UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00999390 8

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

23 10025

COLLECTION

DE

# DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

# LETTRES

DE

# CATHERINE DE MÉDICIS

PUBLIÉES

PAR M. LE C^TE HECTOR DE LA FERRIÈRE,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

## TOME QUATRIÈME.

1570-1574.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCI.

258 34
19/12/92

DC
119
.8
A4
1880
t. 4

# SOMMAIRE.


Préface.

Pages.

Introduction . . . . . 1 à CCVIII

Correspondance de Catherine :

Année 1570 . . . . . 1 à 21

Année 1571 . . . . . 21 à 87

Année 1572 . . . . . 87 à 151

Année 1573 . . . . . 152 à 276

Année 1574 . . . . . 276 à 313

Appendice . . . . . 315 à 318

Table chronologique . . . . . 319 à 336

Table des personnes à qui sont adressées les lettres . . . . . 337 et 338

Table des matières . . . . . 339 à 382

Errata . . . . . 383

# PRÉFACE.

Le précédent volume des Lettres de Catherine de Médicis, le troisième, s'arrêtait à la paix de Saint-Germain (août 1570), date, nous l'avons dit, presque obligatoire; celui-ci, le quatrième, s'arrête à la mort de Charles IX, limite qui également s'impose. En effet, le règne de Henri III ne ressemblera en rien au précédent, et apparaîtra une tout autre Catherine que celle qui régnait sous le nom de Charles IX. Condamnée à un labeur incessant, elle aura cette fois à combattre l'incurable indolence de Henri III, et à réprimer ses excessives prodigalités et l'influence funeste d'indignes favoris.

Dans cette nouvelle période de quatre années, la négociation du mariage de Marguerite de Valois d'abord avec Dom Sébastien, le jeune roi de Portugal, puis avec Henri de Navarre, et celle du mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre, qui ne sera abandonnée que pour faire place aux prétentions du duc d'Alençon. Cet imberbe prétendant à la main d'Élisabeth, ces interminables négociations rempliront bien des pages; mais, remarque essentielle, pour la première fois, la politique extérieure tiendra une large place. Dans la lutte engagée entre Philippe II et les Flandres que la tyrannie et les cruautés du duc d'Albe ont soulevées, lutte au cours de laquelle se manifeste et s'accentue le persistant mauvais vouloir et la perfidie des Anglais à l'égard de la France, Charles IX, tantôt sous l'impulsion patriotique de



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Coligny prendra le parti de ceux que l'Espagne traite de rebelles, tantôt sous la pression dominatrice de sa mère les désavouera et se désavouera lui-même.

La Saint-Barthélemy sortira de ce duel sans merci engagé entre Catherine et Coligny.

— A-t-elle été oui ou non préméditée?

Depuis trois siècles cette question passionne les esprits, et de nos jours, singulier contraste, les historiens protestants allemands qui ont abordé ce brûlant sujet se sont prononcés contre, tandis que plusieurs historiens protestants français ont pris parti pour, et plus d'un avec la vivacité des polémistes du XVI^e siècle.

En faisant tuer Coligny, en réalisant cette pensée homicide, qui la hante depuis des années, Catherine perd tout le terrain conquis par l'habileté de nos ambassadeurs; elle compromet la réussite du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth qui, cédant à la séduction de La Mole, semblait enfin disposée à l'accepter pour époux; elle s'aliène le Grand Seigneur qui, en cas d'une guerre avec l'Espagne, offrait à Charles IX l'appui de sa flotte, et au duc d'Anjou toutes les conquêtes à faire en Espagne et en Italie; elle se fait des ennemis de ces princes de la Germanie favorables à une intervention commune dans les Flandres et à la candidature du duc d'Anjou à la couronne de Pologne. A cette heure fatale, la haine l'emporte sur la politique, l'Italienne reparaît et se ressouvient des Borgia.

Dès le lendemain de la Saint-Barthélemy, le duc d'Albe s'y attendait et l'avait prédit à Philippe II, avec cette souplesse d'évolution qui la rend si redoutable, Catherine reprend sa tâche de la veille, et, comme si ce massacre, dont le sang rougit encore ses mains, n'était qu'un simple et fortuit accident, elle cherche à regagner une à une toutes les alliances perdues, à renouer le projet de mariage de son fils d'Alençon avec Élisabeth, enfin elle se remet à briguer la candidature de son fils d'Anjou au trône de Pologne.

Quelques mois lui suffisent pour retourner cette Europe indignée et fré-

missante, et l'élection de Pologne est la grande victoire diplomatique du règne de Charles IX.

Mais dans les crises politiques, dans les coups d'État, même quand ils réussissent, il y a toujours une part d'imprévu qui déjoue toutes les espérances escomptées sur l'avenir. Catherine croyait avoir exterminé à jamais les protestants : eh bien, ce baptême de sang les retrempe, et tout l'effort des forces royales vient se briser contre la résistance invincible d'une seule ville, la Rochelle.

De la Saint-Barthélemy se dégage une autre conséquence non moins inattendue : les chefs protestants et les catholiques modérés, ceux que l'on appelle les politiques, en prévision de la mort prochaine de Charles IX, et pour s'éviter le règne de Henri III, se rapprochent et s'allient, et durant leur séjour à Saint-Germain, au mois de juillet 1574, menacés d'une surprise, comme sept ans auparavant ils l'ont été à Meaux, Catherine et Charles IX s'enfuient précipitamment et, ne se croyant pas même en sûreté à Paris, vont s'enfermer à Vincennes, sous la garde de trois mille Suisses. Mais à cette conspiration il faut des chefs, et ceux désignés, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, Catherine les tient prisonniers. Alors dans l'enceinte de ces hautes murailles de l'imprenable forteresse s'ourdit une nouvelle conspiration de palais, où les femmes de la cour jouent le premier rôle. Catherine à laquelle le danger a rendu toute sa clairvoyance, toute son énergie, quand elle voit disputer au fils, son idole, cette couronne de France prête à tomber du front de Charles IX, fait arrêter La Mole et Coconas. Tous deux payent de leur vie la tentative d'évasion du duc d'Alençon et du roi de Navarre; les deux maréchaux de Cossé et de Montmorency sont mis à la Bastille. Montgomery, qui entré dans Saint-Lô et Carentan se croyait déjà maître de toute la Normandie, enveloppé par une véritable armée dans le donjon de Domfront, est réduit à se rendre à Matignon. Catherine l'emporte sur tous les points; mais, la joie du triomphe dans les yeux, lorsqu'elle vient annoncer à Charles IX que leur ennemi mortel, ce Montgomery, que,

hier encore, surexcité par la fièvre, il voulait avoir mort ou vif, est enfin en leurs mains, brisé, terrassé par la maladie et sentant la mort venir : « Ma mère, répond-il d'une voix affaiblie, toutes choses humaines ne me sont plus de rien. »

Tel est le résumé de ce quatrième volume; telles en sont les grandes lignes. L'introduction qui suit développera ce que nous venons d'indiquer sommairement.

# INTRODUCTION.

## I

Au retour de Mézières, où elle était allée au-devant d'Élisabeth, la fiancée de Charles IX, et où elle avait déployé pour les fêtes du mariage du Roi son fils toutes les splendeurs de cette cour de France, sans rivale alors en Europe. Catherine fut longtemps retenue à Villers-Cotterets par le plus rude des hivers. Durant ce séjour forcé, à l'exception de quelques lettres écrites en faveur de Marie Stuart, mais uniquement pour complaire au Roi son fils qui, avec une affection soutenue, sollicitait la liberté de la pauvre captive, elle poursuivit la négociation du mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal dom Sébastien. Philippe II lui avait bien promis d'y mettre la main et d'en faire son affaire personnelle, mais peu à peu s'en était désintéressé.

A son défaut, Pie V dans le but d'écarter le projet de mariage de Marguerite avec Henri de Navarre, l'une des conditions secrètes, disait-on, de la récente paix de Saint-Germain, avait envoyé don Loys de Torres en Portugal, avec injonction de peser énergiquement sur la décision du jeune roi. Cette première mission n'ayant point réussi, il venait de l'y renvoyer.

Tenue au courant des bonnes intentions du pape, Catherine avait écrit à Fourquevaux, notre ambassadeur en Espagne : « J'attendrai à savoir ce que Torres aura négocié avant de faire jugement de ce que je dois espérer[1]. »

Sur ces entrefaites et sans qu'elle pût même s'y attendre, une étrange proposition de mariage lui vint d'Angleterre : le cardinal de Châtillon y était resté depuis la dernière paix, et, pour se ménager au retour les bonnes grâces du duc d'Anjou, il lui fit savoir que, s'il se décidait à demander la main de la reine d'Angleterre, il avait les plus grandes chances d'être agréé. Il se croyait seul à suivre cette piste; mais il avait été devancé par le vidame de Chartres qui, réfugié ainsi

[1] Bibl. nat., *Dépêches de Fourquevaux*, n° 10552, p. 854.



IMPRIMERIE NATIONALE

que lui en Angleterre, s'en était ouvert au maréchal de Montmorency et lui avait fait valoir tous les avantages d'une pareille union[1].

Fort surprise, Catherine se tient d'abord sur une prudente réserve : « Nous avons pensé, — écrit-elle le 20 octobre à La Mothe-Fénelon, — que cette ouverture se faisoit par l'intelligence, et peut-être les menées de la reine d'Angleterre, et beaucoup plus en intention de se servir du temps et de nous pendant que ceci se négocieroit qu'elle feroit conduire à la longue, que pour la volonté qu'elle eût de se marier. Je répondis à celui qui m'en parla que je ne pensois pas que ladite reine voulût se mettre à la subjection d'un mari; mais que, s'il y avoit quelque femme ou fille à marier qui lui appartînt de si près qu'elle la pût faire et assurer héritière de la couronne après elle, qu'il seroit beaucoup plus convenable ainsi. Je vous ai bien voulu faire ce discours, vous priant de le tenir si secret que nul des vôtres n'en sache rien. Il faut tâcher de découvrir et voir si vous pourriez rien apprendre de ceci pour m'en donner avis à toutes occasions[2]. »

L'un de ces habiles diplomates italiens dont Catherine aimait à se servir, *un neutre*, ainsi qu'elle l'appelait, aussi bien vu à la cour d'Angleterre qu'à celle de France, Guido Cavalcanti, sans que le cardinal de Châtillon et le vidame de Chartres ne s'en doutassent, s'était déjà mis en campagne. Une légère indisposition ayant forcé La Mothe-Fénelon à garder la chambre, il vint le visiter, et ayant amené l'entretien sur le ressentiment que devait éprouver la reine Élisabeth de voir l'archiduc Charles qui, depuis tant d'années sollicitait sa main, épouser sa cousine de Bavière, il lui avait demandé incidemment si ce n'était pas là une heureuse occasion de penser pour elle au duc d'Anjou. A cette brusque confidence, La Mothe avait répondu que ce parti était si honorable et avantageux pour M. le duc d'Anjou qu'il ne manquerait pas d'en faire part à la Reine mère, et que sur un tel fondement se pourrait bien établir une bonne alliance[3].

Quelques jours plus tard, l'entretien se reprit. Leicester, auquel Cavalcanti s'en était ouvert, avait très bien accueilli ce propos et avait promis de lui en parler à son retour d'Hampton Court, où était la reine et où il se rendait[4].

Était-ce une indirecte invitation d'y aller voir Élisabeth ? La Mothe le crut, et le lendemain il en prit le chemin. Avant de se faire introduire auprès de la reine, il revit Leicester, et cette fois il se hasarda à lui dire qu'on lui avait donné

[1] Voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 268.

[2] Voir le présent volume, p. 7.

[3] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 417.

[4] *Ibid.*, p. 417.

à entendre que, si le duc se présentait, il serait peut-être agréé, mais qu'avant tout il tenait à lui demander conseil, le Roi et la Reine mère le considérant comme le meilleur ami de la couronne de France et, si ce projet devait réussir, voulant n'en être redevables qu'à sa seule influence.

Flatté de cette marque de confiance, Leicester lui déclara qu'il n'avait jamais été partisan du mariage de la reine avec l'archiduc Charles, et que, puisqu'elle semblait décidée à ne jamais épouser l'un de ses sujets, il était tout disposé à prendre en main la cause du duc. D'ailleurs, l'heure lui semblait favorable, la reine étant au plus mal avec l'Espagne, et il l'engagea à lui en toucher quelques mots, s'offrant à le mener chez elle[1].

Évidemment ce petit prologue était arrangé à l'avance. Quand La Mothe l'aborda, Élisabeth était plus parée que de coutume et toute souriante. Encouragé par son bienveillant accueil, il se dispensa de tout préambule et, allant droit au but, il lui rappela qu'à plusieurs reprises elle lui avait exprimé le regret de ne pas s'être mariée de bonne heure, et que, lui ayant manifesté l'intention de ne s'allier qu'à une maison royale, il avait cru y voir un encouragement à parler du duc d'Anjou, le prince le plus accompli qui fût aujourd'hui à marier.

Elle lui répondit qu'elle pensait que les pensées du duc étaient logées plus haut; qu'elle était bien vieille; et que, sans la considération de laisser des héritiers, elle aurait honte de parler d'un mari, étant déjà de celles dont on veut bien épouser le royaume et non la personne[2].

La Mothe crut devoir s'en tenir là; mais, à la suite de ce premier entretien, la reine s'étant laissée aller à quelques confidences avec les dames de son entourage, le bruit de son mariage avec le duc d'Anjou devint la nouvelle du jour. Il eut beau répondre à tous ceux qui lui en parlèrent qu'il n'en était nullement question, ce bruit prit de la consistance. Il s'en plaignit d'abord au cardinal de Châtillon, qui rejeta cette indiscrétion sur le vidame de Chartres; Leicester, auquel il s'en plaignit également, en attribua fort adroitement la cause au vif désir que toute la cour en avait, ajoutant que jusqu'ici la reine s'était bornée à objecter la différence d'âge, et il lui conseilla de la voir de nouveau.

La Mothe suivit cet avis; mais, ne sachant comment entrer en matière, il eut l'idée de vanter à la reine la douce intimité de Charles IX et de sa jeune femme,

[1] Voir notre livre *Les projets de mariage d'Élisabeth*, p. 50 et suiv. — [2] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 417, 418.

et il en conclut que la plus grande sécurité pour une princesse qui rêverait le bonheur en ménage, ce serait de s'allier à la maison de France.

Elle lui répliqua que Mme d'Étampes et Mme de Valentinois lui faisaient un peu peur, et qu'elle voulait non seulement être honorée, mais aimée par son époux. — Il riposta que celui auquel elle faisait allusion possédait la double qualité de savoir bien aimer et de se faire aimer[1].

A ce moment, le cardinal de Châtillon s'étant fait annoncer, La Mothe prit congé d'Élisabeth. Restée sous l'heureuse impression de cet entretien, elle se montra disposée à épouser le duc d'Anjou et à débattre les conditions du mariage, avec toute la réserve prudente d'un diplomate consommé.

Le cardinal lui rappela que sa sœur Marie Tudor s'était mal trouvée d'avoir voulu traiter de son union avec le prince d'Espagne sans avoir préalablement pris l'avis de ses conseillers, et il l'engagea à consulter les siens.

Le lendemain, Élisabeth rassembla donc ses conseillers. Un seul s'étant permis d'observer que le duc était bien jeune pour elle. « Comment l'entendez-vous, — s'écria-t-elle toute courroucée[2], — ne suis-je pas encore d'âge à le satisfaire ? » Et elle chargea Cécil d'en conférer avec le cardinal de Châtillon.

Les choses en restèrent là momentanément; mais la nouvelle s'étant répandue que la reine pensait de nouveau à Leicester et que les membres du Conseil jusqu'ici hostiles à cette union y poussaient leur maîtresse, La Mothe-Fénelon jugea que le mieux était de s'en expliquer avec Leicester lui-même.

Lorsqu'il lui en parla, le comte lui avoua qu'« il avait eu tous ses collègues pour adversaires lorsque l'heure lui était propice, et qu'aujourd'hui, s'ils faisaient semblant de l'appuyer, c'était uniquement pour écarter le duc d'Anjou[3] ».

Était-il sincère en se faisant si bonne justice? La Mothe feignit de le croire, mais tout en conservant ses doutes.

## II

Revenons au mariage du frère à celui de la sœur : nous avons laissé Catherine attendant le retour de don Loys de Torres et bien décidée à régler sa conduite sur le résultat plus ou moins favorable de sa mission. Dès son retour à Madrid, Fourquevaux lui demanda quelle réponse il rapportait de Lisbonne. Il ne lui

[1] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 438, 439. *Les projets de mariage d'Élisabeth*, p. 73.

[2] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 440.

[3] *Ibid.*, p. 440.

cacha pas qu'elle était peu satisfaisante, que l'entourage du roi n'avait cessé de lui répéter qu'il était trop délicat pour se marier, que Madame Marguerite de France ayant attendu des années avant d'épouser le duc de Savoie, Madame pouvait bien faire de même, et que d'ailleurs les conseillers du jeune roi, qualifiant la récente paix de Saint-Germain d'humiliante capitulation avec les huguenots, avant de s'engager plus avant, voulaient voir comment les choses tourneraient en France[1].

Peu satisfait de ce faux-fuyant, Fourquevaux, à sa première audience, se permit d'interroger Philippe II sur ce que lui avait rapporté Torres; il répondit qu'il n'en savait pas plus que ce qu'il lui avait dit à lui-même; mais le prince d'Evoli qu'il vit le même jour, chercha à lui rendre un peu de confiance, n'attribuant ce retard qu'aux conseils des deux théatins qui gouvernaient le jeune roi, mais dont l'influence touchait à sa fin, et il l'assura que le roi son maître restait toujours très favorable à ce projet de mariage.

Fourquevaux se laissa-t-il prendre à ces belles paroles; ou zélé catholique était-il, au fond du cœur, hostile au mariage de Marguerite avec le prince de Navarre dont il redoutait l'éventualité, en cas d'une rupture définitive avec le Portugal? Toujours est-il que, revenu à ses premières illusions, il écrivit à Catherine : « Des plus grands aux plus petits, tous à Lisbonne veulent votre fille. » Et, pour effacer les fâcheuses impressions qu'elle avait du jeune roi : « tout ce qu'on a dit de lui à Votre Majesté n'est pas véritable; il est blond comme fil d'or, sain et robuste, et si, comme on le dit, il est peu affectionné aux femmes, il ne s'en portera que mieux et sera un meilleur mari[2]. »

Malicorne, envoyé tout récemment en Portugal, en avait fait à Catherine un tout autre portrait : « Il porte à sa ceinture un des livres de saint Thomas; il court de lieu en lieu sans s'arrêter nulle part, afin de lasser ceux qui le suivent et finir par rester seul avec ses théatins; l'on en parle comme d'un prince bizarre et de petite réputation[3]. »

A l'heure présente, qu'importait à Catherine qu'il fût beau ou laid, sain d'esprit ou bizarre? Elle avait complètement renoncé à ce mariage et pensait sérieusement à Henri de Navarre. Non moins dégoûté qu'elle des façons d'agir du Portugal, Charles IX, dans un long mémoire daté du 7 février 1571, expose tous ses griefs à Fourquevaux, et dans les termes les plus amers, se plaint du peu de

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 10752. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

cas que l'on a fait de la main de sa sœur : « Elle n'est pas de si petite maison, disait-il, qu'elle demeure sans parti et sans être demandée et recherchée de plusieurs endroits. J'entends que vous ne me parliez plus de ce mariage, sinon comme d'une chose à quoi je ne pense plus, mais de marier ma sœur en tel lieu que j'en recevrai plaisir, contentement et service et dont le mari se sentira grandement honoré et obligé [1]. »

Sans le nommer, c'était désigner Henri de Navarre.

Un mauvais vent soufflait sur tous les projets de Catherine; si la rupture du mariage de Portugal n'avait été pour elle qu'une légère déception, l'obstination du duc d'Anjou à ne pas vouloir entendre parler de son mariage avec la reine d'Angleterre était pour elle un vrai chagrin.

Contrainte d'en faire le triste aveu à La Mothe-Fénelon, elle lui écrivait : « Mon fils m'a fait dire par le Roi son frère, qu'il ne la veut point épouser, quand même elle voudroit, d'autant qu'il a toujours très mal ouï parler de son honneur et en a vu des lettres de tous les ambassadeurs qui y ont été; qu'il penseroit être déshonoré et pourroit perdre toute la réputation qu'il a acquise. J'ai grand regret de l'opinion qu'il a et voudrois qu'il m'eût coûté beaucoup de sang de mon corps que je la lui eusse pu ôter, mais je ne l'ai pu gagner en ceci, encore qu'il me soit obéissant [2]. »

Ce qu'elle n'osait avouer, c'est que la principale cause du refus du duc d'Anjou c'était sa liaison avec Renée de Châteauneuf; mais dans la vie des cours, il y a toujours de secrets dessous de cartes, des surprises inattendues. Quelques jours plus tard, le duc revint de lui-même sur sa première décision. A quels motifs attribuer ce changement ?

Châteauneuf avait-elle invité son jeune amant à donner à sa mère une apparente satisfaction, sauf à mieux se garder des regards indiscrets, ou bien espérait-elle qu'une prochaine rupture viendrait de la capricieuse et fantasque reine d'Angleterre ? Quelle que fût la cause de ce revirement, Catherine avait repris toutes ses illusions : « J'ai tant fait, écrit-elle le 8 février 1571 à La Mothe-Fénelon, que mon fils d'Anjou s'est condescendu à l'épouser, si elle le veut, ce que voyant j'ai fait temporiser ici milord Buckhurst encore qu'il aye pris congé, afin qu'il vienne de nouveau parler au Roi mon fils et à moi, et qu'étant assurés à présent de la volonté de mon fils d'Anjou nous lui en parlions de façon que la reine sa

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 10752, fol. 953. — [2] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 70.

maîtresse, à son retour, reconnoisse qu'il ne tient plus à nous, si elle a envie de se marier et d'épouser mon fils[1]. »

La veille de son départ de Paris, lord Buckhurst, qui était venu, de la part d'Élisabeth, complimenter Charles IX à l'occasion de son mariage, ayant manifesté le désir de voir le jardin des Tuileries dont Catherine était si fière, et ainsi l'occasion d'avoir avec lui cette entrevue secrète se présentant tout naturellement, elle s'y rendit de son côté et en l'apercevant feignit l'étonnement. Il se rapprocha et l'entretien s'engageant, elle lui exprima de nouveau toute l'affection que le Roi et elle portaient à sa maîtresse, et leur désir commun de profiter de toutes les occasions pour la fortifier. Buckhurst y crut voir une allusion au projet de mariage du duc d'Anjou et d'Élisabeth. Loin de s'en défendre, elle lui déclara formellement que, si le Roi et elle étaient assurés que la reine ne se moquât pas de son fils, ainsi qu'elle l'avait fait jusqu'ici de tous ses autres prétendants, ils le désiraient vivement, sous la réserve toutefois que leur honneur ne serait en rien compromis. A cette avance si directe, il répondit que la reine, au départ, lui avait recommandé, si Leurs Majestés abordaient ce propos, d'affirmer qu'elle était résolue de se marier hors de son royaume et à un prince de *même aile*, mais, comme ce n'était pas aux filles à rechercher les hommes, elle n'en dirait pas davantage; puis, venant à exprimer sa propre opinion, il ajouta que tous les grands du royaume faisaient à la reine l'obligation de se marier, mais que tous les prétendants aujourd'hui sur les rangs, le roi de Suède, le frère du roi de Danemark, étaient de pauvres sires et d'un pays bien éloigné, tandis que le duc d'Anjou était leur plus proche voisin et s'appuyait sur un grand roi; et, en prenant congé, il la pria de lui dire ce qu'elle désirait qu'il écrivît à Élisabeth. — A cette offre si flatteuse, elle répondit que, si la reine était vraiment dans l'intention de se marier, le Roi son fils et elle étaient disposés à entrer tout aussitôt en pourparlers[2]. Ce qui acheva de l'illusionner, c'est que Calvacanti lui remit un portrait d'Élisabeth laissé par Buckhurst pour en faire hommage au duc d'Anjou.

A quelques jours de là, Téligny, venu à la cour pour débattre certaines questions relatives à l'exécution de l'édit de pacification, lui parla le premier du mariage du duc d'Anjou, et lui offrit d'en écrire au cardinal de Châtillon dans les termes qu'elle voudrait bien lui indiquer.

Elle lui répéta ce qu'elle avait dit à lord Buckhurst que, si le Roi et elle pou-

[1] Voir le présent volume, p. 28. — [2] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 189. Voir *Calendar of State papers* (1571), p. 413.

vaient compter sur la bonne volonté d'Élisabeth, ils feraient tout pour sauvegarder son honneur, comme le leur propre.

Sur l'observation de Téligny, que le duc d'Anjou semblait bien peu disposé à cette union, elle affirma qu'il n'en était rien; d'ailleurs, il y avait tant de gens hostiles à ce mariage, que s'ils le croyaient possible, ils feraient tout pour l'empêcher; il valait donc mieux qu'ils s'imaginassent que son fils n'y pensait plus[1].

Téligny ayant exprimé les mêmes doutes à Charles IX, le Roi le rassura également, et lui dit qu'il se proposait d'emmener son frère hors de Paris, afin de le soustraire à l'obsession de certains moines qui s'appliquaient à surexciter en lui cet accès de dévotion, et que, dans peu de jours, il le mettrait en disposition de faire ce qu'il voudrait[2].

Le plus passionné de tous les opposants, c'était le cardinal de Pellevé: « Quant au mariage de la reine d'Angleterre, écrivait-il, qui est la pratique de notre apostat le cardinal de Châtillon, je vous assure que le duc n'en a nulle volonté. Tenez cela pour résolu. Le roi d'Espagne, avec toutes les qualités que l'on peut désirer et avec une princesse si catholique[3], vous savez le peu de pouvoir qu'il avoit pour le gouvernement de cette nation par trop soupçonneuse; Monsieur n'eût jamais été le roi; mais le mari de la reine[4]. »

## III

Encouragée par les assurances que lord Buckhurst lui rapportait de la sincérité de Catherine, Élisabeth, le 29 mars, fit savoir à Walsingham, son nouvel ambassadeur en France, qu'elle était décidée à accepter le duc d'Anjou pour époux; mais que, voulant s'épargner une réponse trop directe, elle désirait que la Reine mère, si experte dans les négociations de ce genre, voulût bien se charger de faire ce qu'elle jugerait convenable et d'usage en pareil cas. Quant à la religion, elle déclara qu'elle n'en permettrait jamais l'exercice public[5].

Walsingham jugea bien que, s'il communiquait un pareil ultimatum au duc d'Anjou, détourné de ce mariage et par le nonce et par les chefs catholiques, il

[1] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 189.

[2] *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 90.

[3] Marie Tudor.

[4] Record office, *State papers* (France, copie du temps). Voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 296 (cette lettre est sans suscription).

[5] *Mémoires de Walsingham*, p. 65 et 68.

en prendrait le prétexte d'une rupture immédiate ; aussi se borna-t-il à dire à Catherine que sa maîtresse acceptait l'offre de la main du duc. Elle s'attendait à une réponse moins laconique et qui lui eût permis de vaincre les scrupules de son fils ; usant de la même réserve, elle répondit que, « si l'on négociait de bonne foi, leurs bonnes relations n'en subiraient aucune altération, quel que fût le résultat final [1] ».

Walsingham ayant ajouté qu'il était autorisé à conférer des conditions du mariage avec M. de Foix, mais qu'il serait peut-être préférable de faire partir pour l'Angleterre un personnage de haute qualité, muni de pleins pouvoirs, et de préférence ayant indiqué M. de Foix, Catherine promit de l'y envoyer, mais un peu plus tard [2]. En réalité, elle voulait y voir plus clair, et se décida à faire repartir pour Londres Cavalcanti, auquel elle remit des instructions verbales, de crainte que la reine ne fît plus tard un mauvais usage de notes écrites.

Avertie de l'arrivée de ce nouvel envoyé, Élisabeth vint l'attendre, le 11 avril, à l'hôtel de Cécil, où elle eut avec lui une conversation secrète [3]. La Mothe, auquel Cavalcanti ne crut pas devoir en faire part, alla seul le lendemain, 12 avril, au palais, et officiellement fit à la reine la demande de sa main, se portant garant de la grande et sincère admiration que le duc professait pour elle [4].

Après l'avoir prié de remercier Leurs Majestés du grand honneur qu'ils lui faisaient, « par l'offre d'une chose si excellente, comme étoit leur fils et frère », elle lui dit que Téligny lui en avait écrit et dans des termes si flatteurs pour M. le duc d'Anjou, qu'elle venait de s'en expliquer plus ouvertement avec Walsingham qu'elle ne l'avait fait jusqu'ici, et qu'elle l'avait chargé de le redire en son nom ; puis, revenant sur le passé, elle rappela qu'elle n'avait refusé l'offre de la main de Philippe II, son beau-frère, que par motif de conscience ; qu'elle n'avait pris que huit jours pour donner une réponse négative aux propositions des rois de Suède et de Danemark, et qu'en réalité l'archiduc Charles était le seul qui, à bon droit, aurait pu se plaindre de ses lenteurs et de ses irrésolutions ; que la faute en était uniquement aux troubles qui alors agitaient l'Europe ; mais en même temps elle insista sur le refus formel qu'elle lui avait fait de l'exercice de sa religion, et pria La Mothe de ne pas se montrer trop exigeant sur cet article. Il lui observa que, dans tous les mariages qui avaient été conclus entre personnes de religion différente, l'on avait toujours respecté la conscience des deux époux.

[1] *Lettres de Walsingham*, p. 74 et 75. — [2] *Ibid.*, p. 75. — [3] Voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 259. — [4] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 63 et suiv.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Elle abonda dans son sens et lui dit qu'elle avait été sacrée et couronnée par un évêque catholique, sans avoir toutefois assisté à la messe, et qu'il lui serait pénible de voir le duc abandonner sa religion; car, s'il délaissait Dieu, il ne tarderait pas à la délaisser elle-même, et sur ces dernières paroles si encourageantes, elle le congédia[1].

Le projet de contrat que Catherine avait remis au départ à lord Buckhurst comprenait huit articles : « Le mariage serait célébré suivant les cérémonies de l'église catholique; le duc et les siens auraient le libre exercice de leur culte; après la célébration du mariage, il prendrait le titre de roi et administrerait conjointement avec la reine; il serait couronné et prélèverait chaque année 60,000 livres sur les revenus de l'Angleterre; ses enfants succéderaient aux biens paternels et maternels; en cas de prédécès de la reine, il retiendrait le titre de roi et administrerait le royaume; si la reine ne laissait pas d'enfants, il continuerait à toucher les 60,000 livres; enfin une perpétuelle ligue serait établie entre les deux royaumes[2]. »

Une première discussion s'engagea à ce sujet entre La Mothe-Fénelon et Burghley qui, contre toute attente, se montra beaucoup moins traitable sur la question religieuse que la reine, et qui affirma que la moindre concession pourrait être l'occasion de scandale et de troubles dans le royaume.

La Mothe lui objecta que la reine venait de lui dire qu'elle n'estimerait point le duc s'il renonçait à sa religion; lui en refuser le libre exercice c'était donner lieu de douter de tout le reste[3].

Ce premier entretien était trop mal engagé pour pouvoir se continuer utilement. Les jours suivants, La Mothe revit plusieurs fois Élisabeth, mais sans pouvoir rien obtenir d'elle. Il finit par la prier de vouloir bien répondre à la lettre que Cavalcanti lui avait remise de la part du duc d'Anjou. D'abord elle s'en défendit vivement : « la plume lui tomberait des mains, n'ayant jamais écrit à aucun des princes qui avaient sollicité sa main, à l'exception de l'archiduc Charles[4], et encore ne s'agissait-il pas de son mariage ».

Douée comme elle l'était, et au suprême degré, de l'intelligence d'un homme d'État rompu à la pratique des grandes affaires, il y avait néanmoins en elle un

[1] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon* (dépêche du 14 avril 1571), t. IV, p. 65.

[2] Voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 280.

[3] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*. t. IV, p. 68.

[4] Voir notre livre *Les projets de mariage de la reine Élisabeth*, p. 2 et suiv.

côté vraiment puéril de vanité féminine. « C'est souvent plus qu'un homme, disait le marquis de Salisbury, et quelquefois moins qu'une femme. » Tout en affectant vis-à-vis de La Mothe-Fénelon de n'être pas digne du duc d'Anjou et semblant redouter qu'« il n'eût que faire d'elle », elle s'étendait sur les louanges de son jeune prétendant, et se complaisait à vanter sa bonne grâce, sa valeur aux armes, sans oublier de parler de sa main, que l'on disait l'une des plus belles de France.

Jamais deux jours de suite la fantasque et capricieuse créature n'était de la même humeur. Lorsque La Mothe la revit, d'une voix sèche, elle lui demanda s'il savait le propos tenu sur elle par l'un des hommes les plus haut placés à la cour de France. Sur sa réponse négative, elle prétendit que ce personnage l'avait gratifiée d'un mal incurable à la jambe, et qu'il avait dit « que Monsieur feroit bien de venir épouser cette vieille qui ne guérira jamais; sous ce prétexte on lui donnera un breuvage de France, et une fois veuf, il pourra prendre pour femme la reine d'Écosse [1] ».

La Mothe insistant pour savoir le nom de l'insolent dont le roi son maître ferait bonne et sévère justice, elle s'y refusa, mais toutefois le chargea de s'informer de la vérité du propos; elle s'en montrait si courroucée qu'elle parlait d'envoyer Sidney en Espagne et de reprendre d'amicales relations avec Philippe II. Quelques jours plus tard, revoyant La Mothe, elle lui exprima ses regrets de ce qu'il n'était pas venu au bal de lord Northampton, car elle y avait dansé, et il aurait pu écrire au duc qu'il ne courait pas le risque d'épouser une boiteuse [2].

A son excessive vanité s'ajoutait une incroyable superstition; sa grande préoccupation du moment, c'était de savoir comment se réglerait la cérémonie de son mariage; elle craignait que le duc, au moment de s'agenouiller devant l'autel, ne vînt à rompre, et à l'avance s'effrayant à la pensée que l'anneau nuptial pourrait tomber à terre, elle en concevait les plus sinistres pressentiments [3].

Toutes ces réserves et ces perpétuelles variations expliquent assez le peu d'espoir que Cavalcanti rapportait d'une solution favorable. Rentré le 24 avril, il remit à Walsingham les lettres d'Élisabeth. Elles le déterminèrent à solliciter une audience de Catherine. Reçu à Saint-Cloud le 26 avril, il lui demanda, en l'abordant, si elle était satisfaite de la réponse de la reine. Elle se plaignit de n'en avoir aucune aux articles emportés par lord Buckhurst, à l'exception de celui sur l'exer-

[1] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 80. — [2] *Ibid.*, t. IV, p. 94. — [3] *Ibid.*, p. 94.

cice de la religion, dont les conditions étaient tellement dures que, si son fils y souscrivait, la reine sa maîtresse aurait sa part de blâme, car un changement si brusque de religion ferait à juste titre accuser son époux de n'avoir ni piété ni conscience[1].

Pour toute excuse il allégua que la reine n'exigeait pas que le duc pratiquât les rites de la religion anglicane.

N'avoir pas le libre exercice de sa religion ou l'abjurer[2], répliqua-t-elle, c'était la même chose; nulle considération ne pourrait y déterminer son fils, et en définitive la meilleure garantie de paix pour l'Angleterre, ce serait l'appui du Roi son fils.

Sur son observation qu'il en résulterait plus de mal que de bien, elle se radoucit et alla jusqu'à lui dire que son fils, ayant plus de zèle pour sa religion que de savoir, il céderait peut-être bientôt aux persuasions de la reine; ce danger dont il semblait si fort s'effrayer serait ainsi de bien courte durée; d'ailleurs ce mariage amènerait peut-être de grandes mutations dans la chrétienté, ce que les catholiques redoutaient par-dessus tout.

C'était plaider la cause de l'anglicanisme.

Étonné d'un pareil langage, Walsingham lui demanda si elle lui permettait de transmettre ces paroles à Élisabeth[3]. Elle l'y autorisa et lui fit signe de se retirer.

## IV

Jusqu'ici nous avons suivi pas à pas tous les projets de mariage ambitionnés par Catherine dont pas un ne devait aboutir. Toute son action s'est limitée à ces stériles négociations et s'y est rapetissée; mais, à partir du mois de mars 1571, l'horizon s'élargit et une politique nouvelle se fait jour, politique toute française et dont, contre toute attente, l'initiative appartient en propre à Charles IX. Pour mieux en déterminer les causes et le point de départ, retournons en arrière et voyons ce que sont devenus les principaux chefs protestants depuis la paix de Saint-Germain (août 1570).

Coligny, Jeanne d'Albret et les deux princes de Navarre et de Condé n'ont pas quitté la Rochelle; avant tout, il leur importait d'assurer la stricte exécution du nouvel édit de pacification, et, pour y parvenir à plusieurs reprises, ils avaient dé-

[1] *Lettres de Walsingham*, p. 99. — [2] *Ibid.*, p. 99. — [3] *Ibid.*, p. 99 et 100.

puté à la cour Téligny, Beauvoir La Nocle et Cavaignes. De son côté, Jeanne d'Albret n'avait cessé de se plaindre de ce que ses sujets catholiques méconnaissaient son autorité. Une correspondance s'étant engagée à ce sujet entre elle et Catherine, elle lui avait écrit :

Madame, Monsieur le maréchal de Cossé estant venu icy et nous ayant fait entendre la bonne volonté de Voz Majestez à l'entreténement de l'édit, nous luy avons bien au long remonstré que, si le Roy n'y met la main à bon escient, que nous ne voyons point que les choses n'aillent de mal en pis, car aultant de bonne volonté le Roy monstre à la paix et repos de son royaulme, autant la plus grande partie de ses ministres s'emploient à sa ruine. Ce sont faits trop longs à discourir par cette lettre; mais nous en avons baillé le mémoire au s^r de Quincé. Il me reste à faire ma plainte particulière du traitement que mon filz et moy recevons tant par nos villes qui ne nous sont encore rendues, que luy en l'autorité de son gouvernement, ce qui nous fait plus de mal, parce que toutes ces défaveurs se font mesme contre l'édit ou pour préférer à nous quelque manière de gens si éloignés de nostre repos et du service que nous et les nostres vous ont fait. Il vous plaist m'asseurer que mon fils et moy, estant près de vous, aurions honneur et faveur et bon traitement que nous sçaurions désirer, comme m'a dit Monsieur le mareschal, et ayant veu par le passé commencer l'effet et se continuer autrement, je suis de complexion soupçonneuse, Madame, comme vous sçavez bien, qui me fait avoir crainte grande que voz volontez soient bonnes, comme je n'en fais nul doute, et que ceux qui jusqu'icy ont eu pouvoir de les altérer en nostre endroict fissent toujours de mesme. Je ne suis pas si ignorante que je ne cognoisse bien que toute notre grandeur dépend de Voz Majestez et le très humble service qui nous oblige et appelle à vos pieds, pour y employer vie et biens; mais je suis ung petit glorieuse, je desire y estre avec honneur et faveur que je pense mieulx mériter que d'aultres qui en ont plus que moy. Je craindrois, Madame, vous fascher de ces propoz si vostre bonté ne m'avoit accoutumée en mes jeunes ans aux privilèges que ma vieillesse me pourroit donner de parler privément à Votre Majestez [1].

Charles IX, voulant aplanir toute difficulté, renvoya Cossé à la Rochelle, et, les bonnes paroles dont il était porteur ayant dissipé tous les soupçons, le maréchal put écrire au Roi de cette ville : « Sire, l'assurance qu'ils ont prise entièrement à votre sincère intention et volonté de l'entreténement de l'édit, joint à ce que leurs députés leur ont mandé de ce que Votre Majesté leur a dit les a tellement rassurés que je ne vois aucun doute d'entrer en défiance, s'il ne survient quelque chose [2]. »

A ce moment la Rochelle avait dans ses murs l'un des plus rudes adversaires de Philippe II, Ludovic de Nassau, le bras droit de son frère Guillaume

[1] Autogr. *Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.* — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 15553.

d'Orange. Du port de cette ville partaient les vaisseaux armés par lui qui, sur toutes les mers, allaient faire la chasse à ceux de l'Espagne. A plusieurs reprises, don Francès de Alava, ambassadeur du Roi Catholique, était venu s'en plaindre à Charles IX et ses persistantes remontrances avaient motivé la mission de Castelnau de Mauvissière à la Rochelle.

De son côté, Catherine y avait envoyé un homme à elle, Galeas Frégose, ce rusé diplomate italien dont l'ambassadeur d'Espagne disait : « C'est le plus hérétique des hérétiques. » Durant son séjour à la Rochelle, Ludovic de Nassau, avec lequel il eut de fréquents entretiens, lui confia que, n'espérant rien tirer de la trop parcimonieuse reine d'Angleterre, qui faisait la sourde oreille à toutes ses demandes de subsides et de secours, il songeait à s'adresser à Charles IX et à lui faire passer sous les yeux une brillante perspective de gloire et d'agrandissement pour son royaume. A son retour Frégose rapporta fidèlement au Roi tout ce que le comte Ludovic lui avait laissé entrevoir[1].

Ces offres si séduisantes ne pouvaient être faites en temps plus opportun. Charles IX avait à se venger de bien des injures. Il suffira de les énumérer : le refus de la main du duc d'Anjou par dona Juana, la sœur de Philippe II, et plus récemment l'injure personnelle que lui avait faite le roi son beau-frère en s'appropriant sa fiancée Anne d'Autriche; le massacre des Français dans la Floride, au mépris du droit antérieur acquis à la France sur cette terre appelée de tout temps *la terre aux Bretons;* enfin les intrigues incessantes des agents de l'Espagne pour détacher les Suisses de notre alliance.

L'on était à l'un de ces moments où toutes les ambitions se mettent en campagne : Philippe II convoitait Sienne, et, de son côté, l'empereur Maximilien, mécontent de ce que le pape avait fait de Cosme de Médicis un grand-duc de Toscane, semblait disposé à en appeler aux armes, et s'appuyait sur le duc de Ferrare, que la jalousie poussait également à une agression. Tandis que Catherine, secrètement influencée par la duchesse de Nemours qui soutenait les intérêts de la maison d'Este à laquelle elle appartenait, était défavorable à son cousin de Médicis, Charles IX se disait tout prêt à le défendre. Dans la seconde quinzaine de mars, Petrucci, l'ambassadeur de Florence, ayant mis en défaut la surveillance de Catherine et ayant pu parvenir jusqu'à lui : « Quel prétexte avez-vous donc pris? » s'écria-t-il en l'apercevant. Sur sa réponse qu'il avait dit venir pour s'informer du

[1] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 649.

jour de l'entrée de la reine sa femme : « Vous savez sans doute, reprit-il, que je suis vivement sollicité de prendre parti contre le Grand-Duc et contre le Pape, avec force promesses pour m'y décider. J'ai répondu que l'état de mon royaume ne me permettait d'ici à un an que de penser à son repos. Au point de vue de la religion, faire la guerre à un pape est toujours répréhensible; il n'est pas moins mal de chercher querelle à votre maître à l'occasion de son titre de grand-duc[1]. »

Petrucci s'étant incliné pour l'en remercier : « Si le Grand-Duc et moi, ajouta-t-il, nous nous entendions pour venir en aide au prince d'Orange, les Espagnols auraient à penser à autre chose qu'à l'Italie et à mon royaume. Il m'importe de savoir à quoi m'en tenir sur ses intentions; je lui enverrai sous peu Frégose; son titre d'Italien n'éveillera pas de soupçons[2]. »

Quelques semaines plus tard et en pleine cour, Charles IX s'expliqua encore plus ouvertement. Le chevalier de Seurre lui ayant parlé en faveur du duc de Florence : « Je suis décidé à le soutenir », dit-il à haute voix. — « Sire, vous devez d'autant plus le faire, reprit de Seurre, qu'en l'ayant lui et les Vénitiens pour alliés, vous pourriez pour toujours abattre la domination des Espagnols en Italie et l'abattre également dans les Flandres avec l'appui de l'Angleterre et celui des princes de la Germanie[3]. »

C'était donc là une nouvelle orientation de la politique; Catherine s'en effraya, et, pour détourner cet orage, le 2 mai elle écrivit à Fourquevaux : « Si vous entendez par delà parler des bruits que l'on fait courir en Italie, faites-leur entendre la vérité de l'intention et volonté du Roi mon fils, qui est de vivre avec le Roi Catholique en bon frère et en bonne paix[4]. » Et elle arrachait à son fils une lettre qui confirmait la sienne.

Mais, en dépit de cette apparente soumission, Charles IX n'avait nullement renoncé à ses projets : « Il a son caprice toujours en tête, écrivait Petrucci le 29 mars, et il le réalisera s'il peut compter sur la tranquillité du royaume. Les huguenots, pour l'assurer de leur bonne volonté, disent que, si le Pape en Italie veut marcher avec leur roi contre celui d'Espagne, ils iront jusqu'à se mettre au service de Sa Sainteté[5]. »

Mais comme contre-partie à ces velléités belliqueuses de Charles IX, Petrucci

[1] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 655.

[2] *Ibid.*, p. 655.

[3] *Ibid.*, p. 671.

[4] Bibl. nationale, fonds français, n° 10752, p. 1074.

[5] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 671.

mettait en regard la pénurie du trésor, la mauvaise volonté de la Reine mère et celle du duc d'Anjou. Toutefois, il croyait qu'à la longue le Roi l'emporterait. D'ailleurs, à l'entendre, la France se montrait favorable à cette guerre des Flandres, considérée comme facile, surtout avec l'assistance de l'Angleterre et celle des Turcs, qui au premier bruit de sa déclaration semblaient disposés à en prendre leur part.

Dans une lettre du 29 mai, il y revient encore : « L'on voit bien que le Roi est conseillé par l'ambassadeur d'Angleterre; tous les Flamands qui se réfugient en France sont considérés comme ses propres sujets[1]. »

Tout dépendait de la ligne de conduite qu'allait suivre Catherine. Jusqu'à ce jour, elle semblait opposée à une rupture avec l'Espagne; mais d'imprudentes et injurieuses paroles attribuées, à bon droit, à l'ambassadeur don Francès de Alava, commencèrent à l'indisposer et peu à peu modifièrent sa volonté. Ce revirement, qui se manifeste d'abord dans les instructions données le 2 mai à Jeronimo Gondi, envoyé par elle à Madrid pour se plaindre de ces inqualifiables procédés, s'accentue dans une lettre écrite de sa propre main à Philippe II le 30 mai suivant où, faisant allusion aux méchants propos d'Alava, « J'ai voulu cacher le tout, mande-t-elle, mais de peur que cela n'altérât le Roi mon fils qui est jeune et n'a accoutumé de si long temps que moy de ouïr mentir de luy et le désir que j'ai de voir continuer l'amitié qui est entre vos deux personnes et couronnes a été cause que j'ai mis peine, tant que j'en ai eu le moyen, que ces propos ne soient venus à son oreille; mais puisqu'il les a sus, il a voulu incontinent en avertir Votre Majesté. Il ne les croit pas, ni moi aussi, nous assurant que n'eussiez enduré telle imposture sans en faire la démonstration qui convient et à l'alliance et à l'amitié qui est entre nous[2]. »

Ce ne sont encore là que des plaintes qui ne vont même pas jusqu'à la menace, et Catherine ne s'est pas encore associée aux projets que le Roi son fils poursuit toujours. Le 11 juin, revoyant Petrucci, et, se laissant aller cette fois à tout son ressentiment contre Philippe II : « L'heure est venue de prendre une résolution, s'écria-t-il, et d'agir; la Reine ma mère est trop timide[3]. »

Son ardeur belliqueuse habilement entretenue par la correspondance qui s'était établie entre lui et le prince d'Orange allait entrer dans une voie plus marquée,

[1] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 673.

[2] Voir le présent volume, p. 48.

[3] Arch. nat., collection Simancas, K 1521, n° 82. *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 678.

plus décisive : Téligny, l'envoyé habituel des chefs protestants et qui, grâce à sa douceur, avait gagné toute sa sympathie et sa confiance, lui proposa de lui amener de la Rochelle Ludovic de Nassau, et, l'y ayant décidé, rendez-vous fut pris au château de Lumigny en Brie et fixé au 19 juillet. Cette première entrevue dura trois heures, et jour ayant été arrêté pour une seconde à Fontainebleau, le comte y fut conduit par Briquemaut et y passa trois jours, caché dans la loge du concierge du palais. A sa première audience, après avoir rappelé en termes chaleureux et éloquents les tristes causes qui avaient déterminé la prise d'armes des Flandres et les indignes cruautés du duc d'Albe : « Mon frère le prince d'Orange, avait-il dit, a été suscité par Dieu pour nous tirer de dessous ce joug. L'accueil si froid fait à nos remontrances, lors de la dernière diète de Spire, nous a dégagés de tout serment d'obéissance. Il ne nous reste plus qu'à nous jeter aux pieds de Votre Majesté et qu'à la prier de nous prendre sous sa protection. Toutes les villes nous ouvriront leurs portes; le roi d'Espagne n'a que quatre mille hommes à nous opposer; nous sommes maîtres de la mer et les princes de la Germanie sont prêts à nous assister; à vous, Sire, la Flandre et le pays d'Artois, anciennes possessions de la France; à l'Empire, le Brabant, la Gueldre et le Luxembourg; à la reine d'Angleterre, la Zélande et le reste des États, si toutefois elle nous prête son concours. Après l'avoir d'abord refusé elle y semble maintenant toute disposée [1]. »

Au sortir de chez le Roi, Ludovic de Nassau s'étant rendu chez Walsingham, l'entretien qu'ils eurent ensemble jette un grand jour sur la politique de l'Angleterre dans cette question brûlante des Flandres, politique qui, par sa fausseté, sa perfidie, rendra toute action commune impossible et amènera fatalement Catherine (nous le verrons plus tard) à se débarrasser de Coligny, pensée homicide qui la hantait depuis tant d'années, lorsqu'elle se verra impuissante à contre-balancer l'influence qu'il avait prise et que, malgré elle, il maintenait sur Charles IX.

Ludovic, après avoir répété à Walsingham tout ce qu'il avait dit à Charles IX, fit valoir tous les avantages d'une guerre heureuse contre l'Espagne; puis il lui remit sous les yeux leurs vieux griefs contre Philippe II, les secours fournis aux Irlandais rebelles, et l'appui qu'il n'avait cessé de prêter à Marie Stuart. Sans se départir du flegme britannique, Walsingham écouta ce long exposé sans la moindre marque d'approbation : « Je transmettrai à la reine, dit-il, vos propo-

[1] *Lettres de Walsingham*, p. 138.



IMPRIMERIE NATIONALE.

sitions et vos offres; à elle seule il appartient de prendre en toute liberté la résolution qu'elle jugera la meilleure dans l'intérêt de ses sujets et de sa gloire. Quant à moi, je ne puis m'expliquer, et vous comprendrez ma réserve[1]. »

Mais Walsingham se montra moins réservé dans la lettre où il rendit compte à Leicester de cet entretien : « Les guerres, lui dit-il, qui n'ont en vue que l'agrandissement des États sont toujours injustes; mais, lorsqu'on les entreprend pour sa propre conservation, elles sont toujours nécessaires; vous trouverez peut-être que le remède est pire que le mal; car, en voulant humilier l'Espagne, nous élèverons une autre puissance dont nous n'aurons pas moins à craindre. Mais examinez la situation de l'Europe : les princes d'Allemagne, qui sont prêts à entrer dans cette coalition, jugent bien que l'incorporation des Pays-Bas rendrait la France trop puissante; aussi veulent-ils l'obliger à se contenter de l'Artois et de la Flandre. Quant au Brabant et autres pays, anciennes dépendances de l'Empire, ils entendent les remettre à quelque prince allemand, et je n'en vois pas qui y ait meilleur droit que le prince d'Orange. Quant à la Zélande et la Hollande, ils veulent la concéder à notre maîtresse. »

Et faisant allusion à la politique habituelle de l'Angleterre : « Si la reine refuse de s'associer à ces desseins, elle doit néanmoins encourager les autres à y persévérer pour pouvoir profiter des troubles d'autrui, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'ici; car nous pouvons être assurés à l'avance qu'aussitôt que la France et l'Espagne auront fait la paix, elles nous déclareront la guerre; d'ailleurs la grandeur extérieure de la France est moins à craindre que la continuation de nos troubles intérieurs; le moindre secours venu de l'étranger pourrait les aggraver. Pour prévenir les maux du dedans, ayons recours aux remèdes du dehors et profitons des calamités de nos voisins. Appuyez donc auprès de la reine les demandes du comte Ludovic, afin que ce feu qui commence à s'allumer devienne un grand incendie dont nous pourrons profiter[2]. »

## V

Si secrète qu'eût été la dernière entrevue de Charles IX et de Ludovic de Nassau, elle n'avait pu échapper à l'œil clairvoyant de l'ambassadeur d'Espagne don Francès de Alava. Déjà, en faisant part à Philippe II de celle de Lumigny, il lui

[1] *Lettres de Walsingham*, p. 142. — [2] *Ibid.*, p. 143.

avait écrit : « Le roi de France favorise sans mesure le parti huguenot. » A sa première audience il alla jusqu'à déclarer à Charles IX que, s'il était donné suite à de telles pratiques, il regardait la guerre entre les deux couronnes comme inévitable. « Vous avez été mal informé, répliqua le jeune Roi; d'ailleurs, quand même cette entrevue aurait eu lieu, à quel titre le roi votre maître pourrait-il s'en plaindre ? Le comte Ludovic est prince allemand, il n'est donc ni son sujet, ni pensionné par lui; quant à votre menace de guerre, on se tromperait étrangement, si l'on croyait nous intimider; que chacun fasse ce qu'il croira le plus utile à ses intérêts [1]. »

Catherine qu'Alava vit, au sortir de chez le Roi, lui tint le même langage. Tout en partageant les rancunes de son fils contre Philippe II, de nature prudente et craintive elle subordonnait les éventualités d'une brouille avec l'Espagne au concours effectif de l'Angleterre, et le meilleur moyen de se l'assurer, c'était de mener à bonne fin le projet de mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth. Pour vaincre l'obstinée résistance de son fils, elle s'était adressée à l'évêque de Dax dans les conseils duquel il avait toute confiance. « L'on a, lui avait-elle écrit, tellement dégouté mon fils d'aller en Angleterre que j'ay un extrême regret de voir comme les choses en sont, et ay été bien aise de ce que lui avez mandé, et vous prie qu'il ne sache point que je vous aye écrit et brûlez cette lettre; priez-le de bien considérer ce qu'il perd, qui vous fait merveilleusement ébahir comment il n'y a personne ici qui ne lui aye pu faire entendre ce que c'est de la grandeur que ce mariage lui pourroit apporter et l'amitié des *princes d'Allemagne pour parvenir à l'empire et à la conquête des Pays-Bas* et sur cela vous étendre, comme le sçaurez bien faire et aussi lui ôter le scrupule de sa conscience [2]. »

Elle ne s'en tint pas là, elle envoya à Londres Larchant, le capitaine des gardes du duc d'Anjou, et Cavalcanti, l'homme indispensable, auquel au départ elle remit deux portraits de son fils de la main de Janet : l'un devait donner une idée avantageuse de son visage; l'autre de sa taille et de sa tournure.

Larchant devait se borner à réclamer un sauf-conduit pour le maréchal de Montmorency, le chef annoncé de la grande ambassade qui irait demander la main d'Élisabeth. A cette première ouverture, Élisabeth répondit que, tant que la question de la religion ne serait pas vidée, une pareille mission était bien

[1] Arch. nat., collection Simancas, K 1522. — [2] Archives du Ministère de la guerre; voir le présent volume, p. 62.

inutile, et, qu'eu égard à la haute situation du maréchal, elle ne serait qu'un embarras de plus.

D'un commun accord la question religieuse fut pour le moment laissée de côté; mais la remise du portrait du duc par Cavalcanti agit plus et dans un sens favorable que tous les arguments employés jusqu'alors. En toute hâte, la reine manda La Mothe au palais et de prime abord lui montrant l'un des deux portraits du duc, « ce n'est qu'un crayon, dit-elle, un peu charbonné; mais dans l'ensemble du visage, il y a un grand air de dignité et de sérieuse maturité, ce qui me plaît infiniment; car je ne veux pas être menée à l'église par un enfant[1] ». Elle prétendit n'avoir que trente-cinq ans. La Mothe, qui savait bien qu'elle en dissimulait au moins deux, lui répondit en courtisan : « que l'âge n'avait pas de prise sur elle et n'avait pu lui enlever aucune de ses perfections ». Grâce à cette adroite flatterie, la voyant si bien impressionnée, il la décida à écrire au duc d'Anjou, faveur que jusqu'ici elle lui avait refusée.

« Monsieur, disait-elle, combien que ma dignité excède ma personne et que mon royal rang me fait douter que mon royaume est plus recherché que moi-même, si est-ce que la réputation que j'entends par mon ambassadeur et aussi par votre gentilhomme qu'avez conçue de quelques grâces miennes, sans que je l'aye mérité, me fait croire que la règle de notre affection se tirera par la force de choses plus excellentes qu'ai oncques connu en moi résider et pourtant me fache que mon insuffisance ne puisse satisfaire à une telle opinion que M. de Larchant m'a déclaré que déjà en avez conçue, espérant que vous n'aurez oncques à vous repentir de cet honneur que vous me faites[2]. »

Ce n'était que de la vraie monnaie de cour et c'est dans une lettre de Burghley à Walsingham qu'il faut rechercher la pensée secrète d'Élisabeth : « Elle n'ignore pas, lui mandait-il, ce qu'il y aurait à craindre si l'affaire échouait par sa faute; mais elle est persuadée que la question religieuse motivera la rupture et qu'ainsi elle évitera le blâme[3]. »

Ainsi que Burghley l'avait pressenti, le duc d'Anjou ne se laissa pas prendre aux astucieuses paroles d'Élisabeth; le refus de toute concession sur l'exercice de sa religion que Larchant n'avait pu lui dissimuler, l'avait si fort troublé que Walsingham écrivait à Burghley : « Il a fallu de chauds encouragements pour le ramener au point où il semble revenu; l'on s'agite beaucoup pour rompre

[1] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 186. — [2] Record office, *State papers*; voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*. — [3] *Lettres de Walsingham*, p. 129.

ce projet de mariage, le nonce, les ambassadeurs de Portugal et d'Espagne sont tous les jours en mouvement pour en détourner le duc[1]. »

Catherine se montrait fort mécontente de toutes ces intrigues : « L'humeur en laquelle est mon fils, mandait-elle à La Mothe, me fait beaucoup de peine, nous soupçonnons fort que Villequier, Sarret et Lignerolles sont les auteurs de ces fantaisies. Si nous pouvons en avoir aucune assurance, je vous assure qu'ils s'en repentiront[2]. »

Charles IX n'était pas moins irrité : une discussion, très aigre et en présence de Catherine, s'étant engagée à ce sujet entre le duc et lui, « Mon frère, s'était-il écrié, vous auriez dû être plus franc avec moi, et ne pas me mettre dans le cas de tromper la reine d'Angleterre que j'estime et que j'honore. Vous parlez toujours de votre conscience; il est un autre motif que vous n'avouez pas, c'est l'offre d'une forte somme que le clergé vous a faite, parce qu'il tient à vous garder ici comme le champion de la cour catholique. Sachez-le bien, je n'en veux reconnaître d'autre que moi-même; puisque le clergé a tant de superflu et moi tant de besoins, les bénéfices étant à ma libre disposition, je m'en souviendrai à l'occasion et j'aviserai. Quant à ceux qui se font les entremetteurs de ces menées, j'en raccourcirai, s'il le faut, quelques-uns de la tête[3]. »

Le duc ne répliqua rien à cette rude apostrophe, mais, des larmes dans les yeux, il se renferma dans ses appartements qu'il ne quitta pas de la journée.

Prévenu tout aussitôt de cette violente scène, Walsingham, la première fois qu'il revit Catherine, y fit allusion; elle le supplia de n'en rien dire et lui annonça le prochain départ de M. de Foix pour Londres. En transmettant cette nouvelle à lord Burghley, lui d'ordinaire si perspicace se persuada que ce nouvel envoyé emporterait des instructions l'autorisant à céder sur la question religieuse et voici les motifs qu'il en donne : la mésintelligence entre la France et l'Espagne qui s'accentue; la jalousie entre le Roi et le duc d'Anjou parvenue à un état si aigu qu'il ne se passera pas six mois qu'ils n'en viennent aux mains, le Roi ne pouvant plus supporter son frère auprès de lui, et le duc ayant peur d'y rester; « depuis la mort de Henri II, ajoutait-il, la Reine mère n'a jamais tant pleuré[4] ».

Ce qui le confirmait dans ses illusions, c'est l'entretien qu'il venait d'avoir avec l'ambassadeur de Florence : « Le Roi et la Reine mère, lui avait dit Petrucci, ne désirent rien tant que de conclure une alliance étroite avec l'Angleterre; et, en

[1] *Calendar of State papers* (1569-1571), p. 497. — [2] *Corresp. dipl. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 234. — [3] *Ibid.*, p. 498. — [4] *Calendar of State papers* (1571-1572), p. 497.

égard à l'inimitié qui existe entre l'Angleterre et l'Espagne, le moment leur semble très opportun; il serait donc nécessaire, pour abaisser la prépondérance dominatrice de la maison d'Autriche que l'Angleterre s'alliât avec les princes de la Germanie et les Vénitiens. Le Roi et la Reine mère m'ont avoué qu'ils sont très disposés à entrer dans cette ligue[1]. » Resté sous l'impression de ces encourageantes paroles : « Je crois que M. de Foix, écrit-il à Leicester, emportera l'ordre de conclure le mariage ou, à son défaut, une étroite alliance. L'on est ici fort persuadé de la sincérité de Sa Majesté, les circonstances sont très propices; si Sa Majesté n'est pas résolue à se marier, chose très nécessaire à notre État très chancelant, ce serait le moment de faire une alliance avec la France qui pourrait nous servir durant quelque temps[2]. »

M. de Foix, de la mission duquel Walsingham à l'avance augurait tant, allait trouver Élisabeth dans les meilleures dispositions : tout récemment, en envoyant à La Mothe un panier d'abricots de ses jardins, elle lui avait fait dire par Leicester que c'était pour le convaincre que l'Angleterre produisait de beaux fruits. « Je n'en ai jamais douté, avait-il répondu, mais ils seraient encore plus beaux, si l'on se servait de greffes de France[3]. »

Walsingham avait engagé Burghley à traiter M. de Foix avec les plus grands égards. La réception qu'on lui fit fut donc exceptionnelle : le comte d'Oxford et le marquis de Northampton furent attachés à sa personne; il eut huit audiences de la reine, de quotidiennes conférences avec ses conseillers, mais sans aucun résultat appréciable. « En nos entretiens, écrivait Burghley à Walsingham, il y a eu autant de variations qu'il y a eu de jours. » Élisabeth en explique elle-même le motif à son ambassadeur : « Nous n'avons rien fait, parce que M. de Foix, n'étant pas satisfait de nos réponses, a tenté par toutes sortes de moyens de nous amener à les faire telles qu'il les désirait. » Toutefois, on finit par se mettre d'accord sur une rédaction remplie d'équivoques; elle portait que le duc d'Anjou ne serait pas contraint d'assister à des cérémonies *contraires à l'église de Dieu*.

C'était ôter toute sa portée à la rédaction proposée par M. de Foix, *contraires à la religion catholique*[4].

Dans les jours qui précédèrent son retour, Charles IX et Catherine furent avisés que les chefs protestants, en s'aidant de leurs amis d'Angleterre, cher-

[1] *Calendar of State papers* (1570-1571), p. 501.

[2] *Lettres de Walsingham*, p. 134.

[3] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 200.

[4] *Lettres de Walsingham*, p. 152.

chaient à entraver le mariage du duc d'Anjou et faisaient secrètement proposer à Élisabeth le prince de Navarre; l'on trouve quelque trace de cette menée dans les mémoires de La Huguerie[1], mais Charles IX croyant la négociation beaucoup plus sérieuse qu'elle ne l'était en réalité, pour y couper court, prescrivit à La Mothe-Fénelon de dire bien haut, si l'on venait à lui parler du prince de Navarre, que son mariage avec Marguerite de Valois était chose conclue[2].

L'incident n'eut pas de suite et la veille du départ de Londres de M. de Foix, fixé au 6 septembre, les conseillers d'Élisabeth, ainsi que le leur avait recommandé Walsingham, lui touchèrent quelques mots d'une alliance intime avec la France. Il se retrancha derrière ses instructions qui lui enjoignaient de n'accepter aucune discussion sur autre point que le mariage. Néanmoins, il leur conseilla d'envoyer en France un personnage de crédit pour traiter à la fois et du mariage et de l'alliance qu'ils semblaient si vivement désirer et il leur désigna sir Thomas Smith, l'un des négociateurs de la paix signée à Troyes en 1564, comme celui qui serait le plus favorablement accueilli; mais diverses circonstances retardèrent son départ, et ce n'est que plus tard que nous le retrouverons à Blois, où il sera précédé par un visiteur dont la présence allait éveiller toute l'attention et toutes les craintes de l'Europe catholique et nécessiter sur la signification et la portée de sa venue les explications atténuantes de Charles IX et de Catherine; ce visiteur c'était l'amiral de Coligny. Bien des motifs l'avaient déterminé à accepter cette invitation : d'abord l'éloignement momentané de tous les Guises de la cour; le départ prochain pour l'Espagne de don Francès de Alava, son irréconciliable adversaire, dont Catherine avait obtenu le rappel; l'entrée au Parlement de Paris, en qualité de maître des requêtes, de Cavaignes, l'un des chefs protestants le plus en évidence[3]; enfin le départ de Schomberg pour l'Allemagne, où il allait rechercher l'amitié et l'alliance des princes protestants, mission dont Catherine dans une lettre au marquis de Brandebourg revendiquait l'initiative[4]. D'ailleurs, en venant à Blois, Coligny ne faisait que céder au désir exprimé par ses propres coreligionnaires : le 12 août, Walsingham avait mandé à Burghley : « Tous ceux de la religion supplient très humblement la reine notre maîtresse qu'il lui plaise, en parlant à M. de Foix, de lui insinuer qu'elle souhaiterait que le Roi rappelât l'amiral, et qu'elle eût la bonté de dire qu'un sujet de tel mérite ne devait pas être laissé à la Rochelle. » Et il ajoutait : « Il y a beaucoup d'espoir

[1] *Mémoires de La Huguerie*, t. I, p. 36. — [2] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 53. — [3] Voir le présent volume, p. 64. — [4] Voir le présent volume, p. 45.

que le Roi employera l'amiral à des choses de la dernière importance; car il commence à s'apercevoir lui-même de l'insuffisance des autres, dont les uns ont plus d'attachement pour d'autres que pour lui, et les autres sont plus espagnols que français[1]. »

A cet égard, Charles IX dans son dernier entretien avec Ludovic de Nassau s'était franchement expliqué : « Je ne veux rien entreprendre dans les Flandres, lui avait-il dit, sans avoir pris l'avis de Coligny. Je ferai la moitié du chemin pour aller au-devant de lui et j'irai jusqu'à Blois pour le voir[2]. »

De son côté, Hubert Languet écrivait au duc de Saxe, son maître : « Les Papistes redoutent une entrevue de l'amiral avec le Roi; car ils sont persuadés qu'il a dans ses mains des documents qui feront preuve des intelligences coupables de ses sujets avec l'Espagne, et ils se méfient de l'empire qu'il prendra sur Sa Majesté[3]. »

Comment Catherine s'était-elle décidée à consentir à ce rapprochement avec l'amiral. Tout récemment, lorsque Charles IX se proposait d'aller en Bretagne, avec la pensée d'y trouver l'occasion de s'y aboucher avec lui, elle s'y était opposée. C'est qu'indépendamment du mariage de sa fille avec Henri de Navarre, auquel l'amiral pouvait prêter son concours, un motif tout personnel l'y avait déterminé : Frégose, dans ses entretiens à la Rochelle avec les chefs protestants, s'était aperçu que Coligny semblait tout disposé à vouloir se remettre dans les bonnes grâces de la Reine mère et qu'il ne s'opposerait même pas à ce que l'autorité restât entre ses mains, comme par le passé. C'était la prendre par son faible. Ce qui acheva de la rendre accessible à cette entrevue qui rentrait dans sa politique d'alors, c'est que l'amiral, dans une lettre datée du 3 août, venait de confirmer tout ce que Frégose lui avait rapporté : « Madame, lui disait-il, j'ay reçu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire par le sieur de Quincey[4], et entendu aussi de lui ce qu'il avoit de commandement de me dire et entre autres choses que Vos Majestés vouloient que je leur allasse bientôt baiser les mains, qui estoit la plus agréable nouvelle que j'eusse pu recevoir, ce que je désire principalement pour leur faire cognoistre que je n'ay aultre but et dessein qu'au bien, repos et grandeur de ce royaulme. Je vous supplie très humblement, Madame, le croire et vous assurer que je m'emploieray à vous faire service de telle façon que vous en recevrez contentement[5]. »

[1] *Lettres de Walsingham*, p. 137.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 17463, fol. 6.

[3] H. Languet. *Arcana seculi decimi sexti*, p. 154.

[4] Malheureusement nous n'avons pu retrouver cette lettre si importante de Catherine.

[5] Bibl. nat., fonds français, n° 15553, fol. 212.

Coligny était donc aussi favorablement désiré à Blois, par Charles IX que par Catherine : accompagné par le maréchal de Cossé et suivi par cinquante gentilshommes, il y arriva le 12 septembre. Au retour d'une récente excursion au château de Chambord, Catherine avait été prise de la fièvre et gardait la chambre; c'est dans ses appartements que l'amiral fut d'abord introduit. Le Roi l'y attendait.

Si l'on s'en rapporte uniquement à l'ambassadeur de Florence, cette première entrevue fut convenable, mais froide; mais de Thou dit tout le contraire : l'amiral ayant voulu se jeter aux pieds de Charles IX, écrit-il à Burghley, Sa Majesté l'en empêcha et d'un ton affectueux : « Mon père, nous vous tenons maintenant, vous ne vous éloignerez plus de nous[1]. »

Catherine l'embrassa, et de ses appartements il fut mené chez le duc d'Anjou, qui était également indisposé, et fut reçu par lui avec une apparente cordialité. Ses amis étaient loin de partager sa confiance; pour les rassurer il écrivit à ceux des églises de Lyon : « Je veux vous avertir que le Roi et Messeigneurs ses frères m'ont fait bonne chère[2]. »

Ces craintes n'étaient que trop fondées : peu de jours après son arrivée, le duc de Montpensier le rencontrant dans une des galeries du château très mal éclairée : « Comment, lui dit-il, allez-vous ainsi tout seul et si imprudemment; vous ne connaissez donc pas les gens avec qui vous avez affaire? »

« Ne suis-je pas dans la maison du Roi et sur sa parole, répondit-il. »

« Mais le Roi dans sa maison n'est pas toujours le maître[3]. »

La pensée de faire tuer l'amiral et ses principaux lieutenants n'était pas nouvelle; aussi loin que l'on remonte dans le passé nous en retrouvons la trace : le vénitien Michel Suriano affirme qu'en 1560 le jeune Roi voulait se jeter sur les chefs protestants et éteindre ainsi l'incendie de la réforme[4].

En 1563, l'année où au mois de mars fut signée, à Amboise, la première paix avec les Huguenots, dans le courant du mois d'août suivant, leurs principaux chefs reçurent cet avis secret : « Ceux de C... ont tenu conseil, pour après que les reîtres seront partis donner en un même jour les *Vêpres siciliennes* à ceux de la religion. Advertir M. le Prince, M. l'Admiral et M. d'Andelot; qu'ils se tiennent sur leurs gardes; car ils ont délibéré de leur jouer un mauvais tour et les faire mourir tous trois en un seul jour, s'ils peuvent. Que M. le Prince croye cet

[1] De Thou, *Hist. univers.*, trad., t. VI, p. 274. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 15553, fol. 206. — [3] La Huguerie, *Mémoires*, t. Ier, p. 95. — [4] Tomaseo, *Ambass. vénitiens*, t. Ier, p. 325.



IMPRIMERIE NATIONALE.

avertissement pour véritable, parce que le prince de Porcian a de ses amis qui hantent le gouverneur de C..., conducteur de l'affaire[1]. »

L'année suivante, le duc de Ferrare étant venu en France, Catherine, à plusieurs reprises, s'ouvrit à lui de l'éventualité de l'assassinat de l'amiral. Aussi, à la première nouvelle qu'il eut de la Saint-Barthélemy, se rappelant cette confidence, il en fit part à ses deux envoyés, le comte Gasparo Fogliani et Giannelli[2].

Lors de l'entrevue de Bayonne, en 1565, le propre confesseur de ce même duc de Montpensier auquel il répugnait maintenant de voir frapper un ennemi désarmé, en son nom, remit un mémoire au duc d'Albe où il était dit : « Le moyen le plus court et le plus expéditif, ce serait de se débarrasser de cinq ou six des principaux chefs protestants[3]. »

Cette sanguinaire solution dont on lui faisait l'aveu, le duc d'Albe dut s'en emparer et la conseiller à Catherine. Pour arriver secrètement jusqu'à elle, il suffisait de traverser la longue galerie qui reliait l'évêché où logeait la Cour à la maison de bois destinée à la reine d'Espagne. Il y a des choses qui se disent et ne s'écrivent pas. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, il manda à don Diégo de Çuniga, le 10 septembre : « Souvent je me suis souvenu de ce que j'avais dit à la Reine mère à Bayonne, et de ce qu'elle m'avait promis, je vois qu'elle a bien dégagé sa parole[4]. »

Ces bruits d'assassinat étaient donc toujours dans l'air. Soubise y fait allusion dans ses Mémoires, à l'en croire, l'exécution en aurait été projetée durant le séjour que l'amiral fit à Moulins en 1565[5].

Que l'idée en soit venue, tout le passé le rend admissible; mais le connétable, qui avait suivi la cour dans cette ville, n'aurait jamais laissé toucher, lui présent, à l'un de ses neveux; d'ailleurs le récent massacre des Français dans la Floride par les Espagnols avait exaspéré l'opinion en France, et Catherine était trop irritée elle-même contre Philippe II pour oser risquer alors un pareil attentat; mais comme l'a dit de Thou, les protestants, esprits soupçonneux, s'obstinaient à croire qu'on avait fait un traité à Bayonne entre les deux rois, à l'effet d'affermir l'ancienne religion et d'extirper entièrement la nouvelle[6].

Le 10 mai 1567, don Juan de Çuniga écrivait de Rome où il représentait l'Es-

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 4682, fol. 53.

[2] Archives de Modène, Cancelleria ducale.

[3] Voir *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*. t. IX, p. 298.

[4] Arch. nat., collect. Simancas, K 1535.

[5] Jules Bonnet, *Mémoires de Soubise*.

[6] De Thou, *Histoire universelle*, trad., t. VI.

pagne : « Le pape Pie V m'a dit en très grand secret : les maîtres de la France méditent une chose que je ne puis ni conseiller ni approuver et que la conscience réprouve; ils veulent faire périr par pratiques le prince de Condé et l'amiral[1]. »

Poursuivons cette enquête : Condé ayant été tué à Jarnac par Montesquiou, au mépris de toutes les lois de la guerre, il ne restait plus qu'à en faire autant à Coligny. En 1569, durant le long séjour de Catherine à Metz, l'ambassadeur d'Espagne, don Francès de Alava lui ayant reproché l'inaction de l'armée royale depuis la victoire de Jarnac, inaction qui avait permis à l'amiral de réorganiser la sienne : « Il n'a plus en son pouvoir que la Rochelle, répondit-elle, et toute ma crainte c'est qu'il ne la livre aux Anglais. La reine de Navarre est entièrement gouvernée par lui et elle nous ruine. De grâce, conseillez-moi, que dois-je faire ? » — « J'ignore, Madame, de quelles ressources l'amiral dispose encore, mais quand la force fait défaut, il faut recourir à d'autres moyens. » — « Lesquels ? » — « Eh bien, puisque vous l'exigez, vous devriez avoir recours à la *sonaria*[2], comme disent les Italiens, et faire tuer l'amiral, Larochefoucault et Grammont. » — « Baissant la voix, car le cardinal de Lorraine était dans la chambre voisine, il y a trois jours, j'ai offert cinquante mille écus à celui qui tuerait l'amiral, et vingt ou trente mille à ceux qui tueraient d'Andelot et Larochefoucault. Il y a sept ans, on l'avait décidé et ceux qui l'ont empêché alors, s'en sont repentis depuis[3]. »

Ainsi de sa propre bouche, elle confirme ainsi l'avis donné en 1563 aux chefs protestants que l'on méditait contre eux de nouvelles *Vêpres siciliennes*.

En 1571, la sinistre préméditation du meurtre de Coligny reparaît : le pape croit, écrit un agent florentin, que la paix de Saint-Germain n'a été conclue et l'amiral invité à Blois qu'avec la secrète intention de le tuer; mais à voir les choses menées avec tant de prudence, il ne pense pas que le Roi soit dans des dispositions aussi hardies[4].

Ce meurtre semblait si bien dans le jeu de Catherine, qu'à la première nouvelle de la prochaine arrivée de l'amiral à Blois, Philippe II écrit de sa propre main : « Ce ne peut-être qu'avec l'intention d'en finir avec cet homme abominable, ce qui serait un acte de grand mérite et d'honneur[5]. »

[1] Kervyn de Lettenhove : *Conférence de Bayonne.*

[2] *Sonaria*, sonnerie des morts, glas.

[3] Arch. nat., collection Simancas, K 1514, pièce 80.

[4] *Négociations diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 782.

[5] Arch. nat., collection Simancas, K 1520, pièce 31.

L'avertissement donné par le duc de Montpensier, et qui de bien des côtés lui était confirmé, détermina Coligny à s'en expliquer avec Catherine et à savoir de sa propre bouche ce qu'il avait à redouter. A la première question qu'il lui posa, « Je sais bien, dit-elle avec une apparente franchise, que vous ne pouvez pas plus vous fier à nous que moi à vous, car vous avez offensé le Roi mon fils et pris les armes contre lui; eh bien, je vous assure que, si vous continuez à lui être un bon serviteur et fidèle sujet, je vous ferai des faveurs de toutes sortes[1]. »

Et ces faveurs ne se firent pas attendre; indépendamment de ses charges qui lui sont toutes rendues, le Roi, pour le dédommager des pertes qu'il a subies, lui fait don de cent mille livres, lui abandonne le revenu durant un an de tous les bénéfices du feu cardinal de Châtillon, son frère, l'autorise à poursuivre partout la revendication des meubles et objets précieux pris dans le château de Châtillon, lors de la dernière guerre civile. Il fait plus encore, cédant à son imprudente requête, il donne l'ordre d'enlever la croix et la pyramide dressées sur l'emplacement de la maison des frères Gastines condamnés à mort et exécutés pour exercice prohibé du culte protestant dans leur logis. Enfin pour lui donner une marque publique de sa bienveillance, il accueille avec bonté les députés de la Rochelle, lorsqu'il les lui présente, et il invite à Blois sa nouvelle épouse Jacqueline d'Entremonts à laquelle Catherine témoigne les plus grands égards.

Tant de faveurs accumulées semblent inexplicables à l'ambassadeur Giovanini Michieli : C'est incroyable, dit-il dans sa relation, qu'un homme qui ne s'est fait un nom que dans les guerres qu'il a soutenues contre le Roi, ait conquis en si peu de temps une si grande autorité[2].

Marguerite dans ses Mémoires, l'explique à sa manière : « Les renards avoient sceu si bien feindre qu'ils avoient gagné le cœur de mon frère ce brave prince pour l'espérance de se rendre utiles[3]. »

Ces démonstrations si flatteuses pour l'orgueil de Coligny, si Catherine en laisse toute l'initiative au Roi son fils, elle semble du moins partager à demi sa confiance dans l'avenir : « Nous sommes à espérer plus de repos en ce pays, écrit-elle au duc de Florence, que n'en avions eu jusqu'ici »; elle est si peu préoccupée des éventualités du lendemain qu'elle pense à dresser une cassine à Saint-Maur-les-Fossés où elle désire avoir toutes sortes de gens « qui sachent faire toutes façons de fromages, laitages, confitures, salures, salades et fruits et elle

[1] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 705. — [2] Relat. de Michieli. — [3] Marguerite de Valois, *Ses Mémoires*, édit. de L. Lalanne.

prie le Grand-Duc de lui envoyer les personnes qu'il y croira les plus propres[1]. » Toutefois ces futilités qui tiennent dans sa vie une part plus grande qu'on ne le croit, ne la détournent pas de la négociation du mariage de sa fille avec Henri de Navarre et bien avant qu'elle ne soit assurée du consentement définitif de Jeanne d'Albret, elle se préoccupe de l'obtention d'une dispense. « Je ne serai jamais contente, écrit-elle à M. de Ferals, le nouvel ambassadeur de France à Rome, que Sa Sainteté ne m'ait octroyé cette grâce; pour le cas où elle voudroit se dispenser de bailler ladite dispense en public, qu'elle l'accorde et fasse dépêcher en particulier et me l'envoye, l'assurant que je la garderai devers moy, qu'elle ne viendra à la connaissance de personne, désirant surtout avoir la conscience apaisée de ce côté-là[2]. »

Pour s'assurer plus de chances, elle a recours au duc de Florence. Se promenant un jour avec Petrucci, son ambassadeur : « Le nonce fait tout ce qu'il peut, lui dit-elle, pour entraver le mariage de ma fille; si le Saint-Père ne croit pas pouvoir accorder la dispense pour cause d'hérésie, que du moins il nous la concède pour raison de parenté. Si je la demande, si je la désire, c'est uniquement par acquit de conscience; car il y a dans ce royaume deux ou trois archevêques qui en ont l'autorité et la donneront au besoin[3]. »

A la suite de cet entretien, dont Petrucci l'informa sur-le-champ, Cosme de Médicis ayant fait représenter à Catherine qu'avant de solliciter une dispense, il faudrait amener l'amiral et Jeanne d'Albret à revenir à la vraie religion : « Je voudrois, répond-elle, qu'il m'eût coûté la moitié de ce que j'ai, et dix ans de ma vie et que l'amiral voulût faire vers Notre Saint-Père ce que me mandez; mais il est plus à désirer qu'à espérer qu'il le fasse, ni la royne de Navarre; car de penser qu'à présent si promptement ils veulent se soumettre au Pape, il ne seroit pas croyable, et de tirer le mariage en longueur il en adviendroit plus de mal que de bien; car rien ne nous peut faire espérer l'augmentation entière de nostre religion et le repos universel de ce royaume que le mariage de ma fille et du prince de Navarre; quand le Pape aura tout bien considéré, il trouvera qu'il fera un grand service à Dieu et à toute la chrétienté de nous bailler cette dispense, pour laquelle nous avions délibéré de demander au nouveau ambassadeur qu'il la demande à Sa Sainteté; mais depuis nous n'avons voulu, et attendrons d'avoir l'entière résolution de la reine de Navarre, encore qu'elle aye envoyé homme

[1] Archives de Florence. — [2] Voir sa lettre, dans le présent volume, p. 75. — [3] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 715.

exprès pour nous prier de bailler ma fille à son fils, suivant la promesse du feu Roy mon seigneur qu'il en fit au feu roy de Navarre son mary[1]. »

C'est à ce moment que parvint à Blois la nouvelle de la victoire de Lépante. « Cette victoire, écrivait Walsingham à Burghley, peut amener quelque changement ici. La Reine mère qui gouverne tout est naturellement peureuse, et l'on appréhende que ceux de la faction de l'Espagne, qui sont le plus en crédit auprès d'elle, ne profitent de cette victoire pour persuader au Roi de dissimuler les outrages qu'il a reçus des Espagnols et ne le portent à suivre, durant quelque temps, la même route que le roi d'Espagne[2]. » Il ne se trompait pas : à partir de ce jour, Catherine se montra opposée à toute brouille avec l'Espagne, et vis-à-vis de l'amiral elle affecta une froideur de plus en plus marquée.

En présence de ce mauvais vouloir qu'elle ne dissimulait plus, Coligny annonça son intention d'aller à Châtillon, ce vieux manoir paternel qu'il n'avait pas revu depuis des années. Le prochain départ de Charles IX pour un déplacement de chasse le motivait d'ailleurs; mais avant de s'éloigner, il tint à avoir un dernier entretien avec Catherine : « Si la reine de Navarre, lui dit-il de prime abord, tarde tant à venir à la cour, la crainte qu'elle a conçue de la présence de la garde du Roi à Blois, en est l'unique cause. » — « Nous sommes trop vieux tous deux, répondit Catherine, avec une simulée bonhomie, pour chercher à nous tromper. Vous devriez plutôt, vous, être en défiance que la reine; quoi qu'elle dise ou fasse, nous n'admettons pas qu'elle puisse avoir de pareilles craintes[3]. »

Au sortir de cette entrevue, elle répéta à Petrucci tous les propos qu'elle avait eus avec l'amiral, et le pria de donner, de sa part, les meilleures assurances à Téligny.

Ce dissentiment de Coligny et de Catherine ne fut toutefois que passager et ne modifia en rien la polique du moment : Frégose est envoyé en Béarn, afin de presser la venue de Jeanne d'Albret à Blois; le comte Ludovic y est également mandé, à l'effet de donner suite aux projets dont il avait entretenu le Roi; mais avec sa dissimulation habituelle pour se couvrir vis-à-vis de Philippe II, Catherine écrit le 18 octobre à Fourquevaux : « Empêchez le Roi Catholique, avec lequel nous voulons vivre en paix, d'entrer en opinion que l'on ait reçu le comte Ludovic de Nassau pour s'en servir ou le favoriser à l'encontre de luy, mais plutôt en intention de l'en détourner, s'il en avoit volonté, de quoy vous le pouvez

[1] Archives de Florence; voir le présent volume, p. 76. — [2] *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 151. — [3] *Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 324.

rendre assuré, s'il advient qu'il soit besoin que vous lui en parliez; car il ne luy en faut ouvrir le propos et en tout événement qu'il ne s'aperçoive que nous en ayons escript quelque chose; mais il faut faire faire ces offices comme de vous-même[1]. »

Ces menteuses protestations ne l'empêchent pas de poursuivre la politique anti-espagnole, dont secrètement elle tient tous les fils : Schomberg, le 29 octobre, lui ayant mandé d'Allemagne que l'électeur de Saxe, qu'il avait vu le premier, était bien disposé, et qu'il allait visiter les autres princes, elle lui répond le 20 novembre : « Ce a été plaisir au Roi et à mon fils le duc d'Anjou et à moy d'entendre la bonne espérance que vous me donnez du succès de l'affaire que vous avez charge de manier par delà, qui me donne assurance qu'il en sortira un bon effet, commun profit, honneur et réputation de ce royaume et de toute la Germanie, qui est ce qui me le fait désirer[2]. »

Tout en s'occupant du mariage de sa fille avec Henri de Navarre, Catherine ne perd pas de vue l'Angleterre; durant une absence de Walsingham, le 1er novembre elle reçut Killegrew, qui le remplaçait momentanément, et le propos étant tombé sur Marie Stuart, comme il accusait celle-ci d'être complice de Norfolk, et par suite de l'abandon de la France de songer à épouser don Juan d'Autriche, elle répondit que l'on mettait beaucoup de choses sur le compte de sa belle-fille qu'elle ne pouvait croire. Killegrew ayant répliqué que ce qu'il avançait pouvait se vérifier par les originaux des lettres qu'elle avait écrites et qui pouvaient être mis sous ses yeux, « sans vouloir relever cette accusation, elle lui demanda des nouvelles de la santé de la reine, et pour mieux s'en assurer elle lui dit qu'elle se proposait de l'envoyer visiter. » — « Il me semble, Madame, répliqua-t-il, que ce n'est ni beaucoup d'honneur pour le Roi ni pour vous, étant telle qu'elle est, de s'en soucier si fort. Si le Roi voulait s'entendre avec la reine ma maîtresse pour pacifier l'Écosse, sans parler de Marie Stuart, j'estime qu'on pourrait plus facilement arriver à un accord[3]. » Elle lui promit de le redire à son fils, et l'entretien ne se poursuivit pas.

Ce n'est pas la première fois que Catherine parlait ainsi en faveur de Marie Stuart; dans la dernière entrevue qu'elle avait eue avec Walsingham, celui-ci ayant prétendu que l'on savait la vie étrange qu'elle avait menée et qu'elle étoit odieuse à chacun : « Le Roi mon fils pour son honneur ne peut que lui aider,

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 10752, p. 1206. — [2] Bibl. nat., fonds français, Cinq cents Colbert, n° 400 (volume non paginé). — [3] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 285.

avait-elle répondu, et c'est un office que la reine votre maîtresse ne peut trouver mauvais[1]. »

Nous voici parvenu à la fin de l'année 1571; elle finira plus mal qu'elle n'a commencé. Deux faits se produisent pleins de menaces pour l'avenir et semblent la préface de la sanglante nuit : les Guises s'étaient d'abord retirés à Joinville, où ils avaient tenu un conseil de famille pour s'entendre sur la ligne de conduite que nécessitait pour eux la venue de l'amiral à Blois; de Joinville ils vinrent à Troyes, et dans les premiers jours de novembre, le bruit s'étant répandu que c'était avec l'intention d'attaquer l'amiral, de tous côtés ses amis lui offrirent d'accourir à sa défense; Jeanne d'Albret en tête lui proposa d'amener le prince de Condé et le prince de Navarre, son fils. Sans trop s'effrayer l'amiral crut néanmoins devoir en avertir le Roi : « Tant s'en faut, lui écrit-il, que je me sois ému pour les assemblées qu'ont faites ceux de Guise que, hors environ vingt-cinq arquebusiers que j'ai mis pour la garde de ma porte, je n'ay point eu pour un coup douze gentilshommes d'extraordinaires, mais bien ai-je adverty mes amis pour se tenir prêts, et n'eût été, Sire, la promesse que j'avois faite à Votre Majesté, quand je partis de Blois, j'avois bien moyen de relever de peine ceux qui disoient quy me viendroient assiéger en ma maison et de faire la moitié du chemin au-devant d'eux, mais je crains de déplaire et désobéir à Votre Majesté, et d'autre part je désire tant entretenir la paix et le repos en vostre royaume que je sçay lui être tant nécessaire, que je préférerai toujours le public et le service de Votre Majesté à mon particulier, comme peut en rendre témoignage le langage que je lui en tins dernièrement à Blois en présence de votre mère et de Monsieur vostre frère. Je supplie très humblement Vostre Majesté d'être assurée que je ne donnerai ny plaisir ny advantage à mes ennemis pour prendre les armes; car, si je le fais, ce ne sera que par votre commandement, et puisqu'il plaît à Votre Majesté que je me contienne chez moi, je le ferai pour lui obéir; mais je la supplie aussi très humblement que ce ne soit ny à ma honte ny à ma défaveur, et faire différence entre ceux qui font bien ou mal[2]. »

Un fait plus significatif encore, et qui aurait dû ouvrir les yeux de l'amiral, et éveiller toutes ses défiances, c'est la violente émeute que provoqua l'enlèvement de la croix de Gastines. Une maison qui avait appartenu aux deux frères est brûlée; celle du *Marteau d'or* et une troisième dans la rue de la Monnaie sont

[1] *Calendar of State papers*, 1570, 1571, p. 543. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 3193, p. 25.

également saccagées et Charles IX écrivait au prévôt des marchands et aux échevins : « Faites-en une punition exemplaire et en plein jour, pour que l'on puisse donner crainte aux canailles qui font lesdites séditions, et que les autres y prennent exemple[1]. »

M. de Nançay avait si bien prévu ce soulèvement du peuple de Paris que, dès le lendemain du jour où Coligny avait obtenu du Roi l'enlèvement de cette croix, il avait écrit au duc de Nemours : « L'on a dépesché la commission au prévôt de Paris, lequel dit qu'il ayme mieux quitter son état que de prendre cette charge-là. Le chevalier du guet en a autant fait. Ils ne peuvent trouver personne qui veuille entreprendre ce fait-là; ils ont failli de tuer à Paris le prévôt des marchands Marcel[2]. »

Déjà en décembre 1568, lorsque le cardinal de Châtillon était venu négocier la paix qui fut plus tard signée à Longjumeau, de crainte pour sa vie, l'on n'avait pas osé le laisser entrer de jour dans Paris. La haine que le peuple de la grande ville portait aux huguenots était donc restée aussi implacable que par le passé, et elle attendait, suivant la propre expression de Charles IX, qu'on lui lâchât la main.

## VI

Dans les mois qui suivirent le retour de M. de Foix en France, la situation de l'Angleterre s'était singulièrement aggravée : au dedans, la révolte des nobles du Nord sous la conduite des comtes de Northumberland et de Westmoreland, ces chefs des puissantes maisons de Percy et de Nevile, la conspiration de Norfolk, les troubles de l'Irlande, la guerre d'Écosse qui se prolongeait, l'Angleterre soutenant le jeune roi, la France Marie Stuart; au dehors, la rupture avec l'Espagne dont l'ambassadeur venait d'être brusquement congédié, enfin la victoire de Lépante qui, en relevant la fortune de Philippe II, lui permettait de secourir à la fois les rebelles d'Irlande et les catholiques d'Angleterre.

« Dans des circonstances aussi difficiles, nous manquons d'alliances, avait écrit Leicester à Walsingham[3]. » A l'heure présente, le mariage de la reine avec le duc d'Anjou leur semblait donc l'unique moyen d'obtenir celle de la France; mais comment reprendre une négociation que Burghley lui-même regardait comme

[1] Arch. nat., Registres de l'Hôtel de ville, n° 2188, voir dans ce présent volume, p. 84, la lettre de Catherine et les notes qui l'accompagnent.

[2] Bibliothèque nationale, fonds français, n° 3188, p. 27.

[3] *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 176.



IMPRIMERIE NATIONALE.

morte? Depuis le départ de M. de Foix, une seule fois Élisabeth avait dit incidemment à La Mothe-Fénelon : « Il me semble que le duc tient ce projet de mariage pour rompu »; et il n'avait rien répondu. Sir Thomas Smith, que M. de Foix, à son départ de Londres, avait officieusement indiqué, vint donc pour traiter à la fois d'une ligue avec la France et du mariage de la reine avec le duc d'Anjou, si toutefois la négociation pouvait encore en être utilement renouée. Une lettre de Leicester à Walsingham précise bien les instructions qu'il emportait : « La reine me paraît maintenant tout à fait décidée à se marier et à ne pas refuser les conditions raisonnables qui lui seraient soumises. J'ai jugé à propos de vous faire connaître ce changement. Les dispositions présentes de notre maîtresse sont si favorables que je crois fermement que, si l'affaire est bien menée, l'issue n'en peut être douteuse. Faites-en prévenir l'amiral, et faites-lui savoir que la reine attend de lui les meilleurs et les plus fidèles avis. Il serait bien à désirer qu'il fût à la cour en même temps que Smith, afin de déjouer les intrigues de ceux qui ne veulent pas de cette union. Sa Majesté s'en est ouverte à Montgomery qui retourne en France, et il doit s'en entendre avec l'amiral[1]. »

Un événement tragique avait précédé de quelques semaines l'arrivée de Smith en France : Lignerolles, que Catherine avait menacé de toute sa colère, pour avoir, le croyait-elle, détourné le duc d'Anjou de son mariage avec Élisabeth, et qui, à bon droit, passait pour un agent des Guises et de l'Espagne, avait été assassiné à Bourgueil en plein jour par Villequier assisté de quelques gentilshommes et, sur la demande du maréchal de Tavannes, Charles IX avait octroyé le pardon à ses meurtriers[2].

« Ce n'est pas un médiocre avancement pour notre cause, avait écrit Walsingham à Burghley[3]. »

Étrange et triste époque où un assassinat était considéré comme un indice favorable à un projet de mariage!

A son arrivée à Amboise, Smith vit tout d'abord M. de Foix; il lui avoua qu'il était très préoccupé des difficultés de sa mission et voudrait bien savoir quel était le point délicat, l'obstacle. M. de Foix lui ayant répondu que le duc d'Anjou

[1] *Calendar of State papers* (1571), p. 583; *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 176.

[2] Voici ce qu'en écrivait le comte de Saint-Paul, l'ambassadeur de Savoie : « Estant le roy à Bourgueil, M. de Lignerolles fut tué, et ay esté asseuré que c'estoit par le commandement de la Royne mère, parce que l'on se doubtoit qu'il ne descouvrit au roy d'Espagne des affaires qu'il avoit trop connues par le menu. » (Arch. de Turin, *déchiffré de la dépêche du comte de Saint-Paul.*)

[3] *Calendar of State papers* (1572), p. 3.

n'entendait rien céder sur l'exercice de sa religion, il ne voulut pas admettre que ce fût son dernier mot, et, sans plus tarder, il sollicita une audience.

Catherine le reçut en présence de Charles IX et lui affirma de nouveau que la religion était le seul empêchement au projet de mariage. Smith lui demandant si, cette question une fois résolue, il y en aurait d'autres à débattre, elle répondit affirmativement, mais en la tenant toujours pour la principale. Sur son observation que ce serait alors le moyen le plus honorable de rompre, elle s'écria qu'elle ne le voulait nullement, mais que la tête de son fils était si troublée à la seule pensée de n'avoir pas l'exercice de son culte qu'elle avait perdu tout empire sur lui; car, s'il n'entendait pas la messe, il se croirait à jamais damné. — « Ne pourrait-il pas, Madame, reprit-il, pour quelque temps, l'avoir dans une chapelle particulière. » — « Il est devenu si dévot, répondit-elle, qu'il en entend deux ou trois par jour; il observe si scrupuleusement tous les jeûnes que son visage en a pâli. J'aimerais mieux qu'il fût huguenot que de le voir ainsi compromettre sa santé. Il ne se contentera pas d'une messe basse, il veut la grande avec toutes les cérémonies de l'église catholique et toutes les conditions que M. de Foix a stipulées. » — « M. de Foix savait bien, Madame, que jamais la reine n'accéderait à de pareilles exigences et maintenant vous réclamez la grand'-messe, tout le cérémonial romain, les quatre mendiants et les mille diables! » — « Mais votre maîtresse ne pourrait-elle pas, à ce sujet, solliciter l'assentiment de son parlement? » — « C'est impossible, Madame », et sur ce dernier mot, il se retira[1].

Le lendemain s'étant rencontré avec les deux évêques de Limoges et d'Orléans, sur leur offre de mettre par écrit les conditions exigées, il déclara qu'il aimerait mieux mourir que de les transmettre.

La rupture étant donc un fait accompli, et Catherine ne pensait plus qu'à substituer comme prétendant le duc d'Alençon à son frère d'Anjou. « Il a seize ans passés, avait-elle écrit à La Mothe-Fénelon, il est petit pour son âge; s'il étoit de grande venue comme sont ses frères, j'en espérerois quelque chose; car il a l'entendement et le visage assez de plus d'âge qu'il n'a[2]. » — « La reine aurait lieu de s'en offenser, avait-il répondu; toutefois lord Burghley auquel je m'en suis ouvert le préférerait de beaucoup au duc d'Anjou, d'abord comme plus éloigné du trône d'un degré, puis comme mieux disposé à s'accommoder de la religion

[1] *Calendar of State papers* (1572), p. 9 et 10. — [2] *Correspond. diplomat. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 179.

anglicane. Il m'a même dit qu'il en avait parlé à la reine sa maîtresse qui, tout en alléguant la disproportion d'âge, lui avait demandé quelle taille le duc pouvait avoir, et sur sa réponse qu'il avait à peu près la sienne : « Vous voulez dire celle de votre petit-fils, avait-elle répliqué[1]. »

Lors de leur venue à Blois, Catherine ayant rencontré dans le parc Walsingham et Smith : « Le duc de Norfolk a-t-il été exécuté, demanda-t-elle, en les abordant? » — Sur leur réponse qu'ils n'en avaient aucune nouvelle, « Il serait à désirer que votre maîtresse pût sortir de ces troubles, et se tournant vers Smith, ne sauriez-vous pas trouver un moyen de lui faire accepter mon fils d'Alençon? Où pourrait-elle trouver mieux? Ne voudriez-vous pas retourner en Angleterre pour le lui proposer? » — « De grand cœur, Madame, ou il faudrait que je fusse bien malade. »

L'entretien se poursuivant et Catherine revenant toujours sur le sujet qui lui tenait tant au cœur, Smith lui dit incidemment que, si Élisabeth avait des enfants, toute cause de trouble disparaîtrait en Angleterre, « Pourquoi alors n'accepte-t-elle pas le duc d'Alençon, répondit-elle, la barbe commence à lui pousser? Je lui ai dit dernièrement que j'en étais fâchée, de crainte qu'il ne fût aussi grand que son frère. » Smith, pour la flatter, lui ayant cité Pépin le Bref dont la petite taille n'allait pas à la ceinture de la reine Berthe, « Vous avez raison, reprit-elle, c'est le cœur et le courage qu'il faut avant tout considérer dans un homme », et elle le congédia[2].

Mais pour faire accepter par Élisabeth ce prétendant imberbe, elle comprit bien qu'il fallait d'abord lui donner une sorte de satisfaction. A la première ouverture que lui fit Smith de conclure une ligue entre les deux nations, elle l'écouta donc favorablement. D'ailleurs cette apparente concession rentrait dans ses vues et s'accordait bien avec sa politique du moment hostile à Philippe II, et toute prête à devenir agressive : « On fait des levées d'hommes, écrivait Killegrew à Burghley, destinés à porter la guerre dans les Flandres, et il y a en ce moment à la cour bon nombre de gentilshommes de Picardie et de Normandie qui y seront employés[3]. »

Catherine s'attendait même à ce que la rupture vînt de l'Espagne. Au mois d'avril suivant, lorsque la ligue avec l'Angleterre fut définitivement conclue, Walsingham s'en applaudissant et lui remontrant que les Espagnols, jaloux de

[1] *Correspondance diplomat. de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 370. — [2] *Mémoires du duc de Nevers*, t. I, p. 534 et suiv. — [3] *Calendar of State papers* (1572), p. 27.

cette amitié si ostensiblement affermie, faisaient tout pour la rompre, « Je n'en doute pas, répondit-elle, le Roi mon fils en a été également averti; mais on ne lui mande pas de quel côté ils se tourneront contre nous[1]. »

Sur ces entrefaites, elle apprit coup sur coup que la reine de Pologne venait de mourir et que, la santé du roi devenue très mauvaise, l'on s'attendait à sa fin prochaine. Il y avait donc là une couronne à prendre. Le duc d'Anjou y pensait déjà, et non moins favorable que sa mère à l'alliance avec l'Allemagne protestante, il écrivait à Schomberg : « Si cela se fait comme nous le désirons, cela aidera grandement à acheminer l'autre affaire[2]. »

Sans perdre une heure, Catherine appelle à Blois l'homme dans les conseils duquel elle avait le plus de confiance, Jean de Monluc, cet habile évêque de Valence, dont Brantôme nous a tracé ce portrait si ressemblant : « Fin, délié, rompu et corrompu autant pour son sçavoir que pour sa pratique[3]. » Sans hésiter Monluc lui propose de faire partir pour la Pologne Jean de Balagny, son fils naturel, qu'il avait légitimé et qui terminait alors ses études à l'université de Padoue; mais Catherine ne savait rien de la Pologne, rien de l'état des choses dans ce royaume, et Vulcob, notre ambassadeur à Vienne, auquel elle s'adressa pour se renseigner, lui répondit : « Depuis la mort de la reine de Pologne, la propre sœur de l'Empereur, séparée de son mari, cette cause de froideur ayant disparu, il y a entre l'empereur Maximilien et le roi son beau-frère bonne intelligence; et il ajoutait : « Sigismond-Auguste n'a pas d'enfants de ses deux femmes et passe pour avoir eu un fils d'une des demoiselles d'honneur de la princesse Anne; on doute néanmoins qu'il se décide à l'épouser. Des cinq sœurs qu'il a eues quatre sont vivantes; celle qui est décédée était veuve du vayvode de Transylvanie[4]. »

De toute nécessité, en vue de cette royauté de Pologne que Catherine convoitait, il fallait rompre la liaison du duc d'Anjou avec Renée de Châteauneuf, besogne à demi faite, car il venait de s'amouracher de Marie de Clèves, la jeune sœur des deux duchesses de Guise et de Nevers. Châteauneuf, que l'énergie de son caractère rendait si redoutable, pouvait reprendre son empire sur l'infidèle; Charles IX pensa à la marier à l'étranger et en chargea Vulcob, qui jeta les yeux sur le vayvode de Transylvanie. En sa qualité de vassal du Grand Seigneur, le vayvode ne pouvant se passer de son agrément, Charles IX l'en fit solliciter par l'évêque de Dax, son ambassadeur, et délivra par avance un certificat de bonne vie

[1] *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 225. — [2] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400. — [3] Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. IV, p. 45. — [4] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 397, p. 333.

et mœurs à la maîtresse de son frère : « C'est une belle et fort honneste demoiselle qui est de la maison de Bretagne et ma parente[1]. »

Ce danger conjuré, il ne restait plus qu'à poursuivre la négociation du mariage de Henri de Navarre avec Marguerite. Du jour où Pie V eut connaissance des chances probables de ce projet, effrayé des dangers dont la cause catholique lui semblait menacée, il se décida à tenter un dernier effort sur dom Sébastien. Il ne pouvait plus songer à renvoyer une troisième fois à Lisbonne Torres dont il se défiait et avec raison depuis qu'il avait été pourvu d'une riche abbaye par Philippe II; faute d'un homme sûr, il confia cette mission à son propre neveu, le cardinal Alexandrin et le fit partir sur l'heure. En traversant Madrid le cardinal vit Fourquevaux : « Est-il vrai, lui demanda-t-il, que le prince de Navarre épouse Madame Marguerite? J'ai plein pouvoir de Sa Sainteté et je me crois assuré de mener à bonne fin le mariage avec le roi de Portugal[2]. »

Catherine avait prévu la question : « Dites au cardinal, s'il vous parle du mariage de ma fille avec dom Sébastien, avait-elle écrit à Fourquevaux, que, ayant tout fait pour l'effectuer, je suis délibérée maintenant de conseiller au Roi mon fils de ne le point conclure, car l'on a trop dédaigné ce que l'on devoit priser[3]. »

Le cardinal Alexandrin fit prompte et bonne besogne, interna Martin da Camara, le plus opposé à ce mariage, au monastère de Coïmbre et emporta la promesse du jeune roi d'épouser Marguerite. A son retour à Madrid, il en fit les plus grands éloges à Fourquevaux, vanta sa grâce, son bon esprit, affirma qu'il avait toujours désiré épouser Madame, et qu'il n'en avait été détourné que par les Camara, eu égard à sa trop grande jeunesse[4]. »

Fourquevaux lui répondit qu'il était trop tard. En effet Charles IX venait d'écrire à M. de Ferals : « Le mariage de ma sœur est une résolution que j'ai prise avec autant de bonnes considérations et de respects que non seulement j'en espère le repos particulier de mes sujets et le bien de mon royaume, mais celui de la chrétienté en général, étant ledit prince jeune et si bien né qu'il ne sera malaisé de le ramener au chemin que sa Saincteté peut désirer, comme nous en avons eu l'exemple en feu son père[5]. »

Le cardinal Alexandrin repartit le 2 janvier pour la France; Philippe II lui avait adjoint le général des jésuites, François Borgia, pour l'aider à rompre à tout

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3139. — [2] *Ibid.*, n° 10752. — [3] *Ibid.*, n° 10752. — [4] *Ibid.*, n° 3951, f° 135. — [5] *Ibid.*

prix le mariage de Henri de Navarre. Dès son arrivée à Blois, le 7 février, il débuta par proposer à Charles IX d'entrer dans la ligue catholique dont la récente victoire de Lépante avait rehaussé la puissance.

Dans des instructions données le 7 janvier dernier à Maniquet, son maître d'hôtel ordinaire, envoyé sous un déguisement pour traiter d'une alliance avec les princes protestants, Charles IX avait par avance formellement déclaré que jamais il ne ferait partie d'une ligue que les Vénitiens, le pape et Philippe II n'avaient conclue que dans leur intérêt particulier. A la demande du cardinal il se contenta d'objecter que pour s'unir à eux, en ce moment, il manquait d'argent.

« Mais Sa Sainteté, s'écria Alexandrin, est toute disposée à en fournir à Votre Majesté. » — « Je remercie le Saint-Père, répliqua le Roi, mais avant tout, je veux pacifier mon royaume[1]. »

Le cardinal cherchant à le dissuader du mariage de sa sœur avec le prince de Navarre. « De l'avis de tout mon Conseil, j'y suis décidé », répliqua Charles IX. Alors, à défaut du roi de Portugal, Alexandrin lui parla des deux fils de l'empereur Maximilien; l'un d'eux pourrait épouser Madame; à l'entendre la chose était facile.

Baissant la voix et lui prenant les mains : « Je n'ai pas d'autre moyen, dit Charles IX, de me venger de mes ennemis. »

Quels étaient ses ennemis?

Au moment où Charles IX négociait une alliance avec l'Allemagne protestante, contre l'Espagnol, l'ennemi commun, ce n'est ni Coligny, dont il suivait alors les conseils, ni les autres chefs protestants qu'il entendait désigner.

L'entretien en resta là. Des vases d'or et d'argent d'une valeur de 30,000 écus étaient destinés à Alexandrin, il les refusa. Il avait, il est vrai, refusé également les présents du roi d'Espagne.

Dans le compte rendu de son entretien avec le Roi : « Je trouve, dit-il, les Français enfoncés dans cette idée du mariage de Madame Marguerite avec le prince de Navarre, comme si de cette union dépendait le salut du royaume. Il n'y a pas moyen de rien faire contre. Je quitte la France sans avoir accompli quoi que ce soit de ce que je projetais. J'aurais aussi bien fait de n'y point venir[2]. »

Mais dans une nouvelle lettre datée du mois de mars suivant il semble revenir en partie sur son premier dire : « Bien que mes représentations et mes démarches

[1] Bibl. nat., fonds Dupuy, 428, p. 174. — [2] *Bulletin de l'histoire du protestantisme* (15 août 1889), *Dissertation histor.*, par Ranke.

n'aient pas abouti à une décision conforme aux vues de Sa Sainteté, je rapporte pourtant quelques particularités que je lui communiquerai et en raison desquelles je puis dire qu'on ne m'a pas congédié d'une façon tout à fait défavorable[1]. »

Ces ménagements auxquels il fait allusion s'expliquent par le désir d'obtenir une dispense pour le mariage de Marguerite.

C'est Catherine qui se chargea vis-à-vis de Philippe II d'excuser un refus si formel et de répondre à ses nouvelles instances en faveur du mariage de Marguerite avec le roi de Portugal : « M'assurant, lui écrit-elle, que le cardinal Alexandrin a fait entendre à Votre Majesté la réponse que le Roy mon fils et moy lui fîmes sur le propos qu'il nous tint du mariage du roi de Portugal et de ma fille, cela a été cause que je n'en ai fait nulle réponse au père géneral des Jésuites, me remettant à ce que Votre Majesté a entendu par ledit cardinal, sachant qu'elle se doit bien souvenir de la réponse qu'elle nous en avoit fait faire par les lettres du sieur de Fourquevaux, lors ambassadeur près V. M., que de dix ans le roy de Portugal ne se pouvoit marier, comme les lettres que nous avons encore en font foi, chose que je ouïs à mon grand regret; ce que le Roi voyant qu'il n'avoit plus d'espérance et que le mariage que la reine de Navarre le requéroit de sa sœur avec son fils lui apportoit commodité à ses affaires, lui a accordé sadite sœur, ce que j'ai trouvé bon, puisqu'elle est en lieu qu'elle sert au Roy mon fils et à ce royaume, de quoy je vous ai bien voulu advertir comme de ce qui nous touche, si alliés comme nous sommes, et par la grâce de Dieu si bons amis », et elle termine sa lettre par les plus chaleureuses protestations d'amitié[2].

Au sortir de Blois, le carrosse du cardinal Alexandrin se croisa avec celui de Jeanne d'Albret, il fit semblant de ne pas la voir, pour se dispenser de la saluer[3]. Que de lettres avaient été écrites pour la décider à venir à la cour! Que de messagers envoyés de part et d'autre! Catherine, pour en finir, lui ayant offert de nouvelles sûretés pour elle et ses enfants : « Madame, avait-elle répondu, vous me mandez que vous voulez nous voir et que ce n'est pas pour nous mal faire; pardonnez-moi si, en lisant vos lettres, j'ay eu envie de rire; car vous voulez me rassurer d'une peur que je n'ai jamais eue, et ne pense point comme l'on dit que vous mangissiez les petits enfants[4]. »

Si elle s'obstinait à se tenir à distance, c'était uniquement pour imposer ses

[1] *Lettere e negotiati del card. Allessandrio* (*Lettera al card. Rusticucci*).

[2] Voir cette lettre à l'Appendice, p. 315.

[3] Mathieu, *Histoire de France*, t. Ier, p. 333; voir Gabutius, *Vie d'Alexandrin*, édit. de 1605.

[4] Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg.

conditions : s'appuyant sur l'abandon fait, à titre de douaire, du duché de Berry à Marguerite de France, elle demandait la Guyenne et de nombreuses places fortes. Galéas Frégose, le premier que Catherine avait envoyé en Béarn, eut grand'peine à lui faire comprendre qu'un pareil démembrement était impossible. Entré en campagne après lui, Biron eut enfin raison de sa résistance. « Toutefois, avait-il écrit à Catherine, la reine ne pourra partir que le 28 décembre, et elle laissera son fils en Béarn; il n'en sortira que le mariage ne soit définitivement conclu. Préalablement, elle exige que la ville de Lectoure lui soit rendue, ne voulant pas être trompée comme les autres qui ont été à la cour devant elle et qui n'ont rien obtenu [1]. »

A la fin de décembre, la garnison de Lectoure ayant été retirée, Jeanne y passa une partie de janvier, et dans les derniers jours de février elle prit enfin la route de Tours; mais, sur son refus de se trouver à Blois en même temps que le cardinal Alexandrin, Catherine se vit forcée de lui donner rendez-vous, le 15 février, à Chenonceaux. La traitant de très haut, elle n'alla point à sa rencontre et se borna à l'attendre sur le seuil de ses appartements; toutefois elle l'embrassa la première et baisa sur le front Catherine de Bourbon. Jeanne embrassa également Madame Marguerite.

« J'ai grand'faim », ce fut son premier mot. Catherine la fit servir, et toutes deux s'enfermèrent dans un cabinet où elles restèrent très longtemps. En sortant, Jeanne d'Albret parut toute radieuse; elle dit assez haut pour qu'on pût l'entendre : « Le mariage de mon fils avec Marguerite est chose conclue [2]. » Dès le lendemain elle reprit le chemin de Tours pour y attendre le départ du cardinal Alexandrin.

Dès ses premiers entretiens à Blois avec la Reine mère, elle renouvelle ses exigences : « Vous vous tenez toujours, Madame, lui dit Catherine, aux choses générales; si nous arrivions au fait. » — « Eh bien, il faut avant tout qu'on accède à toutes mes demandes. » — « Alors, restons-en là, répliqua Catherine; libre à vous de demeurer à la cour; vous y serez bien vue et bien traitée, et si votre fils veut y venir, il sera également bien choyé. » — « Mon fils ne viendra pas, répondit-elle, que tout ne soit convenu et réglé. » — « Dans ce cas-là, ce qu'il y aurait de mieux à faire, reprit Catherine, c'est de nous abstenir et de remettre la négociation à des hommes de confiance. » — « Madame, je ne me fie à qui que

[1] Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg. — [2] Bibl. nat. *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, filza VII; Archives de Mantoue; *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 749.



IMPRIMERIE NATIONALE.

ce soit au monde, j'entends traiter seule[1]. » L'entretien tournait à l'aigre; Biron, qui y assistait, crut prudent de s'interposer. Jeanne s'étant adoucie, Catherine en profita pour désigner Morvilliers et de Foix. Jeanne promit d'y réfléchir, mais la journée se passa sans qu'elle s'arrêtât à aucun nom[2].

Avant d'aller plus loin, elle voulut consulter les ambassadeurs d'Angleterre, Walsingham et Smith, restés à Blois pour traiter de la ligue, et pria le Roi de lui permettre d'adjoindre à cette conférence quelques ministres, ce qu'il lui accorda, non sans répugnance.

« Je tiens le loup par les oreilles, leur dit-elle tout d'abord, et pourtant vous me voyez encore indécise. Il y a tout à la fois danger à conclure et à ne pas conclure ce mariage. Le Roi et la Reine mère désirent que mon fils reste à la cour après le mariage, et ils ne veulent pas lui permettre l'exercice de sa religion, afin d'en faire un athée. Tout au contraire, ils exigent que, lorsque Madame viendra en Béarn, elle puisse à son gré faire dire la messe. Or les papistes prendront son parti et ce sera l'occasion d'une nouvelle guerre civile. Le retard du mariage tient à trois points que je vais vous soumettre : Puis-je en bonne conscience prendre un papiste pour fiancer mon fils à Madame? »

Tous déclarèrent qu'elle le pouvait.

« Mais après la cérémonie des fiançailles, si celui qui me représentera va à la messe, malgré ma défense formelle, ce sera l'occasion d'un grand scandale. »

A l'unanimité, ils répondirent : « Rassurez-vous, votre représentant n'aura en réalité d'autorité qu'autant qu'il restera dans la limite de son mandat. »

Elle ne fit aucune autre objection, et passant au troisième point : « Puis-je consentir que la cérémonie des fiançailles soit faite par un prêtre revêtu du surplis et de l'étole? » Ils se consultèrent longtemps. — « La chose en elle-même est indifférente, répondirent les ministres, mais toutefois elle pourrait scandaliser les dévots timorés. » — « Alors, jamais, s'écria-t-elle, je ne le permettrai, ce serait offenser Dieu. »

Puisque sa conscience y répugnait, tous furent d'avis qu'elle ne devait pas y consentir. « D'après cela, écrivit Walsingham à lord Burghley, on tient le mariage pour rompu; mais ce n'est point mon avis; il y a trop de raisons qui en font une nécessité[3]. »

Toutes ces arguties le démontrent assez, la grande difficulté, c'était toujours

[1] Bibl. nat. *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, filza VII; Archives de Mantoue; *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 759. — [2] *Ibid.* — [3] *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 211.

la question religieuse. Jeanne avait écrit à son fils : « Mandez-moi que vous tenez surtout à savoir la volonté de Madame sur la religion, afin que la Reine mère, à laquelle je montrerai votre lettre, sache par vous que c'est la seule raison qui vous empêche de venir[1]. »

Dès qu'elle lui eut montré la lettre de son fils, Catherine lui objecta que Beauvoir l'avait assurée qu'elle permettrait à son fils d'épouser sa fille à la messe. — « J'ai peine à vous croire, Madame, répliqua-t-elle, d'autant qu'il m'a affirmé tout le contraire, et au besoin il vous le redira. » — « En tous cas, il m'a dit quelque chose à ce sujet, reprit Catherine. » — « C'est possible, Madame, mais rien d'approchant. »

Catherine n'insista pas, et l'entretien en resta là.

Il restait à Jeanne la ressource d'avoir une explication avec Marguerite. Ce n'était pas chose facile; car elle était toujours aux côtés de sa mère et, quand elle rentrait dans ses appartements, Madame de Curton, sa gouvernante, ne la perdait pas des yeux et écoutait tout. Enfin Jeanne parvint à être seule avec elle, et à la première question sur ce changement de religion qu'elle se croyait en droit d'espérer d'elle, Marguerite répondit avec fermeté : « J'ai été élevée dans la religion catholique, jamais je n'y renoncerai, fût-ce pour le plus grand monarque du monde. » — « Ce n'est pas ce que l'on m'avait dit, reprit Jeanne; sans cela je ne m'y serais pas embarquée, Biron m'a donc trompée. »

Si elle ne rompit pas sur cette ferme réplique, c'est qu'en réalité l'ambition l'emportait sur les scrupules de sa conscience.

Les soucis et les tracasseries de tout genre avaient aigri son humeur, et ses incessantes discussions avec Catherine l'avaient jetée dans une irritabilité perpétuelle. Elle s'en prenait à Brodeau, son secrétaire, à Cavaignes qu'elle accusait de ne pas marcher droit, aux ministres qu'elle traitait d'espions mis à ses trousses; elle se plaignait à la fois de la princesse de Condé et de Marie de Clèves, deux rieuses dont le sourire ironique l'exaspérait.

« Je m'ébahis, écrivait-elle à Beauvoir, comment je puis supporter les traverses que j'ai : l'on me pique, l'on me brave, l'on veut me tirer les vers du nez; pour me surveiller on fait des trous dans ma chambre et dans ma garde-robe. Si cela durait un mois, je tomberais tout à fait malade. »

Dans la même minute elle passait du plus profond découragement à l'espoir, à la confiance, faisant à son fils un portrait très flatteur de Marguerite, la disant

[1] Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

belle, de bon jugement, et de grand crédit sur la Reine mère et ses frères; puis elle lui traçait la façon de faire la cour à cette incomparable beauté. « Prenez-vous-y mieux que votre cousin le prince de Condé; regardez à accommoder votre grâce; ne craignez pas de parler hardiment; car notez qu'à votre venue vous imposerez l'opinion que l'on aura de vous; accoutumez-vous à relever vos cheveux, mais non à la mode de Nérac; qu'il y ait des pans; je vous recommande la dernière mode comme celle que je préfère [1]. »

Elle avait entrevu la profonde dissolution de cette cour, et pour l'en préserver : « Mettez-vous en garde contre tous les allèchements pour vous débaucher en votre vie et votre religion; c'est leur but; ils ne le cèlent pas. Si vous restiez ici, vous n'échapperiez pas à cette corruption [2]. »

Combattue jusqu'aux derniers jours par ces scrupules, voulant ce mariage et effrayée des dangers du lendemain, se méfiant de Catherine et glacée par la froideur de Marguerite, dont elle redoutait l'intelligence et la volonté, elle finit néanmoins par signer, le 11 avril, avec un profond regret, le contrat de mariage de son fils et, le jour même, elle en fit part à la reine d'Angleterre : « Dieu dans sa bonté a disposé les cœurs d'un côté et de l'autre pour prendre cette résolution indissoluble du mariage de Madame avec mon fils. Je ne veux faillir de vous remercier des bons offices que votre ambassadeur y a faits [3]. »

Cette union fut diversement appréciée : notre ancien ambassadeur en Espagne, Fourquevaux, mandait de Dax à Catherine : « S'il est ainsi que le mariage de votre fille soit accordé et la cérémonie des fiançailles passée avec Mgr le prince de Navarre, c'est le devoir que vos serviteurs s'en réjouissent, faisant compte que Vos Majestés auront préféré ce parti à celui du Portugal pour aucuns grands avantages qu'elles y auront connus et devront prier Dieu qu'il le fasse succéder à votre contentement. Ce propos se disoit assez à Madrid devant mon partement; mais peu de personnes vouloient y croire et alléguoient que pour une seule raison y en a dix mille en faveur dudit Portugal, lesquelles, s'il plaira à Votre Majesté les ouïr de moi quelque jour, je les lui dirai, encore que ce doive être trop tard [4]. »

Le grand obstacle à ce projet d'union, c'était toujours l'obtention d'une dispense. A son départ de Blois, le cardinal Alexandrin ayant dit hautement que jamais le pape ne l'accorderait, le cas fut soumis aux membres du conseil privé, et la majorité fut d'avis qu'il valait mieux ne pas la solliciter et aller de l'avant;

[1] Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 244. — [2] *Ibid.* — [3] Record office, *State papers*, France. — [4] Bibl. nat., fonds français, n° 16104.

car d'après les dernières paroles du cardinal, un refus semblant probable, passer outre et désobéir au Saint-Père aggraverait encore la situation. Un tel acte d'audace, d'ailleurs si en désaccord avec ses pratiques habituelles, répugna à Catherine; une négociation conduite avec discrétion lui parut préférable. Dans des circonstances aussi difficiles il fallait avoir sous la main des hommes habitués à déjouer les intrigues des cours de l'Europe. Depuis longtemps, Fourquevaux demandait son rappel. Vivonne de Saint-Gouard, brillant homme d'épée qui avait dignement représenté la France en Angleterre, en Allemagne et dans le Levant, fut envoyé à Madrid, et à Rome M. de Ferals, dont l'habileté avait été appréciée dans une récente mission à Bruxelles.

Suivons d'abord Saint-Gouard en Espagne[1] : le secrétaire d'État Cayas qu'il vit le lendemain de son arrivée lui parla le premier du mariage de Marguerite et s'étonna de ce que la Reine mère, si sage, si prudente d'ordinaire, s'y obstinait; c'était vouloir fournir au roi de Navarre le moyen de faire encore pis que par le passé. Saint-Gouard lui observa qu'il était mal informé; la Reine avait toujours négocié en toute sincérité jusqu'à la fin avec le Portugal et avait été indignement trompée. Tout récemment, le Roi Catholique lui avait fait savoir par un jésuite que Dom Sébastien ne pensait pas à se marier de dix ans, prétexte ridicule, eu égard à l'âge et à la beauté de Madame.

Cayas affirma que le Roi son maître n'avait jamais donné pareille charge; puis, laissant de côté le mariage de Portugal, il parla en termes élogieux de l'un des deux fils de l'empereur Maximilien de beaucoup préférable pour époux au roi de Navarre. Saint-Gouard répliqua que Madame n'était pas faite pour rechercher des maris et que dans peu de temps ils reviendraient sur leurs injustes préventions, Henri de Navarre étant un prince «né à toutes bonnes choses». Et sur ce dernier mot, il rompit l'entretien[2].

Passons maintenant à la mission de Ferals. Au départ, Catherine lui avait tracé sa ligne de conduite : «Vous verrez par la lettre du Roi mon fils qu'il veut que vous fassiez entendre à Notre Saint-Père la résolution qu'il a prise du mariage de ma fille avec le prince de Navarre, et la bonne fin et intention où il tend et aussi ce qu'il désire de Sa Sainteté pour la dispense, qui est nécessaire à ma fille et audit prince à cause de leur consanguinité, dont je pense bien que Sa Sainteté voudra faire pour le commencement quelque difficulté à cause,

[1] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 750. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 16104, p. 72.

comme vous savez, de la différence de la religion. Toutefois, j'estime que, après avoir pensé au bien que l'on en doit espérer, elle s'y accommodera[1] ».

Ne négligeant aucun moyen de parvenir à ses fins, elle avait chargé l'ambassadeur de Toscane de solliciter de nouveau l'appui du Grand-Duc : « Priez-le, avait-elle ajouté, de remettre en mémoire à Sa Sainteté que l'Angleterre s'est séparée du Saint-Siège pour le simple refus d'une dispense[2] », mais pour atténuer la portée d'une pareille menace : « Toutefois cela n'est pas à craindre en France, car mes fils sont tous trop bons catholiques[3]. »

Arrivé à Rome le 15 décembre, Ferals, avant de s'occuper de la dispense, eut à résoudre une grave difficulté. Tout récemment, dans une cérémonie, l'ambassadeur d'Espagne, enorgueilli de la victoire de Lépante, avait usurpé la première place, celle qui appartenait de toute ancienneté à la France. Ferals déclara fièrement qu'il n'entrerait dans aucune négociation tant que légitime réparation ne serait pas faite. « J'ai cru un instant, écrivit-il au Roi, m'en aller comme j'étois venu, car le Saint-Père avoit été gagné, mais j'ai crié haut, et satisfaction m'a été donnée. »

Sorti victorieux de ce premier engagement, il va nous dire l'impression profonde produite à Rome par l'annonce du mariage du roi de Navarre et de Marguerite : « La résolution qu'ils ont entendue prise, les a grandement étonnés et attérés, car ils avoient employé tous moiens qu'ils avoient pu imaginer pour pouvoir parvenir à celui de Portugal, jusqu'à un courrier naguères député au duc de Savoie pour prier Son Altesse d'en écrire à Sa Majesté; à quoi le duc avoit répondu que c'étoit inutile, attendu que c'étoit chose conclue; qu'il écriroit néanmoins, ce qu'il a fait; c'est ce qui détermina le Pape à prescrire au légat Alexandrin de ne faire qu'un court séjour en France[4]. »

A la première audience qu'il eut de Pie V, Ferals crut devoir laisser de côté la question de la dispense; mais, à la seconde, il s'étendit sur tous les avantages de cette union et chercha de son mieux à faire revenir le Saint-Père sur les impressions fâcheuses qu'il avait conçues. A cette date, le cardinal Alexandrin n'avait point encore vu Charles IX; Pie V prit ce prétexte pour décliner toute réponse; mais déjà il était atteint du mal qui devait l'emporter si rapidement, et la négociation de la dispense se trouva momentanément suspendue. Nous y reviendrons, lorsqu'elle sera de nouveau soumise à Grégoire XIII, son successeur.

[1] Voir cette lettre dans le présent volume. — [2] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 740. — [3] *Ibid.* — [4] Bibl. nat., fonds français, n° 16039, f° 465. — [5] *Ibid.*, fonds français. n° 1604. f° 28.

## VII

Dans la vie des nations, l'événement le plus inattendu déchaîne les tempêtes et décide parfois de leur destinée; la moindre étincelle allume un grand incendie; il en fut ainsi pour les Provinces-Unies, et le hasard, nous allons le voir, y eut la plus grande part.

La rupture des relations commerciales entre l'Angleterre et les Flandres, ces deux contrées qui vivaient l'une par l'autre, les ayant également appauvries, le duc d'Albe avait été réduit à l'humiliante nécessité de chercher à les reprendre, seul moyen qu'il eût de calmer l'agitation que le récent et odieux impôt du dixième denier et son maintien par la force rendait de jour en jour plus menaçante. Dans le but d'opérer une heureuse diversion, il avait envoyé à Londres Antonio de Guaras et Schwegenhem. Munis de pleins pouvoirs, ils y étaient arrivés juste au moment où l'ambassadeur d'Espagne don Guerau de Espes, accusé de complicité dans le complot dont Ridolfi était l'âme, et que Norfolk paya de sa tête, venait d'être expulsé d'Angleterre. Dévorant cet affront, le duc d'Albe ne rappela pas ses deux envoyés, et, Élisabeth, non seulement toléra leur présence, mais leur laissa poursuivre leur secrète négociation et il n'y a pas à en douter : « Encore que la reine, écrivait La Mothe-Fénelon au Roi, montre d'estre fort offensée contre le duc d'Albe, elle ne laisse pourtant d'entendre aux partis et expédiens qu'il lui fait offrir pour accommoder les différends des marchandises[1]. »

Élisabeth fit plus encore; pour faciliter cette entente également recherchée des deux côtés, elle consentit à l'éloignement des vaisseaux du prince d'Orange qui jusqu'alors avaient trouvé asile et sûreté dans tous les ports de ses États[2]. Sortie de celui de Douvres sous le commandement de Lumbles et de Trélon, la flotte des Gueux de mer se dirigea vers les côtes de la Hollande, et par la violence du vent fut forcée de jeter l'ancre devant la Briele. La garnison espagnole venant d'évacuer cette place pour aller réprimer une émeute à Utrecht, l'occasion était inespérée; les Gueux débarquent, occupent la place et s'y fortifient. Flessingue leur ouvre ses portes, et en peu de jours, à l'exception de Middelbourg, ils sont maîtres de la Zélande, avant même que Ludovic de Nassau, qui, au premier moment traita leur entreprise d'imprudente et d'inopportune, eût eu le temps d'y mettre la main.

[1] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 409. — [2] Froude, *History of England*, t. X, p. 253.

La nouvelle de la prise de Flessingue eut un grand retentissement en Angleterre. Les Flamands qui s'y étaient réfugiés se formèrent en compagnies et s'embarquèrent pour aller combattre avec leurs compatriotes; les ministres anglicans pétitionnèrent pour que la guerre fût déclarée à l'Espagne; enfin dans les premiers jours de juin, le capitaine Morgan arriva à Flessingue avec un premier détachement de soldats anglais, bientôt suivi par un second de douze cents sous le commandement de sir Humfrey Gilbert, et l'on en attendait encore trois mille pour occuper et garder les villes de l'intérieur. Élisabeth avait fermé les yeux et se promettait de s'approprier cette conquête sauf, en cas d'insuccès, à désavouer ses propres sujets[1]. C'est la politique habituelle de l'Angleterre, politique inaugurée et léguée par elle à sa nation.

De longue date, Mondoucet, notre résident à Bruxelles, avait fait pressentir ce soulèvement à Charles IX, et l'avait engagé à en profiter pour recouvrer les provinces qui, autrefois, relevaient de la couronne de France. Ce conseil s'accordait avec les propres vues du jeune Roi; le 27 avril, il avait écrit à Ludovic de Nassau : «Le sieur de Téligny qui vous remettra cette lettre m'a fait entendre, à diverses fois et très particulièrement, les grands moyens qui se présentent de faire quelque bonne entreprise pour la liberté des Pays-Bas, aujourd'hui opprimés par les Espagnols; on nous demande seulement que nous leur donnions la main pour les arracher de cette oppression et on nous indique, d'autre part, beaucoup de moyens dont on pourroit s'aider, chose véritablement digne de compassion et en laquelle tout prince généreux et chrétien doit employer les forces et les ressources que Dieu a mises en ses mains, comme en ce qui nous touche, je suis bien déterminé de le faire, autant que les occasions et la disposition de mes affaires le permettront, comme j'ai donné ordre au sieur de Téligny de vous dire plus particulièrement[2].»

Se croyant ainsi assuré de l'appui effectif de Charles IX, le prince d'Orange avait demandé au roi de Suède (Jean III) d'entrer dans la ligue conclue entre la France, l'Angleterre et plusieurs princes de la Germanie pour porter la guerre dans les Flandres. Avant de s'engager plus avant, si bien disposé qu'il fût, le roi de Suède voulut savoir à quoi s'en tenir sur les véritables intentions de Charles IX et, pour preuve de sa bonne volonté, lui offrit le concours de sa flotte. Tout en le remerciant de son offre, et en lui promettant en échange la liberté entière du

[1] *Calendar of State papers*, 1571-1572, p. 150. — [2] Van Prinsterer, *Archives de la maison de Hollande*.

commerce, ainsi qu'en 1559 Henri II la lui avait concédée, le jeune Roi ne se départit pas d'une prudente réserve et le 4 mai lui répondit qu'il entendait rester en paix avec ceux qui ne le provoqueraient pas[1].

Mais les événements, en se précipitant, allaient réagir sur lui et modifier sa volonté. Ludovic de Nassau qui avait suivi à Paris Jeanne d'Albret, enhardi par la révolte de la Zélande, part avec La Noue pour aller tenter un coup de main sur Mons et Valenciennes, et des mains de Charles IX il reçoit secrètement une très forte somme. Le duc de Bouillon le dit dans ses Mémoires[2] et la Huguerie le confirme dans les siens[3]. C'était donc la guerre avec l'Espagne et à bref délai. Le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, que le Roi n'avait pas initié à ses secrets desseins, est pris de peur et lui écrit : « Je ne doute pas, Sire, que le Roi Catholique n'ait juste occasion de se plaindre des entreprises qui se dressent par le comte Ludovic et ceux de la religion à l'encontre de luy. Je me trouve en peine extrême de vous voir à la guerre, comme sans difficulté vous serez, incontinent que cela sera découvert[4]. »

Charles IX était alors en déplacement de chasse à Montpipeau. Épouvantée de se voir à la veille d'une rupture avec l'Espagne, Catherine y accourt. Une lettre de l'amiral y arrivait presque en même temps qu'elle : « Je vois, Sire, lui disait-il, les affaires réduites en tels termes qu'il est besoing que Votre Majesté preigne une prompte et toutesfois bien digérée résolution. Je la supplie très humblement y vouloir bien penser et croire que vostre grandeur et ruine en dépendent et, pour ce que c'est un fait d'armes et duquel les capitaines doivent avoir cognoissance, je supplie très humblement Vostre Majesté vouloir avoir l'advis de ceux lesquels promptement vous pourrez appeler[5]. »

Voilà donc de nouveau la lutte engagée entre les deux influences qui se disputent Charles IX, et c'est la politique à double face de l'Angleterre qui va fournir ses meilleures armes à Catherine. Dès les premiers jours du mois dernier, La Mothe-Fénelon avait prévenu le Roi que les conventions proposées par les deux envoyés du duc d'Albe étaient à peu près acceptées[6], renseignement exact, car, le 30 avril suivant, une proclamation annonçait la reprise des relations commerciales entre les Flandres et l'Angleterre[7].

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3304, f° 2.
[2] Panthéon litt., *Mémoires de Bouillon*, t. II, p. 9.
[3] La Huguerie, *Mémoires*, t. Ier, p. 115.
[4] Bibl. nat., fonds français, 15559, p. 144.
[5] Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 194, f° 9.
[6] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 423.
[7] Froude, *History of England*, t. X, p. 312.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Était-ce le moment de risquer une guerre contre l'Espagne, et, surtout avant de savoir comment réussirait la mission du duc de Montmorency et de Paul de Foix qui tous deux étaient alors à Londres pour ratifier la ligue conclue récemment à Blois, recevoir le serment d'Élisabeth et demander officiellement sa main pour le duc d'Alençon?

Une lettre de lord Burghley à Walsingham justifie les défiances de Catherine à l'égard des Anglais : « Pour ce qui regarde, disait-il, les affaires des Pays-Bas, nous avons grand sujet d'en être jaloux; car étant entre les mains des Espagnols, nous ne pouvons pas y trafiquer sûrement, et si les places maritimes tombent dans les mains de ceux où vous êtes, ils régleront non seulement le commerce de nos marchandises en ces contrées-là; mais la souveraineté de la Manche qui nous appartient se trouvera bornée et bien exposée[1]. »

La même pensée est reproduite dans une lettre à sir Englefield : « Les Anglais ne se sont pas proposé de donner les Flandres aux Français, ce qui serait pour eux un grand dommage et entièrement contraire à leur politique[2]. »

Nous trouvons un nouveau témoignage de cette mauvaise foi traditionnelle des Anglais, « leur péché originel », comme dit Michelet, dans un mémoire non signé, daté du 3 juin : « Si l'on a l'assurance que le duc d'Albe soit de force à résister à toutes les attaques des Français, le mieux dans l'intérêt de l'Angleterre serait de les laisser pendant un certain temps se débattre entre eux. Si toutefois les Français parviennent à s'emparer d'une partie de ces contrées, il serait bon que le duc d'Albe fût secrètement informé que la reine notre maîtresse est disposée à assister le Roi Catholique par tous les moyens honorables dans la défense de ses possessions héréditaires[3]. »

Catherine avait d'autres arguments en réserve; elle met sous les yeux de Charles IX les avis que lui ont transmis René de Birague, gouverneur de nos possessions du Piémont, et Tavannes, dont la vieille expérience avait tant d'autorité sur le Roi son fils.

« Tout l'effort du roi d'Espagne, disait Birague dans son mémoire daté de la fin de mars, est à redouter du côté de l'Italie; pour se revenger des Flandres, il y enverra toute l'armée qu'il a dressée pour la guerre contre les Turcs, et le duc de Savoie est de son côté. » Il conseille donc au Roi de presser l'embarque-

[1] *Mémoires et lettres de Walsingham*, lettre du 6 juin, p. 245.

[2] Lettre citée par l'historien Froude, d'après une copie prise dans les archives de Simancas. (*History of England*, t. X, p. 378, note.)

[3] *Calendar of State papers* (1572), p. 123.

ment de l'armée de mer de Strozzi, afin qu'elle soit prête à la Saint-Jean, et que, si la guerre se déclare, elle puisse aller en Zélande[1]. »

L'avis de Tavannes pour détourner le Roi d'une brouille avec Philippe II est encore plus explicite : « La crainte que j'ay, que votre courage ne soit plus prompt que vos forces, me fait aller tardif et craintif jusqu'à ce que je sois éclairé des moyens que vous pouvez avoir de faire la guerre », et il n'en voit point pour se défendre sur tous les points où l'Espagne peut attaquer la France; insistant sur la faiblesse des places du Piémont et de la Provence, il engage Charles IX à attendre jusqu'à ce qu'il puisse reconnaître si l'armée du prince d'Orange est plus forte que celle du duc d'Albe et il le supplie de gagner du temps et de fortifier ses frontières avant de s'engager plus avant[2].

A l'aide de pareils auxiliaires Catherine parvint à faire partager par son fils toutes ses craintes; elle reprit sur lui son autorité et ce qui acheva de la lui assurer ce sont les mauvaises nouvelles venues des Flandres : quatre jours après être entré dans Valenciennes, La Noue en avait été délogé par les Espagnols et contraint d'aller s'enfermer dans Mons. « Je crois bien, écrivait le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle, que le recouvrement de cette place a rompu les desseins des Français[3]. »

Ce fait de guerre, tout fâcheux qu'il fut, n'était rien en comparaison du malheur qui menaçait les protestants. Leur plus opiniâtre, leur plus énergique auxiliaire Jeanne d'Albret se mourait.

Tout récemment la duchesse de Nemours avait mandé de Paris à Renée de Ferrare, sa mère : « La reine de Navarre est icy; n'est pas trop saine, mais fort brave, porte plus de perles qu'elle n'en porta jamais[4]. »

Peu de jours après, Jeanne, pleine d'illusions sur l'état de sa santé, écrivait elle-même à Catherine : « J'ay vu vostre fontaine des Tuileries, M. de Retz m'ayant invitée à un souper privé, avec lequel j'ay veu en cette ville beaucoup de choses pour nos noces. Je vous attends en bonne condition[5] »; mais elle s'était surmenée pour en hâter les préparatifs, et était au bout de ses forces. Le 3 juin prise d'une violente fièvre, elle s'éteignait le 9. « Grande reine, a dit d'Aubigné, qui n'avoit de la femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, cœur invincible aux adversités[6]. »

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3950, f° 82.

[2] *Ibid.*, p. 87.

[3] Piou, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 341.

[4] Bibl. nat., fonds français, n° 3120, fol. 21.

[5] Bibl. nat. de Saint-Pétersbourg (autographe).

[6] D'Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de M. de Ruble, t. III, p. 292.

Le jour même où expirait Jeanne d'Albret, lord Lincoln et sir Thomas Smith arrivèrent à Paris; ils y venaient remplir la même mission que Montmorency et Paul de Foix à Londres et recevoir le serment de Charles IX, obligatoire garantie de la dernière ligue. La mort de la reine de Navarre ne fut point un obstacle aux fêtes qui leur furent prodiguées. Catherine tenait à leur donner une haute idée de la cour de France : banquet dans le jardin des Tuileries, bals, concerts, comédies se succédèrent sans relâche, tantôt chez les ducs d'Anjou et d'Alençon, tantôt chez le duc de Nevers et le comte de Retz. A son tour, Coligny les reçut magnifiquement; mais le temps s'écoulait, et loin de revenir à son ardeur belliqueuse, Charles IX, retombé sous la domination de sa mère, écrivait le 16 juin à Vulcob, son ambassadeur à Vienne :

« J'ay nouvelles du costé des Pays-Bas que les affaires des Gueux vont toujours en empirant et que ceux qui sont dans Mons se trouvent aujourd'hui assiégez de tous costés, avec peu d'espérance de se pouvoir garder d'être pris en ladicte ville, qui ne sera que ce que l'on peut attendre de semblables malheureuses entreprises. Pour ma part, je continue à faire donner le meilleur ordre que je puis pour engarder que aucuns de mes sujets de la nouvelle religion ne sortent hors de mon royaume au secours desdicts Gueux, tant je blasme leurs malheureux desseins et désire empescher qu'il en survienne quelque chose qui puisse apporter altération à la bonne et sincère amitié que j'ay avec le Roi Catholique, mon beau-frère[1]. »

Du moment que tout dépendait comme par le passé de la volonté de la Reine mère, il ne restait plus à Coligny que la ressource de marcher dans sa voie et d'appuyer de son influence personnelle le projet de mariage du duc d'Alençon dont Montmorency et Paul de Foix poursuivaient à Londres l'interminable négociation. Sir Arthur Champernon l'ayant invité à souper avec Middlemore, venu avec lord Lincoln, l'un de ces agents secrets en qui Élisabeth avait toute confiance, et avec lequel il avait déjà eu de fréquents rapports en 1563, au sortir de table, le prenant à part, il aborda toutes les questions du jour et celle qui lui tenait le plus au cœur, la guerre dans les Flandres. Il lui représenta le danger qui menaçait à la fois l'Angleterre et la France, si Philippe II venait à l'emporter. De toute nécessité il fallait brider son ambition et jamais occasion plus opportune ne se représenterait; d'ailleurs tout était préparé pour une action

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3317, f° 23; voir sa lettre au vicomte d'Orthe, Arch. nat., collect. Simancas, K 1526.

commune et le succès semblait certain. Après ce chaleureux exposé, comme il pressait Middlemore de lui dire ce qu'il en pensait :

« Je n'ai aucune qualité, répondit-il, pour traiter de pareilles matières; j'ignore d'ailleurs les intentions de la reine ma maîtresse. »

— « Mais du moins, quelle est votre opinion personnelle, dites-la-moi? »

— « Eh bien, en Angleterre, l'on désire surtout que la France et l'Espagne s'en tiennent à leurs possessions actuelles, car l'agrandissement de l'une ou de l'autre pourrait devenir un véritable danger; l'on redoute surtout que la France ne vienne à s'emparer des Flandres, ce que l'Angleterre ne peut souffrir à aucun prix. »

— « Mais si votre reine s'unissait à nous, elle aurait sa part des avantages à recueillir; le vrai danger, c'est de laisser passer l'heure. Je me suis réjoui de la nouvelle ligue qui a uni nos deux nations et le plus sûr moyen de l'affermir, ce serait le mariage du duc d'Alençon », et il en fit un éloge pompeux.

— « Avant tout, il y a à considérer, observa Middlemore, la différence d'âge et de religion. »

— « Quand il s'est agi de M. le duc d'Anjou, la différence d'âge n'a jamais été mise en avant, répliqua Coligny; quant à la religion, j'ai le plus grand espoir dans le jeune prince; je ne doute pas qu'il ne se conforme à tout ce que voudra votre reine, il y est déjà porté par sa propre inclination. »

Il s'arrêta là, et pria Middlemore de transmettre à la reine les nouvelles protestations de son attachement[1].

Cette ouverture ayant été si froidement accueillie, et ne pouvant à l'heure présente rien gagner sur l'esprit de Charles IX, l'amiral rentrait à Châtillon dans les derniers jours de juin et y tombait malade. Les déceptions par lesquelles il venait de passer n'y avaient pas peu contribué. « Il eust plus tost esté guéri, écrivait Jacqueline d'Entremonts, sa femme, à Renée de Ferrare, sans une infinité de rompement de tête que tous les jours il a pour les affaires de la religion et du royaume[2]. »

## VIII

Retournons en arrière et voyons où en était, à Rome, la négociation de la dispense pour le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois. La maladie de Pie V n'avait pas permis à M. de Ferals de la poursuivre. Dès le

[1] British Museum. Voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 315. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 3397, fol. 25.

lendemain de sa mort, survenue le 1er mai, en l'annonçant au Roi, il avait ajouté : « Il n'est pas croyable les brigues et menées que font les cardinaux, et on a l'opinion qu'ils feront l'élection dans cinq ou six jours, par la crainte que la venue des étrangers ne puisse atténuer l'effet de leurs volontés[1]. »

Ces prévisions se réalisèrent : le 13 mai, Grégoire XIII fut élevé à la papauté.

De longue date Ferals était l'un de ses familiers; il voulut mettre à profit cette intimité, et à sa première audience il l'entretint de la dispense. Le Pape ne s'attendait guère à une si brusque mise en demeure; il ne put dissimuler son embarras, et, après quelques minutes de silence : « Tous les décrets de l'Église, dit-il, sont contraires à ce que vous me demandez. »

« Mais il y a, répondit Ferals, des considérations d'intérêt public qui sont au-dessus de tous les décrets et de toutes les lois; il y a des cas de force majeure, des nécessités qui s'imposent dans l'intérêt du repos de tout un royaume. Je supplie Votre Sainteté d'y avoir égard. La requête que je lui soumets n'est-elle pas le plus grand témoignage de l'obéissance que le Roi Très Chrétien porte à Votre Sainteté? Un refus pourrait servir d'argument aux autres princes et leur fournir le prétexte d'en discourir à leur gré, chose qui pourrait grandement altérer la bonne volonté du Roi mon maître envers le Saint-Siège[2]. »

Grégoire XIII, pour se débarrasser d'un si tenace solliciteur, ayant allégué les nombreuses affaires qui lui incombaient à son avènement : « Il n'y en a pas de plus importante », riposta Ferals.

Pressé ainsi, le Pape changea de terrain : « Au nom de qui me présentez-vous cette requête? Est-ce en celui du prince de Navarre? »

— « Son âge ne le comporte pas, dit Ferals; elle est adressée à Votre Sainteté au nom du Roi et de la Reine mère. Le mariage du prince de Navarre devant se faire catholiquement, Leurs Majestés en conçoivent un grand espoir pour son retour à notre sainte religion.

— « Il ne m'est pas permis de m'occuper en ce moment d'une si grosse affaire », répliqua le Pape; et il fit comprendre à Ferals que pour une première fois il avait assez insisté[3].

Quelques jours plus tard, Ferals revint à la charge; il s'était fait accompagner par le cardinal de Rambouillet, qui s'y était prêté de bonne grâce. « La résolution

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16140. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 16140, f° 102. — [3] Bibl. nat., fonds français, n° 16140, f° 123.

que j'ai à prendre, dit le Pape, mérite un sérieux examen. Mon intention est d'accorder la dispense, si toutefois mon pouvoir va jusque-là[1]. »

Sur ces entrefaites, la nouvelle de la mort de la reine de Navarre parvint à Rome. Quelles conséquences allait-elle avoir dans les circonstances actuelles? A cet égard, les opinions étaient diverses : c'est le Pape qui, en voyant Ferals, lui en parla le premier : « Cette mort, lui dit-il, décidera peut-être le Roi votre maître à prendre une autre résolution, et je me le promets presque. Le roi de Navarre est si jeune, il pourra à cette heure se réduire et lui-même requérir la dispense. »

— « Sa Majesté, répondit Ferals, ne m'a pas encore écrit. »

La première lettre qu'il reçut ne lui parvint que dans les premiers jours de juillet. « Les difficultés, lui disait Charles IX, que le Saint-Père me fait pour la dispense du mariage de ma sœur avec mon frère de Navarre, me mettent en grande peine, car je suis résolu de faire et consommer ledit mariage aussitôt que mondit frère sera arrivé, pour plusieurs considérations qui importent grandement au repos de mon royaume; et il sera incontinent près de moy, m'ayant écrit de Tours qu'il ne séjourneroit aucunement par les chemins, de manière que, si je ne reçois la dispense que par votre neveu de Beauville, je vous laisse à considérer en quel ennui je me retrouverai[2]. »

Le jour de l'arrivée du roi de Navarre étant encore incertain, Charles IX, de Charleval où il était encore, manda à Biron : « Il me déplaît qu'il y ait des gens qui, par artifice, le veulent mettre en doute de mon intention pour le retarder encore par les chemins. De lui-même il est de bonne volonté et m'assure qu'il connoîtra bientôt la vérité et que cela ne l'empêchera pas de venir. Je me suis avisé de lui écrire cette lettre de ma main que je vous envoie, et serois bien marri de ne pas le retrouver à mon retour à Paris, comme je vous prie de le lui dire[3]. »

Les inquiétudes manifestées par Charles IX n'étaient nullement fondées. Suivi d'un brillant cortège de gentilshommes protestants, Henri de Navarre entrait à Paris le 5 juillet. Coligny l'y avait devancé. En toute hâte il était accouru pour prêter son aide à Genlis, que Ludovic de Nassau, serré de trop près dans Mons, venait d'y envoyer pour rappeler ses promesses à Charles IX.

Cette fois, diverses circonstances allaient favoriser l'intervention de l'amiral

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16140, f° 263. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 16140. — [3] Bibl. nat., fonds français, n° 15555.

L'arrivée de Genlis à Paris ayant été dès le premier jour signalée à l'ambassadeur d'Espagne, et le Roi n'étant pas encore de retour de Charleval, c'est à Catherine qu'il était venu soumettre ses remontrances et demander que ce rebelle fût mis en prison et puni comme il le méritait. Pour s'éviter une réponse trop directe, Catherine avait allégué l'absence du Roi, auquel elle en ferait part. Charles IX, mis ainsi en demeure de s'expliquer, s'en était habilement tiré : « J'ai répondu, avait-il écrit à Saint-Gouard, que je désirois grandement châtier tels gens pour avoir accompagné le comte Ludovic, mais qu'il falloit considérer, comme il y avoit un très grand nombre de ceux de la religion en ma ville de Paris, et qu'ilz s'estoient assemblez en mon royaume en plusieurs endroitz, lesquels comme il sembloit ne chercher qu'un prétexte et argument de recommencer les troubles, s'estant jà descouvert avoir failly de surprendre mes villes de Laon et Péronne, de manière que, si je faisois apréhender ledit Genlis, il seroit à craindre qu'ilz voulussent faire servir cette démonstration d'occasion de troubler le repos de mon royaume, pour lequel establir j'avoys eu tant de peine que je voulois faire tout mon possible pour n'y rentrer. Ainsy je le suppliay admonester ledict ambassadeur de ne faire pour ce regard plus grande instance et se contenter de ce que je puis faire sans préjudicier à mes affaires[1]. »

Cette réponse n'était qu'une échappatoire, et Charles IX se réservait toute liberté d'agir. Quant à Catherine, les exigences hautaines de l'ambassadeur d'Espagne l'ayant vivement mécontentée, elle ferma momentanément les yeux sur les agissements de Coligny, qui ainsi encouragé reprit toutes ses espérances. Ayant obtenu d'elle une audience à Saint-Cloud, par hasard il se rencontra dans la salle d'attente avec Strozzi et Brantôme. « Dieu soit loué, dit-il en les abordant, tout va bien! Avant qu'il soit longtemps nous aurons chassé les Espagnols des Pays-Bas et nous en aurons fait nostre Roy maistre ou nous y mourrons tous et moy le premier. Je ne plaindray point ma vie, si je la perds pour si bon subject. »

« Il auroit voulu, ajoute Brantôme, que Strozzi rompist son dessein d'aller vers les isles du Péron et que nous allassions fondre par mer sur les Flandres et lui par terre si bien que, si nous nous entendions ainsi, tout iroit bien[2]. »

Libre ainsi d'agir, Coligny se remit à l'œuvre :

« Il fait tout ce qu'il peut, écrivait Çuniga, le 13 juillet, au duc d'Albe, pour

[1] Bibl. de l'Institut, fonds Godefroy, n° 256. — [2] Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. IV, p. 298.

faire partager au Roi ses mauvaises intentions. Hier, il resta longtemps avec Sa Majesté; à la fin de leur entretien, il fit de grandes révérences qui donnent à penser que Sa Majesté a consenti à sa demande[1]. »

Çuniga avait été bien servi par ses espions; car, de son côté, le comte de Saint-Paul, l'ambassadeur de Savoie, écrivait au duc son maître : « Briquemault et Genlis ont obtenu du Roi de lever quatre mille hommes de pied[2]. »

Ce n'était là qu'une avant-garde; de son côté, Coligny levait une véritable armée, et, de plus en plus effrayé, Çuniga écrivait de nouveau, le 18 juillet, à Philippe II : « L'amiral sera le capitaine général des troupes envoyées au secours de Mons. »

Charles IX était si bien décidé à la guerre qu'il venait de donner l'ordre à Strozzi de se préparer à prendre la mer avec sa flotte, et le 25 juillet Strozzi lui écrivait : « Je vous supplie, Sire, vous assurer que ce que je coygnoistray estre pour votre service, je l'exécuteray ou nous y mourrons l'un sur l'autre. Dites votre intention au présent porteur que, si vous voulez, je vous passe quatre mille hommes choisis parmi sept ou huit mille ayant vivres et vaisseaux, comme le porteur vous dira. Si vous ne nous employez près et que j'aille loin, je n'en veux mener que la moitié, qui me suffira[3]. »

Tout dépendait de ce qui allait se passer dans les Flandres, et Charles IX en attendait l'issue pour se déclarer ouvertement contre l'Espagne et transmettre ses dernières instructions à Strozzi.

Cette flotte, depuis si longtemps immobile à Brouage, avait été jusqu'ici la redoutable menace qui avait retenu celle de don Juan d'Autriche dans les eaux de la Sicile. Catherine, restée dans l'ombre et jouant, comme toujours, un double jeu, se servit de l'ordre donné à Strozzi pour se couvrir vis-à-vis de Philippe II et, pour, en cas d'un échec de Genlis, se ménager de plausibles excuses. Le 17 juillet, elle écrivit à Saint-Gouard : « Je vous prie, faisant entendre au Roi Catholique monsieur mon beau-fils la résolution que le Roi mon fils a prise de laisser sortir son armée de mer, lui dire, de ma part, que, tout ainsi que j'ay toujours procuré l'entretènement de l'amitié fraternelle qui est entre le Roi mon fils et lui, je me réjouis aussi maintenant de les voir tellement désireux de vivre en paix et couper chemin à toute occasion qui pourroit engendrer le contraire,

[1] Arch. nat., collection Simancas, K 1529. — [2] Arch. de Turin; voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 319. — [3] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 59.



IMPRIMERIE NATIONALE.

s'étant le Roi monsieur mon fils résolu de faire partir cette armée sans la faire plus longtemps différer, afin de le tirer du soupçon qu'il en avoit[1]. »

Et ce qui motivait cette conduite si calculée, si prudente de Catherine, c'est que la réponse que le maréchal de Montmorency et Paul de Foix venaient de rapporter de Londres aux propositions de mariage faites par eux en son nom était loin d'être satisfaisante. Les honneurs ne leur avaient pas été ménagés, leur réception avait été aussi pompeuse que celle récemment faite à lord Lincoln; mais, en dépit de leurs instances réitérées, ils n'avaient pu obtenir ni un oui ni un non. Élisabeth avait remis à un mois sa résolution définitive. Dans l'intervalle elle s'attendait à quelque offre assez avantageuse pour la décider à passer sur la disproportion de l'âge. C'est en réalité Calais qu'elle désirait qu'on mît dans la corbeille. Burghley en fait l'aveu à Walsingham : « Je voudrais que nous puissions l'avoir et que le duc d'Alençon en fût gouverneur, sa vie durant, de manière que nous y eussions sûreté pour notre étape. A moins qu'on ne puisse par quelque moyen lever la difficulté que Sa Majesté s'est mise dans la tête que le monde trouverait mauvais qu'elle eût fait un tel choix, le succès me paraît incertain[2]. »

Élisabeth s'en explique elle-même dans une lettre à Walsingham : « Voyant MM. Montmorency et de Foix dans une extrême perplexité de l'éloignement que nous faisons paraître de nous rendre à leur désir, et jugeant qu'un refus serait pour eux un chagrin sensible, nous fûmes conseillée de ne pas rejeter tout à fait leur proposition et d'attendre le retour de lord Lincoln pour être mieux à même de juger du personnage et de ses qualités[3]. »

Coligny auquel Walsingham communiqua la dure condition exigée pour l'acceptation du duc d'Alençon par Élisabeth, en dit quelques mots à Catherine et à Charles IX, mais en ayant soin de l'attribuer à la seule initiative de l'ambassadeur. Sur leur refus formel de rendre Calais, M. de Foix, à titre de dédommagement, proposa Flessingue à Walsingham, place bien plus avantageuse pour les Anglais que Calais; il fit même entendre qu'on pourrait stipuler dans le contrat de mariage du duc que la France y aiderait de toutes ses forces[4].

Sur ces entrefaites, le bruit s'étant répandu que le fils cadet de l'empereur Maximilien se posait comme prétendant à la main d'Élisabeth, le duc d'Alençon, de l'assentiment de Catherine et du Roi, fit partir pour Londres La Mole, son plus dévoué confident. C'était là une dernière partie à jouer, et tous les partisans

[1] Voir, dans le présent volume, cette lettre, p. 107. — [2] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 256. — [3] *Ibid.*, p. 265. — [4] *Ibid.*, p. 258.

de l'alliance anglaise y mirent la main : « La Mole est un de mes plus intimes amis », écrivit le maréchal de Montmorency à Burghley, et Coligny plaida à son tour auprès de lui la cause du duc : « Étant ce gentilhomme l'un des siens qui lui est le plus agréable, je n'ay pas voulu faillir de faire cette lettre pour vous remercier de votre bonne volonté envers moy et combien que je sache assez en quelle recommandation vous avez la continuation de l'amitié naguères contractée entre ces deux royaumes, toutefois pour le bien que je prévois en devoir réussir, je ne puis que je ne vous supplie encore très instamment, étant mû d'une même affection que vous, d'y vouloir toujours tenir la main, et vous diray qu'il me semble que cette amitié pourroit être plus étroitement confirmée et fortifiée avec une bonne alliance par ce mariage. De ma part, je m'estimeray toujours heureux de pouvoir servir à chose si sainte, si désirable, et d'autant que vous connoissez bien le faict qui proviendroit d'une si belle alliance, je ne vous diray autre chose[1]. »

Toutes les volontés marchaient donc vers un but commun, lorsque la nouvelle de la défaite de Genlis, coup de foudre inattendu, parvint à la cour. Parti le 12 juillet, il devait se borner à rallier le prince d'Orange qui, le 7 du même mois, avait passé le Rhin. La simple prudence lui imposait la nécessité de ne pas opérer seul et avec d'autant plus de raison que les Espagnols étaient admirablement servis par leurs espions et par les avis officieux que les propres conseillers de Charles IX leur transmettaient. « Le cardinal de Lorraine m'a fait dire, mandait le duc d'Albe à Philippe II, que je me tienne sur mes gardes et qu'il croyait l'armée de mer destinée à agir dans les Pays-Bas[2]. » La marche de Genlis avait donc dû être signalée. Emporté par sa fougue, il va tomber dans l'embuscade que le fils du duc d'Albe, don Frédéric de Tolède, et Chiappin Vitelli lui ont tendue près de Quiévrain. Sa petite armée est taillée en pièces, bon nombre de ses compagnons et lui-même sont faits prisonniers, et des lettres saisies sur eux et de leurs propres aveux arrachés par la torture, les Espagnols acquièrent la preuve qu'ils n'ont marché au secours de Mons que par ordre du Roi : « J'ai en mon pouvoir, écrivait Albornos, le secrétaire du duc d'Albe, au cardinal de Granvelle, une lettre qui vous frapperait de stupeur si vous la voyiez. Pour le moment il convient de dissimuler[3]. »

[1] Record office, vol. LIII (autographe); voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 316. — [2] Gachard, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVI. — [3] Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 269.

Charles IX, auquel Coligny vint se plaindre des indignes traitements infligés à des prisonniers, s'en montra d'abord très irrité : « Le roi d'Espagne, dit-il hautement et à plusieurs reprises, veut me faire mon procès[1]. »

En réalité la défaite de Genlis était un accident de guerre bien moins important que les Espagnols s'empressèrent de le publier. L'armée qu'amenait le prince d'Orange, celle que rassemblait Coligny étaient intactes; « mais sous l'impression du premier moment, écrit Walsingham à Burghley, la peur des armées espagnoles a saisi la Reine mère. L'amiral a beau rejeter cette défaite sur ceux qui avaient empêché le Roi de se déclarer, l'audace augmente aux pacifiques »; et comme s'il prévoyait le parti que Catherine allait en tirer : « Ceux de la religion qui jusqu'ici s'endormaient dans la sécurité commencent à se réveiller et à voir le danger qui les menace. Si l'affaire des Pays-Bas ne réussit pas, il n'y a rien à espérer pour eux[2]. »

Le même jour il mande à Leicester : « Les chefs protestants ont fait mander au Roi que, s'il laisse succomber le prince d'Orange, il ne sera plus en sa puissance de maintenir son édit de pacification. L'amiral m'a prié de solliciter votre intervention auprès de la reine et de savoir si, sur la proposition que le Roi lui en fera faire, elle voudrait agir de concert avec lui pour le secours de ce pauvre prince dont les intérêts la touchent de si près par rapport à la religion, et aux intérêts de son État. Si les Espagnols triomphent elle peut s'attendre à tous les maux[3]. »

Ainsi, même après la défaite de Genlis, cette dernière lettre le témoigne, Charles IX était disposé à intervenir dans les Pays-Bas, à la seule condition que les Anglais marchassent avec lui.

Tout devait déterminer Élisabeth à écouter le conseil de Walsingham; mais en dehors de ses ministres elle poursuivait une politique toute personnelle dont seule elle tenait les fils. Dans les derniers jours de juin, don Guaras, l'un des deux agents qui avait traité avec elle d'un traité de commerce, profitant d'une audience secrète, lui avait remis une lettre du duc d'Albe qui la pressait de se réconcilier avec l'Espagne. Après l'avoir lue attentivement : « Ceux de Flessingue, avait-elle dit, me proposent de remettre leur ville entre mes mains. Si cette place peut être de quelque utilité pour le Roi Catholique, je suis toute prête à accepter leur offre. A l'aide des Anglais qui y sont déjà et de ceux que j'enverrai, il me

Alberi, *Relaz. di Michieli*, série I, t. IV, p. 283. — [2] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 264. — [3] *Ibid.*

sera facile d'en être maîtresse et je la remettrai à celui que le duc enverra pour la recevoir[1]. »

Il n'est point admissible que Guaras, l'agent de l'Espagne, ait, de sa propre invention, prêté à Élisabeth le langage qu'il lui fait tenir. Vraie ou fausse l'offre de livrer Flessingue fournissait au duc d'Albe le moyen le plus sûr d'effrayer Catherine, et il était trop habile pour ne pas en profiter. Elle avait donc dans les mains des raisons assez fortes pour faire partager ses appréhensions à Charles IX. Mondoucet, son envoyé à Bruxelles[2], l'ayant prévenu que le duc avait acquis la preuve de son intervention dans les Flandres par les papiers saisis sur Genlis et ses compagnons, il lui adressa cette humiliante lettre : « Si l'on veut faire jugement de moy parce que les apparences et les belles occasions qui se sont présentées et offrent encore aujourdhuy pour m'aggrandir me incitoyent d'entreprendre sans considérer ce que j'ay faict jusques icy et la volonté que j'ay de vivre en paix et de laquelle j'ay par tant et diverses fois donné entière asseurance, je ne fais doubte ou que l'on ne me tienne consentant desdites entreprises ou très affectionné à la paix. Quant à ce que le duc d'Albe vous a fait entendre auroit esté dict par deçà, c'est chose dont je n'ay jamais oy parler. ce sont mensonges, lesquelles luy ont esté escriptes pour toujours le mettre en défiance de moy, auxquelles il ne debvroit avoir aucun egard. Vous luy en parlerez de cette manière; aussy devrez-vous, quelquefois, luy dire ce que sçavez de l'affaire de ses ennemis pour le contenter et luy faire croire davantage votre intégrité; car. encores qu'il ne y adjoute foy, toutesfoys cela servira à mon intention, pourvu que le fasciez dextrement. Il faut surtout qu'il ne soit descouvert qu'aiez intelligence avec le prince d'Orange et qu'estans ceux que y despescherez surprins, l'on ne les trouve pas chargez de chose que en face foy[3]. »

Cette dernière phrase, il est utile de le retenir, indique bien que, tout en cédant aux nécessités du moment, Charles IX n'avait pas renoncé à intervenir dans les Pays-Bas et à secourir le prince d'Orange.

En Europe on s'attendait si bien à une prochaine lutte entre la France et l'Espagne, que, se voyant à la veille d'être privés de l'appui indispensable de Philippe II et de se trouver ainsi seuls à la merci des Turcs, les Vénitiens envoyèrent en mission extraordinaire leur plus habile diplomate, Giovanni Michieli. Parti de

[1] Froude, *History of England*, t. X, p. 382. — [2] Claude de Mondoucet, s^r de Monteaux en Blésois. — [3] Bibl. nat., fonds français, n° 16125, f° 183.

Venise, le 10 juillet, malgré son grand âge, il franchit cette longue distance en onze jours. A son arrivée à Paris, il ne trouva ni le Roi ni la Reine mère et sa première audience fut remise à leur retour. Au jour fixé Geronimo Gondy, l'introducteur des ambassadeurs, vint les prendre lui et Cavalli, le résident ordinaire, dans un carrosse d'apparat. Sur chaque marche du grand escalier du Louvre, un hallebardier de la garde du Roi se tenait immobile. Dans la salle de réception étaient réunis les deux frères de Charles IX, le prince de Condé, le roi de Navarre, les ducs de Guise, de Montpensier, de Nevers, le cardinal de Bourbon, et tous les grands dignitaires de la couronne. Catherine avait voulu qu'il en fût ainsi, afin de donner plus d'autorité aux déclarations pacifiques qu'elle avait imposées au Roi. Prenant le premier la parole, et affirmant que la fortune de la République Sérénissime était à jamais liée à celle de la France, Michieli supplia Charles IX de ne pas rompre avec l'Espagne au moment où l'on était en pleine guerre avec les Turcs. « Rassurez ces seigneurs, répondit-il, je suis peiné de ce que l'entrée de mes sujets de la religion dans les Pays-Bas, au mépris de mes ordres, ait pu faire soupçonner que je veuille déclarer la guerre à l'Espagne. J'entends et je veux vivre en bonne amitié et paix avec tous mes voisins. »

Au sortir de l'audience, prenant à part Michieli, Catherine lui dit : « Mandez à ces seigneurs que les effets encore plus que les paroles démontreront que nous voulons la paix[1]. »

L'ambassadeur, se le rappelant plus tard, supposa qu'elle faisait allusion à ce qui fut exécuté depuis. La pensée de se débarrasser de Coligny la hantait déjà sans aucun doute, mais avant d'en venir à cette extrémité toujours envisagée, il fallait que de nouveaux motifs l'y déterminassent. A ce moment, se croyant maîtresse absolue de la situation, elle alla à la rencontre de sa fille la duchesse de Lorraine qui, venant aux noces de sa sœur, était restée malade dans les environs de Châlons. A son point de vue, c'était une imprudence et une faute. Coligny reprit bien vite tout le terrain perdu et poussa de nouveau le Roi à la guerre. Durant quatre ou cinq jours, nous dit l'ambassadeur de Toscane, on en parle comme d'une chose décidée. Michieli le confirme dans sa relation et Cavalli ajoute dans la sienne : « A chaque heure on fait partir des hommes de pied et de cheval; l'amiral devient tout aussi puissant que l'a été le connétable de Montmorency[2]. »

[1] Alberi, *Relaz. di Michieli*, série I, t. IV, p. 281. — [2] *Ibid.*, p. 324.

Prévenue par un avis de Retz et de Birague, Catherine accourut précipitamment à Paris dans la soirée du 4 août. Revenu de la chasse depuis quatre jours le Roi l'y avait devancée. C'est dans les Mémoires de Tavannes qu'il faut lire la scène émouvante qui eut lieu entre elle et son fils : « Je n'eusse pensé, dit-elle, que pour avoir pris tant de peine à vous élever, vous avoir conservé la couronne que les huguenots et les catholiques vous voulaient ôter; après m'être sacrifiée pour vous et encouru tant de hasards, que vous m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moi, qui suis votre mère, pour prendre conseil de vos ennemis; vous vous ôtez de mes bras qui vous ont conservé pour vous appuyer des leurs qui vous ont voulu assassiner. Je sais que vous tenez des conseils secrets avec l'amiral; vous désirez vous jeter inconsidérément dans la guerre avec l'Espagne pour faire votre royaume et nous en proie de ceux de la religion. Avant de voir cela, donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance. Ils ne veulent pas la guerre d'Espagne, mais celle de la France [1]. »

Mais ce qui allait donner plus de valeur aux supplications de Catherine, c'est le bruit qui vint à courir qu'Élisabeth rappelait des Pays-Bas tous ses sujets qui y étaient alors. « J'ai écrit en toute hâte au comte de Leicester, mande Walsingham à Smith, pour tâcher de faire suspendre le rappel de nos troupes; sans quoi tout le dessein court risque. Si l'affaire des Pays-Bas ne réussit pas, nous sommes évidemment en un péril extrême [2]. » Et dans une lettre du même jour à lord Burghley : « Le Roi était tout résolu à la guerre, mais la Reine sa mère lui a remontré que sans notre secours elle échouerait misérablement, et à force de larmes elle l'a fait entièrement changer d'avis. Je crains bien qu'il n'en résulte de fâcheux effets si Dieu n'y met la main. »

En effet, le lendemain de son retour à Paris, Catherine ayant eu la visite de l'ambassadeur d'Espagne, venu pour lui remettre la lettre du duc d'Albe en réponse à celle qui le félicitait de la défaite de Genlis : « Personne, lui dit-elle, ne désire plus que moi la prospérité du roi votre maître. » — « Il en est persuadé, répliqua-t-il; mais dès que Votre Majesté s'éloigne, l'on ne parle plus que de guerre; en revenant elle ramène la paix. » Et il lui insinua qu'elle seule pouvait empêcher une rupture [3]. L'entretien ne se poursuivit pas; toutefois

[1] Panthéon littéraire, *Mémoires de Tavannes*, p. 453. — [2] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 375. — [3] *Ibid.*

Gondi que Çuniga vit dans la même journée, lui affirma que la Reine avait mandé l'amiral aux Tuileries et défait tout ce qu'il avait arraché au Roi[1]. »

Le bruit du rappel des Anglais, dont Catherine avait dû se servir si efficacement, n'était pas fondé; mais ce qui était plus vrai, c'était qu'avec leur mauvaise foi habituelle ils pensaient à agir dans les Flandres pour leur propre compte; leur chef, sir Humfrey Gilbert, écrivait de Flessingue, le 13 août, à Burghley : « J'ay été informé qu'un gros corps de Français se prépare à venir ici. Que dois-je faire? Sortir de cette ville, ou si la Reine m'en laisse toute liberté, provoquer une émeute entre les Français et les habitants et tailler en pièces tous les Français[2]? »

En veut-on une autre preuve? Sir Ralph Lane, le 15 août, offrait au bourgmestre de Nieuport de se mettre, lui et ses concitoyens, sous la protection de la reine d'Angleterre. « Ce n'était pas, disait-il, pour les soustraire à leur obéissance envers leur souverain, le roi d'Espagne, mais uniquement pour préserver leurs biens, leurs personnes et leur liberté contre la tyrannie du duc d'Albe[3]. »

En réalité, au point de vue anglais, ce protectorat, tel qu'il l'entendait, n'était que l'acheminement à une conquête définitive[4]. C'est ainsi que procède toujours l'Angleterre.

Voilà donc Charles IX de nouveau repris par sa mère; aussi, lorsque l'amiral le mit en demeure d'exécuter ses promesses, n'osant lui avouer cet inattendu revirement, il lui fit entendre que ne voulant pas à lui seul assumer la responsabilité de la guerre il prendrait l'avis du conseil. « Mais, Sire, autant n'en pas parler, s'écria l'amiral; ce conseil n'est composé que d'hommes de robe longue qui instinctivement ou par profession l'abhorrent. Je ne me sens pas le courage de discuter avec eux. » — « Rassurez-vous, reprit le Roi, je n'y appellerai pas que des robes longues, mais des hommes d'épée, Montpensier, Cossé, Nevers, Tavannes. Vous les connaissez bien tous, pas un n'est de force à vous répondre. »

L'amiral ne pouvait que se soumettre à ce que le Roi exigeait. Un jeune homme de vingt-trois ans, qui depuis s'est fait un nom illustre, Duplessis Mornay, venait de visiter les Pays-Bas; il s'était rendu compte de leurs besoins, de leurs aspirations et de leurs espérances. C'est à lui qu'il eut recours, et de leur collaboration sortit le mémoire qui motivait éloquemment la guerre avec l'Espagne. Nous nous bornerons à le résumer sommairement :

[1] Arch. nat., coll. Simancas, K 1530. — [2] *Calendar of State papers* (1572), p. 169. — [3] *Ibid.*, p. 169. — [4] *Ibid.*, p. 169.

« Tous nos maux, y était-il dit, viennent de nos divisions domestiques; le meilleur moyen d'éviter la guerre à l'intérieur, c'est de la porter au dehors; mais elle doit être juste, facile et profitable. Cette guerre, Sire, vous l'avez déjà commencée : le Roi Catholique ne sait-il pas que vous avez reçu et favorisé Ludovic de Nassau? Ne sait-il pas que vous vous êtes entretenu avec Genlis, à son retour de Mons? Que peut-il croire, sinon que Votre Majesté a la volonté de lui nuire en secret, et qu'ouvertement elle n'ose? Il est aussi bien votre ennemi pour l'avoir menacé de votre épée que pour l'en avoir frappé. Le premier coup donné en vaut deux.

« Cette guerre est facile, les portes des villes vous sont ouvertes. Rien à craindre de l'Allemagne ni de l'Italie; sept cantons de la Suisse et les Ligues Grises marchent avec vous. Le Pape, il est vrai, est acquis à l'Espagne; mais il a le Turc sur les bras.

« Cette guerre est profitable; mais pour réussir il faut se déterminer promptement et ne pas laisser aux Espagnols le temps d'en finir avec le prince d'Orange, car, vainqueurs, ils se vengeront[1]. »

Charles IX, au fond du cœur, approuvait ce patriotique langage qui réalisait son propre désir, mais dominé par sa mère, et voulant gagner du temps, il chargea Morvilliers d'y répondre. Il ne pouvait en attendre que des conseils de paix : « C'étoit, nous dit d'Aubigné, l'ennemi des nouveautés, le temporisateur qui faisoit prudence de crainte. »

Pour mieux les combattre Morvilliers reprit un à un tous les arguments de Coligny : « Ceux qui vous conseillent, Sire, d'entreprendre cette guerre disent que les grandes villes des Pays-Bas, lassées d'un joug insupportable, sont disposées à vous prêter et jurer obéissance, qu'elles vous ouvriront leurs portes; que, sans grandes dépenses, vous pouvez vous rendre maître des Pays-Bas; qu'il est permis d'ailleurs de reprendre par les armes un bien dont on a été dépouillé; que les Allemands empêcheront le duc d'Albe de lever des troupes en leur pays; enfin que Ludovic de Nassau occupe déjà Mons; on vous dit encore que les Français, dès qu'ils ne peuvent avoir la guerre à l'étranger, la font à leur propre patrie : que le roi d'Espagne n'est pas moins irrité de la guerre sourde qui lui est faite qu'il le serait d'une ouverte, et qu'une fois les Flandres pacifiées, à son tour il vous la déclarera.

[1] De Thou. *Hist. universelle*, édit. de 1734, t. VI. — [2] D'Aubigné, *Hist. universelle*, édit. de Ruble, t. III, p. 295.



IMPRIMERIE NATIONALE.

« A cela je réponds que la conquête, si facile qu'elle soit, exigera dans l'avenir de coûteuses garnisons, et des impôts plus élevés que ceux que les villes payent aujourd'hui à l'Espagne; que Philippe II vous fera la guerre tant qu'il n'aura pas recouvré les provinces perdues; que l'argent manque déjà au prince d'Orange; et que d'ailleurs ce n'est ni chose permise ni honnête de soutenir des sujets révoltés contre leur souverain.

« La ligue que la reine d'Angleterre a conclue avec Votre Majesté ne l'a été que dans son propre intérêt; et pour preuve, dans les articles signés à Blois, elle a refusé de renoncer au traité qui l'obligeait à la défense de la Flandre. Que l'Espagne lui donne une satisfaction; elle se réconciliera avec elle, car, en raison de leur commerce, Anglais et Flamands ne peuvent se passer les uns des autres. » Et résumant ses arguments : « Cette guerre est pleine de difficultés et plus périlleuse qu'utile, et la réputation de Votre Majesté n'y est point intéressée. »

Consulté par Charles IX, le duc de Nevers ne se montra pas moins opposé à une rupture avec l'Espagne : « Vous devez, observa-t-il au Roi, vous contenter de ce qu'il a plu à Dieu de vous donner sans vous mettre en danger de perdre plus que de gagner; car n'espérez pas du premier coup emporter les Flandres. L'armée du duc d'Albe sera plus tôt prête que la vôtre. Vos villes de Picardie ne valent rien, celles de Provence encore moins, celles du Languedoc bien peu, hormis Narbonne, celles de la Guyenne rien du tout. Il sera donc libre au roi d'Espagne de traverser toute la France et de vous prendre vos villes où bon lui semblera. Vous n'avez pas le moyen de mettre sur pied des armées assez puissantes pour l'arrêter à vos frontières. Voilà pourquoi je ne puis que vous déconseiller la guerre [1]. »

Coligny, dans l'éloquent mémoire qu'il soumit au conseil, rappelait qu'en 1563 protestants et catholiques, marchant sous le même drapeau, avaient repris le Havre aux Anglais, et il invoquait ce glorieux souvenir pour les entraîner de nouveau dans une guerre commune. En cela, il manquait de mémoire : soit qu'il ne voulût pas se brouiller alors avec la reine d'Angleterre, soit qu'il fût arrêté par scrupule de religion, il avait refusé de s'associer à cette patriotique campagne. A l'heure présente les rôles étaient intervertis, et si, faisant violence à leur patriotisme, certains chefs catholiques repoussaient cette guerre, c'est qu'au point de vue de leurs propres croyances ils s'effrayaient de la voir conduite par

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3950.

l'amiral, qui y poussait surtout avec la pensée de soutenir ses coreligionnaires des Flandres, et ils en redoutaient presque le succès; car étant dû en grande partie au contingent si aguerri des troupes protestantes, leur parti prendrait en France trop d'autorité, trop de prépondérance. L'intérêt patriotique, c'est la faute du temps, était ainsi primé par l'intérêt religieux.

La décision du conseil fut donc telle que l'appréhendait Coligny. Il eut beau plaider chaudement les facilités, les avantages d'une intervention armée dans les Pays-Bas, la guerre fut unanimement repoussée. Alors se retournant vers le Roi : « Puisque l'avis contraire au mien l'a emporté, je n'ai plus rien à dire ; mais par avance je suis certain que vous vous en repentirez. Toutefois Votre Majesté ne trouvera pas mauvais qu'ayant promis service et appui au prince d'Orange, je ne manque pas à ma parole, à l'aide de mes amis, parents et serviteurs et même de ma personne, s'il en est besoin. » Et s'adressant à la Reine : « Le Roi se refuse à entreprendre la guerre : Dieu veuille qu'il ne lui en survienne pas une autre dont il ne sera pas en son pouvoir de se retirer. »

Était-ce une menace ?

Le Vénitien Michieli, auquel nous empruntons le récit de cette mémorable séance, ne le pense pas[1].

Mais Catherine dut la prendre pour telle et s'en souviendra. Tout danger de guerre étant ainsi de nouveau écarté, elle retomba dans la même faute qu'elle avait déjà commise, et, se croyant de nouveau maîtresse absolue de la situation, elle alla retrouver sa fille de Lorraine à Monceaux. De leur côté, les chefs protestants allèrent au château de Blandy assister aux noces du prince de Condé et de Marie de Clèves, faites à la huguenote.

## X

Avant d'aborder les dernières scènes de ce terrible drame dont nous ne sommes encore qu'au prologue, voyons où en était la négociation pour la dispense et reprenons-la au point où nous l'avons laissée. Le cardinal de Lorraine, parti pour assister au conclave, apprit à Lyon l'élévation de Grégoire XIII à la papauté, et néanmoins, se décidant à aller jusqu'à Rome, il pria Catherine de le faire trouver bon au Roi son fils. Loin de s'en mécontenter, Charles IX voulut mettre à profit

[1] Alberi, *Relaz. di Michieli*, série I, t. IV, p. 285.

l'autorité que le cardinal avait conservée sur le Saint-Siège et invita Ferals à n'agir désormais que d'après ses conseils. A la première ouverture qui lui en fut faite, le cardinal parut tout étonné : « Voilà deux ans, dit-il à Ferals, que Sa Majesté m'a laissé en dehors de ses affaires. » Toutefois, flatté de cette marque de faveur, il promit son complet concours; mais toutes les instances furent inutiles. De l'avis du Sacré Collège, le pape exigeait avant tout que le roi de Navarre fît une profession de foi catholique entre les mains de son envoyé extraordinaire l'évêque Salviati, auquel il enverrait pouvoir d'accorder la dispense dès qu'elle serait demandée [1].

Ferals, en faisant part au Roi de cet ultimatum, ne lui cacha pas qu'en l'obligeant à suivre les avis du cardinal de Lorraine il lui avait lié les mains, et qu'ainsi toutes les remontrances qu'il n'avait cessé de soumettre à Sa Sainteté avaient été toujours mitigées et adoucies par ce très peu sûr auxiliaire. Charles IX en avait déjà conçu le soupçon : « Je trouve bien étrange, avait-il écrit le 14 juillet au cardinal, une si soudaine mutation de l'espérance que l'on m'avoit toujours donnée. En quoi je ne puis autrement penser que quelqu'un n'ait diverti Sa Sainteté de sa première bonne volonté. J'ai soudain envoyé au sieur Ferals des lettres bien complètes de mon intention, voulant bien vous avertir qu'après avoir tiré réponse de Sa Sainteté, favorable ou non, j'ai résolu de passer outre audit mariage [2]. »

Il fallait bien que le cardinal n'eût pas la conscience bien nette et s'attendît à ces reproches; car, prenant les devants, il avait écrit à Catherine : « Madame, il me déplaît merveilleusement que je ne puis rendre Votre Majesté certaine de la dispense de Madame votre fille, et vous supplie de croire qu'il n'y a en ce mauvais office ni menée de personne qui y empêche, et que la difficulté est seulement du fait. Si vous ne me donnez quelque moyen du côté du roi de Navarre, nous n'en viendrons jamais à bout [3]. »

Les choses n'avaient donc pas fait un pas, quand Chavigny apporta à Grégoire XIII une dernière lettre de Charles IX. Malheureusement, nous ne la connaissons que par la réponse qu'y fit Ferals au Roi : « Sire, l'arrivée du s^r de Chavigny a bien éclairci Sa Sainteté du doute en lequel elle se retrouvoit à la concession de la dispense, par la bonne espérance que Votre Majesté lui donne de voir bientôt le roi de Navarre réduit et prêt de satisfaire à toutes les conditions que Sa Sainteté désire. Lui ayant là-dessus réitéré toutes les remontrances que je lui ai ci-devant pro-

[1] Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 80, p. 200. — [2] Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 186, p. 200. — [3] Voir cette lettre dans le fonds français, n° 16039, f° 494.

posées sur le fait dudit mariage et comme cela apporte un entier et assuré repos à tout votre royaume, qu'aussi les choses étant aussi avancées comme elles sont maintenant, elles ne se pouvoient, en quelque sorte que ce fût, reculer ne différer sans un grand murmure et préjudice aux affaires de Votre Majesté, Sa Sainteté, se voyant ainsi pressée de votre part, s'est tellement ébranlée à satisfaire en cet endroit à Votre Majesté que l'entière résolution et concession n'en peut plus guère demeurer à vous faire savoir, comme je ferai par Chavigny qui l'emportera dans peu de jours. »

Si cette lettre avait pu parvenir à temps, il eût été inutile d'user de subterfuge pour décider le cardinal de Bourbon à se prêter à un simulacre de mariage; il eût suffi de la lui mettre sous les yeux.

Maintenant que nous avons précisé dans quels termes était la question de la dispense du mariage à la veille de la célébration des noces de Marguerite de Valois et de Henri de Navarre, revenons à Coligny et montrons-le aux prises avec les obstacles que lui a créés la dernière décision du conseil, si hostile à la guerre contre l'Espagne.

« Son courage est invincible, écrivait Walsingham, le 10 août, à Burghley. Il représente au Roi ce qui est à craindre si le prince d'Orange succombe ou s'il est obligé de traiter à des conditions qui laissent les Pays-Bas retomber sous la domination des Espagnols. Il m'a prié de vous dire que ce n'est point son intérêt particulier qui le fait agir, et qu'après de si longs troubles il ne se mêlerait plus de rien, s'il ne voyait le péril qui en général menace tous ceux de la religion et en particulier le Roi son maître et la reine notre maîtresse. Dans l'état où sont les choses, il trahirait Dieu et sa patrie s'il ne faisait pas tout ce qui dépend de lui pour éviter de si funestes suites[1]. »

Et dans une lettre du même jour à Leicester : « D'une main ferme l'amiral tient toujours le gouvernail et vous prie de faire en sorte que le rappel des troupes anglaises demeure suspendu. Pour ce qui est de Flessingue, l'offre de cette place sera faite à notre reine par ceux qui en sont maîtres[2]. »

De ce côté-là, pas de sujet d'ombrage[3]. Tout en rendant justice à l'énergie de l'amiral, ce que ne dit pas Walsingham, c'est que de toutes parts des avis sinistres lui venaient : « Souvenez-vous, lui écrivait un ami inconnu, de cette maxime pratiquée par tous les papistes, que l'on ne doit pas garder la foi aux hérétiques.

[1] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 279. — [2] *Ibid.*, p. 276. — [3] De Thou, *Histoire universelle*, traduction, t. VI, p. 353.

On n'a cessé de répéter au Roi que les protestants ont résolu de lui ôter la couronne et la vie; il ne supportera jamais que ceux qui ont pris les armes contre lui jouissent du bienfait de l'édit qu'il leur a accordé, et, les armes à la main, il se fera justice du tort que les guerres lui ont fait. Si vous êtes sage, il vous faut au plus vite sortir de cette cour, cloaque infect[1]. »

La réponse de Coligny à tous ces prudents conseils était invariable : « Il vaut mieux mourir cent fois que de vivre en de perpétuels soupçons; je suis lassé de telles alarmes, à tout événement : j'ai assez vécu. J'aime mieux que mon corps soit traîné dans les rues de Paris que de me rengager dans une nouvelle guerre civile[2]. »

Aux Rochelais qui, se croyant menacés par la flotte de Strozzi, lui manifestent leurs appréhensions : « Quoi que l'on puisse vous dire, écrivait-il, vous n'avez, Dieu merci, nul motif de craindre. Je vois le Roi si bien disposé que nous avons toute occasion de le louer[3]. »

Sa confiance était donc restée inébranlable et il n'avait pas à douter du Roi. En effet, le 11 août, Charles IX mandait à La Mothe-Fénelon : « La défaite de Genlis n'est pas si grande qu'on l'avait publié. Il serait bon pour nos affaires que la reine d'Angleterre, qui a tant de moyens, se mît dans les Pays-Bas des pieds et des mains. Si cela étoit, le prince d'Orange, qui marche droit vers Mons, seroit bien plus assuré et bien plus fort. Il sera très bon que vous continuiez à échauffer tant que vous pourrez cette reine à se déclarer ouvertement, s'il est possible, contre le roi d'Espagne[4]. »

Il ajoute bien dans la même lettre, qu'à moins d'être attaqué, il ne se mettra pas de la partie; mais c'est là le langage officiel dont la simple prudence lui faisait une nécessité; tous ses actes démentent ses paroles : « Quoique l'amiral, écrit de nouveau Walsingham à Burghley, n'ait point obtenu tout ce qui était nécessaire au bien de sa cause, il en a néanmoins obtenu une partie[5]. »

Les craintes des Espagnols justifient d'ailleurs le dire de Walsingham : « Ceux qui viennent de France, mandait le 11 août le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle, disent qu'on fait de grands préparatifs et équipages, et qu'en Lorraine il y a vingt-quatre pièces d'artillerie en fonte. Le roi de France assure toujours qu'il ne se mêlera pas du jeu; mais l'amiral est journellement avec lui. Il n'y

[1] De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 353.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Négoc. diplomat. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 314.
[5] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 175.

a qu'un logis entre celui dudit amiral et la cour. Je crains bien que les Français ne nous trompent[1]. »

Et une dépêche de l'ambassadeur vénitien, datée du 13 août, est encore plus affirmative : « Trois mille huguenots sont de nouveau rassemblés à la frontière pour tenter d'aller secourir Mons. C'est ce qui a engagé le roi de Navarre à demander que ses noces soient faites, afin que les gentilhommes en grand nombre qui sont venus pour y assister puissent aller se joindre à cette entreprise. Aussi, sans attendre la dispense, dans six jours se fera le mariage. L'on dit bien que le Roi a défendu ces mouvements de troupes; mais nous croyons qu'il ne sera pas plus obéi que les autres fois. Le nombre des Anglais en Zélande s'accroît et ils tentent de s'en emparer. Ces jours derniers, l'amiral a eu des entretiens avec l'ambassadeur d'Angleterre et cherche à le faire déclarer ouvertement contre l'Espagne[2]. »

Cette lettre s'accorde avec celle que le prince d'Orange écrivait à son frère Jean de Nassau, le 11 août : « L'amiral m'avertit que, nonobstant la déroute et défaite des Français passées, il prépare de nouveau environ douze mille harquebusiers et deux mille chevaux, faisant estat de venir en leur compagnie[3]. »

A son retour de Monceaux, d'où elle ramène sa fille la duchesse de Lorraine, Catherine se retrouve donc en présence de l'éventualité imminente d'une guerre que, pour le moment du moins, elle croyait écartée, et elle ne peut en douter, car, le 15 août, Gomicourt vient, au nom du duc d'Albe, demander des explications sur tous ces mouvements de troupes à la frontière. Au sortir de l'audience qu'il eut du Roi, à laquelle elle assista ainsi que le duc d'Anjou, il la prend à part, et, à l'appui de ses remontrances, il lui représente que, contrairement à ce qu'elle avait écrit à Philippe II, la flotte de Strozzi n'était point encore partie. Elle lui promet d'en parler au Roi son fils et de lui dire dès le lendemain tout ce qui en était; mais elle ne le rappela point, et pour excuse elle allégua que tout son temps avait été absorbé par les préparatifs des noces de sa fille[4].

C'est qu'à cette heure-là elle poursuivait d'autres desseins. Si cette guerre, qui semble maintenant inévitable, a lieu et malgré elle, le pouvoir absolu qu'elle a retenu jusqu'ici passera de ses mains dans celles de Coligny, devenu le suprême

[1] Piou, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. IV, p. 360; Arch. nat., collect. Simancas, K 1530.

[2] *La strage di San Bartholomeo*, Venezia, 1870, appendice, p. 113.

[3] Gachard, *Correspondance de Guillaume d'Orange*, t. III, p. 521.

[4] Archives nationales, collection Simancas, K 1530.

arbitre de l'État; pour elle, ce sera peut-être l'exil, le renvoi à Florence. Cet homme se placera donc toujours entre elle et son fils! Alors blessée dans sa passion la plus ardente, l'*affetto di signoreggiare*[1], elle revient à l'idée, qui n'a jamais cessé de la hanter, de faire tuer l'amiral.

« Il ne faut pas lui savoir gré de ce qu'elle a fait, écrira Çuniga à Philippe II, elle n'a agi que dans son propre intérêt et non dans celui du Roi son fils et de l'État[2]. »

Mais elle est prudente; pour se couvrir vis-à-vis des protestants, il faut que le mariage ait lieu à la date fixée et qu'aucun obstacle ne vienne l'empêcher. Le 13 août, elle mande donc à Mandelot, le gouverneur de Lyon : « Je vous fais ce mot de lettre pour vous dire que, en tant que vous aymez le service du Roi monsieur mon fils, vous ne laissiez passer aucun courrier venant de Rome en çà, que lundy ne soit passé[3]. »

Quant au cardinal de Bourbon, à l'avance, elle s'est assurée de son obéissance : « Ils l'ont trompé, écrit Çuniga à Philippe II, par une lettre écrite, qu'ils ont fait semblant de recevoir[4]. »

Comme surtout elle tient à être la première à annoncer à Grégoire XIII que le mariage de sa fille est un fait accompli, le 18 août, Charles IX donne l'ordre à Mandelot de ne laisser passer par la ville de Lyon aucun courrier ni autre quel qu'il soit, allant en Italie[5].

Le lendemain du mariage, c'est elle qui prend la plume et qui écrit au Pape :

« Votre Sainteté entendra de ce gentilhomme que avons affectué ce mariage, vous assurant que, s'il plaist à Votre Sainteté mettre toutes ces causes et considérations ensemble et l'état de ce royaume, qu'elle jugera ce mariage estre nécessaire pour le salut et repos d'icelui, ayant plus d'égard à notre besoin que aux difficultés mises en avant par l'artifice d'aucuns pour empêcher les effets de notre bonne volonté. Pourtant retournerons derechef à supplier Votre Sainteté prendre de nous cette fiance et nous accorder ladite dispense, avec cette assurance que [en] ce que avons fait n'avons été mus que du bien et nécessité de ce royaume, que nous désirons sur toutes choses rendre Vostre Sainteté satisfaite et l'honneur de Dieu et de son église continué, augmenté et remis par tout ce royaume[6]. »

[1] Armand Baschet, *La Diplomatie vénit.*, p. 541.

[2] Arch. nat., collect. Simancas, K 1530.

[3] Paulin Paris, *Correspondance de Charles IX et de Mandelot*, p. 29.

[4] Arch. nat., collect. Simancas, K 1530.

[5] *Corresp. de Mandelot*, p. 31.

[6] Voir cette lettre dans le présent volume, p. 110.

Pour se couvrir auprès d'Élisabeth, le 21 août, elle adresse à La Mothe-Fénelon une lettre qu'il pourra montrer avant que la nouvelle de la mort de l'amiral soit parvenue à Londres : « S'il y avoit, lui dit-elle, quelque chose de bien commencé et assuré au mariage de mon fils d'Alençon, il seroit fort aisé à faire que la reine d'Angleterre, mon fils et moy, nous nous voyons avec sûreté pour elle et pour nous, en un beau jour bien calme, entre Boulogne ou Calais et Douvres; car je n'ay pas moindre volonté de la voir qu'elle moy et que si elle étoit ma propre fille, ainsi que vous ferez entendre à ses ministres et à elle aussi[1]. »

Et quel moment choisit-elle pour se débarrasser de l'obstacle qui la gêne? Celui où sur tous les points la fortune semble lui sourire. Cette succession au trône de Pologne qu'elle convoite depuis des années, elle est enfin vacante. Monluc, malgré son grand âge, a consenti à aller soutenir la candidature du duc d'Anjou. Dès le 17 août, il a pris le chemin de Strasbourg, où il a donné rendez-vous à ses compagnons d'ambassade. De son côté, Schomberg a déjà préparé les voies et s'est assuré du puissant concours du duc de Saxe.

L'évêque de Dax rapporte de Constantinople le traité le plus avantageux qui jamais ait été conclu avec la Porte : le Grand Seigneur offre l'appui de sa flotte et s'engage à remettre au duc d'Anjou toutes les conquêtes à faire sur le roi d'Espagne.

Le mariage du duc d'Alençon est dans les meilleurs termes : Élisabeth s'est laissé captiver par la bonne grâce et les cajoleries de La Môle : « Que le duc vienne! Qu'il vienne! » répètent chaque jour les dames du palais. Smith s'en fait l'interprète auprès de Walsingham : « L'amant fera bien peu, s'il ne prend pas la peine de venir voir l'objet de ses amours; il y a vingt moyens pour passer de France ici et faire plus en une heure qu'on ne saurait faire en deux ans. *Cupido, ille qui vincit omnia, in oculis residet.* Les femmes veulent paraître être forcées même à ce qu'elles désirent le plus[2]. »

Le 22 août, le circonspect Burghley, devenu tout favorable au mariage du duc, mande à Coligny : « J'espère que Dieu ne laissera pas aller une œuvre si merveilleuse, et la conduira à quelque perfection; à quoi je m'asseure que vous vous emploierez, comme moi ici, de ma part, ferai mon devoir le mieux qu'il me sera possible[3]. »

[1] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 320. — [2] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 297. — [3] Voir notre livre, *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 319.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Mais cette lettre partie le jour même où Coligny sera blessé, il ne la recevra pas.

Le sort en est jeté : ce n'est plus l'astucieuse et timorée élève de Machiavel qui en ce moment pense et agit; c'est une simple femme, qui cède à l'une de ces colères irréfléchies, plus fortes que la volonté; c'est un de ces accès de folie furieuse, où les yeux ne voient plus que rouge. Sans se soucier des dangers du lendemain, Catherine brisera tout pour satisfaire sa haine, espérances à demi réalisées, projets mûrement conçus.

Le Vénitien Michieli l'a dit en toutes lettres : « C'est sa propre vengeance qu'elle accomplit, *la sua vendetta.* » Mais si décidée qu'elle soit au meurtre de l'amiral, elle ne peut agir seule; c'est à la duchesse de Nemours, et d'accord avec le duc d'Anjou, qu'elle a recours. Leur vengeance commune est le lien qui unit ces deux femmes pour ce pacte de sang.

L'assassin, toutes deux l'ont sous la main : c'est Maurevel, le spadassin déjà aux gages de Catherine. Il n'en est pas à son coup d'essai; chargé de tuer l'amiral, il a frappé de Mouy. C'est le serviteur dévoué de la maison de Lorraine; plus tard, sur la recommandation du cardinal de Guise et pour tous ses méfaits, il recevra une forte somme de Philippe II.

## X

Une immense estrade a été dressée devant le porche de Notre-Dame; le 18 août, toute la cour y prend place; pas un des ambassadeurs étrangers n'est présent: l'on savait, à l'avance, que celui d'Espagne ne paraîtrait pas et son absence motivait cette abstention [1]. Marguerite de Valois et Henri de Navarre se sont agenouillés et le cardinal de Bourbon officie. Pendant que s'accomplit ce simulacre de mariage, l'amiral est resté dans l'église; et là, montrant au maréchal Damville les drapeaux de Jarnac et de Moncontour appendus aux murailles de la nef : « Dans peu, s'écrie-t-il, on les arrachera et on en mettra d'autres plus agréables à voir. » Jusqu'à la fin il ne veut pas croire aux dangers qui le menacent. C'est en vain que Duplessis-Mornay le supplie de sortir au plus vite de Paris, que déjà

[1] Philippe II avait écrit le 20 juin précédent à Çuniga :

« Si l'on ne vous invite pas au mariage, ne vous en occupez pas. Si l'on vous invite, acceptez, mais quelques jours auparavant feignez d'être indisposé; d'aucune façon, il ne convient pas que vous assistiez à ce mariage. » (Arch. nat., collection Simancas, K 1529, n° 92.)

Montmorency a quitté; il s'y refuse. Le 20 août, le Roi lui ayant témoigné la crainte que les Guises, entourés, comme ils étaient, ne se portassent à quelque attentat sur sa personne, et, par mesure de prudence, lui ayant demandé s'il ne serait pas à propos de faire entrer à Paris les arquebusiers de sa garde, il approuve à l'avance tout ce que fera Sa Majesté.

S'il ne s'éloigne pas, c'est que les Églises protestantes lui ont fait un devoir de rester; c'est que Charles IX lui a demandé de sacrifier quatre jours aux plaisirs, et qu'après il lui a promis de mettre ordre à tout. Les heures de ces quatre jours sont toutes prises par les tournois, les banquets, les bals, les ballets, qui ont lieu sans relâche, tantôt au Louvre et tantôt à l'Hôtel de ville. Ébloui par les magnificences de ces fêtes qui surpassent celles qui furent déployées aux noces d'Élisabeth et à celles de Claude de Valois, les deux filles aînées de Catherine et dont il avait été témoin, le Vénitien Michieli s'étonne de ce que cette France, que l'on disait tombée si bas, s'est si promptement relevée. « Il y avait autour de Leurs Majestés, dit-il dans sa relation, une jeunesse d'élite, assez nombreuse pour en faire une armée et plus d'une centaine de femmes toutes splendidement parées. »

Gentilshommes protestants et catholiques se mêlent, se confondent[1] dans ces bals de chaque soir; mais parmi ceux auxquels sourient ces sirènes de cour, plus perfides que celles de la fable, combien sont déjà marqués par le doigt de la mort! Déjà le premier acte du drame sanglant se prépare.

Dans la soirée du 21 août, à l'heure même d'une dernière fête au Louvre, M. de Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale, introduit furtivement Maurevel dans la maison du chanoine Villemur, l'ancien précepteur du duc de Guise. Une vieille femme et un valet en ont la garde. L'assassin y passe la nuit et le lendemain matin, posté à la fenêtre qui donne sur la rue par laquelle l'amiral passe habituellement, dérobé par un épais rideau, l'arquebuse à la portée de la main, l'œil aux aguets, il attend[2].

Au sortir du conseil qui se tint au Louvre le 22 août, l'amiral accompagne le Roi jusqu'au jeu de paume et l'y laisse avec Téligny et le duc de Guise. Suivi par huit ou dix de ses familiers, il reprend le chemin de son logis; Guerchy est à sa droite, des Pruneaux à sa gauche. Tout en marchant, il lit un placet qui vient de lui être remis. Au moment où il se penche pour rajuster sa mule, un

[1] Alberi, *Relaz. venez.*, t. IV, p. 288. — [2] Arch. nat., collection Simancas, K 1530, n° 18.

coup de feu retentit, une balle lui enlève l'index de la main gauche, une autre lui laboure les chairs du bras jusqu'à l'os du coude et s'y loge; s'il ne se fût pas baissé, il eût été atteint en plein corps. Ceux qui l'entourent s'arrêtent épouvantés; lui seul, de sang-froid, désigne la fenêtre d'où l'on a tiré. L'on y court, l'on enfonce la porte; l'arquebuse toute fumante est encore sur une table, mais le meurtrier s'est enfui par une porte de derrière restée ouverte et le bruit du galop du cheval qui l'emporte s'entend encore.

Soutenu par deux bras, tout couvert de sang, l'amiral regagne péniblement sa demeure. M. de Piles va de sa part prévenir le Roi de l'attentat. A la première parole qui lui est dite, Charles IX de colère jette sa raquette et s'écrie en jurant : « Je n'aurai donc jamais un moment de repos. » Tout aussitôt il retourne au Louvre et s'enferme dans ses appartements. Par son ordre ses gardes font sortir tous ceux qui étaient alors au palais.

Catherine venait de se mettre à table; avertie presque en même temps, elle se lève et rentre dans sa chambre, sans mot dire, le visage impassible. « J'en conjecture qu'elle s'y attendait », écrit Çuniga à Philippe II.

Appelé en toute hâte, Ambroise Paré croit d'abord qu'il est urgent de couper le bras du blessé, de crainte que les balles ne fussent empoisonnées, et l'amiral s'y était résigné, mais il y renonce; à l'aide de mauvais ciseaux il coupe le reste de l'index; trois fois il se reprend pour cette douloureuse opération; puis, pratiquant d'habiles incisions, il parvient à extraire la balle restée dans le bras. A le voir ainsi torturé, les amis de l'amiral se lamentent et murmurent; lui seul, avec un héroïque courage, ne se plaint pas et les console.

Condé et le roi de Navarre accourent des premiers, puis viennent un à un tous les chefs protestants; l'indignation est à son comble, les menaces dans toutes les bouches. Les Guises et le duc d'Anjou sont violemment accusés. Si l'on ne fait pas bonne et prompte justice, tous s'écrient qu'ils se la feront eux-mêmes. Sans Briquemault qui les retient, les plus violents parlent d'aller au Louvre et d'y tuer Guise sous les yeux du Roi. Au sortir de chez l'amiral, il y en a même qui vont pousser des cris de mort sous les fenêtres de l'hôtel de Lorraine. « Ils usèrent, dit Brantôme, de paroles par trop insolentes, disant qu'ils frapperoient, qu'ils tueroient[1]. » « Menaces imprudentes, dit à son tour le Vénitien Cavalli, car les menaces servent d'armes à ceux qui sont menacés[2]. »

[1] Brantôme, édition de L. Lalanne, t. IV, p. 30. — [2] Desjardins, *Documents diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 813.

Cossé, Damville et Villars étant venus visiter Coligny : « La mort ne m'effraie pas, leur dit-il, mais je voudrais bien voir le Roi avant de mourir; car j'ai à lui parler de choses qui intéressent sa personne et son État. » Damville s'offrit pour aller prévenir le Roi et Téligny se joignit à lui. Déférant à ce désir, Charles IX, dans l'après-midi, se rendit rue Béthisy, accompagné par sa mère et ses deux frères. Montpensier, Gondi, Nevers, Tavannes, tous les complices de Catherine, l'ont suivie.

S'approchant du lit du blessé et d'un ton de vraie affection : « Le mal est pour vous, dit Charles IX, la douleur pour moi. » Et il lui promet une exemplaire justice. Catherine joint ses hypocrites protestations à celles de son fils. Après en avoir exprimé ses remerciements au Roi: « Ce que je regrette, dit l'amiral, c'est que ma blessure me prive de faire service à Votre Majesté; l'on a voulu me faire passer pour un rebelle, un perturbateur; Dieu jugera entre mes ennemis et moi. La fidélité que j'ai toujours gardée au Roi votre père me fait un devoir de vous supplier avec toutes les instances possibles de ne pas perdre l'occasion présente dont la France peut tirer de grands avantages. Vous avez fait connaître assez clairement quelles sont vos intentions en vue de la guerre des Flandres. Si vous en restez là, vous exposerez votre royaume à un péril évident[1]. »

L'amiral s'animant de plus en plus, le Roi lui représenta qu'il s'agitait trop, et, avant de s'éloigner, il lui offrit de le faire transporter au Louvre; déjà il le lui avait fait proposer par M. de la Châtre. L'amiral l'ayant de nouveau refusé, il lui dit qu'il ferait disposer des logements autour du sien, afin qu'il fût entouré et consolé par tous ses amis. Au sortir de la chambre de l'amiral, il se fit montrer la balle qui avait été extraite par Paré; elle était de gros calibre et de cuivre.

Si l'on en croit l'étrange confession d'une nuit de fièvre et d'insomnie, ce discours du duc d'Anjou à Miron, si habilement arrangé pour innocenter certaines culpabilités et dont il ne faut accepter le témoignage que lorsqu'il est corroboré par d'autres, Coligny, au moment où Charles IX se retirait, lui ayant demandé de lui parler en secret, et tous les assistants s'étant tenus à l'écart, il l'aurait engagé à régner seul désormais et à se défier de la Reine sa mère. Ces paroles arrachées à force d'instances par Catherine à son fils, l'auraient décidée à en finir avec les protestants.

D'autres historiens admettent qu'elle fut encouragée, poussée à cette dernière

[1] De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 388. Voir *Négoc. diplomat. de la Toscane*, dépêche de Caviana, t. III, p. 812 et suiv.

résolution par Philippe II, et ils s'appuient sur une lettre de l'archevêque de Rossano, nonce du Pape à Madrid, au cardinal de Côme, lettre où il est dit : « Si le Roi Très Chrétien est dans l'intention de purger son royaume de ses ennemis, le moment est venu; en s'entendant avec le roi d'Espagne, il pourrait détruire ce qui en reste, surtout à présent que l'amiral est à Paris dont le peuple est attaché à la religion catholique, et il serait facile de le faire disparaître pour toujours[1]. »

Cette lettre, datée du 5 août, ne pouvait pas parvenir avant la sanglante journée, le temps ne le permettait pas, et elle n'est pas parvenue. Nous n'en voulons pour preuve que celle qui fut adressée le 23 août à Philippe II par Çuniga : « Il est à désirer, dit-il en parlant de Coligny, que ce coquin vive; car s'il vit, attribuant cet assassinat au Roi, il renoncera aux projets qu'il avait conçus contre Votre Majesté, et les retournera contre celui qui a consenti à cet attentat sur sa personne. S'il venait à mourir, je crains que tous ceux qui survivront ne fassent plus que ce que le Roi voudra et ordonnera. Si jusqu'ici l'on ne s'est pas déclaré ouvertement contre Votre Majesté, peut-être est-ce dans la crainte que l'amiral avec ses hérétiques n'ait plus de pouvoir que le Roi, ainsi que bien des fois je l'ai entendu répéter par la Reine mère », et il ajoute : « Elle m'a envoyé dire qu'elle ne pouvait pas me parler en ce moment, de crainte qu'on ne me voie entrer au palais, et qu'elle ne veut pas même écrire à Votre Majesté, afin que l'on ne sache pas ce qu'elle veut faire, car les lettres peuvent être prises, mais que bientôt elle me parlera ou m'écrira », ce qu'elle ne fit pas[2].

A Catherine, à elle seule, incombe donc toute la responsabilité de la Saint-Barthélemy.

Dans l'après-midi du 22 août, Charles IX prévient tous ses ambassadeurs à l'étranger de la blessure de l'amiral : « Faites part, écrit-il à La Mothe-Fénelon, à la reine d'Angleterre de la délibération où je suis d'en faire si grande justice que chacun y prendra exemple en mon royaume et de faire garder entièrement et inviolablement mon édit de pacification. Je ne veux oublier de vous dire que ce méchant acte procède de l'inimitié d'entre la maison de Châtillon et ceux de Guise et saurrai bien donner ordre qu'ils ne mesleront rien de mes sujets en leurs querelles[3]. » Et dans une lettre à Schomberg, son envoyé en Allemagne : « Il semble que l'auteur d'une telle et si exécrable méchanceté n'ait autre envie que d'essayer

[1] Theiner, *Continuation des annales de Baronius*, t. I, p. 327. — [2] Arch. nat., collection Simancas, K 1530, n° 19. — [3] *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 322.

de remettre quelque trouble en mon royaume. Si nos actions passées ont donné aux princes de la Germanie témoignage de ne pas douter de moi, celles qui suivront ne leur donneront occasion de me voir changer de l'opinion qu'ils peuvent en avoir conçue[1]. »

## XI

Prévenus, à onze heures du matin, de l'attentat, le prévôt des marchands et les échevins, pour obvier de leur côté à tout désordre, prescrivent aux capitaines de la milice bourgeoise de se rendre en armes avec leurs hommes à l'Hôtel de ville, « en toute modestie et sans émouvoir personne »[2]. La fin de cette journée fut donc calme en apparence; mais les protestants avaient tout à redouter de ce peuple de la grande ville qui naguères avait fêté la défaite de Genlis par des processions et des banquets[3].

Le samedi matin (23 août), les ducs de Guise et d'Aumale viennent demander au Roi la permission de s'absenter momentanément de Paris : « Allez où bon vous semblera », leur dit-il rudement, et les regardant s'éloigner : « Je saurai bien les retrouver, s'ils sont coupables. » C'était une feinte; ils prennent bien le chemin de la porte Saint-Antoine, mais revenant sur leurs pas ils s'enferment dans leur hôtel.

Lorsqu'un grand événement semble comme attendu, il y a sur tous les visages une préoccupation visible : tel était ce jour-là l'aspect de Paris. Inquiets de cette menaçante agitation, les principaux chefs protestants chargent Cornaton et Téligny de demander au Roi de faire garder le logis de l'amiral. Le duc d'Anjou, qui à ce moment-là se trouvait au Louvre, désigne Cosseins. Il s'y rend tout aussitôt avec cinquante arquebusiers.

Ce choix n'était pas fait pour calmer les défiances : Cosseins passait pour l'ennemi déclaré de l'amiral.

Ambroise Paré répondait de la vie de l'illustre blessé; l'enquête criminelle était poursuivie par le premier président de Thou, auquel le Roi venait d'adjoindre le conseiller Cavaignes, l'ami dévoué de l'amiral; déjà la servante et le valet de M. de Villemur avaient été interrogés, M. de Chailly arrêté, ainsi que l'homme

[1] Dr Ebeling, *Archival. Beiträge*, 1872, p. 205.

[2] Arch. nat., Registres de l'Hôtel de ville.

[3] The citizens of Paris, understanting of Genlis overthrow, spare not to make declaration of their joy by general processions, banquets and the like. (*Calendar of State papers*, 1572, p. 153.)

qui avait amené le cheval sur lequel le meurtrier s'était enfui; enfin il avait été reconnu que la bête était sortie des écuries du duc de Guise. L'on était donc sur la bonne piste et il y avait là de quoi effrayer Catherine. La veille, à son souper, Pardaillan lui avait adressé des paroles menaçantes. Perdre une minute, c'était s'exposer à être découverte[1].

Tavannes dans ses Mémoires a bien compris et bien rendu les motifs de sa suprême résolution où la crainte entra pour beaucoup : « Si elle se fût parée de l'arquebusade, mal aisément elle eût achevé ce à quoi l'événement l'a contrainte[2]. » Dissimulée et prudente jusqu'à la fin, pour éviter tout soupçon, elle donne rendez-vous dans le jardin des Tuileries à Nevers, Gondi, Birague, ces Italiens dont elle est sûre, et à Tavannes, acquis d'avance à toute répression violente. Ne lisons-nous pas dans ses Mémoires « qu'il est plus permis à un Roi d'entreprendre sur ses sujets par voie extraordinaire qu'à eux d'entreprendre sur lui[3] ».

Pendant que ces sinistres personnages tiennent conseil et que des paroles de sang sont déjà dans toutes les bouches, l'espion gagé de Catherine, Bouchavannes, est introduit. Ce Judas a assisté à toutes les délibérations qui ont été prises dans le logis de l'amiral. Caviana, Petrucci, ces Florentins dévoués corps et âme à la Reine mère, parlent d'un complot dont ils précisent les moyens d'exécution, désignant même les noms de ceux qui seront chargés de frapper et ceux de leurs victimes. Le Vénitien Michieli fait bien également allusion aux révélations de Bouchavannes, qui pour rendre le complot plus odieux prête aux conjurés l'intention non seulement de tuer le Roi, ses frères, et la Reine mère, mais de frapper aussi le roi de Navarre.

Mais des paroles imprudentes, des menaces que l'indignation du premier moment a pu arracher aux protestants, il y a loin à un complot. Monluc, leur plus inexorable adversaire, ne les en accuse pas dans ses Commentaires : « La Reine, nous dit-il, m'a bien annoncé que l'on avoit découvert une grande conspiration contre le Roi et son État, et que cela avoit été la cause de ce qui étoit advenu; je say bien ce que j'en ai creu[4]. »

Tavannes, l'un des acteurs de ce terrible drame, les décharge lui-même « de l'entreprise à eux depuis imputée[5] ». Ce sont ses propres expressions.

[1] Vedendo la Regina che se la cosa si fosse differita tricente, portava pericolo di scorprizzi venne a questo. (Alberi, *Relaz. di Cavalli*, série 1re, t. IV, p. 328.)

[2] Panthéon litt., *Mémoires de Tavannes*, p. 434.

[3] *Ibid.*

[4] Monluc, édit. de Ruble, t. III, p. 124.

[5] Panthéon litt., *Mémoires de Tavannes*, p. 436.

Bossuet n'y croit pas davantage : « Rien ne parut plus vain, plus mal fondé que la conspiration dont on accusoit l'amiral[1]. »

Mais ce qui est plus vraisemblable et ce qu'a pu en toute vérité répéter Bouchavannes, c'est que le jour même, au logis de l'amiral, l'on avait délibéré si l'on ne l'emmènerait pas hors de Paris, malgré la cour, et en employant la force, s'il le fallait. En répondant de la loyauté du Roi, qu'outragerait cette marque de défiance, Téligny et Briquemault, soutenus par le prince de Condé et Henri de Navarre, s'y étaient opposés, et leur avis l'avait emporté sur celui du vidame de Chartres, qui avait persisté dans le sien. Mais ce qui n'avait pas été effectué ce jour-là, pouvait l'être le lendemain, et Coligny hors de Paris, c'était peut-être la guerre civile, à courte échéance et dans quelles conditions : « Les protestants étaient prêts et tout armés pour la guerre des Flandres et de l'assentiment du Roi[2]. »

Catherine bien décidée à en finir cette fois avec l'amiral, ainsi qu'elle l'avait toujours voulu, n'avait donc pas une heure à perdre : « Puisque la blessure de l'amiral les mettoit à la guerre, nous dit Tavannes, elle la première et tous après elle furent d'avis qu'il valoit mieux qu'on livrât bataille dans Paris[3]. »

Mais l'on ne pouvait rien sans le Roi. C'est Gondi qui se chargea d'aller le préparer aux terribles révélations que Catherine allait lui faire, tandis que le duc d'Anjou accompagné par le bâtard d'Angoulême irait parcourir les rues de Paris et juger par lui-même de l'attitude du peuple.

C'est dans l'après-midi de ce même jour que se tient au Louvre et dans le cabinet de Charles IX, le conseil appelé à délibérer sur la nécessité de la Saint-Barthélemy. Durant près de deux heures Catherine torture son fils; elle passionne, elle irrite son humeur si naturellement violente; avec un art infernal elle s'acharne à provoquer cet accès de fureur sur lequel elle compte pour lui arracher l'ordre de massacre que de sang-froid il eût refusé.

Tout d'abord elle lui représente l'occasion inespérée qui s'offre à lui de tirer vengeance de tous ces rebelles qui sont venus s'enfermer dans les murs de Paris comme dans une cage; il a donc enfin le moyen de se laver de la honte de ces traités que le malheur des temps lui a imposés et qu'en aucun cas il n'est tenu d'observer; puis elle cherche à lui démontrer la perfidie, l'astuce séditieuse em-

[1] Bossuet, édit. de Bar, t. XII, p. 485.

[2] Gia stavano armati e pronti per rispetto dell cose di Flandra, risolse la Regina, per assicurarsi da tanti pericoli di far l'uccisione dei capi principali. (Alberi, *Relaz. venez.*, *Relaz. di Cavalli*, 1re série, t. IV, p. 327.)

[3] Panthéon littéraire, *Mémoires de Tavannes*, p. 438.



IMPRIMERIE NATIONALE.

ployée par l'amiral pour le décider à la guerre des Flandres et précipiter la ruine d'un royaume appauvri et écrasé par une énorme dette; elle lui fait entrevoir le blâme qu'il va s'attirer de tous les princes voisins par cette déclaration de guerre à un roi son allié, son proche parent.

Et comme il ne s'émeut pas, elle lui rappelle les meurtres de Charry, du grand François de Guise. Celui de l'amiral n'en sera que la juste expiation.

Et comme il reste toujours impassible, elle le menace, ainsi qu'elle l'a fait plus d'une fois, de se retirer, de le laisser seul aux prises avec les dangers qui le menacent.

Ce moyen est usé, et pour échapper à la tentatrice, il invoque son honneur, ses promesses, ses amitiés.

C'est là où elle l'attend : ceux qu'il croit ses fidèles sujets, ses dévoués amis, ce sont des traîtres; ils conspirent, ils en veulent à sa vie, à celle de ses frères. L'heure qui sonne à ce cadran, sera la dernière de son règne. S'il recule, d'autres, à sa place, joueront le jeu.

Il doute encore, il ne veut pas en croire sa mère; il lui faut le témoignage des conseillers qui l'entourent.

Tous affirment que les protestants vraiment conspirent. Alors, plus il a mis de confiance en eux, plus son courroux s'en échauffe. Il y a en lui du tigre, et la férocité de sa nature se réveille. En 1565, lorsqu'il faillit être surpris par les chefs protestants à Rosay, l'enfant avait parlé en homme : « Avec plus de jurements qu'il n'en faudroit », nous dit un contemporain, il s'était écrié : « L'on ne me donnera plus de pareilles alarmes; j'irai jusques dans leurs maisons et dedans le lit chercher ceux qui me les baillent[1] ».

La colère de Meaux lui revient et se tournant vers sa mère: « Vous le voulez, eh bien, qu'on les tue tous, qu'on les tue tous! » Et il se retire, l'écume aux lèvres, le blasphème à la bouche.

Après cette brusque sortie du Roi, les tuera-t-on tous, ainsi qu'il l'a dit, telle est la question que le conseil se pose. Nevers intercède pour Condé son beau-frère et rachète sa vie. Catherine ne veut pas que l'on touche à Navarre. Décapiter la maison de Bourbon, ce serait donner trop de puissance à celle de Guise. Morvilliers hasarde bien quelques timides conseils; mais les hommes faibles cèdent toujours aux violents, et le massacre en grand est décidé.

Bibl. nat., fonds français, n° 3347.

Après deux heures de repos, la colère de Charles IX ne s'est pas refroidie; elle a fait place à une résolution sombre. Marcel, l'ancien prévôt des marchands, l'homme d'exécution qui a dans sa main la populace de Paris, a été mandé au Louvre : « De combien de bras pouvez-vous disposer? » lui demande le Roi.

« Cela dépend du temps. »

« Eh bien, dans un mois? »

« De cent mille et plus, si Votre Majesté le veut. »

« Et dans une semaine? »

« En proportion de ce nombre. »

« Et dans une journée? »

« De vingt mille au moins, j'en réponds[1]. »

Sur les plus solennels serments un secret rigoureux lui est prescrit. Il transmettra aux chefs des quartiers les ordres du Roi : « La nuit prochaine, que dans chaque maison un homme se trouve armé, muni d'une torche, et le bras gauche entouré d'une écharpe blanche; qu'à chaque fenêtre il y ait un flambeau. La cloche du Palais de justice donnera le signal. »

Après Marcel, le prévôt des marchands Le Charron, est introduit : de la bouche du Roi il apprend la conspiration des huguenots, et à son tour il lui est enjoint « de se saisir de toutes les clefs des portes de la ville, à ce que nul ne pût ni y entrer ni en sortir, de retirer tous les bateaux de la Seine, de mettre en armes toute la milice bourgeoise, de masser l'artillerie devant l'Hôtel de ville pour la porter où besoin serait, enfin d'attendre les derniers ordres qui lui seront transmis[2]. »

Mais il y avait plus à compter encore sur Marcel et sur ses hommes que sur Le Charron et la milice bourgeoise.

A l'heure du coucher de la Reine mère sont réunis dans sa chambre tous ceux qui sont appelés à jouer un rôle dans la sanglante tragédie. L'on y parle à voix basse; l'on échange des mots mystérieux. Marguerite de Valois, la mariée d'hier, seule n'est pas dans le secret : l'apercevant assise sur un coffre et se tenant à l'écart, Catherine lui fait signe de se retirer et lorsque, obéissant, elle vient lui faire sa révérence, la retenant par le bras : « N'y allez pas », lui dit la duchesse de Lorraine, sa sœur; mais sur un geste plus impérieux de cette mère dont le seul regard

[1] Alberi, *Relaz. di Michieli et di Cavalli*, 1re série, t. IV, p. 2937. — [2] Arch. nat., Registres de l'Hôtel de ville.

la fait trembler, elle sort « toute transie, toute éperdue, sans pouvoir s'imaginer ce qu'elle avait à craindre[1] ».

Dès qu'elle n'est plus là, les derniers ordres sont donnés : c'est le duc de Guise mandé au Louvre qui, assisté du duc d'Aumale et du bâtard d'Angoulême, ira attaquer le logis de l'amiral.

A chacun des complices l'on désigne un huguenot à tuer; puis tous se rendent au coucher du Roi. Pour la dernière fois protestants et catholiques se coudoient dans cette même chambre, les meurtriers confondus avec leurs victimes. Lorsque La Rochefoucault, qu'entre tous il affectionne, vient lui dire adieu, Charles IX est pris de pitié : « Ne t'en va pas, Foucault, lui dit-il, tu coucheras avec mes valets de chambre »; mais il s'y refuse et s'éloigne. Tous partent les uns après les autres, les rideaux du lit royal sont tirés, et pour quelques instants le silence se fait dans le Louvre.

Catherine se relève la première et elle va chez le Roi son fils. Lui aussi est déjà debout. Habituée à lire dans ses yeux, y a-t-elle entrevu de l'hésitation ? On est tenté de le croire; car de sa propre autorité elle ordonne que le signal fixé d'abord à une heure avant le jour soit donné sur-le-champ, et au lieu de la cloche du Palais de justice, elle fait sonner le tocsin à Saint-Germain-l'Auxerrois, l'église la plus voisine.

Ainsi jusqu'à la dernière minute c'est elle, assistée du duc d'Anjou, qui a tout fait, tout ordonné. Le nonce Salviati l'affirme dans ses dépêches[2]. La Saint-Barthélemy est bien sa propre vengeance, c'est bien un crime politique, le crime de la peur. La religion n'y fut pour rien. Un éminent ministre protestant en attribue, ainsi que nous l'avons fait, la cause décisive à la jalousie inquiète que Catherine et le duc d'Anjou avaient conçue de l'amiral; il rappelle que Henri IV en donna cette explication à son historiographe Mathieu, disant la tenir de Villeroy, et avec une louable impartialité il ajoute : « C'est à tort que les historiens protestants ont écarté de leurs récits tout cet ordre de faits, ne voulant voir qu'une question religieuse où la politique eut tant de part[3]. »

Mais une part de la responsabilité du massacre de la Saint-Barthélemy, et c'est ici le lieu de le dire, revient, à bon droit, à la politique égoïste et perfide

[1] *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. de L. Lalanne, p. 31.

[2] Theiner, continuation des *Annales de Baronius*, t. Ier, p. 331.

[3] Coquerel, *Précis de l'histoire de l'église réformée de Paris*, p. 84; voir Mathieu, *Histoire de Henri IV*, t. Ier, p. 335.

d'Élisabeth et de ses conseillers. Ce n'est pas nous qui l'en accusons à la légère, c'est Walsingham, l'illustre homme d'État. N'est-ce pas lui qui, à la première nouvelle du rappel des Anglais des Flandres, et voulant l'empêcher à tout prix et maintenir l'action commune des deux nations, avait écrit à Burghley : « Je crains qu'il n'en résulte de fâcheux effets. » N'est-ce pas lui qui, dans une lettre à Leicester et du même jour, ajoutait : « Vous pouvez juger de la perplexité de l'amiral, qui prévoit les malheurs qui arriveront, à moins qu'il ne tombe un secours du ciel[1]. »

Coligny a donc payé de sa vie sa confiance dans les Anglais. Bien peu de jours avant que n'éclatât la conspiration d'Amboise, il avait écrit à François II : « Il faut mettre un mors à la bouche de la reine d'Angleterre »; mais à partir du jour, où, en pleine guerre civile provoquée par lui, il lui avait livré le Havre, en échange d'un maigre subside, qui ne lui fut remis ni en entier ni en temps opportun, il s'était vis-à-vis d'elle à jamais lié les mains. Dans les papiers trouvés après sa mort, éclairé par une triste expérience sur la mauvaise foi des Anglais, il conseillait à Charles IX de s'en défier à l'avenir, comme de ses plus dangereux ennemis. Pour l'honneur de sa mémoire que ce repentir tardif, que cette pensée patriotique lui soient comptés : on va le tuer, juste à l'heure où son cœur ne battait plus que pour la France.

## XII

Téligny et Guerchy sont restés jusqu'à minuit dans la chambre de l'amiral, qui s'est mis au lit; ils y ont laissé le ministre Merlin, Ambroise Paré et Nicolas Muss, son fidèle serviteur. La première partie de la nuit se passe calme et silencieuse. Entre deux ou trois heures du matin, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois se met à sonner le tocsin à toutes volées; et dans la rue un bruit de pas de chevaux se fait entendre. Guise n'a pas perdu de temps. Il est déjà devant l'hôtel de l'amiral. Sans descendre de cheval, il échange quelques mots avec Cosseins qui l'attendait. Au nom du Roi qui l'avait soi-disant chargé d'un message pour Coligny, Cosseins demande à Labonne, qui avait la garde et les clefs de la porte, de la lui ouvrir. Sans défiance, il obéit et tout aussitôt il est poignardé. Les cavaliers se précipitent dans la cour, et tuent l'un des cinq Suisses de la garde du roi de Navarre qui, cette nuit-là, étaient de service. Les autres se réfugient dans l'intérieur de l'hôtel et en bar-

[1] *Mémoires et lettres de Walsingham.*

ricadent la porte. Au bruit des coups de feu, l'amiral s'est levé et s'est revêtu de sa robe de chambre. Sur sa demande le ministre Merlin récite des prières. A ce moment entre Cornaton : « L'on enfonce la porte intérieure, s'écrie-t-il, nous sommes perdus. » — « Il y a longtemps que je suis préparé à la mort, répond Coligny d'une voix calme. Vous autres, mes amis, si cela est encore possible, sauvez-vous. Vous ne sauriez préserver ma vie. Je ne veux pas que vos proches me reprochent votre mort. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu. »

Ils obéissent à regret; et, seul, Nicolas Muss s'obstine à rester avec son vieux maître.

La porte du bas a cédé : les Suisses se sont fait tuer sur les marches de l'escalier, et Besme entre le premier dans la chambre de l'amiral dont la porte a été rompue; derrière lui viennent Sarlabos, Attin, Tosinghi, Petrucci et les trois Suisses de la garde du Roi dont l'histoire a retenu les noms, Martin Roch, Conrad Burg, de Saint-Gall, et Léonard Grassenfelder, de Glaris [1].

A l'aspect de ce vieillard à cheveux blancs, « ce Christ des guerres civiles », ainsi que l'appelle Michelet, les meurtriers hésitent. Cet homme impassible, au regard résigné, leur impose.

« Es-tu l'amiral? » dit Besme le premier.

« Oui, jeune homme, tu devrais avoir pitié de ma vieillesse; mais fais ce que tu voudras, tu ne feras pourtant ma vie plus brève. »

La brute lui plonge son épée en plein corps, et la retirant lui en balafre le visage. L'amiral tombe, les bourreaux le frappent à coups redoublés, et plus d'un se vantera plus tard de l'avoir tué. L'Italien Tosinghi se saisit de sa chaîne d'or et s'en pare comme d'un trophée.

« Est-ce fait? » crie Guise, d'en bas.

« Oui », répond Besme, ouvrant la fenêtre.

« Eh bien! jette-nous-le. »

Aidé de Sarlabos, Besme soulève le corps. L'amiral respirait encore; sa main défaillante se cramponne convulsivement au rebord de la fenêtre. Vain effort! Le corps tombe lourdement sur le pavé. Descendu de cheval, le bâtard d'Angoulême étanche avec son mouchoir le sang qui lui dérobe la figure.

« C'est bien lui », dit-il; et il le frappe du pied.

Petrucci coupe la tête qu'il va porter au Louvre.

[1] *Revue historique*, numéro de juillet 1879.

« Aux autres maintenant », s'exclame le bâtard remonté à cheval ; et Guise, d'Aumale, Tavannes, du Guast, Nevers, Coconas, le suivent à travers les rues criant : « Tuez, tuez, le Roi l'ordonne. »

Accourue à l'appel sinistre du tocsin, la bande de Marcel, cette populace sortie des repaires de Paris, la même dans tous les temps quand il s'agit de piller et de tuer, se rue dans la cour où a été laissé le corps de l'amiral ; à son tour elle le piétine, l'insulte, puis le promène triomphalement, et lorsqu'elle est lasse d'injures, elle va l'attacher au gibet de Montfaucon.

L'amiral avait prévu qu'il en serait ainsi : « J'aime mieux, répétons-le ici, que mon corps soit traîné dans les ruisseaux de Paris, que de recommencer la guerre civile. »

Alors, suivant l'effroyable expression de Tavannes, « la mort et le sang courent les rues ». Téligny est tué d'un coup d'arquebuse sur le toit où il s'est réfugié, La Rochefoucault dans son hôtel par des hommes masqués dont le frère de Chicot est le chef ; tout souriant, il avait cru un instant à l'une de ces plaisanteries dont le Roi était coutumier. Caumont La Force et son fils aîné sont massacrés par les gens du duc d'Anjou. Son fils cadet tenu pour mort est miraculeusement sauvé. Le marquis de Resnel arraché par son cousin Bussy d'Amboise, avec lequel il plaidait, des mains des soldats qui le traînaient à la Seine, est tué par lui d'un coup de pistolet. Nommons encore Groslot le bailli d'Orléans, désigné nominativement par le Roi aux massacreurs, Lavardin, le vieux Brion frappé dans les bras de son élève le marquis de Conti, Francourt, l'ami de Jeanne d'Albret.

Seul Guerchy défendit courageusement sa vie. L'illustre Ramus, l'historien Laplace seront les victimes du lendemain.

Tous ces gentilshommes venus sans défiance au palais, qui ont passé la nuit dans la chambre du roi de Navarre et que Marguerite dans ses Mémoires nous dit y avoir vus, Pardaillan, Piles, Beauvais, le vieux précepteur du Roi son mari, au matin, chassés impitoyablement du Louvre, et en passant à travers la double haie des Suisses, sont égorgés.

Accouru l'un des premiers au Louvre, l'envoyé de Mantoue écrivait le jour même au duc son maître : « J'ai vu devant le palais plus d'une douzaine des principaux chefs protestants ou morts ou achevant de mourir [1]. »

[1] Fu veduto inanzi all' allogiamento del en almero una docina de principali morti e che finivano di morire. (Arch. de Modène). Voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 321 et suiv.

Dans cette nuit sanglante les femmes de la cour sont aussi cruelles que les hommes; elles vont impudiquement repaître leurs yeux de la vue de ces cadavres, restés nus sur le sol. Pour l'honneur de leur sexe, deux seules se montrent pitoyables, Marguerite de Valois et la douce Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.

Marguerite, toute couverte de sang par M. de Leran, qui, poursuivi par les meurtriers, s'était réfugié dans son alcôve et s'était fait un rempart de son corps, obtient sa vie de M. de Nançay, le capitaine des gardes; elle sauve également Miossens, le premier gentilhomme de la chambre du roi son mari [1].

Élisabeth est non moins digne d'éloges : « Elle s'était allée coucher de bonne heure la veille de la Saint-Barthélemy, nous dit Brantôme; ne s'étant éveillée qu'au matin, on lui dit à son réveil le beau mystère qui se jouoit. Hélas ! dit-elle soudain, le Roy mon mary le sçait-il ? — Oui, Madame, répondit-on, c'est luy-même qui le fait faire. — O mon Dieu ! s'écria-t-elle, qu'est cecy ? et quels conseillers sont ceux qui luy ont donné tel advis ? Mon Dieu ! je te supplie et te requiers de luy vouloir pardonner, car, si tu n'en as pas pitié, j'ay grand peur que cette offense ne luy soit pas pardonnée; et soudain demanda ses heures et se mit en oraison et à prier Dieu, la larme à l'œil [2]. »

Bon nombre des chefs protestants et des principaux, Montgomery, le vidame de Chartres, Geoffroy de Caumont, logeaient au faubourg Saint-Germain. Si c'était par défiance, ce fut leur salut. En partant du Louvre, pour gagner le Pré aux Clercs, il fallait en remontant suivre la rive droite de la Seine jusqu'au Châtelet, puis traverser successivement le pont aux Meuniers, la Cité, le pont Saint-Michel, et redescendre le long de la rive gauche du fleuve jusqu'à la tour de Nesles [3]. A la pointe du jour, réveillé par le bruit des cloches et la fusillade, Montgomery se lève et monte à cheval, se demandant d'où provient ce tumulte. Son incertitude n'est pas longue : tout au lointain, il voit venir à fond de train de nombreux cavaliers : ce sont Guise, d'Aumale, le bâtard d'Angoulême, et c'est bien à lui qu'ils en veulent. L'amiral mort, il est le seul chef redoutable des huguenots. Sans hésiter, il prend la fuite, se fiant à la vitesse de son cheval. La poursuite est longue, acharnée. Ce n'est qu'à Montfort-l'Amaury que, désespérant de l'atteindre, ces chasseurs d'homme rebroussent chemin.

L'un de ceux qui comme lui eurent l'heureuse fortune d'échapper aux meur-

[1] *Mémoires de Marguerite*, édit. de L. Lalanne, p. 33, 54. — [2] Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. X, p. 398. — [3] Voir Léon Marlet, *Montgomery*. Paris, Picard, 1890.

triers, Geoffroy de Caumont, une fois hors de Paris, et en sûreté dans sa province, écrivit, de Castelnau, le 13 septembre, trois lettres à Catherine, à Charles IX et au duc d'Anjou. Elles jettent un nouveau jour sur ce qui se passa, cette nuit-là, au Pré aux Clercs. Nous citerons, et en entier, celle qui est adressée à Catherine.

« Madame, estant arrivé cheux moy aveques deux de mes gens seulement, et assés indisposé, j'ay estimé debvoir advertir Vos Magestés que l'esmotion survenue à Parys me contraygnit partir sans avoir cest honneur de pouvoir bayser très humblement les mayns de Vos Majestés et entendre les commandements qu'il leur playroit me fayre, combien que sans l'esmotion populayre je ne fusse party, ne sachant en ma conscience chose quy jamays aye donné ocasion à personne que de me byen vouloyr. Toutesfoys, voyant le trouble sy grand et un nombre de gens armés venir de furye au cartyer du faulxbourg S^t^ Germayn, où je logeois, je prins party aveques un merveilleux regret de monter à cheval et me metre hors ledict fauxbourg, atandant sy je pourrois descouvrir que ce pouvoit estre, ce que je fis, suivy de quatre ou cinq des miens, sans aultres armes que nos propoyns et nos espées. Estant dehors je vy plusyeurs gentilshommes les uns après les aultres à cheval fort effrayés parmy lesquels je cherchay sy je pourrois apercepvoir mon frère et ses enfantz, quy estoint logés tous au devant du derrière de mon logis et, ne les trouvant poinct, m'en retornay vers ledit faulxbourg pour essayer d'en retirer mon frère et sesdicts enfants malades et fort jeunes; mays je trouvay ledit faulxbourg saysy de toutes partz et l'endroict dudict logis tout playn d'harquebouziers, sans voyr moyen ny aparance d'en pouvoir aprocher, quy fust cause que je m'en retornay marry et à merveille estonné. En l'instant s'entend un grand bruit et effray parmy ceulx qui estoint sortis, comme dict est, quy crioynt : « Serrons-nous et gagnoyns pays », ce que de mon costé je fus forcé fayre pour un nombre de cavalerye qui ce descouvroit et quy fist une charge dans laquelle je perdis de mes gens; et de là on commença d'avanser le pas à bon étient, et moy, ne cognoysent le pays qu'ils prenoynt, ne volus tenir ceste route, ayns tornay vers le chemin de Chartres; et entendent ceste esmotion durer dedens Parys, rentray en doubte qu'ons en feroit ailleurs de mesmes et qu'en l'équipage où j'estois malaysément je m'en pourrois saulver, quy me fist résouldre de gagner ma maison pour incontinent après mon arrivée en informer Vos Majestés et les tenir certaynes de mon immuable fidélité et affection à la grandeur d'icelles en laquelle je suis certayn qu'aultre ne m'a oncques passé, ny ne pourroit à l'advenir, et selon laquelle, Madame, je les suplye



IMPRIMERIE NATIONALE.

très humblement me vouloir faire trayctement et selon la cognoyscence que ci-devant en avés pu avoir et le contentement qu'il vous a plu me dire en avoyr repceu; car sy par un tel événement et porsuite, on pouvoit soupsonner le moyns du monde que Vos Magestés tinssent une tant soit petite ombre de malcontentement de moy je ne pourroys vivre ny ne vouldroys.

« A ceste cause, Madame, ainsi que votre bonté m'a tousjours esté favorable, qu'il playse à Vos Majestés que je demeure en l'assurance et honneur de vos bonnes graces, et le faire cognoystre par sy bons tesmoygnages qu'on n'en puisse doubter[1]. »

Dans cette lettre, Caumont ne dit pas qu'il ait vu Charles IX tirer du Louvre et de la fenêtre de sa chambre sur ses sujets[2]. *Le Tocsin contre les massacreurs*, ce pamphlet calviniste, n'en parle pas. Tout au contraire Brantôme, d'Aubigné, Goulard, dans l'*Estat de la France sous Charles IX*, Barnand dans le *Réveille-matin* l'affirment. Tout récemment, feu M. Bordier a reproduit le tableau du massacre fait par un contemporain, Dubois, réfugié en Suisse après la Saint-Barthélemy. A l'une des fenêtres du Louvre un personnage braque une longue arquebuse sur le faubourg Saint-Germain.

Est-ce Charles IX?

Dans son état de crise furieuse, affolé, grisé par la tuerie, il est admissible que le *chasseur déloyal* (d'Aubigné l'apostrophe ainsi) ait tiré sur les fuyards, qu'à cette distance il ne pouvait atteindre; mais, ainsi que l'a observé, avec justesse, l'historien protestant Soldan, « cela n'est ni prouvé, ni suffisamment réfuté ».

Le massacre commencé, le Roi fit appeler Henri de Navarre et le prince de Condé : « Mon frère et mon cousin, leur dit-il, ne vous effrayez pas et ne vous affligez pas de ce que vous entendrez; si je vous ai mandés, c'est pour votre propre sûreté[3]. »

A quelques jours de là, il n'en fut pas de même : « Le prince de Condé, écrit le 28 août l'envoyé de Mantoue, n'ayant pas voulu s'humilier, et ayant osé dire qu'il y avait cinq cents gentilshommes prêts à venger cette lamentable exécution, pris de colère, le Roi le menaça de son poignard, et se tournant vers

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15553, f° 199.

[2] Elle était située dans le pavillon sud-ouest du Louvre. Voir Bordier, *Peinture de la Saint-Barthélemy*, Genève, 1858; *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, t. V, 332; t. VI, article de M. Berty, p. 119; t. VII, p. 182; t. X, p. 433; Bernard, *Procès-verbaux des États de 1593*, p. 368, dans la collection des Documents inédits.

[3] La strage di San Bartholomeo, *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, appendice, p. 84.

le roi de Navarre : « Quant à vous, montrez bonne volonté, et je vous ferai bonne chère[1]. »

« Le sang étanché, a dit Tavannes dans ses Mémoires, le sac commença: Paris sembla une ville conquise », et il n'exagère pas : « J'ai vu de mes yeux, ajoute l'envoyé de Mantoue, des soldats de la garde du Roi emmener des chevaux, emporter de l'argent et des objets précieux[2]. »

Les échevins s'en émurent. Pour beaucoup, piller c'est plus que tuer. « Sur les 11 heures du matin, ils vinrent trouver le Roy et lui représentèrent que des princes et seigneurs de sa cour, tant gentilshommes, archers, soldats de sa garde, que toutes sortes de gens et peuples meslés parmi et sous leur ombre, pilloient et saccageoient plusieurs maisons et tuoient plusieurs personnes par les rues[3]. »

L'accès de colère de Charles IX avait fait place à la stupeur; il commanda aux échevins et au prévôt des marchands de monter à cheval, de se faire accompagner de toute la milice de la ville et de faire cesser les meurtres, les pilleries, saccagements et sédition, et d'y avoir l'œil jour et nuit[4].

On eut beau proclamer à son de trompe et par tous les carrefours et lieux publics cette défense, le massacre n'en continua pas moins. Une fois que le peuple a pris goût au sang, et qu'il a les armes dans les mains, il est malaisé de les lui arracher. « Tous les soirs, écrit l'ambassadeur Saint-Paul au duc de Savoie son maître, l'on tue et puis l'on jette dans la Seine des huguenots qui étaient partie cachés dans les maisons, et partie dans les prisons[5]. »

## XIII

Dans les lettres adressées, le 24 août, à ses ambassadeurs et aux gouverneurs des provinces, Charles IX fait uniquement allusion à la lutte engagée dans les rues de Paris entre les deux maisons rivales de Guise et de Châtillon, querelle particulière, et menée avec une telle furie qu'il n'a pu y porter remède, et

[1] Archives de Modène (lettre inédite). Tavannes le confirme en ces termes : « Le Roi menace le prince de Condé qui ne se pouvoit feindre. » (*Mémoires de Tavannes*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 435.)

[2] Archives de Modène.

[3] Arch. nat., *Registres de la ville;* Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. VII, p. 217.

[4] *Ibid*, p. 219.

[5] Archives de Turin.

qu'enfermé au Louvre il s'y est fait garder « pour après donner ordre par toute la ville en l'apaisement de la sédition, à cette heure, grâces à Dieu, amortie »[1].

Cette première version officielle de la Saint-Barthélemy est reproduite dans une lettre du duc d'Anjou à M. de Matignon, gouverneur de la Normandie : « Vous verrez par les lettres du Roy mon frère ce qui s'est passé cette nuit entre ceux de la maison de Guise et les gentilshommes et amis de mon cousin l'admiral de Chatillon, à mon très grand regret, et comme l'intention du Roy est de ne rien altérer à son édit de pacification[2] ».

Le 25 août, le Roi écrit à La Mothe-Fénelon, son ambassadeur en Angleterre : « Je vous fis hier une dépêche de l'émotion qui advint, dès le matin, qui continua hier et qui véritablement, à mon très grand regret, n'est encore apaisée; mais pour ce que l'on a commencé à découvrir la conspiration que ceux de la religion prétendue réformée avoient faite contre moy-même, ma mère et mes frères, vous ne parlerez point des particularités de cette émotion et de l'occasion, jusqu'à ce que vous ayez plus amplement et certainement de nos nouvelles[3]. »

Mais dans la soirée du 25 août, le duc de Guise, à son retour de la poursuite de Montgomery, ayant refusé d'assumer à lui seul la responsabilité de la Saint-Barthélemy, Charles IX se voit contraint de tenir le 26 un lit de justice et en plein Parlement, après avoir exposé comment le fait de Coligny avait eu lieu, il déclare que tout ce que M. de Guise a fait l'a été par son commandement et non pour cause de religion, et il met la haute cour en demeure de faire le procès aux complices de l'amiral.

Dans sa réponse le premier président M. de Thou ne trouve rien de mieux pour faire l'éloge du Roi que de rappeler ce mot attribué à Louis XI : « Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner[4]. » L'avocat général Pibrac, se levant à son tour, demande à Charles IX s'il ne trouverait pas à propos que l'on inscrivît sa déclaration sur les registres du Parlement, et que l'on fît cesser les meurtres et le pillage. Le Roi consent à cette insertion et commande sur-le-champ que l'on proclame dans tous les carrefours la défense de tuer et de piller.

Le 27 août, le Roi envoie dans les provinces de nouvelles lettres. Les *Mémoires de l'Estat de la France* nous donnent celle qui fut adressée aux officiers de Bourges. Dans le fonds français de la Bibliothèque nationale se trouve la minute originale de

[1] Voir les *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 296.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 3193, f° 73.

[3] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 325.

[4] De Thou, *Hist. univers.*, trad., t. VI.

celle qui fut envoyée au vicomte de Orthe; elle mérite d'être reproduite : « Je vous prie donner ordre à la seureté de la ville de Bayonne, et qu'en icelle ne s'esleve aucune esmotion entre les habitans ny se commette aucuns massacres entre eulx, ainsy qu'il est à craindre sur ceste nouvelle, et combien qu'il n'y ayt rien en ce faict de la rupture de l'édit de pacification, néantmoins il est à craindre que aucuns, se couvrant de ce prétexte, ne veuilent exécuter leurs vengeances, de quoy j'auroys ung incroyable regret, vous priant, à ceste cause, faire publyer et entendre par tous les lieux et endroicts de vostre charge qu'on y demeure en repos et seureté sans prendre les armes ny s'offenser l'un l'aultre, sous peyne de la vie[1]. »

Le 28 août, jour où toute la cour assiste à une procession solennelle, à l'exception toutefois du roi de Navarre et du prince de Condé qui résistent encore, le premier aux caresses, le second aux menaces de Charles IX, paraît une déclaration royale sur la cause et l'occasion de la mort de l'amiral et de ses complices : « Charles IX promet toute sureté, toute liberté aux protestants », mais provisoirement pour obvier aux troubles et scandales, il interdit toutes assemblées quelconques sous peine de la vie et confiscation des biens; il ordonne de relâcher ceux qui seraient encore dans les prisons, exceptant toutefois ceux qui auraient eu des commandements, pratiqué des menées et seraient imputés complices de la récente conspiration.

Le 30 août, le Roi, variant de nouveau, révoque tous les ordres verbaux qu'il a donnés, et dans ces termes : « Quelque commandement que nous ayons pu faire à ceux que nous avons envoyés, lorsque nous avions juste cause de craindre quelque sinistre événement, nous avons révoqué et nous révoquons tout cela, ne voulant pas que par vous ou autres en soit aucune chose exécutée[2]. »

Ce retour à la pitié, le légat Salviati l'explique par la crainte qu'inspirait l'Allemagne protestante, et Tavannes, dans ses Mémoires, par des sentiments plus humains. « Le coup fini, le péril passé, le sang répandu blesse les consciences[3]. »

Mais qu'elle fut de courte durée cette apparence de clémence : le 31 août Charles IX écrit à Mondoucet, son envoyé à Bruxelles : « Le duc d'Albe a dans ses mains plusieurs de mes sujets rebelles et le moyen de prendre Mons et chas-

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 41 (minute orig.).

[2] Voir *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 319; Paulin Pâris, *Correspondance de Charles IX et de Mandelot*, p. 51; lettres de Charles IX à Malignon du même jour (Bibl. nat., fonds français, n° 3254, n° 7028 et n° 3256, f° 54).

[3] *Mémoires de Tavannes.*

tier ceulx qui sont dedans; s'il fait le contraire, j'auray très grande cause de me plaindre de luy et de l'accuser de tout le mal qui en succédera. S'il vous répond que c'est tacitement, le requérir de faire mourir lesdits prisonniers et faire tailler en pièces ceulx de Mons, vous luy direz que c'est ce qu'il doibt faire [1]. »

Le 8 septembre suivant, il prescrit de nouveau à Mondoucet de bien faire entendre au duc qu'il ne mécontentera personne en France, s'il fait mourir les prisonniers qu'il a en ses mains et les défenseurs de Mons [2].

Il justifie ainsi lui-même la parole qu'on lui attribue : « Qu'il n'en reste pas un seul qui puisse me reprocher leur mort. »

Hier encore il souriait à la vie, il rêvait la guerre, il rêvait la gloire; aujourd'hui, son front s'est asssombri; quand on lui parle, nous dit le Vénitien Michieli, il ne regarde plus en face, il baisse la tête, et s'il relève les yeux, il semble ne le faire qu'avec peine; après avoir regardé un instant celui auquel il s'adresse, il les abaisse tout aussitôt [3].

Quel contraste effrayant! Cette mère qui a provoqué, surexcité dans son fils cette furie sanguinaire non encore assouvie, les mains rouges de sang, est restée en pleine possession d'elle-même.

L'ironie aux lèvres : « Suis-je aussi mauvaise chrétienne, dit-elle à Gomicourt, venu pour prendre congé d'elle, que le prétendait don Francès de Alava? Retournez vers votre maître, racontez-lui ce que vous avez vu, dites-lui ce que vous avez entendu : les aveugles voient, les boiteux marchent, et n'oubliez pas d'ajouter : *Beatus qui non fuerit in me scandalisatus !* [4] »

Elle est plus laconique en s'adressant à l'ambassadeur de Toscane : « Il valait mieux que cela tombât sur eux que sur nous. Je ne m'en suis ouverte à personne [5] »; et à d'Elbène l'envoyé du duc de Savoie : « Ce qui a été fait était plus que nécessaire. Votre duc n'a pas à regretter l'amiral qui ne l'aimait guère [6]. »

En faisant part à son maître de ce dernier entretien, d'Elbène nous peint bien Catherine au lendemain de la Saint-Barthélemy : « Elle a rajeuni de dix ans, et me fait l'effet d'une personne qui sortirait d'une grave maladie, ou qui viendrait d'échapper à un grand danger [7]. »

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16127, p. 194.

[2] *Ibid.*

[3] Alberi, *Relaz. di Michieli*, 1re série, t. IV.

[4] Gachard, *Relation trouvée à Mons et publiée en 1842 dans les Bulletins de l'Acad. royale de Belgique.*

[5] Desjardins, *Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 828.

[6] *Archives de Turin.* Voir notre livre, *Le XVIe siècle et les Valois.* (Plon, 1869.)

[7] *Ibid.*

Dès le 25 août, les ambassadeurs vénitiens avaient écrit : « Le Roi a expédié dans la nuit des courriers à Orléans et autres villes, afin que l'on fît de même qu'à Paris et il a envoyé à Châtillon-sur-Loing se saisir des enfants de l'amiral. »

De son côté, le légat Salviati a écrit le 28 août : « Je crois que le semblable de ce qui s'est fait à Paris sera fait dans les provinces. »

Alors la question se pose ainsi : A qui attribuer le massacre?

Est-ce aux premiers ordres verbaux du Roi, ordres révoqués, nous l'avons vu, le 30 août?

Ou bien, est-ce aux passions des populations exaspérées par les maux soufferts durant les dernières guerres civiles?

Il est donc indispensable de rechercher comment les choses se sont passées dans chaque ville, car partout il n'en a pas été de même.

A Paris, le massacre a eu lieu en partie en plein jour; dans les provinces, c'est surtout la nuit, dans les prisons, et à des dates éloignées les unes des autres. Un historien protestant anglais, Withe, en a conclu que le massacre en grand n'avait pas été prémédité; car, à moins d'être de très maladroits conspirateurs, Catherine et ses conseillers italiens auraient pris leurs mesures pour qu'il eût lieu partout le même jour[1].

L'ambassadeur Cavalli, qui était sur les lieux, est plus affirmatif encore : « L'on commit tant d'erreurs, écrit-il dans sa relation, l'on prit tant de décisions contraires qu'il fut facile de reconnaître que cette exécution avait été résolue à l'improviste et non pas préparée de longue main, comme je l'ai toujours cru[2].

Tout à l'opposé, feu M. Bordier, dans son livre, la *Saint-Barthélemy et la Critique moderne*, à l'appui de la préméditation qu'il a vivement soutenue, a emprunté au *Réveille-matin des François* et à l'*Estat de la France sous Charles IX* une lettre de Catherine que nous n'avons pas cru devoir imprimer, à sa date, avec toutes les autres, la tenant pour apocryphe, et que d'ailleurs voici :

« *Strozzy, je vous avertis que cejourd'hui 24 août l'amiral et tous les huguenots qui estoient icy ont esté tués. Partant, avisez dilligemment à vous rendre maistre de la Rochelle, et faites aux huguenots qui vous tomberont sous les mains le mesme que nous avons fait à ceux-ci. Gardez-vous bien d'y faire faute, autant que craignez de desplaire au Roy et à moy.* »

Cette lettre, soigneusement cachetée, était soi-disant accompagnée d'une seconde

[1] Withe, *Massacre of St. Bartholomew*, London, 1868, p. 457. — [2] Alberi, *Relaz. venet.*, t. IV.

qui prescrivait à Strozzi de n'ouvrir la première que le 24 août. Si les premiers éditeurs n'ont pas donné la date de la réception de ces deux lettres, suivant M. Bordier, c'est qu'ils ne la savaient pas; toutefois ils ont supposé que ce fut après la reddition des places de sûreté par les protestants, qui eut lieu au commencement de mai. Cette date qu'ils n'ont pu préciser, il prétend, lui, l'avoir trouvée, grâce à deux lettres de Strozzi du 25 juillet et 29 août.

Dans celle du 25 juillet, Strozzi remercie chaleureusement le Roi de lui avoir enfin permis de mettre à la voile, mais comme il ignore encore la destination de sa flotte, prête à partir dans douze jours, si c'est pour aller près, il prendra à son bord huit mille hommes; si c'est pour une expédition lointaine, il n'en prendra que la moitié [1].

Toujours d'après M. Bordier, Strozzi n'aurait pu écrire cette lettre du 25 juillet, si, déjà, il eût eu dans ses mains le pli cacheté de Catherine. Il ne l'a donc reçu qu'après le 25 juillet. Pour mieux l'affirmer, il reproduit en son entier la lettre adressée, le 29 août, par Strozzi au duc d'Anjou.

Nous nous bornerons à en citer la première partie telle qu'il l'a imprimée :

« *Monseigneur, je receus hier une lettre de vous et du par ensemble celle du Roy; au matin une du Roy, 29 de ce mois. Nous devions partir dimance et cesqun estoit à son navire, tout enbaqué nos troupes. Parce qu'il n'i a rien icy où nous ne somes que M. de la Garde et moy, avec quelques gentisomes, nous lesserions à quinze ou sese lieues d'icy. Ils estoient mauvès port tout dimance. Nous sommes sans moiens, sans un cheval ni argent. Nous avions tout mis pour faire notre voyage* [2]. »

A la suite de cette citation M. Bordier ajoute : « Ainsi, le vendredi 29 août, Strozzi mande que le dimanche précédent le 24, le dimanche de la Saint-Barthélemy, il devait prendre la mer avec toute sa flotte, mais que, par suite de diverses circonstances, *dont la principale fut la mauvaise mer qu'on eut tout le jour, il n'a rien fait;* il fera ce qu'il pourra. L'enthousiasme du 25 juillet est tombé à plat; mais je pense qu'il est maintenant indubitable pour le lecteur, que Strozzi avait reçu le contre-ordre et nécessairement le pli cacheté qui justifiait ce contre-ordre avant le 6 août, jour où, après s'être flatté qu'il prendrait la mer, il avait dû rester. »

L'on pourrait objecter que, dans cette lettre du 29 août, pas une allusion n'est faite au prétendu pli cacheté. Catherine avait bien, il est vrai, annoncé à Philippe II, pour le rassurer, le départ de la flotte, et ce devait être pour une expédition loin-

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 45. — [2] *Ibid.*, f° 45.

taine, car le 8 septembre suivant, elle écrivait à Strozzi : « Il faut servir son maître à sa guise; il vous avoit permis dresser une armée de mer et sortir, et comme vous étiez prêt à faire voile, il est intervenu une occasion par laquelle il est non seulement contraint de révoquer ledit voyage, mais de se servir de vous à choses qui lui touchent de plus près et sont de plus grande importance[1]. »

De son côté, le duc d'Anjou lui écrivait : « Comme nous aurons pacifié toutes choses, il faudra faire servir vos vaisseaux à quelque bon effet, comme j'espère que vous pourrez lors[2]. »

Ce qui a pu induire en erreur M. Bordier et infirme l'interprétation qu'il en a déduite, c'est une faute de lecture du texte original. Il est donc indispensable de le rétablir tel qu'il doit être lu :

« *Mouseigneur, je receus hier une lettre de vous, au matin une du Roy, 29 de ce mois. Nous devions partir dimance et cesqun estoit à son navire, tout enbaqué nos troypes. Par ce qu'il n'y a rien icy où nous ne somes que M. de la Garde et moy avec quelques gentisomes, nous les lerrions à quinse ou sese lieues d'icy, il estoin mandé pour tout dimance* » et non « *mauvès port tout dimance* », ainsi que l'a imprimé M. Bordier[3].

Maintenant que nous en avons fini avec ces lettres de Strozzi, passons au massacre dans les provinces et commençons par Meaux. Prévenu par un courrier arrivé à 7 heures du soir, le jour de la Saint-Barthélemy, Louis Cosset, procureur du Roi au bailliage, fait dans la nuit emprisonner plus de deux cents protestants.

Le lendemain, du haut de l'escalier qui conduit à la salle des audiences, la liste des détenus à la main, il en fait, un à un, le sinistre appel, et, au sortir de la geôle, tous sont égorgés jusqu'au dernier[4].

A Orléans, le délégué qui représentait à la cour les intérêts de sa ville, rentré de Paris dans la soirée du 24 août, annonce le massacre. Dans la nuit du 25, un courrier apporte l'ordre d'armer les catholiques et d'attendre de nouvelles instructions; elles parviennent le lendemain, et une lettre de Sorbin, le prédicateur du Roi, les accompagne, véritable provocation au massacre. Un conseil est tenu à l'Hôtel de ville, et le maire, les échevins, les officiers de justice décident la tuerie. Elle dure trois jours, et le nombre des victimes est évalué à cinq cents[5].

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 59.

[2] *Ibid.*, f° 58.

[3] *Ibid.*, f° 48.

[4] Marrot, *Hist. de Meaux;* Toussaint-Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux.*

[5] De Thou, *Hist. universelle*, traduite, t. VI, p. 492; *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (août 1872), p. 347; Baguenault de Puchesse, *la Saint-Barthélemy à Orléans;* Herluison, 1873.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Le 30 août, à Troyes, le bailli Anne de Vaudrey fait rechercher et emprisonner les protestants. Le 2 septembre, un marchand nommé Belin[1] apporte de Paris la déclaration royale du 28 août, qui prescrivait de les laisser vivre en toute sûreté de leurs vies et de leurs consciences. Le 4 septembre, une bande d'assassins envahit les prisons et massacre les détenus.

Passons à la Picardie. Le duc de Longueville, qui y commandait, en transmettant à M. d'Humières, gouverneur de Péronne, la déclaration royale du 28 août, lui enjoint, «pour obvier aux troubles qui pourront s'élever à l'occasion de la mort de l'amiral et de ses adhérents, d'interdire toutes assemblées de protestants et prêches en leurs maisons, afin d'éviter tout doute ou soupçon qu'on pourroit concevoir», et il lui signale, pour s'en plaindre, la démolition d'un temple protestant par des catholiques, ce qui est un commencement d'altération à l'édit[2].

La modération est à l'ordre du jour aussi bien à Nantes qu'en Picardie. Une lettre du duc de Montpensier, datée du 25 août et reçue le 8 septembre, avait fait entendre aux échevins que l'exécution de Paris leur démontrait assez que l'intention du Roi était qu'ils en fissent de même dans leur ville. Sans en tenir compte, ils se réunissent à l'Hôtel de ville, et d'un commun accord ils jurent de ne point contrevenir à l'édit de pacification, et font défense aux habitants de se porter à aucun excès contre les protestants[3].

Il n'en fut pas de même à Beaupréau, à Saumur, à Blois, à Tours, à Angers, où le duc de Montpensier et M. de Puygaillard avaient envoyé de pareilles lettres. Le sang y coule et M. de Montsoreau s'y signale par sa cruauté. En traversant le bas Poitou, il entre de force dans plusieurs châteaux, et, de crainte que ces violences ne fassent soulever les protestants, M. de Sanzay y accourt, et le 18 septembre mande au Roi : «Grâces à Dieu, ceux de la religion font démonstration de recevoir tous les commandemens de Vostre Majesté; aucuns vont à la messe; bonne partie se dispose à y aller au premier mandement, et les plus maulvais se résouldent d'obéir; et pour ce que le s^r de Montsoreau m'avoit mandé, qu'il n'avoit

[1] Le 27 août, ce même Belin avait écrit au maire de Troyes : «Les choses ont continué jusqu'à présent et continueront encore avec une délibération de Sa Majesté de faire fin à exterminer ceux de la religion. Je crois que vous avez reçu lettres pour achever l'exécution de sa volonté, non pas là seulement, mais par tout le royaume.» Henri Martin, *Hist. de France*, t. IX, p. 337, d'après une copie transmise par l'archiviste de Troyes; voir Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 333 et le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*.

[2] Bibl. nat. fonds français, n° 3209, f° 68 v°.

[3] Voir Dupuis de Saint-André, *Hist. des protestants en Touraine*, 1888.

trouvé obéissance à Vostre Majesté au château de la Forest-sur-Saivre, je y envoyé ung mien frère, qui, en toute obéissance, y fut receu par ceulx que se y estoient retirés pour la sûreté de leurs personnes, et tous s'en sont en allez en leurs maisons. M. du Lude m'écript qu'il s'en va à Niort, pour estre voisin de la Rochelle et de Marans, où quelque petite troupe est retirée[1]. »

Chargé par M. de Montpezat de se mettre dans la ville de Périgueux, M. des Bories écrit au Roi, le 6 septembre, qu'il a reçu sa déclaration sur la mort de l'amiral, et qu'il a fait part de son intention de maintenir l'édit de pacification à ceux que Sa Majesté avait dépêchés pour tenir les Grands Jours, et il ajoute qu'ils l'ont engagé à ne pas mettre de garnison dans Périgueux. Jusqu'à présent d'ailleurs aucune assemblée ne s'est faite en ce pays de Périgord[2].

A Limoges, les consuls préservent leur ville de tout excès, de toute violence[3].

A Clermont-Ferrand, Saint-Herem, prévenu de la Saint-Barthélemy, se borne, dès qu'il en reçoit la première nouvelle, à de simples précautions[4].

A Issoire, le 29 août, le capitaine Combelle ayant annoncé aux échevins les événements de Paris, ils dépêchent aussitôt un courrier à Saint-Herem et, en attendant ses instructions, ils font fermer les portes de leur ville à l'exception de trois dont ils confient la garde à des citoyens honorables. Le 3 septembre, ils font défense à ceux de la religion de sortir de leurs murs, défense qui coïncide avec l'ordre que, le 6 septembre, Saint-Herem leur prescrit d'emprisonner les protestants, et de tenir étroitement fermées les portes de leur ville dont on avait chassé les étrangers et les vagabonds. Elles ne se rouvrirent que le 28 septembre; mais il ne fut commis aucun meurtre à Issoire[5].

A Rouen, nous dit Floquet, l'historien du Parlement de Normandie, « l'on usa tout d'abord, vis-à-vis des protestants, de feintes rigueurs ». On les emprisonna pour les soustraire à la furie populaire, que put contenir l'autorité respectée de Carrouges, le gouverneur; mais son absence et celle du Parlement dont ne siégeait que la chambre des vacations, laissa le champ libre aux meurtriers. Déjà au mois de mars de l'année précédente, une violente émeute avait ensanglanté la ville; des protestants et deux Anglais avaient été tués. Catherine en avait exigé une punition sévère, « pour la conséquence fâcheuse que pareil fait traîne après soi »; mais

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 88.

[2] *Ibid.*, f° 56.

[3] Leroux, *Hist. de la réforme dans le Limousin*, Limoges, 1888.

[4] Voir Imberdis, *Guerres de religion en Auvergne*.

[5] Communication de M. l'archiviste du Puy-de-Dôme, M. G. Houchon.

les coupables n'avaient été qu'exilés. Rentrés à Rouen, et ayant à leur tête le capitaine Maromme, le 18 septembre, ils se portèrent aux prisons et ordonnèrent au geôlier de leur livrer les protestants. Il s'y refusa d'abord; contraint d'obéir, il chercha à en sauver un; mais ils avaient la liste des prisonniers, se la firent remettre et tuèrent celui-là comme tous les autres[1].

En apprenant le massacre de Rouen, le duc de Longueville écrivit d'Amiens au Roi le 23 septembre : « Cette exécution a tellement esmeu le peuple que je ne puis me promettre grande assurance de pouvoir empescher quelque désordre en mon absence[2]. »

Le 30 septembre, la bande des meurtriers de Rouen, sous les ordres du capitaine Caumont, voulut entrer dans Dieppe; mais le gouverneur Sigognes le chassa de la ville; néanmoins, tout en préservant les protestants du massacre, il exigea leur abjuration[3].

Ceux de Saint-Lô et d'Alençon durent leur salut à Matignon. Arrivé à temps dans son château de Lonray, situé aux portes de cette dernière ville, en attendant les ordres du Roi, il se fit remettre des otages par les protestants, ce qui lui permit de les faire profiter de la déclaration plus clémente du 28 août. Il y eut toutefois quelques meurtres isolés à Mortagne, et parmi les victimes, le grand bailli du Perche[4]; mais, de sa propre autorité, et peut-être pour couvrir sa responsabilité, Matignon ayant fait imprimer les dépêches royales, Charles IX lui en

[1] L'on avait eu soin, a dit Floquet, de choisir l'époque des vacances de la cour. Que pouvait faire la chambre des vacations, alors que des bandes armées et forcenées tenaient la ville en leur pouvoir? Qu'eût pu le Parlement assemblé tout entier? L'auteur des mémoires de *l'Estat de la France* n'en accuse pas moins la cour de Rouen ou tout au moins ses principaux membres d'avoir ordonné les massacres; mais n'avait-il pas déjà accusé cette compagnie des scènes sanglantes de mars 1571? (Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. III, p. 128.) Voici ce que Charles XI écrivait à ce sujet à Matignon le 24 septembre 1572 : « J'ay entendu que le peuple de ma ville de Rouen par force et violence a rompu les prisons où estoient aucuns de la nouvelle opinion, quelque résistance et empeschement que ayent pensé mettre ceulx de ma cour de parlement et en icelles tué les prisonniers et quelques autres aussi qui estoient dans la ville, et d'autant que ceulx des aultres villes se vouldroient, possible, se servir de cet exemple et faire de mesme, ce que vous sçavez estre directement contre mon vouloir et intention, je vous prie, incontinent la présente receue, faire faire derechef expresses defences à toutes personnes de quelque condition ou qualité qu'elles soient de tuer, piller, saccager, en aucune sorte que ce soit, soubz couleur et prétexte de religion, et peyne contre ceux qui y contreviendront d'estre punis de mort sur-le-champ. » (Bibl. nat., fonds français, n° 3256, f° 60.)

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 99.

[3] Vitet, *Histoire de Dieppe*.

[4] Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et ses seigneurs*, t. II, p. 285.

exprima son très vif mécontentement : « Je trouve merveilleusement étrange que vous permettiez que les lettres et dépêches que je vous ai faites depuis la mort de l'amiral, au lieu qu'elles doivent être tenues secrètes et non publiées, sinon ce qui est requis pour mon service, elles soient imprimées et divulguées partout comme vous verrez par une impression que je vous envoye qui a esté faite à Caen, ayant advisé de vous faire incontinent ceste dépesche pour vous dire que je suis bien marry que cela se soit ainsi fait, d'autant que, par ce moyen, lesdites impressions sont envoyées hors mon royaume, vous priant ne faillir de faire regarder quels imprimeurs ont fait lesdites impressions, pour faire prendre et brûler tout ce qu'ils en ont imprimé et en ôter de dessus les presses les caractères, afin qu'il n'en soit plus fait; mais il faut que ce soit incontinent et doucement, sans bruit, afin qu'en réparant ceste faute on ne la fasse point plus grande[1]. »

A qui revient l'honneur d'avoir sauvé les protestants de Lisieux? M. Dubois dans ses *Archives normandes*, M. Floquet dans son *Histoire du Parlement de Normandie*[2], et M. de Formeville[3], le revendiquent pour le lieutenant général Fumichon, et M. Bordeaux[4] pour l'évêque de Lisieux Hennuyer.

A Bourges, à la première nouvelle de la blessure de l'amiral, les deux célèbres professeurs Hotman et Doneau prennent la fuite, et il n'était que temps : « Dans la soirée du 11 septembre, au son du tocsin, le peuple envahit les prisons et massacre les protestants. » A cette date, l'archevêque était à Paris[5].

A Dijon, le 28 août, le comte de Chabot-Charny reçoit, par M. de Comartin, une première lettre du Roi, puis une seconde par M. de Ritan; il tient un premier conseil où il appelle M. de Ruffé, frère de M. de Comartin, M. de Vintimille et Jeannin, alors simple avocat au Parlement de Dijon[6]. C'est lui qui eut l'idée d'interroger les deux messagers du Roi, mais séparément. Mis en demeure de signer les ordres dont ils étaient porteurs, ils s'y refusèrent, objectant que le Roi ne leur avait rien donné par écrit, et que d'ailleurs leur parole de gentilhomme devait suffire. Jeannin rappela alors au conseil que l'empereur Théodose, rejeté de la communion par saint Ambroise, pour avoir trop précipitamment ordonné de mettre à mort un grand nombre de chrétiens, s'était vu forcer de promulguer une loi,

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3256, f° 57.

[2] Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. III, p. 134.

[3] De Formeville, *La Saint-Barthélemy à Lisieux*, Caen, 1842, in-8°.

[4] Bordeaux, *Hennuyer et la Saint-Barthélemy à Lisieux*, 1840, in-8°.

[5] Raynal, *Hist. du Berry*, t. IV, p. 107 et suiv.; voir *Hist. des Martyrs*, édit. 1589, p. 304.

[6] *Lettres de Jeannin.*

ordonnant aux gouverneurs des provinces, qui recevraient tels commandements contraires à toutes les formes de la justice, d'attendre durant trente jours la signification de nouveaux ordres. Les membres de ce conseil extraordinaire se rendant à son avis envoyèrent M. de Ruffé à Paris. Le Roi ayant tout rejeté sur les Guises, les protestants que Chabot-Charny avait fait emprisonner par mesure de prudence, furent ainsi épargnés.

Toutefois, le 22 septembre, le maire de Dijon, Millière, informa les échevins que, la veille, par l'ordre de M. de Charny et conformément aux lettres du Roi, le sieur de Traves, l'un des chefs des protestants, détenu au château, avait été tué par les gens du prévôt des marchands et son corps jeté dans le fossé[1].

Le 25 octobre, Charny demanda au Roi ce qu'il devait faire de Dagonneau, détenu encore dans la prison de Dijon, de Ladvanture qui l'était dans celle de Seurre, sous la garde du s^r Didron, enfin de Crespin et du capitaine Gris, également prisonniers à Mâcon, et, en même temps, il le prévint qu'il avait appris que Clermont d'Amboise était à Genève, avec trois cents gentilshommes, et qu'il paraissait disposé à profiter de l'édit de pacification[2].

A Mâcon La Guiche épargne les protestants; mais à la Charité, c'est la compagnie italienne du duc de Nevers qui se jette sur eux.

Nous voici à Lyon, et si nous nous y arrêtons plus que dans les autres villes, c'est que les documents y abondent et méritent d'être étudiés de près. Le mercredi 27 août, entre 8 et 9 heures du matin, Mandelot, gouverneur de la ville, est avisé de la blessure de l'amiral par une lettre du Roi datée du 22. De crainte d'une émotion populaire, il fait fermer les portes de la ville et place des corps de garde dans tous les quartiers. La nuit s'écoule sans trouble; mais le lendemain jeudi, dès le matin, « le peuple, écrit Ravot, le secrétaire de l'hôtel de ville, à MM. de Rubys et de Masso, de résidence alors à Paris pour les intérêts de leur ville, a commencé à murmurer jusqu'à vouloir prendre les armes, faisant contenance de se vouloir jeter contre les personnes et les biens de ceux de la nouvelle religion[3] ».

Ce même jour arrive le courrier dépêché au consulat par MM. de Rubys et de Masso. « Après avoir fait le récit de ce qui s'était passé à Paris ils ajoutaient que : l'intention de Sa Majesté était qu'*il fût exécuté en ceste ville comme a esté fait à Paris*,

[1] Archives de Dijon, communication de M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 159. — [3] Archives du Rhône.

en laquelle un grand nombre de gens ont été tués. Le Roi le leur avait déclaré et commandé pour le faire entendre audit consulat[1]. »

Le vendredi 29, à 10 heures du matin, Maurice du Peyrat, chevalier de l'ordre, apporte à Mandelot la lettre du Roi du 24 août. Ainsi que toutes celles du même jour, elle ne parlait que de la lutte engagée entre les deux maisons de Guise et de Châtillon, « n'ayant en cecy, disait le Roi, rien de la rupture de l'édit de pacification, lequel je veux au contraire être entretenu autant que jamais. Je vous prie, enjoignait-il à Mandelot, de faire entendre que chacun ait à demeurer en repos et sûreté en sa maison, ni prendre les armes, ni s'offenser l'un et l'autre, sous peine de la vie, m'advertissant au plus tôt de l'ordre que vous y aurez donné et comme toutes choses passeront en l'étendue de votre gouvernement[2]. »

A la suite d'un long entretien qu'il eut avec du Peyrat, Mandelot manda à son hôtel les échevins. D'un commun accord il fut décidé que, non seulement les personnes, mais aussi les biens de ceux de la religion seraient mis en sûreté, et que la milice bourgeoise serait convoquée et chargée de l'exécution des mesures arrêtées; mais Mandelot changea brusquement d'avis, « par peur, dira-t-il plus tard, que tout le peuple ne s'en meslât[3] ».

Les troupes dont il pouvait disposer étaient peu nombreuses; en outre des soldats de sa garde, il n'avait sous la main que ceux de la garnison de la citadelle, et les trois cents arquebusiers de la ville, en tout mille hommes.

Aussi avait-il écrit, le 31 au matin, à la noblesse des pays environnants de lui venir en aide, et il avait invité les corporations des nations étrangères à prendre les armes. Le samedi 30, il fit à son de trompe publier une ordonnance qui mettait tous les protestants en demeure de se rendre à son hôtel pour y entendre la volonté du Roi. Tous ceux qui y viennent sans défiance sont aussitôt saisis par des soldats et enfermés dans la prison de Roanne, à l'archevêché et dans les monastères des Célestins, des Cordeliers et des Carmes. Ce même jour, les biens des protestants sont placés sous le séquestre[4].

Dans la nuit du samedi au dimanche, il y eut des meurtres isolés, triste préface du lendemain.

[1] Archives du Rhône, *Lettre du 3 septembre.* Mandement de payement pour cedit courrier, *registre consulaire.* Séance du 3 septembre (1572). Cette lettre a disparu ainsi que bien d'autres pièces relatives à la Saint-Barthélemy; mais ce qu'elles contenaient se trouve reproduit dans la correspondance du secrétaire Ravot et dans les délibérations consulaires.

[2] Archives du Rhône.

[3] Paulin Paris, *Correspondance de Mandelot et de Charles IX.*

[4] Archives du Rhône.

Le dimanche 31 août, des groupes menaçants parcourent les rues. Sur les remontrances de Mandelot, il n'y a aucun désordre; mais dans l'après-midi, la nouvelle s'étant répandue qu'une émeute venait d'éclater à la Guillotière, et Mandelot s'y étant rendu, le peuple, profitant de son absence, force les portes des prisons et égorge les huguenots. Mandelot est réduit à faire procéder par les officiers de justice à une enquête contre les meurtriers qui, leur forfait accompli, se sont tous enfuis.

Voici en quels termes Jean de Masso annonce ce massacre à son frère : « Hier, entre 3 et 4 heures, quelques-uns du peuple entrèrent dans les prisons de Monsieur de Lyon et là occirent de VII^c à VIII^c huguenots et fut fait sans bruit ni émeute. Les deux frères Darutz avoient été tués dès vendredi. Il n'y avoit entre les prisonniers de marque que deux frères Vassan, Jacques d'Orlin et un des Grabots[1]. »

Il oublie Goudimel, le grand artiste auquel nous devons la musique des psaumes de Marot[2].

Dans une lettre datée du 10 septembre suivant, Masso cite de nouvelles victimes, l'avocat Gordon, les capitaines La Jacquerie et La Saugé, Claude Lene, l'orfèvre L'Hoste, M^e Guillaume le menuisier[3].

De son côté, Ravot, le secrétaire de la ville, rend compte le 3 septembre à MM. de Masso et de Rubys du massacre de Lyon et il ajoute, « afin que le peuple ne soit pas cy après molesté ne recherché pour raison de la susdite émotion, nous avons advisé qu'il est très requis obtenir de Sa Majesté déclaration telle que vous adviserez être nécessaire pour assurer le peuple de n'en tomber cy après en inconvénient; *et seroit bon que ce qui a été fait en ladite ville fut advoué*[4]. »

Il devait y avoir encore d'autres victimes : avertis que plusieurs des protestants enfermés dans la citadelle avaient pu s'évader et s'étaient réfugiés en Bresse[4], les échevins en prévinrent sur-le-champ MM. de Masso et de Rubys, et dans un procès-verbal officiel ils protestèrent contre leur élargissement.

Mis par eux en demeure de s'expliquer, Mandelot se borne à répondre que ceux chargés de représenter les prisonniers en étaient responsables sur leur tête, et comme s'il voulait se faire pardonner ce semblant d'indulgence, il fait emprisonner La Bessée, Benoît Sève, Georges Raymond, Perceval, V. Locart,

[1] Archives du Rhône.

[2] Voir *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme* (année 1885).

[3] Archives du Rhône.

[4] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

et Clément Gaucher. Allant plus loin encore dans cette voie de rigueur, il somma ceux de la ville de Montluel de lui livrer les protestants qui s'y étaient réfugiés. Ils parurent d'abord vouloir obtempérer à cette injonction; mais, à la date du 12 septembre, le secrétaire de la ville, Ravot, était encore à ignorer s'ils les livreraient[1].

Le conflit n'en demeura pas là : les échevins furent de nouveau prévenus par MM. de Masso et de Rubys, que l'on se plaignait à la cour de ce que l'exécution des protestants n'avait pas été aussi complète à Lyon qu'à Paris et au mépris des ordres du Roi. Une pareille dénonciation ne pouvait rester sans réponse. A la suite d'une longue discussion à laquelle, à leur honneur, MM. de Combelande et Daveyne refusèrent de prendre part, ils adressèrent de nouvelles remontrances à Mandelot. Mis ainsi en suspicion, il ne s'en tint pas au premier mémoire sur les événements de Lyon qu'il avait confié à M. de l'Isle pour le remettre au Roi, il en adressa un second à M. de la Rue, chargé de ses affaires à Paris, et sans attendre sa réponse, il écrivit le 15 septembre à Charles IX :

« *Sire, je n'ay aucune coulpe, n'ayant sceu quelle étoit la volonté de Votre Majesté que par ordre, encore bien tard et à demi, et ay craint qu'elle fut plustot courroucée de ce que le peuple auroit fait que de trop peu, d'autant que par toutes les provinces voisines il ne s'est rien touché*[2]. »

Dans sa lettre, datée du 14 septembre, le Roi lui recommande de tenir sous bonne garde ceux de la religion réputés pour factieux, et de lui en transmettre les noms. Plus tard de nouveaux ordres lui seront transmis.

Quant à ceux des protestants qui avaient usé du bénéfice des édits, il lui est enjoint de les remettre en liberté et de les laisser vivre paisiblement en leurs maisons, suivant la déclaration qui précédemment lui a été adressée.

Mais, par rapport à l'exécution qui avait eu lieu, et que les échevins, nous l'avons vu, auraient désiré que le Roi avouât, la réponse est formelle : « Sa Majesté *est déplaisante que le peuple ait de son autorité privée entrepris telle exécution*, et ledit s^r de Mandelot donnera l'ordre qu'il n'advienne cy après le semblable[3]. »

Les biens des protestants leur seront rendus et ceux qui voudront abjurer seront renvoyés devant l'évêque ou son représentant[4].

[1] Archives du Rhône.

[2] Paulin Pâris, *Correspondance de Mandelot.*

[3] *Ibid.*

[4] Voici comment ces mesures de clémence étaient appréciées à Lyon : « Il n'est pas besoin que je vous mande, écrivait M. de Grollier à son cousin M. de



IMPRIMERIE NATIONALE.

Toutefois Mandelot finit par avoir gain de cause à la cour, et le 28 septembre, M. de Masso écrivit aux échevins:

« J'ay entendu que Monsieur le gouverneur a esté mal adverty de quelques propos qu'il dit qu'avons dit au Roy et à la Reyne de luy sur l'exécution faicte à Lyon; nous vous supplions faire en sorte qu'il soit adverty de la vérité, car jamais n'avons parlé de luy qu'avec l'honneur et révérence que nous luy devons[1]. »

Cette tardive marque de déférence ne l'innocente pas du reproche de cupidité dont sa mémoire est entachée. Dans sa lettre au Roi du 2 septembre, faisant allusion aux biens des protestants mis sous le séquestre, et dont il conseille le partage, il supplie Sa Majesté de lui faire tant d'honneur de ne pas l'oublier[2].

De Lyon passons au Dauphiné.

M. de Gordes, qui y commandait, dès le 28 août fut avisé par une dépêche venue de Lyon des événements de Paris. Si l'on s'en rapporte uniquement à l'historien Chorier, il convoqua Truchon, le premier président, et les principaux conseillers du Parlement de Grenoble et leur remontra que dans les circonstances présentes le mieux était de temporiser; il lui semblait inadmissible que le Roi fût dans l'intention de faire retomber sur tant d'innocents les crimes imputés à l'amiral. Soutenu par Truchon, il fit adopter cette résolution[3].

Les propres lettres de Gordes nous feront encore mieux apprécier sa prudente conduite : il commence par défendre aux protestants de sortir de leurs maisons et les remet en garde à ceux des catholiques qui passaient pour être leurs amis[4]. Grâce à ces mesures, l'ordre fut maintenu à Grenoble et dans le reste du Dauphiné. Dans les lettres qui lui sont adressées durant le mois de septembre de toutes les villes de son gouvernement, il est prévenu que l'on fait bonne garde, et que partout les protestants ont été mis en demeure de livrer leurs armes.

Le 27 septembre, le maréchal Damville qui rentrait dans son gouvernement

Masso, les beaux faits d'armes qu'on a faict icy d'avoir tué quatre ou cinq cens quanailles et avoir sauvé ceulx qui en partie estoient cause des maux advenus en France. Il est vray que c'est souz ung prétexte qu'ilz yront à la messe qui consiste en partie d'aller à l'offrande. Vous estes de par delà pour le pouvoir remonstrer ». (Archives du Rhône, AA 47, f° 85.)

[1] Archives du Rhône.

[2] *Ibid.*

[3] Chorier, *Histoire du Dauphiné*, édit. de 1672, in-f°, p. 647.

[4] Chartrier de M. le duc d'Aumale, *lettres de M. de Gordes dont l'analyse nous a été communiquée.*

Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné*, parle du massacre de Montélimart, mais cette assertion est contredite par les documents publiés par M. de Cotton (t. II, p. 350) et par ceux également publiés par M. Lacroix, archiviste de la Drôme (arrondissement de Montélimart, t. II, p. 162).

du Languedoc, lui écrit de Saint-Mathurin : « Je vous envoie copie de la lettre du Roy, dont le vouloir et l'intention n'est point autre que de garder et entretenir son édit de pacification[1]. »

Cette lettre justifiait la conduite de Gordes.

Les protestants de la ville de Vienne durent leur salut à l'archevêque Grimaldi; ceux de Die à leur gouverneur M. de Glandage et, dans nos possessions au delà des Monts, ceux du marquisat de Saluces à Ludovic de Birague qui y commandait.

Il en fut de même pour la Provence, où le comte de Tende se signala par sa modération.

Bellièvre, du Parlement de Grenoble et frère de l'ambassadeur en Suisse, avait été envoyé en mission extraordinaire à Montpellier en qualité d'intendant de justice. Dès le 8 août 1572, il avait écrit au Roi : « Nous trouvasmes les habitans de cette ville d'assés mauvais accord, voulans les catholiques retenir l'advantaige auquel ilz se trouvoient et les aultres estans impatiens de telle subjection avec une animeuse poursuyte des injures passées, laquelle nous leur avons petit à petit faict délaisser non par peynes ou procédures criminelles qui n'eussent servy qu'à aigrir davantage les parties, mais plutôt en faisant cesser aulcunes choses, que nous voyons se continuer contre vostre édit[2]. »

Tel était l'état des esprits dans Montpellier, quand dans la nuit du 30 août, sur les 3 heures du matin, un courrier envoyé à M. de Joyeuse, alors à Béziers, annonça, en passant, à M. de Bellièvre le massacre de Paris. En attendant les ordres de M. de Joyeuse, par mesure de prudence, il fit fermer les portes de la ville et, avant le jour, mit sous bonne garde tous les protestants; mais « sans offense de personne[3] ». Le 8 septembre, la déclaration du Roi du 28 août, qui leur assurait la liberté de conscience et la sûreté de leur vie fut promulguée, et aucun meurtre ne fut commis à Montpellier[4]. Le 10 septembre Bellièvre put donc écrire au Roi : « Le dimanche dernier du mois, au matin, arriva M. de Villeneuve, lieutenant de la compagnie de M. de Joyeuse, avec partie d'icelle qui a si bien pourveu au surplus que l'ordre et l'asseurance y sont telz que Votre Majesté le sçauroit désirer selon les affaires qui se présentent, mesmes pour le regard de quelques lieux prochains de ceste ville comme Manguyol, Somières et

[1] Chartrier de M. le duc d'Aumale; voir Long, *La réforme en Dauphiné*.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 22.

[3] Bibl. nationale, fonds français, n° 15555, f° 67 *bis*.

[4] Voir d'Aubais, *Pièces fugitives*, t. II, p. 23.

Pignan où aucuns de la religion s'estoient du premier coup jectés; sur les remontrances qui leur ont été faictes, ils ont délaissé iceux lieux en leur acoustumée liberté et commerce. Nous sommes après à essayer de pouvoir faire de mesme ès montagnes des Cévennes; mais le principal et plus important est de se pouvoir asseurer de Nymes où, à ces fins, M. de Joyeuse a mandé M. le baron de Portes, par lequel je leur ay aussi escrit. J'entens qu'ilz faisoient assés bonne démonstration de vouloir obéir, sinon que la nouvelle de ce qui est succédé à Lyon les aye effrayez. Si ladite ville est une fois asseurée, j'espère que rien ne se bougera en cette province[1]. »

Il se faisait d'étranges illusions, ou était bien mal renseigné; car Caylus, de son côté, écrivait au Roi le 28 septembre : « Ayant entendu la mort de l'admiral par les lettres par lesquelles il a pleu à Monseigneur le duc d'Anjou m'envoyer pour me commander de me saisir des villes de Montauban, Milhau et Saint-Antonin, dans ces contrées ceulx de la prétendue religion réformée feirent si bonne dilligence qu'ilz furent dans lesdites villes quatre jours après la mort dudit admiral, qui a esté cause que l'on ne s'en est peu emparer, et se sont retirez là tous ceulx du plat pays[2] ».

Nous venons de le voir, la grande préoccupation de Bellièvre, c'est que Nîmes ne vînt pas aux mains des protestants.

Les choses s'y passèrent plus pacifiquement qu'il ne pensait. A la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, le juge mage, M. de Montcalm, convoqua d'urgence un conseil extraordinaire pour aviser aux mesures à prendre. A la première réunion de ce conseil, un avocat nommé Villars émit l'avis que les portes de la ville fussent gardées sans distinction de religion par autant de protestants que de catholiques. Cette proposition fut admise et M. de Joyeuse, qui en fut avisé, approuva la conduite qui était tenue et engagea ceux de Nîmes à maintenir l'ordre ainsi qu'ils l'avaient fait jusqu'alors[3]; mais ils s'obstinèrent à tenir leurs portes fermées aux troupes royales. Dans les premiers jours de janvier 1573, Charles IX écrivait au maréchal Damville : « J'ay connu par la réponse que ceux de Nîmes vous ont baillée pour ce que vous leur avez commandé de ma part leur mauvaise intention; à quoy j'ay délibéré ne faire aultre response, mais vous dire que vous poursuiviez et diligentiez vos préparatifs pour en avoir raison par la voie de la force, puisque celle de la douceur ne peut plus de rien », et dans une nouvelle lettre du 2 mars suivant au duc d'Anjou, il ajoutait : « Il y a

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 60. — [2] *Ibid.*, f° 105. — [3] Mesnard, *Hist. de Nimes.*

quinze cens hommes d'armes à Nîmes commandés par le fils d'un maréchal et un autre vilain qui a toujours fait profession de voleur. Ceux de Nîmes seront aisés à prendre, car ne peuvent être secourus que du côté de Sommières que mon cousin tient bloqué[1]. »

A Toulouse, on n'usa pas de la même modération qu'à Montpellier. Dans les premiers jours de septembre, M. de Rieux ayant apporté aux capitouls une lettre de Charles IX, ils répondirent le 8 au Roi qu'ayant appris que ceux de la religion dans les villes environnantes avaient fait emprisonner des catholiques, ils s'étaient saisis de tous ceux qu'ils avaient pu appréhender, au nombre desquels se trouvaient trois ou quatre instigateurs des derniers troubles[2].

De son côté, Daffis, le président du Parlement en prévint Charles IX; mais la nouvelle du massacre qui avait eu lieu dans plusieurs villes étant venue à se répandre, Lanthomy, l'un des violents du Parlement, demanda hautement que l'on en fît de même à Toulouse. Le président Daffis soutenu par plusieurs de ses collègues s'y opposa, et obtint qu'un député fût envoyé à Paris pour prendre les ordres du Roi. La réponse ne parvint qu'à la fin de septembre : Sa Majesté ordonnait de tenir les protestants en bonne et sûre garde, de les traiter toutefois humainement et de lui adresser leurs noms avec la désignation des charges et des offices qu'ils occupaient[3].

« Les faits de Paris, écrivirent les échevins de Carcassonne au Roi, n'ont produit aucun effet. Rien n'a été altéré ni changé. »

Tout désordre fut donc écarté pour le moment.

Arrivons à la Guyenne. Montpezat manda du Fou, le 27 août, au duc d'Anjou : « J'ai despesché ung courrier à Bordeaux pour advertir Messieurs de la court de l'intention de Sa Majesté et fait autres dépèches à Dax, Bayonne, Xaintes, Blois, Agen, Cahors, Rouergue, Périgueux et Bazas, et vers M. de Strozze pour cet effet, afin qu'il n'y ayt aucune esmotion, et aussi que les capitaines, gouverneurs et autres ministres du Roy prennent garde à leurs places. J'envoie en Xaintonge vers M. de Strozze pour apprendre ce que sont devenuz les soldatz qui n'y se seront embarquez[4]. »

Dans les jours qui suivirent l'ordre fut maintenu à Bordeaux et Charles IX put écrire à Lagebaston, le premier président du Parlement : « Nous avons très grand contentement du bon ordre qui a esté donné par le sieur de Montferrand pour

[1] Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 60. — [3] *Ibid.*, f° 62. — [4] *Ibid.*, f° 43.

contenir toutes choses en vostre ville, suivant nostre intention comme aussi du bon debvoir duquel vous vous y êtes particulièrement acquitté. Vous êtes maintenant bien informé de nostre volonté et des causes qui nous ont meu et contraint permettre et lâcher la main à cette exécution qui a esté faite. Continuez à faire votre debvoir selon nos intentions[1]. »

Le même jour il écrivit à M. de Montferrand : « Je vous prie que je demeure obéi et mon commandement suivi, usant de toute hostilité à l'endroit de ceux qui s'opposent à ma volonté et défendant de toute oppression ceux qui se contiendront et demanderont à vivre paisiblement en leurs maisons[2]. »

Durant la première quinzaine de septembre, la tranquillité se maintint donc à Bordeaux, et Montferrand répondit le 20 septembre au Roi : « Ceux de ceste ville vivent en paix les ungs avec les autres et ont tous promis à M. de Montpezat et à moy, de se contenir et de suivre la volonté de Vostre Majesté[3]. »

Nous verrons plus loin qu'il ne persévéra pas dans cette voie de modération. Il ne nous reste plus qu'à parler de Bayonne. La plupart des historiens ont attribué au vicomte de Orthe, qui en était le gouverneur, cette belle réponse : « Il n'y a pas de bourreaux à Bayonne, il n'y a que des sôldats. »

Une lettre de lui datée de cette ville le 31 août, tout en faisant un grand honneur à sa modération, amoindrit un peu le prestige de la glorieuse légende dont a profité sa mémoire.

« J'ay entendu ce qu'est arrivé à Paris le XXII et XXIII^e du présent mois d'août, écrit-il au Roi, et puisque se sont querelles particulières, j'espère vous rendre si bon et fidèl compte de ceulx que m'avez baillé en charge que de les faire vivre en tel point qu'il ne se attemptera chose quelconque à votre dessein.

« Au demourant, Sire, craignant que ceste mutation engendrast quelque chose de maulvais et que ceulx qui le pouvoient prendre de ceste façon se prévalussent des deniers qui se lèvent de ceulx de la religion prétendue réformée et que les commissaires-receveurs et autres commis à ladicte levée sont de la religion prétendue réformée, j'ay commandé à ceulx de ceste ville de n'en vuider leurs mains ou bien les mettre en main si seure et solvable qu'il puisse estre mis là où il vous plaira ordonner[4]. »

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15553, f° 187, minute originale.

[2] *Ibid.*, f° 187.

[3] *Ibid.*, n° 15555, f° 95.

[4] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f° 47 ; voir l'article publié par M. Tamizey de la Roque dans le tome I de la *Revue des questions historiques*, et les n^os du *Bull. de l'Hist. de la Soc. du protestantisme.*

De cette longue excursion à travers les provinces, une conclusion se dégage, c'est que l'ordre ou le désordre ont dépendu du plus ou moins d'autorité des gouverneurs sur les populations, et de leur plus ou moins de souci de la vie humaine[1]. Si certains se sont montrés faibles et indécis comme Mandelot, cruels comme Montferrand et Montpensier, d'autres ont prudemment attendu les ordres du Roi, et préservé ainsi la vie des protestants. Aussi l'histoire a-t-elle retenu les noms de Chabot-Charny, du duc de Longueville, de Saint-Hérem, de Matignon, de Leveneur, de Hennuyer, de Fumichon, de Bouillé, de La Guiche, de Gordes, du comte de Tende, de Villars, de Bellièvre, de Joyeuse, du vicomte de Orthe et enfin de Glandage, et elle a glorifié à jamais leur mémoire.

## XIV

Il nous reste à voir maintenant comment la Saint-Barthélemy fut acceptée et appréciée par l'Europe; puis, pour compléter cette étude, nous rechercherons les conséquences fatales dont elle fut l'unique cause. La fin du règne de Charles IX et celui tout entier de Henri III en seront troublés, et la France touchait à sa ruine, si la main victorieuse et pacifique du grand roi Henri IV n'était venue mettre fin à nos guerres civiles et religieuses.

Un courrier parti précipitamment de Lyon arriva le 2 septembre à Rome; il était porteur d'une lettre de Danes, le secrétaire de M. de Mandelot, à M. de Jou, commandeur de Saint-Antoine. Danes le priait de faire savoir sur-le-champ au Saint-Père, qui l'en récompenserait largement, que les principaux chefs protestants avaient été tués à Paris et que le Roi avait donné l'ordre aux gouverneurs des provinces de se saisir de tous les huguenots.

Averti le premier, le cardinal de Lorraine fit remettre deux cents écus au courrier, et prenant avec lui l'ambassadeur Ferals, il alla annoncer cette grande nouvelle au Saint-Père. Grégoire XIII ne put maîtriser un premier mouvement de joie; il fit remettre cent écus au porteur de la lettre et voulait même que l'on allumât des feux de joie dans Rome. Ferals lui objecta qu'avant tout il fallait attendre une lettre officielle du Roi et celle de Salviati son propre légat[2].

Elles ne se firent pas attendre : le 5 septembre, Beauville arriva à Rome, et

[1] Les ordres du Roi furent diversement exécutés dans les provinces selon l'honneur des gouverneurs et l'affection qu'ils avaient aux différentes fractions. (Mézeray, in-f°, édition de 1685, t. III, p. 261.)

[2] Bibl. nationale, fonds français, n° 16140. f° 191 v°.

Ferals fit remettre au pape la lettre du Roi et celle de Salviati, dont Beauville s'était chargé[1].

« Très Saint-Père, disait le Roi dans sa lettre, nous envoyons présentement devers Vostre Sainteté le sieur de Beauville, pour dire et faire cognoistre à Vostre Sainteté aucunes choses de nostre part sur lesquelles nous prions et requérons Vostre Sainteté tant et si affectueusement que faire pouvons lui accorder bénigne et favorable audience et ajouster la mesme foy à ce qu'il vous dira, comme vous vouldriez faire à nostre propre personne[2]. »

Charles IX gardait le silence et sur le massacre et sur ses causes; mais une lettre du duc de Montpensier au pape les expliquait et les motivait. Après avoir rappelé la bonté, la clémence dont Sa Majesté avait usé envers les huguenots et l'amiral, le duc les accusait lui et les siens d'avoir voulu tuer le Roi, sa mère, ses frères et les principaux seigneurs catholiques « pour bâtir un roi à leur dévotion et abolir toute autre religion que la leur »; mais le jour où devait s'exécuter cette damnable entreprise « Dieu avoit illuminé l'esprit du Roi qui avoit fait tomber l'exécution sur l'amiral et ses complices ». « Leur nombre est si grand en cette ville, ajoutait-il, que je ne le sçaurois déclarer à Vostre Sainteté, et ce que j'en loue le plus, c'est la résolution que Sa Majesté a prise d'anéantir toute cette vermine et de remettre l'église catholique entre ses bons sujets au repos et splendeur qu'ils la désirent[3]. »

Nous détachons de la dépêche du légat Salviati au cardinal de Côme cette seule phrase qui exclut toute idée de préméditation du massacre en grand des huguenots : « Si l'amiral était mort du coup d'arquebuse qu'on lui tira, je ne puis croire que tant de personnes eussent été tuées. Lorsque j'écrivis ces jours passés à Votre Seigneurie et par lettre chiffrée que l'amiral s'avançait trop et qu'on lui donnerait sur les doigts, j'étais convaincu qu'on ne pouvait plus le supporter et j'étais resté avec cette persuasion lorsque dans ma dépêche ordinaire j'écrivis que j'espérais donner bientôt à Sa Sainteté quelque bonne nouvelle; mais je ne croyais pas à la dixième partie de ce que je vois présentement de mes propres yeux[4]. »

Dans une nouvelle lettre datée de Paris et du 27 août, qui ne parvint à Rome que plus tard, Salviati entre dans de nouvelles explications : « La Reine mère est décidée non seulement à supprimer l'édit, mais aussi à rétablir la religion catholique par les voies légales dans toute son observance. L'on ne peut en douter

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16040, f° 191 v°. — [2] Archives du Vatican. — [3] *Ibid.* — [4] Theiner, *Continuation des Annales de Baronius*, t. Ier, p. 329.

depuis la mort de l'amiral et de tant d'autres personnages de valeur, ce qui est d'ailleurs conforme aux entretiens que j'ai eus avec elle à Blois à l'occasion du mariage de Navarre et d'autres affaires qui se traitaient alors. Je puis l'attester devant Notre Saint-Père et l'univers entier[1]. »

L'historien protestant Soldan a ingénieusement observé que l'interprétation de la lettre de Salviati dépend de la ponctuation et que si l'on adoptait la sienne, et telle que nous la reproduisons dans la note ci-dessous[2], ce *mot conforme aux entretiens que le légat avait eus avec la Reine à Blois*, s'appliquait uniquement à l'intention de Catherine de rétablir partout la religion catholique et non à celle de faire tuer l'amiral.

D'autres historiens ont relevé la contradiction qui ressort des deux lettres de Salviati, et à les entendre, c'est un argument de plus en faveur de la préméditation de la Saint-Barthélemy.

Si l'on veut bien se reporter à l'entrevue que Catherine eut à Metz, en 1569, avec l'ambassadeur d'Espagne et à l'aveu qu'elle lui fit d'avoir promis des sommes importantes à ceux qui tueraient Coligny, Grammont et Larochefoucault, il est admissible, à la rigueur, qu'à Blois, et avant l'arrivée de l'amiral, elle ait fait à Salviati la même confidence. Si elle ne donna pas suite alors à cette pensée homicide, c'est qu'à ce moment-là Coligny lui était utile pour les deux mariages qu'elle poursuivait, celui de Marguerite avec le prince de Navarre et celui du duc d'Alençon avec Élisabeth, et utile encore pour la négociation d'alliance entamée avec les princes protestants d'Allemagne et la reine Élisabeth.

Tuer l'amiral, c'était bien la ressource suprême qu'elle n'avait cessé d'envisager et, si les nécessités de la politique l'en détournèrent momentanément, elle n'y renoncera pas.

Dans cette même journée du 5 septembre, Beauville fut conduit chez le pape par le cardinal de Lorraine et Ferals[3]. Après avoir fait le récit de tout ce qui s'était passé à Paris, il supplia Sa Sainteté, en récompense du fait accompli, d'accorder

[1] Theiner, *Continuation des Annales de Baronius*, t. I, p. 329.

[2] Qual regina in progresso di tempo intende poi non solo di revocar tall editto, ma per mezo de la giustizia di restituire la fede catholica nel (nell') antica observanza, parendogli che nessuno ne debba dubitare, adesso che hanno fatto morire l'amiraglio con tanti altri huomini di valore, conforme a ragionamento altre volte havuto con esso meco, essendo a Blès, e trattando del parentado di Navarra e dell' altre cose chez correvano in quei tempi, il che essendo vero ne posso rendere testimonianza e a N. S., e a tutto il mondo. (Soldan, *La France et la Saint-Barthélemy*, p. 141, note.)

[3] Dépêche de Ferals. (Bibl. nat., fonds français, n° 16140.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

la dispense refusée jusqu'alors, et de vouloir bien l'antidater de quelques jours avant la célébration du mariage de Marguerite de Valois; en même temps, il réclama l'absolution pour les cardinaux de Bourbon et de Rambouillet et pour tous les évêques qui avaient autrefois assisté à la cérémonie.

Grégoire XIII répondit simplement qu'il y réfléchirait et aviserait.

Le lendemain les dépêches du légat Salviati furent lues en plein consistoire, et le choix d'un légat à envoyer en France s'étant porté sur le cardinal Ursin, le Saint-Père, suivi de tout le sacré collège, fit chanter le *Te Deum* dans la chapelle du palais de Saint-Marc qu'il habitait alors.

Le 8 septembre, toutes les troupes papales faisant la haie, Grégoire XIII alla entendre une messe d'actions de grâces dans la chapelle française de Saint-Louis. Le cardinal de Lorraine l'attendait sur le seuil. Au-dessus du porche une inscription[1] placée par son ordre, et écrite en lettres d'or, proclamait que Charles IX en faisant massacrer les protestants n'avait fait que suivre les conseils qu'on lui avait donnés. C'était à la fois s'attribuer la meilleure part dans la préméditation de la Saint-Barthélemy et compromettre Rome aux yeux de l'Europe protestante.

En agissant ainsi le cardinal de Lorraine, si profondément personnel, n'avait en vue que sa propre fortune, que sa propre ambition. De longue date Ferals s'était plaint à Charles IX et à Catherine d'avoir été très mal secondé par lui dans la négociation de la dispense, et lui avait, à bon droit, reproché d'avoir à dessein adouci toutes ses remontrances. Allant au-devant de ces justes soupçons, le cardinal avait cherché à s'en justifier[2]; mais trop habile pour ne pas s'être aperçu que tout son crédit à la cour de France était en pleine baisse, il cherchait à se remettre au mieux avec la papauté.

Sa main est encore plus visible dans la première édition du récit du massacre du 24 août, qui parut à Rome le 18 septembre 1572. Sous la plume de Camille Capilupi, la Saint-Barthélemy change de nom et ne s'appelle plus que le *Stratagème de Charles IX*, dont la dissimulation est hautement glorifiée.

Dans ce pamphlet inspiré évidemment par les vues intéressées de ceux qui lui

[1] Voir cette inscription dans le tome VII de la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon* et dans le n° V des Cinq cents Colbert, p. 119.

[2] «La difficulté, Madame, avait-il écrit le 28 juillet, n'est nullement dans la consanguinité, mais dans la religion; si vous ne me donnez quelques bons effects et quelques moyens du coste du roy de Navarre, nous n'en viendrons jamais à bout. J'y fais tel devoir et feray jusqu'au bout: mais les choses impossibles, il n'y a que Dieu qui les puisse.» (Bibl. nat., fonds français, n° 16139, fol. 483.)

en avaient suggéré la première idée. Capilupi, pour affirmer la préméditation de la Saint-Barthélemy, rapporte que, peu après son arrivée à Rome, le cardinal de Lorraine avait dit au cardinal Sermoneta que, de jour en jour, il s'attendait à recevoir semblable nouvelle de Paris, et, à l'appui de la préméditation, il ajoute que, lorsque le cardinal entendit de la bouche de l'envoyé du duc d'Aumale les particularités de la sanglante journée, aux questions qu'il lui adressa sur ce qui s'était passé, les personnes présentes virent bien qu'à l'avance il était au courant de tout.

Dans la seconde édition du *Stratagème* qui parut peu après, ce premier passage a été supprimé et ce retranchement coïncide avec la nouvelle orientation politique de la France; nous en trouvons la preuve dans l'avertissement mis en tête de l'édition française de 1574 du *Stratagème :* « Quand ce livre parut, nous dit l'anonyme éditeur, chacun en a eu copie, qui a voulu en avoir, et mesmes avoit été commencé à imprimer. Le cardinal de Lorraine qui, au commencement, le trouvoit bon, ayant eu advertissement que tout n'estoit achevé en France, comme on avoit présumé, et qu'on avoit usé d'autre langaige envers plusieurs princes étrangers, joinct que cela eût pu rompre l'élection du roi de Pologne, empêcha que l'édition ne s'imprimât[1]. »

Rapprochement instructif, et qui indique bien que même à Rome les arguments invoqués par le cardinal de Lorraine, en faveur de la préméditation de la Saint-Barthélemy, dont il cherchait à s'attribuer tout le mérite et le conseil, ne rencontraient que peu de créance, le jour même où une messe d'actions de grâces était dite en grande pompe à Saint-Louis, l'ambassadeur d'Espagne écrivait au roi son maître : « Bien que les Français veuillent donner à entendre que leur Roi méditait ce coup depuis qu'il fit la paix avec les huguenots, et lui prêtent des stratagèmes qui ne paraîtront pas permis même envers des hérétiques et des rebelles, je tiens pour certain que, si l'arquebusade donnée à l'amiral fut un dessein projeté quelques jours auparavant et autorisé par le Roi[2], tout le reste fut inspiré par les circonstances[2]. »

Le 11 septembre, un jubilé fut annoncé aux fidèles et fixé chaque année au

[1] L'éditeur de l'édition de 1574 commet une erreur volontaire ou involontaire. Ce livre fut imprimé le 18 septembre 1572, et dans la seconde édition qui parut au mois d'octobre suivant, ainsi que nous l'avons observé, la phrase compromettante pour le cardinal de Lorraine a été supprimée. Notre Bibliothèque nationale possède un exemplaire de l'édition rarissime de septembre 1572 sous le n° 505 LB[33] du catalogue. Aujourd'hui il a été mis à la réserve.

[2] Gachard, *Bulletin de la Commission d'histoire de Belgique.*

jour anniversaire de la Saint-Barthélemy pour remercier Dieu de la victoire de Lépante et de la grâce qu'il avait faite à Charles IX d'échapper à une si détestable conjuration. Pour en perpétuer le souvenir, une médaille fut frappée[1]. D'un côté elle représentait l'effigie de Grégoire XIII, de l'autre, l'ange exterminateur frappant de son glaive les huguenots et tout à l'entour l'exergue suivant : *Ugonotorum strages;* enfin Vasari fut appelé de Florence pour peindre sur les murailles du Vatican les principales scènes de la sanglante journée.

Les salves d'artillerie du château de Saint-Ange, les *Te Deum* chantés dans toutes les églises, les feux de joie, les peintures murales de Vasari, le jubilé, les médailles commémoratives, ont fait accuser la papauté d'être la complice de la Saint-Barthélemy; mais ce qui est hors de doute, c'est qu'à Rome, à la fin de septembre, on croyait encore à la réalité de la conjuration des huguenots : « Sire, écrivait Ferals, le 22 de ce même mois à Charles IX, je rends grâces à Dieu de ce qu'il lui a plu conserver et préserver Votre Majesté, celle de la Reine sa mère et de Messieurs ses frères de l'abominable conspiration qu'ils avoient pourpensée. Je ne crois pas qu'il y ait histoire qui fasse mention d'une si cruelle et si mauvaise volonté[2]. »

Dans la première quinzaine de novembre suivant, l'homme qui avait arquebusé l'amiral Coligny vint à Rome et fut amené au Vatican par le cardinal de Lorraine. Cette visite fut vivement blâmée, et Grégoire XIII, ce qui est entièrement en sa faveur, s'en montra très irrité : « C'est un assassin, s'écria-t-il en parlant de Maurevel[3]. »

L'éminent historien qui a compulsé toutes les archives de l'Europe pour soutenir la thèse de la préméditation de la Saint-Barthélemy affirme qu'il n'a trouvé aucune preuve de la complicité de Rome[4].

L'historien protestant Soldan l'affirme également, et invoque à l'appui les lettres de Salviati qui excluent toute entente avec Rome[5].

[1] Elle a été reproduite par Bonnani, *Numism. pontific.*, t. I. p. 336; le Cabinet des médailles en possède un précieux spécimen.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 16040, fol. 98.

[3] Nous faisons cet emprunt à l'entretien que l'empereur Maximilien eut à ce sujet avec Vulcob au mois de novembre 1572. (Bibl. nat., Cinq cents Colbert, ms. 397.)

L'Empereur avait reçu du Cte Prospero d'Arco, une lettre de Rome datée du 15 novembre 1572, où nous lisons également : « Qui è venuto quello che dette l'archibusata all'ammiraglio, et è condotto dal cardinal di Lorena. A molti non è piaciuto che costui sia venuto in Roma. » (Archivio di Vienna.)

[4] Lord Acton, *La Strage di San Bartholomeo*, p. 62.

[5] Soldan, *La France et la Saint-Barthélemy*, 1855, p. 103. Voir Mackintosh, *History of England*, Londres, 1834, t. III, p. 354.

De Rome passons à Vienne :

Vulcob, l'ambassadeur de France, ne reçut que le 26 septembre les deux lettres du Roi du 22 et du 28 août. Sur-le-champ il se rendit auprès de l'empereur Maximilien et il commença par lui lire la première lettre de Charles IX, afin de lui faire bien apprécier en quels termes le Roi avait désapprouvé l'attentat commis sur la personne de l'amiral et les ordres sévères qu'il avait donnés pour poursuivre et punir le meurtrier.

C'était une sorte de préface pour atténuer de plus graves aveux. L'Empereur l'écouta sans faire une seule réflexion; alors Vulcob en vint à ce qui avait suivi, « au grand regret du Roi, par l'occasion que les protestants sur qui l'orage étoit tombé avoient d'eux-mêmes donnée »; puis il se pressa d'affirmer « qu'il n'étoit en cela question ni de la religion, ni de la rupture de l'édit, que tout procédoit de la malheureuse conspiration de l'amiral et de ses adhérents ».

— « Je m'attendais, répondit Maximilien, à tout ce que vous venez de me dire. Il n'y a pas trois semaines ou environ, l'on m'a écrit de Rome et à propos des noces du roi de Navarre : A cette heure que tous les oiseaux estoient dans la cage, l'on pouvoit les prendre tous ensemble. Quant à ce que vous m'assurez que le Roi votre maître n'entend pour cela rompre son édit de pacification, il y en a qui le croiront malaisément. Au reste nous verrons ce que le temps et les effets nous en apprendront. »

— « Je conviens, reprit Vulcob, qu'il n'y a pas faute de personnes qui, de longue date et sans aucune occasion, n'ayent désiré que l'on fît mourir tous ceux de la religion, à quelque prix que ce fût; mais je vous affirme de nouveau que l'intention du Roi est de maintenir l'édit de pacification, à moins toutefois que les protestants ne donnent l'occasion de le rompre [1]. »

Ce jour-là l'entretien ne se poursuivit pas; mais Vulcob revit Maximilien dans la première semaine d'octobre et, comme il cherchait à bien établir que les huguenots avaient conspiré, sans le laisser achever : « On m'écrit de Rome, lui dit l'Empereur, que le cardinal de Lorraine affirme que ce qui a été fait à Paris a été délibéré et résolu avant qu'il ne quittât la France [2]. »

Les protestations de Vulcob ne purent modifier en rien cette mauvaise impression; au mois de novembre suivant, étant venu annoncer à l'Empereur que le prince de Condé et le roi de Navarre avaient assisté à la messe, le jour de la

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 397, f° 719. — [2] *Ibid.*, n° 397, f° 723.

fête de Saint-Michel. « Je le crois aisément, répondit-il, ils ne pouvaient guère faire autrement[1]. »

L'entretien s'étant de nouveau porté sur la Saint-Barthélemy et les causes qui y avaient déterminé le Roi. « Quand on veut faire une chose, dit l'Empereur, les prétextes ne manquent pas. On m'a bien accusé moi-même d'y avoir participé et pourtant je n'y suis pour rien. »

— « Puisqu'on a conçu cette opinion de Votre Majesté, riposta Vulcob, on ne doit pas s'étonner que le Roi mon maître ait été également calomnié[2]. »

Maximilien avait une raison toute personnelle de parler ainsi : affirmer la préméditation de la Saint-Barthélemy, c'était, en la rendant plus odieuse, affaiblir les chances du duc d'Anjou à la royauté de Pologne et doubler celles de son fils l'archiduc Ernest.

En Espagne, tout au contraire, le massacre de la Saint-Barthélemy s'accordait avec les propres vues de Philippe II; de longue date il l'avait conseillé; c'était pour lui le plus sûr moyen d'en finir avec la rébellion des Pays-Bas.

Parti de Paris le 26 août, Jean de Oalegni, secrétaire de Çuniga et porteur d'une lettre de lui, arriva à Madrid le samedi 7 septembre[3].

« Tandis que j'écris, disait l'ambassadeur, ils les tuent tous, ils les mettent nus et les traînent par les rues, ils pillent les maisons et n'épargnent pas un enfant. Béni soit Dieu qui convertit les princes français à sa cause! Puisse-t-il inspirer à leurs cœurs de continuer comme on a commencé[4]! »

Ce retour de fortune était inattendu. En apprenant la mort de ses plus mortels ennemis au moment où il se préparait à la guerre, Philippe ne fut pas maître de son premier mouvement; son visage glacial s'anima d'une joie sauvage. Sans perdre une heure, il alla au monastère de San Geromino faire chanter le *Te Deum* et laissa au secrétaire d'État Cayas le soin d'annoncer cette grande nouvelle à l'ambassadeur de France[5].

Le lendemain Saint-Gouard partit pour San Geromino; en le voyant le Roi se prit à rire, ce qu'en toute sa vie il n'avait jamais fait, et, avec les expressions les plus emphatiques, il loua la profonde dissimulation de Charles IX, il félicita Ca-

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 397, p. 337.

[2] *Ibid.*

[3] Gachard a publié le récit de Oalegni sur la Saint-Barthélemy, récit incomplet et inexact sur plusieurs points. On peut en voir une copie aux archives du Ministère des affaires étrangères.

[4] Arch. nat., collect. Simancas, K 1530, n° 53.

[5] Voir les dépêches de Saint-Gouard. (Bibl. nat., fonds français, n° 16104.)

therine d'avoir si bien, à son image, élevé un pareil fils. C'était bien maintenant, et à juste titre, le Roi Très Chrétien[1].

A ces éloges intéressés, Saint-Gouard fit une réponse regrettable dans la bouche d'un ambassadeur de France : « Avouez, Sire, que c'est au Roi mon maître que vous devez vos Pays-Bas. »

A quelques jours de là, Philippe II, s'entretenant de la Saint-Barthélemy avec le prince d'Évoli : « Vous rappelez-vous, lui dit-il, que Saint-Gouard m'a naguère prévenu que je verrais des choses admirables, et cela au moment où j'avais de si graves soupçons. Depuis j'ai pensé que, s'il me parlait avec tant d'assurance, c'est qu'il fallait que ce fût chose concertée et que le Roi la lui avait confiée[2]. »

Resté sous la même impression il écrit à son ambassadeur : « C'est une des plus grandes joies de ma vie tout entière; allez exprimer à la Reine mère la satisfaction que j'ai ressentie d'un acte si utile à Dieu et à la chrétienté, ce sera le plus grand titre de gloire du Roi mon frère auprès de la postérité[3]. »

Mais une nouvelle lettre de Çuniga, datée du 31 août, vint jeter du froid sur l'enthousiasme irréfléchi des premiers jours.

« Le massacre n'a pas été prémédité, écrit-il, ils ne voulaient que la mort de l'amiral et l'imputer au duc de Guise; mais l'amiral n'ayant pas été tué du coup d'arquebuse et sachant d'où il partait, de crainte de sa vengeance, ils se sont décidés à ce qu'ils ont fait[4]. »

Catherine s'était réservé la tâche délicate d'écrire à Philippe II. Dans sa lettre du 26 août, pour motiver la Saint-Barthélemy, elle a recours à la prétendue conspiration dont Dieu leur a fait la grâce de les préserver et elle en manifeste d'autant plus de joie que « cette occasion (c'est ainsi qu'elle l'appelle) augmentera l'amitié entre les deux couronnes, ce qu'elle désire avant tout ». Le Roi son fils ayant donné charge à son ambassadeur de raconter comment tout s'est passé, elle s'en remet à sa suffisance[5]. »

Mais dans une lettre à M. de Saint-Gouard elle laisse déjà entrevoir les craintes que lui inspire l'Espagne.

« Je sais bien, dit-elle, que ceux de par delà sont malaisés à émouvoir, sinon en tant qu'ils cognoissent y aller de leur profit. L'on estime que la crainte qu'ils

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16104, f^os 184, 191. — [2] Arch. nat., collect. Simancas, K 1530. — [3] *Ibid.*, K 1530, n° 53. — [4] *Ibid.*, K 1530. — [5] *Ibid.*, K 1530.

avoient que le Roi mon fils favorisât les troubles des Flandres les inviteroit plutôt à non seulement entretenir, mais à fortifier et estreindre amitié avec nous que tout autre respect; maintenant, comme à cause de cette mutation, nous sommes embarqués à courir pareille fortune qu'eux, il est à croire qu'ils ne se donneront aujourd'hui autant de peine de rechercher notre amitié[1]. »

Mais tout en ne dissimulant pas ce qu'elle aura plus tard à craindre de la politique si égoïste, si personnelle de Philippe II, elle ne pense encore qu'à se servir de la Saint-Barthélemy au profit du duc d'Anjou à la fortune duquel elle subordonnera désormais toute son action à l'extérieur.

Pour bien comprendre Catherine, pour saisir sa pensée du jour dans toutes ses variations, c'est aux lettres qu'elle adresse aux ambassadeurs en qui elle a le plus de confiance qu'il faut avoir recours.

« La démonstration, mande-t-elle à Saint-Gouard, que le Roi mon fils a faite en son intention au service de Dieu et à l'endroit de ceux de la nouvelle religion servira peut-être à persuader au Roi Catholique de donner en mariage sa fille aînée au duc d'Anjou, le plus sûr moyen d'assurer l'union des deux couronnes. »

Toutefois ne se départant pas de sa prudence habituelle, elle n'autorise pas Saint-Gouard à en parler en son nom : c'est une simple idée qu'elle met en avant; à lui de la produire et de la poursuivre en temps utile et favorable.

Ce mariage qu'elle ambitionnait, les Espagnols, de leur côté, pour l'entraîner dans leur voie, au moyen de cette amorce, en avaient fait une demi-ouverture à Saint-Gouard, avant même qu'il eût reçu la lettre de Catherine, et voici ce qu'il lui en avait écrit : « Un personnage attitré (il ne le nomme pas) est venu me dire : Ne serait-il pas très à propos de faire le duc d'Anjou roi d'Angleterre? — Je le trouverais très bon, ai-je répondu, si c'était chose dont on pût disposer; mais en France, il y a un proverbe qui dit que l'on n'achète pas la peau de l'ours paravant qu'il soit mort; mais le Roi Catholique étant vieux pourroit bien lui faire épouser l'Infante et leur donner un État de tant qu'il en a et que après on aviserait aux choses d'Angleterre. »

« Il ne m'en a plus reparlé, ajoutait-il, mais je crois qu'ils voudraient bien nous désunir du côté de l'Angleterre pour être ainsi assurés de toutes parts. »

Nous en avons fini pour le moment avec l'Espagne; il nous reste à examiner l'impression produite par la Saint-Barthélemy en Angleterre.

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16104, f° 191 v°.

Un courrier venu de France et débarqué à la Rye apporta le premier la nouvelle de la Saint-Barthélemy, bientôt confirmée par des protestants échappés de Dieppe.

Killegrew remit à La Mothe-Fénelon la lettre de Charles IX, datée du 24 août, dont le courrier était porteur. C'était la reproduction de toutes celles écrites ce jour-là et la même allusion à la lutte engagée entre les deux maisons de Châtillon et de Guise dont l'amiral et les principaux chefs protestants avaient été les victimes.

La Mothe s'empressa de mettre cette lettre sous les yeux de Killegrew, à l'effet d'atténuer l'opinion déjà répandue en Angleterre que la Saint-Barthélemy était de longue date concertée avec Rome et Philippe II, et que les noces du roi de Navarre et de Marguerite de Valois n'avaient été qu'un piège pour avoir sous la main tous les huguenots [1].

Charles IX, dans une seconde lettre, datée du lendemain, changea de langage : « Je vous fis hier, disait-il à La Mothe-Fénelon, une dépêche de l'émotion qui advint, dès le matin, qui continua hier et qui véritablement, à mon très grand regret, n'est encore apaisée; mais pour ce que l'on a commencé à découvrir la conspiration que ceux de la religion prétendue réformée avoient faite contre moy-même, ma mère et mes frères, vous ne parlerez point des particularités de ladite émotion et de l'occasion, jusqu'à ce que vous ayez plus amplement et certainement de mes nouvelles [2]. »

Dès que La Mothe eut reçu cette nouvelle dépêche, il fit demander une audience à Élisabeth; elle était alors au château de Woodstock, et lui fit répondre qu'elle l'y recevrait le 8 septembre. Au jour fixé, elle s'entoura de tous les membres de son conseil, de toute sa cour, ce qui n'était pas d'usage. A l'entrée de l'ambassadeur il se fit un grand silence, tous les yeux se fixèrent sur lui irrités et menaçants. Vêtue de noir, en signe de deuil, Élisabeth s'avança de quelques pas à sa rencontre, et l'emmenant dans une embrasure de fenêtre : « Les bruits qui courent sont-ils vrais? » dit-elle d'une voix brève et sévère.

— « La soudaineté du danger, répondit La Mothe, n'a même pas laissé au Roi le temps de la réflexion; il a été contraint de laisser exécuter contre l'amiral et les siens tout ce qu'ils avaient prémédité contre sa personne. »

— « Je voudrais de bon cœur, reprit-elle, que les crimes imputés à l'amiral et aux

[1] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 115 et suiv. — [2] *Ibid.*, t. VII, p. 325.



IMPRIMERIE NATIONALE.

siens fussent encore plus grands que ceux qui leur ont été autrefois reprochés, et que cette nouvelle conspiration dépassât toutes celles du passé; car je suis jalouse de l'honneur et de la réputation du Roi, que j'estime et que j'aime plus que tout le reste du monde. Tout d'abord j'ai pris sa défense et cherché à le justifier; mais depuis que j'ai appris qu'il a tout fait approuver par son Parlement, je ne sais plus que penser ni que dire; je prie Dieu de détourner de sa tête les malheurs que j'entrevois. »

La Mothe, après l'en avoir vivement remerciée, affirma que rien n'avait été prémédité, que la religion n'y était point mêlée et que l'édit serait intégralement maintenu et observé, et il exprima le désir que le bon accord entre les deux couronnes n'en fût ni refroidi ni diminué.

« Je crains bien, dit-elle, que ceux qui ont fait abandonner au Roi ses propres sujets ne le fassent renoncer à notre amitié[1]. »

Et comme il se récriait et qu'il exprimait le désir sincère de Leurs Majestés de poursuivre le projet de son mariage avec le duc d'Alençon, et de recevoir bientôt Leicester à la cour de France, ainsi qu'il l'avait projeté : « Je ne permettrai pas, répliqua-t-elle, qu'il expose sa vie en allant en France, et je réglerai ma propre conduite sur celle qui sera tenue. »

Au sortir de chez la reine La Mothe-Fénelon vit tous les ministres et il eut à essuyer les reproches les plus violents pour « cet acte trop plein du sang ». Ils n'étaient en cela que les interprètes des colères que la Saint-Barthélemy avait soulevées en Angleterre. L'évêque de Londres demandait, en guise de représailles, la tête de Marie Stuart, et Killegrew venait d'être envoyé en toute hâte à Édimbourg. Ses instructions signées de la main de Burghley portaient « que la reine d'Écosse était devenue un très grand danger pour l'Angleterre, et qu'il ne s'agissait pas seulement d'un simple changement de prison, mais qu'on attendait plus ».

Une lettre de Leicester à Walsingham nous fait bien comprendre l'état des esprits en Angleterre.

« Si le Roi est l'auteur de cet affreux guet-apens, qu'il en subisse la honte et la confusion; mais si l'imminence du danger qu'on lui a fait entrevoir l'a porté à cette extrémité, ainsi que l'ambassadeur de France veut nous le faire accroire, quelle que soit l'horreur d'un tel acte, si vraiment il n'a cédé qu'à la crainte, et si

[1] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 120 et suiv.

son cœur est touché d'un vrai repentir, qu'il en donne une juste justification tant à Dieu qu'aux hommes en faisant poursuivre tous ceux qui lui ont donné de si pernicieux conseils[1]. »

Mais l'Angleterre était encore plus effrayée qu'indignée. « L'ambassadeur de France auprès de Sa Majesté, écrivait Burghley à Walsingham, a tout fait afin de m'ôter l'idée que le Roi n'est pas coupable du massacre, il m'a donné l'assurance qu'elle n'a rien à craindre de la flotte de Strozzi; néanmoins nous avons sujet de nous défier de tout ce qu'on peut nous dire; aussi travaillons-nous à mettre nos côtes en état de défense et à faire prendre la mer, le plus tôt possible, à la flotte de Sa Majesté[2]. »

Continuons à jeter un regard sur l'Europe : dès le 29 août Mondoucet écrivait à Charles IX : « Les Espagnols font de telles réjouissances que Votre Majesté peut penser les prospérités que telles choses apportent à leurs affaires. »

Effrayé du parti qu'ils allaient en tirer, il vint au camp du prince d'Orange lui annoncer lui-même la nouvelle de la Saint-Barthélemy. Si inattendu, si terrible que fût ce coup, le Taciturne ne se départit pas de son calme habituel : « J'avois appuyé, dit-il, le meilleur de mes affaires sur le Roy votre maître, il me semble impossible que jamais il puisse se purger de ce qu'il a fait à l'endroit des princes protestants de l'Allemagne et autres de cette religion. Il est bien nécessaire qu'il prenne de bons conseils, car je prévois que son royaume retournera dans de nouveaux troubles[3]. »

Dans une lettre à son frère Jean de Nassau, il ne lui dissimule pas les fatales conséquences qui en résulteront pour leur cause : « S'il ne fût intervenu l'exécution de la Saint-Barthélemy nous étions déjà pour cette heure maîtres du duc d'Albe et eussions capitulé à notre plaisir[4]. »

En Suisse, cette terre amie, qui de tout temps nous avait fourni de braves et fidèles soldats, l'indignation n'est pas moins grande. Grantrie, qui y était résident, écrit à Catherine le 19 septembre : « Madame, il vint nouvelles de toutes parts à tous les cantons protestants d'une *vespertine* donnée à tous les huguenots par tout le royaume et que mesme l'on n'avoit pas pardonné aux femmes et enfans, criant si haut et avec tant d'exécrations que je ne l'oseray jamais écrire. Brief, Madame, ils disoient que c'estoit une délibération et résolution que Vostre Majesté, Monseigneur d'Anjou avec MM. de Guise, avoient machinée il y a longtemps,

[1] *Lettres de Walsingham*, p. 296. — [2] *Ibid.*, p. 295. — [3] Bibl. nat., fonds français, n° 16127, fol. 72 v°. — [4] Gachard, *Correspondance de Guillaume d'Orange*.

exemptant le Roi de cela et que Vostre Majesté avoit establi les noces du roi de Navarre avec Madame pour mieulx attrapper ceux-là et que l'on voyoit bien en un même temps ce que le sieur Strozzi a fait à la Rochelle, feignant d'aller aux Indes, ce qui s'est exécuté à Orléans, Lyon et autres lieux. Il ne sera pas hors de propos de faire imprimer une apologie où tout le succès de cecy fût bien discouru, faire mention de quelques-uns de la religion qui auroient ouy ces malheureux conseils avec les confessions de ces secrétaires du feu amiral et autres prisonniers que Vos Majestés tiennent, pour cela estre publié par toute l'Allemagne, icy et autre part[1]. »

De son côté Schomberg jette un crime d'alarme : « Madame, je vous laisse à penser si les adversaires et compétiteurs de votre fils sont soucieux et diligents à ne perdre ceste occasion qui se présente à se restablir et remettre en la bonne grâce et faveur des princes protestants aux dépens de la réputation du Roi et de la grandeur de Monseigneur votre fils. Il faut nécessairement, si vous ne voulez quitter de gaîté de cœur une si belle partie, quasi gagnée, que, par tous les moyens du monde, Sa Majesté fasse connoître aux princes d'Allemagne que ce qui est advenu en France n'est pas en haine ni ruine de la religion des huguenots. Oultre cela rien ne nous accule tant notre négociation, sinon qu'ils se persuadent qu'on a voulu donner moyen au duc d'Albe d'avoir plus aisément la raison du prince d'Orange, mesme qu'ils tiennent pour chose certaine que le Roy envoie M. de Guise au secours dudit duc d'Albe. Il leur est pareillement imprimé en la tête que le Roi a fait une protestation par laquelle il jure saintement et religieusement qu'il n'a jamais eu volonté ni intention de prester par homme du monde faveur contre son bon frère le roy d'Espagne; que l'amiral l'y avoit bien voulu persuader, et quasi contraindre, mais que ledit amiral avoit reçu le loyer de son malheureux conseil. Or il est requis sur toutes choses que le Roi envoye homme de grande autorité et d'entendement à cette prochaine diète, tant pour sa justification que pour avoir l'œil sur tout et pour rompre ou pour le moins traverser les menées qui s'y brasseront contre son service et la grandeur de Monseigneur[2]. »

Par le même courrier il mandait au duc d'Anjou : « L'opinion que les princes d'Allemagne se sont imprimée en la teste, et de laquelle il est impossible de les

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 427, fol. 154.

[2] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400 (volume non paginé).

détourner en ceste première heure, est que tout ce qui est advenu en France s'est fait par préméditation. Ces calomnieuses opinions et plusieurs autres, que j'ai mandées au Roi et à la Reine, nous renversent quasi tout dessus dessous. Je meurs de dépit, Monseigneur, de voir que vos compétiteurs sont en terme de vous supplanter, mais sus, holà, si vous ne voulez vous faire désarçonner du tout[1]. »

Il avait également écrit à l'évêque de Limoges : « Avant tout, il faut consolider la playe que la mort de l'amiral et l'effusion du sang des huguenots ont faite au cœur des princes de la Germanie; car présentement on n'aura nulle raison d'eux. C'est au Roi à faire connoistre par effet et par un gracieux traitement qu'il fera aux huguenots, qu'on ne veut exterminer la religion, et surtout on doit fuir toute intelligence secrète avec l'Espagnol et ses adhérents. Au surplus, le Roi et Monseigneur le duc d'Anjou doivent rechercher, caresser et chérir de tout leur possible les princes d'Allemagne, pour ne leur donner occasion de se précipiter par désespoir aux lacs des ennemis de la couronne de France[2]. »

De Pologne où il soutenait si habilement la candidature du duc d'Anjou, et où il n'avait pu parvenir qu'au risque de sa vie, Monluc, l'évêque de Valence, écrit au secrétaire d'État Brûlart cette lettre énergique qui, sans aucun doute, dut être mise sous les yeux de Catherine : « Vous entendrez comment ce malheureux vent qui est venu de France a coulé le navire que nous avions déjà mené à l'entrée du port. Vous pouvez penser comme celui qui en avoit la charge a occasion de s'en montrer content, quand il voit que la faute d'aultruy a perdu le fruit de ses labeurs; je dis faulte d'autruy, parce que, puisque on avoit envie de ce royaume de Pologne, l'on pouvoit et devoit surseoir l'exécution qui a esté faicte[3]. »

Krassowski, ce nain polonais, qui après avoir longtemps séjourné à la cour de France où il était si goûté, venait de retourner en sa patrie et y était devenu le plus dévoué et le plus habile auxiliaire de l'évêque de Valence, écrivait le même jour à Catherine : « Les Allemands, qui ont déjà dépensé en pure perte soixante mille thalers pour l'élection de l'archiduc Ernest, se sont mis à écrire de telles calomnies que je n'ose les répéter. Ils ont été jusqu'à dire que le Roi et Monseigneur le duc d'Anjou couroient les rues de Paris, criant : *Mort aux huguenots!* Tous les protestants du royaume, et ils sont nombreux, qui estoient de nostre parti, ne sçavent plus que faire, ni où aller[4]. »

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400. — [2] *Ibid.* — [3] Cinq cents Colbert, n° 7, fol. 447. — [4] Bibl. nat., fonds français, n° 5806.

Mais les remontrances les plus vives, les plus hardies vont être faites à Catherine par du Ferrier, l'ambassadeur de France à Venise :

« Madame, la vérité est certaine, indubitable que les massacres advenus par tout le royaume de France non seulement contre l'amiral et autres principaux chefs de la religion, mais aussi contre tant de pauvre peuple innocent, ont si fort émeu et altéré l'humeur de ceulx qui sont par deçà affectionnés à votre couronne, encore qu'ils soyent du tout catholiques, qu'ils ne se peuvent contenter d'excuse aucune, imputant tout ce qui a esté fait à vous tant seulement et à Monseigneur d'Anjou. Par le moyen susdict, il s'est osté la couronne impériale, n'ayant auparavant rien tant désiré les Allemands, mesme les protestants, que de le faire empereur et de remettre l'Empire en la maison de France, et disoient estre bien informés que ledit amiral et aultres ne conspiroient jamais contre Vos Majestés ou aucun des vostres, et ne se peuvent assez émerveiller que par tels moyens on ait voulu faire si grand et évident tort à Monseigneur et si fort agrandir le roi d'Espagne, qui se peult dire aujourd'hui le seul prince de la chrétienté qui commande à tous aultres; et disent encore que, pour venir à bout desdicts chefs, il y avoit d'autres moyens aussi certains et qui n'eussent pas tant offensé les étrangers et donné à parler à la postérité. Et combien, Madame, que je ne croye à rien de tout ce que dessus, je vous ai bien voulu escrire et vous supplier de vous garder mieux que vous n'avez faict d'aulcuns désespérez qui passent par icy, lesquels sont si fols et téméraires de dire que vous avez mieux aimé ruyner le royaume de France en vous vengeant de l'amiral que l'augmenter et que vous ressentir du mal de celuy qui a faict mourir vostre fille [1]. »

Une pareille lettre blessa profondément Catherine; le 1er octobre, elle lui répondit : « J'ay veu ce que m'avez escript le 16 septembre de l'opinion que aucuns ont que ce qui a esté exécuté en la personne de l'amiral et de ses adhérens a esté à l'instigation de moy et de mon fils le duc d'Anjou, avec tous ces discours qu'ils vous ont fait là-dessus du tort que par ce moyen a esté fait à mon fils à l'endroit des princes protestants, qui avoient tous le désir de le faire empereur, et de ce que j'aurois mieux aymé ruiner ce royaulme en me vengeant de l'amiral que de l'augmenter et me ressentir du mal de celuy qui a fait mourir ma fille. Sur quoy je vous ay bien voulu advertir que je n'ay rien fait, conseillé, ny permis en rien que ce que l'honneur de Dieu, le devoir et l'amitié que je porte à mes

[1] Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg; voir notre livre, *Le XVIe siècle et les Valois.*

enfans me commande, d'aultant que, ayant l'amiral, depuis la mort du feu roy Henry, monstré par ses actes qu'il ne tendoit que à la subversion de cet Estat, et que, au lieu de se recognoistre comme subject, il s'estoit si bien établi et aggrandi en ce royaulme, qu'il y avoit les mesmes pouvoirs et commandement que luy à l'endroyt de ceux de sa religion, tellement que, estant rebelle à son prince, il a pris par force ses villes tenues et gardées contre luy, n'ayant point craint de donner plusieurs batailles et esté cause de la mort d'un si grand nombre de personnes, et encores depuis la dernière paix et édit de pacification, il a conspiré si malheureusement contre la personne de son Roi et de ses frères, comme les princes estrangers seront bientost éclaircis au vray par le procès que sera bientost jugé en sa court de parlement à Paris, que je m'asseure que l'on dira que le Roy mon fils a fait ce qui appartenoit à sa grandeur, et que l'amiral estant si fort, si puissant en ce royaulme, comme il estoit, ne pouvoit estre autrement puny de sa rebellion que par la voie que l'on a esté contraint de prendre tant en sa personne que de ceux qui tenoient son party, et ayant esté bien marry que, sur l'esmotion, plusieurs autres personnes de leur religion ont été tuées par les catholiques qui se ressentoient d'infinis maux, pilleries, meurtres et autres meschants actes que l'on avoit exercés contre eulx.

« Et pour le regard de ce que me mandez de celuy qui a fait mourir ma fille, c'est chose que l'on ne tient point pour certaine, et si elle estoit, le Roy mon fils n'en pouvoit faire la vengerie en l'estat que son royaume estoit lors; mais à présent qu'il est tout ung, il aura assez de moyen et de force pour s'en ressentir, quand l'occasion s'en présentera et m'asseure que, quand les princes protestants auront bien sceu la vérité et considéré tout ce que dessus, ils continueront à l'endroit de mon fils la mesme volonté qu'ils avoient auparavant que ceci fût advenu.

« Pour le regard de ce que me mandez pour l'élection du roy de Pologne et ce qui en a esté fait du costé de l'Empereur, et aussi les propos que le légat de Nostre Saint-Père vous en a tenus en faveur du duc d'Anjou, et que Sa Sainteté feroit plus pour lui que pour nul autre, si elle sçavoit qu'il y voulût entendre, je vous prie, Monsieur du Ferrier, lui dire que nous le prions de s'y employer de tout son pouvoir[1]. »

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 31555, f° 112.

## XV

Maintenant que nous avons fait notre tour d'Europe et que nous avons pu faire apprécier l'impression profonde produite par la Saint-Barthélemy, revenons à Catherine et voyons-la aux prises avec les difficultés et les dangers du lendemain. Les ambassadeurs de Venise et des princes d'Italie, ceux du duc de Savoie et du roi d'Espagne ne lui avaient pas ménagé les félicitations et les encouragements; mais de la part de celui de l'Angleterre, de Walsingham, l'ami, le confident de Coligny et des autres chefs protestants, elle devait s'attendre à de sévères et énergiques remontrances, et elle avait à tenir un tout autre langage.

Le 26 août il avait envoyé l'un de ses secrétaires la remercier d'avoir veillé à sa sûreté et à celle de ses compatriotes, et il l'avait priée de lui faire connaître les causes qui avaient pu motiver cette sanglante exécution; car, divers bruits ayant couru, il tenait à transmettre à la reine sa maîtresse ce qui en était au vrai. Au lieu de répondre, ce qui lui eût été peut-être difficile, elle préféra s'en entretenir avec lui. Le 1er septembre, Lansac et Mauvissière, suivis de douze gentilshommes, car les rues étaient encore peu sûres, vinrent le chercher à son hôtel et le conduisirent au Louvre. Charles IX le reçut le premier et en l'abordant il lui dit que, pour couper court à tous les bruits répandus, il avait ordonné que l'on procédât au procès de l'amiral et de ses complices et qu'il s'empresserait d'en adresser le résultat à la reine sa sœur. Il ajouta qu'il avait été contraint, à son extrême regret, à ce qui avait eu lieu, pour préserver sa vie, celle de sa mère et de ses frères, et protesta de la sincère affection qu'il portait à la reine Élisabeth, osant espérer qu'elle ne prendrait pas occasion de ce qui venait de se passer pour croire le contraire.

Walsingham répondit que, si la culpabilité des protestants pouvait être démontrée, sa maîtresse en ressentirait plus de joie que personne; car au-dessus de toute autre considération elle mettait la vie de Sa Majesté. S'étant plaint du meurtre de trois Anglais, Charles IX s'en montra très peiné et promit de faire punir sévèrement les coupables, si l'on parvenait à les découvrir. De chez le Roi, Walsingham fut mené chez Catherine. Elle se borna à répéter tout ce que son fils lui avait dit et, au moment où il se retirait, elle l'assura que l'édit de pacification serait maintenu et la conscience des protestants respectée[1].

[1] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 283 et suiv.

A la suite de cette première entrevue, Mauvissière vint le visiter et ayant amené l'entretien sur le projet de mariage du duc d'Alençon, il le pria de l'appuyer avec le même zèle que par le passé.

— « Tout ce que je vois, répondit Walsingham, ne m'y encourage guère. »

— « Pourquoi alors, répliqua Mauvissière, ne vous en expliquez-vous pas de nouveau avec la Reine? »

— « J'y suis tout disposé, mais à la condition qu'elle me fasse appeler. »

C'était un jeu joué; Catherine l'envoya chercher tout aussitôt, et allant droit au fait : « J'ai su par Mauvissière que vous avez émis des doutes sur notre sincérité à vouloir le mariage de mon fils d'Alençon avec votre reine, faites les moi connaître et je vous répondrai. »

Il allégua les étranges procédés dont on avait usé dans la négociation du mariage du duc d'Anjou, ce qui avait donné lieu de supposer que ce n'était qu'une ruse pour tromper les protestants et préparer la Saint-Barthélemy; puis il se plaignit de la violation de l'édit de pacification.

Évitant de répondre directement : « La ligue que nous avons récemment conclue, dit-elle, l'a été avec votre reine et non avec l'amiral, en quoi y avons-nous manqué? »

— « Je le reconnais, Madame, mais la liberté de conscience avait été accordée à l'amiral et à ses coreligionnaires; c'était pour nous la meilleure garantie de sécurité »; puis faisant brusquement allusion aux conventions secrètes de la conférence de Bayonne, « La Saint-Barthélemy, osa-t-il dire, est une véritable déclaration de guerre à tous les princes protestants. »

— « Vous me parlez de Bayonne, reprit-elle avec aigreur; c'est une des inventions de l'amiral pour nous rendre odieux et nous faire des ennemis de tous nos amis. D'ailleurs, sachez-le bien, votre reine n'a pas autant à se louer de lui que vous le pensez; dans un testament qu'il fit, lors d'une maladie à la Rochelle, il recommandait au Roi mon fils d'abaisser, autant qu'il le pourrait, les Espagnols et les Anglais, à l'effet d'assurer la tranquillité de ses propres États. »

— « C'est son éloge, Madame, que vous venez de faire », répliqua-t-il.

Laissant de côté ces questions irritantes, elle revint au projet de mariage de son fils d'Alençon, pour reserrer plus intimement une parfaite union entre les deux couronnes, et elle mit en avant, comme par le passé, l'idée d'une entrevue.

« En supposant, Madame, qu'elle pût avoir lieu, permettez-moi, dit-il, de vous



IMPRIMERIE NATIONALE.

poser deux questions : la première relative à l'exercice de la religion, telle que le duc d'Alençon la réclame; la seconde, relative à l'édit de pacification. »

— « Aucune difficulté, répondit-elle, en ce qui regarde la question religieuse, mon fils d'Alençon donnera à cet égard toute satisfaction à votre reine, n'en doutez pas; quant à l'édit de pacification, le Roi mon fils laissera à ses sujets protestants toute liberté de conscience, mais ne permettra à l'avenir que l'exercice de la seule religion catholique. »

— « Mais, Madame, vous m'aviez dit tout le contraire dans notre première entrevue. »

— « De nouvelles menées ont été découvertes et elles motivent la suppression de l'exercice de la religion protestante. Toutefois les huguenots auront en France la même liberté que les catholiques en Angleterre. »

— « Notre reine, Madame, n'a pas publié d'édits; si elle l'avait fait, elle tiendrait sa parole. »

— « Elle est libre de ses actions, comme nous des nôtres. »

— « Alors Madame, en cas d'une attaque, l'Angleterre peut-elle toujours compter sur la France? »

— « Certainement, même en cas d'une attaque du roi d'Espagne; vous le voyez, je ne fais aucune difficulté de vous le nommer. Notre seul désir c'est de maintenir notre royaume en repos[1]. » Sur cette dernière réplique, l'entretien se rompit.

Cette interdiction de l'exercice de la religion protestante était bien tout d'abord dans la pensée de Catherine et de Charles IX. Dès le lendemain de la Saint-Barthélemy, une lettre de la duchesse de Guise à sa mère, Renée de Ferrare, l'indique formellement : « Madame, il me fâche vous dire chose qui vous fâche; mais je ne dois, ce me semble, fallir, c'est que le Roi s'en va faire un édit comme il veut que tout le monde en son royaume aille à la messe, et aujourd'hui le roi de Navarre et la princesse de Navarre y sont allés ce matin, présents le nonce du pape et le prince de Condé et trois de ses frères. Si vous n'y allez, je crains que l'on s'en prenne à vos serviteurs. Ils ont tant résolu de ne vouloir point non seulement l'exercice, mais qu'ils veullent résolument que tout ce qui est en ce royaume tienne leur religion. Je crains qu'ils vous le commandent[2]. »

Jusqu'ici Walsingham n'avait parlé qu'en son propre nom; une fois qu'il eut reçu les instructions d'Élisabeth et de ses ministres, étant laissé libre de sou-

[1] *Lettres de Walsingham*, p. 283 et suiv. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 3230, f° 4.

mettre leurs remontrances soit au Roi, soit à Catherine, il préféra s'adresser à elle, car on lui attribuait les cruautés qui se commettaient dans toutes les provinces.

« La reine ma maîtresse, lui dit-il tout d'abord, ne sait que croire, ni que penser en voyant que, sans distinction d'âge ni de sexe, ceux de la religion sont massacrés; elle a donc tout lieu de craindre que l'honneur du Roi n'en soit entaché, et elle s'étonne qu'une princesse si prudente et si expérimentée que Votre Majesté y ait prêté les mains. Il eût été aussi facile d'arrêter les malheureux que de les égorger »; et revenant sur ce qu'il avait déjà dit : « Ma maîtresse ose espérer que le Roi s'en justifiera et devant Dieu et devant les hommes. »

— « Je ne suis point surprise, dit-elle, de l'étonnement de votre maîtresse, cette exécution a été faite avec plus de cruauté que le Roi mon fils n'aurait voulu. Il n'est pas un tyran; *l'on a eu bien de la peine à le contraindre à faire ce qu'il a fait.* Le procès, qui se poursuit, démontrera l'imminence du danger auquel nous avons échappé; nous avons été prévenus du complot par des personnes non suspectes d'agir par passion religieuse, mais plutôt liées d'amitié avec l'amiral », et elle prétendit que Montgomery était prêt à monter à cheval avec une forte troupe de cavalerie.

— « Mais, Madame, le jour même de la blessure de l'amiral, il s'est adressé à moi pour savoir s'il y avait à craindre des troubles et je lui ai répondu que je ne le pensais pas; il n'avait d'ailleurs avec lui que quarante cavaliers. »

— « Soit, je veux bien croire qu'il n'est pas aussi coupable que les autres; d'ailleurs, depuis sa fuite, il a offert de se soumettre. Priez la reine votre maîtresse de s'en rapporter uniquement aux explications que notre ambassadeur lui donnera[1]. » Et elle le congédia.

De ces divers entretiens, Walsingham en vint à cette conclusion qu'il y avait moins de péril à avoir la France pour ennemie que pour amie et ce qui allait se passer en Picardie allait le rendre encore plus défiant et plus hostile : sans tenir compte des remontrances de Charles IX qui avait insisté pour qu'il ne fît aucun quartier aux compagnons de Genlis et aux défenseurs de Mons, remontrances qui lui avaient été soumises par Mondoucet et appuyées par Philippe II, le duc d'Albe avait traité de la reddition de la place, accordé aux assiégés d'en sortir avec les honneurs de la guerre, enseignes déployées, et il avait reçu

[1] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 299.

Ludovic de Nassau avec les plus grands égards. « Philippe II, écrivait Gassot, au duc de Nevers, dont il était l'un des familiers, en est très mécontent, estant les affaires en si bons termes, le prince d'Orange dégoûté de son entreprise, et n'ayant aucune espérance de secours du côté de la France[1]. »

Si, pour la première fois de sa vie, le duc se montrait humain, c'est qu'il tenait à rendre la Saint-Barthélemy encore plus odieuse, et laisser à Charles IX ce rôle de bourreau dont il ne voulait plus.

Ces malheureux Français qui, depuis des mois enfermés dans Mons, y luttaient si vaillamment, avaient trouvé un généreux défenseur dans Mondoucet. Le 18 septembre il avait écrit à Charles IX : « Ils pensent avoir agi par votre ordre, et maintenant voyant la démonstration que Votre Majesté a faite du contraire en France, ils ne savent plus de quelle part aller, ne fuyr et que sortans de là dedans, leur volonté estoit de s'aller se jeter à vos genoulx et à vos pieds afin d'obtenir leur pardon[2]. »

A ces touchantes supplications, le Roi répondit en donnant l'ordre de leur courir sus, et le duc de Longueville chargé de leur souhaiter la bienvenue que le Roi leur réserve, les fera traquer de ville en ville, de village en village comme des bêtes fauves. Un seul fut épargné, c'est La Noue. Avait-on déjà jeté les yeux sur lui pour ramener ceux de la Rochelle à l'obéissance, les lettres du Roi, les remontrances de Biron, ayant été jusqu'ici impuissantes, tout porte à le croire. Avant de rentrer en France, il eut un entretien avec le duc de Longueville, et le conseil qu'il en reçut sur la conduite qu'il aurait à tenir indique bien l'état d'irritation sous l'empire duquel Charles IX était resté depuis la Saint-Barthélemy : « Advisez bien d'estre sage et parlez sagement; car vous ne parlerez plus à ce Roy doux, bénin et gracieux que vous avez veu cy devant; il est tout changé; il a plus de sévérité ast'heure au visage qu'il n'a jamais eu de douceur[3]. »

Pendant que la Picardie était le théâtre de cette chasse à l'homme, Walsingham tombé malade, et ne se sentant pas assez bien rétabli pour demander audience, pria la Reine de lui envoyer un gentilhomme de confiance avec lequel il pût s'entretenir en toute sécurité.

Le 7 octobre, il reçut la visite de MM. de Mauvissière et Brûlart. Catherine, s'obstinant à croire que le mariage de son fils d'Alençon était encore possible, les

[1] Bibl. nat., fonds français, *Lettre de Gassot au duc de Nevers*, n° 32347, f° 68.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 16127, f° 103.

[3] Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. V, p. 317.

lui avait envoyés pour lui en parler; mais à la première ouverture de Mauvissière, il l'arrêta tout court : « Après toutes les cruautés, qui sans relâche se continuent contre ses coreligionnaires, comment voulez-vous que notre reine puisse penser que le duc soit l'époux qui lui convienne ? » Puis changeant de terrain, il demanda des explications sur la flotte formidable que Strozzi rassemblait entre la Rochelle et Bordeaux, et sur le procès des prétendus complices de l'amiral. Mauvissière lui promit de lui donner toute satisfaction sur la flotte de Strozzi et affirma que le procès touchait à sa fin.

Le 8 octobre, Brûlart seul vint le revoir : « Il lui dit qu'on travaillait sans relâche au procès des complices de l'amiral et qu'aussitôt terminé, il lui en ferait connaître le résultat. Quant à la flotte de Strozzi, deux mille hommes de ceux qui en faisaient partie venaient d'en être détachés et envoyés à la frontière des Pays-Bas où les Espagnols massaient de grandes forces. Le Roi tenant avant tout à l'amitié de la reine Élisabeth, elle n'avait donc rien à redouter [1]. » Mais, en dépit de ces pacifiques démonstrations, Walsingham resta avec tous ses soupçons : « Autant, écrit-il à Smith, j'avais mis de bonne volonté à me fier à leur sincérité, autant aujourd'hui j'ai des raisons de croire qu'ils ne veulent que nous endormir. J'ai toujours eu bonne opinion du duc d'Alençon; mais la Reine mère ayant promis de passer en Angleterre, et revenant sur sa parole, il me semble que l'on ne cherche qu'à gagner du temps; aussi, tout considéré, je vois plus de mal à craindre d'eux que d'amitié à espérer. » Et dans une lettre à Burghley : « Ils sont tellement avides de sang, ajoute-t-il, qu'il n'y a pas une ville, où il y ait des protestants, qui échappe ou au sac ou au massacre [2]. » Ce qui venait de se passer à Toulouse et à Bordeaux et qu'il ignorait encore allait donner raison à cette sinistre prédiction.

A Toulouse, calme complet jusqu'au 3 octobre. Ce jour-là, arrive de Paris Delpech, l'un des riches marchands de la ville. Il dit publiquement que l'on devait suivre l'exemple de Paris et qu'il en a l'ordre du Roi. Averti de pareilles provocations, Daffis, le premier président du Parlement et La Valette de passage à Toulouse font défense à lui et à la bande qu'il avait recrutée d'user de violence à l'égard des protestants détenus encore dans les prisons. Au mépris de cet ordre, et le soir même, sur les 10 heures, Delpech, son fils et les deux conseillers du Parlement Richard et Lanthomy, suivis d'une soixantaine de batteurs de pavé,

[1] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 316. — [2] *Ibid.*, p. 317.

se font ouvrir les portes de la prison des capitouls en donnant le mot d'ordre, et massacrent jusqu'au dernier tous les prisonniers[1]. Le bourreau logeait hors la ville, il est mandé et le lendemain on lui fait pendre à l'orme de la cour du palais deux des conseillers protestants du Parlement, Latger et Ferrières, revêtus de leurs robes rouges. Coras avait refusé de sortir de la prison et y avait été tué. « Il ne faut pas accuser le peuple de ce massacre, nous dit l'auteur anonyme de ce récit, ce sont les riches bourgeois de la ville qui y mirent la main », et il nous livre leurs noms[2].

A Bordeaux, fâcheuse coïncidence, le bruit se répandit également, le 2 octobre, que le Roi avait envoyé à M. de Montferrand l'ordre de mettre à mort quarante des principaux protestants dont il avait désigné les noms dans un rôle signé de sa main. Les deux nuits suivantes, Montferrand fait entrer dans la ville un grand nombre de soldats et, ayant gagné tous les capitaines de la milice bourgeoise qui auraient pu s'opposer au massacre, il mande les jurats à son hôtel. Là, sans leur montrer les prétendus ordres du Roi, il les emmène assister aux exécutions qui vont suivre. Le Parlement averti trop tard de pareils attentats le mande à sa barre, mais il n'obéit pas et durant que la cour siégeait, il parcourt les rues à cheval et il fait massacrer par sa bande trois membres du Parlement et d'autres notables de la ville au nombre de quatre-vingts; puis les prisons furent forcées et tous ceux qui y étaient encore furent égorgés. Quand il n'y eut plus de victimes à frapper, une proclamation défendant le pillage est affichée sur toutes les murailles de Bordeaux. Le premier président du Parlement, Lagebaston, auquel nous empruntons ce lamentable récit, était de longue date en suspicion, pour avoir épousé une protestante et continué des relations intimes avec ceux de la religion. Craignant pour sa vie, il s'enferma dans le château du Ha d'où il écrivit au Roi : « Sire, il n'est point vraisemblable qu'il soit entré dans votre cœur de commander tels exploits en ville fort paisible, non seulement parce que vous aimez vos sujets, comme le père fait ses enfants; mais aussi pour ce qu'avec l'église catholique vous aimez mieux leur retour à la vraie religion, comme par deçà ils y retournoient à troupes, tous les jours, que non pas de les faire massacrer et affoiblir vos forces d'autant. Il semble aux plus clairvoyans qu'il n'y a rien ici de semblable à l'exemple de ce qui s'est fait à Paris, d'autant que Votre Majesté et la Roine votre mère et Messeigneurs vos frères y estans, et la

[1] De Thou a évalué à deux cents le nombre des victimes.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 3250. Voir La Faille, *Histoire de Toulouse*, t. II, p. 310.

conspiration preste à exécuter et si pressante qu'elle ne pouvoit attendre la voie ordinaire de la justice, il a mieux valu commencer par prévenir que d'estre prévenu, comme vous avez déclaré en vostre cour de parlement l'avoir fait pour cette seule cause; mais en cette ville, de laquelle vous estes éloigné de six à sept vingts lieues, il n'y a rien de semblable. Telle exécution s'est faite ici et continue fort mal à propos, d'autant que Montauban, Castres et autres villes du Languedoc ne regardent que la mine et contenance de la Rochelle et que, faisant la rétive à se remestre à vostre obéissance, pourra pour son importance être la ruine de toute la Guienne, déjà aussi d'ailleurs presque ruinée[1]. »

Charles IX dont on s'est servi du nom et de prétendus ordres donnés par lui pour ces derniers massacres, tout au contraire, avait cherché à les prévenir et à les empêcher. Voici la lettre qu'il écrivit, dans cette intention, le 30 septembre, au duc de Longueville : « Mon cousin, d'autant que, sur ce naguères advenu en ma ville de Rouen, où le peuple assemblé a par force ou violences rompu les prisons, et là tué tous les prisonniers, quelque résistance et empêchements que ma cour du parlement et autres mes officiers ayent pensé d'y faire, ceux des autres villes se voudront, possible, servir de cet exemple et faire le semblable, ce que vous sçavez estre directement contre mon vouloir et intention, je vous prie, incontinent la présente receue, faire derechef expresses défenses à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, de tuer, piller, saccager, en aucune sorte que ce soit, sous couleur ou prétexte de religion, à peine contre ceux qui y contreviendront d'être punis de mort sur-le-champ, sans aucune forme de procès[2]. »

Ce qui vient encore à la décharge de Charles IX, c'est la lettre que Montpezat, très compromis pour n'avoir rien empêché, adressa d'Agen, le 22 octobre, au duc d'Anjou, lettre qui témoigne du très vif mécontentement du Roi, ce dernier massacre allant de nouveau soulever contre lui les colères à demi apaisées d'Élisabeth et de l'Allemagne protestante : « Monseigneur, je voy bien que je tombe de fièvre en chaud mal, vous merciant très humblement de ce qu'il vous

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, f^os 124 et suiv. Lagebaston était encore, à la fin d'octobre, au château du Ha d'où il adressait lettres sur lettres au Roi, à Catherine et au duc d'Anjou, les suppliant d'écrire à MM. de Villars et de Montpezat, afin d'obtenir de pouvoir aller librement et de reprendre ses fonctions au Parlement. Ce n'est que plus tard qu'il fut réintégré dans sa charge de premier président. (Voir ses lettres dans le même volume du fonds français.)

[2] *Bulletin de l'histoire du protestantisme* (année 1890). Reproduction de la dépêche originale.

plaist me mander du mal contentement qu'a Sa Majesté de ce qui s'est passé à Bordeaux et de la bonne opinion qu'il vous plaist d'avoir qu'il n'y ait pas de ma faute[1]. »

Mais ce regret intéressé que manifeste Charles IX n'allait en rien profiter à Briquemault et à Cavagnes condamnés à l'avance et sacrifiés à la raison d'État. Si, en effet, de leurs aveux ou prétendus aveux la preuve était acquise de la conspiration imputée à Coligny et aux chefs protestants, la Saint-Barthélemy était assimilée au cas de légitime défense, et ainsi Charles IX et Catherine innocentés vis-à-vis de l'Europe.

Briquemault s'était d'abord réfugié à l'hôtel de la princesse de Condé, puis à l'ambassade d'Angleterre où il avait été pris, au grand mécontentement de Walsingham. Cavagnes auquel Renée de Ferrare avait donné asile fut livré par sa fille, la duchesse de Nemours, à laquelle elle l'avait confié. Dans le procès les rôles furent intervertis; Briquemault, l'homme d'épée, le vétéran des guerres civiles, chercha, nous dit Petrucci, à sauver misérablement sa vie[2], et si l'on en croit Mézeray, il proposa même le moyen de prendre la Rochelle, tandis que Cavagnes, l'homme de robe, se défendit avec dignité et courage[3]. Gassot, qui sollicitera plus tard la confiscation des biens de Téligny, écrivit également au marquis de Villars que Cavagnes lui-même avait reproché à Briquemault « de se montrer foible de cœur[4] ».

Pour donner plus d'autorité, plus de retentissement à la condamnation décidée à l'avance, Coligny fut impliqué dans le procès. La cour, dans son arrêt, décréta que son effigie serait suspendue à une potence de la place de Grève, tout à côté de celles de Cavagnes et de Briquemault, qu'elle y resterait vingt-quatre heures, puis serait traînée à la queue d'un cheval par les rues de Paris et suspendue au gibet de Montfaucon; que tous ses portraits seraient brisés et foulés aux pieds par la main du bourreau, ses biens confisqués, ses armoiries rompues, ses enfants proclamés roturiers, sa maison de Châtillon rasée; qu'en son lieu et place serait dressé un pilier et sur une plaque de cuivre inscrit l'arrêt de condamnation, enfin que, chaque année, des prières publiques et processions solennelles auraient lieu,

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15555, fol. 156. De leur côté les jurats de Bordeaux écrivirent au Roi que tout avait été fait par le commandement de Montferrand et que cela dépendait plus de sa charge que de la leur. (*Ibid.*, fol. 129.)

[2] Desjardins, *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 84.

[3] Mézeray, *Histoire de France*, in-f°, t. III, p. 133.

[4] Bibl. nat., fonds français, n° 33247, fol. 68.

le 24 août, pour rendre grâces à Dieu de la découverte de sa criminelle conspiration.

Le 27 octobre, le jour même où Élisabeth d'Autriche donnait une fille à Charles IX, Briquemault et Cavagnes mis sur une claie furent traînés en grève, injuriés par la populace massée sur tout le parcours.

Si nous nous reportons à douze années en arrière, une vieille gravure du temps nous montre toutes les femmes de la cour d'alors assistant des fenêtres du château d'Amboise au supplice de Mazères et de Castelnau, les deux lieutenants de La Renaudie. Menée malgré elle à cet horrible spectacle, la jeune duchesse de Guise revint toute éplorée trouver Catherine de Médicis. « Qu'avez-vous donc, lui dit la Reine à vous lamenter ainsi? » — « Ah! Madame, je viens de voir la plus piteuse tragédie, je ne doute point qu'en bref un grand malheur ne tombe sur notre maison et que Dieu ne nous extermine de tout pour les cruautés et inhumanités qui s'exercent[1]. »

Mais la guerre civile avait endurci les cœurs, et l'on s'était habitué à voir couler le sang. Toutefois, Brantôme, si indulgent d'ordinaire pour Charles IX, lui reproche d'avoir voulu voir mourir les deux condamnés : « D'aucuns ne le trouvent beau, disant que c'estoit aux roys d'estre cruels seulement toutes et quantes fois que le cas le requiert, mais doivent encore moins estre spectateurs, de peur qu'ils ne s'accoustument à choses plus cruelles et inhumaines[2]. »

Et non moins sévère Walsingham écrivait à Leicester : « Entre toutes les tragédies, la dernière est la plus surprenante, et la plus extraordinaire. Voir exécuter en personne un de ses sujets, et un de ses plus vieux soldats, est un exemple inusité parmi les chrétiens. Dieu ne permettra pas qu'un prince d'un tel caractère règne longtemps sur son peuple[3]. »

En regard de ces dures appréciations, nous, qui à la distance où nous sommes du XVI^e siècle n'en partageons ni les passions, ni n'en subissons les influences, sans toutefois plaider les circonstances atténuantes, nous nous permettrons de dire que dans la présence de Charles IX et de Catherine à ce supplice des deux condamnés, il entrait encore plus de politique que de cruauté. Par le côté théâtral de cette exécution, ils tenaient à affirmer devant l'Europe l'existence d'une conspiration à laquelle elle croyait si peu.

La nuit était venue et pour que l'on ne perdît rien de la vue du supplice, des

[1] Regnier de la Planche, *Histoire de France sous François II*, édition de Menechet, p. 162.

[2] Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. V, p. 358.

[3] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 335.



IMPRIMERIE NATIONALE.

torches furent allumées autour de l'échafaud. Au moment où Briquemault montait à la sinistre échelle, le lieutenant du prévôt l'arrêta sur le premier échelon et lui demanda s'il n'avait pas de nouvelles révélations à faire. Le courage lui était revenu et se tournant vers le peuple qui l'entourait : « Tout ce que j'ai dit est faux, s'écria-t-il, je n'ai jamais songé à conjurer contre le Roi ni contre l'État. Je prie Dieu, au tribunal duquel je vais bientôt comparaître, de vouloir pardonner au Roi et à tous ceux qui sont cause que je meurs injustement, comme je souhaite qu'il me pardonne les péchés que j'ai commis. »

Cela dit, il continua à gravir les échelons, puis s'arrêtant une seconde fois et prenant de nouveau la parole : « J'ai quelque chose à révéler au Roi, mais je vois bien que je ne le peux. » Il haussa les épaules, comme s'il voulait exprimer qu'il n'avait plus rien à dire, puis se livra au bourreau [1].

Quant à Cavagnes, jusqu'à la fin il resta muet. Le supplice achevé, la foule se rua sur la potence, la renversa et s'acharnant sur ces deux cadavres, s'en disputa les lambeaux qu'elle promena dans toutes les rues.

Telle fut la dernière scène du drame qui depuis le 24 août ensanglantait la France.

## XV

Le supplice de Briquemault et de Cavagnes sur lequel Catherine et Charles IX avaient compté pour affirmer devant l'Europe la conspiration des huguenots et innocenter ainsi la Saint-Barthelémy n'avait en rien modifié l'état des choses. L'odieux du massacre était non moins profitable aux puissances protestantes qu'aux puissances catholiques également intéressées à l'isolement de la France.

Toutes les dépêches de nos ambassadeurs témoignent de leur persistante hostilité et ce qui allait tout à la fois ouvrir les yeux à Catherine et l'épouvanter, c'est le rapprochement qui se ménageait entre l'Angleterre et l'Espagne. Mondoucet, cette sentinelle vigilante de la frontière, dès le 25 septembre avait écrit à Charles IX : « Le duc d'Albe fait force dépêches du côté de l'Angleterre et a bonne envie de se remettre en bon ménage avec la reine Élisabeth, et, à ce que j'entends, elle y prête l'oreille, ayant par deçà quelqu'un de ses gens où l'on négocie avec lui pour la reprise du trafic. »

Ce que Mondoucet avait entrevu le premier, La Mothe-Fénelon le confirme :

[1] Voir de Thou, *Hist. universelle*, t. VI, p. 459.

« Je sens bien, écrit-il à Charles IX le 10 octobre, que toutes choses ont commencé et continuent de nous devenir si contraires par deçà et même pour l'horrible tragédie qui s'est jouée à Rouen. Ceux de ce conseil ne travaillent en rien tant, à cette heure, que de chercher comment ladite dame se pourra retirer de votre intelligence et observent le temps, quand et à quelle occasion elle le pourra faire sans danger; donc, les partisans de l'Espagne ont le vent en poupe et sont ceux qui plus que les autres, bien que la ruine des protestants leur plaise, aggravent les meurtres et exécutions de France et célèbrent jusques au ciel le duc d'Albe de ce qu'il a su par sa valeur repousser l'armée du prince d'Orange et reprendre Mons et a gardé la capitulation à ceux de dedans et n'en a tué pas un sous la sûreté de sa parole. Guaras est depuis deux jours à Windsor. J'entends qu'il est arrivé un navire de la Rochelle et que quelqu'un de ceux qui étoient dedans est allé jusqu'à Windsor. Le soupçon et défiance croît de plus en plus en ceux-ci et ne peuvent ni par mes paroles ni par les propres lettres de Votre Majesté aucunement se rassurer [1]. »

A cette lettre Catherine répond, le 23 octobre : « Il n'a esté rien fait contre la reine d'Angleterre et ses sujets et ne lui a esté donné aucune occasion de penser que nous veuillons aucunement enfreindre nostre traité. Si le Roi a esté contraint de châtier ses sujets rebelles et qui avoient conspiré contre sa personne et son Estat, cela ne la touche aucunement, et pour ce qu'ils disent que, voyant les meurtres qui ont esté faits en plusieurs villes du royaume par les catholiques contre les huguenots, ils ne se peuvent assurer de l'intention et volonté du Roy qu'ils n'en voyent quelque punition et justice et ses édits mieux observés, la reine Élisabeth connoîtra bientôt que ce qui est advenu ès autres lieux que cette ville a esté entièrement contre la volonté du Roy, lequel a délibéré d'en faire faire telle punition et y establir bientôt un si bon ordre, que chacun cognoistra quelle a esté en cet endroit son intention [2]. »

Il fallait donc à tout prix détourner l'Angleterre de ce rapprochement avec l'Espagne qui semblait imminent. Fort heureusement l'accouchement de la jeune femme de Charles IX fournit à Catherine le prétexte de flatter l'orgueil d'Élisabeth, moyen infaillible de se la rendre favorable. Elle se hâte donc d'envoyer M. de Mauvissière à Londres, avec la double mission de demander à la reine d'être la marraine de la petite princesse, et de vouloir bien reprendre les propos

[1] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 160 et suiv. — [2] *Ibid.*, t. VII, p. 377.

de son mariage avec le duc d'Alençon. Un plus habile ambassadeur ne pouvait être choisi; il s'était déjà fait apprécier et aimer en Angleterre par sa modération. A sa première audience, Élisabeth lui dit : « Vous me voyez bien embarrassée; après ce qui vient de se passer en France, si je m'adresse pour me représenter à n'importe quel personnage, il pensera que je le tiens en bien peu d'estime, et que je veux me défaire de lui. »

Mauvissière ayant cherché à effacer cette mauvaise impression : « Il y en a même, reprit-elle, qui craignent le contre-coup de la Saint-Barthélemy en Angleterre »; puis venant au projet de son mariage avec le duc d'Alençon, « Les choses en étaient en si bon termes, qu'il n'y avait plus de grave difficulté; mais, à cette heure, je m'aperçois que le physique, l'inégalité d'âge et la différence de religion y mettent plus d'empêchements que je ne me l'étais d'abord figuré. Je vous reverrai dans quelques jours. »

Il eut beau insister, il ne put obtenir une meilleure réponse.

La Mothe-Fénelon, dans une lettre datée du 15 novembre, en donne la véritable explication : « Le roi d'Espagne a écrit à la reine Élisabeth une lettre fort pleine d'affection et d'offres, et d'une quasi-soumission, qui semble ne convenir guères à la grandeur d'un tel prince ni à la récordation des injures qu'il a reçues. Tant y a qu'en ladite lettre, après beaucoup de belles et bonnes paroles, il insiste au renouvellement des anciens traités et de l'ancienne confédération d'entre cette couronne d'Angleterre et la maison de Bourgogne, et qu'il est prêt de la confirmer et jurer de nouveau [1]. »

Mais les hésitations d'Élisabeth ne tenaient-elles pas à une autre cause. Elle, qui avait mis la main si avant dans nos premiers troubles, elle qui, en 1563, s'était saisie du Havre en pleine paix, n'entrevoyait-elle pas dans la guerre civile qui se rallumait sur tous les points de la France la chance inespérée de ravoir Calais que le traité humiliant de Troyes lui avait fait perdre en 1564? N'y était-elle pas d'ailleurs encouragée par les lettres incessantes qui lui venaient de la Rochelle ?

Languillier, un de ceux qui y avait le plus d'autorité, lui écrivait le 16 novembre : « Sentant l'orage prêt à tomber sur nos têtes, pour après s'étendre plus loin et ruiner la sainte Église du Seigneur, et élever en plus grand triomphe celle de l'Antéchrist, nous recourons plus hardiment à Votre Majesté, vous sup-

[1] *Correspond. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 200.

pliant de nous faire tant de faveur et de grâce que de nous supporter, secourir et aider des grandes forces et infinis moyens que Dieu a mis en vos mains[1]. »

Au XVIe siècle, l'idée de patrie n'avait pas sur les cœurs la puissance, l'empire qu'elle exerce aujourd'hui sur les nôtres; elle n'était pas mise au-dessus de tout. A quelques jours de là, faisant allusion au massacre de Bordeaux, les habitants de la Rochelle écrivaient de nouveau à Élisabeth : « Votre Majesté ne peut ni ne doit tenir la ligue avec ceux qui veulent exterminer votre peuple de la Guienne qui, de toute éternité, vous appartient, de quoy Votre Majesté leur fait encore cet honneur d'en porter les armes. Ce considéré, Madame, qu'il vous plaise de leur aider de vos forces et moyens, et ils consacreront et exposeront leurs vies et biens pour vous reconnoître leur reine souveraine et leur princesse naturelle[2]. »

C'est donc vainement que Mauvissière prolongea son séjour à Londres, espérant toujours obtenir une meilleure solution. A son départ, Élisabeth se borna à lui dire que Walsingham ferait connaître sa réponse à la proposition si flatteuse d'être la marraine de la fille de Charles IX.

A Rome la situation s'était également profondément modifiée et dans un sens hostile à la France. La joie que tout d'abord l'on y avait ressentie de la Saint-Barthélemy avait été de courte durée et l'espoir, un instant conçu, de voir Charles IX entrer enfin dans la ligue catholique contre le Turc et appliquer en France les décrets du concile de Trente s'était bien vite évanoui.

Toutefois Ferals avait pu obtenir du Saint-Père que le cardinal Ursin, qui déjà était en route pour la France, restât à Avignon et y attendît de nouveaux ordres. Pour obtenir cette concession, il avait fait valoir les craintes que sa venue inspirerait aux princes protestants d'Allemagne et à Élisabeth; mais dans les premiers jours d'octobre, revenant à sa première idée, Grégoire XIII lui représenta que le séjour en France du marquis d'Ayamonte, envoyé par Philippe II pour complimenter Charles IX de l'heureux succès de la Saint-Barthélemy, était un acte encore plus significatif et plus agressif que l'envoi de son légat. Ferals répliqua que le marquis d'Ayamonte n'était qu'un ambassadeur ordinaire, tandis qu'un légat extraordinaire aurait à débattre les questions religieuses, le grand danger du moment[3].

Sur ces entrefaites, le cardinal de Ferrare vint à mourir, et usant de repré-

[1] Record office, *State papers*. Voir notre livre *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 354. — [2] *Ibid.*, p. 334. — [3] Bibl. nat., fonds français, n° 16040, f° 44 et suiv.

sailles, le pape, de sa propre autorité, ayant disposé de tous les bénéfices dont il jouissait, et le conflit s'envenimant de plus en plus, Catherine, toujours prudente, écrivit au cardinal Ursin, le 28 octobre : « Le Roi mon fils, craignant vous voir en trop grande incommodité à venir le trouver, si la saison l'hiver prochain s'avance davantage, a advisé envoyer devers vous ce courrier exprès avec ses lettres pour vous advertir que, lorsque votre commodité le portera, vous pourrés bien vous acheminer par deçà[1]. »

Les dangers qu'amènerait infailliblement la présence du légat à la cour de France, ainsi que Ferals l'avait représenté au Saint-Père, n'étaient que trop réels : Charles IX les signale dans sa lettre du 2 novembre au comte de Retz, qui poursuivait alors à Metz une négociation secrète avec le comte Palatin et le duc Casimir, son fils : « Je sais bien que la reine d'Angleterre a écrit aux princes allemands et aux cantons protestants par messager exprès que, pour certains, j'avois délibéré et résolu d'entrer dans la ligue catholique et que ce n'était pas pour l'employer contre le Turc, mais contre elle et les princes de la Germanie; sur quoy j'ay écrit à mon ambassadeur l'assurer du contraire, ce que vous ferez de votre part et aussi Schomberg, si vous êtes ensemble[2]. »

Schomberg ayant tardé à rejoindre le comte de Retz, Charles IX lui écrit directement : « Je m'assure que vous n'aurez rien oublié de faire entendre aux princes et seigneurs de l'Allemagne à qui vous aurez parlé ou écrit la vérité de toutes choses, et que les mauvais bruits que l'on y fait courir sur les choses qui sont advennes en ce royaume et les délibérations et intelligences que lesdits bruits disoient que nous avions et avons encore entre le Roy Catholique et moy sont faux. »

Toutes ces précautions étaient nécessitées par les mauvaises dispositions qui partout se manifestaient contre la France : « La reine d'Angleterre arme, écrivait, le 12 novembre, le nouvel ambassadeur de Toscane, Vincenzo Alamanni, et ce ne peut être que pour porter secours à la Rochelle. Le Roi a été averti que le roi d'Espagne cherche à s'accorder avec le prince d'Orange, que le duc d'Albe l'y pousse, et fait son possible pour que les menées du prince d'Orange avec l'Angleterre soient favorisées par le roi son maître[3].

Il n'était que trop bien renseigné, car Saint-Gouard venait d'écrire le 7 novem-

[1] Theiner, *Continuation des Annales de Baronius*, t. I, p. 361.

[2] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 7, p. 576.

[3] Bibl. nat., Cinq cents Colbert (400) (volume non paginé); *Négociations diplomat. avec la Toscane; Lettres et Mémoires de Walsingham.*

bre : « Le duc d'Albe, pour justifier sa mauvaise cause et son mal procédé aux affaires de Flandre, travaille par paroles mensongères à obscurcir l'honneur et la grâce que nous doivent le Roi et la salvation de ses États, lesquels étoient perdus sans remède par la faute dudit duc [1]. »

Mais le plus grand danger de la venue du légat, c'est qu'elle pouvait faire obstacle à la levée des six mille Suisses négociée par Bellièvre, les cantons protestants faisant mine de s'opposer à leur départ [2].

Pendant que le cardinal Ursin, parti enfin d'Avignon, s'acheminait à petites journées pour venir à la cour, où il était si peu désiré, les bruits les plus sinistres eurent de nouveau cours à Paris. L'on ne parlait rien moins que d'une nouvelle Saint-Barthélemy, et voici en quels termes Charles IX en fait part à M. de Bellièvre : « Ces jours-ci étant allé à la chasse du côté de la Brie, et la Reine ma mère et mon frère le duc d'Anjou à Monceaux, conduisant ma sœur de Lorraine qui s'en retournoit, aucunes canailles firent courir parmi le peuple un bruit aussitôt que je fus parti, que je voulois qu'on exterminât et pillât ceux qui ont été de la nouvelle religion estant en ceste ville [3]. »

Le duc de Nevers, le maréchal de Tavannes et le cardinal de Créqui eurent facilement raison de cette émeute, et Catherine en les remerciant d'avoir maintenu l'ordre dans les rues leur prescrivit d'en faire une punition exemplaire, « de pareils bruits pouvant apporter de nouveaux troubles ».

Le 24 novembre, le cardinal Ursin entrait enfin dans Paris. « Il n'a pas été reçu, se hâte d'écrire Walsingham, avec les égards dus à sa qualité, ce qui fait supposer que c'est pour aveugler les princes protestants [5]. » Une lettre de Charles IX à M. de Bellièvre nous donne le véritable motif de cette apparente froideur : « J'ai à vous louer, dit-il, du bon effort que vous avez fait pour oster hors de l'esprit des cantons protestants les mauvaises impressions que l'on leur avoit données des choses advenues au jour de la Saint-Barthélemy et depuis en aucunes villes de mon royaume, semblablement aussi l'impression qu'ils ont par là conçue que j'aye intention d'une ligue avec les autres princes catholiques pour faire mettre à exécution par force en leur pays le concile de Trente, à quoy servira beaucoup ce que vous en avez rédigé par écrit et fait translater en allemand

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16104, p. 240.
[2] *Ibid.*, 258 v°.
[3] *Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. III, f° 861.
[4] Bibl. nat., fonds français, n° 15902, f° 256.
[5] *Lettres et Mémoires de Walsingham.*

pour être espandu en plusieurs endroits de l'Allemagne où les esprits des protestants sont imbus de semblables bruits, vous voulant bien dire que depuis votre partement je n'ay non plus pensé à l'établissement du concile que je faisois lorsque vous êtes party d'auprès de moy, ce que je vous dis affin que, si le séjour du légat qui est plus long de par deçà que je ne désireroys, donnoit quelque lieu à semblable suspition, vous soyez asseuré pour toute vérité qu'il n'en est rien et chose à quoy je n'ay pensé ni ne pense en sorte du monde[1]. »

Mais le cardinal Ursin ne se rebuta pas; pour mieux décider Charles IX à entrer dans la ligue catholique, il en vint à se contenter de sa simple adhésion sans la moindre coopération, l'autorité de son nom leur suffirait. Ces nouvelles et incessantes instances ne furent pas mieux accueillies, l'état du pays ne le motivait que trop. Sancerre, Montauban, Nîmes, Sommières tenaient leurs portes fermées. Tous les négociateurs envoyés à la Rochelle avaient échoué. A bout de voies Charles IX avait jeté les yeux sur La Noue, qui avait accepté cette délicate mission et qui le 16 novembre avait porté à la Rochelle des paroles de conciliation et de paix.

Voilà sous quelles sombres prévisions finissait l'année 1572, lorsque, le 23 décembre, Mauvissière revint de sa mission en Angleterre.

Le jour de sa rentrée à Paris, Walsingham vint le visiter, et à la suite de leur entretien il demanda audience à Catherine, mais elle n'était pas encore remise de son opiniâtre catarrhe et le lendemain il fut reçu par Charles IX. Tout d'abord il revint sur les massacres qui avaient eu lieu dans les provinces, il se plaignit de ce qu'on forçait d'abjurer tous ceux qui avaient pu échapper à la mort; c'était évidemment l'anéantissement de la religion protestante que l'on poursuivait. La reine sa maîtresse avait donc lieu de s'étonner que le Roi ait pu songer à elle pour être la marraine de sa fille.

Charles IX répondit que le massacre des protestants par la populace des villes était un fait accompli qu'il regrettait profondément, mais auquel il ne lui était plus possible de remédier. L'exercice de deux religions ne pouvait être toléré dans le royaume.

Ce préambule un peu aigre de Walsingham n'avait pour but que de donner plus de prix aux concessions qu'Élisabeth l'avait chargé de faire en son nom. « Si je suis revenu sur le passé, reprit-il, c'est uniquement pour exprimer à Votre

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15902, fol. 258 v°.

Majesté la douleur que ma maîtresse a ressentie d'entendre si mal parler de ce qui a eu lieu en France. Si elle avait écouté l'avis de ses propres conseillers et ceux des princes ses voisins, non seulement elle n'aurait pas accepté d'être la marraine de la fille de Votre Majesté; mais elle aurait rompu toutes relations; ce qui l'a retenue, c'est l'attachement qu'elle a voué à Votre Majesté dès son âge le plus tendre; elle n'a donc voulu voir dans l'offre que vous lui avez faite qu'une nouvelle preuve d'amitié. » Et il s'empressa de lui annoncer qu'elle enverrait en France un personnage de distinction, pour, en son lieu et place, tenir sa fille sur les fonts du baptême[1]. Charles IX l'en remercia vivement et en profita pour lui parler de nouveau du mariage du duc d'Alençon, en le priant de l'appuyer.

Si Élisabeth, après l'insuccès apparent de la mission de Mauvissière, n'avait pas persisté dans son premier refus, c'est qu'une secrète intrigue s'était nouée entre elle et le duc d'Alençon. Le duc, c'est ici le lieu de le dire, avait hautement blâmé la Saint-Barthélemy; il n'avait pas caché à Walsingham les regrets, l'horreur qu'il en ressentait, et on disait tout bas qu'il avait promis aux chefs protestants de venger la mort de Coligny. Que ce fût vrai ou non, il avait conçu le projet de se réfugier en Angleterre. Pour faciliter et préparer sa fuite, il venait d'y envoyer un de ces personnages équivoques comme l'on en retrouve à toutes les époques troublées. Il se nommait Maisonfleur; après avoir guerroyé en Italie sous les ordres du duc de Guise, il était devenu écuyer tranchant de Charles IX, puis s'était fait protestant. On a de lui un recueil de psaumes et Brantôme lui a dédié quelques-unes de ses poésies[2].

Le vaisseau sur lequel le duc d'Alençon devait s'embarquer resta longtemps en vue des côtes de Normandie. Dans une lettre à Burghley, Maisonfleur lui révèle le secret et le but de sa mission : « Sachez, Monsieur, que, lorsque je fus adverti que l'on avoit découvert le fond de ma négociation à Mauvissière, la crainte que j'ay eue que, lui étant de retour à la cour, par ce moyen il n'en arrivât inconvénient à la personne de Monseigneur le duc, je lui écrivis une bien longue lettre par laquelle je l'advertissois de la susdite découverte et de ce qu'il lui en pourroit arriver, s'il ne donnoit bon ordre à ses affaires, et par ainsi qu'il s'advisât à se dépescher de venir en ce pays avant l'arrivée de Mauvissière à la cour; qu'il n'oubliât pas aussi d'amener quant et lui son beau-frère[3] et son cousin[4], et

[1] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 358.

[2] Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. XI.

[3] Le roi de Navarre.

[4] Le prince de Condé.



IMPRIMERIE NATIONALE

quoi qu'il en fût, qu'il se hastât de s'en venir au Havre où le vaisseau armé l'attendoit. Je ne veux point nier que je l'exhortasse et supliasse de venir en Angleterre, avec espérance que, quand il seroit par deçà, il ne pourroit faillir, avec le temps, de parvenir au but où il prétendoit, à sçavoir d'épouser sa maîtresse, quand elle verroit qu'il se seroit mis en devoir de la venir trouver pour se ranger auprès d'elle et lui faire service, lui remontrant qu'encore qu'elle ne m'eût voulu jamais accorder de dire oui et me donner sa parole de l'épouser, si est-ce toutefois que je m'osois à quasi assurer que, estant par deçà, il y recevroit un accueil si favorable, un si bon traitement qu'il ne debvoit pas faire de doute qu'en fin de compte il ne vînt à bout de son entreprise, mais qu'avant de lui faire une entière démonstration de sa bonne volonté et lui accorder son désir, il falloit qu'il se séparât du conseil et de la présence de ses plus proches, autrement l'on ne se pouvoit fier en lui; car sa maîtresse avoit esté par tant de fois trompée de ce costé-là, qu'elle n'étoit pas délibérée de s'y fier jamais que sur bon gages, et pour ce, tant pour la crainte que j'avois que le rapport de Mauvissière ne lui fît tort, comme par l'extrême désir de le voir ici auprès de sa maîtresse, je le priois, je lui conseillois, je l'exhortois, je le sollicitois, je l'adjurois par tout ce qu'il avoit de plus cher au monde, qu'après ma lettre reçue, il ne faillît à monter à cheval et s'en venir au Havre où on l'attendoit avec le vaisseau. »

Au dernier moment le duc d'Alençon recula-t-il, ce qui était le propre de son caractère, ou, sur un avis transmis par Mauvissière, ne put-il pas s'enfuir? Nous ne pouvons le dire, mais en tous cas il ne vint pas au Havre et Maisonfleur en prévint Burghley : « J'arrivay à Douvres où j'ay séjourné quatre jours, attendant nouvelles du Seigneur que sçavez; mais après avoir considéré que du vent qui regnoit pour lors, le vaisseau qu'avez envoyé devoit, à son retour deçà, plutôt prendre la route de la Rye que de Douvres, il m'a semblé que, pour l'incertitude du lieu où il arrivera, il estoit meilleur de revenir en ceste ville pour y attendre les nouvelles, ce que j'ay fait[1]. »

A son tour, Walsingham parle, à mots converts de ce projet de fuite dans une lettre à Burghley : « Je souhaite que le vaisseau demeure encore huit ou dix jours, afin que, s'il change de sentiment, après avoir mieux réfléchi, il soit en mesure d'en profiter[2]. »

[1] M. Froude, dans son *Histoire d'Élisabeth*, a publié deux lettres de Maisonfleur. J'ai eu la bonne fortune de retrouver au *Record office* toute sa correspondance et je l'ai publiée dans mon volume *Le XVI^e siècle et les Valois*, d'où j'ai extrait celle-ci.

[2] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 383.

Mais la défiance reprenant le dessus il ajoute : « Si vous trouvez que ceux qui négocient de delà, clochent et ne parlent pas le même langage, je trouve ici la même inconstance et les mêmes variations en ceux qui négocient avec moi. Pour déguiser la chose ils empruntent certains noms à des *Amadis de Gaule;* en quoi ils ont raison de donner des noms chimériques à une chimère[1]. »

Il parlait en diplomate pratique et circonspect, mais Élisabeth, tout en possédant au plus haut degré les qualités d'un véritable homme d'État, n'en était pas moins femme et femme avec toutes ses futilités, tous ses caprices. Le duc d'Alençon, une fois dans ses mains, pour la rançon d'un pareil otage, elle eût peut-être exigé Calais, son éternelle convoitise, et il y avait certes de quoi la tenter; mais le côté romanesque de l'aventure avait eu non moins de prise sur sa fantasque imagination et ce rapprochement presque amical avec la France servait de couverture à ce mystérieux projet et lui permettait de le poursuivre.

Quant à Catherine, Madame la *Serpente*, ainsi que l'appelle Maisonfleur, on elle fut prévenue de ce projet de fuite par Mauvissière, et, avec sa dissimulation habituelle, elle se borna à y mettre obstacle, ou elle ne le fut pas à temps et elle crut avoir gagné la partie en Angleterre, sans savoir encore qu'elle en était redevable à l'intrigue tramée en dehors d'elle.

## XVI

Le cardinal Ursin quitta enfin Paris dans les premiers jours de janvier 1573.

A son audience de congé, en son nom personnel, et sans y mêler celui du pape, il proposa à Charles IX de s'entendre secrètement avec le duc de Savoie, pour la destruction de Genève, la citadelle imprenable du calvinisme. Pour mener à bonne fin cette entreprise, le duc se contenterait d'une simple lettre du Roi, et en prendrait à sa charge tous les frais, à la seule condition qu'ils lui seraient remboursés plus tard. Charles IX répondit à cette brusque ouverture que son royaume était dans un tel état qu'à l'heure présente il ne pouvait songer qu'à en assurer le repos[2] et, en toute vérité, il put écrire à Saint-Gonard : « Le légat est parti comme il était venu. »

Dans les jours qui suivirent, une nouvelle alarme vint de la Bresse. Le duc de Savoie avait fait arrêter tous ceux de la nouvelle religion qui y résidaient et tous

[1] Bibl. de l'Institut, fonds Godefroy, n° 257. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 15902.

les réfugiés de la Saint-Barthélemy. Charles IX s'empressa d'écrire à Bellièvre que le duc ne lui en avait jamais parlé, et qu'en tout cas il n'en avait jamais donné le conseil[1].

En dépit de ces pacifiques déclarations la situation intérieure s'était de plus en plus aggravée : La Noue n'avait pu vaincre l'obstination des défenseurs de la Rochelle, et le duc d'Anjou, suivi du roi de Navarre, du prince de Condé et du duc d'Alençon, en avait pris le chemin, sans avoir à ses côtés le grand homme de guerre auquel il devait ses deux victoires de Jarnac et de Moncontour. La maladie, qui devait l'emporter, retenait Tavannes à son château de Sully. La Châtre et Damville, de leur côté, étaient devant Sommières et Sancerre; c'était donc la guerre civile, et sur tous les points. Un dernier espoir restait à Catherine; elle s'était mise en tête qu'Élisabeth, en se faisant représenter par Worcester, un catholique, à la cérémonie du baptême de la fille de Charles IX, était mieux disposée à reprendre la négociation de son mariage avec le duc d'Alençon, qu'elle ne l'avait été lors du séjour de Mauvissière en Angleterre. La cérémonie du baptême ayant eu lieu le 2 février, dès le lendemain elle s'en expliqua avec Worcester.

« Combien je regrette, lui dit-elle, que mon fils d'Alençon soit retenu au siège de la Rochelle, et que vous ne puissiez le voir. Il est bien changé, à son avantage, depuis que lord Lincoln est venu en France; son visage s'est fort amendé; la barbe commence à lui venir, et sa taille ne le cède en rien à celle de ses deux aînés. A ce siège, où le devoir l'appelait, il apprendra à commander[2]. »

Worcester lui représenta que reprendre en ce moment les propos du mariage de son fils, ce serait plutôt en retarder la conclusion et il lui conseilla de laisser passer quatre mois sans en parler, afin de voir quelle tournure prendraient les affaires de France.

Cette réponse échappatoire n'était pas faite pour la contenter. Le jour du départ de Worcester, elle eut une entrevue avec Walsingham et de nouveau lui exprima combien elle regrettait que son fils d'Alençon n'ait pu venir voir Worcester, avant qu'il prît congé; mais le devoir le retenait au siège de la Rochelle. « Il est fâcheux, Madame, répondit-il, que le Roi l'ait employé à une guerre contre ses sujets. Ne pas y aller eût été préférable, et aurait été pris en bonne part et par notre reine et par toute l'Angleterre. »

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15902, f° 131. — [2] Voir Le Laboureur, addit. aux *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 285.

— « Un prince qui a du sang dans les veines, répliqua-t-elle, ne peut pas rester dans l'inaction, il était de son honneur de partager les dangers de son frère [1]. »

Il y avait une arrière-pensée dans le conseil donné par Worcester; une lettre de La Mothe-Fénelon au Roi, datée du 25 février, nous en révèle la perfidie : « Les Anglais au retour de Worcester veulent entreprendre de secourir la Rochelle; pour cela il a l'ordre de ne pas séjourner en France [2]. Une seconde lettre datée du même jour est encore plus alarmante : « Il ne se parle rien de plus chaudement en ce royaume que de secourir ceux de la Rochelle et ce qui échauffe davantage les Anglais, c'est qu'il vient ordinairement des leurs et de leurs nouvelles par mer dudit lieu, par lesquelles est mandé que, s'il se peut présenter quelques forces vers la Guienne en faveur de ceux de la religion, qu'inévitablement il s'y suscitera bien forte guerre civile et qu'il se pourra facilement reconquérir une bonne partie de tout le pays que ceux de la religion avoient occupé aux derniers troubles; en quoy, pour se prévaloir d'une si belle occasion, si d'adventure elle s'offroit, l'on m'a adverti qu'il a esté mandé vers le quartier d'ouest de tenir prêts dix mille hommes et mille chevaux, les mieux choisis d'Angleterre; mais toutefois, ne se peut rien résoudre jusqu'à la réponse de l'homme du comte Palatin qui doit apporter les réponses des princes protestants d'Allemagne [3]. »

Tout était donc à craindre de l'Angleterre et, le 8 mars suivant, Charles IX écrivait à son frère le duc d'Anjou : « La reine Élisabeth ne sait point encore quel parti elle prendra; dans ses propos, il y a toujours de belles paroles, mais peu d'effets. Elle attend ce que deviendra le siège de la Rochelle; il faut toujours que l'on veille sur la flotte, et qu'elle se trouve sur ses gardes [4]. »

Du côté de l'Espagne, les mêmes défiances, les mêmes craintes. Saint-Gouard, si optimiste au lendemain de la Saint-Barthélemy et qui un instant y avait vu le gage assuré d'une alliance entre les deux couronnes, commençait lui aussi à se rendre compte des menées secrètes de Philippe II : « Je ne veux pas être pronostic de mauvais pensement, écrivait-il le 6 janvier au Roi, si donnerois-je conseil à Votre Majesté que, ne méprisant tous mes avis, elle mît meilleur ordre à ses affaires

[1] Voir Le Laboureur, addit. aux *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 285; *Calendar of State papers* (1572), p. 254; *Lettres et mémoires de Walsingham*, voir les instructions données à Worcester, p. 374.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 15556, f° 105.

[3] *Ibid.* (Ces deux lettres n'ont pas été imprimées dans la *Correspondance diplomat. de La Mothe-Fénelon.*)

[4] Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg (original).

sans se travailler de leurs ambitions, et gagner autant de temps sur eux, comme ils ont toujours su bien faire durant ces extrémités[1]. »

Charles IX était sur ses gardes, et le 20 janvier il répondit à Saint-Gouard : « J'ai eu beaucoup de peine pour remédier à leurs artifices, ayant publié et voulu faire croire par le monde que nous avons juré la ruine de tous ceux qui font profession d'autre religion que la nôtre et que ce que j'avois fait estoit avecques eulx prémédité de longtemps. Leurs persuasions ont été reçues pour si fort vraisemblables, estant confortées d'allées et venues de ceux qui sont envoyés vers moy que, si la pure vérité n'eût eu assez de force pour surmonter son contraire, j'estime qu'ils fussent parvenus au-dessus de leurs intentions, et qu'ils ne m'eussent non seulement esloigné et distrait l'amitié de la reine d'Angleterre et des princes et cantons protestants, mais ils se la fussent acquise et assurée à mon dommage. J'ai pris par vos lettres éclaircissement de plusieurs conjectures que j'avois déjà remarquées de l'intention du Roy Catholique, lequel, sous couleur de piété et de religion, veut, s'il peut, accommoder les affaires des Pays-Bas, se réconcilier avec la reine d'Angleterre et les princes protestants, et me laisser sur les bras les ennemis que nous nous sommes acquis pour la défense de cette querelle, et pendant qu'il me connoit occupé à la réduction de la Rochelle. Le duc d'Albe est toujours à Nimègue, faisant tout ce qu'il peut pour accorder avec la reine d'Angleterre et augmenter aux princes de la Germanie la méfiance qu'ils ont conceue de moy[2]. »

Le 22 février, dans une nouvelle lettre, il énumère tous ses griefs : « Ils ont toujours fait leurs affaires à mes despens. Je cuide qu'ils voudroient encore faire le semblable, ne se contentant de l'exécution que j'ay faite en mon royaume, laquelle a esté la salvation entière de leur bas pays, ains la calomniant et desprisant autant qu'ils peuvent, s'efforçant de rendre mes actions odieuses en Allemagne et jusques en Pologne pour traverser l'élection de mon frère, à Rome et ailleurs. Le duc d'Albe fait sous main tout ce qu'il peut pour s'appointer avec la reine d'Angleterre, pratiquer le comte Ludovic de Nassau, afin de me rejeter sur les bras tout l'orage et me laisser seul démesler en la querelle à laquelle ils ont autant d'intérêt que moy. Le duc publie que je leur ai promis secours, pour faire conoistre à un chacun que nous sommes tellement conjoints ensemble que nous avions juré ensemble et promis l'un à l'autre tout secours et ayde pour exterminer

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16105, p. 7. — [2] *Ibid.*, p. 14.

tous ceux qui font profession d'autre religion que de la nostre, afin d'accroître la défiance que les protestants d'Angleterre ont conçue de moy pour les choses passées [1]. »

Cette lettre était à la fois la condamnation de la Saint-Barthélemy, et le retour forcé, indispensable à la politique que sa mère lui avait fait abandonner.

Il fallait donc au plus vite, et surtout en vue de la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne, dissiper en Allemagne les défiances que le duc d'Albe et Philippe II y avaient semées à pleines mains. Catherine et Charles IX, ne se fiant même pas à des lettres chiffrées, rappelèrent Schomberg à Paris. Muni de nouvelles instructions, il repartit sur-le-champ pour cette nouvelle campagne.

Il vit d'abord le comte Palatin, et son thème était fait à l'avance, ses arguments tout prêts : Le Roi n'a pas voulu recevoir le légat du pape, le cardinal Ursin; il est moins disposé que jamais à entrer dans une ligue catholique contre le Grand Seigneur; il n'a pris aucune part à la Saint-Barthélemy; depuis ce jour aucun protestant n'a été inquiété; le duc d'Anjou campe, il est vrai, sous les murs de la Rochelle; mais il n'exige des Rochelois que leur simple soumission, et leur garantit la liberté de conscience et le libre exercice de leur religion; puis, répudiant au nom de Charles IX toute intelligence avec l'Espagne, il rappela à l'appui la récente ligue conclue avec l'Angleterre, et en terminant cet habile plaidoyer, il conjura le comte Palatin d'intervenir auprès de la reine Élisabeth en faveur du duc d'Alençon et d'appuyer également la candidature du duc d'Anjou à la couronne de Pologne.

Le comte l'écouta sans l'interrompre, mais s'enferma dans une prudente réserve dont Schomberg ne put le faire sortir. Toutefois, son fils, le duc Jean-Casimir, se montra plus favorablement disposé.

De Heidelberg, Schomberg alla voir le landgrave de Hesse, qui de prime abord ne lui cacha pas les difficultés de sa propre situation : « Je ne puis, lui dit-il, me mettre mal avec l'Empereur, sans encourir le blâme des autres princes protestants; mais pour venir en aide au duc d'Anjou, je puis faire obstacle à tout accord des Provinces-Unies avec le roi d'Espagne. Que le Roi votre maître continue à regagner le cœur des princes protestants, comme il a déjà bien commencé. Dieu exaucera les ardentes prières que je ne cesse de faire pour sa grandeur, et dans ce but, que la Reine mère fasse en sorte que le Roi reprenne en grâce les enfants et la veuve de l'amiral [2]. »

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 16105, p. 30. — [2] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.

A force d'instances, Schomberg put obtenir de lui une lettre pour la douairière de Brunswick, sœur du feu roi de Pologne, dans laquelle il voulut bien la prier de prendre en main les intérêts du duc d'Anjou [1].

Il fut moins heureux auprès du duc de Saxe. Le duc revenait de Vienne et s'était laissé gagner par l'Empereur, il soutint que Charles IX était complice du meurtre de l'amiral et qu'il avait donné l'ordre à tous les gouverneurs des provinces de massacrer les protestants. Schomberg jugea bien qu'un pareil langage lui avait été suggéré par Maximilien et dans l'intérêt de la candidature de son fils l'archiduc Ernest au trône de Pologne; il n'insista pas, et jugea également inutile d'aller voir le margrave de Brandebourg qui décemment ne pouvait pas renoncer à soutenir la candidature du duc de Prusse, ce nouveau prétendant à la couronne des Jagellons [2].

De Heidelberg, Schomberg se rendit tout droit à Francfort-sur-le-Mein, où il devait avoir une entrevue avec le comte Ludovic de Nassau, entrevue ménagée par Galéas Frégose, dont nous retrouvons la main dans toutes les négociations secrètes. Le prince d'Orange s'était montré d'abord très défavorable à ce rapprochement avec la France : « Le Roi Charles IX, avait-il écrit à son frère, est décrié non seulement par deçà, mais par tous les endroits du monde, estant fort blasmé de perfidie, lui qui pour son titre ordinaire vouloit usurper le nom de Charles le Véritable [3]. »

Zuleger, le chancelier du comte Palatin, lui avait écrit également : « Du côté de la France il n'y a que mensonges et tromperies; Frégose est homme fait pour mentir et tromper [4]. »

Mais le comte Ludovic n'était pas à ignorer qu'à la suite d'une conférence tenue à Nimègue, des relations amicales avaient été reprises entre l'Angleterre et l'Espagne et un accord conclu. La France venant à lui au moment où l'Angleterre s'en éloignait, il se rendit à Francfort, bien décidé à traiter, si les conditions étaient acceptables.

Schomberg avait en réserve des armes que Catherine lui avait fournies. « J'ai fait écrire par Brûlart à Schomberg, avait-elle mandé au duc d'Anjou, comme de lui-même (et en chiffres), afin qu'il fasse publier en Allemagne la délibération où est le roy d'Espagne de faire tuer le prince d'Orange et comme il y a gens dé-

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400. — [2] *Ibid.* — [3] Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Hollande*, t. IV, p. 115. — [4] *Ibid.*

pèchez expressément, et qu'il s'en serve envers les princes protestants selon que les occasions se peuvent présenter, et qu'il ne faille pas de prester des charités à ceux qui si évidemment font publier toutes choses fausses, afin qu'il puisse traverser ce qu'ilz veulent négocier[1]. »

A la suite d'une entrevue qui ne dura pas moins de huit heures, Schomberg et le comte Ludovic arrêtèrent les conditions suivantes : « Si le Roi de France déclare la guerre à l'Espagne, la Hollande et la Zélande seront remises entre ses mains; s'il ne veut pas rompre ouvertement, et s'il promet de fournir un subside de trois cent mille florins, toutes les conquêtes à faire lui appartiendront[2]. »

Schomberg s'empressa de rendre compte à Catherine de ce qu'il venait de conclure avec le comte Ludovic, et voici en quels termes il lui en fit apprécier tous les avantages :

« Madame, le sieur de Frégose vous aura amplement fait entendre ce que je lui ay communiqué touchant les occurences de par deçà et principalement touchant les affaires du Pays-Bas. J'espère qu'il vous aura apporté une bonne résolution du comte Palatin, vers lequel le comte Ludovic avoit fait aller son frère, le comte Jean, pour cet effet. Il ne faut pas douter que Vos Majestés sçauront bien embrasser cette tant belle occasion. Madame, le repos du royaume, la sûreté de l'Estat, la ruine du capital ennemy du Roy votre fils (Philippe II), la vengeance du tort qu'il fait à monseigneur le duc d'Anjou, la subversion de tous les desseins de la maison d'Autriche et le comble de vos désirs est entre les mains de Vos Majestés, et dépend de vos volontés. Si vous laissez eschapper cette belle prise, je désespère que vous la puissiez jamais rattrapper; mais, Madame, le tout est de se haster et de tenir cette menée aussi secrète que Vos Majestés désirent les susdictes choses sortir à bon effet. Depuis le partement de Frégose, je me suis encore assemblé avec le comte Ludovic, et nous avons débattu sur les entreprises en mains, qui sont assurément grandes et belles, et sur les conditions qu'on pourroit mettre en avant entre le Roy et le prince d'Orange. Sur ce fait, nous les avons mises par écrit, Madame, ajoute-t-il, elles ne vous obligent à rien et n'ont été traictées par moy avec le comte Ludovic, que pour faciliter la résolution du Roy, mais le comte m'a dit plus de vingt fois que, s'il n'avoit bientost une resolution du Roy, qu'il prendroit party et qu'il ne pensoit être obligé à rien si on traîne les choses à la longue[3]. »

[1] Bibl. imp., Saint-Pétersbourg. — [2] Groen Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. IV. — [3] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400 (volume non paginé).



IMPRIMERIE NATIONALE.

## XVIII

L'opinion publique commençait à devenir une puissance avec laquelle il fallait compter. Charles IX l'avait si bien compris que, le 11 novembre 1572, il écrivait à Bellièvre, son ambasseur en Suisse : « Il y a un nommé Brutus qui fait une histoire latine sur les Mémoires de feu amiral de Chatillon; adviserez de retirer ladite histoire et mémoires, en promettant argent pour une fois ou pension audit Brutus, ainsi que vous verrez estre à faire [1]. »

De son côté Catherine écrivait, le 3 décembre, à Bellièvre : « Le Roy mon fils a eu grandement agréable la translation en allemand et impression que vous avez fait faire des choses par vous discournes aux seigneurs des Lignes sur le faict du feu amiral, affin qu'il soit publié en Allemagne [2]. »

La grande préoccupation du Roi et de la Reine mère était donc que le récit de la Saint-Barthélemy ne fût fait que par une plume officielle; et, tandis qu'à la Rochelle, à Sommières, à Sancerre, l'on va se battre à coups de canon, en France et surtout à l'étranger, ce sera à coups de pamphlets, et cette guerre de la plume ne cessera plus.

François Hotman publie à Genève son livre *De furoribus gallicis* [3], bientôt suivi par la première édition du *Réveille-matin des François*, paru d'abord en latin et imprimé à Bâle, le douzième jour du sixième mois après la journée de la trahison, ainsi que nous le dira la traduction française de 1574.

Mais ce n'est encore là qu'un appel aux passions religieuses. Dans un livre de patiente érudition et qu'il qualifie lui-même d'historique, Hotman demande au passé des armes contre la tyrannie et justifie par la tradition les doctrines démocratiques, dont il s'est fait l'apôtre. Le remède aux maux présents, à l'entendre, c'est le retour aux lois fondamentales de la monarchie, aux grandes assemblées.

[1] Charles IX doit faire allusion au livre *Vindicie contra tyrannos* paru en 1579, sous la rubrique de 1577 et par les soins de Duplessis Mornay, qui, dans la préface de la seconde édition, datée de 1580, l'attribue, à juste titre, à Hubert Languet. Ce livre fut commencé à Genève en 1572, et Languet ayant pris le pseudonyme de Junius Brutus, il est à présumer que, par suite de quelque indiscrétion, le Roi fut prévenu qu'un nommé Brutus y travaillait et chercha à le gagner. (Bibl. nat., fonds français, n° 15902, f° 195.) Voir Chevreul, *Vie de Languet*.

[2] *Ibid.*, f° 223.

[3] *De furoribus gallicis horrenda et indigna Castelioni, nobilium atque illustrium virorum cæde simplex narratio, Ernesto Varamando, Frizio, auctore, Edimburgi, 1573, in-4°.*

A la même date parut une traduction en allemand, s. l., 1573, in-4°.

« L'homme libre n'est pas fait, pour subir le bon vouloir, le bon plaisir; au peuple seul appartient le droit d'élire et de déposer les rois [1]. »

De dogmatique qu'il était, le pamphlet s'est donc fait antidynastique, et dans la forme et dans le fond. Ce n'est plus à Charles IX et à Catherine que s'attaque Hotman dans sa *Gaule franque*, cette utopie du passé, mais à la royauté.

Dans une lettre au comte Palatin, il a précisé la pensée de son livre : « Les guerres civiles n'ont été que le commencement de nos maux; il faut en chercher la cause plus haut, dans l'oubli de l'ancienne constitution du royaume ouvertement violée depuis un siècle [2]. »

Et dans une autre lettre à Bullinger, il en détermine le but : « Ce livre est de grande importance pour reconquérir notre gouvernement et rendre à notre France son assiète et vrai repos [3]. »

Il n'en exagérait pas la portée; Palma Cayet, dans sa chronologie novennaire, a reconnu l'influence qu'il exerça : « Il fut agréable aux réformés et à quelques catholiques qui aspiraient à la nouveauté. »

De nos jours, Augustin Thierry en a dit à son tour : « L'amour du gouvernement par les grandes assemblées s'y montre à chaque page; il a eu une grande action sur les hommes et sur les idées. »

Dans le camp de la défense on forge aussi des armes. Un juriste natif de Toulouse, Pierre Carpentier, qui, à l'exemple de tant des lettrés d'alors, s'était fait protestant, sauvé par Bellièvre le jour de la Saint-Barthélemy, avait pu, grâce à lui obtenir un passeport et s'était réfugié d'abord à Metz, puis à Strasbourg. C'est là que, passé aux gages de Catherine, il composa en latin un livre sur la Saint-Barthélemy, peu après traduit en français [4].

Toujours aux aguets, Walsingham fut un des premiers avisé de l'apparition de ce nouveau libelle et, le 2 janvier, il écrivait à lord Burghley : « Je vous envoie un livre infâme de Charpentier pour défendre ce qui a été fait ici en dernier lieu. Plusieurs des exemplaires latins ont été envoyés en Allemagne; mais l'auteur est si bien connu pour misérable qu'on ne croit pas que cet écrit serve de grand'chose. On en a aussi envoyé en Pologne [5]. »

[1] Dareste, *Vie d'Hotman*, 1850.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 51.

[4] Dans ce factum, il soutenait que « les persécutions de l'église étoient advenues, non par la faute de ceux qui faisoient profession de la religion, mais par celle de ceux qui, sous ce couvert, nourrissoient les factions ». Dès qu'il l'avait reconnu, il s'en était retiré.

[5] *Lettres et mémoires de Walsingham*, p. 360.

C'est là, en effet, que la lutte est la plus ardente et sur le terrain même de la Saint-Barthélemy, et Monluc s'est jeté au plus épais de la mêlée.

« Au diable soient les causes, écrit-il à Brûlart, qui d'un bon roi et humain, s'il en fût jamais, l'ont contraint de mettre la main au sang. Quant à moy je n'ay pas loisir de prier, encore qu'en ceste saison il y eust du tonnerre; car j'ay cinq cents dogues attirez à me mordre qui aboyent jour et nuit et faut que je responde à tout. Vous verrez ce que j'écris au Roy et à Monsieur le duc d'Anjou touchant le fait de la Rochelle, je m'asseure et croyez-le que si entre cecy et le jour de l'élection survient nouvelle de quelque cruauté, s'il y avoit icy des millions d'or pour gagner les hommes, nous n'y ferions rien[1] ».

Un instant il eut l'idée d'appeler Charpentier auprès de lui, mais il y renonça et, le 22 janvier, il écrivait au secrétaire d'État Brûlart : « Il n'est pas besoin de faire venir l'homme de Bâle, c'est-à-dire Charpentier; car il ne seroit pas venu à temps, encore que j'en eusse eu bien à faire, car toute la suite de M. de l'Isle (Gilles de Noailles) et moy n'avons pas tant de latin qu'il faudroit pour envoyer un diacre aux ordres, encores que ce fût au Puy en Auvergne. Je vous prie faire solliciter M. de Pibrac pour la lettre que je demande[2]. »

A défaut de l'homme, il eut le pamphlet. Le doyen de Die qu'on lui envoyait comme auxiliaire, le lui apporta et il le fit répandre à profusion. Cette apologie de la Saint-Barthélemy suppléa pour le moment à celle confiée à la plume de Pibrac qui tardait trop à lui parvenir : « J'attends, avait-il écrit au Roi, le 22 janvier, en grande impatience ce qu'il m'envoyera. Cependant, en ma dernière réponse je n'ay pas oublié le meurtre fait en la personne de M. de Fumel, à coups de fouet, j'ai rappelé que La Mothe-Gondrin fut pendu, et un conseiller de Paris, la journée de Saint-Michel, le siège de Paris. Si d'aventure le sieur de Pibrac ne l'avoit repris de si haut, je vous supplie que l'on le refasse, car il y a temps assez de me l'envoyer. »

Puis passant à l'éloge du duc d'Anjou : « Il faut dire que Monseigneur, vostre frère, est sorty d'une nation qui a esté tout jamais amye de ceste cy, instruit au maniement des affaires d'Estat, pour avoir esté conducteur de deux armées et que vous avez pensé que l'offre que vous leur faisiez de luy, qui vous est si cher, leur seroit agréable[3]. »

L'homme le plus influent de la Pologne, c'était Albert Laski, le palatin de

[1] Voir l'*Estat de la France sous Charles IX*, t. I, p. 450.

[2] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 338, f° 53.

[3] *Ibid.*

Siradie. Il importait d'autant plus de le gagner qu'on le tenait pour rallié au légat le cardinal Commendon, si favorable à la candidature de l'archiduc Ernest. Catherine, qui ne perdait pas des yeux la Pologne, avait donc écrit, le 13 janvier, à Monluc :

« On dit que le Laski croit beaucoup en une femme pour l'aimer grandement et qu'elle peut infiniment le faire tourner en telle part qu'elle vouldra, qui est cause que je vous ay bien voulu donner advis de ce que dessus, et vous dire que, estant la puissance dudit Laski bien grande, je désire que vous regardiez de le gaigner avec les mêmes moyens qu'il veult estre pratiqué et mesmes par celuy de ceste femme à laquelle vous regarderez de faire, pour cet effect, quelques honorables présens et promesses, si bien que vous puissiez la disposer à persuader le Laski envers lequel elle a grande puissance à faire entièrement en cette élection pour mon fils d'Anjou [1]. »

Cette voie était la bonne, car désormais le Laski prendra en main la cause du duc et lorsqu'on l'accusera de s'être vendu à Monluc : « Mon père, s'écriera-t-il la main sur la garde de son épée, a été ambassadeur de Pologne auprès de François Ier qui l'honorait de son amitié; mon oncle était à ses côtés à la bataille de Pavie et il a partagé sa captivité à Madrid. Voilà pourquoi je suis pour le duc d'Anjou et je ne m'en défends pas [2]. »

L'apologie de Pibrac arriva enfin sous la forme d'une lettre adressée à un docte personnage qu'il appelait Elvidius. Pibrac rappelait d'abord que, lors de leur visite à l'amiral, le jour de sa blessure, Leurs Majestés avaient cru remarquer dans l'ambiguïté de son langage, l'ardeur de ses yeux, le son de sa voix, « un étrange embrasement de haine et quelque méditation de hardi dessein »; mais faisant la part de son légitime courroux, elles l'avaient volontiers excusé. Le lendemain soir on était venu les avertir qu'au logis de l'amiral on conspirait pour les tuer, pour bouleverser l'État et disposer de la couronne, et que la chose était si avant que, s'ils n'avisaient de suite, ils seraient tous tués le lendemain à l'heure du souper.

Le même personnage ayant dévoilé le plan de la conspiration, nommé tous les complices, dans la nuit le Roi avait rassemblé ses conseillers et leur avait manifesté sa volonté de procéder d'abord à une complète enquête, de faire arrêter tous ceux qui seraient convaincus d'avoir conspiré; mais sur l'observation que le temps pressait et que si, dans la nuit prochaine, l'on n'en finissait pas avec les

[1] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 338, f° 61. — [2] Mémoires de l'*Estat de la France sous Charles IX*, t. I, p. 450.

conspirateurs, c'était la perte certaine de Leurs Majestés et du royaume. A ces pressantes mises en demeure de se défendre, Charles IX avait répondu : « J'aime mieux courir le danger de ma vie que de me perdre de réputation et d'exposer mon âme; du moment que la conspiration est découverte, l'on peut y parer sans être réduit à tuer[1]. »

« Renoncez, Sire, à cette espérance, s'était écrié le plus ancien du conseil; ils sont trop nombreux, vous en prendrez peut-être un ou deux, et encore non sans être contraint de tuer, et vous n'échapperez pas à une quatrième guerre civile. Nous vous en supplions, sauvez-vous, Sire, sauvez la Reine votre mère, sauvez le royaume. »

Après avoir gardé un instant le silence et s'interrogeant jusqu'au fond du cœur, le Roi, d'une voix triste, les traits décomposés, avait repris : « Puisque cela vous semble le moyen le plus expédient, et en rien contraire aux lois divines et humaines, je consens qu'il en soit fait ainsi. Que Dieu soit juge et témoin que c'est à mon grand regret, et pour me garder d'être surpris et non pour surprendre. »

Ses plus intimes confidents et ceux qui lui semblaient les plus propres pour l'exécution s'étant rendus à son appel, il leur avait commandé expressément de ne frapper que les conspirateurs dont tous les noms lui avaient été signalés; mais, comme il arrive toujours, bien des coupables avaient échappé, bien des innocents avaient été tués. Ce mal s'était étendu en plusieurs villes de France contre la volonté de Sa Majesté qui en avait été plus douloureusement indignée que personne.

« Telle est la nature de la populace, ajoutait Monluc, que ou elle vit paisiblement, ou bien se mutine et se laisse aller à toutes cruautés »; et en terminant, il faisait allusion aux haines, querelles, vengeances, que les dernières guerres civiles avaient mises au cœur de tous les catholiques.

Il lui restait à innocenter le duc d'Anjou du massacre de la Saint-Barthélemy dont il passait pour le principal instigateur. Il le montre s'opposant à ces excès de cruauté, secourant ceux qui étaient en danger, et dans ce dernier tumulte de Paris faisant voir « qu'il pouvoit en temps de paix préserver des violences ceux qu'en temps de guerre il avoit vaincus par les armes[2] ».

Monluc ne se contenta pas de l'apologie de Pibrac, il en fit répandre une autre sous le titre *De la relation sincère et vraie des troubles de Paris*. Celle-là disculpait entièrement le duc, affirmait qu'il s'était retiré du conseil sans avoir voulu prendre

[1] *Ornatissimi cujusdem viri de rebus gallicis ad Elvitium, Lutetiæ, apud Morellum*, 1593 (traduction). — [2] *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 437.

part à la délibération qui avait décidé de la Saint-Barthélemy. Cette suprême réclame ne lui ayant pas paru suffisante, il avait distribué à profusion des portraits du duc dont les traits avaient été singulièrement adoucis : « Contemplez ce visage, disait-il, apercevez-vous dans ces traits empreints de tant de bienveillance et de bonté, la moindre apparence de cruauté? »

A ces factums publiés à la décharge du duc, ses adversaires en opposèrent d'autres, et le plus perfide de tous est attribué par d'Aubigné aux jésuites d'Ingoldstadt. A l'en croire, ils firent imprimer un panégyrique, dans lequel le duc d'Anjou était glorifié comme « premier inventeur, auteur, violent solliciteur, conducteur et brave exécuteur de la dernière bataille contre les ennemis de l'Église. Sans luy le nez saignoit à tous, il falloit donc dire de lui comme de David : *Charles en a tué mille, mais Henri dix mille*[1] ».

D'Aubigné le confesse lui-même : « Le trop d'affectation de ce libelle servit aux François. » Au lieu « des Français » c'est Monluc qu'il aurait dû dire. Tout part de lui, tout se résume en lui, attaque et défense.

## XIX

Le mercredi 1er avril, Monluc entrait à Varsovie, accompagné par tout le personnel de son ambassade. Lansac, l'abbé de l'Isle, le doyen de Die, Bazin, Choisnin, Séchelles, de Poix, Balagny et La Personne l'avaient tous rejoint et s'étaient groupés autour de lui. Rosenberg et Pernstein, les deux ambassadeurs de l'empereur Maximilien, arrivèrent presque en même temps, suivis par un brillant cortège de gentilshommes. Parmi eux s'était subrepticement glissé l'ambassadeur d'Espagne; puis venaient les quatre ambassadeurs du roi de Suède, celui du duc de Prusse, les envoyés des ducs de Courlande, de Poméranie, de Transylvanie et de l'hospodar de Valachie; enfin le légat du pape, le cardinal Commendon. Les envoyés du Grand Seigneur et ceux d'Yvan le Terrible ne parurent pas.

Aussi loin que la vue peut porter, la vaste plaine de Kamien, qu'un pont de bois jeté sur la Vistule relie à Varsovie, a disparu sous la multitude des tentes qui la couvrent. Celle placée au centre, de forme ronde et soutenue par un mât élevé, est assez spacieuse pour contenir six mille hommes; elle les domine toutes, et la diète d'élection y siégera.

[1] D'Aubigné. *Histoire universelle.*

Dans cet immense espace, ils sont là quarante mille gentilshommes aux costumes variés, portant les uns des piques et des flèches, d'autres des mousquets; on les voit passer sur leurs puissants chevaux du Nord aux crinières flottantes, tantôt divisés par petits groupes, tantôt massés en épais escadrons. Dans un rayon de moins de trois lieues, il y a cent mille chevaux. Chaque palatinat a son enceinte réservée, sa tente principale où délibère sa noblesse, sous la garde de pièces d'artillerie; c'est l'aspect d'un camp la veille d'une bataille.

Le vendredi 3 avril tout entier est consacré à la prière. L'archevêque de Gniezen officie dans l'église cathédrale de Saint-Jean et l'on chante le *Veni Creator*. Le surlendemain, 5 avril, un carrosse traîné par quatre chevaux traverse lentement le pont de la Vistule; à sa rencontre s'est porté tout le sénat; c'est le cardinal Commendon, le légat du pape; à ses côtés marchent les deux grands maréchaux de Pologne et de Lithuanie. Les honneurs militaires lui sont rendus et il va s'asseoir sur le siège élevé d'où il présidera l'assemblée; au-dessous de lui, les ambassadeurs et tous les prétendants, et tout autour, sur deux rangs, les palatins, les nonces, les sénateurs.

C'est à lui qu'appartenait le privilège d'ouvrir la séance; d'une voix ferme et nette, il lit d'abord la lettre du Saint-Père. Sa Sainteté recommande à la noblesse polonaise d'élire un roi qui soit agréable à Dieu; puis, prenant la parole en latin, il la félicite de ce que ce long interrègne s'est passé sans une sédition, sans une querelle, et s'élève avec force contre les menées des hérétiques.

Lui coupant brusquement la parole et l'apostrophant : « Vous empiétez sur le pouvoir des sénateurs et des nobles », s'écrie Sborowski.

Il y eut un moment de tumulte; de violentes menaces sont adressées à l'interrupteur. Impassible, le cardinal fait signe qu'il veut répondre, et, le silence rétabli, se tournant vers l'audacieux : « Je connais mon devoir, j'obéis aux ordres de Sa Sainteté, je ne suis pas un sénateur; mais, vous qui m'avez interrompu, à vous seul vous n'êtes pas le sénat. »

Et, reprenant son discours, il exhorte l'assemblée à choisir de préférence un roi catholique, sans toutefois faire allusion à l'archiduc Ernest, sans se prononcer pour l'un des prétendants à la couronne, et restant dans son rôle de représentant du Saint-Siège, il termine sa harangue par une invocation à Notre Seigneur Jésus-Christ, et il exhorte la noble assemblée à revenir à l'unité d'une seule foi.

L'ambassadeur du duc de Prusse, vassal de la Pologne, à ce titre, prend le premier la parole. Discours prononcé et écouté pour la forme, car les chances du

duc étaient nulles. L'ambassadeur de l'Empereur parle après lui. Sa harangue froidement dite, froidement écoutée, ne fut qu'une pâle et incolore diatribe contre le duc d'Anjou auquel il reprocha de ne pas savoir le polonais, insistant sur la longue distance qui séparait les deux pays, ce qui ne permettrait jamais à la France de venir au secours de la Pologne, allant jusqu'à dire que le passage par l'Allemagne serait fermé au duc d'Anjou, puis il s'étendit complaisamment sur l'éloge de l'Empereur qui avait toujours su maintenir la paix et la concorde entre les catholiques et les protestants de son vaste empire, allusion directe à la sanglante tragédie de Paris et à la part que le duc d'Anjou y avait prise. Il avait pu, on ne sait par quel moyen, mettre la main sur les offres secrètes faites par la France à la Pologne, il se les appropria et en enleva tout le mérite à Monluc. Ce dernier trait était d'une indigne perfidie.

Ce discours terminé sans aucune marque d'approbation, Monluc fut invité à prendre la parole. Son discours était tout prêt, il ne se contenta pas des trente-deux copies destinées aux trente-deux palatinats, il en avait fait imprimer un grand nombre d'exemplaires; mais il jugea bien qu'il fallait avant tout répondre aux attaques de l'ambassadeur de l'Empereur et, pour en avoir le temps, il prétexta une subite indisposition. Il avait pu se procurer une copie de la harangue de Rosenberg, il passa la nuit à composer sa réplique et à la faire copier. Le lendemain, introduit dans la tente royale par deux palatins, venus le chercher à son logis, il salua l'assemblée, s'inclina devant le cardinal Commendon et prit la parole en ces termes : « Les rois de France ont toujours aimé et honoré les rois de Pologne par-dessus tous les autres princes de la chrétienté; la Pologne a toujours été réservée par une spéciale grâce de Dieu comme un ferme rempart pour repousser les efforts et excursions des nations barbares; c'est la forteresse inexpugnable pour couvrir et défendre le reste des provinces de la chrétienté. Si j'ai été choisi par le roi de France, comme ambassadeur auprès de vous, c'est que toute ma vie j'ai été affectionné à votre nation. Avant tout, Sa Majesté Très Chrétienne désire non seulement entretenir et renouveler l'ancienne amitié qui a été entre vous et les Gaulois, mais la resserrer par quelque nouveau lien. Si, durant cet interrègne, il se produisait quelque danger, j'ai charge de vous dire que toute l'autorité que peut avoir la couronne de France est à votre disposition. Dans cette assemblée vous allez avoir à mettre en balance les prétentions au trône de Pologne des princes étrangers, le Roi mon maître vous requiert d'admettre au rang des plus favorisés compétiteurs son frère, le duc d'Anjou, de Bourbonnais et d'Au-



IMPRIMERIE NATIONALE.

vergne. J'ai délibéré de n'user ni de fraude, ni de tromperies, ni de messages secrets, ni de calomnies, ni de libelles diffamatoires à l'encontre des autres compétiteurs; mais, Français de nation et conséquemment franc, simple et de nature ouverte, je propose de traiter avec vous véritablement et sincèrement. » Après cet exorde : « Je l'ai toujours remarqué avec admiration, reprit-il, vous seuls entre toutes les nations avez retenu le privilège et la faculté d'élire vos rois, et par même moyen conserver jusqu'ici tous aultres ornements de liberté et de dignité, là où les autres nations, qui souloient estre aussi libres et jouir de tous droits de franchise, étant maintenant dépouillées de telles libertés, sont abattues et prosternées par terre, et regardées des passants comme tombeau de libertés éteintes. »

Puis il fit appel à la concorde, noble et vieille tradition qu'ils tenaient de leurs ancêtres, cette concorde à laquelle ils sont redevables depuis si longtemps, de la gloire souveraine de leur nom. Il rappela la conformité de mœurs, l'amitié et la grande conjonction des cœurs qui avait toujours existé entre la France et la Pologne, les visites si fréquentes des Polonais en France et des Français en Pologne, la communauté de gloire des deux peuples, l'excellence de leur chevalerie, la longue durée de leur empire, l'affection que les Valois leur avaient toujours portée; puis après avoir fait un séduisant portrait du duc d'Anjou, « de riche taille, de belle disposition de sa personne, de santé ferme et robuste, habile à manier les affaires de l'État, parlant le latin et l'italien, et en une seule année capable d'apprendre leur langue, il s'attaqua aux nombreux libelles semés dans la Pologne : « Il n'y en a pas un qui eût osé écrire que les mœurs du duc étoient dépravées et corrompues; il a appris à manier les affaires d'État, toutes les parties de l'art militaire sont en lui plus que son âge ne porte. »

Enfin il aborda le sujet brûlant de la Saint-Barthélemy : « Ce qui est advenu à Paris, certainement, c'est par cas fortuit. Le Roi, de sa nature enclin à la clémence, eût préféré faire prendre les conspirateurs, que non pas les massacrer; mais comme il y a coutume aux tumultes soudains, la populace s'est portée de fureur à une chose autrement que l'on ne désiroit, et dont le Roi fut très courroucé et troublé. Il faut rejeter la coulpe de cette journée sur autreque sur le duc d'Anjou. Il savoit bien que le bruit d'une si grande exécution et si inusitée vous détourneroit ou pour le moins vous détiendroit quelques jours lui faire ce qu'il désire, attendu que vous haïssez naturellement toutes cruautés. »

Enfin dans sa péroraison : « Très révérends seigneurs, et vous illustres palatins, très vaillants chevaliers, de la part du Roi Très Chrestien, je vous présente le sé-

rénissime duc d'Anjou, recevez-le tout prêt et appareillé à gouverner vostre chose publique, comme s'il étoit né pour vous et s'il étoit vostre fils. Il ne voudroit pour rien diminuer vos libertés; si vous le faites votre roi, il a délibéré d'employer toutes ses pensées, toutes ses affections, tous ses conseils pour atteindre ce seul but, et que jamais vous ne vous puissiez repentir de l'avoir fait et qu'il puisse être véritablement et à bon droit surnommé le bon roi prudent et vaillant et père de votre pays. »

De chaleureuses acclamations saluèrent cet habile et brillant plaidoyer. Sans trop de flatterie, Paul Manuce, dans l'épître qui accompagne sa belle édition de *l'Orateur*, a pu comparer l'évêque de Valence à Cicéron dont la Rome antique s'enorgueillissait. Tout le temps qu'il tint l'auditoire sous le charme de sa parole, une alouette, l'oiseau symbolique des anciens Gaulois, perchée au sommet de la tente royale, battit des ailes et chanta. « Si l'élection, dit Choisnin, eût été faite un jour après, il ne s'y fust trouvé un seul contredisant; nos ambassadeurs furent depuis ce jour-là si caressés, si visités, que je sçay bien que ledit évêque, il lui en cuida coûter la vie, tant estoit las tous les jours d'avoir parlé depuis le matin jusqu'au soir »; mais les partis n'avaient point désarmé, les bruits les plus alarmants trouvaient créance : l'on parlait de la marche d'une armée du duc de Prusse venant venger l'humiliant accueil fait à sa candidature, d'une invasion de la Lithuanie par le Moscovite et de la Podolie par les Tartares. Ces milliers de gentilshommes, qui campaient dans la plaine de Kamien, refusant de s'incliner devant la volonté du Sénat, décidèrent que trois cents d'entre eux, pris dans chaque palatinat, formeraient une Chambre des nonces à laquelle ils transmettraient, chaque jour, leurs vœux et leurs décisions. Une grave question restait à débattre, la revision des lois, revision prévue et comprise dans le programme de la Diète de convocation du 6 janvier. La question religieuse étant venue s'y joindre, le parti protestant y entrevit le moyen d'assurer son indépendance et la liberté de sa croyance, il s'y rattacha et finit par avoir gain de cause. Dans une séance orageuse qui se tint le 23 avril, une commission fut nommée dans le but, tout à la fois, de restreindre le pouvoir royal, et d'assurer aux protestants les garanties qu'ils réclamaient. La revision des lois n'était pas une œuvre de quelques jours, et, sous une forme détournée, c'était la remise indéterminée de l'élection d'un roi.

Les nobles commençaient à en avoir assez de cette vie sous la tente. Mazoviens, Lithuaniens, gentilshommes de la grande Pologne, réunis par la même pensée et marchant au même but, vinrent en masse réclamer l'ouverture du scrutin. Mise

ainsi violemment en demeure d'en finir, la Diète décida que la commission nommée se bornerait à régler les prérogatives du pouvoir royal et à les limiter, concession indirecte faite aux protestants qui pouvaient craindre une restriction à l'exercice de leur religion, surtout de la part du duc d'Anjou, qu'on leur avait représenté comme le chef du parti ultra-catholique de France. Sous cette double pression, la Diète décida que l'élection du roi aurait lieu le premier lundi de mai. La commission chargée de la revision des lois, ayant siégé sans désemparer, soumit, le 2 mai, une série d'articles votés par elle à l'unanimité. En conséquence, le 3 mai, le grand maréchal Firley proclama l'ouverture du scrutin. Par mesure de prudence et pour laisser toute liberté aux suffrages, les ambassadeurs de tous les prétendants avaient été éloignés de Varsovie; le cardinal Commendon s'était établi à Skierniewice, les ambassadeurs de l'Empereur à Lowicz, les Suédois à Zokroczyn, Monluc à Plocko; avant de s'éloigner, le 25 avril, il avait prononcé devant la Diète un nouveau discours, où, tout en revenant sur les arguments de sa première harangue, il avait repoussé cette calomnie qu'on lui prêtait, qu'il était venu en Pologne comme à la foire pour acheter un royaume :

« Nous sommes ambassadeurs, s'était-il écrié, et non marchands et trafiqueux. Si nous avons offert de l'argent, c'était pour l'employer aux nécessités publiques de ce royaume; cessent donc au moins pour quelques jours les injures, médisances méchamment controuvées, et que recognoissent ces ouvriers de bourdes et d'artifices qu'en affaires de si grand poids et de si grande importance, devant un si excellent et prudent Sénat, devant si fréquente assistance de tant de nobles et vaillants chevaliers, il ne faut pas combattre de calomnies, de faussetés ni de tromperies, mais de raisons et certains arguments; et si vous, Seigneurs, pour vostre singulière prudence, arrestez cela en vostre entendement, il ne nous reste plus rien sinon de prier Dieu tout-puissant et tout bon, que mettre fin à ce grand et haut négoce, il vous fasse tous demeurer fort conjoints et, quant à ce qui me touche, moy particulièrement, il conduise à fin désirée cette même légation qui est la seconde devers vous, et la quinzième vers autres princes, tellement que à vous et à vos successeurs il en demeure une joyeuse et perpétuelle mémoire de mon nom et de ce que je vous auray le premier offert un roy si sage, prudent, vaillant, dévot et affectionné au bien de vos affaires[1]. »

Le lundi 4 mai, le scrutin s'ouvrit. La noblesse, nous dit Choisnin, avant que

[1] *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, p. 224 et suiv.

de délibérer chacune dans son quartier, se mit à genoux et invoqua l'assistance du Saint-Esprit. Dans les palatinats de la grande Pologne l'archevêque de Gniezen proclama lui-même les noms des compétiteurs. Yvan le Terrible ne donnant plus signe de vie et le duc de Prusse s'étant retiré, il n'en restait plus que quatre : l'archiduc Ernest, le duc d'Anjou, le roi de Suède et un *Piaste*, c'est-à-dire, sans le désigner, tout noble polonais que ses égaux voudraient choisir. Cette candidature anonyme souleva de grands débats; mais elle était secrètement soutenue, car chacun de ces nobles pouvait y prétendre, et comme on leur reprochait de ne vouloir désigner aucun nom, l'un des chefs, l'orateur du parti Tomicki, en nomma sept; Jean Zborowski mit en avant tous ceux de ses parents et tous ses amis. « L'on vit alors surgir une armée entière de *Piastes* », s'écrie ironiquement Orzelski.

Le 8 mai, sous la présidence du grand maréchal, tous les sénateurs à leur rang accoutumé, derrière eux les députés, et au troisième rang les nobles, le grand chancelier brisa les plis scellés qui renfermaient le recensement des votes de chaque palatinat, et proclama les noms des candidats suivant leur ordre d'inscription.

A ce premier tour de scrutin le duc d'Anjou tenait la tête : son nom avait été porté tout seul par les deux palatinats de Mazovie et de Plocko, et par les neuf palatinats de la Volhynie et de la Podlachie. Sur trente-deux palatinats, vingt-deux lui étaient donc acquis et sans concurrent; dans tous les autres il avait la majorité. Des acclamations enthousiates accueillaient son nom, chaque fois qu'il était prononcé. Le parti piaste, qui voulait que le roi fût un Polonais, avait, il est vrai, recueilli de nombreuses voix, mais réparties sur tant de noms que les candidats désignés, comprenant l'inutilité de leur poursuite, se désistèrent.

Ce n'était là qu'une première épreuve. Suivant l'ordre déterminé par la Diète de convocation du 5 janvier, le Sénat désigna trois orateurs chargés de défendre devant la Diète, dans la journée du 5 mai, les prétentions des compétiteurs restés sur la brèche.

L'un de ceux qui porta la parole pour le duc d'Anjou, Karnkowski, après l'éloge flatteur qu'il en fit, s'écria : « La voix du peuple est la voix de Dieu, le peuple veut Henri de Valois pour son roi. » Les autres orateurs ayant à peine été écoutés, l'archevêque se leva et au moment où il allait proclamer le duc d'Anjou, « Nous ne sommes plus en nombre, représenta le palatin de Sandomir, nous demandons la remise à demain. » C'était le jour de la Pentecôte; d'un commun accord, une nouvelle séance fut fixée au lundi 11 mai.

Ce grand jour allait-il se passer paisiblement? La minorité, si tumultueuse, qui s'était montrée si obstinée, allait-elle accepter ce verdict? Dans le doute, tous les partisans du duc d'Anjou, sous le commandement de Christophe et Jean Zborowski, de Laski et de Chodkiewicz, viennent se ranger en ordre de bataille autour de la tente royale, à leurs bonnets, autour de leurs lances et au frontail de leurs chevaux, des branches de sapin, en signe de ralliement. Les adversaires du duc auxquels s'étaient ralliés les partisans des candidats évincés du parti piaste, s'étaient retirés au village de Grochow; ils offrirent de souscrire à l'élection, à condition que les articles réglementant et limitant le pouvoir royal fussent préalablement acceptés. C'était leur dernier moyen de résistance. Soutenue par le palatin de Sandomir, et par voie de conciliation, cette proposition fut acceptée; des délégués pris dans le sein de la Diète leur furent donc envoyés. Massée autour du pavillon royal, une véritable armée attendait leur retour, quand ils furent admis à la Diète, et que l'un d'eux commença à lire les conditions qu'ils entendaient imposer, de grandes clameurs couvrirent sa voix. La tente royale avait été envahie; gentilshommes, sénateurs, tous affolés criaient : « Henri, Henri de Valois, roi de Pologne, nous le voulons, nous le voulons! » A ces cris les milliers de cavaliers du dehors répétèrent à leur côté : « Henri, Henri, nous le voulons, nous le voulons! »

Suivant l'usage, l'archevêque répéta alors par trois fois : « Nous avons pour roi le très illustrissime duc d'Anjou. » Les délégués des dissidents de Grochow firent mine de se retirer, et ils allaient peut-être donner le signal de la guerre civile: fort heureusement Sborowski, n'écoutant que son patriotisme, leur cria : « Ne vous éloignez pas, l'archevêque n'a pas proclamé le roi élu, il l'a seulement nommé. L'élection ne sera valable que lorsque les ambassadeurs du nouveau roi auront accepté, en son nom, les conditions stipulées. »

Cette échappatoire sauvegardait les réserves des protestants et celles des dissidents. Les partisans du duc d'Anjou, ne se possédant pas de joie, à la suite de la proclamation de son nom, avaient quitté la salle. Le Sénat redevenu libre rendit la parole aux délégués de Grochow; mais la nuit étant venue, la séance fut levée et remise au lendemain.

Rappelé en toute hâte de Plocko, Monluc revint à Varsovie avec Lansac et l'abbé de l'Isle; à leur passage ils furent acclamés. Toutefois le dernier mot n'était pas dit. Le 15 mai, les conditions imposées à Charles IX en faveur de son frère, et celles particulièrement applicables au nouveau roi et limitant son pouvoir furent soumises à Monluc en pleine Diète. La plus difficile à remplir, c'était l'engagement

qu'il avait à prendre au nom du duc d'épouser l'infante, le jour même de son entrée à Cracovie. « Bien qu'il en ayt cuidé mourir d'ennui, a écrit Choisnin dans ses Mémoires, il mit sa signature au bas de cet inacceptable article et de tous les autres; puis les envoyés de France, lui en tête, furent conduits en grande pompe devant l'archevêque et prêtèrent entre ses mains le serment obligatoire.

Schomberg eut la bonne fortune d'annoncer le premier à Catherine l'élection du duc d'Anjou. Lorsque le courrier porteur de son message, pliant le genou devant elle, lui dit : « Je vous salue, mère de notre roi », la parole lui manqua et elle se prit à pleurer de joie.

La meilleure partie de cette grande victoire diplomatique qui replaçait la France au rang qu'elle devait tenir en Europe, lui appartient. Claude Vigenère a pu dire sans trop de flatterie au duc d'Anjou dans la préface *De la description de la Pologne* : « Ce que je sais et puis parler à la vérité, c'est qu'à Sa Majesté seule, la Reyne vostre mère, est venue l'opinion de vous acquérir une belle et plantureuse monarchie; à quoy elle est toujours demeurée ferme, arrestée, nonobstant toutes les difficultés, empeschements et remonstrances qu'on luy ait sceu mettre devant[1]. »

Cet éloge n'a rien d'exagéré : à aucune époque de sa vie, Catherine n'a eu l'occasion de déployer avec plus d'audace et d'habileté ce génie politique qu'elle tenait de sa race. Ce fut bien alors la digne nièce du pape Clément VII, « l'homme le plus dissimulé de son temps », au dire de l'historien Guichardin, l'un de ses familiers et de ses amis.

Au risque de nous répéter, résumons cette glorieuse campagne. Élisabeth, à la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, avait mis sa flotte sur pied de guerre, prêté une oreille complaisante aux envoyés du duc d'Albe et à ceux de la Rochelle. Eh bien, trois mois à peine écoulés, elle accepte d'être la marraine de la fille de Charles IX, se fait représenter par Worcester, un catholique avoué, et consent à reprendre les propos de son mariage avec le duc d'Alençon.

Grégoire XIII s'était flatté de faire entrer Charles IX dans la ligue contre le Turc et de faire appliquer en France les décrets du concile de Trente. Son légat extraordinaire, le cardinal Ursin, envoyé dans ce double but, a beau s'éterniser dans sa mission, il revient à Rome les mains vides, et Catherine, la veille encore si obséquieuse, ose dire en pleine cour : « Désormais je ne permettrai pas que le pape mette sa main dans les affaires de la France. »

[1] Claude de Vigenère, *La description de la Pologne*, Richer, 1579, p. 7.

Guillaume d'Orange qui avait dit à Mondoucet que jamais Charles IX ne laverait ses mains de la tache de sang de la Saint-Barthélemy, accepte de lui un subside et, en son nom, Ludovic de Nassau, son frère, signe à Francfort le double engagement de porter de nouveau la guerre dans les Flandres et de soutenir la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne.

Philippe II, en apprenant le massacre des huguenots, avait ri pour la première fois de sa vie; croyant la France asservie à sa propre politique, il avait fait d'humiliantes avances à Élisabeth, et cherché à s'approprier, à notre détriment, l'alliance des Suisses, nos amis de tous les temps, lui aussi est déçu dans toutes ses espérances, et cette coalition dont il était menacé la veille de la Saint-Barthélemy, se reforme contre lui.

Les princes protestants de l'Allemagne n'avaient plus sur les lèvres que des malédictions et des menaces pour la France; ils s'étaient vantés de refuser au duc d'Anjou un libre passage à travers leurs États. Eh bien, ils le recevront avec tous les honneurs dus à la royauté et lui feront respectueusement cortège jusqu'à la frontière de Pologne.

L'empereur Maximilien avait exploité la tragédie de Paris au profit des prétentions de son fils l'archiduc Albert au trône de Pologne; pour la rendre plus odieuse il avait jusqu'à la fin soutenu à Vulcob notre ambassadeur qu'elle avait été de longue date préméditée; après avoir répandu l'or à pleines mains, s'être fait assister par les ducats de l'Espagne, il a la honte de voir le duc d'Anjou l'emporter sur son fils à la presque unanimité des suffrages.

Voilà la grande œuvre de Catherine : après avoir perdu dans une seule journée tout le terrain conquis par deux années d'efforts et d'intrigues; après avoir brisé tant d'alliances péniblement conquises, encouru la réprobation universelle, elle retourne comme un gant cette Europe frémissante et indignée; c'est bien là l'apogée de sa politique, le triomphe le plus éclatant de la diplomatie française inspirée par elle et servie par des hommes oubliés aujourd'hui, mais dont il est juste de rappeler tous les noms si glorieux, Ferals, les deux Noailles, le président du Ferrier, Vulcob, Lansac, Mondoucet, Saint-Gouard, Monluc, évêque de Valence, Schomberg, Paul de Foix, Mauvissière et La Mothe-Fénelon.

Mais si cette victoire diplomatique, la plus grande du règne de Charles IX, n'a pas produit les fruits qu'on était en droit d'en attendre, la faute en est à la Saint-Barthélemy. Les protestants que Catherine croyait à jamais anéantis, retrempés par ce baptême de sang, tiendront en échec toutes les forces royales dans les trois

villes de Sancerre, de Sommières et de la Rochelle, et cette guerre fratricide se prolongera jusqu'à ce que la main pacifique et victorieuse de Henri IV y vienne mettre fin et chasse l'étranger de Paris. La vraie grandeur de la France date de lui.

## XVIII

L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne avait imposé la nécessité d'une transaction avec les assiégés de la Rochelle. Le 24 juin 1573, les quatre délégués du roi, Brûlart, de Sauve, Pinart et Villeroy arrêtèrent les conditions de la paix; elles étaient dures et humiliantes : le plein exercice de la religion réformée; l'exemption d'une garnison; l'interdiction de réédifier une citadelle; un gouverneur non suspect et qui ne serait reçu qu'après que les troupes assiégeantes se seraient retirées; la liberté de leur culte étendue à tous les hauts justiciers, et par suite celle de célébrer les mariages et les baptêmes à la façon huguenote. Les mêmes conditions étaient accordées aux deux villes de Nîmes et de Montauban, de longue date étroitement confédérées avec la Rochelle[1].

Le mois suivant, Charles IX, sous la forme d'un édit, ratifia toutes ces concessions. A ce prix, il se flattait d'obtenir la soumission du Languedoc, du Dauphiné et des autres provinces où la résistance se prolongeait.

Mais son illusion fut de courte durée, le 26 août il écrivait au maréchal Damville : « Il me semble que mes sujets, faisant profession de la nouvelle prétendue religion en vostre gouvernement, ayent fort peu de volonté de recevoir mon édit de pacification, usant de remise et longueur comme ilz font, et continuant tous actes d'hostilité, et n'estoit que ilz se sont cogneuz pressés par les empeschemens que vous avez donnez, tant sur la récolte que autrement, ilz se montreroient encores plus insolens, chose que je ne veux croire procéder des bons et de ceux qui ont quelque bien, mais de plusieurs belistres qui vivent et font leur profit de la guerre et du trouble, lesquelz sont assistez des ministres et autres transportez de pareille passion, qui sont avec eux hors de mon royaume. Je vous ay envoyé l'édit de pacification, ils l'accepteront ou le refuseront, mais qu'ils fassent le premier, comme je désire et prie à Dieu, il faut les accueillir et traiter gracieusement,

[1] Voir dans le n° 15558 du fonds français la réponse faite par le Roi aux demandes de ceux de la Rochelle; La Popelinière, *Hist. de France*, t. II.



IMPRIMERIE NATIONALE.

qu'ils ayent toute occasion de demeureur en repos. Il importe grandement d'avoir résolution sur ledit édit; car, sans cela, je ferai acheminer les Suisses de vostre costé ou je les renverray en leur pays[1]. »

Une sorte de transaction intervint : les protestants du Languedoc ayant demandé à Damville la permission de tenir deux assemblées, l'une à Montauban, et l'autre à Milhau, le Roi y consentit; mais le choix du jour anniversaire de la Saint-Barthélemy pour ces deux assemblées faisait pressentir les résolutions qui y seraient prises. Elles dépassèrent de beaucoup les concessions de l'édit et nous nous bornerons à les résumer sommairement : exercice public de la religion réformée dans tout le royaume, désaveu de la conspiration imputée aux protestants la veille de la Saint-Barthélemy; poursuites juridiques contre les massacreurs du 24 août; annulation de tous les jugements rendus depuis cette date; restitution aux protestants de leurs biens, de leurs offices; admission de leurs enfants dans toutes les écoles; cimetière commun avec les catholiques; garde des villes par leurs propres troupes payées des deniers de l'État; une chambre composée des juges de la religion dans chaque cour de parlement; entretien de leurs ministres prélevé sur les dîmes; deux places de sûreté par province; enfin dans le Béarn retour aux règlements décrétés par Jeanne d'Albret[2].

En Dauphiné, les mêmes exigences se produisent; M. de Gordes, le 5 septembre, s'en plaint à M. de Hautefort, ambassadeur en Suisse :

« Je suis bien marry que je ne vous puis mander que Montbrun et ses adhérens ayent désir de recevoir la paix que tant s'en fault que la dernière remontrance et requeste qu'ilz m'ont faite estoit permission de se reposer sur le Roy pour obtenir beaucoup de choses qu'ilz prétendent luy demander et cependant tenir les lieux qu'ilz tiennent et pouvoir exiger les contributions pour la nourriture de leurs gens de guerre et que je licenciasse mes forces, ce que je ne leur ay accordé; et je vous promets que je ne vois pas qu'ilz ayent aucune volonté d'obéyr et est échappé à Lesdiguières de dire que, pour cet hiver, le pays qu'ilz tiennent leur est si avantageux qu'ilz ont loisir jusqu'à Pâques de penser à recevoir l'édit de pacification[3]. »

Charles IX croyait en avoir fini avec ceux de la Rochelle; et tout au contraire il est contraint d'écrire à M. du Lude : « Vous avez sagement fait de m'avoir mandé la continuation des déportements des Rochelois; ils font tout le contraire

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3246, f° 1. — [2] Voir La Popelinière, *Hist. de France*, t. II, p. 185. — [3] Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 102.

de ce que j'espérois d'eux, attendu la bonne volonté que j'avois de les confirmer en leurs privilèges. Parce que je n'ay encore eu aucunes nouvelles de M. de Biron, je ne me puis résoudre à ce que je dois faire, joint que je luy ay donné tout pouvoir de prendre tel parti qu'il cognoistra estre utile et nécessaire pour me rendre obéy. Mon intention est de tenter celuy de la douceur en tout ce qu'il me sera possible; mais aussi où il cognoistra ne les jamais réduire par ce moyen au chemin de l'obéissance, je désire qu'il soit au plus tôt présenté à l'encontre d'eulx par les voies les plus rigoureuses pour les chastier de leur témérité, sans y perdre temps[1]. »

Dans une lettre à Biron, après l'avoir entretenu de toutes les difficultés du moment : « Je suis délibéré, ajoute-t-il, de mettre la main à bon escient et de rendre chacun content de la protection qu'il doit espérer de moy[2]. »

Si du moins pour se faire obéir, il avait eu sous la main des troupes disciplinées, mais l'esprit de révolte les avait gagnées : « Je suis assuré, mande-t-il, le 30 août, à Damville, que mon pauvre peuple ne cesse d'être affligé et opprimé autant que jamais par plusieurs compagnies de gendarmes et autres soldats à pied qui tiennent les champs et font des maux exorbitants sans vouloir se retirer en leurs maisons[3]. »

Jusqu'aux Suisses, ces troupes si fidèles, qui deviennent une charge et un danger pour les populations. Leur séjour en Dauphiné où ils sont depuis plus de quinze jours, écrit Truchon, le premier président au Parlement de Grenoble, à M. d'Hautefort, apporte grande ruine à cette pauvre province, comme il sera de même au Languedoc, s'ils y viennent[4]. La plus grande difficulté du moment c'est que le duc d'Anjou, en dépit des instances des députés polonais, s'obstinait à ne pas quitter la France. Sa récente et insensée passion pour la princesse de Condé n'en était pas l'unique cause. « Il s'ennuyoit, nous dit le duc de Bouillon dans ses Mémoires, d'aller commander à une nation si éloignée et si différente de mœurs. Dans l'état de santé du Roi, c'étoit se mettre au hasard de perdre la France et le duc d'Alençon ne manqueroit pas en faire ses menées[5]. »

Le cardinal de Lorraine cherchait par tous les moyens à le retenir, allant jusqu'à lui conseiller d'user de mesures rigoureuses envers les protestants, ce qui infailliblement amènerait la reine Élisabeth et les princes allemands à prendre

[1] Bibl. nat. (minute origin.), fonds français, n° 15558, f° 153.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 155.

[3] *Ibid.*, n° 3246, p. 4.

[4] *Ibid.*, n° 15558.

[5] *Panthéon littér.*, t. XI, p. 14

parti pour eux et, en faisant une nécessité de sa présence, rendrait impossible son départ pour la Pologne[1].

Dès le mois de mars précédent, Vincenzo Alamanni, l'ambassadeur de Toscane, témoin de la mauvaise intelligence des deux frères, avait écrit au Grand-Duc : « La trop grande autorité prise dans le royaume par Monsieur, plus obéi que le Roi lui-même, est un véritable danger pour le repos de la France. Son départ serait une grande garantie de sécurité[2]. »

Catherine n'avait pas encore eu le courage de se prononcer : « Je suis marrie, avait-elle écrit au duc de Nevers, que cette grandeur me l'éloigne; car autrement je pense que je l'empescherois. » Enfin pris d'impatience, Charles IX se décide à partir le premier pour forcer son frère à venir le rejoindre et le 23 septembre il en prévient Damville : « Le commissaire Martin est arrivé devers moy et peu après le sieur de Forges et les deputtez de ceulx de la religion du Languedoc, lesquels je n'ay pu encore oyr ny moins prendre la résolution sur ce qu'ilz ont à me proposer, parce que mon frère le roi de Pologne estant pressé des seigneurs polonois, qui sont icy, de son voyage en son royaume, j'ay employé tout le temps à y prendre une résolution. Je pars présentement pour m'acheminer à Fontainebleau et là avoir plus de loisir d'entendre l'affaire qui touche votre gouvernement, d'où je ne partiray que je n'y aye pris une finale résolution[3]. »

Le 5 octobre, Charles IX est à Crécy, d'où il va à Monceaux, quelques jours plus tard il s'installe à Villers-Cotterets. Il y avait donné rendez-vous aux députés des protestants du Languedoc et à ceux du Dauphiné. Lorsque Catherine prit connaissance de leur exorbitante requête, son irritation fut au comble : « Si Condé était encore en vie, s'écria-t-elle en pleine cour, et qu'il fût dans le cœur de la France avec vingt mille chevaux et cinquante mille hommes de pied, il ne demanderait pas la moitié de ce que ces misérables ont l'insolence de nous proposer[4]. »

Mais Charles IX, depuis qu'il était aux prises avec ces difficultés de chaque jour, avait appris à mieux se contenir, à être plus maître de lui que par le passé; voulant gagner du temps et s'éviter une réponse trop directe, il insinue habilement aux députés du Languedoc que dans l'intérêt de la pacification il valait mieux que Damville traitât avec eux et sur les lieux mêmes. Pour les mettre en confiance, il les fait accompagner par M. de Caylus et Jacques de Crussol.

[1] *Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 858.
[2] *Ibid.*
[3] Bibl. nat., fonds français, n° 3245, f° 31.
[4] De Thou, *Hist. universelle*, t. VII, p. 17.

Durant tout le temps des premières guerres civiles, et sous le nom de d'Acier, Crussol avait été l'un des chefs les plus redoutables des protestants du Midi; sauvé par le duc de Guise à la Saint-Barthélemy, et, à la mort de son frère aîné, ayant hérité du titre et du duché d'Uzès, il s'était fait catholique. Caylus et lui, porteurs des dernières instructions du Roi, devaient assister Damville dans la conférence qu'il était appelé à tenir avec les députés protestants, et dans un lieu rapproché de Montauban.

En quittant Villers-Cotterets, Charles IX va droit à Vitry-le-François, et, dès le lendemain, il écrit à Damville : « J'arrivay en ce lieu le XXIX de ce mois, où estant je me trouvay un peu mal disposé, qui est cause que je m'y suis arresté pour me reposer et prendre quelque purgation, affin de me guérir, comme j'espère, Dieu aydant, l'estre entièrement dans quatre ou cinq jours, et de poursuivre après mon voyage de Nancy et de Metz pour y conduire mon frère le roi de Pologne, suivant ma première délibération, ayant bien voulu vous donner advis de ce que dessus, affin que, si d'aventure l'on faisoit courir aultre bruit de mon indisposition, vous en saichiez la vérité qui est telle que je le vous escriptz[1]. »

Le duc d'Anjou rejoignit enfin le Roi son frère à Vitry. Là encore il chercha par tous les moyens à prolonger son séjour en France; il aurait bien voulu y passer encore l'hiver; mais Catherine l'en dissuada. Surmontant sa douleur, « Partez, mon fils, lui dit-elle, partez, vous ne demeurez pas longtemps en Pologne. » Déjà elle avait dû lire dans les yeux de Charles IX sa mort prochaine.

Le 15 novembre, le pauvre Roi écrit à Damville : « Je séjourneray encore quelques jours à Vitry pour me fortifier; mon frère le roi de Pologne part aujourd'hui, conduit par la Reine ma mère, mon frère d'Alençon et plusieurs autres princes et seigneurs, m'ayant laissé un extrême regret de ne pas lui avoir rendu cet office de le reconduire moi-même, comme je l'ay toujours désiré et eusse fait[2]. »

C'eût été plutôt pour être bien sûr que, cette fois, il était hors du royaume.

Chemin faisant, Catherine lui écrit : « Mon fils, je ne puis être à mon aise, vous ayant laissé faché et ennuyé, que je ne sache comment vous vous portez, aussi pour vous dire qu'il va vous trouver deux des ambassadeurs de Pologne pour prendre congé de vous et je m'assure que vous ne faudrez à leur bien recommander

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3245, f° 35. — [2] *Ibid.*, n° 3247, f° 49.

vostre frère et leur assurer de vostre bonne volonté envers eux et le royaume de Pologne[1]. »

Et dans une nouvelle lettre, datée de Nancy, le 23 novembre : « Je vous supplie ne pas prendre l'air sans le congé des médecins. Hier arriva ici les ambassadeurs d'Angleterre, qui font bonnes mines et belles paroles; mais je ne sais qu'en croire[2]. »

Le duc d'Alençon, un peu malgré lui, avait accompagné son frère le roi de Pologne et suivi sa mère à Nancy. De longue date, nous l'avons vu, il méditait de s'enfuir en Angleterre, et il avait eu la criminelle pensée de se saisir de quelques vaisseaux de la flotte royale, et d'aller rejoindre celle de Montgomery, qui cherchait à forcer l'entrée du port de la Rochelle. Madame de Mornay fait allusion à ces projets d'évasion dans la Vie de son mari : « Le duc projetoit diverses pratiques contre le Roy son frère, et en cas qu'elles ne réussissent pas, de passer en Angleterre et de relever le parti de la religion[3]. »

A l'heure où nous sommes, tous ses rêves d'ambition semblaient à la veille de se réaliser : il était à la fois sollicité par les Flamands, qui déjà pensaient à lui, et par ceux que l'on appelait les *politiques*, dont les Montmorency étaient les chefs. Ce qui les avait jetés dans cette voie, c'est qu'ils tenaient pour certain que l'absence seule de leur frère aîné, le maréchal, les avait préservés du massacre, et « ils emplissoient les esprits, dit le duc de Bouillon dans ses Mémoires, du mauvais gouvernement qui étoit dans le royaume, des édits violés, de la substance de la France qui alloit en Italie[4] ». Et après lui, ajoute Hotman, « Ils ont pris le nom de *politiques*, avec l'appui du duc d'Alençon, ont demandé que l'on fît revivre l'ancienne constitution françoise, en convoquant les États généraux, seul remède à tant de maux, et le plus grand coup porté à la tyrannie. Jamais plus grande confusion n'a régné dans le conseil d'un despote[5]. »

Le maréchal de Montmorency, de nature froide et prudente, ne s'associait que timidement à cette conspiration; mais ses deux frères, Thoré et Méru, ainsi que le vicomte de Turenne, son neveu, s'y étaient mis entièrement et se servaient, auprès du duc d'Alençon, de La Mole, son favori. Leurs menées n'échappèrent point à la pénétration intéressée du roi de Pologne. Il avait d'ailleurs un grief tout

[1] Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 211, f° 24.

[2] *Ibid.*, n° 211, f° 23.

[3] *Mémoires de Madame de Mornay*, édit. de Witt, t. I, p. 25.

[4] *Panthéon littéraire*, Mémoires du duc de Bouillon.

[5] Dareste, *Étude sur Hotman* (*Revue historique*, 1885).

personnel contre La Mole, qui avant lui s'était occupé de la princesse de Condé. De crainte qu'il ne profitât de son absence pour le supplanter auprès d'elle, au moment de quitter la Reine sa mère, il la supplia de faire en sorte d'éloigner ce rival redoutable. Le moment était mal choisi : La Mole était en pleine faveur. Grâce à la séduction de sa personne, dont Marguerite de Valois ne sut pas se défendre, il s'était poussé si avant dans l'intimité de l'inflammable Élisabeth, que Leicester avait eu quelque raison d'en être jaloux; et il avait si bien disposé la reine à accepter une entrevue avec le duc son maître que, sans la Saint-Barthélemy, tout porte à croire qu'elle aurait eu lieu. Pour son malheur, le duc d'Alençon ne consentit pas à s'en séparer, et continua à nouer de nouvelles intrigues. Le séjour de sa mère à Blamont, lieu qu'elle avait fixé pour faire ses adieux au roi de Pologne, allait lui en fournir l'occasion.

Durant les quatre jours qu'elle y passa, Catherine eut de secrets entretiens avec le comte Ludovic de Nassau et le duc Christophe, le fils cadet du comte Palatin; c'est Schomberg, qui, lors de sa récente mission en Allemagne, avait arrangé cette entrevue et préparé les voies à une entente. Grâce à son habileté, le comte Ludovic avait été si bien mis en confiance, qu'il venait d'écrire à son frère le prince d'Orange : « Le Roy de France a promis d'embrasser les affaires des Pays-Bas autant et aussi avant que les princes protestants d'Allemagne les voudront embrasser et sans mettre en compte l'argent qu'il a déjà fourni[1] »; mais en même temps il le prévenait que l'on était à la veille de « remuer ménage en France », et que cette prise d'armes les priverait du secours d'auxiliaires français.

Catherine avait tout intérêt à pousser à une nouvelle guerre dans les Flandres, soit pour empêcher les Nassau de venir, comme par le passé, secourir leurs coreligionnaires de France, soit pour assurer un libre passage à travers l'Allemagne à son fils d'Anjou et lui ramener les sympathies que la Saint-Barthélemy lui avait fait perdre; elle promit donc au comte Ludovic et au duc Christophe qu'un subside de cent mille écus leur serait versé à Strasbourg; mais en même temps elle s'arrangea pour empêcher toute entrevue secrète entre Ludovic et le duc d'Alençon. Toutefois sa surveillance fut mise en défaut : le duc, la veille de son départ, put glisser à l'oreille du comte : « Maintenant que je vais avoir le gouvernement, ainsi que l'avait mon frère, j'emploierai tout pour vous seconder. »

Catherine y mit bon ordre. Il ne put obtenir cette lieutenance générale du

[1] Van Prinsterer, *Arch. de la maison d'Orange*, t. IV.

royaume à laquelle le duc aspirait, en dépit de la promesse qui lui en avait été faite; il ne lui restait plus que la ressource de s'enfuir, et il se l'était ménagée par l'entremise de Thoré (Guillaume de Montmorency), qui, avant la Saint-Barthélemy, avait eu de fréquentes communications avec le comte Ludovic, et depuis les avait continuées[1].

D'autre part, Maisonfleur, resté à Londres, l'y poussait vivement. « Si vous ne vous hâtez pas, lui écrivait-il, la reine Élisabeth aura lieu de croire que toutes les longueurs dont vous avez usé jusqu'à présent, tout le beau langage que lui avez tenu par vos lettres n'ont été qu'autant de ruses pour la surprendre, et que tout s'est fait par le conseil de *Madame la Serpente* (c'est ainsi qu'il appelle Catherine de Médicis), afin de prolonger les choses et les tenir en haleine pour quelque sien dessein que personne n'entend. Que direz-vous à cela, Lucidor? (c'est le nom qu'il lui donne.) N'est-ce pas là ce que vous demandez? On vous appelle, on vous invite à vous hâter, ô Lucidor, le plus fortuné prince de la terre, s'il sait user de la fortune[2]. »

## XIX

Charles IX put enfin quitter Vitry. Le 25 novembre il entre à Châlons : « Il va un peu mieux, écrit Cavalli, l'ambassadeur de Venise, qui l'y vit le 2 décembre; mais il ne quitte pas la chambre; il a commencé à assister aux séances de son conseil[3]. »

Ce même jour, Charles IX donna audience à l'envoyé d'Élisabeth, Randolph, le maître des postes d'Angleterre, avec lequel il s'entretint des conditions d'un traité de commerce déjà soumis à la Reine sa mère. Dans tous les temps et avant tout, les Anglais sont des hommes pratiques. Randolph était également chargé de poursuivre la négociation du mariage de la reine sa maîtresse avec le duc d'Alençon, l'amorce tendue pour obtenir de meilleures conditions dans les tarifs à débattre. Tout récemment en causant avec La Mothe-Fénelon de ce projet, Burghley avait prétendu que les marques de la petite vérole qui défiguraient le visage du duc, n'avaient pas disparu. Randolph devait donc rapporter un nouveau portrait qui permît d'en juger. Charles IX, qui ne pensait alors qu'à éloigner ce frère aussi redoutable maintenant que l'autre, y fait allusion dans une lettre du 2 décembre,

[1] *Panthéon littéraire*, Mémoires de Bouillon. — [2] Record office, *State papers*, France; voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 179. — [3] Bibl. nat., *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, filza VII, p. 152.

à La Mothe-Fénelon : « Randolph a trouvé mon frère tout autre et plus agréable qu'il ne pensoit; il en emportera la peinture qui est vraiment sans flatter d'après le naturel, ainsi que l'ambassadeur résident temoignera par ses lettres et Randolph de bouche, qui sera cause que je ne m'estendray davantage, pour m'en remettre à eux que je crois certainement qui en parleront avec vérité, laquelle entendue par la reine, sera, si elle désire ce mariage, cause d'y avoir une heureuse fin, ainsi que je désire de très grande affection et que l'asseurerez à ladite reine, et à ses ministres non seulement de ma part, mais aussi de celle de ma mère et de mon frère le duc d'Alençon[1] »; et de sa propre main il protesta à Élisabeth de son désir de lui être agréable et d'arriver à la conclusion du traité de commerce qu'elle recherche.

Le 5 décembre, il est à Pont-Favergier d'où il écrit à La Mothe-Fénelon : « Madame ma mère sera, à mon avis, aujourd'hui partie pour revenir et espère que serons ensemble à la Fère en Picardie dedans sept ou huit jours, pour pourvoir avec son bon avis et ceux de mon conseil que j'ay mandés aussi pour s'y trouver aux choses que je trouveray estre nécessaires pour achever d'établir le repos en mon royaume; et par même moyen, si Dieu nous fait la grâce, comme de notre part nous le désirons de bon cœur, que la négotiation du mariage entre cettedite reine et mon frère le duc prend quelque bon chemin pour réussir, regarder et résoudre en cette compagnie les articles du traité qu'il faudra en faire. Vous remercierez aussi la reine des honnêtes compliments qu'elle vous a faits de ma guérison, qui est telle qu'il ne me reste plus qu'à me renforcer encore un petit que je ne sois au mesme estat que j'estois avant ma maladie, me trouvant très bien d'avoir pris l'air; allant par les champs comme je fais, pour être vers la fin de la semaine prochaine au lieu de la Fère.

« La peinture de mon frère n'étant pas achevée de mettre en couleur à la dernière audience que j'ay donnée au sieur Randolph, pour cette cause lui et l'ambassadeur résident s'en iront à Paris sous la conduite de Géromino Gondy, qui la délivrera audit Randolph en présence de l'ambassadeur résident. Tous deux ensemble la verront, la considéreront, et, après qu'ilz l'auront trouvée bien faite et ressemblante d'après le vif et le naturel de mon frère, elle sera par ledit Gondy accommodée, et l'étui dans lequel elle sera mise scellé de cire et fermé par le maréchal de Retz, lequel vous en enverra un double tout semblable à l'autre par un

[1] Le Laboureur, Additions aux *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 361.



IMPRIMERIE NATIONALE.

courrier exprès qui sera à Londres avant que ledit Randolph n'y arrive, afin que l'on ne puisse changer ni innover, lorsqu'on la fera voir à la reine[1]. »

Le 6 décembre, Charles IX est à Cormisy. De ce lieu il écrit à Damville de venir le retrouver à Compiègne, dès qu'il sera fixé sur le succès de la négociation confiée à MM. d'Uzès et de Caylus pour pacifier le Languedoc, et le prie de laisser durant son absence tout pouvoir à M. de Joyeuse[2].

Enfin nous le retrouvons à Reims, où sa mère, le 10, vient le rejoindre[3]. Il profite du court séjour qu'il y fait, pour décharger tous ses sujets de quatre sols du principal de la taille, dans l'espoir de calmer l'agitation des provinces de plus en plus menaçante. Sous l'empire des mêmes appréhensions, il avait refusé de laisser entrer de nouvelles troupes du pape dans le Comtat[4].

De plus en plus effrayé, il écrit de Soissons, le 17 décembre, à Damville : « Je désire que vous fassiez bien rudement entendre aux députez de ceux de la religion le mécontentement que j'ay des leurs, en ce que contre la suspension d'armes accordée d'une part et d'autre, ilz ne cessent de courir, piller et saccager tous les lieux où ils peuvent mettre les pieds, y commettent la même hostilité qu'ils feroient en guerre ouverte[5]. » Catherine joint ses recommandations à celles du Roi son fils[6].

Ces plaintes n'ont rien d'exagéré. L'ambassadeur de Toscane écrit, le 23 décembre, au Grand-Duc : « Les soulèvements en ce pays sont arrivés à un tel point que s'il n'y est promptement porté remède, j'entrevois de nouvelles guerres que l'on sera dans l'impuissance d'empêcher[7] »; et toutes les nouvelles venues des provinces le confirment : Caylus, que le Roi a dépêché pour assister Damville, n'a échappé qu'à grand'peine à quatre embuscades que lui ont tendues les rebelles, et il ont tué l'un des hommes de son escorte. Le 22 novembre, il écrit au Roi : « Les chemins du Languedoc sont si mal assurez que homme n'y passe qu'il n'y soit volé[8]. »

Le 12 décembre, les magistrats de Toulouse mandent à Charles IX : « Les hu-

[1] Le Laboureur, Addit. aux *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 364.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 3246, f° 62.

[3] « Je suis arrivée ce soir en cette ville, écrivait-elle à Bellièvre, le 10 décembre, où le Roy monsieur mon filz s'est aussi trouvé. » (Bibl. nat., fonds français, n° 15902, f° 589.)

[4] *Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 892.

[5] Le Laboureur, Addit. aux *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 366.

[6] Bibl. nat., fonds français, n° 3246, f° 76.

[7] *Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 894.

[8] Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 160.

guenots ont plus pillé et se sont plus augmentés en temps de surséances d'armes non observées que par le gain d'une grande bataille[1]. »

Daffis, le premier président du Parlement de Toulouse, loin d'atténuer le danger de la situation, dans une lettre du 3 décembre, en fait une peinture effrayante : « De jour en jour, Sire, les calamités et les misères accroissent sur les endroits où le nombre de vos sujets diminue; vos villes sont surprises, le pays gasté et ruyné et qu'on tasche de soustraire à l'obéissance de Vostre Majesté. Je ne puis obmettre à vous représenter à toutes occasions et continuer à vous advertir de nostre extrême ruyne, s'il n'y est autrement pourveu. Nous sommes environnés en ceste ville de tous costez par les ennemys qui surprennent journellement des villes près de nous, lesquelles n'ont moyen de se défendre ni celle-cy de les garder, de sorte que le peuple, estant sans défence, vient en tel désespoir que ordinairement pour se garantir il ayde de deniers ceux de la nouvelle opinion qui en attirent une infinité à leur parti. Depuis le commencement des troubles, les villes catholiques des environs de nous n'ont jamais esté en plus grand danger, de manière qu'il semble que leur dessein soit de faire icy un pays de conquête; ils s'y fortifient et s'accommodent de lieux qui leur sont nécessaires pour leur passage; pour à quoy obvier, il est nécessaire requérir Vostre Majesté nous impartir son ayde et protection[2]. »

M. de Rieux écrit de Montpellier au Roi, le 12 décembre, que les empêchements sont aujourd'hui si grands sur les chemins à l'occasion des courses des ennemis qu'il a été contraint de prolonger l'assemblée des États qu'il avait ordonnée au 8 du présent, les députés des diocèses ne pouvant s'y rendre sans grand danger, et il ajoutait : « Nous sommes encore détenus sans qu'il nous soit possible encore nous pouvoir mettre en chemin à l'exécution de la charge que Vostre Majesté nous a donnée[3]. »

« Il n'y a que trente chevaux à Blois, écrit M. de Sanzay, et une compagnie de gens de pied pour tenir tête aux ennemis, qui gâtent tout le pays[4]. »

Ruffec se plaint du mauvais état des places du Poitou; pas une n'est en état de résister à une attaque[5].

Les protestants de Bretagne exigent de M. de Bouillé la liberté de leurs prêches[6].

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 221.
[2] *Ibid.*, f° 159.
[3] *Ibid.*, f° 186.
[4] Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 244 a.
[5] *Ibid.*, f° 174.
[6] *Ibid.*, f° 224.

A bout de voies et pour faire face à tant de difficultés, Charles IX adresse une circulaire à tous les gouverneurs des provinces et il leur expose la situation telle qu'elle est :

« J'ay esté adverty, de plusieurs endroits, que par les provinces de mon royaume il y a des personnes qui vont de maisons en maisons, suscitant les gentilshommes et autres subjets à rebellion et désobéissance, sous prétexte du bien public, leur remettant au devant les pilleries, rançonnements, injures, violences et autres maux qui ont eu cours en mon royaume durant les troubles d'icelluy; sur quoy ils donnent à entendre que tant s'en fault que j'aye le vouloir d'y mettre ordre et délivrer mes sujets de l'oppression dont ils se ressentent encores journellement et seront perpétuellement chargés, au contraire que je n'ay autre intention que de nourrir toujours la division entre mes sujets, et nommément parmi les plus grands, affin de pouvoir, avec moins de contredit, continuer, voire augmenter toutes sortes d'exactions et subsides, s'efforçant par semblables raisons et inventions desvoyer les plus simples de la fidélité qu'ils me doivent et par promesse et belles espérances gagner les autres, jusqu'à menacer de ruynes ceux qu'ils retrouvent plus durs et difficiles, afin de rendre leur partie plus forte; et davantage suis adverty qu'ils se donnent parmi eux rendez-vous pour, comme il se dit, attenter à ma personne[1] et exécuter sur plusieurs villes de mon royaume leur délibération et entreprise, et sachant assurément qu'il y en a de si oubliés qu'ils ont non seulement prêté l'oreille à cette proposition, mais font et mènent lesdites pratiques, je vous prie de bien vouloir ouvrir les yeux et les étendre sur votre gouvernement pour au plus tost découvrir la vérité de ce fait. »

Et, en terminant, il rappelle qu'il a mandé à Compiègne plusieurs notables gentilshommes et autres gens de justice de toutes les provinces bien informés de l'état du mal qui y est pour, sur leur rapport, y donner prompt remède par le conseil de la Reine sa mère, de son frère le duc d'Alençon, du roi de Navarre, des princes de son sang, officiers de sa couronne et autres notables personnages[1].

## XX

Cette assemblée de Compiègne dont il attendait des remèdes efficaces pour arracher la France à l'anarchie qui achevait de la ruiner, Charles IX, en présence

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 195.

de la rébellion qui partout gagne du terrain, se voit forcé d'y renoncer. Suivi de toute la cour il s'arrête au château de Chantilly où il est reçu royalement par le maréchal de Montmorency, et c'est Catherine qui, le 19 décembre, en fait part à La Mothe-Fénelon : « Mon fils a passé en ce lieu trois jours, lesquels M. le duc de Montmorency et ses frères lui ont bien fait employer, car il y a trouvé les chasses et les plaisirs de la volerie à souhait, y ayant les princes et seigneurs, qui sont icy avec nous, mesme mes cousins de la maison de Guise, esté fort bien reçus et festoyez. Et espérons que doresnavant tous nos serviteurs seront si bien ensemble qu'ils procéderont d'un bon accord aux affaires et services de mondit sieur fils, dont je vous ai voulu avertir[1]. »

Ce séjour à Chantilly avait donc eu pour but de ménager un rapprochement entre les deux maisons de Guise et de Montmorency.

Était-ce vraiment possible ?

A quelques jours de là, dans un entretien confidentiel qu'il eut avec Catherine, Vincenzo Alamanni, l'ambassadeur de Toscane, ne lui cacha pas que le cardinal de Lorraine entretenait de secrètes pratiques avec le roi d'Espagne et l'empereur Maximilien et qu'il ne tendait à rien moins qu'à troubler de nouveau le royaume. « Je ne l'ignore point, dit-elle, mais nous travaillons à pacifier toutes choses. »

— « Alors, répondit-il, pourquoi n'appelez-vous pas le maréchal de Montmorency à la cour? Sa venue ne pourrait avoir que d'heureux résultats et favoriser votre œuvre de pacification. »

— « Ne pourriez-vous pas lui écrire de venir, répliqua-t-elle, mais de vous-même, et sans que j'y paraisse en rien. »

— « Volontiers, Madame, et je suis même tout prêt à aller à Chantilly, si vous le trouvez bon. »

Elle s'y refusa et se borna à le prier d'écrire, ce qu'il fit, mais sans rien en espérer; car, depuis le retour à la cour de Morvilliers, si hostile aux Montmorency, les dispositions de Catherine étaient tout autres, et le maréchal et ses frères avaient repris tous leurs soupçons. Ces variations de chaque jour, ces inimitiés si ardentes entre les grandes familles princières aggravaient encore les difficultés du moment. L'on peut en juger par une lettre de Charles IX à Damville : « Je ne puis omettre à vous dire qu'il y en a aucuns si malins et envieux du repos de ce royaume que, pour avoir moyen de nourrir et continuer les troubles et se

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 17972, f° 234 (copie).

prévaloir de la substance et sang de mes subjets, n'ont pas oublié de s'ayder de tous les artifices qu'ilz ont peu y pouvoir servir, s'estant entre autres desbordez jusques-là de semer et publier que la pluspart des princes et autres mes principaux ministres et serviteurs estoient divisez et bandez les uns contre les aultres et tous en très mauvaise intention contre moy; que ceux qui avoient volunté de parvenir à une mutation d'estat n'avoient à faire que de se monstrer et assembler, d'autant que incontinent après qu'ilz avoient fait corps, mon beau-frère, le duc de Montmorency et vous aussi vous en deviez rendre chefs. Vous jugerez combien cela est hors de la conception de toute personne de jugement. Toutefois leurs impostures n'ont pas esté rejetées de tout le monde, comme j'entends. »

Et il ajoute : « Estant puis peu de jours arrivé en ce lieu de Saint-Germain pour y séjourner pour veoir à mes affaires, déjà la plus grande partie des princes et des grands seigneurs s'y est rendue et les autres y doivent bientost estre, par l'advis desquelz je suis après à pourveoir aux désordres que les divisions et guerres civiles ont causés en mon royaume, me décharger en dépense, et retrancher ce qui se peut pour d'autant soulager mon peuple, et spécialement remédier aux charges et fautes qu'il supporte à l'occasion des gens de guerre, remettre sus l'intégrité de la justice et n'omettre aucune chose qui puisse servir au bien et repos de mes sujets, mesmes de ceux de la nouvelle prétendue religion, vivans sous le bénéfice de ma dernière déclaration, et convier ainsi ceux qui ont pris les avances à embrasser la bonté et clémence dont je désire user[1]. »

Il espérait que les députés de la religion, alors assemblés à Milhau, se montreraient plus tolérants et qu'une générale pacification pourrait en sortir. De Saint-Germain il adressa une nouvelle lettre à tous les gouverneurs des provinces, pour se plaindre des calomnies répandues partout et des libelles qui poussent le peuple à la révolte; mais, dans ce temps désolé, les protestants ne sont pas les seuls à nous parler de la misère et des maux dont se mourait la France. D'autres écrits, plus modérés sous la forme, et à un autre point de vue, retracent le triste tableau de ces calamités. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul qui les résume tous. Le procès fait par l'auteur au luxe, aux folles dépenses nous dépeint et avec vérité la France d'alors et telle que l'avait faite le règne des Valois.

Il s'en prend d'abord aux guerres civiles, « qui ont mis le feu partout et apporté l'impunité de brûler, saccager et dissiper tout »; puis à la stérilité des six der-

[1] Voir *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 895.

nières années, à l'accroissement des impôts, à l'exportation du blé, du vin et des marchandises hors de France; « car, avertis de la cherté qui est ordinairement en Espagne et en Portugal et qui souvent advient en d'autres lieux, les marchands obtiennent par le moyen des favoris de la cour des permissions pour y transporter les blés et nous laissent la cherté ».

Il s'en prend aux rois et aux princes qui ont trop donné aux choses de plaisir, peinture et pierreries qui se vendent dix fois plus cher que du temps des anciens rois.

Il s'en prend aux rentes constituées sur la ville de Paris où chacun a mis son argent, ce qui a fait cesser le trafic des marchandises et des arts mécaniques, au luxe de la table couverte de trop de mets, au luxe des bâtiments et des meubles.

« Dans l'ancien temps l'on ne savoit ce que c'étoit que de faire tant de frises, de corniches, de chapiteaux, d'architraves, de cannelures, de colonnes, de moulures; l'on ne savoit mettre ni marbre, ni porphire aux cheminées, ni dorer les poutres et les solives; l'on ne voyoit point tant de lits de drap d'or, de velours, de satin, de damas, ni tant de bordures exquises; l'on ne faisoit point aux jardins tant de beaux parterres et compartiments, cabinets, allées, canals et fontaines. Aujourd'hui l'on emploie l'or et l'argent en choses vaines, comme à dorer le bois ou le cuivre, et celui qui se devoit employer aux monoyes a esté mis en dégast.

« Il n'y a chapeau, cappe, manteau, collet, robe, juppe, colletin, casaque, chausses, pourpoint qui ne soient couverts de passements d'or ou d'argent, ou doublés de toile d'or et d'argent.

« Les édits sur la réformation des habits ne servent de rien; puisqu'on porte à la cour ce qui est défendu, on en portera partout. Pour entretenir ces excessives dépenses, il faut jouer, emprunter, vendre et se desborder en toutes voluptez et enfin payer ses créanciers en belles cessions ou faillites[1]. »

## XXI

L'année 1574 débuta mal. Une tentative pour s'emparer de la Rochelle, qui échoua et coûta la vie à ceux qui l'avaient entreprise, avait surexcité toutes les défiances des protestants. C'est vainement que Charles IX et Catherine la désavouèrent. A la fin de décembre, sous prétexte de célébrer la Cène, La Noue y

[1] *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France et sur les moyens d'y remédier.* Paris, à l'Olivier de Pierre l'Huillier, rue Saint-Jacques, 1574, in-8°.

étant venu, la ville, obéissant à ses conseils, se mit en état de défense, et Henri de Rohan, seigneur de Frontenay, prit le commandement de la milice bourgeoise. Dans la seconde quinzaine de janvier, Saint-Sulpice y fut envoyé par le Roi; il était porteur des plus pacifiques assurances et chercha de son mieux à détourner les Rochelois de faire cause commune avec ceux du Languedoc[1]. Mais le vent de la révolte souffle partout. Jacques de Crussol que le Roi avait envoyé pour assister Damville, lui écrit le 9 janvier : « J'ay remarqué que ceux de la nouvelle prétendue religion se disposent plus à la guerre qu'à la paix[2]. »

De son côté Saint-Hérem lui mande le 12 : « Ceux de la nouvelle opinion ont pris cinq chasteaux proches de la ville du Puy. Ladite ville est tellement investie que on n'y peult porter nulz vivres ny bonnement y entrer. Partie de leurs forces de Dauphiné et Vivarais et des Cévennes, qui sont en nombre de quatre cens chevaulx et deux mil hommes de pied ont fait ladite entreprise. Je suis adverty de plusieurs endroits et mesmes par des leurs qu'ilz sont résolus entrer dans la Limagne d'Auvergne, avec autres forces qu'ilz attendent, pour y exécuter autres entreprises par le moyen et intelligences d'aucuns de ce pays. Je fais tout ce que je puis pour faire assembler la noblesse pour rompre leur dessein, mais le peuple est tellement froid, la noblesse craint tant la despence, autres si mal contents à cause des informations et exécutions de justice qui a esté faite contre quarante ou cinquante gentilshommes, que je crains qu'estant désespérés, comme ils sont, s'il ne plaist à Vostre Majesté leur pardonner et abolir lesdites informations, qu'ils ne se rendent du party de ceux de ladite religion[3]. »

En Poitou, c'est le propre lieutenant du Roi, La Haye, qui prêche la rébellion. Déjà il avait envoyé des députés à l'assemblée des protestants qui se tenait à Milhau, pour y présenter ses projets de réforme, et il avait invité la noblesse du Poitou à s'attaquer aux abus, et à empêcher que le Roi, pour enrichir certains mignons de cour, ne se ruinât par des dons excessifs. L'unique remède, c'était la convocation des États généraux[4].

En Dauphiné, Montbrun s'est saisi de deux postes considérables sur la frontière de la Provence et en plein Comtat Venaissin, et il a pillé l'abbaye de Virieu presque aux portes de Grenoble[5].

[1] Voir La Popelinière, *Histoire de France*, t. II, p. 205, 206, 219.

[2] Bibl. nat., fonds français, n° 15559, f° 3.

[3] *Ibid.*, f° 10.

[4] La Popelinière, *Histoire de France*, t. II, p. 207.

[5] De Thou, *Histoire universelle*, trad., t. VIII, p. 26, 27.

En Quercy, les protestants se sont emparés de villes et de châteaux importants; et, maître du Béarn tout entier, Pons de la Case fait des courses dans toute la Gascogne [1].

Le plus grand danger, c'est que le duc d'Alençon est le chef accepté par tous les mécontents, tous les rebelles. L'éloigner devient une nécessité. Si son mariage avec Élisabeth, toujours resté en suspens, venait enfin à se réaliser, ce serait la meilleure des garanties pour les protestants, et le plus sûr moyen de les ramener à l'obéissance. Dans toutes leurs lettres, Catherine et Charles IX invitent donc La Mothe-Fénelon à insister de nouveau auprès de la reine Elisabeth, à l'effet d'obtenir une solution favorable. Reçu par elle, le 2 janvier, La Mothe tente un suprême effort. Du moment que Randolph était revenu si favorablement impressionné, et qu'il lui avait parlé en si bons termes du duc, elle n'avait plus aucune raison pour différer de se prononcer. Elle s'excusa sur divers empêchements, qui ne lui avaient pas permis de réunir son conseil. Leicester, qu'il vit, au sortir de cette entrevue, lui dit que l'incident de la Rochelle venait fort mal à propos; car le mariage n'était possible qu'à la condition d'une parfaite intelligence entre les deux royaumes et que, pour y parvenir, il fallait que le Roi son maître laissât vivre ses sujets en toute liberté de conscience et en toute sécurité [2].

Une partie de janvier se passa à attendre une réponse. Enfin, le 24, Élisabeth représenta à La Mothe les inconvénients qu'elle appréhendait d'une entrevue officielle et publique. En cas que le mariage ne s'ensuivît pas, cela pourrait être une cause fâcheuse de brouille. Elle ne consentait donc qu'à une entrevue privée et sous la condition que le duc ne se ferait pas accompagner par un personnage aussi haut placé que le duc de Montmorency.

La Mothe-Fénelon n'avait pas qu'à poursuivre la négociation du mariage du duc d'Alençon. Une autre tâche plus difficile lui incombait, celle de surveiller le comte de Montgomery dont tout était à redouter dans l'état précaire de la France. Alarmé des fréquentes visites à la cour d'Arthur Champernown, le beau-frère du comte, et craignant que ce fût pour solliciter la permission d'armer des vaisseaux, il s'en était une première fois expliqué avec les conseillers d'Élisabeth, qui avaient nié qu'il en eût été jamais question.

Néanmoins, resté avec tous ses doutes : « S'il advenoit, avait-il écrit à Charles IX,

[1] La Mothe-Fénelon, *Corresp. diplom.*, t. V. — [2] *Ibid.*, t. V.



IMPRIMERIE NATIONALE

que les Anglais fassent quelque exploit en France, qui réussît avantageusement, indubitablement leur reine l'avoueroit, et, quand bien même elle n'auroit pas la volonté de le faire, ses sujets l'y contraindroient[1]. »

Il avait affaire à un habile et rusé adversaire. La paix une fois signée avec les Rochelois, Montgomery lui avait manifesté le désir de profiter de l'amnistie concédée par le Roi; plus tard, avec une apparente sincérité, il l'avait entretenu des dispositions plus favorables d'Élisabeth à la conclusion de son mariage avec le duc d'Alençon, et s'en était réjoui; mais il lui avait incidemment fait part de la permission qu'il avait obtenue d'elle d'aller avec toute sa famille habiter Jersey, ne lui cachant pas qu'en attendant la réponse de Charles IX il irait passer quelques jours dans les environs de Londres.

Cette réponse du Roi fut toute bienveillante; il adressa à La Mothe deux passeports pour Madame de Montgomery et sa belle-fille et il ne s'en tint pas à cette première faveur : « Vous m'écrivîtes quelquefois, manda-t-il à La Mothe, que le comte de Montgomery avoit le désir, considéré le malheur qui lui est advenu à l'endroit du feu roi mon père, de ne plus revenir en France, si je voulois lui permettre de jouir de ses biens et lui bailler faculté de les vendre. S'il est encore en cette disposition, je la lui accorderai volontiers; mais, en quelque façon que ce soit, je vous prie de l'assurer que je ne manquerai à aucune chose que je lui promets[2]. »

Ainsi, dans la première quinzaine de février, au moment même où Montgomery se préparait à reprendre les armes, Charles IX croyait n'avoir plus rien à redouter de lui. Mais, d'un autre côté, effrayé de l'état plus menaçant de jour en jour du pays, il appela à Saint-Germain les membres du Parlement de Paris, et là, en présence de quelques députés des provinces qu'il y avait également mandés, il leur fit part de son intention bien arrêtée de réformer la justice et les abus, regrettant amèrement de ne pouvoir, aussitôt qu'il l'aurait voulu, appliquer des remèdes aux maux dont souffrait la France. Le plus grand obstacle à son bon vouloir, c'étaient les profondes jalousies qui divisaient les grandes familles de la cour et notamment celle des Guises et de Montmorency. Pour se venger de ce que l'on n'écoutait pas ses conseils, le cardinal de Lorraine était accusé de pousser secrètement les catholiques de la Saintonge à se révolter. Catherine tenta bien de rapprocher ces deux maisons rivales; elle obtint même l'échange de part et d'autre

[1] *Correspondance diplomat. de La Mothe-Fénelon*, t. V.

[2] Voir cette lettre de Charles IX, dans notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 386.

de paroles de conciliation[1]. « L'on sait bien, écrivait Hubert Languet, ce que valent de pareilles promesses[2]. »

L'un de ces drames si fréquents à cette cour des Valois, « cour de sang et de soie », allait raviver leur mutuelle inimitié. Le 16 janvier, un gentilhomme nommé Ventanbran, sortant au matin du Louvre, où sans doute l'avait retenu quelque galante aventure, en descendant le grand escalier, se trouva face à face avec le duc de Guise qui venait au palais. Ventanbran s'était d'abord mis à sa suite; mais, proche parent de La Mole, et conseillé par lui, il avait passé dans la maison du duc d'Alençon. Guise lui en avait conservé rancune, et, une rivalité de femme y étant mêlée, il n'attendait que l'occasion de se venger de lui.

Des paroles injurieuses furent d'abord échangées. Guise, hors de lui, tira sa rapière. Ainsi menacé, Ventanbran remonta précipitamment l'escalier, mais, poursuivi par le duc et atteint d'un coup en plein corps, il tomba sur le plancher, sans plus donner signe de vie. Le duc crut l'avoir tué, et alla chez le Roi, qui était encore au lit. « Sire, lui dit-il, j'ai tué Ventanbran, et je viens solliciter le pardon de Votre Majesté. Il a osé m'avouer qu'il avait été gagné par M. de Montmorency pour m'assassiner, et, comme je tiens le maréchal pour le plus loyal des hommes, j'en ai été si indigné que je l'ai frappé. »

Catherine, le duc d'Alençon et La Mole entrèrent dans la chambre de Charles IX au moment où, tout irrité, il disait au duc : « Comment, vous avez fait cela dans mon propre palais ? »

Prenant hardiment la parole : « Vous n'aviez pas le droit, Monsieur le Duc, s'écria La Mole, de tirer l'épée au Louvre. »

— « Si c'eût été vous, riposta Guise, je vous en eusse fait autant. »

— « Qui s'attaque à l'un des miens s'attaque à moi », s'écria le duc d'Alençon, prenant fait et cause pour son favori.

Ventanbran s'était relevé; amené devant le Roi, il chercha à se justifier; mais Catherine passa du côté des Guises et le fit mettre en prison. Appliqué à la question, il nia les propos que lui prêtait le duc; mais Catherine persista à soutenir qu'il avait été véritablement suborné par Montmorency pour assassiner le duc de Guise et qu'ainsi le Roi avait à se défier et tout à craindre du maréchal et de ses frères. La cause de ce subit revirement s'explique par l'insistance que Montmorency venait de mettre à faire donner la lieutenance générale du royaume au duc

[1] *Négoc. dipl. avec la Toscane*, t. III. — [2] *Ibid.*, p. 901; *Calendar of State papers* (1572-1574); Languet, *Arcana seculi decimi sexti.*

d'Alençon. Après lui avoir été promise, elle lui était maintenant refusée, Catherine lui préférait le duc de Lorraine, dont elle était sûre et redoutait qu'il ne se servît de cette grande autorité au détriment du roi de Pologne.

Ces rivalités, ces accusations que de chaque côté on se renvoyait, avaient troublé l'esprit du Roi. Menacé à la fois de voir le duc d'Alençon à la tête de toutes les forces du royaume, comme l'avait été le roi de Pologne, ou la France retomber dans la guerre civile, il ne savait plus à quoi se résoudre, et, conséquence fâcheuse de cette querelle, le duc de Montmorency, alors à la cour, et dont la présence seule aurait pu détourner l'orage que l'on pressentait, profita d'un court voyage de Catherine à Paris, pour se retirer à Chantilly.

Nous touchons au dénouement de la crise. De l'avis de La Noue, la prise d'armes avait été fixée au 14 mars et le duc d'Alençon en avait été avisé. Ce jour-là, le roi de Navarre et lui devaient sortir du palais, sous un prétexte de chasse, et en costume de veneurs. Duplessis-Mornay les conduirait à Mantes, dont le gouverneur, M. de Buhy son frère, gagné à leur cause, ouvrirait les portes à Guitry, qui, à la tête d'une nombreuse troupe de cavalerie, en prendrait possession. De Mantes, le duc d'Alençon et le roi de Navarre se retireraient à Sedan, où le duc de Bouillon leur offrait asile. Tel était le plan d'évasion arrêté; mais Guitry, par trop de précipitation, ou pour vouloir s'attribuer à lui seul l'honneur de cette entreprise, devança de dix jours celui fixé pour agir.

Réduit à se décider à l'improviste et suivant en cela le conseil de La Mole qui redoutait peut-être de le voir passer dans d'autres mains que les siennes, le duc fit dire à Mornay par Thoré et Turenne qu'il ne sortirait pas du palais que la ville de Mantes ne fût prise. Il avait été arrêté que Buhy, au jour convenu, se tiendrait à la porte de Rosny et laisserait entrer Guitry et sa troupe. A 5 heures du matin Mornay se porta devant celle du pont; mais Guitry n'arriva qu'à 8 heures, et il n'avait plus que quarante cavaliers. Les autres, qui s'attendaient à servir d'escorte au duc d'Alençon, ne le voyant pas venir, avaient jugé plus prudent de se retirer. Buhy feignit alors de poursuivre Guitry. Au retour de cette simulée démonstration de fidélité, peu rassuré sur sa propre personne, il se réfugia à Sedan, où Duplessis-Mornay vint le rejoindre[1].

Rien n'avait été encore ébruité. Charles IX, en toute sécurité, le matin même du 23 février, avait écrit à Damville :

[1] *Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. III; *Calendar of State papers* (1572-1574), p. 480; *Mémoires de Bouillon; Mémoires de Madame de Mornay.*

« Je persiste à vouloir chercher tous les moyens possibles pour venir à une paix, combien que il me semble que mes subjectz de la nouvelle opinion ausquelz vous avez affaire s'en recullent autant qu'ilz peuvent; car non seulement ils mesprisent les conditions avantageuses que je leur ay faict offrir, mais ne se laissent aucunement entendre et rechercher et refusent d'entrer en conférence, comment j'ay veu par les dernières despesches que vous m'avez faictes. Je vous ay mandé que je vous despescherois le sieur de Saint-Suplice, par lequel je vous ferois bien au long entendre mon voulloir. Depuis j'ai advisé retenir encore quelques jours le sieur de Saint-Suplice, à ceste fin de pouvoir avecques plus de loysir délibérer et résouldre sa despesche, laquelle je désire rendre telle qu'elle soyt fructueuse. En attendant je vous fais la présente pour vous prier, mon cousin, adviser à faire prolonger la suspension d'armes, s'il est possible, jusques à la Saint-Jean prochainement venant, affin que nous puissions plus commodément faire négocier la susdite paix et que, par le renouvellement de la guerre, les choses ne se rendent plus difficiles; il faut que ladite trêve soit telle et asseurée qu'il ne soit rien imposé ni entrepris sur mes sujets et nos villes et que chascun se contienne dans ses limites, sans tort ou dommage à aucun, ni assembler vivres, lever deniers, comme il a été fait jusques à cette heure contre la foi promise. Ce sera le chemin pour parvenir à une générale pacification pour à laquelle atteindre je vous asseure que je n'épargnerai rien de ce que je pourrai faire avec dignité et raison[1]. »

Dans la soirée de ce même jour, le corps de cavalerie de Guitry est signalé. La peur en ayant grossi le nombre, La Mole, d'accord avec le duc d'Alençon, vient tout avouer à Catherine. Marguerite de Valois le dit dans ses Mémoires, sans confesser toutefois que c'est elle qui le lui avait conseillé, et elle ajoute : « Nous fûmes contraints de partir à deux heures après la minuit, la Reine ma mère mettant dans son chariot mon frère et le roy mon mary, qui cette fois-là ne furent traités si doucement que l'autre[2]. »

Ce fut alors dans le palais une folle panique, un sauve-qui-peut général : « Nous trouvâmes, raconte ironiquement d'Aubigné, à moitié chemin de Saint-Germain, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Birague, déjà chancelier, tous montés sur coursiers d'Italie ou grands chevaux d'Espagne, empoignant des deux mains l'arçon en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis[3]. »

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3247, f° 10. — [2] *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Caboche, p. 53. — [3] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, p. 100.

Une lettre d'un contemporain, M. de Taix, à l'évêque de Troyes, lettre datée de cette ville, nous fournit de curieux détails sur cette folle panique, qui, à Paris, faillit tourner au tragique :

« Samedi, sur les onze heures du soir fut advertissement que mille ou XIII^c chevaux, estans déjà à Montfort-l'Amaury, venoient envelopper Saint-Germain. Sur l'heure, l'on fit desloger toute la cour et gagner Paris, à l'arrivée de laquelle il se leva un bruit effroyable que *le Roi estoit pris et qu'il falloit refaire la Saint-Barthélemy et de fait je crois que l'on y a commencé*, ainsi que le gentilhomme qui nous a apporté la nouvelle nous le dit en avoir vu les préparatifs, le dimanche matin. Le Roi pour montrer cœur et visage de prince asseura ne vouloir partir cette nuit, ayant disposé ses gardes à l'entour de luy.

« Sa Majesté a certaines nouvelles que les Anglais sont à la Rochelle, y ayant esté appelés par les huguenots de dedans. Le Roi est si nécessiteux qu'il a grand'peine à fournir la dépense de sa maison, de sorte que l'on ne vit jamais un tel desordre[1]. »

Un courrier, parti en toute hâte, porta au roi de Pologne la nouvelle de cette nouvelle prise d'armes; il répondit sur l'heure au Roi son frère : « J'ay sceu le hazard et le danger où vous estes cuidé tomber, chose qui m'a tant étonné de penser que ce qui vous doit tant ait eu ceste intention, qu'il faut que je dise que Dieu veut nous punir; mais, si vous ne prenez garde à vous, je crains que l'on ne vous en fasse quelqu'une autre. Vous voyez à quels gens vous avez affaire, pensez-y bien. Je ne vous veux mettre en soupçon de personne, mais les actions de chacun vous doivent bien faire penser à vous conserver[2]. »

Charles IX, de Paris et de l'hôtel de Gondy, fit part à Damville du danger auquel il venait d'échapper : « Je vous avois mandé que je vous dépescherois Saint-Suplice et depuis Villeroy, lequel étoit prêt à partir, quand j'ay reçu advis comme mes subjectz de la nouvelle opinion ont repris les armes généralement par tout le royaume, de sorte que, pour cette occasion, il m'a fallu changer d'advis, ne pouvant penser que mesdictz subjectz aient aucune volonté de paix, puisqu'ilz ont faict ceste déclaration de leur mauvaise intention, dont vous sçavez, mon cousin, mieux que nul autre, et en appelle à Dieu à tesmoing, en quel devoir je me suis mis pour moyenner une généralle pacification par tout mon royaume, n'aiant rien obmis de ce que j'ay peu faire pour lever la mefiance que mesditz subjectz

[1] Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 500. — [2] *Ibid.*, n° 211, f° 61.

avoient prise et sur laquelle ilz s'excusoient, jusques à avoir faict retirer de plusieurs endroictz en leurs maisons les compagnyes de gensdarmes qui y avoient esté ordonnées pour tenir garnison; mais puisqu'ainsi est qu'ilz ont si fort mesprisé les graces qui leur ont esté offertes, il se fault résouldre d'user des moiens et forces que Dieu a mis entre mes mains pour me rendre obéy, combien que je vous confesse que ce soit avec le plus grand regrect et desplaisir que je receuz jamais, pour ce que je congnois bien que la continuation de la guerre est la ruyne entière de mon Estat et de mes subjectz.

« Il me reste à vous dire comme, sur l'advertissement que j'euz que aucuns de mes sujets de la nouvelle opinion avoient repris les armes et s'assembloient pour me venir surprendre en ma maison de Saint-Germain, je suis venu en cette ville pour remédier et pourvoir avec plus de moyen à leurs entreprises, lesquelles, j'espère, avec l'aide de Dieu, n'auront tel effet qu'ils se sont promis[1]. »

Le mot d'ordre donné par les chefs protestants fut partout exécuté avec une extrême rapidité : le 27 février, Mortemart écrit au Roi, de Poitiers : « Les armes ont été prises par ceux de la religion si soudain et hors d'espérance que, mardy dernier vingt troisiesme de ce mois, après avoir saisi diverses places, ilz ont surpris Lusignan qu'ilz détiennent et failly d'escalader Nyort par l'arrivée de M. le comte du Lude[2]. »

Caylus, délégué par le Roi pour la pacification du Languedoc, jette également un cri d'alarme : « Ils ne cessent journellement de faire la guerre plus cruelle que cy-devant; à quoy je ne puis remédier, n'ayant nulles forces en mains. D'ailleurs vostre peuple y est si pauvre que la pluspart ne se peut nourrir, et en oultre vous asseurerai-je que des troys parts du peuple les deux y est mort, à cause de la stérilité des deux années passées et plusieurs maladies contagieuses[3]. »

Charles IX ne se crut pas en sûreté à Paris; le 8 mars il s'enferma sous la garde des Suisses dans l'imprenable forteresse de Vincennes. Il y avait appelé M. de Guitry, auquel il avait envoyé en parlementaires MM. de Turenne et de Torcy. Amené par eux, le 10 mars, il fut aussi bien accueilli que s'il eût rendu le plus signalé service; de prime abord, il mit sous les yeux du Roi des lettres où il était dit qu'un nouveau massacre des huguenots avait été délibéré et arrêté en conseil; ils n'avaient donc pris les armes que pour leur légitime défense; il nia

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3245, f° 15; voir les Dépêches de l'ambassadeur Valentin Dale dans le *Calendar of State papers* (1574), p. 471, 474. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 15559, f° 13. — [3] *Ibid.*, f° 15.

que le duc d'Alençon y fût pour quelque chose, affirma qu'il ne lui avait jamais parlé; mais à mots couverts, il avoua la participation du roi de Navarre[1].

Charles IX aurait bien voulu le retenir jusqu'au retour de Strozzi qu'il avait envoyé porter des paroles de paix à La Noue, guerroyant alors dans le Poitou; mais il ne consentit à rester que deux jours. Au départ, de nouvelles caresses lui furent prodiguées. Le Roi et Catherine le supplièrent de faire en sorte que ceux qui étaient en armes rentrassent paisiblement dans leurs maisons. Il le promit, et accompagné par MM. de Torcy et de Turenne, ce que le Roi lui avait accordé sur sa demande, il prit le chemin de la Normandie où sa compagnie l'attendait[2].

Chaque jour apporte une mauvaise nouvelle : le 14 mars, Charles IX écrit à La Mothe-Fénelon : « J'ay eu advis certain du sieur de Matignon que Montgomery a fait descente en ce royaume, le 11 de ce mois[3]. »

La surveillance de La Mothe avait donc été mise en défaut, car il venait d'écrire au Roi : « Je sais sûrement que M. de Montgomery, il n'y a pas cinq jours, étoit encore à Jersey. Lui et son fils s'en reviennent sous peu trouver la comtesse qui est à Hamptonne[4]. »

Tout d'abord, en quittant Jersey, Montgomery s'était présenté devant la Rochelle, mais, sur les conseils de La Noue, l'entrée lui en avait été refusée. Il se dirigea alors sur la Normandie, où l'appelait Colombières, son ancien compagnon d'armes. « Son destin, a dit l'historien La Popelinière, le força d'en prendre le hasard[5]. »

Le hasard, c'était la jalousie de La Noue.

Le 8 mars, en pleine mer, Montgomery écrit à lord Burghley, et lui rend compte de l'étendue du mouvement insurrectionnel : « Estant à la rade de Saint-Martin de Ré, près la Rochelle, j'ay receu une lettre par laquelle j'ay vu que M. de la Noue est accompagné de 600 à 800 gentilshommes, et quelque 3,000 fantassins, qui sont dans le Poitou. Le jour de mardi gras, 23 février dernier, furent pris pour la religion Lusignan (je dis le chasteau), Saint-Maixent, Fontenay-le-Comte, Pons, Tallemont-sur-Gironde, et toutes les isles de Brouage et Oleron, pour l'asseuré.

[1] Bibl. nat., fonds français, *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, filza VIII. — [2] *Ibid.* — [3] Le Laboureur, Addit. aux *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 394. — [4] Hampton-Court. Voir *Correspond. diplomat. de La Mothe-Fénelon*, t. VI, p. 51. — [5] La Popelinière. *Hist. de France.*

« Le bruit estoit, lorsque nous sommes bougés, que fut le 2 de ce mois de mars, que Blaye (je dis le chasteau et le bourg) estoient pris et les galères prises en partie et l'autre partie bruslée à Nantes, mais je ne vous asseure pas ces deux places-là. M. de Saint-Étienne est dans Lusignan, le capitaine Normand dedans Fontenay, M. de Saugeon aux isles, MM. de Rohan et de Surgères sont en campagne avec ledit La Noue et toute la noblesse du Poitou. Le cas pareil, et audit jour du mardy gras (23 février), est advenu en Béarn, Languedoc et Dauphiné, tellement qu'on ne fait que recommencer. Les huguenots et papistes sont tous ensemble, et dit-on que c'est pour tirer les estrangers hors de la cour. Dieu veuille y mettre la main![1] »

En s'aidant de l'étranger pour rallumer la guerre civile en France, Montgomery se montrait bien ingrat envers Charles IX qui, le 9 février précédent, lui avait écrit : « Monsieur le Comte, j'ay esté bien aise d'entendre par votre frère, le sieur de Saint-Jean, la bonne volonté en laquelle il vous trouva de vous contenir doucement par delà sans entreprendre ou favoriser aucune chose qui soit contre le bien de mon service, et me semble que vous ne sçauriez mieux faire pour votre honneur et avantage, ayant pour cette cause advisé envoyer le sieur de Chateauneuf, présent porteur, pour vous dire que, vous comportant de mesme, je vous feray conserver en tout ce qui vous touchera[2]. »

Et il ajoutait : « J'ay fait dégager vostre vaisselle, et ay commandé au trésorier de mon épargne la garder pour vous la faire rendre, comme je luy ay ordonné[3]. »

Si l'on veut une preuve de plus de la participation des Anglais à l'entreprise de Montgomery, voici une nouvelle lettre de lui à Burghley datée de Carentan : « Monsieur, il y a environ douze jours que j'ay mis pied à terre en Normandie, près Coutances, là où bonne troupe de gentilzhommes et aultres gens de guerre me firent cet honneur de me venir recepvoir, et le lendemain que j'ay esté arrivé, je m'en suis venu en ce lieu de Carentan, là où le sieur de Matignon, lieutenant du Roy en ce pays, avoit mis forces, se doutant bien qu'elle estoit de conséquence, encores qu'elle ne fust pas forte, mais que dans peu de temps on la peut accommoder de telle façon qu'on la rendroit imprenable, et n'avons esté que deux jours devant qu'ils ne se soient rendus par composition, et depuis avons pris un chasteau auprès environné de trois ou quatre rivières, nommé le Pont-Douai, de façon

[1] Record office, *State papers*, France. — Voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*.

[2] Record office, *State papers*, France, vol. LIV.

[3] *Ibid.*



IMPRIMERIE NATIONALE.

que nous tenons des passages pour tenir tout le pays de Costentin en subjection et la plus grande part de toute la coste, et oultre avons gagné sur le bord de la mer, dans des forts qui estoient là pour garder la descente, des pièces d'artillerie, de quoy il y a quatre canons. Nous avons prins aussy la tour et fort de Tatihou. J'espère, moyennant la grâce de Dieu, devant qu'il soit huit jours d'aujourd'hui, nous acheminer plus avant dans le pays; aussy je ne veux faillir de vous dire que les sieurs vicomte de Touraine (Turenne), nepveu de M. le mareschal de Montmorency, de Torcy[1], capitaine de cinquante hommes d'armes et chevaliers de l'ordre, sont venus me trouver de la part du Roy, et vous envoye par escript la créance qu'ilz avoient charge de me dire et de me faire entendre et à la noblesse qui est icy; mais la mémoire est si fraîche encore du jour de la Saint-Barthélemy que nous ne sommes pas délibérés de nous laisser tromper et abuser, comme nous avons faict par le passé. La dernière nouvelle que nous avons eue là, où estoient nos reistres conduits par M. le comte Ludovicq, estoit qu'ils estoient à Sedan, il y a déjà près de huit jours, lequel lieu appartient à M. le duc de Bouillon. Il y a plusieurs seigneurs et gentilzhommes, encores qu'ilz ne soient point de nostre religion, qui se sont joints avec nous, cognoissant notre querelle estre le bien et repos du publicq. Il n'est pas que vous n'en sçachiez bien amplement toutes nouvelles, et si j'avois le moyen de vous en despartir aussi souvent que je le désirerois bien, je vous en manderois tous les jours et aussy pour me ramentavoir en vos bonnes grâces, auquelles je désire faire perpétuelle demeure, comme celuy qui se sent vostre obligé pour tant de faveurs et courtoisies que j'ay receues de vous, que je n'oublieray jamais, et ne tiendra qu'à faute de moyen que ne fasse paroistre l'envie que j'ay de vous faire quelque bon service, saluant en cet endroit vos bonnes grâces de mes humbles recommandations, et prie Dieu, Monsieur, vous donner en très bonne santé heureuse et longue vie.

« Monsieur, je vous supplie humblement que par votre moyen il y ayt marchans qui apportent aux isles jusqu'à dix milliers de poudre, six milliers pour harquebouziers et quatre milliers pour artillerye, que nous ferons acheter là, et aussy, s'il est possible, que nous y puissions faire acheter jusqu'à huit ou dix pièces de campagne que l'on paiera ce qu'elles vaudront[2]. »

Une lettre plus significative encore est celle qui fut écrite de Carentan à Burghley par tous les chefs protestants.

[1] Blosset de Torcy. — [2] Record office, *State papers*, France; voir notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*.

«Monseigneur, jusqu'à ceste heure nous étions persuadés que M. de Montgomery, pour avoir eu cet honneur d'estre par plusieurs fois bien venu en la court de Sa Majesté, estoit suffisant pour remonstrer à Sa Majesté et à Messeigneurs de son conseil le mérite de la cause de nostre prinse d'armes et le besoing que les gentilzhommes, qui sont assemblés en ce pays de Normandie, ont d'estre conservés sous la protection et faveur de Sa Majesté, ce que nous avions toujours espéré de sa clémence, sçachant que, pour la faveur de la religion, et nos princes et chefs et aultres nations ont toujours eu recours à Sa Majesté et ont trouvé secours. A ceste heure, oultre la faveur de ceste cause, nous espérons que la nécessité publique de toute la France, qui est cogneue à tout le monde, et l'intérest et péril des princes du sang et grans officiers de la couronne rendra ceulx qui ont prins les armes tant plus recommandables, ce que nous espérons de vous, Monseigneur, plus que d'aultres du conseil de Sa Majesté, tant pour sçavoir de quel poids est vostre conseil envers Sa Majesté, que pour sçavoir par les faveurs par cy devant reçues de vous par nos chefs, quelle est votre affection devers ceux qui maintiennent la querelle de la religion[1].»

## XXII

C'est dans l'enceinte des hautes murailles de Vincennes, où Charles IX se croyait en pleine sécurité qu'une nouvelle conspiration se greffe sur la première. Les femmes de la cour y jouent le premier rôle. Déjà du temps de Henri II, Monluc leur reprochait amèrement de se mêler de trop de choses : «Le Roi, disait-il, devrait leur fermer la bouche, de là viennent tous les rapports, toutes les calomnies[2].» Spectateur et complice de toutes ces intrigues, le duc de Bouillon en fait, à son tour, l'aveu dans ses Mémoires : «Parmi toutes ces choses, il y avoit des amours mêlées, qui font à la cour la plupart des brouilleries, où ne se passent peu ou point d'affaires que les femmes n'y ayent part, et le plus souvent sont cause d'infinis malheurs à ceux qu'elles aiment ou qui les aiment[3].»

En réalité, il ne s'agissait dans cette dernière conspiration que de faire évader le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Le danger n'en était pas moins grand; car

[1] Record office, *State papers*, France, vol. LVII (orig.). Cette lettre était signée par Montgomery, du Refuge, Montmartin, Vallainville, Guitry, de Berre.

[2] Monluc, édition de Ruble, t. III, p. 135.

[3] *Panthéon littéraire*, Mémoires du duc de Bouillon.

c'était donner deux chefs aux rebelles qui en manquaient, et dont l'un, le duc d'Alençon, aspirait à la couronne, à l'exclusion du roi de Pologne.

« L'on a bien répandu le bruit à la cour, écrivait Hotman, que l'intention des conjurés était de tuer le Roi et la Reine mère; mais ceux qui viennent de France affirment qu'il n'était uniquement question que de la fuite des deux princes[1]. »

Condé, dès qu'il a pu gagner Strasbourg, justifie également en ces termes le duc d'Alençon : « En sa qualité de seconde personne de France, désirant que tout s'acheminast paisiblement et que le royaume vînt à une bonne concorde, il prit résolution avec ses plus fidèles serviteurs, ne pouvant mieux, à ce que du moins il ne fust plus spectateur de telles désolations, que de se retirer hors du royaume vers les princes, anciens amis de cette couronne, en intention de faire tant par eux envers le Roy qu'il ouvriroit les yeux pour voir la calamité de son peuple et y remédier par bon et convenable moyen; mais finalement ladite résolution estant descouverte, tant s'en est fallu que l'on eût eu esgard d'y pourvoir, que l'on a interprété comme si le seigneur duc eust machiné contre l'Estat et personne dudit Roy, chose du tout controuvée[2]. »

Le jour de la fuite des deux princes avait été fixé au 8 avril. Des chevaux les attendaient à la sortie du château de Vincennes, et des relais étaient préparés à diverses distances; mais ce complot, conduit surtout par des femmes, fut déjoué par l'espionne attitrée de Catherine, Charlotte de Sauve. Jamais plus beaux yeux n'avaient été mis au service de ce vilain métier. Elle se partageait alors entre le duc d'Alençon et le roi de Navarre qui s'entre-jalousaient; elle feignit de s'intéresser à leur cause, leur arracha leur secret, et n'eut pas grand'peine à se faire nommer tous ceux qui étaient de la partie, et en tête La Mole et Coconas. La duchesse de Nevers et Marguerite de Valois affectaient de la traiter de très haut; elle se vengea de leurs dédains en livrant leurs deux amants à la vengeance de Catherine.

C'est Charles IX qui annonça le premier à Damville cette nouvelle conspiration : « Il se découvrit, lui écrit-il, une méchanceté et malheureuse entreprise, semblable à celle qu'on vouloit tenter dernierement à Saint-Germain, qui fut cause que m'ayant été confirmée par plusieurs divers avis, je fis renforcer mes gardes et entrer dans le clos de ce chasteau de Vincennes un corps de garde de Suisses[3]. »

Il ne s'agissait plus que de se saisir des coupables, et de nombreuses arrestations

[1] Dareste, *Étude sur Hotman* (*Revue historique*). — [2] Déclaration du prince de Condé, la Rochelle, 1574. — [3] Bibl. nat., fonds français, n° 3247, f° 35.

furent faites; mais c'est surtout aux deux chefs que Catherine en voulait. La Mole n'avait pas quitté le château; on l'avait sous la main; mais Coconas, ce rusé Piémontais, avait disparu. Deux jours durant on le chercha inutilement. « L'on a fini par le prendre, écrit l'ambassadeur vénitien Contarini, il était caché par une grande dame dans son hôtel et peu à son honneur[1]. »

Aussitôt pris, Coconas fut amené dans la chambre du Roi, qui voulut l'interroger lui-même. Il avoua qu'à Blamont le duc s'était entendu avec le comte Ludovic pour aller le rejoindre. Il accusa tout à la fois le maréchal de Cossé, François de Montmorency et Thevalles, gouverneur de Metz, d'être du complot. Le plan de campagne, c'était de réunir les forces des protestants du Languedoc à celles de la Saintonge et du Poitou.

Il prétendit que les conjurés étaient d'accord avec les Anglais et les Allemands et qu'il le tenait de Bodin[2] et il engagea le Roi à rappeler au plus vite le comte de Retz; car autour de lui il n'y avait personne à qui il pût se fier[3].

Catherine ne se contenta pas de faire arrêter les complices subalternes de cette nouvelle conjuration; elle fit mettre à la Bastille les deux maréchaux de Cossé et de Montmorency.

« Tous ceux que l'on estime coupables sont pris, écrit le secrétaire d'État Brûlart à M. d'Hautefort, ambassadeur en Suisse, par lesquels on espère pénétrer ce fait et que cy-après tels maux n'adviendront plus, quand ils auront esté châtiés comme ils le méritent[4]. »

Avide de nouvelles, l'ambassadeur d'Espagne étant venu visiter Catherine : « Il faut, dit-elle en le voyant, que bonne justice soit faite de tous ces coquins. »

— « Je ne puis que vous approuver, Madame, dit-il; pour éteindre l'incendie, il est indispensable de se débarrasser de quelques-uns des plus grands et d'abattre quelques têtes. »

— « Il serait parfaitemant raisonnable de le faire », répondit-elle.

Quelques jours plus tard il la revit et l'engagea de nouveau à en finir avec les maréchaux de Cossé et Montmorency. « Mais ils ne l'oseront pas, écrit-il à Philippe II; toutefois, ils ont fait étrangler dans la prison le secrétaire de la conjuration[5]. »

[1] Fue preso finalmante il conte da Cocona che con tenta instantia si cercava, perche era tenuto occulto da una gran dama con poco suo honore. (Bibl. nat., *Dépêches des ambass. vénitiens*, filza VIII, p. 374.)

[2] Jean Bodin, l'auteur de *La République*.

[3] Bibl. nat., fonds français, n° 15559, f° 48.

[4] *Ibid.*

[5] Arch. nat., coll. Simancas, n° 1534.

Le 25 avril, l'ambassadeur d'Angleterre, le docteur Dale, vint à son tour visiter Catherine. Son entrée en matière fut des plus habiles : « La reine ma maîtresse, dit-il, est on ne peut plus satisfaite du témoignage d'affection que le Roi, dans sa lettre, lui a exprimé de votre part, et de ce que les choses que l'on prêtait au duc d'Alençon votre fils ne sont pas telles qu'au premier moment l'on en avait répandu le bruit. L'amitié qu'elle lui porte repose uniquement sur celle qu'elle a pour Votre Majesté et elle se ressentirait grandement de la voir amoindrie. »

Catherine l'en remercia et affirma que le duc d'Alençon et le Roi étaient dans la meilleure intelligence.

De ces compliments si flatteurs le docteur Dale passa au fait de La Mole : « La reine ma maîtresse le tient pour un gentilhomme fort honnête; elle a quelques raisons de croire qu'il ne lui est point tombé au cœur la méchanceté qu'on lui impute. Elle ignore de quoi on l'accuse; mais, si l'offense n'est pas de celles que l'on ne peut pardonner, elle intercède de grand cœur pour lui; et ce qui l'y encourage, c'est la clémence dont le Roi votre fils a usé tant de fois envers ses sujets rebelles. »

— « Le cas n'est pas le même, répliqua-t-elle, si le Roi a pardonné à ses sujets, c'est qu'ils n'avaient pris les armes que pour cause de religion et pour l'unique satisfaction de leur conscience. Tout au contraire, La Mole a été nourri de notre pain, je puis le dire; le Roi mon fils ne l'a jamais traité en sujet, mais en compagnon, en ami. Son crime est donc plus grand que celui de ses autres complices. Lorsque de pareils accidents se sont produits en Angleterre, votre reine n'a pas même pardonné à ses propres parents et les a laissés aux mains de la justice. Il en sera de même pour La Mole; il est entre celles des gens du Parlement de Paris que tout accusé ambitionne avoir pour juges, eu égard à leur grande intégrité. »

Cette réponse qui mettait en cause Élisabeth, troubla singulièrement l'ambassadeur et il ne put que l'approuver. Toutefois Catherine lui promit de faire connaître à la reine sa sœur toute la vérité, comme à la personne qui lui était la plus chère en ce monde[1].

Le procès fut donc déféré au Parlement et le duc d'Alençon et le roi de Navarre, sans être mis en cause directement, eurent à donner des explications sur leurs relations avec les accusés.

[1] *Calendar of State papers* (1574).

Le duc d'Alençon plaida misérablement sa cause : à Blamont il avait repoussé les propositions du comte Ludovic; il avait également refusé, et du conseil de Montmorency, de présenter au Roi la requête des protestants et de s'enfuir de Saint-Germain. A la première alarme qui fut donnée, La Mole, son ami sûr et fidèle, l'avait engagé à tout avouer à la Reine sa mère, ce qu'il avait fait. Le Roi et sa mère s'en étaient montrés reconnaissants et lui avaient promis d'oublier le passé. Turenne, au retour du camp de Guitry, lui avait affirmé que, de sa vie, il n'avait vu si belles troupes de gentilshommes et si bien disposés à le servir, et qu'il ne devait pas perdre une si belle occasion.

Son évasion, il est vrai, avait été résolue, et le jour en avait été fixé. La Mole lui en avait donné le conseil. S'il ne s'est pas enfui, c'est que le lendemain matin il voulait communier[1].

Le roi de Navarre adressa, lui, à Catherine son mémoire justificatif et d'accusé se fit accusateur : il rappela qu'à la Saint-Barthélemy il avait vu tuer sous ses yeux tous ses amis, tous ses serviteurs venus à la cour sur sa propre parole. Lors du séjour à Vitry, il avait été question de le tuer lui et le Roi, et de faire roi le duc d'Anjou. Si la Rochelle avait été prise, il eût été inévitablement mis en prison. Tout récemment à l'hôtel de Gondy, on l'avait de nouveau averti que l'on en voulait à sa vie; c'est le duc d'Alençon qui lui a proposé de s'enfuir. N'avait-il pas juste occasion de le faire?

« Voilà tout ce que je sais, Madame, ajoutait-il en terminant. Que désormais il plaise à vous et au Roi de me traiter comme je dois l'être, étant ce que je suis[2]. »

L'astrologue Cosme Ruggieri passait pour l'un des amis les plus intimes de La Mole; arrêté dans l'hôtel de l'ambassadeur de Florence où il s'était réfugié, il commit l'imprudence de demander à ceux qui l'emmenaient à la Conciergerie si le Roi n'avait pas eu des vomissements.

Ces paroles furent rapportées à Catherine; et, superstitieuse comme elle l'était, elle se persuada qu'il était l'auteur de quelque maléfice à l'encontre du Roi et écrivit au procureur général La Guesle : « Ce soir l'on m'a dit de votre part que Cosme ne disoit rien. C'est chose certaine qu'il a faict ce que mon fils d'Alençon avoit sur lui et que l'on m'a dit qu'il a fait une figure de cire à qui il a donné des coups à sa tête, et que c'est contre le Roi et que ladite figure a été trouvée parmi

[1] *Calendar of State papers* (1572-1574). — [2] Cimbes et Danjou, *Archives curieuses*, t. VII.

les besognes de La Mole; aussi que, où il logeoit à Paris, il y a beaucoup de méchantes choses et des livres et autres papiers. Je vous prie en avertir, de ma part, de tout ce que dessus le premier président et le président Hennequin et me mander si ladite figure a été trouvée, et, au cas qu'elle soit faite, que je la voye[1]. »

Et dans une lettre du même jour à La Guesle elle ajoutait ces mots terribles : « Faites tout dire à Cosme. Qu'on sache la vérité du mal du Roi. S'il a fait quelque enchantement pour faire aimer La Mole à mon fils d'Alençon, qu'il le défasse[2]. »

Le Parlement ne perdit pas de temps à juger La Mole et Coconas. Son arrêt ne se fit pas attendre et en voici les termes : « La Mole et Coconas seront décapités en place de Grève, leurs corps coupés en quatre quartiers, qui seront attachés à quatre potences placées hors des quatre portes principales de cette ville, et leurs têtes exposées sur des poteaux plantés en ladite place de Grève. Préalablement ils seront mis à la torture pour savoir de leur bouche tous ceux qui sont participants de ladite conspiration[3]. »

Le vendredi 30 avril, le matin, La Mole et Coconas furent donc menés dans la chambre de la question; le président Jean Hennequin était chargé de les interroger.

La Mole fut tourmenté le premier.

« Je vous adjure, lui dit Hennequin, de tout avouer[4]. »

— « Je ne sais que ce que j'ai dit, j'en prends Dieu à témoin. Faites-moi la grâce de parler au duc mon maître. »

Sans lui répondre : « Vous avez assisté, reprit Hennequin, à l'assemblée où la conjuration a été décidée. Le duc d'Alençon l'a affirmé. »

— « On le lui a fait dire par force. »

— « Voulez-vous parler avant de subir la question? »

— « Faites-moi ce que vous voudrez. Vous trouverez sur mon corps les cicatrices des blessures reçues pour le service du Roi. Je suis condamné à mort, je ne pense plus qu'à bien mourir. »

— « Si vous n'attendez plus rien des hommes, avant de paraître devant Dieu avouez tout », reprit Hennequin.

— « Mon maître me fait mourir, je n'ai plus rien à dire. »

[1] Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 590, f° 24.

[2] *Ibid.*, n° 590, f° 24; imprimé dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 5.

[3] Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 590, f° 24.

[4] *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, t. Ier, p. 201.

Le bourreau se saisit de lui et le dépouilla de ses vêtements. Il portait au cou un *Agnus Dei.*

Il fut lié aux boucles, puis placé sur le petit tréteau.

« Qu'on m'ôte de là, s'écria-t-il, je parlerai. »

Délié et mis devant le feu : « Je ne sais rien, dit-il; que le Roi me fasse enfermer dans un couvent, je prierai Dieu le reste de ma vie. »

Repris par le bourreau, il avoua que le duc et le roi de Navarre devaient se réfugier à Sedan, et de là entrer dans les Flandres. Il invoqua pour sauver sa vie les révélations qu'il avait faites à la Reine mère à Saint-Germain.

Cela ne suffit pas à Hennequin; la Reine lui avait ordonné d'interroger La Mole sur Ruggieri et les figures de cire trouvées chez le nécromancien.

Le bourreau le reprit et lui versa de l'eau dans la poitrine.

Suffoqué : « Je parlerai, je parlerai », s'écria-t-il d'une voix étranglée.

Délié et remis devant le feu : « Que je sois damné, dit-il, si cette figure n'est autre que l'image d'une femme que je voulais épouser; elle était destinée à me faire aimer d'elle. » Et il ajouta : « Si le Roi me laisse la vie, je tuerai ce méchant Thoré, il est cause de tout. »

Ses membres étaient brisés, la parole lui manquait, Hennequin en eut enfin pitié et le remit à l'exécuteur qui lui lia les mains et le mena dans la chambre de la Tournelle, d'où il devait être conduit en Grève.

Tourmenté après lui, Coconas avait fait au Roi des aveux si complets que la question ne put lui arracher que ce que déjà il avait confessé. Tous deux montèrent sur la fatale charrette qui prit le chemin de la Grève.

La place était noire de peuple. Du haut de l'estrade, s'adressant à la foule dont les yeux étaient attachés sur lui :

« Priez pour moi », dit La Mole.

Puis se tournant vers le bourreau :

« Ne me bande les yeux. »

Ainsi fut fait.

Il s'agenouilla sur le billot.

« Avez-vous quelques nouvelles révélations à faire? » lui demanda le greffier criminel.

— « Non. »

Le bourreau tenait sa hache levée, il la laissa retomber, et la tête roula et rebondit sur le plancher de l'échafaud.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Une note secrète du temps nous révèle toutes les démarches faites par le duc d'Alençon pour sauver La Mole et Coconas :

« M. le duc, entendant l'estat du procès, supplia le Roy de leur pardonner ou à tout le moins leur remettre la mort publique et ignominieuse. Il en a esté refusé, puis se retira à la Reine sa mère et, à genoux, la supplia, puisqu'il a reçu tant d'honneur que d'estre son fils, qu'elle lui fasse cette faveur envers le Roy que ses gens ne meurent pas par supplice publique, et que, s'il est possible, elle obtienne leur rémission. Cette dame obtint du Roy le supplice secret et que l'on escriroit au Parlement pour surseoir l'exécution; mais le porteur des lettres, arrivant à Paris, trouva la porte Saint-Antoine fermée, et l'heure de l'exécution du supplice fut avancée, ce que l'on dit avoir été fait par l'avertissement d'un parfumeur milanois nommé René, qui vint raconter le cas au premier président, disant davantage que la Reine mère avoit obtenu leur rémission, qui fut cause de les faire sortir plus tôt de la Conciergerie et de faire cheminer hastivement la charrette[1]. »

Le sursis serait-il arrivé à temps et l'exécution aurait-elle été retardée, que ni La Mole ni Coconas n'auraient pu échapper à la vengeance du roi de Pologne.

Le 16 mai, jour où il n'avait pu encore savoir qu'ils avaient été exécutés, il écrivait à Nançay, son plus intime confident : « Si jamais j'ai eu joie, ce a esté quand j'ay sceu que La Mole et Coconas sont en cage; mais jusques à ce que le seigneur qui les traitoit si doucement à la Rochelle, en anciens compagnons, les ait fait danser la volte avec la corde, je ne seray pas bien satisfait, non tant pour moy, comme pour le repos de la France; car, si on ne les châtie, je ne sçay ce que feront Leurs Majestés à tous ceux qui sont si méchants que d'entreprendre contre eux. Je ne parle que de ce que je puis parler. Je n'ose rien dire; mais je vous diray bien que Leurs Majestés me sont plus chères que LES AUTRES. Vous penserez bien ce que j'entends là-dessous. Or, aymez-moi toujours et venez me voir, car j'en ay une envie extrême. »

Puis revenant à La Mole et à Coconas :

« Écrivez-moi si on mettra la tête de ces deux seigneurs en montre ou en Grève ou aux Allées : car je suis gros de le sçavoir[2]. »

Dans la nuit qui suivit le supplice de La Mole et de Coconas, à la grande colère de Charles IX, les quatre quartiers de leurs corps furent détachés du gibet et emportés[3].

[1] Record office, *State papers*, France. — [2] Bibl. nat., *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, filza VIII. — [3] *Ibid.*

A qui faut-il attribuer l'enlèvement des restes des suppliciés?

Brantôme n'a pas résisté à l'envie d'en parler, mais tout en le racontant, il a cherché à dépister ses lecteurs : « J'ay cogneu deux belles et honnestes dames, lesquelles, ayant perdu leurs serviteurs en une fortune de guerre, firent de tels regrets et lamentations, et monstrèrent leur dueil par leurs habits bruns, plus d'eau bénistiers, d'aspergez[1] d'or engravez, plus de testes de mort, et de toutes sortes de trophées de la mort en leurs affiquets, joyaux et bracelets qu'elles portoyent, qui les escandalisèrent fort et cela leur nuict grandement; mais leurs maris ne s'en soucioyent autrement[2]. »

Plus affirmatif que Brantôme, Gomberville, l'éditeur des Mémoires du duc de Nevers, sans toutefois les nommer, désigne clairement Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers : « Deux princesses leur avoient porté leur affection si avant que, après leur mort, firent embaumer leurs têtes et chacune garda la sienne. On pourroit deviner qui étoient ces princesses; mais ce seroit une cruauté d'en avoir seulement la pensée[3]. »

Le surlendemain de l'exécution de La Mole et de Coconas, le 2 mai, Charles IX l'annonça à La Mothe-Fénelon : « Avant que de souffrir le dernier supplice, lui dit-il, ils ont reconnu que à juste occasion ils avoient été condamnés à mort, se pouvant dire qu'il a été usé à la confession et jugement de leur procès de toute la plus grande sincérité et les choses pesées avec le plus grand respect qui se puisse observer, et que s'il se fût pu trouver quelque excuse pour eux, elle eût été employée; mais ils se sont trouvés si coupables que eux-mêmes se sont condamnés et confessés dignes de mort beaucoup plus cruelle que celle dont ils ont souffert[4]. »

Il s'était fait tirer du sang, et, se sentant mieux, il revint au projet de mariage du duc d'Alençon : « Je n'ai rien oublié, écrit-il à La Mothe-Fénelon, de ce que j'ay pu y avancer de mon côté, et que si du côté de delà la disposition y eût été aussi ouverte et sincère, il en fût déjà sorti un bon effet au commun bien et utilité de ces deux royaumes; et bien que ces derniers accidents survenus soient tels qu'ils ont interrompu le dessein et délibération que j'avois pris de m'approcher de la Picardie pour faciliter l'entrevue de mon frère le duc d'Alençon, si est-ce qu'ils n'ont en rien diminué la bonne volonté que j'ai toujours eue d'établir par le moyen de son mariage une indissoluble amitié entre nos deux royaumes[4]. »

[1] *Asperges*, goupillons. — [2] Brantôme, édit. L. Lalanne, t. IX, p. 122. — [3] *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 5. — [4] *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 567.

Et se faisant illusion jusqu'à la fin sur la gravité de son mal : « Incontinent que l'état des affaires de mon royaume aura été un peu remis, ce que j'espère dans peu de temps, je m'approcheray de ladite frontière de Picardie pour effectuer cette entrevue »; et il lui recommandait, en finissant sa lettre, de supplier la reine Élisabeth de ne favoriser et de ne laisser favoriser en aucune façon ses sujets rebelles.

Catherine se faisait-elle aussi illusion sur l'état désespéré de son fils, ou voulait-elle, dans l'intérêt du roi de Pologne, en dissimuler la triste réalité? La veille, elle avait écrit au duc de Savoie : « Je veux vous rassurer sur la santé de mon fils, lequel a été fort malade quelques jours. Il ne lui reste plus qu'une grande faiblesse et un peu de relique de son rhume[1]. »

## XXIII

Élisabeth, n'ayant pu réussir à sauver la vie de La Mole, se préoccupa de la situation précaire du duc d'Alençon et chercha par tous les moyens à lui venir en aide.

Dans ce but, elle envoya en France le capitaine de Jersey, Thomas Leighton. Les instructions qu'il emportait étaient précises : il devait exprimer au Roi la part sincère qu'elle avait prise au chagrin que lui causaient les troubles de son royaume, les regrets qu'elle éprouvait du dissentiment survenu entre lui et son frère et dont il avait à plaider la cause. Son départ ayant été retardé, avant qu'il arrivât en France, le sort des armes avait été défavorable aux protestants. Catherine, soutenue par une énergie virile, avait paré à tous les dangers. Avec un trésor vide, elle avait su trouver le moyen de mettre trois armées sur pied. Deux devaient opérer en Poitou et en Languedoc; la troisième, la plus forte, composée de trois mille gens de pied, d'une nombreuse cavalerie et de vingt pièces de canon, sous le commandement de Matignon, aurait raison de Montgomery.

Menacé par des forces si supérieures aux siennes et réduit à abandonner le siège de Valognes, ce chef si redoutable s'était porté sur Saint-Lô avec toute sa cavalerie; mais Matignon le suivait de près : à peine entré dans la ville où commandait Colombières il y était assiégé le 27 avril, par l'armée royale. Se voyant perdu, dans la nuit du 1er au 2 mai, à la tête de cent cinquante cavaliers, il force

[1] Archives de Turin.

les lignes catholiques, prend la route de Carentan, où il laisse son fils et cent vingt hommes et se dirige sur Passais. Le 6, il arrive à Mortain; le 7, il entre à Domfront.

En apprenant que Montgomery s'était enfui de Saint-Lô, Charles IX eut un violent accès de colère. De sa main défaillante, il écrit, le 15 mai, à Matignon : « Si vous me faites ce service de prendre Montgomery et Guitry en vie et me les amenez, je l'estimeray le plus grand service que l'on me sçauroit faire[1]. »

« Gardez bien qu'il n'échappe, mande de son côté Catherine à Matignon, et rendez-en bon compte au Roy, suivant qu'il vous écrit, et vous pourrez dire que non seulement en Normandie ceux qui nous font la guerre seront vaincus, mais aussy par tout le royaume, tant la prise de Montgomery donnera le repos à ces malheureux pays[2]. »

Leighton n'eut son audience que le 15 mai. Le Roi, dont le mal s'était encore aggravé, le reçut au lit et l'écouta patiemment. Aux regrets qu'il lui exprima, au nom d'Élisabeth, de le voir dans d'aussi mauvais termes avec son frère d'Alençon, il prétendit qu'il n'en était rien et qu'au contraire il était assuré de sa fidélité et de son obéissance. Ceux qui répandaient de pareilles calomnies ne cherchaient qu'à favoriser la rébellion.

Leighton demanda à voir le duc et le roi de Navarre, ce qu'il obtint. Tous deux, se sentant surveillés, se tinrent sur la réserve. Conduit chez Catherine, après lui avoir exposé de point en point le but de sa mission, Leighton ne lui cacha pas que la façon dont on surveillait le duc d'Alençon et les gardes dont il était entouré donnaient lieu à de fâcheuses suppositions.

« Mais le duc n'est pas plus gardé que le Roi, répondit-elle aigrement; il peut aller où bon lui semble. S'il reste auprès du Roi son frère, c'est que cela lui plaît. L'intérêt que votre maîtresse témoigne à mon fils est de bon augure pour notre projet de mariage, et j'en conçois bonne espérance. »

Leighton riposta par un éloge pompeux des grandes qualités du duc, et affirma de nouveau qu'il l'assisterait de tout son pouvoir. En prenant congé de la reine il dit quelques mots en faveur du maréchal de Montmorency; il rappela les services de son père, et prétendit que de son emprisonnement il résultait plus de mal que de bien[3].

Catherine, dans une certaine mesure, tint compte des représentations de la

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3245, f° 25. — [2] Archives de Monaco. — [3] *Calendar of State papers* (1574).

reine Élisabeth. Le 18 mai, étant venue aux Tuileries et ayant amené avec elle le duc d'Alençon et le roi de Navarre, elle prit un prétexte pour y appeler Leighton, et affectant de lui montrer les deux princes : « Vous voyez, lui dit-elle, comme ils sont prisonniers. »

La conversation étant venue sur La Mole et Leighton s'étant plaint de la part d'Élisabeth que la promesse que la Reine lui avait faite de lui pardonner n'avait pas été tenue, elle nia d'en avoir fait une pareille[1].

Dans la nuit qui suivit, le Roi vomit beaucoup de sang, symptôme menaçant de sa mort prochaine. Le duc d'Alençon fit savoir à Leighton que, si son frère venait à mourir, il s'attendait à être mis à la Bastille.

A la première nouvelle du péril qu'il courait : « Il faut à tout prix qu'il soit sauvé, écrit lord Burghley à Walsingham, le 25 mai, pour servir de contrepoids à ce tyran de Pologne. Le meilleur moyen, c'est de gagner ses gardes à prix d'argent; mais il faut user de beaucoup de circonspection. La moindre imprudence pourrait lui être fatale. Faites en sorte que l'argent soit envoyé en grand secret, et sous des apparences plausibles. »

Et il indique les diverses bourses où l'on pourra puiser la somme nécessaire[2].

Mais Catherine faisait bonne garde.

Durant ce temps, les forces du Roi déclinaient à vue d'œil : le 25 mai, il put encore écrire à du Ferrier, son ambassadeur à Venise : « Montgomery s'estant mis aux champs pour essayer de s'estendre davantage a esté pressé et serré de si près qu'il a esté contraint de se jeter dans la ville de Domfront, assez foible et mal soutenable. Il a esté aussitôt environné par les forces que conduit Matignon, qui a fait retrancher toutes les saillies de ladite ville, de sorte que ledit Montgomery est hors de toute apparence d'en sortir et avoir secours, et pense que Dieu nous fera la grâce de l'avoir par deçà mort ou vif pour luy faire porter la pénitence du premier malheur qu'il a causé en ce royaume[3]. »

Dans la soirée du 25 mai, après une défense héroïque dans le vieux donjon bâti au XIe siècle par ce redoutable Guillaume de Bellême dont la fille, coïncidence bizarre, avait épousé un Montgomery, l'indomptable capitaine, sous la promesse de la vie, se rendit à Matignon. Il y était entré avec quarante hommes, il ne lui en restait plus que quinze. Devant ces vieilles murailles trouées par les

[1] *Calendar of State papers* (1572-1574), p. 199.
[2] *Ibid.*, p. 506.
[3] Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 366, f° 613.

boulets, l'armée royale avait perdu deux cents hommes dont dix capitaines et quatre enseignes.

Le 30 mai, quelques heures avant l'agonie de son fils, Catherine apprit cette victoire et elle eut le triste courage d'écrire à Matignon : « Nous ne vous sçaurions assez dire le plaisir et contentement que nous avons eu de la belle prise de Domfront et du comte de Montgomery. Vous avez si bien et si heureusement commencé que je m'asseure que Dieu vous fera la grâce que vous acheverez de mesme et que remettrez Saint-Lô et Carentan sous l'obéissance du Roy monsieur mon fils[1]. »

La veille Charles IX lui avait écrit : « Mon indisposition depuis un jour est fort accrue, et suis aujourd'hui en tel estat que j'attends ce qu'il plaira à Dieu faire de moy, en la main duquel sont toutes choses humaines, estant tout prest de me conformer à sa sainte volonté. Cependant j'ay prié la Reine ma mère que, suppléant au défaut de ma maladie, elle veuille avoir plus grand soin que jamais de mes affaires et de celles de mon royaume, ainsy qu'elle s'en est très dignement acquittée jusqu'icy, désirant qu'elle soit obéye en tout ce qu'elle commandera tant durant ma maladie que là où il plaira à Dieu faire son saint commandement de moy, jusques à ce que le roy de Pologne, qui est mon légitime héritier, soit arrivé. J'ay fait entendre cette mesme volonté à mes frères le duc d'Alençon et roi de Navarre, qui m'ont promis de l'ensuivre et obéir à madite dame et mère selon l'amour et bonne affection qu'ils lui portent[2]. »

La nuit du 29 au 30 mai s'annonçait terrible. Mazille, le premier médecin de Charles IX, fit sortir de cette chambre, déjà marquée par la mort, tous ceux qui y étaient; il n'y laissa que deux gentilshommes et la nourrice du Roi qui depuis les premiers jours de sa maladie l'avait toujours veillé. Toute protestante qu'elle était, Charles IX l'affectionnait. Brisée par la fatigue, elle s'était assise sur un coffre et à demi assoupie, elle entendit le Roi se plaindre et murmurer. Se levant tout aussitôt, elle s'approcha du lit : « Ah! nourrice, ma mie, que de sang, murmura-t-il, que de sang! Que j'ai eu de mauvais conseils! Mon Dieu, pardonnez-moi! Je ne sais plus où je suis. Que deviendra tout cela? Je suis perdu. » — « Sire, lui dit sa nourrice, les meurtres sont sur la tête de ceux qui vous les ont fait faire. Puisque vous en avez regret, croyez que Dieu ne vous les imputera pas. »

Et sur cette dernière parole, essuyant avec son mouchoir les yeux du mourant brûlés et agrandis par la fièvre, elle le laissa reposer.

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3256, f° 93. — [2] Bibl. nat., fonds français, n° 3255, f° 92.

Le 30 mai au matin, il fit appeler son frère le duc d'Alençon et le roi de Navarre et leur enjoignit d'obéir à sa mère à laquelle il laissait la régence; puis faisant approcher tout près de son lit le roi de Navarre de crainte qu'on ne l'entendît, il lui recommanda Marie Touchet et l'enfant qu'il avait d'elle.

Le 31 au matin, lorsque Catherine, les yeux rayonnants de joie du triomphe et de la vengeance satisfaite, vint lui annoncer que Montgomery, leur ennemi mortel, était enfin dans les mains de Matignon, il ne répondit rien, et comme elle se plaignait de son silence : « Toutes choses humaines, répondit-il, ne me sont plus de rien. »

Un peu plus tard, sentant la mort venir, il fit éloigner sa femme dont la douleur lui faisait mal et ne garda que sa mère auprès de lui. Il voulut lui parler encore, mais la parole lui manqua. L'agonie commençait; elle se prolongea jusqu'à quatre heures du soir.

Au sortir de cette chambre où elle laissait son fils inanimé, Catherine prend la plume et elle écrit au nouveau roi : « Votre frère est mort, ayant reçu Dieu le matin; la dernière parole qu'il dit ce fut : Et ma mère! Cela n'a pu être sans une extrême douleur pour moi et ne trouve consolation autre que de vous voir bientôt icy, comme votre royaume en a besoin et en bonne santé; car, si je venois à vous perdre, je me ferois enterrer avec vous toute en vie[1]. »

[1] Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 500, f° 88. Voir le *Vray discours des derniers propos et trespas du feu Roy* (Rouen, Martin Le Mégissier, 1574).

# LETTRES

# DE CATHERINE DE MÉDICIS.

1570. — Septembre.

Minute. Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15552, f° 288.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, il ne me reste aucune chose à adjouster à la lectre que le Roy monsieur mon filz vous escript présentement [1] pour responce à ce que nous avons receu de vous du IIII^e de ce moys, sinon que je vous prye en tout et partout vous conformer à son intention, comme il s'asseure et moy aussi que vous sçaurez très bien faire, ne bougeant encores de là où vous estes jusques à ce que le faict des reystres et Suisses soyt entièrement arresté et résolu; et sur ce, n'ayant autre chose à vous dire pour ceste heure, je prie à Dieu, Monsieur de Bellièvre, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Monceaulx, le ... jour de septembre 1570.

---

1570. — 11 septembre.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1517, pièce 103.

## A M^r MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, s'an retouruant le maréchal de Vostre Majesté, je n'é voleu léser aler sans la présante pour la remersier du beau et bon cheval le Tigré que Jéronimo Gondi m'a ballé de sa part, chanse qui m'a esté si grate [1] tent pour la rareté de set cheval que prinsipalement pour m'être d'ele mesme donné que je guarderé et tiendré cher, come venant de Vostre Majesté que je ayme ayst [2] honore come je doys et ay l'aubligation pour toutes les démostrations qu'el a tousjour fayst et an paroles et enn esfaict, en mon endroyt que je metré pouine de reconoitre en toutes les aucasions et chauses que je penseré luy aystre agréable, ne désirant moyn la servir que le Roy mon fils propre, priens Dieu me fayre la grase que toute ma vye voye contineuer et augmenter sete bonne amytié et ynteligense que avés ensemble.

De Monseaulx, cet XI^e jour de sebtembre 1570.

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1570. — 13 septembre.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3229, f° 68.

A MA COUSINE

## LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Ma cousine, ayent entendu que Monsieur

[1] Voir cette lettre, *ibid.*, f° 287.

[1] *Grate, grata*, agréable.

[2] *Ayst*, et.



IMPRIMERIE NATIONALE.

de Nemours aytoit malade, le Roy mon fils ha comendé Valois présant porteur de l'aler voyr de sa part, et je n'ay voleu le léser partir san set mot pour vous prier me mender de ses novelles et des vostres, et ausi vous aseurer que, encore que je aye eu enn grent reume, je me suys si bien pourgée que je me porte très bien; et n'estoyt que atendons ysi ma fille de Lorayne samedi, nous fusions partis venderdi; mès lundi san remise nous serons à Paris, s'il plest à Dieu, lequel je suplie que vous y puise trover et vostre mary ausi sayns et contens que le désirés.

De Monseaulx, cet XIII^e de sebtembre 1570.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1570. — 14 septembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3178, f° 176.

## A MONSIEUR D'HUMIÈRES.

Monsieur de Humières, le sieur de Danzay, qui est ambassadeur en Dannemarch, m'a mandé qu'il me fait venir quelques hacquenées qui doivent venir à Péronne, chose dont je vous veulx bien advertir, affin que vous ordonnez à celluy qui conduira lesdictes hacquenées de s'en venir droict à Paris, et de ne parler à homme vivant que premièrement il ne se soyt adressé à moy mesmes, d'aultant que je désireroys que l'on ne sceult pas son arrivée, sans en estre la première advertye. Estant là toute l'occasion de ce mot de lettre, je finiray en priant Dieu, Monsieur de Humières, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Monceaux, le XIII^e jour de septembre 1570.

CATERINE.

1570. — 15 septembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, p. 844.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAULX.

Monsieur de Forquevauls, pour ce que j'envoye présentement au roy d'Espaigne mon fils six hacquenées des meilleures que l'on a peu recouvrer par deçà, j'ay bien voulu accompaigner celluy qui a la charge de les conduire de ce mot de lettre pour le vous addresser et vous prier par mesme moyen de les présenter audict roy de ma part avec les plus honnestes et gratieuses paroles qu'il vous sera possible. Et, m'asseurant que vous sçaurez bien suivre mon intention, je prieray Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Monceaulx, le quinziesme septembre 1570.

CATERINE.

---

1570. — 15 septembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, p. 844.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAULX.

Monsieur de Forquevauls, j'ay donné charge à ce porteur, maréchal du Roy Catholique, de vous bailler six hacquenées, afin que de ma part les présentiez audict Roy avec de belles paroles; aussi je luy ay baillé deux petits chiens de Lion pour les bailler de ma part aux deux Infantes mes filles, et vous prie de leur dire que ne sçaurois avoir plus grand plaisir que d'entendre ce qu'elles vouldroint d'icy pour leur envoyer. Aussi je luy ay faict bailler deux pièces de velours noir figuré et ouvré pour la duchesse d'Albe, à qui je vous prie les bailler, de ma part, non pour présent, mais pour luy faire voir des façons de deçà, que, si vouloit quelque chose, que ce fut en ma puissance, elle l'auroit, tant je me tiens

oubligée du service que faict aux deux Infantes. Je ne vous fairay pour ce coup plus longue lettre, priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Monceaulx, ce quinziesme jour de septembre 1570.

CATERINE.

---

1570. — 16 septembre.

Minute. Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15552, f° 263.

## A MADEMOISELLE DE POIZIEUX.

Mademoiselle de Poizieulx, les dames de Sipierre et d'Alluye[1] m'ont suppliée de voulloir prandre les filles de feu Monsieur de Crevant vostre nepveu, ce que j'ay accordé en leur faveur et en celle de feu leur père qui a esté bon serviteur du Roy monsieur mon filz et de mon filz le duc d'Anjou; à ceste cause je vous prie que, les envoyant quérir par ladicte dame d'Alluye, vous ne failliez de les luy envoyer et, estant venues devers elles, elles en prandront chacune une pour les nourrir et instruire jusques à ce qu'elles aient attainct aage pour me pouvoir faire service ou à la royne future ma fille et, m'asseurant que vous n'y ferez faulte, je prieray Dieu, Mademoiselle de Poizieulx, qu'il vous aict en sa saincte garde.

De Montceaulx, le XVI^e jour de septembre 1570.

CATERINE.

---

1570. — 23 septembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 131.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, par la lettre que le Roy monsieur mon fils vous escript, vous verrez qu'il remet à vous satisfaire en brief à trois dépesches que nous avons puis naguières receues de vous, dont les deux dernières n'ont encore esté leues, qui me faict aussi attendre à respondre à ce que par icelles vous m'escrivez. Et n'estant ceste dépesche faicte que pour accuser la réception des vostres, affin que n'en demeuriez en aucune peine, je n'estendrai ceste-cy davantage que pour prier Dieu de vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XXIII^e jour de septembre 1570.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, despuis ceste lettre escripte, nous avons ouvert et veu vosdictes dépesches, ausquelles le Roy monsieur mon fils vous faict si amplement responce qu'il n'est besoin, me remettant à sesdictes lettres, vous en dire davantage, comme aussy ne faisai-je que pour vous prier d'assister en tout ce que vous pourrez ma fille la royne d'Escosse, et faire, s'il est possible, que par les moyens que nous vous mandons, elle puisse estre bientost mise en liberté et ses affaires aller bien.

Escript à Paris, le XXIII^e jour de septembre 1570.

---

1570. — 26 septembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 131.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, nous avons veu par vostre despesche du XIX^e de ce moys, que nous avons receu en fermant celle-ci, ce que nous mandés de l'armement des grands navires et préparatifs de vivres qui se font par delà, et l'occasion pour laquelle vous estimés que cest; à quoy, toutefois, il ne se fault pas

[1] Marie et Jeanne de Piennes, dont l'une, Marie, avait épousé M. de Sipierre, l'autre, Jeanne, Florimond Robertet, s^r d'Alluie. Leurs deux portraits ont été placés dans les galeries de Versailles sous les n^os 3205, 3206.

trop fier, et sera bon que ayés toujours l'œil ouvert, comme avés acoustumé, pour voir de quel costé l'on les voudra employer, pour nous en avertir continuellement.

Nous avons aussi eu par vostre lettre le retardement du partement du secrétaire Cecil et de ceux qui devoient aller avec lui pour la négociation des traictés et affaires de ma fille la royne d'Écosse.

Quant aux François qui estoient de delà, et que nous mandés qui font difficulté de revenir en France pour le danger qu'ils pensent qu'il y auroit, eulx retournant à Rouen, Dieppe, et Calais, et que l'on fait difficulté de les y recevoir, vous les pourrez bien asseurer qu'ils doibvent revenir asseurément, et que le Roy monsieur mon fils a pourveu qu'ils y seront doucement receus et maintenus.

Et quant aux marchands qui poursuivent de delà des déprédations, vous aurés veu ce qu'en aura esté accordé par l'édict de pacification, qui vous a esté envoyé; à quoy il vous fault régler, vous priant, pour la fin de ceste lettre, de continuer à nous advertir tousjours de ce que vous pourrés apprendre de l'embarquement et passage de la royne d'Espagne et des autres occurances. Et sur ce, je prierai Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

CATERINE.

L'ambassadeur de ma fille la royne d'Écosse m'a présentement dict que vous avés escript à sa maitresse, ou faict dire que nous ne la pouvions aucunement secourir des harquebusiers dont nous luy avons donné espérance; sur quoy je n'ay aultre chose à vous dire, si ce n'est qu'il fault que vous vous comportiés en cela avec la plus grande discrétion que pourrez envers la royne d'Angleterre. Toutesfois, sans dire chose qui nous mette à la guerre, faisant néantmoings tous les bons offices que vous pourrez pour assister ma fille la royne d'Escosse à sa prompte délivrance et au bien de ses affaires, comme le Roy monsieur mon fils vous a escript [1].

Ce XXVI^e jour de septembre 1570.

CATERINE.

PINART.

[1] Voici ce qu'écrivait Charles IX : «J'ay donné charge au s^r de Walsingham, comme il prenoit congé de moy, de dire de ma part à la royne sa maitresse que je m'estois toujours asseuré que, suivant ce qu'elle m'avoit si expressément promis, qu'elle ne fairoit ni permettroit point qu'il se fist en Escosse aulcune chose au préjudice de la royne d'Escosse ma sœur, et qu'ayant entendu que le comte de Sussex estoit allé de ce costé là avec des forces, ayant, comme j'ay sceu par les derniers advis que j'ay eus, desjà coumencé à faire beaucoup de mal et de brulleries en Escosse, je m'estonnois fort de cella et le trouvois merveilleusement estrange, veu l'asseurance qu'il m'avoit donnée que, jusques à ce qu'il se vit ce qui pourroit réussir de l'appointement qui se traitoit, il ne seroit faict aulcune entreprise de ce costé là; m'ayant sur cela son ambassadeur, qui est icy, et le s^r de Walsingham respondu que ledict conte de Sussex n'estoit point advoué de ladicte royne leur maitresse. Toutesfois estimant qu'il n'entreprend pas telles choses de luy mesmes, je leur ay bien faict entendre que, s'il y avoit de mes subjects qui usassent de tels déportements à mes voysins, je y sçaurois fort bien pourvoir, et en fairois faire telle exécution et justice que ce seroit exemple et que pour ceste cause je priois ladicte royne leur maitresse d'y pourvoir et de me faire cognoistre qu'elle a volonté d'entretenir ce qu'elle m'a si expressément promis en cella et aussy pour la prompte délivrance et liberté de madicte seur la royne d'Escosse et que, si cela se faisoit aultrement et qu'elle ne satisfit à sadicte promesse, j'avois grande occasion de m'en ressentir comme je ne fauldrois pas de faire délibération de ne laisser aulcunement madicte sœur, mais au contraire de l'assister et ayder non seulement pour sa personne, afin qu'elle puisse être bientost mise en liberté et aussy pour les affaires et conservation de son pais et de n'espargner en cela les moyens que Dieu m'a donnés.» (*Ibid*, p. 129.) Voir dans le *Calendar of State papers* (1570, p. 340), lettre de la reine Élisabeth au comte de Sussex; lettre de sir Henri Norris à Cécil et à la reine sa maitresse (*ibid.*, p. 341, 343, 344); Gauthier, *Vie de Marie Stuart*, t. II, p. 157 et suiv.

1570. — 27 septembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3178, f° 178.

## A MONSIEUR DE HUMIÈRES.

Monsieur de Humières, vous m'avez faict grand plaisir d'avoir faict accompagner les dix huict chevaulx qui me sont venuz naguères pour leur donner moien de venir jusques en ce lieu en plus grande seureté, dont je vous ay bien voullu remercier par la présente, laquelle n'estant à autre effect, je finiray en priant Dieu, Monsieur de Humières, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XXVII^e septembre 1570.

CATERINE.

---

1570. — 1^er octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 813.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAULX.

Monsieur de Forquevauls, pour ce que j'ay entendu que la duchesse d'Albe n'est plus auprez des Infantes et s'en est allée, je vous ay bien voullu escripre la présente, afin que vous m'en mandiez l'occasion et qui est celle que l'on a mise en sa place, d'autant que j'en suis en peine, craignant qu'elles ne soient si bien avec une autre comme elles estoint avec ladicte duchesse. Au demeurant, estant la royne d'Espaigne passée, comme nous avons eu advertissement, je vous prie, aussi tost qu'elle sera arrivée, de l'aller voir et visiter de la part du Roy monsieur mon fils et de la mienne et luy dire que vous avez ceste charge expresse de nous en attendant que l'on y envoye un gentilhomme exprez, comme nous avons résollu de faire, priant le Créateur, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le 1^er jour d'octobre 1570.

CATERINE.

Monsieur de Forquevauls, le porteur est si pressé de partir que je n'ay moyen de vous escrire si amplement que je désirerois, pour le long temps qu'il y a que l'on ne vous a faict dépesche, d'autant qu'il fault, si l'on vous veult faire seurement tenir des lettres, les envoyer par courrier exprez. Le brodeur de la feue royne ma fille n'est encore venu, combien que j'aye, par une lettre que vous m'avez escripte par un courrier qui passoit en Flandres, entendu son partement.

---

1570. — 12 octobre.

Copie. Bibl. nat. n° 10752, p. 854.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAULX.

Monsieur de Forquevauls, par vostre lettre du huict d'aoust j'ay esté bien particulièrement informée de ce qu'avoit négotié en Portugal don Francez de Torres[1] par le commandement de nostre Sainct Père le Pape, spéciallement sur ce que concerne le mariage dudict roy de Portugal avecques ma fille, faisant assez de démonstration Sa Sainctcté de la bonne volonté qu'il a qu'icelluy mariage s'effectue bien tost. J'estimois suivant ce que m'escrivez par ladicte lettre que don Francez de Torres seroit pour retourner incontinant à Rome; sur cella nous avions dépesché vers le cardinal de Rambouillet pour l'instruire de ce

[1] Torres fut reçu par dom Sébastien, le 4 juin. Il lui parla en termes élogieux de Marguerite de Valois. Le jeune roi promit d'écrire prochainement à ce sujet à Sa Sainteté; mais loin de là dans la lettre qu'il écrivit, il n'y fit pas la moindre allusion. Fort étonné de ce silence, le pape insista en faveur de cette union qu'il considérait comme le moyen le plus sûr d'assurer la paix de la chrétienté, et il ordonna à Torres de retourner à Lisbonne. C'est à ce second voyage que fait allusion la lettre de Catherine. Voir Santarem, *Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal*, t. XII, p. 524; Gachard, *Chroniques belges inédites*.

qu'il avoit à faire envers Sa Saincteté. Par vostre dernière du vintiesme du dernier passé vous m'escriviez que don Louys est retourné en Portugal. J'attendray donques à sçavoir ce qu'il y aura négotié avant que de faire jugement de ce que j'en doibs espérer pour aprez vous escripre de ce qu'il m'en semble comme aussi de la responce que le Roy Catholique vous a faict bailler par escript. Aussi le Roy monsieur mon fils est délibéré d'envoyer bien tost aprez le partement de ce courrier un gentilhomme de qualité par delà, pour visiter la royne d'Espaigne sur son arrivée, comme vous verrez par sa lettre et pareillement son intention tant sur ce qui touche le sieur don Francez que sur toutes les particularitez que lui avez escriptes par vos précédentes dépesches. Vallee, porteur de vostre lettre du vintiesme, m'a dict comme la duchesse d'Albe estoit retirée d'auprez mes petites-filles, dont je suis très marrie; car je sçay le soing et la peine qu'elle prenoit près d'elles, qui me faisoit asseurer qu'elles seroint très bien et dignement traictées pendant qu'elle y demeureroit. Je n'en puis penser la cause, vous priant de la m'escripre à la vérité et davantage comme se gouvernera la marquize de Fromesta qui a esté mise en son lieu, craignant infiniment qu'elles ne soint traictées avecques l'honneur et le respect qu'elles méritent. Je vous prie m'escripre doresnavant bien particulièrement le cas que l'on faict d'elles, l'ordre qu'il y a à leur maison et si l'on les visite souvent, ayant tant aimé leur mère que je leur porteray toute ma vie toute l'affection et amitié qu'il me sera possible. Quant à ce que concerne vostre particulier, je vous prie, Monsieur de Forquevauls, continuer à servir le Roy mondict sieur et fils de la mesme volonté que nous connoissons que vous avez faict jusques à présent et voulloir avoir patience jusques à ce que nous voyons ce que se devra espérer de ce mariage de Portugal, vous asseurant que voz labeurs et peines ne vous seront inutilles et que le Roy mondict sieur et fils les vous reconnoistra, ce qu'il n'a peu jusques à ceste heure faire comme il désireroit au moyen des grands affaires qu'il a eues, qui l'ont mis en une extresme nécessité. L'on vous fera sçavoir par celluy que nous vous dépescherons quand se confirmera le mariage du Roy mondict sieur et fils et tout ce qui est de ce faict là, comme aussi serez vous plus particulièrement adverti de tout l'estat des affaires de ce royaume, n'étant ceste dépesche envoyée par ce courrier exprez que pour vous oster de la peine en laquelle nous estimons que vous vous trouveriez pour n'avoir receu, il y a long temps, aucune lettre de nous, sinon un petit mot de moy par un courrier qui passa par icy, allant de Flandres en Espagne, pour, à mon advis, advertir le Roy Catholicque de l'embarquement de la royne sa femme. Je prie Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Escouen, le douziesme jour d'octobre 1570.

CATERINE.

---

1570. — 20 octobre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 143.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, Mr le cardinal de Chastillon a fait tenir propos à mon fils le duc d'Anjou d'une ouverture de mariage de la royne d'Angleterre et de mon fils; en quoy celui qui en a parlé donne telle espérance qu'il croit qu'il se faira fort aisément[1], si nous voulons; mais, parce que nous

[1] Au moment de quitter l'Angleterre, le cardinal vint

avons pensé que cette ouverture se faisoit pour l'intelligence et peut être menée de la reyne d'Angleterre, et beaucoup plus en intenlion de se servir du temps et de nous, pendant

trouver La Mothe-Fénelon et, après avoir cherché à savoir de lui où en était le projet de mariage de Monsieur, c'est ainsi qu'on appelait le duc d'Anjou, et de la princesse de Portugal, il lui insinua que c'était peut-être l'heure favorable pour penser à une autre alliance et qu'il avait quelque raison de croire que Monsieur pourrait être agréé par la reine Élisabeth. La Mothe-Fénélon répondit que ladite reine avait toujours déclaré qu'elle ne voulait point se marier, à la réserve pourtant de l'archiduc Charles, sur lequel s'étaient portées ses préférences; mais que, «si elle trouvoit bon d'épouser Monsieur, il en adviendroit plus de conciliation au monde, plus de paix en France et plus de terreur à ses ennemis que de nulle chose qui se pust aujourd'hui mettre en avant».

Le cardinal de Châtillon n'était pas le seul à s'entremettre dans cette étrange négociation; le vidame de Chartres y jouait aussi un rôle et l'avait même gagné de vitesse. La Mothe-Fénelon, dans une lettre à Catherine de Médicis du 9 novembre 1570, l'avait prévenue que d'après la confidence à lui faite par un des principaux du gouvernement, depuis trois mois le vidame menait cette intrigue avec Cécil [a]. Le renseignement donné était exact et en voici la preuve dans une lettre du vidame au maréchal de Montmorency, où tous les avantages de cette union pour la France sont exposés en regard des dangers qu'apporterait le mariage d'Élisabeth avec l'archiduc Charles.

«Monseigneur, j'ay receu une lettre qu'il vous a pleu m'escripre pour responce à ce que vous avois escript par Monsieur de Saragosse. J'ay congneu que pensiez que je fusse encores au lieu dont vous avois escript. Si j'eusse pensé que ma présence y eust esté requise, j'eusse différé tant qu'il vous eust pleu le me faire entendre, mais il vous estoit fort aisé à penser que, si l'on procédoit par deçà à ceste négociation, elle seroit adressée à Monsieur le cardinal de Chastillon, ou à l'ambassadeur du Roy. Quant à moy je n'ay prétendu en cest affaire que le service du Roy et de la couronne de France. Et si les affaires succédoient, comme je y voy une telle espérance et asseurance, s'il estoit poursuivy diligemment, le contentement que je désire ne me pourroit fuir. Il est vray que je serois fort marry, si jamais j'oyois dire que, par faulte de diligence, cest affaire fust demouré imparfaict, aussy seroit-ce ung domage public oultre le particulier du prince, auquel les premiers fruicts en appartiennent. Monsieur, une lettre que j'ay receue de Monsieur de Saragosse me faict entrer en soupçon et crainte, que, en attendant, entre deux personnes qui ne se sont jamais veues, qui ostera premier le bonnet, il ne se mette quelqu'ung entre deux qui face perdre l'occasion de contracter une grande amitié et fort utile à la France, laquelle estant perdue s'en suyvroit le domage et le regret, mais en vain. Je suis bien asseuré que l'archiduc d'Austriche ne s'endormira pas, et ne laissera perdre l'occasion qui se présente à une assemblée des Estats qui se vont tenyr, voire les préviendra, s'il peult, ne perdra pas une heure que pendant qu'il voyt que la royne est en deffiance et doubte pour les affaires de la royne d'Escosse et des différens qu'elle a avec le roy d'Espaigne, et que voyant que l'Empereur a vent en pouppe, et qu'il fait des marriages tels qu'il sçauroit souhaiter, il ne se serve de l'occasion et faveur du temps. Et pendant que les amis simulés paistront la jeunesse animeuse, et la rempliront de grande espoirance, luy prometant par adventure des plus grandes choses (combien qu'elles ne soient pas aysées à trouver, et pour moy je ne les sçay pas), ils prendront cest advantage sur la partye, et renforceront leur grandeur de la puissance et faveur d'un royaulme qui n'est point petit. Il ne fault penser que les difficultés pour la religion puissent engendrer quelques difficultés aux capitulations qui facent plus de retardement, car je sçay par la bouche de la dame, et aussy par ceulx qui ont sceu toute ceste négotiation passée, et par ung qui a esté employé, qui ne parle pour mettre le beau devers elle, n'estant de ses subjects, mais estranger, que la carte blanche luy a esté donnée, et s'est contenté l'archiduc pour le faict de la religion de si peu que cella se doibt estimer pour rien; davantage la considération de l'aage qui est plus viril, et mesme donne ung beau lustre aux persuasions et jugement de ceulx qui tendent de ce costé là. Je crains que ceux qui tiennent le party contraire ne persuadent, avec apparence, à cause du trop long silence, ou froyde poursuite, qu'il y aye du mécontentement ou de la froideur en ceulx de la France, estant chose propre au sexe de faire plus de choses par despit que par amour. Est à craindre que la froideur de ceste part ne soit cause de l'eschauffer et faire haster plus qu'elle ne feroit, si n'estoit pour se faire regretter après à loisir par ceulx qui se seroient portés trop froidement en son endroit. Il me semble que c'est beaucoup qu'elle

[a] *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 359.

que cessi se négocieroit, qu'elle fairoit conduire à la longue, que pour volonté qu'elle eust de se marier, je répondis à celuy qui m'en parla que je ne pensois pas que ladicte royne

parlamente, sans avoir ouye parler le canon. Et n'est pas peu de chose, qu'estant sa principale deffence de la différence de l'aage et de l'inconstance de la jeunesse et la crainte d'estre, d'icy à quelques anées, peu aymée et mesprisée, et en danger de veoir de ses yeulx aymer d'autres, l'on luy a faict abandonner ceste contre-escarpe tellement que l'on peult veoir au pied de la muraille qui, je vous asseure, n'est point veue de flanc, des particularités et moyens que l'on a tenus en ses approches jusques là. J'en ay dit quelque chose à cest gentilhomme qui est fort affectionné à cest affaire, en faveur du bien de la France et abondant en hayne de la grandeur qui se voit préparer à la maison d'Autriche, si elle s'impatronize de ce royaume, tellement qu'il n'est à craindre sinon que la tardivité ne donne loisir à ceulx qui de longtemps ont faict deseing de se saisir de ce païs, de venyr au bout de leurs intentions, lesquelles sont fort favorablement receues. Et croy qu'ils jouyront, si leurs conseils ne sont troublés par une division et par object nouveau plus désirable que celluy qui se présente. Ce qui me semble estre indubitablement en la jeunesse d'un prince qui a la réputation d'avoir le sens meur devant les ans, et ausy courageux et d'ausy grande espérance que prince qui soit né de l'aage des hommes. Monsieur, vous sçavez fort bien combien la maison d'Autriche seroit agrandie sur la maison de France, si elle estoit renforcée de ce royaume, et n'y a point de doubte qu'elle ne donnast pour tousjours par cy après la loy à la France. Et est chose seure qu'elle contraindroit le Roy à rompre la paix qu'il a donnée à ses subjects. Davantage, si par ce mariage n'est donné satisfaction au grand cœur de Monseigneur frère du Roy pour l'occuper et luy donner matière de faire plus grands deseings, il ne fault point doubter que tous ceulx qui prennent la couleur et prétexte de la religion pour advancer les moiens de la division et ruyne de la France, affin d'agrandir la maison d'Autriche, ne proposent à Monsieur le duc d'Anjou quelque mariage, qui sera aux despens de la couronne de la France, si la bonne nature et amitié d'entre les frères ne résiste à leur malicieux deseing; mais il n'en sçauroit proposer duquel se doive espérer plus de grandeur, non seulement à luy mais à toute la maison de France, en gaignant le dessus sur la maison d'Autriche, laquelle veult, soubs couverture et couleur du mariage du Roy, faire avaller ceste cuvée et gaigner ung royaume, sans qu'il luy soit donné empeschement. Et ne fault point doubter que, si le mariage de l'archiduc se faict, qu'il ne soit en peu de temps mieulx obéy que n'a esté le roy Philippe, et ce moiennant le danger de la religion. Et leur sera aisé de nous donner la loy, ou pour le moins de nous faire redoubter la ruyne de la France par division et guerres civiles. Au contraire, si ce bien est réservé pour nos princes, il y aura bien de quoy rendre la pareille à ceux qui ont dressé tous leurs conseils à procurer que la France se ruynast par une guerre civile, voyans que, par guerres ouvertes, jamais ils n'auroient peu parvenir à leur intention. Pour amour du mal qu'ils ont faict, Monseigneur pouroit avec forces du Roy, faveur d'Angleterre et moiens du prince d'Orange, avoir la confiscation de la Flandre par droict de féodalité pour félonie commise. Et ausy la maison d'Autriche, qui se bastit l'empire héréditaire et la monarchie, trouveroit en ung instant deux frères, roys ausy puissants l'ung que l'autre, pour contrepoid de son ambition, ligués avec les princes protestans de l'Allemaigne, et auroient les deux frères plus de part en l'Empire que ceulx qui se veulent atribuer par la ruyne des anciennes maisons de la Germanye, comme de la maison de Saxe et des princes Palatins, qui sont amateurs de la couronne de France. Le partage de Monsieur d'Alençon seroit aisé à trouver en le duché de Milan, avec la faveur de l'Allemaigne, des Suisses ausy et des princes italiens dévotieux de la France, et si besoing estoit pour le recouvrement du royaume de Naples, la faveur du Turc se trouveroit par après bien à propos. Monseigneur, il m'a semblé que cela est si aparent et si facile à persuader que, puis que vous en aurez une fois ouvert la bouche, il n'y faudra plus aultre soliciteur que le Roy mesmes, qui peult veoir par ce moyen son royaume luy demeurer uny, ses forces partagées, sa force telle et si grande qu'il ne pourra estre offencé, ny commandé par menasses qui contraignent faire la guerre à ses subjects, pour complaire à ceulx qui sont envieux de sa grandeur, et n'ont peu trouver moyen de la diminuer que par ellemesme. Lors se pourroit faire une ligue parfaite entre nos princes et les protestans de la Germanye et les Suisses; de ceste façon ung grand plaisir viendroit à la Royne de veoir tous ses enfans roys. Lors l'Eglise galicaine pourroit s'exempter des erreurs de l'Église romaine, comme elle a faict plusieurs fois, le temps passé; lors se pourroit faire faire ung concille général, auquel les erreurs introduites par l'ambition et advarice de l'Église romaine ne seroient favorisées et confirmées par practiques et corruptions et

d'Angleterre se voulust mettre en la subjection d'un mari; mais que, s'il y avoit quelque femme ou fille à marier qui lui appartint de si près qu'elle la pust faire et asseurer héritière de la couronne après elle, qu'il seroit beaucoup plus convenable ainsi; et que, si cela se pouvoit faire de cette façon, que ladicte royne auroit, par le moyen de ceste alliance, tous les contentemens et grandes amitiés qu'elle pourroit désirer et espérer en ce monde, tant du Roy monsieur mon fils, que de mondict fils le duc d'Anjou et par conséquent de tous ceux de mon royaume, et aussy des grands qui y sont alliés.

Et, au second voyage de celui qui tint ce propos de la part dudict sieur cardinal de Chastillon, celluy qui m'en a parlé, m'a dict, à cette occasion, que icelluy sieur cardinal avoit sceu qu'à ces prochains Estats, qui se debvoient tenir en Angleterre, icelle royne seroit fort pressée, voire contrainete de se marier à quelque grand prince, et qu'il falloit nécessairement qu'elle avisast de s'en résoudre; sur quoy je n'ay rien répondu. Aussy, par mesme moyen, il me dict que celuy qui en a parlé à mondict fils avoit encore en cella quelque chose à me faire entendre. Je sçaurai que c'est.

Mais cependant je vous diray que, si l'on cognoissoit clairement que ladicte royne eust franche volonté de se bien establir avecque nous par le moyen du mariage de mondict fils avec celle qu'elle voudroit faire héritière de sa couronne après elle, comme j'estime que c'est chose qu'elle a et doibt avoir en affection pour son repos et contentement, à présent qu'elle se voit hors d'espérance d'espouser l'archiduc Charles, qui se marie à sa niepce la fille du duc de Bavière, je crois qu'il seroit expédient, et j'estime que c'est chose que nous et elle devons désirer, pour le bien de la chrestienté, et principallement de ces deux couronnes, qu'elle fist déclarer auxdicts prochains Estats d'Angleterre la plus proche à sa couronne héritière après elle de sadicte couronne et royaume; et, en ce faisant, faire expressément résoudre aussy par lesdicts Estats le mariage de ceste héritière avec mon fils, chose qui, je suis très asseurée, apporteroit à ladicte royne tous les contentemens qu'elle sçauroit espérer, comme s'il estoit son propre fils; car il est de si bon naturel que, si elle luy faisoit et procuroit ce bien, il la serviroit et honoreroit d'affection. Et, oultre cella, se pourroit cette royne prévaloir grandement, à l'occasion de ce mariage, en toustes ses affaires, tant de la faveur et des moyens du Roy monsieur mon fils que de mon fils le duc d'Anjou, qui a eu cet honneur d'avoir, à son age, conduit et commandé heureusement de si belles armées, et gaigné de si grandes batailles, y ayant acquis l'expérience et telle réputation par toute la chrestienté, que prince ne la sçauroit désirer plus grande ni meilleure qu'il l'a.

en la France, l'Allemaigne et l'Angleterre s'introduiroient ung ordre et police de religion et unité de doctrine que toutes les aultres provinces de la chrestienté seroient contrainctes d'embrasser et finiroient les différens des subjects avec leurs princes, des quelles Sathan se sert pour la destruction de la chrestienté, et pour donner loisir au Turc d'usurper pendant que les princes chrestiens s'amusent à défendre les superstitions du Pape et maintenyr sa grandeur.

«Monseigneur, je me recommande très humblement à votre bonne grace, et vous suplie de rechef me départir votre faveur et conseils touchant comment je me doibs gouverner à escripre à Leurs Majestés ou non.

«Monseigneur, je prie Dieu vous donner très heureuse et très longue vye. Ce jour d'octobre 1570.» (Record office. *State papers*, France, vol. XLVIII; copie du temps.)

Voir notre livre : *Les projets de mariage de la reine Élisabeth* (Calmann-Lévy); voir la réponse de La Mothe-Fénelon. t. III, p. 337, 359.



IMPRIMERIE NATIONALE.

Je vous ay bien voullu faire tout ce discours, vous priant de le tenir si secret que nul des vostres, ni aultre, quel que soit, n'en sache rien. Et faut tascher de descouvrir et voir si vous pourriez rien apprendre de ceci, pour m'en donner advis à toutes occasions; et, si vous cognoissez que l'on en puisse espérer quelque bon fruict, il fault que secrettement et accortement, comme je sçay que vous sçavez très bien faire, vous en parliez comme de vous-mesme au secrétaire Cecil, qui s'est allié à une maison qui a, comme j'ay entendu, faict toujours concurrence à la royne d'Écosse ma fille, pour la succession de la couronne et royaulme d'Angleterre, affin qu'il regarde quelle femme ou fille de cette maison là seroit la plus apte à s'y introduire; et sur cella, entrer en propos avec luy, à bon escient, et luy faire amplement entendre, comme vous sçavez très prudemment faire, le grand bien qu'il se fairoit à lui-mesmes et à sa maison de moyenner et conduire cella à perfection; et que, par ce moyen, il honoreroit et asseureroit du tout sadicte maison, et si, demeureroit à jamais grand, maniant encores avec beaucoup plus d'authorité qu'il n'a jamais faict le royaulme et affaires d'Angleterre. Et, outre cella, il se seroit employé pour un prince qui recognoistroit si bien le bon office qu'il faira en cella pour luy qu'il n'en pourroit espérer que tout heur et félicité à luy et aux siens.

Il y a, ce me semble, une femme de ceste maison là qui a esté long-temps prisonnière avec son mari et leurs deux fils. J'ay ouï dire que le mari est mort en prison; il faudroit sçavoir si elle seroit la plus proche, et, si ainsi estoit, pour ce que si on lui faisoit ce bien là, et qu'il n'y feust par mesme moyen pourvu, ses fils seroient héritiers de ladicte couronne d'Angleterre, il faudroit faire, pour remédier à cella, que les susdicts Estats la déclarassent héritière de la couronne d'Angleterre, et, pour certaines grandes occasions, lesdicts enfans descendans du mariage d'elle et de mondict fils seulement et non d'autres mariages.

Je vous ay bien voulleu commettre ce discours, sçachant bien que vous estes si affectionné à ceste couronne et si prudent que vous en sçaurez dignement user, et vous y comporter comme il fault, vous priant que j'aye sur ce de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez, et que personne du monde ne sçache rien de ce que je vous escripts, ne faillant, quand vous me manderez quelque chose, de m'en faire, de vostre main, une lettre à part que vous plierez fort menu. Et ne m'en escrivez jamais que quand vous m'envoyerez quelqu'un exprès pour les autres affaires de vostre charge, ou par homme seur, qui vous pourra estre envoyé d'ici; et, quand vous m'en escrirez, vous direz à celuy à qui vous baillerez vos lettres, que, s'il se trouvoit pressé ou en danger d'estre arresté ou fouillé, combien que nous soyons hors de cette crainte-là, puisque Dieu nous a donné la paix, qu'il jette ou fasse desdictes lettres en sorte qu'elles ne soyent point veues ni trouvées de personne, priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Escouen, le xx[e] jour d'octobre 1570.

CATERINE.

---

1570. — 20 octobre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 147.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, depuis ma petite lettre escripte, j'ay parlé au personnage

que je vous escriptz par icelle, qui avoit encore quelque chose sur ce faict là à me dire; et parce que cela me met en doubte que ceci se fasse à quelque intention, qui n'est pas peut-estre si sincère qu'ils la proposent, je vous prie et charge sur vostre honneur de n'en parler aulcunement au secrétaire Cecil, ni à quelque personne que ce soit, et n'en faire aulcun semblant ni démonstration que vous en sçachiés rien, ni que je vous en aye escript; car aussi l'advis que je vous en donne n'est à aultre intention que pour l'asseurance que vous m'estes fidelle et asseuré serviteur, que cella demeurera enseveli en vous, et que vous ne perdrez une seule occasion et moyen de descouvrir et pénétrer par delà à quoy tend ce faict, et qui conduit ceci auprès de la royne d'Angleterre; et aussy de quelle volonté ils y procèdent, et ladicte royne aussy; mais surtout comportés vous en cella si dextrement que créature qui vive ne puisse penser qu'en sachiés rien, priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

D'Escouen, le xx octobre, au soir, bien tard, 1570.

Vostre meilleure amye,

CATERINE.

---

1570. — 20 octobre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 142.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, j'ai avisé de vous envoyer le secrétaire de l'Aubespine afin que, par luy, vous nous puissiez escrire ce que la royne d'Angleterre vous aura respondu sur le propos que le Roy monsieur mon fils lui a mandé par le sieur de Walsingham[1], pour le faict de la royne d'Écosse ma fille; et sur ce que vous luy en avez aussy modestement déclaré suivant la dépesche que nous vous en avons faicte, conforme à ce que mondict fils a pour cela respondu par escript à l'ambassadeur de la royne d'Angleterre[2].

Quand vous me voudrez escrire du contenu en cette lettre, il faut que ce soit de vostre main; et suffira que me mandiés par une lettre à part que c'est de l'affaire dont je vous

[1] Envoyé extraordinaire de la reine Élisabeth. Voir ses lettres et négociations. Amsterdam, Gallet, 1700, in-4°.

[2] Voici la lettre de Charles IX :

«Monsieur l'ambassadeur, j'ay veu par vostre lettre escripte du jour de hier la remonstrance que vous aviez à me faire de la part de la royne d'Angleterre madame ma bonne seur; à quoy je vous diray que je suis bien fort ayse de la volunté qu'elle a de prendre une si bonne résolution sur les affaires de la royne d'Escosse ma seur, et que, pour cest effect, elle aye envoyé le secrétaire Cecille et aultres ses ministres; mais pour ce que je désire que cela soit accéléré et qu'il y soit mis une prompte fin, je ne puis que je ne la prye ceste fois pour toutes et sans plus de remise ou longueur, ne voullant pas vous nier que je n'aye ci devant envoyé le sieur de Verac, dont vous faictes mention par votre lettre, avecq quelques gens et munitions pour secourir Dumbarton que j'entendois lors que l'on vouloit aller assiéger, et que pour l'antienne alliance qui est entre ce royaume et celluy d'Escosse, et particulièrement pour ce que ladicte royne d'Escosse ma seur me touche de si près, je me suis délibéré de la secourir en ceste nécessité et de procurer sa liberté par tous les moyens que Dieu a mis en ma puissance; ayant véritablement, selon cela, donné ordre de faire quelques préparatifs en Bretaigne, pour cest effect, sans voulloir toutes fois rien offenser ne altérer de la bonne amitié et intelligence qui est entre ladicte royne votre maistresse et moy, qui mettray, de ma part, tousjours peyne de la nourrir et confirmer par tous les bons et honnestes moyens et déportemens dont je me pourray adviser, m'asseurant que, de sa part, elle vouldra faire le semblable, et que ceste fois elle fera parroistre à madicte bonne seur la royne d'Escosse que, quant il n'y auroit que l'instante prière que je luy en fays, qu'en ceste faveur le traicté que j'espère qui se fera bientost sera si bien estably que doresenavant en

ay escript par ledict de l'Aubespine, sans exprimer davantage, car je l'entendray bien.

A Escouen, ce xx^me^ jour d'octobre 1570.

Vostre très affectionnée,

CATERINE.

PINART.

---

1570. — 24 octobre.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1518, pièce 15.

A MADAME MA FILLE

## LA ROYNE CATOLIQUE.

Madame ma fille, le Roy mon fils et moy avons donné cherge au sieur de Malicorne présant porteur de aler visiter ayle et nous congratuler aveques aylle de ce qu'elle ayst arivée à bon port près le roy son mary, nous asseurant que, y étant, aylle continuera les bons aufises que faisoyt la feu reyne ma fille pour l'entretenement de l'amitié entre nous et le roy son mary, s'asurant Vostre Majesté que le Roy mon fils et moy ne lui portons moyndre volenté que si elle aytoit nostre fille et seur, come en tout cet que aylle nous voldra employer metron pouine lui fayre conoistre par ayfest ynsin que plus amplement lui faira entendre ledist sieur de Malicorne, qui cera cause que fayré fin, prient Dieu lui donner cet que aylle désire.

D'Ecouan, ce xxiii^me^ jour d'octobre 1570.

CATERINE.

sera une mutuelle amityé entre elles et moy, aussi comme de ma part, je le désire bien fort; et estant ce que je puis escrire pour le présent, je prierray Dieu, Monsieur l'ambassadeur, vous avoir en sa garde.

«Escript à Escouen, le xvii^e^ jour d'octobre 1570[a].»

[a] Record office, *State papers*, France, vol. 48; voir dépêches de Norris à la reine Élisabeth dans le *Calendar of State papers* (1570-1571), p. 358, 359, 364; lettre de La Mothe-Fénelon à Catherine, dans le tome III de sa *Correspondance diplomatique*, p. 382.

1570. — 24 octobre.

Copie, orig. Arch. nat. collect. Simancas, K 1518, pièce 13.

## A MADAME MARIE CHACON.

Doña Maria Chacon, Havendo entendido que despues de la partida de Madama la Duquesa de Alva el Rey Catholico mi buen hijo os ha puesto cerca de las Infantes mis nietas para que las sirvays y tengays cuydado de sus personas he guerido screuiros esta para deziros que yo estoy muy assegurada assi de la buena election que el ha hecho como de que vos no oluidareys en nada de emplear el cuydado, diligencias y afficion que decis tener a su salud servicio y aung yo tenga por cierto que vos las terneys en tan buena recommendacion qual conviene a la subjection y obebiencia que vos les deneys assi por respecto de su padre como por lo que el os ha mandado; todavia por tocarme ellas tan de cerca os he guerido dogar las tengays por singularmente commendadas en todo loque tocare à su criança institucion amor y temor de Dios y a su salud como conviene a vuestra obligacion y deuer que cumpliendolos como yo creo pues lo sabreys bien hazer yo terne memoria para os hazer conoscer con effecto et contentamiento que en esto decibire con rogar à Dios, Doña Maria, os tengo en su sancta guarda.

De Santecoues, à 24 octobre 1570[1].

CATHERINA.

[1] Voici la traduction de cette lettre :

«Madame Marie Chacon, ayant appris qu'après le départ de Madame la duchesse d'Albe, le roi mon bon fils vous a mis auprès des Infantes pour veiller sur elles, j'ai voulu vous écrire pour vous dire que je suis toute rassurée sur le bon choix que le roi a fait et que, y apportant toute diligence et affection, vous n'oublierez rien de ce qui tient à leur santé et à leur service, et quoique je sois certaine que vous y apporterez tous vos soins, suivant l'obéissance que vous leur devez ainsi qu'à leur père pour vous conformer à tout ce qu'il vous a ordonné, comme

1570. — 24 octobre.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1518, pièce 14.

## A Mr MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, ayent entendu l'arrivaye de la royne vostre femme, le Roy mon fils et moy n'avons voleu fallir l'envoyer visiter et nous congratuler de cet que Dieu l'a feste arriver en bonne santé pour l'espérenze que avons que, aystent près de Vostre Majesté, ayle aidera à perpéteuer sete bonne amityé entre nous et nos royaumes, ynsin que fesoyt la royne ma fille, et m'aseurant que de vostre cousté y troverez toute la correspondense que pouvés désirer, je ne doucte poynt que, encore que Dieu ayst aulté ce bien que, ayent astenre celuisi de la royne vostre femme et belleseur du Roy vostre frère, que yl ne le fase ausi fort et durable que le désirons aveques l'estrète parentèle de les Ynfentes vos filles, lesquelles, pour m'estre si proches, je ne puis, encore que je sçache asé vostre bonté, que je ne lé recomende à Vostre Majesté et lui prie, voyent que la duchesse d'Albe n'ayst plus auprès, de comender à cele qu'i lui auré plu mestre en son lyeu de lé servir et avoyr le mesme souin d'eulx et de leur santé qu'ele avoyst, et m'escuser cet je prans l'ardiese de luy en mender si librement et l'atribeuer à l'amour que je leur porte et à la royne leur mère, qui me représentet, et, ne la volant anuier de plus longue letre, fayré fin, prient Dieu donner à Vostre Majesté cet que désire.

Vostre bonne mère et seur.

De Ecouan, cet xxiiimc de octobre 1570.

CATERINE.

elles me sont si proches, je vous prie de veiller de très près à tout ce qui a trait à leur éducation, instruction, amour et crainte de Dieu et à leur salut, ainsi que vous en avez le devoir; car si vous vous en acquittez, comme je me le promets, j'en aurai mémoire pour vous faire connaître la satisfaction que j'en recevrai. Je prie Dieu, Madame, vous tenir en sa saincte et digne garde.»

Au bas de la lettre et de la main de Philippe II : «On peut répondre qu'en ce qui regarde les Infantes la reine ma femme aura les mêmes soins que si c'était ses filles.»

---

1570. — 31 octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 882.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAULX.

Monsieur de Forquevauls, estant advertie d'une calomnie de laquelle on charge le sieur de Sainct-Estienne, précepteur et grand aulmosnier de la feue royne ma fille, luy mettant sus qu'il n'est pas bon catholicque, et oultre qu'il m'a rapporté et au Roy monsieur mon fils des choses du Roy Catholicque pour nous mettre ensemble en discord, je vous en ay bien voullu escripre exprez pour luy servir de tesmoignage que nous le connoissons et tenons pour homme de bien, véritable et bon chrestien. Et pour tel le feu Roy monseigneur et moy l'avons esleu au service et institution de toutes mes filles, lesquelles il a enseignées si chrestiennement et y a faict si bien son debvoir que nous avons très agréables tous les services qu'il nous a faicts et ne nous donna jamais occasion de le soubsonner autre que très bon catholicque. Davantage tant s'en fault qu'il nous ait faict aucun rapport au préjudice dudict sieur Roy Catholicque que je luy en ay tousjours ouy parler très dignement et nous en a dict tout le bien qui se peut dire du meilleur prince du monde, de sorte qu'il auroit plus de raison de luy voulloir bien pour la bonne relation qu'il nous en a faicte que de croire ceulx qui luy escrivent légèrement telles mensonges, ce que je vous prie très instamment faire entendre audict sieur Roy Catho-

licque et luy en parler de bonne sorte; car je ne puis moins faire que de sentir l'injure qu'on faict à noz bons serviteurs de dénigrer et calomnier ainsi leur vie, offençant leur honneur et bonne réputation. Vous le direz semblablement à l'évesque de Siguence, qui a tenu ces propos dudict de Saint-Estienne, ne pouvant croire toutesfois qu'il adjouste foy à telles mensonges controuvées contre un tant homme de bien et qui a esté tant son ami, pour voulloir prendre ce prétexte de luy nier une petite pension qu'il a sur son évesché, chose qui me sembleroit bien esloignée de raison et justice; et pour ce qu'il demande une attestation audict de Sainct-Estienne pour prouver comme il est bon catholicque, le tesmoignage du Roy monsieur mon fils et de moy luy doibt suffire; de tout ce que dessus vous me fairez entendre la response que ledict sieur Roy Catholicque et luy vous fairont. Et m'asseurant que vous n'y ferez faulte, je supplieray le Créateur qu'il vous ait, Monsieur de Forquevauls, en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce dernier octobre 1570.

CATERINE.

---

1570. — 3 novembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 885.

## A MONSIEUR DE FORQUEVAULX.

Monsieur de Forquevauls, par vostre lettre du huictiesme jour du moys d'aoust dernier passé apportée par le capitaine Benavent, vous m'avez faict sçavoir ce qu'avoit négotié don Louys de Torres par le commandement de Nostre Saint Père le Pape en Portugal pour le mariage de ma fille, et me mandiez que ledict don Louys estoit pour s'en retourner bientost à Rome et que l'on feroit bien de donner charge à nostre ambassadeur résident près de Sa Saincteté de moyenner que ledict de Torres fust renvoyé audict Portugal pour continuer à traicter le mariage. Suivant cella, comme je vous ay escript, nous avons faict une bonne dépesche au cardinal Rambouillet pour l'instruire de nostre intention sur ledict faict, tant pour eschaufer tousjours Nostre Sainct Père à pourchasser l'exécution de ce mariage que pour adviser s'il seroit à propos que de Torres fut commis de Sa Saincteté en ceste charge, sur deux causes contenues en vostredicte lettre du huictiesme d'aoust: la première que les Portugois vouldroint, si Sa Saincteté s'entremesloit de ceste affaire, qu'elle le feist traicter par quelque évesque; la deuxiesme pour estre icelluy de Torres, espagnol de nation, et sur la dernière que l'on debvoit considérer ce que m'escripvez qu'il falloit que ledict mariage fut moyenné et traicté de façon par Sa Saincteté que le Roy Catholique n'entrast en jalousie de voir entreprendre sur son marché pour ce qu'il pourroit gaster tout, n'oubliant par mesme moyen à luy faire entendre ce que m'avez escript de la démonstration que faisoit de Torres d'affectionner ledict mariage et toutesfois qu'il falloit avoir tousjours devant les yeulx qu'il estoit espaignol et, pour vous en parler ouvertement, Monsieur de Forquevauls, jaçoit que don Louys de Torres soit très obligé et particulier serviteur de Nostre Sainct Père et qu'il se monstre estre très affectionné en ceste négotiation, toutesfois, estant sujet du Roy Catholicque, j'estime qu'il ne négotie rien en ce faict que le Roy Catholicque n'en soit bien adverti et que ce ne soit par son voulloir et consentement, de sorte que, si ledict roy n'y aporte la bonne volonté qu'il a tousjours mis peine de nous faire croire, il sera bien difficille que ceste pratique réussisse, ainsi que désirons; de quoy je vouldrois bien estre éclaircie et sçavoir ce que j'en doibs

espérer; car il me fascheroit d'estre entretenue en longueur, et que ceux qui ont les premiers entreprins ceste négotiation et qui se faisoint forts de la faire effectuer, voulussent continuer à s'en prévaloir et nous payer de bayes. Je vous prie d'y avoir l'œil ouvert. Cela dépend de vostre bon jugement, prudence et dextérité, espérant qu'au retour dudict de Torres, vous aurez moyen d'y voir clair, dont j'attends de voz nouvelles en bonne dévotion et n'aura de rien servi la dépesche qui a esté faicte à nostredict ambassadeur à Rome puisque Sa Saincteté avoit jà envoyé ses lettres à de Torres, faisant estat que par vostre première je sçauray ce qu'il aura négotié en Portugal, puisqu'il y est retourné. Du sieur de Malicorne vous entendrez le surplus de l'estat des affaires de ce royaume avec l'occasion de son allée par delà, m'en remettant donques sur luy que je vous prie croire comme si c'estoit moy-mesmes, vous aurez aussi conneu par ma dernière le desplaisir que j'ay de ce que la duchesse d'Albe s'est retirée en sa maison et a laissé mes petites-filles. Je veulx croire que celle qui y a esté comise s'en aquitera avecques le devoir qu'il appartient, dont vous me ferez plaisir de m'en mander toujours des nouvelles; priant Dieu, Monsieur de Forquevaulx, vous avoir en saincte et digne garde.

Escript à Sainct-Germain-des-Prez lez Paris, le troisiesme jour de novembre 1570.

Depuis la presente escripte est arrivé vostre secrétaire avecques vostre dépesche du quatorziesme jour du passé sur laquelle l'on ne vous peust faire plus particulière response jusques à ce qu'ayons sceu ce que portent les lettres que nous avez mandé le roy de Portugal et le cardinal avoir escript à Sa Saincteté; car sur cella l'on fera jugement de ce que l'on doibt espérer de toute ceste pratique; qui ne prend à mon advis tel chemin que debvons désirer [1].

---

1570. — 6 novembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 155.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, par la lettre du Roy monsieur mon fils, vous serez si amplement satisfait à vos deux dernières dépesches des xxv et xxx^e [2] du moys passé, qu'il n'est besoin de vous en dire davantage, si n'est que nous sçavons très bien que vous vous estes toujours porté pour les affaires de ma fille la royne d'Escosse avec la bonne et grande affection que vous sçavez que nous avons de l'assister et secourir, et ne nous sçauroit-on rien persuader de vous, et n'en ayéz peur, qui nous altère la bonne opinion que nous avons du bon debvoir que nous sçavons que vous y avez toujours fait et faites encores, vous renvoyant pour ceste occasion les lettres qu'elle vous a escriptes et aussi celles que l'évesque de Glasco

[1] Voici ce que Fourquevaux avait écrit le 14 octobre : «Bien m'a faict bon sermeot ledict de Torres que le Roy Catolicque procède sincèrement audict mariage et a toujours faict bons offices; en foy de quoy il m'a produict les copies d'aucunes lettres de Sa Majesté escriptes à don Jehan de Borja, son ambassadeur en Portugal, cependant que ledict de Torres y estoit, par lesquelles estoit mandé bien expressement au sieur de Borja qu'il luy assistat à procurer et faire tout ce qu'il pourroit penser qui peult servir audict traité pour satisfaire à Sa Saincteté et à Vostre Majesté.» (Même volume, p. 834.) Dans une nouvelle lettre datée du 9 novembre suivant, Fourquevaux ajoute : «J'estimois don Luys de Torres homme de bien devant que l'abbaye luy fut donnée et lui avoir promis le chapeau, car il me tenoit le laogage de bon serviteur du pape. Toutefois après qu'on lui a donné ledict os à rouger, comme à un mastin affamé, il s'est tout changé.»

[2] Voir ces lettres dans le tome III des *Négociations diplomatiques de La Mothe-Fénelon*, p. 339 et 346.

son ambassadeur, qui est ici, escrivoit à l'evesque de Ross, lesquelles j'ay fait voir au Roy mondit sieur et fils et à mon fils le duc d'Anjou qui ont bien jugé par icelles, comme aussy ai-je fait principalement par celle dudit ambassadeur, ce que m'avez escript venir de luy et non pas de vous; mais je crois que de delà l'on n'a pas cette opinion, puisque la royne d'Angleterre vous a donné pour ladite royne d'Escosse ma fille la bonne espérance que vous nous escriviez par vosdites deux dernières despesches, sur lesquelles il ne me reste plus rien à vous dire. Sur ce, je prierai Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce vi^e jour de novembre 1570.

CATERINE.

PINART.

---

1570. — 8 novembre.

Aut. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4730, nuova numerazione.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, j'é reseu vostre letre, et veu le contentement que avés reseu de cet que le capitayne Nicolo vous ha dist de nostre part, cet que ne m'a esté moyns agréable de voyr la réponse que avés fayste, et souis bien ayse que cet souit présanté cete aucasion de ayscripre à l'Ampereur, cet que le Roy mon fils et moy avons fayst très volantier, et voldroys qu'il vous peult aultent servir, come je désire vostre grandeur, et que né soyés molesté. Le Roy mon fils ha fayst pour vous aulter toutes plus grandes ennuie dire à vostre enbassadeur et à seluy de Ferare, qu'il ne feroyt dornavent plus apeler neul anbassadeur de vous dus [1] à ces cerémonies, mès que au reste y les honoreret et voyret volantier, mès que en sela yl voulouit aulter toutes disputes, ynsi que l'Empereur et roy d'Espagne ne volant en jouger [1] en fesoynt, et vous prie le trover bon, car il m'a semblé aystre vostre avantage, et mesme que j'é trové aucasion de fayre trover bon au Roy mon fils que le vostre vous alat trouver, encet pendent ces noses et son entraye set passeront, et après, si l'Empereur consant à cet que le pape vous ha donné, fera aucasion d'aulter toutes disputes, et vous prie vous ascurer que neul aultre dé dus n'i seront. Je lairé cet propos pour vous dire que la prinsipale aucasion qui m'a fayst désirer que vostre enbassadeur vous alast trover, et pour vous dire la volanté en quoy le Roy mon fils, ses frères et moy somes de vous aystre seurs amys et parans, et que de vostre couté, vous voliés conrrespondre en toutes les aucouranses et aucasion qui set poront présanter, avecques vostre honneur et réputation de cet que vous aystes; car, pour aystre de mon sanc, je ne vous voldrès jeamès rechercher, ne que mes enfans le fiset aultrement, et pour vous parler privément aveques la surté que me donnés par vos letres en parant et amy, je vous prie me vouloir conseller et ayder en cet que je veuls siaprès déclarer, qui est que m'ayant donné Dieu troys enfans, qui me sont resté en vie, l'ayné ayst cet qu'il peult désirer, roy d'un si beau et grant royaume qu'il a de quoy se contenter; le second, Dieu lui ha donné de grens heur et bonne forteune en cet que son frère lui ha comendé, et voyant qu'il est de mesme père et mère et qu'il n'a sinon cet qu'il peult avoyr dan set royaume, qui n'est pas beaucop, je désirerès qu'il ent moyen de set [2] contenter sans fayr desayn sur tel voysin; et me samble qu'i ha un

[1] *Dus*, deux.

[1] *Jouger*, juger.

[2] *Set*, se.

grent moyen, et désireroys encore que cet feult par vostre moyen pour tousjour le vous aquérir et le Roy mon fils et toute la mayson pour sur amys, come y le veulet, et si en set que je veulx dire ne préjudisie à personne, mès au contreyre, je croy certaynement qu'il servira pour le servise de Dieu, de son ayglise et utilité de cet royaume : c'et que, voyent coment le Pappe ayst en pouine de Avignon pour respect des huguenos, qui en sont, et que pour aystre dan le royaume tout le Contat, le Roy mon fils ne veult nulement qu'i haye des aystranger, et que cela ne peult que aporter tousjour trouble à cet royaume, si plèsoyt à Sa Sainteté, puisque les chauses sont ynsin, et qu'il n'en tyre poynt de argent, de donner cet Aystat à mon fils le duc d'Enjou, et qu'il en reconneut le Sainct Siège Apostolique, ynsin coment font les aultres prinses, qui tienent dé fieu de l'église, Sa Saincteté obligeroyt le Roy mon fils, mondist fils et nous tous, et croy que seroyt chause qui serviroyt et seroyt utile à tute la crétienté en beaucop de fason et s'an santyroy ynfiniment aubligé à vous. Sur ce fayst, je vous prie m'en mender votre avis et enn user, coment vous conestrés aystre le mylleur, le plus honorable pour mondist fils; vous enn ayent voleu mender mon aupinion, et cet que je an désire, pour après l'avoyr entendeu vous y fasiés come jeugerés pour le myeulx. D'aultres m'ann ont parlé et dist qu'il en parleroynt au Pappe; je les enn é remersié, et n'é voleu entrer plus avent aveques eulx en propos, car je désire, si set deoit fayre, que ce souit par vostre moyen et vous prie que sesi souit si segret, que, s'il douit aystre, que l'on sache plus tost la volanté du Pappe, que l'on ne puise panser, que je ann'aye parlé. Au moyns personne n'en sara ryen. Je vous en prie, encore que je me fie en vostre enbasadeur, je ne luy enn é ryen voleu dire; bien lui ai-je dist que je désiroys que vous vous employasé pour la grandeur de mes enfans, ynsin que la conestriés, et que je vous ayscripvoys cet que j'avoys pansé. Je vous prie que sesi souit segret, et ne m'an puis fyer que à moy mesme, come dornavent je fayré de toutes les chauses que je désireré de vous, et vous prie vous aseurer de nostre amytyé, et volanté que avons à vostre bien et grandeur et à vostre conservatyon, et des vostres. Quant à cet que l'enbasadeur m'a dist de vostre part pour le désir que j'é de cet que tient Madame de Parme de le ravoyr, je envoyré quelque personage pour vous fayre entendre tous mé droys, m'aseurant que m'y fairé raison, je ne vous recomanderé daventage cet fayst, et fayré fin, priant Dieu vous donner cet que désirés.

De Monseaus, cet viii^e de novembre 1570.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1570. — 21 novembre.

Orig. Arch. nat. Musée, A E 11, 695.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, pour respondre à la petite lettre que m'a apportée le secretaire de l'Aubespine, je vous diray que je suis bien aise de quoy vous estes de mon oppinion, qui est que la royne d'Angleterre, quelque chose qu'ilz nous ayent voullu persuader et persuadent encores ceulx que sçavez, ne se mariera jamais et que les démonstrations qu'elle a cy-devant faictes et qu'elle pourroit encores faire ne sont que pour se prévalloir tousjours et cependant de faire ses affaires; mais si vous priay-je de faire tout ce que vous pourrez pour savoyr au vray quelle volunté elle a et à quelle intention et l'occasion pourquoy l'on nous a tenus si souvent les languaige et pro-



IMPRIMERIE NATIONALE.

pos que je vous aycripts, et si cella se faict par son intelligence, car ceci tend à quelque fin que je désire bien sçavoyr; et pour ceste cause je vous prie aussi d'y veiller et faire en sorte que le puissiez descouvrir de delà, et comme je m'asseure que vous en sçaurez très bien trouver les moiens, et croy que du Millord Robert l'on en pourroit bien apprendre et sentir quelque chose, car est accoustumé de parler franchement, quand il est tenu accortement, ainsi que sçavez très bien faire, sans qu'il se doubte de l'occazion pour quoy vous l'en mettrez en propos. Vous tenterez aussi les autres moiens que penserez qui vous pourront servir pour en sçavoir des nouvelles. Cependant je prie Dieu, Monsieur de la Mothe, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Toury le Moustier en Valloys, ce XXIe jour de novembre 1570.

(*De sa main.*) Cet que je vous ayscrips se n'et pas que je ne désirase qu'ele le voleut ausi à bonn esien, coment nous coresponderion de volanté, et vous prie, ynsin que je m'aseure de vostre afection en mon endroyt et au servise du Roy mon fils, en découvir tout cet que enn est à la vérité.

CATERINE.

PINART.

---

1570. — 21 novembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 162.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, vous nous avez si amplement escript et faict entendre si particulièrement toutes choses par le secrétaire de l'Aubespine, que je vous asseure que le Roy monsieur mon fils et moy en demeurons bien fort satisfaicts, vous priant de continuer, à présent que les depputés, d'une part et d'aultre, seront arrivés auprès de la royne d'Angleterre, et vous tenir tousjours prest à ce que, par le traicté que je désire et espère qui se fera pour la liberté de ma fille la royne d'Escosse, il ne soit rien altéré ni préjudicié aux confédérations et alliances anciennes d'entre ceste couronne et celle d'Escosse, nous tenant aussy advertis de toutes aultres occurences, comme avez accoustumé.

Escript à Tannay le Moulin en Vallaige, le XXIe jour de novembre 1570.

CATERINE.

Monsieur de la Mothe, j'ay faict retarder ceste despesche jusques à ce que j'eusse escript et faict response de ma main à la royne d'Escosse madame ma fille, à laquelle je vous prie la faire tenir et l'asseurer tousjours que, sans l'asseurance que nous a donnée la royne d'Angleterre de sa délivrance, que nous n'eussions pas failli de faire tout ce qu'il nous eust esté possible pour elle; mais, estant la négotiation si acheminée, nous craignons que cela lui eust porté préjudice, et diverti ladicte royne d'Angleterre de ceste bonne volonté que je ne pense pas qu'elle ne tienne; aultrement, comme j'escript de ma main à madicte fille la royne d'Escosse, le Roy monsieur mon fils aura juste occasion de se ressentir et souvenir de ses promesses et asseurances.

De Mézières, le XXIXe jour de novembre 1570.

CATERINE.

PINART.

---

[1570. — 3 décembre.]

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15552, f° 314.

## A MONSIEUR DE ROISSY.

Monsieur de Roissy, vous m'avez faict fort grand plaisir de me mander ainsi particu-

lièrement que vous avez faict par vostre lettre du deuxiesme de ce moys ce que vous aviez ven à Saint-Germain-en-Laye. Je n'ay esté moins esbahye que ayse de ce que l'on a remédyé à ceste poutre qui estoyt soubz ma chambre, puisqu'elle estoyt ainsy pourrie. Je suys maintenant en doubte que les autres ne soyent aussy gastées, mesmement celles qui sont au dessus des chambres où logent mes fils et filles, et partant, je vous prie retourner audict Saint-Germain et y faire regarder et pour mesme y pourveoir, s'il en est besoing; car, puisque le pourry c'est trouvé en ung lieu, il peut bien estre en plusieurs et ne seray contente que je ne soys aussi asseurée de celles cy-dessusdictes, comme le suis maintenant de la mienne. De Villers Cotteretz, où nous serons mardy, je feray satisfaire à ce que désirez pour la seuretté des XII mil escuz de bagues dont vous estes respondant, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

---

1570. — 4 décembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 908.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAULX.

Monsieur de Forquevauls, le Roy monsieur mon fils, après avoir parachevé ses nopces à Mézières, le vingt-sixiesme du passé, s'en retourne à si grandes journées vers sa bonne ville de Paris qu'il n'est possible d'adviser à loisir à la response de la despesche que nous avez faicte par le courrier qui vous avoit esté envoyé. Si tost que seront arrivez en lieu de séjour, je n'oublieray de le faire résouldre et vous le mander incontinant. Cependant informez-vous bien au vray si les princes de Bohesme passent par ce royaume en retournant vers l'Empereur[1], quand ils partent et du temps qu'ils pourront y estre, afin qu'en estans par vous diligemment advertis la bonne affection que le Roy monsieur mon fils a de les bien recevoir et traicter soit entièrement suivie et accomplie; priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Soissons, le quatriesme décembre 1570.

Mandez-moy des nouvelles des Infantes et voyez-les souvant de ma part.

CATERINE

---

1570. — 8 décembre.

Copie. Arch. nat. registre du bureau de la ville de Paris. H 1786[d], p. 23 r°.

A MESSIEURS

## LES PRÉVOST DES MARCHANDS ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE PARIS.

Messieurs, ce a esté ung fort grand plaisir et contentement au Roy monsieur mon filz et à moy d'avoir entendu la joye et démonstration d'allégresse que, en général et en particullier, vous et vos bons concitoyens avez faict du mariage du Roy monsieur mon filz, les cérémonies duquel vous verrez bien amplement desdnictes par le discours que nous vous envoyons, lequel et les lettres du Roy mondict filz m'empescheront vous faire ceste-cy plus longue, synon pour prier Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Villers-Cotterets, le VIII[e] jour de decembre 1570.

CATERINE.

[1] Les fils de l'Empereur qui avaient fait un long séjour à la cour d'Espagne. A ce sujet, Fourquevaulx avait écrit au Roi : «Les princes partiront ou feront estat de partir de cette cour en ce mois de janvier qui vient. Je pense qu'il y auroit de la jalousie s'ils passoient par votre royaulme.» (*Ibid.*, p. 903.)

1570. — 16 décembre.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, vol. CXL, f° 401 r° et v°.

## AUX PRÉVOST DES MARCHANDS ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE PARIS.

Messieurs, il a esté bien advisé à vous d'avoir prévenu le danger qui pouvoit advenir aux ponts de nostre ville par le moyen des grandes crues qui ont eu cours, et m'a esté grand plaisir de l'entendre ainsi, comme je seray tousjours de veoir que toutes choses prospèrent en vostre ville, à laquelle j'ay veu par ce que nous escripviez que les volleries qui s'y font portent un grand préjudice; pour à quoy remédier, le Roy monsieur mon filz et mon filz le duc d'Anjou en escripvent bien expressément à mon cousin Monsieur le duc de Montmorency, lequel, je m'assure, y sçaura bien pourveoir selon l'autorisation du Roy mondict fils, lequel a résolu de faire son entrée en vostre ville le jour qu'il vous escript [1], dedans lequel temps je vous prie que toutes choses soient prestes; priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Villers-Costeretz, le seiziesme jour de décembre mil cinq cens soixante et dix.

CATERINE.

PINART.

---

1570. — 16 décembre.

Copie. Bibl. nat. Parlement, n° 93, f° 139.

## A MESSIEURS LES GENS TENANS LA COURT DE PARLEMENT DU ROY MONSIEUR MON FILZ, À PARIS.

Messieurs, je croy bien que les remonstrances que vous avez envoyées au Roy monsieur mon filz sur la vérification des édicts qui ont estés long temps à envoyer, ne sont procédées que du désir que vous avez de voir toutes choses aller bien pour son service; mais je vous puis aussy asseurer qu'ils n'ont esté faits sans grand considération et à aultre fin que pour le bien de ses affaires et non pour aultre particullier respect, ne voullant adjouster ce mot aux lettres que le Roy mondict sieur et filz vous a escript, sinon pour vous dire que le retardement qui a esté faict en la publication desdicts édicts n'apporte pas peu de préjudice en sesdictes affaires et que vous ne sçauriez faire chose qui luy donne plus de contentement que de les vérifier ceste foys sans y user de remise ou difficulté; priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Villers-Cotterests, le seizième jour de décembre 1570.

CATERINE.

PINART.

[1] Lettre de Charles IX fixant son entrée au 15 février suivant. (*Ibid.*, f° 402.)

---

1570. — 28 décembre.

Aut. Archives de Turin.

## A MADAME MA SEUR MADAME LA DUCHESSE DE SAVOIE.

Madame, Boivin m'a dist qu'il vous envoye un homme que je n'é voleu qu'il sonit aysté sans set petit mot et vous aseurer de la bonne santé de nous tous, Dieu mersis, encore que, ces jours pasés, la royne ma fille aye eu un grent reume sur les deu piés, mès asteure elle cet porte fort bien et n'i a que ma fille de Lorayne qui ha un peu de fièvre, mès j'espère que ne ly deurera poynt, si plest à Dieu, et toutes ses mauls qu'il ont nous ont aresté ysi plus que nous ne pansions, qui ayst cause que la contese de Pancalier n'est ancore veneue, pansant de jour an jour que deusions aler à Saint-Germayn; mès, si nous demeurons encore ysy, je la menderé pour l'envie

que j'é de savoir bien au long de vos novelles et de vostre fils. Boyvin m'ann a dist bien au long, ensemble quelque auverture que, de sa part, yl m'a feste pour le bien et avansement de mon fils, qui nous fest de plus en plus conoystre coment M. de Savoie nous ayme et désire voyre mes enfans grens, qui cera, quant y le seront, tous son apui et auront plus de moyen d'eyder à la siene et, pour se que le Roy mon fils et moy avons dist librement audict Boyvin cet que y nous en semble et qu'il m'a aseuré le mender à Monsieur de Savoye, je ne vous en fayré rediste; et vous suplirés ceulement l'en remersier de notre part et l'aseurer que conèsent tent son afection en notre endroyt que, en tout cet que aurons de moyen, yl an peult fayre aytast de nous et s'an prometre come de prinse qui désirent son bien et grandeur come le notre propre, et vous prie l'enn aseurer et que neul n'i puise plus fayre acroyre que ayons aultre aupinion de lui que du plus affectioné parent et amy que aye cete courone, et me remetent sur ledist Boyvin, je fayré fin, vous bésant lé mayn.

Cet xxviii^e jour de décembre 1570.

Votre très humble et très hobéisante seur,

CATERINE.

---

[1571. — Janvier.]

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15553, f° 24.

## AUX CAPITOULS DE TOULOUSE.

Messieurs, je me remettray de la responce que je vous pourray faire à la lettre que j'ay recene de vous du xxv septembre sur celle que vous recevrez du Roy monsieur mon filz, à laquelle ne me reste aultre chose à adjouster, sinon de vous asseurer de l'entière et bonne affection qu'il a de vous gratiffier de tout ce qu'il lui sera possible; mais estant question d'innover aucune chose des termes de l'édict de paciffication [1], il n'y veult aucunement toucher; par quoy je vous prie de vous conformer à son intention en cest endroict et continuer tousjours au bon debvoir dont vous avez usé jusques icy en tout ce qui concerne et regarde le bien de son service; priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript de Villiers Costerets [2].

---

1571. — Janvier.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15553, f° 29.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE FLORENCE [3].

Mon cousin, j'ay en telle recommandation ce qui touche et appartient au sieur de Vilars, François Boyvin, conseiller et maistre d'hostel ordinaire de la royne ma fille, en faveur et considération de ses notables et continuels services, que j'ay bien voulu accompaigner de la présente celle que le Roy monsieur mon filz vous escript en sa faveur, vous priant vouloir honorer de vostre ordre son filz Alphonse Emilio Boyvin et le pourveoir à son rang et degré d'une commanderie de celles qui y sont affectées, lui faisant en cest endroict tout favorable et gracieux traictement, et j'estimeray à grace et plaisir le bien qu'il recevra de vous, ainsi que particulièrement j'ay dit au s^r Troile Ursin, l'ung de voz gentilzhommes, qui s'en retourne vous trouver, pour le vous faire entendre de ma part; et je vous prie de le croyre, comme vous le feriez moy mesme, et je supplieray le Créateur vous

[1] Il s'agissait de la suppression des prêches réclamée par eux.

[2] Au dos de la lettre du Roi on lit : Janvier 1571.

[3] Au bas de la page : La Royne au duc de Florence.

avoir, mon cousin, en sa saincte et digne garde.

Escript à Villers-Costerets, le . . . jour de janvier 1571.

---

1571. — 1er janvier.

Aut. Archives de Turin.

## A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOIE.

Madame, j'é entendeu par Boivin coment yl vous envoyoyt un paquel et je n'é voleu que çoit ayté san cete letre, qui ne sera que pour vous dire coment la royne ma fille ayst guérye, Dieu mersis, et ausi ma fille de Lorayne set porte myeulx et tont le reste set portet fort bien et prie à Dieu que toute cet annaye, de quoy nous avons cet matin le commensement, yl set puiset aussi bien porter et nous souit si heureuse que je lé voye conserver et cet royaulme demourer en pays, et que nous puisé voyr avant qu'ele achève et vous et Monsieur de Savoye et vostre fils soyés en bonne santé et tele prospérité que désirés. Je croy, Madame, que avez entendu la prise du comte de Gayase[1] que le Pappe a fait prendre subs[2] coleur de religion, chause qui ne contente neulement le Roy mon fils, car yl a esté tent en Italia et du temps de cet Pappe et jeamès l'on lui enn a rien dist que asteure que l'ons ha veu que luy avoys donné cherge, chanse que le Roy mon fils n'a neulement délibéré d'endurer, et cet l'on ne luy rend, j'é grant peur que sesi sera cause de troubler le monde et, à cet que je antemps, ceulx qui l'ont feyst prendre et luy veule mal au veulet avoyr son bien (d'aultent que son beau frère luy avoyt fayst une donèson) auret mis enn avent au Pappe qu'il étoyt huguenot, afin que rien n'eult pnisanse en son endroyt de le sover et n'ont considéré que l'afront ayst fayst au Roy mon fils et à moy qui lui avons nomé pour avoir la cherge qu'il a, et, après les beaus bruys que l'ons a fayst de moy, volonyr encore sureroyre que ceulx que nomons au Roy mon fils pour le servir sont huguenots, si bien que sesi nous touche tent à l'honneur et réputation que, si le Pappe ne nous en satisfayt, le Roy mon fils n'est pas délibéré de l'andurer et s'en resantira et y anvoyra un jeantilhomme pour luy en parler et atendre la réponse pour, selon sela, feyre cet que yl devera pour son honneur et réputation et conservation de ceulx qui le cervet et voldroit servir. J'é grent peur que cet bonhomme de Pappe à la fin par ses fays trouble toute la crétienté, cet que Dieu ne veulle, lequel je prie vous donner ce que désirés.

De Villers-Coutré, le premier jour de l'an 1571.

Vostre très humble et très hobéissente seur,

CATERINE.

---

1571. — 3 janvier.

Orig. Aut. Copie transmise par M. Feuillet de Couches.

A MADAME MA SEUR

## MADAME LA ROYNE DE NAVARRE.

Ma sœur, vous entendrez par le mareschal de Cossé[1] si amplement l'intention du Roy

[1] Le comte, accusé d'hérésie, avait été déféré à l'inquisition. Voir à ce sujet les lettres du cardinal de Rambouillet dans le n° 16039 du fonds français et une lettre de Charles IX au comte. (*Ibid.*)

[2] *Subs*, sous.

[1] *Au*, ou.

[1] Le même jour, de son côté, Jeanne d'Albret écrivait de la Rochelle à Catherine : « Madame, Monsieur le mareschal de Cossé estant venu icy et nous ayant fait entendre la bonne volonté de Voz Majestez à l'entretènement de l'édict, nous luy avons bien au long remonstré que, si le Roy n'y met la main à bon escient, nous craignons que les choses n'aillent

mon fils sur la despesche que le sieur de Masparot présent porteur vous porte que ne vous en feray rediste, bien vous priai-je pour l'amitié que vous porte que voulliez rendre content le Roy mon fils, lequel vous voyez en tout ce qu'il vous tousche comment il veult

de mal en pis; car aultant de bonne volonté que le Roy monstre à la paix et repos de son royaulme, aultant en voyons-nous par aucuns et la plus grande partie de ses ministres qui s'emploient aultant à la ruine de ce royaume que les bons en désirent l'establissement. Ce sont faits trop longs à discourir par ceste lettre, mais nous en avons baillé le mémoire au sieur de Quincé. Il me reste à faire ma plainte particulière du traitement que mon filz et moy recevous tant par mes villes, qui ne me sont pas encore rendues, que luy en l'autorité de son gouvernement pour le service de Sa Majesté et pour sa compagnie et pour son frère bastard, ce qui nous fait plus de mal, parce que toutes ces défaveurs se font mesme contre l'édict, ou pour préférer à nous quelque manière de gens si esloignés de nostre repos et du service que nous et les nostres vous ont faict que ceste défaveur apporte avecques soy une double honte. Il vous plaist m'assurer que mon filz et moy, estans près de vous, aurions honneur et faveur et bon traitement que nous sçaurions désirer, comme m'a dict Monsieur le mareschal et en ayant veu par le passé commencer l'effect et se continuer autrement, je suis de complexion soupçonneuse, Madame, comme vous sçavez bien, qui me fait avoir crainte grande que voz volontez soient bonnes, comme je n'en fais nul doubte, et que ceulx qui jusqu'icy ont eu pouvoir de les altérer en mon endroict et lesquelz sont en mesme crédit et n'ont point diminué leur malice contre moy, comme les effectz me le monstrent, fissent toujours de mesme; vous suppliant très humblement croire, Madame, que je ne suis pas si ignorante que je ne cognoisse bien que toute nostre grandeur dépend de Voz Majestez et le très humble service qui nous oblige et appelle à vos pieds pour y employer vie et biens; et, cognoissant cela, que je ne désire y venir infiniment, mais je suis ung petit glorieuse, je désire y estre avec l'honneur et faveur que je pense mieulx mériter que d'aultres qui en ont plus que moy. Je craindrois, Madame, vous fascher de ces propos si vostre bonté ne m'avoit accoustumée en mes jeunes ans au privilège que ma vieillesse me pourroit donner de parler privément à Vostre Majesté, vous suppliant très humblement. Madame, le prendre comme m'avez toujours fait cet honneur, et à l'avenir me faire paroistre à bon escient que vous m'honorez de vostre amitié, et me tenir en vostre bonne grace à laquelle je présente mes très humbles recommandations, et supplie Dieu, Madame, vous maintenir en sa saincte grace en longue vie.» (Autogr. Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

Voici ce que, de son côté, écrivait Coligny au Roi, le 2 janvier, au sujet de la mission du maréchal de Cossé : «Sire, j'ay esté fort aise de veoir icy Monsieur le mareschal de Cossé, pour estre seigneur que je m'asseure voudra rendre raison et justice à un chascun, suivant le commandement et intention de Vostre Majesté; mais au demourant bien marry que son pouvoir n'ayt esté plus ample, car sur quelques instances que nous luy avons faictes et dont luy en avons baillé partie par escript, il a esté d'advis de les vous envoyer par le s^r de Quincey présent porteur, lequel ne doubtant point qu'il n'ayt bien instruict de toutes choses, il ne sera à ceste cause besoing que je face à Vostre Majesté longue lettre. J'adjousteray doncq seullement comme ayant Madame d'Andelot ma seur escript à M^r de Barbezieux pour la restitution de ses meubles, il luy a faict une response que ledict s^r de Quincey pourra monstrer à Vostre Majesté, s'il luy plaist la veoir, par laquelle il semble que, au lieu de les rendre, comme il est tenu de faire, puisqu'ils sont en nature, et qu'il s'en trouve saisy, il veuille user de représailles et se récompenser de ses pertes sur madicte seur; à quoy, Sire, comme en chose que je sçay totallement contraire à vostre volonté et à voz édictz, je supplie humblement Vostre Majesté vouloir pourveoir en sorte que je congnoisse quel sera l'entreténement d'iceulx non seullement en parolles, mais principallement en effect.» (Bibl. nat., fonds français, n° 15553, p. 1.) — Dans une lettre datée du même jour à Catherine et qui reproduit entièrement celle ci-dessus, il ajoutait de sa main : «Madame, j'é conféré de plusieurs particularités aveques ledict s^r de Quinçay, et luy ay prié de les faire entendre à Voz Majestés, comme il sçaura bien faire et fidèlement; j'ajousteré seulement que je vous supply très humblement de ne dire plus que ce *sont de mes opinions ou que je menace le Roy;* car il n'y a gentilhomme en France qui plus désire le bien et repos de ce royaulme que moy et qui s'employe plus vouluntiers pour l'un et pour l'aultre que je feré, mais pensez aussy que vous voyés la prochaine ruine de ce royaulme, si n'y est bien tost pourveu et que de la prouvision que fera icy Monsieur le mares-

que soyez satisfaicte, comment par ledict Masparot entendrez touschant vos affaires de Flandres, qui vous doibt bien faire congnoistre de quelle façon le Roy mon filz embrasse vos affaires et ce qui touche vostre fils le prince de Navarre, lequel luy et moy désirons infiniment voir icy avecques vous, et, me remectant sur la suffisance dudict Masparot, feray fin, priant Dieu vous donner ce que désirez.

De Villers-Cotteretz, le IIIe janvier 1571.

Vostre bonne sœur,

CATERINE.

---

1571. — 5 janvier.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1099.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAULX.

Monsieur de Forquevauls, pour ce que je serois bien aise que Dona Catherine de Vera fust auprez des Infantes mes filles pour leur faire service, tant pour l'amour de ma cousine, la douairière de Nevers, qui m'a prié vous en escripre en sa faveur, que pour l'espérance que j'ay que ladicte de Vera s'acquitera fort bien et fidèlement de son debvoir envers elles, je vous prie tenir la main et moyenner que, en considération des services qu'elle a faicts à la feue royne d'Espaigne ma fille, elle puisse rentrer au service desdictes Infantes mes filles, priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Villiers-Costerets, le cinquiesme jour de janvier 1571.

CATERINE.

chal dépend tout le bien et le mal que l'on peult espérer en ce royaulme.» (Même vol., p. 3.) — Voir également, dans ce même volume, les lettres écrites de la Rochelle par le maréchal de Cossé, qui toutes font mention de sa mission, et une nouvelle lettre de Jeanne d'Albret, du 6 janvier.

1571. — 6 janvier.

Orig. Arch. nat. collect. Simancas, K 1521, pièce 19.

## A DON FRANCÈS DE ALAVA.

Monsieur l'ambassadeur, je me remettray sur ce que le Roy monsieur mon fils a faict entendre au secretaire Aquilon[1] de son intencion sur ce que m'avez escript de ce prisonnier, pour vous dire que l'indisposition de la royne ma fille n'a esté autre chose que froict qui l'avoit saisie en ce voiage que nous avons faict par un si mauvais et fascheux temps, dont nous sommes tous resentis et pareillement ma fille la duchesse de Lorraine. Maintenant, Dieu mercy, ladicte royne ma fille est hors du lit et du tout guarie, dont je loue Dieu.

De Villers-Cotray, le VIe jour de janvier 1570.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1571. — 8 janvier.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726, nuova numerazione, p. 308.

A MON COUSIN

## LE PRINCE DE TOSCANE.

Mon cousin, j'ay voulu accompaigner de ce mot la lettre que le Roy monsieur mon filz vous escript présentement par le sieur Troile Ursin, lequel il vous renvoye, ayant esté le très bien venu par de çà, quant l'on a sceu l'occasion de son voyage, qui estoit pour se conjoyr, de vostre part, du mariage du Roy mondict sieur et filz, lequel, je vous puis asseurer, ne porte pas moins bonne affection de sa part à tout ce qui vous touche, que par effect vous luy avez voulu en cest endroict

[1] Voir, dans le même carton (n° 82), la négociation engagée entre Aquilon, récemment envoyé en France par Philippe II, et Almeida au sujet du projet de mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal.

faire démonstration de la vostre, remectant le surplus sur ce que vous en dira ledict sieur Troille, dont je vous prye le croire comme moy mesmes, suppliant le Créateur vous avoir, mon cousin, en sa saincte et digne garde.

Escript à Villiers-Costerez, le VIII^e jour de janvier 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 8 janvier.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 937.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, je ne vous escripray rien de particulier sur le mariage de Portugal; car vous verrez l'intention du Roy monsieur mon fils par le mémoire qui vous est envoyé[1], ayant pris ceste résollution depuis que l'on a sceu la négotiation de Torres. Ce m'a esté grand plaisir d'entendre par la lettre que m'avez escripte par vostre nepveu la grande démonstration d'amour qu'a faict la Royne Catholique à mes petites-filles, quand elle les a veuës, le soing qu'elle a d'elles et le bon traictement qu'elle leur faict. Je ne sçaurois recevoir plus de contentement; c'est chose que je désire qui continue, vous priant d'estre soigneux de l'observer et de m'en advertir bien particulièrement et mesme par le secretaire de L'Aubespine, présent porteur, quand il s'en retournera. Je suis bien aise de ce que le Roy Catholique mon beau-fils a trouvé mes haquenées belles, comme il m'escript qu'il a faict, vous advisant, comme, sur la prière que vous m'avez faicte pour la dame de Forquevauls vostre femme, je l'ay très volontiers retenüe à mon service et au nombre de mes dames, n'ayant voullu qu'elle ait autre maistresse que moy pour l'affection et bonne volonté que je vous porte, comme j'ay donné charge au secretaire de L'Aubespine de vous faire entendre, priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Villiers Costeretz, le huictiesme janvier 1571.

CATERINE.

---

1571. — 29 janvier.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, p. 963.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Fourquevauls, avecques le Roy monsieur mon fils je vous asseureray pour le faire entendre au Roy Catholicque mon beau-fils de la meilleure disposition de la royne ma fille, laquelle a certainement esté si mal que nous en désespérions. Depuis ceste nuict elle est beaucoup mieulx, ayant moins de

[1] Voici en outre du mémoire les instructions données à Fourquevaux et apportées par L'Aubespine :

« Quant au mariage de Portugal, le Roy a esté incontinent informé tant par le cardinal de Rambouillet que par le nonce mesmes de Sa Saincteté résident prez de Sa Majesté que Nostre Sainct Père ne s'est pas moins trouvé trompé en l'espérance qu'il avoit prise de pouvoir traicter ce mariage et en venir à bout au retour de don Loys de Torrès que Sa Majesté l'a esté de l'asseurence qu'il avoit prinse sur la promesse qui luy en avoit esté faicte si expresse, lequel de Torrès a bien sceu tant en son voyage que depuis son retour à Rome servir le Roy Catholique aux despens du service du Roy; quoy entendu par Sa Majesté, il a bientost pris la résolution qu'il s'estoit proposée pour n'estre Madame sa seur si mal nourrie et de si petite maison qu'elle demeure sans parti et sans estre recherchée et demandée de plusieurs bons endroictz; au moyen de quoy le Roy veult et entend que le sieur de Forquevauls ne parle plus de ce mariage au Roy Catholique ne à autre de par dellà, sinon comme de chose à quoy Sa Majesté ne pense aucunement, mais de marier bientost Madame sa seur en tel lieu qu'il en recevra plaisir, contentement et service et dont le mari se sentira grandement honnoré et obligé à Sa Majesté. » (Même volume, p. 953.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

fiebvre et assez bien reposé. Les médecins nous asseurent qu'elle est en très bon chemin pour avecques la grace et ayde de Notre Seigneur estre bien tost guérie. Je ne vous escripray point l'ennuy où je me suis retrouvée, la voyant en ceste extrémité de laquelle nous avons bien voullu faire tesmoing l'ambassadeur d'Espagne[1]. C'est le principal ce qui me rejouist et donne plaisir et très grand contentement qu'elle est maintenant mieulx et qu'elle sera tousjours amandant. Ceste dépesche sera bien tost suivie de Laplace vostre secrétaire, lequel je retiens jusques aprez la foire St-Germain pour ce que je veulx qu'il porte à mes petites-filles quelques choses de ladicte foire. Par luy vous aurez plus particulièrement et amplement de noz nouvelles, priant Dieu, Monsieur de Fourquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au chasteau de Boulongne, le vingt neuf^me^ janvier[2].

CATERINE.

[1] Voici ce que nous lisons dans un mémoire remis le 28 janvier à M. de Seurre envoyé auprès de S. M. l'Empereur : «Et pour ce que Sa Majesté estime que S. M. impériale et l'Impératrice s'enquerront incontinent de la disposition de la royne, le chevalier de Seurre leur dira que, depuis la médecyne qu'elle a prise, elle se porte beaucoup mieux et sont apaisées ses douleurs et sa fiebvre fort amoindrie, si bien que les médecins ont bonne espérance qu'elle sera bien tost entièrement guarye, estimant sa maladie avoir esté cause du grand travail et fascheux temps qu'elle a eu par les chemins, tant en venant en ce royaume que aussy depuis son arrivée; que la rigueur du froid y a esté la plus grande qu'elle se soit vue de longues années.» (Copie, Bibl. nat., fonds français, n° 15832, p. 171.)

[2] *Au dos :* «La Royne à M. le duc de Florence.»

1571. — 2 février.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 70.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON[1].

Monsieur de la Mothe Fénelon, après avoir entièrement dépesché ce porteur, je l'ai renvoyé quérir pour lui bailler ceste lettre, laquelle n'est que pour vous faire entendre ce que je n'ai voulleu fier ni à secretaire, ni à personne que à moy-mesme, et de ma main vous l'escrire, m'aseurant que vous conduirés ce faict si secretement et destrement qu'il ne nous apportera nul inconvénient, comme je craindrois, si la royne d'Angleterre pensoit estre desdaignée ou méprisée, et que cella feust cause de nous mettre en quelque guerre ouverte, ou qu'elle nous la fist soubs main, comme elle a faict jusques icy.

Et pour venir au poinct, c'est que mon fils m'a faict dire par le Roy qu'il ne la veul jamais espouser, quand bien mesme elle le voudroit, d'autant qu'il a toujours si mal ouï parler de son honneur et en a veu des lettres

[1] Voici ce que La Mothe-Fénelon avait écrit à Catherine le 31 janvier 1571 : «Madame, estant en un festin où j'ay esté convié pour accompaigner la royne d'Angleterre, le XXIII^me^ de ce mois, elle a prins plaisir de deviser l'après disnée fort longtemps avecques moy; et, entre aultres choses, elle m'a dict qu'elle estoit résolue de se marier, non tant pour s'est sçavoir passer (car elle en avoit faict assez de preuve), comme pour satisfaire à ses subjects et aussi pour obvier par l'authorité d'un mary, ou par la naysance de quelque lignée, s'il plaisoit à Dieu luy en donner, aux entreprises qu'elle sentoit bien qu'on fesoit contre elle et sur son Estat, si elle devenoit si vieille qu'il n'y eust plus lieu de prendre party, ni espérance qu'elle deubt avoir d'enfans. Il est vray qu'elle craignoit grandement de n'estre bien aymée de celluy qui la vouldroit espouser, que luy seroit un second inconvénient plus dur que le premier; car elle en mourroit plus tost, et que pourtant elle y vouloit bien regarder.» (*Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 154.)

escriptes de tous les ambassadeurs, qui y ont esté, qu'il penseroit estre deshonoré et perdre toute la réputation qu'il pense avoir acquise[1].

Et pensant toujours le vaincre par raison, je vous en ay escript tousjours de mesme train jusques à la présente que je me suis délibéré de faire, afin qu'allant les choses plus avant, elle n'eust plus d'occasion de nous vouloir du mal, et se ressentir de ce qu'elle auroit esté refusée.

Et vous promets que, si elle dict à bon escient de se vouloir marier, que j'ay grand regret de l'opinion qu'il a ; et voudrois qu'il m'eust cousté beaucoup de sang de mon corps que je la lui eusse peu oster ; mais je ne le puis gaigner en ceci, encores qu'il me soit obéissant.

Or, Monsieur de la Mothe, vous estes sur le poinct de perdre un tel royaume et grandeur pour mes enfans dont j'ay un très grand regret. Voyez s'il y auroit quelque autre moyen, comme je vous avois mandé aultrefois, qu'elle voulleust adopter quelqu'une de ses parantes pour fille, et la déclarer son héritière et que mon fils l'espousast ; ou une chose que je trouve aussy mal aisée et plus, qu'elle voulleust mon fils d'Alençon ; car, de luy, il le désire, et il a seize ans passés ; et d'aultant qu'il est petit de son age, je fais encore plus de difficulté qu'elle le veuille ; car, s'il estoit de grande venue, comme sont ses frères, j'en espérerois quelque chose, car il a l'entendement, le visage et la façon assez de plus d'age qu'il n'a ; et n'y a à dire quant à l'age que de trois ans de son frère à luy.

Je ne vous mande cessy pour espérance que j'aye, mais c'est pour faire voir par quel moyen nous pourrions avoir ce royaulme entre les mains d'un de mes enfans, veu, oultre leur grandeur, le bien et le grand service pour le Roy et le royaume.

Je vous prie de bien considérer tout ce que je vous en escripts et me mander ce que vous en semble, et ce que j'en puis espérer, et me l'escrire par une lettre qui ne soit baillée qu'à moy seulle, et non devant personne ; et m'assurant qu'avez la mesme volonté en ce faict que j'ay, je ne vous en dirai davantage, ni ne le vous recommanderai. Je finis, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne guarde.

Boulogne, près de Paris, second de febrier 1571.

CATERINE.

---

[1] Élisabeth avait favorablement accueilli l'ouverture que lui avait faite La Mothe-Fénelon de son mariage avec le duc d'Anjou : «Monsieur, avoit-elle repondu, estoit de telle estime et de si excellente qualité qu'il estoit digne de quelque grandeur qui fust au monde, et qu'elle croyoit que ses pensées estoient bien logées en plus haut lieu que en elle, qui estoit desjà vieille et qui, sans la considération de la postérité, auroit honte de parler de macy, et qu'elle estoit desja de celles dont on voudroit bien espouser le royaume, mais non pas la royne, ainsy qu'il advenoit souvent entre les grands, qui se maryoient la plus part sans se voir, et que ceulx de la mayson de France avoient bien réputation d'estre bons marys à bien fort honorer leurs femmes, mais à ne guières les aymer. Et suivyt assé longtemps ces propos avec toutes les plus honnestes et favorables parolles, qui se pourroient respondre à ung qui monstroit ne parler aulcunement que de luy mesmes et sans aulcune charge. Donc ne fault doubter, Madame, que ce qui en seroit maintenant miz en avant ne fust receu d'elle et embrassé de tout son royaulme avec affection ; mais je ne puis juger encore si elle accompliroit par après, car souvent elle a promis à ses Estats de se maryec et puis elle a trouvé moyen d'en prolongee et interrompre les propos. Neantmoins, de tant qu'on imputera à une très grande faulte à la France d'avoir laissé eschapper ung si grand party, comme est cestuy-cy, qui semble se présenter à Monseigneur, je désirecois que vous l'eussiez déjà disposé à le vouloir.» (*Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 419.)

1571. — 8 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 16023, f° 212.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellievre, vous aurez veu par la dernière dépesche que vous a faict le Roy monsieur mon filz comme il a trouvé bon que[1], ayant donné ordre aux affaires de Suysse si dignement que vous avez faict et pris congé de la plus part des cantons, après leur avoir faict une saige et prudente proposition de remonstrance pour la conservation de la bonne amitié que nous avons avec eux, vous vous soiez acheminé pour venir par deçà, chose à quoy il a esté d'autant plus conforme qu'il a veu par la vostre du XXIX^e du passé le peu d'apparence qu'il y a d'aucunes pratiques d'alliance ou levée qui se facent en Suysse en la faveur des Espagnols et ne pouviez, à ceste occasion, plus saigement vous résoudre que de continuer vostre chemin par deçà, pour n'estre nécessaire vostre retour aux Ligues et la craincte qu'il y eust eu qu'il n'eust esté interprété à quelque intention aultre que de la vérité, qui eust peu altérer noz affaires, si bien que vous vous pouvez asseurer que vous serez le bien venu et veu de vostre maistre, comme il en a juste occasion, l'ayant si bien et si dignement servy, comme vous avez faict, et sur ce je prie Dieu, Monsieur de Bellievre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Boullongne, le VIII^e jour de febvrier 1571.

CATERINE.

BRULART.

[1] Voir la lettre de Charles IX aux cantons pour leur annoncer le départ de Bellièvre; elle ajoute quelques détails à celle de la Reine mère sur les pratiques des Espagnols en Suisse. (Même volume, p. 208.)

1571. — 18 février.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 183.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, je vous ay escript une lettre de ma main par Sabran, et vous mandois que, voyant que mon fils ne vouloit se marier, que vous essayiez de voir si la royne d'Angleterre voudroit son frère d'Alençon, ou lui bailler quelqu'une de ses parentes. Or, despuis, j'ay tant faict que mondict fils d'Anjou s'est condescendu à l'espouser, si elle le veut, ce qu'il désire, à ceste heure, infiniment. Ce que voyant, j'ai fait temporiser icy milord Roucaust[1], encore qu'il aye prins congé, affin qu'il vienne encore de nouveau parler au Roy mon fils et à moy, et, qu'estant asseurés à présent de la vollonté de mondict fils, nous lui en parlions en façon que la royne sa maistresse, à son retour, congnoisse qu'il ne tient plus à nous que, si elle a envie de se marier, et espouser mon fils, la chose s'effectue avec son honneur et le nostre.

De quoy je vous ay bien voulleu advertir par ce porteur que je retins jusqu'à présent, pour l'espérance que j'avois de gaigner à la fin mon fils, comme j'ay faict, et le vous ay voulleu escrire de ma main pour estre très nécessaire, si la chose se debvoit faire, qu'elle se vit plus tost faicte et le mariage conclud que sceu. Et, pour ceste occasion icy, nous faisons toujours entendre à tous secretaires et autres, que je n'ay jamais peu gaigner mon fils à se voulloir marier. Et parce que tout le monde parle, je vous prie doresnavant, n'escrire plus

[1] Thomas Sackville, lord Buckhurst. Voir ses lettres dans le *Calendar of State papers* de 1571; il était arrivé à Paris le 21 février et eut son audience le 23.

de ce propos par lettre qui puisse venir entre aultre main que les miennes, et que personne ne les aye ne voye que le Roy mon fils, son frère et moy ; et aux autres lettres qui seront des autres nouvelles et affaires, le secretaire les aye, comme avez acoutumé, mais qu'il n'y aye jamais rien qui parle de ce mariage, lequel désirons qu'il ne traine point, mais incontinent que le Milord sera de retour, que vous taschiez de descouvrir ce qu'il aura dict, et sur cella la vollonté de la royne d'Angleterre, et nous mandiez comment nous aurons à nous y conduire, affin que bientost nous en puissions avoir l'issue qu'en désirons ; et surtout que les catholiques n'en prennent umbre, mais gaignez-les de façon qu'ils le désirent, et leur faictes cognoistre le bien et advantage que ce leur sera.

J'ay entendu ce que m'aviez mandé[1] par ce porteur qui me semble que c'est un bon acheminement, et que j'espère conduire le reste de façon que la fin en sera heureuse et comme la désirons, ce que attendant, je prie Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Paris, ce XVII^e jour de febvrier 1571.

CATERINE.

---

1571. — 22 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1004.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, j'ay voullu que vostre secretaire ait attendu que j'eusse veu la foire Saint Germain avant qu'il vous fust dépéché, afin qu'il peust estre porteur de ce que j'envoye présentement par luy à mes petites-filles, que je vous prie leur présenter et bailler en les visitant de ma part et continuer à me donner souvent advis de leur bonne disposition, comme vous avez très bien faict jusques à présent, et mesmes aussi de la façon dont continuera à se gouverner envers elles la Royne Catholicque leur belle-mère. Vous sçaurez comme la royne ma fille se porte maintenant très bien, ne luy restant de sa maladie, sinon qu'elle est foible, et fault que le temps la remette sus et fortifie, comme j'espère qu'elle sera bien tost avecques l'ayde de Dieu. Vous pouvez penser, Monsieur de Forquevauls, si je loue Dieu et suis aise de sa convalescence, ayant receu autant d'ennuy et de facherie pendant son grand mal, qu'il se peut dire, ce que vous tesmoignerez par delà par tout où il sera besoing, vous conjouissant, de ma part, avecques le Roy Catholique, la royne sa femme, et les princes de Bohesme[1] de sadicte convalescence. Il ne me reste aucune chose à vous escripre par la présente, oultre ce que vous mande le Roy monsieur mon fils, ny pour response à la despesche que nous a apportée le sieur de Malicorne de vostre part ; car sur ce qui concerne le mariage de Portugal et toutes autres choses regardant le service du Roy mondict sieur et filz, vous aurez sceu l'intention par le secretaire de L'Aubespine ; au moyen de quoy je finiray, en priant Dieu, Monsieur de Forquevaulz, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au chasteau de Boulogne, le vint deuxiesme février 1571[2].

CATERINE.

[1] Voir les dépêches de La Mothe-Fénelon des 6 et 12 février. (*Correspondance diplomatique*, t. III, p. 457 et suiv.)

[1] Les fils de l'empereur Maximilien alors en Espagne.

[2] Voir la lettre de Fourquevaux où il entretient la Reine de la mission de M. de Malicorne. (*Ibid.*, p. 976.)

1571. — 23 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3178, f° 203.

## A MONSIEUR DE HUMIÈRES,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY MONSIEUR MON FILZ ET GOUVERNEUR DE PÉRONNE.

Monsieur de Humières, ayant entendu qu'il y a en l'église de Peronne, ung nommé Le Heu, qui a la voix fort bonne et excellente pour une taille et désirant grandement le recouvrer avec plusieurs aultres pour dresser une chappelle de musique, je vous ay bien voulu faire ce mot de lectre pour vous prier de faire en sorte que vous le m'envoyies incontinent là par où je seray et affin qu'il puisse venir bien tost et que la faulte d'argent ne le retarde, je vous prie luy fournir ce qu'il fauldra tant pour le monter que pour la despence de son voiage et je vous feray rembourser incontinent, et m'asseurant que vous me ferez voulontiers ce plaisir, je ne vous feray la présente plus longue, priant Dieu, Monsieur de Humyières, vous tenir en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Boulongne, le XXIII^esme^ jour de febvrier 1571.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1571. — 28 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1012.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Fourquevauls, don Francès d'Alava est si coustumier de nous donner occasion de nous plaindre de luy au Roy Catholique mon beau-fils son maistre que nous le pouvons plus supporter[1]. Vous verrez par la lettre que vous escript le Roy monsieur mon filz les propos qu'il nous a tenus, qui sont pleins de telle indiscrétion qu'il n'est possible de les souffrir, m'accusant de tout le mal, comme si je n'avois jamais rendu de tesmoignage audict Roy Catholique de l'amitié et bonne volonté que je luy porte, desquels je serois marrie qu'il n'eut meilleure connaissance que ces ministres font démonstration de l'avoir. Si ledict ambassadeur ne nous satisfait, nous avons autre cause de croire qu'il a inventé ce qu'il nous a dit pour mesdire de nous, ce que je vous prie bien faire entendre, de ma part, au Roy Catholique et qu'il considère que l'indiscrétion d'un ministre ne peut de rien servir à l'entreténement d'une bonne paix et amitié, laquelle je mettray peine de nourrir, tant que je vivray, ainsi que j'ay faict jusques à ceste heure. Je prie Dieu, Monsieur

[1] Charles IX ajoute que don Francès de Alava est venu le trouver au logis de son frère de Lorraine où il avait couché, à l'occasion d'une lettre injurieuse pour lui et pour la reine qu'on avait interceptée et qu'il désavouait, et qu'il lui a répondu que tout cela venait de personnes qui ont un extrême regret de l'amitié et bonne intelligence qui est entre ces deux royaumes, et à la fin de sa lettre il fait part à Fourquevaux de la réponse de la Reine sa mère, présente à l'entretien.

«On a cause de dire que j'aime le Roi Catholique, car j'ai engardé que les huguenots allassent aux Pays-Bas, d'où il est advenu que l'orage en est tombé sur ce royaume; en quoy l'on me pourroit reprocher avoir préféré le bien du Roi Catholique à celui de mon fils», à cela Alava ayant répondu : «Si les huguenots fussent allés aux Pays-Bas, ils eussent été chastiés, comme ils le méritent et vous en seriez maintenant délivrés. — Alors, repliqua-t-elle, c'est la cause pour laquelle le Roi mon fils et le Roi Catholique devroient se plaindre de moy, car l'un et l'autre se sont très mal trouvés de ce que j'ay fait, mais j'espère que Dieu me fera la grace de voir quelque jour le Roi Catholique pour lui désigner ceulx qui lui estoient mauvais ministres, lui desguisant la vérité des choses dont il devoit avoir la plus grande asseurance.» Sur cette dernière réplique de la reine, Alava répondit fort insolemment, et c'est des propos qu'il a tenus que se plaint la Reine. (*Ibid.*, p. 1009.)

de Fourquevauls, qu'il vous ayt sous sa saincte et digne garde.

Escript aux faubourgs S^t Honoré, le dernier de février 1571.

CATERINE.

---

1571. — 28 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 16024, f° 166.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, vous entendrez par la lettre que vous escript le Roy monsieur mon fils combien le faict de la traicte de cent cinquante gros muyds de sel marin qu'il a accordés aux s^rs du canton de Berne luy est particulièrement recommandé et vous veulx bien dire que vous ne sçauriez faire service qui luy soit plus agréable que de faire mectre à si bonne et deue exécution les lectres patentes qu'il leur en a faict expédier, [afin] qu'ils ayent occasion de demeurer contens en cest endroict selon que les bonnes démonstrations de leur affection au service du Roy mondict sieur et filz les méritent; en quoy me promectant que vous ensuivrez sa volunté, je ne vous en diray rien davantaige et prieray Dieu, Monsieur de Gordes, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Boulogne, le dernier jour de février 1571.

CATERINE.

BRULART.

---

1571. — Mars [1].

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15553, f° 59.

## A MONSIEUR DE SAINT-GOUARD [2].

Monsieur de S^t Gouard, j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes et veu tout ce que vous avez mandé au Roy monsieur mon filz de ce qu'il s'est passé depuis que vous estes par de là avec Nostre Saint Père [1] pour l'élargissement du conte de Gayasse et pour ce que par la dépesche qu'il vous faict présentement vous entendrez la résolution qu'il a prinse avec le nonce et l'évesque de Salviati; comme il veult que vous vous en reveniez, je ne vous en manderay autre chose en la présente que de vous asseurer qu'il a grand contentement et satisfaction du debvoir que vous avez faict en cest affaire, priant le Créateur vous avoir en sa saincte et digne garde.

---

1571. — 2 mars.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 189.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, j'ai veu vostre petite lettre, et si vous avez receu la dernière que je vous ai escripte, vous verrez que les choses sont changées, et que mon fils désire infiniment espouser la royne d'Angleterre et ne craint sinon qu'elle ne le veuille non plus qu'à l'accoustumée, et qu'elle fasse mine de se vouloir marier pour servir à ses affaires; mais, quoi qu'il en soit, il fault essayer par tous moyens de la conduire à le faire, et pour luy donner occasion de dire librement sa volonté, j'ai parlé au milord Boucaust [2], le jour devant qu'il partist, encore qu'il eust longtemps auparavant prins congé de nous en cérémonie; et, de peur qu'il fust sceu il fist

[1] *Au dos :* Du... jour de mars 1571.

Pareille lettre, et dans les mêmes termes, fut adressée au cardinal de Rambouillet. (*Ibid.*, p. 58.)

[2] Jean de Vivonne, s^r de Saint-Gouard, le grand-père de la marquise de Rambouillet. Voir au sujet de sa mission le volume que M. le vicomte de Brémond d'Ars lui a consacré. (Paris, Plon, 1884, p. 225.)

[1] Pie V.

Lord Buckhurst. Voir sa lettre à la reine sa maîtresse dans le *Calendar of State papers* (1571), p. 413.

semblant d'aller voir les Tuilleries et moy d'y estre allée me promener sans dessein, où je feignis de l'entrevoir, et lui dis que j'eusse eu regret qu'il s'en feust allé sans que plus au long je luy eusse explicqué l'amitié que le Roy mon fils et moy avons pour la royne sa maitresse, veu qu'elle nous avoit faict entendre par luy celle qu'elle nous vouloit, et comment nous désirions, par tous moyens, de luy correspondre, et l'assurer que, de nostre part, nous travaillerons tousjours à la fortifier davantage, quand l'occasion s'en présenteroit.

Il me dict qu'il pensoit que je voulluse luy dire cella pour le mariage d'elle et de mon fils.

Je lui dis que, si nous estions asseurés qu'elle le voulleust et ne se moquast comme des aultres, que le Roy mon fils et moy le désirerions et le voudrions avecque son honneur, mais qu'elle gardast, de son côté, le nostre, affin qu'il ne nous en tournast une moquerie.

Lors il commença à me dire qu'elle luy avoit commandé de nous dire, si nous entrions en ce propos, qu'elle estoit résolue de se marier, et hors de ce royaume, et à un prince de mesme aisle; et que, n'estant l'honneur d'une fille de rechercher les hommes, qu'elle n'en pouvoit dire davantage; mais, quand elle en seroit requise, comme son honneur le veut, qu'elle respondroit et n'en sortiroit nulle moquerie. Et après, me dict qu'il me voulloit parler de luy mesme, qu'elle estoit contraincte de se marier, et asseuroit qu'elle le voulloit, que tous les grands le luy conseilloient, que mon fils n'estoit ni comme le roy de Suède, ni le frère du roy de Dannemark, ny l'archiduc Charles, qui sont tous princes esloignés de l'Angleterre et pauvres, eux et les leurs, mais mon fils estoit voysin et appuyé d'un grand roy; et que ce mariage, s'il se faisoit, seroit bien utile pour les deux parties; et qu'il me prioit que je lui disse ce que je voudrois sur cella mander à sa maistresse.

Je luy dis que je n'avois à dire aultre chose, de la part du Roy mon fils et moy, que ce que je lui avois dict, que, ne se mocquant, et se voullant marier véritablement, que le Roy mon fils et moy entrerions en ce propos, luy gardant son honneur et qu'elle aussi nous gardast le nostre; qu'estant royne si grande, il ne la fault pas rechercher comme une aultre princesse, sans sçavoir sa volonté, veu mesmement que les aultres qui l'ont faict s'en sont mal trouvés; mais que, la sçachant, nous lui garderons ce qui est du à une fille, grande royne comme elle est.

Il me demanda s'il en diroit aultant de la part de mon fils, je lui dis que non, que c'estoit de la part du Roy et de moy, et qu'il pouvoit bien l'assurer, de la part de mon fils, qu'il la serviroit toujours en ce qu'elle lui voudroit commander.

Voilà tout ce qui s'est passé entre nous.

Et, le jour auparavant, Cavalcanty[1] m'avoit baillé le portrait de ladicte dame pour le bailler à mon fils, que le milord lui avoit baillé. Despuis, le secretaire du cardinal de Chastillon a eu la response, qui est que nous le remercions et le prions de voulloir tirer l'entière résolution de celle royne, si elle se veult marier ou non, et après nous venir trouver pour en conférer ensemble et prendre une résolution comme nous y debvons procéder, et l'avons faict, affin qu'il s'en vienne icy.

[1] Guido Cavalcanti était un de ces habiles diplomates italiens qui servaient également les deux cours de France et d'Angleterre, *un neutre*, comme le qualifiait Catherine et que le duc d'Albe souvent utilisa. C'est lui qui attesta que la conduite de la reine d'Angleterre avait toujours été irréprochable, et que sa réputation de chasteté était reconnue par toute l'Angleterre. (Lettre de lord Buckhurst à la reine d'Angleterre, *Calendar of State papers*, 1571, p. 419.)

Et Téligny, qui nous a aussy pressé de lui faire responce et avoir quelque chose plus particulière pour luy mander, affin qu'il le puisse dire à icelle royne, si elle luy demande : — « Quand je leur auray assuré de le voulloir, quelle seureté auriés qu'ils le veullent? » Je luy ay dict et le Roy aussy, qu'il luy mande de l'asseurer que, si nous sommes asseurés de sa vollonté, que lors elle cognoistra que nous serions bien marris de nous mocquer d'une telle princesse, et y fairons ce que debvons pour lui conserver son honneur et réputation; car, cella se faisant, nous le désirons conserver comme le nostre propre.

Il m'a dict : « Mais Monsieur y est si contraire. » — Je lui ay respondu que non; mais qu'il y en avoit tant qui ne désiroient ce mariage que, s'il faisoit autrement, ils essayeroient par tous moyens de l'empescher; et, en pensant qu'il ne le veut, ils se mocquent de ce que l'on en dict.

Je vous ay voulleu advertir de tout, affin que, parlant à cette royne, vous suiviés le mesme propos, et que, nous advertissant par lettre expresse, qui ne soit baillée qu'à moy, de tout comme les choses iront après qu'elle aura entendu tout cessy, et nous mandiés ce qu'il vous semble que nous devions faire, et comment il nous fault conduire.

Cavalcanti a grand envie que toute la négotiation luy tombe entre les mains tout seul. Je luy en ai donné espérance, car je n'ay voulleu malcontenter personne, de peur que, se voyant méprisé, il eust moyen de nous y nuire. Vous parlerez à luy, et luy direz le contentement que nous avons de luy, et que, si cecy va en avant et sans longueur, nous ne serons pas mescognoissans.

Ce porteur vous dira comment j'ay parlé au secretaire, et les propos qu'il m'a tenus; et m'en remettant sur luy, je feray fin à la présente, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Paris, ce 11me jour de mars.

CATERINE.

---

1571. — 10 mars.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15553. f° 50.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE GRAND MAISTRE

ET AU CONSEIL DE MALTE.

Messieurs, j'ay en telle singulière et spécialle recommandation ce qui touche et appartient au chevallier de Seurre, conseiller au conseil privé du Roy monsieur mon filz, pour ses continuels, bons, agréables et recommandables services et mesmes estant maintenant, comme il est, en ung voyage qui luy a esté ordonné auprès de l'Empereur, qui fait que j'ay bien voulu accompaigner de la présente celle que le Roy monsieur mon filz vous escript en sa faveur touchant le prieuré de Champaigne à présent vacquant par le trespas de frère Jehan Andelert, affin de l'en pourveoir et grattiffier, ce dont je vous prie, de ma part, aultant affectueusement que je puis et vous ferez chose qui me sera tant agréable que, si jamais vous m'employiez en quelque endroit que ce soyt pour vous et vostre ordre tant en général qu'en particulier, je vous feray tousjours congnoistre par effect la bonne souvenance que je vouldray avoyr du bien qu'aura reçu de vous le chevalier de Seurre, lequel encores une foys, je vous recommande en priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript au faulxbourg Saint-Honoré-les-Paris, le xe jour de mars 1571 [1].

[1] Pareille lettre, et dans les mêmes termes, fut écrite par Catherine au grand maître seul. (Même volume, p. 49.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

1571. — 10 mars.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4730, nuova numerazione.

A MON COUSIN

LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, ayant esté priée de la part de ma cousine la duchesse de Nevers[1] de vous escripre en faveur du seigneur Ermodio Venturelli, chevalier de vostre ordre, et estant informée tant de la bonne vollunté et affection qu'il a de vous faire service, que de ses vertuz et bonnes quallités; et desquelles estant bien et suffisamment acompagné, il est pour se bien acquiter des charges que l'on luy vouldroit bailler, je vous ay bien voullu prier par la présente de voulloir mettre en considération sa valleur et bonne vollunté de vous en servir, selon que vous verrez qu'il mérite, l'emploiant ès choses dont vous congnoistrez qu'il sera digne; en quoy j'auray grand plaisir qu'il vous satisfface, en sorte que vous en ayez contentement, priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le xe jour de mars 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

1571. — 18 mars.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 10240, f° 39.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE NEMOURS.

Mon cousin, j'é reseu vostre letre par cet porteur et entendu par luy cet que lui avés comendé me dire, et vous prie le voulouir croyre de cet qu'il vous diré de ma part, et vous aseurer que ce n'é faulte de bonne volanté et d'envie que le Roy mon fils n'aye de vous gratifier et vous fayre conestre combien yl vous ayme, aystime et tyent pour cet que lui aystes et mérités; mès cet porteur vous diré cet qui ayst ocasion que n'estes à présan satisfayst et, de ma part, je sayré tousjours bien ayse quant cet présanteré ocasion que par ayfect vous puisiés conestre quel ayst ma bonne volanté, et que ne l'é nieulement changée coment, en toutes ocasions, le conestrés et en cetpendant je prie Dieu vous donner bonne santé.

De Bloys, cet xviiie de mars 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

1571. — 18 mars.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 10240, f° 41.

A MA COUSINE

MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Ma cousine, je suis ynfiniment marye de cet que estes encore malade et voldrès bien avoyr le moyen de vous rendre aussi saine que vous désire et que cet que m'a dist cet porteur vous eult peu rendre le contentement que désirés. Yl vous diré coment le tout ayst pasé et vous prie croyre que ne tient à avoyr bonne volanté et aymer et stimer Monsieur de Nemours; car le Roy lui fayré tousjour paroystre en cet qui présenteré pour son contentement, mès que ce souit chause qu'il puise san fayre tort à ceulx qui le serve bien, coment pourés plus au long entendre par cedist porteur. Yl m'a dist que Monsieur de Nemours s'an va en Savoye, et que vous nous viendré voyr ysi, de quoy j'é aysté bien ayse, et désire bien que ce souit au plus tost. Je ne vous veulx céler que nous somes en quelques ayspérenses que la royne ma fille souit grose. Si c'étoyt vray, je serès trop heureuse; et, sachant coment le désirés, je vous l'é bien voleu mender, encore que je vous prie n'en volouyr dire rien, de

[1] Henriette de Clèves.

peur que ceulx qui ne le désire comme nous, ne s'en moquaset, s'il n'étoyt vray. Je finiré ma letre en cet bon endroyt et priré Dieu qu'il soait vray et qu'i vous douin ausy bonne santé que la vous désire

Vostre bonne cousine.

De Bloys, ce XVIII^e de mars 1571.

CATERINE.

---

1571. — 19 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3228, f° 6.

## A M^R LE PRÉSIDENT DE METZ [1].

Monsieur le président, il est puis naguères vacqué ung estat de maistre des requestes ordinaire de l'hostel par le décez du feu sieur de Villemain, en laquelle vaccation l'on a bien eu souvenance de la promesse qui vous a cy-devant esté faicte du premier qui viendroit à vacquer. Toutefoys la nécessité des affaires du Roy monsieur mon filz s'est trouvée si grande et avoir un tel besoing de faire son proffict de ses parties casuelles pour en employer les deniers au paiement des reistres, qu'il n'y a eu lieu de vous pouvoir à ce coup faire sentir l'effect de nostre promesse; mais pour cela vous ne devez penser que le Roy monsieur mon filz n'ayt bonne volunté de l'exécuter, comme vous le cognoistrez par cy-après; et sur ce je prie Dieu, Monsieur le président, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript au faulxbourg Saint-Honoré, ce XIX^e jour de mars 1571.

CATERINE.

BRULART.

[1] Viart, conseiller du roi.

1571. — 27 mars.

Orig. Arch. du palais de justice de Rouen, registres secrets du Parlement de Normandie.

## A MESSIEURS LES GENS

TENANS LA COURT DE PARLEMENT A ROUEN.

Messieurs, ce a esté très bien faict à vous tenir la main à faire continuer et parachever les informations contre ceulx qui sont autheurs et coulpables de l'esmotion qui est advenue aux portes de la ville de Rouen [1] et, si vous désirez faire chose agréable au Roy monsieur mon filz, vous ferez descouvrir la vérité du faict sans déguisement, afin que ceulx qui sont vrayment causes du mal en portent la peine, ne voullant pas le Roy mondict sieur et filz que ce faict demeure sans pugnition pour la conséquence pernicieuse qu'il trayne après soy, demourant ceulx des autres villes de ce royaume en la licence ou craincte de commectre chose semblable selon ce qu'ilz verront que l'on en fera démonstration, et m'asseurant que vous y ferez, comme vous voiez qu'il est nécessaire pour le bien et service du Roy mondit sieur et filz et repos de son royaume, je ne vous en diray daventage, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Saint-Denys-en-France, ce XXVII^e jour de mars 1571.

CATERINE.

PINART.

---

1571. — 3 avril.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 199.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, sur le pro-

[1] Voir *Calendar of State papers* (1571), p. 423: *Mé-*

pos que je tins dernièrement à milord Boucaust [1], du mariage de la royne d'Angleterre et de mon fils le duc d'Anjou, elle nous a fait faire responce par son ambassadeur icy résidant [2], d'en avoir reçu contentement, et qu'elle trouvoit en mondict fils toutes choses convenables pour l'effectuer, et que, si elle pensoit qu'il y eust aulcune juste occasion qui y peust porter empeschement, qu'elle ne voudroit que l'on en traictast, de peur de diminuer en quelque chose la bonne intelligence et amitié qui est entre nous et elle; et partant, si mondict fils vouloit mettre entre les mains de son ambassadeur ici résident les conditions qu'il désire pour y parvenir, qu'elle lui en fairoit responce; mais qu'elle trouveroit beaucoup meilleur que le Roy envoyast quelque personne de qualité devers elle pour négotier ceste affaire.

Sur quoy nous a semblé plus expédient de dépescher le s^r Cavalcanti, comme personne de qualité, devers elle, neutre et confident de ladicte dame, et ayant bon accès et intelligence avec des principaux de delà, avec les lettres et mémoires dont vous trouverez les copies cy encloses, l'ayant chargé expressément de vous rapporter lesdictes lettres et proposer, de bouche, le contenu ezdicts mémoires que ne luy avons voulu bailler tout à propos signés, affin que, si ce négoce ne prenoit l'issue que nous désirons, il n'en demeure rien par escript devers ladicte dame. Comme il ne fera rien que par vostre conseil, je vous prie de luy donner les adresses et les moyens que vous jugerés nécessaires.

Il nous a aussy promis de nous apporter lettres d'elle, et responce auxdicts mémoires, ensemble les demandes qu'elle voudroit faire de son costé pour effectuer ce négoce, affin que celluy que nous y envoyerons du conseil du Roy, après le retour dudict Cavalcanti, pour avecque vous traiter de cest affaire, puisse estre mieux instruict de nos intentions et plus esclerci de celles de ladicte dame. Sur quoy il sera bon que vous l'alliez trouver pour lui dire que le Roy, mon fils d'Anjou et moy, avons eu fort agréable ladicte responce que son ambassadeur nous a faicte, et désirons en ce négoce deux choses : l'une qu'il passe fort secrettement, tant pour la dignité des deux costés que pour obvier aux empeschemens que plusieurs, tant de dedans que dehors nos royaulmes, y voudroient donner; l'autre, d'en avoir prompte résollution et expédition pour ne demeurer longuement en suspens, et pour éviter les inconvéniens que la longueur y pourroit apporter. Je vous recommande cest affaire; et sur ce je prie Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Paris, ce m^e jour d'apvril 1571.

CATERINE.

---

*moires de l'estat de la France sous Charles IX*, t. I, p. 51; voir Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. III, p. 87 et suiv.

[1] Lord Buckhurst.

[2] Walsingham.

Dans une dépêche du 2 avril à lord Burghley, Walsingham rend compte de la conversation qu'il a eue avec Catherine : « J'ai répondu, dit-il, à la Reine mère que la reine ma maîtresse regardait que l'offre de Monsieur était un effet de sa bonne volonté, et de celle du Roi; considérant surtout que, le Roi étant marié, on ne pouvoit lui offrir rien de plus grand, et qu'ainsi Sa Majesté acceptait l'offre avec beaucoup de reconnaissance, et que, si elle découvrait quelque raison apparente qui l'oblige à changer d'avis, elle s'en expliquerait avec le Roi à cœur ouvert, mais sous la réserve d'abord de se convenir et de certaines conditions sur lesquelles il faudrait préalablement s'entendre. » (Lettres de Walsingham, Amsterdam, in-4°, 1700, p. 75.)

1571. — 4 avril.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1519, n° 49.

## A Mr MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, s'an retournant le conte d'Olivares[1], n'é voleu fallir de remersier Vostre Majesté de l'honneste visite que par lui nous ha fayst fayre et des bons et amyable propos que, de sa part, nous ha tins, deuquel n'an n'atendions moins, ni ne doutons de sa bonne volanté ver nous, laquele vous prions nous volouir contineuer et croyre que lui sera, de nostre couté, telement correspondue que Vostre Majesté conoystré que ne la porte hà personne que lui en soit yngrate, ne désirent plus grant plésir que de avoyr quelque moyen, et cet présente aucasion que par ayfect le puisiés myeulx conoystre que ne le puis par la présante fayr entendre hà Vostre Majesté, lui prient, enn atendent qu'i s'offre quelque aucasion, n'ajouster foys à ceulx qui, pour empêcher nostre amitié, lui pourroynt mender au fer dire[2] chause que, par vostre bonté et bon jeugement, ayle peult bien conoystre n'estre ni vray ni assurense de vérité, s'aseurent Vostre Majesté qu'il n'i a neul, tent proche luy soyt-ayle[3], que désire davantage son contentement, la conservation de sa grandeur et lui fayre servise aynsin que plus au long en prie le comte d'Olivares de dire à Vostre Majesté que fayst,

Vostre bonne mère et sœur.

De Paris, c t IVesme jour d'avril 1571.

CATERINE.

[1] Le comte Olivarès, envoyé par Philippe II pour complimenter Charles IX à l'occasion de son mariage, était arrivé à Paris le 1er mars. (Lettre de Walsingham à lord Burghley, *Calendar of State papers*, 1571, p. 414.)

[2] *Au fer dire*, ou faire dire.

[3] *Soyt-ayle*, soit-elle.

1571. — 5 avril.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726. nuova numerazione, p. 313.

## A MONSIEUR LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, suivant ce que vous m'avez faict dire par vostre ambassadeur, que vous auriez agréable que j'envoyasse par devers vous quelque personnage, qui fust entendu en la jurisprudence, pour conférer avec vous des droicts de la succession de la maison de Médicis, et désirant vous satisfaire, j'ay faict ellection du sieur de Bruet, conseiller du Roy monsieur mon filz en sa court de parlement de Paris et maistre des requestes ordinaire de mon hostel, pour aller bien instruict par devers vous pour cest effect, estimant que, pour sa suffisance et ses bonnes qualités que sont en luy et pour estre bien asseurée qu'il sçaura bien suivre la bonne volonté et affection que j'ay tant envers vous que au bien et accroissement de vostre maison, vous l'auriez pour agréable, et qu'il sera pour s'acquicter de ceste charge en sorte que nous en demeurerons tous deux contents et satisfaits, ayant bien voulu néanmoins faire surseoyr son partement jusques à ce que je vous en eusse donné advis, et que vous m'ayez mandé là-dessus de vos nouvelles. Et pour ce que vostre dict ambassadeur[1] m'avoyt faict entendre que vous estimez qu'il eust esté bien à propoz que j'eusse nommé deux ou troys personnages, pour après choisir celuy des trois qui seroyt à propoz et convenable pour ceste charge, je luy ay dict la cause qui m'en a gardée et prié le vous faire entendre, affin que vous congnoissiez tousjours comme en toutes choses je veulx procéder avec vous en toute la sincérité, bonne volonté et affection qu'il convient

[1] Petrucci.

à la bonne amitié, qui est entre nous, priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, ce v^me^ jour de avril 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 6 avril.

Orig. Arch. du palais de justice de Rouen, registres secrets du Parlement de Normandie.

## A MESSIEURS LES GENS TENANS LA COURT DE PARLEMENT DU ROY MONSIEUR MON FILZ À ROUEN.

Messieurs, vous verrez amplement par les lettres que le Roy monsieur mon fils vous escript le contentement et satisfaction qu'il a, comme aussi ay-je, de la diligence et dextérité dont vous avez usé à la prinse d'aucuns des coulpables de la première esmotion advenue en la ville de Rouen et du bon ordre qu'avez donné qu'il ne soit advenu plus grand inconvénient à la seconde, de laquelle aussi nous avons eu grand regret, qui me gardera de vous en faire redicte, sinon pour vous prier de tousjours tenir la main à ce que lesdicts coulpables soient exemplairement chastiez et que l'intention du Roy mondict sieur et filz soit en cest endroict exécutée, laquelle aussi entendrez assez des commissaires qu'il a pour cest effect depputez; sur quoy me remectant, je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris, ce vi^e^ jour d'avril 1571.

CATERINE.

PINART.

---

1571. — 8 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1059.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, je ne sçaurois rien ajouter à ce que vous escript le Roy monsieur mon fils[1], attendant que l'on vous renvoye Lasalle, par lequel l'on vous escrira plus particulièrement pour responce à celles qu'il nous a apportées de vostre part. J'escrips un petit mot à Donna Marie Chacon par le comte d'Olivarez, la priant d'avoir en toute recommandation mes petites-filles. Vous l'en prierez encore de ma part; car, encores que je sois assurée qu'elle en a tout le soing que l'on sçauroit désirer et qu'elle y faict tout bon devoir, toutesfois comme estant si affectionnée pour l'amitié que je portois à la royne leur mère, je ne me puis garder de les luy recommander, désirant aussi qu'elle m'escrive quelquefois de leur disposition et santé, de laquelle il me semble que je seray faicte plus certaine, quand j'en auray asseurance par elle. J'estime que ledict comte s'en retournera plus content; aussi en a-t-il toute occasion, comme le Roy monsieur mon fils le vous escript. Priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le huictiesme jour d'apvril 1571.

CATERINE.

---

1571. — 12 avril.

Orig. Arch. nat. collect. Simancas, K 1519, pièce 60.

## A M^e^ MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Très hault et très puissant prince, nostre très cher et très amé bon filz, salut : la recommandation qui vous a esté faicte en faveur de Paul Camille Dadde et de ses frères gentilshommes milanoys vos subgets, avecques la valleur et vertu dont ilz sont douez, nous incitte d'accompaigner la prière que le Roy

[1] La lettre du Roi qui précède celle-ci relate l'entretien qu'il a eu avec Olivarès et Francès de Alava venus se plaindre d'actes de piraterie.

nostre très cher sieur et fils vous faict présentement pour eulx, en vous suppliant et requérant, autant que faire pouvons, d'estre contant, pour l'amour de nous, de gratiffier en cest endroict les sieurs Dadde de la requeste qui vous est faicte pour eulx et en cella les préférer à tous autres, vous asseurant que vous ferez pour gentilzhommes qui le méritent, et desquelz vous retirerez service selon les occasions et charges èsquelles vous serez pour les employer, de manière que vous n'en recevrez que contentement et satisfaction et nous ferez davantaige plaisir très agréable, quand nous cognoistrons qu'ilz auront receu ce bienffaict de vous à nostre requeste, ainsi que vous dist de la part du Roy nostredict sieur et filz et de la mienne le s^r de Forquevaulx, chevalier de son ordre, conseiller en son conseil privé et son ambassadeur résidant près de vous, sur lequel nous remectons le surplus, vous priant de le croire de ce qu'il vous dira de nostre part comme de nous-mesme, priant Dieu, très hault, très excellent et très puissant prince, nostre très cher et très amé filz, vous avoir en sa très saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XII^me jour d'avril 1571.

CATERINE.

---

1571. — 13 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1098.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, vous sçaurez d'Almède qui nous a meu de le dépescher et le vous envoyer. Le mémoire aussi que le Roy monsieur mon fils et moy vous envoyons vous en esclaircira plus particulièrement. Ainsi il ne me reste maintenant qu'à vous prier vous servir dudict Almède et des moyens qu'il a, avec la dextérité dont vous avez toujours usé et sur tout que nous ayons advis et response sur le contenu audict mémoire. Vostre homme Lasalle le suivra de bien prez, par lequel l'on faira response particulièrement sur tout ce que vous nous avez mandé par vos deux dernières, et mesme pour ce qui concerne vostre congé que je désire pour vostre considération particulière, mais non pour le service du Roy mondict sieur et fils. Du reste je m'en remets sur Almède, priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le treiziesme jour d'avril 1571.

CATERINE.

Monsieur de Forquevauls, je vous recommande une affaire en faveur du s^r Dadde[1], pour lequel le Roy monsieur mon fils m'a dit vous avoir escript à la requeste de mon cousin le duc de Nevers.

---

1571. — 18 avril.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla citata filza 4730, nuova numerazione.

A MON COUSIN

## LE DUC DE FLORENCE.

Mio cugino, ho voluto far questo motto per dervi, come avendo inviato qui il Papa il vescovo Salviati, e sapendo chi vi è, io non l' ho voluto lasciar ritornare senza comunicarli qual cosa, la quale non avrei ardito farvela dire per altra persona; assicurandomi che ve la dirà così fedelmente, come se ve l'avessi detta io medesima; e per questo conoscerete quanto io desideri il vostro bene e conservazione, nè vorrei che alcuno sapessi niente, ma lo ritenessi in voi solo, per servirvene et rimediarvi come conoscerete esser bi-

[1] Voir la généalogie de la famille Adda, dans le *Teatro Eraldico* de Tettoni, Lodi, 1843, t. II.

sogno. Et rimetendomi a quelle che il signor Salviati vi dirà non faro la presente piu lunga, pregandovi a credere quel che vi dirà, come a me medesima. che non desidero meno la vostra conservazione che propria.

Fatta a Parigi, il di 18 d' aprile 1571.

Vostra buona cugina,

CATARINA.

---

1571. — 20 avril.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla citata filza 4727. nuova numerazione.

A MON COUSIN

## LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, s'en allant le seigneur Audouyn de Thurin par de là, pour avoir justice d'un procès qu'il a à l'encontre des Baillons, pour raison d'une maison et ses dépendances que lesdicts Baillons ont cy-devant vendue au feu collonnel Jehan de Thurin son père, laquelle ledict Audouyn a esté contraint par justice rendre à autres, ausquels lesdits Baillons l'avoient, au desceu dudict feu collonnel, auparavant vendue, je l'ay bien voullu acompaigner de la présente, pour vous prier luy impartir de vostre faveur en ce qu'il vous en requerra pour la conservation de son bon droict et mérite de sa cause, encores que je soys bien asseurée que vous l'ayez assez pour recommandé, quand ores je ne vous en eusse escript, qui est l'endroict où je prie Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le xx^me^ jour d'april 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Voir ses dépêches dans la continuation des *Annales de Baronius*, par le père Theiner, t. I^er^.

1571. — 30 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3228, f° 14.

## A MONSIEUR VIART,

CONSEILLER DU ROY MONSIEUR MON FILZ ET PRÉSIDENT À METZ.

Monsieur le président, pour répondre à vostre lettre du III^eme^ de ce moys, je vous diray que, comme je sçay que l'intention du Roy monsieur mon fils est de mettre à bon effet la promesse qui vous a esté faicte du premier estat de maistre des requestes qui viendra cy-après à vacquer, j'y tiendray la main pour ma part, sçaichant assez quels sont vos mérites et services. Au demeurant, quant à ce que vous me mandez des députez de ceulx de la nouvelle prétendue religion, ils sont venus icy avec pareilles remonstrances ou peu approchantes de celles qu'ils me feirent dernièrement à Villiers-Costrets; sur quoi le Roy mondict sieur et fils leur a respondu par l'avis de mon cousin le mareschal de Vieilleville que l'on ne vouloit rien changer pour ce regard en l'estat de la ville de Metz, mais que l'on leur permectoit bien de faire leur exercice au lieu de Coucelles; en quoy ils ne seroient empeschés, qui est la meilleure provision que l'on ayt estimé leur pouvoir bailler là dessus et tout ce que vous aurez de moi par ce mot, en priant Dieu, Monsieur le président, qu'il vous ayt en sa garde.

Escript à Saint-Léger, le dernier jour d'avril 1571.

CATERINE.

BRULART.

---

1571. — 2 mai.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, p. 1064.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, j'ay receu vostre lettre du vintiesme d'avril avec celle que vous

avez escripte au Roy monsieur mon fils, nous advertisant comme le s^r Don Francisco Lasso, mayord'homme mayor de l'Imperatrix, qui avoit accompaigné la Royne Catholique, s'en retourne en Allemagne et qu'il passera par ce royaume ; sur quoy et pour l'ordre que l'on a donné de le faire recevoir, je m'en remectray à ce que le Roy mondict sieur et fils vous en escript plus particulièrement[1] et aussi de bruicts que l'on faict courir en Italie, afin que, si vous en oyez parler par delà, que vous leur faictes entendre la vérité de l'intention et volonté du Roy mondict sieur et fils, qui est de vivre avec le Roy Catholique son bon frère en bonne paix et amitié et les asseurer que ce que l'on dict au contraire que c'est chose qui est controuvée et du tout faulse. Au demeurant, ayant sceu que la Royne Catholique est grosse, je vous prie de vous en aller conjouir avec le Roy Catholique de ma part, et luy faire entendre l'aise, plaisir et contentement que ce m'a esté d'entendre ceste bonne nouvelle, qui est tout ce que je vous escripray pour le présent que de prier le Créateur, Monsieur de Forquevaulx, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Sainct Ligier, le deuxiesme jour de may 1571.

CATERINE.

[1] «Pour ce que j'ay eu advis de plusieurs endroicts, écrivait Charles IX, que l'on faict courir le bruit en Italie que je veux commencer la guerre au Roy Catholique et que, sous ce prétexte, ses ministres font faire levées de plusieurs compaignies tant de cheval que de pied, avec amas d'armes, vivres et munitions, je vous ay bien voulu advertir que c'est chose faulsement controuvée et à laquelle je n'ay point pensé.» (Bibl. nat., fonds français, n° 10352, p. 1062.)

1571. — 4 mai.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3204, f° 1.

## A MONSIEUR DE DANZAY.

Monsieur de Danzay, sur l'occurence du retour par de là des s^rs de la Gardie et Bieltre[1], ambassadeurs du roy de Suède monsieur mon bon frère et cousin, présents porteurs, j'ay advisé d'accompaigner la lettre que le Roy monsieur mon filz vous escript[2] de ceste-cy pour vous tesmoigner le grand plaisir et contentement que nous avons receu de la négociation desdictz ambassadeurs, lesquelz, outre l'assurance que nous avons desjà de la bonne affection que le roy de Suède leur maistre porte à ceste couronne, nous ont confirmé le zelle qu'il a de demourer ferme en la bonne grace, amytié et intelligence qui est de tout temps entre les roys de France et la Suède; sur quoy ilz ont esté oys bien volontiers et ont esté receus et traictez aussi favorablement que le veult l'amitié et l'honneur de celuy en la part duquel ilz sont venuz, comme vous pourrez entendre d'eulx, et espère que vous ferons bien tost plus avant entendre. Cependant je prie Dieu, Monsieur de Danzay, vous tenir en sa saincte et digne garde.

CATERINE.

---

1571. — 7 mai.

Aut. Arch. des Médicis, dalla citata filza 4730.

A MON COUSIN

## LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, le chevalier de Seurre m'a faist entendre qu'il a quelques afayres pour conte

[1] Nicolas Bieltre, gentilhomme de la maison du roi de Suède.

[2] Une lettre du Roi accompagne celle-ci, p. 1 et suiv. : il accorde la liberté du commerce à tous les sujets du roi de Suède.



IMPRIMERIE NATIONALE

d'un prioré de Champagne que le Roy mon filz lui ha donné ver Nostre Sainct Père, et pour se que je le conoys afectioné serviteur de Dieu et du Roy, et qu'il a de lontemps aysté employé par le Roy monsigneur en beancoups de grent cherge, et que yl n'a eu le temps de l'en récompanser, ni le Roy mon filz, depuis qu'é à présant, des servises qu'i leurs a faits et fayst tou lé jour, yl désire que asheure, que cete aucasion c'et présentay, que l'on ne luy fase neul empeschement à son pryoré, et que le Pappe le veulle favoriser le meyntenent, et vous en é voleu escripre pour vous prier que soyés cause enver Sa Saincteté qu'il aye cet que le Roy mon filz et moy désirons, ynsin que plus au long vostre embasadeur vous enn escripré, et je repeuteré[1] cet bien come à moy mesme, coment je say ausi qu'en fayré de même le Roy mon filz, et ses deus frères, et en cet que me voldrés employer, me troveré preste à me revancher du plésir que me fayré en sesi et, n'étent la présante hà aultre fin, je feré fin, prient Dieu vous avoyr en sa saincte et digne guarde.

De Anest[2], cet VII^e jour de may 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 9 mai.

Imprimé dans les *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 775.

AU COMMANDANT

## FRANÇOIS PETRUCCI,

AMBASSADEUR DE TOSCANE.

M. l'ambasciatore, mando questo portore dal Gran Duca, per l'occasione che io vi dirò in questa di mia mano, che è per mettervi in considerazione quel ch'io ho pensato dipoi la partita del nostro secretario : cioè che li vostri padroni conoschino che in questa occasione di far un Papa, ajutando a esser il cardinal di Ferrara, che questo può riunire insieme tutti li Principi d'Italia, e nella nostra amicizia; che penso che, quando solamente si riunissin fra loro, che questo sarebbe un gran bene per tutti, e per assicurar un riposo alla Cristianita; ed, essendomi venuta questa considerazione, vel' ho voluto scrivere e pregarvi la faciate sapere a' vostri padroni; ancora che io ho dato carica a questo portore, che, in caso che il Gran Duca non voglia esser contro il cardinale di Ferrara, ma aijurtarlo, afin che attenga la promessa che il suo nipote m' ha fatta, a suo nome, d' essere lor amico, che se ne vadi il nostro ambasciatore a Roma, ee che ne tiri una promessa di mano del cardinal di Ferrara, innan zi che sia assicurato di quello che averà promesso il Gran Duca, e che me la mandi per conservarla; perchè non lo voglio ingannar in modo nessuno; e vi prego ad assicurarnelo da mia parte. Farò fine pregando Dio avervi in sua guardia.

CATARINA.

---

1571. — 13 mai.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, filza 4730.

A MON COUSIN

## LE GRAND-DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, j'ay receu la lettre qui par vostre ambassadeur m'a esté baillée et veu par elle la bonne intention que avez au repos de la chrestienté, qui est tout ce que nous désirons, aussi que, pour estre si conforme en ceste volonté, je veulx croire que Dieu nous assistera avecques vostre ayde à faire un pape[1] qui sera pour son service et le repos de tout le

[1] *Je repeuteré*, je réputerai.

[2] Charles IX était à Anet le 10 mai 1571. (Bibl. nat., n° 3228, p. 3.)

[1] Pie V était mort le 1^er mai, et le 13 Grégoire XIII était nommé après trois jours de conclave.

monde, ce qui nous sera nécessaire ; car jamais je ne pense qu'il en feust plus de besoin, pour estre toutes choses comme elles sont, que d'avoir ung pontife homme de Dieu et de bien et n'ayant esgard que à maintenir la paix et le repos ; car aultrement il ne pourroit conserver ni son autorité, ni que nostre religion n'en diminue, et m'asseurant de vostre saincte intention, ne vous en diray davantage et me remectant à ce que le Roy a donné charge vous faire entendre par son ambassadeur résidant à Rome et aussi quelque chose que j'ay mandé au vostre par son secrétaire, qui sera cause que feray fin, priant Dieu vous donner ce qui sera bon pour son service et repos public.

De Chenonceaulx, ce XIII^e de may 1571.

Vostre bonne cousine.

CATERINE.

---

1571. — 20 mai.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, p. 1104.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes par vostre homme, présent porteur, avec les tapisseries de cuir d'Espaigne que vous m'avez envoyées et vous remercie de la peine que vous en avez prinse ; elles ont esté rendues à Paris au temps que je n'y estois pas, qui a esté cause que je ne les ay encores peu voir; mais, à ce que j'en ay entendu et que l'on m'en a mandé, elles sont fort belles et croy que vous y avez usé du meilleur mesnage que vous avez peu, tant pour le regard du pris que pour la voiture jusques à Paris. J'ay faict bailler à ce porteur la somme de trois cents douze livres pour les mulletiers qui ont porté ladicte tapisserie et pour son voyage d'estre venu et retourné deux cents livres, ne l'ayant voullu retenir davantage et ne fauldray de vous envoyer le surplus de ce que vous avez advancé pour le payement et voiture de ladicte tapisserie par le premier qui ira exprez par delà, comme vous dira plus au long ce porteur, qui me gardera de vous faire plus longue lettre, priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Gaillon, le vintiesme may 1571.

Monsieur de Forquevauls, depuis la présente escripte j'ay baillé à ce porteur pour son voyage oultre les deux cens livres cy dessus mentionnez cinquante livres davantage, qui font ensemble deux cens cinquante livres.

---

1571. — 20 mai.

Copie. Arch. nat. collect. Simancas, K 1521, n° 72.

INSTRUCTION DE LA REINE MÈRE

## A JÉROME DE GONDY.

Puisque le Roy mon fils a voulu avertir le roy son frère des impostures et menteries de son ambassadeur ysi résident, j'ai bien voulu charger Jeromino de Gondy de dire au Roy Catholique ce qu'il me semble et sur ce que son ambassadeur a pensé dire contre moi, ce que j'estime estre plus contre lui et s'est fait plus de tort, et à moy grand honneur, puisque ces propos mettent en lumière, car l'on cognoistra plus clèrement, en oyant parler de leurs meschancetés, ma vie et ma conscience, qui est le plus grand heur et honneur que je puisse avoir et désirer en ce monde pour estre l'une et l'aultre telles qu'elles sont et de faire instance qu'il en fasse ce qui est requis à telles méchancetés. Je penserois me faire tort à commencer ce que je n'ai jamais fait, depuis que pour l'envie que aulcun m'a portée et que d'aulcuns ont eue de gouverner, l'on a inventé toutes les calomnies qui me dussent oster du

lieu que je tiens, mais Dieu qui est juste et connoit la vérité m'a toujours conservée et gardée et ayant laissé à lui seul la vengeance aussi m'avoit vengée plus rigoureusement que je n'eusse seeu ni voulu faire, et m'assurant qu'il a encore la mesme protection de moy et des miens, n'ayant encore changé ne de vie ne de volonté, je ne veux aussi demander à personne, ni prince ni aultre, raison du tort que j'endure, m'assurant qu'il m'en fera raison, comme il a toujours fait, mais de ce qui touche au Roy mon fils et à ses frères qui sont jeunes et courageux je dis bien que pour entretenir la bonne amitié qu'ils lui portent et leur faire connoistre celle qu'il leur porte de son costé, que en faisant la démonstration que requierent ces méchantes impostures que cela fortifiera et augmentera toujours cette amitié, laquelle je ne doute point qu'elle ne soit désagréable à tous les méchans qui voudroient par la ruine de ces deux couronnes s'aggrandir, chose que je désire plutost mourir que voir advenir; qui est cause qu'ayant l'honneur d'estre mère de ces deux rois, je en parle librement, comme celle qui mettra peine d'apaiser toutes les choses qui pourroient altérer cette bonne amitié et de la augmenter par tous les moyens que Dieu m'a donnés et que puisse penser; et l'un qui me semble le plus propre c'est d'avoir d'un costé et d'autre un ministre qui aye une mesme volonté et qui ne soit corruptible, comme a été celui-ci qui au commencement faisoit ce qu'un homme de bien devoit de bons offices et depuis, à la persuasion et ambition d'aucuns, s'est laissé aller pour nous cuider mectre mal tous les uns contre les autres, qui est cause que ne le sçaurions plus endurer en ce royaume et le prieray de l'en oster incontinent. Et au reste lui recommanderay les Infantes, encore que je sache cela superflu pour estre de si bonne nature qu'il est; mais l'amour que je porte à la royne leur mère me les fait tent aimer que je ne me puis garder de les recommender et à luy et à la royne sa femme que visiterez, de ma part, avec toutes les offres et honnestes propos que vous pourrez adviser, comme aussi la princesse de Portugal et princesse de Bohesme.

Fait à Gaillon, le xx^e de may 1571.

CATERINE.

---

1571. — 24 mai.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 216.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avez veu par mon aultre lettre comment l'ambassadeur d'Angleterre est venu parler au Roy mon fils et à moy, et qu'il ne nous a rien dict davantage que ce qu'il me dict à Saint-Clou, ce qui me faict doubter que la royne d'Angleterre ne se veuille servir de ce bruict et qu'elle nous laisse là quand elle aura faict ses affaires. Pour ce, prenez-y garde et nous advertissez de ce qu'il vous en semble et en pourrez sçavoir; car, encores que je vous aye escript par l'ambassadeur, je vous y ai voulleu dépescher ce courier, attendant que Sabran soit guéri, pour vous advertir de cessy, et que nous avons faict bonne mine à l'ambassadeur; et suivant le conseil que nous avez donné de laisser indécis ce qui concerne la religion pour entrer au traicté des demandes de la royne d'Angleterre, nous luy avons dict que nous voyons tant de raisons de tous les deux costés, de la royne et de mon fils, que nous désirions de traicter tous les aultres articles[1], et espérions que

[1] Voici les articles tels qu'ils furent remis aux mains

Dieu cependant envoyera quelque moyen pour le faict de la religion, puisque c'est sa cause.

Il nous a dict qu'il le trouve, et s'asseuroit que la royne sa maitresse envoyeroit bientost ses demandes et articles.

Encore que Pinart aye dépesché ce courier, il ne sçait pas ce que je vous mande ; pour ce, ne m'en mandez rien que par homme exprès. Voilà tout ce que je vous diray pour ceste heure, car je vous envoyerai le surplus par l'aultre, et je feray fin, priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Gallion, ce XXIV^e jour de may 1571.

CATERINE.

des conseillers d'Élisabeth par La Mothe-Fénelon et Cavalcanti.

1. Que le mariage se solemnisera sans user des cérémonies qui ne sont conformes à la religion de Monseigneur.

2. Que pour luy et pour ses domestiques il pourra faire libre exercise de sadicte religion, sans toutesfois altérer en aucune façon l'ordre sur icelle receu et approuvé par la loy en Angleterre.

3. Que, incontinent le mariage faict, mondict seigneur aye le titre de roy d'Angleterre, et gouverne et administre iceluy conjoinctement avec la royne.

4. Que le lendemain, après le mariage consommé, Monseigneur, comme mary de la royne, sera couronné et receu des subjects comme roy.

5. Qu'il prendra soixante mille livres sterlins par an du revenu du royaulme d'Angleterre, affin qu'il se puisse maintenir convenablement à la dignité et grandeur de roy.

6. Les descendans de ce mariage succéderont ès biens paternels et maternels, conformément aux lois et coustumes des royaulmes et pais où ils sont situés.

7. Et où ladicte royne précéderoit, laissant hoirs procréés de ce mariage, mondict seigneur retiendra le nom et titre, gouvernement et administration dudict royaulme, pour et au proufit desdicts hoirs.

8. Et où il n'y auroit aucun descendant survivant à ladicte dame, en ce cas mondict seigneur jouira, sa vie durant, desdicts soixante mille livres sterlins, afin qu'il puisse continuer sa première splendeur et grandeur.

Qu'entre le Roy Très Chrestien et ses enfans, les roys d'Angleterre et leurs enfans, sera perpétuelle amitié et fraternité, ligue et union. (*Record office, State papers*, France, vol. XLIX. Copie du temps.)

---

1571. — 24 mai.

Orig. Archives de Berlin.

A MON COUSIN

## M^R LE MARQUIS DE BRANDEBOURG.

ÉLECTEUR DU SAINT-EMPIRE [1].

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz, pour l'entière bonne volonté qu'il portoit à feu mon cousin le marquis de Brandebourg vostre père [2], laquelle il transporte en vous son successeur, a voulu donner charge au sieur de Schomberg de vous visiter de sa part pour se condouloir avec vous de la mort intervenue à feu mon cousin et se conjoir de vostre promotion à la dignité électoralle, l'ayant prié de vous faire semblable office de la mienne et vous asseurer que j'entretiendray tousjours le Roy mondict sieur et filz en la bienveillance et amitié que je sçay qu'il vous veult porter; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Gaillon, le XXIII^e jour de may 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 24 mai.

Copie. Arch. nat. collect. Simancas, K 1571, n° 75.

## A DON FRANCÈS DE ALAVA,

AMBASSADEUR D'ESPAGNE.

Monsieur l'ambassadeur, j'ay receu vostre

[1] Jean-Georges, né le 11 septembre 1525, mort le 3 janvier 1598. Il avait été marié trois fois.

[2] Joachim II^e du nom, né le 9 janvier 1505, mort le 3 janvier 1571.

lettre touschant le faict des pirateries que vous prétendez avoir esté commises sur les subjectz du Roy Catolicque mon beau-fils et veu ce que vous en avez escript au Roy monsieur mon fils, lequel vous y faict présentement si particulière response, et par laquelle vous cognoistrez de quelle affection il embrasse ce faict icy, que, m'en remettant sur icelle, je ne vous en manderay aultre chose en la présente que de vous asseurer que j'y tiendray la main en tout ce qu'il me sera possible; priant le Créateur, Monsieur l'ambassadeur, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Gaillon, le XXIIII^e jour de may 1571.

CATERINE.

---

1571. — 24 mai.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla citata filza 4730, nuova numerazione.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE FLORENCE.

Mio cugino, io ho recevuto la vostra lettera per questo apportatore, et veduto quello che avete incominciato di fare col Papa, et la risposta che vi ha fatto. Mi pare, che sia meglio per ora et più a proposito di non parlargliene più, conforme alla vostra opinione, della quale io sono, et me ne rimetto al vostro buono giudizio; desiderando il Re mio figliuolo e il governar per vostro consiglio e advertimento. Et quando vederete che sia a proposito, avvertitecene, avanti che se ne parli a lui, accio possiamo mandar qual cosa secondo il tempo et le occasioni, che allora si potranno presentare, il quale noi stimeremmo fatto a noi proprij. Il vescovo Salviati e qui, mandato da Sua Santità, che ci è straordinariamente caro, e per amor di lui, e a sua persuasione, il Re mio figliuolo ha acconsentito che il Papa usi della maniera, che voi intenderete per lui, su la sicurezza che ci ha dato, che il conte[1] non riceverà alcuna vergogna; il che vi prego a voler far considerare al Papa, accio che alla fine non segua cosa, che possa alterar l'amicizia e buona intelligenza che è fra il Papa et Re mio figliuolo, perchè gli ha detto al vescovo, che dona il suo consenso nel modo di sopra per amor di lui, et per la sicurtà che ne ha dato, che altrimenti non l'avverabbe acconsentito, ma assicura dovene noi cosi buon grado, come se l'avessimo ottenuto da Sua Santità; et abbiamo la volonta di riconoscervi in tutto quello potremo, et che ci vorrete impiegare.

Io vi parlero d'un altra cosa, che è il fatto del conte di Gayazzo : che ci tocca tanto che ne siamo in gran pena andandoci del nostro honore e riputatione, e il Re mio figliuolo m'a pregato che io ve ne serva, afin che lo vogliate abbracciare, e operare col Papa che ci facci conoscere che lui non vuole, a petizione di quelli che non fanno che calumniar le nostre azioni e odiare quelli che ci son fedeli servitori, e che non dipendono da altri che dal Re mio figliuolo, per ricevere un dishonore al detto conte, io, che alla fine tutto riuscirà a suo honore e contento. E vi abbiamo voluto mandar questo per pregarvi che dal canto vostro ci vogliate far conoscere, come desiderate vederci contenti in questo affare, come in tutti gli altri che saranno di nostro servizio, et faro fine, pregando Dio vi guardi et conservi.

Di Parigi, il di 24 Maggio 1571.

Vostra buona cugina,

CATARINA.

[1] Le comte de Gaiasso.

1571. — 25 mai.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3228, f° 16.

A MA COUSINE

MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Ma cousine, Neuchele vous diré de nos novelles, qui cera cause que ne vous fayré longue letre; car yl m'atendent cheu le Roy mon fils, et vous diré ceulement que j'é aysté bien ayse d'avoyr ceu des vostres et de vostre mary que je désireroys plus sayn pour l'amour de luy et de vous, laquele je prie ne vous en facher et voldroys que vous nous puisiés encore voyr, avent que nous prinsion nostre volaye[1], car j'é bien peur à fayre, coment nous faysons, que nous soyons plus longs à nostre voyage que ne pansoys. Je voldroys que vous visiés la royne ma fille coment ayl est aprivoysaye aveques nous tous, et croyt et embelit tou les jours et ayst fort sayne, qui me fayst ayspérer qu'ele sera bien tost grose, cet que je prie à Dieu et vous donner ce que désirés, Je ne vous parle de vos afayres, car Nochele vous diré toust.

De Gallon, cet xxv^eme^ de may 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 27 mai.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1102.

A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, vous entendrez bien particulièrement l'intention du Roy monsieur mon fils et la mienne sur tout ce que vous nous avez escript, par le s^r^ Geronimo Gondi[2], gentilhomme ordinaire de sa chambre, que me gardera (m'en remectant sur luy et pour vous dire les occasions pour lesquelles il est dépesché par delà) de vous faire plus longue lettre que de prier le Créateur, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Trie, le vint-septiesme jour de may 1571.

CATERINE.

---

1571. — 28 mai.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726, nuova numerazione, p. 312.

A MON COUSIN

LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, ayant entendu par ce que vous m'avez mandé et faict dire que vous auriez agréable que j'envoyasse par devers vous quelque personnaige expérimenté au faict de la justice, qui vous peust desduire et faire amplement entendre le droict que j'ay en la succession universelle de tous et chacun des biens de la maison de Médicys, et auquel vous peussiez dire et faire entendre ce que vous aurez à nous dire et remonstrer là dessus, j'ay bien voullu à présent que je suis demeurée d'accord avec ma seur la duchesse de Parme de l'usuffruict de tous et chacuns des biens de la succession de ladicte maison scituez et assis tant au duché de Florence que autres lieulx de la Toscane, et n'y ayant plus aulcune chose qui me puisse empescher de disposer desdicts biens à ma volonté, envoyer par devers vous le sieur de Bruet présent porteur, conseiller du Roy monsieur mon fils en sa court de parlement de Paris et maistre des requestes ordinaire de mon hostel, tant pour prendre la possession et jouissance de toutes et chascunes des terres, seigneuryes et autres biens qui m'appartiennent à cause de ladicte succession, que

[1] *Volaye*, volée.

[2] Voir dans le n° 10752 du fonds français ce qui concerne la mission de Gondi, et plus haut p. 43.

pour conférer avecques vous de mes droictz en icelle, et le vous faire bien au long entendre et remonstrer, et pareillement oyr et entendre de vous tout ce que vous aurez à luy dire là dessus, pour après m'en advertir. Et pour ce que la suffisance dudict de Bruet est telle et si bonne qu'il s'en sçaura bien acquitter, je ne vous feray la présente plus longue, que pour vous prier le croire de tout ce qu'il vous dira de ma part, comme vous vouldriez faire moy-mesme, priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le xxviii^e jour de may 1571.

Mon cousin, ceste lettre a esté gardée avec tout le demeurant de la dépesche du sieur de Bruet présent porteur jusqu'à ce jourdhuy, d'aultant que, lorsqu'il estoit prest de partir pour vous aller trouver, vostre ambassadeur me pria faire surceoir son voyage jusque à ce qu'il vous en eust adverty. Et pour ce je n'ay autrement voullu rafreschir ladicte lettre affin que vous congneussiez que je n'ay rien changé de la volonté en laquelle j'estois, lorsque ladicte dépesche fut signée.

Vostre bonne cousine.

CATERINE.

---

1571. — 30 mai.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1521, n° 82.

### A M^R MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, Vostre Majesté entendré par Jeronimo Gondi, présant porteur, l'aucasion pour quoy le Roy vostre frère lui envoye, qui cera cause que ne lui en fayré rediste; bien lui diré-ge que j'é enguardé tent lon temps que j'é peu qu'il eut cete aucasion de vous envoyer pour tel ayfayst, ayent mys pouine qu'i n'aun antendist ryen; mès la continuation a esté tieule que je n'e l'ay peu pleu anpécher et non pour les propos qu'il i a de moy. J'é voleu cacher le tout; car, Dieu mersi, yl ne me peuvest que fayr grent honneur; car on conoystré encore mieuls cet que jé suis et le tort que cet sont fayts ceulx qui les ont controvés et ynventés, beaucoup plus grent que à moy que en volent en savoyr la vérité ceré myeulx conneue et en reporteré plus d'honneur; mès, de peur que cela alterast le Roy mon fils, qui ayst jeune et n'a acoteumé de si lontemps que moy de ouir mentir de luy, et le désir que j'é de voir contineuer l'amitié qui est entre vous deux personnes et coronnes a esté cause que j'é mys pouine tent que je ann é eu le moyen qu'i ne sont veneus à ses orelles, mès puisqu'il les a ceu, yl a yncontinent voleu enn avertir Vostre Majesté, s'asurent que, le sachent, encore qu'il mette les vous avoyr ayscript, yl ne lé croyt ni moy ausi, nous asurent que n'eusiés enduré tel ynposteure sans en fayre la démostration qui convient et à la alianse et amytié qui est entre nous; et, pour avoyr ynstruit de tout cet afayre le Roy mon fils Jeronimo Gondi, n'en diré daventage à Vostre Majesté et la priré de le croyre de cet qu'i luy dira de la part de

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1571. — 4 juin.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, p. 1103.

### A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, je ne vous feray la présente longue, car vous entendrez par Gondi, présent porteur, ce qui est de nostre intention et ne vous fais ceste-cy pour autre fin que pour vous prier de vouloir tenir cest affaire secret et ne le dire ny escrire à quelque personne que ce soit tant vous soit-il

ami, ny les propos que sur ce sujet ledict Gondi vous dira et communiquera; sur quoy vous l'assisterez et ayderez d'advis et de conseil, ainsi que par son instruction est porté que le Roy mon fils le veut et entend, lequel m'a faict vous escripre la présente que je finiray, priant Dieu vous avoir en sa saincte garde.

De Lions[1], ce quatriesme jour de juin 1571.

CATERINE.

---

1571. — 4 juin.

Orig. Archives de Mantoue.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE MANTOUE.

Mon cousin, le conseiller Scotia estant venu de vostre part trouver le Roy monsieur mon filz, m'a par mesme moien baillé la lettre que vous m'avez escripte et, oultre le contenu d'icelle, faict entendre de voz nouvelles et mesme de la bonne affection et dévotion que vous portez à ceste couronne, dont le Roy monsieur mon filz et moy n'avons jamais faict aucun doubte, aussi vous pouvez faire estat qu'en tout ce qui vous touchera et concernera il sera toujours prest de vous monstrer l'effect du réciproque en vostre endroict; à quoy, de ma part, je tiendray la main d'aussi bon cœur que je supplie le Créateur vous avoir, mon cousin, en sa saincte et digne garde.

Escript à Lyons, le IIII^e jour de juing 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Lyons-la-Forêt, dép. de l'Eure.

1571. — 8 juin.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, p. 3, cart. VIII.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre du x^e de mai et veu ce que me mandez tant de ce que vous avez mandé de surseoir, que du fait de Gaiazzo, de quoy je ne sçaurois assez vous remercier et de vous voir continuer en cette bonne volonté en toutes les choses que je désire, comme aussi pour Bruet que vous voulois envoyer, et que voudrois que trouviez bon, et ne vous parleray pas de ce que j'ay dit à l'évesque Salviati pour vous dire et dont vous ne me touschez rien dans vostre lettre. Je ne doubte pas néanmoings qu'il ne vous ait dit tout ce que je l'ay prié de vous dire et qui vous tousche, c'est (et je vous prie le tenir secret) que l'ambassadeur d'Espaigne icy résident a dit à quelque personne que le roy son maistre avoit envoyé quérir le s^r Chupin et lui déclarer que sa volonté est d'avoir Sienne pour don Juan d'Austrie et pour vous persuader à ne le desnier et ne vous y opposer, vous promettre beaucoup de belles choses, si le faites, et ne le faisant, beaucoup de mal. Quelquefois cet ambassadeur a accoustumé de mentir, mais il m'a semblé que je ne correspondrois pas à l'amitié que vous nous portez, si je ne vous en avois escript, ce que je fais. Nous avons receu par le secretaire de l'ambassadeur les deux lettres pour le Roy mon fils et pour moy, à laquelle je vous fais response par la présente. Le Roy mon fils n'a pas veu la sienne, pour s'être un peu blessé en courant le serf[1], mais d'aultant que c'est

[1] Voici comment Guido Cavalcanti raconte, le 8 juin, cet accident à Cécil : «Le Roi, en courant un cerf dans la forêt de Lyons, s'est heurté contre une branche d'arbre; c'est à la tempe droite que le coup a porté.



IMPRIMERIE NATIONALE.

peu de chose, j'espère que dans deux ou trois jours il vous en fera response et congnoistrez qu'il est prince qui désire le bien et conservation de la chrestientée aultant que quelque aultre prince peut faire, et n'attribuez ce que je vous dis qu'à l'amitié que je vous porte et au désir que j'ay de la conservation de vostre grandeur. Je prie Dieu qu'il vous assiste et vous donne ce que désirez.

De la forest de Lyons, cet VIII^e jour de jouin 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 8 juin.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3228, f° 5.

A MA COUSINE

## MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Ma cousine, j'é aysté bien ayse de vous savoyr à Paris et veoldrès que vostre mary y feult ausi sayn qu'il fust jeamès et que vostre prosè fust achevé et vous revoyr ysi auprès de la milleure parente et amye que ayés; et quant au Roy, yl a aysté un peu blésé, mès, Dieu mersis, yl est du tout guéri pour s'an povoyr aler demayn à Gallon pour n'estre ysi auprès lieu de milleur hayr pour s'achever du tout de guérir et après parachever son voyage, lequel je voldrès qu'i fust déjeà achevé et en cet pendent je vous prie me mender sovent de vos novelles et cet porteur vous diré des nostres que pour cet heure ne sont pas grent cas, et je fayré fin, prient Dieu vous donner cet que désirés.

De Lions, cet VIII^e jour de jouin 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 8 juin.

Orig. Archives de Modène.

A MA COUSINE

## MADAME LA DUCHESSE DE FERRARE.

Ma cousine, j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes par le chevallier Janelly, présent porteur, et entendu de luy ce qu'il m'a dict de vostre part touchant la bonne volonté et affection que vous portez au bien des affaires du Roy monsieur mon filz, dont je vous remercy. Et vous prie croire que en tout ce qui touchera celles de mon cousin le duc de Ferrare et les vostres, je m'y employeray très volontiers, comme vous dira de ma part ledict Janelly, dont je vous prie le voulloir croire, priant Dieu, ma cousine, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Lions, le VIII^e jour de juing 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

1571. — 11 juin.

Orig. Arch. de la préfecture de la Seine-Inférieure F. du chapitre de la cathédrale de Rouen.

A MESSIEURS

## LES DOYEN, CHANOYNES ET CHAPPITRE

DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE ROUEN.

Messieurs, Jehan Bout, chautre de ma chappelle de musique et chappellain du college S^t-Esprit fondé en l'église Notre-Dame dudict Rouen, m'a faict entendre que, pour l'actuel

Sans son chapeau il pouvait être gravement blessé. M. de Foix dit que les médecins ne veulent pas qu'il se remue de six jours. Il est donc resté à Lyons, où il est assez mal logé, et retournera mercredi à Gaillon. On dit qu'il veut aller de là en Bretagne. La reine sa femme a été très chagrine de cet accident.» Record office, *State papers*, France.)

service qu'il luy convient faire près de nous, il auroit esté contrainct laisser le service de ladicte chappelle du collège St-Esprit, et pour ce qu'il craint que, au moyen de son absence, l'on le voulut empescher de prendre et recuillir les fruictz, proffictz et esmolluments qui deppendent de ladicte chappelle, je vous ay bien voullu escrire la présente pour vous prier de réserver et retenir audict Bout, pendant qu'il me fera service actuel, les fruitz et revenuz de ladicte chappelle, et vous me ferez plaisir que j'auray bien agréable, priant Dieu, Messieurs, vous tenir en sa saincte et digne garde.

Escrip à Lyons, le xe jour de juing 1571.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1571. — [Juin.]

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1521, n° 73.

## A MA FILLE LA ROYNE CATOLIQUE.

Madame ma fille, envoyent le Roy mon fils cet jeantilhomme ver le roy son frère, n'é volen le léser aler sans me ramentavoyr en sa bonne grase par la présante et le prier me fayre cet honneur de me tenir comme set je avès celui de estre sa mère; car l'afection que je porte au roy son mary et alla royne sa seur ay tieule que, pour leurs aystre si proche, come Vostre Majesté leur ayst, je ne me puis guarder de la luy porter samblable, cet que je désire ynfiniment qu'i cet présante aucasion pour, par ayfect, la luy povoyr monstrer, et cet Vostre Majesté conoyst qu'i lui aye ysi chause qui lui pleyse, ayl i a une seur et panser de avoyr une mère qui seront trop ayse de lui envoyer chause qui l'i satisfase; et pour avoyr donné cherge à Jeronimo Gondi présant porteur lui dire auccoune chause de ma part, je fayré fin à la présante, priant Dieu luy donner cet qu'elle désire.

Vostre bonne seur et mère,

CATERINE.

---

1571. — Juillet.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15553, f° 145.

## A MONSIEUR DE LONGUEVILLE.

Mon cousin, d'autant que par la lettre que présentement[1] vous escript le Roy monsieur mon filz vous entendrez amplement son intention sur tout ce qu'il avoit à vous mander pour responce à ce que avions receu de vous le xxiiie du passé, je ne vous en feray autre redicte ni plus particulière reponse pour la parfaicte asseurance que j'ay que vous n'oublierez aucune chose de l'exécution de son intention.

Suppliant à tant le Créateur vous avoir en sa saincte et digne garde, le..... jour de juillet 1571.

---

1571. — Juillet.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15553, f° 141[2].

## A MESSIEURS LES GENS DU PARLEMENT DE BORDEAUX.

Messieurs, estant venuz par deçà les conseillers Sabatier et Catet vos députés et délegués devers le Roy monsieur mon filz, ilz luy ont faict entendre comme ilz avoient charge, de vostre part; sur quoy leur ont esté faictes les responces que vous verrez, qui me gardera, se remettant le Roy monsieur mon fils sur leur

[1] Il s'agissait de rupture de ponts sur la rivière d'Ostie. Voir dans le même volume, les lettres de M. de Longueville, p. 164, 165, 173, 174, 193.

[2] (*Écrit au dos.*) «Lettre répondant à celles qui ont esté envoyées par la court du Parlement de Bordeaux.»

suffisance, de vous en dire autre chose présentement, suppliant à tant le Créateur vous avoir, Messieurs, en sa très digne garde.

Escript à Monceaulx, le..... jour de juillet 1571.

---

1571. — 3 juillet.

Copie. Arch. nat. Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris, H 1786, f° 95.

## AUX PRÉVOST DES MARCHANDS ET ÉCHEVINS DE PARIS.

Messieurs, je vous prie, suivant ce que le Roy monsieur mon fils vous escript, de regarder et trouver par tous les moyens qui vous seront possibles, soit par emprunt ou autrement, jusques à la somme de cent mil livres, afin de les envoier à Metz avecq les autres deniers de la subvention, qui y sont desjà, pour ce qu'ilz ne se trouvent suffisanz pour contenter les reistres et faire avecq eulx qu'ils attendent le reste. Vous sçavez combien cella touche le repos de ce royaulme et le nostre particulier, qui me gardera de vous faire ceste lectre plus longue, si n'est pour dire que vous ne sçauriez faire service plus à propos au Roy mondict sieur et filz, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Monceaulx, ce m^eme^ jour de juillet 1571.

CATERINE.

PINART.

---

1571. — 3 juillet.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 229.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, pour ce que la peinture de mon filz n'estoit pas du tout parachevée, quand vostre homme partit dernièrement, je ne vous l'ay plus tost peu envoyer qu'à ceste heure par Vassal, présent porteur; encores n'a ce peu estre en une seulle peinture de la main de M^e^ Janet[1], comme je l'eusse désiré. Il n'eust le loisir que de faire, comme vous verrez, le visage qui est fort bien et parfaitement faict, après le vray naturel; et l'aultre peinture qu'il a aussi faicte, servira seullement pour la taille, qui est aussi la vraye semblance de mondict fils; mais il ne s'est pas, en ceste peinture, amusé à faire parfaictement le visage, pour ce que l'aultre estoit faict et que je voulois faire partir en dilligence ce porteur,

Je suis d'advis que vous baillez lesdictes deux peintures au s^r^ comte de Lestre[2], et faudra que vous luy fassiez aussy entendre ce que je vous ay mandé, et que vous accommodiez cella de telle sorte qu'il soit prins de bonne part, en attendant que ledict M^e^ Janet ait paraschevé la peinture qu'il faict en plus grand volume, que j'espère vous envoyer cy après, si nous voyons que les choses succèdent, comme je le désire, et qu'il me semble que l'on désire aussy par delà, par ce que j'ay veu par voz dernières petites lettres, l'une du jour de Sainct Jehan, qui estoit dedans un de vos paquetz, et l'aultre que m'a baillée cedict porteur.

[1] Voici ce que La Mothe Fénelon, dans sa dépêche du 20 juillet, disait du portrait : «Nous sommes venus de propos en propos à parler du portrait de Monseigneur votre fils, et elle m'a dict que, encore que ne soit que le crayon, et que son teint n'y soit que quasi chafouré de charbon, si ne laissoit ce visage de montrer beaucoup de beaulté et beaucoup de marques de dignité et de prudence, et qu'elle avoit esté bien ayse de le veoyr meur comme d'ung homme parfaict, car me vouloit dire tout librement que mal volontiers, estant de l'age qu'elle est, eust elle vollu estre conduicte à l'église, pour estre maryée avec ung qui se fust montré aussi jeune comme le comte d'Oxford.» (*Correspond. diplomat.*, t. IV, p. 186.)

[2] Leicester.

Auxquelles pour responce je vous diray que nous avons prins fort geant plaisir d'entendre par icelles que les choses soyent en si bons termes et tant affectionnées de la part de la royne d'Angleterre et dudict comte de Lestre, et aussy du comte de Sussex et de milord Burgley, auxquels nous sçavons infiniment bon gré des bons offices qu'ils font, mesmement audict sieur comte de Lestre, qui démonstre bien, par ce que me mandez, la bonne volonté qu'il y a, dont il se peut asseurer que, les choses advenant, ainsi que j'espère qu'elles seront, et comme nous le désirons, qu'il cognoistra par effect le bon gré que lui en sçavons; mais, affin que cessy soit bientost résollu, il fault que, par son moyen, les articles que nous demandons et qui sont mentionnés en l'instruction que vous a portée le sieur de Larchant, nous soyent accordés, s'il est possible, avec le plus d'avantage que vous pourrez les estendre et moyenner, et que cella soit asseuré sans le remettre à quand mondict fils sera par delà, comme me mandez par vostredicte lettre. Et par ce moyen mondict fils en aura plus de contentement et d'obligation à la royne et aux gens de bien qui manient cest affaire, lesquels je vous prie d'entretenir toujours en la bonne volonté et affection qu'ils montrent avoir en cest affaire, et qu'ils fassent en sorte que les choses n'aillent point à la longue et que, pour oster le moyen à ce qui y veullent traverser, le tout se puisse promptement résoudre, comme il est très nécessaire, et que nous le désirons, vous priant de continuer à travailler tellement en cessy, comme déjà vous avez si bien commencé, que de brief nous y puissions voir une bonne et honorable résollution.

Je vous prie me faire ce plaisir que je puisse avoir bientost une peinture de la royne d'Angleterre en petit volume, de la grandeur et qu'elle soit bien pourtraicte et faicte de la façon mesme de celle que m'avez envoyée dudict comte de Lestre, ainsi que vous dira ledict Vassal; car la peinture que nous en avons est du tout en plat, qui n'a pas si bonne grace qu'elle aura, estant un peu tournée sur le costé droict.

Et quant à ce que m'avez escrit d'icelluy sieur comte de Lestre, je suis bien marrie que par cedict porteur je ne lui peus envoyer la peinture de ma cousine la duchesse de Nevers de Montpensier; mais elle ne s'est poinct encore faitte peindre, à cause qu'elle a esté un peu malade. Le peintre y travaille, et j'espère vous l'envoyer incontinent qu'il aura faict. Je luy ay parlé de ce que sçavez; elle m'a fort sagement respondu qu'elle n'avoit autre volonté que celle de mon cousin le duc de Montpensier son père, qui est en sa maison de Champigny. Je lui en eusse volontiers escript, mais vous cognoissez le personnage, qui pense que le meilleur sera que je lui en parle moy mesme, comme je fairay aussytost qu'il sera avecque nous, et de si bonne affection que j'espère que icellui sieur comte en recevra satisfaction et contentement. Me remettant pour le reste de voz dépesches à ce que vous escript le Roy monsieur mon fils et à ce qu'il vous mande pour responce à voz dernieres dépesches, je ne vous fairay plus longue lettre, si n'est pour vous recommander encores une fois d'affection ladicte négociation des petites lettres, dont j'espère que nous aurons bientost de bonnes nouvelles par le sieur de Larchant, priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Monceaulx, le m^e jour de juillet 1571.

CATERINE.

PINART.

Je vous prie que bientost en puissions voir

ce que désirons, car la longueur ne porte que subject à ceux qui ne désirent la grandeur de mon fils et qui ayment mieux leur maison, bien et contentement qu'ils espérent icy, qui ne faut que luy dire beaucoup de choses qui ne peuvent apporter rien de bon à son service.

---

1571. — 6 juillet [1].

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15553, f° 116.

### A MONSIEUR DE PIENNES.

Monsieur de Pyennes, vous verrez ce que le Roy monsieur mon filz vous escript présentement [2] sur les lectres qu'il a receues de vous du XXIII^eme^ du passé et d'aultant que sur le tout vous serez par là bien amplement adverty de son intention, je ne vous en feray autre redicte, me remectant sur le contenu en sesdictes lettres, n'estant besoing vous faire plus particulière recommandation sur ce qui concerne le devoir de vostre charge, d'aultant que, je m'asseure, vous n'y oublierez aucune chose. Suppliant à tant le Créateur vous avoir, Monsieur de Pyennes, en sa saincte et digne garde.

Monceaulx, VI juillet 1571.

---

1568. — 6 juillet [3].

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15553, f° 119.

### A MONSIEUR LE VICOMTE D'ORTHE.

Monsieur le vicomte, j'ai receu voz lettres du XII^eme^ du passé et veu celles que vous escrivez au Roy monsieur mon fils [1], lequel vous y faict présentement la responce que vous verrez, sur laquelle me remectant, je ne vous en feray la redicte par ceste présente, estant bien marrye que vous n'avez point esté gratiffié de l'abbaye de S^t^ Sever que vous avez demandée, ce qui ne s'est peu faire, d'autant que, bien longtemps auparavant que vous en eussiez escript, le Roy mondict sieur et fils en avoit disposé; mais trouvant quelque autre chose dont vous soyez adverty à propos, asseurez-vous que vous ne serez point esconduict et quant à moy j'y tiendray la main non seullement en cella, mais en toutes les choses qui vous toucheront et concerneront, sachant, comme je fais, vos anciens services et mérites, vous priant cependant ne vous lasser de continuer. Pour ceste réparation on a en vous particulière et entière fiance. Je supplieray le Créateur vous avoir, Monsieur le vicomte, en sa saincte et digne garde.

Escript de Monceaulx, le VI^e^ jour de juillet 1571.

---

1571. — 7 juillet.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, p. 232.

### A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, ceux qui ne désirent pas le mariage d'entre la royne d'Angleterre et mondict fils le duc d'Anjou ont fait courir le bruict par deçà que ce que ladicte royne faisoit en ce négoce, n'estoit pas de bonne volonté qu'elle y eut, mais seullement pour se servir du temps. Cela véritablement nous a fait penser à cest affaire, et aller plus rettenus, et a esté cause que mondict fils, pour

[1] (*Écrit au dos.*) «Du VI juillet 1571.»

[2] Voici ce que lui mandait Charles IX : «J'ay receu vos lettres du XXII^eme^ du passé et veu ce que par icelles me mandés de l'alarme qui avoit esté esté en ma frontière de Picardie, laquelle vous avez saigement apaisée.» (Même volume, p. 117.)

[3] (*Écrit au dos.*) «A M. le vicomte d'Horte, le VI juillet 1571.»

[1] Voir la minute du Roi qui accompagne celle-ci. Il s'agissait de la réparation des murailles de la ville de Bayonne.

ceste occasion, n'en a pas voullu tesmoigner, comme aussi n'estoit il pas raisonnable qu'il y eust si grande affection.

Dont le sieur Walsingam, qui en a eu advis d'Angleterre, et des aultres bruits que ces gens-là mesmes ont faict courir par toute la chrestienté, pour tascher à rompre ce traicté de mariage, m'a faict dire que, tant s'en fault qu'il soit vray qu'icelle royne y procède par dissimulation, qu'au contraire elle y marche de très bon pied, et ses principaux ministres aussi, qui l'ont expressément escript audict sieur de Walsingam pour me le dire ou faire dire, comme il a faict par mon cousin le sieur de Foix et qu'icelle royne et tous les siens ne désireront jamais tant chose qu'ils font la conclusion d'icelluy mariage, dont le Roy monsieur mon fils et moy, et aussi mondict fils le duc d'Anjou sommes aises, espérant, puisqu'ainsi est, que, par le sieur de Larchant que nous attandons en bonne dévotion, vous nous envoyerez les responces des conditions que nous désirons, et les aultres choses que vous avez entendues par luy, si avancées qu'il s'en prendra bientost quelque bonne résolution, comme il est nécessaire et que nous désirons, ainsi que vous pourrez assurer ladicte royne et tous ceux de ses ministres qui conduisent cest affaire, et leur dire hardiment que nous y marchons aussi de fort bon pied, et qu'ils ne croyent rien de tous les bruits qui pourroient courir du contraire, qui ne sont que pour rompre cest affaire, lequel je vous recommande sellon la parfaicte confiance que nous avons en vous, à qui j'en ay voullu incontinent faire ceste lettre, ayant sceu que tous ces bruicts couroient, afin que, si l'on vous en parle de delà, vous asseuriés tousjours ladicte royne et ses ministres de nostre sincère volonté et bonne affection. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Monceaulx, le VII^ème^ jour de juillet 1571.

Ceste lettre vous servira d'advis pour en user discrètement, comme vous sçavez très bien faire: car si de là, ils ne sçavoient encore tous ces faux bruits, vous vous conduirés en cela, et vous parlerés ainsi que vous le jugerés à propos.

CATERINE.

PINART.

1571. — 10 juillet.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726, nuova numerazione, p. 315.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, j'ay veu ce que m'avez mandé par deux fois touchant le faict du grand prieuré de Champaigne, et la difficulté qu'a faict jusques à présent Nostre Sainct Père de vous en accorder les provisions pour le chevalier de Seurre, dont je m'esbays grandement, veu le bon crédit que vous avez en son endroict, et la bonne volunté que je sçay que vous avez de favoriser ce qui vous est recommandé de ma part si estroictement; et pensant que le reffus qu'il vous en a faict jusques à présent de les vous accorder, doive aussi tost procéder de l'attente qu'il avoit de veoir ce qui succèderoit de la négociation du chevalier Salviaty, que le grand maistre de l'ordre Sainct-Jehan avoit envoyé devers nous, pour nous prier de retracter cela en faveur de sa religion ou de l'hospitallier qu'il en a faict pourveoir contre la volonté du Roy mondict sieur et fils, comme à l'occasion des mauvais offices qu'aucuns de par deçà ont faict audict

de Seure envers Nostredict S^t Père. Il m'a semblé ne devoir différer, après que ledict de Salviaty a esté esconduict totalement de ceste requeste, d'en faire une bonne recharge à Sa Saincteté pour luy faire comprendre que cela ne se peut plus révocquer, ayant esté au contraire expressément enjoinct ausdicts Hospitalliers d'en plus faire de poursuicte; et à ceste cause, que son bon plaisir soit de ne plus différer d'en pourveoir ledict de Seurre; et par mesme moyen vous escripre la présente, pour vous prier le plus affectueusement que je puys, de continuer d'employer vostre bon crédit et moyen envers Nostredict Sainct Père, en luy faisant tenir la dépesche que nous luy en faisons maintenant, affin de le faire condescendre à nous gratiffier, sans avoir autre esgard aux prétentions dudict Hospitallier qui s'en accommodera à nostre volonté, s'il est saige et advisé, affin de ne préjudicier à sa religion, et d'adviser de recevoir faveur en quelque autre endroict de luy et de moy. Et ce faisant, oultre ce que ferez pour ung personnaige d'honneur et qui a faict beaucoup de services à ceste couronne et à moy en particulier, je m'en sentiray grandement tenue à vous pour le recognoistre en ce que vouldrez m'employer d'aussy bon cœur que je supplie le Créateur vous avoir, mon cousin, en sa saincte et digne garde.

Escript à Montceaux, le x^me jour de juillet 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

FISES.

1571. — 12 juillet.

Copie. Bibl. nat. Parlement, n° 93.

## A MESSIEURS LES GENS DE LA COUR DU PARLEMENT DE PARIS.

Messieurs, je vous prie, suivant ce que le Roy monsieur mon fils vous escript [1] de procéder incontinent à la vérification des lettres de création et provision de l'estat de grand prévost de France, dont a charge Monsieur de Montruel et croire qu'elles ont esté faictes avec tant de poix et grandes considérations qu'il ne se doibt faire aucun resfus ou difficulté, comme je vous prie qu'il n'y en soit faict; et au demeurant, que ladicte vériffication se face le plus diligemment qu'il sera possible pour ce que le Roy mondict sieur et fils commande audict sieur de Montruel d'aller en plusieurs lieux pour le faict de sa charge, ce qu'il ne peut faire que cette vérification ne soit faicte premièrement, et croyant que sçaurez en cet endroit l'intention du Roy mondict sieur et filz, je ne vous feray plus longue lettre que pour vous dire que, en ce faisant, vous ferez chose que nous aurons bien agréable, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Crecy, le douziesme jour de juillet mil cinq cent soixante et onze.

CATERINE.

1571. — 25 juillet.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 234.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, comme j'ay une particulière confiance en vous, je ne vous celleray point que l'humeur en laquelle est mon fils d'Anjou me fait bien grande peyne; il est tellement obstiné à ne passer en Angleterre, sans avoir une publique asseurance pour l'exercice de sa religion, que le Roy ni moi n'avons peu obtenir qu'il se soit fié à la parole de la royne d'Angleterre. Nous

[1] La lettre du Roi précède celle-ci et n'y ajoute rien.

soubçonnons fort que Villequier, Lignerolles ou Sarrel, possible tous trois, soyent les auteurs de ces fantaisies : si nous pouvons en avoir aulcune asseurance, je vous asseure qu'ils s'en repentiront. Pour tout cela, je ne veux pas que nous nous rebottions, car, possible, pourrons nous gaigner quelque chose sur son esprit, ou sur celluy de ladicte royne.

Si, par malheur, les choses ne peuvent pas s'accorder pour mondict fils, comme je le souhaite, je suis résollue de faire tous mes efforts pour le faire réussir pour mon fils d'Alençon, qui ne sera pas si difficile. Cependant, comme on nous propose de tascher de faire une ligue avec icelle royne pour nous l'attacher davantage, et esloigner le fils de l'Empereur et aultres, ne faictes jamais semblant de cessy; mais bruslez la présente, après l'avoir leue, et ne croyés rien que l'on puisse vous dire ou escrire, que ce que vous verrez par lettres signées de la main du Roy ou de moy, qui ne vous dis pas cella sans raison; car ceux qui ne désirent pas que les choses qui sont, graces à Dieu, si bien avancées et disposées, réussissent et s'effectuent, sont assez artificieux pour publier ou escrire ce qu'ils penseront qui soit pour empescher ce bon œuvre, priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

A Fontainebleau, ce jeudi xxv^eme^ jour de juillet 1571 [1].

CATERINE.

[1] Voici une lettre de Charles IX qui complète celle de la Reine sa mère :

«Monsieur de la Mothe Fénelon, à ce que j'ay veu par les lettres que m'avés escrites, du IX^e^ de ce moys, touchant la négotiation, et despuys par celles que m'avés aussy escrites le XI^e^ ensuivant, que m'a apportées le sieur Larchant, et entendu par ce qu'il nous a dict de bouche et davantage considéré ce que me mandez et à la Royne madame ma mère, par vos dépesches des XIV^e^, XX^e^ et XXII^e^

1571. — 31 juillet.

Orig. Arch. des Médicis à Florence.

A MON COUSIN

## M^R^ LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre, par laquelle me mandez que vous trouvez bon que je vous envoie quelque ung pour conférer de

de ce moys, il se trouve de grandes difficultés sur l'article de la religion. Ayant à ce propos mis en grande considération ce que la royne d'Angleterre madame ma bonne sœur et cousine, dict audict Larchant, et encores depuis à vous; qui est qu'elle ne pense pouvoir consentir que mon frère ait l'exercisse de la religion par delà, et que cella pourroit estre cause (si elle la luy accordoit, comme nous le désirons pour luy et les siens) de troubler son Estat, ce qu'elle aymeroit mieux estre morte que de voir; voylà pourquoi je pense qu'il estoit très nécessaire, premier que envoyer mes depputés de delà, qu'il y allast quelque personnage bien entendu et agréable pour le faict de ladicte négotiation. Et pour ce que je pense que M^r^ de Foix, mon cousin, y seroit fort propre, je l'ay prié d'en accepter la charge, comme il a faict, lui ayant faict faire une instruction bien ample et lettres de ce que luy et vous aurés à faire en cella; ayant avisé de vous renvoyer cependant ce présent porteur pour vous en advertir, et pour vous dire que, avant hier après disner, nous ouismes sur cella le s^r^ de Walsingam, qui s'est tousjours monstré bien affectionné à cest affaire, si ce n'est quant audict point de religion, pour lequel véritablement il se rend difficile, et croy qu'il en pourra escrire à sa maistresse selon sa passion; mais, ledict sieur de Foix arrivant, comme il faira bientost par delà, vous faira entendre toutes choses et comme vous aurés à vous y gouverner en cella.

«Cependant je ne veux oublier de vous dire que je suis après à pourvoir et donner ordre au faict d'Escosse, ainsi que m'avés escript, dont je vous tiendray adverti incontinent par votre aultre secretaire que j'ay retenu pour vous le renvoyer aussytost que cella sera faict, mais je vous prie, Monsieur de la Motte Fénelon, que cependant vous ayez toujours l'œil ouvert et preniez si bien garde aux actions de la royne d'Angleterre du costé d'Escosse, qu'elle ne puisse rien entreprendre ni donner secours ou assistance que je ne sois promptement adverti de ses délibérations.» (Même vol., p. 235.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

nos affaires avec les vostres, ce que je me suis délibéré de faire et je vous envoye le s^r de Bruet présent porteur; sur lequel me remettant et qui vous dira aulcunes choses particulières, feray fin, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Fontainebleau, le 31 juillet 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 31 juillet.

Arch. nat. collect. Simancas, K 1519, n° 70.

## A M^r MON FILZ LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, j'é entendu par Jeronimo Gondi, aysteut de retur, cet que lui avés donné charge nous dire et ausi par la letre que Vostre Majesté m'a escripte ay seeu, cet que je ne doutoys poynt, que yl ne feult veneu à vos aurelles chause si méchante ni que puisiés croyre que un vostre ministre eult conneu tele maleurté d'une personne si proche come je vous suis et si necte, Dieu mersis, que je ne m'en puis sucier, d'aultant que lui ni personne aultre avecque vérité ni mensonges ne peuvest endomager ni aubscursir une chause si neste et si clère coment ayst ma vie et mon honneur, qui est cause que, set le Roy mon fils m'eult creu, que Vostre Majesté n'eult eu cet déplaisir de conoystre qu'il aye de si malheureus ministres à son servise; mès, l'ayens veu le plus tard que j'é peu, yl a voleu le vous le fayre entendre, afin que Vostre Magesté cognoyse que yl ne veut que rien puise diminuer la bonne amytié que Dieu a myse entre vous deux, laquele, de ma part, comme chause que je désire voyr continuer aultent que ma vie, tant que Dieu me la prestera, je mestré poine de tout cet que j'é de moyen l'entertenir et augmenter envers lui, m'asurent que Vostre Majesté nous en donnera toutjour de son coulé aucasion d'avoyr cete volunté, laquele continuera tant que vivré.

De Fontoynebleau, le xxxi^me jour de juillet 1571.

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1571. — Août.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 16039, f° 416.

## AU CARDINAL DE RAMBOUILLET.

Monsieur le cardinal, je ne puis assez louer les bons et continuels offices que vous faictes par deçà au bien du service du Roy monsieur mon filz[1] et le soing et dilligence dont vous

[1] La lettre du Roi qui accompagne celle-ci entre dans quelques détails sur la restitution de la principauté d'Orange :

«Sur ce que Sa Sainteté vous avoit dit en ceste même audience avoir esté advertie que j'estoys en promesses de remettre les villes de la principauté d'Aurange ès mains du prince dudict Aurenge ou du comte de Nassau son frère, vous alléguant sur ce le péril, danger qui en pourroit succéder, et comme ledict prince ne demande rien plus que de se deffaire de sadicte principauté, chose qu'elle jugeoit propre pour moy pour l'unyr et joindre à mes pays et provinces et que là où je n'y voudrois entendre et n'en aurois nulle volonté, il lui sembloit que quelque personnage catholicque y deust mettre pour assurer tant mes pays et provinces que le comtat de Venisse, espérant qu'il se trouveroit homme, lequel feroit cet achact que après retourneroit au bénéfice du S^t Siège, pourveu que je ne le trouvasse mauvais; j'ay donc entendu là dessus ce que vous m'en escripvez assavoir que c'estoit ung party que le s^r Torquato Conti mettoit en avant pour embarquer le pape en cest affaire, affin que la communauté d'Avignon et autres terres de l'église contribuassent entre elles de leurs deniers communs à l'achat de ladicte principauté pour de ceste façon et soubs main unyr aux terres riveraines de l'église; sur quoy je vous répondray que, suivant le singulier désir et affection que j'ay toujours eu de observer inviolablement ce que j'ay promis et accordé par mon édit de pacification, j'ay délibéré et résolu faire absolument au prince d'Aurange la susdicte restitution de ses villes.» (Même volume, p. 46 et 413.)

usez à le satisfaire de ce qui s'y présente, dont il luy demeure aussy le contentement que pouvez désirer et vous respond amplement sur ce qui est venu de vous par vostre dernière dépesche, à laquelle ce seroit chose superflue de rien adjouster, qui me gardera, me remectant sur elle, de vous faire plus longue lettre, si ce n'est que, estant non moins désireuse que vous de vous veoir bientost par deçà à vostre contentement, nous avons dépesché et sollicité le s^r de Ferrailz pour s'acheminer et se rendre au plus tost qu'il pourra par delà, afin de vous lever le siège et vous donner moien de pourveoir à vostre retour[1], vous priant croire que en tout temps vous ne serez que le très bien veneu; sur ce je prie le Créateur vous avoir, Monsieur le cardinal, en sa saincte et digne garde.

Escript à... le... jour d'aoust 1571.

CATERINE.

---

1571. — Août.

Aut. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 211, f° 19.

## AU ROY MONSIEUR MON FILS.

Monsieur mon fils, j'é reseu anuit vostre letre par Toumas, et j'é veu ce que m'asure bien y voyr que voliés que vostre seur fust bien come les aultres et cela troveré mieulx, car sayt qu'il l'i fault ne vous coutera à beaucoup près de cet qu'il a cousté l'ameublement et lé livraye des aultres. Yl est vray qu'il fault que lui donniés un acoustrement de piereries que, set le trovés bon, avent que je parte, je les troveré et les donneré à metre enn œuvre à Dejeardin et lé prendré au milleur marché que je pouré[2]. Le conte de Rets et moy nous fayron vostre ménage, de fason que vous voyré qu'ele sera honnorablement aultent que ses seurs et ne sera pas si cher. L'on m'a dist que la royne de Navarre cet playn que ne l'avés mandaye et avés mendé l'amiral et que ne lui avés fayst parler de cet mariage que par tierse personne et que n'auseret vous en suplier, mès que c'et à vous à lui comender. Yl me semble qu'il n'i auroyt poynt de mal que mandisiés au maréchal de Cosé qu'i l'alast la trover et lui dire que lui avés comendé de l'aler trover pour la prier vous venir trover à Bloys au commensement de septembre et nous amener son fils pour l'anvie que avés de lé voyr tou deus et luy fayr conestre cet que volés fayre pour son fils et pour aylle et lui envoyer une letre de créanse sur lui de vostre mayn, qui porte que, vous aprochant de Bloys, lui avés voleu fayre entendre l'anvie que avés de la voyr et son fils, come le maréchal de Cosé lui dira plus au long, et n'avés voleu atendre que je fuse de retour, afin que ne trove estrange cet[1] je ne lui escript, et afin que plus tost ayle donnast aurdre à ses afayre pour y pouvoyr venir et par mesme moyen avertir l'amiral du temps qu'il viendra et le mender au maréchal de Cosé. Je vous suplie m'escuser, cet je ne par d'isi jeus[2] à temps et ne léser de tenir en vostre bonne grase

Vostre bonne et affectionnaye mère,

CATERINE.

[1] Le séjour du cardinal à Rome se prolongea jusqu'à la fin de décembre 1571. Voir ses lettres dans le même volume.

[2] Walsingham écrivait à lord Burghley le 16 septembre : «Le mariage du prince de Navarre n'avance pas à proportion des préparatifs que la Reine mère fait à Paris; car déjà elle a fait provision des joyaux et des habits de noces.» (*Mémoires* de Walsingham, Amsterdam, 1700, p. 155.)

[1] *Cet*, si.

[2] *Jeus*, juste.

1571. — Août.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1518, n° 81.

## A Mr MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, je panseroys fallir à l'obligation que j'é hà Vostre Majesté de l'amitié qu'ele m'a tousjour monstré et ausi au désir que j'é de voyr continuer entre Vostre Majesté et le Roy vostre frère bonne amytié, cet je ne luy disès cet que ha fayst don Frensès d'Alava depuis quinse jours de s'an estre fui de Paris, ayent fayst senblent, un moy durent auparavent, d'estre malade, afin de n'obéyr au comendement de Vostre Majesté de venir prendre congé du Roy mon fils et de nous, et povoyr mieulx achever d'éfectuer ces fasons acoteumayées, volant par cete fuite fayre croyre au monde qu'il étoyt en denger de sa vie pour ayspérer par cete ynacoteumée fason d'embasadeur entre roys si amys et parens, coment, Dieu mersis, vous deus aystes, de s'an aler [que] n'est eusitée et que le Roy mon fils s'an santent aufensé deut fayre cet qu'il désiroyt, afin que Vostre Majesté ne le trouve menteur de cet qu'i lui ha mendé que lui volions comenser la guere, chause certaynement que, cet ne le conèsions pour tel qu'il et, que j'euse eu grent peur qu'i eult altéré cete bonne amitié, veu que, avent partir, yl disouit à tous ceulx qui l'allouint voyr, qu'il s'an volouit aler et qu'il n'atendoyt que vostre congé qu'il vous avoy envoyé demander, mès ne luy volyés donner, mès qu'il ne povoyt plus demeurer, veu qu'il savoyt que vous voliés nous comenser la guère et qu'il savet bien qu'il ne povoyt demeurré ensuite, chause qui ne nous émovoyt poynt, le conoysant tieul qu'il et; mès sa fuyte ha donné à parler hà beaucoup, ne le conoysant comme nous faysons, et si se n'étoyt que je m'asure que Vostre Majesté luy en fayré tèle démostration de l'ofanse qu'il y a feste que le Roy mon fils auré aucasion de conestre que c'et san le comendement de Vostre Majesté, je luy asure que je an serès en pouine, mès ayent cete asurense, en lieu d'enn estre en pouine, je an loue Dieu de cet qu'i lui ha pleu le tent déléser qu'i ce souit conduit à fayre une tele et si grande faulte hà Vostre Majesté, afin que par cete ysi elle puise conoystre toutes les aultres chanses plus que véritable, de quoy ne luy demendon neul chatisment, mès pour la conséquanse que cete fuite peult aporter après soay et fermer la buche[1] à tous ceulx qui voldrest nous voyr en guere, et reconfirmer par sesi l'amytié entre vous deus, comme celle qui ha l'honneur d'estre mère à tou deus et qui désire plus tost mouryr que voyr aultre chause que cet que ayst à présent, je ne me puis guarder que je ne die à Vostre Majesté que je désirerès que Vostre Majesté fyst tele démostration ver ledist don Fransès que le Roy mon fils conent coment cet hacte luy ha dépleu, et tou le monde que Vostre Majesté ne luy ha fest fayre; et la suplie m'escuser de cet que luy en consèle et mende et l'atribuer au désir que j'é que rien puise altérer cete bonne pays et amytié entre vous deus roys, cet que je prie à Dieu ne puise jeamès avenir, mès de plus en plus augmenter l'amytié et bonne yntéligense entre vous deus et leur donner tout l'heur et félisité que vous desire

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1571. — 1er août.

Orig. Record office, *State papers*, France.

A MADAME MA BONNE SEUR

## LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Madame ma bonne seur, ce m'a esté ung

[1] *Buche*, bouche.

singulier bien et plésir d'avoir entendu au retour du sieur de Larchant[1] les honnestes et honorables propos qu'il m'a dist de vostre part et d'avoir aussi veu par la lettre qu'il m'a apportée, escripte de vostre mayn, le désir et bonne volonté que vous avez de fortifier et accroytre de plus en plus nostre amitié et alliance; en quoy j'ay bien conneu que vous voulez cheminer frenchement et de bon pied et pour effectuer bientost la négociation que nous traictons[2], chose qui m'a tellement augmenté l'affection que j'avois à la perfection d'une œuvre tout louable, saint et profitable

[1] Grimonville, sieur de Larchant, capitaine des gardes du duc d'Anjou, avait été envoyé en Angleterre pour poursuivre la négociation du mariage du duc avec Élisabeth. Voir à ce sujet les lettres du duc de Montmorency et de Walsingham à lord Burghley. (*Calendar of State papers*, 1571, p. 474 et 475.)

[2] Voici la réponse faite par la reine Elisabeth aux propositions de mariage :

«Sur ce que le Roy Très Chrestien et la Royne sa mère ont escript de leurs mains, et ce qu'ils ont baillé en créance à Mr. de Mauvisière, et commandé par leurs dépesches à Monsieur de la Mothe-Fénelon d'offrir de rechef avec tout l'honneur et respect qu'il leur est possible de la part de Leurs Majestés Très Chrestiennes, Mr. le Duc leur frère et fils pour mary et espous à la royne d'Angleterre et de déclairer à ladicte Dame, qu'elles n'espargneront rien qui soit en leur pouvoir, ny au pouvoir de la couronne de France, pour conduyre cest honorable propos au bon effect qu'elles désirent, en ce toutesfoys, que tout ainsy qu'elles sont soigneux d'observer l'honneur et dignité de ladicte Dame et de sa couronne, leur dignité pareillement et celle de Mr. le Duc et de la couronne de France ne soit en rien offensée, et qu'elles puissent cognoistre plus d'asseurance en ce faict qu'ils n'en y ont veu jusques icy, et qu'il ne leur soit plus usé de difficultés ny de remises; car, à la première qui leur seroit opposée, ils jugeroient bien que ce seroit leur imposer silence, pour jamais plus en parler.

«Ladicte Dame avec beaucoup d'honneste démonstration a bien receu l'offre, et a grandement remercié leurs Majestés Très Chrestiennes et Mr. le Duc de leur persévérance et bonne affection vecs elle; mais d'autant que le propos ne signifioit si non en général leur bon désir, et qu'en général elle avoit desja assez déclaré le sien, elle requéroit que les ambassadeurs en vinsent aux particularités.

«Sur quoy, ayans déclaré qu'ils n'avoient point de nouveaux articles, ny charge d'en mettre en avant d'aultres que ceux mesmes qui avoient esté proposés lorsque le propos avoit esté meu et qu'on se pouvoit bien souvenir que toute la difficulté estoit restée sur deux points : l'ung de la religion, et l'aultre de l'entrevue. Et que touchant le premier l'on s'estoit laissé entendre de chacun costé, que Mr. le Duc se debvoit contenter, et ladicte Dame ne debvoit estre mal contente qu'il eut pour luy et ses domestiques l'exercice de la religion en privé, en quelque modeste façon, qui ne fit poinct d'offence à la religion receue en Angleterre. Et quant au second, que les Princes et Srs du Conseil de France ne pouvoient estimer, qu'avec l'honneur du Roy et dignité de la couronne, ny avec la réputation de Monsieur le Duc, l'entrevenue se peult faire, sans avoir quelque asseurance de marriage.

«A quoy leur a esté respondu, qu'ayant de long temps ladicte Dame résolu de ne s'obliger à nul party de mariage, sans avoir vu celluy qui auroit à estre son mary, et que le poinct de la religion avoit tousjours esté reservé pour estre accordé entre eux deux à leur entrevenue, chose à quoy le Roy et la Royne mère s'estoient desjà bien condescendus, et le luy avoient ainsi escript par lettre de leur main, et par Monsieur le marechal de Retz expressement consenty, elle n'avoit donné occasion qu'on se retirast de cette offre, et elle demeuroit ferme et constante en cette résolution, de ne le pouvoir en façon du monde faire aultrement et qu'il n'en falloit plus parler.

«Lesdits ambassadeurs ont repliqué : que Leurs Majestés Très Chrestiennes requéroient estre satisfaict d'aucunes choses, sans lesquelles leur conseil ne pouvoit estimer qu'elles peussent en façon du monde passer oultre, sinon avec une notable offence de leur honneur et ung trop grand hazard de la dignité et réputation de Mr. le Duc; c'est que Leurs Majestés Très Chrestiennes soyent bien asseurées que ladicte Dame se veult résolument marier; qu'elle estime l'alliance de France et le party de Mr. le Duc honorable et sortable pour elle, que les articles et tout ce qui dépend dudict mariage soit ainsi conclud et arresté; qu'il ne reste rien plus que l'entrevenue pour l'effectuer; qu'il soit remis à Leurs Majestés communication de la forme d'icelle, et du temps et avec

à toute la chrétienté que je ne veulx rien oublier ni espargner de ma part de ce que il y pourra servir, ayant, à ceste cause, le Roy mon filz et moy advisé, pour ne laisser ceste affaire tirer en longueur, de vous envoyer et dépécher exprès le sieur de Foyx pour vous remonstrer en cet endroict les choses où nous trouvons difficultés, vous priant le croire et en ce et aux aultres particularités qu'il vous dira de ma part et adjouster aultant de foi que fayriez à

Vostre bonne seur et cousine,

CATERINE.

quel équipage et compaignie Monseigneur y viendra, avec le mutuel consentement toutesfois de ladicte Dame, laquelle pour cest effect octroyera son sauf-conduit ; que le prétexte de son voyage soit fondé sur telle occasion que Leurs Majestés Très Chrestiennes estimeront estre honorable pour eux, et que l'honneur de ladicte Dame y soit pareillement considéré ; que incontinent à ladicte entreveue, s'il plaise à Dieu, que les personnes se puyssent complaire, le mariage se solemnisera, sans donner la peyne à Monsieur le Duc de retourner ung aultre foys.

«Auxquelles demandes ladicte Dame avec délibération de son conseil a respondu : Que les réputant bien honestes et honorables, elle déclairoit que sa resolution pour satisfaire à l'extréme desir de ses subjects estoit de se marier ; qu'elle réputoit l'alliance de la France et le party de Mr. le Duc, pour le grand bien qu'elle avoit ouy dire de luy, très honorable et bien sortable pour elle, si Dieu vouloit qu'ils se puissent complaire ; que puisque le Roy et la Royne sa mère se réservoient d'ordonner aucunes choses de l'entreveue, avec le mutuel contentement et consentement d'Elle, qu'elle estimoit estre bon à différer à faire les articles jusques à ce qu'ils eussent déclairé leur intention, et que, cependant, elle déclairoit que tous les articles qui avoient esté arrestés pour le Roy, lorsqu'il se parloit de luy, demeurassent entiers et accordés pour Mr. le Duc, et qu'elle estoit contente, s'il playsoit à Dieu qu'à leur première entreveue ils se puissent complayre, que le mariage se solemnisast.

«Et ainsi a esté respondu par Sa Majesté, présents les Srs de son Conseil aux ambassadeurs du Roy.

«Le cinquiesme de septembre 1571.»

(Record office, *State papers*, France, 1571.)

1571. — 2 août.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1133.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, quand vous fairez response à ce paquet, faicles que la response me soit baillée à mes mains propres et que nul ne la voye ; car j'ay moy-mesme fermé le paquet.

De Fontainebleau, ce deuxiesme jour d'aoust 1571.

CATERINE.

---

1571. — 2 août.

Aut. Dépôt de la guerre, vol. III. p. 23.

## A MONSIEUR L'ÉVESQUE DE D'ACQS,

AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE.

Monsieur d'Acqs, j'é veu une letre que vous avés ayscripte à mon fils, la plus sage et qui m'a le plus contentée que lettre que j'é jeamès veue, et yl vous y respond, et lui et moy désirons que vous fasiés tout cet que pourés, afin de avoyr, s'il et possible, l'eun de ces réaumes et que nous mandiés cel qui valet chécun ; car ons a telement dégouté mondist fils de aler enn Angletere que j'ey un estresme regret de voyr come les chause en sont, et aysté bien ayse de cet que lui enn avés mandé. et vous prie qu'il ne sache poynt que vous aye aiscript et brusler cete letre, laquèle je vous ay voleu fayre, d'aultent que je say qu'il a toute foys à vos letres que luy enn escripvez, disant que avés entendu, au retur de cet porteur, que tout ayst rompeu, de quoy avés un ynfini regret, et que lui priés de bien considérer cet qu'il pert et cet que luy désirés prochasser n'est en rien parel pour aystre l'eun à la porte de cet royaume et aujourd'hui le troysième royaume de la crestienté et le plus entier et en pays : et les autres

au but du monde et à la mersi du Turc, qui vous fayst merveilleusement hebéir[1] coment yl n'y a personne isy qui ne lui aye peu fayre entendre ce que c'et de la grendeur que cet mariage lui pouroyt aporter et l'amitié dé prinse d'Alemengne pour parvenir à l'empire et la conqueste dé Péys-Bas et sur sela vous aytendre, coment le sarés bien fayre ; et ausi lui mender le moyen pour sa surté et l'y aulter le screpul de sa consiense, ayent l'exersise de nostre religion, et lui dire le bien qu'il pouré fayre pour la religion et enn escripre une bonne letre de persuasion à Villecler, lui disant que ne voldriés fallir à la dévotion que portés à mon fils et anvye que avés de sa grendeur que ne lui remonstriés le tort que l'on luy fayst de rompre cet mariage, et, sachant coment il l'i et afectioné serviteur, que vous ne vous povés guarder de vous en doloir aveques luy et le priez de fayre l'ofise que fayriés, si estiés ysi de le remonstré à mon fils et luy mender à luy toutes les raysons que penserés les plus vraye et pugnantes pour luy fayre penser qu'eun jour mon fils sara un trés mauvès gré à ceulx non pas seulement qui l'enn aront disverti, més qui ne luy auront remonstré le bien et grendeur qui l'i veulet fayr perdre et sur tout qu'yl ne puisse panser que je vous enn aye ryen mendé, car mesme à cet porteur je luy ay fayst acroyre que ayscrys à Mendelot pour vous baller une letre à faire tenir à Maleras[2] et mandé à mon fils coment vous entendés de avoyr quelque plase pour sa seureté, si se n'et aprés qu'il sera là en gagnant la royne, au si les fauldroyt demander aveques les aultres articles, cet que je trouverès mal esay qu'ele accordast. Je vous prie encore un coup que neul ne sache que vous aye ayscript et de brusler la présante.

De Fontaynebleau, cet n^e de aust 1571.

CATERINE.

*P. S.* Je me suys avisaye depuis de baller cete letre, afin que personne ne s'an doucte, au segretayre Souvré, qui la metera dan le paquet.

---

1571. — 4 août.

Copie. Bibl. nat. Parlement, 93.

## A MESSIEURS LES GENS

TENANS LA COUR DE PARLEMENT À PARIS.

Messieurs, le Roy monsieur mon filz ayant pour certaines causes et considérations pourveu M^e Arnault de Cavaignes, naguères conseiller en la cour de parlement de Toulouse, d'un estat de conseiller et maistre des requestes ordinaires de son hostel, lequel il a, à cette occasion, créé et érigé de nouveau, ainsi que vous verrez tant par l'édit de création que par ses lettres[1] que ledict sieur Roy vous en escrit,

[1] *Hebéir*, ébahir.

[2] Ferals, sieur de Malras.

[1] Nous lisons dans la lettre de Charles IX : « Nous n'avons pas ignoré la religion de laquelle ledict de Cavaignes fait profession, ayant mesmement voulu par nostredict édict de pacification que tous nos sujets indifféremment feussent receus et admis en toutes charges et estats, et que nous nous sommes aidez des deniers provenans de sondict estat de conseiller en nos urgentes et nécessaires affaires. » (Même volume.)

Ce n'est pas sans difficultés que Cavaignes put être mis en possession de l'office dont Catherine l'avait gratifié, car voici ce que Jeanne d'Albret écrivait à la Reine mère, le 22 mai 1572, durant le court séjour qu'elle fit à Paris avant sa mort.

« Madame, le sieur de Cavaignes s'en allant pour vous remonstrer les difficultez que l'on lui faict en l'estat que vous lui avez donné, a pensé que ma recommandation lui peust servir, ce que je ne luy ai voulu refuser pour lui devoir cela, et comme plus ancien serviteur de Voz Majestez, me semblant que ces difficultez, lesquelles je remettray à luy à vous dire, ne sont qu'aultant d'arguments à ceulx qui sont bien aises d'entretenir les personnes en doubte de l'observation des éditz de pacification. Ce ne sera pas à moy, Madame, ni à ceulx qui ont cet honneur d'approcher de vous de cognoistre de quelle

et d'autant que vous pourriez faire difficulté de recevoir ledict Cavaignes audict estat tant à cause de la religion de laquelle ledict de Cavaignes fait profession que autres considérations et remonstrances que vous pourriez faire au Roy mondict sieur et filz là dessus, je vous ay bien voulu faire ceste lettre pour vous prier, suivant le vouloir et intention dudict sieur, ne faire aucune difficulté de recevoir ledict de Cavaignes audict estat de maistre des requestes ordinaire du Roy mondict sieur et filz, d'autant que les causes et considérations qui ont meu iceluy sieur de l'en pourvoir sont si grandes et importantes qu'il ne veult qu'il n'y soit faict aucune difficulté, priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte garde.

Escript à Fontainebleau, le quatriesme jour du mois d'aoust mil cinq cens soixante et onze.

CATERINE.

---

1571. — 6 août.

Copie. Bibl. nat. fonds fraoçais, n° 10752, f° 1144.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Fourquevauls, estant venue en ceste ville et n'ayant eu loisir de vous faire le discours de ce que nous dict l'ambassadeur d'Espagne à sa dernière audience, je le vous ay bien voullu escripre, afin qu'il ne mandast rien davantage à son maistre. Sachez donc qu'il vint à l'audience et la voullust avoir du Roy et de moy ensemble, l'un devant l'autre, et nous dit qu'il se donloit toujours de ceste nef qui a esté prinse à la Rochelle, et de quoy l'on ne luy en faisoit nulle raison et aussi de ce qu'il estoit sorti beaucoup de vaisseaux soy-disants au conte Ludovic pour aller en Flandres et que, si l'on demande pourquoy s'arme le duc d'Albe, que c'en est la cause, ne se faillant esbahir s'il commance à s'armer et offenser, si l'on ne luy faict justice des princes et de l'admiral, laquelle il nous requiert; à quoy nous avons respondu que, quant à la nef qu'y faisons ce qui est en nous; mais qu'encore nous ne sommes pas bien obéis dans la Rochelle, où nous manderons pour faire arrester ceste flotte, et, s'ils ne le font, leur faire connoistre combien il nous desplaict et qu'il ne faut prendre ceste excuse pour commancer la guerre, car nous luy en donnerons nulle occasion. Et quant à la justice des prinses qu'il demande luy estre faicte, dont il n'avoit encore faict de mention, que c'estoit nous voulloir brouiller, mais que nous allions à Blois, où il viendroit et espérions accommoder de telles choses que le Roy seroit obéi, et après il connestroit comment le Roy veult demeurer bon frère de son maistre. Sur quoy il a faict une grande exclamation de ce mot que j'ay dict, qu'il voulloit brouiller, et qu'il en demandoit justice; et aprez feist appeler les cardinaux de Bourbon et d'Est et dict à celluy de Bourbon qu'il se plaignoit d'un Laudonnière qui s'advouoit à luy, lequel cardinal luy respondict qu'il ne l'advouoit point, s'il avoit mal faict, comme aussi, ne l'ayant point faict, il le porteroit et favoriseroit. Sur cella, il luy dit qu'il portoit touts les hérétiques, de quoy Monsieur le cardinal s'est trouvé fort offensé, car il les hait.

affection le Roy et vous les voulez entretenir que cela nuira, mais à ceulx qui loin de Voz Majestez ne composent leurs arguments que sur les effetz contraires à vos volontez, comme celui de quoy se plaint le sieur de Cavaignes, lequel vous le fera si bien entendre, Madame, que, me remectant à luy, je lairray ce propos pour vous dire que j'ay veu vostre fontaine des Tuileries, de bonne grace m'ayant donné là un souper privé Monsieur le comte de Retz, avec lequel j'ay veu en ceste ville aucunes choses pour nos nopces. Madame, je vous attends en bonne dévotion, et cependant je prieray Dieu vous donner, Madame, très heureuse et longue vie.

« JEHANNE. »

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.)

Vous voyez que cest homme est faict pour injurier tout le monde. Je vous ay voullu mander cecy succinctement, afin que vous en soyez adverti, s'il l'escrivoit autrement par delà et, vous prie, retenez le bien pour nous en sçavoir servir, quand connoistrez en estre besoin. Au reste nous vous prions nous faire entendre comme toutes choses passeront; car on ne peust plus négotier avec luy, s'attaquant ainsin à tous. Vous connoissez la main, bruslez la présente.

Dudict sixiesme d'aoust 1571.

CATERINE.

---

1571. — 6 août.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1143.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, le s^r Geronimo Gondi est arrivé de deçà sur le point que le Roy monsieur mon fils vouloit dépescher un des vostres, pour sçavoir ce qu'il a négotié sur la charge que luy avions donnée, dont je vous ay bien voullu advertir et prier de croire que, si le Roy mondict sieur et fils a bonne volonté de veoir ceste despeche, suivie de vostre successeur, suivant la prière que vous luy en avez faicte, de ma part aussi je ne l'ay moindre et tiendray la main que ce soit incontinant, afin qu'en cella vous soyez satisfaict selon que vous le désirez, vous asseurant, Monsieur de Forquevauls, que, quand vous serez de deçà, nous espérons vous faire connoistre, l'occasion s'en présentant, le contentement que nous avons du bon debvoir que vous avez faict en vostre négotiation, priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, ce sixiesme jour d'aoust 1571.

CATERINE.

1571. — 7 août.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. LIII, f° 41.

## JEANNE D'ALBRET A LA ROYNE[1],

MA SOUVERAINE DAME.

Madame, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escripre par le sieur de Quincé et suis marrie que le sieur de Beauvoir est tellement retardé par ses gouttes qu'il n'a su partir par le désir que j'ay que mes affaires vous soient véritablement monstrées et ne pouvant choisir aultre qui les sache si bien, j'ay attendu sa guérison qui, j'espère, sera dans peu de jours que je vous l'enverray; et quant à l'honneur qu'il vous plaist me faire de me souhaiter en vostre compagnie et que penseriez que j'ay oublié le lieu dont j'ay cet honneur d'estre sortie, si je n'y vois, je vous supplie très humblement croire, Madame, que ce sera toujours avec mon plus grand contentement quand je penseray estre si heureuse que vous pouvoir faire très humble service, ne me pouvant oublier moy mesme ny le lieu d'où despend ma grandeur, auquel par tant de debvoirs de sang, de subjection, et d'office je suis appelée, que mon principal dessein sera toujours d'y satisfaire par très humble service et obéissance, comme bonne Françoise, de tous ces costés là et ne sais pourquoy, Madame, vous me mandez que voulez voir mes enfans et moy et que ce n'est pour nous mal faire. Pardonnez moy, si, lisant ces lettres, j'ay eu envie de rire; car vous me voulez asseurer d'une peur que je n'ay jamais eue et ne peusay jamais, comme l'on dict, que vous mangissiez les petits enfans. Je ne sçay, Madame, si sur

[1] Il ne nous a pas été donné de retrouver les lettres écrites par Catherine à Jeanne d'Albret. Pour suppléer à cette regrettable lacune, nous avons cru devoir insérer à leur date les réponses de la reine de Navarre, qui fournissent quelques indications sur le contenu de ces lettres.



IMPRIMERIE NATIONALE.

cela l'on vous a voulu bailler quelque opinion, mais les effectz de mes services tant passés que présents et à venir vous doivent assez me faire cognoistre et voudrois mettre en garantie la généralité de la cause de la religion dont je ne me veux despartir, pour monstrer ma fidélité et le désir de voir le Roy obéy en ses édictz et son royaume paisible. Voilà les choses pour lesquelles, Madame, j'emploieray vie et biens et, pour l'espérance que j'ay de vous en mander davantage par le sieur de Beauvoir, je ne vous en diray davantage. Vous verrez, Madame, par la dépesche de mon filz au Roy que remporte le sieur de Quincé, la défaveur qui luy a esté faicte, m'asseurant que c'est au desçu de Voz Majestez, mais pour me faire paroistre de l'effect de voz promesses, je vous supplie très humblement, Madame, donner ordre que nous ne soyons plus traités si indignement; car, comme il vous plaist me le mander, nous sommes si proches que vostre bonté ne peut estre qu'elle ne nous touche, et sur cela je prieray Dieu, Madame, vous donner très longue et heureuse vie.

De la Jarrie près de la Rochelle, ce VII^e aoust 1571.

Votre très humble et très obéissante seur et subjecte,

JEHANNE.

---

1571. — 28 août.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 90.

## A MONSIEUR DE THOU.

CONSEILLER DU ROY MONSIEUR MON FILZ EN SON CONSEIL PRIVÉ ET PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le président, le Roy monsieur mon filz a cy-devant en faveur de son mariage donné et octroyé lectre à Scipion Massey et Anthoine Rives, natifz de Lyon et bourgeois de Paris, pour estre receuz marchans merciers nonobstant que lesdictz Massey et Rives n'ayent faict aucun aprentissaige, dont ilz sont relevez par lesdictes lectres, estans d'ailleurs congnuz hommes d'esprit, dignes d'estre au nombre des aultres marchans de nostre ville de Paris, oultre ce, que les services qu'ilz ont faictz au Roy par cy-devant les doibvent recommander en cela et en plus grand chose, et d'autant que lesdictz marchans et gardes les veullent empescher de joyr desdictes lectres, mesmes qu'ilz ont interjecté l'appel de la sentence du prévost de Paris, qui auroit receu lesdictz Massey et Ryves et que depuis, combien qu'il y eust lectres d'évocation au privé conseil, la congnoissance dudict appel, à l'instante prière desdictz marchans, vous est renvoyée, je vous prie tenir la main à la conservacion du droit desdictz Massey et Ryves, à ce qu'ilz puissent joyr promptement du bénéfice desdictes lectres selon l'exprès voulloir et intencion du Roy, à laquelle lesdictz maistres et gardes n'ont den s'opposer, attendu la faveur et tiltre sur lequel lesdictes lectres sont fondées, et donner à congnoistre, par l'expédicion de vostre bonne justice, que les présentes jointes à la volonté du Roy en cause favorable ont eu lieu de recommandation, priant Dieu, Monsieur le président, vous tenir en sa saincte garde.

A Chenonceau, le XXVIII^e jour de aoust l'an M. V^c LXXI.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1571. — 28 août.

Orig. Archives de Berlin.

## A MON COUSIN

## M^R LE MARQUIS DE BRANDEBOURG,

ÉLECTEUR DU SAINT-EMPIRE.

Mon cousin, vous entendrez par la lettre que présentement vous escript le Roy mon-

sieur mon filz comme renvoyant en Allemaigne le s^r de Schombert[1] son chambellan ordinaire, il luy a donné charge de vous visiter de sa part et vous tesmoigner la continuation de sa bonne et sincère volonté en vostre endroict et dire le singulier désir qu'il a de l'accroistre de plus en plus, dont je ne vous feray aucune redicte, ains m'en remectray entièrement au contenu de ladicte lettre pour vous asseurer seulement par ce petit mot que, comme j'ay esté celle qui, oultre son inclination naturelle, l'a tousjours ci devant bien fort assisté en ce bon advis et conseil, ainsi déliberay-je de le faire par cy après pour tenir en ung singulier compte et estime vostre amitié et bienveillance et des autres princes, vos mutuels amys et de ceste couronne, selon que j'ay donné charge au s^r de Schombert de vous dire de ma part, dont je vous prie le croyre comme moy mesmes, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Chenonceaux, le XXVIII^e jour d'aout 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

BRULART.

[1] Voici la lettre de Charles IX : « Mon cousin, renvoyant en Allemaigne le sieur de Schombert, mon chambellan ordinaire, je lui ay donné charge de vous visiter de ma part pour tousjours vous tesmoigner la continuation de la vraye et sincère amitié que je vous porte et au surplus dire le désir que j'ay que nostre commune bonne intelligence avec vous mon cousin, le duc Auguste de Saxe et les autres princes, seigneurs et Estatz du Saint-Empire vos mutuelz amis s'accroisse et establisse de plus en plus ainsi que ledict sieur de Schombert a eu cy-devant charge de dire et respondre de ma part à mondict cousin l'Électeur, et de le requerir de continuer suivant sa bonne intention en l'exécution et effects de ce bon œuvre, vous priant aussi de vous conformer en cest endroict à sa volonté et vous asseurer que je désire aultant la conservation de vous, vos Estats et pays et des autres princes et seigneurs de la Germanie, voz mutuelz amis et les miens, que de mon propre royaulme selon que mes effects le feront plus cognoistre que les parolles, ainsi que j'ay donné charge audict s^r de Schombert le vous dire de ma part, dont je vous prie le croire comme moy mesme, suppliant le Créateur, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

Voir dans le même volume les lettres de Schomberg au Roi. (Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.)

---

1571. — 1^er septembre.

Arch. nat. collect. Simancas, K 1520, p. 72.

## AU SIEUR CHAPIN VITELLI.

Sieur Vitelli, ayant entendeu que vous estez passé à Bloys si près de nous, sans vous avoir veu, j'ay bien voulu vous faire ce mot de lettre pour vous dire que j'ay grand regreet de n'avoir peu parler à vous, tant pour estre et demeurer satisfaicte du désir que j'ay de sçavoir des nouvelles du Roy Catolicque monsieur mon fils et de Mesdames les Infantes, mes petites-filles, et afin aussi que je vous puisse faire traicter et accommoder partout par ce royaulme comme le désir et affection que vous avez tousjours porté à ceux de ma maison le mérite, qui est cause que j'envoye par devers vous le conte de Coconnas présent porteur pour vous visiter et vous offrir ma bonne volonté, et vous prie me faire entendre par luy des nouvelles de la santé et bonne disposition des Roy et Royne Catolicques et de Mesdames les Infantes mes petites-filles, vous asseurant que d'aultant qu'elles seront bonnes, elles me seront aussy plus agréables; et pour ce que ledict conte vous pourra plus au long esclairer là dessus mon désir et intention, je feray fin, priant Dieu, sieur Vitelli, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Chenonceaulx, le premier jour de septembre 1571.

CATERINE.

CHANTEREAU.

1571. — 12 septembre.

Orig. Arch. de Venise, lettres des rois de France, n° 26.

A NOS TRÈS CHERS ET GRANDS AMIS,

ALLIEZ ET CONFÉDÉREZ,

## LES SEIGNEURIES DE VENISE.

Très chers et grands amis, alliez et confédérez, par le sieur Léonard Contarini que vous avez naguères envoyé vostre ambassadeur devers le Roy nostre très cher sieur et filz nous avons receu vostre lettre du xv^e^ jour de juin dernier et entendu de luy ce qu'il avoit charge nous dire de vostre part, pour se conjouir de vostre part en vostre nom avec nous de l'heureux succès du mariage du Roy nostredict sieur et filz et de nostre très chère et amée fille la royne sa compaigne et espouse, qui sont offres si gracieuses que par iceulx nous cognoissons de plus en plus la grande faveur et affection que vous avez en ce qui touche la continuation de l'amitié et parfaite intelligence qui a toujours esté entre ces deux Estatz, à laquelle vous vous pouvez asseurer de toute correspondance de nostre part et que nous n'oublierons aucun office que nous y penserons y pouvoir convenir. Aussi avons nous entendu dudict sieur Contarini les autres particularités dont vous l'avez chargé, sur lesquelles nous l'avons tellement éclairci de nostre désir à vostre bien, grandeur et contentement que vous recevrez toute satisfaction du rapport qu'il vous en fera, duquel nous sommes asseurés qu'il s'acquittera si dignement et que vous adjouterez telle foy à ses paroles que ne vous en dirons aultre chose, et à tant, très chers et grands amis, alliez et confédérez, nous prions Dieu vous avoir en sa très saincte et digne garde.

Escript à Blois, le xii^e^ jour de septembre 1571.

CATERINE.

FISES.

1571. — 22 septembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17802, f° 101 v°.

## A MONSIEUR DE VULCOB[1].

Monsieur de Vulcob, nous avons veu par voz deux dépesches des xviii et xxv du passé ce que nous avez mandé des choses qui se présentoient lors d'icelles en la court de l'Empereur monsieur mon bon frère, dont le Roy monsieur mon filz est bien ayse que vous luy donniez si ordinairement advis, et quant à ce que le s^r^ Profcoffky nous a dict qu'il pensoit que mondict bon frère seroit fort prest à faire mectre la moictyé des postes qui seroyent nécessaires pour envoyer pacquetz par le chemin de Metz, sans prendre le tour de Bruxelles, pourveu que le Roy voulsist porter de son costé l'autre moictié de la despence, c'est chose qu'il fera fort voluntiers, tant il désire avoir souvant des nouvelles de la court de mondict bon frère; mais il faudroit que vous regardassiez d'accommoder ce faict là avec ledict Profcoffky et advisassiez par ensemble les lieux où l'on pourroit establir lesdicts postes et la façon dont il y faudroit procéder; en quoy, de tant que ce ne peut estre que ès terres de l'empire et ceulx de l'obéissance du Roy mondict sieur et filz, je croy qu'il faudra que son auctorité et commandement y intervienne envers les princes seigneurs des lieux et provinces où se pourront establir lesdictz postes; à quoy, après avoir accordé de ce qui se devra faire, vous nous en donnerez bien ample advis.

Au surplus, Monsieur de Vulcob, je vous veulx bien dire comme hier la royne ma bellefille me demanda que c'est que le Roy mon filz avoit résolu pour le faict de tiltre de grand duc, affin d'en pouvoir escripre à mondict bon frère; sur quoy je luy ayt dict que le Roy

[1] Voir une lettre de Charles IX qui précède celle-ci.

mondict sieur et filz n'avoit riens faict en cela en intention d'en donner aucun mescontentement à mondict bon frère, mais au contraire que le Pape et l'ambassadeur de mon cousin le duc de Florence m'ont tousjours faict entendre que c'estoit chose que mon bon frère auroit très agréable; sur laquelle asseurance le Roy mondict sieur et filz luy a baillé ledict tiltre pour lequel j'ay tousjours conseillé à mondict cousin de s'acommoder avec mondict bon frère pour le meilleur expédient que je y sceusse pour luy, ne voulant le Roy mondict sieur et fils que pour cela mondict bon frère pense que l'amitié qu'il luy porte puisse venir en aucune comparaison de celle qu'il porte à mondict cousin, quelque parenté dont il me touche; car quant à luy il le tient pour affectionné serviteur de ceste couronne; mais quant à mondict bon frère pour son bon père qu'il vénère et honore grandement, ce que j'ay prié madicte fille[1] luy escripre, vous priant faire mes excuses envers mondict bon frère et l'impératrice si je ne leur escriptz point à ceste heure, d'autant que la maladye de laquelle je suis détenue depuis quasi ung moys ne me le permect, vous ayant voullu donner advis de ce que dessus, affin que, si sur l'occasion de ce qu'en escripra madicte fille, mondict bon frère vient à vous parler, vous luy tenez le mesme langaige, qui sera concordant avec celluy qui vous a esté dernièrement escript, priant Dieu, Monsieur de Vulcob, vous tenir en sa saincte garde.

CATERINE.

---

1571. — 27 septembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 256.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, je n'adjousterai aultre chose à la lettre que le Roy monsieur mon filz vous escript[1] que pour vous dire seullement quant à ce que m'escrivez par vostre lettre du XII^eme^: « que vous ne vous pouvés poinct apercevoir qu'il se tienne aulcun propos par delà de mariage de madicte bonne sœur, aultre que celluy qui est ouvertement en termes », je croys que la chose se trouvera ainsi; car, du costé dont nous avons quelque doubte, je tiens les choses tant avancées, pour le regard du mariage de ma fille, que, quand l'on y auroit pensé cy-devant, cella seroit à cette heure délaissé[2], vous voullant bien dire que, tant s'en

[1] Élisabeth d'Autriche.

[1] Voici ce que contenait la lettre de Charles IX : «Monsieur de la Mothe, le s^r de Foix est arrivé devers moy depuis cinq ou six jours, duquel j'ay bien particulièrement entendu comme toutes choses se sont passées par delà en la négociation que vous et luy avez à manier avec la royne d'Angleterre, dont je demeure infiniment satisfaict de la grande dextérité avec laquelle vous vous y estes tous deux comportés.

«Sur quoy ayant faict venir devers moy le s^r de Walsingham, je suis venu à lui dire que les demandes raisonnables que je faisois pour mondict frère touchant le faict de l'exercice de sa religion n'avoient esté receues de madicte bonne sœur aussi bien que j'espérois, encores qu'il me semblast qu'elles estoient assez tolérables, veu que mondict frère ne vouloit rechercher, en façon du monde, qu'il feut rien changé au royaulme d'Angleterre au faict de religion, qui est à présent establie, mais seullement qu'il luy feust permis, pour servir sa conscience, d'avoir l'exercice libre de sa religion pour luy et sa famille; à quoy voyant que madicte bonne sœur estoit bien loin de condescendre, il me sembloit que c'estoit une occasion qu'elle vouloit prendre pour se despartir de la négociation dudict mariage et toutes fois, d'autant que j'avois trouvé quelque obscurité en ses responses, j'attendois à y voir plus certain jugement jusqu'à l'arrivée d'icelluy de ses conseillers que mondict cousin m'a dict qu'elle délibéroit envoyer par deçà.» (Même volume, p. 21 et suiv.)

[2] Allusion au projet de mariage, mis un instant en avant, du prince de Navarre avec la reine d'Angleterre, et que Jeanne d'Albret elle-même avait écarté.

Voici le résumé d'une dépêche de Walsingham à Cécil, datée de Blois le 16 septembre, et qui résume bien

fault qu'il y ayt nouvelle conspiration de ceux de la Rochelle avec ceux du prince d'Orange pour courir sus aux subjets du Roy monsieur mon filz, qu'au contraire mon cousin l'admiral est ici avec nous, qui ne désire rien plus que d'ayder en tout ce qu'il peust à empescher les pirateries qui se font en la mer par meschantes gens, qui n'ont aucun advcu de ceux de ladicte Rochelle, comme aussy à s'employer en toutes autres choses concernant le bien du service du Roy mondict sieur et filz, comme son fidelle subjet. Sur ce je prie Dieu, Monsieur de la Motte-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Blois, le XXVII^me^ de septembre.

CATERINE.

---

1571. — 28 septembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1196.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, j'ay esté très aise d'entendre la santé de mes petites-filles par vostre lettre du dix-septiesme d'aoust. Je ne vous fairay austre response sur ce que vous me mandez du mariage de Portugal que ce que vous escript le Roy monsieur mon fils, lequel est bien délibéré de ne croire plus en parolles, voulant accommoder les affaires de son royaume, afin de pouvoir par aprez mieulx servir au bien de la chrestienté[1]. Depuis, vostre

la situation: Le Roi est satisfait de la manière dont M. de Foix a été traité en Angleterre; la nouvelle de la rupture du mariage de la reine avec le duc d'Anjou n'altérera pas les relations d'amitié; la duchesse d'Uzès, qui gouverne la Reine mère, est favorable à notre reine; l'amiral de Coligny est arrivé à Blois le 12 septembre; il m'a fait comprendre quels soupçons pèsent encore sur lui et c'est ce qui m'empêche de le visiter.

Le seul obstacle au mariage de Madame Marguerite et du prince de Navarre, c'est la religion. Jeanne d'Albret est en Béarn à prendre des bains; et le comte Louis de Nassau à laissé à Blois un homme de confiance pour attendre la réponse du Roi aux propositions qu'il lui a faites.

La résolution de l'entreprise des Flandres dépend de ce que la reine Élisabeth veut faire; si on laisse passer l'occasion, le raccommodement peut se faire entre l'Espagne et la France; les Guises dissuadent de l'alliance entre la France et l'Angleterre; ils la jugent très préjudiciable à leur nièce Marie Stuart. (*Calendar of State papers*, 1571, p. 535.)

[1] Mémoire pour servir d'instructions à Fourquevaux :

«Par ce que le s^r^ de Fourquevauls escript par sa lettre du quatriesme du moys d'aoust que l'on se mocque publiquement du bruict qui y court du mariage de la royne d'Angleterre avecques Monseigneur le duc d'Anjou et aussi que l'on estime qu'il s'y pourra parler diversement de la venue de Monsieur l'amiral en ceste court, le Roy a voullu rendre ledict s^r^ de Fourquevauls informé de la vérité de l'un et de la cause de l'autre pour en respondre comme de lui-mesme, si on luy en parle.

«Quant au premier, la vérité est qu'il a esté désiré et recherché avecques affection tant par la royne d'Angleterre que par le Roy et Monseigneur et que les choses ont passé si avant que l'on estoit pour facilement tumber d'accord des principaulx points, si celluy concernant le faict de la religion n'eust empesché le cours de la négociation pour la très grande dévotion de l'une et l'autre des parties envers celle de laquelle ils font profession, de manière que ce qui estoit encommancé est demeuré accroché et irrésolu à cette difficulté, avecques néanmoins telles satisfactions et consentement des parties pour la démonstration de bonne volonté réciproque qui s'est faicte d'un côté et d'autre qu'il s'en espère tout accroissement de mutuelle et fraternelle intelligence.

«Pour le regard de l'autre point, comme le Roy n'a eu depuis l'édict de la paix plus grand désir que de recevoir ses sujets en amitié et concorde les uns avecques les autres et oster toute marque de division et discorde passée, l'ayant Monsieur l'amiral supplié très humblement luy permettre de le venir trouver pour luy baiser les mains avecques l'humilité et révérence que doibt un sujet à son roy auquel il veult rendre tout devoir d'obéissance, ledict sieur Roy luy a très volontiers permis de ce faire; au moyen de quoy, depuis son arrivée, il a esté vacqué à pourvoir à ce que pourroit rester à exécuter audict édict de pacification, comme à faire remettre le service divin ès lieux où il estoit discontinué, et la justice en son premier estat pour l'establissement du repos et de l'autorité de Sa Majesté. C'est

lettre du trentiesme m'a esté envoyée par Don Francez et m'a esté un grand contentement de sçavoir que le Roy Catholicque monsieur mon beau-fils vous aye asseuré de révoquer d'icy ledict Don Francez; car il persévère à faire tous les jours les pires offices par calomnies, pratiques et inventions extraordinaires dont il se peust adviser, non seullement pour altérer la paix qui est entre le Roy mondict sieur et fils et ledict Roy Catholicque, mais aussi pour brouiller celle de ce royaume; j'auray à grand plaisir que celluy qui viendra en sa place soit d'autre humeur, me prometant qu'il sera tel que je le désire, pour entretenir ces deux roys en bonne paix et amitié, et ne s'entremetra que de ce qui concernera le service de son maistre. Je vous prie mettre peine d'apprendre qui ce sera, pour nous le mander incontinant, et s'il sera marié comme Madame de Forquevauls le m'escript que l'on le veut choisir. Nous attendrons ce que vous nous manderez sur les autres particularitez de la dépesche de Colange, priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Blois, le vint-huictiesme jour de septembre 1571.

Monsieur de Forquevauls, je vous prie de dire à Almède que j'ay receu la lettre qu'il m'a escripte et que je le prie de continuer à me mander ce qu'il apprendra, l'asseurant qu'il me fera tel plaisir que je seray tousjours bien aise de faire pour luy.

le poinct que l'on veut cueillir du voyage de l'admiral par deçà et non dresser pratiques ny entreprinses pour troubler le repos de la chrestienté. Faict à Blois, le vint-sixiesme jour de septembre 1571.» (Bibl. nat., fonds français, n° 10752, f^os 1194 et suiv.)

1571. — 28 septembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 257.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, le sieur de Walsingham m'est venu trouver ceste après disné, qui a commencé son propos par me dire qu'il voulloit parler à moy, non comme ambassadeur, mais comme personne privée, et me dire que, encores qu'il sache que l'intention du Roy monsieur mon fils et la mienne ne soit autre que d'entretenir la bonne amitié et intelligence qui est entre sa maistresse et ce royaume, si est-ce qu'il semble que, en quelque sorte on la veuille altérer, s'estant trouvé, depuis quelque temps en çà, que vous, qui vous estiez tousjours cy-devant comporté fort dignement en vostre charge et n'aviez faict que tous bons offices, avez mis entre les mains du secrétaire du duc de Norfolk quelque argent pour servir à ceulx qui pourchassent mauvaises praticques par delà contre sa maistresse, disant que, parmy les papiers dudict secretaire et dudict duc, il s'estoit trouvé plusieurs choses de grande conséquence qui se traictoyent entre lui et la royne d'Escosse, ma belle-fille, contre sadicte maistresse, mesmes des lettres que madicte belle-fille escrivoit audict duc, par lesquelles elle lui mandoit que, voyant bien que, réussissant le faict du mariage qui se traictoit entre mon filz le duc d'Anjou et sadicte maistresse, l'affection que l'on lui avoit portée du costé de deçà se pourroit refroidir grandement, et elle seroit quasi contrainte de se mettre entre les bras du Roy Catholique mon beau-fils, qui la faisoit rechercher pour la marier avec don Joan d'Autriche, luy faisant aussi promesse de faire, par mesme moyen, le mariage de son filz avec l'une de mes petites-

filles[1]; qui estoyent offres à quoy elle le prioit de l'excuser, si elle se disposoit d'entendre en la nécesité où elle se voyoit aujourd'hui réduicte, encores qu'elle luy eust toujours une

[1] Voici comment, de son côté, Walsingham raconte à Lord Burghley ce qui s'est passé à cette dernière audience : «Je dis à la Reine mère que, si elle le trouvoit bon, je l'informerois amplement de l'état présent de l'Angleterre et lui dirois en mesme temps mon sentiment sur certaines choses, non pas par ordre de la reine ma maitresse, en qualité d'ambassadeur, mais comme simple particulier qui ne souhaite rien davantage que la bonne amitié et la bonne union entre les deux couronnes. Je lui dis premièrement sur l'état de l'Angleterre ce qui s'étoit passé entre leur ambassadeur Mr de la Mothe et le duc de Norfolk au sujet de l'argent et du paquet envoyé à Viraque. Je l'informai aussi du contenu du discours envoyé au duc par la reine d'Écosse; je lui dis encore que Mr de la Mothe, ayant fait demander sans raison audience à Sa Majesté pour la solliciter d'envoyer du secours à la reine d'Écosse, n'avoit pas été bien inspiré. Je finis par lui mettre sous les yeux le conseil que le duc d'Albe a donné à la reine d'Écosse soit à l'occasion de son mariage et de celui de son fils, soit sur le dessein qu'elle avoit de se dégager de la dépendance de la France.

«Pour ce qui regarde mon propre sentiment je ne luy cachai pas que j'avais du déplaisir de ce que son ambassadeur avoit eu des intelligences avec le duc de Norfolk tenu pour un sujet dangereux. Secondement je luy dis qu'il étoit regrettable que l'on eut tant d'empressement pour la liberté de la reine d'Écosse, la plus dangereuse ennemie de la reine Elisabeth. Je crains fort, dis-je, que cela ne fasse croire à la reine ma maitresse que vos protestations d'amitié ne soient pas tout à fait sincères, et il seroit à souhaiter que Leurs Majestés, en sollicitant cette mise en liberté, eussent égard à la sureté de la reine ma maitresse, et à l'intention de la reine d'Écosse de se soustraire à leur protection.

«Elle a répondu à cela que, comme d'un costé elle étoit bien aise d'apprendre que ces cabales étoient découvertes, aussi de l'autre avoit-elle du déplaisir qu'il arrivast quelque chose capable de faire soupçonner Sa Majesté qu'il y eust de la mauvaise intention de leur part, qui lui souhaitoient autant de bien qu'à eux-mêmes. Pour ce qui regarde, dit-elle, ce qu'a fait La Mothe, je sais, tant par ce qu'il doit au Roi mon fils qui ne veut pas qu'il entre en rien qui puisse le moins du monde préjudicier à la reine votre maitresse, que parce qu'il a pour elle en particulier de la bonne volonté, je sais, dis-je, qu'il n'a eu aucune mauvaise intention, et j'espère qu'elle l'expliquera de mesme. L'argent, dit-elle, à ce que j'apprens de l'ambassadeur d'Écosse, a été envoyé par lui à La Mothe pour le faire passer à la reine d'Écosse, qui, à ce qu'il disoit, en étoit tout à fait destituée. J'ai répliqué pour lors, qu'on envoyoit cet argent dans une autre vuë, ainsi que le duc mesme l'a confessé, et qu'ainsi l'ambassadeur d'Écosse l'avoit mal informée. Elle me dit de plus que cet argent n'étoit point de l'argent du Roi, mais que c'étoit une partie de celui que la reine d'Écosse reçoit tous les ans d'ici pour son douaire. Vous voyez par là, Milord, que l'ambassadeur négotie finement quelque chose pour faire plaisir à la reine d'Écosse.

«Pour ce qui regarde les sollicitations qu'on fait pour sa liberté, elle m'a dit que le Roi et elle, tant à cause de leur ancienne alliance avec l'Écosse, qu'à cause du mariage, ils ne pouvoient honnestement moins faire que de recommander sa cause; mais qu'elle protestoit n'avoir jamais fait avec intention de porter le moindre préjudice à Sa Majesté. Je la priai pour lors de considérer si l'amitié de l'Angleterre n'étoit pas aussi avantageuse à la France que celle d'Écosse. En second lieu, s'ils avoient à présent le mesme besoin qu'ils avoient eu jusqu'alors de l'amitié et de l'alliance de l'Écosse. Pour le premier point, je lui fis considérer que la France, à cause de l'aggrandissement de quelques-uns de ses proches voisins, avoit besoin de l'amitié et de l'Angleterre et de l'Écosse. Sur le second point, je lui dis que l'Angleterre n'avoit point de pied en France, et que l'Écosse étoit à la France plus à charge qu'à profit. Elle répliqua que le Roi ne pouvoit néanmoins s'empescher honnestement d'être toujours ami et allié de l'Écosse, quoiqu'il n'en eust pas le besoin qu'il en avoit autrefois. Je répondis que le roi pourroit être allié avec l'Écosse en se joignant avec la reine ma maitresse, et y maintenant comme elle le gouvernement du jeune roi. Elle répondit à cela que le Roi ne pouvoit pas avec honneur abandonner sa belle-sœur. Je répliquai que le Roi n'étoit pas dans de plus grandes obligations à l'égard de sa belle-sœur, qu'un père naturel à l'égard de son fils naturel; que cependant, si ce fils tomboit dans la débauche et dans la dissolution, et que son père le chatiast, la faute n'en seroit pas au père, mais au fils. De même, si le Roi, par suite des indignités commises par sa belle-sœur, lui refuse sa protection, elle ne peut s'en prendre qu'à sa mauvaise conduite, indigne

bonne affection, ainsy qu'elle le lui avoit promis.

Sur quoy je lui ay respondu, quant au premier poinct, que je vous tenois pour ung honneste gentilhomme, digne ministre de son maistre, et que je ne pense avoir faict chose, de par delà, dont vous ne respondiez tousjours au Roy mondict sieur et fils, et de laquelle madicte bonne sœur ayt occasion de se mal contenter; mais, quant à l'argent dont il me parloit, qui estoit deux mille escus, comme je pensois, que je sçavois bien que l'ambassadeur d'Escosse avoit remonstré quelquefois au Roy mondit sieur et filz, que sa maistresse estoit en nécessité d'argent par delà, et qu'il n'y avoit autre moyen d'en faire tenir que par vous, à qui nous n'avons jamais trouvé mauvais qu'il s'adressast pour faire tenir de l'argent pour les affaires de madicte belle-fille; et quand il l'auroit faict pour le regard desdicts deux mille escus, et que vous auriez essayé de les faire tenir en Escosse par le moyen dudict secretaire, nous ne le pouvons avoir désagréable, veu la bonne intelligence que, de tout temps, ce royaume a avec les Escossois, et mesmes l'estroicte alliance que ladicte reyne d'Escosse a en ce royaume, qui nous a toujours faict penser que madicte bonne sœur ne pourroit prendre en mauvaise part que nous l'aydissions en ses affaires en choses mesmement où il ne luy pourroit estre faict aucun préjudice; de sorte que, soit que vous eussiez essayé de faire tenir lesdits deux mille escus en Escosse par le moyen dudit secrétaire, pour les gens de madite belle-fille, ou que ce feust pour l'agent du Roy mondict sieur et fils, qui est par delà, dont je m'informerois mieux cy après, il me sembloit que madicte bonne sœur n'avoit point occasion de s'en fascher ni malcontenter en façon du monde.

A quoy ledit s^r de Walsingham m'ayant répliqué que l'on sçavoit assez la vie estrange que avoit menée madicte belle-fille, qui estoit odieuse à un chascun, et qu'elle ne méritoit que nous en eussions un si grand soing, je lui ay respondu que je sçavois bien que le plus souvent l'on disoit d'une pauvre princesse affligée, comme est madicte belle-fille, plusieurs choses qui ne se trouvent quelque fois pour la pluspart véritables; mais que le Roy monsieur mon fils ne pouvoit, pour son honneur, qu'il ne lui aidast à accommoder ses affaires

de son rang, et non à lui. Je la priai en outre de considérer que, si le Roi est obligé par honneur, comme elle le dit, de solliciter la liberté de la reine d'Écosse, à plus forte raison est-il obligé par honneur d'avoir égard à la sureté de ma maîtresse: premièrement, parce qu'elle est une princesse vertueuse, qui gouverne ses États suivant les loix et la justice; secondement, parce qu'elle a pour lui une sincère affection. Or, si en procurant la liberté de la reine d'Écosse, le royaume de la reine ma maîtresse est exposé aux troubles, que peut-il arriver qui intéresse davantage l'honneur et la conscience du Roi? Quelques assurances et quelques protestations qu'elle puisse faire au Roi de croire paisiblement à l'avenir à l'égard de la reine ma maîtresse, je la priois de considérer premièrement, qu'ayant autant d'ambition qu'elle en avoit, un traité n'étoit pas suffisant pour la tenir en bride. Secondement, qu'elle se laisse gouverner par ses parens qui ont brouillé toute l'Europe, comme elle l'avoit vu elle-mesme. En troisième lieu, qu'elle avoit dessein de se soumettre à l'obéissance des Espagnols qui la pousseroient perpétuellement à exciter des troubles en Angleterre et en France. Ces considérations, Madame, lui dis-je, si vous les pesez bien, vous donneront sujet, j'espère, de n'avoir pas trop d'empressement pour procurer plus de liberté à la reine d'Écosse, surtout depuis la dernière découverte qu'on a faite de ses mauvaises intentions pour Sa Majesté. Ainsi vous ferez bien, selon moi, d'attendre l'arrivée du ministre que la reine ma maîtresse a dessein d'envoyer ici. Elle me dit pour conclusion qu'elle en parleroit au Roi son fils, qui, m'assura-t-elle, seroit fasché de rien faire qui pust donner le moindre mécontentement à Sa Majesté, ou lui causer le moindre préjudice. » (*Ambassades de Walsingham*, Amsterdam, 1700. in-4°, p. 162 et suiv.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

en son pais, qui est une office que madicte bonne sœur ne pourroit trouver mauvaise, pour estre convenable à l'alliance que ceste couronne a de tout temps et ancienneté avec les Escossois, et le lieu qu'elle a tenu en cedict royaume, n'ayant volonté toutefois de rien faire en cela que avec le respect de l'amitié et bonne intelligence que nous avons avec madicte bonne sœur, à laquelle nous ne voudrions en rien contrevenir, mais faire toutes choses qui la pourroient plutost augmenter et accroistre en ce qui nous seroit possible.

Sur quoy je vous diray que nous vous prions continuer à vous gouverner en ces affaires de telle façon que, maintenant que la négotiation du mariage de mon fils d'Anjou n'est aux termes qu'il estoit il y a quelque temps, madicte bonne sœur ne juge, par les instances que vous lui ferez, que nostre amitié soit en quelque sorte diminuée en son endroict.

Oultre tout ce que dessus, ledict sieur de Walsingham m'a dict que sa maistresse avoit plus de désir de se marier que jamais, mais qu'il pensoit que de ce costé l'on en feust resfroidy. Bien sçavoit elle que le Roy monsieur mon filz et moy le désirions infiniment, mais que mon filz le duc d'Anjou n'y avoit trop de volonté, ce qu'il me prioit de sçavoir de luy. A quoy je luy ay respondu que mondict filz n'estoit si mal advisé qu'il ne recongneust bien que c'estoit le plus digne party qui se puisse offrir pour sa grandeur et que, quand ma bonne sœur s'accommoderoit aux choses raisonnables que nous désirions d'elle, qui est la permission de pouvoir librement et publiquement exercer sa religion avec sa famille selon que sa conscience le luy commande, que j'estimois qu'il ne se trouveroit point de difficulté, mais que, estant mondict filz tant amateur de sa religion comme il est, ainsi que ledict sieur de Walsingham le pourroit assez cognoistre, quand soigneusement il s'en voudra enquérir, je ne pensois pas, pour quelque grand avantage et grandeur qui lui peust estre proposée en ce monde, il soit jamais pour condescendre à aucun party, si l'exercice public de sadicte religion ne lui demeure libre pour luy et tous les siens.

Et m'ayant là-dessus respondu ledict sieur de Walsingham qu'il pensoit que ce seroit chose fort difficille, et qui ne se pourroit faire, je luy ay dict que je m'estois assez enquise de la volunté de mondit fils; mais que, le congnoissant comme je faicts, je sçavois bien qu'il avoit tant de révérence à sa religion que pour devenir le plus grand monarque du monde, il ne voudroit perdre à la pouvoir exercer publicquement avec tous les siens en telle liberté que sa conscience le lui commande, et pour riens du monde se mettre en danger d'y estre empesché aucunement soubz quelque petite permission que lui en pourroit faire madicte bonne sœur, à laquelle je m'asseurois qu'il n'avoit autre volunté, toute sa vie, que de faire service, se sentant grandement luy estre obligé.

Vous ayant voulleu faire ce discours de tous ces propos que j'ay euz avec le s^r de Walsingham, affin que, en donnant advis à sa maistresse, vous en soyez, de vostre part, informé, et en parliés ce mesme langage, réservant toutefois à lui dire riens de ce dernier point, contenant la volunté de mondit filz, si elle ne vient à vous en parler la première; auquel propoz vous lui pourrez dire davantage que, par là, elle peult congnoistre qu'il ne tient, de nostre costé, que les choses n'ayent esté conduictes à l'effect que nous avons tant désiré. Et si, là dessus, pour luy faire mieux congnoistre combien nous avons envye de contracter alliance avec elle, et nous asseurer de son amitié, vous lui mettiés en avant mon filz

le duc d'Alençon, pour entrer en ceste place, lequel ne se rendroit pas si scrupuleux au faict de sadicte religion que faict mondict filz le duc d'Anjou, j'estime que cela ne viendroit pas mal à propoz. Touteffois c'est chose que je remets à vostre jugement pour en faire selon ce que vous estimerez, voyant l'estat présent des choses, s'en debvoir faire pour le mieux ou bien s'il seroit meilleur d'attendre à en faire l'ouverture au milord que doit envoyer par deçà madicte bonne sœur.

Vous adjoutterez à ce que dessus que nous sommes bien marrys que nous n'avons une autre personne, semblable à mondict filz d'Anjou, pour la lui offrir; mais qu'il n'y a pas grande différence entre lui et mondict fils d'Alençon.

Escript à Blois, le XXVIII^me^ jour de septembre.

BRULARD.

CATERINE.

---

[1571. — Octobre.]

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3899. f° 294 v°.

## A MONSIEUR DE FERALS.

Monsieur de Ferals, vous verrez par la lettre que le Roy monsieur mon filz vous escript qu'il veult que vous faciez entendre de sa part à Nostre Saint Père la résolution qu'il a prise du mariage de ma fille avecq le prince de Navarre et la bonne fin et intention où il tend par ce moyen, aussy ce qu'il désire de Sa Sainteté pour la dispence qui est nécessaire à madicte fille et audict prince à cause de leur consanguinité, dont je pense bien que Sadicte Sainteté vouldra faire pour le commencement quelque difficulté, à cause, comme vous sçavez, de la différente religion dudict prince. Touttefois j'estime qu'après avoir bien pensé au bien qu'il en peult réussir et ce que l'on en doit espérer il s'y accommodera et disposera voluntiers; à quoy vous essayerez de parvenir par les moiens que verrez estre plus à propos en traictant de ceste affaire comme chose que le Roy mondict filz et moy désirons singulièrement pour importer à l'efficace dudict mariage et où vous trouverez Sa Sainteté dure et en scrupule d'octroyer ladicte dispence publicquement, vous luy ferez entendre de ma part, que ne voulant décliner aucune règle et discipline de nostre mère Saincte Église, je ne seray jamais contente qu'elle m'ayt octroyé ceste grace, de laquelle je la supplie affectueusement ne me vouloir esconduire et pour le cas où elle ne se vouldroit dispenser de bailler ladicte dispence en publicq, qu'elle l'accorde et face depescher en particulier et la m'envoye, l'assurant que je la garderoy devers moy si chérement qu'elle ne viendra à la cognoissance de personne, désirant sur tout avoir la conscience apaisée de ce costé là, ce que Sadicte Sainteté doit louer et estimer que je ne me desmarcheray jamais d'aucun point que je cognoistray servir à son contentement et auctorité du S^t^ Siége, priant Dieu, monsieur de Ferals, vous avoir en sa saincte et digne garde [1].

CATERINE.

[1] *En note :* «La depesche cy dessus au s^r^ de Ferals fut depuis revocquée et au lieu d'icelle luy fut escripte la lectre cy après inscrite dattée du VII^me^ octobre 1571; pour cela on n'a laissé d'enregistrer ladicte dépesche pour se souvenir de la cause du changement qui fut que la royne de Navarre n'estoit encore venue devant le Roy et oye sur le faict dudict mariage, on pouvoit prendre autre chemin, comme il advint; car elle fut ores ung temps sans vouloir approuver ledict mariage jusques à ceste extremité qu'on la menaça de faire déclarer son filz illégitime à cause du mariage qui avoit esté contracté et célébré entre elle et le duc de Clèves, enfin, elle déclara qu'elle n'en espéroit que tout malheur, comme il est advenu.» (*Ibid.*, f° 295 v°.)

1571. — 7 octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3899, f° 295 r°.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE CARDINAL DE FERRARE.

Mon cousin, nous ferrions tort à l'affection que vous avez tousjours portée à ceste couronne et moy encore plus que nul autre, si nous laissions passer aucune occasion de mérite sans vous en faire part et que le Roy monsieur mon filz ne moy pareillement ne vouldrions faire; aussy en ceste intention, le sieur de Ferails [1], son ambassadeur par delà, a charge de vous communiquer aucune chose qu'il a à dire et faire entendre à Nostre Sainct Père, afin de prendre sur ce vostre bon advis et suivant iceluy se conduire, lequel je m'asseure que très voluntiers vous luy vouldrez impartir, et davantage que vous n'oublierez aucun office de vostre part que vous jugerez nous pouvoir moienner avec quelque contantement pour ce regard et tous autres, priant Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

CATERINE.

1571. — 8 octobre.

Orig. Arch. des Médicis à Florence.

A MON COUSIN

Mr LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre par Galeas Frégose et ven celle que escripvez au Roy mon filz, qui est sage et bonne, et vouldrois qu'il m'eust cousté la moitié de ce que je ay et dix ans de ma vie et que l'admiral voleut faire vers Nostre Sainct Père le Pape ce que me mandez; mais il est plus à désirer que à espérer qu'il le fasse, ni la royne de Navarre; par quoy je vous prie reguarder par tous aultres persuasions de obtenir, s'il est possible, la dispense; car de penser que à présent si promptement ils veuillent se soubmettre au Pape, il ne seroit pas croyable et de tirer le mariage en longueur il en adviendroit plus de mal que de bien; car rien ne nous peult faire espérer l'augmentation entière de nostre religion et le repos universel de ce royaulme que le mariage de ma fille et du prince de Navarre, qui me semble, quant le Pappe aura le tout bien considéré, il trouvera qu'il fera un grand service à Dieu et à toute la chrestienté de nous bailler ceste dispense, pour laquelle avions délibéré de mander au nouveau ambassadeur qu'il la demande à Sa Sainteté; mais depuis nous n'avons vollu et attendrons d'avoir l'entière résolution de la royne de Navarre, encores qu'elle ayt envoyé homme exprès pour nous prier de bailler ma fille à son filz, suivant la promesse du Roy monseigneur qu'il en fist au feu roy de Navarre son mary; et pour ce que je informe bien au long vostre ambassadeur de toutes choses, je me remettray sur luy, le cognoissant à vostre service et au nostre et se conduisant si dextrement et sagement en toutes ces négociations que je ne puis que je ne vous en dise le contentement que le Roy son frère et moy en avons et désirons que le laissiez encores icy pour quelque temps; et, me remettant sur luy, feray fin, priant Dieu vous donner ce que désirez.

De Bloys, ce viiie jour d'octobre 1571.

Le Roy mon filz vous remercie infiniment touchant ce que ayez offert des bagues et a donné charge à ce porteur de les rapporter, si le trouvez bon.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Charles IX l'invite à s'en ouvrir au cardinal de Ferrare et l'engage à se hâter, « estant bien à présupposer que les Espagnols y mettront toutes les traverses qu'ils pourront. » (*Ibid.*, f° 294).

1571. — 17 octobre.

Aut. Arch. des Médicis à Florence, dalla citata filza 4727. nuova numerazione.

A MON COUSIN

## Mr LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, je vous envoye cet courier exprès pour vous faire entendre aucoune chause, que je prie vostre embassadeur vous mender, que je désireroys, cet yl me semble povoyr venir au fin que je désire, que le voliez conduire, come de vous mesme et san que mon non[1] y entreviegne et pour n'avoyr neul chifre, j'é dist audist embasadeur ma conception, et cet que je désireroys, sur lequel me remetent, je ne vous fayré plus longue letre, après vous avoyr dist, que tous les jours nous nous apersevons combien vostredist embasadeur nous sert au repos de cet royaume, que le bien qu'il vous an mende, nous le tiendron en partie de vostre sage conseil, que je voldroys que l'amyral voleut du tout croyre, mès yl est plus à le désirer que à y espérer de l'ynduire à le fayre; mès ne fault pour sela léser de l'i en fayre fayre ynstense de vostre part, car della nostre yl entreroyt en supeson[2]. Je prie à Dieu, qui nous ha si bien conduit le tout jeusques asteure, qu'i lui plèse de parachever, et que nostre bonne yntention puisse aystre de tous ausi bien coneue coment y la conoyst.

De Bloys, cet XVIIe jour de octobre 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 18 octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752. f° 1206.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevaulx, il nous a semblé que l'on vous debvoit advertir des deux points contenus en la lettre que le Roy monsieur mon fils vous escript avant que de vous donner congé : le premier desquels est de très grande importance à son service, afin que par vostre prudence et la longue expérience que vous avez des choses de delà vous empeschiez le Roy Catholique avec lequel nous voulons vivre en paix d'entrer en opinion que l'on ait reçu le conte Ludovic de Nassau pour s'en servir ou le favoriser à l'encontre de luy; mais plustost en intention de l'en destourner, s'il en avoit volonté; de quoy vous le pouvez rendre asseuré[1], s'il advient qu'il soit besoin que vous luy en parliez; car il ne luy en fault ouvrir le propos et en tout événement qu'il ne s'apperçoive que nous en ayons escript quelque chose; mais faut faire ces offices, comme de vous

[1] *Non*, nom.

[2] *Supeson*, soupçon.

[1] Voici au sujet de Ludovic de Nassau ce qu'ajoutait Charles IX : «J'ay advisé vous devoir advertir comme le conte Ludovic de Nassau m'a faict très instamment prier par aucun des principaux de la religion prétendue réformée, mes sujets, avoir pour agréable son service et luy permettre de me venir trouver et de demeurer près de moy en ma court, ce que je n'ay peu honnestement refuser, en esgard à sa bonne volonté, m'ayant faict entendre n'estre subject du roy mondict bon frère parce qu'il n'a biens, terres, possessions quelconques soubs son obéissance et qu'il désire estre receu de moy comme prince allemand; et d'autant que c'est chose que l'on voudra à l'adventure faire trouver mauvaise audict Roy Catholicque, je vous prie vouloir soigneusement observer ce qui s'en dira par delà et selon que vous connoistrez qu'il sera besoing, et que ledict Roy Catholicque le prendra, lui en parler comme de vous mesme et luy dire sans qu'il s'apercoive que je vous en aye rien mandé ou escript qu'il ne doibt estre marri si je prends ledict comte près de moy, puisqu'il n'est son subject, s'asseurant que ce n'est pour dresser aucunes entreprinses à son préjudice, ny pour le favoriser à l'encontre de luy, mais plustost pour le distraire de telle volonté s'il l'avoit, n'ayant plus grand désir que de vivre en paix et amitié avec luy et empescher qu'il ne se face chose que la puisse altérer ny rompre». (*Ibid.*, f° 1202.)

mesmes. Priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Buri, ce dix-huictiesme jour d'octobre 1571.

CATERINE.

Monsieur de Forquevauls, je faicts icy escripre en ma présence que nous faisons partir dedans quinze jours, au plus tard, un courrier qui vous portera vostre congé et partant je vous prie vous en tenir asseuré et faire mes recommandations à mes petites-filles, ausquelles je ne veulx escripre que je ne leur envoye quelque chose.

---

1571. — 28 octobre.

Aut. Arch. des Médicis à Florence, dalla citata filza 4727, a. 144, nuova numerazione.

A MON COUSIN

## Mᵉ LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, après nous avoyr ayscript pour les afayres d'importanse et nous y avoyr telement aydé par le moyen de vostre embassadeur, que nous comensons à espérer quelque plus sur repos en cet royaume que jeusques ysi n'i avons veu, cela ayst cause que je vous diré présentement que, après tent de travaulx non obmetent cet que je douys au servise de mes enfans, je désire, quant nous sommes du couté de Paris, avoyr quelque bien au[1] povoyr paser mon temps aveques plesirs honnestes, come ayst d'avoyr une maison à ma fason et y an y ayent fayst fayre une qui s'apelle Saint-Mort-dé-Fusés, je y veulx dreser une casine au je désire avoyr de toutes sortes de jeans qui sachent fayre toutes fasons de formages, létages, confiteures, saleures, salades, fruys; et sachant que pour aystre d'un mesme sanc vous avés aussi fayst une semblable chause, je vous veulx prier de me faire recouvryr des personnes que vous panseré aystre propre à cet ayfayst; et afin que entendiés myeulx ma conseption, je vous en envoye un mémoyre et méseures. Cet je vous mende si petitte chause, car ceulx que je ayme, je leur mende de tout, et me fayré grent plesir, quant en fayré de mesme en mon endroyet. Et pour n'estre cete letre hà aucune fin, je priré Dieu vous avoir en sa saincte garde.

Cet xxviiiᵉ d'octobre 1571.

CATERINE.

[1] *Au*, où.

---

1571. — 31 octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, nº 10752, fº 1245.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, je vous puis asseurer que c'est avec regret que le Roy monsieur mon fils vous donne congé de le venir trouver; car il vous estimoit encore utille et nécessaire pour son service par delà, attendu vostre longue espérience, prudence et dextérité à conduire et manier les affaires et mesmes celles qui s'y présentent tous les jours par les artifices de ceulx qui sont très marris de voir le repos en la chrestienté, toutesfois pour satisfaire à la promesse qu'il vous a faicte d'envoyer La Marque son vallet de chambre ordinaire pour demeurer près du Roy Catholicque mon beau-fils attendant qu'il ait choisi quelque personnage pour tenir le lieu d'ambassadeur, je vous prie le bien instruire de ce qu'il aura à faire pour le service du Roy mondict sieur et fils et luy faire connoistre ceulx de qui vous vous servez; luy donner aussi entrée chez mes petites-filles, afin qu'il m'en puisse mander particulièrement des nouvelles comme vous voulliez faire. Il vous dira mon advis sur la response que le Roy mondict sieur

et fils vous mande faire au cardinal Alexandrin pour le mariage de Portugal, vous advisant d'autant que j'ay désiré et recherché ledict mariage comme un chascun sçait, ayant faict tout ce qu'il m'a esté possible pour l'effectuer, je suis délibérée de conseiller maintenant le Roy mon sieur et fils de ne le rechercher jamais, car l'on a trop dédaigné ce que l'on debvoit priser. Au demeurant vous serez le très bien venu, Monsieur de Forquevauls, et vous verray de bien bon cœur, de quoy je vous prie estre très asseuré, et croire au surplus ledict La Marque de ce qu'il vous dira de ma part, comme si c'estoyt moi mesme. Priant Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Vaujour, le dernier jour d'octobre 1571 [1].

CATERINE.

---

1571. — 2 novembre.

Orig. Arch. des Médicis à Florence.

A MON COUSIN

## Mᵉ LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, j'ay donné charge à vostre ambassadeur vous mander quelque chose touchant le comte de Petillano, affin que son frère ne fasse difficulté à obéir à l'arrest et jugement que en a donné l'Empereur et que le refus d'obéir ne fut cause de amener une guerre où nous ne la désirons et aussi quelques aultres choses que je désire que soyez adverty, m'asseurant que nous en servirez et ne me alléguerez ni nommerez en nulle d'icelles choses; car je ne continuerois plus, si j'estois mise en vue, ce que je désire faire, affin que cognoissiez combien je désire vostre conservation et vous prie aussy, de vostre costé, me faire cognoistre comment désirez continuer à nous achever de mettre en repos en faisant ce que pourrez que obtenions dispense pour le mariage de ma fille, lequel mariage nous cognoissons estre l'entier repos de ce royaulme et pour ceste occasion sommes résolus de le faire et désirons avant sçavoir ce que aurez pu obtenir du Pappe, lequel, quand il aura bien considéré, il cognoistra qu'il fera plus pour nostre service et celuy de Dieu en nous l'accordant que s'il nous refuse; et comme cellela qui désire la paix et repos de ce royaulme et m'asseurant que en avez la mesme volonté, je ne vous en diray davantage et feray fin, priant Dieu vous donner ce que désirez.

D'Amboise, le jour des Morts 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 2 novembre.

Copie. Arch. des Médicis à Florence.

A L'AMBASSADEUR DE MON COUSIN

## LE DUC DE FLORENCE [1].

Monsieur l'ambassadeur, j'ai vu vostre lettre et trouve bien estrange tant de méchanceté, et vous en parleray plus au long, mais je vous veulx en cependant vous remercier du bon debvoir que avez faict de m'en advertir et le reconnoistray avec tant d'autres que faistes ordinairement. Je vous envoie une lettre pour envoyer à vostre commodité à

[1] Fourquevaux répondit à cette lettre le 31 novembre : «Le pauvre La Marque a eu mauvaise venue en Espaigne, car dans vingt quatre heures après estre arrivé en ceste court un apoplexie le suffoqua; il fust icy le vingt sixᵐᵉ du present mois et me donna la depesche de Vostre Majesté, ensemble les instructions, que fut suivie de peu de propos devant et depuis le souper parce qu'il avoit besoin de repos. Ce soir là fust nostre dernier adieu.» (Même volume, p. 1244.)

[1] Petrucci.

vostre maistre, laquelle, ainsi que j'ay employé aux plus grandes de nos affaires, j'ay bien voulu escripre aussi pour chose de mon plaisir, comment pourrez voir par le mémoire que je lui envoie que je désire qu'il me fasse recouvrer des personnes pour une casine que je veux dresser à St-Maur, qui sera l'endroit où je vous prie lui en escrire aussi et à Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde.

CATERINE.

---

1571. — 6 novembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3256, f° 49.

A MON COUSIN

## LE MARESCHAL DE COSSÉ.

Mon cousin, je vous prie que, suivant ce que le Roy monsieur mon filz vous escript, vous regardiez à empruncter des particuliers de Paris jusques à la somme de cinquante mil livres[1] oultre les aultres sommes que ont jà promis de prester et faire fournir les s^rs Marcel et receveur de Vigny, car sans ce secours nos affaires sont en très mauvais estat, ainsi que vous le cognoissez mieulx que nul aultre, ce qui vous doibt d'aultant plus mouvoir pour la singulière affection que vous avez au bien du service du Roy monsieur mondict sieur et filz d'y donner tout le remède qui vous sera possible, selon qu'il s'en fie entièrement en vous, suppliant le Créateur, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript au Lude, le VI^eme jour de novembre 1571.

(*De sa main.*) Mon cousin, j'é dist à Sarri tout cet que je vous pouvès mender, qui est cause que ne vous diré sinon qu'il fault que soyés le premier jour de décembre hà Bloys, ayent fayst pour l'argent cet que yl vous dira.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1571. — 20 novembre.

Orig. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 400.

## A MONSIEUR DE SCHOMBERT,

CHAMBELLAN ORDINAIRE DU ROY MONSIEUR MON FILZ, COLONEL DE QUINZE CENTS CHEVAULX REISTRES.

Monsieur de Schombert, ce a esté plaisir au Roy monsieur mon filz, à mon filz le duc d'Anjou et à moy d'entendre la bonne espérance que vous me donnez du succez de l'affaire que vous avez charge de manyer par de là[1] et mesmes de veoir que mon cousin l'electeur de Saxe l'embrasse avec une si grande

[1] Charles IX lui écrivait également au sujet de cet emprunt : « Voudray seullement vous parler du party des II^c M l. que Scipion Sardini nous a offert de fournir promptement en baillant bonne et seure assignation de remboursement avec un tiers de debtes en dix huict mois, qui est C^m l. par chacune demie année et vous diray que encores que s'estant cy-devant présentés telz partys, j'aye toujours fait grande difficulté d'y entendre pour la conséquence. Se est-ce que considerant les parties pressées auxquelles j'ay à fournir et mesme celles des II^c XXV^m l. des reitres du comte de Mansfeld, je suis content d'accepter ledict party. » (Même volume, p. 50.)

[1] Le 29 octobre, Schomberg avait écrit au Roi : « L'Électeur de Saxe est fort bien disposé; je pars aujourdhui voir l'Électeur de Brandebourg et le duc de Brunswick accompagné des lettres ecrites de la main de l'Électeur de Saxe et de là je dois venir trouver ledict sieur là où il sera; il est résolu de tout et s'employe en cecy comme si la conservation de son Estat en dépendoit. Durant le voyage que je feray en Brandebourg mondict sieur Électeur envoie celui mesme qu'il a délibéré dépescher vers Vostre Majesté cy après, vers le Landgrave de Hessen pour prendre résolution en ladicte affaire. Quant au comte Palatin, mondict s^r Electeur, affin que les affaires se puissent tant mieulx et plus sincèrement conduire, a remis la négociation en mains à Monsieur le duc Jean Casimir. » (Même volume.)

et singulière affection, qui me donne asseurance qu'il en sortira ung bon effect au commun proffict, honneur et réputation de ce royaume et de toute la Germanye, qui est ce qui me le faist désirer, priant Dieu, Monsieur de Schombert, qu'il vous ayt en sa garde.

Escript à Duretal, le xx^eme^ jour de novembre 1571.

CATERINE.

BRULART.

---

1571. — 28 novembre.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 91 r°.

A MONSIEUR

## LE PREMIER PRÉSIDENT DE THOU.

Monsieur le Président, pour cognoistre de jour en jour, et plus nous allons en avant, combien la prompte publicacion des eedictz qui ont esté cy devant présentez à la court de parlement est requise et nécessaire à cause des grosses sommes de deniers qu'il nous fault payer aux estrangers, le recouvrement desquelles est fondé sur l'effect desdictz eedictz; à ceste cause, le Roy monsieur mon filz vous a voulu escripre la lectre que j'acompagneray de la présente, vous priant que vous tenez la main, aultant qu'il vous sera possible, à ce qu'il soyt promptement procédé à la publicacion d'iceulx eedictz, qui est l'un des plus agréables services que vous luy sçauriez fayre pour ceste heure, priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Duretal, le xxviii^esme^ jour de novembre 1571.

CATERINE.

BRULART.

---

1571. — 1^er^ décembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 283.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, j'ay aujourd'huy donné audience au s^r^ de Quillegray[1] lequel, m'estant venu trouver, a commencé ses propoz par me dire que la royne d'Angleterre ma bonne sœur l'envoyoit par deçà pour se tenir près du Roy monsieur mon filz peudant le temps que le sieur de Walsingham se fera panser de sa maladye; elle luy a donné charge de me veoir par mesme moyen, avec commandement de me communicquer de tous affaires, ainsy qu'au Roy mondict sieur et filz, d'aultant qu'elle sçait bien que luy et moy ne sommes qu'une mesme chose; et aussi pour le respect de l'amitié qu'elle me porte, me tenant au lieu de sa bonne mère; m'ayant faict entendre qu'il a une entière bonne affection de s'acquitter de la charge qui lui est commise, avec tous les dignes offices qui luy seront possibles, pour entretenir la bonne intelligence qui est entre nous et sa maistresse, portant une particulière affectiou à ce royaulme pour y avoir esté longuement nourry.

A quoy je luy ay respondu que madicte bonne sœur avoit assez d'occasion de m'aimer pour sçavoir qu'il n'avoit pas tenu à moy, et que je n'aye faict tout mon possible pour l'allier d'alliance avec la personne de ce monde qui m'est la plus chère, ainsi que j'en ay encore une bonne volonté, et de servir de toutes choses qui seront en ma puissance audedans de ce royaume la bonne volonté et amitié qu'elle me porte.

[1] Arthur Killegrew; il avait été envoyé en France pour remplacer provisoirement Walsingham. Voir dans le *Calendar of State papers* (1571), p. 545, les instructions qui lui furent données.



IMPRIMERIE NATIONALE

Puis est venu à me dire que sadicte maistresse avoit entendu avec grand plaisir que le Roy mondict sieur et fils ait pris en bonne part la responce que a aporté d'elle le s^r de Foix sur l'effaict du mariage, laquelle, encores qu'elle luy ayt assés déclaré et qu'il ne soit besoin d'en faire nulle aultre expression, si est-ce que, d'aultant que ledict sieur de Foix luy a dict que le Roy mondict sieur et fils auroit grand plaisir qu'elle envoyast devers luy quelqu'un pour cest effaict, elle a délibéré d'y envoyer l'un de ceux de son conseil, combien qu'elle ait jà donné à entendre ce qu'elle pouvoit faire en cest endroit, et qu'elle s'y soit mise plus avant qu'elle ne devoit, estant fille, comme elle est; que le retardement du partement dudict seigneur de son conseil estoit procédé à l'occasion des grands affaires qu'elle a eus depuis quelque temps en çà, à cause des conspirations qui se sont descouvertes; car, ayant esté choisi une fois pour ceste charge, milord Cobham, il s'est trouvé l'un de ceux qui sont fort chargés desdictes conspirations; et despuis, ayant esté destiné un aultre en sa place, ladicte maistresse en avoit aussi eu quelque soubçon qui l'empeschoit de se pouvoir fier à luy; de sorte qu'elle a esté contraincte de se résoudre à un aultre qu'il estime debvoir partir bientost, et que nous aurons agréable. Toutes lesquelles choses je lui ai bien fort gratifiées et asseuré que ledict seigneur seroit le très bien venu.

Après ces propos, il s'est un peu retiré de moy, comme s'il eust voulleu prendre congé, toutesfois estant demeuré un espace de temps ferme devant moy sans me parler, je lui ay demandé des nouvelles de la royne d'Escosse, ma belle-fille; sur quoy il m'a dict qu'elle estoit en la maison du comte Schrewbury, bien traictée, ainsi qu'il appartient à son estat, mais non toutesfois en telle liberté qu'elle a esté cy-devant pour faire beaucoup de mauvaises entreprinses, ainsi qu'il s'est descouvert qu'elle vouloit faire, s'estant trouvé, par l'accusation du duc de Norfolk, et aulcune de ses lettres qu'elle lui a escriptes, comme elle estoit entrée en deffience du Roy mondict sieur et fils et de moy, disant que nous adhérions plutost à madicte bonne sœur ès choses qu'elles avoient à débattre ensemble, que à elle; et que partant elle estoit résollue, se voyant ainsi destituée de nostre costé, d'entendre au mariage de don Jehan d'Austriche, et d'envoyer son filz en Espagne, par le moyen d'un sieur auquel elle en escrivoit, affin d'en faire aussi là le mariage.

Je lui ay respondu là-dessus que j'estois bien aise que madicte bonne sœur eust par là occasion de cognoistre combien l'on estime que nous marchons syncèrement en la conservation de son amitié; et estimois que l'on mettoit sus beaucoup de choses à madicte belle-fille que je ne pouvois quasi croire.

Sur quoy il m'a répliqué que, si le Roy mondict s^r et fils vouloit, toutes les mauvaises pratiques qu'elle a faites contre sa maistresse et les choses contenues cy-dessus se vérifieroient en peu de temps en Angleterre, avec vous, par les procès-verbaux et originaux des lettres escrites, qui vous seroient représentées.

Après cela, je lui ay dict que le Roy mondict sieur et fils désireroit bien sçavoir le bon portement de madicte belle-fille, et seroit en quelque bonne vollonté, pour en estre plus assuré, de l'envoyer visiter.

Il m'a dict que sa maistresse estoit princesse de vérité et l'asseurroit de son bon portement, et qu'il peut croire qu'elle ne luy voudroit poinct faire aucun mauvais traitement, luy semblant que ce ne luy est pas beaucoup d'honneur, estant telle qu'elle est, de s'en soucier si fort.

Après ce propos, il m'a dict qu'il avoit charge de sadicte maistresse de parler à moy ouvertement, et de me déclarer ce qu'elle a sur le cœur, quy est que, si le Roy mondict sieur et fils vouloit prendre résollution avec sa maistresse d'apaiser les troubles d'Escosse et d'y establir l'obéissance du jeune roy, sans parler en façon du monde de ladicte royne ma belle-fille, elle estime que les choses se pourroient aisément accorder au commun bien et repos de tout le royaulme et à nostre contentement.

Sur lesquelz deux derniers poincts, à sçavoir : de vérifier avec vous les charges de madicte belle-fille, et le dernier, de l'accommodement des affaires dudict Escosse, je lui ay respondu que j'en parlerois au Roy mondict fils, pour lui en rendre responce à Bourgueil, auquel lieu je lui ai assigné une nouvelle audience. Bien luy voullois-je dire, comme de moy-mesme, que le Roy mondict fils ne pourroit jamais délaysser ladicte royne d'Escosse; car, oultre ce qu'elle est royne d'un royaulme qui a une ancienne et estroicte confédération avec le sien, elle est son alliée de si près qu'il ne seroit jamais trouvé bon qu'il l'abandonnast en son affliction, telle qu'elle l'a aujourd'huy, luy semblant appartenir à son honneur d'assister à tous les princes qui sont ses alliés, et ne les délaisser non plus qu'il ne le vouldroit faire à l'endroict de sadicte maistresse, en façon du monde, quand elle viendroit à tomber en quelque affliction.

Il m'a réplicqué là-dessus que le Roy mondict sieur et fils n'auroit poinct occasion de rien craindre en cessi, ayant, d'un costé, l'amitié des princes protestans, comme elle luy est bien asseurée par le moyen de l'édict de paciffication, et, d'un aultre costé, celle de l'Angleterre, me priant derechef que je luy en parlasse.

Qui est le sommaire de tout le propos que j'ay eu avec lui, désirant le Roy mondict sieur et fils avoir vostre advis sur ce qu'il a proposé de vérifier, en vostre présence, tout ce qui s'est dict par delà des menées et conspirations qui ont esté conduictes par madicte belle-fille la royne d'Escosse, dont je vous prie le rendre certain par vostre première dépesche. Cependant il ne manquera de vous donner cy après advis de ce qu'il résoudra et respondra sur iceulx poincts audict sieur de Quillegray, auquel j'ai aussy parlé des deux mille escus[1], au mesme langage porté en vostre dépesche du v^e du passé ; et ay excusé ce que j'en avois cy-devant respondu audict sieur de Walsingham sur ce que je ne l'avois bien entendu.

A quoy il m'a réplicqué qu'il sembloit que vous eussiez eu quelque intelligence avec les gens dudict de Norfolk, laquelle je lui ay dict avoir esté possible pour l'adresse desdicts deux mille escus, mais qu'elle ne se trouvera poinct s'estre estendue ès choses dont l'on accuse ledict duc, ce qu'il m'a confessé, me disant qu'il faudroit donc rendre lesdicts deux mille escus.

A quoy je lui ay respondu que, estant sa maistresse si bonne amie du Roy mondict fils, je croy qu'elle ne voudroit pour deux mille escus faire chose qui contrevienne à ladicte amitié. Et sur cela il m'a dict qu'il lui en escriroit, de sorte que je ne fais poinct de doubte que lesdicts deux mille escus ne vous soyent restitués. Sur ce, je prieray Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Duretal, le 1^er jour de décembre 1571.

CATERINE.

[1] Voir la lettre de Charles IX qui précède celle-ci pour l'explication de ces deux mille écus.

1571. — 8 décembre.

Arch. nat. registre des délibérations du bureau de la ville de Paris, H 1786, f° 26.

A MESSIEURS

LES ESCHEVINS ET CONSEILLERS

DE LA VILLE DE PARIS.

Messieurs, ce a esté ung fort grand plaisir et contentement au Roy monsieur mon filz et à moy d'avoir entendu la joye et démonstration d'allegresse que en général et en particulier vous et vos bons concytoyens avez fait du mariage du Roy mondict filz, les cérémonyes duquel vous verrez bien amplement desduictes par le discours [1] que nous vous envoions, lequel et les lettres du Roy mondict sieur et filz m'empescheront vous faire ceste-cy plus longue, synon pour pryer Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Villiers-Cotteretz, le VIII^e jour de décembre 1571.

CATERINE.

PINART.

---

1571. — 16 décembre.

Arch. nat. registre des délibérations du bureau de la ville de Paris, H 1786, f° 198.

A MESSIEURS

LES ESCHEVINS ET CONSEILLERS

DE LA VILLE DE PARIS.

Messieurs, le Roy monsieur mon filz a trouvé fort mauvais ce qu'il a veu et entendu des dissimulations dont il a esté usé au transport de la croix et démolition de la piramide estant en la place de la maison de feu Gastines [2], estimant que les longueurs ont esté cause des émotions populaires qui sont advenues samedy et dimanche dernier à Paris,

[1] Voir ce discours dans le *Cérémonial françois de Godefroy*, II, p. 45 et 46.

[2] Le Parlement avait condamné à mort Philippe Gastines et deux membres de sa famille pour avoir célébré dans sa maison le culte réformé; il avait en outre ordonné que la maison serait rasée et que sur son emplacement serait élevée une croix, dite croix de Gastines. Sur la demande de l'amiral, Charles IX avait enjoint aux échevins de procéder immédiatement au transport de la croix de Gastines et à la démolition de la pyramide ; mais cet ordre devint la cause d'une violente sédition. Les échevins écrivirent au Roi : «Nous avons assemblé nos forces ceste nuit avecq celles de M. le Prévost de Paris; la croix et la pyramide ont esté ceste nuit abbatuz et desmolis sans aucun bruit ou rumeur.» (Même volume, p. 192 v°.) Ce calme n'était qu'apparent, l'émeute recommença et les échevins mandèrent de nouveau au Roi: «Les séditieux ont mis le feu au reste d'une maison des Gastines sise devant la croix et pyramide et de là se sont transportés tant sur le pont Notre-Dame où ils ont saccagé et brulé des meubles de la maison du Marteau d'or que dans la rue de la Vieille Monnaye chez le commissaire Beauteroys où ils ont voulu faire quelque ravage.» (*Ibid.*, p. 196.) — Le volume des délibérations du conseil de la ville renferme de nombreux documents sur cette sédition.

Voici la lettre de Charles IX en réponse aux échevins :

«DE PAR LE ROY,

«Nos amez et féaux, avant que le courier que vous avez envoyé fust arrivé, nous avons sceu de Bragelonne et du commissaire Estourneau ce qui est passé tant pour le transport de la croix que démolition de la piramide et le discours de la sédition qui est advenüe, des sacagemens et bruslemens de maisons, qui est cause que nous avons en toutte dilligence dépesché devers nostre cousin le duc de Montmorency, affin de s'acheminer incontinent avec plus de forces qu'il pourra en nostredicte ville pour faire contenir le peuple et garder qu'il n'y advienne plus de tumultes et pour aussy en faire faire punition sy grande et sy exemplaire en plain jour que cela puisse donner telle trémeur et craiute aux canailles que nous avons entendu qui font lesdictes séditions, que les autres y prennent exemple. A quoy, en attendant l'arrivée de nostredict cousin, nous voulons et vous mandons que, selon la grande affection que sommes asseurez que portez à nostre service et au bien et conservation de vous-mesmes, vous vous employerez avec telle dilligence et aydez de vostre part à faire la justice desdictes émotions à telle quantité desdits perturbateurs du repoz publicq de nostre ville et contempteurs de nos ordon-

dont il désire que pugnition exemplaire soit faicte et que l'exécution de sa volunté soit au demeurant suivye, aiusi que il vous escript par lettres plus amplement, qui me gardera de vous en faire plus longue lettre, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

A Amboise, le XVI^e jour de décembre 1571.

CATERINE.

PINART.

nances que cela puisse retenir et donner telle crainte à ceux qui seroient si téméraires d'avoir encor en leur cœur telles pernitieuses et sy meschantes entreprises et, en attendant l'arrivée de nostredict cousin le duc de Montmorency, nous voulons et vous mandons très expressément, afin que tousjours la force nous demeure, et à vous pareillement pour nous faire obéir et contenir en nostredicte ville que adviserez pour tout ce que penserez qu'il sera nécessaire, le chevalier du guet et ses gens avec ce que lui avez baillé de renfort, les sergens, officiers du corps de ville et ceux de nos bons subjects bourgeois de nostredicte ville, nous tenant adverty toutes heures de ce qui se passera, affin que nous n'en demeurions en peyne, louant cependant grandement le bon devoir que vous avez faict à ce qui est advenu et que nous mandez et asseurez que ferez pour empescher que plus grand inconvénient n'advienne, dont nous nous reposons sur vous selon la parfaicte fiance et affection que sçavons que portez à nous, à nostre service et aussi à la conservation de vous-mesmes.

«Donné à Amboize, le vint et uniesme jour de décembre, mil cinq cents soixante et unze au soir, bien tart.

«CHARLES.

«PINART.

«Sy toutes choses estoient appaisées, comme nous le désirons, à la réception de ces présentes et que congnoissiez que les forces du chevalier du guet et de nos sergens et officiers de ville fussent suffisantes pour faire contenir touttes choses en repos, vous différerés de mettre les armes ès mains de ceux de nos bons citoyens que vous escrivons.» (Bibl. nat., Parlement, n° 94, f° 71.)

1571. — 21 décembre.

Copie. Bibl. nat. Parlement, n° 94, f° 73.

## A NOS AMEZ ET FÉAUX LES GENS TENANS LA COUR DE PARLEMENT.

Messieurs, nous vous renvoyons ce courrier en sy grande dilligence que par luy je ne vous feray pas longue lettre; mais, me remettant à celle du Roy monsieur mon filz, vous priray seullement de vous employer selon ce qu'il vous mande sy dilligemment à réprimer ces émotions, qu'elles puissent estre du tout appaisées et quant et quant la justice exemplaire faicte, ayant mondict sieur et filz donné l'ordre qu'il vous escript; mais je désire que, avant qu'il soit besoin qu'il y aille des forces, tout soit en repos, à quoy je m'asseure que vous travaillerez de toutte affection pour son service et bien de toutte la ville et de vous-mesmes, que je prie Dieu avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Amboize, le vingt et uniesme jour de décembre mil cinq cents soixante et unze.

CATERINE.

---

1571. — 26 décembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10752, f° 1292.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, nous sommes très marris de la mort du povre La Marque[1] et n'a failli le Roy monsieur mon fils de reconnoistre envers les siens ses services, leur

[1] «Sire, avait écrit Fourquevaux, le povre sieur de la Marque a mauvaise venüe en Espaigne : car, dans vint-quatre heures aprez estre arrivé en cest court, un apoplexie le foudroya. Il fust icy le vint-sixième du présent à cinq heures du soir et me donna la despesche de Vostre Majesté.» (Même volume, p. 1350.) — La Marque avait été envoyé pour remplacer momentanément Fourquevaux.

ayant donné touts ses estats. Sitost que l'on aura advisé de vostre successeur, il vous sera renvoyé, afin que puissiez retourner, comme il est très raisonnable. Cependant le Roy mondict sieur et fils a délibéré, comme il vous escript, envoyer bien tost un gentilhomme par delà pour se conjouir avec le Roy Catholicque, mon beau-fils, et la Royne Catholicque de son enfantement, en attendant, je vous prie, allant vers eulx, leur tesmoigner le plaisir que m'a donné cette nouvelle, avec toutes les bonnes démonstrations desquelles vous pourrez adviser. Toutes les fois et quant il vous sera parlé du mariage de ma fille avecques le prince de Navarre, je vous prie respondre suivant ce que le Roy mondict sieur et fils et moy vous avons mandé et qu'il ne s'y fera chose qui ne soit à l'honneur de Dieu pour son service et du devoir d'un prince très crestien, espérant que ceulx qui réprouvent ledict mariage, ayant connoissance de nostre bonne et syncère intention, non seulement l'approuveront, mais en désireront l'effect, lequel nous espérons se verra bien tost. Je vous prie conforter tousjours Chassincourt à demourer prez de mes petites-filles et y continuer le soing et la vigilance qu'elle y a eu jusques icy, en l'asseurant que je ne l'oublieray jamais, ains qu'elle demourra rémunérée à son contentement, et me mandez souvant et particulièrement de leurs nouvelles, mesmement de leur traictement depuis cest enfantement; car bien souvent nouveaux accidents produisent nouveaux effects, ce que néantmoins je n'espère dudict Roy Catholicque mondict beau-fils en cest endroict. Pour fin, Monsieur de Forquevauls, puisque cest inconvénient de la mort dudict La Marque est intervenu, il fault, et vous en prie, vous résouldre attendre encores pour quelques semaines par delà jusques à ce que nous ayons choisi vostredict successeur et continuer, comme avez jusques icy très bien et prudemment faict pour le service du Roy mondict sieur et fils, en vous asseurant sur moy que vostre successeur sera plustost vers vous que je ne le veulx le promettre. Cependant je tiendray la main de vous faire avoir ce que l'on vous a promis pour sortir de vos debtes. Je prie Dieu, Monsieur de Forquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Amboise, le vingt sixiesme jour de décembre 1571.

CATERINE.

---

1571. — 27 décembre.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 92.

## A MONSIEUR DE THOU,

PRÉSIDENT EN LA COURT DU PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, par la dernière despesche que nous vous avons faicte vous vous trouverez satisfaict à toutes celles que nous avons depuis reçues de vous, qui me gardera de vous faire ceste-cy fort longue, laquelle n'est que pour vous prier de vous conduire si acortement en ce que le Roy monsieur mon fils vous escript pour la croix de Gastines, qu'il soit plustost exécuté que descouvert que l'on ait envye de le faire, priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ayt en sa garde.

Escript à Amboise, le XXVII^e jour de décembre 1571.

CATERINE.

PINART.

---

1571. — 28 décembre.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3228, f° 17.

A MA COUSINE

## MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Ma cousine, cete isy[1] seré pour vous dire

[1] *Cete isy seré*, celle-ci sera.

coment j'é reseu une de vos letres; aysté bien ayse de avoyr entendu de vos novelles et voldroys que celles de vostre mary feuset milleure et que lé beyns l'euset tout guéri, cet que peult aystre qu'il fayront, mès qui se souit un peu reposé et reveneu trover l'ayr où yl a esté le plus nouri, qui est alla court, et seré bien ayse de savoyr den combien je vous revoyré; se ne seré jeamès si tost que je le désire; et quant à nos novelles, nous sommes ysi atendent que l'iver souit pasé pour comenser le voyage de Bretagne, lequel ne se romp pour rien et encetpendent la royne de Navarre s'an vient et acheveront, Dieu aydent, le mariage et acommoderon nos afayres, c'yl plest à Dieu, lequel je prie vous donner cet que désirés.

D'Enboise, cet XXVIII^e de décembre 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 2 janvier.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1528, n° 18.

## A M^R MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, ayent entendu la novelle du fils qu'il a pleu à Dieu donner hà Vostre Majesté, le Roy mon fils et nous n'avons voleu fallir de nous en congratuler aveques aylle et nous en réjouir comme de chause que nous ayspéron fortifiré et augmentera de plus en plus l'amytié et bonne pays entre vous deus et vos réaumes, ayspérant que bien tost Dieu nous fayré la grase que enn aurons aultent della royne ma fille que retiendré tousjour daventage cete aliense aveques celes[1] que avés déjeà, qui nous sont si proches que ne puis que lé vous contineuer de lé recomender hà Vostre Majesté, comme une dé chause de cet monde qui nous ayst la plus chère, encore que je sache que, pour vous estre filles, yl n'aye besouin de neule recomendation ver Vostre Majesté, laquele je priré de croyre cet jeantilhomme sieur de S^t Goylx[1], présant porteur, de ce qu'il dira hà Vostre Majesté de ma part et s'asurer que c'et[2] sans fintise et de l'afection que vray mère saroyt mender et ne la volant anuier de longue letre, me remetré sur lui et finayré, prient Vostre Majesté me tenir tousjour continenée en sa bonne grase, et prie Nostre-Seigneur Dieu luy donner cet qu'elle désire.

D'Enboyse, ce II^e jour de jeanvier 1572.

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

[1] Les Infantes.

---

1572. — 2 janvier.

Orig. Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, pour ce que ma cousine la comtesse donairière de Tende venue présentement en Provence pour donner ordre à quelques siens affaires et que pour se rendre, comme elle désire, audict païs, il luy convient passer par vostre gouvernement, cela est cause que je l'ay bien voullu accompaigner de la présente pour vous prier que, passant par vostre gouvernement, vous luy assistez de vostre faveur en tout ce que vous congnoistrez qu'elle en aura besoing pour effectuer sondict voyage et le plaisir et faveur qu'elle recepvra de vous en cest endroict me sera fort agréable; priant Dieu, Monsieur de Gordes, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le III^e jour de janvier 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

[1] Jean de Vivonne, s^r de Saint-Goard.

[2] *C'et*, c'est.

1572. — 5 janvier.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 93.

A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, encores que le Roy monsieur mon fils vous escrive assez affectueusement pour le procès de ma cousine Madame de Martigues, à laquelle il désire singulièrement recongnoistre les services qu'il a reçuz de feu mes cousins les duc d'Estampes et sieur de Martigues, néantmoings ayant entendu qu'audict procès l'honneur et la réputation de feu mondict cousin le duc d'Estampes, la mémoire des vertuz duquel est encores si fresche et son honorable vie si bien congneue qu'il n'est besoing de fayre autre preuve contre ses calomnies, j'ay bien voulu vous en escripre aussy ce mot pour vous prier d'y prendre si bien garde qu'à faulte d'avoyr esté madicte cousine ou ses gens advertiz de bonne heure de la vidange dudict procès elle n'y soit surprise, ny l'honneur dudict deffunct intéressé. Je vous prie doncques bien fort, Monsieur le Président, de regarder à la précipitation qu'en pouroit avoir sollicité sa partye et avoyr et le deffunct et madicte cousine et ce qui touche l'un et l'aultre en recommandacion pour la conservacion de leur droict; et sur ce je prieray Nostre Seigneur vous donner, Monsieur le Président, sa grace.

Amboise, le v^esme^ jour de janvier 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 13 janvier.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1528, n° 19.

A MADAME MA NIEPCE

LA PRINCESSE DE PORTUGAL[1].

Madame ma niepsse, le Roy mon fils et nous ayent entendu l'eureus acouchement della royne vostre belle-seur n'avons voleu fallir de l'anvoyer visiter et nous en réjouir aveques elle et le roy son mary, coment je foys aveques vous et ayspére que ceré tousjours un lien daventege pour aystreyndre et asurer l'amitié entre ces deus roys, qui est tout cet que je désire le plus et sachent lé moyen que y avés, je vos prie de contineuer à les y anployer pour la entertenir, come je vous prie ausi de avoyr pour recomendé les ynfentes vos niepsses et leur contineuer le souin que enn avés tousjour eu, qui nous aublige tous à le reconoystre, come, de ma part, je seroys bien ayse qu'i se présantet chause par desà où je la puise servir.

D'Enboyse, cet XIII^me^ jour de jeanvier 1572.

Vostre bonne tente,

CATERINE.

[1] Dona Juana, la sœur de Philippe II, veuve du roi de Portugal.

---

1572. — 24 janvier.

Orig. Archives de Modène.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Mon cousin, s'en retournant le chevalier Gianelli devers vous, je ferois tort à sa vertu et mérite, si je ne vous tesmoignois combien ses actions par deçà ont esté agréables au Roy monsieur mon filz et à moy, et quel a esté le soing qu'il a tousiours eu à ce qui a touché votre service, comme son debvoir le requéroit. Il vous dira ce qui a esté faict pour les assignations qui vous ont esté baillées; en quoy je suis bien marrie que les affaires n'ayent permis de vous satisffaire selon mon désir. Vous ne doubtez que ce n'eust esté beaucoup myeux, mais j'espére que, l'année prochaine, l'on y fera si bien que vous en demourrez content. Ledict Gianelli vous satisfera de toutes nouvelles; sur quoy me remec-

tant, je prieray Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Escript à Amboyse, le XXIIIIme jour de janvier 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 3 février.

Orig. Bibl. nat. ancien fonds français, n° 3240, f° 1.

## A MONSIEUR DE PRIE,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY MONSIEUR MON FILZ.

Monsieur de Prie, je viens tout présentement de recepvoyr vostre lettre que j'ay faict veoir au Roy monsieur mon filz, lequel entend que le légat[1] vienne à Tours; par ainsy vous avez bien faict de donner ordre à sa venue et vous prie de mander à Dumas qu'il tienne ses chevaulx prestz pour le conduyre et mener audict Tours et qu'il n'est poinct de besoing de faire tourner les chevaulx vers le chemin de Loches, priant Dieu, Monsieur de Prie, vous tenyr en sa saincte garde.

Escrit à Amboyse, le IIIesme jour de febvrier 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 6 février.

Orig. Archives du Rhône.

## A MESSIEURS LES ESCHEVINS, MANANS ET HABITANS

DE LA VILLE DE LYON.

Messieurs, ayant le Roy monsieur mon filz faict eslection du sieur des Arches, son conseiller et maistre des requestes ordinaire de son hostel, comme personnage dignement doué de vertu, suffisance et intégrité, pour, en ensuyvant la dernière conférance à Bloys et le povoir et comission qui luy ont esté présentement délivrez, aller par delà pourveoir à ce qui reste à y exécuter dépendant de l'édit de paciffication, et à la sincère administration de la justice, pour le bien du service dudict sieur Roy mon filz et le repos de ses subjectz, je l'ay bien voulu acompaigner de la présente, et vous prier de le recognoistre, assister, obéir et entendre soigneusement en tout ce qui dépendera du faict de sa charge et povoir, de sorte qu'il en puisse succéder le fruict que nous nous en sommes promis au bien du service dudict sieur Roy mon filz, conservation et soulaigement de sesdicts subjectz; et ce nous sera très agréable plaisir, supliant le Créateur qu'il vous ayt, Messieurs, en sa saincte et digne garde.

Escript à Amboyse, le sixiesme jour de febvrier 1572.

CATERINE.

---

1572. — 6 février.

Orig. British Museum, bibl. Cott. Caligula, C. III, n° 87.

## A TRÈS HAULTE, TRÈS EXCELLENTE ET TRÈS PUISSANTE PRINCESSE,

NOSTRE TRÈS CHÈRE ET TRÈS AMÉE BONNE SEUR ET COUSINE

## LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne seur et cousine, le Roy nostre très cher sieur et filz, envoiant le sr du Croc, son conseiller et maitre d'hostel ordinaire, par delà pour aller avec celui qui sera dépesché de vostre part en Escosse, affin d'essayer à paciffier les troubles qui y sont et cependant y faire accorder cessation et abstention d'armes

[1] Le cardinal Alexandrin venait d'Espagne et dans l'espoir de faire rompre le projet de mariage du prince de Navarre avec Marguerite de Valois et de renouer le mariage de celle-ci avec le jeune roi de Portugal. Voir dans le n° 523 du fonds Dupuy, page 286, le mémoire que Charles IX lui remit lorsqu'il quitta Blois.



IMPRIMERIE NATIONALE.

suivant ce qui a esté advisé entre ses deputez et voz ambassadeurs, nous luy avons aussi donné charge vous dire aulcunes choses de nostre part pour le faict de la royne d'Escosse nostre très chère et très amée belle-fille, dont nous vous prions le croire comme nous-mesmes, qui prions Dieu, très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée sœur et cousine, qu'il vous ayt en sa très saincte et digne garde.

Escript à Blois, le vi^e jour de février 1572.

Vostre bonne sœur et cousine,

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 7 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10972, p. 52.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 289.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, puisque par la lettre du Roy monsieur mon fils vous serez bien amplement adverty de toutes choses et satisfaict à vos dernières dépesches, m'en remettant à icelles, celle-ci sera seulement pour vous prier continuer à faire, le plus vivement que vous pourrez, entendre à la reine d'Angleterre ma bonne sœur et cousine, comme en toutes choses nous procédons sincèrement, que nous ne désirons rien tant que de lier nostre amitié et bien avec elle, qu'elle puisse estre perdurable entre nous et les nostres, et que, selon que je vous ay escrit pour luy faire entendre, je commenceray le propos des erres de la négociation du mariage et nous nous estendrons en tout ce qu'il sera possible pour sa satisfaction; aussi que nous la prions de faire de mesme de sa part, l'asseurant que jamais princesse ne fut plus respectée, honorée et servie qu'elle sera de mon fils le duc d'Alençon, si ce mariage se faict; et que nous le ferons venir en poste par deçà, si nous voyons que les choses soyent pour prendre la bonne et heureuse fin que nous y désirons. Persuadez pour certain à ceux et à celles que vous penserez qui pourront servir en cette affaire, que le Roy mondict s^r et fils et moi reconnoistrons si bien envers eux les bons offices qu'ils y feront, et par si bonne preuve, qu'ils auront toute occasion de contentement, après la première conférence qui se fera de ce propos et que nous aurons vu quel pouvoir en ont les s^rs comte de Wolcestre[1] et Walsingham, et ce qui s'en pourra sentir de la volonté de ladicte reine. J'escriray de ma main auxdicts s^rs comte de Wolcestre et au milord trésorier[2]. Cependant, je vous prie, ne perdez une seule occasion de tout ce que penserez qui pourra servir à cette affaire et vous asseurez comme je vous ay cy-devant plusieurs fois escrit que vous ferez un très grand service à cette couronne, à moy en particulier et aussi à mondict fils le duc d'Alençon, qui ne l'oublierons jamais. Et outre le mérite de vos labeurs, cela augmentera grandement la récompense et biens que je vous asseure qui vous seront faits, et à quoy je tiendray la main que ce soit le plus tost qu'il sera possible, d'aussi bon cœur qu'après vous avoir encore bien fort recommendé d'affection cette affaire, je prie Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

CATERINE.

---

1572. — 11 février.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 95.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, nous avons veu par voz lectres du quatriesme de ce présent moys

[1] Worcester.
[2] Lord Burghley.

le bon devoir et diligence dont vous avez usé à fayre publier les ecdictz dont le Roy monsieur mon filz vous parla dernièrement que vous estiez en ceste court et n'a trouvé que bon la surcéance que l'on a faicte pour celluy des monnoies, s'asseurant que ç'a esté pour beaucoup de bonnes considérations, comme ses advocat et procureur général nous ont escrit, remectant selon la résolution qu'il prandra sur leurs remonstrances à vous fayre là dessus entendre son intention, laquelle, je m'asseure, vous sçaurez bien suivre, comme vous avez faict en tout ce qui s'est présenté pour son service; cependant je prieray Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escrit à Blois le xi^esme^ jour de fevrier 1572.

Monsieur le Président, j'ay aussy receu la lectre que m'avez escripte pour les terres vaines et vagues du duché d'Orléans et ay bien veu le plaisir que m'avez faict en cella, dont je vous mercie de très bon cœur.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 10 mars.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 96 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, nous avons veu les lettres que nous avez escrites et l'acte de l'eslection qui a esté faicte des trois personnaiges y desnommez pour estre pourveu de l'un d'iceulx à l'estat de président, vaccant par le trespas de feu maistre Pierre de Sainct-André; à quoy je vous veulx bien dire que le Roy monsieur mon filz, congnoissant lesdictz nommés pour gens d'honneur, de vertu, intégrité et longue expériance au faict de judicature, qu'il eust voluntiers appellé l'un d'eulx à ceste charge, mais il en avoit auparavant la réception de vozdictes lectres desjà disposé en faveur de maistre Simon Roger, comme de personne qu'il tient digne et cappable de l'administration de ceste function, vous asseurant que, s'il advient cy après vaccation de semblables estatz, il aura souvenance desdictz nommez pour les y appeller. Nous avons au demeurant avec plaisir entendu que les choses advenues en l'abbaie de Jouarre ne sont pas si grandes que l'on les faisoit et ainsi que vous en sçaurez les particularitez et en serez plus avant et clairement informé, nous serons bien aises d'en estre par vous advertiz, comme je vous en prie et Dieu, Monsieur le Président, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Bloys, le x^e^ jour de mars 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 11 mars.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza, nuova uumerazione, p. 328.

## A MON COUSIN

## LE DUC DE FERRARE.

Mon cousin, j'estime que la requeste que j'ay à vous faicte en faveur de Messire Julian de Médicis archevesque d'Aix, vous sera très agréable pour l'ouverture que je vous feray de pouvoir honorer sa vertu, et faire chose qui puisse d'aultant illustrer les personnes qui portent le nom qu'il faict. Le Roy monsieur mon filz et moy désirons le faire promouvoir à la dignité de cardinal; et parce qu'il sçayt que vostre auctorité et intervention le peult beaucoup favoriser à y parvenir, il désire qu'il vous plaise vous y employer et moy je vous en prye de toute affection et recevoir ceste mienne requeste si favorablement que ledict de Médicis vous demoure

d'aultant tenu de la grace que luy aurez imparty et que je receoyve ce contantement de luy avoir moyenné vostre faveur et recommendation, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde.

Escript à Bloys, le xi^e jour de mars 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 22 mars.

Copie. Bibl. nat. Parlement, n° 94, f° 203.

## A MESSIEURS LES GENS

TENANS LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Messieurs, vous ayant le Roy monsieur mon filz faict entendre la volonté qu'il a[1] que de son edit fait sur la création des estatz de garde des seaulx sorte son plain et entier estat, vous vous en seriez réservé sur la publication qu'avez faicte sur l'ampliation dudict edit la nomination de commissaires pour juger les oppositions de ceulx qui avoient esté cy-devant pourveus desdictz estatz et payé sur annation, je vous ay bien voulu faire la présente tant pour accompaigner ce que mondict sieur et filz sur ce vous escript que pour vous prier, comme je m'asseure, que ferez tenir la main à l'exécution dudict edict, et que lesdictz commissaires que vous nommerez pour juger lesdictes oppositions soient gens de bien, zélés à son service; à quoy m'asseurant que, pour le désir qu'aurez à luy faire service agréable, ne fairez faulte, mettray fin à la présente, priant Dieu le Créateur vous donner ce que désirez.

A Blois, le vingt deuxiesme jour de mars mil cinq cens soixante et douze.

CATERINE.

CHANTEREAU.

[1] La lettre de Charles IX précède celle-ci.

1572. — 22 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 569, f° 19 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, je vous prye suivant ce que le Roy monsieur mon fils vous escript vous enquérir doulcement qui est l'imprimeur qui a imprimé ung livre traduict de latin en françoys faict à Londres contre la royne d'Escosse madame ma fille[1] et cependant faire

[1] Le livre auquel elle fait allusion est la *Délection* de Buchanan, livre publié en latin, en anglais et en écossais, et dont une traduction française venait de paraître. Pour lui donner le crédit qui lui manquait, lord Burghley, dans un écrit intitulé *Lettre d'un habitant de Londres à un ami*[a], avait vanté le talent de Buchanan, et c'est lui qui en avait fait répandre en France de nombreux exemplaires. Il n'y a pas à en douter : «J'ai jugé à propos, écrivait-il à Walsingham, de vous envoyer ce petit traité, récemment imprimé en latin et qui doit, à ce que j'apprends, être traduit en anglais avec beaucoup d'additions[b]», et procédé non moins cruel, un exemplaire de ce libelle fut remis à Marie Stuart. «J'avoy demandé ung prestre, écrit-elle à La Mothe-Fénelon, le 22 novembre 1571, pour m'administrer le saint sacrement, et, en l'estat où je suis, me renger du tout ce qui peult nuire à ma conscience, et ledict Battman, qui estoit porteur de ma lettre, m'a rapporté en lieu de consolation ung livre diffamatoire par un athée Buccanan, duquel cognoissant l'impiété, je vous priois, l'anné passée, faire ce tant à l'endroit de ceste royne, qu'il ne fust laissé ausprès de mon filz. Si l'on s'efforce me faire injure en ce qui constitue mon royaume, ma personne et mon honneur, je ne le trouve plus estrange, puisque en malice il déclare autre ce qui est de l'âme[c].» Charles IX, recevant des mains de La Mothe-Fénelon l'édition anglaise, lui avait répondu, le 15 novembre 1571 : «L'aigreur de la reine Élisabeth à l'encontre de ma belle-sœur est plus grande que jamais et notamment en ce qu'elle a dernièrement permis estre imprimé le livre que vous m'avez envoyé, duquel l'imputation seule

[a] The copie of a letter written by one in London to his friend. (Goodall, t. II, p. 314, 381.)

[b] Digges, p. 161.

[c] Labanoff, *Lettres de Marie Stuart*, t. IV, p. 4, 5.

prendre et brusler secrettement et sans bruict tout ce qui se pourra trouver desdictz livres, faisant faire aussy soubz main deffences à tous imprimeurs en imprimer, soubz telles peines que vous adviserez, de sorte que, s'il est possible, il n'en demeure un seul formulaire et vous ferez chose que le Roy mondict fils et moy aurons fort agréable, priant Dieu, Monsieur le Président, que vous aye en sa saincte et digne garde.

Escript à Bloys le XXII^esme^ jour de mars 1572.

CATERINE.

PINART.

est si hontense et tant au déshonneur de madicte belle-sœur que, gardant le respect qui doit estre entre tous princes et princesses, elle ne pouvoit jamais souffrir avec raison ledict livre estre mis en lumière, quelqu'inimitié qu'elle lui porte; désirant à cette occasion que vous insistiez envers madicte bonne sœur de faire défendre et censurer ledict livre; car, encores qu'il ait jà couru par le monde qui en aura esté imbu, croyant assez souvent plustot le mensonge que la vérité, pour le moins elle connoistra par ladite instance que je ne puis entendre que avec grand regret qu'elle ait souffert un si vilain écrit estre publié d'une personne de laquelle, pour la qualité qu'elle a de princesse, sa proche parente, elle devoit avoir l'honneur plus recommandé, aussy pour avoir eu mon alliance (ayant esté femme de mon frère aisné), sans se montrer en cest endroict si avant vaincue de la hayne qu'elle luy porte qu'elle luy ayt fait oublier ce qui étoit de sa grandeur et dignité.» Le 5 décembre suivant, La Mothe-Fénelon avait écrit à Catherine : «J'espère aller trouver la reine demain et ne fauldray de luy insister qu'elle veuille faire supprimer ce livre qui a esté imprimé dans cette ville contre l'honneur de la royne d'Escosse, lequel livre a esté de nouveau imprimé en anglois, avec l'adjonction de quelques rithmes françoises, qu'on impute à ladicte dame, qui sont pires que tout le demeurant du livre.» (*Correspond. de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 301.)

1572. — 22 mars.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 10240, f° 23.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE NEMOURS.

Mon cousin, j'é resen vostre lettre par Nochelle et veu cet que me mandés et vous prie vous asurer que n'aurés jeamès parente qui aye plus en recomendation cet qui vous touche que je ay, et n'i anbliré rien de cet que je y doys, et vous en reposés sur moy et n'en douctés. Je pansoys vous voyr aveques vostre femme; mès, à cet que m'a dist cet porteur, vous volés encore ayséier de vous guérir. Je prie à Dieu qu'il vous en fase la grase et que puisiés aystre bien tost ysi aussi sayn que le désirés; et pour se que cet porteur vous diré toutes noveles, je ne vous fayré la présante plus longue, après vous avoyr prié de vous haster de vous guérir afin de nous venir plus tost trover; car nous enn alons dan sis semaynes hà Fonteinebleau, au la royne ma fille fayré ces couches; et je m'aseure que cerés bien ayse de cete novelle qu'elle souit grose; car au moyns nous serons asseurés que la rase contineuré et m'aseure que ceré tousjour pour vous reconestre pour cet que vous et les vostres leurs estes.

De Bloys, cet XXII^e^ jour de mars 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 28 mars.

Orig. Archives du Vatican, n° 425.

A NOSTRE TRÈS SAINCT PÈRE

LE PAPE.

Très Sainct Père, il y a environ deux ans nous avons eu un procès pendant à la rote pour raison d'un crédit de vingt mil escus mis sur le mont de piété par nos prédéces-

seurs et pour ce que nous avons besoin de vostre faveur et autorité pour accélérer le jugement dudict procès, nous vous supplions autant affectueusement que faire pouvons que le bon plaisir de Vostre Sainteté soit de commander bien expressément que le procès soit vuidé et que sentence soit donnée le plus tost qu'il se pourra, afin que ledit procès puisse prendre fin et que justice soit faite et administrée sans longueur, comme nous avons donné charge au sieur de Feralz, ambassadeur du Roy nostre très cher sieur et filz, vous prier de nostre part, dont nous vous supplions le croire comme nous-mesme; priant le Créateur qu'il veuille longuement conserver Vostre Sainteté au gouvernement de nostre saincte mère l'Église.

Au bois de Vincennes, le XXVIII^e jour de mars 1572.

Vostre dévote fille, la mère du Roy,

CATERINE.

---

1572. — 29 mars.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 10759, p. 1313.

## A MONSIEUR DE FOURQUEVAUX.

Monsieur de Forquevauls, par la lettre que le Roy monsieur mon fils vous escript présentement[1] vous entendrez comme c'est seullement pour vous advertir de la réception de la vostre du quatorziesme de ce mois, espérant de vous voir bien tost de deçà, comme vous luy avez mandé de vous y en venir le trouver, qui le garde et moy aussi de vous faire la présente plus longue, priant Dieu, Monsieur de Fourquevauls, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Bloys, le vingt neufviesme jour de mars 1572.

CATERINE.

[1] Le Roi lui annonce que M. de Saint-Goart part pour le remplacer. (Même volume, f° 1312.)

1572. — 29 mars.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 2704, f° 45 v°

## A MONSIEUR DE MANDELOT.

Monsieur de Mandelot, la bonne voulunté et affection que j'ay tousjours congneue en vous par effect en tout ce qui touche et concerne le service du Roy monsieur mon fifz et le mien me donne occasion de m'adresser à vous avant tous ceulx desquelz je puis par raison espérer d'avoir service notable autant que le besoing et la nécessité des affaires dudict seigneur le requièrent, et sur l'asseurance que j'en ay en vous, je vous ay bien voulu escrire la présente pour vous prier, sur tous les plaisirs et services que vous désirez faire au Roy mondict sieur et filz et à moy, de faire recouvrer à change ou intérets la somme de cent mille livres, s'il est possible, ou pour le moins quatre vingtz mil livres au Roy mondict sieur et filz pour subvenir à la nécessité de ses affaires, et affin que vous puissiez faire ce service si grand et à propos à ung tel besoing que celluy qui s'offre présentement, je vous prie y emploier tous les moyens que vous pourrez avoir, tant de vous que de voz amys et regarder de les prendre à tel pris et à tel terme et temps de payement que vous jugerez le pouvoir recouvrer des marchans, soit pour en estre payé à la Sainct-Jehan prochaine ou aux payemens de la foire de Toussainctz ou autre plus bref ou plus long terme que vous adviserez, pourveu que ledict terme ne soit moindre de trois mois, si vous le prenez à interest, ou au pris que vaudra sur le change pour foyre si vous le prenez pour les payemens de ladicte foyre de Toussainctz; et affin que je puisse estre asseurée de ce qui se pourra espérer de cest affaire par vostre moyen, je vous prie m'en donner advis dedans le prochain lundy après Pasques, vous asseurant qu'il n'y

aura point de faulte que je ne face rembourser ladicte somme avec l'intérest au terme que vous me manderez; et je vous promectz et m'en oblige en mon propre et privé nom, et vous prie de croire que j'aimerois mieulx avoir perdu deux fois autant que d'avoir failly au remboursement de ladicte somme et des intérests que vous aurez promis au temps qui sera convenu. J'ay donné si bon ordre au payement des VII^m II^c et tant de livres que vous avez faict payer pour moy à Lyon qu'il n'y aura point de faulte qu'il n'y soit entièrement satisfaict; et sur l'asseurance que j'ay en vostre bonne volonté et le moyen que vous avez par de là je ne vous en feray plus ample recommandations et prieray Dieu, Monsieur de Mandelot, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Bloys, le XIX mars 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

Monsieur de Mandelot, si vous prenez ladicte somme à intérestz, je vous prie que le terme de payement ne soit moindre que de troys mois et que ce soit avec le moindre intérest que vous pourrez, dont je me remetz à vous.

---

1572. — 31 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 97 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DU ROY.

Monsieur le Président, j'ay pourveu maistre Vincent Odry de l'office de lieutenant général en mon conté et bailliage de Gyen par la résignation qui luy en a esté faicte par maistre Guillaume Odry, son oncle, luy en ayant faict dépescher ses lettres de provision en bonne forme, pour lequel office il a presté le serment par devant mon chancelier, et d'autant que, pour le regard des cas royaulx et privileiges, il luy est encore nécessaire de prester aultre nouveau serment en la court de parlement à Paris, je vous ay bien voulu escripre la présente en sa faveur et prier le recevoir audict serment, tant en considération des services faictz par sondict oncle au feu Roy Henry, mon très honoré seigneur et espoux, et au Roy mondict sieur et filz et à moy depuis trente deux ans en çà qu'il feust pourveu audict estat, m'asseurant aussi que ledict maistre Vincent Odry, à l'exemple et imitation de son oncle, continuera à s'emploier en mes affaires et que je pourray recevoir contantement de ses services suivant la démonstration qu'il m'en a desjà faicte; priant le Créateur, Monsieur le Président, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Bloys, le dernier jour de mars 1572.

CATERINE.

---

1572. — 2 avril.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 10240, f° 53.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE NEMOURS.

Mon cousin, je n'é voleu que cet laquay s'an souit retourné san set mot pour vous prier me volouir mender de vostre santé et ausi vous aseurer de selle du Roy mon fils et de tous mes enfens, lesquels aveques moy désiron de vous revoyr bien tost en sete conpagnie; m'aseurent que y serés mieulx et plus sayn que d'estre tousjour hors de cete conpagnie qui vous ayme et désire aultent de bien et de santé que vous faystes vous-mesmes; et ne vous pouvent mender milleure novelles pour cet heure que l'aseurense de la groyse de la royne ma fille, je

finiré la présante en cet endroyt, prient Dieu, mon cousin, vous donner cet que désirés.

De Bloys, ce IIème jour d'avril 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 3 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds Moreau, n° 719. f° 3.

## A MONSIEUR DU CROC.

Monsieur du Croc, vous estes si advisé et avez tant de cognoissance des affaires d'Escosse et aussy de l'intention du Roy monsieur mon fils en la charge que nous vous avons commise [1], qu'il n'est besoing vous faire redicte de tout ce que le Roy mondict sieur et fils vous mande; aussy ne sera ce petit mot que pour vous dire que je suis bien marrye que nous ne pouvons faire pour la liberté de ma fille la royne d'Escosse ce que nous désirons envers la royne d'Angleterre; mais puisque cette nouvelle occasion d'aigreur de ladicte royne d'Angleterre contre elle est advenue, et que conformément à ce que vous mesme nous mandez, si nous continuons d'en faire instance, on luy fera plus de préjudice que de bien, estant besoing de différer pour cette heure, ayant le Roy mondict sieur et fils commandé expressément au sr de la Mothe de s'enquérir souvent de sa santé et de faire en sorte par prières que l'on la traicte le mieulx que l'on pourra, dont je m'asseure qu'il s'acquittera bien soigneusement, et que, de vostre part, vous ferez aussy tout ce que vous pourrez en Escosse pour l'establissement de la paix, et que le petit prince, son fils, soit nourry en nostre affection et bonne amitié, et au demeurant que nous ayons de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez, si en avez le moyen. Priant Dieu, Monsieur du Croc, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Blois, ce IIIe jour d'apvril 1572.

CATERINE.

[1] Voir dans le *Calendar of State papers* (1552) les instructions données à Du Croc, et, dans le même volume, toutes les lettres qui font mention de sa mission en Écosse, p. 87, 91, 94, 97, 99, 101, 105.

---

1572. — 12 avril.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XVIII, f° 73.

## A MONSIEUR DE HAUTEFORT,

CONSEILLER DU ROY MON FILZ EN SON CONSEIL PRIVÉ, PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT EN SA COUR DE DAUPHINÉ [1].

Monsieur de Hautefort, j'ay esté très ayse d'avoir sceu ce que vous me mandez par vos lettres du IIIe de ce mois, espérant, puisque vous estes party avec intention de faire vostre voyage en Suisse, que vous y ferez ung bon et notable service au Roy monsieur mon fils, qui n'eust peu y envoyer personne qui se fust emploié avec plus d'affection que vous ferez, chose dont je vous prie de vous asseurer que luy et moy aurons à jamais souvenance de voz services pour les recognoistre en ce qui s'offrira pour vostre contentement, priant Dieu, Monsieur de Hautefort, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Chenonceaux, le XIIe jour d'avril 1572.

CATERINE.

---

1572. — 14 avril.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 16104, f° 26.

## A MONSIEUR DE SAINT-GOUARD.

Monsieur de St Gouard, vous verrez par la lettre que le Roy monsieur mon filz vous escript pour quelles causes ce courrier vous est dépesché, de quoy je ne vous feray redite

[1] Frère de M. de Bellièvre.

et me suffira, faisant response à la vostre du XIII^cme^ de mars, vous advertir que ceste *tavaiolle*[1] qui ne s'est retrouvée en la quesse[2] que j'ay envoyée à mes petites-filles, a esté oublyée à estre mise avecques les autres besongnes et en ay sceu la faulte. Je vous prie les visiter souvent et me mander les nouvelles de leur santé et disposition. Quand vous irez veoir le Roy Catholique de la part du Roy mondict sieur et filz, vous le prierez bien dextrement les avoir en toutes bonnes recommandations, encore que veuillez croire n'y estre besoing le luy ramentavoir. Au surplus le Roy mondict sieur et fils entend que vous luy escriviez plus souvent que n'avez faict depuis que vous estes par delà, n'ayant rien reçu de vous depuis celle du XIII[3].

[1] Linge d'église garni de dentelles dont on se sert pour le pain bénit ou un baptême.

[2] *Quesse*, caisse.

[3] Voici la lettre de Saint-Goard qui s'était croisée avec celle de la Reine mère :

«Madame, encore que je aye escript à Vostre Majesté avecque la despesche que je foys au Roy, si ay-je voullu encore luy escripre sete-si et luy dire, comme je estois faisant ma despeche, le secrétaire Cayes m'est venu visiter, lequel n'a failli me parler du mariage de Madame et de Monsieur le prinse de Navarre, le blamant infiniment, et se atachant bien fort à la roine de Navarre, se ébéissant comment une si sage prinsese comme vous n'avoit plus tost voullu eslire pour parti de Son Altesse un roy tel que estoyt seluy de Portugal, que non seluy dont il n'avoit nulle comparaison et de plus tous les subsons que tel bien et honneur ne luy donnast moyen à l'avenir de faire pis que jusques à sete heure il n'avoit faict, se eschoffant extremement sur sete matière, et me disant que estoit affection qu'il portoit à Vostre Majesté et au Roy; à quoy je luy voulus respondre que sertenement je croyois qu'il avoit bon zèle, mais aussi que je croyois qu'il n'estoit pas bien informé que Vostre Majesté traictant avecque toute vérité et intégrité ce mariage, elle y avoit esté trompée et que le Roy le connoisant s'en estoit desdigné, mesme comme de nouveau il apparoissoit en la dernière pratique qui avoit esté, escripvant le Roy Catholique à Vostre Majesté par le père jesuiste, qui ne touchoit que les mesmes et premières pratiques, se donnant à entendre que le roi de Portugal ne se poulvoit marier de dix ans, chose qui se devoit tenir pour ridicule, vu l'age de Son Altesse et beauté, et se esbahit que telle chose eut esté dite et me dit que jamais le roy son maistre n'avoit donné telle charge et que il en avoit fait les instructions, et me demanda si je estois bien assuré que l'on eust dit telle chause à Vostre Majesté. Je lui dis que oui et que elle me l'avoit escript. Il me demanda si je n'en avois rien dit au roy son maistre et luy dis que oui et qu'il m'avoit respondu que ce négoce estoit ès mains du pape. Il dit se esbair de telle chose et encore qu'il ne pouvoit croire que pour cela vous voulussiez faire ce mariage de M^r^ le prinse, attendu qu'il y en avoit bien d'autres, quand du tout l'espéranse de celuy de Portugal seroit perdu, ayant l'Empereur de beaus enfants et prets à marier, ce que se pourroit facilement ménager; à quoy je voulus bien respondre que Son Altesse estoit telle et de telle maison que elle ne rechercheroit jamais les maris et que je croyois ausi que nous aurions bientot nouvelles que elle seroit mariée, et que je m'assurois, si s'estoit à M. le prinse de Navarre, comme je croyois, que avant que se fust long temps, l'on perderoit cette mauvaise opinion que je voyois que de sà l'on avoit de luy, parce qu'il estoit né à toutes bonnes choses.» (Même volume, f° 22.)

1572. — 22 avril.

Orig. Record office, *State papers*, France, vol. LII.

A TRÈS HAULTE, TRÈS EXCELLENTE
ET TRÈS PUISSANTE PRINCESSE,
NOSTRE TRÈS CHÈRE ET TRÈS AMÉE SEUR ET COUSINE

## LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne sœur et cousine, encores que par les lettres que nostre très cher sieur et filz vous escript et que vous pourra aussi faire entendre le sieur de Smith, vostre ambassadeur, présent porteur, qui s'en retourne par devers vous, il vous soit aisé à juger combien nous avons de plaisir et contentement que le succès de la nouvelle alliance, ligue et confédération qui s'est faite et négociée entre les



IMPRIMERIE NATIONALE.

députés de nostrediict sieur et filz et vos ambassadeurs soit conclu et arresté[1], et le grand désir et affection que nous avons d'y demourer fermes et de la voir par quelque bonne occasion plustost augmenter que diminuer, ainsi que vous entendrez plus amplement par ledict sieur Smith, qui sera cause que, nous en remettant à luy, nous n'estendrons celle-cy davantaige, si n'est pour vous dire que Dieu continuant de plus en plus ses graces et bénédictions en ce royaulme y a apporté la confirmation et ratification du repos par le mariage conclu et arresté entre ma très chère et amée fille Marguerite et nostre très cher et amé filz le roy de Navarre, dont nous attendons aussi ung commun bien et universel, qui nous faict croire et asseurer que vous entendrez ceste nouvelle avec fort grand plaisir, et tant plus nous prierons Dieu, très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne seur et cousine, vous avoir en sa très sainte et digne garde.

Escript à Bloys, le XXII^e jour d'avril 1572.

Vostre bonne seur et cousine,

CATERINE.

[1] Le même jour, de son côté, Walsingham écrivait à Lord Burghley : «Vous verrez par la lettre de M. le chevalier Smith la principale accroche qui a retardé la conclusion de la ligue. MM. de Montmorency et de Foix y ont travaillé efficacement et avec ardeur. Le Roi a paru fort résolu sur la matière, comme il fait en tout ce qui concerne son honneur et son intérest. Vous ne devez pas craindre que les préparatifs de Strozzi[a] regardent ou l'Écosse ou l'Irlande. Les principaux qui guident le Roy sont très bien intentionnés pour Sa Majesté. On a tenu depuis peu cette entreprise échouée. Le Roi y est résolu; sans cela elle auroit entièrement avorté. Les gens de robe longue craignent que cela ne produise de la brouille entre cette couronne et l'Espagne, et seroient bien faschés que le Roi s'engageast à l'heure qu'il est dans une guerre, parce qu'ils appréhendent que l'administration des affaires ne tombast alors en d'autres mains. Au milieu de ces difficultés il est difficile de juger quel sera le dénouement de cette affaire. Les dernières nouvelles d'Espagne sont que le voyage du duc de Médina Cœli en Flandres est différé sur la seule appréhension que Strozzi n'entreprenne quelque chose en ces quartiers. (*Mémoires et ambassades* de Walsingham, p. 217.) Voir dans ce même volume, p. 213, la lettre de la reine Élisabeth traçant à ses ambassadeurs leur ligne de conduite dans la négociation de cette même ligue et une lettre de Smith à Burghley, p. 221.

[a] La flotte de Strozzi était rassemblée à Brouage.

---

1572. — 26 avril.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 98 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, je pensoys que, après que l'édict et ampliation des petitz sceaulx avoit esté publiés en la court de parlement sans aultres modifficacions que celles qui sont contenues ez requestes de ladicte court, il en auroyt plus de difficulté à l'exécution dudict édict et ampliation; mais je viens tout présentement d'entendre que ladicte court ne veult aulcunement permectre que Scipion[1] jouisse du sceau des requestes dudict pallais, combien qu'il ne soyt aulcunement réservé ne excepté par la vérifficatiou qui en a esté faicte, qui est chose qui me faict penser que cela se faict plustost pour s'opposer et retarder mes desseings que pour raison que puisse avoyr ladicte court de ce fayre; laquelle exprouver et réserver par ladicte vérifficatiou et sur ladicte réserve entendre l'intention du Roy monsieur mon filz, sans laisser cela en incertitude et en la secrette voulonté de ladicte court. Et pour ce que telles difficultés ne peuvent que à retarder mes affaires et que tout le dommaige qui en procède retumbe sur mesdictes affayres, je m'en plainctz à vous et vous veulx bien dire que c'est chose qui

[1] Scipion Sardini, le richissime financier qui épousa Isabelle de Limeuil.

me desplaist infiniment et à laquelle je vous prie, aultant qu'il m'est possible, de remédier incontinent et fayre en sorte envers ladicte court qu'elle n'empesche poinct ledict Scipion de jouir dudict sceau des requestes; car aultrement je seroys à recommencer et mes affaires arrestées du tout à mon grand regret et desplaisir, et m'asseurant que vous m'osterez entièrement de ceste peine et que je n'en oiray plus parler, je prye Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Bloys, le xxvi^esme^ jour d'avril 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 27 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801. f° 99.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, je vous ay cy-devant escript et faict entendre la peine en quoy j'estois et suis encore à présent à cause de l'empeschement que l'on donne à Sardiny, qui a contracté pour les petits sceaulx, en la jouissance du sceau des requestes du palais, et pour ce que j'ay plus de fiance en vous que en nul autre de la cour de parlement, et que je sçay que vous avez toute puissance de faire cesser et lever cest empeschement, je vous ai bien voulu faire ceste recharge pour vous prier estre moyen que ladicte difficulté soit levée et ostée, et faire en sorte que ledict Sardiny jouisse dudict sceau sans que j'en oye plus parler; mais d'aultant que c'est chose que j'ay fort à cueur et que je désire estre faict promptement, je vous prye encore ceste fois, si avez envye de me faire plaisir, donner ordre que le sieur Sardiny jouisse sans aulcune difficulté dudict sceau des requestes, et m'asseurent de la bonne volonté qu'avez envers moy et ce qui me touche que vous ferez tout ce qu'il vous sera possible pour me rendre satisfaicte de ce costé-là, je ne vous en diray autre chose. Je prie Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa sainte garde.

Escript à Bloys, le xxvii^eme^ jour d'avril 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — Mai[1].

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1517, pièce 1.

## A MADAME MA FILLE LA ROYNE D'ESPAGNE[2].

Madame ma fille, j'é voleu par la présente havertir Vostre Majesté coment nous soumes aseurés que la royne sa seur ayst grose et ne le vous mende plus en doute, Dieu mersis, m'en réjouisant aveque Vostre Majesté comme della chose de cet monde de quoy j'é la plus grent joye pour beaucoup de reyson et entre les aultres pour voyr la confirmation de l'amitié entre lé deus roys vos maris, qui et cet que je désire le plus, et à quoy je tacheré tousjour par tous les moyens que je auré ver le Roy mon fils de non seulement l'antertenir, mès la augmenter, come je prie Vostre Majesté fayre de son couté, car vous avés ysi un gage qui vous y donet bien le volouyr, come ayle l'a de son couté cete mesme volonté, qui me fayst aseurer que de nos vies l'on ne voyré guère

[1] Une lettre du commandeur Petrucci nous donne la date de cette ci-dessus : le 12 mai il écrivait à François de Médicis : « La Regina Christianissima ha sentito moversi la creatura nel ventre; ma è tanto vergonosa che non lo confessa che al Re, suo marito, ed a gran pena ancora. » (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 774.)

[2] Anne d'Autriche, la fille aînée de l'empereur Maximilien.

entre lé deus roys, cet que je prie à Dieu et hà Vostre Majesté de tenir en sa bonne grase.

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1572. — 10 mai.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 101 r°.

## A MESSIEURS LES GENS

TENANS LA COURT DU ROY MONSIEUR MON FILZ A PARIS.

Messieurs, pour ce que mon cousin Monsieur de Montpensier vient de fayre entendre présentement par lectres au Roy monsieur mon filz et à moy que, par importunité d'aucuns, le procès qu'il a pendant pardevant vous contre les sieurs du Loué et du Bouchage pour raison de la succession de Chauvigny a esté mis sur le bureau sans qu'il en aict esté adverty que après que l'on a vacqué deux jours à l'expédition d'icelluy, et que il dict que ledict procès luy est de telle importance qu'il se délibère d'aller à Paris pour y estre, quant ledict procez se jugera; et que nous désirons pour l'amour de luy que la décision et vuidange dudict procez soyt sursize, affin qu'il ne luy soyt par ses parties faicte aucune surprinse, je vous prye remectre le jugement dudict procez d'icy ung mois dans lequel il se rendra à Paris et en poursuivra luy-mesmes l'expédicion, priant Dieu, Messieurs, vous tenir en sa saincte et digne garde [1].

Escript à Chambort, le x^e jour de may 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

[1] Pareille lettre fut adressée et dans les mêmes termes par Catherine au premier président M. de Thou. (Voir dans le n° 801 du fonds Dupuy, f° 100 r°.)

1572. — 12 mai.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 16040, f° 92.

## A MONSIEUR DE FERALS,

AMBASSADEUR À ROME.

Monsieur de Ferrailz, vous entendrez de mon cousin Monsieur le cardinal de Ferarre, ou de mon cousin le cardinal d'Este l'intention du Roy monsieur mon filz qu'il vous a faict assez particulièrement entendre, et partant vous vous conduirez conformément à ce qu'ilz vous diront, favorisant en l'occasion qui se présente mon cousin le cardinal de Ferrare en tout ce qu'il vous sera possible, et je prieray Dieu, Monsieur de Ferrailz, vous tenir en sa garde.

Le XII^e mai 1572 [1].

[1] Charles IX, le 19 mai suivant, avait ajouté à cette lettre : «M. de Ferals, depuis le partement de vostre nepveu Beauville, j'ay receu vostre lettre du premier de ce moys par laquelle j'ay seeu la mort certaine de nostre S^t-Père; en quoy je vous ay par vostre suzdict nepveu mandé mon intention. Toutefois envoient Le Fay vers mon cousin le grand-duc de Toscane pour l'occasion qu'il a charge vous dire, je luy ay commandé aller jusqu'à vous, tant affin de me rapporter touttes nouvelles comme pour faire entendre à mon cousin le cardinal de Ferrare ce qu'il aura fait et le devoir auquel je me suis mys pour luy ayder, chose qu'il exécutera suivant vostre advis, et l'instruction que luy donnerez. Vous sçaurez de plus comment le nonce de Sa Sainteté m'est venu trouver en ce lieu, tant pour se condouloyr avecques moy de la mort de nostredict S^t-Père, comme pour me prier au cas où le cardinal de Ferrare ne feust et ne peust estre pape, ayder au cardinal Farnèse à y parvenir. Je luy ay respondu que je désirois infiniment le cardinal de Ferrare estre esleu, soyt pour l'affection particulière que je lui porte, obligation qu'il a à ceste couronne, que pour estre bien asseuré qu'il serviroit grandement la chrestienté, ayant telle espérience aux affaires du monde et l'intention grande et le zèle très grand au service de Dieu, et accroissement de l'auctorité du Saint-Siège; que n'estant faict pape et ne le pouvant estre, quand ledict cardinal Farnèse le seroit, j'en serois bien ayse, m'asseurant qu'il avoit tousjours devant les yeulx l'obligation qu'il doit avoir au feu roy Henry mon père, lequel ne creignist

1572. — 12 mai.

Copie. Bibl. nat. fonds Moreau, n° 719, f° 28.

## AU COMTE DE SUSSEX.

Monsieur le comte, mon cousin le duc de Montmorency et les autres ambassadeurs du Roy monsieur mon fils s'en allant par dellà, avec charge de proposer à la royne d'Angleterre madame ma bonne seur et cousine les moyens de rendre l'amitié et confédération de ces deux royaumes indissolubles, j'ay pensé qu'il n'estoit que bien à propos, oultre la lettre que le Roy mondict filz vous escript, vous faire ceste-cy pour vous prier d'employer à l'exécution de cest affaire ce que nous sçavons que vous avez de moyens près madicte bonne sœur, vous asseurant que ne ferez jamais démonstration de vostre bonne affection envers prince qui en soit moins ingrat et recognoissant que le Roy mondict filz, comme vous dira mondict cousin le duc de Montmorency, lequel je vous prie croire de ce qu'il vous en dira comme moy-mesmes, qui prie Dieu, Monsieur le comte, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Chambort, le XII^eme^ jour de may 1572.

CATERINE.

PINART.

s'attirer sur les bras une guerre pour conserver luy et les siens en leurs biens et grandeurs. Voilà en substance la responce que je luy ay faicte, laquelle ne m'oblige à rien et néanmoings on ne m'en peult sçavoir que bon gré. Je vous en avertis affin de vous en servir en temps et lieu.» (Bibl. nat., fonds français, n° 16140, fol. 110.)

M. de Férals, ce jour-là même, avait écrit au Roi : «Les cardinaux estans entrez lundi dernier en conclave à si grande hastivité qu'ilz ne donnèrent pas seullement loysir à quatre aultres, qui vindrent en dilligence de déhors de laisser leurs bottes; ilz entrèrent en fort grande controverse parmy eulx pour les grandes brigues et menées qui y estoient et la force des bandes divisées; mais comme les hommes proposent et Dieu dispose de toutes choses, par je ne sçay quelle inspiration divine, dès le lendemain, qui fut hier, n'ayant demeuré que quinze heures enfermez, ilz se levèrent incontinent quinze ou vingt et adorèrent pour pape le cardinal Boncompagni.» (Bibl. nat., fonds français, n° 16040, p. 104.)

---

1572. — 12 mai.

Copie. Record office, *State papers*, France.

## A LORD BURGHLEY.

Monsieur de Burlay, suivant ce que le Roy monsieur mon filz vous escript je vous prie de bon cueur assister mon cousin le duc de Montmorancy et ses autres ambassadeurs qui s'en vont par delà des moyens que je sçay qu'avez pour faire réussir la négociation dont ilz ont charge. Ce sera par ce moyen rendre l'amitié d'entre monsieur mon filz et la royne ma bonne seur et cousine, vostre souveraine, indissoluble, comme je sçay que vous estes bien enclin et disposé à la veoir fortiffier et accroistre, vous asseurant que le Roy mondict filz vous sçaura tant de gré des bons offices que vous ferez en cella pour le commung bien de ces deux royaumes, et le fera si bien recognoistre en vostre endroict que vous aurez grande occasion d'en demourer content et satisfaict, ainsy que vous pourrez plus avant entendre de mondict cousin le duc de Montmorancy et du s^r^ de Foix mon cousin, lesquelz je vous prie croire de ce qu'ilz vous en diront comme moy-mesmes, qui prie Dieu, Monsieur de Burlay, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Chambort, le XII^e^ jour de mai 1572.

CATERINE.

PINART.

1572. — 14 mai.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, cart. VI, n° 331.

A MON COUSIN

M^R LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, j'ay receu la lettre qui m'a esté baillée par vostre ambassadeur et ay veu la bonne intention que avez au repos de la chrestienté, qui est tout ce que nous désirons, aussy que pour estre si confiante en cette volonté je veux croire que Dieu nous assistera avec vostre aide à faire ung pape qui sera pour la satisfaction et le repos de tout le monde, tel qu'il nous est nécessaire; car je pense qu'il ne fut jamais plus besoing, toutes choses estant comme elles sont, d'avoir ung pontife homme de Dieu et de bien, et n'ayant esgard que à maintenir la paix et le repos; car aultrement il ne pourroit conserver ny son autorité ny que notre religion ne soit diminuée; et, me fiant à vostre sainte intention, je ne vous en diray davantaige, et me remettant à ce que le Roy et moy vous avons fait entendre par son ambassadeur résidant à Rome et aussy pour quelque chose que je luy ay mandé par un secrétaire, je feray fin, priant Dieu vous donner ce que désirez.

De Chenonceaulx, le XIV^e may 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 17 mai.

Imprimé dans les *Négociations avec la Toscane*, t. III, f° 775.

AU COMMANDEUR PETRUCCI,

AMBASSADEUR DE TOSCANE.

M. l'ambasciatore, mando questo portore dal Gran Duca, per l'occasione che io vi dirò in questa di mia mano, che è per mettervi in considerazione quel ch'io ho pensato dipoi, la partita del nostro secretario : cioè che li vostri padroni conoschino che in questa occasione di far un Papa, aitando a esser il cardinal di Ferrara, che questo può riunire insieme tutti li principi d'Italia, e nella nostra amicizia; che penso che, quando solamente si riunissin fra loro, che questo sarebbe un gran bene per tutti, e per assicurar un riposo alla cristianita; ed, essendomi venuta questa considerazione, vel' ho voluto scrivere e pregarvi la faciate sapere a' vostri padroni, ancora che io ho dato carica a questo portore, che, in caso che il Gran Duca non voglia esser contro il cardinale di Ferrara, ma aiutarlo, afin che attenga la promessa che il suo nipote m'ha fatta, a suo nome, d'essere lor amico, che se ne vadi il nostro ambasciatore a Roma, e che ne tiri una promessa di mano del cardinal di Ferrara, innanzi che sia assicurato di quello che averà promesso il Gran Duca, e che me la mandi per conservala; perche non lo voglio ingannar in modo nessuno; e vi prego ad assicurarnelo da mia parte, faro fine, pregando Dio evervi in sua guardia.

Chenonceaux, 17 di maggio 1572.

CATERINA.

---

1572. — 25 mai.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 102 r°.

A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, le Roy monsieur mon filz respond si particulièrement à vos lectres des XVII^esme et XXII^esme jours de ce présent moys que je ne sçauroys sans redicte aulcune chose adjouster; bien vous veulx-je prier de tenir la main très instamment à la publication de l'édict de la pollice des draps et des lectres patentes de la révocation des procureurs comme chose très nécessaire et

qui importe au bien de ses affayres et service, chose qu'en ce faysant nous aurons bien agréable, priant Dieu, Monsieur le Président, vous avoyr en sa saincte et digne garde.

Escript à Montpipeau, le xxv^esme^ jour de may 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 26 mai.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 103 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, vous verrez ce que le Roy monsieur mon filz vous escript touchant le différent d'entre le Chastellet et les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris; et pour ce qu'il désire que toutes choses demeurent en surséance jusqu'à ce qu'il soyt par delà, je vous prie, de ma part, tenir la main à ce qu'il ne se face rien en ceste affayre que nous n'ayons parlé à vous, qui est chose que je désire bien fort, priant Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Montpipeau, le xxvi^esme^ jour de may 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 28 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, Cinq cents Colbert, n° 471, f° 79.

## A MONSIEUR DE MAUVISSIÈRE.

Monsieur de Mauvissiere, ç'a esté bien faict à vous de vous acheminer à Boullongne pour y recepvoir les sieurs Anglois qui viennent de la part de la royne d'Angleterre madame ma bonne seur et cousine [1], et les conduire jusques à ce qu'ilz soient arrivez où nous serons, suivant ce que le Roy monsieur mon filz vous a escript ces jours passez, et vous prie vous y conduire le plus à la réputation de mondict filz et satisfaction desdictz Anglois qu'il vous sera possible, nous donnant au demourant advis incontinant que lesdictz Anglois seront arrivez à Boullongne, du jour qu'ilz en devront partir et combien de jours ilz pourront estre au chasteau de Boullongue et quel chemyn ilz devront tenir, affin que nous ne soyons surprins. Il me reste à vous dire que j'ay esté byen ayse de veoir l'advis que me donnez par vosdictes lettres et me ferez tousjours plaisir de m'advertir des choses que vous estimerez toucher le bien des affaires du Roy mondict filz, et n'ayant pour le présent de quoy vous faire ceste-cy plus longue je prieray Dieu, Monsieur de Mauvissière, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Montpipeau, ce xxviii^eme^ de may 1572.

CATERINE.

PINART.

[1] Elle fait allusion à l'amiral lord Lincoln qui venait en France pour la ratification du traité de la récente ligue et recevoir le serment de Charles IX. (Voir dans les *Ambassades* de Walsingham, p. 291, les instructions datées du 25 mai qu'à son départ pour la France Lincoln reçut d'Élisabeth.)

---

1572. — 5 juin.

Copie. Bibl. nat. fonds Moreau, n° 719, f° 36.

A MADAME MA SOEUR

## LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Madame, envoyant le Roy mon fils le duc de Montmorency et le sieur de Foix mon cousin [1], n'ay voulu par la présente, oultre ce

[1] Voir dans le n° 17973 du fonds français le «Sommaire discours de la négociation de MM. de Montmorency, de Foix et La Mothe-Féneton en Angleterre, et principalement les propos échangés avec la reine

que je leur ay prié vous dire de ma part, luy déclarer l'ayse et plaisir que je ressens et ay de voir confirmée et renouvellée une si bonne et si ferme amytié entre vous et le Roy mon fils, lequel l'embrasse de telle affection qu'il désire par tous moyens la faire immortelle, comme aussy je le désire, de mon costé, qui me fait désirer que ainsy que ne voulons y espargner rien pour cest affaire, que je vouldrois que Dieu m'eut fayte si heureuse que chose venant du Roy mondict sieur et de moy vous peut estre si agréable, comme de bon cœur avons donné charge auxdicts sieurs nos cousins de le vous offrir pour vous en servir de mary ou de fils, ainsy qu'il vous plaira, et si avions quelque aultre chose plus chère que celle-cy, qui est mon fils le duc, d'aussy bon cœur et volonté nous vous l'offririons; car j'ay toujours désiré pouvoir avoir cet heur et honneur, que, ainsy que je vous aime comme mère sa fille, que par une si heureuse occasion je me puisse nommer telle, et, me remectant à ce qu'ilz vous en diront de nostre part, feray fin, priant Dieu que puissiez congnoistre par effect l'amitié et affection que vous porte

Vostre bonne sœur et cousine,

CATERINE.

---

1572. — 16 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3318, f° 58.

## A MONSIEUR DE VULCOB.

Monsieur de Vulcob, nous avons veu ce que nous avez escript par ceste dépesche du vingt-quatriesme du passé de l'estat auquel sont réduictes les choses entre les Pollonois et les Turcs et Tartares, ce que aussy m'avez en particulier escript avoir obtenu de l'Empereur le chastelain Massa pour son maistre, et ne vous puis céler que le Roy monsieur mon filz est grandement satisfaict du bon debvoir dont vous usez à le tenir adverty de toutes les choses qui occurent de par delà[1], et luy ferez service bien fort agréable d'y continuer, priant Dieu,

Élisabeth sur le fait de son projet de mariage avec M. le duc d'Alençon. »

[1] Une lettre de Charles IX à Vulcob, datée également du 16 juin, complète celle de Catherine : « M. de Vulcob, par ma dernière dépesche je vous ay adverty de la réception des vostres des dix et dix-septième de may; depuis lesquelles j'ai receu celle du vingt-quatriesme et veu ce que me mandez de la continuation de l'indisposition de mon cousin le duc de Bavière, de laquelle il y a occasion de doubter grandement, veu que d'on le veoyt aller tousjours en diminuant, ayant aussi entendu ce que lors il estoit venu d'advis de Varsovie de l'estat auquel les affaires estoient réduictz entre les Turcs et Polonoys et semblablement la maladye du roy de Polongne qui l'avoit empesché de donner audience au Chaoux envoyé vers luy de la part du Grand Seigneur et au cardinal Commendon, duquel je seray bien ayse d'entendre la responce qu'il aura pour le faict de la ligue à laquelle il semble que les Palatins du pays condescendent que ledict roy entre, et les ecclésiastiques de contraire opinion. Vous me faictes service agréable de me donner ainsi advis particulier de toutes choses; à quoy je vous prie de continuer ainsi soingneusement que avez bien sceu faire jusques ici. J'ay nouvelles du costé des Pays-Bas que les affaires des Gueux vont toujours en empirant et que mesmes ceulx qui sont dedans Montz se trouvent aujourd'huy assiégez de tous costez avec peu d'espérance de se pouvoir garder d'estre pris et la ville réduicte en l'obéissance du duc d'Albe, qui ne sera que ce que l'on peult actendre de semblables malheureuses entreprinses et le juste jugement de Dieu envers ceulx qui s'eslevent contre l'auctorité de leur prynce, cherchant toujours, pour ma part, à faire donner tout le meilleur ordre que je puis pour engarder que aucuns de mes subjects de la nouvelle opinion ne sortent hors de mon royaume au secours de cesdicts Gueux, tant je blasme leurs malheureux desseings et désire empescher qu'il ne survienne chose qui puisse apporter altération à la bonne et sincère amitié que j'ay avec le Roy Catholicque. Au surplus je vous diray que la reyne ma femme continue à se bien porter de sa grossesse. » (Bibl. nat., fonds franç., n° 3318, f° 23.) Voir dans les Cinq cents du fonds Colbert, n° 39, les lettres de Vulcob des 10 et 29 mai.

Monsieur de Vulcob, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Boulongne, le XVI^e jour de juing 1572.

CATERINE.

BRULART.

---

1572. — 21 juin.

Orig. Record office, *State papers*, France, vol. LIII.

A MADAME MA SOEUR

LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne sœur et cousine, nous avons si grande affection non seulement en la continuation de la parfaite amitié d'entre le Roy nostre très cher sieur et filz et voz royaumes et communs subjects, mais aussi de veoir qu'elle puisse augmenter et estre à jamais indisoluble par quelque plus belle occasion que vous pourrez croire et estre asseurée que tout ainsi, comme nous avons de nostre part faict entièrement tout ce qui nous a esté possible pour la conclusion dudict traité, en espérance que ce seroit ung commencement qui nous amèneroit à plus grande fortification d'amitié, que tout de mesme nous tiendrons la main à l'entier entretènement d'iceluy suivant le serment qu'en a presté mondict filz, comme nous en espérons le semblable de vostre part, vous priant, aultant qu'il vous est possible, le croire ainsy et que nous estimerions à bien grant heur qu'il pleust à Dieu permettre qu'encore par plus estroits liens nous puissions faire apparoistre davantaige combien en nostre particullier nous vous estimons et avons en affection et à vous dire vray autant que ma propre fille, puisqu'il vous plaist bien que nous vous appelions ainsi, remectant le surplus au sieur comte de Lincoln[1], grant admyral d'Angleterre, priant Dieu, très haute, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne sœur et cousine, vous avoir en sa saincte et digne guarde.

Escript du chasteau de Boullogne, ce XXI^e jour de juing 1572.

Vostre bonne sœur et cousine,

CATERINE.

---

1572. — 27 juin.

Copie. Bibl. nat. fonds Moreau, n° 319, f° 38.

A MONSIEUR BURGHLEY,

TRÉSORIER GÉNÉRAL D'ANGLETERRE.

Monsieur de Burghley, les bons offices que vous faites en la négociation du mariage d'entre la royne d'Angleterre ma bonne sœur et cousine et mon fils le duc d'Alençon monstre bien que vous y avez mis très grande affection, dont je n'ay voulu perdre l'occasion de vous remercier et vous asseurer que vous ne fites jamais service à prince qui, de meilleur cœur, le recongnoisse en vostre endroict et de tous les vostres que fera toute sa vie mondict fils, désirant, de ma part, qu'il se puisse présenter occasion où le Roy mon fils et moy puissions vous faire congnoistre combien nous estimons ceste vostre bonne volonté, qui aportera à ces deux royaulmes et à toute la chrestienté tant de bien que vous ne pouvez en recepvoir qu'ung fort grand honneur, vous recommandant affectueusement cest affaire et de bientost parachepver ce que avez si bien commencé, ce que je prie Dieu vous faire la grace et à nous de le voir.

De Meudon, ce XXVII^e jour de juing.

La bien vostre,

CATERINE.

[1] Dans une lettre à lord Burghley, datée du 22 juin, Walsingham lui annonce que lord Lincoln, après avoir reçu le serment de Charles IX, est reparti pour l'Angleterre le jour même. (*Calendar of State papers*, 1572, p. 135.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

1572. — 3 juillet.

Imprimé par le père Theiner
dans la continuation des *Annales ecclésiastiques* de Baronius, t. I, p. 337.

A NOSTRE TRÈS SAINCT PÈRE
LE PAPE.

Très Sainct Père, ayent entendu par le ayvesque Salviati[1] que Vostre Sainteté ha envoyé ver le Roy mon fils, come elle désyre voir continuer la pays entre ses deux roys, di qui Dieu m'a fest si heureuse que d'avoyr l'honneur d'estre mère de l'eun et belle-mère de l'aultre et aystre aymée du Roy mon fils tent que je m'aseure qu'il ne me cèle guère de chose, qui est cause que j'é bien voleu fayre la présente hà Vostre Saincteté, tent pour leouer Dieu deu bien qu'il a fayst à toute la crétienté, après avoyr prins le feu pappe, de avoyr porveu set Sainct Siège et toute son ayglise d'un tel prinse, de quoy le Roy mondist fils et nous tous enn avons senteu l'ayse et contentement que prinse très crétiens en douivest resantir; et ausi la présente sera pour dire hà Vostre Sainteté sur se que ledist évesque nous ha dist de sa part que ceuls qui ont voleu fayre croyre à Vostre Sainteté que le Roy mondist fils eult volunté de commenser et fayre la guerre au roy d'Espagne son frère[2], que aylle lé remarque pour persones que le voldroynt; car coment je lui ay déjeà dist, sachent de ses volontés, je la puis aseurer qu'il ne la comenseara jacamès, si l'on ne lui contreint par forse et ne désire que achever de acomoder le dedans de son royaume, et que l'on lui en donne le louisir et ne lui empeschet de establir le repos qui est encomensé, lequel yl se promet entier par le mariage du roy de Navarre. aystent à présent morte la royne de Navarre sa mère, et pour aystre nous tous très hobéissans enfans de l'église et volant le Roy mon fils et moy porter toutes nos vies et tous

[1] Voir dans la continuation des *Annales* de Baronius, par le père Theiner, les dépêches de Salviati.

[2] Déjà Charles IX avait écrit dans le même sens à M. de Ferals, son ambassadeur à Rome : «Je vous prie continuer d'asseurer Sa Sainteté de ma pure intention, à laquelle tendent toutes mes actions, n'ayant autre désir et soing que de me maintenir en paix et fuir toutes occasions de guerre et seroys très marry qu'à l'occasion de quelques séditieux et turbulens qui ont suivi le comte Ludovicq je me visse contrainct y entrer, après m'estre mis en debvoir de les faire chastier de ceste témérité et désobéissance. Je sçay qu'il y en a qui veulent inférer, ayant ledict comte esté si longtemps en mon royaume et en estant party pour aller en telles entreprises, que j'en suis participant et consentant; mais j'ay esté le premier trompé de luy, car chascun sçait et mesmes le Roy Catholicque mon bon frère, auquel j'en ay faist parler par mon ambassadeur résidant auprès de luy, qu'il me poursuivoit très instamment requérir ledict sieur roy son maistre le recepvoir en sa bonne grace, et cependant, soubz couleur de ceste démonstration qu'il faisoit, est party de mondict royaume secrétement pour faire icelles entreprises, desquelles, j'espère, il rescepvera tel traitement qu'il mérite, et est à présumer que, si j'en eusse esté participant, elles eussent esté suivies d'autres forces et mieulx et n'eust le duc d'Alve reprins facilement Valentiennes: ce sont toutes raisons confirmées par effects, lesquelles je vous prie faire bien considérer à Sadicte Sainteté, la suppliant n'adjouster foy aux mensonges et artifices de ceux qui blasment mes actions pour s'en prévalloir, non tant pour l'entretènement de la paix que pour leur intéret particulier, lesquels cependant, soubz prétexte de ce remuement, impriment telles opinions de moy pour donner couleur aux grands préparatifs de guerre qu'ilz font de toutes partz des frontières. Vous pouvez promettre à Sa Sainteté que mon armée de mer n'entreprendra rien non seulement contre le Roy Catholique, mais les autres princes mes amis et alliés, avec qui je suis en paix, s'estant présentées de trop belles occasions pour employer ladicte armée, lesquelles ne se fussent passées de ceste manière, si j'eusse eu aultre volonté que d'occupper ceste noblesse ardente de son naturel d'estre employée dans quelques lieux sans préjudicier à noz amys et notamment à mondict frère le Roy Catolicque.» (Bibl. nat., fonds français, n° 16039, f° 457 v°.)

mes aultres enfens l'aubéisance et respect que prinse chrétiens douvet hà Vostre Sainteté et au Sainct Siége Apostolic, nons l'avons tous voleu par la présente suplier, ynsin que par l'embasadeur et Mesieus les cardinauls de Lorayne, de Ferrare et d'Est déjeà lui ha esté suplié de nous volouir acorder la dispanse de la consaguinité qui est entre ma fille et ledist roy de Navarre, qui n'est que au tier degré, chause qui ayst si hordinayre que nous nous aseuron que Vostre Sainteté nous la donneré, ayspérent bien de Vostre Sainteté de plus grant grase, car nous ne lui en demenderon riens que n'estimions résonable et que avecques la décharge de sa consiense el ne nous la puise acorder, suplient Vostre Saincteté me fère cete grase de s'aseurer qu'yl n'i a chause en cet monde que je désire plus pour l'honneur que je ay que de voyr coutineuer et augmenter la pays et union entre ces deux roys; et tent que je vivray, en cet que je auré de moyen, je m'i employré, et priré Dieu me fayre la grase, qu'en sesi et aultre chause je puisse fayre celon sa volonté et le désir que j'ié de servir à sa gloyre et au repos de la crétienté et lui supplie donner hà Vostre Saincteté l'heur de se bien gouverner et régir son église, qu'il en sonet servi et honnoré et la gloire et Vostre Saincteté ann aye l'honneur et contentement que luy en désire

Vostre dévote et hobéissante fille,

CATERINE.

---

1572. — 8 juillet.

Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 104.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, aiant entendu que Monsieur Ronillard, conseiller à la court de parlement, est prest de fayre son rapport d'un procès pendant en ycelle court entre Michel de Vernoy, Loys de Nozières et consors, allencontre des eschevins, manans et habitans et bouchers de la ville d'Orléans, je vous ay bien voulu escripre la présente pour vous prier donner audiance audict sieur Rouillard de fayre son rapport dudict procès et au demeurant tenir la main à ce que le bon droict desdictz de Vernoy, Nozières et consors leur soit gardé, lequel je vous ay bien voulu recommander en bonne et briefve justice, priant Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Bouloigne, le VIII^e jour de juillet 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 17 juillet.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 16104, f° 118.

## A MONSIEUR DE SAINT-GOUARD.

Monsieur de Saint Gouart, vous verrez par la lettre que vous escript le Roy monsieur mon filz pour quelle occasion il vous renvoie Longlée présent porteur. Je ne vous useray de redicte et me remettray entièrement sur ce qu'il vous escript, seullement, je vous prie, faisant entendre au Roy Catholicque monsieur mon beau-filz la résolution que le Roy mondict sieur et filz a prise de laisser sortir son armée de mer [1], luy dire, de ma part, que

[1] Le 3 juin, Ferals avait écrit de Rome au duc d'Anjou : « Ils ne se peuvent persuader que les vaysseaux que Sa Majesté a faict armer pour la seureté de ses portz et havres soient pour aultre occasion que contre eulx et voylà, Monseigneur, qui fait que don Jehan d'Autriche fera encore halte jusqu'à la fin de ce moys à Corfou. » (Bibl. nat., fonds français, n° 16040, f° 129.)

De son côté, le 16 juillet, la veille du jour où partit la lettre de Catherine, M. de Saint-Gouard avait adressé au duc d'Anjou cette lettre chiffrée : « Depuis que je suis

tout ainsy que j'ay toujours procuré l'entretenement de l'amityé fraternelle qui est entre le Roy mondict sieur et filz et luy, je me resjouys aussi maintenant de les veoir tellement désireux de vivre en paix et couper chemin à toute occasion qui pourroit engendrer le contraire, s'estant le Roy mondict sieur et filz résolu de faire partir ceste armée sans la faire plus longuement différer, affin de le tirer du soubçon qu'il en avoyt, espérant que ce propos le rendra très content et croire que on ne luy a rien voulu cacher à son préjudice. Vous verrez aussy mes petites-filles, leur ferez mes recommandations et présenterez de ma part ce que je vous envoye par ce porteur, en continuant à me mander de leurs nouvelles.

icy, où je ne pense pas en une seule occasion avoir manqué à donner advis de ce qui se faict, donnant peu de foy à ce que je leur dicts de la bone intention de Sa Majesté à la manutention de la paix, me mestant tousjours devant deux pointz desquels j'ay traicté icy avecques toute instance et comme il m'estoit commandé : l'un pour le conte Ludovicq et quelques vaisseaulx armez contre les corsaires, colorant ce qui aparoissoit de plus, et dont ilz estoient advertiz, de toutes les couleurs que j'ay peu jusques icy et desquelz j'ay tousjours adverty Sa Majesté. Le prétexte et occasion qu'ilz ont d'armer et faire les grands préparatifs qu'ils font sont converts et excusez de tout le monde tant pour l'entreprise contre le Turc que pour la défense de leurs Pays-Bas. Il est tout apparent que la crainte qu'ilz ont que le Roy ne les trouble leur a faict substanter cette grande armée qu'ilz ont en Cicille pour seulement attendre plus à leur particulier que non au publicq ce qui est d'extresme considération, si l'on vient de fortune à une rupture, ce que ne voudroit le Roy, s'il n'y est contrainct, non que je me fie de ce qu'il sçait qu'il ne peult avoir ung plus puissant ennemy au monde que le Roy et qu'il est du tout contrainct abandonner l'entreprise du Levant et autres desseings que je vouldrois mectre ma vie qu'il a en Italie et le danger en quoy il voit sa Flandres, s'il plaist au Roy y entreprendre et si de son costé il rompt, sur les soubçons que luy donnent ses ministres que le Roy n'attend aultre que meilleure occasion. Tout cela mérite que vous aiez la mesme meffiance qu'eulx à celle fin que vous ne soiez trompé en belles paroles. Je faits ce que je puis pour pénétrer en ce qui se dit. Les paroles du roy et de ses ministres sont toutes pleines de voulloir continuer la paix; mais leurs apareils et le doubte en quoy je sçay qu'ils sont, me font mal juger de leurs intentions, quelques belles paroles qu'ils me donnent et je ne vouldrois pas conseiller que l'on s'i fiast. Il est grand besoing que bien soigneusement l'on observe les remuementz qu'ilz feront aux frontières et que l'on s'asseure sur ce que pourroit faire ceste grande armée de mer à sa première furie, laquelle ne sçauroit pas exécuter de grandes choses, si elle ne le faict à l'impourveu.» (*Ibid.*, p. 115.)

---

1572. — 20 juillet.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XIX, f° 9.

## A MONSIEUR DE VILLEROY.

Monsieur de Villeroy, je receuz hier soir les lettres que m'avez escriptes avecq celles que le Roy monsieur mon filz escripvoit à Monsieur l'admiral, ensemble celles qu'il m'a escriptes pour monstrer à l'ambassadeur d'Espaigne, qui sont très bien et me serviray de celle qui faict mention de celles que je en avois escriptes. J'ay aussi veu et faict partir incontinent celles que moy et mon filz d'Anjou escripvimes au roy de Navarre[1] et au s^r de Biron auquel j'ay pareillement escript. J'envoye à mon filz une dépesche de Flandres et une aultre d'Espaigne, lesquelles vous déchiffrerez incontinent et me les renvoirez après que le Roy mondict sieur et filz et mon filz les auront veues et vous me manderez tous les jours de leurs nouvelles et aussi de mon filz le duc[2], priant Dieu, Monsieur de Villèroy, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Meudon, le mardy xx^e jour de juillet 1572.

CATERINE.

PINART.

[1] Voir pour l'entrée du roi de Navarre à Paris *Calendar of State papers* (1571-1572), p. 147.

[2] Le duc d'Alençon.

1572. — 9 août.

Arch. nat. collect. Simancas, K 1530, pièce 10.

## AU ROY CATHOLIQUE.

Très hault, très puissant et très excellent prince, nostre très cher et très amé bon frère et filz, d'aultant que il nous a esté faict présent d'une jument d'Espaigne, laquelle a esté mise et délivrée ès mains du s^r de S^t Gouart, ambassadeur du Roy nostre très cher sieur et filz près de vous, pour la nous envoier, et que nous désirions singullièrement la pouvoir avoir par deçà au plus tost que faire on pourra, pour l'espérance que nous avons qu'elle sera propre pour le service de nostre personne, nous avons bien voulu vous escripre la présente et vous prier affectueusement permectre audict S^t Gouart la nous envoyer, et ordonner qu'il ne luy soit faict ny à ceulx qui auront la conduicte d'icelle jument aucun trouble ou empeschement, comme nous nous asseurons que pour l'amour de nous vous luy accorderez très volontiers ladicte permission, et sur cette asseurance, après vous avoir présenté noz très affectueuses recommandations, nous prions le Créateur, très hault, très puissant et très excellent prince, nostre très cher et très amé bon frère et fils, vous donner en parfaicte santé très bonne et longue vye.

Escript à Paris, le IX^e jour d'aoust.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 10 août.

Copie. Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 315.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, ainsi que Vassal présent porteur estoit prest à monter à cheval pour s'en retourner, la despesche que nous aviez faicte de Brichil, le III^e de ce moys, est arrivée, laquelle j'ay aussitost veue, ayant eu plaisir de voir le contenu en icelle qui me donne encore quelque espérance. En quoy je suis bien asseurée que vous ne perdrés une seule occasion de tout ce qui se peult faire en cella, pour nous faire avoir, s'il est possible, le fruit et contentement que nous en désirons de si grande affection que vous pouvez, estant asseuré que, si ce mariage se faict, vous nous aurez donné le plus grand contantement que puissions, pour ceste heure, désirer et espérer et dont vous aurés telle rémunération que jamais gentilhomme ne l'a receu meilleure ni de meilleur cœur que nous la vous fairons; et quand encores les choses ne succèderont si bien que nous vouldrons, sachant bien que vous vous y estes employé de la plus grande affection que se peult, nous ne laisserons de recognoistre vos bons services d'aussi bon cœur que je prie Dieu vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le dimanche X^e jour d'aoust 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 14 août.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 2704, f° 72.

## A MONSIEUR DE MANDELOT.

Monsieur de Mandelot, je vous faictz ce mot de lettre pour vous dire que, sur tant que vous aymez le service du Roy monsieur mon filz et à luy obéyr, vous ne laissiez passer aucun courrier venant de Rome en çà, soit qu'il soit dépesché vers ledict seigneur ou aultre quelque ce soit, que lundy ne soit passé, et faictes le semblable de tous les aultres courriers qui viendront d'Ytalie, faisant retarder et les ungs et les aultres jusques à lundy passé, prenant bien garde qu'ils ne puissent passer jusques

à la première poste secrettement et de là prendre la poste pour s'en venir par deçà, et m'asseurant que vous satisferez à la volunté dudict seigneur et à la mienne, je feray fin à la présente, priant Dieu, Monsieur de Mandelot, vous tenir en sa saincte garde.

Et que le fassiez, sans que l'on puisse cognoistre que en ayez commandement et le plus secrettement que pourrez, sans que en soit bruict.

Escript à Paris, ce XIIII^e jour d'aoust[1] 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 19 août.

Imprimé par le père Theiner dans la continuation des *Annales ecclésiastiques* de Baronius, t. I, p. 333.

A NOSTRE TRÈS SAINCT PÈRE

LE PAPE.

Très Sainct Père, je remercie très afectueusement Vostre Sainteté de la bonne volonté qu'elle me démontre par la lettre ayscripte de sa mayn, que je ay ces jours pasés reseue et la prie croyre que le Roy mon filz et moy luy corresponderon tousjour aveque toutte la dévotion et hobéïsanse qu'elle saroyt de nous désirer, m'aseurent ausi tant de sa bonté paternele que Vostre Sainteté nous gratifira libéralement des grases dépandentes de son hauctorité, quand le besouing des afayres de cet royaume le requèra; et an cet fianse nous avons recours hà Vostre Sainteté. J'espère que Vostre Sainteté ayant ouï cet que le Roy mon fils lui ha mandé par un sien valet de chambre[1], qu'elle n'auré plus longuement diféré de comender l'expédition della dispanse que avons demandée hà Vostre Sainteté pour le mariage de ma fille avecques le roy de Navarre, et veuls croyre ausi que Vostre Sainteté, conoysant notre droyt yntention, ne prendré que de bonne part la solannisation dudist mariage, que avons festé pour ne se povoyr plus longuement diférer sans danger de plusieurs ynconvéniens, ynsin que plus amplement lui dira le sieur de Feral, embasadeur pour le Roy mon fils ver Vostre Sainteté; et senlement dirè hà Vostre Sainteté que la fianse qu'il povoyt prendre de hors cet royaume, et l'aseurense que avons que ma fille aveques cet que le Roy mon fils et moy ferons pour satisfayre à cet que désirons pour le servise de Dieu et le remettre [en] vostre volonté et la nostre, le conèsant de si bonne volonté que cela nous asseure aveques le temps satisfayre aux poyns que Vostre Sainteté nous ha demandé; qui ha esté cose, pour toutes ses reysons et selles que Vostre Sainteté entendra de cet jeantilhomme, que avons ayfectué cedist mariage, nous aseurent que, s'il plest hà Vostre Sainteté mestre toutes ses causes et considérations ensemble et l'estat de ce royaume, qu'ele juegera cet mariage aystre nésessaire pour le salut et le repos d'icelui, cet que conoysant, elle fayré plus de fondement sur nostre droicte yntantion et éyan plus d'égard et à nostre besouïn que auls difficultés mis enn avent par l'artifise d'aucuns pour empécher les effects de nostre bonne volonté. Pourtent retourneron derechef hà suplier Vostre Sainteté prendre de nous

[1] Le 14 août tombant un jeudi et le lundi suivant, le 18, étant le jour fixé pour la cérémonie des noces de Marguerite de Valois et du roi de Navarre, il était important de ne laisser passer aucune dépêche venant de Rome. Le 18 de ce même mois d'août, Charles IX ajoutait : « Ne laissez passer aucun courrier ny autre quelqu'il soit allant en Italie dans six jours à compter de la date de la présente, sinon en vous faisant apparoir de passeport bien et duement expédié et signé de l'un de mes secrétaires d'Estat. » (Bibl. nat. fonds français, n° 2704, f° 72.)

[1] M. de Chauvigny.

sete fianse et nous baccorder ladiste dispanse aveques cete aseuranse que cet que avons fayst n'avons aysté meus que du bien et nésésité de cet royaume, que nous désirons sur toutes choses rendre Vostre Sainteté satisfayste et l'honneur de Dieu et de son ayglise continué et augmenté et remis par tout cet royaume, com est l'intention et désir du Roy mon fils et de

Vostre dévote et hobéissante fille,

CATERINE[1].

[1] Le 10 août, M. de Férals avait répondu à Charles IX et lui avait rendu compte de ses dernières démarches : «Sire, l'arrivée par deçà du s^r de Chauvigny a bien esclarcy Sa Sainteté du doubte en laquelle elle se retrouvoit à la concession de la dispense du mariage de Madame par la bonne espérance que Vostre Majesté luy donne de veoir bientost le roy de Navarre réduict et prest de satisfaire à toutes les conditions que Sa Sainteté désire, luy ayant là-dessus reytéré toutes les remonstrances que je luy ay cy devant proposées sur le faict dudict mariage, et comme cella apporte ung entier et asseuré repoz à tout vostre royaulme, pays et subjets, aussi qu'estans les choses ainsi advancées, comme elles sont maintenant, elles ne se pourroient en quelque sorte que ce soit reculer ou différer sans ung grand murmure et préjudice aux affaires de Vostre Majesté, qui ne larroit pour tout cela de passer oultre à l'exécution d'une si heureuse alliance, l'effect de laquelle importoit tant au bien, grandeur et prospérité de voz affaires et service et aussi estant intervenu là dessus Monseigneur le cardinal de Lorraine, qui ne s'est pas espargné en ses belles, doctes et accoustumées remonstrances, Sadicte Sainteté se veoyant ainsi persuadée et pressée de vostre part s'est tellement esbranlée à se condescendre et satisffaire en cest endroit à Vostre Majesté que l'entière résolution et concession n'en peult plus guères demourer à vous faire sçavoir, comme je feray par ledict Chauvigny qui l'emportera dans peu de jours; mais pour ce qu'il m'a dict que les préparatifz sont si fort advancez que son séjour de deçà pourroit causer quelque retardement à l'effect et exécution de ce mariage, il m'a semblé, Sire, vous devoir envoyer en toute diligence ce courrier pour advertir Votre Majesté de l'intention de Sa Sainteté bien disposée à vous satisffaire, affin que riens ne demoure, en attendant le retour dudict s^r de Chauvigny.» (Bibl. nat., fonds français, n° 16040, p. 166.)

1572. — 21 août.

Copie. Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 320.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, considérant voz deux despesches des VII et XI^cme de ce moys, je suis encore en quelque bonne espérance du propos du mariage de la royne d'Angleterre et de mon fils d'Alençon; en quoy je suis très asseurée que vous n'obmettrez rien de tout ce qui se peult pour en voir la bonne et heureuse fin que désirons; aussi ne vous en fairai-je pas longue lettre, me remectant à ce que vous en escript le Roy monsieur mon filz. Et seulement vous diray que, s'il y avoit quelque chose de bien commancé et asseuré audict mariage, il seroit bien fort aizé à faire que ladicte royne d'Angleterre, mon filz d'Alençon et moy, nous verrions avec seureté pour elle et pour nous en un beau jour, bien calme, entre Boulongne ou Calais et Douvres, ainsi que l'on pourroit aizément disposer toutes choses, comme nous en avons devisé amplement, mon cousin le duc de Montmorency et moy; car je n'ay pas moindre volonté de la voir qu'elle moy, et que si elle estoit ma propre fille, ainsi que vous ferez entendre à ses ministres doulcement, et à elle aussi, si voyez que bon soit, et qu'il se puisse espérer quelque bon succès dudict propos de mariage[1].

Cependant nous regarderons, ces jours icy, au faict d'Escosse, pour renvoyer incontinent le sieur de l'Espinasse, afin qu'ilz n'ayent pas seulement la suspension d'armes, mais aussi une bonne paix entre eux, vous recommandant tousjours ma fille la royne d'Escosse et

[1] Voir notre livre : *Les projets de mariage de la reine Élisabeth*, p. 145 et suiv.

priant de continuer, de ma part, quand il sera à propos, envers ladicte royne d'Angleterre et ses ministres les bons offices qu'avez accoustumé de faire pour elle, priant Dieu vous avoir en sa garde.

Escript à Paris, le XXI^eme^ jour d'aoust 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 22 août.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726, nuova numerazione, p. 338.

A MON COUSIN

MONSEIGNEUR

## LE GRAND DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, j'ay entendu par le sieur Bruet, qui est par delà pour mes affaires, la bonne intention que vous avez de me faire toute raison des biens qui m'appartiennent, vous estant enfin arresté sur le seul poinct des valleurs après beaucoup de disputes passées pour raison de voz droictz entre ledict Bruet et voz depputez, dont il m'a tousjours rendu bon compte, ce que j'ay eu bien agréable pour l'asseurance que j'ay tousjours eue, que vous n'en feriez pas de moings, et que vous vouldriez chercher toute occasion de m'en donner contentement; mais pour ce que j'entends que ledict Bruet est entré en ung chemin assez long pour le faict desdictes valleurs et qu'il me semble que, si à ce coup nous n'y advisons vous et moy, que de long temps l'occasion se puisse présenter; par quoy je vous prie derechef, pour le bien que je vous veulx et à vostre maison, d'y mectre une fin au plus tost, et me renvoier ledict Bruet, auquel j'en escriptz en conformité, et n'estant la présente à autre fin, je ne la vous feray plus longue, sinon pour prier Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XXII^e^ jour de aoust 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 27 août.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15555, f° 42 v°.

## A MONSIEUR LE VICOMTE DE HORTE[1].

Monsieur le vicomte, vous verrez par la lectre[2] que le Roy monsieur mon filz vous

[1] Après avoir dicté cette lettre elle a ajouté : «Voici la lettre de Monseigneur à laquelle il ne faut rien changer, et au lieu du Roy monsieur mon filz, mettre le Roy monseigneur et frere.» (*Au dos :* Du XXVII^e^ d'août.)

[2] Nous joindrons à cette lettre celle de Charles IX : «J'estime que vous n'estes pas à sçavoir la blesseure de mon cousin l'admiral; et comme j'estoys après à faire tout ce qui estoyt possible pour la vérification du faict et chastiment d'icelluy, à quoy il ne s'est rien oublyé, il est advenu cependant que iceulx de la maison de Guyse et les autres seigneurs et gentilzhommes qui leur adhèrent, et n'ont pas petite part en ceste ville, comme chascun sçait, ayant sceu notamment que des amys dudict sieur admiral voulloyent poursuivre sur eulx la vengeance de ceste blesseure, pour les soupçonner en estre cause, se sont esmeuz ceste nuit passée, sy bien que entre les ungs et les autres il s'est passé une grande et lamentable sédition, ayant forcé le corps de garde qui avoit esté ordonné autour de la maison dudict admiral, luy tué avecques quelques autres gentilzhommes, comme il en a esté aussy massacré d'autres en plusieurs endroitz de la ville, ce qui a esté mené avec une telle furye qu'il n'a esté possible d'y apporter le remède tel que l'on eust peu désirer, ayant eu assez d'affaire à employer mes gardes et autres forces pour me tenir le plus fort en ce chastean du Louvre, pour après faire donner ordre par toute la ville à l'apaisement de la sédition qui est à ceste heure amortye, grace à Dieu, estant advenue pour la querelle qui est de ung long temps entre ces deux maisons, de laquelle ayant toujours préveu qu'il surviendroyt quelque mauvais effect, j'avoys cy-devant faict tout ce qu'il estoyt possible pour l'appaiser, ainsy que vous sçavez, chose que seroyt pour altérer le repos qui a esté

escript comme nous avons receu voz lettres et entendu ce qui se présente de vostre cousté, dont il a receu contentement, et ne pouvez mieulx faire que de continuer à le tenir adverty de ce que vous en apprendrez. Cependant il vous commande que, s'il survient par deçà chose que je pense sera pour troubler le repoz qui depuis l'édict de paciffication a esté si bien estably, en leur faisant entendre son intention et tout ce que vous aurez à faire là dessus, ce que, je m'asseure, vous sçaurez bien suyvre et partant je ne vous en feray une redicte, me contentant de vous prier de luy satisfaire le mieulx qu'il sera possible, et faire en sorte que toutes choses soyent contenues en l'étendue de vostre gouvernement et remettre soubz son obéissance, ainsi que le bien de son service le requiert.

jusques icy parmy mes subjectz depuis l'édict de paciffication, s'il n'y estoyt remédié, ainsi que de vostre part je m'en asseure en l'estendue de vostre charge, en attendant mon frère le roy de Navarre ou mon cousin le maréchal de Savoye[a] qui ne pourront estre si tost par de là, donner ordre à la seuretté de la ville de Bayonne et que en icelle il ne s'eslève aucune esmotion entre les habitans ny se commette aucuns massacres entre eulx, ainsy qu'il est à craindre sur ceste nouvelle, et combien qu'il n'y ayt rien en ce faict de rupture de l'édict de pacifisation, néantmoyns il est à craindre que aucuns, se servans de ce prétexte, ne veullent exécutter leurs vengeances, de quoy j'auroys un incroyable regret, vous priant à ceste cause faire publyer et entendre par tous les lieux et endroictz de vostre charge que chascun ayt à demeurer en repos et seureté en ceste province sans prendre les armes, ny offenser l'un l'autre, sous peine de la vye, et faisant bien expressément observer nostre édict de paciffication, et s'il y a aucuns contrevenants à mes lettres, les faire pugnir par justice et à cest effect, sy besoing est, pour leur courir sus, assembler le plus de forces que vous pourrez.» (Minute. Bibl. nat., fonds français, n° 15555, p. 40.)

C'est ici que nous placerons le mémoire daté du 25 août et remis par le Roi au sieur de Schomberg, dé-

[a] M. le marquis de Villars.

1572. — 28 août.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1530, n° 24.

## A Mr MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, je ne foys neule doucte que ne ressentiés comme nous mesmes le heur que Dieu nous ha fayst de donner le moyen au Roy monsieur mon fils de set défayre de ses sugès rebelles à Dieu et à lui, et qu'il lui aye pleu luy fayre la grace de le préserver et nous tous de la créaulté de leurs mayns, de quoy nous aseurons que en leourés Dieu avecques nous, tant pour nostre particulier come pour le bien qui en reviendré à toute la crétienté et au service et honneur et gloyre de Dieu, ynsin qu'espéron que bien tost cet conestra et en sentira-t'on le fruit; et randons par cet ayfect le témognage de nos bonnes et droyctes yntentions, car ne les avons jeamès eu autre que tendent à son honneur, et m'en réjoui encore d'aventage de penser que cete aucasion confirmeré et augmenteré l'amytié entre Vostre Majesté et le Roy son frère, qui est la chause de cet monde que je désire le plus, et l'aseure

pêché de nouveau par lui vers des princes de la Germanie pour leur faire entendre les causes de la mort de l'amiral : «Le Roy déclare que, ayant appris que ledict amiral et ses adhérens avoient résolu de se venger et attenter contre Sa Majesté, la Royne sa mère et Messeigneurs ses frères, il consentit que MM. de la maison de Guise, le vingt quatriesme jour dudict mois d'aoust, tuassent ledict amiral et autres de sa faction qui avoient conspiré et conjuré pareil dessein, comme aussy pour et à l'occasion de ce que l'on a trouvé dans le Louvre les sieurs de Piles et Manneuil de ladicte faction la nuit auparavant ladicte exécution, qui avoient quelque dessein sur Sa Majesté, dont néanmoins elle est faschée, et a résolu à ceste cause en donner advis à Messieurs le comte Palatin, duc Auguste de Saxe, landgrave de Hesse, duc de Wirtemberg, duc Casimir et autres princes, ausquels ledict de Schomberg dira qu'il ne s'agit icy ny du faict de la religion ny de la rupture de l'édict de pacification, et demande toujours leur bonne amitié et affection.» (Copie. Bibl. nat., fonds français, n° 2805, p. 37.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

que, tant que je vivré, je le fayré tousjours l'ofice de cele que j'é l'heur d'estre à tous deus et la prie s'an aseurer; et pour ce que le Roy mon fils donna charge à son embassadeur de luy conter coment le tout ayt passé et la jouste aucasion qu'il a de cet fayre, je me remetré à ce qui lui en diré et fayré fin, priant Vostre Majesté ne trover mauvès cet je lui recomende les Ynfantes ses filles par cet porteur Montaygne, que je leur envoye, et priré Dieu luy donner cet qu'ele désire.

De Paris, ce xxviii^eme^ jour de aoust 1572.

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1572. — 29 août.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 16104, f° 153.

## A MONSIEUR DE SAINT-GOUARD.

Monsieur de Saint-Gouard, par le dernier courrier que je vous ay dépesché, je vous ay escript ung pourparler qu'avoit eu Jeronimo Gondy aveeques l'ambassadeur d'Espagne; pour ce que c'est chose que j'ay à cœur autant que le zèle que j'ay au service du Roy monsieur mon filz me le commande et l'affection que je porte à mon filz me y convie, je attendz aveeques dévotion bien grande à sçavoir si l'on vous en aura parlé et ce que vous aurez présenty de ce négoce.

Je sçay bien que ceux de par delà sont malaisez à esmouvoir, sinon en tant qu'ilz cognoissent y aller de leur proflit. L'on estime que la crainte qu'ilz avoyent que le Roy monsieur mon filz favorisast les troubles de Flandres les inviteroyt plus tost à non seullement entretenir, mais à fortiffier et estreindre amityé aveeques nous que tout autre respect. Maintenant à cause de ceste mutation, comme nous sommes embarquez à courir pareille fortune que eulx et avec telle connexité en nos affaires que la prospérité de l'ung causera bon succez à l'autre, il est à croire que ilz ne se donneront aujourd'huy tant de peine de rechercher notre amityé, comme ilz eussent faict, si ilz en eussent eu besoing pour la conservation de leur pays. Touttefoys, considérant que le Roy ne sçauroit mieulx mettre sa fille aisnée ny tant faire pour ses affaires que de fortifier par une nouvelle alliance la bonne intelligence qu'il a aveeques ceste couronne, je désireroys que ceste démonstration que le Roy mondict sieur et filz a faicte de son intention au service de Dieu à l'endroict de ceux de la nouvelle religion servist à persuader audict roy de plus volontiers entendre à cediet négoce, car, si l'on estoit bien asseuré de l'union de ces deux roys, il n'y a prince en la chrestienté qui osast plus entreprendre de traverser leurs intentions; ainsy seuls y donneroient la loy. L'on cognoist par effect que les entreprises et intelligences que ceulx de ceste autre religion ne tendoyent qu'à une subversion d'Estat, à quoy il a esté entièrement impossible remédier, par l'autorité que les chefz s'estoyent acquise durant les troubles et la minorité de mes enffans, lesquelz n'ont failly prendre garde de y pourvoir, si tost que le temps et l'occasion leur en a donné le moyen. J'ay jusques icy pour mon regard entretenu autant qu'il m'a esté possible ces deux couronnes en amytié. Je ne me lasseray jamais de faire bons offices, cognoissant estre la grandeur de l'ung et l'aultre, toutefoys je désireroys que ledict Roy Catholicque se meist en debvoir de la rechercher et estraindre, comme il en a les moyens; et me semble qu'il seroit très à propos sur ceste occasion d'en faire démonstration. Et néanmoings je ne veulx que luy en parliez de ma part, ny à aucun de par delà, aussi je vous prie que personne descouvre que je vous aye

rien mandé, vous faisant ce discours comme de moy mesme, pour vous ouvrir mon intention, de laquelle estant faict capable, je me promects que vous vous en sçaurez bien ayder selon les occurences. Je vous envoye ung petit mot de lettre tant audict Roy Catholicque que à mes petites-filles que je vous prie leur présenter et me continuer à me mander de leurs nouvelles.

Je leur eusse dépesché Montaigne, sans ce qui est survenu, mais je crains qu'il n'y ait sureté par les chemins. J'estime que aurez faict pour la jument. J'escripts à ceste cause au vicomte de Horte de faire accompagner celuy par qui la nous l'envoyez jusques à Bordeaux et à Montferrand d'en faire autant jusques à Poitiers où je donneray ordre qu'elle me sera conduite et amenée seurement [1].

(*Au dos.*) A monsieur de Saint-Gouard, du XXIX^e d'aoust.

[1] La première lettre de Saint-Gouard en réponse à celle que lui apporta le 12 septembre Montaigne est du 19; elle rend compte à Charles IX de l'audience qu'il a eue de Philippe II : «Me remettant aux relations qu'il avoit jà eues, et laissant ce faict aux discoureurs, je lui ai dit que je lui traicterois les affaires d'Estat jusques au point où elles estoient, qui est que Vostre Majesté, après avoir esté tué l'Admiral avecques la plus grand part des plus remarquez et principaux chefs de sa faction, elle estoit allée à sa court de parlement pour faire la déclaration de sa volonté et l'occasion que l'avoit meue à telle résolution, qui estoit pour bonnes et justes occasions; qu'elle avoit proceddé avecques ceste détermination contre les exécutez pour avoir cognu nouvelle conjuration contre sa personne réalle, n'entendant rompre son édict de pacification, néanmoins encores que la cognoissance fust bien requise, si est-ce qu'elle deffendoit tous presches pour ce commencement, veu la quantité de gentilhommes en des chasteaux et maisons fortes, ayant apparence si on n'y rémédioit avecques prudence et dextérité, ilz s'esleveroient tant pour la deffense de leur religion que de leurs vies, chose qui le faisoit aller un peu plus retenu par ung temps à celle fin d'accomoder toutes choses en son lieu et que pendant ce temps il estoit raisonnable et plus que nécessaire que ses ministres usassent à l'endroict de Vostre Majesté de toutes sortes de respect et bons déportemens à celle fin que chacun cogneust la fraternelle, mutuelle intelligence qui est entre Voz Majestez et dont despend l'exécution présente de ce bon commencement; et de plus je le voulois bien advertir qu'il estoit demeuré entre les mains de ses ministres de la deffaicte de Genlis plusieurs gentilshommes de ceste faction, lesquelz seroient pour faire assez de mal, s'ilz estoient en liberté, comme aussi ceulx qui sont dans Mons, cognus pour les plus factieux des Pays-Bas, estant l'un des plus grands services qui se puisse faire pour la chrestienté que de les prendre et passer tous au fil de l'espée et qu'il escrivit et commandast au duc d'Alve de n'en donner à ses considérations liberté aux prisonniers qu'il a de ladicte deffaicte, parce que ce seroit autant fortiffier les ennemis communs et qu'il se gardast bien de se fier en chose qui luy disent ou promissent par ce qu'il ne se trouvera qu'ils ayent gardé jamais aucune foy, qui est le propre à tous genres d'hérétique, et aussi que je luy voullois bien dire que pour n'avoir esté le prince d'Orange combatu, les troubles passés, il s'en est ensuivy le mal qu'il voit en ses Pays-Bas, mais qu'il n'estoit sorty et que seroit bien pis sans le remède de Vostre Majesté.»

A cela Philippe II répondit : «que l'on donneroit à Sa Majesté toute sorte de contentement et qu'il avoit toute volonté de bien tenir la main à tout ce que je lui avois dist, désirant autant que pour luy mesme de veoir le royaume de France restably en sa première grandeur; à quoy il ne faisoit aucune difficulté pour le veoir aux mains d'ung Roy, lequel avoit monstré tant de prudence et de valleur, ayant faict veoir Dieu ung miracle en luy de l'avoir gardé de tant de dangers et puis avoir exécuté par luy au temps que l'on désespéroit le plus de toutes choses, ung faict qui luy semble plus grand et admirable que le premier jour qu'il en fust adverty». (Même volume, f^os 181 et suiv.)

1572. — 31 août.

Orig. Archives de Gênes.

A MES TRÈS CHERS ET BIEN AMÉS

## LES SEIGNEURS DE LA RÉPUBLIQUE

DE GÊNES.

Messieurs, il y a quelques mois que le Roy monsieur mon filz vous recommanda l'expédition du procès que le sieur Julles Senturion

a par delà contre aulcuns de vos citoyens; sur quoy vous me fistes entendre lors que ledict procès estoit en partie expédié et que ce qui en restoit à dépescher seroit bientost fini, de laquelle résolution je pris espérance que, tant pour le respect de la justice de la cause du sieur Senturion, que pour la recommandation que je vous en fis, ledict Senturion en demeureroit content et satisfaict au plustost que faire se pourroit; mais d'aultant que j'ay entendu qu'il est intervenu beaucoup de choses particulières qui, à la persuasion de ses malveillans, desturbent et empeschent grandement son affaire, j'ay bien voulu vous escripre la présente pour vous recommander encore ledict Senturion et la justice de sa cause et vous prier que en cet endroict et en tant de choses vous le voulliez recognoistre comme chevalier aimé et favorisé de moy et comme bon et loyal citoyen de vostre respublique, vous asseurant que tout ce que ferez en sa faveur me sera grandement agréable et pour ce je prieray Dieu, Messieurs, vous donner sa saincte grace.

Escript de Paris, le dernier jour d'aoust 1572.

CATERINE.

---

1572. — 3 septembre.

Imprimé par le père Theiner, dans la continuation des *Annales* de Baronius, t. I, p. 345.

## A NOTRE TRÈS SAINCT PÈRE LE PAPE.

Très Saint Père, ayant le Roy nostre très cher sieur et filz nommé à Vostre Saincteté nostre cher et bien amé le sieur de Sainct Estienne, Me Claude Sublet, aulmosnier dudict seigneur et cy devant précepteur de noz très chéres et très amées filles, pour estre à sa nomination pourveu de l'abbaie de St Benoist sur Loyre, au moyen de la résignation que entend faire d'icelle abbaye Me Paul de Mosuel, dernier possesseur d'icelle, soubz le bon plaisir de Vostre Saincteté, nous avons bien voulu icelle supplier, aultant que faire pouvons, que son bon plaisir soit, admettant ladicte résignation, remettre audict Sublet l'annat et droictz de la chambre Appostolique qui pouvoient estre deubzt à cause de la vaccation de ladicte abbaye; en quoy Vostre Saincteté fera chose quy nous sera très agréable tant pour estre ledict Sublet personne que nous désirons estre favorablement traicté en cest endroict de Vostre Saincteté, que pour ce que ladicte abbaie a deux foys en ung an esté expédiée. Et sur ce, nous prirons le Créateur, Très Sainct Père, que icelle Vostredicte Saincteté il maintienne longuement et heureusement au régime et gouvernement de nostre mère saincte église.

Escript à Paris, le IIIe jour de septembre 1572.

Vostre dévote fille, la Royne mère du Roy de France,

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 5 septembre.

Imprimé dans les *Mémoires de Choisnin*, édit. du *Panthéon littéraire*.

## A MONSIEUR DE MONLUC,

EVESQUE DE VALENCE,

CONSEILLER OU ROY MONSIEUR MON FILS EN SON CONSEIL PRIVÉ [1].

Monsieur de Valence, outre ce que vous entendrez par la response que vous faict présentement le Roy monsieur mon fils, je vous diray qu'il ne songea jamais à dire de vous ce que Manegre a faict semer par delà, et qu'il ne vous tient poinct pour personne qui mérite un tel traictement, dont si vous avez eu occasion de

[1] Parti pour la Pologne le 17 juillet, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il fut arrêté à Verdun par l'ordre de Manegre, lieutenant du gouverneur de la place.

vous tenir asseuré, auparavant ce qu'en a dict ledict Manegre, vous en devez prendre encore à ceste heure la mesme asseurance, et croire qu'il vous tient pour bon, affectionné et utile serviteur, comme je fais aussi, pour ma part, n'ayant rien cognu en vous jusques icy qui m'ait peu faire penser à consentir d'estre faict de vous ce qu'il a dict par delà, qui est bien digne de pugnition, comme le Roy mondict sieur et fils désire qu'elle soit faicte, vous priant de ne vous fascher de ces choses, et de vous tenir asseuré de la bonne grace du Roy mondict sieur et fils et de la mienne, et de continuer vostre voyage selon que nous le désirons, priant Dieu, Monsieur de Valence, qu'il vous ait en sa saincte garde.

A Paris, le cinquiesme jour de septembre 1572.

CATERINE.

Monsieur de Valence, il y a longtemps que je ne fus si marrie que j'ay esté du tour que l'on vous a faict, et vous prie ne vous en fascher, et vous asseurer que en sera faict telle démonstration que en serez content, et vous prie que cela ne vous retarde ny vous descourage.

---

1572. — 5 septembre.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15555, f° 54.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE LONGUEVILLE.

Mon cousin, ne pensez pas, je vous prie, que ce soit faulte d'affection si le Roy monsieur mon filz ne vous a envoyé plus tost ce porteur; nous avons esté taut empeschez à pourveoir aux affaires que ceste mutation nous a faict naistre que chascun a esté destourné de toute autre fantaisye; car je vous asseure que vostre maistre vous ayme comme il en a bien assez de raison, et pour mon regard seroys marrye qu'il ne vous estimast comme le méritez, et seray tousjours celle qui l'entretiendra en ceste bonne intention, comme j'ay donné charge de vous dire de ma part.

---

1572. — 7 septembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 339.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, le Roy monsieur mon filz et moy avons résolu que vous proposerés à la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, que nous ferons volontiers l'entrevue qu'elle désire, comme aussy fais-je pour avoir ce bien que j'ay si souvent désiré de la voir, et mon filz d'Alençon encores plus qu'elle ny moy, tant il est parfaictement son serviteur; mais il faut que l'entrevue se face sur la mer, comme je vous ay, ces jours passés, escrit, et qu'elle vienne à Douvres, et mondict fils d'Alençon et moy yrons à Boulongne ou à Callais, par un beau jour, nous acheminer en mer; et sy ce n'est assés d'un jour, nous nous pourrons encores revoir. J'espère en Dieu que sy nous nous voyons (estant tous les articles accordez), comme me mandez qu'ils sont pour mondict fils le duc d'Alençon, qu'ils estoient pour mon fils le duc d'Anjou, excepté celluy de la religion; à quoy vous préparerez, entre cy et là, quelque bon, honneste et salutaire expédient, que nous ne nous départirons poinct que nous ne facions ledict mariage, pour lequel je vous prye travailler d'aussy grande affection qu'avés tousjours faict, afin que nous en ayons la bonne yssue que nous désirons. Et croyés que jamais services ne feurent si bien recognuz envers bon serviteur (comme vous estes) qu'ils seront en vostre endroict, non seulement par le Roy et

par moy, mais aussi par mondict fils d'Alençon, lequel je vous recommande.

Vous priant, au demeurant, suivant ce que le Roy mondict sieur et fils vous a escrit, requérir de nostre part ladicte royne ne sçavoir aucun mauvais gré au sieur de Walsingham, son ambassadeur, des termes qu'il nous a dist dernierement, nous faisant la réponse au bout du mois, dont elle lui aura donné charge; car ce feust nous-mesmes qui interprétasmes le tout, ainsy qu'il nous fut escrit. Je vous asseure qu'il est bien affectionné (à ce que j'ay connu) à entretenir la bonne paix et amitié d'entre elle et nous, qui l'aymons pour ceste occasion, et aussy pour les bons offices que nous avons sceu qu'il a faicts pour la négociation dudict mariage; en quoy encore que ceste émotion soit advenue icy, j'estime qu'il persévérera, car il a veu comme nous avons eu très grand soing de le conserver et tous les siens, comme ils ont esté, et n'y a eu que en la perquisizion de Briquemault[1] qu'il s'esmeut un peu; mais cella feust soudain passé et envoya faire l'excuse comme vous a escrit mondict fils. Je vous prye nous escrire le plus tost que pourrez des occurences de dellà, priant Dieu vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le VII^e jour de septembre 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 8 septembre.

Imprimé dans la *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 343.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, il s'est trouvé entre les papiers du feu admiral une longue lettre qu'il escrivoit au Roy monsieur mon fils, laquelle il avoit commencée dès quand il alla à la Rochelle, et continuée tousjours jusques à la mort; il y avoit une autre lettre avec, qu'il escrivoit à Telligny, par laquelle il le chargeoit expressément qu'après sa mort il présentast et fist voir au Roy ladicte lettre, par où il traitte et discourt plusieurs choses, luy faisant des remonstrances, et, entre autres particullarités, luy veult persuader que les plus grands ennemis qu'il ayt sont et seront tousjours le roy d'Espagne et la royne d'Angleterre, quelque démonstration qu'ilz fassent du contraire, les appelant anciens ennemis de ceste couronne; et conseille le Roy mondict sieur et fils de ne cesser jamais tant qu'il les ayt ruynés tous deux, ce que je veux faire voir au sieur de Walsingham escript de la main dudict feu admiral, afin qu'il cognoisse comme il n'estoit pas si affectionné à l'endroit de ladicte royne qu'il disoit, ny tant désireux de nous entretenir en amitié avec elle; qui jugera bien sur cela que ce n'estoit que fiction dudict admiral et un très dangereux et malin esprit qui ne pouvoit faire sinon mal, l'ayant bien montré en la malheureuse conspiration qu'il avoit faite contre son Roy et nous tous, qui luy avons toujours faict tant d'honneur et de bien.

Vous ayant bien voulu escrire ce que dessus, affin que, si voyés qu'il soit à propos, vous en puissiez parler, et le faire entendre à ladicte royne d'Angleterre et l'asseurer que nous faisons toujours envers elle le contraire du très malin conseil dudict admiral; car nous sommes résolus de continuer à jamais, aultant qu'il nous sera possible de nostre part, la vraie et parfaicte amitié d'entre elle et nous; et tant s'en fault que la veuillons diminuer ny changer, qu'au contraire nous désirons la fortiffier, comme peut bien croire ladicte royne, désirant et recherchant de si bon cœur et si fort

[1] Bricquemault avait été arrêté dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre.

son alliance, comme nous faisons; et en quoy, suivant ceste dépesche, je vous prie de persévérer tousjours, affin qu'en ayons la bonne issue que nous désirons, et que nous faict espérer vostre dernière dépesche, et ce que de la Mosle nous a dict de bouche.

Vous priant, au demeurant, nous escrire en quelle part aura pris la royne d'Angleterre ce que lui aurés dict de la conspiration dudict admiral et de ses adhérens [1], estant très nécessaire que vous entreteniés tousjours si bien ceste princesse que nous puissions demeurer avec elle en bonne paix, et que, du costé d'Escosse, nous y ayons la bonne part et intelligence que nous avons de tout temps accoustumé, car il nous importe grandement, et m'asseurant que vous y continuerez vos soins, je prieray Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le VIII^e jour de septembre 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 8 septembre.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15555, f° 59.

## A PHILIPPE STROZZI.

Mon cousin, il fault servir son maistre à sa guise. Il vous avoit permis dresser une armée de mer et sortir. Vous vous estes constitué en très grande despensse pour le faire, et comme estiez pressez à faire voile, il est intervenu une occasion par laquelle il est contrainct non seullement révocquer ledict voïage, maiz se servir de vous à choses qui lui touchent de plus près et luy sont de plus grande importance; à quoy il se fault résouldre, comme je suis certaine que ferez très sagement. Au regard des frais que vous avez faictz et du peu de moyens que vous avez de changer vostre esquipage, le Roy monseigneur et fils vous faict présentement secourir d'argent et ne vous peult rien manquer, car je vois comme il désire faire pour vous; au moyen de quoy fault luy faire le service qu'il vous demande et croiez luy en ferez jamais ung plus à propos, comme j'ay donné charge au capitaine Brault vous dire [1].

[1] Voir dans le tome V de la *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, p. 120, le récit de sa première entrevue avec la reine Élisabeth après la Saint-Barthélemy; et notre livre *Le XVI^e siècle et les Valois*, p. 319 et suiv.

---

1572. — 11 septembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 345.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, vous estes

[1] De son côté, le duc d'Anjou lui avait écrit : «Le Roy mon seigneur et frère vous prie de deux choses : la première est de remettre vostre voïage de mer à une autre foys; l'autre de maintenir cette compagnie ensemble pour le service ès occasions qui se présentent, qui luy sera de très grande importance. Je seroys le premier à requérir le Roy mondict seigneur et frère de ne révocquer vostre voïage de mer, comme j'ay esté à vous le faire permettre, si je ne cognoissois que vous luy estes tous si nécessaires aujourdhuy qu'il ne s'en peult aulcunement passer; au moyen de quoy, mon cousin, je vous prie vous résouldre, selon vostre prudence accoustumée, à l'intention du Roy mondict seigneur et frère, et nous vouloir tous ayder à recepvoir le fruict des occasions que Dieu nous a mises dans les mains pour le bien de ce royaume et emploier tout vostre crédit et moyens pour retenir cette compaignie. Le s^r de Biron part présentement et vous porte de l'argent. Nous le ferons suivre bientost après d'une autre bonne somme, et espère que vous aurez de quoy changer vostre équipage; puis, comme nous aurons pacifyé toutes choses en ce royaume, il fauldra faire servir vos vaisseaulx à quelque bon effect, comme j'espère que vous pourrez lors; et cependant ne les faicte désarmer pour qu'ils soient toujours prestz et esquipez pour sortir au besoin. Au moyen de quoy vous luy ferez le service qu'il vous demande.» (Bibl. nat., fonds français, n° 15555.)

sy amplement adverty par les lettres du Roy monsieur mon fils [1] des propos que nous avons euz avec le sieur de Walsingham, ambassadeur de la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, que, m'en remettant au contenu de ladicte lettre, que je vous prie suivre suivant l'intention de mondict sieur et filz, je vous diray que j'ay plus d'espérance, à présent, que le mariage d'entre ladicte royne et mon filz d'Alençon se faira, que je n'eus onques; et ne puis croire que icelle royne ne se résoulde, après qu'elle aura esté esclaircye de la conspiration de l'admiral et qu'elle aura bien entendu nostre bonne intention envers elle, et, en ce faisant, asseurer ses affaires et subjectz, comme elle peut aisément faire par le moyen dudict mariage. Aussy je vous prie continuer à faire toujours ce qu'il vous sera possible, afin que nous y verrions clair le plus tost que vous pourrez, estant bien dellibérée de m'acheminer, et mener mondict filz d'Alençon avec moy, pour faire l'entreveue, quand ladicte royne vouldra. J'estime que, suivant ce que vous escrit mondict sieur et filz, qu'il soit bien à propos de la faire ès isles de Jerzay et de Guernezay, qui sont de ses possessions et assés près de la coste de Normandye et d'Angleterre, aussy pour sa commodité et la nostre; et sy les seuretés qu'elle peut désirer, et celles aussy, qui seroit besoing que y ayons, se y pourront bien accommoder, pour une part et pour l'autre, sans aucun doubte de péril ou danger. Sy elle trouve bon que ce soit èsdictes isles, il ne sera que bon de sentir de ladicte royne et de ses ministres quand elle voudra que ce soit, que je désirerois bien estre vers le xx^me^ du moys prochain, et ce que l'on préparera, d'une part et d'autre, pour sa seureté et la nostre. Et j'ay veu aussy ce que me mandés du médecin Penna; encores que le visage de mondict fils d'Alençon soit fort amendé et qu'il amende tous les jours, sy suis-je bien d'advis que ledict médecin y use des remèdes qu'il m'a faict voir par escript qu'il y faira; car il me semble que ce soit choses qui ne peuvent nuire; estant ce que, pour cette heure, j'ay à vous dire, priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris, le xi^eme^ jour de septembre 1572.

Ledict médecin essayera sa pratique sur un page, et l'esté il usera de ses remèdes sur mondict filz.

CATERINE.

PINART.

[1] Voir notre livre *Le xvi^e^ siècle et les Valois*, p. 337 et suiv.

---

1572. — 13 septembre.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 400 [1].

## A MONSIEUR DE SCHOMBERG,

CHAMBELLAN ORDINAIRE DU ROY MONSIEUR MON FILS.

Monsieur de Schonberg, vous verrez par la response que vous faict le Roy monsieur mon fils [2] à quoy il s'est résolu de nouveau pour le

[1] Volume sans pagination.

[2] Une lettre de Schomberg à la Reine mère, datée du 29 août, avant qu'il eût reçu la nouvelle de la Saint-Barthélemy, éclaire bien notre situation en Allemagne : «Je diray seulement à Vostre Majesté que je serois d'opinion que le Roy print premièrement des princes ce qu'il pourroit, affin qu'il les séparast et mist seulement en jalousie avecques la maison d'Autriche; car, ce faisant, vous coupez la bouche à l'un, et préparez le chemin à l'autre de parvenir à ce que vous sçavez. Or il est à craindre que le Roy, pensant gagner quelque chose en prolongeant cest affaire et tenant bon en ses offres, ne perde beaucoup, voire le tout, veu le présent estat des affaires d'Allemagne et les dangereuses menées de nos adversaires; il me semble mesme bien à propos que les princes ne veullent faire ceste ligue que pour quatre, cinq ou six mois, c'est assez de les tenir accrochés seulement

faict du réciproque secours, tant il désire ceste négociation estre conduicte à l'heureuse fin qu'il a tousjours espérée, desirant, encores que ses offres ne se trouvassent telles que les princes les voulsissent accepter, que pour cela vous ne rompiez poinct ceste négociation, mais regardez par tous les meilleurs moyens que vous pourrez à la laisser unie, excitant les princes à envoyer par deçà leurs ambassadeurs; car nous avons plus de volunté que jamais d'estreindre ceste correspondance, quelque mauvaise interprétation que l'on essaye de donner par delà des choses qui sont advenues de deçà, lesquelles ne nous ont en rien diminué la volunté de conclure ceste affaire. Doncques, je vous prye y prendre plus de soing que jamais et vous y gouverner de si bonne façon que la chose s'entretienne, bien que, possible, il ne se trouve pas toute convenance en ce que nous et eulx désirons, qui sera le plus digne service que vous sçauriez faire au Roy mondict sieur et filz pour lequel aussy vous regardiez à ne laisser entrer en l'entendement des susdicts princes que ce qui a esté faict à l'admiral et à ses complices soyt faict en hayne de la nouvelle religion ny pour son extirpation; mais seulement pour la pugnition de la scélérée [1] conspiration qu'ilz avoient faicte, par la révélation de laquelle il semble que Dieu ayt voulu délivrer ce royaulme du plus cruel et intestin ennemy qu'il y eust sceu naistre. Quant aux affaires de Poloigne nous louons fort la dépesche que vous avez faicte de ce costé là; et, si les choses réussissent selon l'espérance qui nous en est donnée de plusieurs costez, vous aurez bonne part à l'honneur, priant Dieu, Monsieur de Schomberg, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

par quelque bout que ce soit; car, s'ils sont une fois liguez avecques vous, les villes maritimes et autres Estatz qui cognoistront le bien et repos de toute la chrétienté qui en procède et la conservation assurée de leurs Estatz ils s'efforceront, et s'offriront d'eux mesmes d'y vouloir entrer, joint qu'on leur en peult parler après ouvertement et tout à loisir, et le temps de la ligue finy, les princes, qui par ceste alliance auront animé contre eux la maison d'Autriche et ses adhérans, n'oseront plus despartir de vostredicte alliance, laquelle vous ferez après, estant le terme de la première fini, à vostre volonté et discrétion, veu que le nombre d'eulx sera plus grand, et eux au bout de leur leçon et procè à la maison d'Autriche et leurs adhérens, s'ils n'ont vostre alliance pour bouclier, laquelle ils seront contraincts d'acheter au même prix que le Roy faict à ce coup la leur. Or touchant l'affaire que Vostre Majesté sçait, le Landgrave lui supplie, pour l'honneur de Dieu, que Vostre Majesté advise à attirer, conjoindre et obliger à vous par quelque servitude et ferme lien d'amitié à quelque prix que ce soit et condition les Électeurs et princes, si Vostre Majesté a envie ne poursuivre l'entreprinse dont il est question. Tout commence, Dieu mercy, peu à peu à s'acheminer comme je feray entendre à Vostre Majesté à mon retour; car les affaires du co-rival se portent aussi mal en cest endroict qu'ilz font en Pologne où l'on ne veut de luy en façon du monde, quelques offres qu'il face*; il faut que le Roy conserve ses amis par deçà et qu'il en acquiere encore d'autres. Vostre Majesté ne doibt en rien craindre la diette accordée à l'Empereur à Mulhausen ny aultre diette impériale que ce soit; car vostre homme veut perdre ses biens et l'honneur, si les électeurs permettent qu'on en mette seulement un pauvre mot en avant. Je dirois quelque chose davantage touchant ce fait à Vostre Majesté, mais je ne l'ose fier à ce présent papier. Bien vous veulx-je advertir que j'ay sceu de bien bon lieu que l'Empereur et les Estats catholiques ses adhérens ont bien bonne envie de vous renouveler à ceste prochaine diete la vieille querelle de Metz. Vostre Majesté a bon moyen de leur rompre ce coup et je vous assure que l'électeur de Saxe y fera son debvoir; je luy sçauroys bien faire souvenir de sa promesse. J'escris bien amplement de l'affaire de Pologne à Monseigneur vostre fils. Si nous eussions commancé dès lors que je vous en portoys la première parole nous serions assurément aujourdhui en beau chemin.» (Même volume.) Voir la lettre de Schomberg au duc d'Anjou. (*Ibid.*)

* L'archiduc Ernest, prétendant au trône de Pologne.

[1] *Scélérée*, scélérate. (Expression employée dans les *Mémoires* de du Bellay, t. V, p. 381.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

Escript à Paris, le XIII^e jour de septembre 1572[1].

CATERINE.

BRULART.

[1] La lettre de Charles IX, datée du 12 septembre, à laquelle Catherine fait allusion, complète la sienne : «Vous ayant envoyé ung mémoire des choses qui sont advenues tant en la blessure que en la mort du feu admiral et d'aucuns de ses complices pour la malheureuse conspiration qu'ilz avoient faict contre ma propre personne. [celles] de la Royne madame ma mère, de mes frères et contre mon Estat, j'estime bien que vous l'avez faict entendre à mes cousins le comte Palatin, duc Auguste de Saxe, duc Julles de Brunsvich, lantgeave de Hessen et autres princes protestans, suivant ce que je vous en ay escript et pense que, ayant entendu la verité des choses, ilz jugeront que j'ay faict en cela ce que je debvois faire pour prévenir ung grand mal et inconvénient qui m'estoit bien certain et à tout mon royaume duquel il se peult dire en vérité qu'il tenoit ordinairement les peuples divisés, oultre la particulière entreprise et conspiration qu'il avoit recemment faicte pour le subvertir et transférer à autruy ma couronne, dont il a reçu juste punition; car il avoit plus de puissance et estoit mieulx obéy en la part de ceulx de la nouvelle religion que je n'estois, ayant moyen par la grande auctorité usurpée sur eulx de me les sublever et leur faire prendre les armes contre moy toutes et quantes fois que bon lui sembloit, ainsi que par plusieurs fois il a assez monstré, il avoit jà envoyé ses mandemens à tous ceulx de ladicte nouvelle religion pour se trouver tous ensemble en équipage d'armes au m^e de ce moys à Meleun, lieu proche de Fontainebleau, où au mesme temps je debvois estre, de sorte que, s'estant arrogé une telle puissance sur mes subjects, je ne me pouvois dire roy absolu, mais commandant seulement à une des parties de men royaume, dont, s'il a pleu à Dieu m'en délivrer, j'ay bien occasion de l'en louer et bénir le juste jugement qu'il a faict dudict admiral et de ses complices et estime qu'il n'y a prince qui pour cette seule considération et sans attendre à veoir une malheureuse conspiration, telle qu'elle s'estoit descouverte, eust peu soulffrir avec si longue patience ung de ses subjects duquel la grande auctorité luy eust esté avec toutes raisons si suspecte, et néantmoins me surmontant moy mesme je l'avois supporté et porté avec telle faveur que j'eusse faict le plus digne serviteur de mon royaume pour par une si grande bonté et clémence vaincre sa félonie; mais, l'ayant veu si mal recongnoistre la grace que je luy faisois, il ne m'a pas esté possible de le supporter plus longtemps et me suis résolu de laisser le cours d'une justice à la vérité extraordinaire et autre que je n'eusse désiré, mais telle que en semblables personnes il estoit nécessaire de pratiquer, si je ne me feusse voulu mectre en danger d'allumer ung nouveau feu en mon royaume, vous priant de bien faire entendre aux susdicts princes que ces choses sont ainsi passées non pour haine de ceulx de la nouvelle religion ny par aucune préméditation ou partye faicte par secrete intelligence avec qui que ce soit pour exterminer la nouvelle religion, mais pour les seules considérations cy-dessus déclarées, encores que à mon grand regret il en ayt esté tué quelques ungs en aucunes villes de mon royaume pour la fureur du peuple que l'on n'a peu si bien retenir que l'on eust désiré, d'autant qu'il avoit esté imbu de cette malheureuse conspiration à laquelle il estimoit tous ceulx de la nouvelle religion pacticiper pour les grandes et certaines intelligences qu'ilz avoient avec ledict feu admiral et qu'il ne se soit, dès le XXVII^e jour d'aoust, mandé et enjoint à tous les gouverneurs et lieutenants généraulx de conserver et maintenir en protection et sauvegarde tous ceulx de la nouvelle religion, tous ainsi que mes subjetz catholiques, et pour les garder de tomber en quelque inconvénient je leur ay ordonné de s'abstenir de leurs presches et assemblées pour quelque temps, demeurans quant au reste en toute assurance sans être de riens forcez et recherchez.» (Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 86, f^os 205 et suivants.) Voir dans le *Calendar of State papers*, 1571-1572, p. 183-184, le récit du massacre de la Saint-Barthélemy.

1572. — 13 septembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 347.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, à l'occasion du propos que le sieur de Walsingham, ambassadeur de ma sœur et cousine la royne d'Angleterre, avoit tenu à Mauvissière, comme vous verrez par ma lettre d'hyer, j'ay présentement donné audience audict ambassadeur et luy ay faict entendre que le Roy monsieur mon filz et mes filz les ducs d'Anjou et d'Alençon et moy désirons, autant que nous

fismes jamais et d'aussi grande affection qui se pourroit dire, le mariage de ladicte royne, sa maistresse, et de mon filz d'Alençon; que nous procédions en cella sincèrement et droictement, et nous n'eussions pas accordé de faire l'entreveue, si nous n'y avions une parfaicte volonté; et que ce qui estoit advenu de la mort de l'admiral et des autres ses adhérens ne nous avoit rien fait changer en cella.

Sur quoy ledict ambassadeur reprenant à peu à près les mesmes propos qu'il me tint avant hyer, comme vous verrez par nostre dépesche de ce jour-là, il m'a dict, en protestant qu'il ne me parleroit point en ambassadeur, pour ce qu'il n'avoit point encore eu lettres de sa maistresse, mais seulement de quelques particuliers d'Angleterre, depuis les nouvelles de la mort dudict admiral, mais, comme de luy mesmes; et, pour la bonne affection qu'il portoit à l'entretènement de l'amitié d'entre nous et sadicte maistresse, il me vouloit bien dire que sa maistresse avoit fait ce dernier traité avec nous, pour ce qu'elle voioit que nous entretenions sincèrement l'édict de pacification et permettions en ce royaulme l'exercice de la religion de sadicte maistresse et des princes protestans de la Germanye et démonstrions porter si bonne volonté à ceux de nos subjets qui estoient de ladicte religion, mais que, voiant ce qui estoit au contraire adveneu, il estimoit que sa maistresse seroit en grand doubte et que l'on penseroit que cecy eust esté exécuté selon la dellibération du concile de Trente, et ce qui feut dict à Bayonne pour l'extirpation desdicts de la religion.

Sur quoy, parlant franchement, comme j'ay toujours accoustumé, je lui ay déclaré que nous avions faict ledict traité avec la royne d'Angleterre, sa maistresse, pour la bonne affection que nous portions à elle et à sa couronne et non avec aucun particulier de ses subjects; aussi que, de mesme, nous avions estimé que sadicte maistresse eust traicté avec nous et nostre couronne, qui est une chose stable et permanente, et non avec ledict admiral ny autres noz subjects, et que la mort d'icelluy admiral ne pouvoit rien altérer en nostrediet traité, lequel nous voulions, de nostre part, entièrement garder, et parfaictement observer l'amitié d'entre nous et ladicte royne, sa maistresse, et tous lesdicts princes; et que, quand nous aurions faict mourir tous ceux de nos subjects que nous penserions qui nous voudroient mal faire et attenter à nostre personne et Estat, que nul ne s'en debvoit altérer, ny pour cella s'en départir de nostre amitié non plus que nous ne nous estions mis en peyne, quand ladicte royne avoit faict exécuter ceux qui l'avoient voulleu troubler et attenter à elle et que ne nous altérions jamais de voir qu'elle feist en son royaume (comme il luy estoit permis faire) faire exécution, quand il y en auroit qui la voudroient troubler, comme ceux-cy nous avoient faict et vouloient encore faire; et, quand ce seroit contre tous les catholiques, que nous ne nous empescherions ny altérerions aucunement l'amitié d'entre elle et nous.

M'ayant sur cela parlé ledict ambassadeur de la défense faicte à ceux de la religion de faire assemblées, me disant que cella importoit à l'édit de pacification, et qu'il sembloit que n'eussions pas dellibéré de l'entretenir, sur quoy je lui ay dict qu'il ne se meist poinct en peyne d'en vouloir sçavoir sy avant; et que le Roy monsieur mon fils dellibéroit d'entretenir ledict édit, et qu'il feroit en cella ce qu'il cognoistroit estre à propos pour le bien de son service.

Mais icelluy ambassadeur, ne se tenant assez satisfaict de ce que je lui en avoys déclaré, m'a derechef encores remis sur ce propos, et

dict que sa maistresse n'avoit voulleu renouveler les traictés qu'elle avoit avec le Roy Catholique, pour ce qu'il se manifestoit comme chef des catholiques qui alloient contre ceux de sa religion; et que une des occasions pour lesquelles elle avoit traicté avec nous, ce avoit esté à cause de la bonne démonstration que nous faisions auxdits de la religion et à l'entretènement dudict édit; mais qu'il sembloit que nous le voulleussions rompre à présent, et qu'il en préjugeoit beaucoup de maux et la guerre bien grande en ce royaulme.

Qui a esté cause que je luy ay parlé plus ouvertement dudict édict et faict entendre que le Roy mondict sieur et fils, ayant bien cogneu par expérience et veu clairement par les papiers dudict admiral, après sa mort, que, par le moyen des presches et assemblées que lesdictz de la religion faisoient, ils establissoient un second roy en son royaulme, et faisoient beaucoup de mauvaises entreprinses et dellibérations contre luy et son Estat, le tenant en subjection; que, pour ceste cause il avoit résolu de ne leur plus permettre lesdicts presches et assemblées; que toutesfoys il ne voulloit pas que l'on contraignist, comme aussi fait-on, aucun en sa religion, mais que chascun vive en repos soubz son obéissance, comme, grace à Dieu, l'on voit que tous ses subjectz s'y disposent, estant desjà un grand nombre retournez en nostre religion catholique et toutes les villes en grand repos, ayant ceux de la Rochelle, comme vous verrez par la dépesche de mondict sieur et filz, escrit qu'ils sont tous pretz de se conformer à sa volonté[1] attendans son commandement. M. de Biron, qui en est gouverneur, y est allé pour cest effect.

[1] Catherine devait pourtants avoir à quoi s'en tenir, car voici ce que les habitans de la Rochelle écrivaient à la reine Élisabeth :

«Madame, les très humbles et très obéissants fidelles subjects et serviteurs, les manans et habitans de la Rochelle parlans par leurs députés, supplient très humblement Vostre Majesté considérer et suivre l'exemple de Constantin, lequel aiant pour compaignon Licinius, auquel il avoit donné sa sœur en mariage, rompit toute ceste alliance et amitié pour deffendre les chrestiens que Licinius tranisoit en Orient : et il n'y a doubte que toutes promesses et alliances, qu'on void par la ruse des meschants, tendre au deshonneur de Dieu, à la ruyne de la religion, et au dommaige du salut de son prochain, et lesquelles ne se peuvent garder sans méchamment persévérer, en mal faisant et adjoustant péché sur péché (comme fait Herodes en accomplissant ce qu'il debvoit rompre) ne doibvent estre rompues et l'honneur de Dieu prefféré à toutes choses. Donc, Madame, quant il n'y auroit que ce seul point, qui doibt suffire, cela vous y doibt assez induire, mais il y en a un autre; c'est que Vostre Majesté ne peult ny ne doibt tenir la ligue à ceux qui veullent *exterminer vostre peuple de la Guienne, qui de toute éternité vous appartient et vous est subject,* de quoy Vostredicte Majesté luy faict encore cest honneur d'en porter les armes. Ce considéré, Madame, il vous plaise leur aider de vos forces et moiens, et ils consacreront et exposeront librement leurs vies et biens pour vous recognoistre leur royne souveraine et princesse naturelle.»

Voici également la lettre du maire et des échevins de la Rochelle :

«Si la souveraine bonté de Vostre Majesté ne nous estoyt, comme elle est en toute l'Europe, assez congneue, très haulte, très excellente et très vertueuse royne, et l'indigne affliction de laquelle on nous veult oppresser estoyt à nous particulière, nous aurions juste crainte de vous sembler maintenant importuner, ayans naguères envoyé vers Vostre Majesté nos députés; mais, nous confians en ceste vostre royale bonté, et sçachant que, trop mieulx que nous mesmes, vous voyez notre calamité estre commune à toute l'Eglise du Seigneur nostre Dieu, de laquelle il vous a establye l'une des principales colonnes; et d'autant que les tyrans persécuteurs (comme il n'est nul si méchant qui veuille estre estimé tel) inventent chascun jour nouveaux prétextes et couvertures à leurs cruautés et inhumanités, chargeant d'infidélité, conjurations et conspirations contre leurs personnes, et estant tant de grands et vertueux seigneurs, gentilhommes et saincts personnages sur lesquels ils ont exercé leur plus que barbare rage par les horribles massacres

Et ayant, pour la fin, dict audict ambassadeur qu'il se pouvoit asseurer que, de nostre costé, nous ne diminuerions riens de la bonne et parfaicte amitié que nous portons à sadicte maistresse; sur quoy il m'a dict qu'il continuera à y faire tous les bons offices qu'il pourra, et qu'il croit certainement qu'il ne fut jamais sy nécessaire que ledict mariage se feist, ny qu'il y eust plus d'apparence qu'il se doibt faire qu'à présent, affin de rallier et fortifier tous les princes les uns avec les autres; et m'a demandé comment se pourroit faire ledict mariage, et continuer l'amytié entre les princes, si l'exercice de la religion n'estoit permis.

A quoy je lui ay respondu que les feuz roys François mon beau-père et le roy Henry d'Angleterre père de la royne, sa maistresse, encore qu'ils feussent différents de la religion, ne laissoient pour cela de s'aymer infiniement, et que de ce temps-là l'on brusloit beaucoup de gens pour la religion en France, et que ledict roy Henry d'Angleterre, ny les autres princes de la Germanie protestans ausquels nous avions, dès lors, aussy amytié ne s'en altéroient point; que despuis, le Roy Henry, mon seigneur, avoit voulleu donner ma fille, qui feust depuis royne d'Espaigne, au petit roy Édouard, encores qu'ils feussent différends de religion; et que les amytiés ne layssent, pour la religion, d'estre bien bonnes et parfaictes; ayant remis ledict ambassadeur, le plus que j'ay pu, de ces considérations raisonnables, dont je vous ay bien vouleu advertir; car je m'asseure qu'il escrira à la royne sa maistresse de tous les propos que avons euz; par où j'ay cognu qu'il nous voudroit bien, s'il estoit possible, par ses discours, intimider, affin de gaigner quelque chose pour l'exercice à ceux de sa religion.

Au demeurant, Monsieur de la Mothe Fénelon, le Roy monsieur mon fils a eu advis que aucuns de ses subjectz huguenots Dyépois arment et préparent quelques vaisseaux à la coste d'Angleterre pour courir sur ceste mer et faire des larcins; que ladicte royne d'Angleterre ayant sceu les nouvelles de la mort dudict admiral a envoyé soudain le visadmiral d'Angleterre à la Rochelle pour y recognoistre et voir quel il y fait; il faut que vous péné-

faicts en la ville de Paris, il nous a semblé nécessaire esclaircir Vostre Majesté de la vérité, et vous asseurer que telle barbarie se continue encore sur tous les enfans et serviteurs de Dieu en ce misérable royaume de France, affin qu'il n'en demeure un seul qui n'idolastre en la Papauté. Encore n'est la tyrannie contente de cela, mays par après on fait mourir ceulx qu'on a contraincts idolastrer et sont leurs biens confisqués; à quoy, pour maintenir le plus service de Dieu et son Eglise, nous estant virilement opposés, comme ont faict aussy plusieurs de nos frères en quelques villes de la Guyenne, Languedoc, Daulphiné, Provence et aultres, qui jettent tous les yeux sur ceste pauvre ville, de laquelle ces inhumains et meurtriers sanguinaires disent despendre (comme y a apparence) la seureté de toutes les aultres, on nous cerne et commence à fayre une mortelle guerre pour exterminer ce qui reste des serviteurs du Seigneur. Sentans doncques cet orage prest à tumber sur nos testes, pour après s'estendre plus loing et ruiner la saincte Eglise du Seigneur, et estever en plus grand triumphe celle de l'Antéchrist, nous recourons plus hardiment à Vostre Majesté, vous suppliant très humblement nous fayre tant de faveur et de grace que de nous supporter, secourir et ayder des grandes forces et infinis moyens que ce Dieu tout-puissant a mis en vos mains à ce grand et extresme besoing, duquel, oultre ce que nos précédents députés vous auront suffisamment informée, le seigneur de la Place, l'un de nous, porteur de la présente et notre procureur, fera à Vostre Majesté ample et fidèle déclaration, et de nostre désir et singulière dévotion que nous portons au bien de vostre service, auquel, s'il vous plaist, nous fayre tant de bien, nous dédierons et consacrerons nos volontés et affections, et ferons à Vostre Majesté perpétuel service et obéissance de cueur aussy entier, Madame, que nous prions le Seigneur conserver et agrandir le sceptre et domination de Vostre Majesté en toute prospérité.» (Record office, *State papers*, France.)

triez en cella si avant que nous en puissions descouvrir sa volonté, et vous ne ferez pas petit service au Roy mondict sieur et fils, priant Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XIII^eme^ jour de septembre 1572.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, j'oubliois de vous dire que j'ay faict voir audict ambassadeur ce que ledict feu admiral escrivoit au Roy en ceste lettre qu'il chargeoit feu Telligny de monstrer après sa mort à mondict sieur et filz, par où il parloit mal, ainsi que mondict sieur et filz vous escrit, de la royne d'Angleterre, dont ledict ambassadeur, qui a bien cogneu la lettre dudict feu admiral, car je croy qu'il en avoit eu souvent, a esté fort esbahy[1].

J'oubliois aussy à vous mander que, quand il m'a parlé de la desfaicte que icelle royne sa maistresse avoit faicte de renouveller les traictés et amityés entre le roy d'Espaigne, et qu'elle nous avoit plustost voulu vouer ses amytiés et moyens que audict roy d'Espagne, qu'elle en avoit eu l'occasion beaucoup plus grande en nostre endroict qu'au sien pour ce qu'il avoit tousjours fomenté et assisté ceux de ses proditeurs qui avoient voulleu entreprendre contre elle; et nous au contraire, comme elle sçait très bien, nous avons faict tout ce que nous avons peu, comme encores ferons nous tousjours, pour la préserver et l'assister en tout ce qu'il nous sera possible, ainsy que nous espérons qu'elle fera, de sa part, en nostre endroict, et que pour les choses qui sont advenues, ce que nous avons à nostre très grand regrect esté contraincts de permettre, elle ne diminuera rien de nostre amytié.

Au demeurant, Monsieur de la Mothe Fénelon, vous aurés veu par la dernière dépesche que l'on vous a faicte, comme nous désirons que vous requissiez ladicte royne de nous fere seurement envoyer le comte de Montgommery et ayant sçu, depuis hyer, qu'il désiroit avoir permission de vendre les biens qu'il a en France pour n'y plus revenir et se retirer du tout en Angleterre, mondict sieur et filz et moy en sommes bien contens; par quoy, s'il est par delà, entendés de luy s'il est en ceste volonté, pour nous en donner advis et l'on luy baillera ladicte permission telle et si seure qu'il la vouldra, pourveu aussy qu'il promette et jure de ne faire aucune menée ou pratique qui importe ou soit contre le service du Roy mondict sieur et filz.

Je désire que vous informiez bien expressement de l'occasion du voiage que faict ledict visadmiral d'Angleterre du costé de la Rochelle et, sy cognoissés qu'il y ayt occasion de penser que ce soit contre l'intention du traicté avec ladicte royne et amytié que nous avons dernièrement renouvellée et que voyés qu'il y ayt quelque subject de luy en faire remonstrance, advisés de le faire comme de vous-mesmes, et m'advertissés incontinent pour en mander mon intention, et sy ledict visadmiral est de retour, il ne sera point mal à propos que luy en parliés, aussy de vous

[1] Voici comment Walsingham, de son côté, en dit : « Voyez, m'a-t-elle dit, le discours qui s'est trouvé avec le testament que l'amiral fit, lorsqu'il était malade à la Rochelle, et dans lequel entre autres avis qu'il donnait au Roi mon fils, il lui recommandait surtout d'abaisser autant qu'il le pourrait, la reine votre maitresse et le roi d'Espagne, comme étant un moyen qui pouvoit beaucoup contribuer à la sureté et au maintien de sa couronne. Je répliquai que, quelque pussent estre en cela ses intentions pour la reine ma maitresse, il paraissoit néanmoins par là qu'il étoit un sujet très fidèle à la couronne de France et que la reine ma maitresse en faisait d'autant plus de cas qu'elle n'avoit jamais connu en lui que de très bonnes intentions pour son roi. » (*Mémoires et ambassades* de Walsingham, Amsterdam, Gallet, 1700, p. 285.)

mesmes; car il a desmontré, estant dernièrement avec le comte de Lincoln en ce royaulme, estre fort affectionné et désireux de l'amytié entre les Françoys et Anglois. Aussy, le voyant si bien affectionné, luy feist-on un présent, comme l'on vous a escrit, d'une chesne de six cens escus, ce me semble[1].

Du XIII^cme^ jour de septembre 1572.

CATERINE.

PINART.

[1] Le 14 septembre La Mothe-Fénelon avait écrit à Catherine : «Jamais nul accident ne se fit tant sentir en notre pays, comme celluy qui est advenu à Paris se ressent par deçà; j'ay esté le plus observé du monde et encores n'apparoit-il que violence et ung grand débordement de paroles et de reproches contre toute la France, et cuydoit-on que ceste princesse ne me deust aulcunement admettre en sa présence. Neantmoins elle m'a receu assez humainement, et ceux de son conseil, aussi, après un peu d'argent, se sont radoucis.» (*Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 131.)

Maintenant voici la répouse qu'il fit à la lettre ci-dessus : «Madame, je loue bien fort les propos que j'ay veus en la lettre du Roy du premier de ce moys que Sa Majesté et la Vostre avez tenus à Monsieur de Walsingham, lequel, j'espère qu'il les aura escripts à la royne sa maitresse et que je la trouveray maintenant mieulx édifiée de Vosdictes Majestez sur les choses advenues à Paris que je ne fis l'aultre foys, dont je la supplieray de faire cesser en ceste ville les maulvaises paroles pleines de diffame qu'on y tient et les aultres grandes indignités dont l'on uze assez publicquement là dessus, qui, vous promets, me sont par trop insuportables. Je useray le plus discrètement que je pourray vers elle des deux lettres qu'il vous a pleu m'escripre du VII^me^ de ce moys et mectray peyne de faire si bien prendre celle qui parle du feu amiral que possible. Cela nous remettra en bon chemin pour le propos de l'aultre, bien que je vous puisse assurer, Madame, que ce nouvel accident luy est à elle et à tous les siens une playe si profonde et si récente qu'il y faudroit un bien expert chirurgien et du baume fort excellent pour si soudain la guérir; et je crains assez, selon aulcunes choses que j'ay enteudues, qu'on vouldra aucunement se retracter de ce qu'on nous avoit accordé par l'escript que M^r^ de la Mole vous a apporté. Autrement ne m'attends-je pas que cette princesse, laquelle n'a nul certain successeur, fasse en ce temps un seul pas hors du royaume. Tant y a que je n'obmettray rien de ce que j'estimeray la pouvoir bien persuader à l'entrevue, en la façon que me le mandez, vous suppliant très humblement, Madame, de disposer en telle sorte le s^r^ de Walsingham par dellà que ses lettres puissent remettre icy sa maitresse et les siens en leur première bonne disposition, car vous promets qu'il y peult beaucoup.» (*Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 135.)

1572. — 15 septembre.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726, nuova numerazione. p. 336.

A MON COUSIN

MONSEIGNEUR

## LE GRAND DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, je vous ay de tout temps cougneu si affectionné au service et à la gloire de Dieu, et particulièrement au bien de ceste couronne, que je me suis toujours asseurée que vous recevrez singulier plaisir d'entendre l'heureux succez de l'exécution de l'amyral et ses adhérans, comme voz lettres du III^e^ de ce moys l'ont suffisamment tesmoigné; de quoy le Roy monsieur mon fils receoit très grand contentement, se voiant loué et conforté des bons et vertueulx en une si saincte et recommandable résolution, de laquelle il espère que Dieu luy fera la grace de tirer le fruict nécessaire à la restauration de son église et repos universel de la chrestienté; et, comme je sçay que vous luy estes voué d'une parfaicte affection, de vous faire aussy cognoistre l'amitié et faveur que vous vous pouvez promectre de ceste couronne, priant sur ce le Créateur, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XV^e^ jour de septembre 1572.

(*De sa main.*) Mon cousin, je ne doucteré

jeamès de vostre bonne volonté en nostre endroyct, et que ne vous rejouissiés de tout cet que retorne alla gloyre de Dieu et conservation de nos vies et sureté de cete coronne; car aussi vous pouvés vous asseurer que nostre conservation sera tousjour pour vous ayder et favoriser plus que lé aultre prinse que vous vous puisiés asseurer. Je serès bien ayse de voir une fin du cet pour lequel je vous ay envoyé le conseller Bruet[1].

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 15 septembre.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726, nuova numerazione, p. 335.

A MON COUSIN

MONSEIGNEUR

## LE PRINCE DE TOSCANE.

Mon cousin, l'office que vous avez faict par deçà de vous conjouyr de l'heureux succès que Dieu a octroyé au Roy monsieur mon filz en l'exécution de la personne de l'amyral et ses adhérans respond à la dévotion que mon cousin le Grand Duc vostre père a tousjours eue au bien et prospérité de cest Estat. Aussy pouvez vous estre asseuré que la mesmes amitié, faveur et bienveillance que le Roy mondict sieur et filz luy a tousjours portée, ne vous regarde moyns pour la faire valloir en tout ce qui pourra servir à vostre bien et contentement, de quoy, pour le lien que nature a mis entre nous, je vous prie croyre que je n'oublieray jamais aucun office. Sur ce je prie le Créateur, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce xv^e^ jour de septembre 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] La liquidation de la succession des Médicis.

1572. — 21 septembre.

Orig. Arch. de Toulouse, liasse n° 19, n° 34.

## A MESSIEURS LES CAPPITOULZ

DE LA VILLE DE THOULOUSE.

Messieurs, par la dépesche qui vous est présentement envoyée[1] vous entendrez le con-

[1] Voici la lettre de Charles IX :

«Très chers et bien amez, nous avons avecq très grand contentement entendu le bon debvoir que vous avez rendu à pourveoir aux choses qui estoient nécessaires pour le salut et conservation de nostre ville de Thoulouze sur la nouvelle advenue par delà de l'exécution faicte en la personne de l'admiral et autres, ce qui a répondu à l'expectation que nous avons tousjours eue de vostre bonne volunté au bien de nostre service et salut de la chose publique; en quoy nous vous prions continuer comme avez bien commencé. Nous escripvons présentement aux gens tenans nostre cour de parlement audict Thoulouze nostre intention sur ce qui nous semble estre nécessaire pour la continuation de vostre bien et repos, laquelle ils vous feront entendre, estant asseuré que, de vostre part, vous vous y emploierez, de sorte que nous en recevrons toute satisfaction, et néantmoins nous avons bien voulu vous exhorter encores particulièrement comme à chose de laquelle deppend vostre salut et repos.»

Les deux lettres de Catherine et de Charles IX répondaient à celle que les capitouls de Toulouse leur avaient adressée et que voici :

« Sire, nous avons receu les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté nous escripre et envoyer par le comte de Rieux et oultre le contenu d'icelle, nous avons entendu de sa bouche la créance que Vostre Majesté luy avoyt donné charge nous déclairer, et pour aultant que le jour d'hier nous vous avons escript de tout ce qu'a esté faict en vostre ville pour contenir les citoyens d'icelle en vostre hobéissance sans rien attenter contre voz édictz, ayant eu advertissement certain que ceulx de la nouvelle prestendue religion sortoient à flottes de ladicte ville pour soy assembler et faire effortz ès villes des environs dudict Toulouse pour offenser vos fidelles subjetz, nous avons, suyvant l'ordonnance de vostre court de parlement, restraintz ceulx que nous avons peu apréhender, où il y en a troys ou quatre qui ont esté chefz en tous les troubles et servy de conseil, que nous avons bien voulu faire actendre pour recepvoir vostre commandement. Au reste nous avons eu aujourd'hui advertissement comme Castres est tenu soubz vostre

tentement que le Roy monsieur mon fils a receu d'estre adverty du bon debvoir que vous avez rendu au repos et seureté de vostre ville, de ce qu'il désire estre faict pour vous y continuer, ce que je m'asseure que vous sçaurez bien suivre et observer, et de fere congnoistre, en toutes voz actions, l'affection que vous avez au bien et service du Roy mondict sieur et filz, priant sur ce le Créateur, Messieurs, vous avoir en sa saincte garde.

CATERINE.

FIZES.

---

1572. — 21 septembre.

Orig. Archives municipales de Rouen.

A MESSIEURS

## LES CONSEILLERS, ESCHEVINS

DE LA VILLE DE ROUEN.

Messieurs, je ne vous puis vous céler que le Roy monsieur mon fils n'ayt trouvé bien fort mauvaise l'émotion et meurtre advenu en la ville de Rouen de ceulx de la nouvelle opinion[1], pour estre de très pernicieux exemple à l'endroict de toutes les aultres villes de ce Royaulme où ung tel acte seroit assez suffisant de ralumer le feu que l'on voyt jà apaisé, grace à Dieu, et pour destourner beaucoup de ceulx qui sont près à se réduire au bon chemyn et à notre religion catholique, qui est ce que l'on désire le plus; au moien de quoy il veult et entend qu'il soit faict pugnicion de ceulx qui se trouveront principaulx aucteurs et coulpables de ce maléfice; à quoy il désire que, de votre part, vous aydez aultant qu'il vous sera possible et sur ce que vous aymez faire service qui luy soyt agréable dont je ne puys que je ne vous pryc de ma part, saichant quelle est sa volunté en cest endroict, et sur ce je supplye le Créateur, Messieurs, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Paris, le XXIe jour de septembre 1572.

CATERINE.

BRULART.

---

1572. — Octobre.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 10240, f° 142.

A MADAME MA TANTE

## MADAME LA DUCHESSE DE FERRARE.

Madame ma tente, je vous ay bien voleu envoyer Lefort, présant porteur, pour vous avertir qu'il a pleu à Dieu donner au Roy mon fils une fille et que la royne ma fille cet porte très bien, come ausi fayst sadiste fille; et sachent coment aymés toute la rase, je m'a-

hobéissance par le cappitaine La Guiche. Nous faisons sentinelle et garde aux portes de nostre ville sans battre aulcun tabourin et plus modestement que faire se peult, tellement que tout demeure en paix et tranquilité, et ne sera rien faict ny suivy, si n'est ce que plaira à Vostre Majesté commander.» (Bibl. nat., fonds français, n° 15555, p. 60.) Voir également dans le même volume une lettre du président Daffis, f° 62.

[1] Charles IX avait écrit de son côté le 23 septembre au maréchal de Cossé : «Je vous prie, incontinent la présente receue, faire faire derechef expresse deffense à touttes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soyent, de tuer, piller et saccager en aucune sorte que ce soit, soubz couleur et prétexte de la religion, et emprisonner aucun, si ce n'est par ordonnance de justice, et peyne contre ceulx qui y contreviendront d'estre pugnys de mort sur le champ sans autre forme de procès; à l'exécution de quoy vous tiendrez très estroitement la main sans permettre qu'il y soit usé d'aucune dissimulation et ferez semblablement sçavoir à tous gentilshommes et autres de la nouvelle religion et opinion qui se seroient, par crainte et doubte des choses passés, absentez de leurs maisons de s'y retirer avecq asseurance d'estre conservez et gardez contre toute injure, force ou violence, et en cela, s'ilz ont besoin de sauvegarde et s'ilz la requièrent, leur en octroyer en si bonne forme qu'ils s'en puissent asseurer et demeurer en repos.» (Bibl. nat., fonds français, n° 3215, p. 12.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

seure que se vous sera plésir d'entendre que Dieu l'augmente, encore que ce ne souit un fils; car puisqu'il ont comensé, je ayspère qu'il ann auron et fils et filles tent que ce sera joye et asuranse pour tous ceulx qui en désiret l'augmentation et conservation. Je croy, Madame ma tente, que, après avoir veu la maleureuse conspiration de ceulx qui sont infection de nostre religion, que vous ne voldriés aystre la dernière à metre peine d'entendre la vérité, laquele ayst la milleure, cele que tien le Roy et nous tous, come ont fayst les roys nos prédéséseurs, au[1] sele de ces malheureus, qui me fayst vous suplier de volouir ouïr quelque homme de bien et savent, afin de savoyr la vérité; car je vous puis aseurer que ne sariés fayre chause plus agréable au Roy vostre nepveu et à moy pour l'aubligation que je vous ay de l'amytié que me portés et, pour aystre au Roy monseigneur cet que l'i étiés, je ne puis que je ne vous die que ceret la chause de cet monde que je désirerès aultant, que vous voyr remise en nostre ayglise, cet que je prie à Dieu vous faire la grase. Je vous veuls bien avertir que j'é veu anuit Madame de Nemour vostre fille, qui cet porte bien et a fest un beau et gros fils. Je m'asseure que en serés bien ayse, qui est cose que vous l'é bien volu mender par la présente et fayré fin, prient Dieu vous fayre conoystre sa vérité et sa volonté.

Vostre bien bonne niepse,

CATERINE.

---

1572. — 1er octobre.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15555, f° 112.

A MONSIEUR DU FERRIER,

AMBASSADEUR À VENISE.

Monsieur du Ferrier, j'ay veu ce que m'avez escript par vostre lectre du XVIe jour de septembre de l'opinyon que aucuns ont que ce qui a esté executé en la personne de l'admiral et de ses adhérans a esté à l'instigation de moy et de mon fils le duc d'Anjou, avec tous les discours qu'ilz vous ont faict là-dessus du tort que par ce meurtre a esté faict à mon filz à l'endroit des princes protestantz, qui avoyent tous dézir de le faire et eslire empereur et de ce que j'aurois mieulx aymé ruyner ce royaulme en me vengeant de l'admiral que de l'augmenter et me ressentir du mal de celluy qui a faict mourir ma fille, lequel par ce meurtre s'est agrandy de telle façon que luy seul à présent commande à toutz les aultres priuces chrétiens; sur quoy je vous ay bien voulcu advertir que certaynement je n'ay rien faict, conseillé, ny permys en rien que ce que l'honneur de Dieu, le devoir et l'amitié que je porte à mes enffans me commande, d'aultant que aiant l'admiral, despuis la mort du feu Roy Henry monseigneur, monstré par toutz ses actes et depportemens qu'il ne tendoit que à la subverssion de cest Estat et de oster la couronne au Roy monsieur mon filz et à ses frères à qui légitimement, comme vous sçavez, elle appartient, et que, au lieu de se recognoistre comme subject, il s'estoit bien estably et agrandi en ce royaulme, qu'il y avoyt les mesmes povoir et commandement que luy à l'endroict de ceulx de sa religion, tellement que, estant rebelle à son prince, il a prins par force ses villes tenues et gardées contre luy et en sa présence et en celle de son frère, n'aiant poinct crainct de donner plusieurs batailles et esté cause de la mort d'un si grand nombre de personnes qui ont esté tuées pour ceste occasion et encores, despuis la dernyère paix et édict de paciffication, il a conspiré si malheureusement contre la personne de son roy et de

[1] *Au sele*, ou celle.

moy et de ses frères, comme les princes estrangiers et ung chacun en seront bien tost esclairciz au vray par le procès qui en est desjà commencé et sera bien tost jugé en sa court de parlement à Paris, que je m'asseure que l'on dira que le Roy mondict sieur et fils a faict ce qui appartenoit à sa grandeur, estant roy et prince souverain, et que l'admiral, estant sy fort et puissant en ce royaulme, comme il estoit, ne pouvoyt estre aultrement puny de sa rébellion et désobéyssance que par la voye que l'on a esté contrainct d'exécuter tant en sa personne que de ceulx qui tenoyent son party, et aiant esté byen marry que sur l'esmotion plusieurs aultres personnes de leur religion ont esté tuez par les catholicques qui se ressentoient d'infinyz maulx, pilleryes, meurtres et autres meschans actes que l'on avoyt exercés et commis contre eulx durant les troubles; mais enfin, graces à Dieu, tout est appaizé, en sorte que l'on ne recognoist plus en ce royaulme que ung roy et sa justice, qui est rendue à ung chacun selon le devoir et l'équité, estant bien résoleu pour les maulx que ont apportez en icelluy la diversité des religions, de ne souffrir plus qu'il y en ayt d'aultre que la sienne, et quant à ce qui me touche à moy en particulier, encores que j'ayme unicquement toutz mes enffans, je veulx prefférer, comme il est bien raisonable, les filz aux filles; et pour le regard de ce que me mandez de celui qui a faict mourir ma fille, c'est chose que l'on ne tient point pour certaine, et si elle estoit, le Roy monsieur mon filz n'en pouvoit faire la vengerie en l'estat que son royaume estoit lors; mais à présent qu'il est tout ung, il aura assez de moien et de forces pour s'en ressentir, quant l'occasion s'en présentera; et m'asseure que, quant les princes protestantz auront bien sceu la vérité et considéré tout ce que dessus, ilz continueront à l'endroict de mon filz la mesme volunté qu'ilz avoient auparavant que cecy fust adveneu; et pour le regard de la royne d'Angleterre, le Roy mondict sieur et filz n'a poinct eu aucune volunté et intention de rompre la bonne intelligence, paix et amytié qui est entre nous et elle et ces deux royaulmes, ains la veult maintenyr et conserver entièrement et ne fault point craindre que, quelque investiture que le Pappe luy en veuille bailler, comme il vous a esté dict, qu'il s'en laisse ainsy persuader et que il y entende aucunement, ne voulant rien prétendre ny uzurper sur ses voisins sinon ès royaulmes, pays et Estats où il aura droict ou qui luy escherront par succession. Pour le regard de ce que me mandez pour l'ellection du roy de Pologne et ce qui en a esté faict du costé de l'Empereur et aussi les propoz que le légat de Nostre Sainct Père vous en a tenuz en faveur de mon filz le duc d'Anjou et que Sa Saincteté feroyt plus pour luy que pour nul autre, sy elle sçavoist qu'il y voulzist entendre, je vous prye, Monsieur du Ferryer, luy dire que nous le prions de s'en employer de tout son pouvoir et que, en ce faisant, Sa Saincteté obligera grandement tant envers elle que le Sainct-Siège tous nous autres qui est le Roy, son frère et moy, comme, en ce que nous aurons moyen de le recongnoistre envers le légat, nous le ferons en tout ce dont il nous voudra requérir. Quant à la préséance pour le Roy monsieur mon filz, c'est chose qui luy est deue et dont tous les roys ses prédécesseurs ont paisiblement jouy; et ne fault poinct que vous soyez en doubte que le Roy rompe avec le Grand Seigneur pour entrer à la Ligue, d'aultant qu'il veult entretenir l'amytié qu'il a avec luy et ne peult penser à aucune entreprize de dehors que premièrement il n'ayt restably le dedans de

son royaulme, qui a bon besoing de repos et de se remectre et fortiffier durant quelques années.

Monsieur du Ferrier, despuis la présente escripte, est arrivé La Roche de vostre part avec la nouvelle de la deffaicte de l'armée Turquesque, lequel m'a faict particullièrement entendre ce dont vous luy aviez donné charge et mesmes pour le faict de l'ellection du roy de Pologne; sur quoy je vous ay bien voulu advertir que nous despescherons bien tost, suyvant vostre advis, ung personnaige qui yra sur le lieu et passera à Venize pour estre instruict de vous de ce que vous cognoistrez pour servir à cest effect; en quoy je vous prye vous employer de tout vostre pouvoir et de toutz les moyens dont l'on se pourra ayder et y pourveoir comme chose que nous désirons singulièrement et dont vous en devez espérer aultant de reconnaissance que de nul autre service que vous nous sçauriez faire. J'ay entendu aussy ce que m'avez mandé des propos que l'agent du duc de Saxe et cellui du comte Pallatin vous a tenuz et des offres qu'ilz font; à quoy il fault bien prendre garde et y aller bien retenu pour ce qu'il y auroit à craindre que ce ne fust avec cautelle et finesse pour désarmer l'intention et volunté du Roy monsieur mon filz envers le roy d'Espagne; par quoy vous ne leur ferez aucune démonstration, aucune saillie, les entretenant bien dextrement et saigement en tirant d'eulx ce que vous pourrez sçavoir sans qu'ilz se puissent apercevoir que vous le faictes dans cette intention, et m'advertirez ordinairement de ce que vous en pourrez apprendre et ferez le semblable pour l'offre qui vous a esté faicte et sondez le plus avant que vous pourrez à quelle fin et intention ils font lesdictz offices, et s'il y a en cela de la finesse et dissimulation de leur cousté, priant le Créateur, Monsieur du Ferrier, qu'il vous ayt en sa saincte garde [1].

Escript à Paris, le 1er jour d'octobre 1572.

CATERINE.

[1] Voici la lettre de du Ferrier à laquelle Catherine répondait : «Madame, le commandement qu'il vous pleust me faire en prenant congé de Vostre Majesté venant par deçà et la bonté que j'ay cogneu en icelle m'ont faict jusques icy escrire librement et à la vérité tout ce qui est venu à ma cognoissance concernant vostre service, grandeur et réputation du Roy et de Monseigneur, et me suis résolu de continuer toute ma vie et en quelque lieu que je soys jusques à ce que m'ayez commandé de me taire. Or, Madame, la vérité est certaine et indubitable que les massacres advenuz par tout le royaume de France, non seullement contre le feu amiral et autres principaulx chefs de la religion, mais aussy contre tant de pauvre peuple innocent, ont si fort esmeu et altéré l'humeur de ceulx qui sont par deçà affectionnés à vostre couronne, encores qu'ilz soyent du tout catholicques, qu'ilz ne se peuvent contenter d'excuse aucune, imputant tout ce qui a esté faict à vous tans seullement, et à Monseigneur d'Anjou; par le moyen susdict il s'est osté la couronne impérialle, n'ayant auparavant rien tant désiré les Allemans, mesme les protestans, que de le faire empereur et de remettre l'Empire en la maison de France, et disoient estre bien informés que ledict amiral et aultres ne conspiroient jamais contre Vos Majestés, ou aucun des vostres, et ne se peuvent assez émerveiller que, par tels moyens, on ait voulu faire si grand et évident tort à Monseigneur et si fort agrandir le roy d'Espaigne, qui se peult dire aujourd'hui le seul prince de la chrestienté qui commande à tous aultres; et disent encores que, pour venir à bout desdicts chefs, il y avoit d'aultres moyens aussy certains et qui n'eussent pas tant offensé les estrangers et donné à parler à la postérité. Et combien, Madame, que je ne croye à rien de tout ce que dessus et que je soys certain et asseuré de vostre bonne et chrestienne intention, toutefois craignant que cela ne soit pour apporter dommaige à vostre personne et que quelque meschant et malheureux osast tenter contre icelle, dont s'en ensuivroit l'entière ruyne du royaume et de moy particulièrement, qui ne despends que de vostre seule grace et bénignité, je vous ay bien voulu escrire ce dessus et vous supplier très humblement de vous contregarder plus que n'avez encore faict, estant fort marry que je ne puis vifvement vous représenter le malcontente-

1572. — 2 octobre.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1528, n° 63.

## A Mr MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, j'é veu par la letre que j'é reseue de Vostre Majesté le plésir que avés reseu de cet qu'il a pleu hà Dieu nous donner le moyen de nous délivrer de nos ennemis et lés siens, chause que je n'é jeamès douclée que n'an resantisiés le contentement que requyert

ment d'aulcuns désespérez qui passent par icy, lesquels sont si bien folz et téméraires de dire que vous avez mieulx aimé ruyner le royaume de France en vous vengeant de l'amiral que l'augmenter et que *vous ressentir du mal de celluy qui a faict mourir vostre fille*[a]; mais tels et autres détestables propos qui se disent et escrivent ne sont que parolles, lesquelles passent comme le vent, pourveu que le principal qui est vostre personne soit conservé, comme sera, s'il plaist à Dieu, envers lequel les oraisons ne furent jamais si nécessaires qu'elles sont à présent et mesmes à l'endroict de ceulx qui sçavent combien Vostre Majesté est affligée d'avoir veu le Roy réduict en telle nécessité qu'il ayt esté contrainct de mectre si avant la main au sang de ses subjects, ce qu'il n'adviendra jamais plus, s'il plaist à Dieu. Depuis ma dernière despeche j'ai sceu que, au traicté de l'élection du roy de Poloigne, Monseigneur a esté bien avant nommé, d'où l'Empereur qui poursuit que son fils aisné soit esleu, n'est pas content, et que son ambassadeur résident en ceste ville, sitost que les susdictes nouvelles de France vindrent par deçà, despécha deux courriers en diligence, l'un à son maistre et l'aultre en Poloigne, les advertissant que le Roy par le conseil de Monseigneur vouloit extirper toutes sectes de religions contraires à la Romaine, et il m'a aussy esté dict que quelque Allemand a esté envoyé par delà, non pour aultres choses que pour défavoriser Monseigneur, estans les électeurs et le peuple de Poloigne divisez en plusieurs détestables sectes de religion, comme je suis adverty de longtemps y a, et sur ce propos je ne veulx oublier que ledict archiduc, adverty de ce qui a été faict en France et pour se plus avant insinuer envers lesdicts électeurs, a faict republier par tous les pays l'édit par luy auparavant faict, par lequel il permet à ses subjects de vivre selon leur religion et de faire public exercice. Je fus d'assez bonne heure adverty de la mort du roy de Pologne, ayant quelque praticque avec ceulx dudict pays depuis mon aultre ambassade; mais congnoissant combien ledict pays est éloigné de la France en religion et comme il est exposé à la mercy du Turcq et du Moscovite, je ne pensoy jamais que tel royaume fust digne de Monseigneur. Et quand, Madame, vous seriez de contraire opinion, le meilleur et plus asseuré secours que vous y pourriez avoir seroit du costé du Grand Seigneur et du Pappe, et ne fauldroit en cela se servir de l'évesque de Valence, lequel, encore que je cognoisse depuis plus de quarante ans comme très saige et vertueulx ministre et autant affectionné à vostre service que nul autre gentilhomme de France, si est-ce que l'on luy a donné contre vérité le bruict de favoriser les huguenots qui ne sont guère aimés audict pays, auquel le Pape retient encores grande autorité, et m'a dict son légat que si Sa Sainteté cuydoit que Monseigneur voulust entendre à ceste élection, il seroit plus pour luy que pour nul aultre. Et sur ce propos aussy, Madame, je ne veulx oublier que le légat m'a dict en grand secret que Sadicte Sainteté est après le roy d'Espagne pour luy faire quicter la précédence sur le Roy et qu'il en viendra bientost à bout. J'ay prié ledict légat de croire que, en ce faisant, le Pape fera plus de catholicques en France que par les pardons et jubilés qu'il est délibéré y envoyer. Et pour ce que ledict légat a bonne part envers Sa Saincteté pour avoir esté son compaignon d'escolle et de mesme ville, je me doubte fort que le susdict propos regarde le grand désir que tous deux ont que l'évesque d'Acqs soit révocqué de sa charge et que le Roy entre en ligue contre le Grand Seigneur; et combien que cela fust, il y a ung an sans raison et apparence, toutefois estant advenu despuis tant de choses contraires aux discours des hommes, plusieurs estiment que cela se pourra faire; à quoy je m'asseure qu'avant de ce faire Vostre Majesté y pensera bien et longuement et ne s'arrestera tant à la vaine et inutile investiture du royaume d'Angleterre que le Pape entend faire au Roy soubs couleur de religion, qu'à conserver la protection que les roys de France ont eue, depuis longtemps y a, du royaume d'Escosse pour tenir en bride l'Anglois, lequel est une mauvaise beste et est fort à craindre qu'il ne soit irrité de ces désastres et que l'Allemand et luy ne soient pour vous donner de la fascherie, ce qu'à Dieu ne plaise, ains, Madame, vous donner en bonne prospérité et santé longue et heureuse vie.

«De Venise, le XVIe jour de septembre 1572.

«Du Ferrier[a].»

[a] Allusion au bruit qui accusait Philippe II de la mort d'Élisabeth.

[a] *Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.* Docum. franç., vol. XCVIII, pièce n° 35, pages 41, 42, 43. (Lettre chiffrée.)

l'amytié que vous portons, laquele, m'aseure, ne douctés par le fayre conoystre hà Vostre Majesté par tous les bons aufises que avons peu, come je m'aseure qu'il paroyt par le sucsès que ha le duc d'Albe en vos afayres de Flandre, de quoy santons le mesme contentement que ce s'étoyt pour nous mesmes et eusions désiré qu'il eut eu encore plus de victouire, afin que plus aysément les aultres plases cet feuset conformée à vostre volanté, et que le bon trétement qu'il a fayst à seulx de Monts, s'an retournant le conte Ludovic et les jeans qu'il avoyt aveques lui, ne fase croytre le courage aus jeans qui sont aus aultres plases; car Vostre Majesté n'aurés jeamés tent de prospérité que je lui désire et sui bien ayse que Vostre Majesté aye trové bon de cet que j'é envoyé visiter les ynfantes par Montaigne; car un dé plus grent plésir que je puise resevoyr, c'et de les savoyr en bonne santé et aymaye de Vostre Majesté, coment je n'an doucte poynt; je prie à Dieu leur fayre la grase d'estre tousjour continuée en la vostre et qu'i doint hà Vostre Majesté ce qu'elle désire.

De Paris, ce nème d'octobre 1572.

Je ne veuls haublier, pour le plésir que je m'aseure que Vostre Majesté resevera, de lui dire coment Dieu ha fest la grase à mon fils le roy de Navarre d'estre remis en nostre religion.

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1572. — 4 octobre.

Imprimé dans la continuation des *Annales ecclésiastiques*, par Theiner, t. I, p. 341.

## A NOTRE TRÈS SAINCT PÈRE LE PAPE.

Très Sainct Père, je ne puis que je ne leoue Dieu grandement, et que je ne comense la présante par la grace qu'il m'a fayste de voyr les affayres de cet royaume redduite en l'estat en quoy aylle sont, et que depuis l'avénement du Roy mon fils alla coronne, je les ay désirayée et par touts moyens taché de les y conduire, cet que à présant a pleu à Dieu m'en donner le contentement tieul que par sa bonté a fest paroytre à tout la crétienté nostre bonne yntantion et trover mantant ceulx que, pour autre desayn que de l'honneur de Dieu et repos de ce royaume, nous calonie, cet que je leur pardonne, puisque Vostre Sainteté et tous les prinses crétiens ont coneu par ayfect la bonne volonté du Roy mon fils, de ses frères et de moy, qui ne désire plus rien sinon voyr l'establissement de cet bon comensement, come je m'ann aseure par le bon hordre que le Roy mon fils yl mest, et ayent guagné tous ceuls qui l'ont cet foict[1] peu servir pour le contrère, come avoyst aysté tousjour nostre bust et l'ocasion du mariage de ma fille avec le roy de Navarre, ayspérant que Dieu lui fayroit la grase de le rapeler par son moyen en son église, cet que yl a fayst et de tele fason et dévotion que tous bons crétiens le pouvest désirer; et pour y estre aveques toutes asolution et net de tout l'ereur qu'il a eu jusques ysi, yl a prié le cardinal de Borbon, son oncle, envoyer ver Vostre Sainteté et le Roy mon fils et son frère et moy de lui escripre pour vous suplier, come lui mesme fayst de sa main, de le volouir asouldre et perdonner tent de l'érésie en quoy il avoyst aysté nouri et ynstruit, come ausi du mariage qu'il a fayst sans avoyr la dispanse, come ausi ma fille la suplie lui en donner la dispanse et la solution, cet que je lui suplie ausi volouyr fayre et l'absolvyr et resevoyr pour un des hobéissants fils que Vostre Sainteté et le Saint Siège puise avoyr, set[2] délibérant, après

[1] *Cet foict*, cette fois.

[2] *Set*, si.

avoyr eu la réponse de Vostre Sainteté, lui envoyer personage de qualité pour lui rendre l'aubésiense que toutte sa vie est délibéré porter hà Vostre Sainteté et à l'église et pour ce que le prinse de Condé et princèse de Navarre et marquise de l'Isle[1] m'ont prié ausi de suplier Vostre Sainteté de leur acorder parelle asolution et pardon et la dispanse pour leur mariage, et lé voyent si bien réduis en notre religion et aveques ferme délibération d'y vivre et mourir, je n'é volen fallir en suplier Vostre Sainteté, l'ascurent qu'ele fayra chause grandement agréable au Roy mon fils, et à tous les bons de set royaume, et que cervira grendement à réunir tout cet royaume à nostre religion, come j'espère avant que ce souit deus moys que tout cera come Vostre Sainteté le peult désirer, et que enn avons eu tousjour la volonté de le voyr, cet que je prie à Dieu nous en fayre la grase et donner hà Vostre Sainteté celle de si bien régir et gouverner son église, que, de son temps, toutes érésies souient eytentes.

De Paris, cet IIIeme jour d'octobre 1572.

Vostre très dévote et hobéissante fille,

CATERINE.

---

1572. — 4 octobre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 373.

A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, nous avons aujourd'huy receu vostre dépesche du XXIXe du passé, et quelques jours auparavant, j'avois eu celle du XVIIIe, à laquelle il n'eschet aucune responce, n'estant que responsive à mes précédentes dépesches; et aussi d'autant que, par ma dernière, vous avez esté à plein satisfaict sur les poincts desquels vous désirés estre éclaircy par celle qui vous est faicte présentement, il ne vous sera point respondu au contenu de la vostre dudict XXIXe, d'autant qu'elle est faicte un peu en haste, afin de vous envoyer promptement le saufconduict qu'il est besoin estre bientost par delà; ce qui me gardera d'estendre ceste-cy plus avant, sinon de vous dire, en passant, qu'il semble, par la responce que vous a faicte la royne d'Angleterre touschant nostre entrevue, que nous en sommes assés esloignés; car, de passer à Douvres, je pense qu'il n'y a guière de personnes qui me le conseillassent au temps où nous sommes, et parmi le regret que monstre porter en son cœur madicte bonne sœur des choses qui sont advenues le XXIVe du mois d'aoust passé, qui est tout ce que je vous dirai en ce lieu, que je prierai Dieu de vous avoir en sa garde.

Escript à Paris, ce IVeme jour d'octobre 1572.

CATERINE.

BRULART.

---

1572. — 14 octobre.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726 nuova numerazione, p. 337.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte du XVIe du passé, ensemble celle que vous avez escripte au Roy monsieur mon filz, par lesquelles vous nous faictes cognoistre le désir et affection que vous portez au bien des affaires de ceste couronne et repoz de ce royaume, dont je vous remercye de bon cueur; et, pour le regard de la négotiation du sieur Bruet, j'ay bien veu et considéré toutes les pièces qu'il m'a envoyées avec le discours qu'il m'a fort amplement et

[1] Marie de Clèves, mariée au prince de Condé.

fidellement escript de tout ce qui est passé, tant ès conférences qu'il a eues avec vous et voz ministres, que à la visite qu'il a faicte pour justiffier et vériffier les valleurs des biens dont est question, et eu grant plaisir d'entendre par luy la bonne voulonté et intention en laquelle il m'escrit que vous continuez et l'honneste façon dont vous monstrez vouloir procéder pour mectre la dernière main à ladicte négotiation, vous asseurant que j'ay moy mesmes très bien considéré la qualité, charges, revenu et valleur desdicts biens, ensemble les améliorations qui ont esté foictes en aucunes; et pareillement, toutes les prétentions qui ont esté proposées tant d'une part que d'autre, et finablement l'offre par vous faicte, qui ne se rapporte pas à la valleur et estimation desdicts biens à beaucoup près; laquelle j'ay tousjours estimée debvoir estre, pour le moins et au pis aller, selon le prix porté par la location de Madame de Parme; et que oultre cella vous eussiez deu mectre en considération tant de beaux et somptueux pallais, dont vous vous accomodez, tant à la ville que aux champs par ce moien, qui ne se sçauroient bastir six foys aultant que monte vostre offre, oultre qu'ilz sont la plus part situez et assis en vostre porte, et accompaignez de toutes les commoditez qui se peuvent désirer, mesmes qu'il y a plusieurs boys, comme j'ay veu par le desnombrement que m'a envoyé ledict Bruet, lesquelz, encores qu'ils ne reviennent pas en revenu ordinaire par chacune année, doibvent bien touteffoys estre mis en considération pour valleurs, comme aussi faict le fonds du lac Zucechio acquis par feue Madame Alfonsine, mon ayeulle, dont le revenu, tel qu'il estoit avant les améliorations, pour le moins debvroit estre estimé; oultre toutes lesquelles choses, il ne peult estre qu'il n'y eust assez bonne quantité de meubles précieulx et autres après la mort du feu duc Alexandre mon frère; lesquelles choses avec plusieurs autres qui viennent en bonne considération m'ont tousjours faict penser que, quand je ne serois poinct ce que je suis, vous ne vouldriez pas me faire moindre raison de ce qui m'appartient, que vous avez acoustumé de faire aux autres; et vous prie de croire que ce que j'en ay faict a esté plus pour asseurer et accomoder les affaires de vostre maison que pour affaire que j'aye de vendre ou aliéner lesdictz biens, lesquelz, si je vous avoys laissés pour le pris de vostre offre, ne seroient pas assez asseurez pour vous, et il auroit danger qu'après ma mort ceulx qui seront auprès de mes enffans feussent bien ayses de les persuader d'y revenir; et soubs ceste legière occasion en faire naistre une plus grande, comme j'ay plus au long dict à vostre ambassadeur pour le vous faire entendre de ma part. Partant, si vous avez volonté d'y entendre, comme vous m'avez tousjours mandé, il est bien nécessaire que vous estendiez en plus haulte et raisonable somme que celle qui est portée par vostredicte offre, comme j'escriptz plus au long audict Bruet, pour le vous faire entendre de ma part; sur lequel me remectant du surplus, je feray fin à la présente, priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XIIIe jour d'octobre 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 21 octobre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3184. f° 22.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, j'ay receu voz lettres du VIIème

de ce moys apportées par le président Marrone, lequel m'a oultre le contenu d'icelles faict entendre tout ce dont vous luy avez donné charge. Depuis j'ay aussi receu les autres vostres du XIII^eme^ ensuivant, lesquelles j'ay toutes veues avecques celles du Roy monsieur mon filz, lequel vous fait présentement si bonne et ample responce à tout, que ce ne seroit que redicte vous en faire cy autre discours; par quoy, me remectant là dessus, je supplieray le Créateur vous avoir, mon cousin, en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XXI^eme^ jour d'octobre 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 23 octobre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 375.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, attendant que l'on vous face responce à trois ou quatre dépesches que nous avons receues de vous et dont la dernière est du XVIII^eme^ de ce moys, qui m'a esté apportée présentement, je vous ay bien vouleu advertir de la réception d'icelles et comme l'ambassadeur d'Angleterre vint hier parler à moy sur trois poinctz, qui avoient esté par vous proposés à la royne sa maistresse.

Le premier, c'est l'entrevue en l'isle de Gersay ou de Guernesay au XX de ce mois, m'alléguant les mesmes raisons et difficultés contenues tant en vostre lettre qu'en la responce que ceux du conseil vous ont baillée par escript de sa part.

Sur quoy je lui respondis que ce que j'en avois ainsy advisé estoit, pensant que ce fust le plus commode, d'autant que l'on m'avoit dict que l'entrevue ne se pouvoit faire sur la mer, et qu'il estoit meilleur de la faire en terre ferme, et qu'il me sembloit que je ne pouvois choisir lieu plus à propos que celluy-là, estant lesdictes isles à elle, comme elles sont; et, pour le reguard du jour, que ce que j'en avois mandé estoit, pensant que la royne ma fille se deust accoucher plus tost qu'elle n'a faict, et, cependant qu'elle eust esté en ses couches, je désirois de faire ce voyage et ladicte entrevue.

Le second est d'envoyer icy le conte de Leicestre ou Milord grand trésorier[1] pour visiter la royne madicte fille en ses couches; qu'il pensoit que ce avoit esté fait en intention de tenir à batesme pour elle l'enfant que Dieu donnera au Roy monsieur mon fils, et qu'elle, n'estant point de nostre religion, n'y pouvoit assister.

Je luy dis, sur ce, que l'on n'avoit point pensé encore de faire élection des compères ou commères, jusques à ce que la reine madicte fille sera accouchée; ains seulement pour le désir que nous avions qu'elle, envoyant sur ce prétexte quelcun des grands devers nous, nous puissions conférer avec telle confiance avec luy, comme si c'estoit avec sa personne propre, et qu'elle se peust asseurer que cella ne tend à aultre fin que pour l'entreténement de nostre amitié, et luy faire entendre nous-mesmes particulièrement plusieurs choses pour cest effect, et que le roy Édouard, qui estoit de mesme religion qu'elle, avoit bien tenu sur les fonts mon filz le duc d'Anjou.

Là dessus je désire que, soubs main et plus dextrement que vous pourrez, et sans en parler de la part du Roy monsieur mon filz ny de la mienne, vous sçachiez son intention, si,

[1] Cecil



IMPRIMERIE NATIONALE.

la priant d'estre commère, elle ne le vouldra pas accepter, et m'en advertir incontinent que vous en aurez peu sçavoir sa volonté.

Le troisième de renouveller le traité qui a esté dernièrement faict entre nous par nouveau serment, voyant les choses qui s'estoient passées despuis en ce royaume, ce que nous lui avons accordé, selon qu'il seroit advizé devoir estre faict; mais ayant veu despuis, par leur responce comme elle dict qu'il n'y a pas occasion de ce faire de sa part, il n'en y a poinct aussy de celle du Roy mondict sieur et filz, d'autant qu'il n'a esté rien faict contre elle et ses subjetz, et ne luy a esté donné aucune occasion de penser que nous veuillions aucunement enfreindre nostre traicté, et la promesse et serment que nous avons faict, et si le Roy a esté contrainct de chastier ses subjectz rebelles, et qui avoient conspiré contre sa personne et son Estat, cela ne lui touche aucunement. Et, pour ce qu'ils disent que, voyant les meurtres qui ont esté faictz en plusieurs villes de ce royaume par les catholiques contre les huguenots, ils ne se peuvent asseurer de l'intention et volonté du Roy qu'ils n'en voyent quelque punition et justice, et ses edits mieux observés, elle connoistra bientost que ce qui est advenu ès autres lieux que en ceste ville a esté entièrement contre la volonté du Roy mondict sieur et fils, lequel a délibéré d'en faire faire telle pugnition et y establir bientost un si bon ordre que un chascun cognoistra quelle a esté en cet endroict son intention.

Ledict ambassadeur m'a parlé aussy du peu de seureté que les marchands anglois avoient, à présent, pour leur commerce, tant à la Rochelle que ès autres ports et havres de ce royaume.

A quoy je l'ai asseuré qu'il y sera pourveu dedans peu de jours de telle façon qu'elle aura occasion d'en demeurer contente et satisfaicte, dont vous serez bientost adverty pour le leur faire entendre, aussy que nous avions sceu qu'elle avoit retiré en ses ports et havres un pirate françois, qui commettoit plusieurs pirateries et larcins, que je le priois de mander à la royne, sa maistresse, qu'elle le chassast et ne permist plus qu'il feust; afin que, tant de leur costé que du nostre, ilz ne feussent plus receus ni favorisés en noz ports et havres; priant Dieu, Monsieur de Lamothe, vous avoir en sa garde.

Escript à Paris, le XXIII^eme^ jour d'octobre 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 28 octobre.

Imprimé par le père Theiner, dans la continuation des *Annales ecclésiastiques*.

A MON COUSIN

## LE CARDINAL URSIN[1].

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz craignant vous voir en trop grande incommodité à le venir trouver, se la saison de l'hiver prochain s'avance davantage, il a advisé envoyer devers vous ce courrier exprès avec ses letres[2] pour vous advertir que, lorsque vostre

[1] Il était venu en qualité de légat et depuis les premiers jours d'octobre il attendait à Avignon que le Roi lui fît savoir s'il voulait oui ou non le recevoir. (Voir *Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 844.)

[2] Ferals avait écrit au Roi le 11 septembre précédent: «La dernière dépesche faite aura amplement averti Vostre Majesté de l'élection que Nostre Saint Père a faict du cardinal Ursin pour l'envoier légat en France, et les points principaulx de sa légation sont pour persuader Votre Majesté par tous moiens possibles d'entrer en la ligue contre le Turcq et de faire les offres grans pour icelle ou pour Monseigneur le duc d'Anjou des conquestes que par ladicte ligue se pouvoient faire, mesme d'estre chef de

commodité le pourtera, vous pourrez bien vous encheminer par deçà, asseuré que tant pour la réverence qu'il porte à Nostre Saint Père que pour vostre respect particulier, qui avez tousjours faict démonstration de singulière affection au bien de ses affaires, et aura aultant agréable vostre arrivée que d'aucun autre qui se pourroit présenter, priant sur ce le Créateur, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le xxv^eme^ jour d'octobre 1572.

CATERINE.

1572. — 30 octobre.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1528, n° 65.

## A M^R^ MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon filz, je n'é voleu fallir de avertyr Vostre Majesté coment, Dieu mersis, la royne vostre seur ayst acouchaye d'une belle fille et en trè bonne santé, grases à Dieu, toute deus; et encore que eusyons désiré un fils, puisqu'il a pleu ynsin à Dieu nous volons panser qu'il la fayst pour quelque bonne aucasion qui poura quelque jour mieu servir que à présant ne le povons conoystre et ays-

l'armée que pour ce seroit dressée par terre, et don Jehan d'Autriche chef de la navalle, et vous diray en passant, Sire, que je respondis à quelque cardinal qui m'en parla que ce seroit beaucoup si Mouseigneur vouloit prendre la charge de toutes les deux, et qu'il falloit bien parler d'autre façon et faire d'aultres offres avant que (comme il me sembloit) Vostre Majesté voulust quicter et laysser perdre les commoditez que le trafficque du Levant apportoit en vostre royaume, oultre les aultres commoditez que apporte quant à soy la paix qu'a esté curieusement observée jusques icy entre le feu Roy Françoys le grand vostre ayeul, et le Turcq et davantage la despence en laquelle Vostre Majesté seroit contrainete d'entrer. La principale charge que j'ay découverte que a mondict sèigneur le cardinal Ursin c'est de pouvoir penétrer et s'asseurer par toutes les voyes desquelles il se pourra adviser que Vostre Majesté ne veuille rien commencer du cousté des Flandres contre le Roy Catholicque; mais la nouvelle leur arriva le deuxieme jour du présent (septembre) par ung courrier qui estoit dépesché serrétement de Lyon par un nommé Danes, secrétaire de M. de Mandelot, adressant sa lettre à un commandeur de Saint Anthoine nommé M. de Jou. Il luy manda qu'il allast advertir le pape pour en avoir quelque présent ou bienfait de la mort de tous les chefs de ceulx de la religion prétendue réformée, et de tous les huguenotz de France et que Vostre Majesté avoit mandé et commandé à tous ses gouverneurs de se saisir de tous iceulx huguenots en leurs gouvernements. Ceste nouvelle apporta si grand contentement à Sa Sainteté que, sans ce que je luy remonstray lors, me trouvant sur le lieu, en présence de M. le cardinal de Lorraine, qu'elle devoit attendre ce que Sa Majesté me manderoit et ce que son nonce lui escriroit, elle en vouloit incontinent faire des feux de joye et troys jours après, que fust le cinquiesme de cedict moys, mon neveu de Beauville m'arriva et quasi en mesme temps ou deux heures avant ung courrier que le seigneur nonce Salviati avoit aussi dépesché, ayans tous deux apporté la certitude et comment toutes ces choses étoient passées; et de bonne fortune le pape voulut tenir ce matin (comme il feist) consistoire pour la création et cérémonie de mondict sieur le légat Ursin et au sortir de là incontinant Sa Sainteté avec tout le colleyge de MM. les cardinaux s'en allèrent faire chanter le *Te Deum* en sa chapelle au palais Saint Marc où il est à présent logé, et, le mesme jour, après disner, j'euz audience avec mon neveu de Beauville, lequel, après lui avoir présenté sa lectre de créance, Sadicte Sainteté, encores qu'elle eust entendu le tout bien particulièrément par ledict advis que lui en avoit esté donné par son nonce, ensemble par ce que M. le cardinal de Lorraine lui avoit par le menu et bien au long conté, lequel en eust infiniz paquets au mesme instant, elle feust merveilleusement ayse d'entendre le discours que mon neveu de Beauville luy en feist, lequel, après luy avoir conté le susdict affaire, supplia Sa Saincteté, suyvant la charge expresse qu'il avoit de Vostre Majesté de vouloir concéder pour le fruict de ceste allégresse que la dispense du mariage des roy et royne de Navarre fust datée de quelques jours avant que les nopces en fussent faictes, ensemble absolution pour MM. les cardinaulx de Bourbon et de Rambouillet et pour tous autres évesques qui y avoient assisté. Il nous fit pour réponse qu'il y adviseroit et que, à la première audience, il me diroit ce qu'il en vouldroit ou pourroit faire.» (Bibl. nat., fonds français, n° 16040, p. 191.)

péron que, ayent commencé enn avoyr, qu'i nous fayré la grase de lui voyr et fils et fille en quantité tieule qu'il pouront servir au bien et repos de la crétienté et à meyntenir et renovéler les alienses et amitié entre Vostre Majesté et sete coronne, cet que je prie à Dieu que puise tousjour aystre si bien continuée et reconfirmée que de la vie de nos enfans ne puision voyr le contrère; à quoy, tent que je vivré, en cet que auré de moyen, contineuré les aufises que j'é acoteumé de fere et que je panseré y povoyr servir, qui seré l'endroyt au je finiré la présante, prient Dieu donner hà Vostre Majesté cet qu'elle désire.

De Paris, cet xxx^eme^ d'octobre 1572.

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1572. — 30 octobre.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1528, n° 60.

A MADAME MA FILLE

## LA ROYNE D'ESPAGNE.

Madame ma fille, pour le plésir que je say que Vostre Majesté recevera d'entendre que la royne sa seur set porte bien depuis avoyr fest une belle fille, encore que l'ambasadeur lui enu aye dist les premières novelles, que pour aystre auprès d'elle n'é peu moy mesme l'i enn escripre; asteure je n'é voleu fallir par la présante l'aseurer de sa bonne santé et della fille, laquele je veuls ayspérer aystre naye pour servir quelque jour à conserver la pays et amitié entre nous et vous, cet que je prie à Dieu qu'i lui en fase la grase, et douint hà Vostre Majesté et alla royne sa seur tent de fils et filles qu'il servet à conserver le repos et union de toute la crétienté.

De Paris, cet xxx^me^ jour d'octobre 1572.

Vostre bonne seur et mère,

CATERINE.

1572. — 1^er^ novembre.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 16104, f° 236 v°.

## A MONSIEUR DE SAINT-GOUARD.

Monsieur de Saint Gouart, j'escripts par ce porteur, qui est à moy, au Roy Catholique mon beau-filz; je vous prie que vous luy baillez ma lettre et fasiez pareil office, en mon nom, sur la nativité de ma petite-fille, comme vous le ferez pour le Roy monsieur mon filz[1]; vous luy ferez veoir aussi mes petites-filles, ausquelles je luy ay commandé dire de noz nouvelles et me rapporter des leurs pour m'en rendre compte à son retour, remectant le surplus sur ledict Lonlée.

---

1572. — 11 novembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3184, f° 19.

## A MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, ayant en longue main connu le s^r^ de Moncal, conseiller et advocat géneral du Roy monsieur mon filz au grand conseil, fort affectionné à son service, s'estant tousjours bien et fidellement employé ès charges qui lui ont esté commises, et comme personne digne de quelque affaire de grande importance, mondict sieur et filz et moy l'avons choisy pour ce qu'il vous dira de nostre part, dont je vous prie le croire comme feriez nous-mesmes et faire tout ce qu'il vous sera possible, selon la parfaicte confiance que nous en avons en vous, afin que avec vostre saige conduicte, prudence et dextérité le fruict qui est espéré de son voyaige puisse réuscir au bien des affaires de mondict sieur et filz, ainsy qu'il vous en escript;

[1] La lettre du Roi précède celle-ci : après avoir annoncé la naissance de sa fille, il entre dans quelques détails sur la situation du royaume et sur la détermination qu'il a prise d'assiéger la Rochelle. (*Ibid.*, f° 235.)

à quoy me remectant, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce xi^e jour de novembre 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 13 novembre.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 427, f° 157.

A MONSIEUR DE LA FONTAINE.

Monsieur de la Fontaine, vous n'eussiez plus conformement à l'intruction du Roy monsieur mon filz[1] faire entendre aux Seigneurs des Ligues la cause de ce qui advint le jour de Saint-Barthélemy en ceste ville, et ce que vous en avez escript par vos lettres du jour du dernier passé, par lesquelles nous avons veu les bons moyens que vous avez tenus pour les éclairsir de la vérité de ce faict, dont le Roy monsieur mon filz est fort content, ainsy que vous verrez par ses lettres, auxquelles je n'adjousteray rien davantage; mais seulement vous prieray de suivre en tout et partout son intention, priant Dieu vous avoir en sa sainte garde.

Du xiii^e novembre 1572.

[1] Charles IX dans sa lettre, après lui avoir exprimé son contentement de ce que les explications qu'il a données pour éclaircir la vérité du fait de la Saint-Barthélemy sont conformes à ses intentions, ajoutait : « En laschant la main à ce qui s'est passé en cela, je n'ai fait que prévenir la malheureuse et damnable conspiration du feu admiral et, en ce faisant, me garantir, la Royne madame ma mère, mes frères et mes bons et loyaus subjectz du péril où nous estions et dont nous touchions à la veille; et, cela bien entendu, lesdicts Seigneurs des Ligues, je m'asseure, loueront et approuveront ce que j'y ay laissé faire, et n'aliéneront en ceste occasion les bonnes et anciennes volontez qu'ilz ont eu en mon endroict, quelques faux bruicts et menées que facent ceulx qui sont enoemis de ma couronne et de la réputation de mes affaires; à quoy je vous prie tenir la main sur tous les services que désirez jamais me faire, asseurant toujours lesdicts Seigneurs des Ligues de ma bonne affection envers eulx et leur grandeur et conservation, et que je ne feray rien contre l'entreténement et observation des traitez et alliances que nous avons ensemble, comme je ne croiray jamais que, de leur part, y veuillent en façon du monde y contrevenir. » (Même volume, f° 156 v°.)

---

1572. — 14 novembre.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 427, f° 158 v°.

A MONSIEUR DE GRANTRYE.

Monsieur de Grantrye, ce que vous avez faict entendre aux Seigneurs des Ligues pour ce qui advint en ceste ville est conforme à l'intention du Roy monsieur mon fils, ainsi que nous avons veu par vos lettres du..... jour..... du dernier passé; dont le Roy est très satisfaict, comme celles qu'il vous escrit, ausquelles je n'ay autre chose à adjouster sinon vous prier suivre en tout et partout sadicte intention.

---

1572. — 18 novembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3201, f° 59.

AU MARESCHAL DAMVILLE.

Mon cousin, le s^r de Lombes que vous avez dépesché devers le Roy monsieur mon filz a très bien sceu représenter l'estat et disposition des affaires de delà suivant la charge que luy en aviez baillée, oultre ce qui en estoit porté par son instruction, sur laquelle vous est faite la response que vous verrez par la lettre que le Roy mondict sieur et fils vous escript présentement, vous envoyant par mesme moyen les povoirs et autres expéditions nécessaires pour luy faire ung bon service, comme il s'asseure que vous n'y oublierez aucune chose, me remectant sur le contenu de sa lettre pour ne vous faire cestecy plus longue, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le xviii^e jour de novembre 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

1572. — 18 novembre.

Orig. Archives des Médicis.

## AU GRAND DUC DE FLORENCE.

Mon cousin, je ferois tort à moy-mesme et à l'amitié que je vous porte si je ne vous tesmoignois par la présente l'affection que j'ai connu avoir à vostre service et entertenement de nostre amitié à l'abbé Petrucci, présent porteur, tant qu'il a esté icy vostre ambassadeur, et luy, vous connoissant fidelle et affectionné à la conservation du repos de ce royaume, je n'ai voulu faillir lui dire ce que j'eusse fait à vous mesme, m'asseurant qu'il vous le rapportera fidellement, ce qui me fait vous prier le croire comme moi-mesme et lui faire connoistre par effect que avez agréables les services qu'il vous a faicts icy, et je réputerai tout ce que luy ferez comme à moi-mesme; et feray fin, priant Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Je vous prie que Bruet[1] soit dépesché au plus tost, et selon ce que je m'asseure ferez pour la raison.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 18 novembre.

Orig. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 400 [2].

## A MONSIEUR DE SCHOMBERG.

Monsieur de Chambert, nous avons fort grand contentement de la façon de laquelle vous vous estes comporté envers mon cousin le duc de Saxe et du debvoir que vous avez faict de luy faire entendre au vray, à son retour de Dannemarck, les choses qui sont passées de deçà, pour luy oster les impressions que ceulx qui sont envieulx de la prospérité des affaires du Roy monsieur mon filz et qui craignent sa grandeur et veullent empescher l'advénement de mon filz le duc d'Anjou luy ont faict imprimer en la teste et faict courir ces faulx bruictz par l'Allemaigne. Bientost, après la dépesche que nous en avez faicte, vous aurez eu celle que nous vous avons envoyée par vostre petit homme, qui est si ample qu'il ne s'y peult rien adjouster par ceste-cy, sinon ce que verrez par les lettres du Roy mondict sieur et filz et de mon filz d'Anjou, ausquelles me remectant, vous priray seullement par ceste-cy que, quelque chose qui se dye de delà, vous continuez tousjours à persuader la vérité (comme elle vous a esté escripte)[1], lever et

[1] Envoyé à Florence pour le règlement de ses propres affaires.

[2] Volume sans pagination.

[1] Charles IX ajoutait : «Monsieur de Schombert, je receuz hier soir seulement la lettre que m'avez escripte le IX de ce mois et ay veu bien amplement par icelle comme vous vous estes fort bien comporté à l'endroict de mon cousin le duc de Saxe, comme il a remis et donné charge au docteur Craco de nous oyr, les propos et répliques véritables que vous avez tenuz et la froide response qu'avez enfin eue pour le faict de vostre négociation, combien qu'espériez et veoiyez bien que le temps racommodera le tout, dont je seray très aise, ainsy que vous avez veu par la bien ample despesche dernière que je vous ay faicte par vostre petit homme, sur laquelle vous aurez eu encores occasion de demander audience audict duc, que, j'estime, il vous aura voluntiers accordée, et que, aiant entendu de vous ce que je vous ay escript pour luy dire, qui est sincère et vraye vérité, qu'il se sera beaucoup modéré et beaucoup mieulx édillié qu'il n'estoit. J'espere aussy que vous serez allé devers mon cousin le Lansgrave qui ne se sera pas rendu si difficile à oyr comme les choses sont passées de deçà et à en recevoir et croire la vérité, comme je vous ay mandé, mais qu'il y adjoustera foy et continuera à tenir toujours la main au bon effect de vostre négociation de la bonne mesme et vraye affection qu'il a accoustumé, dont il ne sera jamais que je n'aye souvenance. Je m'asseure aussy que vous avez veu mon cousin le comte Palatin et le duc Casimir, et vous n'aurez non plus rien oublié envers eulx, ny aussy à faire entendre aux autres princes et seigneurs à qui vous aurez parlé ou escript la vérité de toutes choses, ce

oster pour le mieulx les oppinions que pourroient avoir conceues les princes de delà sur ces faulx bruictz et escriptz que l'on a faict semer, et faire en sorte que vostre négociation puisse reuscir au bien du service du Roy mondict sieur et filz, ainsy que nous désirons l'honneur et grandeur de mondict filz le duc d'Anjou, et vous asseurer que jamais labeur de bon et affectionné serviteur, comme vous estes, ne fut mieulx recogneu qu'il sera en vostre endroict,

que je m'asseure, qu'ilz trouveront véritable et que les mauvais bruictz que l'on a faict courir par l'Allemaigne et ailleurs pour exprimer aux princes protestants des menteries sur les choses qui sont advenues en ce royaulme et les délibérations et intelligences que lesdicts bruictz disoient que nous avions et avons encores le Roy Catholique et moy, se trouveront aussy du tout faulx et contraires à la vérité, comme aussi fera-t-on en ce que me mandez que l'on dict que j'envoye secours au duc d'Albe par mon cousin le duc de Guyse que chascun sçait qu'il est en son gouvernement de Champaigne, et vous puis asseurer que ce sont toutes impostures et menteries que font semer ceulx qui craignent que l'amitié de cesditz princes et moy soit bonne et ferme. » (Même volume.)

Cette lettre nous donne occasion de faire connaitre celle que M. de Grantrie adressa à la Reine, le 19 septembre 1572, et dans laquelle il ne lui cache pas l'impression causée en Suisse par la Saint-Barthélemy :

« Madame, j'ay receu le XVIII^eme^ de ce moys la dépesche de Voz Majestés avec l'extraict qu'il leur a pleu m'envoyer, où est de plus déclairé et mieulx narré l'accident, et descouverte la malheureuse et fault dire exécrable entreprise des meschans qui avoient conspiré contre le Roy, vous Madame, Messeigneurs vos enfants et le roy de Navarre, ausquels, s'il eust esté possible leur donner mille fois la mort cruelle, l'on ne les eust suffisamment sceu pugnir; à quoy, comme est le debvoir d'un fidele serviteur je n'oublieray riens à en faire remonstrance pour le besoing que je sçay qu'il en est et le diray de telle façon que, au lieu où il a pleu à Voz Majestez me constituer, ung aultre ne fera mieulx; mais, Madame, j'ay bien voullu faire ceste dépesche seullement à Vostre Majesté pour vous remonstrer en toute humilité les deux contrarietez où Voz Majestez nous ont peu mettre par leurs dépesches du XVIII du passé et celle de maintenant. Alors, saiche Vostre Majesté, qu'il vint nouvelles de toutes pars à tous les cantons protestans d'une vespertine donnée à tous les huguenotz par tout le royaume et que mesmes l'on n'avoit pas perdonné aux femmes et enffans, crians si hault et avec tant d'exécrations que je ne l'oseray jamais escripre. Brief, Madame, ils disoient que c'estoit une délibération et résolution que Vostre Majesté, Monseigneur avec Messieurs de Guise avoient machinée il y a longtemps, exemptant le Roy de cella, et que Vostre Majesté avoit estably les nopces du roy de Navarre avec Madame pour mieulx attrapper ceulx là et que l'on veoit bien en ung mesme temps ce que le s^r^ Strozzi a faict à la Rochelle, faignant aller aux Indes, ce qui s'est exécuté à Orléans, à Metz, à Lyon et autres lieux que, pour éviter prolixité, je tairay. Cecy, Madame, arriva encore plus tost que la despesche du Roy du XXIIII. Je congneuz bien soudain qu'il n'estoit pas le service de Voz Majestez la publier ainsy, car encores aux Grisons, qui sont delà les montz, Enguedine, Voltolme, val de Bergailles, ilz avoient nouvelles par lettres escriptes du c^tre^ Jéhan d'Anguzolles et de Millan autrement. Voylà en quoy je me trouvois doubter. Je rendray bon compte et en brief comme je y auray proceddé, car j'envoye le truchement de Voz Majestez et autres fidelles serviteurs par les communes faire bien entendre cecy avec l'honneur et répputation de Vos Majestez que meschans et poultrons prédicans blasment, appellent tout hault Vozdictes Majestez manqueurs et infracteurs de vostre édict et foy promise, et pis; qui me donneroit cent morts ne me feroit plus de mal, oyant cella. Au reste je supplie Voz Majestez croire qu'il ne sera hors de propoz faire exprimer une apologie où tout le succez de tout cecy fut bien discouru, faire mention de quelques uns de la religion qui auroient ouy ces malheureux conseilz, avec aussi les confessions de ces secrétaires du feu admiral et autres prisonniers que Voz Majestez tiennent, pour cela estre publié par toute l'Allemaigne icy et autre part.

« Cependant ne seroit mauvais escripre à ceulx-ci comme Voz Majestez n'ont jamais entendu ny ne veullent rompre leur édict de pacification, ny aussy faire entretenir leurs marchans à Lyon, comme vostre gouverneur de Lyon a faict, que cella a esté sans voz intentions et voluntez. Ledict gouverneur, estant galant homme, s'en sçaura bien purger sur quelque autre raison, qui l'aura meu de le faire, pour esviter qu'il ne vieune sédition. Je ne veulx oublyer advertir Vostre Majesté comme il est arrivé une grande infinité de François à Basle et Strasbourg, qui ont publyé une grande partie de ces impostures. » (Cinq cents Colbert, n° 427, f° 155.)

priant Dieu, Monsieur de Schombert, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce XVIII^eme^ novembre 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 19 novembre.

Imprimé dans la continuation des *Annales ecclésiastiques* de Baronius, t. I, p. 337.

## A NOTRE TRÈS SAINCT PÈRE LE PAPE.

Très Saint Père, envoyent le Roy mon fils le sieur de Ramboullet, capitayne de sa guarde et de son conseil, vers Vostre Sainteté pour lui fayre l'aubédiense, come très afectioné fils de l'église et de Vostre Sainteté et prinse très crétien, come ses ayfects le monstret, et continuant toute sainte chause, que me rent si contente de voyr que Dieu m'a fayst la grase parmi tent de mauvèse religion en son bas eage l'avoyr tèlement nouri que, le voyent home, je le voy tant aseuré et afectioné en nostre religion qu'il rent un témoynage par sa vie et action de la noriteure que je ay donnée, et fect que les caloniateurs ont perdu leurs pènes et se sont fest conoystre tieuls que je m'aseure Vostre Sainteté n'i avoir plus de foys à leur dire, cet que je lui suplie et de croyre que la vie de mes enfans, que je creyn plus que la miene, ne m'est si chère que m'est l'honneur de Dieu et la conservation de nostre religion catolique romayne, come je l'é montré par efest là l'i ayent hazardée an batalles et gueres qui ont ayté en set royaume, come Vostre Sainteté et tou le monde ha seu et veu; et m'asurent que Vostre Sainteté me fayra cet bien de n'an doucter jeamès plus, je ne luy en diré davantage, et aveque cete confiense en tout cet que je désireré dorénavent de Vostre Sainteté je y recoureré come si s'étoyt pappe Clément mon oncle, de sainct mémoire, et lairé ce propos pour remersier Vostre Sainteté de la dispanse qu'elle a henvoyée pour mes enfans roy et royne de Navarre, l'asurent aussi que tou deus ne forliireront poynt della volanté de leur mère. Ausi je donne charge audist sieur de Ramboullet de remersier Vostre Sainteté en mon nom et lui dire aucoune chause que je la suplie croyre, come elle fayroist moy mesme, que de peur de l'annuier de trop longue letre, m'en remet sur sa sufisanse et fayré fin, bésant lé pié de Vostre Sainteté et suplient Dieu lui donner aussi longue vie que la lui désire

Vostre dévote et hobéissante fille,

CATERINE.

---

1572. — 19 novembre.

Orig. signé. Bibl. nat. fonds français, n° 3193. f° 82.

A MES COUSINS

## LES DUCS DE NEVERS ET MARECHAL DE TAVANNES.

Mes cousins, sur les nouvelles que Camille nous a maintenant aportées, nous avons mon filz et moy, dépesché devers le Roy monsieur mon fils pour les luy faire entendre et y donner tel ordre qu'il luy plaira. Cependant, de peur qu'il n'y puisse arriver quelque inconvénient, nous vous prions adviser tous deux ensemble à tenir toutes choses en bon repos et commander pour cest effect tout ce que vous congnoistrez estre nécessaire. Nous escripvons au premier président et au prévost des marchandz, qu'attendantz le retour du Roy monsieur mon filz, ils obéissent et facent obéyr à tout ce que vous commanderez. Et pour ce que nous avons oppinion que ce tumulte et remuement peult venir d'une querelle particulière d'entre Duraz et le jeune Montafyé le borgne, que l'on nous a dict estre caché dans Paris, nous vous prions vous enquérir soi-

gneusement où il est, et de luy commander bien expressément de partir aussitost pour s'en aller en Pyémont, comme il en a demandé et prins congé de ce faire, il y a desjà trois ou quatre jours, pourvoiant au surplus à toutes choses selon voz expériences et bonnes voluntez au repoz de ce royaulme; et sur ce, je prie Dieu, mes cousins, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Nantouillet, ce XIX^e^ novembre 1572.

Affin que vous soiez mieulx obéyz, nous avons présentement dépesché au Roy monsieur mon filz qu'il commande que l'on vous obéisse, nous asseurant qu'il le trouvera bon ainsy, et sommes d'advis qu'au lieu d'envoyer Montafyé en Pyémont, vous l'envoiez au Roy.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

HENRY.

---

1572. — 20 novembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3256, f° 66.

A MES COUSINS

LES CARDINAL DE CREQUY,

DUC DE NEVERS

ET MARESCHAL DE TAVANNES.

Messieurs, vous m'avez faict grand plaisir d'avoir donné le bon ordre que vous avez mis en la ville de Paris sur le fascheux bruit qui a couru[1]; mais pour ce que tel bruit peult beaucoup apporter de mal et de nouveaulx troubles en ce royaume, s'il n'y est faict quelque pugnition, je vous prye faire toutes les poursuites et dilligences qu'il vous sera possible pour sçavoir à la vérité qui est aulteur de ce bruict et qui l'a semé, comme chose de trop grande conséquence, et à quoy je m'asseure que vous sçaurez bien donner bon ordre, priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte garde.

Escript à Nantouillet, ce XX novembre 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 21 novembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3256, f° 70.

A MES COUSINS

LES DUCS DE NEVERS

ET MARÉCHAL DE TAVANNES.

Mes cousins, j'ai veu par vos lettres le fruict qu'a apporté dans ce royaume vostre présence dans la ville de Paris, et le bon ordre et la bonne police que vous y avez mis pour rompre les desseings d'une si malheureuse invention, dont je vous remercye. J'ay envoyé vos lettres au Roy monsieur mon filz, affin qu'il cognoisse la peyne que vous prenez à son service et sçache le repos qui est, par vostre moyen, en sa bonne ville. Je vous prye de me tenyr souvent advertye de tout ce qui surviendra, priant aussi pour fin de lettre Nostre Seigneur vous avoir, mes cousins, en sa saincte garde.

Escript à Monceaulx, le XXI^e^ novembre 1572.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Une lettre de Charles IX à M. de Bellièvre, en date du 6 décembre, nous donne l'explication de celle de Catherine : «Je vous diray que, ces jours-cy estant allé à la chasse du costé de la Brye et la Royne ma mère et mon frère le duc d'Anjou à Monceaux conduisans ma sœur la duchesse de Lorraine qui s'en retournoit, aucunes canailles mal affectionnez au bien et cepos de la paix feirent courir parmy le peuple ung bruict, aussi tost que je fus party, que je voulois que l'on exterminast et pillast ceulx qui ont esté de la nouvelle religion estans en ceste ville, de sorte que sans l'ordre de ceulx de mon conseil, qui y estoient demeurez, il en feut peult-estre advenu inconvénient et désordre que ceulx qui font courir ledict bruict désiroient bien de voir recommencer pour piller; mais cela fut, graces à Dieu, bien empesché par l'ordre que y donnèrent ceulx de mon conseil, et par la recherche que je manday que l'on fist de ceulx qui avoient faict ce bruict pour en faire punition exemplaire.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 15902, f° 199 v°.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

1572. — 28 novembre.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1528, n° 528.

## A MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, s'en retournent le marquis présent porteur[1], n'é voleu fallir remersier par lui Vostre Majesté de la visitation qu'il nous ha fayste de vostre part et ausi des honneste propos qu'il nous ha tins et nous ha tent aseuré de cet que ne doutons nulement, qui est de vostre amitié et bonne volunté en notre endroyt; en quoy Vostre Majesté se peult aseurer que l'i est telement correspondeue du Roy mon fils et de nous tous que ne douit neulement doucter qu'il aye prinse en la crétienté que la veulle plus conserver et augmenter en toute les aucasions qui cet poront présanter que nous désirons fayre; et par nos etfaicts elle en peult aystre si aseurayée que je ne m'étendré en plus long discours pour la fayre reconoystre hà Vostre Majesté, et m'en remetré sur ce que ledist marquis lui diré de nos novelles et fayré fin, prient Dieu donner hà Vostre Majesté cet qu'elle désire.

De Paris, cet xxviii^eme^ jour de novembre 1572.

Vostre bonne mère et seur,

CATERINE.

---

1572. — Décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3224, f° 31.

A MON COUSIN

## LE MARQUIS DE VILLARS.

Mon cousin, je ne vous feray longue lettre pour ce que je sçay que le Roy monsieur mon fils vous escript bien amplement et faict entendre le desplaisir que nous avons de veoyr que n'ayez plus de moien pour emploier les forces qu'avez prestes par delà et l'affection que vous portez à son service; aussy vous escript particulièrement son intention pour le regard de l'ordre qu'il veult estre observé en ses finances, laquelle, mon cousin, je trouve sy bonne que je vous prie la faire exécuter, congnoissant qu'il est très important pour son service si pour vostre regard particulier, estant les deniers emploiez par vostre ordonnance. Il est bien raisonnable que Laville soyt remboursé et recongneu du bon service qu'il a faict au Roy mondict sieur et fils, mais en ceste occasion il ne le peult estre; il pourra bien estre près de vous et estre employé en autre charge, ainsi que verrez estre à propos, l'asseurant que nous l'aurons tousjours en spécialle recommandation; priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde.

Escript à Paris, le.....jour de décembre 1572.

(*De sa main.*) Je suis marrye que cet que m'a dist Villecler de vostre part n'est milleur; car vous conestré daventage ma bonne volonté vers vous.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1572. — 3 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 223.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, ayant esté dépesché en grande haste le courrier qui vous fust dernièrement envoyé pour surceoir l'effect de la levée jusques à ung moys, je ne vous feiz point de respouce à vostre lestre du xx^e^ du passé sur laquelle ce que j'ay à vous dire, c'est que le Roy monsieur mon fils a receu ung infiny contentement de l'ample dépesche que vous luy avez faicte dudict xx^e^ et de veoir que, par les saiges

[1] Le marquis d'Ayamont.

et prudentes remonstrances que vous avez bien sceu faire aux sieurs des Ligues, ils ayent esté grandement adouciz et modérez les ungs et les autres et se soyent départiz de la journée leurs ambassadeurs avec une bonne résolution de vivre tous ensemble en une bonne amitié et mutuelle intelligence. Au surplus le Roy mondict sieur et filz a eu grandement agréable la translation en alleman et impression que vous avez faict faire des choses par vous discourues aucdicts sieurs des Lignes sur le faict du feu admiral de Chastillon, affin qu'il soit publié en Allemagne; en quoy vous n'avez eu respect que à la singulière affection que vous avez au bien du service et affaires de mondict sieur et filz, à laquelle nous sommes bien asseurez que vous postposerez toutes autres choses, priant Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le m^e jour de décembre 1572.

CATERINE.

BRULART.

---

1572. — 3 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 222.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, il m'est souvenu que le s^r de Vaucluse, ung des aulmosniers du Roy monsieur mon filz, est du pays de Berne et de la maison de Diesbach, qui sont familles nobles dudict pays, et que ses prédécesseurs se sont monstrés affectionnez par le passé au service des roys comme continue de faire à présent ledict de Vaucluse, lequel ad ce que j'ay entendu est homme de bon entendement et bien apparenté tant audict Berne que autres villes de Suysse; au moyen de quoy pourroit faire service par delà au Roy monsieur mon filz et vous ayder à vostre négociation. A ceste cause je vous ay bien voulu faire la présente pour vous advertir de ce que dessus, affin que, si vous congnoissez que ledict s^r de Vaucluse ayt moyen de vous ayder en quelque chose pour le service du Roy monsieur mon fils, que vous l'en requériés et luy ferez tenir la lettre que je luy escripts pour cet effect, laquelle vous pourrez veoir, et par ce que je m'asseure que en cella ny autres affaires concernant vostre charge, vous n'y oublirez aucune chose, je remectray le surplus à vostre suffisance, priant Dieu, Monsieur de Bellièvre, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, ce m^eme jour de décembre 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1572. — 4 décembre.

Orig. Collection de feu M. Lucas Montigny.

## A MONSIEUR DE RAMBOUILLET.

Monsieur de Rambouillet[1], vous verrez par ceste petite despesche qui vous est présentement faicte, comme le Roy monsieur mon fils désire que, à votre retour de Rome, vous passiez par devers mon cousin le duc de Ferrare, pour vous condouloir, de sa part, avec mondict cousin de la mort de feue ma cousine, Madame la duchesse de Ferrare, sa femme; je vous envoye aussi une lettre pour moy, afin que vous lui faciez le mesme office de ma part, dont je m'asseure que vous vous acquiterez si dextrement qu'il congnoistra combien nous est cher et recommandé ce qui lui touche, priant sur ce le Créateur, Monsieur de Rambouillet, vous avoir en sa saincte garde.

[1] Rambouillet venait d'être remplacé à Rome par M. de Ferals qui avait longtemps représenté la France dans les Pays-Bas.

Escript à Paris, le IVe jour de décembre 1572.

CATERINE.

---

1572. — 5 décembre.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 16104, f° 209.

## A MONSIEUR DE SAINT-GOUARD.

Monsieur de St Gouard, le marquis d'Ayamont ne nous a parlé que de ce que vous escript le Roy monsieur mon fils, comme vous estimez qu'il debvoit faire; au moyen de quoy il s'en est retourné hier de mesme et croy qu'ils veullent entretenir le monde en espérance aveques leurs artifices accoustumez, desquelz nous avons si bonne cognoissance que ilz ne nous y tromperont. Conduisez-vous y sagement, comme vous avez faict jusques icy, m'advertissant de tout, affin que je vous face sçavoir l'intention du Roy mondict sieur et filz. Vous avez sagement faict entendre ce qui vous avoit esté mandé du duc d'Albe, de quoy le Roy mon filz est très content; il fault persévérer et estime guères de foy rien de ce qu'ilz promectent, sinon autant qu'ilz y sont poussez et contrainctz. Montaigne est revenu, par lequel j'ay esté bien ayse d'entendre des nouvelles de mes petites-filles ausquelles je ne manderay pour ceste fois que mon affectueuse recommandation. Je responds aux lettres que Catherine de Vera et Bassincourt m'ont escriptes par ledict Montaigne. Je vous prie de les leur deslivrer en leur recommandant tousjours de bien et soigneusement servir mesdictes filles et m'escrire souvent de leur disposition. Je vous envoye aussi ung mot de lettre au prince d'Évoly pour respondre à sa dernière; je vous prie de luy bailler et l'assurer tousjours de ma bonne volonté et le prier continuer tous bons offices pour l'entretènement de l'amitié entre ces deux roys tant utile et nécessaire pour le bien de la chrétienté. Vous verrez ce que dira le sieur d'Arenberque auquel j'ay faict faire tout favorable traitement. Ledict duc d'Albe a envoyé icy ung sien cousin nommé Anthoine de Toledo pour se conjouir des couches de la royne ma fille et je l'ay faict bien recevoir, comme je fais tousjours à ceulx qui sont envoyez par les ministres du Roy Catholicque mon beaufils et aussi comme vous pourrez dire, remectant le surplus sur ce que vous escript le Roy mondict sieur et filz.

(*Au dos.*) La Royne à M. de Sainct-Gouart, le Vème jour de décembre 1572.

---

1572. — 6 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 590.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, le Roy monsieur mon filz a advisé lever une compagnie de cinq cens hommes Suisses oultre et pardessus les six mille qui lui ont jà esté accordez pour les raisons qu'il vous escript par ses lettres, suivant lesquelles je vous prie vous employer de toute affection à lui faire accorder ladicte compaignie, qui est pour tenir continuellement à sa suite et qu'elle soit composée d'hommes de la sorte qu'il vous escript et les nous envoiez bien tost, faisant aussi acheminer, le plus promptement qu'il vous sera possible, lesdictz six mille Suisses, comme nous avons mandé par nostre dernière dépesche et vous ferez service très agréable au Roy mondict sieur et filz et à moy aussi, priant Dieu, Monsieur de Bellièvre, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le VIe jour de décembre 1572.

CATERINE.

1572. — 10 décembre.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 403.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, j'espère, comme vous, que, s'il y a espérance que la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, doibve demeurer en amitié avec nous, qu'il se verra aisément en l'occasion qui se présente d'envoyer par deçà pour le baptesme de ma petite-fille, que je prie Dieu qui soit occasion de renouer, à bon escient, le propos du mariage d'elle et de mon fils le duc, qui en est infiniment serviteur affectionné, et est devenu grand et fort, de sorte qu'il est tout homme et ne dispariroit plus, comme elle craignoit auprès d'elle; car il est fort changé depuis qu'elle disoit que l'on l'eust pris pour son filz. Je vous prie, Monsieur de la Mothe, adviser par tous les bons moyens que pourrez, remettre si bien ce propos que nous y puissions voir clair bientost; car, si elle veut espérer d'avoir des enfans, il est temps de se résouldre à se marier.

Nostre baptesme ne se peust faire qu'un peu après les Roys, d'autant que M. de Savoye, qui y viendra en personne, ne sauroit estre guère devant ce temps-là par deçà; et cependant si vous pouviez remettre ledict propos de mariage, et que celluy qui viendra par deçà pour cest effect eust quelque charge pour en négocier avec nous, ce seroit ung graud bien et ung grand heur que deux si bonnes œuvres se peussent faire ensemble. Je vous asseure que nous ne faudrions pas de vous envoyer moyen de faire force présens et graces à ceulx qui nous y aideront, si nous cognoissons que l'on y marche de bon pied et franchement.

Je vous prie de faire aussy dextrement que avez accoustumé ce qui vous est commandé envers ceulx des subjectz du Roy monsieur mon filz, qui sont par deçà, qu'ilz recoivent les honnestes et raisonnables conditions qui leur sont offertes, et que s'asseurent sur nostre honneur qu'il ne leur sera faict mal ny déplaisir ez personnes ny biens, et aussy que ladicte royne n'assiste ceux de la Rochelle. Vers les susdictz l'on usera toujours de tous les honnestes et gracieux moyens dont l'on se peut asseurer pour les attirer à se recognoistre et à accepter les asseurances qu'il est possible de désirer de leurs vies et biens et repos à jamais, se conformant à la volonté du Roy mondict sieur et filz.

Escript à Paris, le x^e jour de décembre 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 11 décembre.

Imprimé par le père Theiner dans la continuation des *Annales ecclésiastiques* de Baronius, t. I, p. 344.

## A NOSTRE TRÈS SAINCT PÈRE LE PAPE.

Très Sainct Père, envoient mon fils le roy de Navarre ver Vostre Saincteté le sieur de Duras présant porteur pour lui rendre obéissanse, laquele, côme prince crestien et catolique et fils de l'église, yl veult toute sa vie porter hà Vostre Saincteté et au Sainct Siège Apostolic, je n'é voleu fallir l'acompagner de la présante pour témonier hà Vostre Saincteté sa bonne volanté et résolution de vivre et mourir en nostre religion, qui me feyst suplier Vostre Saincteté volouir resevoyr cete siene volanté et sumission qu'ele luy envoy feyre avecque tèle démonstration de l'avoyr agréable que lui souit de plus en plus aucasion de s'i confirmer et augmenter sa sainte et bonne yntantion, et non seulement lui en resevera contentement, mès nous tous en sentiron aubligation à Vostre Saincteté et au Sainct

Siège, qui sera l'endroyt où priron Dieu donner hà Vostre Saincteté heureuse et longue vie.

De Paris, cet xi^e jour de décembre 1572.

Vostre dévote et hobéissante fille,

CATERINE.

---

1572. — 12 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3235, f° 3.

A MADAME MA TANTE

MADAME LA DUCHESSE DE FERRARE.

Madame ma tante, j'ay receu vostre lettre du xxvi^e jour d'octobre avec regret et desplaisir de la mort de feue ma cousine la duchesse de Ferrare vostre belle-fille[1], tant pour la perte que mon cousin son mary a faicte particulièrement en elle, que pour celle que nous recepvons tous pour l'absence d'une si bonne et vertueuse princesse qu'elle estoit, et ne voullant, de peur de vous en rafraischir l'ennuy que vous en avez, en estendre ce propos plus avant, je feray fin à la présente, me recommandant bien affectueusement à vostre bonne grace, et priant Dieu, Madame ma tante, vous donner en santé bonne et longue vie.

Escript à Paris, le xii^e jour de décembre 1572.

Vostre bien bonne niepse,

CATERINE.

---

1572. — 12 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 242.

A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, vous verrez par les lectres que le Roy monsieur mon filz vous escript comme le sieur président d'Aultefort vostre frère ne peult encores de six semaines ou deux mois aller résider son ambassadeur par dellà[1], et comme il désire que pour ceste occasion vous regardiez avec le sieur de la Fontaine Gaudard qu'il y demeure encores jusques à ce que vostredict frère puisse arriver, ou bien, si ledict de la Fontaine estoit déjà party ou qu'il ne peust retarder son partement, je vous prie donner si bon ordre aux affaires du Roy mondict filz par delà qu'elles puissent estre conduictes en telle sorte en attendant l'arrivée de vostredict frère qu'il n'y puisse advenir aucun désordre. Vous verrez aussy ce qui s'est passé entre nous et le légat de Nostre Sainct Père le Pappe[2], qui me gardera de vous en

[1] Barbe d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand.

[1] « J'avois mandé, écrivait Charles IX le même jour, au sieur président d'Aultefort votre frère, qui est près de mon cousin le mareschal Damville pour le faict et administration de la justice se préparer pour aller résider mon ambassadeur en Suisse au lieu du sieur de la Fontaine Gaudart, et se rendre, s'il estoit possible, aussy tost ou peu après vous, et par mesme moyen escrivis audict mareschal ceste mienne intention; sur quoy il m'a remonstré et représenté plusieurs occasions pour lesquelles vostredict frère ne pouvoit encores de six sepmaines ou deux mois désemparer le lieu qu'il tient près de luy, y estant nécessaire pour le bien de mon service. » (Bibl. nat., fonds français, n° 15902, p. 201.)

[2] C'est Charles IX qui va nous le dire : « Monsieur de Bellièvre, le légat Ursin m'a proposé et fort persuadé par tous les moyens qu'il a peu d'entrer en la ligue contre le Turc et non contre aultres en aulcune façon, n'y ayant rien oublié de tous les artifices dont il s'est peu ayder; mais je suis tousjours demeuré ferme aux mesmes résolutions que j'ay prinses toutes et quantes fois que l'on m'a mys en avant ce propos, qui est que je ne cédois d'affection pour le bien de la chrestienté à prince qu'il fust au monde; mais que tout bon jugement pourroit assez congnoistre que je ne debvois penser à chose quelconque que premièrement je n'eusse appaisé et mys en repos ce qui estoit encores troublé en mon royaume, et que tant s'en fault que je voulusse entendre à aller faire la guerre dehors, qu'au contraire j'estois bien délibéré et résolu de ne jamais entreprendre que je ne veisse mes subjects bien uniz et mon royaume en toute tranquillité, et oultre cela la parfaicte amitié et

faire aucune redicte par ceste cy, priant Dieu, Monsieur de Bellievre, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript de Paris, le XII^e jour de décembre 1572.

CATERINE.

PINART.

---

1572. — 20 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 269.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, le Roy monsieur mon filz a occasion d'estre bien fort resjoy, comme nous sommes tous, de ce que vous estes arrivé par delà assez à temps pour vous trouver à ceste diette de Baden, pour ce qu'il espère que vostre présence y servira beaucoup à contenir les Ligues en bon estat et à en garder que les deffiances, qui se peuvent avoir esté mises entre les cantons catholicques et les protestans, il ne s'altère rien, mais le repoz du pays soit toujours conservé[1], qui est ce que nous désirons singulièrement, priant Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XX^e jour de décembre 1572.

CATERINE.

BRULART.

---

1572. — 22 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 44.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, je vous ai cy-devant escript en faveur de Marguerite Grecque, l'une de mes femmes de chambre, à laquelle j'ai faict don de la confiscation du sieur de Lorrailles; et pour ce que je désire aultant qu'il m'est possible que ledict Lorrailles soit pris prisonnier tant pour estre puni et chastié du fait pour lequel il est condamné, que pour aussi l'acclamation du don que j'ay faict à ladicte Grecque, lequel autrement pourroit prendre long traict, je vous ai bien voulu escripre la présente pour vous prier tenir la main de vostre part et faire en sorte que ledict Lorrailles soit attrapé, affin que par ce moyen ladicte Grecque puisse bientost jouir et percevoir ce qu'elle a toujours espéré de ma faveur et libéralité en cest endroict, et que ledict Lorrailles soit puny et chastié de son délit, de façon qu'il en soit mémoire, et m'asseurant que vous vous y em-

unyon bien asseurée avecq mes amys et voisins; sur quoy ledict légat n'a pas failly de replicquer et me représenter tout ce qu'il a peu pour me faire condescendre à son advis, me requérant de permectre que mon nom seullement y soit employé, si je ne pouvois pour ceste heure mieux, et que par ce moyen, sans me constituer en aucuns fraiz, je ne laisserois pas de faire un grand bien à la chrestienté. Toutesfuis je suis demeuré en ma première résolution, dont ledict légat monstre, mais c'est modestement, de n'estre si bien satisfaict en cela, qu'il espéroit, m'ayant faict dire qu'il vouloit dépescher, comme il fist deux ou trois jours après, ung courrier à Nostre Sainct Pere et me doubtant bien qu'il en vouloit attendre le retour pour advancer son partement, je priay la Royne madame ma mère lui dire, comme elle feist fort à propos, que ma dernière et finale résolution c'est celle que je lui ay dicte; il a pour ceste occasion changé de logis et est allé loger plus loing. Voilà tout ce qui s'est passé depuis l'arrivée dudict légat.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 15902, p. 202.) Voir au sujet des demandes du légat une lettre de Brulart du 10 janvier à M. de Bellièvre. (Même vol., f° 320.)

[1] Charles IX ajoutait : «J'ay veu par vostre lectre les demandes diverses que les cantons catholicques et les protestans prétendent faire les ungs aux autres en la diette qui se devoit tenir à Baden le VII^e de cedict mois, où il est aisé à penser qu'il n'y aura pas faulte de plusieurs altercations, desquelles il se peult engendrer beaucoup plus de mal que de bien parmi les Ligues, si la prudence des ambassadeurs qui y assisteront n'y supplée pour modérer les choses de part et d'autre.» (Bibl. nat., fonds français, n° 15902, f° 263.)

ployerez de bonne volonté et que vous y sçaurez donner si bon ordre que je sois satisfaicte, pour ce regard je ne vous en dirai autre chose; priant Dieu, Monsieur de Malignon, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XXII^e jour de décembre 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1573. — 3 janvier.

Orig. Arch. nat. collection Simancas, K 153, n° 28.

## A M^R MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon beau-filz, ne vous pouvant escripre de ma main à cause de mon indisposition[1], qui vous est tesmoignée par M^r le conte d'Aremberque, dont je vous prye m'excuser, je ne délaisseray de vous remercier de la charge que vous avez donnée audict conte, m'asseurant que vous avez receu tel contentement de la grace que Nostre Seigneur a faite à la royne ma fille d'estre accouchée sy heureusement, que le requiert l'amitié que vous portés au père et à la mère. Ledict conte vous racontera de noz nouvelles, qui me gardera, avecques le peu de moyen que j'ay de penser à escripre, faire la présente plus longue, sinon pour prier Dieu, Monsieur mon beau-filz, vous donner tout le contentement que vous désirez.

De Paris, ce III de janvier 1573.

Vostre bonne seur et mère,

CATERINE.

[1] L'indisposition dont Catherine se plaint fut très longue, car le 22 janvier Chantereau mandait au duc d'Anjou : « La Royne vostre mère estimant estre tout hors de son mal a prins l'air durant un jour ou deulx, et depuis son mal luy est revenu, tant pour ce qu'elle n'estoit pas du tout bien guérie et à cause qu'elle s'estoit trop tost mise à l'air et luy a par deux ou trois jours faict grandes douleurs, mais à présent, graces à Dieu, il ne luy en faict aucun point. Elle ne bouge encores de la chambre et, combien qu'elle se soyt habillée et coiffée ce matin elle a néanmoins faict appliquer sur ledict mal ce que les médecins luy ont ordonné. » (Bibl. de l'Institut, collection Godefroy, n° 257.)

---

1573. — 10 janvier.

Orig. Bibl. de l'Institut, collection Godefroy, vol. 257.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, vostre dépesche du XXX^e du passé nous a donné espérance que le courrier qui vous a esté dépesché du XIX^e vous arrivera assez à temps pour tenir en suspens la levée des six mil Suisses suivant ce qui vous en a esté mandé[1], ce qui sera fort à propos pour le bien du service du Roy monsieur mon fils, auquel je ne croy pas que peust beaucoup servir l'instance que vous pourrez faire de faire sortir les enffans de l'admiral et Dandelot hors de Basle, d'autant que ce seroit les contraindre de se retirer ès terres du conte Palatin, où ils pourroient prendre plus mauvaise nourriture que là où ils sont à ceste heure, de quoy touttefois je vous prie d'user ainsi qu'estant sur le lieu vous sçaurez sagement juger estre à faire pour le mieux et pour servir à l'intention du Roy mondict sieur et filz qui vous est assez cogneue. Au surplus, Monsieur de Bellièvre, je sçay quelz sont vos mérites et les grands et dignes services que vous avez faits au Roy mondict sieur et filz et à ceste couronne, et vous pouvez asseurer que je seray tousjours celle qui aydera le plus voluntiers à vous en faire récompenser, estant bien marrye que en la mort qui est naguères advenue du feu cardinal de Ferrare,

[1] Voir la lettre de Charles IX à laquelle Catherine fait allusion dans le ms. 15902 du fonds français. f° 223.

il n'y a eu lieu de vous faire quelque bien, mais avant son trespas toutes les expéditions de ses bénéfices avoyent esté faictes en court de Rome, en suivant la réserve que le Roy mondict sieur et fils en avoit jà donnée à mon cousin le cardinal d'Est, vous priant que, pour cela, vous ne perdiez poinct le courage de bien servir, mais vous asseurer par moy que vous ne demeurerez poinct sans estre dignement recogneu de vosdicts services. Je prie Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le x^e jour de janvier 1573.

Monsieur de Bellièvre, le cardinal Ursin, légat de Nostre Sainct Père, venant prendre congé de moy, m'a dict qu'il me vouloit parler d'une chose dont il avoit aussi parlé au Roy monsieur mon fils, non pas comme en ayant charge de Nostre Sainct Père, mais comme personne privée, qui est que le Roy mondict sieur et fils devoit avec toutes les raisons du monde désirer la destruction de la ville de Genefve qui a porté un infini dommaige à ce royaume et à beaucoup de lieux de la chrestienté, et que, s'il vouloit, il y avoit bien moyen d'exécuter quelque chose dessus à ceste heure, et quand il ne le vouldroit point faire soubs son nom ny à ses despens, il s'asseuroit qu'en escripvant quelque chose à Monsieur de Savoye, il s'y employroit fort voluntiers et fourniroit aux frais à ce nécessaires en luy promectant de les luy rembourser en une autre saison que noz affaires le pourront permectre; à quoy le Roy mondict sieur et fils luy a respondu que son royaume est aujourd'huy en tel estat qu'il ne peult penser à autre chose que à y remectre ung bon et asseuré repos; en quoy faisant, il estime faire aultant de bien et proffict à toute la chrestienté que en autre affaire où il se puisse employer, estant assez aysé à juger que ung feu de division qui s'entretiendroit et nourriroit en son royaume seroit pour aisément s'espandre ès pays de ses voisins et leur porter grand dommaige. La réponse que je luy ay faicte a esté toute semblable, vous en ayant bien voullu donner advis, affin que si d'avanture il en estoit autrement parlé de delà, et l'on s'en voullust prévaloir en quelque sorte, vous en saichiez respondre avec vérité.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 12 janvier.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 28.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, l'on ne vous peut renvoyer le toudin d'argent que vous m'avez envoyé de ces perles, parce qu'il ne se retrouve. Je serois bien aise si, en donnant quelque argent, vous pouviez faire apporter lesdictes perles par deçà, car, si je les avois veues, selon que je les trouverois, j'y entreroy plus volontiers; sinon, vous regarderez, puisqu'elles appartiennent à diverses personnes, s'il y auroit moyen les avoir l'une après l'aultre et séparément; en ce cas, il fauldroit rechercher de convenir des plus belles, les premières; après, peu à peu l'on prendroit les aultres, et me semble, s'achetant de ceste manière, qu'elles seront plus aisées à payer. Si vous en descouvrez de plus belles et à meilleur prix, vous me ferez très grand plaisir m'en advertir, et en attendant, empescher qu'elles ne se vendent ailleurs. Je prie Dieu, Monsieur du Ferrier, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.



IMPRIMERIE NATIONALE.

1573. — 12 janvier.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3184, f° 23.

A MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, par la lettre que le Roy monsieur mon fils vous escript, vous sçaurez le partement de mon fils le duc d'Anjou pour aller assiéger la Rochelle [1], l'ayant seullement voullu accompaigner de ce mot pour vous prier avec luy, mon cousin, de faire tout ce que vous pourrez pour le faire obéir en vostre gouvernement, et permectre au sieur de Bellièvre partir pour aller en Suisse, ainsi qu'il vous escript estre très nécessaire pour son service, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde.

Escript à Paris, le XII^e jour de janvier 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 13 janvier.

Arch. nat. collect. Simancas, K 1533, pièce 13.

A MADAME MA FILLE

LA ROYNE D'ESPAGNE.

Madamie ma fille, sachant l'amityé que, aveques toutes aucasions et raysons portiés alla prinsese vostre seur et tente, n'é voleu par la présante fallir de m'en condolouyr aveques Vostre Majesté, la prient de volouir monstrer en sesi comme en toules aultres chauses sa prudense et set conformer au volouir de Dieu; car nous sommes tous à lui pour nous prendre, quant yl lui plest, et fault que Vostre Majesté guarde sa santé et que, ayent l'heur de voyr en bonne santé le roy vostre mary et les prinses ses enfants aveques l'Ampereur et l'Inpératrice, set reseuldra au reste de set qu'il peult ayenir et m'aseurent qu'ele set mieulx conoystre tout cela que ne lui en sorés dire, je fayré fin, après avoyr prié Vostre Majesté de avoyr tousjour pour recomendé les Infantes ses filles et ausi l'avoyr aseuraye de la bonne santé della royne sa seur alla quele je ne désire rien daventage, pour la voyr bien contente, que un beau fils dans neuf moys et voldrès qu'ele eult fayst come Vostre Majesté qu'ele ann eut deulx déjea. Se sera quant yl plaira à Dieu, lequel je prie donner hà Vostre Majesté bonne santé et cet que désiré.

De Saint-Germayn, ce XIII^e jour de jeanvier 1573.

Vostre bonne seur et mère,

CATERINE.

---

1573. — 13 janvier.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 322.

A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, vous aurez esté plus certainement adverty, au lieu où vous estes, de ce que l'on dict estre advenu en Bresse [1] que nous ne le sommes icy et toute-

[1] Le secrétaire d'État Brûlart écrivait le lendemain à M. de Bellièvre : «Vous avez entendu par les dernières lettres que je vous ay escriptes le partement de Monseigneur pour le voyage de la Rochelle; les eaux sont si grandes par deçà que je crois qu'il sera contrainct de séjourner ou à Orléans ou à Blois, de sorte que je ne pense pas qu'il y puisse estre plus tost que au XX^e du présent pour le plus tost. Monsieur de Tavannes, qui a esté bien fort malade, commence à se mieux porter, mais je ne pense pas qu'il soyt pour se pouvoir acheminer à la Rochelle de plus de troys semaines ou ung mois. La Royne mère se porte fort bien à ceste heure, ayant aujourdhuy commencé à sortir.» (Bibl. nat., fonds français, n° 15902, f° 329.) Cf. une dépêche de Walsingham dans le *Calendar of State papers*, 1573, p. 229.

[1] Le même jour, Charles IX écrivait à M. de Bellièvre : «Je vous fis hier une dépesche depuis laquelle j'ay eu

fois le Roy monsieur mon filz en a bien voulu faire ceste dépesche, affin que, si on vouloit dire par delà que cela aist esté exécuté par Monsieur de Savoie avec nostre intelligence et nostre conseil, vous faictes bien entendre que tant s'en fault, que nous avons esté fort esmerveillez d'entendre ceste nouvelle, ainsi qu'il est véritable, et sur ce je prie Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XIII^e jour de janvier 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 13 janvier.

Orig. Arch. du Vatican, France, n° 34, E 423.

## A NOSTRE TRÈS SAINCT PÈRE LE PAPE.

Très Saint Père, estant à présent l'abbaye de Clérac[1] vacante par l'incapacité de celui qui la tenoit ci-devant et ayant à icelle le Roy nostre très cher filz nommé à Vostre Sainteté le chevalier d'Angoulesme grant prieur de France[1], pour en estre pourvu, nous avons bien voulu escripre la présente par laquelle nous vous supplions tant et si affectueusement que faire pouvons Vostre Sainteté que son plaisir soit à la nomination dudict seigneur vouloir pourvoir ledict chevalier d'Angoulesme de ladicte abbaye de Clérac et commander toutes les bulles, promotions apostoliques et dispenses pour le faire pourvoir de ladicte abbaye qui lui seront requises et nécessaires, afin de lui donner meilleur moyen de recognoistre le labeur et mérite de plusieurs personnes qui le suivent et obvier à une infinité de faulsetés et surprises qui se commettent à la promotion des bénéfices collatifs appartenans de son abbaye dont il est à présent et pourra cy-après estre pourveu. Nous supplions comme dessus tant et si affectueusement que faire pouvons Vostre Sainteté lui octroyer grace et indult de pouvoir conférer ces bénéfices six mois après la vacation d'iceulx advenue, sans qu'il y puisse estre aucunement pourveu par autre que par luy, et vous ferez chose qui nous sera agréable; sur ce, nous prions Dieu que icelle Vostre Sainteté il maintienne longuement au régime et gouvernement de nostre sainte Église.

Le XIII^e jour de janvier 1573.

Vostre dévote fille, la Royne mère du Roy,

CATERINE.

---

1573. — 17 janvier.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 346.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, vous avez à ce coup obtenu des cappitaines ce que jamais autre auparavant n'avoit faict, dont le Roy monsieur mon filz a avec juste occasion ung infiny

advis que mon oncle le duc de Savoye a faict arrester prisonniers tous ceux de la nouvelle opinion qui estoient en son pays de Bresse, tant de ses subjectz que d'autres qui s'y estoient retirez, dont il a fait mourir la pluspart, de quoy je n'ay encore aucune certitude, et, toutefois, considérant que, si telle chose estoit ainsi advenue, les cantons protestans et catholicques pourroient aysément se persuader, veu ce qui est cy devant advenu en ce royaume, que ce fust une partie et intelligence faicte avec moy, je vous veux bien dire que j'ay esté fort estonné quand cest advis m'est venu, pour estre chose de laquelle je me doubtois le moins, vous priant de faire bien entendre que jamais mondict oncle ne m'a communicqué de cest affaire et aussi peu receu mon conseil en ung tel faict, si bien que vous les puissiez engarder de tomber en quelque opinion de moy qui soit contre la vérité.» (Bibl. nat., fonds français, n° 15902, f° 331.)

[1] Clairac dans l'Agenois.

[1] Fils naturel de Henri II.

contentement de vous [1], congnoissant de plus en plus combien vous estes dextre à mectre à exécution ses intentions. Vous serez adverty au plus tost si nous serons pour avoir besoin de ladicte levée ou non, ce que en actendant je vous prie ne vous lasser point de donner encore quelque temps par delà pour le service du Roy mondict sieur et filz, qui a une si grande satisfaction du service que vous luy avez faict en ce retardement et de la dextérité, peyne et travail que vous y avez employé que vous ne le sçauriez désirer davantage pour vostre contentement, et sur ce je supplie le Créateur qu'il vous ayt en sa saincte guarde.

Escript à Paris, le XVII^e^ jour de janvier 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 18 janvier.

Copie. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 34.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, le Roy monsieur mon fils vous fait si amplement entendre son intention sur les occasions qui se présentent par delà pour son service qu'il n'est grand besoin que je vous face longue lettre, n'estant la présente que pour accuser réception des vostres du XVI^e^ et XXX^e^ du mois passé, par lesquelles j'ay bien particulièrement esté informée de toutes occurences, mesmes touchant le faict de la Mirande [2]; me remectant doncques sur la lettre du Roy mondict sieur et filz, je prie Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XVIII^e^ janvier 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 23 janvier.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 15972, f° 48.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 283.

## A MONSIEUR LA MOTHE FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, le Roy monsieur mon filz vous satisfaysant bien amplement à tous les poinctz de voz dernières dépesches [1], je

[1] Charles IX, tout en le complimentant, ajoutait : «Je désire ladicte levée estre tenue en suspens jusqu'à ce que vous ayez autres nouvelles de moy.» (Même volume, f° 397.)

[2] La lettre du Roi à laquelle Catherine se remet est du même jour. Le 6 janvier précédent, du Ferrier avait écrit à Catherine, au sujet de l'élection au trône de Pologne : «Le bruit commun est que Monseigneur y aura sa part, vous asseurant, Madame, que si la voix du peuple est, comme dit l'Ecriture, la voix de Dieu, il sera éleu roy.» (Bibl. nat., fonds français, n° 6181, f° 13.) — Voir dans le fonds Dupuy, n° 427, tout ce qui concerne les troubles de la Mirande.

[1] La lettre de Charles IX a assez d'importance pour être en partie reproduite : «Je trouve merveilleusement estrange la peur que me mandez qu'on a eue par delà, que mes cousins de la maison de Guise retinssent icy le comte de Wolcestre pour ma sœur la reine d'Escosse. Vous devez avoir respondu, comme je pense bien qu'aussi n'estes vous pas demeuré court que, graces à Dieu, je suis si bien obéi en mon royaume que c'est chose à quoy seulement ilz n'oseroient avoir pensé et qu'il leur seroit du tout impossible de l'exécuter, quand ils le voudroient; mais j'estime que ce n'est pas tant cela qui soit cause de ladicte difficulté que le désir qu'ont aucuns d'altérer par tous faux moyens l'amitié d'entre ladicte reine et moy, sçachant bien que, quand nous serons unis et en parfaicte amitié ensemble et nos sujetz aussi, faisans et trafiquans, ainsi qu'il est proposé par nostredict traité, le reste de la chrestienté ne peut nous nuire, chose dont ladicte reine a, quand elle le voudra bien considérer, beaucoup plus grand besoin que moy et de lever toutes ces difficultés là, comme je fais et vous faites de ma part, et quand il m'a esté et sera dict semblables choses pour me mettre en defiance d'elle, laquelle je vous prie aussi asseurer sur le propos qu'elle vous a tenu des délibérations qu'elle pense qui se font sous la cou-

ne vous en réiteray rien par ceste-cy, et seullement vous diray que nous sommes en grand peine d'attendre si longtemps le sieur comte de Wolcestre; car oultre qu'il n'est pas raisonnable de faire si longtemps séjourner le sieur Cuaen grand escuyer de l'Empereur qui est icy, il y a plus d'un mois l'attendant, le Roy monsieur mon fils eust bien désiré partir de ceste ville et aller en autres lieux où ses affaires l'appellent; mais encore ne plaindray-je nostre longue attente pourveu que nous puissions faire quelque chose avec ledict sieur comte de Wolcestre du faict du mariage de la royne d'Angleterre ma bonne sœur et cousine et de mon filz le duc d'Alençon, dont je ne feray pas grande difficulté de recommencer à ouvrir le propos et faire en sorte que nous nous entendions de nostre part jusques au dernier poinct de ce qui se pourra et devra en cela honnestement faire pour en voir en brief une bonne et heureuse résolution, laquelle, à vous dire vray, nous désirons n'y avoir aucune dissimulation ne desguisement; mais y aller fort droitement, comme nous vous avons tousjours escript et que vous pouvez franchement dire et asseurer madicte bonne seur et ses principaulx conseillers et ministres, les asseurant que, si les conditions qu'elle y demandera sont raisonnables, que bientost elle en verra la conclusion; car aussi est-il temps d'y faire une fin. J'ay regret que mondict fils ne soit icy, affin qu'icelluy comte de Wolcestre[1] le voit et qu'il escrive à sa maitresse quel il est maintenant, estant fort changé depuis que le comte de Lincoln partist d'icy, estant maintenant tout aultre qu'il n'estoit, quand il s'en retourna en Angleterre; et s'il le voyoit, il le trouveroit renforcé beaucoup, beaucoup creu, son visage bien amendé, et la barbe lui commençant fort à venir, de sorte qu'il ne devra rien de haulteur de taille et de bonne grace à ses deux autres frères; et si ai-je espérance qu'au voyage qu'il est allé faire[2] il apprendra beaucoup avec mon filz et les autres princes, grands seigneurs et cappitaines qui sont audict voiage et le rendra capable de commander, comme il est de son naturel fort enclin à l'imitation de mondict fils son frère, ne disant poinct ce que dessus pour le favoriser, mais pour estre la vraye vérité; priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, qu'il vous ayt en sa digne garde.

Escript à Paris, le XXIII^e jour de janvier 1573.

CATERINE.

leur de la ligue contre le Turc, que je ne consentiray jamais qu'il soit rien entrepris à son préjudice, pour l'espérance que j'ay aussi que, de sa part, il est et sera de mesme en mon endroit, suivant l'intention de nostredict dernier traité, et qu'elle ne croye pas ce que les passionnez luy en voudront persuader, mais s'asseure sur ma foy et promesse qu'elle me trouvera toujours et en tout temps véritable et que je ne contreviendray jamais ny ne feray autre chose qui puisse diminuer nostre amitié.» (*Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 283.)

[1] Voir dans le *Calendar of State papers* (1573, p. 247) une lettre du comte de Worcester rendant compte de son arrivée en France et de la bonne réception qui lui a été faite.

[2] Il était allé au siège de la Rochelle.

---

1573. — 3 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 387.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, après que le Roy monsieur mon filz vous eust dernièrement dépesché le courrier par lequel il vous mandoit de faire marcher la levée[3], il s'advisa de le

[3] Charles IX, en effet, avait écrit le 28 janvier au duc d'Anjou : «J'ay eu responce du sieur de Bellièvre à la dépesche que je luy feiz dernièrement pour tenir

faire retarder à Lyon sans vous la porter jusques à ce qu'il eust une seconde responce de mon filz le duc d'Anjou, laquelle luy estant depuis venue, je vous prie ne faire marcher ladicte levée, mais de tenir les choses en tel estat qu'il le vous mande, y employant vostre dextérité, comme aussi à l'acheminement des cinq cents Suisses de la garde, ainsi qu'il vous a esté cy-devant escript, vous asseurant, que, après avoir donné ordre à ce que dessus, et bien informé le président Bellièvre vostre frère[1] de tenir les affaires de par delà vous lui ferez service fort agréable de le venir trouver; et sur ce je supplie le Créateur, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le troysième jour de février 1573.

CATERINE.

BRULART.

en suspens le faict de la levée des six mil Suisses, me faisant entendre comme c'est chose qu'il a obtenue non sans difficulté, et pour ce qu'il escript qu'il est de besoing pour le bien de mes affaires du pays des Ligues de luy faire sçavoir, au plus tost qu'il sera possible, si l'on sera pour se vouloir servir de ladicte levée ou non, je vous prie qu'estant arrivé ou aproché près de la Rochelle vous proposiez cette affaire aux princes et seigneurs que vous avez près de vous, pour, après qu'ilz en auront dict leurs opinions, prendre en vous mesme une bonne résolution si ladicte levée se devra faire ou non; en quoy faisant je vous prie de vous remectre devant les yeux l'estat de mes finances et ne me constituer en ceste dépense, qui me sera assez mal aysée à supporter, comme vous le congnoissez bien.» (Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

[2] M. de Hautefort.

1573. — 4 février.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XX, f° 53.

## A MON FILS LE DUC D'ANJOU.

Mon filz, d'autant qu'il a esté maudé au sieur de Gammaches[1] n'entendre au mariage de la fille du sieur et dame de Monchy[2] il fait difficulté passer oultre aux termes où ilz en estoyent, qu'il ne soit adverty qu'il ne fera chose désagréable au Roy monsieur mon filz, à vous et à moy, ce que m'ayant, comme au Roy mondict sieur et filz, faict entendre ladicte dame de Monchy et déclaré que le sieur Liancourt[3], pour lequel nous estions emploiez n'aura jamais de son gré ni du consentement du sieur de Monchy son mari leurdicte fille en mariage, quelque poursuite qu'il en face, le Roy mondict sieur et filz et moy avons escript audict sieur de Gammaches que, nonobstant les lettres de défense que luy ont esté escriptes, il ne laisse de contracter mariage avec ladicte damoiselle, et que nostre intention n'estoit de forcer aucunement lesdits sieur et dame de Monchy marier leur fille contre leur volunté, si bien nous avions favorisé ledict sieur de Liancourt. Mon filz, j'ay assuré ladicte dame de Monchy que vous n'aviez autre intention et que vous serez bien marry contraindre personne en telles occasions, lesquelles doivent estre privilégiées. Touttefoys ladicte dame de Monchy a désiré que je vous escripvisse vouloir en faire ung petit mot au sieur de Gammaches conformément à ce que le Roy mondict sieur et filz et moy leur en avions maudé, affin qu'il soit deslivré de toute peine, chose, mon filz, que je vous prie par la pré-

[1] Claude de Gamaches.

[2] Charlotte de Monchy, fille de François de Monchy et de Jeanne de Vaux. Voir dans le Père Anselme la généalogie de la famille de Monchy, t. VII, p. 355.

[3] Charles du Plessis, sieur de Liancourt.

sente, qui ne sera de ma main parce qu'il nous a fallu déduire le faict qui est long et vous la faire incontinent remontrer, estant chose si juste qu'elle se recommande assez de soy et respond à tout ce que l'on pourroit remontrer au contraire, joint que ledit sieur de Monchy a esté et est fidèle serviteur du Roy mondict sieur et filz et sa femme recommandée de ma fille, Madame de Lorraine. Je prie Dieu, mon filz, vous avoir en sa sainte garde.

De Paris, le III^e de février.

(*De sa main.*) Mon filz, vous savez conbien je me suis employée pour Liancourt, mès voyent que le père ne la mère n'en volet neulement ouyr parler, yl me semble que ceroyt une creuaulté de les forcer, chause que n'a jeamés voleu fayre les Roys vos pères et grens pères et moy encore moyns, car je panse le déplésir que j'euse eu de voyr mariée ma fille contre ma volunté, et m'asseure que vous ayte de cet avis et que ne volés pas que l'on pense, pour aystre à vous, que voliés forser la volunté au père ny de la mère, et que avez acés[1] de moyen pour fayre pour lui avecques plus de rayson et ne volés empescher cet parti qui leurs est agréable; je les enn' é aseurés et vous aseurerés Liancourt que en quelque aultre chause je fayré pour luy d'ausi bon ceour[2] comme je me aystoys employé pour sesi; mais puisque le père ne la mère ne le veulet, je le conseille s'an déporter et ne leur en fayre plus de facherie.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

[1] *Acés*, assez.

[2] *Ceour*, cœur.

1573. — 4 février.

Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4277, nuova numerazione.

A MON COUSIN

MONSEIGNEUR

LE GRAND DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz vous escrit bien particulièrement en recommendation du seigneur Ferrand Vitelly chevalier de son ordre pour la restitution de certaines terres, biens et deniers, qui lui appartiennent pour la succession du feu seigneur Camille Vitelli son père, du vivant duquel vous vous en seriez saisy, d'aultant qu'à la routte de la guerre de Sienne, il auroit suivy au faict des guerres le party de ceste couronne; mais parce que, par le traicté de paix qui fut faict lors, il fut expressément dict que l'on restitueroit toutes sortes de biens qui auroient esté prins et usurpez d'une part et d'aultre à cause de la guerre, il n'est raisonnable que ledict sieur Vitelly soit frustré de ce qui luy apartient légitimement. Je vous prie, aultant qu'il m'est possible, d'y voulloir avoir esgard et faire rendre et restituer audict sieur Vitelly tout ce qui luy apartient, ainsi que vous escrit le Roy mondict sieur et filz, qui seroit bien marry et moy aussy de cognoistre que ceulx qui n'ont espargné leur vie pour faire service, fussent sans occasion spoliez de leurs propres héritaiges et biens, mesme au préjudice dudict traicté de paix, et particulièrement encores ledict sieur Vitelly, que nous avons en telle recommandation, pour ses bonnes qualitez et mérites, que il vous prie de rechef le veuilliez rendre contant et satisfaict, luy faisant ressentir combien vous désirez faire pour nous en chose si raisonnable. Priant Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa garde saincte.

Escript à Paris, le IIII^e jour de février 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 4 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3184, f° 24.

A MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz vous faict si bien et amplement responce à tout ce que vous lui avez mandé que je n'y sçaurois adjouster aucune chose, et me remectant sur ce qu'il vous en escript, je vous prieray croire que ce qu'il vous mande du peu de moien qu'il a de vous secourir d'argent, c'est la vérité, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde.

Escript à Paris, le IIII^e jour de février 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 4 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3353.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE COMTE DE COSSÉ,

MARESCHAL DE FRANCE.

Mon cousin, s'en retournant vostre homme présent porteur, je vous ay bien voulu escripre la présente pour vous dire que j'ay esté bien aise d'entendre que vous soyez près de mon filz et vous prie remontrer tant à luy qu'à mon filz d'Allençon qu'il ne fault pas qu'ilz se hazardent ne mectent en danger, et que vous sçavez bien comme le Roy monseigneur et leur père et leurs oncles ont faict; et, m'asseurant que vous ne fauldrez de leur rementavoyr ce qu'il convient qu'ilz facent pour ce regard, je ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript de Paris, le IIII^e jour de febvrier 1573.

(*De sa main.*) Mon cousin, vous savés bien coment tele jeans[1] se doivent conduire. Je vous prie leur dire et remonstrer à monsieur mon fils, s'il étoit blésé, en quele confusion yroit tout. Nous ayspéron partir bientost pour l'aler trover.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 5 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 15972, f° 52 v°.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 289.

A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, puisque par la lettre du Roy monsieur mon filz vous serez bien amplement adverty de toutes choses et satisfaict à voz dernières dépesches, m'en remectant à icelle, cette-cy sera seullement pour vous prier continuer à faire, le plus vifvement que vous pourrez, enteudre à la royne d'Angleterre ma bonne seur et cousine comme en toutes choses nous procédons sincèrement et que nous ne désirons rien tant que de lier nostre amitié si bien avec elle, qu'elle puisse estre perdurable entre nous et les nostres et que, selon que je vous ay escript pour luy faire entendre, je commenceray à propos des erres de la négociation du mariage et nous nous entendrons en tout ce qu'il sera possible pour la satisfaire; aussy que nous la prions de faire de mesme de sa part, l'asseurant que jamais princesse ne fut plus respectée, honorée et servie qu'elle sera de mon filz le duc d'Allençon, si ce mariage se faict et que

[1] *Tele jeans*, tels gens.

nous le ferons venir en poste par deçà, si nous voyons que les choses soient pour prendre la bonne et heureuse fin que nous y désirons. Persuadez pour certain à ceux et à celles que vous penserez qui pourront servir en ceste affaire que le Roy mondict sieur et filz et moy recognoistrons si bien envers eux les bons offices qu'ilz y feront et par si bonne preuve qu'ilz auront toute occasion de contentement. Après la première conférence qui se fera de ce propos et que nous aurons veu quel pouvoir en ont le sieur comte de Wolcestre et Walsingham, et ce qui s'en pourra sentir de la volonté de ladicte royne, j'escriray de ma main auxdicts comte de Wolcestre et au milord trésorier. Cependant, je vous prie, ne perdez une seule occasion de tout ce que penserez qui pourra servir à cest affaire et vous asseurez, comme je vous ay cy devant plusieurs fois escrit, que vous ferez un très grand service à ceste couronne, à moy en particulier et aussi à mon filz le duc d'Alençon que ne l'oublierons jamais; et oultre le mérite de voz labeurs, cela augmentera grandement la récompense et bien, que je vous asseure qui vous seront faicts et à quoy je tiendray la main que ce soit le plus tot qu'il sera possible, d'aussi bon cœur qu'après vous avoir encore bien fort recommandé d'affection ceste affaire, je prie Dieu, Monsieur La Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde [1].

Escript à Paris, le v^e jour de février 1573.

CATERINE.

[1] «Monsieur de la Mothe, ajoutait Charles IX, j'ay sceu que le comte de Wollcestre n'a aucune charge que de faire l'office de compère pour la royne d'Angleterre, faisant compte de s'en retourner samedy prochain et vous veux bien dire davantage ung propos que l'ambassadeur Walsingham tint le jour du baptesme, qui fut le jour de la Chandeleur, au sieur de Mauvissière qui le mena coucher à son logis, pour ce qu'il estoit tard quand la cerémonie fut achevée, qui estoit qu'il avoit envie de parler à la Royne ma mère ouvertement et sans luy rien desguiser, ainsy qu'il avoit accoustumé de faire et de luy dire, qu'encore qu'il fust nécessaire à ladicte royne de se marier, si est-ce qu'il ne voyoit point de la presser pour ceste heure du mariage de mon frère le duc d'Alençon; car, selon que les choses sont disposées à ceste heure, cela serviroit plus tost à retarder que accélérer ledict mariage; qu'il faisoit compte de s'en aller bientost en Angleterre où il feroit tous les bons offices qu'il pourroit; mais qu'il falloit passer quelques quatre mois pendant lesquels on verroit quel train prendroient les affaires de ce royaume, que l'on avoit voulu faire penser à la royne d'Angleterre autres qu'elles ne sont; mesme dict que l'armée dressée pour la Rochelle estoit pour l'Angleterre, de quoy toutefois elle n'avoit rien cru; que luy voyoit combien il estoit nécessaire que ladicte royne se mariast; car il n'y avoit pas un de ses serviteurs qui pust estre asseuré de sa vie et de ses biens et que ne fust contrainct de se retirer du royaume, s'il advenoit qu'elle mourut sans estre mariée et avoir laissé ung héritier; mais qu'il voyoit en somme en l'estat où sont les choses qu'il falloit laisser passer quatre mois sans parler dudict mariage.» En terminant, Charles IX prévient La Mothe que le comte de Worcester et Walsingham étant venus voir la Reine sa mère pour l'entretenir dudit mariage, ont remis à lui en parler à samedi. (Même volume, p. 285.)

1573. — 6 février.

Orig. Bibl. nat, fonds français, n° 3917, f° 23.

A MON COUSIN

## LE COMTE DE COSSÉ,

MARESCHAL DE FRANCE.

Mon cousin, je n'ay voullu que ce porteur s'en soit retourné sans par luy vous faire ce mot de lettre pour vous dire que l'on a remis dedans le cabinet de la Bastille tout ce qui y avoit esté prins pour le baptesme [1], ainsi

[1] Charles IX le 8 février écrivait à son ambassadeur M. de Saint-Gouard : «J'ay faict le baptesme de ma fille le n^e février; mon cousin le cardinal de Bourbon a faict l'office; le grand escuyer de l'Empereur mon beau-père l'a tenue sur les fonts pour l'Impératrice, le comte de Worcester pour la royne d'Angleterre, et mon cousin le duc de Nemours pour mon oncle le duc de Savoie; elle a été nommée Marie-Élisabeth. Tous les ambassadeurs



IMPRIMERIE NATIONALE.

que vous entendrez de cedict porteur, qui me gardera de vous faire ceste-cy plus longue, si n'est pour vous asseurer que j'ay esté bien fort aise d'entendre vostre acheminement au camp près mon fils le duc d'Alençon, espérant que vous ferez soubz lui quelque bon service au Roy monsieur mon filz, dont je vous prie de bon cœur et Dieu vous conserver en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le vi^e jour de février 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 7 février.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 65.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, le Roy monsieur mon filz fait response à vos lettres, vous advisant de ce qu'il mande au sieur d'Acqs et est besoing de faire pour parvenir à ce que l'on désire. Vostre affection et prudence est tant cogneue que j'estimerois vous faire tort en vous recommandant davantaige ce qui est pour son service et le bien de ses affaires et de la Seigneurie, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript à Paris, le vii^e jour de febvrier 1573.

CATERINE.

---

1573. — 7 février.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 65.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, depuis mon aultre lettre, par laquelle je vous ay adressé la dépesche que je fis à l'évesque de Valence, je me suis advisée pour le satisfaire entièrement d'envoyer une lettre de change à Cracovia aux sieurs Charles et Bernard Soderins de la somme de dix mil escus, oultre aultre semblable qui leur fut dernièrement envoyée pour luy rendre là une somme de vingt mil escus, de laquelle il se puisse servir pour conduire les choses au but de nos intentions[1], et vous envoyant ces lettres de change, je vous prie les faire tenir seurement audict Cracovia, ainsy que vous avez fait des aultres dont je n'ay point encore eu advis du costé de Polongne, mais je considère bien que c'est à cause de la longue distance des lieux. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript à Paris, le vii^e febvrier 1573.

CATERINE.

BRULART.

Je vous prie que Monsieur de Valence ait incontinent cet argent, et doresenavant par

s'y trouvoient, excepté le nonce à cause de son indisposition. Mon frère le duc d'Anjou est arrivé le vi de ce moys au camp de la Rochelle.» (Bibl. nat., fonds français, n° 16105, f° 25.)

[1] Le même jour Charles IX écrivait à l'évêque de Dax : «Il y a trois points principaux, desquels je vous parleray : l'un pour le faict de Polongne, l'autre touchant les Vénitiens et l'autre sur le bruit que court par delà que je voulois entrer en la ligue. Pour le premier j'emploie la dépesche que je vous ai faicte par Germiny et encore pour vous reconfirmer mon intention estre que vous vous conduisiez conformément à ce qui est contenu et aussi que ayez toute intelligence et communication avec le sieur de Valence, qui est audict pays. Quant aux Vénitiens, il m'a semblé qu'ils se maintiendront toujours mieux par le moyen de la paix, voire en l'achetant, que par la guerre ; pour le regard de la ligue je suis toujours de la même volonté que j'ay esté, qu'ayant par tant de fois tesmoigné quel zèle j'ay au bien commun, il n'est besoin et ne pourrois avec les affaires que j'ay sur les bras m'embarquer plus avant en chose laquelle, mesme succédant bien, ne m'apporteroit aucun advantage, et, advenant au contraire, m'osteroit le moyen d'effectuer ma bonne intention, et sur ce tenez pour certain que je n'entreray point en la ligue, et aussi confirmez le au Grand Seigneur.» (Bibl. nat., copie, fonds Brienne, n° 79, f° 120.)

l'ordinaire advertissez nous de tout ce que vous pourrez entendre du costé de Pologne.

---

1573. — 7 février.

Orig. British Museum.

A MON FILZ

MONSIEUR LE DUC D'ANJOU.

Mon filz, il y a déjà assez longtemps qu'il a esté fait promesse à M. de Mandelot, gouverneur et lieutenant général à Lyon, d'une compagnie de geudarmes des premières qui viendront à vacquer, ce qui touttefois ne lui a point encore esté jusque icy effectué; au moyen de quoy, estant présentement le Roy mon filz adverty du trépas advenu au feu comte de Ventadour, qui avoit une desdictes compagnies de gendarmes, il l'a très volontiers accordée audict Mandelot, tant pour satisfaire à sadicte promesse que pour le tant plus tenir en auctorité et faire obéir en son gouvernement, le rendant de mesme qualité et considération que les autres gouverneurs de ce royaulme; à quoy touttefois ledit Roy mon filz n'a voulu passer oultre sans premièrement vous advertir, comme il faict présentement par aucun qui s'en va expressément vous trouver pour cest effect, affin que vous ne le promettiez ni accordiez à quelque autre de ceulx qui sont là auprès de vous, qui auront bien encore patience pour quelque temps, m'asseurant aussi que vous serez bien ayse que ledict sieur de Mandelot soit gratifié de ladicte compagnie, tant pour les considérations dessus dictes et de ladicte promesse que pour le récompenser de son abbaye de Saint-Martin qu'il a puis naguères quittée pour la bailler au sieur de Clermont-Tallard que vous en avez voulu gratifier[1], qui me fait vous prier, mon filz, vous vouloir disposer à ce que le sieur Mandelot puisse avoir ladicte compaignie et vous me ferez un bien grant et agréable plaisir.

Escript à Paris, le VII^e jour de février 1573.

(*De sa main.*) Mon filz, je vous prie pour l'amour de moy l'avoir recomandé.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — 7 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3189, f° 25.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, par la lettre que présentement vous escrit le Roy monsieur mon fils vous serez adverty du contentement qu'il a de vous et de ce que advancez pour son service, aussi de ce qu'il désire que faictes et continuez, ayant bien voullu accompaigner sa lettre de ce petit mot pour vous asseurer de ma part que je seray tousjours très aise d'entretenir et seconder ledict sieur Roy mon filz en la bonne volonté qu'il vous porte, priant Dieu vous avoir, mon cousin, en sa garde.

Escript à Paris, le VII^e jour de febvrier 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

«J'ay entendu la bonne volunté en laquelle est Vostre Majesté de pourveoir le sieur de Mandelot de la charge de la compagnie d'ordonnances qu'avoit le feu comte de Ventadour. Il me semble, Monseigneur, que, par les considérations de la lettre qu'il vous a pleu m'en escripre, Vostre Majesté ne sçauroit faire meilleure eslection ny conférer ceste grace à personnaige plus digne que le sieur de Mandelot.» (Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

[1] Le 21 février le duc d'Anjou écrivait à Charles IX :

1573. — 7 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 59.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 293.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, je ne vous feray poinct de redicte des lectres du Roy monsieur mon filz, mais vous prieray seullement que vous faciez en sorte que la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, procède aussi droitement et sincèrement avec nous que nous voulons faire avec elle, sans altérer ny innover aucunement au dernier traicté d'entre le Roy monsieur mon filz et elle; que, puisque nous ne luy demandons aucun secours qu'il faudroit qu'elle nous baillast suivant ledict traicté, si l'en requérions, qu'elle face vraye et necte déclaration de sa bonne volonté en nostre endroict et chastie ceux qui partiront de son royaume et lieux en son obéissance pour nous faire la guerre, assister et favoriser les subjectz rebelles du Roy monsieur mon filz; et pour le faict du mariage d'elle et de mon filz le duc d'Alençon vous disposerez si bien toutes choses et persuaderez tellement à ladicte royne nostre bonne et droicte intention en cela, que nous y puissions voir quelque acheminement; vous priant aussi, suivant ce que vous escript le Roy mondict sieur et filz, déclarer si à propos à ladicte royne et à ses principaulx ministres ce que vous verrez par lesdictes lettres pour le poinct de la religion, qui est ce qu'elle a tousjours, ce me semble, accordé et en quoy nous nous estendrons autant qu'il nous est possible. Voilà pourquoy il me semble que ladicte royne s'en doibt contenter et cuide qu'elle l'acceptera, si elle a quelque bonne volonté d'entendre audict mariage, et qu'en bref nous y verrons clair, vous priant de rechef y travailler et résouldre, s'il vous est possible, ledict poinct de la religion, ainsi que le vous escript le Roy mondict sieur et filz, car cestuy là bien vuidé, comme je vous prie faire bientost, l'on s'accommodera aysément sur les autres poinctz et aussi sur l'entrevue. Le sieur comte de Wolcestre et le sieur de Walsingham ont esté d'advis que j'escrivisse de ma main une honneste lettre à ladicte royne, ce que j'ay faict par ledict sieur comte. Je vous en envoye deux que j'escrits auxdicts comte de Leicester et grand trésorier, lesquelles vous verrez et puis les refermerez pour après les leur bailler vous mesme, et vous en servir au faict dudict mariage principallement. Je vous recommande ces deux affaires là autant qu'il m'est possible; car elles sont, comme vous sçavez, très importantes et vous ferez ung très grand service au Roy mondict sieur et filz et à mon filz d'Allençon et à moy, qui ne l'oublieray jamais, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le VII^e jour de février 1573.

CATERINE.

---

1573. — 8 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 16105, f° 28.

## A MONSIEUR DE SAINT-GOUARD.

Monsieur de Saint Gouard, le Roy monsieur mon filz et moy sommes très contentz de vostre prudence et dextérité. C'a esté sagement faict de faire parler en la manière que le m'avez mendé le général des Cordeliers. Ce sont les moyens desquelz il se fault servir par delà, combien que l'on congnoisse y prouffiter fort peu; à tout le moins l'on jugera par là ce qu'ilz ont dans le cœur; en quoy je ne me suis jusques à présent trouvée déceue. Toutesfois, s'il s'en offre encores de semblables, vous regarderez de vous en ayder aussi sagement que vous avez faict de ceste-cy et mecte-

rons peyne de suivre nostre conseil, c'est assavoir, à leur exemple, faire nostre prouffict de toutes choses, priant Dieu, Monsieur de Saint-Gouard, vous avoir en sa saincte garde.

A Paris, le VIII février 1573[1].

CATERINE.

---

1573. — 9 février.

Orig. British Museum, n° 20779.

A TRÈS HAULTE, TRÈS EXCELLENTE ET TRÈS PUISSANTE PRINCESSE, NOSTRE TRÈS CHÈRE ET TRÈS AMÉE BONNE SEUR ET COUSINE

LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne sœur, l'arrivée par deçà du sieur comte de Wolcestre présent porteur nous a esté fort agréable, tant pour la bonne occasion sur laquelle il a esté envoyé de vostre part, dont nous vous remercions aultant affectueusement qu'il nous est possible, que pour l'espérance qui nous demeure que le bon office qu'il a faict de tenir en vostre nom nostre petite-fille sur les sainctz fonts de baptesme confirmera et asseurera d'aultant plus la bonne amytié et intelligence d'entre ces deux couronnes de France et d'Angleterre ; à quoy, si nous avons tousjours monstré désir apporter de nostre costé tout ce qu'il a esté possible, nous en sommes encore en volonté de continuer de mesme, vous priant voulloir aussi de votre part en user réciproquement, comme le veult nostre commune amytié, et Dieu, juge de nos intentions, fera qu'elle prospérera et tournera au bien de toute la chrestienté, comme vous pourrez entendre plus particulièrement du conte de Wolcestre, sur lequel nous en remettant, nous prions Dieu, très haulte, très excellente et très puissante princesse, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris, le IX^e jour de février 1573.

Vostre bonne sœur et cousine,

CATERINE.

PINART.

[1] Pour l'intelligence de cette lettre, voici ce que Saint-Gouard avait écrit à Catherine le 6 janvier précédent : «Il est venu icy le général des Cordeliers, lequel est Françoys et que Vos Majestés congnoissent pour luy avoir, ainsy qu'il m'a dict, parlé. Je feuz très aise qu'il fust arrivé avecques si bonne réputation et j'entendis que sa bonne vie luy donnoyt crédict vers le Roy Catholicque, auquel je ne voulus qu'il allast parler ny baiser les mains que premier je n'eusse sceu quel homme ce seroyt et l'advertir de ce qu'il estoyt besoing qu'il feist comme subject et serviteur de Vos Majestez, de manière que, l'ayant bien trouvé disposé à recevoir le party que je luy mectoys aux mains, il fut trouver le Roy, lequel le vit et reçut voluntiers et luy ayant traicté des affaires de sa charge, autant qu'il en estoyt besoing, il l'admonesta, pour entrer de plus loin au propos dont je l'avoys chargé à faire tout devoir contre les Turcz et que aussi il tint la main à diligemment garder l'union et amitié qui estoyt entre vos deux couronnes comme le vray moyen du bien de toute la chrestienté, et qu'il y avoit deux ans qu'il n'avoyt veu Vos Majestez, mais que de ce temps là il les avoyt trouvées tout disposées en l'exécution du faict advenu; qu'il s'esbahissoit comme l'ire de Dieu n'estoyt tombée ou ne tomboit sur ceulx lesquelz voulloient obscurcir l'honneur que Vos Majestez méritoient pour avoir advancé par le faict tant de bien à toute la chrestienté, et qu'il avoyt entendu que quelques ungs de ses ministres et principalement ceulx qui en recueilloient le premier fruict s'y comportoyent très mal, et de telle sorte qu'il seroyt danger, si l'on n'y remédioyt, comme la raison le veult, que ayant affaire à un jeune roy brave et expérimenté et qui congnoist ses forces, que le zèle que Vostre Majesté a à l'union des deux [couronnes] ne demeurast foible de raison pour la maintenir, comme elle a tousjours faict.» Venant à la réponse faite par Philippe II audit général des Cordeliers, il dit qu'elle était toute à l'éloge du Roi «pour un fait qu'il ne pouvoit assez louer»; et pour finir il ajoute : «j'avois pris ce chemin, Madame, pour voir, s'il y avoit lieu de faire, comme ils font, qui est de faire prouffict de toutes choses sainctes ou profanes». (Bibl. nat., fonds français, n° 16105, f° 10.)

1573. — 10 février.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 86.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, saichant conbien mon fils et ses frères vous aymet et honoret, saychant que aytes asthenre auprès de luy, je n'é vollu faillir vous fayre cet mot pour vous prier de leur volouyr servir de père et leur remonstrer le tort qu'il set[1] feroyt de se hasarder come les comeuns et qui ne sont cet que yl sont tous troys, et à mon filz, aystant lieutenant général pour son frère, s'il venoyt hà estre blessé, le ceour[2] qu'il donneroyt aux ennemis et le désordre qu'i mestroyt en tout ce royaulme. Je vous prie, mon cousin, ynsin que j'é fiense en vous, y fayre tous les bons aufise que je say que désirés en sela et vous me donnerés de plus en plus aucasion de m'employer et embrasser tout cet que vous touche et en quoy me voldrés employer. Je prie Dieu que bien tost puision estre hors de cete pouyne, et que cete Rochelle puisse aystre en l'aubéissance du Roy, et qu'il vous douynt cet que désirés.

De Paris, cet x^e de febvrier 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 10 février.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 84.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

Mon cousin, encore qu'il ne faille neule letre au ayst la suffisanse du conte de Rets, sy n'èje voleu léser de vous fayre cet mot pour vous dire le plésir que cet m'est d'entendre par les vostres des novelles de mon fils et de ses frères, et aussy de l'estat des affaires au vous aystes. Et pour se que lediet conte vous diré des nostres de desà et des nostres particullières, au il s'et bien employé, je ne vous fayré la présente plus longue, me remectant sur luy, et fayré fin prient Dieu vous avoyr en sa saincte et digne garde.

De Paris, cet x^e février 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 12 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3259, f° 14.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, puisque vous continuez, comme j'ay veu par voz lectres du XXII^e jour du moys passé en la délibération que vous avez prise d'aller trouver mon filz le duc d'Anjou, vous le pourrez faire, quand il vous plaira; mais je vous prie que ce soit en telle disposition qu'il n'en puisse mesadvenir à vostre personne, ainsi que nous vous avons escript par nos précédentes lectres. Quant à moy, je suys, graces à Dieu, du tout hors de ma malladye et commence desjà à me promener et prendre l'air sans toutesfoys me trop advancer pour ne me sentir encore assez forte et n'estre conseillée de ne me haster. Et pour ce que vous verrez par les lectres du Roy monsieur mon filz ce que je sçaurois dire pour responce de vosdictes lectres, je ne vous feray cest-cy plus longue que pour prier Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XII febvrier 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

[1] *Set*, se.

[2] *Ceour*, cœur.

1573. — 13 février.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 88.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, j'é veu vostre lettre que je renvoy par La Patodière à Monsieur de Laussac, affin qu'il vous alle trover et regarder cet que désirés; car, de moy, je n'y ay fayst faire que aultent que vos jeans m'on poursuyvie, et désirent en sortir, ay comendé au miens de me guarder mon bon droyt, et si enn avié milleur que moy, qu'i lesse fayre la joustice; car je sayré ausi marrye que, pour aystre la mère du Roy, l'on ne vous fist joustice, come je feuse la moyndre de ce royaulme, set en guardent mon droyct, je ne veu poynt que l'on fase tort au vostre. De cet que La Patodière m'a dist touschent les afayres de Bretaigne pour le servise du Roy, je luy enn é respondeu coment je say aystre sa volanté, et plet à Dieu qu'il fust déjeà fayst, lequel je prie vous donner cet que désirés.

De Saynt-Germayn-en-Laye, cet XIII^e de febvrier 1573.

Vous aurés entendeu cet qu'il avint arsouir; ne vous en mestés en pouine, car le Roy a remeddié à tout.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 13 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 60.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 296.

A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, je vous prie sur tous les plaisirs que désirez me faire d'esclaircir si bien la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, des particularitez contenues en la lettre du Roy monsieur mon filz qu'elle ne demeure plus ès opinions que l'on luy imprime et qu'elle doibt croire que l'on luy dict par artifice expressément pour altérer l'amitié d'entre elle et nous, qui serons en toutes choses que luy avons promises fort véritables. Si vous pouvez tant fayre que d'accorder l'article de la religion pour mon fils le duc et les François qui seront avec luy, ce sera un grand commencement et espérance que tous les autres articles seront après bien aysez à accorder. Je vous prie y travailler et y faire tout ce qui vous sera possible, avec asseurance que jamais homme de vostre qualité ne fist service plus agréable que vous ferez au Roy monsieur mon filz et à nous tous, et particulièrement à mondict filz d'Allençon, qui vous en aura une grande obligation qu'il ne faudra jamais de recognoistre envers vous et les vostres, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce XIII^e jour de février 1573.

CATERINE.

---

1573. — 14 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 54.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz a deslibéré d'envoyer le sieur de Saint-Supplice par delà pour faire entendre de vive voix à ses subgectz le désir qu'il a de les conserver et leur donner toute l'assurance de leurs vyes et joyssance de son dernier édict de pacification qu'il peult faire. En actendant qu'il parte, il vous renvoye Le Bellay affin que vous faciez sçavoir à sesdicts subjectz la résolution qu'il a prise de dépescher ledict sieur de Saint-Supplice et que vous advisiez avecques eulx de

prolonger cependant la suspension d'armes, allin que ne se face rien qui aigrisse davantage les choses. Je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

De Sainct-Germain-en-Laye, le XIII de février 1573.

Vostre bonne cousine.

CATERINE.

---

1573. — 15 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 48.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, je vous prie, suivant ce que le Roy monsieur mon filz vous escript, donner ordre qu'en vostre charge tout soit bien adverti que les hérétiques et huguenots de toutes nations, qui sont en si grand nombre de vaisseaulx sur mer, comme nous en avons advis, ne puissent faire aucune surprinse ou descente; mais que ce soit avec telle discrètion (comme vous en sçaurez très bien user), que ceulx qui sont retournés d'Angleterre et les autres qui ont esté de la nouvelle religion ne rentrent en doubte ou craincte que l'on leur veuille faire déplaisir; car au contraire le Roy mondict sieur et filz les veult maintenir et conserver en repos, quand ils se comporteront doulcement et se conformeront à sa volonté, priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris, le XV^e jour de febvrier 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 16 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 20.

A MON COUSIN

## LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, nous ne sçaurions avoir trop de contentement du grand et labourieux debvoir que vous avez faict en vostre gouvernement pour l'exécution de l'intention du Roy monsieur mon filz pendant que vous y avez esté; car vous y avez si bien faict qu'il n'est possible de mieulx, et pour ce que vous verrez par les lectres que le Roy mondict sieur et filz vous escript ce qui se peult dire à vos dépesches du XXIII^e du passé, VIII^e et X^e du présent, je n'estendray la présente davantaige que pour vous dire que, lors de la réception de la dernière, mon cousin le mareschal de Cossé nous avoit desjà escript pour l'abbaye de Saint Jehan près de Touars et luy avons accordé la réserve qui a empesché que n'en avez eu l'expédition qu'en demandiez, vous asseurant, mon cousin, qu'il ne vous sera jamais desnyé chose que nous puissions qui soit pour vous donner contentement; sur ce je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XVI février 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 16 février.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 406.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, le Roy monsieur mon filz vous esclaircit si amplement de son intention qu'il n'est besoin vous en faire redicte. Aussi ne sera ceste-ci que pour vous prier presser le plus que vous pourrez le faict dudict mariage, et toutefois si à propos que nous y puissions voir clair le plus tost qu'il sera possible, et au demeurant entretenir si bien la royne d'Angleterre que, si elle estoit persuadée et qu'elle eust quelque mauvaise volonté de nous faire entretenir à la guerre,

qu'elle puisse changer sa délibération et se résouldre à nous aimer comme nous l'aymons de nostre costé, de tout bon cueur, et qu'elle et nous observions et entretenions nostre dernier traicté entièrement. Je vous recommande aussi les affaires d'Écosse à quoy il est nécessaire qu'ayez soigneusement l'œil, et nous sera plaisir que nous donniez incontinent avis de l'estat où s'y retrouvent toutes choses; priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XVI^e jour de febvrier 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 17 février.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, je fais une petite dépesche à l'évesque de Valence pour l'exciter à nous mander des nouvelles du lieu où il est [1], le plus souvent qu'il pourra et les adresser par la voye de Cracovie à Venise, vous priant de luy faire tenir ladiste dépesche seurement et nous envoyer celles qu'il vous adressera en la mesme seureté, qui est tout le sujet de ce petit mot que je finiray en supliant le Créateur, Monsieur du Ferrier, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XVII^e jour de février 1573.

CATERINE.

BRULART.

[1] Il était alors en Pologne à Conin, qu'il ne quitta que pour se rendre à Varsovie dans les premiers jours d'avril afin d'assister à la diète d'élection.

1573. — 17 février.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 64 v°.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, le Roy monsieur mon filz fait responce à voz lettres, vous advisant de ce qu'il mande au sieur d'Aqs [1] et est besoin de faire pour parvenir à ce que l'on désire. Vostre affection et prudence est tant cogneue que j'estimerois vous faire tort en vous recommandant davantage ce qui est pour le service dudict sieur Roy mon filz et le bien de ses affaires et de la Seigneurie, priant Dieu, qu'il vous ayt, Monsieur du Ferrier, en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XVII^e jour de février 1573.

CATERINE.

NEUFVILLE.

---

1573. — 18 février.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 338, p. 61.

## A MONSIEUR L'ÉVESQUE DE VALENCE.

Monsieur de Valence, l'ambassadeur d'Angleterre, qui est icy résident, a dict à quelqu'un qu'il avoit entendu des nouvelles de Po-

[1] Charles IX dans sa lettre parle de son intervention à l'effet de ménager la paix entre les Vénitiens et le Grand Seigneur, et il ajoute : «Pour le faict de la Pologne ledict sieur d'Aqs se conduira suivant la dépesche de Germiny [a], le duplicata de laquelle je lui envoye et qu'il ait bonne intelligence et correspondance avec le sieur de Valence, qui est par delà. Quant au faict de la ligue [b] je n'y puis nullement entrer et je les en asseure, estant très aise pour toutes ces raisons que ledict sieur d'Aqs ait pris la résolution de s'en retourner par delà.» (Même volume, f° 62.)

[a] Germiny avait porté des instructions à l'évêque de Dax. Voir Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 339 et suiv.

[b] La ligue catholique que le cardinal Ursin, légat du pape, était venu lui proposer.



IMPRIMERIE NATIONALE.

loigne, par lesquelles il se dict que l'Empereur monsieur mon bon frère pense avoir meilleure part que jamais à l'eslection pour l'archiduc Ernest, ayant gagné par présens le Lasky [1], qui est homme qui se conduict par tel moyen; lequel, bien qu'il soit protestant de cœur, monstre en aparence d'estre catholicque et de voulloir faire en ceste considération tous bons offices pour ledict archiduc, avec cela l'on dict qu'il croyt beaucoup en une femme, pour l'aimer grandement, et qu'elle peult infiniment à le faire tourner en telle part qu'elle vouldra, qui est cause, Monsieur de Valence, que je vous ay bien voullu donner advis de ce que dessus, et vous dire que, estant la puissance dudit Lasky bien grande, ainsi que l'oncle nous a faict entendre, actendu qu'il a les forces et grand crédit au pays, je désire que vous regardiez de le gaigner avec les mesmes moyens qu'il veult estre praticqué et mesmes pour celluy de ceste femme, à laquelle vous regarderez de faire pour cest effect quelques honorables présens et promesses, si bien que vous puissiez la disposer à persuader ledict Lasky envers lequel elle a grande puissance, à faire entièrement en ceste élection pour mon filz le duc d'Anjou; en quoy je vous prie de ne rien esparguer selon le désir que le Roy, Monsieur et moy [2] avons de veoir la chose réussir à une heureuse fin [1]. Et, pour ce que nous aurons à singulier plaisir d'entendre souvent des nouvelles du succès des affaires de ce costé-là, en quel estat ilz seront, et quel progrès ou retardement ilz prendront, je vous prie, Monsieur de Valence, que vous nous en écriviez souvent [2], bien que ce ne deust estre pour occasion de grande importance, donnant adresse à vos dépesches par l'ordinaire qui vient de Cracovie à Venize, ainsi qu'il vous a esté cy-devant escript, ayant mandé au sieur du Ferrier de m'envoyer incontinent vos paquetz, qui est tout ce que j'ai à vous dire. Cependant je prie Dieu, Monsieur de Valence, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XVIII^e jour de febvrier 1573.

CATERINE.

---

1573. — 21 février.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 86.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, le Roy monsieur mon filz vous faict si ample responce à vostre dernière par celle qu'il vous faict présentement [3],

[1] Albert Laski, palatin de Siradie, un de ceux qui contribua le plus à l'élection du duc d'Anjou.

[2] Une lettre de Charles IX à M. de Saint-Gouard, datée du 22 du même mois, nous fait connaître les difficultés que rencontrait l'élection de son frère le duc d'Anjou au trône de Pologne, difficultés suscitées surtout par le mauvais vouloir des Espagnols : «Je n'ay eu peu de peyne, écrivait-il, pour remédier à leurs artifices, ayant publié et voulu faire croire par le monde que nous avions juré ensemble la ruyne de tous ceulx qui font profession d'autre religion que de la nostre, et que ce que j'avois faict estoit avecques eulx prémédité de longtemps. Au faict leurs persuasions ont esté receues pour si fort vraysemblables, estans confortées d'ailleurs et venans de ceulx qui sont envoyez vers moy, que, si la pure vérité n'eust de soy eu assez de force pour surmonter son contraire, j'estime qu'ilz feussent parvenuz au dessus de leurs intentions, et que ilz ne m'eussent seullement esloigné et distrait l'amytié de la royne d'Angleterre et des princes d'Allemagne et autres protestans, mais ilz se la feussent acquise et asseurée à mon détriment.» (Bibl. nat., fonds français, n° 16105, f° 15.)

[1] Voir les dépêches de l'évêque de Valence dans le n° 338 des Cinq cents du fonds Colbert.

[2] Voir la lettre de Charles IX à Saint-Gouard du 22 février. (Bibl. nat., fonds français, n° 16105.)

[3] Après l'avoir entretenu de l'affaire de la Mirande, Charles IX aborde la question de la Pologne : «Je suis

par laquelle il vous mande bien au long des nouvelles de par deçà et escrit bien particulièrement ce qu'il désire que vous faciez pour son service que je n'y sçaurois rien adjouster davantage, sinon pour vous prier de continuer à nous faire sçavoir souvent de vos nouvelles, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa saincte garde.

bien aise de ce que le sieur de l'Isle [a] a envoyé au nonce du Pape résident en Pologne la lettre de Sa Saincteté, combien que j'estime que Balagny, qui a trop demeuré par les chemins et avec peu de respect de mes commandements, l'aura trouvé bien avancé. J'ay bien considéré la cause de la nouvelle espérance que les Impériaux et Espagnols ont conceue de l'élection au trosne de Pologne du filz de l'Empereur et combien qu'elle soit avec quelque apparence, toutesfois je n'estime que ses ministres ayent faict les promesses au prejudice du Moscovite [b] que m'escripvez, ce qu'ils auroient faict trop indiscrètement et sans commandement. Je ne doubte pas que lesdicts Impériaux ne s'aident de toutes inventions pour rendre ma poursuite odieuse, et mesmement sur ces occasions, toutesfois j'espère que la vérité effacera toutes les opinions sinistres qu'ilz auront par leurs artifices imprimées ; en quoy serviront les déclaratons et arrêts que vous avez traduits du latin, et envoyés en Pologne, et en effect cognoistront comme mon frère s'est monstré prompt et dilligent à punir et faire chastier ceux qui avoient conspiré contre ma personne et mon Estat, qu'il le sera encore plus à recevoir bénignement ceux qui ont levé les armes contre mes intentions, s'ilz se mettent en tel devoir qu'il appartient, comme il faict ce qu'il peult pour les y faire condescendre, ayant, depuis qu'il est arrivé au camp de la Rochelle, envoyé par devers les Rochellois, avant que de passer encore à la force, les admonester de se recognoistre, leur promectant le plus gracieux traictement; de quoy, en une sorte ou autre, j'espère avec l'aide de Dieu, par la prudence de mondict frère, tout heureux succès, ayant depuis peu faict remorquer dedans le canal du port une grande caraque avec plusieurs autres vaisseaux remplis de pierres et de terre pour gaster ledict port, et à la faveur de deux forts qu'il a faict construire aux deux portes de l'embouchure d'icelluy empescher qu'il ne puisse estre aucun secours par mer en ladicte ville.» (Même volume, f^os 83 et suiv.)

[a] Gilles de Noailles.
[b] Yvan IV le Terrible.

Escript à Paris, le XXI^e jour de février 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 22 février.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 107.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, pour ce que je désire que le sieur du Molay, qui avoit durant les derniers troubles la charge de mareschal du régiment de feu Monsieur de Martigues, soit promptement expédié du procès qu'il a pendant en la court de Parlement contre maistre Guillaume Godeffroy et que son bon droict luy soit conservé, je vous ay bien voullu escripre la présente pour le vous recommander et vous prier luy fayre la meilleure et plus briefve expédition qu'il vous sera possible, ayant l'équité de sa cause en telle et si bonne recommandation que l'issue qu'il en attend soyt telle qu'il la désire, comme je m'asseure que vous sçaurez très bien faire, priant Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XXII^e jour de febvrier 1573.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1573. — 23 février.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 64.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 301.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, j'ay receu vos deux dépesches des XIII et XVI du présent mois, lesquelles je feray voir au Roy mon filz pour après vous y faire responce, ayant le double

d'icelles envoyé cependant à mon filz le duc d'Anjou, affin qu'il soit adverty de tout ce que nous escrivez, qui est de très grande importance et à quoy il fault que vous ayez l'œil sy ouvert que nous puissions voir et entendre les délibérations d'icelle royne, et des princes mentionnez par vozdictes lettres et aussi des déportements de ceux des subjectz du Roy mondict sieur et filz qui sont par delà, et n'estant la présente à autre fin, je prie Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Saint-Germain-en-Laye, ce XXIII^e^ février 1573.

CATERINE.

---

1573. — 25 février.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XX, f° 52.

A MON FILZ

MONSIEUR LE DUC D'ANJOU.

Mon filz, en actendant que j'aye faict veoir au Roy vostre frère deux dépesches que j'ay ce matin receues du sieur de la Mothe-Fénelon, son ambassadeur en Angleterre, et que j'aye sur icelles prins résolution avecq luy sur les advis que nous donne le sieur de la Mothe, j'ay advisé, avant partir d'icy, de vous en envoyer les doubles[1], que vous trouverez enclos en ce pacquet, vous priant les bien considérer et adviser de haster le plus qu'il vous sera possible la réduction de la Rochelle en l'obéissance de mondict sieur et filz vostre frère[2], y proceddant, comme vous avez si bien commencé et par amour et par force; car oultre le grant bien que vous ferez à ce

[1] Voir les deux dépesches dans le tome V de la *Correspondance de la Mothe-Fénelon*, p. 253 et 258.

[2] Le 21 de ce même mois le duc d'Anjou avait écrit au Roi son frère : «Je ne pense avoir rien obmis à vous représenter de ce qui est passé en vostre armée jusques alors; entre aultres choses vous vous trouverez entièrement satisfaict sur le contenu de vostre dernière du XIII^e^ de ce moys, sur laquelle il vous plaist me faire entendre la continuation de vostre désir et intention de ne rompre et perdre l'occasion avecq ceux de la Rochelle de les ramener par la voye de doulceur et clémence à la recognoissance du debvoir dont ilz vous sont tenuz, d'aultant que les lettres que j'ay escriptes à ceulx de ladicte ville et à la noblesse qui s'y est retirée vous feront cognoistre qu'il n'a rien esté oublyé de ce costé, et néantmoins qu'elles n'ont peu encores avoir assez de force pour les fleschir à embrasser le soing que vous avez de leur salut, lequel m'est en telle recommandation, pour estre chose qui importe au bien de vostre service, et que vous en avez en affection que, n'ayant voulu prendre pied au peu de respect qu'ilz y ont rendu et à la froide responce que j'en ay receue, après avoir considéré qu'il ne seroit convenable, pour ne faire tort à vostre auctorité et les rendre trop insolens, s'ilz se veoyoient recherchez, que je leur en escripvisse en mon nom, j'ay faict que le sieur de Biron en a escript, comme de soy mesme à La Noue, luy faisant sentir le desplaisir qu'il a de cognoistre que ceulx de ladicte ville et la noblesse aussy, ayant plus tost voulu négliger que embrasser le bien, salut et repos que on leur procuroit pour éviter les misères et calamitez qu'ilz ne peuvent fuyr par la continuation de ce siège; sur quoy je suis attendant la responce que fera ledict de la Noue, laquelle receue, si elle porte fondement et pied par lequel l'on puisse haster ce que Votre Majesté et tous vos bons serviteurs désirent, je vous supplie très humblement, croire que je n'y perdray ny le temps ny l'occasion, comme cependant il n'est aussy rien oublyé à poursuivre et advancer les moyens qui deppendent de la force, ayant faict faire ung fort à la veue de ceulx de la ville, à l'opposite du bastion de l'Evangille, et distant d'icelluy de cinq à six cens pas seullement où j'ai logé ung bon nombre de soldatz qui ont bien retranché des saillies et sorties que faisoient ceulx de dedans de ce costé là. Arrivèrent hier cinq navires; le sixiesme est encore au port de Bourdeaulx, bien près d'estre équippé, pour incontinent après suivre les autres; aussy est venu un grand nombre de vaisseaulx pour le comblement du port et dès hier matin avois pourveu d'y donner avancement; mais le vent et l'orage se sont renduz si grandz, étant continués jusques à présent, qu'on a esté contraint d'intermectre tout l'œuvre. Je suis présentement pour me rendre sur le lieu et faire mectre la main à la besogne,

roaulme et pour vostre réputation, vous renverserez tous les desseings et délibérations de noz voisins qui se persuadent que nous avons résolu de leur courre sus, et qui, pour les doubtes qu'ilz en ont, nous vouldroient entretenir à la guerre pour nous divertir desdictes délibérations qu'ils s'imaginent que nous avons, estant aussi très nécessaire que vous advertissez ceulx qui commandent aux gallaires et vaisseaulx et pataches, affin qu'ilz aient l'œil ouvert et se gardent de surprinse; car selon les advis que j'ay euz aujourd'hui icy de divers endroictz et qu'il est porté par les dépesches du sieur de la Mothe, le comte de Montgommery a si fort et si dilligemment faict préparer l'armée et pourvoir d'hommes le grand nombre de vaisseaulx dont avez esté adverty qu'ilz devoient partir aujourd'huy XXIIII février pour faire voille droict du costé de la Rochelle, et voylà pourquoy il fault que lesdictes gallères et vaisseaulx se tiennent sur leurs gardes et que, s'il est possible, il n'entre rien dedans icelle ville qui y puisse apporter aulcune comodité; à quoy je sçay certainement que vous ne permectrez qu'il soit différé d'une seulle minute de heure de la dilligence qui y est requise. Je prie Dieu, mon filz, qu'il vous conserve toujours en très bonne santé et qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XXV^e^ jour de février 1573.

(*De sa main.*) Mon fils, l'on me vient de dire que Languilier vous ayt alé trover et que Belleville l'a guagné; je voldrè qu'il fust vray, mès je ne croy jeamès rien, cet ne me le mendés. Je m'en voy monter an cheriot pour aler trover le Roy hà Saint-Ligier, au yl va coucher anuit et vous puis aseurer, à cet que me vient dire Saint-Bonnet, que aurés l'argent du moys de mars et quasi vous an serés aseuré pour le moys d'avril et, sel je le pensè au-

s'il y a moyen pour n'y perdre aucune heure de temps. Ce matin j'ay advisé faire approcher voz forces tant de pied que de cheval et désigné les lieux où elles auront à se loger pour tenir tant plus de court l'ennemy et commencer les approches et tranchées. J'ay escript au sieur de Bouillé de pourveoir à la seureté de l'Isle Dieu, ayant eu adviz que les ennemis qui sont sur mer y prétendoient faire descente, aussy advencé le partement de six vaisseaulx que vous luy avez naguères mandé envoyer par deçà.» (Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

Dans une nouvelle lettre au Roi son frère, du 27 février, le duc ajoutait : «Monseigneur, je vous ay adverty du fort que j'avois faict commencer près le bastion de l'Évangile, duquel je n'ay voulu perdre l'avantage que le lieu et l'occasion ont faict cognoistre et juger, y ayant faict continuer une plate-forme pour y loger deux couleuvrines, affin que à mêmes temps que la grande batterie commancera son feu, l'on puisse donner en flanc depuis le bastion de l'Évangile jusques au coing de la tour de Coignes et endommager d'autant l'ennemy. La nuit du XXII accompaigné de mon frère Monsieur le duc, je fis recognoistre le lieu où nous commencerions les tranchées et ne me contentant pas de ceste première veue, je fus l'autre nuit et suivante encores les reveoir et visiter tous les environs, afin de bien prendre et choisir ledict lieu, et surtout où l'on pourroit faire ung assez bon corps de garde pour résister aux ennemys, s'ilz vouloient entreprendre aucune chose sur ladicte tranchée et l'artillerie. Il a esté advisé et résolu que l'on feroit deux corps : sçavoir l'ung à cent pas du fossé pour y loger deux cents cinquante hommes et ung autre de route près du premier, où il aura de cinq à six cens hommes pour soustenir le plus avancé, s'il en est besoing; par ce moyen j'espère avoir l'avantage de faire en une mesme nuit les tranchées et approches, chose qui pourra beaucoup avancer la besogne et faire penser à l'ennemy que l'on n'y veult riens oublier, faisant cependant baster avecq toute la dilligence qu'il est possible tout ce que deppend du faict de l'artillerie comme gabions, fascines et autres choses nécessaires et continuer la tranchée tirant au bastion de l'Évangile, avec intention que samedy matin il y aura douze canons en batterie contre les deffences de la tour de Coignes et deux plate-formes qui sont sur la courtine tirant de ladicte tour vers le bastion de l'Évangile; l'on travaille aussi en toute dilligence au comblement du port.» (Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

trement et que je euse encore servi de quelque chause ysi, je n'an feuse bugée; je vous envoy l'édist que le Roy ha fayst pour les habillemens, je m'aseure que en seré bien ayse.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — 27 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 417.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, je ne vous sçaurois assez dire le grand contentement que reçoit le Roy monsieur mon filz de ce que vous sçavez si bien servir à ses intentions, encores qu'elles se soient changées souvent par les divers occurences d'affaires, dont vous estes d'autant plus louable, et verrez par la lettre que présentement il vous escript comme il désire que vous adjoignez à tout ce que vous avez bien faict par cy devant un autre service, qui est de faire escouler soubz couleur des cinq cents Suisses jusques au nombre de huit cens, s'il est possible[1], de quoy je vous prie, de ma part, et d'y faire selon l'entière bonne affection que je sçay que vous avez de le contenter en toutes choses qu'il vous commande. Mondict sieur et filz ne vous a rien prescript de la solde qui sera baillée auxdicts Suisses pour ce que c'est chose de laquelle il se fye bien que vous essayerez d'accorder au meilleur mesnage qu'il vous sera possible, selon la particulière recommandation en quoy vous est le bien de son service, qui est tout ce que je vous diray de ce lieu où je prie Dieu, Monsieur de Bellievre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Saint-Ligier, le XXVII^e jour de février 1573.

CATERINE.

BRULART.

[1] Voici la raison qu'en donnait Charles IX : «Avec ceux que mes frères et moy avons de ceste heure en noz gardes, nous pourrions faire ung corps de mille ou douze cens hommes de ceste nation là, qui seroit suffizant pour faire une bonne teste en quelque lieu que affaire se peult présenter.» (Même volume, f° 515.)

---

1573. — 27 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3201, f° 61 r°.

A MON COUSIN

## LE MARESCHAL DE DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz vous respond si amplement à voz deux dernières, par celle qu'il vous faict présentement que je n'y sçaurois rien adjouster, synon pour vous prier de continuer en la bonne volonté et affection que portez au bien et affaires de ce royaume, vous employant de tout vostre pouvoir à rendre toutes choses paisibles par delà. Je tiendray la main que, lorsque le Roy mondict sieur et filz fera la distribution des bénéfices vacquans, que l'évesché de Agde que demandez vous sera accordé; je vous prye de le croire et que voz services ne serout oublyez, pryant Dieu, mon cousin, qu'il vous tienne en sa saincte et digne garde.

Escript à Saint-Ligier, le XXVII^e jour de février 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 27 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 121.

## A MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte, qui m'a esté fort agréable, tant pour avoir entendu de voz nouvelles que pour avoyr veu par icelle comme vous estes

près de mon filz, auquel je vous prie dire et ramentevoyr souvent ce que vous verrez et cognoistrez qui sera à propos et nécessaire pour sa conservation, encores que, je m'asseure, pour la bonne voulonté et affection que vous nous portez, vous n'estes pour rien obmettre de cela ni du service du Roy monsieur mon filz, dont vous me ferez grand plaisir de m'escripre le plus souvent que vous pourrez, priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Sainct-Légier, le..... jour de febvrier 1573.

(*De sa main.*) Mon cousin, je say bien que, cet[1] mon fils et ses frères sont creu, qu'yl iront plus avent que yl n'en n'est besouyn pour le servise de Dieu ny du Roy; car l'envye qu'ils ont de bien faire leur fayré croyre qui le fault ynsin[2]; mès vous enn' avés veu de leur rase qu'il fayset cet que aytoit pour leur honneur, néanmoyns se conservoynt, come la réson le veult, qui me fest vous prier de leur remonstrer; car je say bien conbien yl vous aystimet et royet.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 28 février.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, la lettre que le Roy monsieur mon filz vous escript en responce à la vostre du XVII^e de ce mois est si ample pour vous donner toute bonne instruction de ses affaires par delà que, m'en remectant sur icelle entièrement, je vous prie de bien poiser et considérer le surplus de celles que nous avons aujourd'huy sur les braz, et combien il est important de forcer et réduire ce qui est maintenant occupé en Languedoc par les rebelles, aussi de conserver et tenir toujours en debveoir les autres lieux et places d'importance, pour éviter tout inconvénient; pour quoi l'on se remet à vous de ce que vous estimerez estre à faire en vostre gouvernement, priant Dieu, Monsieur de Gordes, vous avoir en sa garde.

Escript à Sainct-Léger, le XXVIII^e jour de février 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 28 février.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy. n° 801, f° 108.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, pour ce que je désire aultant qu'il m'est possible que le viconte de Venaiz soit promptement expédyé d'un procès qu'il a pendant en la Grand' Chambre devant vous, je vous ay bien voullu escripre la présente pour vous prier luy donner audience et au surplus avoir son bon droict en bonne et briefve justice pour recommandé: comme je m'asseure que vous aurez, tant pour la prière que je vous en fais que pour le bien de la justice, et n'estant la présente à aultre effect, je la finiray, priant Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Sainct-Léger, le dernier jour de febvrier 1573.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

[1] *Cet*, si.

[2] *Ynsin*, ainsi.

1573. — 1er mars.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 407.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, vos deux dernières dépesches des XIII et XVI du mois passé [1], nous mettent en peyne pour ce que, par l'une nous ne sçaurions désirer plus d'honnestes parolles de la continuation de l'amytié d'entre la royne d'Angleterre et le Roy monsieur mon fils, et, par l'autre, qui est la derniere, vous nous représentez beaucoup de choses, qui nous font craindre le contraire, avecque les autres advis que nous avons d'ailleurs.

Voilà pourquoy mondict sieur et fils vous faict entendre le désir qu'il a d'en estre esclairci, et, de ma part, je vous prie mettre peyne de voir clair, et nous en advertir incontinent; car, si ladicte royne se vouloit déclairer et que, sans y mettre son nom, elle y employast ses subjectz, vaisseaulx et moyens, soubs prétexte de nos subjectz mal affectionnés, il seroit très nécessaire que pourveussions d'heure à l'armement de quelques vaysseaulx, oultre ce qui est du costé de la Rochelle, pour l'expugnation de laquelle il ne se pert une seule minute d'heure de temps, comme vous escript bien amplement mondict sieur et filz, qui me gardera de vous en faire redicte; mais vous priant, pour la fin, que vous regardiez surtout le moyen qu'il y a de mettre quelque bonne fin en la négociation du propos de mariage; car continuant, il n'y a chose que nous désirions plus ni qui soit tant nécessaire pour le bien des affaires de ladicte royne et de ses principaulx ministres que cela, ni aussi, à vous dire vrai, qui nous confirme plus d'amitié avec les princes de la Germanie, comme nous désirons, délibérant mondict sieur et filz de faire aussi envers eux, pour establir une vraye et parfaicte amitié, ce qu'il pourra, affin de leur oster l'opinion mesmes qu'avoit icelle royne que ayons fait ligue pour leur courre sus, chose à quoy je ne consentiray jamais, désirant l'amitié des princes et princesses noz voisins et voisines plus que nulle autre chose, mais aussi, après que nous avons faict tout ce qui se peut pour ceste occasion, si nous recognoissions que l'on contemnast nostredicte amitié, je ne serois pas d'advis de nous soucier guères de ceux qui n'en feroient poinct de cas.

Pénétrez le plus avant que vous pourrez ès occasions des voyages que se font faire si fréquemment de l'un à l'autre ladicte royne et lesdicts princes, et nous en donnez avis et aussi des autres occasions, priant Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Saint-Léger, le premier jour de mars.

CATERINE.

PINART.

[1] Voir ces dépêches dans le tome V de la *Correspondance de la Mothe-Fénelon*, p. 253 et 258.

---

1573. — 2 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 50.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, vous verrez par la lettre du Roy monsieur mon filz ce qui se peult respondre à voz lettres du XXe de ce présent mois, qui me gardera vous faire ceste-cy plus longue, que pour vous prier d'avoir tousjours ce qui touche le service du Roy mondict sieur et filz en vostre charge en la mesme bonne affection que vous avez eu jusques icy, dont il est bien satisfaict et content; priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Saint-Léger, le 11e jour de mars 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 2 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3259, f° 21 r°.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, sans la considération des services et de la pauvretté du bon homme Monsieur de Sanssac, je m'asseure que le Roy monsieur mon filz vous eust très voluntiers accordé la réserve de l'abbaye de la Nouaille, dont nous avez escript; mais mondict sieur et filz garde ceste bonne volunté pour quelque autre meilleure, quand il en vacquera. Cependant, mon cousin, je suys infiniment ayse que vostre santé et disposition aient peu permectre que soyiez allé au camp avec mon filz, que je m'asseure aussy qui en sera très ayse, priant Dieu, mon cousin, vous avoyr en sa saincte et digne garde.

Escript à Saint-Léger, le 11e jour de mars 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 2 mars.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.

A MON FILS LE DUC D'ANJOU.

Mon filz, la marquise de Trans me fait entendre le singulier désir qu'elle a que son fils le vicomte de Curson[1], qui s'en va déjà grand, preigne nourriture près du Roy monsieur mon filz, affin que, en suivant les traces de ses prédécesseurs, il se puisse rendre capable de faire service à ceste couronne, comme il a très bonne espérance et, pour cet effect, luy pourvoir de quelque saige, prudent et advisé gentilhomme qui soit pour le gouverner et conduire jusqu'à ce qu'il soit parvenu en age suffisant pour en tirer le fruict qu'il promet, et pour ce que mon cousin le marquis de Trans a de longtemps cognoissance et bien bonne opiniou du capitaine Dallon pour l'avoir nourri et congneu propre pour le gouvernement de son filz, je vous ay bien voulu escripre la présente et vous prier, mon filz, de donner congé audict capitaine Dallon pour aller trouver le marquis de Trans et prendre la charge et gouvernement de son filz et le mener au Roy, et en son lieu permettre à son frère qui est lieutenant de ladicte compagnie de commander en icelle, afin que, par ce moyen, ni l'un ni l'autre ne reçoipve incommodité; en cest endroit, priant Dieu, après m'estre très affectueusement recommandée à vostre bonne grace, vous avoir, mon filz, en sa saincte et digne garde.

Escript à Saint-Léger, le 11e jour de mars 1573.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — 4 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 420.

A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, vous verrez par la lettre que présentement vous escript le Roy monsieur mon filz[1] comme il s'est résolu de

[1] Frédéric de Foix, vicomte de Gurson; il devait prédécéder à son père, Germain-Gaston, marquis de Trans, cité plus bas, le héros de la singulière aventure racontée par Brantôme dans la vie du maréchal de Tavannes (éd. Lalanne, t. V, p. 93), qui lui-même mourut en 1591.

[1] Voici cette lettre, qui complète celle de Catherine : «Monsieur de Bellièvre, j'ay veu ce que me mandez



IMPRIMERIE NATIONALE.

se servir de la levée des six mille Suysses et de les faire marcher, puisque sans cela il y auroit encores dangier de plus grands désordres que ceulx qui sont jusques icy advenuz à cause du retardement de l'acheminement d'icelle, lequel ne vous peult estre imputé, ayant en cela faict ce qui vous a esté commandé par mondict sieur et filz, auquel vous ferez service fort agréable de vous trouver à la première monstre desdicts Suysses pour les raisons qu'il vous a cy-devant escriptes et les faire acheminer devant, si il est possible, ceste trouppe de huict ou neuf cens hommes en toute dilligence, ainsi qu'il le vous mande. Quant au payement, je faictz faire une bonne dépesche à ceulx du conseil qui sont demeurez à Paris pour faire accélérer les deniers du clergé que se devront porter de Thoulouse à Lyon, affin que la chose ne tire plus à longueur, ainsi qu'il est bien nécessaire, priant Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Sainct-Ligier, ce quatriesme jour de mars 1573.

Asseurez-vous, Monsieur de Bellièvre, que le Roy monsieur mon filz a bonne envie aux premières vaccations qui adviendront, de recognoistre voz services et moy d'y tenir la main, comme vous méritez.

CATERINE.

BRULART.

par vostre lettre du XIX^e du passé du grand désordre que font du pays des Ligues les cappitaines et soldatz de la levée des six mil Suysses lesquelz, s'estant résoluz de marcher en ladicte levée, sont desbauchéz et ne veullent plus vivre que par les taverues, dont les Seigneurs des cantons sont fort indignéz et s'en sentent tellement chargéz qu'ilz vous ont déclairé que, si je ne faisois marcher lesdictz cappitaines et soldatz, ils leurs feroyent commandement de venir à mon service, suivant la cappitulation qui a esté faite avec eulx. Je m'asseure bien que, s'il y eust eu quelque moyen à adnulcir et faire passer ce mescontantement, vous n'eussiez failly d'y donner bon ordre, comme vous avez faict jusques icy à retarder l'acheminement de ladicte levée, suivant ce que je vous ay cy-devant escript. Mais, puisque les choses sont réduictes à tel poinct que lesdicts cappitaines sont résoluz de marcher, soit avec mon bon gré ou autrement, et que je serois tousjours condamné à leur payer la solde de trois moys, vous regarderez, incontinent la présente receue, de les faire acheminer. Et pour ce que du nombre des vingt cappitaines, qui y doivent servir et ont eu leurs lettres d'apoinctement, le cappitaine Tokiner n'est pas compris et que en cela il ne se peut riens changer, je désire, encores que je vous aye cy-devant mandé que je ne veulx pas avoir plus de six mil hommes, que vous le faictes marcher avec une compaignye qui fera la vingt-uniesme enseigne, laquelle ne soit que de trois cens hommes, payée au prorata de l'apoinctement des autres cappitaines; car tousjours pourray-je bien choisir dedans ce nombre desdicts six mil Suysses jusques à huict cens hommes pour me servir de renfort de garde. Ce faisant, l'on ne pourra faire marcher les deux enseignes que le cappitaine Castelberg vous a dict qu'il seroit bon de bailler à la haulte ligue Grise pour les contenter veu la bonne affection et volunté qu'a monstré ladicte ligue porter au bien de mes affaires, de quoy je me trouve ung peu en peyne. Toutesfois je ne puis rien, sinon me résouldre à ne faire marcher lesdicts Grisons, puisque c'est chose qui ne se peult faire à ceste heure que les cappitaines ont jà esté appoinctez et asseurez de marcher. Je voudrois bien que vous advisissiez à faire sortir promptement du pays jusques à huict ou neuf cens hommes qui n'attendissent pas les autres et vinssent droict du lieu de la première monstre où ils recepvront argent pour de là s'acheminer aux plus grandes journées qu'il seroit possible à la Rochelle où est mon frère, le duc d'Anjou, affin qu'ilz puissent me faire quelque bon service, et pour le regard de l'autre grosse troupe qui ne se rendroit si tost au lieu de la première monstre, je seray bien aise, d'autant que je ne puis rien craindre de mal en mon royaume que du costé de l'Allemagne où il est à présumer que ceulx qui me détiennent mes villes par force s'efforceront plus tost d'avoir secours qu'en nul autre endroict, qu'elle ne bouge des quartiers de la Bourgogne et Champagne pour tenir coste frontière là bien garnye contre toutes forces qui y pourroient venir descendre, dont touttefois je n'ay point jusques icy occasion de rien craindre par advis qui m'en est venu.» (Même volume, f° 418.)

1573. — 4 mars.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 90.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, vous m'avés fayst fort grent plésir de m'avoyr mendé si au long des novelles de mes enfans et suis bien marrye de cet qu'il ne vous veulet croyre, et vous prie ne léser pour sela de le leur bien dire, et puisqu'il ont toul veu et si bien reconnu toutes chauses, yl me semble qu'il ont aucasion de se contenter, et ne plus aystre aupiniatre et vous croyre, car vous avés veu les Roys leur grent-père et père, et Monseigneur d'Orléans, leur oncle, et les aymés asés pour ne leur conseler rien contre leurs honneur et devoyr, et, quent yl fayront coment ceulx là hont fayst, se devet contenter. Je suis bien marrye de voyr ceulx de la Rochelle si ostiné; car yl fayrynt [mieux] pour eulx et nous tous de se rendre. Yl me semble que, s'il i veulet entendre, que seré beaucoup guagné de conserver tant de jeans de bien à quelque aultre meilleur ayffest, et le plus tost, avent que leur avegne neul secours, lé resevoyr à composition. Vous aystes tent de jeans de bien auprès de mon fils, que je m'aseure le sauré bien conseller, et qu'i le resevéré tousjours de bonne part, principalement de vous qu'il euré aystimé come père. Je prie Dieu vous bien guarder et conserver.

De Saint-Ligier, cet IIII^e de mars 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 10 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 435.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, tout le subject de la dépesche que vous faict présentement le Roy mon filz n'est que pour le regard des deux enseignes de Grisons[1] qu'il est bien d'advis que vous faictes marcher avec les autres vingt un de la levée, si vous congnoissiez que ce soit chose requise pour le bien de son service et accommoder les affaires ès Ligue grises; à quoy nous asseurons que vous sçaurez saigement donner ordre, priant Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

[1] Dès le 6 mars, Charles IX, après avoir prié Bellièvre de retarder l'envoi de la dernière levée, avait changé d'avis et il avait écrit à Schomberg : «Ayant sceu qu'il y avoit eu beaucoup de mécontentement parmy les sieurs des Ligues à cause que l'acheminement de ceste levée estoit retardé et que ces capitaines faisoient compte de marcher suivant les traictez, puisqu'ilz avoient les lettres d'appointement, et aussi pour ce que j'ay pensé qu'il ne sera point mal à propoz que je me trouve ung peu fort sur l'occasion des gens de guerre qui sont du costé des Pays-Bas et du grand nombre de vaisseaulx qui sont armez sur la mer, qui passent souvent le long de nos costes, je me suis résolu de faire marcher ladicte levée, dont j'ay bien voulu vous adviser, affin que si l'on vouloit interpréter par delà que ce feust en intention d'accroistre et allumer davantaige la guerre en mon royaume que au contraire je fais rechercher plus que jamais ceux de la Rochelle de les réduire par douceur, encore que l'on les tienne assiégez de bien près tant par le moyen des forts qui ont esté faictz à cinq ou six cents pas de leur fossé, de l'empeschement du port qui est tel qu'ilz ne peuvent plus estre secouruz de la mer, que de la batterie, aux deffenses que l'on a commencé dès le dernier jour de février, espérant que la praticque que jà a esté commencée avec eulx réussira à bon effect, et que, après avoir bien marchandé, ilz se contenteront des conditions que je leur ay fait offrir et qui sont contenues en vostre mémoire.» (Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.)

Escript à Sainct-Léger, le x^e jour de mars 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — Du 10 au 15 mars.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 117.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

Mon cousin, cete mort de Monsieur d'Omale[1] m'a telement ayfréyée que je n'atens l'eure de ouir quelque mauvèse novelle de mes enfans, si Dieu n'i met la mayn, et vous aultres de les en guarder par forse. Et ne creignez qu'i vous en veulet mal, et empeschés les qu'i n'allet plus en ses lieux au yl n'onst que fayre, et en peult avenir un sy grent malheur, que, le pansant, je an suis hors de moy. Le Roy vous envoye cet jeantilhomme à tous pour vous comender de ne léser plus aler ses frères en set lieulx et ausi que vous mesmes ne vous y azardiés sans aucasion, car yl a trop de regrect d'avoyr perdu le povre Monsieur d'Omale contre dè bélitre pour povoyr endurer que ceulx qui restet set metet en parel dangé, car vous pouvés bien fayre son servise et vous conserver, car c'et cet qu'il désire, et ne veult nulement que son frère suffre que neul de vous aultres aillet à l'assaut, come cet porteur luy ha dist qu'en étiés délibérés. Je prie Dieu qu'ils se rendet, et vous prie, conselé à mon fils de les prendre à quelque condition que ce souit pour vous sauver tous et tent de noblesse qui est cet que je prie à Dieu volouir tout conserver.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Le duc d'Aumale avait été tué le 8 mars.

1573. — 13 mars.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 57.

A MON FILS

## MONSIEUR LE DUC D'ANJOU.

Mon filz, nous vismes d'avent arsouyr, le bonhomme maréchal de Tavannes qui ayst guéri, mais si foyble qu'il ne bouge du list. Le Roy yl fit venir son consel pour sur vostre letre aviser cet qu'il vous auroyt à mender pour finale résolution et enfin yl résoleut qu'il ne pouvoyt fayre un mauvès marché s'il pouvoyt avoyr la Rochelle par composition et qu'il ne fallu conprendre le reste, afin de n'entertenir plus cette asotiation qu'il ont antre eux, et qu'il sanble que Lanoue seroyt bien ayse de se les aubliger pour se fayre tacitement chef de tous, ce qu'i ne fault neulement, ni qu'i haye plus de presche, ni d'exersise de leur religion ni de ministre en cet royaume, puisque Dieu nous enn a délivrés, et pour la ville de la Rochelle suivre ce qui feut bayllé à l'abé Guadaigne, et surtout n'aler à la longue, de peur que la longueur nous atirast les Alemans et les Englois sur les aypoles[1]. En prenant bientost ceste plase tout sese[2], aus avertisemens que avons et Le Loge vous enn a aporté la volonté du Roy; mès le bonhomme Tavannes a envoyé retenir des reytres et que ayeut les Suise, de quoy yl estoit marry qui n'euse sitost et la jeandarmerie reposaye, que, s'il venoyt pour entrer en Franse, qu'i lé falloit aler combatre à la frontière et léser la Rochelle tousjour asiégée et que lors y seroyt guéri pour y estre, et qu'il avoit grent regret qu'il ne vous povoit fayre servise. Je vous aseure qu'il est bien foyble et dist que l'on vous fayst acroyre que le royaume de Pologne ayst beau et bon, mès

[1] *Aypoles*, épaules.

[2] *Sese*, cesse.

qu'il est désert et ne veault rien, n'est si grent que l'on dist et que les jeans sont brutauls; et quand je lui dis qu'yl estoit veneu un jeune jeantilhomme qui disouit qu'i vous feroynt leur roy, et que à le voyr yl montre bien qu'y sont bien sivils et jeans de bon entendement et que c'et un bon et grent royaume qui a toujours sant cinquante mile chevauls pour fayre cet qu'il veult, il me respondit : yl fault voyr, mès yl le fauldré acquérir et je ne savès pas cet qu'il enn avoyt dist auparavent. Le bon homme ne veut pas aler or de son fumier et ne voudra pas ausi que vous, que luy servés beaucoup, voulussié aystre plus grent, tent qu'il vivré; je seré bien de son aupinion, set je n'émès mieulx vostre honneur et grandeur que mon plésir. Je vous veulx aussi avertir d'un aultre chause que n'est pas de cet propos, c'et que vostre sœur je pense qu'el ayst grosse de deus mois; car, yl y a haultent que vous et son mary partites. Je an suis bien ayse, come aussi sui-je de set que madame de Nevers a faist un fils, pour l'amour de son mari. Nous allons annuit coucher hà Fonteynebleau au feyron[1] Pasques. Je prie Dieu que pussions avoir de bonnes novelles et qu'il vous garde de tout danger.

Cet XIII mars 1573.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — 14 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 443.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, le Roy, monsieur mon filz congnoist de plus en plus la bonne affection avec laquelle vous cheminez en ce qui touche le bien de son service que vous n'avez voulu abandonner pour donner ordre aux affaires d'importance qui sont nays[1] par delà; en quoy, comme nous nous asseurons bien que vous n'aurez faict ny ne ferez jamais autre chose que ce que doibt à son maistre ung bon et affectionné ministre tel que l'on vous congnoist et estime, il ne fault pas que vous doubtiez que vous n'en soyez tousjours loué par le Roy mondict sieur et filz et que moy, pour ma part, ne vous en preingne en ma protection ainsy qu'il est bien raisonnable, saichant bien que vous n'estes meu et guydé que du seul zèle que vous portez au bien des affaires de ce royaume, vous voulant bien dire pour fin de ceste lettre que le Roy mondict sieur et filz demeure autant satisfaict du service que vous luy avez faict en ce voyaige que vous le pouvez désirer pour vostre contentement. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le XIIIe jour de mars 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 14 mars.

Impr. dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, je vous prie, suivant ce que le Roy monsieur mon fils vous escript, regarder de fayre tout ce que pourrez pour conforter ceux qui sont dedans le chasteau de Lislebourg[2], car il est bien à craindre que le comte de Morton[3] les force, s'ils n'ont

[1] *Au feyron*, où nous ferons.

[1] *Nays*, nées.

[2] Voir, pour le siège de Lislebourg, Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, t. II, p. 281; lettre de Killegrew à lord Burghley dans le *Calendar of State papers* (1573), p. 280.

[3] Le comte de Morton avait été à la fin de novembre 1572 nommé régent d'Écosse; voir sa lettre à lord Burghley dans le *Calendar of State papers* (1573), p. 210.

esté secourus de ce que le frère du lair de Granges a receu pour leur porter, dont je vous prie nous escripre au vrai des nouvelles, et pareillement de l'arrivée de Vérac, auquel vous ne devez faire difficulté d'escripre que nous sommes bien esbahis d'estre si longtemps sans avoir de ses nouvelles et que nous en sommes en peyne. J'estime que la royne d'Angleterre ne vous refusera pas un passeport pour envoyer quelqu'un qui ayt entendement devers les Anglois. Vous manderez de bouche ce que verrez qui sera à propos, et luy vous en mandera aussy de sa part, ou bien, si voyez qu'il n'y eut point de danger, vous vous escriprez l'ung à l'autre en chiffre. Il est très nécessaire d'avoir l'œil de ce costé-là suivant ce que vous mesme escripvez. Voilà pourquoi je vous prie derechef y faire tout ce qu'il vous sera possible et nous escripre le plus tost et le plus souvent que vous pourrez les responses que vous avez eues sur les lettres que vous avons escriptes par Vérac pour le faict du mariage, pour lequel je vous prie user de tous les moyens qu'il vous sera possible, afin que en ayons l'heureuse fin que désirons, car tous les autres affaires ne sauroient que bien aller si cesluy-là réussit; priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XIIIe jour de mars 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 14 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 445.

A MONSIEUR

## LE PRÉSIDENT DE BELLIÈVRE[1].

Monsieur le Président, ceste cy que je vous faictz est pour accompaigner la lettre que vous escript le Roy monsieur mon fils[1] et vous ramentevoir que, estant en Suysse son ambassadeur, comme vous estes, il fault que vous ayez l'œil soingneusement ouvert à toutes les mauvaises praticques qui s'y poursuivront au préjudice et désavantaige de ses affaires pour empescher qu'ilz ne sortent effect ainsi que bien l'a sceu faire vostre frère pendant qu'il y a résidé, priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le XIIIIe jour de mars 1573.

CATERINE.

BRUSLART.

[1] M. de Hautefort, frère de M. de Bellièvre, et qui venait de le remplacer en Suisse.

---

1573. — 16 mars.

Orig. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 102.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, pour ce que je désire faire venir seurement à Madame de Randan[2] qui est à la Mirandole un pacquet que vous trouverez avec la présente, je vous prie luy envoyer incontinent par homme exprès jusques audict lieu de la Mirandole, affin qu'il ne se puisse perdre ne esgarer, et par la première que vous me ferez, me donner advis de la réception de la présente qui ne servira à autre effect et à prier Dieu, Monsieur du Ferrier, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le XVIe jour de mars 1573.

CATERINE.

CHANTEREAU.

[1] La lettre du roi précède celle-ci et n'y ajoute rien; aussi jugeons-nous inutile de la reproduire.

[2] Veuve de François de la Rochefoucault.

1573. — 17 mars.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 114 r°.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, vous savés la fiense et créanse qu'ont mes enfans en vous, je vous prie, quelque mine qu'il vous fasset, ne creyndre à les empescher du tout de n'aler plus au yl ont tousjours alé; car vous veoyés l'ynconvényent avenu au poure Monsieur d'Omale. Yl leurs en peut avenir aultent, et pour l'honneur de Dieu, meté i vous tous ensamble et les enn anpeschés, come ausy le Roy mon fils veut, pour le regreet qu'il a d'avoir perdu une tel prynse contre des belistres. Yl vous envoye à tous cet jeantilhomme pour vous comender de ne vous hazarder de fason qu'il vous perde; car yl désire la conservation de vous tous plus que la prinse de la Rochelle, encore qu'ele luy importe pour la conservation de son royaume, et ne veult nulement que neul prinse allet à l'assault, come luy a feist entendre Le Seure que tous ces jeunes y volouynt aler[1], yl vous mende, à vous aultres vieulx de les enn an guarder, aultre le commendement qu'il en fayst à son frere pour leur fayre. Je prie à Dieu qu'il set rendet, et les fault resevoyr à toutes conditions, plus tost que plus perdre de vous aultres. Je prie Dieu vous volouir bien guarder.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] M. de Nançay, le 30 septembre, écrivait à M. du Bouchage : «Ceux de la Rochelle espèrent avoir secours. L'on dit que Montgommery estoit party avec quatre vingt vaisseaulx, mais, par faulte d'argent, il est demeuré avec soixante-deux dont n'y en a que dix-huict chargez d'environ deux mille hommes qui se soient mis en mer. On ne sçait quel chemin ilz ont prins; on fait courir le bruict que Montgommery veut faire quelque descente vers Normandie.» (Bibl. nat., fonds français, n° 3188, f° 25.)

1573. — 18 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 58.

A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, vous verrez par la lettre que le Roy monsieur mon fils vous escript l'advis que nous avons que ceulx qui ont esté de la nouvelle opinion se veullent remuer et semblent voulloir favoriser le comte de Montgommery et ceulx qui l'accompaignent en la descente que l'on dict qu'ilz ont délibéré faire en Normandie; à quoy je vous prie prendre bien garde et de près, pour, si cela est, en user et vous comporter envers eulx, ainsi que le Rey mondict sieur et filz vous escript; à la lettre duquel me remectant, je prieray Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le XVIII^e jour de mars 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 18 mars.

Orig. Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, je n'adjousteray rien à celle que le Roy monsieur mon filz vous escript présentement, d'aultant que par icelle il vous mande bien amplement son intention sur ce qu'il désire que vous faictes en vostre gouvernement, que je vous prye de suivre et avoir l'œil ouvert que ceulx qui se sont soubzlevez n'entrepreignent rien contre son service. Je m'asseure tant de vous que vous y ferez tout debvoir, et que vous nous ferez souvent savoir de voz nouvelles, pryant Dieu, Monsieur de Gordes, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le XVIII^e jour de mars 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 18 mars.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 104.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, vous serez de présent satisfait d'assignation tant pour le payement de vos parties extraordinaires de l'année passée, comme pour vostre estat ordinaire, selon qu'il a esté escript par ceux du Conseil du Roy monsieur mon fils, lequel est bien marry n'avoir eu tant de moyen de bien faire à ses bons serviteurs, comme il en a bonne volonté. Envoyez moy une copie des lettres que vous me mandez estre ès mains d'un chacun par delà pour justification de l'exécution de l'Admiral[1]. Si ce sont celles que je pense, d'aultant qu'elles sont faites selon la vérité, je crois qu'elles produiront l'effect tel que nous désirons. Le Roy mon fils a veu la lettre de la comtesse de la Mirande; sur quoy il vous fait entendre son intention. Je prie Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le XVIII^e jour de mars 1573.

CATERINE.

NEUFVILLE.

[1] Voici ce que mandait le même jour Charles IX à du Ferrier : «J'ay veu la lettre que la comtesse de la Mirande vous a escrit touchant le s^r Louis (*sic*) et la venue d'elle et de son fils par deçà. Vous aurez depuis receu mes lettres, par lesquelles je vous mande ce que j'ay fait pour arrester ledict Louis, lequel, comme je vous ay escrit, est allé retrouver mon frère au camp de la Rochelle. Il a esté pourveu d'assignations pour le payement de la garnison de la Mirande.» (Même volume, f° 203.) Voir une lettre de du Ferrier qui entre dans de longs détails sur la garnison de la Mirande. (*Ibid.*, p. 8 et suiv.)

1573. — 18 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3184, f° 26.

## A MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon fils vous escript si amplement que je n'y sçaurois rien adjouster davantaige, sinon pour vous pryer de nous faire sçavoir de vos nouvelles, y ayant longtemps que n'en avons entendeu, en estans en poyne. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous tienne en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le XVIII^eme jour de mars 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

[1573. — 20 mars.]

Aut. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XX, f° 44.

## A MON FILS LE DUC D'ANJOU.

Mon fils, j'é ayté d'avis de vous envoyer cet courrier pour aultent que je m'aseure que l'on fera croyre que le Roy vostre frère seré fort blesé; mès, Dieu mersis, se n'et pas guière. Yl é vray qu'il a aychapé un grent coup, car il a mis enn opinion de teuer les sanglyer à pié et à coups d'espieu et yl n'i set pas encore beaucoup, et aystent Brion et Fontayne et luy à pié et volant enferer le sanglier, yl a retorné son aypieu sur le pié et lui a coupé auprès du cros aurtel; mès yl ne touche poynt au nerf; s'et seulement quelque tendon, et afin que l'on ne vous fase le mal plus grent, je vous enn é voleu avertir yncontinent; car je l'é veu panser et sa bleseure n'est plus longue que cete raye; yl est au lit; ayspère que, dan sinc au sis jours, yl sera ausi gualart qu'il fust jamès. Je prie à Dieu qu'i vous guarde de plus grande bléseure et voldrès aystre aseuraye que lui et vous n'aun usié jeamès de

plus dangereuse. Envoyé quelque un de vostre part pour le visiter, yl i an seré bien ayse[1].

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573 — 20 mars.

Aut. Archives de Turin.

A MON FRÈRE

## MONSIEUR LE DUC DE SAVOIE.

Mon frère, à ce que j'ay veu par une lectre, l'on vous a fait part de la blessure du Roy mon filz, laquelle, Dieu mercy, est peu de chose et en est bien guéry. J'en suis dehors, Dieu mercy, et comme j'ai un peu la joue enflée, ce sera cause que ne vous fais la présente plus longue et prie Dieu vous donner ce que désirez.

Vostre bonne seur,

CATERINE.

---

1573. — 21 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, p. 457.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, le Roy monsieur mon filz et moy avons par quelque temps désiré que la levée des Suysses eust esté pieçà par deçà, touteffoys quant nous considérons le temps qu'elle nous vient à propoz pour faire service, s'il survient quelque mauvaise occasion plus grande que ce que l'on voyt aujourd'huy se préparer, nous n'y avons point quasi de regret; mais plus tost en sommes bien ayses, espérans que, dedans les troys moys de leur service, l'on verra sortir dehors toutes les mauvaises humeurs desquelles nous pouvons estre menassez et que, estans frays venus du pays, comme ilz seront, ilz feront meilleur service que s'ilz eussent jà esté troys ou quatre moys en ce royaulme[1]. Si nous pouvons avoir bien tost bonne yssue de la Rochelle et de Sancerre, j'espère que les efforts du dehors ne seront pas grans et sur ce je prie Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le XXI^eme^ jour de mars 1573.

CATERINE.

BRULART.

Charles IX, le 23 mars, écrivait de son côté à son frère : «Je commence à me bien guérir de ma petite blessure, espérant l'estre bien tost du tout. Je garde le lit de peur de la défluction. Je vous asseure ma playe n'avoir esté que de la moictié à peu près aussi grande que celle que j'avois au bras.» (Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

[1] La veille, Charles IX avait écrit au duc d'Anjou son frère : «Je viens présentement de recevoir une dépesche du s^r^ de Bellièvre de laquelle je vous envoie la coppie, et, encores que je ne trouve pas pour bien certain l'advis que lui a esté donné de ceste levée de huit mille reistres et six mille lansquenets que promet en faire entrer en mon royaulme le comte Ludovic [de Nassau] dedans le moys de may prochain, pourveu que l'on donne ordre de luy faire fournir cent mil escus et que cela pourra bien avoir esté dict pour favoriser les affaires de ceulx de la Rochelle et des autres villes qui me sont détenues par force, si est-ce, mon frère, qu'il me semble qu'il ne berce que bien fin et pour mon service et, pour mieulx s'en esclercir de la vérité, de faire mestre le s^r^ de la Noue dextrement en propos par le s^r^ de Biron ou autre si ceulx de la Rochelle et leurs complices ont quelque espérance de secours de déhors ou non et d'essayer de tirer de luy quelques particularitez là dessus, èsquelles l'on pourra cognoistre s'il y aura quelque conformité en l'advis susdict. Au surplus, mon frère, j'ay advisé de vous faire marcher le plus promptement qu'il sera possible ung régiment de troys mil Suisses et de faire venir séjourner l'aultre en la frontière de Picardye, hormis cinq cens que je feray venir près de moy pour ma garde, estant délibéré, affin que le susdict régiment soit plus tost près de vous, de le faire mettre à Rouanne sur la rivière de Loire pour couler incontinent vers Angiers, si Dieu veult que bientost vous me puisiez mander de bonnes nouvelles de la Rochelle; j'espère que quant et quant tous ces bruictz de secours s'évanouiront et tous les desseins de ceulx qui essayent d'affliger mon royaulme seront par ce moyen rompuz.» (Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

1573. — 23 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3184, f° 27.

## A MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz a esté bien aise d'entendre par le s^r Copola comme toutes choses se passent en Languedoc, aussy particulièrement qu'il les lui a bien sceu représenter, mesmes ce qui s'est fait avancé jusques icy au siège de Sommières, ayant porté ung grand regret des gens de bien qui sont morts aux assaultz qui y ont esté donnez; mesmement mon cousin le comte de Candalle, vostre beau-frère; la compaignie duquel il a départy aux sieurs de Mondragon et de Sarlabos, suivant la requeste que lui en avez faicte, voullant bien vous dire que j'ay faict soigneusement regarder s'il y auroit moyen de vous faire fournir par deçà quelques bonnes sommes pour satisfaire à l'entretènement de l'armée que vous commandez; mais il ne s'en est trouvé pas ung, qui est cause, mon cousin, que je vous pryc de vous ayder des troys cents mille livres que doibt fournir le pays de Languedoc, à mesure qu'ilz se recevront, comme il n'y a point de doubte qu'ilz ne se reçoivent après que ce différend qui est entre ceulx de Thoulouse et le syndic de Languedoc sera vuidé, vous ayant esté oultre cela envoyé le pouvoir que vous avez cy-devant demandé, lequel vous devez avoir à ceste heure par devers vous, qui est cause que vous n'avez point de besoing de celluy duquel faict mention le penultième article du mémoire dudict Copola, qui est tout ce que j'ay à vous dire, mon cousin, en priant Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Fontainebleau, le XXIII^e jour de mars 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

1573. — Du 25 au 30 mars.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XX, f° 47.

## AU DUC D'ANJOU.

Mon frère, je viens de recevoir du sieur de la Motte Fénelon mon ambassadeur en Angleterre une dépesche de laquelle je vous envoye le double, par où vous verrez en quelz termes demeure la royne d'Angleterre pour le faict du mariaige d'elle et de mon frère le duc d'Alençon[1] et comme vous aurez veu par

[1] Voici la réponse de la reine Élisabeth, transmise par Cécil : «Sa Majesté, voiant que le Roy Très Chrestien son bon frère et la Roine sa mère persévèrent en leur honneste désir de demander son alliance, encor que, despuis le mois d'aoust dernier, plusieurs choses soient intervenues de leur costé, par lesquelles elle a eu grande occasion de ne suivre le propos;

«Neantmoins, à leurs pourchas, elle retourne maintenant aux mesmes termes où les choses en estoient demeurées, le XX^me dudict mois d'aoust, lorsqu'elle, séant en son Conseil à Keningworth, présent le s^r de la Mole, fit une forme de response audict s^r embassadeur, qui a deu contenter Leurs Très Chrestiennes Majestés, suivant laquelle elle dit de nouveau :

«Que pour le bien de ses subjects, lesquels monstrent de prévoir beaucoup de grands dangiers en ce royaume, si elle les délaisse sans quelque lignée provenant d'elle, et sans successeur, affin de leur satisfaire, qu'elle est fermément résolue de se marier de quelque bon et grand lieu, selon elle, si elle peut trouver quelqu'un qui à elle et à son Estat soit convenable;

«Et que, sur l'offre que Leurs Majestés Très Chrestiennes luy font de Monsieur le duc d'Alençon, leur frère et fils, elle trouve que le party est très honorable, si toutes autres choses y peuvent convenir, dont estime qu'il en consiste une bonne partie en l'entrevue d'eulx deux, tant à cause de l'inégualité de l'age, que pour le rapport que ceulx qui ont veu Monsieur le Duc ont faict de son visage, afin de veoir s'il y aura mutuel contentement entre eulx; car ainsy elle a tousjours respondu à tous autres princes qui l'ont recerchée, ce que chascun sçait, bien que beaucoup ont faict, qu'elle n'accepteroit jamais aucun pour mary, si elle ne l'eust premièrement veu;

«Que néantmoins, pour le mescontentement et autres desplaisirs qui pourroient succéder de ladicte entrevue,

le double de la dernière dépesche que j'ay faicte audict La Motte sur l'audience que donna dernièrement la Royne madame et mère au sieur de Valsingham ambassadeur de la-

si d'aventure les choses ne sortoient en effet, et craignant pour cela quelque diminution d'amitié, en lieu qu'elle la veult de plus en plus augmenter, elle ne sçait que désirer là dessus; ains remet à Leurs Majestés Très Chrestiennes ledict point de l'entrevue, sçachant très bien qu'elles ne conseilleront rien à leur frère et fils qui ne soit selon son honneur, espérant qu'il ne s'en fera aucune mauvaise interprétation, tant elle y procède simplement et sincèrement, qu'encores des choses ne sortent effect désiré; car en cas de mariage, encor qu'il y puisse avoir cause suffisante de se contenter, et louer des personnes, voires à les honorer et aymer, si fault-il que les affections de deux costés soient absolues; en quoy le gré de nul autre ne peult servir, sinon celuy des parties.

«Qu'elle entend, cependant, que touts les articles qui ont esté consentis par cy-devant, et trouvés bons par Sa Majesté au propos de Monsieur, demeurent entiers pour Monsieur le Duc, muant seulement les noms, réservé l'interprétation ou esclarcissement des doubtes sur l'article de la religion, ce qui sera remis à estre déterminé par elle et Monsieur le Duc à leur entrevue.

«Qu'elle voyt bien qu'audict article y aura maintenant plus de difficulté qu'il n'y eust en auparavant les événemens de France, considérant le cours qu'il semble que le Roy tient contre ses subjects pour leur religion agréant à celle d'Angleterre, mesmement à luy accorder ceste partie de sa religion qui consiste principalement en la messe, attendu le scandale que tous ses conseillers disent qu'il pourroit en ce temps advenir de le luy permettre, pour estre chose trop contraire à *la sainte parole de Dieu*, et aux lois establies pour la religion receue en Angleterre, de sorte que, oultre le scrupule de sa propre conscience, elle estime que bien peu des siens le luy vouldront conseiller, ayant cause à présent d'y estre plus soigneux qu'ils n'ont esté par cy devant.

«Que, néantmoins, sur ce que ledict s^r grand trésorier dict qu'il luy a remonstré, qu'encor qu'elle ne doubte trouver en Monsieur le Duc toutes les perfections qu'elle désireroit, de tant qu'il y en a plusieurs grandes et louables, et qu'il est de très illustre et royalle extraction, et que c'est à présent qu'un party tant honorable luy est offert avec tant sérieux moyens, tant par le Roy et sa mère, comme par la continuelle poursuite par messagiers et lettres du Duc mesmes, comme tousjours appert, et qu'estant le temps à elle de se maryer, pour ainsy qu'il ne fault qu'elle s'arreste à petites difficultés, qu'elle dist qu'elle se veult incliner pour l'amour de ses subjects, nonobstant qu'elle y vit aucunes choses non du tout à sa satisfaction, d'endurer aulcuns defaults, ce qu'elle ne vouldroit faire, si n'estoit pour la nécessité de son mariage à contenter son royaume;

«Qu'elle ne nye point ce que ledict grand trésorier luy a pareillement remonstré touchant le point de la religion, que plusieurs choses, *moiennant qu'elles ne soient directement contre la parole de Dieu, comme il dict estre quelque part de la messe*, se peuvent laisser aller par connivence; qu'autrement l'on ne les octroyeroit pas, et qu'il y a moins de scrupule et moins de scandale de ne les contredire, que si par expresse déclaration l'on les authoriseroit; par où ledict s^r trésorier pense qu'en telles et semblables moindres choses sa conscience se pourroit acquiescer, en espérance que, Mons^r le Duc s'estant accoustumé avec l'exercise de la religion d'Angleterre, trouveroit avec le temps plus de raison de s'en louer, que peult estre de la religion de France, *car il est manifeste qu'en la plus part des choses celle d'Angleterre ne varie de la Romaine fors qu'au langage;* qui est ce qu'à présent elle peult respondre au désir du Roy et de la Royne Très Chrestiens, et ainsy le leur fera dire par son ambassadeur par delà.

«Et ledict s^r grand trésorier adjousta :

«Que suivant ce que dessus, estant fort pressé par ledict s^r embassadeur à dire quelque chose de ce qu'il pensoit, il dict qu'il ne pouvoit aucunement penser, sinon que Mons^r le Duc trouve bon de prendre la poste avec une modérée compaignie pour venir par deçà en ce printemps, comme en may, ou semblable temps, pour veoir la royne, ce qu'il pourroit faire sans le préjudice de luy, considérant la grandeur de Sa Majesté, et qu'il n'a aucun estat souverain, ains l'honneur d'estre duc et frère de Roy, et comme un jeune prince désirant aussy de travailler et veoir les païs, il pourra en ceste sorte venir à Grenwich, ou en quelque autre lieu icy près de Londres en Kent, ou bien là part où la Royne lors se trouvera; qu'il auroit bonne espérance que l'affaire se conduiroit à une bonne et bien heureuse conclusion; car accordant qu'il se peult trouver aultant agréable, comme plusieurs en ont faict rapport puis naguères, en ce que la picotte de la petite vérolle *s'est toute effacée*, n'y voyoit difficulté importante que celle de la religion. Et quant le mutuel contentement se trouvera aulx personnes, il espéroit que la religion ne l'emportera, et qu'il y aura encores

dicte royne, il luy sera propozé de nouveaux moyens pour la persuader audict mariaige et l'attirer à le vouloir et consentir que toutes choses soient premièrement résolues avant l'entreveue, affin que, la faisant, le mariage se puisse aussi consommer; car je croy qu'il n'y a personne qui me peust avec raison conseiller que mondict frère allast à ladicte entrevue que premièrement tout ne soit conclud, arresté et signé, sans touteffois pour la contenter que personne le saiche, ainsi qu'il est amplement discouru par le double de ladicte dépesche, qui me gardera d'en estendre ceste cy davantaige, si n'est pour vous dire que l'homme dudict sieur de la Motte m'a raporté que le premier jour de ce mois le comte de Montgommery estoit en Cornuailles, faisant tout ce qu'il peult pour advancer son équipaige et partement, estans une partie de ses vaisseaulx déjà prestz à Porsemut[1] et qu'il avoit environ de cinq ou six mil hommes, dont il est certain qu'il y en a deux mil cinq cens de fort bien armez et qui pourront sortir desdicts vaisseaux sur lesquelz il a force artillerie, pouldres, boulletz et munitions de guerre avecq grand nombre de biscuitz et de toute sortes de vivres; qu'il a promis et asseuré à ceulx qui luy ont faict fournir argent pour dresser son équippaige qu'il le mectra en la Rochelle et que luy y entrera; mais je ne pense pas qu'il le puisse faire, à ce que m'avez escript de l'ordre que y avez donné pour l'en empescher; et Languillier qui estoit party d'Angleterre pour en aller porter nouvelles à ceulx de la Rochelle est retourné en Angleterre, asseurant y estre entré et sorty; mais je n'en crois rien et ne doubte pas qu'il n'ait fait sourdre ce bruict expressément pour donner couraige au comte de Montgomery duquel, je m'asseure, que vous sçaurez bien rompre le desseing, s'il l'a, pour entrer à la Rochelle et la secourir, priant Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Je signe cete lettre pour le Roy[2], car yl s'et alé coucher et va demayn au matin courir le serf auprès de Meleun.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

des conseillers qui vouldront ainsy adviser que Mons^r le Duc se puisse contenter avec une telle tolération pour l'exercise d'aucuns points de sa religion qui n'offenseroit l'estat de ce royaume.»

La Mothe-Fénelon résumait ainsi les autres propos du grand trésorier :

«Que ladicte Dame a le cueur et l'affection entiers vers le Roy et la Royne sa mère à vouloir demeurer à jamais leur bonne confédérée, ainsy qu'elle pense bien aussy que eulx, de leur costé, luy correspondent; mais qu'il ne voyt pas que cela puisse guères longuement durer, nonobstant sa présente véhémente intention à persévérer et garder le traicté de sa part, attendu les déportemens de la France, lesquels luy semblent que tendent fort à déprimer les protestans là où ce royaume ne peult faire qu'il ne leur porte faveur, ce que sera occasion, si le mariage ne succède, que peu à peu toute la seureté de la ligue s'ira perdre, et n'y aura ny traicté ny serment ny commerce ny lettres ny bonnes parolles qui les puissent engarder, car vouloit dire librement que, comme il pensoit, par les opinions des plus sages, que la royne sa maistresse ne pourroit faire qu'enfin elle et son Estat ne fussent contraints de suivre les délibérations et les générales résolutions qui se prendront par les princes protestans pour la deffense de leur religion, et pour résister aux attemptats de ceulx qui vouldront invahir ce royaume, dont pour boucher le pas à tous inconvéniens qui pourront survenir en l'amitié et bonne ligne qui est de présent entre Leurs Majestez, il jugeoit n'y aveoir rien de plus expédiant que de la confirmer et l'entretenir davantage par ce mariage.» (Record office, *State papers*, France, copie du temps.)

[1] Portsmouth.

[2] Cette lettre attribuée par Catherine à Charles IX est bien d'elle seule et à ce titre elle a de droit sa place dans le recueil de sa correspondance.

1573. — 30 mars.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 79.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 316.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, le s^r de Walsingham envoya hier son secretaire devers Pinart le prier de me dire qu'il avoit aucunes choses à traicter avec moy suivant une dépesche qu'il avoit reçue d'Angleterre et me requist de luy donner audience, comme j'ay faict ceste après dinée fort privement, tant et si longuement qu'a voulu ledict de Walsingham, qui a commencé son propos sur ce qu'aviez parlé à la royne sa maistresse de ce que nous dismes par deçà, lorsque le sieur comte de Wolcestre y estoit pour le faict du marriage d'entre ladicte royne et mon filz le duc d'Allençon et que, si l'entrevue de mondict filz et d'elle se faisoit, il s'en ensuivroit bien tost résolution, estant ladicte entrevue bien nécessaire, tant pour le contentement de l'œil des partties, que pour aussi par mesme moyen se pourroit accorder le faict de la religion, qui estoit les deux poincts dont il avoit commandement de me parler; sur quoy je l'ay bien tost esclaircy de l'intention du Roy mon filz et de la mienne, luy ayant repris ce qui a esté cy-devant escript pour le faict de ladicte entrevue et que pour le poinct de la religion, vous en aviez faict entendre à ladicte royne sa maistresse ce qui vous en avoit esté escript, qui est le moins qu'elle puisse accorder à mondict filz; sur quoy nous avons assez longuement parlé et ay enfin recueilly de luy que ladicte royne désiroit que mon filz se contentast de la liberté de sa conscience sans aucun exercice privé ni exterieur aucun, tenant ledict s^r de Walsingham assez ferme à cela et croit que c'est altérer en sa religion. Je luy ay respondu que je n'entendois poinct en ce me déclarer et que j'en parlerois au Roy mondict sieur et filz et à ceux de son conseil, mais qu'il me sembloit avoir juste occasion de se contenter de ce que accordions pour le faict de ladicte religion, que c'est, que mon filz n'exercera nostredicte religion par delà que en tel privé lieu convenable qu'adviseroit ladicte royne au dedans du chasteau ou maison où elle ét mon filz logeront et qu'encores n'entrera-t-il dedans ledict lieu pour faire l'exercice de la religion avec mondict filz que ses principaulx et plus privés serviteurs, qui seront Françoys; et davantage que ladicte royne mectra, si elle le veult, un huissier ou quelque autre honneste homme pour en garder la porte, affin qu'il voye qui y sera et ce qui s'y fera. Après cela bien entendu par le s^r de Walsingham, il a repris encore le propos de l'entrevue où j'ay bien congneu qu'il se conduisoit selon ce qu'il avoit de commandement; aussi m'a-t-il tout lu et baillé ung poinct de sa lettre, dont je vous envoie ung double que vous verrez, qui est faict artificieusement, car par icelluy il se juge assez qu'icelle royne voit bien que le Roy monsieur mon filz et moy ne permettrons pas que mondict filz le duc aille par delà sans plus grand fondement et assurance dudict mariage. Aussi après la lecture dudict mémoire ay-je dict au sieur de Walsingham que ladicte entrevue ne se pouvoit faire que premièrement les articles du mariage ne fussent conclus et que je ne pensois pas qu'une grande princesse, comme elle est, fondoit l'occasion de son mariage sur la beauté du visage d'un bon prince de si bon lieu, comme est mondict filz le duc; mais que j'estimois que, si elle désiroit l'espouser, que c'estoit pour rendre l'union perpétuelle entre ces deux royaumes, avoir amitié et ayde de nous, comme nous la désirons en semblable d'elle et que ledict mariage, nouant la perfection d'amitié d'entre elle

et nous et nos communs subjectz, que j'estois fort marrye que mondict filz le duc n'estoit plus agréable de visage qu'il n'est, mais qu'encores qu'il soit mon filz et qu'il ne fust pas fort décent que je parlasse de ses perfections et que, graces à Dieu, il n'avoit rien de difforme, et au contraire qu'il estoit de fort belle taille, de la mesme maison et sorty des propre père et mère, ayant le cœur très bon et l'entendement de mesme et qu'il n'y avoit rien à dire sinon le visage; encore c'estoit par accident, qu'il ne fust tout tel que mon filz le duc d'Anjou qu'elle a tant aymé, à ce que ledict sieur de Walsingham nous a autrefois dict; mais que, si elle ne vouloit ledict mariage, que nous désirons, qu'elle le dise franchement et que nous ne laisserons pas pour cela de l'aymer et d'entretenir nostre dernier traicté, si elle y a bonne volonté de sa part, comme il disoit, et que pourvu qu'elle y procède sincèrement ainsi que voulons faire de nostre costé, dont il ne s'est pas esloigné me disant que ladicte royne sa maistresse désirant bien fort l'entreténement dudict traité ne le romproit jamais la première, l'ayant bien monstré en ce qu'elle avoit refusé ses subjects qui l'avoient fort pressée de leur permettre de venir pour le faict de la religion faire la guerre en France; que nous avons à l'en remercier; mais que, à ce qu'il avoit entendu, nous estions délibérez de faire le contraire, ayans résolu que, aussi tost que la Rochelle sera prise, que nos forces iroient luy faire la guerre; et lui respondant à ce propos, l'ay aussi asseuré que, de nostre part, ne romprions point avec elle ny n'interromprions en quelque façon que ce fust nostredict dernier traicté; que nous vous mandions la remercier (comme aussi faut-il que faciez à vostre première audiense) dudict refus et desfenses qu'elle avoit faictes à ses subjectz, comme vous avez escript et que nous n'avions jamais pensé, aussi n'y avoit il poinct d'apparence de croire que nous voulussions, après avoir si solemnellement et franchement faict ung traicté, le rompre et qu'il ne falloit jamais que de son costé elle croye ceux qui désireroient et qui vouloient par leurs artifices amener ces deux royaumes aux maux qu'engendre ou apporte la guerre, comme, de nostre part, nous estions bien résoluz de ne les croire aucunement et qu'en telles choses le Roy monsieur mon filz oyoit (comme les princes doivent faire les choses que l'on leur propose) et n'ayant touttefois jamais pensé ni ne voudroit penser à cela, qu'à present, graces à Dieu, il est grand et a l'esprit aussi meur pour avoir l'intelligence de ses affaires et sçauroit fort bien prendre de luy même les résolutions qu'il fault pour s'entretenir en bonne amitié avec ses voysins et principallement avec ladicte royne; mais que, de nostre costé, nous avons aussi à nous plaindre de ce que nous sçavions bien qu'elle avoit aussi promis soubz main à ceulx qui nous font la guerre et que doresnavant, pour rendre parfaicte l'intention de nostredict dernier traicté, qu'il falloit proccéder sincèrement sans disimuler ny user de façons couvertes d'une part ni d'autre et effectuer nostredict traicté, ce qui l'a fait ung peu penser; et puis il est entré en propos sur l'Escosse où il m'a dict que tous estoient bien d'accord, recognoissans le petit roy et qu'il n'y en avoit plus que des opiniastres qui tenoient le chasteau de Lislebourg, qui estoient Lair des Granges et Ledington, que nous sçavons bien qui avoient tousjours faict tant de mauvais offices contre la royne d'Escosse et que sa maistresse avoit bien sceu ce que nous avions mandé par le frère de Lair des Granges, et l'asseurance que nous avions donnée à ceux de Lislebourg de les assister pour faire tousjours pour la royne d'Escosse.

Je luy ay à ce propos respondu qu'il ne se trouveroit rien que nous eussions faict ny dict ny en volonté de faire ny dire au préjudice du traicté, mais que, si sadicte maistresse en avoit vu quelque chose ou vu par escript, que tout cela estoit faux et contrefaict. Et luy ay fait plainte par mesme moyen de ce que l'on avoit pris et retenu et tenoit-on encore Vérac en Angleterre, où les vents l'avoient jeté par tempeste, allant en Escosse avec l'ambassadeur de la royne sa maistresse, afin de moyenner ensemblement suivant nostre traicté une bonne paix audict pays d'Escosse, et que cela estoit contre l'intention de nostredict traicté. Il est ung peu blesmy, et croy que ce qui luy avoit donné volonté, ces jours passez, comme je me doute qu'il a eu de s'en aller, comme il vous a esté escript, sans dire adieu, est la peur qu'il avoit que l'on le retint pour ledict Vérac et que au demeurant nous estions bien ayses de ce que icelle royne sa maistresse eust veu les papiers que avoit iceluy Vérac, pour ce qu'il ne se trouvoit rien qui fust contraire à l'intention de nostredict traicté et que véritablement le Roy monsieur mon filz ne pouvoit pas heureusement oublier de recommander ladicte royne d'Escosse, luy estant ce que elle est, et lors ledict de Walsingham m'a dict que, par iceluy traicté, il est nommement dict qu'il ne se parlera aucunement de ladicte royne d'Ecosse, et que ledict Vérac avoit jeté les papiers à la mer, quand il avoit approché la terre d'Angleterre; mais, sans nous arrester davantage en ce propoz, sommes entrez sur lesdicts deux poinctz dont il avoit charge, me disant derechef que mon fils allast à ladicte entrevue et que nous remissions ledict poinct de la religion à se résouldre estant là sur le lieu entre ladicte royne et qu'il y auroit honneste occasion et couleur de dire que ce seroit pour ne s'estre pu accorder dudict poinct de la religion; et suivant ce que je luy avois desjà sur le mesme subject respondu, je luy ay derechef dict que c'est chose que nous ne permettrions jamais pour le mal que cela pourroit amener cy-après, d'autant que, s'il advenoit que mondict filz allast de delà et qu'il s'en revint sans effectuer ledict mariage, y allant, comme sans doute il iroit de sa réputation, cela seroit cause que le Roy monsieur mon filz et nous tous nous ressentirions de telle sorte, qu'il ne pourroit estre qu'il n'en vint de grandes inimitiez entre elle et nous; mais qu'il y avoit ung bon expédient en cela, par lequel elle recevroit l'honneur qu'elle mérite et désire, c'est que, considéré ce que luy avons desjà bien particulièrement desclaré, qui est que je croyois bien Sadicte Majesté estre si prudente, si sage qu'elle ne se marieroit pas, à mon advis, pour la beauté d'un visage, mais pour le bien de ses affaires et autres considérations qu'elle sçait assez prudemment penser et que, pour ceste cause, si elle veult accorder les articles du mariage, et les signer, comme nous ferons de nostre part et nous promettre par lettres qu'elle nous escrira de sa main, qu'elle aura agréable la personne de mondict filz le duc d'Allençon, nul ne sçaura la conclusion et accord dudict mariage que ceux qu'elle voudra choisir de ses confidens de sa part et de la nostre, mes trois enfans et moy et deux seulement de nostre conseil pour accorder les articles, et, lorsque tout sera secretement accordé et non autrement, mondict filz le duc entreprendra le voyage expressement, ainsi que s'il n'y avoit rien de fait, pour lui présenter son service, ainsi que feroit un bien affectioné qu'il luy est, pour aller acquérir ses bonnes graces et désirant l'espouser. Et lors ou quelque temps après, afin qu'elle ait l'honneur qu'elle désire d'estre recherchée par luy jusques en son royaume, elle déclarera qu'elle

veult ledict mariage et, par ce moyen, elle seroit honorablement satisfaicte, comme elle désire, s'il luy plaist ainsi l'accorder. Sur quoy le s^r Walsingham, après avoir quelque peu pensé, m'a dict, mais pour cela ce seroit faire le mariage; et je luy ay respondu que oui et que ladicte entrevue ne se pouvoit autrement faire, d'autant que ce seroit faire tort à mon filz de luy faire entreprendre ledict voyage que le mariage ne se fist point, pour ce que l'on penseroit que ce refus fust pour quelque autre occasion; mais que je le priois tenir la main de sa part et nous ayder à nous en faire avoir le plus tost qu'il pourroit response, affin que, s'il ne se pouvoit faire en Angleterre, nous voulions entendre ailleurs à un autre party, et occasion qui se présente bien à propos pour mon filz, et que pour cela nous ne laisserions pas de demeurer en tous bons termes de ligue et d'amitié selon nostre dernier traicté; en quoy il nous a dict qu'il s'employera de toute affection et qu'il espéroit, estant en Angleterre, où il s'en debvoit bientost retourner, pour ce que son successeur sera bientost par deçà, à ce qu'il dict, y faire tous les bons offices et avoir encore ce bien d'en estre ministre pour servir d'affection à l'entreténement de l'amitié de ces deux royaumes, n'ayant pas failly de luy dire qu'il n'y avoit rien qui y pust tant que ledict mariage, et que, le faisant, c'estoit unir et rendre en amictié parfaicte. M'ayant après mis au propos de la Rochelle, me demandant s'il s'y faisoit point quelque bonne composition, je n'ay pas failly de lui dire la vérité telle qu'elle est, et comme nous ne désirons rien tant que de les conserver, ainsi qu'il leur a esté bien monstré, leur ayant faict offrir les offres des plus raisonnables conditions qu'il est possible, et comme il avoit bien pu entendre et dont ils sont encore admonestez de les accepter et qu'encore mondict filz, pour éviter leur ruine, leur en faisoit journellement parler, combien qu'il aye moyen de les forcer, estant le boulevard de l'Evangile quasi tout ruiné et la courtine d'auprès, les voyant jusques au cœur dedans la ville et eux hors d'espérance d'avoir secours d'Angleterre, comme j'ay dict audict Walsingham qu'ilz disoient l'attendre; car le port est si bien bouché et occupé, ce qu'il m'a confessé estre vray et le savoir bien et oultre de cela que nous sçavons bien qu'ilz ont beaucoup d'autres incommodités dedans la ville, de sorte que, si mon filz vouloit, il les feroit forcer; mais le désir qu'il a qu'ilz se réduisent faict qu'il temporise et attend tous les jours pour voir s'ils seront si saiges de se réduire doucement, premier que d'endurer ung assault; mais le Roy mon filz et moy luy avons mandé depuis un peu pour le danger qu'il y avoit à la personne de mondict filz, à ce qu'il s'advisast d'y mectre une fin, comme je ne doute pas qu'il ne fasse, ayant sceu certainement qu'il a faict loger ses soldatz dedans le fossé, se délibérant d'advancer pied à pied et gaigner ledict boulevard de l'Évangile, y loger des pièces d'artillerie, comme il lui sera aysé, et les battre dudict boulevard dedans la ville à force de canons et, pour ce qu'il estoit prest à prendre congé de moy, il a tenu encores sur les deux dictz poincts de l'entrevue et de la religion et pour ce qu'il entendict bien nostre conviction, je les lui réitéray encores, comme j'ay faict, ainsi qu'il est desclaré cy devant, dont je ne vous feray aucune redicte; mais vous prie n'oublier rien de que dessus et faire en sorte que nous en ayons bien tost, s'il est possible, l'heureuse fin que nous désirons et n'oubliez pas de suivre et satisfaire aussi entièrement à la dépesche que vous fismes le jour d'hier et de nous escrire le plus souvent que vous pourrez par l'ordinaire, priant Dieu, Monsieur de la

Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde[1].

Escript à Fontainebleau, le xxx^eme jour de mars 1573.

CATERINE.

[1] Walsingham rendit compte en ces termes de cet entretien à Cécil, le 1^er avril : «A l'égard du mariage, j'ai dit à la Reine que Sa Majesté ma maîtresse ne pouvait parler plus clairement qu'elle n'avait fait jusques icy, et qu'elle ne pouvait prendre un époux sans l'avoir vu préalablement;

«Qu'elle ne pouvait consentir qu'aucun homme qui deviendrait son époux professât de son consentement une religion qu'elle croirait contraire à la parole de Dieu et défendue par les lois de son royaume.

«Elle a répondu au premier de ces points que le Roi ni elle ne pouvaient consentir que le duc passât en Angleterre sans être assuré que le mariage se ferait.

«Sur le second, qu'il ne serait pas honnête que son fils changeât de religion tout d'un coup, et qu'il ne serait honorable pour Sa Majesté d'exiger que son époux n'eût pas l'exercice de sa religion, et quant à ce que la reine dit, qu'elle ne pouvait consentir qu'il n'eût aucune manière de religion, il lui semblait que c'était bien obscur et méritait un éclaircissement.

«Je lui ai répondu que je n'avais pas l'ordre de l'expliquer, mais qu'il me semblait que l'intention de Sa Majesté ma maîtresse était de lui interdire l'exercice de toute religion contraire aux lois du royaume.»

Une longue discussion s'étant engagée: «Nous demandons seulement», dit en dernier lieu Catherine, «que mon fils ait l'exercice secrètement de sa religion, pour lui et quelques-uns des siens, avec cette réserve, que Sa Majesté désignera ceux qu'elle jugera à propos pour éviter qu'aucun de ses sujets n'y aille.»

L'entretien en étant resté là sur la question du mariage, et Catherine s'étant plainte des secours que Montgommery trouvait en Angleterre, Walsingham répliqua que plusieurs de ses sujets notables par leur naissance et leur haute situation avaient représenté à la reine sa maîtresse que, si elle ne protégeait les opprimés et les laissait succomber, qu'elle serait la cause de la ruine de son propre royaume; que le moment était favorable pour recouvrer les provinces de France qui appartiennent à la couronne d'Angleterre, et lui avaient offert de mettre sur pied en six mois une armée de 20,000 hommes de pied, et de 2,000 chevaux; que tout récemment on avait découvert que la cour de France était disposée à entreprendre en Écosse quelque chose contre la reine sa maîtresse.

Elle répliqua qu'elle n'ignorait pas les offres faites à la reine d'Angleterre, et qu'elle lui savait gré de ne pas les avoir acceptées. Quant à l'Écosse, «nous n'avons eu jamais l'intention», ajouta-t-elle, «que de porter les Écossais à un accommodement et à reconnaître la reine leur maîtresse pour leur souveraine».

«Mais c'est tout à fait contraire à l'alliance qui a été conclue», répondit-il, «puisqu'il est dit que de part et d'autre on ne chercherait pas à donner la loi à l'Écosse, mais que de concert on travaillerait au maintien du gouvernement actuel.»

Elle battit en retraite et reprocha l'arrestation de Vérac envoyé en mission en Écosse. Il répondit que la reine n'avait entendu parler du voyage de Vérac qu'au moment où il avait été arrêté et que rien d'ailleurs ne justifiait sa mission et qu'il n'avait ni passeport ni sauf-conduit. (*Ambassades de Walsingham*, p. 399.)

1573. — 30 mars.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 83 v°.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 321.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, ce mot seullement sera pour accompagner la lettre que le Roy mon filz vous escript, à laquelle me remectant et à celle que je vous feis le jourdhuy, par laquelle vous serez bien amplement adverty de tout ce qui s'est faict dans la dernière audience que j'ay donnée au sieur de Walsingham, ambassadeur de la Royne d'Angleterre ma bonne seur et cousine, vous priant cependant de satisfaire, comme je m'asseure que ferez, à tout le contenu de madicte précédente dépesche et m'en advertir et le Roy mondict sieur et filz le plus tost qu'il vous sera possible, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le xxx^eme jour de mars 1573.

CATERINE.



IMPRIMERIE NATIONALE.

1573. — 1er avril.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 16105, f° 61 v°.

## A MONSIEUR DE SAINT-GOUARD.

Monsieur de St Gouard, je ne peux rien adjouster à la dépesche que vous faict le Roy monsieur mon filz que le discours que je vous envoye[1], par lequel cognoistrez qu'il me sera bien difficile souffrir estre accusée de nuire aux affaires du Roy Catholicque, après avoir faict pour luy tout ce qui m'a esté possible.

Si le roy vous en parle, ce que je n'estime qu'il face, je vous prie lui respondre conformément au contenu dudict mémoire et nous mander comme ilz auront pris par delà la nouvelle de la pais des Vénitiens et pareillement me faire part de la disposition de mes petites-filles, y ayant fort long temps que nous n'avons de voz lettres, nous sommes en peine et craignons que celles que vous avez escriptes n'ayent esté prises par les chemins.

CATERINE.

---

1573. — 2 avril.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 92.

A MON FILS

## MONSIEUR LE DUC D'ANJOU.

Mon fils, j'é reseu vostre lettre par le mestre d'aultel La Haye, et veu toutes vos aunestetés, desquelles je ne doubte point en mon endroyt; mès j'aimerois mieulx que vous guardisié daventege, et vous prie panser que là est mis vostre honneur et réputation; comme me

[1] Dans sa lettre, le Roi lui fait part de ses démarches pour amener le Grand Seigneur à faire la paix avec les Vénitiens. Dans une lettre du 6 avril suivant, il se plaint aigrement des Espagnols : «Vous m'avez, Mr de St Gouard, renvoyé le jeune L'Aubespine si instruit de toutes choses qu'il m'a sceu rendre bon compte avecques vos lettres du xeme, des affaires et occurences de par delà, par où j'ay pris éclaircissement de plusieurs conjectures que j'avois remarquées de l'intention du roi d'Espaigne, lequel, soubz couleur de piété et de religion et de s'en dire et monstrer faulteur, veult, s'il peult, accommoder les affaires des Pays Bas, se réconcilier avecques la royne d'Angleterre et les princes protestans et me laisser sur les bras les ennemys que nous sommes acquis pour la deffense de cette querelle; ce pendant qu'il me cognoit occupé à la réduction de la Rochelle et autres villes tenues par mes rebelles, et sur le poinct d'en concilier bientost une heureuse fin. Il dict néantmoins, selon que m'escripvez par vostre lettre du xiiieme, qu'il ne cappitulera jamais avecques ses subjectz de ses pays que, s'ils se vouloient faire dignes de sa miséricorde et grace, qu'il falloit qu'ilz se reconnussent et se rendissent à discrètion. Sur ce il publie faire venir èsdict pays les Espagnolz de Lombardye et qu'ilz sont desjà partiz, démonstrant plus que jamais vouloir sortir de ses affaires par la force, mesmes le duc d'Albe a retenu huict mil reistres et fait tous préparatifz en apparence de se fortifier, mais en effet nous cognoissons qu'il s'est entièrement bandé depuis l'exécution faicte de mes conjurez à Paris, à aplanir par une bonne composition les troubles desdicts pays, se mettre à l'abri et nous délaisser au descouvert et à l'injure du temps. Nous avons, de tous costés, advis que le mariage de l'aisnée dudict Roy Catholicque est arresté avec l'archiduc Ernest, ou le troisième filz de l'Empereur et que ledict roy, en faveur du mariage, délaissera lesdicts Pays Bas et ensemble satisfera au partage prétendu par l'impératrice; que ledict Empereur est moyenneur non seullement d'en accommoder les affaires, contenter le prince d'Orange et ceulx de son party, mais asseurer pour amys au roy la royne d'Angleterre et les princes protestans, jusques à dire qu'il sera permis audict prince et ses associés joyr de leurs biens hors desdicts pays et que son filz ainé, qui est en Espaigne, sera marié à la fille du duc de Medina Cœly. Je ne doubte pas aussi que le mariage du roy de Hongrye ne soit proposé avecques la royne d'Angleterre et que lesdict Empereur et roy d'Espaigne ne cherchent, autant qu'ilz pourront, de joindre à leur maison ce royaume et que, d'autre part, la royne ne soit esmené à y entendre pour acquérir l'honneur de ce tiltre d'empire que l'on voudroit avecques ce mariage faire succéder au roy de Hongrye et asseurer elle et son royaume du roy d'Espaigne pour se fortifier ès prétentions de Calais, ne pouvant prendre confiance de moy pour ce que est advenu, quelque déclaration ouverte que je luy fasse de ma volonté.» (Même volume, f°s 62 et suiv.)

mendés, avés aysté en d'aussi hazardeus lieulx, mès je pansè qu'il étoit résonable pour votre réputation et ne vous en disois mot, encore que enn use la mesme creynte; mès à sesi que je conoys que n'i pouvés avoyr que mal sans enn acquérir daventege de honneur, je ne m'en puis teyre et vous prie y aller sagement, et ne me metre plus que n'aurés jeamès « un plus affectioné serviteur », car je veulx que me soyés « afectioné fils », et comme tel me reconoysié pour la plus affectioné mère que eut jamès enfent, et ne m'eusé plus cet mot de serviteur, mès de ce que vous m'estes. O reste, j'é veu ce que me mendés par le courrier que vous avions envoyé de l'espérense que avés que bientost nous manderés de bonnes novelles. Dieu le veulle par sa grase aveques vostre conservation et de vos frères et de tous les jeans de bien. Le Roy vous meude son yntention en cas que ayés prins la Rochelle par forse[1] et ausi cet yl venoynt hà conposition et de cet qu'il veult que fasyés; à quoy je vous prie vous resuldre et prendre cete sureté de moy, si s'estoyt de payer votre honneur et réputation, aultre que je vous ay trop monstré que je vous ayme mieulx au pouvé[1] aquérir réputation et grendeur que de vous voyr auprès de moy, encore que ce me soyt un grent contentement; mès je ne suis pas de sé mère qui n'ement leurs anfen que pour eulx, car je vous ayme pour vous voyr et désirer les premiers en grendeur et honneur et reputation, cet que m'aseure ne douctés poynt, et

[1] Voir les instructions données par Charles IX à son frère en cas de prise de la Rochelle : « J'ay voulu vous pryer de trois choses : la première, en cas que vous entriez en ladicte ville par assault, vous empeschiez, autant qu'il vous sera possible, qu'il ne soit usé de cruaulté, de laquelle je croy que vous estes ennemy capital, surtout que la vie soit conservée à beaucoup de pauvres femmes et enffans, lesquelz doibvent estre innocents de la désobeissance et rébellion des autres et que leur sexe soit mis en considération, et faire que la fureur soit convertye sur la ville et les maisons, affin d'estre un exemple pour les autres et pour la postérité une marque de leur obstinée et malheureuse fin, aussi bien, estant le port et havre rompu, gasté, comme il est, il se fault résouldre transporter le commerce qui s'y faisoit ailleurs, lequel sera, à mon advis, bien à propos en Brouage, après que vous y aurez faict construire et parfaire le port encommencé, ou désigué, comme je vous prie qu'il soit faict, et néantmoins qu'il ne soit permis aux habitans de ladicte ville de la Rochelle, mesmes jusques aux femmes de demeurer dans ladicte ville, ains soient depportez aux villes plus proches de ceste-là, comme à Niort, Saint-Jean-de-Angély et Coignac, affin que, s'il leur reste quelque instincq de mauvaise volunté, ilz ayent moins moyen de nuire.

« La seconde est que, en cas que ceulx de la Rochelle, ayant perdu toute espérance de secours, se voyant pressez si vifvement et réduictz à l'extrémité, voulussent parlementer, ilz ne soient du tout rejectez, ains, comme il seroit raisonnable, leur octroyer les conditions avantageuses qui leur ont esté par cy-devant offertes, desquelles ilz se sont rendus du tout indignes; aussi, s'ilz se veulent mectre à la raison et à vostre discrétion pour se garantir de plus grand mal, ils y soient receuz, affin que le désespoir ne les face tenir jusqu'à la fin, dont il ne pourroit advenir que dommaige et perte. En quelque sorte que ce soit, j'entends que la ville soit démantelée entièrement et que le démantelement s'en face à la chaulde pour plusieurs respectz. Advenant, mon frère, que les Rochellois ne fussent aussi réduictz à si mauvais termes et néanmoins voulissent composer, je me remectz à vous d'entrer en pratique et de leur accorder ce que jugerez estre plus convenable des articles que vous ay envoyez, cognoissant combien vous estes envieux et soigneux de garder la dignité qu'il appartient.

« La troisième recommandation est, quand vous aurez pris la ville de la Rochelle, que vous envoyez au plus tost à mes cousins l'amyral et mareschal Dampville les forces et munitions que vous estimerez estre nécessaires pour leur donner moyen de réduire les autres villes rebelles en leurs gouvernements, vous contentant d'avoyr faict tant pour moy, pour vostre réputation et pour le bien de ce royaume que d'avoir mis à bout ceste entreprise et laissé aux autres la besongne que leur aurez par cet exploict toute taillée et qui n'est digne de vous. » (Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

[1] *Au pouvé*, là où vous pouvez.

que conoysés vous-mesme que neul ne vous veult conseler de aler à ses aultres bicoques qui reseveront le coup de celui que donnerés à la Rochelle, que ne voyés que seré plus cet consel pour vous tenir louing deu Roy que pour vostre réputation. Par ensin, je vous prie suivre cet que le Roy vous en mende san regret; car vous devés louer Dieu, si prenés cette ville, de vous avoyr faiyst la grase d'estre le restaurateur et conservateur du royaume d'où aystes sorti, et que en l'eage de vint é eun an avés plus fayst que homme, pour grand capiteyne qu'il ait aysté, ay jeamès fayst. Cet à vient de Dieu, et de lui ausi fault que le reconoysiés et à lui seul atribuiés toutes vos victoires, léquelles je luy prie vous contineuer avec vostre bonheur et la conservation de vostre vie.

De Fontainebleau, le IIème jour d'avril 1573.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — 2 avril.

Orig. Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, par les lettres que le Roy monsieur mon filz vous escript, vous verrez l'advys qui luy a esté donné comme aucuns de ses subgetz fugitifz se préparent pour aller secourir les rebelles et le chemyn qu'ilz veullent prendre pour aller gaigner le Daulphiné où ilz font estat d'avoir faveur et intelligence; en quoy, d'autant que c'est chose de très grande importance au service du Roy mondict sieur et fils, je vous prye suyvre sy dextrement ce qu'il vous mande que vous puissiez prévenir que telles et sy pernityeuses intentions ne se puissent effectuer en vostre gouvernement. Il vous a très volluntiers accordé l'economat dont luy avez et à moy escript pour six moys, encores que puis naguères il ayt faict une ordonnance toute contraire à cella, affin de vous fayre cognoistre en quelle estime il vous a et désire vostre contentement; en quoy je fortiffieray tousjours ceste bonne vollunté de tout ce que je pourray, priant Dieu, Monsieur de Gordes, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le IIe jour d'avril 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 4 avril.

Orig. Communiqué par John Waller, libraire à Londres.

A MON FILZ

## MONSIEUR LE DUC D'ANJOU.

Mon filz, nous avons tout maintenant receu une lettre du sieur de Sigognes[1], laquelle j'ay advisé vous envoier, affin que vous voiez par icelle ce qu'il escript au Roy vostre frère de la délibération du conte de Montgomery; sur quoy je ne vous diray aultre chose que ce que vostre frère a cy devant escript; à quoy je m'asseure que vous aurez si bien satisfaict et pourveu et donnerez encores si bon ordre que, si ledict conté de Montgomery s'attaque à l'armée navalle, qu'il sera battu. Dieu vous veuille tousjours bien conserver et vous avoir en sa saincte et digne garde.

Fontainebleau, le IIIe jour d'avril 1573.

Vous voyrez ce que porte Frégose et entendrez par luy que, la Rochelle prise, tous nos ennemis nous seront amis; à quoy je vous prie considérer de quelle importance est de se haster.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

[1] Il était gouverneur de Dieppe.

1573. — 6 avril.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XX, f^os 50 et 51.

A MON FILZ

MONSIEUR LE DUC D'ANJOU[1].

Mon filz, le jeune de Laubespine arriva hier soir d'Espaigne et Portugal avecq une dépesche du sieur de S^t Gouart et ung mémoire de certaines particularitez grandement importantes dont le Roy vostre frère vous a escript par le secrétaire de Monsieur de Montmorency; mais estant ladicte dépesche et mémoire d'Espaigne de grande considération, je vous en ay bien voullu envoyer ung double que je vous prie veoir et communicquez de tout avecq le conte de Retz, qui a négocié dernièrement avecq les Allemans, affin qu'en prinssiez son oppinion, pour après y asseoir aussi vostre jugement et en escripre vostre advis audict sieur Roy vostre frère; cependant j'ay esté d'advis d'en faire escripre par Brulart, comme de luy-mesme et en chiffres à Schombert, affin qu'il face en Allemaigne publier la délibération où est le roy d'Espaigne de faire tuer le prince d'Aurenge, et comme il y a gens dépeschez expressément et que du demeurant il s'en serve envers ces princes, selon que les occasions se pourront présenter, et qu'il ne faille pas de prester des charitez à ceulx qui si évidemment font publier toutes choses faulses; affin qu'il puisse traverser ce qu'ilz veullent négocier, si ledict mémoire est véritable, et à quoy je veoy grande apparence, et où il faut rémédier autant que nous pourrons; car il n'y a rien aujourd'hui, après l'establissement du repos en ce roiaulme, qui nous importe tant que cela. Considérez que, si le mariaige du roy de Hongrie se faisoit avec la royne d'Angleterre et celluy de ma petite-fille avecq l'archiduc Ernest et que le roy d'Espaigne, pour amortir la pension et apaiser la prétention de l'Impératrice, il partageast ledict archiduc et madicte petite-fille de l'estat des Païs-Bas de Flandres et feist paix avec le prince d'Aurenge, nous serions envelopez et tournez en ce roiaulme d'eulx et de leurs affectionnez et ne nous resteroit que le costé des Suisses et de mon filz de Lorraine, par où l'on peust sortir de cediet roiaulme; encore sçavez vous bien en quel estat nous sommes avecq lesdictz Suisses, et est bien à considérer ce que le comte Palatin a faict signiffier à vostre frère de Lorraine pour le faict du comté de Bische; à quoy j'estime que l'Empereur et le duc Auguste ont intelligence et presté consentement, pour commencer à former une querelle qu'ilz poursuivront quand ilz vouldront et pour laquelle ils ne pourroint faire marcher et assembler forces que le Roy mondict sieur et filz n'y feust intéressé pour la proximité de ses terres et païs. Il sera bon que sur le tout vous nous mandiez par escript vostre advis et ne fault pas que vous communicquiez ces affaires à personne; car comme vous sçaurez bien juger, il est besoing de les tenir secrètes et d'y pourveoir encores plus secrètement, priant Dieu, mon filz, qu'il luy plaise de vous bien

[1] Après avoir reçu cette lettre, le duc d'Anjou écrivit de la Rochelle au Roi son frère, le 29 mars 1573 : «L'on a assez cogneu de quel artifice le roy d'Ispagne et ses ministres se sont jusques icy aydez à diffamer autant qu'ilz ont peu la réputation de Vostre Majesté; au moyen de quoy elle n'eust sceu luy rendre mieux la pareille que de faire soubz main semer en Allemagne son entreprise de faire tuer et assassiner le prince d'Orange et me semble qu'il seroit bien à propos de faire une bien ample dépesche à vostre ambassadeur résident à Rome sur les autres poinctz contenus en la dépesche du sieur de Saint-Goart pour les semer et publier où il verra estre à propos, et descouvrir le fard de piété, sainteté et religion dont l'Espagnol a bien sceu jusques icy se prévaloir; car ladicte ville est aujourd'hui le théatre de la chrétienté. Il ne fault douter que cela ne coure puis après partout.» (Bibl. nat., fonds français, n° 5556, f° 31 v°.)

conserver tousjours et vous donner en parfaicte santé l'heur et le contentement que vous souhaite et désire.

*(De sa main.)* Mon fils, quant à moy je trove grent aparense à cet que mende S^t Guar; car cet le roy d'Ispagne peult apéser ces troubles aveques le bon gré des Alemens et douner à sa fille lé Pey-Bas; car y metent le grent comendeur pour ajouint aveque le Arsiduc, c'et come set yl ne s'en dèfesoyt point; néanmoyns enn aparense yl s'an défest et contente l'Empereur et lé prinse de la Germanie, lesquels contemps et or de supeson qu'i lé veulle ruiner, coment yl en seron hors, s'il eute[1] les guarnisons espagnoles, je croy qu'il consantiron de fayre le roy d'Onguerie roy des Romeyns et ayderons en cet qu'il pourron pour s'aseurer daventage qu'il épose la royne d'Engleterre[2], au si sela se fesouit i serions si renfermés come dans une bouite[3], san amys ne moyen d'enn avoyr et tout sesi ne vient que de nous voyr encore à nous couper la gorge; car cet set[4] reaume aytoyt en repos et que l'Alemagne et Engletere vist que l'on ne veult plus que aystablir l'aubéysanse du Roy pour conserver tous ceulx qui n'iron contre ses comendementz, je panse qu'il émeroynt mieulx nostre amitié que celle de la maison d'Autriche qui ha tousjours fayst ce qu'el a peu pour les subjuguer, et la nostre pour les conserver en leur libertés; par ansin, mon fils, la prise de la Rochelle san longueur, en quelque fason que pourés, nous donnera le chemin auvert pour conserver la grandeur de cet royanme et augmenter la vostre, et croyés que ceulx qui en désiret la longueur ayme myeulx la meyson d'Espaigne que cella de Frense; car en là nous nous ruinons et eulx font leurs afayre et se agrendiset et de fason pour empécher à jeamès la grandeur du Roy et la vostre, longueur qui me fayst désespérer et vous promès que je n'an dorm poynt. Pansés i et metés pouine d'i rémèdier, set avés envie d'estre jeamès quelque chause, mès, set ne vous guardés comme devés, se ne seroyt pas pour parvenir à cet que je désire vous voyr.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

[1] *S'il eute*, s'il ôte.

[2] Dans une dépêche du mois précédent, de Saint-Gouard avait écrit : « Il se faict une menée bien secrete pour défavoriser en Angleterre les actions de Leurs Majestez et faire le mariage du roy de Hongrie avec la royne d'Angleterre et le faisant remettre hors le propos qui a esté cy devant tenu de M^r le duc d'Alençon; en quoy ladicte royne monstre vouloir entendre à ce que l'on a escript en Espagne et persuade l'on à ladicte royne que la négociation que l'on faict du mariage d'elle et de M^r le duc d'Allençon n'est que pour la tronper, et que, quand elle seroit d'accord de ce que l'on luy demande, il en sortiroit aussi peu d'effect que de celluy de M^r le duc d'Anjou; mais que par ce moyen Leurs Majestez veullent gaigner du temps et ne perdre quelque occasion d'entreprendre en Angleterre, si elles voient quelque occasion. » (Bibl. nat., fonds français, n° 16105, f° 5.)

[3] *Bouite*, boîte. — [4] *Cet set*, si ce.

---

1573. — 7 avril.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 96.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

Mon cousin, nous atendons tousjours le bon mot, qu'il aye pleu à Dieu fayre la grase à mon filz et à vous tous d'avoyr remis cete malheureuse plase en l'aubéissanse du Roy mon filz, et qu'i luy pleise ausi que ce souit avecques la moyndre perte d'hommes que l'on pouré. Je vous prie de me mender par le sieur de Montluët, présant porteur, cet que en pansés et à quoy yl a tins que le bastillon n'a esté asailli[1]. Je vous diray, mon cousin,

[1] Elle fait allusion au bastion de l'Évangile. Charles IX

coment vostre femme ha esté bien malade; mès asteure, Dieu mersis, elle set porte byen, et lui prie qu'il vous guarde aussi de vostre couté.

De Fontenebleau, ce VII^e jour d'avril 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 8 avril.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 138.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, vous serez de présent tellement satisfaict de ce qui vous est deu de l'année passée, tant pour vos parties extraordinaires que pour le reste du don de trois mil livres qui vous a esté faict et pour l'assignation de vostre estat de cette année que vous aurez occasion de croire que l'on a autre soin de vous que n'avez eu opinion jusques à présent, et c'est la faute de vos gens, si les assignations n'ont pas esté délivrées, coume le m'ont faict entendre ceux des finances du Roy monsieur mon fils. Je me remettray au surplus sur la lettre que vous escrit le Roy mondict sieur et filz, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, qu'il vous tienne en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le VIII^eme jour d'avril 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

rendant compte à M. de Saint-Gouard des opérations du siège, lui écrivait le 5 avril : « La ville de la Rochelle se retrouve si forte de nature et art et sont les assiégez si obstinez qu'il est bien difficile les forcer. Mon frère n'y perd une seulle heure de temps. Il est logé dedans la contrescarpe, qui regne depuis le bastion de l'Évangile jusques à celluy des Dames, prest à se saisir du fossé, lequel il a faict soïgneusement recognoistre, après estre couvert de quelques casemates; puis il donnera l'assault audict bastion de l'Evangile, lequel il espère emporter. » (Bibl. nat., fonds français, n° 16105, f° 64 v°.)

1573. — 8 avril.

Orig. Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, encores que le Roy monsieur mon filz soit assez asseuré de l'affection que vous avez à son service et du soing que vous prenez à prendre garde qu'il n'advienne aucune chose en voz quartiers qui soit à son préjudice, il vous a bien voullu faire ceste dépesche, affin que vous soyez bien adverty des advis qu'il a du remuement qui s'y prépare, pour y donner ordre et descouvrir qui sont les autheurs de telles menées et praticques, et y remédier, de telle façon que ceulx qui les favorisent y preignent exemple, sans touteffoys mettre en opiniou ceulx qui sont demeurez en leurs maisons, adhérens à leur oppinion, que l'on veille rien entreprendre au contre de ce qui leur a esté promis. En quoy je m'asseure que vous sçaurez si bien suivre sa vollunté et intention qu'il n'est besoing vous en faire aultre recommandation, qui est cause que je ne vous feray plus longue lettre, priant Dieu, Monsieur de Gordes, vous avoir en sa garde.

Escript à Fontainebleau, le VIII^e jour d'avril 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILE.

---

1573. — 10 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3202.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz vous a dépesché ce courrier pour vous advertir de l'estat auquel est maintenant la Rochelle et pour l'envye qu'il a de sçavoir quel a esté

le succez de vostre siège de Sommières, vous luy ferez et à moy semblablement plaisir de renvoyer bien tost cedict courrier et par luy nous donner advis de tout ce qui se passe par delà, donnant semblablement ordre, suivant ce qu'il vous escript, qu'il ne soit aucunement touché à l'argent de la recepte généralle de Montpellier qu'il a réservé pour subvenir aux grandes despences qui se font au siège de la Rochelle. Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le x^e^ jour d'avril 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 12 avril.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3129.

A MONSIEUR DE MONTPENSIER.

Mon cousin, cet m'a esté grent plésir d'avoyr veu par vos letres la bonne santé de mes enfans et prie à Dieu la leur volouyr contineuer et à vous ausi, lequel je vous prie, mon cousin, ne vous laser de m'en mender quand enn aurés le loisir. Je suys bien ausi marrye de la bleseure de Monsieur de Nevers et du Mayne. Je prie à Dieu lé volouyr tous bien guerder et vous prie dire bien à mon fils qui s'et coureusé de cet qu'il y vont san son congé et ausi aus soldas de cet que l'on dist qu'il n'y ont pas bien fayst. Je ne vous fayré la présante plus longue et prie Dieu vous bien guarder tous.

De Fonteinebleau, cet xn^eme^ d'avril 1573.

CATERINE.

---

1573. — 13 avril.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3149, f° 12.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE MARESCHAL DE COSSÉ.

Mon cousin, mon fils a tent mendé au Roy et là moy le contentement qu'il avoyt de vous et de vos actions que je n'é voleu fallir, afin que contineués de bon courage à faire servise, puisque voyés que yl ne le sèle pas à son roy et le vostre, qui vous doyt aystre un grent contentement que l'on ne cache pas le bien que méritez. Je vous prie, dite lui bien que cet n'é pas fayre coment ont fayst lé siens de se hazarder plus qu'il n'ann est de besouyn et qu'il ne doyt. Quant je oy parler de tent de blesés, je suis tousjour en creynte que quelqueeun de mes enfans à la fin le souit. Je prie Dieu les voullouyr guarder et vous ausi.

De Challevaul [1], ce xm^eme^ jour d'avril 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 15 avril.

Orig. Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, vous verrez par la lettre que vous escript le Roy monsieur mon filz son intention et l'ordre qu'il désire estre donné par delà, affin d'y contenir toutes choses en tranquilité. Et d'autant que je suis toute asseurée de l'affection que vous portez au bien de son service, je veulx croire que ne ferez faute de satisfaire incontinant à ce qu'il vous mande, n'estant à ceste occasion aucun besoing

[1] Challevau, hameau de la commune de Dormelles, canton de Moret, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

vous représenter le service que luy ferez en ce faisant. N'estant la présente que pour accuser la réception de vostre dernière et vous prier, comme je faictz, avoir l'œil si ouvert en tout ce qui dépend de la conservation de vostre gouvernement qu'il n'y puisse advenir aucune chose au préjudice et au désadvantage de ses affaires, priant Dieu, Monsieur de Gordes, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Chastellerault, le xv^e jour d'avril 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 19 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 109.

## A MONSIEUR DE THOU,

CONSEILLER ET PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DU PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, je vous mercye de très bon cœur de la peine que prenez pour ce qui concerne mes affaires; en quoy je vous prie continuer selon la bonne affection que je sçay que y avez, dont je me revencheray tous jours, l'occasion se présentant. Cependant je vous mercie aussy du bon ordre qu'avez donné pour le procès concernant la souveraineté de Bar, en quoy vous avez faict en sorte que le bon droict du Roy monsieur mon filz et de mon filz de Lorraine ont esté bien conservez, qui a esté très bien faict à vous et à Messieurs de la Court, dont particullièrement je vous sçay très bon gré, vous priant pour la fin de de ceste-cy donner ordre suivant ce que le Roy mondict seigneur et filz vous escript que les prisonniers mentionnez par voz lectres soient bien soigneuzement interrogez et qu'il ne soit usé d'aulcune longueur en ceste affayre, mais qu'il soit si bien mené que l'on en puisse tirer la lumière, comme il est bien raisonnable ce que nous désirons le Roy mondict sieur et filz et moy, qui prie Dieu, Monsieur le Président, vous avoyr en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, ce xix^esme jour d'avril 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 19 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds Colbert, n° 366, p. 160.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, je loue Dieu de quoy ces Seigneurs sont en paix et que le nom du Roy mon fils leur ait aidé à secouer le misérable joug qui les accabloit; mais je suis marrie qu'ils ayent attendu à s'en descharger que la nécessité les y ait contrains, et qu'ils n'ont plus tost creu le conseil qui leur estoit plus utile[1]. Vous verrez ce que le Roy vous en escript; sur quoy je me remettray, désirant bien néanmoings qu'ilz entendent qu'il n'y a personne qui se resjouisse davantaige de leur prospérité que moi, ny qui désire plus entretenir l'amitié ancienne de cette couronne avec eux; en quoy je veois le Roy monsieur mon fils très enclin et disposé. Quant à vostre particulier, je l'auray tousjours en la mesme recommandation que vostre valeur mérite, et me sera un singulier plaisir le vous faire congnoistre par effect, quand l'occasion s'en presentera, congnoissant assez, encore que vous ayez bien et longuement servi, qu'il vous a esté fait maigre réscompense, dont je suis très marrie. Je désire sçavoir si vous avez repceu ung pacquet que je vous ay adressé pour la dame de Randan[2] et en recepvoir response.

[1] Elle fait allusion à la paix conclue récemment entre les Vénitiens et le Grand Seigneur.

[2] Voici ce que Charles IX écrivait au sujet de la dame de Randan : «Ladite dame de Randan m'écrit



IMPRIMERIE NATIONALE.

Je prie Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le XIX^eme^ jour d'avril 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 21 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3899, f° 369; fonds Dupuy, n° 86; fonds français, n° 1589, f° 41.

## A MONSIEUR DE SCHOMBERG.

Monsieur de Schomberl, j'ay faict veoir au Roy monsieur mon filz ce que vous me mandez par vostre lectre du XXIII^me^ de mars dernier des choses qui sont passées entre vous et le conte Ludovicq[1], lesquelles sont de telle importance qu'elles méritent bien y penser meurement. Et, quand le Roy mondict sieur

que le sieur Lasco d'un commun accord a esté choisi et ordonné pour, en l'absence du sieur Louis de la Mirande, demeurer à la Mirande auprès de la comtesse pour la servir de conseil en ce qui concernera l'Estat tant seulement, démonstrant estre très contente de cette élection, et serois bien marry qu'on y changeast rien.» (Même volume, f° 153.)

[1] Voici la lettre de Schomberg; elle éclaire bien la négociation entamée avec le comte Louis de Nassau et dont Frégose avait été chargé : «Madame, le sieur Frégouse vous aura amplement faict entendre ce que je luy ay communiqué touchant les occurences de par deçà et principalement touchant les affaires des Pays-Bas. J'espère qu'il vous aura apporté une bonne résolution du comte Palatin, vers lequel le comte Ludovic avoit faict aller son frère le comte Jean pour cest effect. Il ne fault pas doubter que Vos Majestez sçauront bien embrasser ceste tant belle occasion; car, Madame, le repos du royaulme, la seureté de l'Estat, la ruyne du comtat ennemy du Roy, la vengeance du tort qu'il faict à Monseigneur, l'estroicte et ferme alliance des princes d'Allemaigne, la subversion de tous les desseins de la maison d'Autriche et le comble de vos désirs est entre les mains de Vos Majestés, et dépend de voz voluntez. Si vous laissez échapper ceste belle prise, je me désespère que vous la puissiez jamais rattraper; mais, Madame, le tout est de se haster et de tenir ceste menée aussi secrète que Voz Majestez désirent les susdictes choses sortir à bons effects.

Depuis le partement de Frégouse, je me assemblé encore ung coup secrètement avecques le comte Ludovic où nous avons durant l'espace de sept à huit heures débattu et discouru sur les entreprises qu'il a en mains et qui sont asseurement grandes et belles et sur les conditions qu'on pourroit mettre en avant entre le Roy et le prince d'Orange sur ce faict. Nous les avons mises par écris, partie de sa main, partie de la mienne. Ledict comte les a signées affin seulement que j'en pourrois asseurer le Roy pour tant plus faciliter les choses cy dessus mentionnées.

«Les conditions sont : En premier lieu, le prince d'Orange ou quelqu'un de ses frères, ayant pouvoir de luy, promettra qu'en cas que le Roy voudroit dès à present se déclarer et prendre ouvertement les armes contre le roy d'Espagne en faveur du comte des Pays-Bas et dudict sieur prince d'Orange, le pays de Hollande et Zélande seront mis en la subjection du Roy aux conditions qu'ilz seront maintenus en tout et partout avecques leurs anciens libertés et privilèges et que l'exercice de la religion catholicque et réformée (ainsi l'appelle-t-il) sur ce permis et libre à ung chacun tant aux villes qu'aux terres du plat pays. Et, en cas que Sa Majesté ne se voudroit déclarer ouvertement, ains seculement trois cent mille florins d'Allemaigne fournir (qui est la somme sur laquelle il faict instance), ledict sieur prince, ou celuy de ses frères qui aura pouvoir de luy, promettra que toutes les villes et places qui seront prinses aux Pays-Bas, d'après l'accord conclu et asseuré entre le Roy et ledict sieur prince, demeureront en l'obéissance de Sa Majesté aveques les conditions mentionnées cy dessus touchant les pays de Hollande et de Zelande.

«Et là où il advint que ledict sieur prince ou ses adhérens ne prinsent aucune ville ou place d'importance dedans un certain temps après ce susdict accord ledict sieur prince et ses adhérens ne seront néanmoins tenus et obligez, le susdict terme expiré, de mettre en l'obéissance du Roy les pays de Hollande et Zélande.

«Comme ledict sieur prince et ses adhérens seront tenus de faire pareillement, le cas advenant que les villes et places d'importance prinses depuis le susdict accord viennent à estre reprinses par force ou aultrement ou qu'elles fussent abandonnées par ledict prince ou ses adhérens, le tout aux conditions que dessus, et ce affin que Sa Majesté soit asseurée d'ung certain fruict pour l'advancement qu'elle aura faict de ses deniers.

et filz en aura eu le loisir, il ne fauldra de redépescher incontinant vers ledict conte Ludovicq le sieur de Frégouse. Cependant, s'il communicque avec vous par lectres ou vous le rencontrerez en continuant vostre voiage, vous le pourrez asseurer que mondict seigneur et filz le mercye de la bonne et singulière affection qu'il monstre luy porter, laquelle il recongnoistra tousjours envers luy et le prince d'Orange son frère en toutes les occasions qui s'en pourront présenter, remectant à le luy faire plus amplement entendre et son intention sur plusieurs autres choses par ledict sieur de Frégouze, qu'il a délibéré de luy redépescher dedans peu de temps. J'ay veu par vostre aultre dépesche du IIII^e du présent ce qui c'est passé entre vous et mon cousin le landtgrave de Hessen[1] et comme n'ayant peu pour

«Ledict prince et ses adhérens seront obligés pareillement de n'entrer, après le susdict accord arresté, en aulcun traité de pacification, en aulcun accord avec le roy d'Espagne ou tel autre que ce soit, sans le sceu, gré et congé dudict sieur roy de France.

Et, pour prévenir le doubte que Sa Majesté pourra concevoir que le prince d'Orange, ayant occupé les places, les vouldroit garder pour luy et point satisfaire à l'accord, on fera tant que quelque prince d'Allemaigne stipulera et respondra au Roy pour ledict prince et ses adhérens, et s'obligera ledict prince d'Allemagne au surplus d'assister Sa Majesté de faict et de force à contraindre ce susdict prince d'Orange et ses adhérens de satisfaire et accomplir du tout au tout les susdictes conventions.

«Madame, ces conditions susdictes ne vous obligent à rien et n'ont esté traictées par moy avecques ledict comte Ludovic à aultre intention que pour faciliter la résolution du Roy sur ce faict. Mais ledict comte m'a dict plus de vingt fois, s'il n'avoit une résolution de Vostre Majesté, qu'il prendroit party et qu'il ne pensoit n'estre obligé à rien si on trainoit ces choses à la longue; à raison de quoy je vous supplie tres humblement de m'advertir promptement de ce que j'y auray à faire, et de la résolution du Roy sur lesdictes conditions. Vostre Majesté communiquera, s'il vous plaist, la présente au Roy, veu que je ne lui parle de ce faict en nulle façon par la lettre que je luy escris. J'espère, si Vostre Majesté faict confidemment communicquer ce que dessus à Monseigneur, qu'il vous suppliera du fon du cœur et de toute son affection de ne perdre ceste occasion par le moyen de laquelle il se pourra venger des malheureux offices que luy faict le trompeur Espagnol. Or je cognois à toutes ses actions, négociations et déportements du comte Ludovic qu'ilz sont résolus ou pour le moins bien fort enclins à embrasser une pacification aux Pays-Bas moyennant qu'elle soit quelque peu honorable et qu'ilz y voient de la sureté, lesquelles deux choses ilz se promettent consister en l'authorité, parole et foy des Electeurs et princes d'Allemaigne que l'Empereur faict estat de faire enterposer pour l'observation de ce qu'il leur sera promis par le roy d'Espagne; à quoy les induiront encores beaucoup d'advantages, la mort du duc d'Albe que l'on publie icy pour tout certaine. Bien est vray que la retenue des gens de guerre que le roy d'Espagne faict les tient en extresme deffiance, considérant mesme la grande longueur du temps qui se passera avant que les princes d'Allemaigne se résolvent par ensemble sur ce faict; sur quoy je n'ay pas failly de remonstrer au comte Ludovic que toutes ces honnestes offres n'estoient que pour abuser les princes d'Allemaigne, tromper et amuser le prince d'Orange et luy, et par ces ruses détourner et advancer tous les desseins qu'ilz pourroient avoir en main; par quoy il ne fault perdre de temps, ains battre le fer pendant qu'il est encore chaud. Si je sçavois par mon sang et le hazard de ma vie advancer le but et le service du Roy, je m'y emploierois plus librement que je n'escris ceci.» (Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.)

[1] «Madame, avait écrit Schomberg, le landgrave vous accorde tout ce que vous demandez et mieux, encores que ce ne soit en la forme que vous m'avez escript. Il escrit à Vostre Majesté et vous supplie de très grande affection que pour faire amortir et esvanouir l'altération qui a esté suscitée aux cœurs des princes protestants par les derniers événements de la France, il vous plaise faire en sa faveur et pour l'amour de [illegible] envers le Roy qu'il luy plaise reprendre en grace [illegible] enfans de l'admiral et leur pardonner la faulte de leur père; adjoustant que les princes avoient délibéré d'intercéder unanimement pour eulx; mais la crainte que les ennemis de la commune amitiée entre le Roy et les princes ne l'interprétassent comme si les princes faisoient ceste requeste, laquelle ilz se doubtoient bien d'estre refusés, seulement à ceste fin qu'ils eussent d'avantage d'occasion fondée sur ce refus de se formaliser avec les huguenots.

beaucoup de particulières considérations escrire aux protestans de Pollongne les lectres du contenu que désiroit mondict seigneur et filz et moy pour l'advancement des affaires de mon filz d'Anjou, il s'est enfin résolu à dépescher le docteur Crispinus vers la douairière de Brunzvich, de la dépesche duquel j'espère qu'il se recueillera plus de fruict qu'il n'eust seeu faire desdictes lettres. Quant à ce que ledict landtgrave m'escript et prie que, pour effacer l'altération qui est née entre les princes protestans de la Germanie à l'occasion des événemens passez à l'endroict de ceulx de la nouvelle religion, je face tant envers mondict seigneur et filz qu'il veuille reprendre en grace les enffans du feu admyral et aussi qu'il intercède envers mon frère le duc de Savoye pour sa vefve, et pour la dernière requeste qu'il plaise à mondict seigneur et filz accorder au docteur Hotoman, qui luy est particulier serviteur, la mainlevée de ses biens avec permission de les vendre et d'en disposer à son bon plaisir, je vous diray, Monsieur de Schomberg, que j'en ay parlé à mondict seigneur et filz avec telle affection que me sera tousjours recommandé ce qui provient de mondict cousin, ayant bien voluntairement accordé ce qui touche et concerne ledict docteur Hotoman, auquel il fera dépescher toutes les provisions nécessaires et pour la mainlevée et disposition de sesdicts biens les plus favorables qui se pourra, en faisant bailler ung mémoire à Brulart qui en a la charge et commandement. Sur le faict de Madame l'amiralle, il m'a respondu qu'il pense qu'il n'y a personne en la chrestienté qui n'ayt assez congneu comme, après les choses advenues audict feu admiral pour ses malheureux et détestables démérites qui luy devoient justement faire hayr de capitale haine tous ceulx qui luy atouchent de près, il a nonobstant cela faict à sadicte vefve tout le plus gracieux traictement qu'il a esté possible, ayant envoié incontinant après la mort dudict admiral en sa maison de Chastillon où elle estoit exposée au hasart et danger d'une infinité de gens, qui luy vouloient beaucoup de mal, ung lieutenant de ses gardes avec nombre d'archiers pour conserver sa personne, ses biens et toute sa famille et engarder qu'il ne luy feust faict aucun tort ne desplaisir, comme si elle eust esté femme d'un seigneur de ce royaulme qui eust laissé fort honorable mémoire de luy. Elle est demeurée assez de temps en cest estat audict Chastillon, sans avoir receu aucun dommaige en sa personne ny biens, desquelz elle a librement disposé et, quand elle s'est résolue de se retirer en Savoye près de sa mère et qu'elle l'a faict entendre à mondict seigneur et filz, pour l'y rendre en toute seureté, il luy a faict bailler son passeport le plus ample et favorable qu'il a esté possible, luy a donné nombre suffisant d'archers de sa garde et autres personnes pour engarder qu'il ne luy feust faict aucun desplaisir, luy laissant avant son partement ramasser non seullement toutes les bagues, joyaulx, pierreries et autres meubles qui luy estoient propres, mais aussi prendre de ceulx

«Et secondement il supplie Vostre Majesté d'intercéder envers Monsieur de Savoie pour Madame l'admirale. Tiercement il supplie le Roy qu'il luy plaise octroyer une mainlevée et permission de vendre ses biens au docteur Hottmann, duquel il s'est tousjours servy durant la vie de son père; il m'a dict librement qu'il pense avoir faict cognoistre à Vostre Majesté par effect et non par paroles qu'il vous est très serviable et très loyal amy, qu'il espère et se persuade de mesme de Vostre Majesté. Il n'a jamais voulu laisser partir celui qu'il envoye vers la douairière de Brunswicq, sœur de l'Infante de Poulogne, si premièrement je ne luy aye promis et juré de vous faire entendre ce que dessus de sa part, oultre ce qu'il vous escript.» (Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400.) — Voir dans le même volume la réponse du landgrave de Hesse à Schomberg.

de son feu mary, bien qu'ilz feussent jà saisis à cause de la procédure intentée contre luy, telle quantité que bon luy a semblé, ayant emporté le tout avec elle, sans avoir esté en cela contrerollée ny empeschée par quelque personne que ce soit, mais rendue en Savoye près de sadicte mère saine et sauve par ceulx qui en ont eu la charge, n'ayant souffert en son voïage aucun tort ny desplaisir, soit en sa personne, biens, gens, ny serviteurs, qui est tout ce que l'on eust sceu faire pour la personne de ce monde qui eust esté la plus recommandable. Depuis son arrivée en Savoye, l'on ne sçait quelz peuvent avoir esté ses déportemens ny l'occasion qu'elle pourroit avoir donnée à mondict frère de la travailler, qui est cause, oultre ce qu'elle n'est pas subjecte naturelle du Roy mondict sieur et filz, qui ne s'empesche pas voluntiers des subjectz des princes ses voisins, mais leur en laisse faire, comme il est bien raisonnable, puisqu'ilz sont par la volunté divine submis à leur gouvernement, qu'il ne peult bonnement intervenir pour elle envers mondict frère; aussi pense-t-il bien que cela ne seroit de nul poix et effect en son endroict, si elle a faict chose contrevenant à ses loix, comme semblablement si elle se trouve chargée de quelque faulse accusation, il le congnoist pour prince si juste et raisounable qu'il aura particulier esgard à la conservation de son innocence. Et quant à ce qui touche les enffans dudict feu admyral, le Roy mondict sieur et filz prie mondict cousin de considérer que les choses sont passées par les lois de son royaulme et par les jugemens des premiers juges et plus recommandez en probité et intégrité, duquel jugement en faict de telle conséquence il ne peult faire aucune grace en faveur de quelque personne recommandée que ce soit ny empescher le cours de la justice qu'il est nécessaire avoir lieu. Pour ce regard, vous ferez entendre ce que dessus à mondict cousin et ferez dextrement les excuses envers luy de ce que mondict sieur et filz ne luy peult accorder ces deux derniers poinctz en l'asseurant que, si c'estoit chose en laquelle il se peust dispenser en sorte du monde, il le feroit plutost que pour autre prince qui l'en peust requérir, tant je désire luy faire congnoistre combien il luy est cher et affectionné amy, comme il luy en rendra tesmoignage en toutes aultres occasions, ainsi que l'en pourrez asseurer. Je ne luy en escriptz poinct particulièrement par la lettre que je vous envoie, en laquelle je luy faictz seullement ung honneste mercyement de la dépesche qu'il a voullu faire du susdict docteur Crispinus et de la volunté qu'il a d'envoier quelque ambassade en Angleterre, le priant, comme faict le Roy mondict sieur et filz par celle qu'il luy escript, qu'il nous face ce bien que d'y dépescher, mectant au surplus créance sur vous, laquelle vous estenderez de ce que je vous escriptz cy dessus. Je suis bien aise que vous aiez soudainement redépesché vers le Laski le comte de Rosdrasof, sur l'instruction duquel et les lectres que a apportées le secrétaire dudict Laski, je luy ay faict une bonne responce, l'excitant à demeurer tousjours en sa bonne volunté et dévotion en mon endroict, j'ay faict bailler audict secrétaire cent escuz de prescrit et au frère de Ranguet, présent porteur, trois cens escuz pour son voiage; pour vos fraiz je vous ay faict ordonner, oultre ce qui vous fut dernièrement baillé, la somme de mil escuz. Quant aux chevaulx, le Roy mondict sieur et filz a résolu d'en envoyer deux beaux à mondict cousin dedans peu de jours, qui est tout ce que j'ay à vous dire, en priant Dieu, Monsieur de Schombert, qu'il vous ayt en sa garde.

Escript à Fontainebleau, le XXI^me^ jour d'apvril 1573.

CATERINE.

BRULART.

Quant à ce que soulloit prendre mon cousin le duc Jehan-Guillaume de Saxe sur la recepte générale de Bourgongne pour la terre de Chastillon, le Roy monsieur mon filz ne vous en peult gratiffier pour ce qu'il s'est trouvé que ladicte recepte est plus chargée de despence qu'elle ne peult porter; en aultres choses il vous gratiffiera volontiers.

---

1573. — 21 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 83 v°. Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 321.

## A LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne sœur et cousine, le sieur Valentin Dale docteur ès loix, l'un des maistres des requestes ordinaires de vostre hostel et maintenant vostre ambassadeur résident près le Roy nostre très cher sieur et filz, j'ai entendu de luy le désir que vous avez de continuer en la vraie et parfaicte amitié et bonne intelligence qui est à présent entre le Roy nostredict sieur et filz et vous et aussi de l'accroistre et augmenter, chose qui nous a apporté très grand plaisir et donné d'autant plus grand occasion de nous correspondre en une si nette et sincère intention, comme nous faisons, tant qu'il plaira à Dieu nous y faire persévérer, sans jamais faire chose qui la puisse altérer. Ayant au demeurant à vous dire que le sieur de Walsingham, naguères vostre ambassadeur par deçà, présent porteur, pendant la résidence qu'il a faict icy, a faict tous les bons offices qui se peuvent attendre d'un bon et affectionné ministre pour l'entretien et fortification de l'amitié mutuelle d'entre le Roy nostredict sieur et filz et vous, ce que nous nous promettons dudict sieur Valentin Dale, lequel, en ce faisant, nous aurons très agréable et recevra du Roy nostredict sieur et filz et de nous tous le bon visage et facile accès et benigne audience qui se peuvent désirer de princes bons et parfaicts amis que nous sommes, ainsi que vous pourez entendre plus particulierement dudict sieur de Walsingham, sur lequel nous nous en remectons et prions Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le XXI^eme^ jour d'avril 1573.

CATERINE.

---

1573. — 21 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3253, f° 66.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, le Roy monsieur mon fils vous fait bien ample responce au contenu de la dépesche que luy avez envoyée par ce porteur, n'y pouvant sans redicte aucune chose adjouster, mais vous prierai seullement d'entretenir tousjours les gentilshommes et autres, qui ont esté de la relligion, en la bonne volunté et affection que mandez qu'ils ont au service du Roy mondict sieur et fils, et les fortiffier en ce bon zelle, aultant qu'il vous sera possible, estant aussi très nécessaire que mectez toute la peyne que pourrez pour avoir souvent des nouvelles des déportemens et entreprinses du conte de Montgommery pour en donner advis à mondict sieur et fils, ayant, au demourant, en vostre charge l'œil si ouvert qu'il ne s'y puisse faire ny entreprendre chose qui puisse apporter préjudice à ses affaires et

service; et en cependent je prie Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le xxi^e jour d'avril 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 22 avril.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1527, n° 54.

A MADAME MA FILLE

## LA ROYNE D'ESPAGNE.

Madame ma fille, je n'é voleu faillir sur le conte d'Olivares, qui s'en retourne, remersier Vostre Majesté des honnestes propos que, de sa part, yl m'a tins et la prier ausi qu'elle me volle fayre cete grase de me tenir come propre mère et s'aseurer que, pour l'afection et amour que je porte à la royne sa seur et le lyen que Vostre Majesté tient aveques le roy son mary, que j'é heur d'avoyr aysté bellemère, lequel je n'ème ryen moins que mes propres enfans, que je la prie, come cet je avoys cet houneur que me feut propre fille et aultent désire son contentement et grendeur, et en cet que je auroys moyen pour par ayfect lui fayr conoystre daventage que par escript, ayle conoystret l'esécution de la volunté que je luy porte, et enn atendent qu'il s'au présente de plus grande, je seroys bon ayse que, s'il a chause en cet royaume déquele eut envye, encore que Vostre Majesté y aye une seur qui ha toute puisanse, qu'il lui pleut me le mander ausi privément que si j'estoys sa seur royne ma fille, et je y prendrès grent plésir en lui satisfayre, et fayré fin en la remersient de l'amitié et bon trétement que Vostre Majesté fayst aux ynfantes ses filles, lesqueles, encorre qu'il n'aye de besoyn de recomandation vers elle, pour m'estre cet qu'ele me sont, je ne puis que la prier.

1573. — 23 avril.

Orig. Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, le Roy monsieur mon filz vous faict si particulière responce sur ce que luy avez escrit des nouvelles et occurrances du lieu où vous estes, que estant mon intention conforme à la sienne et ne voullant user de redictes, je me remectray sur sa présente dépesche et vous recomanderay le tout, cognoissant nostre besoing pour vous persuader à faire ce que le service dudict sieur Roy mon filz, le bien du pays, de vostre honneur requièrent, priant Dieu vous avoir, Monsieur de Gordes, en sa garde saincte.

Escrit à Fontainebleau, le xxiii^e jour d'avril 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 23 avril.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 98.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, je suys en grent pouine de set que cete armaye que mène ce malheureux et meschant conte de Mongomery[1] ayst arivée, et jeusques à cet que je sache quel auré fayst, je ne seré à mon ayse. Je vous prye, diste à mes enfans qu'i set guardet et qu'i n'allet en lyeu où yl ne devet, et ausi, mon cousin, vous

[1] Le lendemain, Charles IX écrivait au duc d'Anjou : «J'ay sceu par le capitaine Sainte-Marie que le conte de Montgommery et ses navires ont esté contraincts se retirer, voiant le bon ordre que vous aviez donné pour la garde et deffence du port. Cette nouvelle m'a esté si fort agréable que j'ay esté incontinant remercier Dieu de bon cœur de la grace qu'il vous a faicte.» (Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

prie que je sache coment tout sera pasé, et je prie Dieu que ce souit à son honneur et bien de cet royaume.

De Fontainebleau, cet xxm^cme d'avril 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 25 avril.

Orig. Arch. de la ville de Nantes, 1^re série, cart. 58, dossier 14.

## A MESSIEURS LES MAIRE ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE NANTES.

Messieurs, vous verrez par les lettres que le Roy monsieur mon fils vous escript et le mémoire qu'il vous envoye comme le conte de Mongommery et les vaisseaulx quil a en mer, lesquels sont apparus devant l'armée navalle du Roy mondict fils, se sont, grace à Dieu, retirés avec leur courte honte de la routte quils estoient venus, pour avoir trouvé trop forte partye pour eulx, dont il fault que chascun loue Dieu, lequel je prie, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, ce xxv^e jour d'avril 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 26 avril.

Orig. Record office, *State papers*, France, vol. LIV.

## A LA REINE D'ANGLETERRE.

Madame ma bonne sœur, je pensois que le sieur de Walsingham dust estre porteur de ceste lettre, et que en la baillant, vous témoignast l'amitié et afection que je vous ay tousjours portée et veulx continuer; mais, puisqu'il est desjeà party, je me veulx asseurer qu'il luy en dira ce que je luy en ay prié et qu'il en a cognu, qui sera cause que je ne luy en feray rediste par la présente, mais luy diray ce que est survenu depuis son partement, qui a esté cause que le Roy mon filz et moy l'avons renvoyé quérir : si est-ce que mon filz le Duc, qui continue de plus en plus en l'affection qu'il a de vous servir et désirer vostre bonne grace, et que par là il peult estre si heureux que l'eussiez si agréable que l'estimiez assez honneste prince pour avoir l'honneur de vous espouser, il nous a envoyé un gentilhomme pour nous prier le Roy son frère et moy de luy donner congé après la prise de la Rochelle de vous aler béser les mains et se faire cognoistre tel qu'il vous est, ce que ne luy avons voleu refuser, veu l'envie que avons tousjours cognue que aviez de le voyr et la résolution que avez prise de ne vous marier à prince que n'ayez premièrement veu, nous asseurant que aurez esgard à sa qualité et baillerez la seureté nécessaire au tel cas et aurez considération à son affection, qui luy faict oublier la honte qu'il pourroit avoir; et ayant le Roy mon filz mandé à son ambassadeur bien au long ce qu'il désire en ce faict pour le vous faire entendre, ne m'estendray davantage et finiray la présente, vous priant nous faire cognoistre, de vostre costé, aultant d'affection et désir de continuer en la paix et amitié qui est entre vous et le Roy mon filz, comme nous faisons du nostre.

De Fontainebleau, ce xxvi^e d'avril 1573.

Vostre bonne seur et cousine,

CATERINE[1].

[1] Élisabeth répondit elle-même à Catherine :

«Madame ma bonne sœur, par vostre lettre du xxvi^me d'apvril, et aussy par le sieur de Walsingham, naguaires nostre ambassadeur par dellà, avons entendu en quelle sorte Monsieur le duc d'Alençon vostre filz par lettres et messagiers exprès auroit requis au Roy nostre bon frère et de vous congé de faire ung voïage par deçà, après la prinse de la Rochelle, pour nous veoir, et par mesme moyen poursuivre l'affaire du mariage en son endroict. A quoy il appert par vos lettres et par les pro-

1573. — 26 avril.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 100.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

Mon cousin, j'é reseu vostre lettre et ayté bien ayse d'avoyr entendeu tout ce que me pos de vostre ambassadeur, Monsieur de la Mothe, auriez consenty, ce qu'avons pareillement entendu par les lettres mesmes de Monsieur le Duc, remonstrant par icelles sa grande envye et désir de passer jusques icy, ayant à ceste fin obteau vos congés, après toutesfois la réduction d'icelle ville en l'obéyssance du Roy. Sur quoy vostre ambassadeur nous a requis que voullions déclarer nostre bonne volunté et consentement et accorder seureté nécessaire audict sieur Duc pour son voiage. Sur ce avons bien voulu et trouvons expédient vous impartir ce que nous trouvons nécessaire d'estre par vous rementeu et considéré premier que d'accorder à sa venue : c'est que sur des propos par cy devant tenus, à mesme fin, d'une entrevue, avez tousjours trouvé fort difficile qu'il deust venir sans que quelque asseurance premièrement donnée que l'aurions si agréable que de le prendre à mary à sa venue, car aultrement estiez d'opinion que, s'il venoit et que le mariage ne succédast, qu'il s'en ensuiveroit plus de mescontentement que n'en seroit requis, veu l'estroicte amitié entre le Roy et nous. Et partant, considérant que ne sommes certaine, ne que pouvons vous asseurer de ce que pourra ensuivre au faict de ce mariage, s'il venoit, ains nous fault suspendre nostre intention, attendant qu'à sa venue Dieu nous pourra mouvoir le cueur à y résouldre, n'avons sceu, sans premièrement vous en remettre et recomander la considération, accorder résoluement à vostre ambassadeur le sauf-conduict qu'à ceste heure il requiert. Ains désirons premier estre esclaircie de ces doubtes, si vous persistez en vostre première opinion, que si le mariage ne sortiroit effect à sa venue, ce seroit cause d'offence au Roy et à vous, et deshonneur audict sieur Duc; or, si ainsy adviendroit, nous le trouvons hors de raison en ung affaire tant incertaine de résouldre sur sa venue. Davantage, paravant le voiage dudict sieur Duc à la Rochelle vous mandiez qu'il luy toucheroit en honneur si, à sa venue icy, l'affaire ne prendroit le succès désiré, et que maintenant par ces dernières lettres escrivez directement qu'après la prinse de la Rochelle le Roy et vous luy avez donné congé de faire ce voyage pour contynuer son affection à désirer mendés, et principalement de cet que l'armaye de cet malheureus Mongomery n'a ryen nostre bonne grace, et sur ce désirez seureté nécessaire. Nous désirons bien, et vous en prions bien fort, estre résolue de la cause qui vous mouvoit lors de dire que, venant icy ledit seigneur et faillant le succès, il luy toucheroit en honneur, et que maintenant n'en faictes ce doubte. En ces choses, si nous voullez résouldre et satisfaire à plain, ensemble nous asseurer directement de vos parts que, quoy qu'il plaira à Dieu d'en ordonner, qu'il n'en sourdira nullement aulcune offence, alors ne ferons difficulté d'accorder seureté nécessaire pour le voiage dudict sieur Duc, asseurant qu'en cest affaire avons l'intention sincère d'y procéder plainement, n'ayant aultre résolution que de prendre à mary ung tel prince comme luy de sang et de qualité.

«Et sur ce, Madame ma bonne sœur, nous pryerons Dieu, etc.

«A Grenwich, le XXI^me^ jour de may 1573[a].»

Elle écrivit également au duc d'Alençon :

«Monsieur le Duc, tant par les lettres de nostre bonne sœur la Royne vostre mère comme par les vostres, avons entendu de l'instance qu'avez faict puis naguères au Roy vostre frère et à elle qu'avec leur faveur puissiez faire ung voyage jusques en ce royaulme, pour nous veoir et faire plus ample démonstration de la grande volonté que, de longue main, nous avez portée, ce qu'ils ont accordé après la réduction de la Rochelle en l'obéissance du Roy. A quoy aussy son ambassadeur nous a instamment pressée et nous a sur ce requis vous accorder et envoyer seureté nécessaire. Or en cest affaire nous trouvons cause de temporiser, sans toutesfois le refuser, ny aussy d'accorder présentement, dont avons maintenant escript à la Royne vostre mère, ayant par autres propos par cy devant procédans d'elle recueilly la cause qui nous induict à ce faire, en ce qu'elle a dict que : si ne voullions premièrement promettre, avant vostre venue en ce royaulme, de vous prendre à mary à vostre arrivée, qu'il s'en ensuivroit de l'offence si le marriage ne sortiroit effect. Or, considérant que ne pouvons jamais consentir, jamais accepter aulcun personage pour estre nostre mary si premier ne l'avions veu, comme sommes encores de cest avis, nous désirons estre résolue par ladicte Dame vostre mère si elle persévère tousjours en ceste opinion ou non; ce que si elle faict, nous ne pouvons donc en raison accorder que deviez venir par deçà avec tel doubte. Recognoissans néantmoins

[a] Record office, *State papers*, France, vol. LIV. (Autographe.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

fayt de cet qu'il prétendoit et de cet que Dieu ha ausi bien favorisé mon fils par mer comme par tere; je prie à Dieu que ceulx de la Rochelle recognoyset leur faulte et qu'il se remetet à la discrètion de mon fils que je seré tousjours d'avis de leurs acorder tout; mès qu'i n'ayet neul exercise de relligion que de cella que nous tenons et tous les mynistres chasés, cet l'on n'an peu gagner daventage, et vous prie, quand cela aviendroyt, en [faire] souvenir mon fils. Vous entendrés par cet porteur le méchant tour que ceux de Beare[1] ont fayst au sieur de Gramont; je vous prie le recommander à mon fils et au roy de Navarre, car yl y va de son honneur et qu'ilz faset tout pour le ravoyr, car c'et le plu méchant tour qui fust jeamès fayst, et le plus creuel d'avoyr tué tant de jeantis hommes; je vous prie luy ayder et je prieré Dieu vous donner bien tost vostre entière santé.

De Fontaynebleau, cet xxvi[e] d'avril 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

que vostre façon de procéder envers nous est telle que véritablement avons très bonne occasion de nous louer grandement de vous, ne voulant nommément oblier à vous remercier, tant qu'il m'est possible, de ce que n'avez espargné peyne ne moyen à m'escrire et faire visiter, sçachant très bien qu'il n'a tenu à vous que n'ayez faict ce voyage de longtemps, et quoy qu'il en succédera de ceste affaire, nous espérons que n'aurez juste cause de penser que vostre bonne volonté soit mal employée sur nous, ains qu'avec gratuité l'acquiterons par quelque moyen, et si la Royne vostre mère nous vouldra résouldre sur ce que luy en avons escript, nous ne différerons nostre response audict ambassadeur sur la seureté de vostre voyage.

«Le XXI may 1573[a].»

[1] *Beare*, Béarn.

[a] Record office, *State papers*, France, vol. LIV. (Copie du temps.)

1573. — 27 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 99.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DU PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, je vous ay cy-devant escript et fait entendre la peine en quoy j'estois et suis encore à présent à cause de l'empeschement que l'on donne à Sardiny que a contracté pour les petits sceaulx en la jouissance du sceau des requestes du Palais et que je sçay que vous avez toute puissance de faire cesser et lever cest empeschement, je vous ay bien vollu faire ceste rechârge pour vous prier d'estre moyen que ladicte difficulté soit levée et ostée et faire en sorte que ledict Sardini jouisse dudict sceau sans que n'en oye plus parler; mais d'autant que s'est chose que j'ay fort à cueur et que je désire estre faict promptement, je vous prye encore ceste fois, si avez envye de me faire plaisir, donner ordre qu'icelluy Sardini jouisse sans aulcune difficulté dudict sceau des requestes; et m'asseurant de la bonne volonté qu'avez envers moy et ce qui me touche que vous ferez tout ce qu'il vous sera possible pour me rendre satisfaicte de ce costé là, je ne vous en diray autre chose et prie Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Bloys, le 27 avril 1573.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1573. — 29 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds fraoçais, n° 17972, f° 91 v°.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, il me semble qu'il est venu très à propos que nous avons envoyé quérir le sieur de Walsingham; car il s'en retourne, comme vous verrez par la lectre du

Roy monsieur mon filz, édifié et esclaircy de nos droictes intentions tant sur le faict de l'entreveue que pour parachever l'œuvre et voir bien tost la conclusion du mariage. Le sieur de Rez qui fust vers luy et qui l'a accompagné fort honnestement, sans qu'il eut eu nulle occasion de se plaindre, ny douter que l'on ne voulust arrester, le luy faisant bien paroistre, car il le laissa à Paris et s'en revint hier icy, d'où le Roy monsieur mon filz le renvoya avec son charriot qui l'a amené ce matin de Melun où ledict sieur de Walsingham s'en va coucher audict Melun dedans ledict chariot qui le mènera jusques à Boulogne, s'il veult, affin qu'il aille plus à son aise et cognoistre en toutes choses la bonne volonté que nous portons à ladicte royne et à tous les siens. Je feray porter audict Walsingham deux pièces de beau drap de soye pour sa femme et deux autres de couleur, où il y aura de l'or et de l'argent, pour sa fille, affin de le gratiffier tousjours aultant qu'il me sera possible, pour l'espérance que j'ay, suivant ce qu'il m'a promis de faire tout ce qu'il pourra pour faire reussir ledict mariaige, qu'il monstre désirer bien fort; il m'a promis qu'il m'escrira franchement comme ladicte royne sa maistresse désirera que mon filz le duc d'Alençon aille par delà. Il sera bon que l'en ramenteviez et que fassiez doucement en sorte que ce soit honorablement, et avec les seuretés que nous avons dernièrement escriptes, nous laissant en cela faire par eux leurs offres premièrement et puis conduire le tout si dextrement que puissiez obtenir lesdictes seuretez de leur bon gré et franchement, coume nous espérons. Vous estes si sage qu'il ne vous fault rien dire davantage, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

A Fontainebleau, le xxix^me^ jour d'avril 1573.

CATERINE.

1573. — 30 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3203, f° 75.

A MON COUSIN

## LE SIEUR DE DAMVILLE,

MARESCHAL DE FRANCE.

Mon cousin, si le Roy monsieur mon filz a esté bien ayse de la réduction en son obeissance de sa ville de Sommière par composition, je vous puis asseurer que je n'en ay receu moins de contantement et satisfaction, n'estant ce petit mot que pour accompaigner celle que le Roy mondict seigneur et filz vous escript, par laquelle il vous mande bien particullièrement ce qu'il désire estre faict par delà tant pour le regard de la réduction de ses autres villes qu'il entend estre bien traictées lorsqu'elles se vouldront recongnoistre et vivre soulz ses édictz et ordonnances faictz et publiez depuis le xxiii^esme^ aoust que pour le regard de recouvrer deniers pour le payement de la gendarmerye; à quoy je n'adjousteray autre chose synon pour vous prier, mon cousin, que vous ayant bien et saigement faict jusques à ce jour vous veillez de bien en mieulx continuer en tout ce que voyez estre de besoing pour le service du Roy mondict seigneur et filz, pryant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le dernier jour d'avril 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 1^er^ mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15557, f° 195.

## A MON FILS LE DUC D'ANJOU.

Mon fils, le feu sieur Cossins ung peu auparavant avoit fait faire des enseignes neuves pour ceulx de sa compaignie et qui lui reve-

noient à grand argent; mais le pauvre houme n'a eu le bien de les veoir employées et sont lesdictes enseignes demourées sur les bras à sa femme laquelle d'ailleurs est assez empeschée. Je ne sçaurois que faire desdictes icelles enseignes et, parce que je désire grendement la grattiffier tant en considération du deffunct que pour l'amour d'elle aussi, je désire, mon filz, et vous prie bien fort que vous ordonniez à celluy qui est successeur de ladicte compaignie qu'il face prendre par les siens lesdictes enseignes, jà toutes faictes, et les payer à ladicte dame de Cossins qui sera aultant de bien pour elle coume soullagement et espargne de plus grands fraiz à ceulx qui prendront lesdictes enseignes; priant Dieu qu'il vous ayt, mon filz, en sa garde.

Escript à Fontainebleau, le premier jour de may 1573.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — 2 mai.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 192.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, je ne sçaurois rien adjouster à ce que vous escrit présentement le Roy monsieur mon filz[1]. Je vous diray seulement que, si l'estat de ses affaires respondoit à sa volonté, il seroit très aise de faire cognoistre à ceste république combien il l'ayme et désire sa conservation; mais il fault céder à la nécessité, vous asseurant qu'il n'a levé les armes pour les employer contre ses subjectz que par force et contraincte, et s'ilz eussent esté aussy prudens et bien conseillez, coume ilz ont esté témérairement et mal avisez, il y a long temps que le royaume feust en repos. Mais tant s'en fault qu'ilz ayent jamais recherché sa bonne grace, qu'ilz ont rejeté tous les moyens qui leur ont esté présentez pour y parvenir. J'espère qu'enfin ilz y seront forcez de recognoistre leur fautes et acheter ce qui leur a esté offert, et qu'ilz se verront bien tost aussy rigoureusement chastiez come ils le méritent.

Le Roy mondict sieur et filz vous a escrit par nostre homme son intention pour le regard des douze cens escus de Mahumut[1], voulant qu'ilz luy soient délivrez. Je seray bien ayse que luy ayez recoumandé le faict de Pologne, s'il peut, pour s'en retourner en Constantinople avant que vous ayez nouvelles que l'élection soit faicte. En ce cas je vous prie advertir le sieur de D'Aqs de tout ce que vous aurez négotié avec luy et continuer à me mander ce qui viendra à vostre cognoissance dudict faict

[1] Charles IX l'instruisait de la paix que les Vénitiens venaient de conclure avec le Grand Seigneur, et ajoutait: «Je ne veux nier que je ne leur aye conseillé ladicte paix; aussi je suis content que l'on sache que je les ay quelque fois admonesté de mettre fin à cette guerre, cognoissant que ce seroit enfin leur ruyne, mais aussi je ne veux de gaité de cœur me tirer à dos le blasme et le reproche dudict traicté et me suffira faire voir auxdicts Vénitiens que je suis très joyeux de les voir réconciliez avec un si puissant et formidable ennemy, tant ainsi que j'ay faict tout ce qui m'a esté possible pour les sortir de ceste guerre; aussi seray-je bien ayse de faire tous les bons offices pour eux et faire mettre en considération les raisons qui les ont meus et contraincts à ce faire, affin d'appaiser Nostre S^t Père et destourner l'effect d'une mauvaise volonté concene contre eux pour ce regard, sans toutefois m'engager à rien promettre de plus particulier, ne me permettant l'estat de mes affaires d'en faire autre démonstration.» (Même volume, f° 89.)

[1] «J'ai baillé à Mahumut, écrivait du Ferrier au Roi le 19 avril, les douze cens escus que j'avois devers moy, duquel j'ay aussi receu trois belles cymeterres, quatre arcs avec quatre vingt neuf fleches et quatre carquois, ensemble une robe de drap d'or doublée de satin verd, et ce qu'il estime le plus c'est du baume qu'il m'a baillé dans un petit fiole de verre; on m'a aussi baillé un petit vase de terre plein de thériaque, lesquelles besognes j'enverray à Vostre Majesté.» (Même volume, f° 166.)

de Pologne, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, qu'il vous tienne en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontenebleau, le IIème jour de may 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — [2 mai.]

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15558, f° 79.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, je loue Dieu de ce que les Seigneurs ont faict la paix, et que le nom du Roy monsieur mon filz leur ayt aydé pour secouer le misérable joug qui les accabloit. Mais je suis marrye qu'ils ayent attendu si longtemps que la nécessité les y aye contrainctz et qu'ilz n'ont plus tost creu le conseil qui leur estoit plus utile. Vous verrez ce que le Roy mondict sieur et filz vous en escript, sur quoy je me veux remettre désirant ajouter neanmoings qu'ilz entendent qu'il n'y a personne qui se resjouisse davantage de leur bien et prospérité que moy; car je désire plus entretenir l'amitié anciene de ceste couronne avecques eulx; à quoy je vois le Roy mon filz très enclin et disposé. Quant à vostre particulier, je l'auray tousjours en la mesme recommandation que vostre valeur la mérite, et il me serra singulier plaisir de vous le faire cognoistre par effectz, quand l'occasion se présentera, cognoissant assez, que encores que vous ayez bien et longuement servy il vous a esté faict maigre récompense, dont je suis très marrye. Je désire sçavoir si vous avez receu ung pacquet par le courrier de Flandres et en recepvoir response; priant Dieu, Monsieur du Ferrier, qu'il vous ait en sa saincte garde.

CATERINE.

---

1573. — 6 mai.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 110 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, le Roy monsieur mon filz, pour bonnes et grandes considérations, a permis à l'évesque de Mascon, qui est confesseur de la royne ma fille et de mon conseil, de coupper et fayre coupper ès forestz de Bonnuenay deppendans de son évesché pour six mil livres de boys, ainsy qu'il est plus au long de cela èsdictes lectres et permission qu'il a délibéré de présenter ou fayre présenter à la Court, à l'entérinement desquelles je vous prie vous emploier et tenir la main qu'elles soient vérifiées selon leur forme et teneur et qu'il puisse, suivant l'intencion dudict seigneur, jouir de l'effect d'icelles, luy faisant congnoistre de combien ceste mienne recommandation luy aura servy, vous asseurant que le plaisir et faveur qu'il recepvra de vous en cest endroict me sera bien fort agréable; priant Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le VIe jour de may 1573.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1573. — 7 mai.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, f° 87.

## A MONSIEUR DE MAUVISSIÈRE.

Monsieur de Mauvissière, lorsque j'ay receu vostre lettre du XXVIII avril et avoyr esté advertye de la mort de vostre frère, ayant, je vous asseure, entendu ceste nouvelle avecq aultant d'ennuy et de fascherye que vous mesme, pour le congnoistre gentilhoume d'honneur et vertu duquel le Roy monsieur mon filz eust ung jour tiré de grandz services, ainsy qu'il avoit bien vertueusement commencé; mais,

pour ce que c'est ung désastre auquel il n'y a remedde, il faut, Monsieur de Mauvissière, comme sage et bien advisé vous résouldre et disposer entièrement à la volonté de Dieu et vous asseure que, de ma part, je serois bien marrye que tel acte demeurast sans estre suivy de la punition que mérite celluy qui en est l'autheur, ayant à ceste occasion dès lors escript à mon filz d'Anjou que, estant la vérité de ce faict advérée, l'intention du Roy mondict sieur et filz estoit qu'il feust incontinent proceddé à la punition du délinquant, ainsy que je veulx croire qu'il fera, de sorte que aurez toute sorte d'en estre content et satisfaict, ainsy que vous serez aussy pour le regard de la terre d'Yeuvre, le chasteau que tenoit vostredict frère, laquelle, aussitost qu'il fut mort, mettant en considération l'affection que je sçay que vous portez au service de ceste couronne et désirant vous faire particulièrement paroistre en quelle recommandation je vous ay tousjours eu, je vous ay accordé pour en jouir, ainsy que faisoit vostredict frère, ayant pareillement prié le Roy mondict sieur et filz de confirmer à vostre aultre frère l'abbaye de Cussy, suivant la requeste que m'en avoit faicte mondict filz d'Anjou, sy bien que vous pouvez estre assuré que l'on vous a conservé tout ce que l'on a peu, m'ayant mondict filz d'Anjou jamais escrit aultre chose que la faire conserver à ceulx de vostre maison. Je vous prie, pour fin de ceste lettre, croire que je vous ayme et estime tant les services que vous m'avez faictz que j'en auray à jamais souvenance pour les recognoistre envers vous et ceulx de vostre maison; priant Dieu, Monsieur de Mauvissière, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le vii^eme^ jour de may 1573.

CATERINE.

PINART.

1573. — 13 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 111.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, le Roy monsieur mon filz a esté bien ayse d'entendre le bon ordre que vous avez donné au faict de la police, qui est l'une des choses des plus nécessaires en la ville de Paris; et quant à ce qui est survenu à Chasteaudun, ainsi que vous entendrez par ce qu'il vous en escript, le mal n'est si grand que nous le pensions, comme aussi ce peu de gens qui se sont eslevez en Champaigne, lesquels ne sont suivis d'aucuns reistres, ainsi que l'on l'a voulu dire, de quoy j'ay esté certainement advertie, espérant que, estant bientost la Rochelle réduicte, comme mon fils en donne toute espérance, ayant demandé à parlamenter ceulx dedans depuis la retraicte de leur secours de mer, tous telz remuemens s'évanouiront en fumée avec le bon ordre que l'on y sçait bien donner, priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 15 mai.

Orig. Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, vous verrez par la lettre que le Roy monsieur mon filz vous escript présentement ce qu'aurez à faire pour son service et selon son intention et estant la mienne conforme, je ne vous feray la présente plus longue, priant Dieu, vous avoir, Monsieur de Gordes, en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le xv^e^ jour de may 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

1573. — 15 mai.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 218.

A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, pour ce que le Roy monsieur mon filz et moy désirons infiniment entendre des nouvelles de Pologne, d'où il n'est pas qu'il n'en vienne à Venise à ceste heure que l'assemblée des Estats est de long temps commencée[1], je vous ay voulu escrire ce mot pour vous semondre, oultre le soin que je sçay que vous avez de nous en donner advis de tout ce qu'on aura peu apprendre, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le xv^e jour de may 1573.

CATERINE.

BRULART.

[1] La Diète d'élection s'était ouverte le 5 mai.

1573. — 16 mai.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 104 r°.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

Mon cousin, je suis bien ayse de cet que les soldas ont si bien fest et qu'il repregnet courage et ayspère que cete bourade que ceulx de la ville ont eue de cet bastillon cera cause particulière de lé fayre panser en leur conssiense. J'ayspère que, lorsque nous penserons estre le plus louyn de la prendre, que Dyeu nous la donnera et le moyen d'y entrer, cet que je luy suplye, et vous, mon cousin, de ne vous laser à me mender sovent des novelles de mes enfans et de cet qu'ayspérez; car c'est tout le plaésir que jé ay. Je suis bien resjouye de vous savoyr du tout guéri : je vous prie vous bien guarder et ne vous hazarder, car vous nous feriez trop de faulte cet avyés mal; cet que je prie à Dieu vous guarder et vous conserver.

De Fonteinebleau, cet xvi^eme de may 1573[1].

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

1573. — 18 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3339, f° 45.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, par voz dépesches des premier et xii du présent mois, nous avons veu la résolution qu'avez prinse avec mon fils le duc d'Anjou de vous acheminer en vostre gouvernement, afin de pourveoir aus affaires qui y sont survenues et y pourront survenir, dont avons receu bien grand plaisir pour vostre présence y estre requise et très nécessaire. Le Roy monsieur mon filz escript au sieur de Chavigny de vous accompaigner et demeurer près de vous tant que y serez, ce que j'estime qu'il acceptera pour la bonne volunté et grande affection qu'il a à son service avec la révérence et amitié qu'il vous porte; aussy se peut-il asseurer, comme je vous prie de lui dire encores de nostre part, que les recommandables et importans services qu'il a faicts et que nous espérons qu'il fera cy-après seront recogneus par les premières vacations qui adviendront des grandes charges; à quoy je tiendrays si bien la main que l'occazion ne s'en perdra, comme ensemble feray pour le sieur de Bouillé à ce qu'il soit content. Cependant je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le xviii^eme jour de may 1573.

[1] Voir dans le n° 6001 (nouvelles acquisitions) les lettres de Charles IX au duc d'Anjou des 22, 23 et 25 mai, p. 315 et suiv. (Bib. nat., fonds français, n° 15557, f° 245.)

(*De sa main.*) Mon cousin, vous m'escuserez cet[1] ne vous ayscrips de ma mayn, car j'é un peu de mal au doys; mès je n'é voleu pour sela me guarder de me réjouir aveques vous du beau fils que ha eu vostre fils le Prinse-Daulphin; de quoy je suys infiniment ayse pour selui que je m'asseure que enn avés. Je prie Dieu qu'il vous en douin encore d'aultre.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 18 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 66.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, ceste-cy sera seulement pour accuser la réception de voz lettres du n° du présent mois[2], ausquelles le Roy monsieur mon filz vous satisfaict par les lettres qu'il vous escript présentement; et n'y pouvant rien adjouster, je vous prieray pour la fin de la présente d'avoir tousjours l'œil si ouvert en vostre charge et y pourveoir si bien qu'il n'y puisse advenir aucune chose au préjudice de son service, ainsy que nous nous en reposons du tout sur vous, priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le XVIII^e jour de may 1573.

CATERINE.

PINART.

[1] *Cet*, si.

[2] Voir dans le n° 4053, f° 22, la lettre de Matignon à laquelle Catherine fait allusion. En terminant, il ajoutait : «Je viens d'estre adverty par de ceulx mesmes qui ont esté de la nouvelle opinion que le conte de Montgommery a envoyé devers quelques uns de ce pays pour essayer de les faire estever; à quoy j'espère prendre garde de si près que, quand ilz auroient quelque mauvaise volonté, il leur sera bien mal aisé de l'exécuter.»

1573. — 18 mai.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 113.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, par la dépesche que nous avez faicte, nous avons veu la lettre qu'on vous a escripte de Fontenoy le Conte; à quoy le Roy monsieur mon filz vous faict response, dont il n'est besoing que j'en face icy aulcune redicte et seulement vous diray que ce nous sera bien grand plaisir que vous nous teniez souvent adverty de ce que apprendrez en cella et des aultres choses qui concerneront le bien de son service. Priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le XVIII^e jour de may 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 22 mai.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 222.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur de Ferrier, j'ay esté très ayse de voir la bonne et louaible intention du prince de cette Seigneurie, m'estant tousjours asseurée de l'affection que tous ces seigneurs portent au bien de ceste couronne; mais les choses sont à présent réduictz en telz termes qu'il faut, à mon grand regret, user de force pour réduire les subjectz du Roy mon fils à la raison, ayant espérance que Dieu le favorisera et assistera, afin que tant plus tost il soit recogneu et obéi de tous ses subjetz, ainsy qu'il appartient. Je prie Dieu vous avoir en sa garde.

Escript à Fontainebleau, le XXII^eme jour de may 1573.

Monsieur du Ferrier, nous sommes en poyne

de n'avoir aucunes nouvelles du sieur de Valence ny des choses de Polongne, et parce qu'il en vient tous les quinze jours à Venise, et que vous avez quelque moyen d'escripre audict sieur de Valence, je vous prie me mander ce que vous en aurez apprins, et luy faire sçavoir le plus tost que vous pourrez comme nous sommes en poyne d'entendre de ses nouvelles, afin qu'il nous en mande par vostre moyen, craignant que celles qu'il nous a envoyées par aultre voye, n'ayent repceu quelque fortune.

CATERINE.

---

1573. — 24 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 62.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, le Roy monsieur mon filz satisfaict si particulièrement à vos lettres du XXI de ce présent mois, mesmes en ce qui touche le payement des nouvelles compaignies et des autres gens de guerre de vostre charge, que je ne sçaurois aucune chose y adjouster, mais seullement vous prierai de suivre au demourant son intention et avoir tousjours l'œil ouvert à la conservation des places, ports et havres de vostre charge, et d'y maintenir toutes choses en bon estat, et repoz; et vous ferez service fort agréable au Roy mondict sieur et filz; priant Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le XXIV^e jour de mai 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 25 mai.

Imprimé dans la *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, vol. VII, p. 414.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, nous avons présentement eu avis que mon fils le duc d'Anjou a esté esleu roy de Pologne les V et VI de ce mois par la commune voix et vœux par escript de trois parts, dont les quatre font le tout, de tous les évesques, palatins et noblesse dudict royaume, de sorte qu'il ne restoit plus que les vœux à publier, comme il se debvoit faire dedans trois jours après. Et, ainsi que l'on nous escript, il n'y a point de difficulté que ladicte élection ne soit publiée et résolue, dont je vous ai bien voulu advertir en dilligence, affin que, si cela peut servir, comme je ne doubte pas qu'il ne fasse, à l'affaire de mon fils le duc d'Alençon, et pour nous faire avoir la bonne responsce de la royne d'Angleterre que nous espérons pour le faict du mariage[1], vous usiez de ces bonnes nou-

[1] Voici la réponse que La Mothe-Fénelon fit à cette lettre le 3 juin suivant : «Cette princesse a monstré réputer ceste nouvelle pour la plus grande et la plus honorable pour le Roy et la plus pleine de grandeur pour Monsieur et encores la plus heureuse pour la France que nulle aultre qui fut advenue depuis que le royaume est estably, et m'a dict que, oultre la part que vous luy aviez faicte de vostre joye, elle en prenoit ugne aultre en elle-mésme de celle qu'elle imaginoit estre si accomplie en vous, qu'elle surabondoit beaucoup pour elle et pour tous ceulx qui, comme elle, aymoient et honoroient parfaitement Vostre Majesté. Et, bien qu'elle m'ayt faict là dessus quelques assez curieuses demandes, et m'ayt tenu des propos assez remis et froidz touchant l'aultre faict de Monseigneur le duc, si m'a-t-elle dict que ceste nouvelle élection de Monsieur vous debvoit faire espérer l'accomplissement du reste de la prophétie qu'on vous avoit donnée que vous verriez tous vos enfans roys et que mesmes ce ne seroit selon la mauvaise interprétation que aucuns en faisoient que cela se debvoit entendre de la mesme couronne de France l'ung après l'aultre, car Dieu feroit que vous les verriez tous trois à la fois, roys de troys grandz royaumes, et a monstré ladicte dame de fuir d'un costé et de se faire poursuivre par ung aultre sur ledict propos de Monseigneur le duc. Donc est besoin de la faire parler, ceste foys, si clair qu'il n'y puisse rester aucune particule d'ambiguité. Et je trouve, Madame, que surtout il est expédient que le comte de Lei-



IMPRIMERIE NATIONALE.

velles envers ladicte royne et ses principaux ministres, comme vous verrez qu'il sera à propos, pour leur représenter la grandeur et moyen qu'ont ceux de ceste maison de la maintenir et assister, vous estendant sur ce sujet, comme je m'asseure que sçaurez très bien faire, ainsi que verrez qu'il sera à propos; et de tout je vous prie nous escripre le plus tost que vous pourrez de bonnes nouvelles que nous attendons aussy de ce costé-là en bonne dévotion, priant Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le dimanche xxv^e jour de may 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 28 mai.

Orig. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 400.

## A MONSIEUR DE SCHOMBERG.

Monsieur de Schomberg, encores que le Roy monsieur mon filz vous face bien amplement entendre par ses lettres l'occasion de la dépesche de ce porteur[1], je ne laisseray de l'accompaigner de ceste-cy pour vous prier de bien considérer et observer en quelle part les princes et seigneurs de la Germanye auront

cester soit promptement gratifié de quelque honneste présent et pareillement milord trésorier (Cecil) et tous deux entretenus de quelques gracieuses lettres de la main de Vostre Majesté et de Monseigneur le duc, car on s'efforce, à grand prix, de les attirer à ung autre party fort contraire au vostre et ne pourra ce que vous employerez en cest endroit estre perdu; car au moins entretiendront ceulx-cy ceste princesse et ce royaume toujours à votre intelligence.» (*Corresp. diplomat. de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 315.)

[1] Voici la lettre de Charles IX à M. de Schomberg, à laquelle fait allusion et se reporte celle de Catherine : «Monsieur de Schomberg, j'ay receu voz dépesches des xii et xiii^e de ce présent mois par le secrétaire du sieur de Vallence, lesquelles j'ai envoyé à mon frère le duc d'Anjou par le sieur Brulart, mon secrétaire d'Estat, pour les veoir et vous y faire à son retour icy incontinent response. Cependant j'ay advisé vous renvoyer vostre homme présent porteur, et vous dire que vous m'avez faict service très agréable et à propos d'avoir, soubz vostre crédit, faict fournir huit mille tallards audict sieur de Vallence pour une si bonne et importante occasion que celle où ilz ont esté employez, par où vous tesmoignez de plus en plus l'affection que j'ay tousjours congneue que vous portez au bien de mes affaires et service, dont j'ay tel contentement que je seray tousjours bien ayse de le recongnoistre en vostre endroict; et affin que ne demeuriez en peyne dudict prest, j'ay commandé aux gens de mon conseil donner ordre, que lesdicts viii^m tallards, ensemble les autres douze cens tallards que vous avez baillez à vostre frère et à vostre maistre d'hostel pour aller en Dannemarch et en Poullongne et pareillement les mille escuz dont vous estiez en avance, vous soient si bien paiez et assignez que vous en demouriez très content; il est maintenant besoing de veoir en quelle volonté et oppinion seront les princes et seigneurs de delà sur ceste nouvelle et de pourveoir à ce que mon frère puisse passer seurement, s'en allant prendre possession dudict royaume, comme il faut qu'il fasse bien viste; car, à ce que j'ay veu et entendu par lettres que m'a apportées le petit Domini, les ambassadeurs dudict royaume de Poullongne seront icy vers le xv ou xx^e du mois prochain pour le venir quérir, et fault qu'avec ceste occasion et dextrement, comme de vous-mesme, vous trouviez moyen de parler à mes cousins les ducs de Saxe, eslecteur de Brandebourg, landegraf de Hessen et les aultres princes que vous adviserez, et leur direz que, s'estans tousjours desmontrez bons et vrays et anciens amys de ceste couronne, vous les avez bien voullu advertir de ladicte eslection, coume de chose que sçavez qu'ilz auront très agréable, les asseurant et leur dounant toute bonne impression et oppinion de l'amitié et voisinance que mondict frère le duc d'Anjou se délibère de garder avec eulx quand il sera installé audict royaume de Poulongne, et les préparez et disposez du tout en ce qui concerne le faict mesme pour favoriser le passaige de mondict frère allant audict royaume; en quoy vous userez comme de vous mesmes; et après que vous aurez veu clair en la volonté et intention desdicts princes sur ce faict, vous m'advertirez et la Royne madame et mère de leur délibération et en quelle dévotion vous les aurez trouvez et de ce que vous en pourrez apprendre

pris à goust l'eslection qui est faicte de la personne de mon filz le duc d'Anjou pour estre roy de Poulongne, regardant, quand vous viendrez à entrer en propos avec eulx, de leur bien persuader, comme de vous-mesmes, qu'ilz trouveront tousjours mondict filz le roy esleu de Poulongne désireux de leur estre et demourer affectionné bon voisin et vray amy, nous advertissant de tout ce que vous aurez peu apprendre et sentir de leurs délibérations, mesmes s'il y a encores quelque apparence de remument pour divertir le passage en Poulongne de mondict filz le duc d'Anjou et de toutes autres occurences, affin que, selon que vous en escriprez, nous nous résouldions à ce que nous aurons à faire en cest endroict, et vous nous ferez service fort agréable, comme vous avez faict en l'acheminement de la grant et importante affaire, et aussy en ce que vous avez esté moyen de faire accommoder le sieur de Vallence de VIII^m tallards et autres fraiz et advances pour lesquelz le Roy monsieur mon filz vous fera si bien satisfaire que demeurerez très content, ainsy qu'il vous escript; à quoy vous pouvez estre asseuré que je tiendray la main d'affection et aussi bon cueur que je prie Dieu, Monsieur de Schomberg, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le XXVIII^e jour de may.

Monsieur de Schomberg, depuis ceste lettre escripte j'ay advisé d'escripre un mot de lectre à mon cousin le Lansgrave, auquel je vous prie lui présenter après que l'aurez leue et refermée, ainsy que sçavez qu'il faut faire. Depuis j'ay pensé que vous ne pourrez pas bien lire ma lettre, je l'ay faict copier en double. Vous en verrez la coppie cy enclose.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 28 mai.

Orig. Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES,

LIEUTENANT AU GOUVERNEMENT DE DAULPHINÉ.

Monsieur de Gordes, le Roy monsieur mon filz vous envoye le sieur Douches pour l'employer en ce qui se présentera par delà pour son service ès occasions qui se présenteront. Je feray incontinent expédier une commission pour recouvrer argent pour le payement de vostre compaignie, de laquelle l'on fera publier la monstre, aussytost que nous aurons eu response de mon filz le duc d'Anjou auquel nous avons escript pour cest effect. Je prie Dieu, Monsieur de Gordes, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le XXVIII^e jour de may 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 28 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 65.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, je n'ay non plus que le Roy monsieur mon filz entendu aulcune chose de l'imposture dont nous escripvez, et qui m'en eust parlé, vous pouvez bien penser, sçachant que je vous estime fort homme de

de toutes parts, affin que nous puissions sçavoir comment ilz auront prinse ladicte eslection faicte de la personne de M. le duc d'Anjou, et s'il se faict rien ou remue pour divertir et traverser son passage, car suivant cela nous prendrons la résolution du partement et voyage de mondict frère.» (Cinq cents Colbert, n° 400.)

bien et affectionné au service du Roy mondict sieur et fils, que je vous en eusse escript et ne l'eusse pas aujourd'huy estimé et cru. Vous avez eu ces jours derniers response à vos dernières dépesches, qui me gardera de vous faire ceste-cy plus longue, priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le XXVIII^e jour de may 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 28 mai.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XX, f° 46.

A MONSIEUR MON FILS

## LE ROY DE POLOGNE.

Monsieur mon filz, Vassal qui est au sieur de la Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre, vient présentement d'arriver et en atendant que nous vous envoyons tout ce qu'il nous a raporté de ce costé là, il m'a dict une chose que j'ay advisé incontinent vous escripre; car aussi est-elle d'importance et que je désire que saichiez bientost pour y pourveoir : c'est que le sieur de la Mothe a sceu présentement par personne qui luy est très fidelle et qui a veu et oy tout ce que vous entendrez, c'est que, jeudy au soir, ung nommé Bar que ce malheureux Montgommery a envoyé devers la royne d'Angleterre, et Languillier, estans avecq la femme dudict Montgommery au logis qu'elle a à Londres, parlant du voiaige qu'a faict icelluy Montgommery, entrèrent par une porte de derrière en ladicte maison trois gentilzhommes de qualité, lesquelz devisans, présente ladicte comtesse de Montgommery, de la faulte qu'avoit faicte son mary de n'avoir combattu l'armée que vous avez par mer devant la Rochelle, quand il y arriva; sur quoy ledict Bar, excusant icelluy de Montgommery, assura que les gens qu'il avoit avecq luy n'avoient jamais voullu combattre nostre port; aussi qu'il n'avoit redoubté et craint, en toute ladicte armée navalle qu'avez, que les Biscayens et que, si cela estoit combattu, qu'il n'estimoit rien le reste; et après qu'ilz eurent longuement devisé, dict ledict homme et a aussi pour certain assuré audict sieur de la Mothe que l'ung desdictz trois gentilzhommes proposa et s'en alla résolu de prendre douze vaisseaulx qu'il avoit à ung havre du costé de France et qu'il trouveroit bien gens pour mectre dedans et qu'il espéroit que, dedans deux ou trois jours de là, il se joindroit audict Montgommery avec lesdictz douze vaisseaulx armez et équippez et pourveuz d'hommes, ainsi qu'il appartient. L'ung des autres gentilzhommes promit aussi de prendre quatre vaisseaulx de ladicte royne qu'il devoit à l'instant faire partir aussi pour s'aller joindre audict Montgommery, affin de secourir la Rochelle ou crever; car estant comme elle est en nécessité il falloit y faire tout ce qu'il seroit possible, pour ce que de la conservation d'icelle dépendoit le bon succès et faveur aux affaires de ceulx de la religion; aussi que, si elle se perdoit, ilz avoient la plus grande deffaicte qu'ilz sçauroient recevoir [1],

[1] Le 23 mai précédent, Charles IX avait mandé au duc d'Anjou : «Comme vous verrez par les dépêches de La Mothe-Fénelon, il semble que icelle royne d'Angleterre, à la persuation de ses ministres, qui sont comme vous avez tousjours veu par leurs actions et déportements fort passionnez à leur religion, soit en quelque incertitude de ses délibérations ou bien qu'elle ayt délibéré d'espouzer les affaires de mes subjectz et de les assister soubz couleur qu'elle pense que je veulle attenter à tous ceulx qui sont de la nouvelle religion, revenant tousjours à sa première opinion qu'il y a ligue pour les exterminer, dont elle ne peult ou ne veult croire le contraire et tant de fois que je luy en ay faict parler pour luy oster ses fantaizies. Voylà pourquoy il fault que vous continuez à tenir tousjours les forces navalles que vous avez les plus

dont je n'ay voulu faillir de vous advertir, affin que vous donniez ordre d'empescher l'exécution de ceste entreprise, qui ne fault pas doubter qu'ilz ne tentent incontinant avecq toute la plus grande violence qu'ilz pourront; à quoy je m'asseure que vous sçaurez bien pourveoir et remédier pour les en empescher et faire qu'ilz ne remporteront, comme ilz feirent autres fois, que la honte; et le vendredi ensuivant dernier au soir ledict sieur de la Mothe fut aussi asseuré que ladicte comtesse de Montgommery pleuroit et se lamentoit infiniment, estant bruict tout commun par la ville de Londres que ledict de Montgommery avoit esté combattu et vaincu devant la Rochelle. Je le prie à Dieu de bon cœur et vous prie nous mander des nouvelles de ce qui s'est faict à Belysle, car ce pourroit bien estre cella. Je prie Dieu, Monsieur mon filz, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript de Fontainebleau, le xxviii^e^ jour de may 1573.

(*De sa main.*) Monsieur mon filz, je voldrè qu'il fust vray cet que vous mende La Motte que Fraisot qui est un vieulx servyteur du Roy vostre grent-père s'an vient isy et aseure que ceux de la Rochelle se meteron à merci. . . . . [1] et demanderont pour eulx au Roy qu'il aye leur vie et bien sauve san parler della religion. Yl seré ysi dan huit jours. Je prie à Dieu qu'il souit ynsi. Je vous fayré réponse à tout par Montmorin.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

gaillardes que vous pourrez, affin qu'elles tiennent ladicte royne en oppinion que, si elle entreprend quelque chose au préjudice de mes affaires, je ne suis pas pour l'endurer, et surtout regardez qu'il en demeure tousjours au port de la Rochelle suffizamment pour empescher, si ce malheureux Montgommery ou d'autres venoient pour la secourir, qu'ilz n'en remportent que la honte, estant bien considéré les armements et préparatifs qu'elle faict, coume verrez par la dépesche de La Mothe; car elle n'entrera pas en ceste despence sans qu'elle en espère quelque chose pour son utilité.» (Minute. Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.)

[1] Il y a ici dans la lettre une partie lacérée.

---

1573. — 29 mai.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 420.

A MADAME MA BONNE SOEUR

LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Madame ma bonne sœur, le Roy monsieur mon filz et moy avons veu, par l'honneste lettre que m'avez dernièrement escripte, faisant responce à la mienne précédente, comme vous estes en quelque doute sur la difficulté que nous fismes, quand, en ce lieu, j'ai parlé avec le sieur de Walsingam de l'entrevue de vous et de mon fils le duc d'Alençon; en quoy nous demeurasmes, comme vous dites par vostredicte lettre, lors, en quelque considération et non sans cause, pour les raisons qu'avez entendues et déclarées par vostredicte lettre mesme, qui estoient qu'il ne seroit pas honorable mais, comme sçavez bien considérer, à grande desfaveur et à quelque occasion de risée parmi ceux qui ne désirent et au contraire veulent traverser ledict mariage, si, après que mondict filz vous aura fait voir et offrir son service de si bonne et grande affection, comme je sçay qu'il se délibère faire, pour avoir cest heur de mériter vos bonnes graces et vous espouser, il falloit qu'il s'en revint sans avoir l'honneur ni la faveur que j'espère, avec l'ayde de Dieu, qu'il aura de vous en cela. Nous creignons aussy lors, qu'après ledict voyage, si ledict mariage ne se faisoit, qu'il n'en demeurast quelque regret, que cela feust cause de diminuer l'amitié d'entre vous

et nous qui ne désirons rien plus que de l'accroistre et procédons sincèrement pour la rendre perdurable[1]. Mais despuis, le Roy mondict sieur et fils et moy, voyant que mondict fils d'Alençon ne s'arrestoit aucunement sur ladicte difficulté, au contraire prenoit ce qui en pourra advenir sur luy, et persévéroit tousjours de vous vouloir aller luymesme baiser les mains, dont je lui en sçay fort bon gré de faire son debvoir de vous honorer en vostre royaulme et présenter son service, sans crainte que le voyage lui retourne à aulcune desfaveur, quand bien ledict propos de mariage ne réussira selon son grand désir et le nostre, nous nous sommes le Roy mondict sieur et fils et moy fort volontiers et de bon cœur consentis à ladicte entrevue, et y persistons encore, comme l'avez entendu, et que je vous escrivis dernièrement, vous priant croire et vous asseurer en vérité que nulle autre occasion que ce que dessus ne nous fit former, du commencement, ladicte difficulté, et que c'est ce qui nous y a despuis faict donner consentement, après avoir considéré la bonne affection et intention de mondict fils d'Alençon et les raisons que vous avez quelquefois dictes au sieur de la Mothe-Fénelon, comme il nous a escript, lesquelles ledict sieur de Walsingam n'oublia pas de nous représenter comme elles sont en mesmes paroles desduites par vostredicte lettre, et lesquelles nous trouvons fort raisonnables, vous confessant qu'en telles affaires la présence et l'œil des deux personnes à qui le fait touche comme à vous deux, est très nécessaire pour leur satisfaction, premier que de se bien résouldre à s'espouser. Aussy, pour ces considérations le Roy mondict sieur et fils et moy avons trouvé bon et consenti, comme encore consentons de bon cœur, droictement et sincèrement, sans aulcun scrupule, ladicte entrevue, et vous asseurons et déclarons que, quand bien mondict fils s'en reviendra de deçà sans que ledict mariage s'effectue, que cela ne sera aulcunement cause de diminuer nostre amitié; au contraire ayant vu mondict fils le duc et sceu la bonne volonté et affection qu'il a en vostre endroict, et veu aussy par expérience comme nous procédons de nostre part en cecy droictement, en toute rondeur et sincérité, ledict voyage sera cause d'augmenter plutost nostre amitié que de la diminuer, ainsy que j'ai dict, ceste après-disnée, à vostre ambassadeur pour le vous faire entendre et que nous l'escrivons aussy audict sieur de la Mothe-Fénelon, afin qu'il retire de

[1] Pinart, le 26 mai, avait écrit au duc d'Anjou : « Monseigneur, affin que vous entendiez tousjours comme toutes choses passent du costé d'Angleterre, je vous envoye le double de la dernière dépesche qui y a esté faicte, par laquelle vous verrez comme encores que l'on sente bien que la royne d'Angleterre n'a pas depuis la Saint-Barthélemy fort désiré le mariage d'elle et de Monseigneur le duc, que néantmoings, voiant que les forces navalles qu'avez sont fort gaillardes, elle dissimule et veult gaigner le temps sur le faict de l'entreveue et cependant elle accélère ses affaires du costé d'Escosse et, soubz le nom du comte de Montgommery, elle tasche ce qu'elle peult pour traverser et divertir les délibérations du Roy et les vostres; mais, quand elle aura sceu vostre eslection et promotion au roïaulme de Pologne, considérant la grandeur que cela apporte non seullement au Roy et à vous, mais aussi à Monseigneur le duc, elle mettra en considération les raisons qui furent à l'instant escriptes à M. de la Mothe-Fénelon pour les luy proposer. Je croy certainement que vostre eslection apportera aussi tant d'heur à M. le duc qu'elle sera cause de le faire, Dieu aidant, roy comme vous, et que la royne d'Angleterre, au lieu qu'elle monstroit de vouloir tirer à la longue sa responce sur le faict du mariage, s'en esclaircira en bref; et desjà son ambassadeur et les autres ministres qui sont icy, entre autres le viel secrétaire du sieur de Walsingham, s'est laissé entendre qu'il ne doubte plus dudict mariage, puisque vous estes faict si grand roy, autrement qu'il estime que icelle dame sa maistresse ne seroit pas bien conseillée de refuser l'alliance de deux puissants roys comme est le Roy et vous. » (Bibl. nat., fonds français, n° 15557, f° 270.)

vous et de ceux de vostre conseil les seuretés nécessaires pour le voyage et passage de mondict fils d'Alençon, auquel j'ai envoyé les lectres que lui escrivez et l'ay adverti de ceste résolution, dont je sçays certainement qu'il sera très aise et se disposera bientost de vous aller trouver, incontinent après que la Rochelle sera réduite en l'obéissance du Roy mondict sieur et fils, m'asseurant bien que vous croyez que, s'il partoit plus tost du camp, il ne luy seroit pas honorable pour sa réputation, pour le service qu'il doibt au Roy son frère, ainsi que vous vous estes vous-mesme laissée entendre, il y a quelque temps, audict sieur de la Mothe-Fénelon [1]. Qui sera cause que je ne vous ferai, quant à ce fait-là, qui est aussi déclaré par vostre lettre, aulcun aultre scrupule, si n'est vous prier de croire et vous asseurer que, quand et quand après avoir receu lesdictes seuretés, telles qu'elles se peuvent honnestement bailler, il partira pour vous aller trouver avec autant de désir et affection de vous servir et honorer que prince qui soit en la chrestienté, priant Dieu cependant que le souhait que je fais à ce propos, qui est de voir bientost que ledict mariage réussisse à son honneur et gloire, au bien de ces deux royaumes et au contentement de tous deux et de nous tous, comme vous entendrez aussy plus amplement dudict sieur de la Mothe selon la charge et commandement qu'il en a du Roy mondict sieur et fils, et à tant je prie Dieu, etc.

*P. S.* — Ma bonne sœur, je n'ai voulleu faillir de vous advertir de la grace qu'il a pleu à Dieu de faire à mon fils de l'avoir fait eslire roy de Poulogne, m'asseurant que vous serez bien aise de toutes les augmentations de ceste couronne, car ce sera tousjours augmentation de nostre amitié avec vous; et, si Dieu favorise aultant mon fils le duc en vostre endroict, comme il a le roy de Poulogne vers les Poulonois, je m'estimerois la plus heureuse princesse qui feust jamais née de me pouvoir dire mère de la plus grande royne et plus valeureuse que l'on puisse voir, ce que je le supplie me faire la grace et vous, Madame ma bonne sœur, vous asseurer que jamais prince ni princesse ne marcheront oncques avec plus de franchise que faict le Roy mon fils et moy en vostre endroict.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 30 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3203, f° 77.

A MON COUSIN

## LE MARÉCHAL DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz a très volontiers accordé à celuy qui lui sera nommé de vostre part l'évesché d'Agde et vous asseure que les expéditions vous en seront envoiées aussi tost que le rolle des bénéfices aura esté arresté. Vous sçaurez par le porteur l'arrivée du sieur de Balagny et la confirmation

[1] Charles IX avait écrit le 25 mai à La Mothe-Fénelon : « Depuis la dépeche que je vous fis hier des nouvelles que nous avons eues de Pologne, nous en avons encore receu qui nous asseurent que, graces à Dieu, le IX de ce mois mon frère le duc d'Anjou a esté élu roy de Pologne et que le XI de ce mois la publication en a esté faicte. J'estime que cela pourra beaucoup servir à faciliter le mariage de mon frère d'Alençon pour les raisons que ma mère vous a escriptes, sur lesquelles je m'asseure que n'aurez pas failly de prendre occasion d'insister et persuader icelle royne et ceux de son conseil à se résoudre plus promptement audict mariage. » (*Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 335.) Voir une dépêche de Valentin Dale à lord Burghley, qui affirme que le duc d'Alençon est sincère dans la recherche de la main de la reine. (*Calendar of State papers*, 1573, p. 249.)

de l'élection de mon filz au roïaume de Poullongne, dont je veulx croire que recevrez ung particullier contentement, vous priant donner ordre par tout vostre gouvernement à faire faire toutes sortes d'allégresses et remerciemens à Dieu pour tant de graces qu'il luy a pleu faire à ce roïaume, espérant que ce bienfait sera cause du repos d'icelluy; priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Fontainebleau, le xxx^me^ jour de may 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 30 mai.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 106.

A MONSIEUR MON FILZ

LE ROY DE POLOGNE.

Monsieur mon fils, vous auré reseu par Balagni une letre que je vous pansès envoyer par Monmorin [1]; mès je le retins pour vous porter la présante et cella que vous ayscript le Roy, afin que envoyés des blancs-sins, pour envoyer partout, plus pour voyr leur volanté que pour besoin qu'il en souit en tant de lyeu; et à cet propos je vous diré que, au commensement pour deux jours je n'é jeamès veu jéans si triste que d'oceuns [1] et asteure qui faset milleur mine; et le souyr [2] em me promenent, yl n'ont peu tant disimouler que le cardinal de Guise m'a dist : « Je croy que astheure yl sont bien triste au camps de ces novelles. » Et son frère, qui est plus fin, l'y a fest sine et l'a fest teyre. Je dis : « Je croy que ouy de cet qu'i fault qu'i s'ann alle; mès non pas de le voir roy. » Nous avons mendé à tous les embasadeur pour les avertir de cete bonne novelle. Tous s'an sont réjouys, mès seluy d'Espagne a dist à Gondi qu'il ne pansoyt qu'il n'eult regret, et que cete novelle seroyt la mort de l'Ampereur qui y avoit dépandu sept sant mile écus et n'avoyt fayst que se ruyner, car c'étoyt sa ruyne, mès qu'il avoit un seul reconfort que vous n'i yriés jeamès, et, s'il pouvoyt parler aveques vous hun heure, qu'i s'aseuroyt que ny metrié jeamès le pié et n'i voldriés aler, et que c'étoyt un royaume qui ne valeoyt que deus sans mile écus. J'é répondeu que nous aylions donc plus sages que eulx qui enn avoyent dépendu sept cens mile pour enn avoyr deu sans mile, et nous n'y enn avyons encore mis que vint mile. Depuis, à cet souir, Marcel m'é veneu trover, car le prese fort d'avoyr les troy sans mile francs que le clergé nous ha baillé, et le cardinal de Lorayne aseure qu'i lé feyré trover. Or yl ne bouge d'aveques luy. Yl m'a dis : « C'et grent plésir que la plus part de cet argent demeureret dan Paris. » Or, noté que lé deu sans mile ayst pour envoyer en Pologne, et n'en demeure que san mile pour achepter

[1] Pinart écrivait également au duc d'Anjou : « Après que M. de Balagny présent porteur et le doyen de Die aussi avecq luy ont rendu bien particulièrement compte de tout ce qui s'est passé à votre eslection jusques au jour de leur partement, Leurs Majestez ont esté bien d'advis, suivant leur lettre, qu'ilz vous allassent trouver selon la charge qu'ilz ont eue de M^rs^ de Valence, de Lansac et de l'Ysle, desquelz les lettres que Leursdictes Majestez ont veues, et sont avec ceste cy encloses, affin qu'il vous plaise aussi les veoir, j'eusse bien désiré aussi vous envoier aussi la version de latin en françois de la harangue et oraizon qu'a faicte le s^r^ de Valence par delà, mais M^r^ le grant aumosnier n'a pas encores achesvé. Le s^r^ de Montmorin s'en ira aussi vous trouver en dilligence, mais Leurs Majestez n'ont pas voullu qu'il soit passé avec le s^r^ de Balagny. Il vous porte la dépesche venue d'Angleterre et ensemble la responce que l'on y a faict et la lettre que Monseigneur le duc aura à escripre. » (Bibl. nat., fonds français, n° 15557, f° 283.) — Voir la lettre du duc d'Alençon au Roi son frère, où il lui annonce avoir signé la lettre qu'il désirait pour la reine d'Angleterre. (*Ibid.*, n° 15558, f° 15.)

[1] *D'oceuns*, d'aucuns.

[2] *Le souyr*, le soir.

dan Paris cet qu'i nous fault et sachant que, encore que l'on vous fase donner et que l'on s'anploye à en fere trover, que en darière l'on dist que c'et un grent argent qui s'en va hors de Frause. Je ne luy ay répondu à cet qu'il me disoyt, mais à cet qu'il pansoyt et me parloyt comme à une beufle (*sic*), et, afin qu'il conent que je ne l'étoys pas, je luy ay dist les deux parts s'an vont dehors, mès, quant mon fils auré tout cet que l'on promet, encore ne sortira-t-i pas tent d'argent qu'il a fest pour le réyaume d'Ecosse, qui enn a mangé du tamps du Roy Monseigneu et du feu Roy mon fils, et ancore tous lé jours nous ly enn anvoyons, si bien que dis milyons, ce n'et pas temps que cet que l'ons y a jeuques astheure dépandu, et voyé quele utilité enn eu cet royaume, et ann a celui-ysi; c'et jouindre une coronne à jeamès alla Frause, et, pour le plus, pour troys milions de frans pour une foys, et le trafic et les comodités que cet réyaume enn auré, qui profiteront plus que vint milions par an, et que c'et, aultre sela, la grandeur de cete courone et la ruyne de ceulx qui nous ont voleu ruyner. Je voldrès que vous vissié la mine qu'il a feste; yl s'ann est yncontinent alé. Je panse bien qu'il lui auré rapporté, car je croy qu'i me l'avoyt envoyé pour voyr cet que je dyroys. Donné-vous guarde de mestre Aymont, le jésuiste, car yl escript partout que vous avé promis de aystirper tous ceulx qui ont jeamès ayté hugenos, et qu'i le set come celuy qui c'et meslé de vostre comsense. Ces bruis là font gren mal à toutes les afeyres qui cet présentet. Camille m'a dyt que M. de Nevers veult aler aveques vous, pourveu que fasiés pour lui ce que yl dist qu'yl désire. Je l'é dist à Monmorin; yl m'a prié luy mender que je seré bien ayse qu'i vous aconpagne, ce que j'é fayst; car je sayré bien aise que soyés bien aconpagné et de jeans qui ne vous brouillet. Yl m'a parlé de Monsieur de Guise, ausi qu'il vous conduiret; je luy ay dist que n'avyés afayre de personnes que le peys pensat qu'i voleuset remeuer le monde. Je vous mende tout, car je voy que l'on voldroyt bien que, cet grent heur, nous le perdisions entre nos mains, non pour vous fayre mal à vous, mès pour vous tenir bas et dire : « C'et heun prinse qui ne se sucie pas plus que tent des choses »; et, ausi pour enn avoyr ayté la seule aucasyon d'avoyr poursuivi cet royaume, et que l'ayent fest, que l'on pansast que je n'euse ni le cœur ni l'antendement pour le conserver entre vos mains; mès j'espère que Dieu, qui l'a voleu, nous aydera en venir alla fin que nous désirons pour son honneur et vostre grendeur, ce que je luy suplye et vous donner la Rochelle bientost.

De Fonteinebleau, le xxx^e^ de may 1573.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — [31 mai.]

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 10240, f° 114.

## A MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

Mon cousin, je ne doucte poynt que n'ayez aysté comme moy bien ayse de voyr mon fils roy, et marry de panser que cet hounour et grandeur nous le ayloigne, de quoy je ne veulx panser que le plus tard que je peus, que je l'anpechèrè, cet je pouvès, cet je ne pansoys que à moy; mès, quant je considère cet que sesi luy aporteré et à tout cet royaume, je m'estime aystremement heureuse et ne sé coment je an puis asés remersier Dieu et pour se que entendrés par Brulart tout bien au long, je ne vous fayré la présente plus longue et seulement vous diré qu'il luy fault ayder de vistement abréger cete guere et qu'il aye l'hounour de pasifier cet royaume avent partir. Nous luy enn anvoyon quelque moyen et vous prie



IMPRIMERIE NATIONALE

les embraser aveques luy et luy ayder en venir hà but [1], et je priré Dieu luy en faire la grase et vous bien conserver.

Vostre bone cousine,

CATERINE.

---

1573. — 31 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3259, f° 18.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, encores que le Roy monsieur mon filz satisfasse bien particullièrement à voz lectres des XVI^e^, XXII^e^ et XXVI^e^ jours de ce présent mois, je ne laisseray de vous faire aussy ce mot pour vous prier de croire que vous debvez attendre de nous tout ce qui se peult faire pour le payement de vos pensions, ayant donné charge expresse aux trésoriers de l'espargne du Roy mondict fils d'y regarder à bon escient pour vous rendre content, comme je m'asseure qu'ilz feront; vous verrez aussy ce qu'il vous escript pour le faict du sieur de Chavigny; à quoy j'adjousteray que nous le tenons si digne et affectionné serviteur que nous serons tousjours bien prestz de le recongnoistre et gratiffier selon ses mérites, et me remectant du surplus à la lectre du Roi mondict filz, mesmes pour les très bonnes et très agréables nouvelles que nous avons eues que mon filz le duc d'Anjou a esté esleu roy de Poloigne, je n'estendray ceste-cy davantaige que pour prier Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le dernier jour de may 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] *But*, bout.

1573. — [31 mai.]

Imprimé dans la *Vie de Louis de Bourbon, duc de Montpensier* [1], p. 210.

## AU DUC DE MONTPENSIER.

Mon cousin, je ne doucte point que ne soyés bien ayse de voyr que Dieu commence à vouloir tant favoriser ce royaume que d'y en adjouster d'autres, coment yl a faict par l'élection qu'il a faict fayre aux Polacs de mon fils, que encore que ce nous soit un grant regret de le veoir en aller, mais nous devons remercier Dieu de le mettre en un si beau et grand royaume coume celuy où yl a esté éleu. Yl ne nous reste plus sinon de voyr ce royaume en repos, ce que je prie à Dieu que voyons bien tost et qu'il vous donne la mesme joie de vostre petit-filz, de quoy je sens autant de plaisir que si il estoit né à ma fille, pour l'amour de vous mesmes; je suis aussi bien ayse de ce que Belle Isle est remise en l'obéissance du Roy et m'asseure que, vous estant sur les lieux, qu'il n'y viendra plus de yuconvéniens et espère que bien tost, sil plaist à Dieu, aurons bonnes nouvelles de la Rochelle, ce que requiers à Dieu et vous donner ce que désirés.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — [Juin.]

Orig. Bibl. nat. ancien fonds français, n° 3159, f° 65.

A MONSIEUR MON FILZ

## LE ROY DE POLOGNE.

Mon filz, je ne sçay quelles [graces] fayre à Dyeu de faire tant pour moy que je vous voye ce que je vous désire. Je vous prie le bien reconnoistre et toute la grandeur qu'il vous baille, que ayez dans le cœur de l'employer pour son service et de vostre frère qui est si

[1] Par Coustureau, Rouen, MDCXXXXII.

aise de vostre bien que je ne l'ay jamays veu plus. Il ne reste plus sinon que Dieu vous fasse la grace de bien tost prendre la Rochelle et vous conserver, comme le désire

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — [Juin.]

Communiqué par feu M. de Moutigny.

A MONSIEUR MON FILS

LE ROY DE POLOGNE.

Mon fils, j'ai reçu vos lettres et l'espérance que avez que bientost vous manderez de bonnes nouvelles; Dieu le veuille par sa grace, avec votre conservation et de vos frères et de tous les gens de bien. Le Roi vous mande son intention[1], en cas que vous auriez pris la Rochelle par force ou par composition; à quoi je vous prie vous résouldre et prendre cette seureté de moy; je vous ay trop montré que je vous aime mieux où vous pouvez acquérir réputation et grandeur que de vous voir auprès de moy, encore que ce me soit un grand contentement; mais je ne suis pas de ces mères qui n'ayment leurs enfans que pour eulx, car je vous ayme pour vous voir et désirer le premier en grandeurs et honneurs et réputation; par ainsi je vous prie suivre ce que le Roy vous en mande sans regret, car vous devez louer Dieu, si prenez ceste ville, de vous avoir fait la grace d'estre le restaurateur et conservateur du royaume, et que en l'age de vingt et un ans en avez plus faict que grand capitaine qui ayst esté, et cela vient de Dieu, et de luy aussi fault que le reconnaissiez et à luy seul attribuiez toutes vos victoires. Ne me mectez plus en vos lettres que «n'aurez jamais de plus affectionné serviteur», car je veux que me soyez affectionné fils, et comme tel me reconaissiez pour la plus affectionnée mère que ait jamais eu enfant; et ne m'écrivez plus ce mot de serviteur, mais de ce que vous m'estes.

CATERINE.

[1] Charles IX de son côté lui écrivait, le 1er juin : «Monsieur mon frère, encores que nous ne soyons résolluz du chemin que vous tiendrez pour aller en vostre royaume, où vous estes désiré et attendu avecques très grande affection de tous voz subjectz, coume vous avez entendu du sieur de Balagny, touttesfois, parce qu'il est besoing de faire partir le plus tost que faire ce pourra les quatre mille Gascons qui vous sont demandez et préparer les princes par les pays desquelz vous aurez à passer soit par mer, soit par terre, à vous accorder le passaige, j'ay pensé que l'on sçauroit trop tost envoyer vers eulx pour cest effect, joinct que je désire aussy bien me conjouir avecques eulx de vostre promotion, et sera fort à propos de leur fayre cognoistre que vous désirez et voulez demeurer leur amy; au moyen de quoy, j'ay délibéré escripre au sieur de Vulcob faire cest office envers l'Empereur, et envoïer deux gentilzhommes vers les princes de la Germanye. L'un ira trouver le conte Palatin, le duc de Saxe, le lantgrave de Hessen, et le marquis de Brandebourg; l'aultre le duc de Bavyère, les archiducs Ferdinand et Charles. J'en dépescheray aussi ung vers mon oncle le duc de Savoye, et escripray au sieur du Ferrier mon ambassadeur à Venyse parler à ces Seigneurs et escripre aux ducs de Ferrare, de Mantoue et de Parme pour le chemin d'Itallye, affin que vous puissiez après choisir lequel il vous plaira de tous les chemyns et prendre celuy qui sera estimé estre le plus seur et à propoz. Nous envoierons aussy vers la royne d'Angleterre, le roy de Dannemarc et le roy de Suède et aux villes maritimes et partout ailleurs où il sera besoing pour asseurer celluy de la mer; mais parce qu'il convient qu'il soit parlé de vostre part avecques la mienne, je vous prye nous envoier au plustost par le sieur de Brulart vingt-cinq ou trente blancz signez et subscriptz de vostre main en la forme et manière que vous avez accoutumé leur escripre, lesquels je feray remplir, ainsy que je verray estre à faire et comme si c'estoit pour moy mesme.» (Bibl. nat., fonds français, n° 15967, f° 29.)

1573. — 3 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3235, f° 6.

A MADAME MA TANTE

LA DUCHESSE DE FERRARE.

Ma tante, les services que Loys le Vasseur m'a faictz il y a longtemps en l'estat de l'un de mes vallets de pied et ceulx qu'il a pareillement faictz au Roy monsieur mon filz au faict des guerres èsquelles il a esté estroppié, le rendent si recommandable que ledict seigneur et moy désirons luy donner quelque moyen de vivre à l'advenyr et le faire sentir du fruict de son labeur et service, pour lequel il est demeuré impotent et estroppié d'une jambe, qui est cause, ma tante, oultre ce que ledict seigneur vous escript présentement en sa faveur, j'ay bien voullu vous faire particulièrement ce mot pour vous recommander ledict Vasseur et vous prier le favorizer de vostre authorité et bon moyen à ce qu'il puisse obtenir la malladerie de Gysors, en laquelle, je m'asseure, il fera si bien son debvoir que les habitans et pauvres en recepvront contentement, outre ce que ce sera une charité bien employée à luy-mesmes, priant Dieu, ma tante, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le III juing 1573.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1573. — 9 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15967, f° 30.

A MONSIEUR MON FILZ

LE ROY DE POLOGNE.

Monsieur mon filz, tout présentement est arrivé en ce lieu le sieur Bazin qui a tousjours esté avecques Monsieur de Valence durant sa négociation, lequel nous a aporté toute certaine asseurance que le seiziesme du mois passé fut faicte la publiquation de l'ellection qui a esté, graces à Dieu, faicte de vostre personne pour estre roy de Polongne, dont le s^r de Valence escript au Roy vostre frère et à moy et à vous pareillement par ledict Bazin[1] qui m'a asseuré avoir laissé à cinq ou six postes d'icy ung seigneur que tous les Estatz dudict réaulme de Polongne et provinces qui en dépendent, vous envoyent et à nous aussi pour vous faire entendre ladicte ellection avecq lettres qu'i vous en escripvent et à nous par luy, en attendant que les ambassadeurs généraux arrivent par deçà, que ledict Bazin estime qu'ilz y arriveront vers la fin de ce mois; et pour ce que ledict Bazin m'a dict le s^r Martin Alberi et l'autre s^r Polonois qui vous sont allez trouver pour vous dire, comme ilz ont dict au Roy vostre frère et à moy, beaucoup de particullaritez; que icelluy Bazin asseure de la part dudict s^r de Valence que ne peuvent encore venir pour ce quelque chose qu'ilz nous ayent dicts et que vous pourrons dire aussi, et ne seront plus au lieu de l'assemblée généralle, quand l'acceptation et publiquation dudict réaulme de Polongne a esté faicte en vostre persoune, j'ay advisé vous faire incontinent ceste lettre par ce courrier vollant, afin que, sans lui en faire aucune démonstration, vous ne vous hastiez pas d'escripre par eulx à ceulx qui n'ont pas monstré estre fort affectionnez à vostre ellection que pour cella vous ne leur en voudrez aucun mal, mais encore que ne laisserez pour cella de les aymer et estimer, saichant bien que, après qu'ils ont entendu voz bonnes et droictes intentions envers tous les Estatz et autres personnes dudict réaulme, ilz se sont joinctz à la pluralité des voix qui vous estoient données; et si ledict s^r Martin Albery

[1] Jean Bazin qu'à son passage à Strasbourg Montluc, abandonné par tous ses compagnons, avait emmené avec lui en Pologne et dont il avait tiré de grands services.

et ledict autre seigneur polonnois vous réquéroit de les faire partir de si tost, je vous prie, mon filz, les prier d'atendre jusques adce que ung seigneur, comme vous leur direz comme nous vous avons escript, qui arrivera ce soir ou demain en ce lieu, ayt esté oy par nous et par vous, pour ce que les lettres qu'il apporte de tous lesdictz Estatz d'icelluy réaulme de Polongne ayant esté veues, affin que les responses et lettres que vous escriprez soient faictes selon leur désir, et aussi-tost que ledict s^r Polonnois sera arivé et que aurons parlé à luy nous ferons passer à vous un autre courrier en toute dilligence pour vous advertir de ce qu'il nous raportera, qui est, coume m'asseure ledict Bazin, tout ce que nous pourrons désirer de ce costé d'affection et de grande et bonne volonté que unanimement tous les Estatz d'icelluy réaulme vous portent coume à leur prince que Dieu leur a donné pour leur roy qu'ilz désirent veoir et honorer plus que toutes les autres choses de ce monde. J'ay envoyé mon chariot au devant dudict s^r Polonnois et vous asseure que luy ferons fort bonne chère. Le Roy vostre frère n'est encore arrivé, voylà pourquoy je ne vous envoye la lettre qu'a aportée ledict Bazin et que je ne vous feray ceste-cy plus longue d'une infinicté de particullaritez que m'a dictes de delà que je sçay qui vous seront très agréables et dont vous recevrez toute joye, coume je fais, de ma part, telle et si grande et tant plus je y pense et plus je me trouve contente et en rends graces et louanges à Dieu que je prie, Monsieur mon filz, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Monceaulx, le mardy IX juin 1573.

(*De sa main.*) Monsieur mon fils, nous avons fayct chanter *Te Deum* et fest des feu de joye à Paris et devés fayre aultent, cet ne l'avés fest, et ne fault plus fayre de dificulté de vous fayre apeler roy; car yl panseroient que ne le voleussiés acepter et vous ynporteroyt beaucoups, veu cet que mesme l'ambasadeur d'Espagne en dyst et met ann avent, come je vous ay mendé, et se volés par modestie et monstrer au Roy plus de révérense que lui volès porter de ne rien fayre que par son comendement et vous enn escripré un mot que l'on pouré voyr, et panse que cera le milleur; et luy manderés aprè que, ynsin que volès tenir de luy cet honneur, que ne l'avés voleu acepter ne vous y feyre nomer qu'y ne le vous aye comendé. Vous savés bien que c'et chause qui luy playré ynfiniment.

Monsieur mon filz, ainsi que jé signois ceste lettre le Roy vostre frère est arrivé qui a voulu que Charron son valet de chambre vous soit allé trouver. Il vous veult escripre, à ce qu'il m'a dict, par luy. Une chose à quoy il ne fault pas faillir de luy obéyr, et je vous en prie de bon cueur, qui est que vous permettiez que l'on vous appelle doresnavant roy, comme aussi, grace à Dieu, l'estes vous à bonne enseigne, et en a commandé la lettre à Pinar à qui il l'a faict faire pour ceste occazion et pour vous dire que le s^r Brulart est aussi présentement arrivé, dont j'ay esté bien aize pour avoir ce bien d'entendre de vos nouvelles et de vostre frère d'Allençon par luy.

---

1573. — 11 juin.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 15558, f° 27.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Motte, par vostre dépesche du XII^eme du mois passé vous avez escrit au Roy monsieur mon filz ung propos que vous teniez de milort grand trésorier sur la pacification des troubles de ce royaume et réduction des subjectz du Roy monsieur mon filz en son obéissance, par où il monstre que icelle royne

désire bien fort qu'elle ou les princes protestans de la Germanye interviennent en la composition qu'elle désire que Monsieur mon filz face avec sesdictz subjectz, s'ouvrant à vous ledict milort trésorier que, s'il plaisoit au Roy mondict sieur et filz faire deviser avec ladicte royne ou quelque prince protestant, qu'il estoit très asseuré qu'ilz seroient moyen qu'avec une bonne parole et avec quelque démonstration de clémence nous regagnerions plus d'auctorité sur eulx et recouvrerions mieulx l'obéissance qu'ilz doibvent au Roy mondict sieur et filz et se soubzmettroient plus tost au roy de Poullongne mon filz que, si nous y employons toutes les forces et tout l'estat de ceste couronne, désirant grandement qu'il voullisse prendre ce moyen en main, et que de bon cueur, à vous dire vray, je feray tousjours, quand je penseray qu'il en réussira quelque chose de bon. Voylà pourquoi je vous prie, Monsieur de la Mothe, sentir comme de vous mesme dudict milort trésorier et de la royne d'Angleterre mesme, si la trouvez à propos, quels moyens icelle royne a en cella et ce qu'elle eut en droit proposer et la façon aussy dont elle voudroit s'en entremettre, et encores, si vous pouvez sçavoir les conditions et articles qu'elle seroit d'advis que accordassions auxdicts de la religion nouvelle, ce seroit bien grand plaisir au Roy monsieur mon filz et à moy que vous en escripvissiez incontinent, affin que, s'il y a apparence à ce qu'elle vous dira ou que pourrez apprendre dudict milort Burley et d'autres par delà, nous nous puissions ayder de ce que verrons estre à propos en cella; car mondict sieur et filz et tous tant que nous soumes ne désirons riens plus que de mectre nos subjectz à repos et asseurez de toute deffiance; mais à vous dire vray, je désirerois bien que lesdictz de la nouvelle religion se contentassent de la liberté de leur conscience sans exercice de relligion. Je vous prie encores une fois, Monsieur de la Mothe, user en ceste affaire si dextrement que vous puissiez esclaircir le Roy mondict sieur et filz et moy de ce que dessus; car il viendra fort à propos que le sachions de bref pour nous servir de ce que nous verrons qui sera à propos en cella, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Monceaulx, le xi^me^ jour de juin 1573.

CATERINE.

---

1573. — 13 juin.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3188, f° 70.

## A MONSIEUR DE SAINT-MORIS,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, CAPPITAINE DU MONT SAINT-MICHEL.

Monsieur de S^t^ Moris, le Roy monsieur mon fils[1] faict assez particulière responce à voz lettres du viii^eme^ de ce présent moys, qui me gardera faire redicte par ceste lettre, laquelle sera seullement pour vous dire que nous savons bien que voz services méritent estre recongneuz; aussi vous pouvez estre asseuré que, se présentant quelque bonne occasion pour vous gratiffier, le Roy mon filz se souviendra de vous. Cependant je prieray Dieu, Monsieur de Sainct Moris, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript de Monceaux, le xiii^me^ jour de juing 1573.

CATERINE.

PINART.

[1] Dans la lettre, du même jour, à laquelle celle-ci fait allusion, Charles IX prie M. de Saint-Moris de remettre M. Duhamel en sa place d'«archier et morte-paie du Mont-Saint-Michel». (*Ibid*, f° 68.)

1573. — 13 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3252, f° 31.

A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, je vous prie, suivant ce que le Roy monsieur mon fils vous escrit, pourvoir si bien à tout ce qui est de vostre charge que le comte de Montgommery, y faisant entreprise, n'en puisse remporter que honte et confusion non plus que de son premier dessein pour secourir la Rochelle [1], ce que me promettant de vostre grande vigilance et de l'affection singulière que vous portez au bien des affaires et service du Roy mondict fils je ne vous ferai cette lettre plus longue que pour prier Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde.

CATERINE.

[1] Déjà, le 7 juin, Charles IX avait écrit à Matignon : « Le conte de Montgoumery n'ayant peu remporter que honte et confusion du premier voyage qu'il a faict avec ses vaisseaux en intention de secourir la Rochelle par le bon ordre que mon frère le roy esleu de Pologne y a sceu douner, yl s'est retiré en Angleterre où il a ramassé ce qu'il a peu de forces et de vaisseaulx de ceulx de sa qualité en délibération de retourner et essayer une aultre foys de donner secours à ceulx qui sont dedans la Rochelle; à quoy je m'asseure en la grace de Dieu et en la grande vigillance et pourvoyance de mondict frère que fera aussi bien ses affaires que la première foys, et pour ce que, faillaut son desseing de ce costé là, il sera pour feire descente, s'il peult, en quelque de nos costes, j'ay advisé vous faire ceste lettre pour vous prier d'avoir l'œil et faire soigneuse veille qu'il ne puisse faire aucune surprise en ce qui est de vostre charge. » (Bibl. nat., fonds français, n° 3239, f° 54.) Voir dans le n° 4053 du fonds français (f° 28) : la réponse de Matignon à la lettre de Charles IX; lettre de Pinart au duc d'Anjou, du 7 juin. (Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 13.)

1573. — 14 juin.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

A MONSIEUR DE GORDES,

CONSEILLER DE L'ORDRE DU ROY MONSIEUR MON FILS ET SON LIEUTENANT EN DAULPHINÉ.

Monsieur de Gordes, vous entendrez par le sieur de Virieu présent porteur ce dont s'est advisé le Roy monsieur mon filz pour essayer de retenir les sieurs de Montbrun et de Mirebel qui sont eslevez en armes; à quoy, si vous cognoissez que son abouchement avec eulx puisse servir de quelque chose, je vous prye d'y faire selon que cognoistrez estre du bien du service du Roy mondict sieur et filz, lequel je sçay vous est assez recommandé sans qu'il soyt besoing vous faire la présente plus longue, que pour supplier le Créateur, Monsieur de Gordes, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Monteeaux, le XIIIe jour de juing 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 14 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3254, f° 67.

A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, je ne reprendrai aucune particullarité de la responsc que faict le Roy monsieur mon filz à voz lettres du VIIeme jour de ce présent mois, mais seullement vous prieray de suivre ce que y verrez de son intention et faire toujours soigneuse vueille pour la seurreté et conservation des places, costes et havres de vostre charge, comme vous avez faict cy-devant, dont nous avons tous la satisfaction et contentement, priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Escript à Monceaux, le XIIIeme jour de juing 1573.

CATERINE.

PINART.

1573. — 14 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 56.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, je ne sçaurois qu'adjouster à la lettre que présentement vous escript le Roy monsieur mon fils, et au mémoire que vous porte le sieur de Virieu présent porteur; seulement vous prieray-je que, suivant ce qu'il vous mande, vous regardez à conserver et soulager ses bons et loyaulx subjetz le plus qu'il vous sera possible et à porter à ceux qui luy sont rebelles le plus d'incommodité que vous pourrez, priant Dieu vous avoir en sa sainte garde.

Escript de Monceaulx, ce XIII^e jour de juing 1573.

Votre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 15 juin.

Orig. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 400.

A MONSIEUR DE SCHOMBERG.

Monsieur de Schombert, oultre ce que vous en escript présentement le Roy monsieur mon filz en responce de voz lettres des XXVI et XXIX du passé, je vous diray qu'il n'est riens de ce que le Roy Catholicque a faict dire à la royne d'Angleterre, que le Roy mondict sieur et filz faict poursuivre des estranges menées contre ladicte royne d'Angleterre et aussi peu véritable que nous l'ayons faict resercher pour estre de la partye; mais ce sont les artiffices acoustumez desquelz ilz se servent ordinairement qui sont, comme j'estime, assez congneuz. Pour le regard des affaires des Pays Bas je croy en vérité qu'ilz sont en assez mauvais termes pour le prince d'Orange, veu l'heureux succès que a eu puis naguères le duc d'Albe sur l'armée de mer dudict prince d'Orange et que son désavantage croistra de beaucoup par ces nouvelles troupes d'Espagnolz que sont puis naguères arrivez auxdictz Pays Bas. Je ne sçay quelle résolution pourra raporter le sieur Frégouze [1], qui a esté dépesché vers le conte

[1] Voici le mémoire que le comte Ludovic de Nassau soumit à Charles IX, mémoire daté du 1^er juin : «Monsieur le comte Ludovic de Nassau, selon le zèle qu'il a au bon succèz des affaires du Roy, ayant naguères discouru à cœur ouvert et librement avec le sieur de Schombert et Fregose et depuis avec le sieur de Schombert à Cassel, estime que Sa Majesté aura le tout entendu, tant par lettres dudict sieur de Schombert que véritablement par ledict Fregose, et espéroit qu'elle auroit receu le tout d'aussi bonne part comme il estoit d'un cœur affectionné à son service. Toutesfois, ledict sieur comte a veu par l'instruction dudict Fregose naguières retourné vers luy et entendu bien amplement par ses propos que Sa Majesté voulloit le tout interpréter comme si on luy voulloit donner loy en son royaume. Cependant l'intention dudict comte n'estoit telle, ains de franchement et clairement monstrer à Sadicte Majesté les seuls moyens qu'il cognoissoit y avoir pour parvenir, à ce qu'il prétendoit sçavoir, à contracter une ferme amitié et bonne intelligence avec les princes protestans pour faire perdre et esvanouir le maulvais bruit que coroit partout de Sadicte Majesté tant en devis ordinaires, peintures que lettres affirmatives, et à ce qu'elle ne se peult asseurer de bonne assistance anvers le roy d'Espagne, duquel elle descouvre tous les jours beaucoup de maulvaises volontez en son endroict, et d'aultant que par ceste interprétation faicte ledict sieur conte craint qu'on n'aye faict entendre à Sadicte Majesté ce qu'il désire qu'elle sache et qu'il juge en saine conscience ce qui est convenable pour parvenir au bien où Sa Majesté tend il lui a dépesché le sieur Chastelier pour l'informer bien particulièrement de sa conception et de ce qu'il voit expédient pour obtenir ce qu'elle veult, supliant Sa Majesté de croire que ce n'est d'aulcune passion particulière ne affection qu'il ayt à autre chose, que la voir en meilleure réputation qu'elle n'est entre les princes et potentats estrangers et l'esloigner de la ruyne qui le menace de si près.

«Ces moyens estoient que Sa Majesté pour venir au dessus de ses fais avec lesdicts sieurs princes protestans et recouvrer la réputation dont les excez passez l'ont despouillé, cessast en premier lieu de faire la guerre à ses

Ludovic; mais quand les choses ne se pourront accorder, si est-ce qu'il a peu congnoistre par ce qu'il a en charge de luy dire de la part du Roy mondict sieur et filz qu'il luy porte une entière bonne volunté, qui se doibt retenir de faire chose qui soit au préjudice de ses affaires. Touttefois vous faictes bien de nous advertir de ses préparatifs. Quant aux affaires de la Rochelle, je vous asseure, Monsieur de Schombert, que l'on tante tout ce que l'on peult à réduire ceste ville là par doulceur, leur ayant mon filz le roy de Poulongne offert, suivant la charge qu'il a eue du Roy monsieur mon filz, toute seureté de leurs vyes et libertés de conscience avec oblivion des choses passées; mais ilz se monstrent en tout et partout si obstinez et esloignez de toute bonne volunté et obéyssance qu'il semble qu'ilz serchent leur ruyne. Toutte fois on ne laissera pour cela de tousjours essayer à les réduire amiablement et à s'eslargir plustost davantage que l'on n'en vienne à bout, affin que tous les princes protestans congnoissent la sincérité de l'intention du Roy mondict sieur et filz et combien il est esloigné du désir que l'on veult faire croire qu'il a à l'extermination de ceulx de la nouvelle religion, et sur ce, Monsieur de Schombert, je feray fin à ce mot de letre et je prieray Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde[1].

Escript de Monceaux, le xv^eme^ jour de juing 1573.

CATERINE.

BRULART.

subjectz de la religion, que est le vray et seul fondement sur lequel elle peult rebastir de nouveau sa réputation et tout ce qu'elle voudra avec lesdicts princes, car autrement il n'est possible de rien avoir; ils fondent tous leurs comportemens sur cela, car ilz ne pourront jamais espérer ferme amitié et alliance avec Sadicte Majesté pendant qu'elle monstera tout contre eulx en ce point principal de la religion, qui a tant de commandement sur les actions des hommes; partant qu'il est nécessaire pour donner le blanc où sa Majesté a les yeux fichez, qu'elle laisse premièrement ses subjectz de la religion en paix et, affin que Sadicte Majesté pense que ce ne sont pas discours en l'air, ledict sieur comte le supplie de se souvenir que ç'a esté la source de la réputation qu'elle avoit et d'avoir mémoire de ce qu'il luy dict la première fois qu'il arriva et lui dict la meme nuit qu'il le vit, et plusieurs fois encore pendant qu'il se traictoit du mariage du prince de Navarre, que pour ce que Sa Majesté avoit tant travaillé à mettre paix entre ses subjectz et libéralement permis à iceulx l'exercice de la religion, lesdicts sieurs princes les désirant voir estre toujours conservez en semblable liberté luy portoient si bonne affection que, devisant quelque fois entre eulx, ilz souhaitoient l'avoir pour seigneur, le cas advenant qu'on deust faire élection; par quoy ledict sieur comte dit lors à Sa Majesté qu'il espéroit un jour lui voir la couronne impérialle sur la teste. Que Sa Majesté croye que cela ne venoit point de luy, mais de ceulx qui en ont l'autorité et la puissance, que le voyant tellement résolu à la conservation de son édit de pacification faisoient leur compte de l'eslire roy des Romains.

«La mesme et principale raison meut la royne d'Angleterre de faire alliance avec Sa Majesté peu avant le massacre. Aujourd'hui au contraire Sadicte Majesté est proche de sa ruyne; que Sa Majesté voit l'Espagnol se rire à gorge ouverte de ses malheurs et employer son industrie à entretenir les troubles de son royaume, s'assurant que c'est le seul moyen de parvenir à ses fins sans coup frapper, veu que déjà tant par les guerres passées que par le dernier massacre et troubles présens l'Espagnol a plus affoibli Sa Majesté que s'il eut faict la guerre trente ans.

«Que l'Espagnol, en outre, se sert de l'excès dernier partout où il peult contre Sa Majesté, coume il a naguères faict en Pologne, ainsi que Sa Majesté l'a assez entendu, et que ç'a esté la seule cause de la courtoisie et fidélité dont a usé le duc d'Albe envers ledict sieur comte à la prinse de Mons, coume il a dict à plusieurs que c'estoit pour monstrer qu'il ne voudroit point avoir faict ung si meschant acte qu'avoit faict le roy de France et qu'il n'estoit point marry de ce qui estoit advenu à feu Monsieur l'admiral, parce qu'il estoit ennemy capital de son roy, mais aymeroit mieulx avoir perdu les deux mains que l'avoir faict.» (Arch. nat., collect. Simancas, K 1532, n° 1.)

[1] Charles IX ajoutait : «Monsieur de Schombert, je



IMPRIMERIE NATIONALE.

1573. — 16 juin.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 245.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, à ce que j'ay pu voir par la date de vostre lettre du XIX du passé la nouvelle de l'eslection de mon filz le roy de Polongne n'a esté sitost à Venise qu'elle a esté apportée icy; car nous en fumes advertis dès le XXIV par la voye du s^r de Vulcob qui nous en envoya lettres des banquiers Soderini qui sont à Cracovie. Je loue Dieu d'ung si heureux succès plus que neulle aultre personne, veu que je suis celle qui a le plus obstiné une telle poursuite, qu'il a voulu faire tomber selon mon souhaict. Quant au passaige de mondit filz j'espère qu'il ne se trouvera aulcune difficulté, veu que plusieurs des princes de la Germanie font jà démonstration de désirer qu'il passe par leurs terres, et que, d'ung aultre costé, l'Empereur mons^r mon frère en a si honnestement parlé au sieur de Vulcob ainsy que le Roy mon fils le vous escript[1]. Je vous envoye une lettre

suys après à prendre une bone résolution sur le faict du passage de mon frère le roy de Pologne, en actendant laquelle, je vous veulx faire responce aux dépesches que j'ay receues de vous des XXVI et XXIX du passé par la première desquelles et aussy par la coppie des lettres que m'avez envoyées à vous escriptes par le palatin Lasquy, la double et difficulté où il estoyt de la façon que pourroient tenir les ambassadeurs de Pologne en s'acheminant de par deçà; en quoy vous n'eussiez sceu plus saigement le conseiller que vous avez faict, qui est de ne venir en cachette, mais ouvertement, de peur de donner occasion de souspeçon aux princes d'Allemaigne. L'évesque de Valence nous a envoyé Bazin avec le gentilhomme polonoys depputé par les principaulx officiers du royaulme pour signifier au Roy mondict frère et à moy l'élection dudict royaulme, par lequel j'ay entendu bien particulièrement coume toutes choses sont passées et peu s'en est fallu que l'on n'en soit venu aux armes. Quant à l'homme du comte Ludovic qui vous estoyt allé trouver pour s'acheminer en Poloigne avec bonne volunté d'y faire tout bon debvoir, je ne puis que estre bien ayse que l'occasion de le luy envoyer soit cessée, et avez bien faict de le renvoyer avec une honneste lettre à son maistre, et merciement de la peine qu'il a prise et du devoir auquel il s'est mis pour servir aux affaires du roy de Poloigne, trouvant bon que vous luy ayez faict bailler cent talers pour s'en retourner à Pouloigne, qui me semble somme suffisante pour ses frays. Touttesfois, là où vous jugerez qu'il luy faulsist quelque peu de chose davantaige, je désire que vous le luy faictes bailler plustost qu'il n'eust occasion de se plaindre d'avoir esté mal traicté en s'employant à nous faire service, ayant à vous dire pour le surplus que je suis bien ayse d'entendre que mon cousin le Lantgrave se promet que Monsieur passera par l'Allemaigne, et qu'il sera pour le prier de tenir en passant sur les fons du baptesme une fille que Dieu luy a donnée depuys quelque temps, et quant à ce qui concerne le faict de la paix et des Vénitiens avec le Turcq, je vous puys dire avec vérité, quelque chose qui s'en escripve et divulgue par la chrestienté, que je n'y ay aydé en sorte du monde, mais que la seule prudence d'iceulx Vénitiens l'a faicte pour avoir clairement cogneu que une telle ligue leur tournoit à grand préjudice et ne servoit qu'à leur faire tomber sur les bras tous les efforts dudict Grand Seigneur et demeurant cependant deschargé le roy d'Espaigne, duquel ilz se plaignoient grandement qu'il ne satisfaisoyt aucunement aux choses promises par ladicte ligue. Je ne veulx pas nyer que je n'aime beaucoup ladicte Seigneurie de Venise; mais je ne puys dire luy avoir servy en cest affaire en particulier. Quant l'évesque de Dacqs arriva à la Porte du Grand Seigneur, les choses estoient jà toutes négociées et conclues. Ce m'est ung grand plaisir d'entendre que les Rocheloys n'auront aucun secours du costé de mon cousin l'électeur de Saxe et que mesme il ayt refusé d'intercéder envers moy pour les enffans de l'admiral, aussi l'opinion que vous avez que je ne dois craindre de son costé aucune force pour empescher le passaige de mondict frère, ce qui vient bien à propos.» (*Ibid.*)

[1] «L'Empereur Maximilien, mon beau-père, lui mandait Charles IX, s'est jà faict entendre que soit à grande ou petite compagnie mondict frère sera le bien venu sur ses terres, estant bien ayse qu'il soit parveuu à ceste dignité royale pour espérer de luy plus d'amitié et bon voisinage qu'il n'eust sceu attendre et espérer de tous les autres prétendans excepté de son fils l'archiduc Ernest, s'il l'eut esté, et d'un autre costé il y a jà beaucoup de princes de

pour le sieur Grimani, en merciement de la bonne affection qu'il monstre au bien de ses affaires. Au surplus, Monsieur du Ferrier, quant à ce que vous a fait entendre le Prince du grand aise et plaisir qu'il a repceu de l'eslection de mon fils, encore que je m'asseure que vous l'en aurez jà remercié taut de la part du Roy que de la mienne, si est-ce que je désire que vous le fassiez encore et le merciez du bon conseil qu'il nous donne de faire passer mon fils en Polongne au plustost qu'il sera possible. Je prie Dieu, Mons^r du Ferrier, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Monceaux, le XVI^eme jour de juing 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 18 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 133 r°.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Mons^r de Matignon, vous entendrez par la lettre que vous escript présentement le Roy mons^r mon filz le dangier duquel il a pleu à Dieu preserver mon fils le roy de Poloigne aux deux harquebuzades qu'il a receues; de quoy j'ay bien occasion de louer sa bonté, et vous prie que, saichant la chose comme elle est à la vérité, vous le faictes sçavoir et entendre par delà pour esteindre tous aultres mauvais bruictz que l'on en pourroit faire courir au contraire[1], priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escript à Lezigny, le XVIII^eme jour de juin 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 23 juin.

Minute. Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg,
Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f^os 100 et suiv.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 337.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, le Roy monsieur mon filz vous faict amplement response à vos deux dernières dépesches et vous escrit aussi l'opinion en laquelle nous sommes du voyage du capitaine Franchetti, qui m'a baillé en ce lieu depuis quatre jours la lettre que m'avez escripte par luy, m'ayant discouru comme pour le désir qu'il a de faire service à ceste couronne selon la grande obligation qu'il confesse bien y avoir; il avoit volontiers, encores qu'il soit malade, entrepris faire ce voyage à la requeste des gentilshommes françois et autres qui se sont retirez en Angleterre pour essayer de faire en sorte que le repoz s'establisse en ce royaume, me faisant par son discours entendre, comme aussy il a depuis déclaré au Roy monsieur mon filz, qu'il estimoit estre très à propos de remettre les presches en ce royaume, et n'a à ce que j'ay sceu de luy aucuns aultres moyens, dont j'ay esté bien esbahye; car ce n'est ce que vous et luy mesme

la Germanie qui ont donné à connoistre qu'ilz tiendront à grande faveur que mondict frère passe par leurs terres.» (Cinq cents Colbert, f° 244.)

[1] De son côté, le même jour, Charles IX écrivait à Matignon : «Je vous fais ce mot pour vous dire que dimanche dernier, comme mon frère le roy de Pologne alloit recognoistre l'ouvrage d'une sappe qu'il faisoit faire à un endroict des murailles et tours de la Rochelle, il luy fut tiré deux coups d'arquebusades d'un flanc qui ne s'estoit pas encore descouvert, dont l'un l'atteignoit au col et l'autre à la main. Mais, à la grace de Dieu, il n'est demeuré offensé ni de l'un ni de l'aultre, en sorte du monde, ayant la peau seulement un peu froissée.» Pareille lettre fut écrite à du Ferrier (Cinq cents Colbert, n° 366) et à M. de Gordes (Archives de la maison de Condé).

m'avez escript et à cela jugeray-je qu'il espouse le party des Anglois plus que le nostre; parmy ses discours où l'on voit bien qu'il use d'artifices et où il se contrarie aucunement il s'est laissé entendre qu'il ne falloit pas poursuivre, mais qu'il estoit très nécessaire de différer d'icy à quatre ou cinq mois la négociation du mariage d'entre la reine d'Angleterre et mon filz le duc d'Allençon, et que c'estoit nécessaire, pour y mieux conduire le faict dudict mariage, que la paix soit premièrement establie en ce royaume et que, si l'on parloit à présent de ces deux grands affaires ensemble, que l'ung empescheroit l'aultre et peut-estre tous deux, mais principalement ledict mariaige; aussi qu'icelle royne d'Angleterre estoit à présent indisposée et gardoit le lict, jusques à me dire que le conte de Leicester ne la gouvernoit plus et que c'estoit un autre; qu'il avoit esté constraint de se retirer de la cour pour quelque temps et que cependant que l'on feroit la paix de deçà et establiroit-ou toutes choses, il se passeroit cinq ou six mois, pendant lesquels elle se pourroit guérir et que lors il y feroit meilleur qu'il n'y fait à présent. L'ayant ainsy vu parler et estimant aussy qu'il n'a pas fort bonne volonté en l'un ni en l'autre affaire et qu'il semble qu'il ne désire pas que ledict mariage se fasce, je fus d'advis, comme aussi fut le Roy mondict sieur et filz, de lui permettre d'aller à Paris pour se reposer et voir Monsieur de Morvilliers, qui le cognoist de longtemps, pour en parler avec luy, comme il a faict, de sorte que ledict Morvilliers le voyant toujours persister en ce propos est de mesme opinion qu'il vaut mieux l'entretenir audict pays où il est, en attendant que nous ayons quelques bonnes nouvelles du siège de la Rochelle dont nous espérons que, par la bonne dilligence que faict le roy de Poulogne mon filz, en avoir en peu de jours quelque bonne issue, comme le Roy monsieur mon filz vous escript. Il vint avec ledit Franchetti un gentilhomme normand, dont j'ai oublié le nom, qui a parlé deux fois à moy et me fut amené par le sieur de Villiers à qui j'avois fait bailler ung passeport dernièrement à Fontainebleau pour aller en Angleterre. Ledict gentilhomme normand me déclara la première fois qu'il parla à moy que luy et quatre autres qu'il avoit laissés à Paris étoient venus avec ledict Franchetti de la part des gentilzhommes et autres François qui se sont retirés en Angleterre depuis la s^t^ Barthélemy et qu'entre autres choses lui estoit ordonné pour regarder ce que diroit de leur part icelluy Franchetti, ayant les quatre, qui sont à Paris et lui aussi, fort bonne volonté de se conformer à l'intention du Roy monsieur mon filz; en quoy je l'ay fomenté bien à propos, louant bien fort leur bonne affection, ce que ledict gentilhomme se délibéra à l'instant d'aller faire entendre auxditz quatre qu'il avoit laissés à Paris, et deux jours après il est venu encores parler à moy de ceste mesme affaire où il monstra avoir très bonne volonté; en quoy je l'ay derechef fortifié autant que j'ay pu. Il m'en a parlé assez longuement; du commencement il m'a fait entendre que le comte de Montgommery estoit encores en assez bonne espérance par le moyen des amis qu'il avoit en Angleterre et de la reyne mesme, qui le favorisoit et l'assistoit, de renforcer ce qu'il avoit de vaisseaux et d'hommes pour aller secourir ceste fois un bon coup ceux de la Rochelle, qui s'y attendoient aussi, comme il leur avoit mandé et promis; sur quoy je ne faillis pas de lui bien faire cognoistre qu'il ne perdroit que son temps, ayant mon filz le roy de Pologne si bien pourvu à cela qu'il seroit battu s'il y retournoit et n'en emporteroit que la honte, et

entrant en propos ledict gentilhomme s'est laissé aussi entendre que ceux de la part de qui il est venu ne sont pas si opiniastres que dit le sieur Franchetti, mais s'asseure qu'ilz se conformeront ou la plupart d'eux, mesmes les principaux qui sont avec ledict Montgomery, à la volonté du Roy monsieur mon filz; et en parlant, sur la fin, il s'est ung peu couppé et contrarié à son premier propos; car il m'a dict que la royne d'Angleterre avoit faict faire défenses générales audict Montgommery qu'elle ne vouloit aucunement voir ceux qui avoient esté avec luy ny leur permettre d'entrer en son royaume et qu'elle désiroit toujours entretenir toute bonne paix et amitié selon nostre dernier traité, et que ledict Montgommery, voyant cela, estoit party pour aller en Zelande, affin d'avoir, s'il peult, du prince d'Orange renfort pour retourner incontinent du costé de la Rochelle, dont il monstroit d'estre marry, m'ayant asseuré que luy et les quatre autres ses collègues qui sont à Paris s'en retourneroient en Angleterre et qu'ilz feroient tout ce qui leur seroit possible par le moyen du vidame de Chartres qu'il dit qui a grande affection de s'employer en cecy par beaucoup de moyens envers ceux qui sont par delà, lesquelz il asseure qu'ilz adjouteront beaucoup de foy en luy pour les faire revenir bientost tous en ce royaume, vivre doucement, et jouir de leurs biens et user du repos que nous donnons à ceux qui se contiennent, selon les déclarations qui ont esté publiées depuis la dicte feste s^t Barthélemy, me mettant en propos du faict particulier dudict comte de Montgommery, sur quoy je lui dis ce qui luy avoit esté offert auparavant qu'il fist ces dernières folies et entreprises, que toutefois le Roy les vouloit oublier et vous avoit encores depuis peu de jours écrit, si luy ou sa femme vous faisoient rechercher de ceste négociation, que lui accordassiez ce qu'il vous avoit cy-devant demandé et que satisfaisant, de sa part, aux conditions qui sont mentionnées par les lettres du Roy mondict sieur et filz, que l'on lui enverroit les expéditions et seuretés pour ce nécessaires, et sur la fin de son propos et ainsy qu'il prenoit congé de moy, il m'asseura que, si tous ne vouloient revenir par deçà, que pour le moins il rameneroit une douzaine des principaux, des plus apparens et de ceux qui ont le plus de moyens auprès dudict comte de Montgommery, dont du tout je vous ay bien voulu escrire ainsy amplement et par le menu et comme le tout s'est passé, affin que vous assistiez en cela ceux qui s'en retournent à ce qu'ilz s'asseurent et asseurent tous les autres de la droicte et sincère volonté du Roy monsieur mon filz et de nous tous, que ce qui leur sera promis par les lettres particulières ou générales qui leur seront baillées, comme ilz voudront, leur sera entièrement tenu sans qu'il y soit contrevenu aucunement. Voilà quant à ceste affaire que je vous prie pousser et advancer le plus qu'il vous sera possible, affin qu'elle réussisse bientost. Nous attendons aussi de bref la response de ladicte royne sur le faict de l'entrevue[1] et avons

[1] Élisabeth, dans une audience qu'elle venait de donner à La Mothe-Fénelon, s'expliqua sur cette demande d'entrevue, et voici en quels termes il la transmit au Roi: «Elle m'a respondu que Vostre Majesté et la Royne vostre mère ne debviez prendre sinon de bonne part qu'elle eust communiqué à ceux de son conseil l'offre que luy aviez faict de l'entrevue, affin qu'elle ne procédast pas seule en une affaire où tous ceux de son royaume estoient interessés et qu'après avoir ouy leurs advis, elle les avoit trouvés fondés de bien grandes considérations, elle n'avoit peu du tout leur contredire, mais avoir prins avec eulx cest honorable expédient de faire préceder le voyage du capitaine Orsey, affin que, si M^r le duc avoit, puis après, à passer deçà, sa venue fust plus agréable à tout ce royaume et plus utile à l'effect pour quoy elle se faisoit; qu'elle avoit esleu le capitaine Orsey comme affectionné

très grande espérance qu'elle sera bonne, cognoissant, comme elle peut bien faire, la bonne et droicte volonté de laquelle nous procédons avec elle et l'amitié que nous désirons fortifier et perpétuer par ce moyen entre elle et nous et nos communs subjetz; qui est un bien qu'elle doit autant que nous pour le moins désirer, comme je m'asseure que vous n'aurez rien oublié de lui faire bien cognoistre et à ses ministres envers lesquelz je voudrois bien que l'on usast dès à ceste heure de la libéralité dont vous avez souvent escript, mais il est à craindre que, si les choses ne viennent à l'heureuse fin que désirons, qu'il y eut de la mocquerie. Toutefois nous ne nous voulons pas arrester à cela et n'y plaindrons rien, quand nous y verrons quelque bonne espérance; en quoy je m'asseure que par vostre première dépesche vous nous ferez voir clair. Cependant je vous diray aussi que le sieur Dalle[1], ambassadeur de ladicte royne[2], me vint trouver, il y a quatre jours, en ce lieu assez mal à propos pour luy; car il estoit venu de Paris où la traicte est assez longue et s'y en retourna coucher après le disner que les maistres d'hostel du Roy monsieur mon filz luy avoient fait préparer. Je cogneus bien par ce qu'il me dict selon sa façon de parler (qui n'est pas dés plus dextres) que c'estoit pour sçavoir si nous avions eu des nouvelles de la réduction du chasteau de Lislebourg et du faict de l'entrevue. Je lui dis que non, mais que nous en attendions bientost pour ce que vous deviez avoir audience de la royne sa maistresse sur la dépesche que nous avions faicte pour ladicte entrevue dimanche. Il me respondit qu'il en avoit eu et qu'il s'asseuroit que nous en aurions bientost; que sa maistresse vouloit ledict mariaige et nous aimoit bien fort, et aussi qu'elle s'approchoit pour ceste occasion à Douvres; et puis me demanda des nouvelles de la Rochelle et me parla du voyage de Flandres du comte de Montgommery. Je le satisfis à tout cela en paroles générales, lui démonstrant toujours comme nous n'avions pas moindre affection à sa maistresse qu'elle a envers nous et que nous désirions plus que nulle autre chose fortifier et rendre perdurable nostredicte amitié et celle d'entre nos subjetz et les siens. Voilà tout ce que j'ay à vous dire pour ceste heure, si n'est vous prier ne laisser perdre une seule occasion de tout ce qui pourra servir et aider audict mariage, car il n'y a rien en ce monde qui soit plus à propos pour elle et pour nous, ni plus honorable pour les deux parties; priant Dieu, Monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Lezigny, le XXIII^e jour de juin 1573.

CATERINE.

---

à ceste couronne.» Et en terminant elle offrait sa médiation pour mettre un terme au siège de la Rochelle. (*Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 356.)

[1] Voir la dépêche de Valentin Dale qui rend compte à lord Burghley de l'audience qu'il eut de la Reine mère le 28 juin. (*Calendar of State papers*, 1572-1573, p. 358.)

[2] Ce qu'elle ne dit pas, c'est que Valentin Dale accompagnait le nouvel envoyé d'Élisabeth, le capitaine Édouard Horsey, dont les instructions portaient que la première condition qu'elle mettait au passage du duc d'Alençon en Angleterre, c'était qu'une politique plus tolérante fût suivie à l'égard des protestants, et que le siège de la Rochelle fût levé, et elle offrait au besoin sa médiation. (*Calendar of State papers*, 1573, p. 375.) — Voir également la lettre de Valentin Dale rendant compte à lord Burghley de son entretien avec Catherine (*ibid.*, p. 377); lettre de Horsey au même (*ibid.*, p. 375).

1573. — 26 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15558, f° 43.

A MONSIEUR MON FILZ

LE ROY DE POLOGNE.

Monsieur mon filz, la recommandation que vous nous avez faicte par ce porteur en faveur de Ruzé vostre secrétaire pour luy bailler l'estat de secrétaire du Roy vostre frère que tenoit feu Fontenay naguères décéddé est venue si tard que desjà ung autre l'avoit obtenue, et, bien que la considération feust grande de ce costé, si ese que si cedict porteur feust arrivé à temps, ledict Ruzé eust sans attendre davantage esté satisfaict en cest endroit, comme vous et luy le désiriez, ainsy que le Roy vostre frère vous escript, par les lettres duquel vous verrez aussy qu'il a fort voluntiers à vostre requeste accordé au s^r de la Guiche l'estat de capitaine de cinquante hommes d'armes que tenoit le feu s^r de Gohas, tant pour sa valleur et mérite qui nous sont bien cogneuz, que pour le tesmoignage que nous rendez encores de la grande affection qu'il porte au bien du service du Roy vostre frère, dont il a fort bien monstré les effectz au siège de la Rochelle. Me remectant à la lettre du Roy vostre frère pour prier Dieu, Monsieur mon filz, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au chastean de Boullongne, le xxvi^e jour de juing 1573.

Monsieur mon filz, nous avons eu responce de la reyne d'Angleterre sur ce qui luy avoit esté escript pour l'entrevue d'elle et de mon filz le duc d'Alençon. Nous vous en envoyons le double, ensemble de la dépesche du s^r de la Mothe-Fénelon, affin que voiez le tout et le faciez veoir à vostredict frère le duc d'Alençon. Cependant nous résouldrons par deçà ce que se devra faire pour ladicte responce, dont vous serez tous deux incontinent advertiz.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — 28 juin.

Orig. Arch. des Médicis à Florence.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Mon cousin, j'ay tant congneu vostre bonne volonté en mon endroict par ce que vostre ambassadeur m'a dict et par vos lettres que je ne douteray jamais que par effect ne me la monstriez toute, mieulx que ne l'espère; car il y a tant de raisons pour le me faire croire que je n'en suis nullement en doubte et sur ceste confiance je me suis mise à vous escripre la présente pour vous prier de vouloir croire le sieur de Féral, ambassadeur pour le Roy mon filz à Rome, ce qu'il vous dira de ma part et vous prie que, à ce coup, je cognoisse pour effect ce que je m'en suis promise, et pour ce que je m'en asseure, ne vous feray la présente plus longue, me remectant sur l'ambassadeur; je feray fin, priant Dieu vous avoir en sa saincte guarde.

De Paris, ce xxviii^e de juin 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 29 juin.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3224, f° 98.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE MARQUIS DE VILLARS,

ADMIRAL DE FRANCE, LIEUTENANT GÉNÉRAL EN GUYENNE.

Mon cousin, vous verrez par la lettre que le Roy monsieur mon fils vous escript la responce qu'il vous peult faire sur vostre lettre du vii^eme

du présent et son intention sur ce qui est à faire en l'estendue de vostre gouvernement; à quoy je sçay que vous sçaurez si bien satisfaire qu'il n'est besoing de plus grande recharge ni recommandation; de quoy aussy je me deporteray, en vous priant de croire que en ce qu'il se pourra pour vous, je tiendray tousjours la main que vous soyez recongneu ainsy que vous méritez, priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript au chasteau de Boullongne, XXIX^eme^ jour de juing 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 29 juin.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, ce n'est que pour accompaigner celle que présentement vous faict le Roy monsieur mon filz et prier que, comme vous vous estes tousjours demonstré très soigneux et affectionné en tout ce qui deppend de son service, vous y veuillez continuer mesmement en ces présentes occasions, cognoissant combien il est nécessaire que vous y ayez l'œil ouvert. Priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Gordes, en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Boullongne, le XXIX^e^ jour de juing 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 2 juillet.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 58.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, je sçay assez les pertes qu'a supportées Monsieur l'évesque d'Alby depuis ung an et, encores que je tienne pour certain qu'elles vous sont très bien cognues à cause que vous avez tousjours depuis ledict temps esté sur les lieulx, si est-ce que pour cela je ne laisseray de le vous recommander et vous prier tenir la main qu'il s'en soullaige doresnavant le plus qu'il sera possible, lui assistant de vostre faveur en ce qu'il en aura besoing et en serez par luy requis, vous asseurant que le plaisir qu'il recepvra de vous en cest endroict me sera bien fort agréable. Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Escript à Paris, le II^eme^ jour de juillet 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 3 juillet.

Orig. British Museum. n° 21509, f° 4.

A MONSIEUR MON FILZ

## LE ROY DE POLOGNE.

Monsieur mon filz, maintenant que la paix est faicte[1], il vous fault regarder de pourveoir à deux choses: en premier lieu d'assembler les quatre mille soldatz que vous debvez mener en Pologne et qu'ilz soient tout pretz pour estre embarqués, quand les vaisseaulx, qui sont nécessaires pour le trajet d'iceulx, seront pretz, qui est le second point auquel il fault que vous regardiez de donner ordre avant de partir de là; car il se fault servir des vaisseaulx

[1] Le 28 juin, Charles IX avait écrit à son frère : «Il fault faire la paix; si nous sommes sages, il fault la faire. Je vous enverray les articles signés.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 15558, f° 45.) Voir une dépêche du 7 juillet de Valentin Dale à lord Burghley (*Calendar of State papers*, 1573, p. 385); lettre du duc d'Anjou au Roi pour la capitulation et articles accordés (Bibl. nat., fonds franç., n° 15558, f° 59); lettre du Roi au duc d'Anjou (*ibid.*, f° 64).

que vous avez par delà, de crainte de n'en point retrouver que bien difficilement ailleurs. Touttefoys l'on y fera ce que l'on pourra pour en recouvrer en Bretagne et y emploierons le sieur de Crenay qui est gouverneur de Brest, qui est homme fort entendu en cela; car je vous diray encore un coup, Monsieur mon filz, qu'il est très nécessaire que ces quatre mille soldats soient partis et embarqués dedans le douze au quinzième du mois d'aoust, comme nous l'avons escript au sieur de Vallence. Je sçay bien qu'il y en a qui seroyent bien ayses y faire naistre tant de difficultez que vous fussiez contrainct partir sans eulx, dont, Monsieur mon filz, je ne suis d'advis; car, encore que vous ayez esté esleu du commun consentement de ceulx du pays et que soyez désiré avecques très grande affection, et d'avantage que j'aye espoir que vos paroles et procédés audict pays, y estant arrivé, vous rendra toujours plus aimé et craint, touttefoys je suis d'advis que vous n'aiez tant de confiance en tout cela, se pouvant changer les cueurs et volontez des hommes, que vous y vouliez arriver sans ladicte force, laquelle vous rendra toujours plus craint par ceulx qui n'auroient bonne intention et plus respecté d'un chascun.

Peult-être que ceux qui vouldroient retarder le partement des quatre mil soldatz le feroyent en intention d'en avoir la charge et de s'en prévaloir; mais il ne fault, Monsieur mon filz, rien changer de la résolution que vous avez prise; car vous ne pouvez choisir personnage qui vous soyt plus affectionné et propre pour avoir ceste charge que le sieur de Bellegarde, lequel je vous prie adviser de ce qu'il fault qu'il fasse de son costé, affin que toutes choses soyent prestes dedans le susdict temps. Vous aurez bientost l'édict de pacification que nous avons faict dresser. Je prie Dieu, Monsieur mon filz, vous avoir en sa saincte garde.

Paris, le IIIe jour de juillet 1573.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

---

1573. — 15 juillet.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17792, f° 108 v°.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 345.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, je vous escrivis il y a trois jours de Dieppe et fis entendre comme j'estois allée jusques-là pour donner ordre[1], comme j'ay faict, à ce qui est nécessaire pour l'embarquement et trajet de quatre mil harquebusiers que le roy de Polongne mon filz doibt envoyer en son royaume, suivant ce qui a esté promis en faisant son eslection; et vous priois par mesme moyen, comme je faictz encores, le faisant entendre à la royne d'Angleterre ma bonne sœur et cousine, luy dire aussy que je ne serois pas moings ayse, et ne prendrois peu de plaisir à faire ordonner ce qui seroit nécessaire pour embarquer mon filz le Duc, si Dieu nous avoit fait la grace que les propos de l'entreveue et du mariage d'elle et de luy fussent en aussy bons termes que je désire. Je ne vous répéteray rien davantage de tout ce qui est contenu par les dépesches de mes fils le Roy et le roy de Polongne pour l'asseurance que j'ay que vous sçaurez si bien user envers ladicte royne d'Angleterre des persuasions qui sont nécessaires pour lui lever et oster les doutes

[1] Le Roi était allé s'établir en Normandie à Charleval pour la chasse (*Calendar of State papers*, 1572-1573, p. 387). Voir également dans le *Calendar* les dépêches de l'ambassadeur Valentin Dale et le compte rendu d'une audience que lui avait donnée Catherine (p. 370, 378, 381, 382, 385, 389, 391, 393).



IMPRIMERIE NATIONALE.

qu'elle pourroit avoir du passage desdicts quatre mil harquebusiers, qu'elle ne fera difficulté de nous envoyer les passeportz et sauf-conduictz mentionnés ès lettres de mesdictz filz, ausquelles je me remect et vous prie, pour la fin de ceste lettre, continuer tousjours à faire tout ce qui vous sera possible pour le faict de l'entrevcue et mariage de ladicte royne et mon fils le duc d'Allençon, ou au moins que nous puissions voir clair en la volonté de ladicte royne; priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Gaillon, le xv^e jour de juillet 1573.

CATERINE.

---

1573. — 16 juillet.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3213, f° 28 r°.

## AUX PRINCES DE LA GERMANIE ET AUX ÉLECTEURS DU SAINT EMPIRE[1].

Mon cousin, sur l'occasion de ce qui s'est succeddé heureusement en l'élection du royaume de Poloigne par la grande grace et bonté de Dieu en faveur de mon filz, le roy esleu dudict pays, il vons a voullu dépescher le président Viart, conseiller et maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy monsieur mon filz, pour vous dire et fayre entendre aulcunes choses de sa part, l'ayant accompagné pour la mienne de ce petit mot pour vous prier de croire que vous ne vous trouverez jamays trompé et l'asseurance qu'il luy a baillé charge de vous donner de sa bonne et entière amitié, ce que plus hardiment je vous asseure, pour avoir tousjours congneu en luy une particulière inclination à aymer les princes et Estatz de son empire, laquelle je me promectz bien qu'il gardera et se monstrera tousjours prince zélateur du bien et conservation de l'estat général de la chrétienté jusques au dernier soupir de sa vye, et quant à moy, ayant telle affection, j'espère la fayre congnoistre en toutes les occasions qui s'en pourront présenter, ainsy que vous l'entendrez plus particullièrement dudict président Viart que je vous prie de croyre et lui adjouster foy comme à moy mesmes, qui supplie le Créateur, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Gaillon, le xvi^e jour de juillet 1573.

CATERINE.

BRULART.

[1] C'est une circulaire adressée à tous les princes et électeurs d'Allemagne.

---

1573. — 17 juillet.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 105 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, pour ce que le Roy monsieur mon filz vous escript et mande par ce porteur ce qu'il désire que faciez encores pour les cent mil livres de dou, je ne vous en faray redicte en ceste-cy, qui ne sera que pour vous prier, de ma part, vous employer en cest affaire selon le bon et grand moyen que nous sçavons bien que vous avez parmy ceulx qui doibvent accorder lesdictes cent mil livres, ainsi que cedict porteur vous dira plus amplement, dont je vous prie le croire comme moy mesme, priant Dieu, Monsieur le Président, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Gaillon, le xvii^esme juillet 1573.

CATERINE.

PINART.

1573. — 17 juillet.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3235, f° 8.

## A MONSIEUR LE PRÉSIDENT VIART,

CONSEILLER DU ROY MONSIEUR MON FILS
ET MAISTRE DE REQUESTES ORDINAIRE DE SON HOSTEL.

Monsieur le Président, vous sçaurez bien juger de quelle importance est l'affaire qui vous est présentement commis, auquel il fault que vous vous conduisez avec toute la dextérité qu'il sera possible, pour bientost congnoistre et aprofondir les voluntés des princes avec lesquelz vous aurez à négocier, car c'est chose qu'il fault que nous sachions incontinant sans qu'elle tire en longueur. Partant il est très requis que vous usiez de diligence en vostre voyage et que vous regardez à si bien rendre capables ces princes de la sincérité de l'intention du roy de Pollougne mon filz et de la bonne amitié et voisinance avec laquelle il se fait estat de vivre avec eulx, que, en prenant asseurance, ils ne puissent estre d'ailleurs destournés d'avoir agréable son passage par leur pays; à quoy nous espérons que, estant bien conduitz, il se résouldront; priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ait en sa garde.

Escript à Gaillon, le XVII^eme^ jour de juillet 1573[1].

CATERINE.

BRULART.

[1] La veille, Charles IX lui avait écrit : « L'estime que le roy de Poloigne et moy faisons de vostre prudence et dextérité pour sçavoir bien traicter et négocier les affaires qui vous sont connus, a faict que nous vous avons choisy pour vous en aller en Allemagne vers les princes qui sont contenuz au mémoire et instruction qui vous est présentement envoyé. Bien vous recorderay-je une chose à laquelle il fault que vous preniez soigneusement garde, qui est de vous esclercir le plus avant et le plus tost que vous pourrez de la volunté desdictz princes sur le faict du passaige de mondict frère pour me donner incontinent advis telle quelle vous l'aurez trouvée, à mesure que vous aurez visité quelq'ung d'eulx, n'ayant riens plus à craindre en cest affaire que la longueur et dilaction en laquelle possible on voudroit tirer les choses. J'ay pensé pour la distance du lieu ausquels vous aurez à aller de vous adjoindre le sieur de Harlay, gentilhomme saige et advisé, qui sera porteur de la présente, affin que selon que vous adviserez ensemble pour mieux advancer les choses, il s'en aille vers aucuns des princes, pendant que vous serez d'ung costé vers les autres. Vous prendrez le truchement Prailion l'aisné pour aller avec vous, et faudra que vous regardiez à pourveoir ledict sieur de Harlay de quelque autre que soit bien fidelle, comme l'affaire le mérite, et prenez garde que la lettre de seureté pour le passaige de mon frère soit de si bonne forme que, soubz quelque couleur que ce soyt, luy ny aucun de sa compaignie ne puissent estre arrestez. » (Bibl. nat., fonds français, n° 3213, f° 7.)

1573. — 18 juillet.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, par la lettre que vous escript présentement le Roy monsieur mon filz pour respondre à la vostre du VII^e^ du présent qu'il a receue, comme pour autres occasions il vous faict entendre sy amplement son intention que je ne vous en feray icy aucune redicte ny plus spécialle recommandation pour l'effect et exécution dicelle, saichant et congnoissant d'assez longtemps la dévotion que vous portez au bien de ses affaires et service; je vous prieray seullement de continuer à bien faire et croyre que je seray bien ayse que je vous puisse par effect faire congnoistre le désir que j'ay à vostre advancement et contentement, priant Dieu, Monsieur de Gordes, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Gaillon, le XVIII^e^ jour de juillet 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

1573. — 20 juillet.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3239, f° 43.

## AU ROY MONSIEUR MON FILS.

Monsieur mon fils, aytent tout asteure arivée, je trove cet porteur qui vient de là au et[1] vostre frère et par se qu'il me mende qu'il ne sauret aystre ysi que dans ouyt jours, je vous enn'é voleu avertir, sachant que seriés bien ayse de courir un cerf à Saint-Germayn, cet que pouvés aysement fayre, mès que soyés samedi au souyr hà Madryd, ce seré asés, et que me tenié en vostre bonne grase, mès que je vous voy. Je vous dyré que l'on ne pert temps empécher l'alaye[2] de vostre frère en Pologne. Gondi vous yré demayn trover pour savoyr si ne vous plaist pas que les embasadeurs vous alle trover mécredi et vous coureré jeudi; mès guardé vous de vous aychoffer et d'estre malade pour l'honneur de Dyeu, lequel je prie vous conserver en bonne santé et longue vye.

De ma mayson que je vous foys acoutrer, le xx^eme^ jour de joulet 157III, à quatre heures après mydi.

CATERINE.

---

1573. — 23 juillet.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 3318. f° 4.

## A MONSIEUR BRULART,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Brulart, je vous envoy une letre pour le Roy mon fils et des blanc-sins du roy de Pologne mon fils et la letre que l'i ont aycripte les Polonoys. Yl trove très bon que envoyons le vidasme du Man, asteure sieur de Rambulet. Sa serè bien fayst que le Roy le mende pour aystre dimanche hà Bologne où seré le Roy, et en cetpendant faytes la dépesche toute preste, et luy mendés que c'et pour envoyer là, afin qu'il donne hordre à ses afayres et qu'il ne demende après à retourner; et lui mendé que ce n'et que pour aler et venir, afin qu'il ne se ayscuse; et à tent je prie Dieu vous avoyr en sa saincte guarde.

De Paris, le xxIII^me^ joullet 1573.

Festes payer cet porteur.

CATERINE.

---

1573. — 23 juillet.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3224, p. 65 v°

## A MONSIEUR DE DANZAY.

Monsieur de Danzay, assez longtemps devant que nous eusmes receu voz lettres du xxVIII^eme^ du passé, Casse et le jeune Mandat estoient partiz pour vous aller trouver de nostre part avec lettres aux roys de Danemarch et de Suède et villes maritimes pour les prier de permettre et accorder le passaige des gens de guerre, train et bagage de mon filz le roy de Pollongne que nous envoyons en son royaume, et nous avons par eulx si avant esclaircy de nostre intention que vous vous trouverez quasy du tout satisfaict à ce que désirez par vosdictes lettres, ausquelles le Roy monsieur mon filz vous respond d'abondant que je ne sçauroïs aucune chose adjouster, si ce n'est que nous attendons icy dedans deux jours mondict filz le roy de Pollongne qui fait son entrée par les villes où il passe comme il vient la faire fort honorable à Paris, pour après préparer son partement le plus tost et commodément que faire se pourra. Je vous diray aussy que nous avons donné ordre que l'assignation vous soit baillée des cinq mille livres qui vous sont deuz, vous asseurant que l'intention du Roy mondict filz est de vous bien et favorablement traicter, comme voz services le méritent et, de ma part, j'y tiendray tous-

[1] *Au et*, où est.

[2] *L'alaye*, l'allée.

jours la main, mais cependant je prie Dieu vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XXIII^e juillet 1573.

CATERINE.

---

1573. — 24 juillet.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 287.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, le Roy monsieur mon filz vous faict bien au long entendre son intention, tant sur ce qui s'est passé avec ceux de la Rochelle[1] que l'occasion du voyage par delà du sieur Louis de la Mirande; au moyen de quoy, m'asseurant que vous sçaurez bien et soigneusement vous conduire en tout ce qu'il vous mande, suivant ce qu'il désire, je me contenteray de vous prier de bien considérer ce qu'il vous escrit touchant le voyage du roy de Pologne mon filz, affin que, vous estant enquis du chemin dont il vous faict mention[2], vous nous advertissiez incontinent de ce qu'en aurez appris. Je prie Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa saincte garde.

Escrit à S^t-Germain-en-Laye, ce XXIV^eme jour de juillet 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 29 juillet.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, le Roy monsieur mon filz vous respond si amplement, tant à ce que luy a rapporté le sieur de Virieu que ce qui est porté par celle que luy avez escript et ce qu'il a veu par la coppye de la requeste qui vous a esté présentée par ceulx de la noblesse et autres de la nouvelle oppinion de Daulphiné que je ne vous en puis rien dire davantage. Je vous prieray seullement de vouloir suivre le contenu en icelle et tellement exhorter lesdicts de ladicte nouvelle oppinion qu'il reçoivent les conditions portées par l'édict de pacifflication dont vous a esté envoyé coppye, ce que je m'asseure qu'ilz feront et que je désire, affin de veoir toutes choses bien remises par delà, comme elles sont ailleurs. Vous userez en cela de

[1] «J'ai accordé la paix à ceux de la Rochelle, écrivait le même jour Charles IX, tant pour eux que pour tous autres subjectz de pareille conditions qui en voudront jouir, me l'ayant demandée avec toute humilité et démonstration de me vouloir par cy après estre obéissants. Depuis, ayant envoyé à mon frère le roy de Pologne l'édit que j'ay faict dresser sur les articles accordés, il a esté publié en ladicte ville et en mon armée, estans venus par devers luy les habitans principaux pour luy présenter les clefs de la ville et luy faire les deues submisions, comme ilz ont faict avec toute humilité et révérence. Le roy monsieur mon frère les receut humainement, les admonesta de recognoistre par bons effects d'obéissance et fidélité la grace que je leur faisois et me donner occasion de la continuer, mais accroistre et amplifier. Aussitost qu'il eust parachevé ce négoce, il s'est acheminé pour me venir trouver et est jà si avant que j'espère le revoir en bien peu de jours.» (Même volume, f° 280.)

[2] «Le sieur de Montmorin, ajoutait Charles IX, a esté dépesché vers l'Empereur monsieur mon beau-père pour luy demander passage par ses terres héréditaires et celles du Saint-Empire, ce que nous espérons qu'il accordera volontiers, veu les honnestes propos qu'il m'a tenus après la nouvelle receue de la conclusion de l'élection. D'un autre costé nous avons aussi dépesché vers aucuns des princes de la Germanie, mesmement vers ceulx sur les terres desquels le chemin s'addonne le plus court pour mondict frère, affin de les requérir semblablement de luy denner ledict passage et d'avoir agréable qu'il les visite. L'on m'a adverty qu'il y a un chemin par les terres des Vénitiens duquel on peut passer en celles du Grand Seigneur et autres princes sans entrer en celles de mondict beau-père ny de ses frères; avertissez moy de ce qu'il faudroit faire pour obtenir ledict passage, et comme il s'y faudroit gouverner, affin que, y ayant pensé d'heure, la choze soit d'autant mieux préparée, en cas que l'on en eust besoin, ce que je crois qu'il n'adviendra, s'il plaist à Dieu.» (Même volume, p. 266.)

vostre prudence et sagesse accoustumées et me ferez response au plus tost de tout et avant qu'on vous renvoye ledict sieur de Virieu; priant Dieu, Monsieur de Gordes, qu'il vous tienne en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XXIX^e jour de juillet 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 30 juillet.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3201, f° 65 r°.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, je vous asseure que j'ay esté infiniment aise d'entendre la résolution que vous avez priuse d'accompaigner mon filz le roy de Polloigne, lorsqu'il partira pour aller en son roiaume et, pour ce que son partement sera asseurément dans le temps que le Roy monsieur mon filz vous mande, j'ay bien voullu, mon cousin, vous tesmoigner particulièrement le contentement que j'en reçois, vous priant continuer en ceste bonne volunté de laquelle je désire voir l'exécution telle que je me la promets de l'affection que vous portez à l'honneur et grandeur de mondict filz et je vous asseure que j'auray à jamais souvenance du service que vous ferez au Roy mondict sieur et filz en ce faisant; priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Bologne, le XXX^e jour de juillet 1573.

(*De sa main.*) Mon cousin, je vous puis aseurer que à son arivée le roy de Pologne mon filz m'a fest antendre le contentement qu'il avoyt de vous, de quoy j'é aysté bien ayse et vous enn' é voleu aseurer.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — Août.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 10240, p. 122.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE NEMOURS.

Mon cousin, j'é reseu vostre letre et aysté bien ayse d'avoir entendu par cet porteur que vostre santé ayst hamendaye; quant à nos novelles, aylle sont, Dieu mersis, très bonnes; car tous mes enfens sont ysi de retur de cet malheureux voyage de la Rochelle; et encore que lé chause ne souit susédaye [1] comen les eusions désiraye, si è-se que, Dieu mersis, yl i a un commensement de repos qui, j'espère, aveques l'ayde de Dieu, set conserveré et le bon hordre que le Roy cet délibéré y metre. Nous attendons ysi les embassadeurs de Pologne, qu'espérons y seront dan ouist au dis jours pour après reguarder quel chemin et quant mon fils leur roy viendré et poura partir. Je voldrès que vostre santé fust asés bonne pour le povoyr venir trover avent son partement; car vous n'aurés jeamès tent de santé et de contentement que vous en désire

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 3 août.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3179, f° 9 r°.

A MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz n'ayant de vostre part aucunes nouvelles que vous ayez receu les articles qui ont esté accordez pour remettre le repos en ce royaulme, combien que le roy de Pollongne monsieur mon filz les vous eust envoyez par ce porteur en toute dilligence, autant de l'édict qui en a esté faict pour le communiquer à ceulx de

[1] *Ne souit susédaye*, ne soient succédé.

Nysmes et autres qui sont de leur party, suyvant ce que le Roy mondict seigneur et filz vous escript, et comme je m'asseure que vous sçavez en cella coume en toutes autres choses que vous avez manyées jusques icy pour son service négotier pour faire réuscir son intention, je ne vous en feray aussi par ceste lettre plus grande prière ny recoumandation, me contentant de vous asseurer que, ce faisant, vous luy ferez ung service qu'il aura bien agréable, et aussy de faire cesser les difficultez qui se représentent par dellà en recouvrement de ceste somme de trente six mille livres et d'y employer toutes les raisons et moyens que vous y penserez devoir servyr; sur ce je prye Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Boullongne, le IIIe jour d'aoust 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 3 août.

Copie. Bibl. nat. fonds Colbert, n° 366, f° 291.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, on vous a fait response touchant le sieur Fabrizio de Corrège pour le regard des cymeterres et aultres choses que vous a laissées Mahumut, le Roy mon fils aura très agréable que vous les luy envoyiez, à la première commodité. Quant à ces perles, je désirerois certainement les avoir, et n'y plaindrois pas cent escus pour chacune, pourveu que l'on se voulust accommoder aux payemens, et que l'on se contentast d'en recepvoir ung tiers comptant, aultre tiers six mois après et l'autre dans aultres six mois, ou aultre tel terme que vous adviserez pour le mieux. Ainsy, Monsieur du Ferrier, je vous prie de regarder si c'est chose qui se puisse faire, m'asseurant tant de vostre bon entendement et dextérité que me satisferez en cet endroict avec le bon contentement de ceux à qui ces perles appartiennent, de quoy je vous prie m'advertir au plus tost. Priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Ferrier, en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Boulogne, le IIIme jour d'aoust 1573.

CATERINE.

---

1573. — 12 août.

Orig. Arch. du Ministère de la guerre.

## A MONSIEUR L'ABBÉ DE L'ISLE[1].

Monsieur de Lisle, le Roy monsieur mon fils et mon fils le roy de Pologne vous sçavent un infini bon gré de la compagnie que vous avez faicte jusques icy aux ambassadeurs Polonnois et pouvez bien vous asseurer que tant de cela que de la peine et travail que vous avez pour la conduitte de la négociation de Pologne, ils reçoivent un si grand contentement que vous ne le sçauriez souhaiter davantage pour vostre satisfaction, dont vous vous pourrez mieux apercevoir à vostre arrivée, qui sera, comme j'espère, dedans peu de jours, laquelle attendant je ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript du chasteau de Boullogne, le XIIème d'aoust 1573.

CATERINE

---

1573. — 12 août.

Imprimé par le Père Theiner dans la *Continuation des Annales de Baronius*, t. I, p. 369.

## A NOSTRE TRÈS-SAINCT PÈRE LE PAPE.

Très Sainct Père, le plaisir et contentement

[1] Gilles de Noailles.

que Vostre Saincteté a receu de la création et eslection du roy de Poullogne nostre très cher et très aymé filz, nous a esté si agréable que nous pouvons dire avec vérité que la démonstration que Vostredicte Sainteté a faict et en publicq et en particulier de l'aise que vous avez eu de ladicte eslection nous a confirmé et augmenté le plaisir et la joye que nous en avions desjà receu, estimant que telle démonstration extérieure est tesmoignage de la faveur et approbation que Dieu et Saincte Eglise ont faict et donné à telle eslection, laquelle, tout ainsi qu'elle est proceddée de la volonté divine, je désire pouvoir servir et estre employée à l'honneur de Dieu, manutention de l'auctorité de sa Saincte Église Catholique et du Saint-Siège Appostolicque, ne désirant rien tant en ce monde que veoir, durant le règne des rois mes très chers et très aimez enffans prospérer et accroistre la religion catholicque et veoir réduictes soubz l'auctorité et obéissance d'icelle toutes les nations qui s'en sont soubstraictes, affin que Dieu soit recongneu et sa Saincte Église Catholicque Apostolicque et Romaine purgée et nettoyée des hérésies qui l'ont si long temps travaillée, dont nous le supplions très humblement; et, après nous avoir présenté tant et si affectueusement que pouvons noz devoirs et très affectionnées recommandations, maintenir Vostre Saincteté longuement et heureusement au régime et gouvernement de Nostre Saincte Église.

Donné au chasteau de Boullongne, le XII^eme^ jour d'aoust 1573.

Vostre dévote fille, la royne mère du Roy de France.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1573. — 12 août.

Orig. Arch. de Venise, *Lettres des rois de France*, n° 26.

A NOS TRÈS CHERS ET GRANDS AMIS

ALLIÉS ET CONFÉDÉREZ

LA SEIGNEURIE DE VENISE.

Très chers et grands amis alliés et confédérez, l'un des principaux et plus grans contentements qu'ayons reçus en l'élection qu'il a plu à Dieu estre faite de la personne de nostre très cher filz au royaume de Pollogne est que nous voyons que les gens de bien s'en resjouissent avec bonne et sincère affection entre lesquelz, comme n'avez cédé à nulz autres en démonstration, aussi croyons nous assurément que les effetz y sont conformes et que jamais n'adviendra à ceste maison et couronne tant d'heur et grandeur que vous lui en désirez et certainement, s'il nous est permis de dire, très chers et grands amis, vous en avez bonne et juste occasion, parce que les rois nos très chers seigneurs et filz non seulement vous aiment et estiment, ains honorent et admirent merveilleusement pour vostre sagesse et vertu. Au demourant nous référons la louange qu'il vous plaist nous donner à vous-mesmes qui en estes fort dignes et vous remercions tant et si affectueusement que faire pouvons de vostre conjouissance et congratulation à cause d'icelle élection de Pologne, ne voulant oublier à vous faire savoir que le sieur Jehan-François Morosini, l'un de vos gentilzhommes, que vous avez envoyez par deçà, s'est très bien et dignement acquitté de la charge que vous lui avez donnée, comme aussi nous espérons qu'il fera aussi de ce que nous l'avons requis de vous rapporter de nostre part, vous priant en outre croire le sieur du Ferrier comme nous mesme, qui supplions le Créateur vous avoir, très chers et grands amis, en sa très saincte et digne garde.

Escript au chasteau de Bologne, le XII^e jour d'aoust 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 12 août.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3201, f° 67 r°.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, vostre dernière lettre du XXVI^e juillet a retenu le partement du commissaire Martin présent porteur pour vous porter la response du Roy monsieur mon filz sur icelle, laquelle il vous faict telle et si ample que je ne sçaurois adjouter aucune chose, sinon vous prier que, si ceulx de Nismes reçoivent, comme nous l'estimons, ladicte paciffication à l'imitation de Montauban, vous regardiez à nous soullager des despences que nous supportons à l'entretènement des gens de guerre et le plus tost que faire se pourra; à quoy je m'asseure que vous nous satisferez très volontiers, considérant celle qu'il nous fault faire ailleurs, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde.

Escript à Bologne, le XII^e jour d'aoust 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 13 août.

Orig. Arch. du Ministère de la guerre, t. III, f° 267.

A MONSIEUR L'ABBÉ DE L'ISLE.

Monsieur de Lisle, j'ai fait entendre à ce porteur et baillé par mémoire de quelle sorte il sera baillé audience aux ambassadeurs de Pologne à leur arrivée, ce que vous pourrez faire entendre à Monsieur l'évesque de Posnanie pour satisfaire au désir qu'il a de le sçavoir. Quand il sera arrivé, il sera adverti plus amplement de la façon que se baillera l'audience à la présentation du décret de l'eslection, qui sera assez à temps de sçavoir lors; et, pour l'espérance que j'ay de vous voir bientost, je ne vous feray la présente plus longue, sinon pour vous dire que le Roy monsieur mon fils permet auxdicts ambassadeurs de séjourner un jour en tel lieu que verrez bon estre avant que d'arriver en ceste ville, selon qu'ils le désirent, trouvant que Lagny n'est lieu assez commode pour cela; sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XIII aoust 1573.

CATERINE.

---

1573. — 14 août.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, vous vous estes tousjours si bien acquitté du service du Roy monsieur mon filz qu'il n'est point de besoing de le vous recommander, ny moings vous advertir de ce que vous pensez y pouvoir servir, cela sera cause que pour la response de vostre dernière lettre je vous remecteray à celle du Roy mondict seigneur et filz, qui vous faict entendre sa vollonté et intention; et, n'estant la présente à aultre fin, je prie Dieu, Monsieur de Gordes, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XIIII^e jour d'aoust 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 20 août.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, ce n'est que pour



IMPRIMERIE NATIONALE.

accompagner celle que présentement vous escript le Roy monsieur mon filz, vous suppliant de vous démonstrer tousjours aussi soigneux et affectionné à ce qu'il vous escript pour son service, comme aussy faicts-je à présent; par quoy, estant mon intention conforme à la sienne, je ne vous feray plus longue lettre, priant Dieu vous avoir, Monsieur de Gordes, en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le xx^e jour d'aoust 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 22 août.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 430.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, ceste-cy sera pour vous advertir comme les ambassadeurs Polonois, qui sont douze, suivis de deux cents gentilshommes, arrivèrent mercredi dernier en ceste ville en assez bon équipage, au-devant desquels feust envoyé la maison du roy de Pologne mon filz et tous les princes et principaux seigneurs qui se trouvèrent en ceste cour pour les conduire jusques en leurs maisons [1]. Le lendemain, qui feust le jeudy, ilz désirèrent que l'on les laissast reposer en leurs maisons, pour, le jour d'après qui estoit vendredy, venir saluer le Roy monsieur mon fils, la royne ma belle-fille et moy, ainsi qu'il a esté fait en meilleur ordre et équipage qu'il a esté possible, ayant fait l'évesque de Posnanie, qui est le principal de ladicte ambassade, une fort belle harangue sur l'occasion de leur venue. Ce jourd'huy ilz ont faict le semblable à l'endroit de mon filz le roy de Poulogne et receu la plus grande joye du monde de le voir, comme il a faict, de sa part, de se voir salué d'une si belle compagnie, qui se peut dire, au jugement de ceux qui l'ont veue, la plus honorable et mieux en ordre que aultre qui se soit jamais trouvée en ce royaulme, ne se sentant rien que de toute courtoisie, et monstrant beaucoup la grandeur du royaulme dont ilz sont venus et qu'ilz apportent à mondict fils, vous laissant juger quelle joie j'en puis recevoir en mon cœur.

Il s'est trouvé à dire deux ambassadeurs en ceste dicte compagnie, à sçavoir : l'un qui estoit beaucoup demeuré à partir après les autres, qui, ayant esté arresté en Silésie, auprès de la frontière de Pologne, a mieux aimé s'en retourner au pays après avoir esté mis en liberté, pour ce qu'il cognoissoit bien qu'il arriveroit fort tard de par deçà, que de poursuivre son chemin; l'autre s'est mis par mer avec le sieur de Lanssac, qui n'est encore arrivé. Dans peu de jours, nous espérons accomplir toutes choses qui dépendront du fait de ladicte élection et sera faict si bon et honorable traictement aux susdictz ambassadeurs et à toute leur suitte, ainsi qu'il s'y est bien commencé depuis leur arrivée en ce royaume, qu'ilz en raporteront tout contentement; n'ayant autre chose à vous dire par ce petit mot que je finirai, priant Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le xxii^me jour d'aoust 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

[1] Voir dans le *Cérémonial françois* de Godefroy le récit de l'entrée des Polonais à Paris. Voir Bibl. nat., fonds français, n° 3230, f^os 3, 4 et 10; dépêche de l'ambassadeur Valentin Dale à lord Burghley (*Calendar*, 1573, p. 407); lettre de Charles IX à M. de Férals (fonds français, n° 16040, f° 387); de Thou, *Hist. universelle*, traduct. franç., t. VI, p. 698.

1573. — 26 août.

Orig. Bibl. nat. fonds français, 3206, f° 27.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, je suis très ayse de ce que vous avez résolu accompagner mon fils le roy de Pologne en son voyage. Je vous assure que il en est encore plus joyeux que moy. Partant, je vous prie pacifier tellement les affaires par delà que vous soyez prest à partir, quand il sera temps, de quoy je vous advertiray incontinent et pareillement du lieu où vous debvrez rendre; ayant cependant prié le Roy mon fils de vous faire payer de vos estatz, ce qu'il a ordonné très expressément, priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris, le XXVI^me jour d'aoust.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 31 août.

Orig. Archives de Turin.

A MON FRÈRE

MONSIEUR LE DUC DE SAVOYE.

Mon frère, vous sçavez assez les services que mon cousin le marquis de la Chambre a faicts au Roy monsieur mon fils, mesme en la lieutenance de votre compaignie de cent hommes d'armes, laquelle il a toujours si bien vertueusement et soigneusement conduicte partout où il lui a esté ordonné pour le service du Roy mondict seigneur et fils, que ledict seigneur et moy en demeurons très bien satisfaicts et contens; et pour ce que son age ne permect doresnavant de faire ce qu'il a cy-devant faict en ladicte charge, et qu'il désireroit, comme nous faisons aussi singullierement, qu'il vous plaise grattifier et pourvoir de ladicte lieutenance mon cousin le conte de la Chambre, son fils aisné, qui est maintenant au camp de devant la Rochelle près de mon fils le duc d'Anjou, je vous ay bien voulu escripre la présente pour vous prier avoir esgard aux services que ledict marquis de la Chambre a faicts, et, en faveur d'eulx et aussi de la prière et requeste que je vous en faictz, il vous plaise pourveoir de ladicte lieutenance sondict fils, et, oultre que je m'assure, imitant sondict père, qu'il se sçaura très bien vertueusement et prudemment acquicter de telle charge, vous ferez en ce faisant chose qui sera bien fort agréable au Roy mondict seigneur et fils et à moy, qui désire et vous prie aussi par mesme moyen vouloir pourveoir le seigneur de Salligny, beau-fils dudit marquis de la Chambre, de l'enseigne de vostre compaignie de cent hommes d'armes qui est vacquante. En cet endroict je prie Dieu, mon frère, qu'il vous ayt en sa très saincte et digne garde.

Escript de Fontainebleau, le dernier jour d'aoust 1573.

(*De sa main.*) Mon frère, je vous ay bien voleu fayre cete requeste pour eulx pour l'afection qu'il vous portent, et pour aystre neveu d'une fille de Bologne qui me lé fest vous recomender, et aseurer que tout cet que fayré en leur faveur, je le réputeré fayst come à moy mesme.

Vostre bonne seur,

CATERINE.

---

1573. — Septembre.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1532, n° 68.

A MONSIEUR MON FILS
LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, je n'é voleu fallir par cete dépesche que le Roy vostre frère fayst à

son embasadeur pour lui demander, en son non et du roy élu de Pologne son frère, pasage par vos péis pour ledist roy éleu en Pologne mon fils, vous fayre la présante pour en prier Vostre Majesté lui acorder en cas qu'il an aye afayre et ausi pour lui fayre entendre l'ayse que j'é reseu d'avoyr entendu qu'il a pleu à Dieu donner hà Vostre Majesté encore un fils, come je fayré tousjour de me réjouir de toutes ces félisité et prospérité, m'aseurent que Vostre Majesté n'an resoy moyns de cet qu'il plest à Dieu fayre pour nous et cete coronne come de cete élection qu'il a pleu à Dieu fayr fayre en la personne du roy à présant ayleu de Pologne, se povent asuré Vostre Majesté qu'elle l'aure dé beaufrères de qui ayle ce peult promettre tout amitié et fraternité, coment si c'étoynt ces propres frères; en quoy m'ascure que Vostre Majesté leur corespondera, cet que je prie à Dieu que de tous les coutés cete amitié soint augmentée et conservaye, come le désire pour un dé plus grent bien que ceroyt avoyr[1]

Vostre bonne seur et mère,

CATERINE.

---

1573. — 2 septembre.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 339.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, le Roy monsieur mon filz a délibéré de ne pourveoir et résouldre les affaires de la Mirande jusques à ce que nous ayons eu nouvelles de ce qui sera survenu par delà depuis l'arrivée du sieur Louis[2], auquel, comme vous sçavez, fut donné congé d'y aller. Cependant il vous escript négocier avec ces seigneurs le passage de mon fils le roy de Polongne par leur ville, terres et pays, et luy en envoyer incontinent les seureltés nécessaires; à quoy je vous prie vous y employer à bon escient, et n'y oublier aulcune chose qui puisse accrocher ou différer le passage libre, et nous envoyer au plus tost que vous pourrez par homme exprès les dépesches que vous en obtiendrez, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le 11e jour de septembre 1573.

CATERINE.

---

1573. — 9 septembre.

Orig. Archives de Mantoue.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE MANTOUE[1].

Mon cousin, oultre que vous témoignez par

[1] Elle écrit dans les mêmes termes à la reine d'Espagne. (Même carton, n° 69.)

[2] Une lettre du nouveau roi de Pologne accompagne celle-ci. (Même volume, f° 340.) De son côté, Charles IX ajoutait : «Combien, Monsieur du Ferrier, que l'Empereur et les princes de la Germanie ayent annoncé passeport et sauf-conduit au roy de Pologne mon frère, toutesfois, estant irrésolu du chemin qu'il tiendra et ayant très grande confiance en l'affection, amitié et bonne volonté des seigneurs de Venise, lesquelz ont faict offrir par leur ambassadeur par plusieurs fois sur ce sujet de ce passage tout ce qui est en leur pouvoir, j'ai advisé de leur faire demander passage par leur ville, terres et pays, au moyen de quoy je leur escris.» (Même volume, p. 338.)

[1] De son côté, la jeune reine de Navarre (Marguerite de Valois) écrivait au duc le 13 septembre : «Mon cousin, j'ay veu par vostre lettre du III du mois passé, que m'a rendue le sieur Carles de Gonzague vostre parent, la continuation de vostre bonne volonté envers moy, laquelle m'a esté plus particulièrement tesmoignée par sa bouche et mesme par la démonstration que vous me faictes de l'aise qu'avez senti de l'élection du roy de Poloigne monsieur mon frère, de quoy je ne veulx oublier de vous faire un bien affectionné remerciement en vous asseurant, mon cousin, que j'ay autant chère ceste bonne affection

vostre lettre du IIIe du passé la bonne volonté et affection que vous portez au Roy monsieur mon filz et à nous, tous les honnestes et gratieux propos que le sieur Carle de Gonzague nous a tenus de vostre part nous en ont donné tant de confirmation, mesmement de l'aise que vous avez receu de l'élection de mon filz au royaume de Pologne que je ne veulx faillir à vous en remercier et vous asseurer que, pour la bonne volonté et affection que vous avons et au bien de vostre maison, nous recepvrons toujours plaisir et contentement de tout le bien et prospérité qui vous pourroit advenir, comme vous dira plus au long le sieur de Gonzague, sur lequel me remectant, je prieray Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le IXe jour de septembre 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 17 septembre.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 370.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, si le Roy mon fils eut estimé que l'allée du sieur Louis par deçà eust produit ce qui est advenu, il ne luy eut permis de s'y en retourner; car, encore que, les choses estant succédées comme elles ont faict, il semble que la comtesse doibve estre excusée, comme de faict je l'excuse pour mon regard[1], touttefois c'eust esté beaucoup le meilleur qu'elles ne fussent passées si avant. Vous

et amitié que je recognois en vous, comme de bon cœur je désire faire chose par deçà qui vous soit agréable; en quoy je m'emploierai toujours, s'offrant l'occasion, avec la mesme volonté avec laquelle je me recommande à vostre bonne grace et que je prie Dieu vous donner, mon cousin, en santé ce que plus désirez. » (Archives de Mantoue.)

[1] Charles IX écrivait à du Ferrier, le même jour : « Pour le regard des affaires à la Mirande, il me déplaist grandement de quoy les choses en sont passées si avant que la comtesse ait esté contraincte faire la déclaration qu'elle a faicte, et eusse désiré que le sieur Louis se fust si bien et fraternellement entendu avec elle qu'ilz eussent vescu en amitié et concorde, et croy veritablement que le souvenir des déportements du sieur Louis durant qu'il estoit en ladicte ville de la Mirande est cause de tout le mal, et davantage n'ayant esté les choses amendées par la venue des dames de Randan et signora Livia, comme l'on se promettoit, ce qui m'avoit autant esmeu de permettre audict sieur Louis retourner par delà, m'ayant aussi promis de se conduire et gouverner entièrement par vostre conseil. Or la pierre en est jetée et croy asseurément qu'il sera bien difficile que ladicte comtesse reçoive ledict sieur Louis pour compagnon, voire aucunement en ladicte ville, ne aussy qu'il se puisse se commander jusques là, s'il y estoit une fois, que de vivre et se comporter plus tranquillement qu'il a faict; au moyen de quoy, il se fault résoudre au party le plus utile pour la conservation de l'estat en faveur du comte, et de la protection que j'en ay prise, joint qu'il semble que la raison face pour ladicte comtesse, laquelle, estant mère et tutrice de ses enfans, à bon droit doit avoir plus de soing de ce qui leur appartient que nul autre, et sera toujours en tel cas préférée à tous autres. Il est seulement question de donner en ce faict quelque occasion de satisfaction audict sieur Louis et à ses sœurs, affin qu'ilz n'ayent à se plaindre qu'ilz ayent esté entièrement délaissez; car de pourvoir à la sûreté de ladicte ville de la Mirande autrement qu'à l'amiable avec ladicte comtesse, il ne se peut, estant maistresse de ladicte ville et du chasteau, et n'ayant faulte d'amis pour s'y maintenir, joint qu'il ne faut nullement douter de sa fidélité, mais se tenir pour asseuré, que, très sage et avisée qu'elle est, elle voudra que ladicte ville soit conservée sous ma protection, ayant depuis cette déclaration admis à la garde dudict chasteau les soldats françois avec les italiens, chose que ledict sieur Louis avoit résolu ne consentir jamais, comme il m'avoit dict à son partement. Pour la satisfaction du sieur Louis et de sa sœur, je désire que ladicte comtesse se contente que le capitaine Nicolo Losco demeure par provision en ladicte ville, comme chargé de prendre garde près de la comtesse à la seureté et conservation d'icelle. » (Même volume, p. 365.) Voir la réponse de du Ferrier à cette lettre (*ibid.*, p. 398) et celle du 18 octobre (p. 382) lui annonçant que la comtesse n'avait pas voulu recevoir le sieur Louis.

verrez ce que le Roy monsieur mon filz vous en escrit et suis bien aise de vostre advis qu'il faut que le frère et les sœurs s'en retournent par deçà; mais aussy je désirerois qu'elles fussent bientost suivies du comte de la Mirande; à quoy vous mettrez poyne de faire condescendre ladicte comtesse, afin que le comte preigne sa nourriture au lieu où ses pères se sont bien trouvés de l'avoir eue. Je prie Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le xv[illegible]me jour de septembre 1573.

Monsieur du Ferrier, je prendray les cent cinquante et une perles dont vous avez arresté le prix à cent escus l'une, payables en un an. Pour ce faire, je vous envoyeray au plus tost l'obligation d'Adjaceto, avec lequel j'en suis tombée d'accord. Si vous y pouvez gaigner quelque chose au prix, vous me ferez plaisir et m'en advertirez.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 21 septembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3178, f° 212.

## A MONSIEUR D'HUMIÈRES.

Monsieur de Humières, j'ay esté très aise d'entendre de mon cousin le duc de Longueville que soiez maintenant près de luy, m'asseurant que vostre présence par delà pourra grandement servir au bien des affaires du Roy monsieur mon filz, y estans les choses disposées en l'estat que vous-mesme pouvez juger et espérer que, pendant que mondict cousin sera assisté de vostre bon conseil, le Roy mondict seigneur et filz se peult asseurer que toutes choses se succéderont à son contentement; au moien de quoy, Monsieur de Humières, je vous faicts ceste lettre pour vous prier demeurer encores pour quelque temps près de mondict cousin; et, maintenant que vostre présence y est plus que nécessaire que jamais, ne vous lasser, mais continuer ainsy que vous avez faict jusques à ceste heure, priant Dieu, Monsieur de Humières, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le xxi[eme] jour de septembre 1573.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1573. — 22 septembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3224, f° 66.

## A MONSIEUR DE DANZAY.

Monsieur de Danzay, en attendant que nous vous renvoyons vostre homme, nous avons advisé vous faire ceste lettre pour accuser réception de vos lettres et pour vous envoyer le double de celles que les Roys messieurs mes enfans escripvent au roy de Danemark sur ce qu'il a respondu à la demande qu'ilz luy ont faicte du passaige de ses Estatz [1], portz et havres, afin que vous sachiez le langaige que vous avez à luy tenir sur ce faict, quand il viendra à propos. Vous verrez au demourant par la lettre du Roy monsieur mon filz comme

[1] Si Catherine s'inquiétait tant du passage de son fils le roi de Pologne, c'est qu'elle se défiait à bon droit du mauvais vouloir des Espagnols. Mondoucet écrivait de Bruxelles à Charles IX, le 27 septembre : « Le duc d'Albe est venu de luy-mesme tomber fort à propos sur le voyage du roi de Poullogne et me demander des nouvelles dont je lui ay bien et expressément déclaré ce qui en est contenu en substance par vostre derniere dépesche et le jugement qui s'en faisoit, le répétant par deux fois pour en sentir son opinion. Il ne m'a jamais respondu ung seul mot, monstrant en son visage une continuation de ses mauvaises volontez. Je sçay qu'il n'oublie rien pour traverser ce passage. » (Bibl. nat., fonds français, n° 15125, f° 125.)

la présentation des dernières[1] faicte par les ambassadeurs Pollonois et l'acceptation qu'en a faicte le roy de Pollongne mondict sieur et filz ont esté avec belle et grande cérémonie, et que l'entrée d'icelluy roy de Pollongne mondict sieur et filz en ceste ville a esté avec grande magnificence[2], qui me gardera vous en dire davantage, priant Dieu, Monsieur de Danzay, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XXII^me^ septembre 1573.

CATERINE.

---

1573. — 22 septembre.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, j'ay sceu par vos lettres du XXVI^e^ aoust et III^e^ jour du présent la résolution que vous aviez prinse d'aller combatre ceulx de la religion de Daulphiné, de laquelle néantmoins vous avez esté desnué au moien de la trefve que mon cousin le mareschal Dampville leur a accordée pour tout ce mois, ensemble la responce que vous avez faicte à leur requeste, sur toutes lesquelles choses le Roy monsieur mon filz vous faict particulièrement entendre le contentement qui luy demeure de voz actions et l'espérance en laquelle nous sommes de mectre fin aux troubles de delà, qui me gardera de m'en estendre icy davantaige que pour prier le Créateur, Monsieur de Gordes, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XXII^e^ jour de septembre 1573[3].

CATERINE.

FIZES.

[1] Les lettres concernant l'élection.

[2] Voir Godefroy, *Cérémonial françois*.

[3] Voir une lettre de M. de Gordes à M. d'Hautefort, du 22 septembre, dans laquelle il lui fait savoir : que Montbrun et ses adhérents n'ont pas voulu accepter la paix; qu'au contraire il veut aller trouver le Roi et qu'il exige des contributions pour la nourriture de ses gens de guerre; que lui de Gordes licencie les siens; que Lesdiguières dit que le pays leur est très avantageux et qu'ils pourront y rester en attendant de voir s'ils recevront l'édit de pacification. (Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 102.)

1573. — 22 septembre.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726, nuova numerazione, p. 375.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE PRINCE DE TOSCANE.

Mon cousin, par la lettre que vous m'avez escripte du vingt-huitiesme du passé, j'ay entendu le déplaisir et la peine où vous avez esté de la malladie de mon filz le duc d'Allençon[1],

[1] Au mois d'août, le duc d'Alençon tomba très gravement malade, juste au moment où l'ambassadeur d'Angleterre prévenait officiellement Charles IX et Catherine que la reine sa maîtresse devait se rendre à Douvres le 1^er^ septembre et y séjourner sept jours, ce qui permettrait au duc d'aller la voir, si cela lui plaisait. Le 18 août, le Roi écrivit que son frère n'était pas encore en état de sortir de son logis de quinze jours. La reine n'ayant rien changé à son projet de séjour à Douvres, Catherine et Charles IX jugèrent à propos d'envoyer M. de Retz en Angleterre. On comptait sur son habileté pour dissiper toutes les défiances soulevées par la Saint-Barthélemy et pour démêler les véritables intentions d'Élisabeth sur le fait de l'entrevue.

De Retz emportait la lettre du duc d'Alençon pour la reine Élisabeth, que voici :

«Madame, ne me pouvant la grande maladie qui m'est survenue permettre à ceste heure de vous escripre une lettre de ma main et encores moins d'accomplir de mon costé nostre entrevue que j'ay tousjours tant désirée, comme je fais encore maintenant, j'ay prié mon cousin le comte de Retz, mareschal de France, qui s'en va par deçà vers vous, vous rendre tesmoignage du desplaisir que j'en ay et vous dire là-dessus et sur la sincérité de mon amitié et affection en vostre endroict plusieurs choses, desquelles je vous prie le croire et luy adjouster foy comme à moy mesmes, qui supplie le Créateur, après vous avoir bien

et du désir que vous avez d'entendre des nouvelles de sa convalescence et de sa santé, en laquelle il est à présent entièrement remictz, graces à Dieu, dont je vous ay bien voullu advertir, affin que tout ainsi que vous avez receu desplaisir de son mal, vous ayez aussi plaisir d'entendre les nouvelles de sa guérison. Et seroys bien aise d'entendre le semblable de celle de mon cousin le grant-duc vostre père, la disposition duquel, ainsi que j'ay veu par vosdictes lettres, n'est pas telle que vous et moy désirons; mais je veulx croire et espérer, que, avec l'aide de Dieu et les bons remèdes qu'il aura bien sceu prendre et recepvoir et la grande dilligence que vous y aurez mise, il luy sera à présent entièrement amendé. Et, pour ce que je ne sçaurois recepvoir nouvelles de ce costé là qui me soient plus agréables, je vous prye, mon cousin, me mander le plus souvent que vous pourrez de l'estat et disposition de sa personne, vous asseurant que vous m'avez faict grant plaisir de m'en avoir escript

affectueusement baisé les mains, qu'il vous ayt, Madame, en sa très saincte et digne garde.

«Escript à Paris, le XXIIII^e jour d'aoust 1573.»

A cette lettre Élisabeth répondit: «Monsieur, ayant receu vos lettres, je m'estonnois bien fort pour voir la main de secrétaire, en ayant esté cause ceste grande débilité en qui vous vous teniez, estant très aise d'avoir entendu la guérison premier que le dangier. Et, comme je doibs, aussy vous doibs-je une infinité de graces pour le voïage que pensastes faire pour me visiter, et n'auray garde de ne le mettre au rang de mes meilleures fortunes que la mer n'a peu restraindre vos désirs de me voir, estant chose qui m'obligera à jamais pour ne me monstrer ingrate en vostre endroit. Et, pour avoir receu une déclaration bien longue de vos pensées en ceste négociation, je y entends une sincérité singulière et affection bien grande, pour tous lesquels honorables déportemens en ceste cause je me recognois bien fort tenue à vous, Monsieur, comme, je m'asseure, Monsieur de Retz au long vous dira, vous promettant qu'en toutes mes responses je respecte autant votre honneur et repos que le mien, et ne souhaite vivre jusques là que ne tienne tousjours en très grand regard le bien ou mal qui vous pourront advenir, comme à qui je ne feray si grand tort que de luy procurer quelque peu d'incommodité, comme Dieu sçait, à qui je prie vous conserver en bonne santé et longue vie.»

Elle accompagna cette lettre de deux autres: l'une pour Charles IX, l'autre pour Catherine, qui suit:

«Entre toutes les bonnes occasions, Madame, qui souvent m'ont esté données de vostre part pour signifier le désir qu'avez tousjours eu de continuer nostre amitié, il me semble que ceste dernière n'a cédé aux précédentes en me mandant ung gentilhomme de si bonne qualité, doué de tant de fidélité vers son maistre, accomply de tant de prudence meslée avec la sincérité, nourry de la cognoissance des affaires des princes et si bien informé de nos négociations, qu'il me semble par luy avoir receu ung ample registre des choses appartenantes à nostre cause; auquel ayant souvent donné audience, j'en ay receu déclarations de plusieurs natures, desquelles quelcunes m'ont contenté seule d'entendre et retenir, les aultres j'ai prié monsieur le mareschal à les participer à aultres, pour n'estre si seiche que de les garder seule. A toutes lesquelles je ne puis plus dire, sinon que me trouve pleine de contentation et bien fort persuadée que nulle astuce ne finesse ait tenu lieu en cest négoce, ains qu'il a pleu au Roy mon très cher frère et à vous, Madame, de vous oublier de mon sexe et me commettre le crédit d'une qui se peult taire, de laquelle hardiment vous en pourrez asseurer, comme de quelque aultre le plus proche, et vous prie croire que autre querelle ne résouldra entre nous, sinon la revanche de quelques bons offices de mon costé pour faire quelque peu de récompense pour tant de courtoisies, estimant que ce me feust ung crève-cueur d'avoir veu naguères les limites de la France, n'ayant eu l'heur d'en veoir le maistre, et souvent en la regardant je mauldisois la mer pour avoir séparé par passage ce qui est conjoinct d'affection; sy est-ce que, recevant cest honneur d'estre saluée d'un tel messagier, cela me releva ung peu pour imaginer que le Roy ne fust loing quant celuy-là me fust présent, auquel je rends et à vous, Madame, une infinité de graces, comme d'icelle qui ne faudra à rendre un réciprocque bonne volunté et sincère amour, comme Dieu sçait, à qui je prie vous donner bonne vie et longue, pensant de commettre un grand crime en l'endroict de monsieur de Retz, si ne me remettasse du tout à sa suffisance, comme qui a entendu et mes intentions et mes folies, avec lesquelles j'espère que comporterez sçachant le cueur dont elles sortent.» (Record office, *State papers.*)

si au long et des remèdes dont il a usé jusques au temps de vosdictes lettres. Et si vous congnoissez qu'il y aict en ma puissance chose qui luy peust servir à sa santé, je seray bien aise d'en estre advertie pour l'en secourir, priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XXII^e jour de septembre 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — Octobre.

Orig. Archives de Turin.

A MON FRÈRE

## MONSIEUR LE DUC DE SAVOIE.

Mon frère, le Roy mon filz envoiant le sieur de Foix vers Nostre Sainct Père le Pape[1], ainsi qu'il vous dira, je luy ay donné charge vous visiter de sa part comme entendrez de luy et, ne voulant faire tort en sa qualité et suffisance, me remettray de toutes choses sur luy, pour estre de tout bien informé et seulement vous diray que ne l'ay voulu laisser partir sans la présente pour plus librement vous pouvoir prier de vous asseurer de ma bonne volonté et amitié en vostre endroict, ne désirant plus grant plésir que de avoir moyen que par effect je vous le puisse faire paroistre, comme en toutes occasions je m'efforceray, et vous prie croire que vous n'aurez jamais une plus seure et toute vostre que vous est

Vostre bonne seur,

CATERINE.

[1] Le 15 décembre suivant, Charles IX écrivait à Férals, son ambassadeur à Rome : «J'attends responce de vous sur la dépesche que je vous ay faict par le baron de Beauville, vostre nepveu, pour disposer Sa Sainteté à se despartir de la résolution qu'elle a prise de ne voyr mon cousin le sieur de Foix qu'il ne se soyt purgé de ce que l'on lui veult imputer; en quoy je m'asseure que vous n'oublierez riens de ce que vous penserez pouvoir servir à me satisfaire en cest endroict et assister l'innocence et intégrité de mondict cousin, qui est, comme vous cognoissez assez, si malicieusement calomnié. Je ne sçay si Sa Sainteté demeurera arrestée en sa première opinion; en quoy je n'en vois pas beaucoup de raison, attendu les ouvertuces que j'ay faictes par madicte dépesche pour le satisfaire à plain du scrupule qui luy pourroit demourer et conserver l'honneur de mondict cousin. Mais, selon que vous m'en ferez entendre, je délibère y prendre le party que l'on cognoistra que je ne suys pas pouc permettre que la réputation de mes serviteurs et principaux ministres demoure ainsy engagée, coume je l'ay faict entendre au nunce qui est par deçà. J'ay depuis receu vostre dépesche des II et VII^e de novembre par lesquelles j'ay entendu la persévérance de Sa Sainteté en ce fait, duquel touttefoys je ne désespérecay pour cela que je n'aye receu vostre responce.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 15558, f° 190.)

---

1573. — 6 octobre.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 114.

## A MONSIEUR DE THOU,

CONSEILLER AU CONSEIL PRIVÉ DU ROY MONSIEUR MON FILS, PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, le Roy monsieur mon filz et moy aussi avons esté bien aizes que la court de Parlement ait vérifié les lettres du supplément de l'apanaige du roy de Polongne[1] mon filz, ensemble l'eschange de Montrichard; en quoy je sçay que vous vous estes emploïé d'affection, dont je ne veulx oublier à vous remercier et quant vous prier, comme je faiz de bien bon cœur, de tenir aussi la main suivant ce que le Roy mondict seigneur et filz vous escript ad ce que

[1] Par lettres du 10 septembre précédent, Charles IX étant en son conseil avait déclaré que, en cas où il décéderait sans enfants mâles, son frère le roi de Pologne, comme le plus proche de la couronne, «seroit le vrai et légitime héritier d'icelle, nonobstant qu'il fust lors absent et résident hors de ce royaume.» (Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 86, f° 228.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

le supplément de l'apanaige de mon filz le duc soit aussi publié avant que le Parlement se sépare, ensemble la permission qu'a mondict filz le roy de Polongne de fayre coupper des bois en ses terres pour recouvrer argent qui est destiné pour son voiaige et partement, qui est bien prochain, et pareillement l'édict et règlement qui a esté faict pour la couppe des bois de haulte fustaie ès principalles forestz de ce royaulme; car ce sont choses qui sont très nécessaires et qui importent grandement au bien du service du Roy mondict seigneur et filz. Voilà pourquoy je vous prie les avoir en aussi grande affection que vous avez acoustumé les choses qui importent comme celles-là; priant Dieu, Monsieur le Président, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Monceaulx, le vi^esme octobre 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 6 octobre.

Aut. Bibl. nat. fonds français, n° 6626, f° 9.

## A MONSIEUR DE FÉRALS,

AMBASSADEUR POUR LE ROY MON FILS À ROME.

Monsieur de Férals, j'é escripts une letre à Nostre Sainct Père le Pappe, laquele je vous prie luy présanter en mon nom et l'acompaigner dé plus affectionnaye paroles et recomendations que pourés, pour fayre tent envers Sa Saincteté que je hobtiesyne la grase que je luy demende de fayre Monsieur de Foys cardinal. Vous savez qu'il a cet honneur d'estre parent du Roy, yseu de la maison de Foys, dont aystoit yseue la royne Anne[1] et de l'aultre couté de la mayson de Bologne dont je suis ausi du couté de Madame ma mère; par ansin je ne puis, tent pour l'amour du Roy mon fils que pour mon particulier, que je n'estime beaucoup cete grase, et que je ne die en vérité que je le désire aultent que chause que Sa Saincteté pour cet heure peult fayre pour l'amour de moy; je vous prye donc luy en parler d'afection, come je say que m'estes afectioné serviteur et que volez bien cet que je désire ayt son ayffest; fayte le moy paroytre encore en sesy, car c'et chause que je désire ynfiniment; et, m'asseurant que le fayré bien entendre à Sa Saincteté, je ne vous en diré daventage et vous recommenderé ceulement mes afayres et cet que vous ay mendé par mon valet de chambre; et à tent je prie Dieu vous avoyr en sa saincte guarde.

De Monceaulx, ce vi^eme de octobre 1573.

CATERINE.

[1] Marguerite de Foix, fille de Gaston, quatrième du nom, épousa François, duc de Bretagne, et eut de lui une fille nommée Anne, qui épousa en premières noces Charles VIII, en secondes Louis XII, d'où naquit Claude, femme de François I^er et grand'mère de Charles IX.

---

1573. — 7 octobre.

Imprimé par le Père Theiner, dans la *Continuation des Annales ecclés. de Baronius*, t. I, p. 371.

## A NOSTRE TRÈS SAINCT PÈRE LE PAPE.

Très Sainct Père, le Roy nostre très cher seigneur et filz, désirant recognoistre envers Vostre Saincteté la bienveilance paternelle qu'elle monstre envers ceste courone par la conjoissance si expresse qu'elle faict de l'élection de nostre très cher et très amé filz le roy de Poloigne au royaume de ladicte Pologne, a choisi nostre très cher et amé cousin le sieur de Foix, conseiller en son conseil privé, pour l'envoyer devers Vostredicte Saincteté et luy en faire de sa part ces remercimens condignes, comme nous avons aussi donné charge à

nostredict cousin faire le semblable de la nostre et confirmer de plus en plus à Vostredicte Saincteté le singulier désir que nous avons tousjours d'accomplir le bon plaisir d'icelle, ainsi que nostredict cousin luy fera entendre plus amplement, auquel il plaira à Vostredicte Saincteté adjouster la mesme foy qu'elle voudroit faire à nous mesmes; et à tant nous prirons Dieu, Très Sainct Père, que Vostredicte Saincteté il veille longuement maintenir et garder au bon régime et gouvernement de nostre mère Saincte Église.

Escript à Monceaulx, le VII^e jour d'octobre 1573.

Vostre très dévote et obéissante fille,

CATERINE.

FIZES.

---

1573. — 7 octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3899, f° 327 v°.

A MA COUSINE

## MADAME LA COMTESSE DE LA MIRANDE.

Ma cousine, je suis marrye que l'intelligence d'entre le sieur Loys vostre beau-frère et vous ne soit telle que mérite l'affinité qui est entre vous et que vous ayez esté contraincte d'en venir à la déclaration que vous avez faicte; mais je veulx croire que vous n'avez eu autre respect qu'au bien du conte Galeort vostre filz et au service du Roy monsieur mon filz, dont deppend le repos que vous pouvez espérer. Nous avons escript au sieur du Ferrier se transporter à la Mirande pour, avec vous, donner ordre à ce qui sera nécessaire en icelle; je m'asseure que en cela vous recevrez son bon conseil et advys, et par ensemble n'obmettrez rien à ce que vous jugerez estre pour le bien et seureté de ladicte place, aussy qu'à ce renouveau vous envoyez vostre filz par deçà; à quoy vous vous pouvez bien asseurer que je tiendray la main qu'il sera faict tel traictement que pouvez désirer; priant Dieu vous avoir en sa saincte garde[1].

CATERINE.

---

1573. — 7 octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3899, f° 328 v°.

## AU SIEUR LOYS PICO.

Sieur Loys, nous avons bien particulièrement entendu comme est passé le différend d'entre vous et la contesse de la Myrande vostre belle sœur, et me déplaist que l'intelligence n'y soit meilleure pour vostre contantement et le bien du conte vostre nepveu. Le Roy monsieur mon filz vous faict entendre son intention sur ce[2] et escript aussy au sieur du Ferrier s'emploier pour moyenner entre vous ung si bon accord que chascun puisse demeurer satisfaict, en voiant que pour ceste heure on se puisse ayder d'autre voye que de l'amyable, pour ne rien aigrir; mais vous vous pouvez asseurer que le Roy mondict sieur et filz n'oubliera rien de ce qui appartient à la conservation de vostre dignité; priant Dieu vous avoir en sa saincte garde.

CATERINE.

[1] Une lettre de Charles IX précède celle-ci. (Même volume, p. 328.)

[2] Le Roi ajoutait : «Je veulx croire que la faulte ne vient pas de vous; mais, puisque ladicte comtesse s'est rendue maistresse de la place et que ce seroit chose trop chatouilleuse et de conséquence d'entreprendre avec la doulce voye pour lui faire changer de volunté, j'escris au sieur du Ferrier se transporter audict lieu pour essaier par tous moyens possibles de vous réconcilier et de faire que ladicte comtesse permette vostre retour en ladicte ville.» (Voir une lettre de Charles IX à du Ferrier relative à ce dissentiment, dans le n° 265 des Cinq cents Colbert, p. 404.)

1573. — 7 octobre.

Minute. Bibl. nat. fonds français, n° 15558, f° 123.

A MON COUSIN

## LE CARDINAL D'ARMAGNAC.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz vous faict entendre par la responce qu'il faict à voz lettres[1] le contentement qu'il a eu de sçavoir que vous avez composé une bonne paix avec le gouverneur de la principaulté d'Aurange pour le faict qu'elle pourra produire d'une bonne intelligence entre vous, et pour oster à Montbrun et autres ses complices en Daulphiné les moiens qu'ilz avoient de se prévaloir de la faveur que ledict gouverneur avoit accoustumé leur impartir. Vous sçavez, mon cousin, combien il est nécessaire de maintenir ledict gouverneur en ceste bonne volunté doresnavant pour cest effect et le bien et advantage qui en sera au pauvre peuple qui se trouve grandement affligé de tous ces troubles; au moyen de quoy je vous prie y user des moyens que vous cognoistrez propres, ainsi que vous avez acoustumé, sans ne vous mectre aucunement en peyne des propos dont vous m'escripvez, ains demeurez en repos de ce costé là; car le Roy monsieur mon filz a tellement imprimez en la mémoire les grands et recommandables services que vous avez faictz à ceste couronne qu'il seroit bien difficile le desmouvoir de ceste bonne opinion. De ma part, vous pouvez estre asseuré, encores qu'il n'en fust besoing, que je ne perdray l'occasion d'y adjouster la cognoissance que j'ay de voz mérites tant envers Sa Majesté que envers mon cousin le cardinal de Bourbon, tellement que nous ne désirons rien plus que vous veoir contenu en la mesme dévotion de laquelle vous avez esté porté jusques à présent au faict de vostre charge, ainsi que mondict cousin vous l'aura faict entendre plus particullièrement, dont je vous prie aussi de ma part; priant le Créateur, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde[1].

CATERINE.

[1] Voir la lettre du Roi qui accompagne celle-ci (f° 124) et une lettre du 15 novembre au même, lui déclarant qu'il ne permettra pas l'entrée dans le Comtat des troupes que le pape y veut envoyer, en ayant écrit dans ce sens à Sa Sainteté. (*Ibid.*, f° 193.)

[1] Au dos : «Au cardinal d'Armagnac, le vii^e octobre 1573.»

---

1573. — 7 octobre.

Orig. Archives de Mantoue.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE MANTOUE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz ayant congnen l'affection singulière que vous avez à la grandeur de ceste couronne par la conjouissance si expresse que vous lui avez faite de l'eslection du roy de Pologne mon filz à la couronne dudict païs de Pologne, a donné charge à mon cousin le sieur de Foix, son conseiller en son conseil privé, qu'il envoye présentement devers Nostre Saint Père le Pape, vous visiter de sa part et remercier de ce bon office, j'ai prié mondict cousin vous faire le semblable en mon nom et vous asseurer que j'embrasseray toujours tout ce que je penseray pour la confirmation de l'amitié que le Roy mondict sieur et filz vous porte méritoirement, comme mondict cousin vous fera plus amplement entendre, auquel vous adjousterez la mesme foy à ce qu'il vous dira de ma part que vous feriez à moy-mesme; priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Escript à Monceaulx, le vii^e jour de octobre 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

1573. — 14 octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds Colbert, n° 366, p. 406.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, vous verrez par la lettre que le Roy mon fils vous escrit[1] comme il désire que vous alliez à la Mirande pour tascher d'y composer le différend d'entre la comtesse, le seigneur Louis et ses sœurs, s'il est possible; sinon, du moins pourvoir à la conservation de la place en faveur du jeune comte sous sa protection, et disposer la comtesse d'envoyer son fils de deçà à ce renouveau, dont je vous prie aussy de ma part, et le Créateur vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Villers-Cotteretz, le quatorzième jour d'octobre 1573.

CATERINE.

FIZES.

---

1573. — [16 octobre.]

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3304, f° 10 v°.

## A MONSIEUR DE VARENNES.

Monsieur de Varennes, la bonne adresse que vous avez donnée à Mandat[2], serviteur de mon filz le duc d'Alençon, pour povoir retourner seurement devers nous avec tant d'autres bons offices que vous faictes par delà, tesmoignent assez combien vous désirez continuer en la bonne affection que vous avez démonstrée cy-devant au bien des affaires et service du Roy monsieur mon filz, et sans cella je ne pourrois encores en doubter, veu l'obligation naturelle que vous avez à ce royaume dont vous estes subject. Je vous prieray donc faire comme de coustume tout ce que vous pourrez pour conserver et entretenir la bonne et parfaicte amitié d'entre nous et le roy de Suède vostre maistre avec ceste asseurance que, se présentant l'occasion, nous serons bien ayses de vous recongnoistre selon voz mérites, comme vous aurez cy devant bien peu entendre par le sieur de Danzay, auquel nous avons souvent escript pour vous en asseurer et que nous avions fort agréable voz déportemens. Sur ce, je prie Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

CATERINE.

---

1573. — 16 octobre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3224, f° 70.

## A MONSIEUR DE DANZAY.

Monsieur de Danzay, après le retour du Gras nous avons advisé de vous renvoyer vostre homme présent porteur par lequel le Roy monsieur mon filz respond bien amplement et particullièrement à toutes vos dernières dépesches; à quoy je ne sçaurois rien adjouster si je ne vous dy que nous sommes tant asseurez et avons si bien congneu vostre debvoir et fidellité en ce qui est de vostre charge que nous sçavons bien qu'il n'a tenu à vous et ne tient que le roy de Dannemarch n'a faict plus de bonne démonstration en ce dont nous l'avions requis, pensant qu'il en feust besoing; vous priant de continuer et faire tousjours du mieulx qu'il vous sera possible, comme vous avez faict jusques icy, dont nous avons telle

[1] «Puisque la comtesse de la Mirande et le seigneur Louis, écrivait Charles IX, en sont entrez si avant que de ne pouvoir compatir par ensemble, et s'estant icelle comtesse rendue maitresse de ladicte place, afin de ne rien altérer de l'autorité que j'ai toujours eue en icelle, il semble qu'elle le désire de sa part, ayant appelé des François à la garde du chasteau, à quoy ilz n'avoient pas encore esté admiz, je désire que vous y faciez un voyage, comme vous me mandiez estre en délibération, et là composer toutes parties, y establir le sieur Losco pour capitaine et adviser à tous les moyens de les remettre en la vraie amitié qui doit estre entre bons frères et sœurs.» (Même volume, f° 304.)

[2] Mandat servait d'interprète.

satisfaction et contentement que sçauriez désirer, et vous asseurer que le Roy mondict sieur et filz est en bonne volunté de recognoistre ung jour vos services selon les occasions qui s'en présenteront; à quoy, de ma part, je tiendray bien volontiers la main et pour ce que vous verrez par les lettres du Roy mondict sieur et filz comme vous aurez à vous comporter envers ledict roy de Dannemarch et quelle est aussy son intention pour toutes les autres choses que luy avez escriptes, je n'estenderay ceste-cy davantaige que pour prier Dieu, Monsieur de Danzay, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript de Villiers-Costeretz, le XVI octobre 1573[1].

CATERINE.

[1] Voici ce que lui écrivait Charles IX, le même jour : «J'ay veu par voz dépesches du XXV aoust, VI^eme^ et XXVII^eme^ jours du mois passé l'estat des affaires du Dannemarch, les forces qui y sont, les préparatifs qui s'y font et les moyens qu'il y aura de traicter en Pollongne sans danger, ny crainte d'estre empesché du Dannemarch. Vous sçavez par ma dernière dépesche, mesmes par celles que vous aura portées le gentilhomme qui estoit venu de deçà de la part du Roy de Dannemarch, comme nous avons advisé que le roy de Pollongne mon frère prendra son chemin par ailleurs que par mer; et, quant aux gens de guerre, que nous n'en enverrons point pour ceste fois en Polongne, estant continuée la trefve avec le Moscovite; cela satisfaict quasi au contenu de vozdictes dépesches et est la mienne dernière audict roy de Dannemarh et à vous suffisante pour lever aussy le doubte et la sinistre impression qu'il pourroit avoir prise du passaige que luy avons demandé pour lesdicts gens de guerre, comme je lui ay escript par sondict homme qui vous a porté la copie de mesdictes lettres, luy donnant toute asseurance de la bonne volonté que j'ay de demeurer et continuer en amitié avecques luy, quelque faulx advertissemens et persuasions que luy impriment ceulx qui n'ayment ny la grandeur de cette couronne ny le repos de celle de Dannemarch. J'ay veu aussy par le mémoire que vous avez envoyé les bruictz faulx qui se sèment par l'Allemagne pour descrier mes actions; à quoy je vous diray que de les penser esteindre par une appologie, ce seroit plustost les mouvoir davantaige; car ceulx qui sont autheurs desdicts bruitz prendroient occasion de respondre et faire des répliques à ladicte apologie qui n'auroient jamais de fin; mais j'espère si bien faire entendre par mes ministres qui sont et iront sur les lieulx la vérité des choses aus princes et seigneurs de l'Empire, comme j'ay déjà faict, qu'ilz lèveront les mauvaises opinions qu'ilz pourroient prendre sur lesdictz sinistres rapportz. Quant à ce que m'escripvez du costé de Suède, je l'ay bien au long et particullièrement entendu par le jeune Mandat, qui est de retour il y a quelques jours, auparavent que Le Gras arrivast, ayant fait la response au mémoire qu'il m'a apporté de la part du sieur de la Gardie, que vous verrez par le double que je vous envoie, lequel vous instruira et esclaircira de mon intention en cela, à ce que si ledict La Gardie vous en escript, vous y rapportiez et conformiez vostre response; et pour le regard de la Livonie, dès que mon frère le roy de Pollongne sera en son royaume, que j'espère qui sera bientost, il y advisera et en escripra audict roy de Suède et aux autres à qui touche cest affaire, comme en semblable il verra s'il sera bon d'entrer en ligue avec luy, ainsi que ledict mémoire porte qu'il désire.» (*Ibid.*, f° 69, 70.)

1573. — 17 octobre.

Imprimé par le Père Theiner, dans la *Continuation des Annales ecclés. de Baronius*, t. 1, p. 386.

## A NOSTRE TRÈS SAINCT PÈRE LE PAPE.

Très Sainct Père, encores que nous ne doubtions aulcunement que Vostre Saincteté, ayant bien mis en considération les grandes et favorables raisons qui ont meu le Roy nostre très cher seigneur et filz de luy escripre en faveur de l'archevesque d'Ambrun, ne se dispose très volontiers à l'honorer de toutes les faveurs et graces qu'il peult espérer de Vostre Saincteté, comme elle n'en a jamais voulu estre autre, que libéralle à tous ceux qu'elle a congneu le mériter et qui luy ont esté par nous recommandez, mesmes à l'endroict de personnages vertueux, comme est ledict archevesque d'Ambrun. Si est-ce toutte-foys que, le congnoissant pour vray héritier

et imitateur des vertuz du feu sieur Davenson son père, qui a faict de grands et notables services à cette couronne, joinct aussi le tesmognaige que nous vous rendons à bon droict des bons offices que ledict archevesque d'Ambrun a faictz durant toutes les troubles advenuz en ce royaulme et continue encores à présent pour maintenir la religion catholicque tant en ce que de l'estendue de son archevesché que des villes et lieulx circonvoysins d'icelle, jusques à avoir exposé ses biens et moyens propres pour la conservation d'icelle religion, nous avons pensé qu'adjoustant ceste nostre prière à celles que le Roy nostredict seigneur et filz et nous avons cy-devant faictes à Vostre Saincteté pour mesme faict, celle que ledict seigneur vous faict maintenant, et à tant de favorables considérations Vostredicte Saincteté se disposera volontiers à appeler ledict archevesque d'Ambrun à la dignité cardinalle, et l'associer à une si honorable compagnie de saincts pères. Plaise donc à Vostredicte Saincteté exaulcer noz prières en cest endroict, qui nous partent d'une bonne et sincère affection, et vouloir croire qu'Elle ne sçauroit impartir ceste faveur à aulcun autre personnaige qu'elle y puisse choisir et appeler duquel elle reçoipve plus de gré et contentement qu'elle fera dudict archevesque d'Ambrun, pour la bonne et saincte eslection qu'elle congnoistra avoir faicte de luy. Sur ce nous prirons le Créateur qu'il maintienne Vostredicte Saincteté longuement et heureusement au régime, gouvernement et administration de nostre Saincte Église.

Escript à Villiers-Cotteretz, le XVII^e jour d'octobre 1573.

Vostre dévote fille, la mère du roy de France,

CATERINE.

CHANTEREAU.

1573. — 17 octobre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 4632, f° 127.

## A MONSIEUR DE TAVANNES,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROY AU GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE.

Monsieur de Tavannes, le Roy monsieur mon filz ne pouvoit entendre chose qui luy feust de plus grande importance que ce que luy a exposé Valpelle présent porteur; de quoy vous devez estre admonité d'avoir l'œil soigneusement ouvert aux affaires de vostre gouvernement, et à ce qu'il ne s'y face surprise d'aucunes des places, quelque mauvaise volunté que l'on y porte, dont le Roy mondict sieur et filz se fy bien en vous, que vous y ferez tout debvoir, qui me gardera d'estendre la présente plus avant que pour prier Dieu, Monsieur de Tavannes, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Villiers-Costeretz, le XVII^e jour d'octobre 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 31 octobre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 60.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon fils désire infiniment que vous puissiez bientost estre en vostre gouvernement, parce qu'il s'asseure que vostre présence et le bon ordre[1] que vous y sçaurez bien mectre serviront à restablir toutes choses au bon estat que nous sçaurions désirer. Il ne peult encore vous satisfaire pour le contenu de vostre lettre du XV de ce mois

[1] Voir, pour la situation fâcheuse où se trouvait le Languedoc, une lettre de Charles IX à Damville, du 22 octobre 1573. (Bibl. nat., fonds franç., n° 3246, f° 3.)

que vous n'ayez esté sur les lieux pour mieulx juger de ce qui sera expédient, dont il ne vous deffauldra, lorsqu'il en sera besoing; priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le dernier jour d'octobre 1573[1].

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 10 novembre.

Orig. Communiqué par feu M. Lucas de Montigny.
Copie. Bibl. nat. nouvelles acquisitions, n° 231, f° 10.

## A MONSIEUR DE RAMBOUILLET.

Monsieur de Rambouillet, à ce que j'ay veu par une bien ample dépesche que a faicte Bazin au roi de Pollongne mon fils, du XVI^e septembre, les choses sont en fort bon estat; à quoy, si son arrivée a servy, je m'asseure bien que la vostre et celle du sieur Sborosky auront grandement conforté les bonnes volontés de par delà et donné plus seur establissement, mesmement quand ils seront asseurés de son arrivée prompte et incoronation au temps qu'il vous a esté dict à votre partement; pour à quoy ne faillir, nous nous acheminons le plus diligemment que nous pouvons avec bonne délibération que le roy de Pollongne mon fils partira de Metz le XXII^e de ce moys[2], de quoy vous pourrez donner asseurance de par delà et qu'il ne temporisera point par les chemins, mais se rendra en Pollongne aux meilleures journées qu'il pourra pour y arriver à propos pour le temps de l'incoronation, pris au XVII^e de janvier, comme vous le sçavez, priant Dieu, Monsieur de Rambouillet, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Escript à Vitry-le-François, le X^eme jour de novembre 1573.

Je désire infiniment entendre de vos nouvelles, mesme sur le mémoire que je vous baillay à votre partement, ce que je vous prie de faire au plus tost qu'il vous sera possible.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 13 novembre.

Archives de la maison de Condé.
Communiqué par M. le duc d'Aumale.

## A MONSIEUR DE GORDES.

Monsieur de Gordes, la compassion que nous avons de ce que souffre le peuple et aussy la grande charge que nous voyons que seuffre la bourse du Roy en l'entretènement de ses Suysses nous faict beaucoup regreter que leur licenciement n'aye peu estre effectué, comme nous l'espérions; à quoy nous sommes après à donner ordre en baillant la charge au sieur de Mandelot de faire tout ce qu'il pourra pour recouvrer deniers à cest effect, et ne laissant pour cela d'y faire de deçà tout le mieulx qu'il vous est possible, ainsi que la chose est très importante au bien du service du Roy

[1] La veille, Pinart avait écrit à M. de Matignon : «Sa Majesté est ung peu indisposée depuis deux jours; maintenant il se porte fort bien, espérant partir d'icy lundy prochain pour s'acheminer en son voyage.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 3154, f° 69.)

[2] Ce jour-là, Charles IX écrivait de Vitry-le-François à M. de Damville : «J'arrivay en ce lieu le IX de ce mois, où estant je me trouvay ung peu mal disposé d'un rume, qui est cause que je m'y suis arresté pour me reposer et prendre quelque purgation, affin de me guérir, comme j'espère, Dieu aydant, l'estre entièrement dans quatre ou cinq jours et de poursuivre après mon voiage de Nancy et de Metz pour y conduire mon frère le roi de Polongne suivant ma première délibération, ayant bien voulu vous donner advis de ce que dessus, affin que, si d'aventure l'on faisoit courir aultre bruict de mon indisposition, vous en saichez la vérité qui est telle que je le vous escriptz.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 3246, f° 69.)

monsieur mon filz, qui a estimé devoir donner la charge dudict licenciement à icelluy sieur de Mandelot, puysqu'ilz se doyvent aprocher dudict Lyon; priant Dieu, Monsieur de Gordes, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Vitry-le-François, le XIIIe jour de novembre 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 14 novembre.

Aut. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 211, f° 24.

## AU ROY MONSIEUR MON FILS.

Monsieur mon fils, je ne puis aystre à mon ayse, vous ayent laysé fachay et anuié, que je ne sache coment vous portés depuis vostre partement, ausi pour vous dire coment yl vous va trover deus des ambasadeurs de Pologne pour prendre congé de vous et je m'aseure que ne fauldrés à leur bien recomender vostre frère et leur aseurer de vostre bonne volanté enver heulx et le royaume de Pologne; ausi vous supliè-ge leur dire qu'il paset par eu nous serons, car yl ne se peuvet torteré[1] pour aler à Mets, quant se seré pour voyr leur roy, qui ne saroyt fayre plus grende diligense sans aler en poste. Je vous prie leur bien dire et je vous donneré le bonsouir, et m'an voy super au festin et vous aseure que ne vistes jeamès meyson mieulx paraye. Je prie Dieu vous donner la bonne et entière santé que vous désire.

De Senville, cet XIIIeme de novembre 157III[2].

Vostre bonne et afectioné mère,

CATERINE.

[1] *Torteré*, torturer.

[2] Charles IX était resté à Vitry, d'où il écrivait, le 11 novembre, à La Mothe-Fénelon : «J'ay bien voulu pour la singulière affection que j'ay portée à mon frère le duc d'Anjou et que je lui porte encore le conduire le plus avant qu'il m'a esté possible comme j'ay faict jusques en ce lieu, où estant arresté par la maladie qui m'est survenue, nous sommes contrainctes de nous séparer l'un de l'autre, ayant la Royne ma mère et mon frère le duc d'Alençon, suivis de plusieurs princes, pris sur eux cet office d'accompagner mondict frère le roy de Pologne jusques en ce lieu, pour me remettre de madicte maladie, de laquelle je me porte beaucoup mieux que je n'ay faict.» (*Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 368.)

1573. — 19 novembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 583.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, par après vostre partement de ceste ville, nous avons advisé de faire venir le plus tost qu'il sera possible la levée de six mil Suisses, qui nous a naguières esté accordée, comme chose bien nécessaire pour la tuition et seureté de ce royanme et par mesme moyen aussi estime qu'il estoit bon de soullaiger le sieur de la Fontaine-Godart et le révocquer de la charge au lieu duquel le Roy monsieur mon filz envoyera bientost le sieur président d'Aultefort, comme vous verrez plus amplement par ses lettres[1], sur lesquelles me remettant, je ne vous en diray rien davantaige, priant Dieu, Monsieur de Bellièvre, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XIXe jour de novembre 1573.

CATERINE.

---

1573. — 21 novembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3235, f° 10.

A MON COUSIN

## MONSIEUR LE DUC DE NEMOURS.

Mon cousin, j'ay receu les lettres que vous

[1] Voir une lettre du duc d'Anjou sur le même sujet dans le même volume (p. 583) et celle du Roi dans le volume 427 des Cinq cents Colbert (p. 160).



IMPRIMERIE NATIONALE.

m'avez escriptes, par lesquelles j'ay entendu l'indisposition en laquelle vous estes à présent et dont je suis infiniment marrye, tant pour l'amour de vostre personne qui en souffre le mal, que pour ne vous avoyr peu veoyr, comme nous désirions et espérions; mais tout ainsy que je m'asseure que vous avez regret de ne vous y pouvoir trouver, aussy je vous prie croyre et vous asseurer que cela ne nous sçauroyt rien diminuer de la bonne voulonté et affection que nous vous portons. En cest endroict je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Nancy, le XXI^ème^ jour de novembre 1573.

Vostre boune cousine,

CATERINE.

---

1573. — 23 novembre.

Aut. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 211, f° 23.

## AU ROY MONSIEUR MON FILS.

Monsieur mon fils, vous voyrés par la letre que vous ay fayste écrypre par Brulart tout cet qui nous ha ysi tent aresté et coment demayn, qui est la Saincte Caterine, nous partons et conduiré, aveques vostre congé, vostre frère le roy de Pologne jeusques à cet qu'il sorte dé terres de vostre frère de Lorayne, qui est jeusques hà Salebourc[1], où ariveron loudi dernier jour de cet moys, et en partiré jeudi, troysième de décembre, et moy reprendré le chemin d'isi pour y estrele samedi en suivent, sizieme de décembre, et y demeureré le dimenche, pour le loundi partir et aler coucher à Sursi et le mardi hà Bar et le mercredi à Suippe et le jeudi hà Chaslon, qui sera le disieme et, si vous y este, je aurré tent plus tost le bien de vous voyr, sinon je suivré mon chemin pour aystre le dimenche d'aprè hà la Fère, au me renps san faulte vous trover; en cet pendent je vous suplie ne vous trop traballer ni prendre l'eyr[1] san le congé des médesins. Ier ariva ysi los embasadeur d'Angletere qui font bonne mine et belles paroles, qui diset; mès que les ayfects soient sanblables, tout yroit come le désirons; mès je ne sé que an croyre[2]. Yls s'an retornet demayu vous trover; fète leur fayre un présant

[1] Une lettre de Charles IX à M. de Saint-Gouard nous donne quelques détails sur le voyage du roi de Pologne : « Tant s'en fault qu'il se prépare aucunes forces en Allemaigne contre le passaige de mondict frère qu'il n'y a prince qui ne soit bien délibéré, comme ilz m'ont tous particulièrement escript et asseuré, le recueillir très honorablement et comme il mérite. L'Empereur monsieur mon beau-père y a envoyé ses commissaires pour le conduire et lui faire administrer en son chemin tout ce qui sera nécessaire. La Royne madame et mère et mon frère le duc d'Allençon sont allez conduire mon frère jusques sur la frontière de mon royaume, n'ayant pas, à cause de mon indisposition, peu faire cest office. Madicte dame et mère pourra aller jusqu'à Salebourg (Sarrebourg), qui est la dernière ville de Monsieur le duc de Lorrayne où ils arriveront le premier du mois prochain. De là mondict frère passera oultre, accompagné de nos cousins le prince de Condé, ducs de Nevers et du Maine, marquis d'Elbeuf, mareschal de Retz, grand prieur de France, et de plusieurs autres seigneurs et gentils homes de qualité, oultre ceulx de sa maison. Il prend son chemin par les terres du comte Palatin jusques à Mayence où il passe le Rhin. De là il ira par le pays de Hessen en celuy de Saxe d'où il entrera dedans les terres du marq^is^ de Brandebourg par lesquelles il sera conduit jusques en son royaume, où je vouldrois qu'il feust desjà arrivé à son contentement, vous asseurant qu'il y est attendu aveques grand désir et expétation et trouvera chascun disposé à l'honorer et luy obéyr. » (Bibl. nat., fonds franç., n° 16105, f° 421 v°.)

[1] *L'eyr*, l'air.

[2] Elle fait allusion à la mission de Thomas Randolph, qui venait entretenir le Roi d'un traité de commerce. Voir dans le *Calendar of State papers* (1573, p. 43) les instructions que lui avait remises la reine Élisabeth et la dépêche à ce sujet de Valentin Dale à lord Burghley (*Ibid.*, p. 447).

au nouveau veneu et sara bien fest qu'yl s'en retorne yncontinent. Je ne vous hannuiré de plus longue letre et vous bèse lé mains et prie Dieu que soyés ausi sayn que vous désiré.

De Nansis, cet xxiii^eme de novembre 157iii.

Vostre bonne et afectioné mère,

CATERINE.

---

1573. — 26 novembre.

Record office, *State papers*, France, vol. LV.

## A LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne sœur et cousine, nous avons receu vostre lettre par le sieur de Randolph, lequel nous avons veu fort volontiers, et aussy entendu de luy ce qu'il nous a exposé de vostre part touchant le faict du trafficq de vos marchans ès pays de deçà et aultres choses qu'il a eu charge de nous dire; sur quoi luy aiant tenu aucuns propos, nous estimons qu'il le vous sçaura fidellement rapporter, qui sera cause que nous n'en estendrons la présente, mais nous en remettrons à sa suffisance pour, en y faisant fin, supplier le Créateur, très haulte, très excellente et très puissante princesse, nostre très chère et très amée bonne sœur et cousine, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde.

Escript de Nancy, ce xxvi^e jour de novembre 1573.

Vostre bonne sœur et cousine et parfecte amye [1],

CATERINE.

BRULART.

[1] Le mariage du duc d'Alençon, dont le gouvernement anglais se servait pour masquer toutes ses pratiques, loin d'avancer, avait fait un pas en arrière. Burghley ne cachait pas à La Mothe-Fénelon qu'on lui écrivait de France «que les marques de la petite vérole n'avaient pas disparu avec le temps et qu'il restait au visage du duc des enflures; qu'il croyait donc que la reine ne s'en pourrait jamais contenter.» Randolph fut donc envoyé pour savoir *de visu* ce qui en était; il emportait un portrait pour bien constater la différence du réel à l'idéal. Élisabeth, comme toujours, alléguait son grand âge si en disproportion avec celui du duc, le danger auquel elle s'exposait en ayant des enfants, la crainte du mépris, si elle n'en avait pas. Leicester, dans un entretien avec notre ambassadeur, revint sur ces éternelles redites. On ne peut refuser aux Anglais, et à toutes les époques, d'avoir été éminemment pratiques. Randolph, maître des postes d'Angleterre, ayant à traiter des rapports commerciaux des deux nations, le projet de mariage n'était peut-être que le moyen d'obtenir de meilleures conditions. En tout cas, la mission réussit, car Charles IX, dans une lettre du 2 décembre 1573, remercie Élisabeth de ce qu'elle lui a fait entendre par le sieur Randolph, maître de ses postes, et de sa bonne volonté pour faciliter le commerce entre les deux pays. (*Calendar of State papers*, 1573, p. 445.)

1573. — 28 novembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 127.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 361.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, le sieur Randolphe [1], après avoir veu le Roy monsieur mon fils à Vitry et faict entendre ce qu'il a eu charge de lui exposer de la part de la royne d'Angleterre ma bonne sœur et cousine, s'est acheminé à Nancy avec l'ambassadeur résident par deçà, où le roy de Polongne mon fils et moy nous estions acheminez pour son voïage. Et encores que nous eussions délibéré d'en partir lundi dernier pour gaigner chemin, néantmoins ayant sceu le désir qu'il avoit de voir mondict fils le roy de Polongne et craignant luy donner la peine de nous suivre trop loing, nous nous résolusmes de séjourner ledict lundy et mardy ensuivant pour luy donner audience, comme il a esté fait; m'ayant en icelle tenu tant d'honnestes propos de la bonne et sincère amitié de sa maistresse en uostre

[1] Valentin Dale.

endroict, et du désir qu'elle a de le faire connoistre en toutes occasions, qu'il n'est possible de plus. Aussi m'a-t-il dict qu'il avoit quelques mémoires pour traicter et négocier du trafficq des marchans d'Angleterre en ce royaume suivant nostre dernier traicté; sur lesquelles choses je l'ay premièrement remercié de l'amyable visitation que nous a voulu faire faire par luy madicte bonne sœur, qui par cette démonstration faisoit toujours cognoistre sa bonne volonté en nostre endroict, laquelle je désirois qu'elle voulust continuer, comme, de nostre part, nous avions l'esprit plus tendu à cela qu'à toutes autres choses. Il a veu et bien considéré mon filz le duc d'Allençon duquel il faict contenance d'estre fort satisfaict, et le trouver tel qu'il doit grandement agréer de sa personne à la reyne sa maistresse, estant demeuré fort content de toutes choses proposées pour son regard, et pense, quant à moy, veu sa démonstration extérieure, qu'il n'en fera par delà que rapport conforme à ce que dessus et selon la vérité qu'il a mieux cogneu à l'œil qu'elle ne l'avoit cy-devant entendu. Pour le regard du trafficq des marchans, je luy ay respondu que n'estant le Roy mondict seigneur et fils arresté en aucun lieu, mais ordinairement par les champs et moy de l'autre costé, et mesme de ce voïage, où je conduis mon filz le roy de Polongne le plus avant qu'il m'est possible, il y a peu de commodité de traicter de ceste affaire, pour laquelle négocier et conduire à quelque bonne conclusion, qui tourne au bien et proffict des deux royaumes, il me sembloit que le meilleur estoit, ainsy que vous-mesme lui avez dit, que le sieur Randolphe laissast ès mains de l'ambassadeur résident ordinairement par deçà les susdits mémoires, pour avec loisir en estre conféré au premier lieu de séjour que nous ferons, chose que ledict sieur Randolphe a trouvée fort bonne et en très agréable, m'ayant faict cognoistre que, tant pour ce regard que pour l'autre poinct qui touche mon filz le duc, il est bien disposé à faire par delà tous les bons offices qu'il luy sera possible; à quoy pour le rendre plus affectionné et lui donner toute occasion de se louer de nous, depuis son arrivée en ce royaume nous l'avons deffrayé, faict traicter et recueillir partout, ayant escrit au Roy mondit seigneur et fils qu'à son retour il fust faict le semblable et reconduit jusques à Boulongne, comme il a esté en venant, et qu'il lui fist faire une chaisne de huit cens livres, comme je m'asseure qu'il sera faict, qui est une honneste gratification, de laquelle nous estimons qu'il demeurera fort content; priant Dieu, Monsieur de la Mothe, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Escript à Saint-Nicolas, le XXVIII^e jour de novembre 1573.

CATERINE.

---

1573. — 2 décembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 3193, f° 161.

## A MONSIEUR DE VILLEQUIER.

Nous Catherine, par la grace de Dieu royne de France, mère du Roy, certifions à tous qu'il appartiendra que le sieur de Villequier a en nostre présence mis et délivré ès mains du roy de Poloïgne nostre très cher filz toutes les bagues, aneaux, carquans, chesnes, autres pierreries contenues en ce présent inventaire, desquelz le Roy nostre très cher et très amé filz a faict don à nostredict filz le roy de Poloigne son frère, et afin que à l'advenir il n'en puisse estre aucune chose demandée audict sieur de Villequier, promectons lui en faire expédier par le Roy nostredict seigneur et filz telle et si suffisante descharge tant pour

luy que pour Me François de Vigny, receveur de la ville de Paris, que mestier sera et appartiendra, aiant cependant voullu faire expédier la présente pour leur servir et valoir comme de raison.

Faict à Blamont, ce deuxiesme jour de décembre 1573[1].

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 4 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 587.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, vous entendrez l'occasion pour laquelle je vous envoye Saugier présent porteur et vous prye que, comme vous estes pratic d'aller en Allemaigne, vous prenez garde à cest avertissement, encores que je ne le croye pas; vous estes assez advisé pour vous en bien esclercir et sçavoir prendre party d'un autre chemin et invocquer les forces et secours de mon cousin le conte Palatin, si besoing est; à quoy je vous prie de regarder selon vostre bonne affection; priant Dieu, Monsieur de Bellièvre, qu'il vous ayt en sa saincte guarde.

Escript à Blamont[2], le IIIme jour de décembre 1573.

Depuis j'ay advisé de vous envoyer le sieur Montmorin.

CATERINE.

BRULART.

[1] Voir dans le même volume (f° 159) l'inventaire de ces bijoux et leur estimation par les orfèvres de Paris (Claude Doublet, Guillaume Malart, Symon Langlois, Richard Toutin l'aisné, demeurant aux Coquilles), ainsi que la décharge que Charles IX en donne à M. de Vigny.

[2] C'est à Blamont que Catherine se sépara du nouveau roi de Pologne.

1573. — 9 décembre.

Copie. Bibl. nat. nouvelles acquisitions françaises, vol. 231, f° 14.

## A MONSIEUR DE RAMBOUILLET.

Monsieur de Rambouillet, le sieur de Nozerolles, qui est demeuré derrière prent son chemin droict à Cracovie, ne suivant pas celui que faict le roy de Poloigne mon fils, qui est cause que je vous faicts ce mot de lettre soubs l'espérance que j'ay qu'il vous arrivera plus tot que mondict fils, affin que vous soyez asseuré de son acheminement par delà, et comme il est bien avant en chemin, lequel il est résolu de poursuivre jusques à ce que il se rende à Cracovie. L'homme du sieur Bazin est présentement arrivé près de moy, après avoir vu en passant le roy de Poloigne mon fils, ayant esté bien ayse d'entendre par luy de vos nouvelles et que toutes choses ressortent si bien par delà, qui est tout ce que vous aurez de moy pour ceste heure, en attendant que, estant arrivé près du Roy monsieur mon fils, je vous fasse une bien ample dépesche. Et sur ce je prie Dieu, Monsieur de Rambouillet, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Sommièvre, le IXe jour de décembre 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 10 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 589.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, je suis ce soir arrivée en ceste ville où le Roy monsieur mon filz s'est aussi trouvé; et aiant rencontré le sieur de Bigareau présent porteur que le Roy mondict sieur et filz envoioit devers le roy de Polongne monsieur mon filz, je l'ay ramené pour luy escripre et par mesme moyen pour vous

faire ce petit mot pour vous dire que nous sommes bien esbahis que n'avons eu aucunes nouvelles de luy ny de vous depuis son partement, vous priant ne faillir de le ramentevoir de nous en faire entendre aux jours et ainsi qu'il a esté advisé avant son partement; et, n'estant la présente à aultre fin, je prie Dieu, Monsieur de Bellièvre, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Reims, le jeudy au soir x décembre 1573.

Monsieur de Bellièvre, affin que n'oubliez pas de satisfaire à ce que je vous escripts cy-dessus, je vous envoye le mémoire des noms des lieux d'où il fut advisé en la présence de mondict sieur filz le roy de Polongne qu'il escriproit bien amplement de ses nouvelles, dont je vous prie derechef l'en faire souvenir[1].

CATERINE.

PINART.

[1] De Francfort, Schomberg, dans une lettre à Catherine du 22 décembre, lui donne de curieux détails sur le voyage du nouveau roi de Pologne et sur les dispositions favorables des princes et électeurs d'Allemagne : « Madame, Vostre Majesté aura entendu des sieurs de Puygaillard et Frégouse l'heureux acheminement du roy de Poulogne et la façon de laquelle nous nous y gouvernons. Or, s'en retournant présentement le s^r de la Noele par devers Voz Majestez, je n'ay voulu faillir de l'accompaigner de la présente, qui sera pour très humblement advertir Vostre Majesté que le roy de Poulogne a encores ung coup passé heureusement le Rhin et est arrivé le mesme jour en ceste ville de Francfort où le Magistrat a usé de fort honnestes façons à l'endroict de Sa Majesté; mais yl n'y a pas eu faulte de gens, qui se soyent mis en tout debvoir d'essayer à donner des alarmes bien lourdes à Sa Majesté, lesquelles toutesfoys Sa Majesté a trouvé entièrement faulses, et ne me peulx enguarder que je ne die à Vostre Majesté qu'il y a des gens, et mesme en ceste trouppe, qui ne s'estudient à aultre chose; et, si le roy de Poulogne vostre filz estoit aussi prompt à adjouster foy à leurs inventions qu'eulx sont eshontez et diligents

1573. — 12 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3335, f° 3.

A MADAME MA TANTE

## LA DUCHESSE DE FERRARE.

Madame ma tante, j'ay receu vostre lectre du xxvi^eme jour d'octobre avec regret et des-

à en bastir, à toutes heures, de nouvelles, je ne sçay que nous ferions; mais Sa Majesté se monstre si magnanime, si résolue que j'espère que la honte qu'ilz ont de voir ainsi dédaigner leurs artifices les fera s'en déporter à l'advenir. Nous ne négligeons toutesfoys rien et croy que Vostre Majesté entendra par ceulx qui s'en retournent vous trouver qu'il ne tint pas à ma peine et soing que nous ne sayons bien et seurement advertis, à toutes heures, des occurences qui se peuvent présenter; pour le moings et moy et mes gens que j'ay esté contrainct pour suffire à ces journées d'accroistre jusques à trente cinq chevaulx, sommes tousjours sur pied et en campaigne; en quoy je suis bien secondé par M. le maréchal de Retz. Or le roy part aujourd'huy de ceste ville pour aller coucher à Hanau et se rendre le xviii^eme de ce moys à Fulda où Sa Majesté s'est résolue, à l'instance des Poulognoys, de faire la feste de Noel; de là il s'acheminera à Vach où le Landgrave l'attend en très bonne dévotion. Il a envoyé gentilshommes à diverses foys par devers moy pour s'informer au vray du jour de l'arrivée de Sa Majesté et pour remarquer la façon, coume je me suis apperceu, dont le conte Palatin et Monsieur de Mayence usoient à l'endroict du roy. Le conte Palatin a envoyé courrier sur courrier en Saxe, commandant expressément au duc Jan-Cazimir de se trouver audict Vach et ce pour presser le Landgrave et le pousser à une bonne et définitive résolution touchant le faict de l'intelligence. Ledict conte Palatin envoye avecques nous, oultre les duc Christoffle et conte Ludowicq, le sieur Zuleger, ung de ses plus confidents conseillers, pour faire le mesme effect. Il avoit pareillement donné charge à docteur Ohem de s'en aller en compagnie du conte Jehan de Nassau, frère du conte Ludowicq, trouver l'ellecteur de Coulogne pour le faire accepter ce que Vostre Majesté sçayt et l'enduire à abjurer éternellement la Maison d'Autriche. Or pour ce que nous trouvions ledict docteur Ohem plus vantable et plus rond et entier que ledict Zuleger, qui a tousjours le faict de ceux de la religion de France en la teste et en la bouche, j'ay tant faict que ledict docteur, qui est le premier conseiller de son maistre et très confident à l'électeur de

plaisir de la mort de feu ma cousine Madame la duchesse de Ferrare vostre belle-fille, tant pour la perte que mon cousin son mary a faicte particulièrement en elle que pour celle que nous recepvons tous pour la mort d'une si bonne et vertueuse princesse qu'elle estoit; et ne voullant, de peur de vous rafreschir l'ennuy que vous en avez, en estendre ce propos plus avant, je feray fin à la présente, me recommandant bien affectueusement à vostre bonne grace et priant Dieu, Madame ma tante, vous donner en santé bonne et longue vye.

Escript à Paris, le XII^e jour de décembre 1572.

CATERINE.

---

1573. — 17 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3246, f° 76.

## A MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, vous cognoissez par la lettre que le Roy monsieur mon filz vous escript présentement[1] en quelle recommandation il a

Saxe et au Landgrave, a promis au roy de se trouver chez le Landgrave pour pousser à la roue, de sorte que j'espère que les lectres que le roy escrira à Voz Majestéz, au partir de Vach, vous apporteront encores plus de satisfaction que n'ont faict les précédentes. Or, pour retourner au discours de nostre voyage, j'envoy à Vostre Majesté la liste des logis que le Roy entend faire entre icy et Meseritz, et pour ce que je ne doubte pas qu'il y en aye qui ne vous preschent le dangier du passage sur les terres du conte de Hanau et abbé de Folda, je n'ay voulu faillir de vous faire entendre par le sieur de la Noele de l'ordre que j'y ay mis et supplie Vostre Majesté de ne s'imaginer aulcune peur de la personne du roy ny du bagage pareillement, moyennant que chascun veille garder l'ordre que je leur ay prescrit et Sa Majesté commande très expressement d'ensuivre. L'abbé de Folda attend le Roy à Folda. Le conte de Barbi est à Eysenach, accompagné du gouverneur de Thuringie, lesquelz deux conduisent le voy de l'électeur de Saxe qui est fort beau et grand et nous vindra prendre au sortir de Vach. Le Landgrave m'a faict entendre qu'il a envoyé par devers l'électeur de Saxe homme exprès, aussitost qu'il a receu la lettre que Vostre Majesté luy escrivoyt de Blamond pour l'inciter à l'entrevenue du roy et de luy, de quoy sa femme, à l'instance de l'Empereur, le retint par cris, pleurs et continuelle lamentation; mais je croy que le sieur de la Roche-Pozay que le roy a envoyé par l'advis mesme du conte Palatin lèvera ceste difficulté et advancera la venue du duc Jean-Cazimir. Nous sçaurons des nouvelles dudict électeur de Saxe à Vach, duquel lieu le roy de Poulogne vous escrira à mon opinion, bien partienlièrement du fruict qu'il peult espérer de son voyage par l'Allemagne. Dieu veuille que le tout puisse réussir, comme j'espère, au contentement de Voz Majestez.» (Copie. Bibl. nat., Cinq cents Colbert, n° 400, volume sans pagination.)

[1] Dans cette lettre, dont Catherine fait mention, Charles IX lui disait : «J'ay seeu par vostre lettre du XII^eme de novembre dernier comme le sieur du Belloy est arrivé devers vous avec les dépesches dont je l'avois chargé et que vous estes attendant mon cousin le duc d'Uzès et le sieur de Caylus pour convenir avec les deputez de ceulx de la nouvelle religion et moyenner quelque bonne fin aux troubles qui ont duré jusques icy, ainsy que je vous ay expressément recommandé par mesdictes dépesches. Je sçay que vous avez le bien de mon service et l'exécution de ce que vous sçavez estre de mon intention si cher qu'il ne seroit besoing vous faire aucune recharge de ce faict; touttefois je l'ay si à cueur et désire tant le repos de mes subjectz et les embrasser tous de la vraye affection que doibt ung bon prince, que j'ay bien voulu le vous répéter encore, affin que vous soyez tant mieulx esclaircy de mon désir en cest endroict. J'en escris pareillement aux sieurs d'Uzez et de Caylus pour, de leur part, y employer tous les moyens qu'ilz peuvent, affin de tant plus en faciliter le succès. Parmy cela je désire que vous faciez bien ruddement entendre auxdictz députez le mescontentement que j'ay des leurs en ce que contre la suspention d'armes accordée d'une part et d'autre et la foy publique, ilz ne cessent de courir, piller et saccager tous les lieux où ils peuvent mectre le pied, qui ne sont de leur occupation, y commectant la même hostilité qu'ilz feroient hors ladicte suspention et en guerre ouverte, comme en font foy les informations qui m'ont esté adressées par mon procureur général à Toulouse, lesquelles j'ay commandé vous estre envoyées, et l'usurpation de deux villages appartenant à mondict cousin le sieur d'Uzez.» (Bibl. nat., fonds français, n° 3246, f° 74.) Le lieu de Pézenas ayant été choisi pour

l'issue de l'assemblée qu'il vous a mandé de faire de ceulx de la nouvelle religion pour le désir qu'il a de mectre en repos tous ses subjectz et les délivrer des misères qu'ilz ont jusques icy soustenues, dont il a esté tousjours très déplaisant et moy aussy de mon cousté. Je m'asseure que vous n'oublierez en cest endroict aucune chose que vous penserez servir à luy moyenner ce contentement, comme l'on sçayt assez que vous aymez à embrasser le bien de ses affaires de toute l'affection que se peult désirer, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript de Soyssons, le XVII^eme^ jour de décembre 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. — 17 décembre.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 474.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, je suis depuis peu de jours de retour du voyaige que j'ay fait sur la frontière de ce royaulme pour conduire jusque là le roy de Polongne mon fils s'acheminant en son royaulme, où j'espère que Nostre Seigneur le conduira et rendra aussy heureusement qu'il l'a favorisé en l'eslection d'iceluy. J'ay veu toutes les dépesches que vous nous avez faictes pendant mon absence, sur lesquelles le Roy monsieur mon fils vous fait ample response, et spécialement quant à l'occasion qui l'a meu de donner titre d'ambassadeur au sieur de Foix, l'envoyant par delà, estans, de nostre part, demourez fort satisfaitz que vous vous y soyez gouverné si prudemment que vous avez faict; ce n'a point esté pour vous diminuer aulcune chose de vostre auctorité, laquelle le Roy mon fils entend vous conserver en son entier, mais seulement pour le respect de la maison du sieur de Foix et aultres particulières considérations, lesquelles, je m'asseure, vous sçaurez tousjours bien interpréter, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escrit à Soissons, le XVII^me^ jour de décembre 1573.

CATERINE.

FIZES.

cette assemblée, Charles IX lui adresse à ce sujet une nouvelle lettre le 27 décembre. (*Ibid.*, f° 77.)

---

1573. — 17 décembre.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 115 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, ayant esté advertye que Monsieur de Montpensier poursuivoit de fayre vuyder le droict qu'il prétend en mes terres d'Auvergne et que desjà il avoit faict mectre la cause au roolle pour estre plaidée le premier jour, je vous ay bien voulu despécher Chantereau, présent porteur, pour vous prier d'avoir cest affayre pour recommandé et la justice de ma cause sy bien gardée qu'il ne m'y soit faict aulcune surprinse; je luy ay donné charge de vous dire aulcune chose de ma part, dont je vous supplye le croire, comme vous vouldriez fayre moy-mesmes, priant Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte et digne garde.

Escript à Soissons, le XVII^eme^ jour de décembre 1573.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1573. — 22 decembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, p. 134.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 367.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

. . . fismes le XI du mois passé[1]; et les responses qu'elle vous y a faictes, qui sont pleines de démonstrations de sa bonne affection envers nous. Vous verrez par la lettre du Roy monsieur mon fils ce qui se peult dire à vostredicte dépesche, qui me gardera vous faire cette-cy guère longue et sera seulement pour vous prier de faire, ce que nous vous avons dernièrement escrit, tout ce qui se pourra, pour l'advancement de la négociation du mariage de mon fils le duc d'Alençon avec ladicte dame royne et ne craindre de promettre de bonnes sommes de deniers à ceux qui y pourront servir et estre cause de ce bien[2]. Ce que sachant que vous sçaurez bien faire, je m'en remettrai à vostre prudence et dextérité, priant Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Je vous escriray une autre lettre à part et expresse, afin que trouviez moïen de la faire voir à la royne d'Angleterre, ainsi que vous avez quelquefois accoutumé, et y sera bien à propos à ceste heure pour les causes qui y sont mentionnées.

De Saint-Germain-en-Laye, le XXII^ème^ jour de décembre 1573.

CATERINE.

---

1573. — 27 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 37.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, combien que vous ayez, par la précédente dépesche que le Roy monsieur mon fils vous a faicte, assez au long entendu quelle estoit la volonté et intention pour la conférence que vous avez à tenir avec ceulx de la nouvelle religion, si est-ce qu'il le vous tesmoigne encore bien particulièrement par la lettre qu'il vous escript, de sorte que je ne m'en estendray icy davantaige, sinon pour vous asseurer que vous ne sçauriez faire chose qui luy soit plus agréable que de moïenner une bonne réconciliation[1] entre ses subjectz avec l'honneur et auctorité qui lui doibt demeurer et de nous advertir le plus tost que vous pourrez ce que vous en pourrez espérer

[1] Le commencement de cette lettre manque dans la copie imprimée.

[2] De son côté le duc d'Alençon avait écrit le 21 décembre à Walsingham : « J'ay esté bien ayse d'avoir occasion de faire entendre de mes nouvelles à la royne d'Angleterre pour l'asseurer tousjours de ma parfecte affectyon à son service, et par mesme moyen j'ay bien voulu vous escripre et pryer me tenir tousjours autant en ses bonnes graces que j'ay affectyon d'y demeurer et croyre que vous ne vous employrez jamais pour prince duquel vous receviez plus de faveur et avancement que de moy, comme à l'effect vous le congnoistrez; sur ce je prye Dieu, Monsieur de Valsingan, vous avoir en sa sainte garde. » (Record office, *State papers*, France, original.)

[1] Dans une lettre datée du 3 décembre, le premier président du Parlement de Toulouse, Daffis, faisait au Roi un triste tableau de la situation du Languedoc : « Voyant que de jour en jour les calamitez et misères accroissent sur ces endroicts où le nombre de vos bons subjectz diminue, vos villes sont surprises, le pays gasté et ruyné, et qu'on tasche peu à peu de se soustraire de l'obéissance de Vostre Majesté, je ne puis obmettre à vous représenter nostre estat et vous advertir de nostre extresme ruyne, s'il n'y est autrement pourveu. Nous sommes environnés en ceste ville de tous costez par les ennemys qui surprennent journellement des villes près de nous, lesquelles n'ont moyen de se deffendre, ny ceste-cy de les garder, les habitans d'icelle ayant souffert tant de pertes au dehors et tant despendu et payé pour le commencement de ces derniers troubles qu'ilz n'ont le pouvoir de suppléer aux nécessités qui se présentent, et sommes en ce malheur que ceulx qui souloient s'employer à la deffense commune sont en bonne partie oisifz spec-



IMPRIMERIE NATIONALE.

et du devoir qu'ils auront faict de réparer l'usurpation par eux faicte durant la suspension; suivant la volunté qu'ils monstrent en avoir; priant sur ce le Créateur vous avoir en sa très saincte garde.

De Saint-Germain-en-Laye, le XXVII^e jour de décembre 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1573. - 29 décembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 134.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 377.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, vous pouvez asseurément dire à la royne d'Angleterre ma bonne sœur et cousine que le Roy monsieur mon filz, ayant sceu qu'elle envoyeroit faire des provisions de vin de Gascongne, a commandé et escript très expressément au gouverneur de Bordeaux qu'il face en sorte que tous les meilleurs et plus excellens soyent réservés pour ladicte dame royne et que ses gens soient à leur souhaict et désir accommodez et assistez de tout ce qu'ils requerront, ce que je m'asseure qu'il sera fait; vous verrez aussi l'ordre qui a esté donné pour la déprédation et meurtres qu'a commis le capitaine Normand sur ces pauvres Anglois, desquels nous avez envoyé la requeste; mais j'ay peur que nous ne pourrons faire faire la justice de cest homme-là si bien et si diligemment que nous voudrions; car, comme vous sçavez, il a toujours esté le principal dedans la Rochelle pendant le siège; maintenant il s'est retiré à la mer, où il fait beaucoup de pirateries, non seullement sur les subjectz de nos voysins, mais aussy sur les nostres propres. Toutefois vous pouvez asseurer ladicte royne et ses ministres que nous ferons tout ce qui se peut pour lui faire faire la raison du contenu èsdictes requestes et que sera aussi tost que nous serons à Saint-Germain-en-Laye, où nous avons advisé d'aller faire nostre séjour au lieu de Compiègne, n'estant ledict Saint-Germain point mal à propos ni trop louin de Picardie, pour avoir souvent nouvelles d'Angleterre; pour ce que aussi, s'il plaist à Dieu que la négociation de mariage d'entre ladicte royne et mon fils le duc d'Allençon réussisse à l'heureuse fin que nous désirons, viendra ledict séjour de Saint-Germain bien à propos pour pourvoir et donner ordre à beaucoup d'affaires, que nous avons remis à y traicter incontinent après ceste première feste de Noël que nous irons faire. Mais cependant mondict sieur et fils a passé en ce lieu pour y prendre son plaisir de la chasse pour deux ou trois jours, lesquels mon cousin le duc de Montmorency et ses frères qui sont aussi icy, luy ont bien faict employer; car il y a trouvé les chasses et les autres plaisirs de la vollerie à souhaitz, y ayant les princes et seigneurs qui sont icy avec nous, mesme mes cousins de la maison de Guise, esté fort bien reçus et festoyez. Et espérons que doresnavant tous nos serviteurs seront si bien ensemble, qu'ils procéderont d'un bon accord aux affaires et service de mondict sieur et fils, dont je vous ay bien voulu donner advis, priant Dieu vous avoir en sa saincte et digne garde.

Je vous prie faire mes affectionnées recommandations à la royne d'Angleterre ma bonne sœur et lui dire que je ne me puis garder de prier Dieu et le faire prier que je puisse avoir

tateurs de leurs propres calamités, de sorte que le peuple, estant sans deffence, vient en tel désespoir que ordinairement pour se garantir il ayde de deniers ceulx de la nouvelle opinion qui en attirent une infinité à leur parti.» (Bibl. nat., fonds français, n° 15558, f° 179.)

cest heur que le nom de sœur soit changé en la plus affectionnée mère qu'eut jamais princesse, ni qui fut en ce monde, et vous prie lui représenter bien l'affection et sincérité de quoy je le désire et le vous mande.

A Saint-Germain-en-Laye, le XXIX^e décembre 1573.

CATERINE.

---

1573. — 29 décembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 139.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 371.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, le Roy monsieur mon filz vous escrit si amplement de la malheureuse menée qui s'est tramée par aucuns mal affectionnez pour tascher d'altérer le repos de ce royaume et nous mectre aux troubles, que je n'useray d'aucune redicte par cette-cy, laquelle sera seulement pour vous prier de faire bien entendre par delà la vérité de tout, ayant, ainsi que je m'assure qu'avez, ce qui concerne la négociation des propos de mariage d'entre la royne d'Angleterre et mon fils d'Alençon en si grande recommandation et y usant de telles dextérités, que nous en puissions voir de bref, à présent que le sieur Randolfe est de retour, l'heureuse conclusion que nous désirons; priant Dieu, Monsieur de la Mothe, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

A Saint-Germain-en-Laye, le XXIX^e décembre.

CATERINE.

---

1573. — 29 décembre.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15902, f° 284.

## A MONSIEUR DE BELLIÈVRE.

Monsieur de Bellièvre, j'ay veu ce que m'avez escript du besoing que a le roy de Pologne mon filz d'estre secouru d'une bonne somme de deniers dedans le temps de son incoronation et jusques à n^e m. escus, s'il est possible, ou c^m pour le moings; à quoy j'ai fort soigneusement pensé depuys la réception de vostre lectre, m'en estant allé à Paris expressément où j'ay parlé à ung Portugois et au sieur Jean-Baptiste Gondy qui m'ont donné quelque espérance de quelque bonne somme, sans toutesfois ne me l'avoyr spécifiée, et doivent venir demain en ce lieu pour y regarder avec moy, vous pouvant asseurer que en cela je remueray et feray tout ce qui me sera possible pour secourir mondict filz selon le besoing que je voy bien qu'il en a. Le sieur de Chiverny y travaillera aussy de son costé, affin que rien ne soit obmis de vigilance pour le rendre content; vous priant, Monsieur de Bellièvre, pour fin de ceste lettre, de me mander le plus souvent et plus particulièrement que vous pourrez des nouvelles de mon filz, qui me sera chose bien fort agréable, et en cest endroit je supplie le Créateur qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript de Saint-Germain-en-Laye, le XXIX^eme jour de décembre 1573.

CATERINE.

BRULART.

---

1573. — 29 décembre.

Copie. Bibl. nat. fonds français, n° 17972, f° 140.
Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 372.

## A M^R LE VIDAME DE CHARTRES [1].

Monsieur le Vidame, j'ay faict entendre [2] au

[1] Jean de Ferrières. A cette date, le Vidame de Chartres était en Angleterre. C'est de Londres qu'il avait averti le Roi de la conspiration dont il était menacé.

[2] Voici à ce sujet une lettre de Charles IX à La Mothe-Fénelon : «Le sieur Vidame de Chartres, monstrant bien l'affection qu'il me porte, m'a faict advertir

Roy monsieur mon filz l'affection que vous continuiez avoir tousjours à son service, dont il a esté bien fort ayse, ayant advisé de vous envoyer le capitaine Marin del Bene présent porteur pour vos affaires, et à son retour, que je vous prie qu'il soit bref, entendre de vos nouvelles. Cependant je vous asseure qu'il n'oubliera les services que luy faictes et outre cela je les ramenteray, l'occasion s'en présentant, aussi volontiers et de bon cœur que je prie Dieu, Monsieur le Vidame, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

De St-Germain-en-Laye, le XXIX décembre.

CATERINE.

---

1573. — 31 décembre.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 116 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, j'ay prié Monsieur de la Guesle, présent porteur, vous dire aulcunes choses de ma part dont je vous prye le vouloir croyre, comme vous vouldriez fayre moy-mesmes et m'en remectant entièrement sur luy, je feray fin à la présente, priant Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

par le capitaine del Bene présent porteur, qu'il y a une si malheureuse conspiration qui se machine contre moy et la Royne ma mère, qu'il ne se peut fier ni commettre cela par lettre ni personne qui ne lui soit fort fidelle et désirant pour ceste occasion que j'envoye vers luy quelqu'un à qui il se puisse déclarer pour nous le faire entendre, j'ai advisé de commettre ceste charge audict capitaine del Bene, en qui il se fie très fort et qui m'est bien affectionné, n'estant pas néanmoins d'advis que monstrez ni à l'un ni à l'autre que je vous en aye rien mandé, mais ce sera bien faict que vous en escripviez en chiffres, si vous entendez quelque chose par icelluy capitaine, qui reviendra incontinent.» (*Correspondance diplom. de La Mothe-Fénelon*, tome VII, p. 451.)

Escript à Sainct-Germain-en-Laye, le dernier jour de décembre 1573.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1574. — 5 janvier.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 487.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, encores qu'il n'y eust grande response à faire à vos deux dernières lettres du vingt-septiesme novembre et XIVe décembre, si est-ce que renvoyant le Roy monsieur mon filz les gens que mon cousin le sieur de Foix avoit par deçà, il a voulu y satisfaire pour vous donner plus souvent de nos nouvelles, lesquelles ne tendent qu'à donner quelque ordre aux affaires de cet Estat que la malice du temps à décousus, dont jespère que Nostre Seigneur nous fera la grace [de sortir], lequel je prie vous donner, Monsieur du Ferrier, en santé bonne et longue vie [1].

Escript à St-Germain-en-Laye, le Vcme jour de janvier 1574.

CATERINE.

FIZES.

[1] Charles IX ajoutait : «Par vostre dépesche du XIVe décembre j'ay entendu le retour par delà du cardinal Commendon et les nouvelles qu'il vous a dites de Pologne où j'estime que mondict frère arrivera bien tost et que toutes choses y passeront selon son désir, comme je sçay que tous ses peuples et sujets y sont bien préparez. Le sieur de Beauville que j'avois envoyé à Rome pour l'affaire de mon cousin le sieur de Foix est de retour, ayant rapporté semblable response de Sa Sainteté que mondict cousin a jà entendue, dont, estant à bon droit très mal satisfait, j'en fais une recharge si vive à Sa Sainteté et en ay parlé si ouvertement au nonce que je veux croire qu'elle changera d'opinion, comme aussi en tout cas je ne suis pas délibéré que mes ministres reçoivent pour mon service un tel affront.» (Même volume, p. 486.) — Cf. les dépêches de du Ferrier des 10, 17 et 26 décembre 1573. (Même volume, p. 456, 464 et 469.)

1574. — 6 janvier.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 487.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, depuis mon autre lettre escripte, j'ay receu celle qui est en chiffres du sixiesme du mois passé, laquelle j'ay fait voir au Roy monsieur mon filz, ayant esté très aise de ce que vous avez mandé et de l'offre qui vous a esté faicte; à quoy il vous sera bientost faict response particulièrement par celuy que nous envoirons exprès devers vous pour cet effect. Au demeurant, Monsieur du Ferrier, estant nécessaire de faire fournir promptement deux cens mille escus au roy de Pologne, ainsy qu'il luy a esté promis à son partement et me trouvant en peine d'y satisfaire, je vous prie d'employer tout ce que vous aurez de moyen et de crédit envers ceulx que vous connoissez de delà qui nous en pourroient accomoder pour nous prester ladicte somme, et advisez avec eulx des intérêts et des seuretez qu'ilz voudroient avoir, dont je vous prie m'advertir incontinent, vous asseurant que, ce faisant, vous ferez un service très agréable au Roy monsieur mon filz et à moy[1]; priant le Créateur, Monsieur du Ferrier, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript à S^t-Germain-en-Laye, le vi^me jour de janvier 1574.

CATERINE.

FIZES.

[1] Voir dans le *Calendar of State papers* (1574, p. 459) une dépêche du docteur Dale à lord Burghley, dans laquelle il fait allusion à la pénurie d'argent de la cour de France, sans qu'on ose convoquer les États, de crainte de troubles encore plus graves.

1574. — 13 janvier.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1533.

## A M^R MON FILS LE ROY CATOLIQUE.

Monsieur mon fils, ayent aysté lontemps hors d'auprès le Roy mon fils, ayent aconpagné le roy mon fils le roy de Pologne jeusques sur la frontiere, s'ann alent en son royaume, qui a aysté cause que plus tost n'é peu fayre cet que asteure ne veulx fallir. de me condouloyr aveques V. M. de la mort de la prinsesse sa seur, laquèle j'é regrettaye ynfiniment, tent pour l'anui que je say à V. M. que pour l'amour qu'ele portoyt aux Infantes vos filles, lesquèles, encore que je sache conbien les aymés et la royne vostre femme, si ese que, pour l'amitié qu'ele portoyt hà V. M. et alla feu royne ma fille, aylle enn avoyt nng souin si particulier à cet que j'é entendeu, que je ne puis que ne la regrette bien fort et que je ne prie V. M. de bien commender que l'ons aye le souin d'elles que je say qu'ele veult et la prier ausi de se volouir conformer alla volunté de Dieu et que sa prudense acosteumaye nous serve à réseuldre V. M. à cet qui plest à Nostre Signeur, lequel je supplie conserver V. M. longuement.

De Saint-Germayn-en-Laye, le xiii^me janvier 1574.

Vostre bonne seur et mère,

CATERINE.

---

1574. — 13 janvier.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K 1533.

A MADAME MA FILLE

## LA ROYNE CATOLIQUE.

Madame ma fille, sachant l'amitié que aveques toutes aucasions et raysons portiés à

la prinsesse vostre seur et tente n'é voleu par la présante fallir de m'en condoulouyr aveques Vostre M., la prient de voulouir monstrer en sesi come en toutes aultres chauses sa prudense et se conformer au voulouir de Dieu, car nous sommes tous à luy pour nous prendre, quant y lui plest; et fault que V. M. guarde sa santé et que, ayent l'heur de voyr en bonne santé le roy vostre mary et les prinses ses enfans aveques l'enpereur et l'inpératrix, se réseuldre au reste de set qu'il peult avenir, et m'aseurent qu'èle set mieulx conoystre tout cela que ne luy en sorès dire, je fayré fin, après avoyr prié V. M. de avoyr tousjour pour recommendé les Infantes ses filles, et ausi l'avoyr asuraye de la bonne santé de la royne sa seur, à laquèle je ne désire rien daventage pour la voyr bien contente que un beau fils dans neuf moys, et vouldrès qu'ele eult fayst come V. M. et qu'el ann eust deulx déjcà; se sera, quant il plèra à Dyeu, lequel je prie donner hà V. M. bonne santé et cet que désiré.

De Sainct-Germayn, le XIII^eme^ janvier 1573.

Vostre bonne seur et mère,

CATERINE.

---

1574. — 18 janvier.

Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 375.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, je vous prie sur tous les services que désirez nous faire, de regarder, maintenant que toutes choses sont assez bien disposées de delà par le rapport du sieur Randolphe, comme vous-mesme vous avez si bien et si amplemant escrit dernièrement, et que nous avoit auparavant dit de vostre part Sabran présent porteur, de faire en sorte que nous puissions avoir la résolution du propos de mariage d'entre la reine d'Angleterre ma bonne sœur et cousine et mon fils le Duc, aussi heureuse que nous la désirons et qu'elle voit comme nous qu'elle sera autant ou plus pour son bien, grandeur et contentement de ses sujets que de nous et des nostres. Vous avez vu par nos précédentes dépesches tant de raisons que vous pouvez représenter sur cela que pour n'user de redite, je me remets à la souvenance que je m'asseure bien qu'en avez pour vous en servir ainsi et aux occurrences que vous verrez estre à propos. Et ne craignez, comme le Roy monsieur mon fils vous escrit[1], d'y employer tout ce que verrez qui y pourra servir; car nous y ferons satisfaire et ferons encore mieux envers ceux qui le mériteront, si Dieu nous fait la grace que les choses puissent réussir à nostre contentement. Et, de vostre part, vous pouvez vous asseurer que la reconnaissance des services

[1] Charles IX, dans la lettre à laquelle se reporte Catherine, écrivait au sujet du projet de mariage de son frère le duc d'Alençon : «Je désirerois bien que la reine, sans vouloir attendre que les princes de la Germanie y envoyassent, s'en voulut résoudre, comme elle fera aisément, si elle y a quelque bonne volonté, car en telles choses pensè-je bien, aussi me l'escrivez vous l'avoir entendu d'elle même, qu'elle ne se voudra pas laisser conseiller en ceste affaire par leurs ambassadeurs, sinon autant qu'elle cognoistra estre à peu près pour le bien de ses affaires. Voilà pourquoy il sera plus aisé à luy faire persuader d'en prendre résolution et que tout cela soit arresté, quand tous lesdicts ambassadeurs arriveront, puisqu'elle sçait si bien qu'ilz n'y vont que pour luy conseiller de ce faire, car je doute que, s'il n'est conclu avant leur arrivée, selon les articles qui avoient esté accordez avec nos députés et les siens pour mon frère le roy de Pologne, dont nous nous contentons pour mondict frère le duc, que lesdicts ambassadeurs, encore qu'ils désirent nous faire tout le plaisir qu'ils pourront en cela, que néanmoins ils soyent cause de rendre le fait de la religion pour mondict frère plus difficile, à cause qu'il leur touche et de faire mettre ceste affaire en délibération au Parlement et Estats d'Angleterre, au lieu que ladicte reyne s'en peut bien résoudre devant et puis envoyer lesdits articles et convention à son Parlement et Estats pour les voir et vérifier.» (Même volume, p. 353.)

que ferez en cela, sera si bonne, que vous aurez toute occasion de grand contentement et de ce m'en constitue caution, pour m'en acquitter d'aussi bon cœur que je prie Dieu, Monsieur de la Mothe, de vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escrit à St-Germain-en-Laye, le XVIII janvier 1574.

CATERINE.

---

1574. — 20 janvier.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 38.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE,

MARESCHAL DE FRANCE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROY MONSIEUR MON FILZ, EN LANGUEDOC.

Mon cousin, vous serez si au long satisfaict par la dépesche que le Roy monsieur mon filz vous faict présentement et par ce que vous dira le sieur de Forges, présent porteur, que je ne m'estenderay à vous en faire autre discours. Bien vous diray-je que nous sommes attendant en bonne dévotion quelque bonne nouvelle de vostre assemblée[1], de laquelle je désire que nous puissions tirer le fruict qui est requis pour le bien et repos de ce royaume, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde.

Escript à St-Germain-en-Laye, le xx^e jour de janvier 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Charles IX avait écrit de Saint-Germain le 4 janvier précédent : « Les gens de ma court de Parlement de Toulouse m'ont escript que vous aviez fait choix du premier président Daffis pour se trouver en l'assemblée et conférence que vous devez faire à Pésenas, dont ilz m'ont supplié l'excuser pour estre le personnage le plus propre pour maintenir l'union en ladicte ville, ce que je leur ay accordé. » (Bibl. nat., fonds franç., n° 3246, f° 86.)

1574. — 21 janvier.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 117.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT À PARIS.

Monsieur le Président, je vous prie, suivant ce que mon chancellier vous dira plus particulièrement de ma part, de voulloir mectre une bonne fin à l'acquict de mes debtes, comme je vous en ay ci-devant pryé et m'avez promis vous y employer volontiers, comme aussy j'en ay en vous toute fiance, vous asseurant que ne me sçauriez fayre plaisir plus aggréable. J'ay donné charge à mondict chancellier ne vous abandonner poinct que n'ayez achevé cest affayre, lequel j'estime m'ymporter plus qu'aultre quelconque où je vous aye jamays donné peyne. Aussy me trouverez vous bien preste de recongnoistre le plaisir que me ferez et que j'attendz de vous en cest endroict, sur lequel je prye Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à St-Germain-en-Laye, le xxi^e jour de janvier 1574.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1574. — 24 janvier.

Orig. Bibl. nat. nouvelles acquisitions françaises, n° 231, f° 16.

## A MONSIEUR DE RAMBOUILLET,

CONSEILLER DU ROY MONSIEUR MON FILS EN SON CONSEIL PRIVÉ ET CAPPITAINE DE SES GARDES.

Monsieur de Rambouillet, je viens de recevoir vostre letre du xi^e de ce moys avec le mémoire qui l'accompagnoit, par lequel j'ai veu comme vous vous estes soigneusement informé de tout l'estat des affaires de Pollongne, duquel par conséquent vous sçaurez bien rendre capable mon filz le roy de Pollongne, à son arrivée, qui sera bientost, comme j'es-

père, vous asseurant que vous m'avez grandement satisfaict en cest endroict, et que toutes choses me sont si vivement représentées que je n'y sçaurois riens désirer davantage. J'ay bien noté la response que vous avez faicte au cappitaine de Samogitie sur la promesse qu'il vous a ramentu qu'avoyent faicte les sieurs de Vallence, de Lanssac et de l'Isle d'envoyer de l'argent par delà pour satisfaire aux frais de la guerre, en cas qu'il en fust besoing, et a esté sagement faict à vous de luy en répondre de ceste façon, espérant que l'heureuse arrivée par delà de mondict filz le roy de Pollongne accommodera aisément beaucoup de choses, encores qu'il n'y arrive une si grande somme de deniers que je voudrois; mais je suis après à l'en faire secourir le mieux qu'il sera possible, estant bien aise que cependant vous ayez faict fournir par le sieur Soderini audict cappitaine de Samogitie six mil escuz, et a esté fort bien advisé à vous de le faire faire par forme de prest en sachant ung très bon gré audict Soderini, comme aussi de ce qu'il a si dextrement négocié avec le palatin de Saudomyr, dont j'espère qu'il ne tombera en aucune perte et dommage, ainsi que je l'en asseure par la lettre que présentement je lui en escripts; et n'ay de quoy vous faire la présente plus longue que pour prier Dieu, Monsieur de Rambouillet, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Saint-Germain-en-Laye, le XXIIIIème jour de janvier 1574.

CATERINE.

BRULART.

---

1574. — 25 janvier.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, p. 525.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, j'ay fait voir au Roy mon fils la lettre que vous m'escripvistes le onziesme de décembre[1] touchant l'ouverture que l'on vous a fait par delà, laquelle le Roy mondict sieuret filz sera tousjours content d'embrasser, lorsqu'il en aura esté plus avant esclaircy et y congnoistra quelque fondement, ayant voulu sur ceste occasion dépescher le sieur de Montmorin présent porteur devers vous pour, s'il est de besoin, passer jusques sur les lieux et s'instruire de ceste affaire, pour luy en rapporter ce qu'il en aura apprins tant de vous que d'ailleurs, avec le bon advis que vous sçaurez bien luy donner sur tout ce que vous jugerez concerner en cet endroict le service du Roy; sur quoy il vous fera congnoistre son intention. Je vous prie d'adviser, suivant ce que je vous ay dernièrement escript, s'il y aura moyen de faire avec quelques particuliers de la Seigneurie qui pussent me prester cent ou deux cent mil escus en leur baillant bonne seureté, lesquels je veux faire fournir à mon fils le roy de Polongne en son royaume, et sçavoir les conditions et quelle espérance j'en puis avoir, afin que, selon ce que vous m'en manderez, je puisse faire estat de cette somme ou y pourveoir d'ailleurs; priant Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa garde.

[1] Le 11 décembre 1573, du Ferrier avait écrit à Catherine : « Le comte Pietro Avogadre m'a dit de la part d'un seigneur, qu'il s'assure estre de qualité (sans le nommer autrement), que ledict seigneur désireroit mettre ès mains de Sa Majesté un Estat qui est en Italie fort de sa nature et auquel sont trois forteresses de grande importance et où la commodité seroit très grande d'y faire venir des François, quand on voudroit, estant ledict Estat très fertile, quatre fois plus grand que celuy de la Hollande. J'ay voulu sçavoir dans quelles conditions; mais il m'a respondu qu'il falloit d'abord entendre vostre intention. » Un peu plus bas, il ajoute que « le comte Avogadre est un des grands seigneurs de par deçà et fort affectionné au service du Roy ». (Même volume, p. 556 et 557.)

Escript à Saint-Germain-en-Laye, le vingt-cinquiesme jour de janvier 1574.

CATERINE.

FIZES.

---

1574. — 27 janvier.

Communiqué par feu M. Lucas Montigny.

## A MONSIEUR DE RAMBOUILLET.

Monsieur de Rambouillet, je vous ai voulu faire ce mot, pensant que vous seriez à ceste heure-ci auprès du roy de Pologne mon fils, pour vous prier de me mander bien au long et particulièrement de ses nouvelles et de sa réception à l'entrée de son royaume, et ne vous lassez point de me mander comme toutes choses y seront passées et aussi quel contentement il en aura, ne craignant point de me mander la vérité de tout. Je n'ai eu qu'une lettre de vous, depuis qu'estes delà, qui m'a fait penser qu'il y en a eu de perdues par les chemins. Quand vous m'écrirez, baillez vos lettres à M. de Bellièvre, qui me les fera tenir, quand il écrira au Roi, et pensez que ne me sçauriez faire plus grand plaisir que, tant que demeurerez auprès du roi de Pologne mondict filz, de m'écrire le plus souvent que pourrez, m'advertissant de tout ce qui adviendra bien particulièrement; et souvenez-vous d'exécuter le mémoire que je vous baillay à votre partement, et me mander ce qu'en aurez fait. Et faisant fin à la présente, après vous avoir prié de faire tous les jours du monde souvenir le roy mon fils de moy[1], je supplieray Nostre-Seigneur vous avoir en sa saincte garde.

De Saint-Germain-en-Laye, le XXVII^eme^ de janvier 1574.

CATERINE.

[1] Le roi de Pologne.

1574. — 5 février.

Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 385

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe, vous serez amplement instruit par la lettre du Roy monsieur mon fils[1] de tout ce que l'ambassadeur d'Angleterre m'a dit en sa dernière audience et des propos qu'il a tenus avec Jeronime de Gondy et le désir que nous avons sans aucune fiction de persévérer et persévérerons de voir bientost effectuer le propos de mariage d'icelle reyne et de mon fils le duc d'Alençon; pour lequel je vous prie, mais c'est de la plus grande affection qu'il m'est possible, de ne rien espargner de tout ce que penserez qui pourra servir pour en avoir bientost l'heureuse fin que nous désirons. Cependant je vous assureray que tout ce que vous promettrez suivant ce que mondict sieur et fils vous en a escrit, sera trouvé bon et y sera satisfaict, si ledict mariage se fait, sans aucune modération des promesses et asseurances qu'en pourrez faire hardiment; car il n'y aura nulle faute que les lettres de change bonnes et seures ne vous soyent lors envoyées pour cela, comme vous avons cy-devant escript. Cependant je vous diray que j'ai reçu des lettres du s^r^ Acerbo Vellutelli, par lesquelles il m'a faict entendre les bons termes où est le dict propos de mariage,

[1] « L'ambassadeur, disait Charles IX, m'a dit que ce qui a gardé la reine sa maitresse de prendre une bonne résolution au faict dudict mariage, estoit que le milord grand Trésorier et M^r^ Smith, qui avoient tousjours mené ceste affaire étoient malades avant le retour du s^r^ Randolphe, et l'étoient encore, de sorte qu'elle ne pouvoit encore faire ladicte reponse. » (*Ibid.*, p. 383.) Dans une lettre de sa main à Valentin Dale du 3 février, Élisabeth motive le retard de sa réponse sur le mécontentement que ses conseillers éprouvent de ce mariage, et sur une tentative faite pour s'emparer de la Rochelle. (*Calendar of State papers*, 1574, p. 465.)



IMPRIMERIE NATIONALE.

ainsi qu'il a entendu bien certainement du s^r comte de Leicestre et aussi la bonne affection qu'y a ladicte reyne, me disant assez clairement qu'il seroit bien d'opinion que l'on n'y épargnast pas les libéralités et présens, et me prie de le faire gratifier de ce que monte le pastel, qu'il dit que le baron de la Garde, à qui j'en ay souvent escript et fait ce qui se peut en cela, s'excuse fort et dit n'avoir rien à luy qui n'en fait aucune preuve suffisante. Voilà pourquoy il ne se peut faire pour lui en justice ce qui se pourroit, s'il y en avoit preuve suffisante; mais comme vous lui pourrez asseurer, selon aussi que je lui escris, si ledict mariage se fait, il ne sera pas seulement gratifié de telle somme, mais de beaucoup plus grande, et si se peut asseurer que, advenant vacation de quelque bonne abbaye, dont il parle aussi par ladicte lettre, il en sera pareillement bien volontiers gratifié, ce que vous lui ferez entendre de ma part et le prierez de continuer ses bons offices en cela et de s'asseurer qu'il luy sera tenu promesse d'aussi bon cœur que je prie Dieu, Monsieur de la Mothe, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à S^t-Germain-en-Laye, le cinquiesme jour de février 1574.

Vous ne m'avez rien respondu de ce que vous mandions pour dire au s^r de Walsingham. Je vous prie me mander ce qu'il vous aura sur ce dit et faire bien connoistre combien nous désirons que ce mariage se puisse effectuer, car c'est tout nostre désir.

CATERINE.

---

1574. — 5 février.

Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 387.

## A MONSIEUR VELLUTELLI.

Seigneur Vellutelli, j'ay vu par vos lettres du XIII du mois passé de quelle affection vous continuez à vous employer à faire tous les bons offices qu'il vous est possible en la négociation du mariage et l'apparence que vous voyez (par ce que en avez pu apprendre du s^r comte de Leicestre), que ceste affaire pourra bien réussir, y estant la reine d'Angleterre madame ma bonne sœur et cousine bien disposée et mieux que jamais. Cela m'a donné beaucoup de contentement pour le désir singulier que j'ay de voir les choses prendre un bon et heureux succès pour le bien et grandeur de ces deux royaumes et de toute la chrestienté; et pour ce que je vous prie continuer à faire en cecy tout ce que vous estimerez y pouvoir servir et apporter advancement, comme je sçay que jusques icy vous ne vous y estes espargné. Et si l'effet en sort que j'espère avec la grace de Dieu, vous ne serez pas seulement satisfait et récompensé de la somme qu'estimez vostre pastel, mais recevrez de ceste part si bonne récompense de vos mérites et services en cela, que vous ne regretterez point la peine et le temps que vous y aurez donné, ainsi que vous entendrez plus particulièrement du sieur de la Mothe-Fénelon, conseiller et ambassadeur du Roy monsieur mon fils par delà, sur lequel me remettant maintenant, je prieray Dieu qu'il vous ait en sa garde.

Escript à S^t-Germain-en-Laye, le cinquiesme jour de février 1574.

CATERINE.

---

1574. — 10 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3213, f° 19.

## A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE METZ,

CONSEILLER DU ROY MONSIEUR MON FILZ EN SON CONSEIL PRIVÉ.

Monsieur le Président, ayant veu ce que vous m'avez escript du premier jour de ce moys touchant ce que désire mon cousin le

duc Cazimir pour le faict des paiemens qui luy devoient estre fournis dedans la fin de l'année passée, j'ay incontinent envoyé quérir le receveur de Vigny le jenne pour luy en parler et espère qu'il sera aujourd'huy icy; après lequel oy sur ce qu'il a de deniers pour fournir à mondict cousin, je vous feray sçavoir quelle sera l'intention du Roy monsieur mon filz sur ce qu'il désire que l'on se contante de ses blancs signez seullement qu'il a laissez à ses gens, en actendant que, à son retour à Heldeberg, il présente l'original de l'obligation pour en faire faire l'endossement; en quoy je ne trouve pas grande difficulté, estant chose qui s'est jà faict, ainsi que me le mandez. Pour le regard des postes de Poloigne, je suys fort ayse que, en actendant que des personnes puissent estre establies ès lieux où vous avez jà advisé, suivant la permission que en ont donnée les princes de les establir, vous ayez donné ordre que les pacquetz seront portez et les courriers qui y seront dépeschez acommodez de chevaux. Depuys que j'ay receu vostre susdicte lectre, j'ay eu nouvelles de mon filz le roy de Poloigne, comme il estoit entré dedans les limites de son royaulme et entre les mains des Polonnoys, dont je reçoys grande joye, priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à S^t^-Germain-en-Laye, le x^e^ jour de février 1574.

CATERINE.

BRULART.

Comme je signoys ceste lectre, ledict receveur de Vigny est arrivé, qui m'a dict que les cent mil livres qui sont destinez pour mondict cousin sont tous pretz à Metz, lesquelz le Roy monsieur mon filz trouve bon estre délivrez à ses gens, soubz leurs quictances ou blancs qu'ilz en ont, à la charge d'en faire faire l'endossement, quand mondict cousin sera de retour à Heldeberg.

1574. — 13 février.

Orig. Arch. nat. collect. Simancas, K 1533, n° 33.

## AU ROY CATHOLIQUE.

Très hault, très excellent et très puissant prince, nostre très cher et très amé beau-filz, le Roy mon très cher sieur et filz et nous avons toute confiance que vous vous rendrez favorable à la prière que nous vous faisons présentement qu'il plaise à Vostre Majesté faire don au s^r^ Roy nostre filz de la part que vous pouvez prétendre en l'un des prisonniers Turcqs, comme desjà luy ont faict don de leurs partz nostre très Saint Père le Pappe et les duc et seigneurs de Venize, affin que, par ce moyen, qui semble estre le plus expédient et convenable, je puisse retirer et délivrer de la main des Turqs ung gentilhoume qu'il a en affection et que ne se peult rachepter par aultre moyen, ayant bien voullu adjouster en cest endroict nostre prière et requeste que désirons avoir en vostre endroict, suppliant le Créateur, très hault, très excellent et très puissant prince, nostre très cher et très amé beau-filz, qu'il vous ayt en sa très saincte et digne garde.

Escrit à S^t^-Germain-en-Laye, le XIII^eme^ jour de febvrier 1574.

Vostre bonne mère,

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1574. — 14 février.

Orig. Bibl. nat. nouvelles acquisitions, n° 23, f° 20.

## A MONSIEUR DE RAMBOUILLET.

Monsieur de Rambouillet, j'ay receu à ung jour près l'un de l'autre voz lettres des XXIX^e^ décembre et XXII^e^ de janvier derniers passez, èsquelles je n'ay rien veu qui ne m'ayt grandement pleu, mesmes en ce que toutes choses

estoyent si bien préparées en Pollongne pour le bien des affaires du Roy mon filz; en quoy je sçay assez combien vostre dextérité a servy à les faire prendre ung si bon ply, dont je m'asseure qu'il demeurera grand contantement et satisfaction à mondict filz audevant duquel je suis bien ayse que vous soyez venu et vous ayt donné la charge d'aller à Cracovie pour assister, de sa part, aux funérailles du feu roy Sigismond, me promectant bien que ce ne sera pas sans luy faire quelque bon service, selon que les occasions s'en pourront présenter, et que, au surplus en toutes choses qui concerneront son heureux establissement, vous luy sçaurez bien donner ung bon et prudent conseil[1] pour la pratique et cognoissance des affaires que vous avez peu avoir par delà au séjour que vous y avez faict, où vous vous estes déporté de si bonne façon que vous en méritez grande louange et pouvez vous asseurer d'en avoir le bon gré du Roy monsieur mon filz, tel que vous le sçauriez désirer pour votre contantement, priant Dieu, Monsieur de Rambouillet, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Saint-Germain-en-Laye, le XIIII^e jour de febvrier 1574.

CATERINE.

BRULART.

[1] Voici une lettre de M. Le Vayer à M. de Morvilliers, qui fournit quelques détails intéressants sur l'arrivée du nouveau roi en ses États :

«Monseigneur, si plus tost j'eusse entendu vostre désiré retour en la court de France, plus tost eusse entreprins sur moy de vous escripre les particularités qui se sont passées pendant le voyage d'Allemagne, qui a esté heureux et fortuné contre l'espéranse de plusieurs. Aussi ont esté tous les faictz advenus en ce royaume de Polloigne, lequel est composé de pallatins et sénateurs autant ambitieux et avaritieux qu'en aultre région; en quoy il a fallu bien considérer, lorsqu'on a traicté les affaires de la couronne. Or, Monseigneur, le mareschal, estant venu devant le roy de quelques jours pour assister aux obsèques et funérailles du feu roy de Polloigne pour le Roy de France, a senty et cognu les affections particulières des palatins dont ils estoient touchez vers Sadicte Majesté et selon qu'il a cognu estre nécessaire, les a tirés du tout à son party; il n'y a espargné ny diligence ny autres choses à ce nécessaires. Enfin les choses ont si bien succédé que l'entrée du roy en ceste ville fut le XVIII^eme du présent mois, qui fut faict avecques autant grand nombre de gentilzhommes bien et advantageusement montez qu'il n'est possible de plus et jusques au nombre de douze mille chevaux; que si le roy eust voulu permettre de venir en ceste ville à ceux qui en faisoient estat, il s'y feust trouvé plus de cinquante mille chevaux et tant fut la trouppe longue à passer que Sadicte Majesté entra de nuit en ceste ville, d'où sortant de l'église, il fut voir l'Infante qui est logée viz à viz d'icelle. Après l'entrée on descouvra que, au couronnement, se devoient faire et donner quelques empeschemens, mesmement sur ce que ceulx de la religion vouloient que Sa Majesté jurast qu'il feroit observer l'exercice de leur religion. Enfin fut par Monseigneur le mareschal si dextrement négotié avecques ceulx qui vouloient empescher le couronnement, qu'ilz furent les premiers qui le requirent et déclarèrent vouloir consentir à tout ce que Sa Majesté voudroit, laquelle, pour contenter ses partisans, promist ces mots et signa avecques sa déclaration de conserver la religion catholique : *pacem inter dissidentes pro religione tuere*. Et ainsy fut le roy couronné le XXI^eme du présent moys sans aucune contradiction, ce que ceulx de ce pays dient n'avoir jamais veu, mesmement qu'il n'y eut mort et effusion de sang. Maintenant reste le point du mariage, duquel je m'asseure qu'on se deffendra bien et à pourvoir à l'establissement de la justice. Le roy a ouy les nunces de ses provinces qui luy viennent offrir avecques présens riches toute fidélité. Sa Majesté a vu encores ce matin l'Infante et disné chez le palatin de ceste ville, l'un des plus contraires à son élection. Hier il fut soupper aux nopces d'ung des frères de Borosqui, qui a esté en France et vous asseure qu'il est respecté et fort honoré de ses subjectz, qui sont en grand nombre. Je croys que Monseigneur le mareschal ne partira de ceste court que après Pasques, et jusques à ce qu'il y ait ung bon ordre aux affaires. — De Cracovie, ce XXV^me jour de février 1574.» (Orig. Bibl. nat., fonds franç., n° 15967, fol. 158).

1574. — 18 février.

Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 391.

A MADAME MA BONNE SOEUR

## LA ROYNE D'ANGLETERRE.

Madame ma bonne sœur, le sieur de la Mothe-Fénelon, ambassadeur du Roy monsieur mon fils résident près de vous, nous a escrit et vostre ambassadeur par deçà nous a conformément fait entendre la bonne affection que vous avez à l'effet de la négociation de mariage; sur quoy le Roy mondict sieur et filz et moy avons escrit audict sieur de la Mothe vous faire entendre aucunes choses concernant le désir que nous avons de voir une bonne et prompte résolution et issue en ceste affaire, à laquelle je vous asseure que nous sommes d'autant plus enclins que nous en espérons un grand bien pour toute la chrestienté, et encore particulièrement pour ces deux couronnes. Et davantage je le désire pour le plus grand contentement que je puisse à présent recevoir et qui me satisfera le plus, s'il plaist à Dieu que cela se fasse, et que je puisse, selon la parfaicte amitié que je vous y ai toujours portée, avoir cet heur de vous estre si proche, comme je serois, si cela s'accomplissoit et dont je prie Dieu de très bon cœur, comme vous dira plus amplement de ma part ledict sieur de la Mothe-Fénelon, lequel je vous prie croire sur ce, comme vous feriez moy-mesme, qui prie Dieu, Madame ma bonne sœur, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à S^t^-Germain-en-Laye, le XVIII^e^ jour de fevrier 1574.

CATERINE.

---

1574. — 22 février.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 40.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE,

GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROY MONSIEUR MON FILZ EN LANGUEDOC.

Mon cousin, nous cognoissons bien que de vostre prudence et bonne conduicte dépend principallement la seureté et conservation du pays de delà. Vous estes celluy qui plus y travaillez et auquel le Roy monsieur mon filz et moy avons entière confiance. Je vous prie nous y confirmer de tant plus, adjouxtant aux préceddans quelque bon et notable service, qui viendroit très à propos maintenant. Ledict seigneur Roy mon filz se porte fort bien, graces à Dieu, avec toute bonne volunté en vostre endroict; en quoy je le seconderay fort voluntiers, suppliant le Créateur, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde [1].

Escript à S^t^-Germain-en-Laye, le XXII^eme^ jour de febvrier 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Le lendemain Charles IX ajoutait :

«Je persiste à vouloir rechercher tous les moyens possibles pour venir à une paix, combien que il semble que mes subjectz de la nouvelle opinion ausquelz vous avez affaire s'en reculent autant qu'ilz peuvent; car non seulement ils mesprisent les conditions avantageuses que je leur ay faict offrir, mais ne se laissent aucunement entendre et rechercher et refusent d'entrer en conférence, comment j'ay veu par les dernières dépesches que vous m'avez faictes. Je vous ay mandé que je vous despécherois le s^r^ de S^t^ Suplice, par lequel je vous ferois bien au long entendre mon voulloir. Depuis j'ay advisé retenir encore quelques jours le s^r^ de S^t^ Supplice à ceste fin de pouvoir avecques plus de loysir délibérer et résoudre sa dépesche, laquelle je désire rendre telle qu'elle soyt fructueuse. En attendant je vous fais la présente pour vous prier, mon cousin, adviser à faire prolonger la suspension d'armes, s'il est possible, jusques à la S^t^ Jean prochainement venant, affin que nous puissions plus coumodément faire négo-

1574. — 3 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 42.

## A MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, vous entendrez si au long tout ce qui est advenu et s'est passé de deçà depuis les dernières dépesches que le Roy monsieur mon fils a faictes, par celles qu'il vous faict présentement [1] que je n'y adjousteray aucune chose, si ce n'est pour vous prier, mon cousin, comme je fais, de satisfaire au contenu en sadicte dépesche, selon que jugerez se devoir faire et vostre prudence acoustumée, laquelle, pour estre question de choses très importantes à son service, y sera bien requise. Sur ce je prie Dieu vous avoir en sa très sainte et digne garde.

Escript à Paris, ce IIIe jour de mars 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

tier la susdicte paix, et que par le renouvellement de la guerre les choses ne se rendent plus difficiles. Il fault, mon cousin, que ladicte trefve soit telle et sy asseurée que durant icelle il ne soyt rien imposé ni entrepris sur nos subjectz et nos villes, ains que chascun se contienne dedans ses limites, sans faire tort ou dommage à aucun, ny assembler vivres, lever deniers, comme il a esté faict jusques à ceste heure contre la foy promise. Ce sera le chemyn pour parvenir à une généralle paciffication pour à laquelle atteindre je vous asseure que je n'espargneray rien de ce que je pourray faire avecques dignité et raison; mais aussy faut-il que mesdictez subjectz s'aydent de leur costé et se mectent en tel debvoir qu'ilz s'en rendent dignes.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 3247, f° 10.)

[1] Voici la lettre du Roi à laquelle elle fait allusion :

«Je vous ay mandé par mes deux dernières premièrement que je vous dépescherois le sr de St Supplice et depuis Villeroy pour vous faire entendre mon intencion tant sur le faict de la pacification des troubles de par delà que sur les moiens que je vous pouvois donner pour continuer la guerre, en cas que l'on ne peust faire la paix. Ledict Villeroy estoit prest à partir, quand j'ay receu advis comme mes subjectz de la nouvelle opinion ont repris les armes générallement par tout mon royaume, de sorte que, pour ceste occasion, il m'a fallu changer d'advis, ne

1574. — 6 mars.

Orig. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 801, f° 118.

## A MONSIEUR DE THOU.

Monsieur le Président, le Roy monsieur mon filz a faict expédier ses lectres patentes de

pouvant penser que mesdictz subjectz aiant aucune volonté de la paix, puisqu'ilz ont faict ceste déclaration de leur mauvaise intention, dont vous sçavez, mon cousin, mieux que nul autre, et en appelle à Dieu à tesmoing en quel devoir je me suis mis pour moyenner une généralle paciffication par tout mon royaume, n'aiant rien obmis de ce que j'ay peu faire pour lever la meffiance que mesdictz subjectz avoient prise et sur laquelle ilz s'excusoient, jusques à avoir faict retirer de plusieurs endroictz en leurs maisons les compagnyes de gensdarmes qui y avoient esté ordonnées pour tenir garnison; mais puisqu'ainsi est qu'ilz ont si fort mesprisé les graces qui leur ont esté offertes, il se fault résouldre d'user des moiens et forces que Dieu a mis entre mes mains pour me rendre obéy, combien que je vous confesse que ce soit avec le plus grand regrect et desplaisir que je receuz jamais, pour ce que je congnois bien que la continuation de la guerre est la ruyne entière de mon Estat et de mes subjectz. Je vous avois mandé par cy devant avoir réservé dix compagnies de gens de pied pour vous envoier. Sur ces occasions je suis contrainct de les retenir pour m'en servir de par deçà, n'aiant aucunes forces plus promptes pour opposer aux desseins et entreprises de ceulx qui se sont eslevés ès provinces de deçà; au moien de quoy je vous prie de lever par delà tel nombre de compaignyes de gens de pied que vous congnoistrez estre nécessaire. Je vous puis encore moins secourir pour ceste heure d'argent, n'en aiant pour satisfaire aux despenses urgentes qui se présentent maintenant auprès de moy, de mode qu'il est de besoing que tous mes subjectz s'évertuent à ce coup et facent de nécessité vertu. Si ce mal ne nous eust assailly par deçà, vous eussiez esté non seulement secouru des dix compaignyes de gens de pied, mais de tout ce que j'eusse peu espargner d'argent et autres moiens. Je vous prye de me donner conseil et advis de ce que je puis et dois faire pour vous secourir et assister. J'escris présentement au sr de Suze, auquel j'avois commandé d'aller à Avignon pour secourir cest Estat là, se rendre auprès de vous pour m'y servir en ce qui se présentera. Il fault que mes bons serviteurs plus notables et affectionnez facent tous le semblable; car il

commission pour procedder à la vente et adjudication de ce qui reste suivant les arrestz de la court à vendre et adjuger des boys de haulte fustaie estans au trèsfondz de l'abbaye Nostre Dame de Valsery et pour ce que ledict seigneur a faict don au roy de Poulongne mon fils de ce qui luy appartient en ladicte vente de boys et qu'il est besoing, pour icelle faciliter et advancer, que lesdictes lectres patentes de commission soient vérifiées en la court, je vous en ay bien voulu escripre la présente pour vous prier les vérifier le plus tost qu'il vous sera possible, embrassant cest affaire de telle affection que l'intention du Roy mondict sieur et filz soyt suivye sans aulcune longueur, difficulté ou retardement, affin que les pauvres marchans que le roy de Poullongne mondict filz a assignez sur lesdictz deniers puissent estre satisfaictz de leur deubz et nous deschargés de continuelles importunitez d'iceulx. Priant Dieu, Monsieur le Président, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le vi^esme^ mars 1574.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1574. — 9 mars.

Orig. Bibl. de Rouen, fonds Leber, 3743, p. 6.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon[1], jamais vous ne

n'est seulement question de mon service, mais aussi de la conservation de leurs vies, religion et biens. Je vous prie mander et advertir tous autres que vous estimerez estre propres pour cest effect et au demoucant donner ordre que mes subjectz, qui ont esté ou sont encores de ceste nouvelle opinion, lesquelz se contiennent et vivent suivant mes édictz et mon intention, soient gardez et conservez de toute aigreur et oppression, tout ainsi que nos aultres subjectz catholicques.

«Il me reste à vous dire comme, sur l'advertissement que j'euz que d'aucuns de mes subjectz de ladicte nouvelle opinion avoient repris les armes du costé de deçà et s'assembloient pour me venir surprendre en ma maison de S^t^-Germain-en-Laye, je me suis venu en ceste ville pour remédier et pourveoir avec plus de moien et de commodité à leurs entreprises, lesquelles j'espère, avec l'aide de Dieu, n'auront tel effect qu'ilz se sont promis. Ilz s'efforcèrent de surprendre la ville de Mantes, en laquelle estoit en garnison la compaignie de gensdarmes dont mon beau-frère le duc de Montmorency a charge, qui feist tel et si bon debvoir de reponsser aulcuns d'eulx qui estoient entrés dans la ville et s'estoient saisiz d'une des portes, qu'ilz furent contrains se retirer à leur honte et confusion, comme ilz ont esté en plusieurs endroictz sur lesquelz ils avoient faict entreprise.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 3247, f° 15, orig.)

Voir les dépêches de Valentin Dale à lord Burghley lui annonçant le départ précipité de la cour pour Paris. (*Calendar of State papers*, 1574, p. 471 et 474.)

[1] Le 7 mars, Charles IX avait écrit à Matignon :

«Monsieur de Matignon, ayant entendu que le sieur de Colombières s'est mis dedans Saint-Lo pour la seureté de sa personne à cause des faux bruicts qui ont couru et pour éviter que, soubs coulleur d'une querelle que j'ay entendu qu'il a, que l'on luy feist déplaisir, et non en intention de rien faire contre mon service comme luy mesmes a dict, je luy escripts une lettre par le sieur de Rothelin présent porteur, suivant laquelle je vous prie regarder avec luy le moyen qu'il y aura de composer la querelle dudict de Colombières et vous employer en cella de ma part de toute affection, l'asseurant aussi de ma bonne et droite intention en son endroit et de tous ceulx de la nouvelle opinion, quoyque l'on ayt faict courir plusieurs bruicts au contraire, qui sont faulx et meschamment inventés par personnes qui ayment la division et veoir recommencer les troubles; et pour cest effect vous le mettrez en ma sauvegarde et en la vostre et luy respondrez de l'asseurance que luy donnerez de sa personne et biens, moyennant qu'il se comporte en bon et naturel subject, soubz l'observation de mes ecdictz, l'admonestant davantaige de se renger avecques vous pour mon service et de vous rendre et remettre entre vos mains la ville de Saint-Lo, à ce que ceulx qui ont naguères pris les armes ne s'en puissent ayder; qu'en ce faisant il ostera l'occasion du reproche que l'on luy pourroit faire qu'après la foy et promesse si expresse qu'il m'a faicte, oultre l'obéissance naturelle qu'il me doibt, il y ayt faict chose contre le bien de mondict service, comme vous verrez que je lui escriptz par madicte

feites service qui nous donnast plus de contentement et seroit bien difficile que qui que se soit nous en peust maintenant faire ung plus grant que vous ferez, si vous prenez, comme nous nous asseurons que ferez, ce malheureux conte de Montgommery qui est cause de tant de maulx. Je vous prie, sur tous les services que désirez nous faire, gardez bien qu'il ne eschappe et en rendez bon compte au Roy monsieur mon filz suivant ce qu'il vous escript et vous pourrez dire que vous serez cause que non seullement en la Normandye ceulx qui nous y font la guerre seront vaincus, mais aussi par tout le reste de ce roiaume, tant la prinse dudict Montgommery y donnera de défiance à ces malheureuses gens. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript au bois de Vincennes, le mercredy IX mars 1574.

C'et à cet coup que je n'obliré rien de cet qui vous touche; car, cet vous nous anvoyé le conte de Montgomery, est tout ce que nous pouvons désirer de meioulx. Je prie Dieu qu'i nous en fasse la grace.

CATERINE.

PINART.

lettre; aux termes de laquelle et de la présente vous et le sieur de Rothelin adjousterez encore toutes les meilleures persuazions que vous pourrez pour faire en sorte qu'il rende, s'il est possible, ladicte ville de Saint-Lo et qu'il prenne asseurance de la ferme parolle et promesse que j'ay faicte pour luy audict sieur de Rothelin et de celle que je veulx que lui faciez; et sçaichant que vous n'oublierez rien de ce qui pourra servir à ceste mienne intention, je ne vous feray ceste-cy plus longue que pour prier Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte garde.

«Escript au faulxbourg Saint Honoré, le septième jour de mars 1574.

«CHARLES.»

(Bibl. de Rouen, fonds Leber, f° 7535; portefeuille.)

1574. — 14 mars.

Orig. Bibl. de Rouen, fonds Leber, 5743, p. 6.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, nous avons veu par vos lettres du XI^e de ce présent moys l'estat où vous avez trouvé toutes choses en vostre charge, quand vous y estes arrivé, et que, après avoir bien faict recongnoistre ceulx qui y ont pris les armes et se sont saisis d'aulcunes villes, vous n'avez trouvé qu'ilz soyent à beaucoup près si fortz et en si bon ordre que l'on les faisoyt; je croy bien que, si on leur donne plus grand loisir, ilz se fortiffieront tant qu'ilz pourront d'hommes et d'aultres commoditez. et pour ce je vous pryc, suyvant ce que le Roy monsieur mon filz vous escript, en cas qu'ilz ne voulussent accepter la paciffication qui leur est offerte, les prévenir et combattre devant qu'ilz soient plus fortz, amassant à ceste fin les forces que vous verrez par ses lettres le plus dilligemment qu'il sera possible; car, comme vous dictes, il n'est rien tant requis en cecy que la dilligence, laquelle sçaichant qui ne vous mancque point, j'espère que vous ferez ung bon service au Roy mon fils en ceste occasion. Beaucoup de particulières considérations vous doibvent mouvoir en cella; mais je croy qu'il n'y en a poinct en vostre endroict qui ayt plus de force que l'affection que vous avez de faire service au Roy mondict fils, à la lettre duquel me remectant du surplus, je prieray Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript au chasteau du bois de Vincennes, le XIII^e jour de mars 1574.

CATERINE.

PINART.

1574. — 15 mars.

Orig. Imprimé dans les œuvres de Brantôme, édit. de 1740, t. XV, p. 28.

A MONSIEUR DE BOURDEILLES,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI MONSIEUR MON FILS, CONSEILLER EN SON CONSEIL PRIVÉ, ET SÉNÉCHAL DE PÉRIGORD.

Monsieur de Bourdeilles, j'avois tousjours cru que vous feriez bien et suis bien aise d'estre non seulement confirmée en ceste bonne opinion et asseurance, mais encore l'ay-je accrue par le mérite de vostre prudence et vertu. Le Roy monsieur mon fils vous faict response si ample et particulière que, estant mon intention conforme à la sienne, je ne vous feray la présente plus longue que pour vous prier estre asseuré que je seconde ledict sieur Roy mon fils en la bonne volonté qu'il vous porte; priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeilles, en sa sainte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le quinzieme jour de mars 1574.

CATERINE.

DE NEUFVILLE.

---

1574. — 16 mars.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 122 r°.

A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, René Bouchard, mon porte-manteau, m'a faict entendre l'instance et requeste civille que sa belle-mère veufve de feu Jacquelot, en son vivant mareschal des logis de la royne ma fille, tant en son nom que comme tuteur des enffans mineurs dudict deffunct et d'elle, a pendante en la cour pour rétracter certain arrest donné par surprinse contre ledict deffunct au rapport de Monsieur Poille au proffict de Maistre Martin Fumée et que, si ledict arrest avoit lieu, sadicte belle-mère et enffans, en nombre de six, seroient grandement affligez et totallement ruinez; à ceste cause, d'aultant que ledict arrest a esté donné sans oyr ledict deffunct, je vous ay bien voulu escripre la présente et vous prier embrassser la justice de la cause de ladicte Nepveu et desdictz mineurs et en ce faistes mander les advocatz et procureurs des parties en la grant chambre de la court pour sçavoir comme la surprise a esté faicte pour, eulx oyz, pourvoir contre ledict arrest ainsi que de raison, les dispensant de la longueur du temps et circuit de procès où elle pourroit entrer; priant Dieu, Monsieur le Président, vous avoyr en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le XVI^esme^ jour de mars 1574.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1574. — 21 mars.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 120.

A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN SA COURT DE PARLEMENT.

Monsieur le Président, je vous ay mandé par Gentil, mon vallet de chambre, que je vous pryois de dépescher le plus tost que pouriez Madame de Martigues du procès qu'elle a contre la dame d'Estampes, ce que j'ay entendu par luy aviez bonne volonté de fayre, dont j'avois receu bien grand plaisir; et, en faisant part (sus aultres particulières occasions) à ladicte dame de Martigues, elle m'a respondu que vous en aviez ung de Monsieur de Montpensier que vous vuyderez le premier et qu'elle ne sçavoit s'il y auroit assez de temps pour le sien, sy cela ne vous estoit un peu afectionné; et, d'aultant que je désire l'expédition de l'un et de l'aultre et que j'ay entendu qu'il reste peu à vacquer à celluy dudict sieur de Montpensier, j'ay voulu encores vous recharger de ce mot par ce porteur ex-



IMPRIMERIE NATIONALE.

près pour vous prier derechef ne faillir à dépescher ladicte dame de Martigues du sien devant ces Pasques et m'en mander par luy certaine responce à ce que je m'en tienne asseurée, vous pouvant dire que en cela vous ferez aussi au Roy monsieur mon filz chose qui luy sera bien agréable, comme il a mesmes commandé à cedict porteur vous faire entendre de sa part et de la mienne; j'en auray pareil contentement pour le désir que j'ay d'en veoir hors de peyne ladicte dame de Martigues, veu le long temps qu'il y a qu'elle en est à la poursuicte, de laquelle elle espère par ce moyen plus prompte yssue, comme, pour ceste raison et aultres que vous dira plus particulièrement cedict porteur, je la vous recommande encores une bonne fois, et sur ce prye Dieu, Monsieur le Président, vous donner longue vye.

Au boys de Vincennes, le XXI^esme^ jour de mars 1574.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1574. — 5 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3201, f° 71.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE,

MARESCHAL DE FRANCE.

Mon cousin, le Roy monsieur mon filz vous satisfaict amplement sur la response de celles que lui a apportées le sieur de Montbazon et oultre plus de l'advis qu'il a eu du sieur de Biron sur son abbouchement qu'il a eu avec La Noue et des propos qui se sont passez entre eulx pour parvenir à quelque paciffication, tellement que nous avons esté d'advis de faire quelque plus grande ouverture que celle qui estoit portée par l'instruction des sieurs de Strozy et Pinart[1], comme verrez par le double qui vous en est envoyé pour vous en servir, si

[1] De son côté, Pinart, envoyé pour s'aboucher avec La Noue, donne quelques détails sur les opérations de guerre à M. de Montpensier :

« Monseigneur, le courrier par lequel il vous avoit pleu escripre à M^r^ de la Noue, pour les passeports de M^r^ de Strossy et de moy est venu présentement en ce lieu, avec lesdictz passeportz dont j'ay retenu le mien, comme il vous pleut hier, partant d'avec vous, me permettre et commander. Je vous envoye celluy où est nommé M^r^ de Strossy qui, j'espère, passera bientost par vous. Cependant je ne délaisse pas, suivant ce qu'il a pleu à Leurs Majestez me commander, de m'acheminer droict où seront le s^r^ La Noue et ses troupes que ledict courrier a laissées bien plus petites que l'on ne disoit par deçà; car ledict courrier qui les a fort bien observez, a asseuré que ledict s^r^ de la Noue ne peult faire estat de plus de quatre cens chevaulx. Il est vray qu'il dict que parmy ce nombre il y en a qui sont merveilleusement bien montez, et les autres ne le sont pas si bien. Le surplus de leurs troupes n'est que racaille, peu ou point armez et ilz ont fort mauvaise apparence et aiant environ deux cens de ces gens-là lesquels mettent du nombre de leur cavallerie, qui n'ont que des bidets, à ce que dict ledict courrier. Il est vray qu'ilz vont mendiant, par les maisons des gentilshommes qui sont à leur dévotion et les autres qu'ilz intimident, des armes et des chevaux et ce qu'ilz peuvent pour accomoder ces gens-là, qui estoient et seroient aultrement tous nuz. Ils ont esté à la Rochefoucault et d'arrivée mirent tous pied à terre, la plupart attachèrent leurs chevaulx à la haye et furent fort bravement et en gens de guerre pour forcer ladicte ville. Cependant ceulx du chasteau, qui sont à leur dévotion, ne s'espargnoient pas à tirer sur les nostres dedans la ville qui se défendit si bien qu'ils perdirent ung de leurs meilleurs capitaines, et ledict de la Noue l'eschappa belle, luy ayant une harquebuzade abatu son chapeau et une autre donné au corps de cuirasse. Ledict courrier arriva à la Rochefoucault, comme ils en partoient, et me l'a rapporté ainsi pour vérité. Le s^r^ de la Noue et ses troupes allèrent de là à Blanzac et sont entrez dans le bourg dudict Blanzac par emoposition, à laquelle ilz ont satisfaict, qui est qu'ilz n'y coucheroient que une nuict seullement, qui fut la nuit d'entre jeudy et hier qu'ilz en partirent tous sans y avoir faict que vivre encores fort modestement. Ilz tiendront le chemin de Barbezieux ou de Chasteau-Neuf, à ce qu'ilz ont dict au courrier, quand il leur a demandé où je les

jugez estre besoing; priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript au boys de Vincennes, le v^e jour de avril 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1574. — 17 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 15559, f° 57.

## A MONSIEUR DE HAUTEFORT.

Monsieur de Hautefort, vous entendrez par la lettre que présentement vous escript le Roy monsieur mon filz bien amplement son intencion sur ce qu'il désire que vous faictes par delà touchant la levée des Suisses; à quoy il n'est besoing que j'adjouste aucune chose. Bien vous priray-je seullement que vous preniez garde qu'elle soit des plus belles trouppes et plus beaux hommes que faire se pourra, et sur ce je supplie Dieu, Monsieur de Hautefort, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript au boys de Vincennes, le XVII^eme jour d'avril 1574.

CATERINE.

BRULART.

---

1574. — 18 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 46.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, j'estime que vous aurez maintenant près de vous les sieurs de S^t Supplice et de Villeroy et par ensemble donné quelque bon achemynement à l'affaire que vous avez à négotier par delà, dont nous attendons nouvelles. Je ne vous recommanderay point ledict affaire, saichant que, pour l'affection que vous avez au service du Roy monsieur mon filz, vous n'espargnerez rien de ce que vous penserez y pouvoir servir pour en tirer le fruict désiré et qui est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, ainsi que pourrez bien juger sur ce que le Roy mondict sieur et filz vous escrit présentement[1]; à quoy me remectant de ce que

pourray trouver, mais je ne les crois pas. Il a sceu depuis qu'ilz alloient devant Aubeterre pour essaier de mettre le chasteau à leur dévotion et par mesme moyen favoriser le passaige sur la Garonne du s^r de Langoiran, frère de M. de Montferrant, qui leur amène les forces de la Guyenne qu'ilz disent et font courir le bruit estre de trois cens chevaux et deux mil hommes de pied, mais elles ne peuvent estre que de cent ou six vingt chevaux et huict cens hommes de pied; car, du costé de Bordeaulx, il est sorty des forces que mène M. de la Valette qui font faire audict Langoiran de plus grandes journées qu'ilz ne voudroient et d'autre costé MM. de la Vauguyon et de Pompadour s'approchent dudict de la Noue, de sorte que, si luy et M^r de Langoiran ne se joignent bientost, ilz auront sur les doigts.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 15559, fol. 37.) — Voir deux autres lettres de Pinart des 6 et 8 avril. (*Ibid*, fol. 39.) Dans cette dernière : «Je vous supplie», dit-il à la Reine mère, «que le Roy et vous preniez bien garde à voz personnes et que l'on soit songneux d'avoir bien l'œil sur voz vivres, car il y en a de si malheureux qui ne regardent qu'à trouver le moyen de faire de grandes meschancetez.» (*Ibid.*, fol. 43.)

Le 13 avril ni lui ni Strozy n'avaient encore pu joindre La Noue; ce jour-là Pinart écrivait à Catherine : «Nous allons Strozy et moy coucher à Surgeres, où le s^r de la Noue nous a mandé qu'il viendra par deçà pour la négociation qu'il vous a pleu nous commettre.» (*Ibid.*, fol. 50.)

Enfin, le 4 mai Pinart mandait au Roi : «Nous n'avons rien pu faire pour le bien de la paix.» (*Ibid.*, fol. 67.)

[1] La lettre de Charles IX contenait ceci : «Suivant ce que je vous escripvis par le s^r de Montataire, les s^rs de S^t Supplice et de Villeroy sont partiz d'icy pour aller vous trouver. J'ay lettres d'eulx qu'ilz arrivèrent le III^e de ce moys à Lyon et en sont partiz le VII^emo, n'ayant encores receu aucunes nouvelles de vous, encores que j'eusse bien expressément chargé ledict Montataire de vous en solliciter, affin de ne perdre temps en ceste négociation, mais je ne doubte point que la difficulté des chemyns ne soyt cause de cest empeschement et que peult-estre ceulx qui

je vous en pourrois dire, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Escrit au chasteau de Vincennes, le XVIII^eme^ jour d'avril 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1574. — 18 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds Colbert, n° 366, p. 589.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, le Roy monsieur mon fils vous fait présentement response à vos deux deux dépesches des v^e^ et XIX^e^ de mars, par où vous connoistrez le contentement qu'il a des advis que vous luy donnez, qui ne peuvent que beaucoup servir au bien de ses affaires. Au surplus, Monsieur du Ferrier, vous serez, par celle mesme voye, adverty de la malheureuse entreprinse que nous avons puis naguières

auront esté dépeschez de vous à ceste fin, se trouveront arrestez en quelque part. Je tiens maintenant lesdicts s^rs^ de S^t^ Suppice et de Villeroy près de vous et que par ensemble vous aurez jà donné quelque bon achemynement à vostre négociation, de laquelle je désire que vous puissiez tirer tant de fruict que, par le moyen d'iceluy, cest Estat se puisse restablir en ung parfaict repos et tranquillité. En quoy je ne doubte que vous n'employez, oultre le soing et dextérité, tous les autres moiens que vous penserez y pouvoir servir. Je croy que vous aurez eu le mesme advis qui m'est venu de la surprise que les rebelles ont faict de trois ou quatre places ès environs de Thoulouze, par le moien desquelles et les aultres lieux qu'ilz avoient jà auparavant ilz tiennent ladicte ville tellement serrée tant deçà que delà la rivière que les vivres ne s'y peuvent rendre qu'avecq beaucoup de danger et incommodité et y pourroyt advenir pis, s'il n'y estoyt pourveu. C'est pourquoy je désire que le s^r^ de Joyeuse s'y achemine incessamment, si desjà il ne s'y estoyt rendu, comme je vous l'ay et à luy mandé. Il aura avecq luy sa compaignye d'ordonnance, mais vous sçavez qu'elle n'est pas bastante pour faire teste aux ennemys qui se sont renforcez, à ce que j'entends, à cause de la trefve accordée par delà, s'estans la plus part de leurs forces, qui estoient de vostre cousté, escoulées de l'autre. Vous adviserez d'accommoder le s^r^ de Joyeuse jusques à trois ou quatre compaignies de celles qui vous ont esté ordonnées; car vous sçavez que, sans estre aydé, il ne pourroit faire chose qui fust à l'avantage. Au surplus je ne veulx obmettre à vous dire que puys quelques jours il s'est descouvert en ce lieu une meschante et malheureuse entreprise semblable à celle que l'on vouloyt dernièrement tenter à S^t^-Germain-en-Laye, qui fut cause que, m'ayant esté confirmée par plusieurs divers advis, je feiz renforcer mes gardes et entrer dedans l'encloz de ce chasteau un corps de garde de Suysses. Il avoit dès lors esté pris quelques prisonniers coulpables de ladicte entreprise et depuis il en a esté encores pris d'autres, entre lesquelz sont La Molle et le conte Coconas, qui sont entre les mains des gens de ma court de parlement pour leur estre faict leur procès, s'estant jà par les interrogatoires que l'on leur a peu faire et leurs confessions voluntaires, vérifiyé comme ilz ont voullu suborner mes frères les duc d'Allençon et roy de Navarre et les enlever hors d'auprès de moy, pour leur faire entreprendre quelque chose au préjudice de mon auctorité et du repos de mon Estat, pour lequel effect ilz avoient disposé des chevaux en certains endroictz et pris ung lieu où ils se debvoient rendre, ayant bien à louer Dieu de ce que, par sa grace, leur mauvais desseing n'a esté exécuté et mesdictz frères ayans recongneu la maligne intention de ceulx qui les ont ainsi voulu malheureusement séduire, m'ont déclaré tout ce qu'ilz ont sceu conforme à ce que dessus, espérant bien que par la confection des procès qui seront faictz à ceulx qui se trouvent aujourd'huy prisonniers, il se pourra descouvrir quelque chose davantage de ce à quoy tendoit le but de ceste malheureuse entreprise. Cependant je ne veulx oublier à vous dire que mon cousin le prince de Condé, ayant eu quelque frayeur, pour luy avoir esté donné à entendre que je tenois prisonniers mesdictz frères, est sorty d'effroy de la ville d'Amyens et s'est retiré du costé des Ardennes, ainsy que je l'ay entendu; mais j'espère que, comme son partement a esté fondé sur ung faulx bruict, quand il sçaura la vérité des choses, comme j'ay donné ordre de la lui faire sçavoir, il s'en retournera audict Amyens pour continuer à pourveoir aux affaires de son gouvernement, selon la charge que je luy en ay donnée. » (Bibl. nat., fonds franç., n° 3245, fol. 35.) — Voir dans le n° 590 du fonds Dupuy (fol. 21), la commission désignée par Charles IX pour instruire le procès de la Mole, de Coconas et de leurs complices. Voir *Calendar of State papers* (1574, *Occurrents in France*, p. 48); dépêches de Valentin Dale à lord Burghley (*Ibid.*, p. 489, 492, 493, 494).

descouverte par deçà. En quoy il se voit clairement que Dieu nous a assistez de ses graces, ayant les choses succédé tout au contraire qu'elles n'avoient esté projettées. J'espère que bien tost nous sçaurons la vérité du tout, dont vous serez aussy tost adverty, afin que vous en puissiez parler sainement où vous estes, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le XVIII^e jour d'apvril 1574.

CATERINE.

FIZES.

---

1574. — 20 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 48.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE DAMVILLE,

GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROY MONSIEUR MON FILZ EN LANGUEDOC.

Mon cousin, vous verrez par la lettre que le Roy monsieur mon filz vous faict présentement[1] l'advis que le sieur de Mondoulcet nous a donné de la rencontre que le grand Commendeur[1] et le conte de Ludovicq[2] ont eu par ensemble, en laquelle la fortune a tellement favorisé ledict commendeur que ledit conte y a perdu la plus grande partye de ses forces, et le reste mis en routte. J'estime que ceste nouvelle accourue à ceulx avec lesquelz vous avez affaire les rendra plus traitables et prompts à recevoir la grace qui leur est présentée qu'ils n'ont esté cy-devant, de laquelle le Roy mondict sieur et filz n'est pas aussy délibéré de se départir ou ils seront si bien conseillez que d'y entendre, priant Dieu, mon cousin, de vous avoir en sa sainte garde.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

Escript au chasteau de Vincennes, le XX^me jour d'avril 1574.

(*De sa main.*) Je m'aseure que ne fauldrés à fayre bien entendre à ceulx de delà combien yl s'abuset s'yl penset que asteure, ayent aysté défayst les truppes du conte Lodovic et lui blésé, de penser qu'i leur avecgne plus de reystres ni Alemans; et cela, si sont sage, lé devret fayr désirer la pays, puisque le Roy mon fils leur veult aystre si bon que, nohostent cete novelle, yl ne veult rien chan-

[1] De son côté, Charles IX, le même jour, avait écrit au prince de Condé : « Je receuz hier au soir lettres du s^r de Montdoucet résident pour mes affaires au Pays Bas, par lesquelles il me mande que, le XIII^e de ce moys, le grand Commandeur et le comte Ludovic se sont rencontrés avec leurs forces d'entre le pays de Gueldres et Clèves et donné bataille, en laquelle Dieu a tant favorisé ledict commandeur qu'il est demeuré maistre du champ et ledict conte Ludovic perdu quinze cents chevaulx et toute son infanterie, qui a esté taillée en pièces, le reste de sa cavalerie miz en routte, luy blessé en l'espaule et en la cuisse, son frère le conte Jehan prins ou tué, et le duc Christophle fils du conte Palatin tué, ayant esté contrainct ledict conte de faire sa retrairte audict pays de Clèves où ledict Coumandeur le poursuyt pour ne perdre le fruict de la victoyre, n'y ayant pas apparence que, après une si grande perte, ledict conte ayt moyen de se remectre en campagne pour ceste année, dont j'ay bien voulu vous advertir, estant bien asseuré que ceste nouvelle ne pourra que beaucoup servir au bien et avantage de mes affaires et à la diminution de l'espérance de ceulx de mes subjectz qui se sont eslevez, lesquelz se trouvent deschuz de ce costé, s'ilz en attendent quelque secours et adsistence; au moyen de quoy, s'ilz sont bien conseillez et ont quelque goust de bonne et pacifique volonté, j'estime qu'ilz recognoistront leur faulte en recepvant la grace que je leur présente de vivre en paix en leurs maysons, ce sera ung moyen de remectre en repos le roiaulme, sinon et ou ilz seront endurciz en leur mal, je me délibère de les poursuyvre si vivement par la force, que j'espère que Nostre Seigneur, portant ma juste querelle, m'en donnera issue favorable. » (Copie. Bibl. nat., fonds français, n° 15559, fol. 60.)

[1] Requesens.

[2] Ludovic de Nassau.

ger de cet qu'il vous ha mendé par le sieur de S^t Suplise et Vylleroy. Je vous prie, mon cousin, fête leur bien entendre que yl ne devet pas refuser la bonté et grase de leur Roy.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1574. — 25 avril.

Orig. Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. XVIII, f° 70.

### A MONSIEUR D'HAUTEFORT,

CONSEILLER DU ROY MON FILZ EN SON CONSEIL PRIVÉ ET SON AMBASSADEUR EN SUYSSE.

Monsieur d'Hautefort, j'ay veu ce que me mandez par vostre lettre de la demande que vous ont faicte à ceste journée de Bade ceux de Zurich et de Basle, si les deniers qu'ilz ont prestez après la paix de l'an 1570 ne leur seroyent pas rendus au terme promis; à quoy je vous diray que, à la vérité, l'estat des affaires du Roy monsieur mon filz est tel que je n'y saurois satisffaire en sorte du monde; au moyen de quoy je vous prie de préparer les choses de telle façon qu'ilz ne s'eschauffent point en ceste poursuite, s'il est possible, leur faisant bien toucher au doigt et à l'œil les nouvelles occasions de grandes et immenses despenses qui luy sont survenues, qui ne luy permectent pas de les contanter autant qu'il désireroit bien; priant Dieu, Monsieur de Hautefort, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le xxv^e jour de avril 1574.

CATERINE.

BRULART[1].

[1] Voir une lettre de Brulart à M. d'Hautefort du même jour. (Bibl. nat., fonds français, n° 15559, fol. 60.)

1574. — 25 avril.

Orig. Communiqué par M. le marquis de Bourdeilles.

### A MONSIEUR DE BOURDEILLES,

CAPITAINE DE CINQUANTE LANCES DE SES ORDONNANCES.

Monsieur de Bourdeilles, le Roy monsieur mon fils satisfaisant de response à vostre lettre du douzième du présent mois par le sieur de S^t Mathieu, lequel s'en retourne si bien informé de sa volonté et intention sur toutes choses que je ne vous en diray icy autre chose sinon pour prier le Créateur, Monsieur de Bourdeilles, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript au bois de Vincennes, le vingt cinquiesme jour d'avril 1574.

CATERINE.

---

1574. — 25 avril.

Imprimé dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 459.

### A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Mothe Fénelon, l'ambassadeur de la royne d'Angleterre madame ma bonne sœur, m'est venu aujourd'hui trouver et a commencé à me dire que sa maistresse avoit esté grandement resjouie, quand elle avoit entendu par sa despesche, que le Roy monsieur mon filz et moy continuons toute bonne amitié envers elle, et que les choses que l'on disoit de mon filz le duc, sur l'occasion de ce qui est cy-devant advenu, ne se trouvoient telles que on en avoit faict courir le bruict, qui estoit bien le plus grand desplaisir qu'elle pouvoit recevoir; car, comme l'amitié singulière qu'elle lui avoit tousjours cy devant portée, estoit principalement fondée sur celle qu'elle avoit avecque le Roy mondict sieur et filz et moy, aussy, quand il seroit mal avec nous, elle n'en pourroit que grandement di-

minuer[1]. Ce que je lui ai conforté et remercié de ce que, en cella, elle rendoit un bien ample tesmoignage de la syncérité de son affection, l'asseurant, comme la vérité est, que notre amitié vers elle est telle et aussi sincère qu'elle ait esté cy-devant, et que nous avons tout désir de l'estreindre tousjours de plus en plus; et que, Dieu mercy, il estoit en aussy bonne intelligence avec nous que nous le sçaurions souhaiter pour nostre contentement, et que sa volonté et la nostre n'estoit qu'une mesme chose.

Puis il m'a dict qu'il avoit à parler au Roy mondict sieur et filz, de quelque chose de la part de sa maistresse, mais à cause de son indisposition, il ne le voulloit empescher, m'ayant déclaré que c'estoit de la Molle, lequel l'ayant vu et estimé pour gentilhomme fort honneste, elle a quelque occasion de penser qu'il ne lui seroit point tombé au cœur de faire une meschanceté, toutefois qu'elle ne sçavoit pas de quoy il peust estre chargé; mais que, s'il y avoit quelque chose qui ne feust de si grand grief et offence qu'elle peust estre remise, qu'elle prieroit vollontiers pour luy. En quoy elle estoit incitée d'aultant plus qu'elle avoit tousjours recogneu la bénignité et clémence de mondict filz si grande envers ses subjectz, qu'il avoit tousjours fort vollontiers pardonné, mesmement à ceux qui, par plusieurs fois, ont prins et porté les armes; les ayant, après cella, aultant favorablement traictés que pourroit faire le plus clément prince du monde, comme encores il se voyoit aujourd'huy qu'il leur faict de si belles et raisonnables offres, que, quand ilz ne les voudront accepter, ils mériteront d'en estre blasmés de tout le monde, et que tous les princes qui font profession de leur religion, leur seroient contraires.

Là-dessus je luy ay respondu que j'estois bien aise qu'il fit ce jugement avec la vérité, mais, quant à ce qui touche le pardon qu'a faict le Roy mondict sieur et filz à ses subjectz, quand ils se sont cy-devant eslevés en armes, ç'a esté lorsqu'ils ont fait cognoistre que ce qu'ils en faisoient n'estoit que pour le faict de leur religion, et estre en cela contentés de ce qui serviroit à la satisfaction de leur conscience et que, leur y ayant esté pourveu, ilz lui ont rendu l'obéissance telle que debvoient de bons subjectz; mais pour le regard dudict La Molle, il y avoit bien d'autres considérations, car estant une personne qui a esté nourrie près de nous, et se peut dire de nostre pain[1], luy

[1] Voir dans le *Calendar of State papers* (1574), p. 592, la dépêche de Valentin Dale à Walsingham, lui rendant compte de cette audience; la lettre de Valentin Dale à lord Burghley (*Calendar of State papers*, 1574, p. 493).

[1] Voici la lettre écrite par le roi de Pologne à M. de Nançay en apprenant l'arrestation de M. de la Mole et de Coconas : «Si jamais je eus joie, ce a esté quand j'ay sceu que la Mole et Coconas sont en cage, mais jusqu'à ce que le seigneur qui les traitoit si doucement à la Rochelle, en anciens conpagnons, les ait fait danser la volte avec la corde, je ne seray pas bien satisfaict, non tant pour moy comme pour le repos de la France; car, si on ne les chastie, je ne sçay ce que feront Leurs Majestez à tous ceux qui sont si meschans qu'entreprendre contre eux.» (Bibl. nat., fonds français, n° 3291, fol. 35.) — Voir pour la Mole le n° 3969 du fonds français.

Déjà le 10 avril, Lansac avait écrit à La Guesle :

«Monsieur, la Royne mère du Roy m'a comandé vous mander que vous donniez bon ordre que personne, quel qu'il soit, ne parle aulx prisonniers mesmement à La Molle, si ce ne sont les juges ordonnés pour faire leur procès, et qu'ayant entendu que ledict La Molle porte au col quelques chiffres ou caractères et au doibt des anneaulx, que vous les luy faciez hoster, voir que c'est et les garder; aussi, s'il avoit sur luy cinq ou six cens escuz et des bagues, qui sont moyens pour tenter à corrompre les gardes; par quoy il luy fault aussi hoster et faire bien garder tout, comme vous sçavez qu'il fault faire, qui est tout ce que je vous diray.

«Ceste vigille de Pasques, au soir.» (Original. Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 590, fol. 25.)

ayant mondict sieur et filz faict de l'honneur et de la faveur, non pas comme à un subject et serviteur, mais autant quasi qu'il eust sceu faire à un qui luy eust esté compaignon, la faulte qu'il pouvoit avoir faicte estoit beaucoup plus grande en son endroict que de toutes les aultres personnes; qu'il sçavoit bien que, quand semblables accidentz estoient advenus en Angleterre, la royne sa maistresse n'avoit pas pardonné à ses propres parentz et avoit laissé traicter telle chose par la justice, ainsi qu'il estoit raisonnable, et comme l'on faict présentement, estant ledict La Molle et ceux qui sont accusés comme luy entre les mains des premiers juges de ce royaulme, qui sont les gens de la cour de parlement de Paris, par lesquelz tout homme accusé en cedict royaulme désire estre plus tost jugé que par nulz aultres, par la grande et singulière intégrité qui est reconnue en eux.

A quoy il n'a peu contredire, mais a plustost approuvé ce que je luy en déclarois, me disant si on ne peut sçavoir encores de quoy ledict La Molle est convaincu.

A quoy je lui ai respondu qu'il ne se sçavoit point; mais que cest affaire estoit traictée avec toute la syncérité qui se peut dire, et que, après avoir esté le procès faict, nous en ferions part à sadicte maistresse pour lui faire cognoistre le fond de la vérité des choses, que nous ne voudrions demeurer célé à personne qui nous touche d'amitié si intime.

C'est, en somme, le contenu des propos qui se sont passés entre nous, desquels je vous ay bien voullu donner advis, affin que, si la royne madicte bonne sœur vous en parle par delà ou vous dict ce qu'elle en aura sceu de sondict ambassadeur, vous en puissiez estre d'autant plus asseuré par ce que présentement je vous en mande, et vous y conformer.

Au surplus, Monsieur de la Mothe Fénelon, attendant qu'il vous soit fait response sur la despesche que nous a porté le sieur de Vassal, je vous prieray d'user toujours envers madicte bonne sœur de toutes les démonstrations de nostre bonne amitié qu'il sera possible, comme aussy ne nous est elle aulcunement diminuée par ces nouveaux accidentz, mais plutost accreue; priant Dieu de vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le xxv^eme^ jour d'apvril 1579.

CATERINE.

BRULART.

Le 26 il lui écrivait de nouveau :

«Monsieur, la Royne mère du Roy m'a commandé vous escripre que le petit Cosme, négromancien que vous sçavez, a esté prins prisonnier et mis entre les mains du prévost de l'hostel qui a commandement de le vous ameiner, affin de le fere dilligemment et incontinent ouyr, et très expressement examiner par Messieurs les présidants premier et de Boinville et surtout le fere interoger sur certaines ymaiges de cire qu'on dict qu'on a trouvées parmy les besoignes de La Molle, ainsy qu'a dict le lieutenant du chevalier du guet et dont ladicte dame Royne avoit commandé à M^r de Bonneuil filz de M^r le premier président d'en advertir mondict sieur le premier président, pour en sçavoir la vérité, dont Sa Majesté a grand désir de sçavoir des nouvelles; si vous en sçavez, vous me ferez grand plaisir de m'en mander par ce porteur.

«Du boys de Vincennes, ce xxvi^eme^ d'apvril 1574.» (Orig. Bibl. nat., fonds Dupuy, 590, fol. 26.)

---

1574. — 29 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 590, f° 24.
Imprimé dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 5.

A MONSIEUR

## LE PROCUREUR GÉNÉRAL LA GUESLE.

Monsieur le Procureur, arsoir l'on me dist de vostre part que Cosme ne disoit rien. C'est chose certaine qu'il a faict ce que mon fils d'Alençon avoit sur lui et que l'on m'a dict qu'il a faict une figure de cire à qui il a donné

des coups à la teste et que c'est contre le Roy et que ladicte figure a esté trouvée parmi les besognes de la Mole; aussi que, où il logeoit à Paris, qu'il a beaucoup de meschantes choses et des livres et autres papiers. Je vous prie en advertir de ma part de tout ce que dessus le premier président et le président Hennequin et me mander tout ce qu'il aura composé et si ladicte figure s'est trouvée et qu'au cas qu'elle soit faite, que je la voye.

Du bois de Vincennes, ce XXIX d'avril.

CATERINE.

---

1574. — 29 avril.

Copie. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 590, f° 24.
Imprimé dans les *Mémoires de Nevers*.

A MONSIEUR

## LE PROCUREUR GÉNÉRAL LAGUESLE.

Monsieur le Procureur, je vous envoie ce porteur qui est à moy. Il vous dira ce que le lieutenant du prévost de l'hostel lui a dit que Cosme luy dist, quand il le prit; et afin qu'il ne change, je lui ay faict redire et le vous escris icy qui c'est que ledict Cosme, incontinent qu'il fust pris, lui demanda si le Roi vomissoit, s'il seignoit encores, et s'il avoit douleur de teste, et comment il alloit de La Mole et qu'il l'aimeroit tant qu'il vivroit. Faictes-lui tout dire et envoyez quérir ledict lieutenant et communiquez la présente au premier président et au président Hennequin, et que l'on sache la vérité du mal du Roi, et que l'on lui face défaire, s'il a faict quelque enchantement pour nuire à sa santé et aussi pour faire aimer La Mole à mon fils d'Alençon, qu'il le défasse.

A onze [heures] du soir, le XXIX^e d'avril 1574.

CATERINE.

---

1574. — 29 avril.

Orig. Bibl. nat. fonds français. n° 3205, f° 50.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE.

Mon cousin, après que le Roy monsieur mon filz a eu fait veoir en son conseil l'advis et délibération que vous avez prins avecq les s^rs cappitaines et autres qui sont près de vous sur ce qui est nécessaire et expédient pour moyenner la réduction de son pays de Languedoc en son obéissance, puisque ceulx de ses subjectz qui se sont eslevez donnent si peu d'espérance de se vouloir réduire par la voye de doulceur, il a commandé vous estre proveu sur tous les poinctz de ladicte délibération et vous y fait présentement bien ample responce, à laquelle me remectant je ne feray icy aucune redicte, priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde [1].

Escript au boys de Vincennes, le XXIX^eme jour d'avril 1574.

Vostre bonne cousine.

CATERINE.

---

1574. — 1^er mai.

Ant. Archives de Turin.

A MON FRÈRE

## MONSIEUR LE DUC DE SAVOYE.

Mon frère, je n'é voleu fallir par le sieur d'Albene présant porteur, qui s'an retourne ver vous et Madame, de vous aseurer de la convalesanse du Roy mon fils, lequel a esté

[1] Voici les instructions que le maréchal Damville avait remises au comte de Martinengo pour faire entendre à Charles IX :

«Premierement respondre à Sadicte Majesté que jusqu'ici il a fait tout ce qu'il a pu à l'advancement de la conférence pour la paix; mais, comme par tant de fois il a faict entendre depuis six mois, il a congneu tant de



IMPRIMERIE NATIONALE.

fort malade yl i a quatre jours; mès asteure je vous puis aseurer de sa santé, n'an estent plus en doucte le médesin, Dieu mersis, et ne lui reste plus qu'eune grande foyblese avecques un peu de relique de son reume, qui n'est plus rien, set[1] peu dire; de quoy je loue Dieu et n'é voleu fallir vous le mender, m'asurent que en reseverez plésir, tent pour son respect que pour l'amour de moy, et quant à nos afayres cet porteur vous en diré, ayent tout veu et seu, qui seré cause que ne vous fayré la présante plus longue, après avoyr prié Dieu vous donner cet que désirés.

Du boys de Venseine, cet premier jour de may 1574.

Votre bonne seur,

CATERINE.

dissimulation en ceulx du contraire party et que leur but n'estoit que de gaigner du temps, et qu'il n'espère riens de ladicte conférence. Touttefois il fait ce qu'il peult pour l'avancer, et affin que Sa Majesté cognoisse de quel pied il y marche, et qu'il ne tient pas à lui qu'elle ne soit effectuée, ledict conte Martinengo présentera à Sa Majesté et ceulx de son conseil la copie d'une lettre que le sieur S^t Romain luy auroit escript le sixieme de cedict mois et de la responce que ledict mareschal luy auroit faict sur laquelle depuis deux jours en çà les déléguez pour ladicte conférence pour le party de la religion auroient envoyé vers ledict mareschal leur député, et ayant entendu la suspicion qu'ils avoient sur la ville de Beaucaire, pour ce, disent-ils principallement, que Monsieur le prince Dauphin les mect en subçon, estant avec ses forces le long de la rivière du Rhone, par lesquelles il pourroit entreprendre sur eulx et aussi qu'il a grande contagion de maladie, et bien que ce ne soit que leurs accoustumées longueurs et difficultez, ledict mareschal, pour les rassager de raison, leur a accordé de faire ladicte conférence en cette ville de Montpellier ou à Pézenas, lequel des deux sera trouvé le plus propre et à propos par MM. d'Uzès et de S^t Supplice et de Villeroy et autres ordonnez pour assister à icelle conférence pour le party de Sa Majesté. Ledit s^r maréchal loue grandement la résolution de Sadicte Majesté de vouloir adhérer à l'avis qu'il lui avoit envoyé, qui est de préparer les forces nécessaires pour la réduction de ce qui est occupé en ce pays soubz son obéissance, estant le seul expédient moyen pour faire rondescendre ceux de ladite religion de se remettre en leur devoir.» (Fonds franç., n° 15359, fol. 69).

[2] *Set*, si.

---

1574. — 12 mai.

Orig. Bibl. nat. ancien fonds français, n° 3255, f° 19.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, nous estions en peine d'estre si longuement sans entendre de voz nouvelles, quant nous avons receu vostre dépesche du VIII^esme de ce moys, ayant le Roy monsieur mon filz grandement loué la résolution que vous avez prise, sur l'advis qui vous a esté donné du partement de Montgomery, de le suivre de près, à la charge que, si vous ne le pouvez joindre et combatre dedans peu de jours[1], de vous en retourner au siège de

[1] Si l'on veut une preuve de la participation des Anglais à l'entreprise de Montgommery, voici une lettre de celui-ci à Burghley datée de Carentan :

«Monsieur, il y a environ douze jours que j'ay mis pied à terre en Normandie, près Coutances, là où bonne troupe de gentilzhommes et aultres gens de guerre me firent cet honneur de me venir recepvoir, et le lendemain que j'ay esté arrivé, je m'en suis venu en ce lieu de Carentan, là où le sieur de Matignon, lieutenant du Roy en ce pays, avoit mis forces, se doutant bien qu'elle estoit de conséquence, encores qu'elle ne fust pas forte, mais que dans peu de temps on la peut accommoder de telle façon qu'on la rendroit imprenable, et n'avons esté que deux jours devant qu'ils ne se soient rendus par composition, et depuis avons pris un chasteau auprès environné de trois ou quatre rivières, nommé le Pont-Douai, de façon que nous tenons des passages pour tenir tout le pays de Costentin en subjection et la plus grande part de toute la coste, et oultre avons gagné sur le bord de la mer, dans des forts qui estoient là pour garder la descente, des pièces d'artillerie, de quoy il y a quatre canons. Nous avons prins aussy la tour et fort de Tatihou. J'espère, moyennant la grace de Dieu, devant qu'il soit huit jours d'aujourd'hui, nous acheminer plus avant dans le pays; aussy je ne veux faillir de vous dire que les sieurs vicomte de Touraine (Turenne),

Sainct Lo où vous aviez laissé tous les gens de pié et de laisser à sa suiete le sieur de Vassey. Nous avons de deçà donné ordre à tout ce qui a esté possible en advertissant sur les passaiges de la rivière de Seine et de Loire; et envoyant le sieur de Sanssac avec les compaignies de gendarmerye du costé du Perche, pour le poursuivre; il sera besoing que vous ayez une bonne intelligence avec luy pour l'advertir d'heure à autre de ce que vous entendrez dudict Montgomery, suppliant le Créateur, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, ce XII^esme^ jour de may 1574 [1].

CATERINE.

nepveu de monsieur le mareschal de Montmorency, de Torcy, capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre, sont venus me trouver de la part du Roy, et vous envoye par escript la créance qu'ilz avoient charge de me dire et de me faire entendre et à la noblesse qui est icy, mais la mémoire est si fraische encore du jour de la S^t^ Barthélemy que nous ne sommes pas délibérés de nous laisser tromper et abuser, comme nous avons faict par le passé. La dernière nouvelle que nous avons eue là où estoient nos reistres conduits par M^r^ le conte Ludovicq, estoit qu'ilz estoient à Sedan, il y a déjà près de huit jours, lequel lieu appartient à M^r^ le duc de Bouillon. Il y a plusieurs seigneurs et gentilzhommes, encores qu'ilz ne soient point de nostre religion, qui se sont joints avec nous, cognoissant nostre querelle et le bien et repos du publicq. Il n'est pas que vous n'en sçachiez bien amplement de toutes nouvelles, et si j'avois le moyen de vous en despartir aussy souvent que je le désirerois bien, je vous en manderois tous les jours et aussy pour me ramentavoir en vos bonnes graces, auxquelles je désire faire perpétuelle demeure, comme celuy qui se sent vostre obligé pour tant de faveurs et courtoisies que j'ay reçues de vous, que je n'oublieray jamais, et ne tiendra qu'à faute de moyen que ne fasse paroistre l'envie que j'ay de vous faire quelque bon service, saluant en cet endroit vos bonnes graces de mes humbles recommandations, et prie Dieu, Monsieur, vous donner en très bonne santé heureuse et longue vie.

«De Carentan, ce XXIIII de mai 1574.

«Monsieur, je vous supplie humblement que, par vostre moyen, il y ayt marchans qui apportent aux isles jusqu'à dix milliers de poudre, six milliers pour harquebouziers et quatre milliers pour artillerye, que nous ferons acheter là, et aussy, s'il est possible, que nous y puissions faire acheter jusqu'à huit ou dix pièces de campaigne que l'on paiera ce qu'elles vaudront.» (Record office, *State papers*, France.)

[1] Une lettre de Charles IX complète celle ci-dessus :

«Monsieur de Matignon, je viens présentement de recevoir votre lettre du XIII de ce mois non sans grande joye et plaisir de ce que vous avez sceu si bien enfermer Montgomery dedans Dompfront où je ne suis que bien ayse que vous soyiez arresté pour une si bonne occasion, vous voullant bien ramenteveoir une chose à laquelle je vous prie de penser, estant homme de guerre comme vous estes, qui est que vous pouvez bien juger que les gens de pié, encores qu'ils soient à l'entour d'une place et la serrent de bien près, ne sont pas suffisants seuls d'empescher des gens de cheval; par quoy il fault que vous faictes travailler ordinairement les compagnies de gens de cheval et leur faire faire ung grand guet à cheval alentour dudict Dompfront; et y faites faire d'autre part beaucoup de grandes et profondes tranchées tout à l'entour ou pour le moins aux principales advenues, afin qu'ils ne puissent sortir. Au surplus, je vous diray comme, sur l'advis que m'aviez donné par le cappitaine Contremoulin que ledit Montgomery tiroit vers ledict Dompfront, j'ordonnay incontinant au sieur de Sansac de ramasser sept ou huit compagnies de gendarmerye que j'avoys icy à l'entour pour l'y envoyer; à quoy il s'est acheminé et ay quant et quant mandé aux sieurs de Lucey, Lavardin et Bussy de l'y accompaigner avec leurs bandes de gens de pié, qui a esté en intencion de l'atraper et engarder de se pouvoir sauver, n'estant pas asseuré que vous vous feussiez arresté audict Dompfront. Auquel lieu arrivant ledict sieur de Sansac, je vous prie de demeurer en bonne intelligence avec luy et le respecter comme mérite son ancienneté et le long temps qu'il y a qu'il commande aux armées. Je suis fort ayse de la bonne compagnie que vous a menée le sieur Sainct Ligier et ay faict garder le roolle que m'en avez envoyé pour faire expédier une exemption d'arrière-ban à tous ceulx qui sont en ladicte compaignie, ainsi qu'ils le méritent bien, qui est tout ce que je vous diray, en priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

«Escript au chasteau de Vincennes, le XV may 1574.

1574. — 18 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3205, f° 44.

A MON COUSIN

## MONSIEUR DE DAMVILLE,

MARESCHAL DE FRANCE.

Mon cousin, la conférence que vous estes en voye de renouer par le moyen de la suspension d'armes, que vous avez accordée avecq ceulx de la nouvelle opinion, donne une telle espérance au Roy monsieur mon fils de parvenir à une bonne paciffication qu'il s'est résolu envoyer au premier jour de delà les sieurs de Saint-Sulpice et de Villeroy cappables de son intention et muniz de bon pouvoir et amples instructions [1], suivant lesquelles nous ne pouvons désirer de vous sienon que vous faciez en sorte qu'ilz soient ouys en ladicte assemblée et que les passeportz de ceulx de ladicte nouvelle opinion pour la seureté de leur voiage leur soient bientost envoyés à Lyon, où ilz les prendront en passant, priant sur ce le Créateur, mon cousin, vous avoir en sa très saincte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes, le XVIII^e jour de may 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1574. — 18 mai.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 121 r°.

## A MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT.

Monsieur le Président, je vous ay par cidevant escript pour expédier maistre Charles Brachet naguières pourveu de l'estat de conseiller au siège présidial d'Orléans vacquant par la mort de feu maistre Jehan Moreau, et d'autant que je désire que les lectres de provicion qu'il en a obtenues, tant du Roy monsieur mon filz que de moy, ne luy soient inutilles, mais sortent leur entier effect, je vous ay bien voulu en sa faveur fayre ceste recharge et vous prier que, ensuivant la volunté du Roy mondict sieur et filz et la myenne, vous aiez à tenir la main et fayre en sorte que ledict

[1] Charles IX avait écrit, dans une lettre datée du 18 mars : «Ayant entendu par voz dernières dépesches comme vous estes en voye de renouer la conférence avecq eulx pour parvenir à une entière paciffication de ces troubles, j'en ay receu toute la satisfaction que vous pouvez estimer, n'ayant rien tant à cueur que de veoir mes subjectz réduiz et joyr du repos et tranquilité que je leur ay toujours désiré, et afin que tous les assistans en ladicte conférence soient plus capables de ma sincère intention en cest endroict, j'ay advisé de dépescher par delà les s^rs de Saint-Suplice et de Villeroy avecq amples mémoires et instructions, lesquelz seront prestz au premier jour pour leur partement, dont je vous ay bien voulu advertir par le s^r de Montatère que je vous dépesche exprès, afin que vous disposez toutes choses en sorte qu'ilz se puissent trouver à ladicte conférence sans que la compagnie se départe qu'ilz n'ayent esté oys. Vous advertirez lesdits de la nouvelle opinion du voiage desdits s^rs de Saint-Suplice et de Villeroy, ad ce qu'ilz vous baillent les saufz conduictz nécessaires de leur part et que lesdits sieurs se puissent rendre par delà en la seureté que je désire et envoyerez aussi tost lesdicts saufz conduictz à Lyon où ilz les prendront en passant.» Et dans un *post-scriptum* : «Depuis la présente escripte, j'ay advisé de différer le partement des sieurs de Saint-Suplice et Villeroy pour quelques jours, en attendant responce d'aucunes affaires qui servent à ceste négociation, affin de les envoyer de delà mieulx instruictz et que l'on puisse establir un bon et seur repos, comme je désire sur toutes choses; et cependant, d'aultant que vous n'avez accordé la suspension d'armes que jusqu'au quinziesme d'avril, je vous prie de la prolonger jusques au XV^esme de may et qu'il en soit faict le semblable de leur costé.» (Bibl. nat., fonds franç., n° 3247, fol. 26.)

«Si vous pouvez prendre Montgomery et Guitry vifs, vous ferez beaucoup pour mon service de les envoyer incontinant à Paris.»

(*De sa main.*) «Matignon, si vous me faites se servisce de prendre Montgomery et Guitry en vie et me les amenez, je l'estimeray le plus grand servisce que l'on me sauroit faire.» (Bibl. de Rouen.)

Brachet soict expédié et receu audict estat le plus promptement et dilligemment que fayre se pourra, affin qu'il n'aict plus d'occasion de me recharger et poursuyvre pour vous en escripre ; et vous me ferez ung singulier plaisir, priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous aict en sa saincte et digne garde.

Escript au bois de Vincennes, le XVIII^esme^ jour de may 1574.

(*De sa main.*) Je vous prie le dépescher.

CATERINE.

CHANTEREAU.

---

1574. — 19 mai.

Orig. Bibl. de Rouen, fonds Leber.
Copie. Arch. du palais de Monaco, registre 1.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, jamais vous ne feites service qui nous donnast plus de contentement, et seroit bien difficille que qui que ce soit nous en put maintenant faire ung plus grand que vous ferez, si vous prenez, comme nous nous en assurerons que ferez, ce malheureux conte de Montgommery, qui est cause de tant de maulx. Je vous prie sur tous les services que vous désirez nous faire, gardez bien qu'il ne s'eschappe et en rendez bon compte au Roy, suivant ce qu'il vous a escript[1], et vous pourrez dire que non seullement en la Normandie ceulx qui nous y font la guerre seront vaincus, mais aussy partout le reste du royaulme, tant la prinse dudict Montgommery donnera de [repos] à ces malheureux pays, priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes, le mercredy XIX^e^ may 1574[1].

[1] Voici cette lettre de Charles IX : «Ayant entendu que beaucoup de ceulx qui ont prins les armes et se sont mis du party du conte de Montgommery, congnoissant que les persuazions que l'on leur avoit faictes estoient seullement pour couvrir de très malheureuses conspirations, se retireroient voluntiers, si ceste faulte leur estoit pardonnée, et pour ceste cause j'ay advisé de faire expédier ung pardon général, lequel je vous envoye, affin que vous le faciez incontinent publier à son de trompe par toute l'estendue de vostre charge et que, à mesure qu'il en viendra vers vous, vous les receviez et remettiez suivant mon intention portée par ledict pardon et les mainteniez et faictes maintenir et conserver en seureté et repos en leurs maisons avecques leurs femmes et familles, après qu'ils auront faict les submissions de la substance dont je vous envoye le mémoire et comme il est amplement porté et déclaré par ledict pardon. Sur lequel me remectant je ne vous feray plus longue lettre que pour vous prier d'y atirer le plus grand nombre de ceulx de ceste condition qu'il vous sera possible, m'advertissant journellement des noms de ceulx qui se réduiront et vous ferez chose qui me sera très agréable.» (Fonds français, n° 3255, fol. 26.)

[1] Une lettre écrite par un gentilhomme de Domfront donne quelques détails sur le siège : «Je vous advise que hier, qui estoit dimanche, l'on fist bresche au chasteau avecq le canon et nous présentasmes à l'assault force gentilhommes avecq Monsieur de Fervaques qui nous menoit, et y avoit avecq nous six compagnies de gens de pied dont M^r^ de Fervaques fuct blessé, le cappitaine Saincte Coulombe blessé, le cappitaine Paistor blessé, le cappitaine Verdusan blessé, le cappitaine Tommassin blessé, le cappitaine Tonnerre tué dans la ville, entrant dans la ville par escalle, avec le cappitaine Clément et le cappitaine Sainct Per, l'enseigne du cappitaine Saincte Coulombe tué, l'enseigne de Monsieur de Lavardin tué, les autres enseignes blessés à mort, force gentilhommes tués et blessés et force soldats. Il y peult avoir en somme tant en tués que de blessés deux cents, et le canonnier faillit à nous tuer tous; car, comme nous estions à la brèche pour combatre, il tira une vollée de canon qui abattit ung pan de muraille sur nous, qui blessa fort Monsieur de Plassac et le cappitaine La Roche et tous nous autres; le cappitaine Cire est fort blessé. Monsieur Dailly est mort; il en mourra beaucoup des blessés; le sieur de Bordeaulx est fort blessé et force autres dont c'est grand dommage, et en mourra encore beaucoup, premier que nous l'emportons. Nous tenons la ville; ils n'y ont poinct faict de résistance et n'y ont tué personne, que le pauvre Tonnerre fils de Carolles, dont est grand dommage. Je ne

C'est à ce coup que n'oublieray rien de ce qui vous touche; car si vous nous envoyez le conte de Montgommery, c'est tout ce que je vous demande. Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grace.

CATERINE.

BRULART.

vous puys aultre chose mander pour ceste heure; lorsque nous aurons donné l'aultre assault, je vous en manderay ce qui se sera faict, si je en réchappe; je vous puys asseurer qu'ilz sont mauvais garçons et sont résolus à mourir les ungs après les aultres. Le comte est dedans avecq Touchet, la Patrière, Pissot et tout plein d'aultres cappitaines dedans. Ils nous donneront bien à faire, premier que nous les emportons. Il est venu ung courrier à Monsieur de Matignon qui a rapporté que jà descendoit douze mil Anglois de Hague; aussi il leur vient force reistres. Monsieur de Guyse a commandement d'aller au-devant et les combattre. Je ne vous puys autre chose mander, fors que Monsieur de Maude, chancellier de Monsieur le duc, est eschappé d'Orléans et Monsieur Danville est allé au-devant des reistres.

«Faict ce lundi xxiv^e may 1574, au camp de Dompfront.» (Bibl. de Rouen.)

Voici une nouvelle lettre de Charles IX, du 25 mai : «Monsieur de Matignon, affin que vous soiez secouru de la plus grande somme qu'il sera possible sur et tant moings du paiement du mois commancé le x^e de cestuy-cy, j'ay faict une bien expresse despesche à Rouen et y ay envoyé le commissaire Le Faure, affin que haste et face en sorte que, suivant ladicte dépesche, il vous puisse faire porter le plus tost qu'il sera possible jusques à quarante mil livres que je faiz emprunter audict Rouen, où je m'asseure que tous les gens de bien s'éverturont à fournir le plus qu'ilz pourront, tant que pour ce que je leur en faiz bien assigner leur remboursement, que pour ce aussi qu'ilz cognoissent bien que l'armée où vous commandez pour mon service est pour le salut du pays et pour les rédimer des calamitez de la guerre, dont je m'asseure que les garentirez ceste fois et que vous réduirez en bref en mon obéissance les villes que y occupent les rebelles et surtout que vous ne laisserez pas eschapper ce malheureux conte de Montgommery et les autres chefs. C'est chose de si grande importance au bien de mon service, et que j'ay en si grande affection de veoir, que je vous prie, sur tous les services que désirez me faire, ne perdre une seulle minutte d'heure de

1574. — 23 mai.

Imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 402.

## A MONSIEUR DE LA MOTHE-FÉNELON.

Monsieur de la Molhe, suivant les lettres que le Roy monsieur mon filz vous escrit par Sabran présent porteur, vous aurez bien de temps ny occazion pour la prinse dudict conte et desdictes villes. Cependant, Monsieur de Matignon, pour ce que, comme Monsieur de Carouges vous a escript, il se prépare des vaisseaulx en grand nombre en Angleterre, encores que la royne dudict pays et moy aions toute bonne intelligence et amytié, touteffoys il semble, à ce que m'a escript mon ambassadeur, que desjà quelques-ungs de mes subjects qui sont par delà sont prests à partir avecq quelques vaisseaulx et, comme l'admiral d'Angleterre que vous sçavez qui est allié dudict conte de Montgommery, ils veullent entreprendre quelque chose sur mes costes de Normandye et de Bretaigne, dont je vous ay bien voulu advertyr et que leurs entreprinses s'exécuteront bien tost, s'ils peulvent en trouver le moien. Voilà pourquoy je vous prie de pourveoir à la seureté de ma coste de Normandye en l'estendue de vostre charge. J'en escripts autant audict sieur de Mailleraye et en ay desjà adverty le sieur de Bouillé; mais à cause que depuis j'ay eu ledict advis d'Angleterre, je luy en fais encores une dépesche, laquelle, pour ce que vous n'estes pas loing de luy, d'aultant qu'il m'a escript qu'il s'approcheroit de vous pour favoriser vostre siège de Dompfront, je vous prie la luy faire tenir. Estant d'advis que, selon qu'adviserez et verrez qu'il sera à propos, vous luy départiez le régiment du sieur de Lussé et celluy de Bussy du costé dudict sieur de la Mailleraye, retenant pour vous celluy de Laverdin, affin qu'ils les emploient, s'ils en ont besoing, à la seureté des places le long des costes, et vous adviserez aussi de y pourveoir pareillement en l'estendue de vos charges sans en cella faire aulcune démonstrance que j'aye doubte de ladicte royne d'Angleterre; car aussy estimay-je que, s'il se tente quelque chose de ce costé, se sera soubz le nom de quelques de mes subjects estans en Angleterre, dont entre autres j'ay seen que ung nommé le jeune Moisonnière, autrement appelé le capitaine Mautdurant, se prépare fort avec quelques vaisseaux et que plusieurs Anglois, que je m'atends bien qui seront désavouez de ladicte royne, font aussi armer quelques vaisseaulx et que mes subjects de la Rochelle ont intelligence avec eulx. Je ne doubte

quoy remettre la reine d'Angleterre ma bonne sœur et cousine des choses dont elle s'est monstrée à vostre dernière audience aucunement passionnée sans grande occasion[1]; car pour les raisons que verrez par les lettres de mondict sieur et fils, elle connoistra bien que nous luy avons toujours tenu la mesme honnesteté et encore beaucoup plus que nous ne l'avons eu d'elle, ny vous aussi, comme ambassadeur en semblable; car mesme, sur l'occasion du jugement donné contre le duc de Norfolk, du procès duquel nous n'ouïsmes jamais parler, si n'est ce que vous en escrivistes, selon ce que icelle reine vous en dit sobrement, après toutefois qu'il eut esté exécuté. Aussi n'y pensames-nous oncques du depuis, comme vous pourrez dire à icelle reine, quand il viendra à propos, considéré qu'en cela suffit d'en entendre ce qu'elle voulut vous en déclarer d'elle-mesme, regardant aussi, je vous prie, de lui présenter avec commodité la lettre que je lui escris de ma main et la requerrez, comme je fais, avec honneste instance de vous confier et déclarer ce qu'elle a fait difficulté de vous dire et s'est laissée entendre en vostre dernière audience qu'elle souhaitoit nous pouvoir dire à nous-mesme, l'asseurant que personne ne l'entendra jamais, et l'ayant sçu, quelque chose que ce soit, qui est peut-estre de grande importance, vous le tiendrez, je m'en asseure, fort secret et en advertirez le Roy mondict sieur et fils ou moy par lettre, qui sera escrite de vostre propre main en chiffre, si vous voulez; mais, Monsieur de la Mothe, il faut que l'en priez si dextrement, qu'elle ne vous en puisse rien céler, l'asseurant qu'il ne tiendra jamais en nous ny de nostre part que les propos de mariage d'entre elle et mon fils le duc d'Alençon ne s'advancent de bref et prennent une bonne et heureuse fin. Mondict sieur et filz se porte toujours de bien en mieux et sa fièvre qui est formée double tierce, toujours diminuant. Il en a eu desjà cinq accès, espérant les médecins qu'il n'en aura plus qu'un ou deux pour faire le nombre de sept; car sesdicts accès sont maintenant fort petits, graces à Dieu[1], lequel je prie, Monsieur de

pas que tout cella ne se face expressement pour vous divertir de ce que vous faictes, affin d'aller pourveoir ailleurs où ils se pourront présenter pour faire descente, mais je m'asseure que pour cella vous ne différerez point de poursuivre vos délibérations et que vous userez de toute dilligence pour prendre bien tost ledict Domfront et S^t Lo et ceulx qui sont dedans, pour après en aller faire de mesme à Carentan, et que cependant vous pourveoirez si bien auxdictes costes en l'estendue de vostre charge, qu'il ne s'y entreprendra aulcune chose au préjudice de mon service, me reposant de tout cella sur vous selon la fiance que j'en ay en vous que je prie Dieu avoir en sa saincte et digne garde.

«Escript au bois de Veinseinnes, le XXIIII^e mai 1574.

«J'ai entendu que le fils du conte de Montgommery est dedans Carentan. Je vous prie que l'on face tout ce que l'on pourra pour l'avoir avecq son père qui, je m'asseure, ne laisserez pas eschapper.» (Bibl. de Rouen, fonds Leber, n° 3730, portefeuille *E*.)

[1] Voir, au sujet du procès La Mole auquel elle fait allusion, les dépêches du docteur Dale à Walsingham et à sir Thomas Smith dans le *Calendar of State papers* (1574, fol. 393 et 495).

[1] Elle se faisait illusion sur l'état de son fils; voici ce que nous lisons dans une note non signée :

«Le Roy par l'indisposition de sa personne et longueur de maladie est réduit en telle maigreur et foiblesse qu'il n'a plus que la peau et les os, et les jambes et cuisses si amoindries et atténuées qu'il ne se peust soustenir; mercredy dernier se trouva tant failly de haleine et paroles à l'occasion du flux du sang par la bouche qu'on en attendoit plus la mort que la vie, mais depuis sa saignée s'est mieux trouvé. Vray est que hier la nuit il fut plus esmu que de coustume et n'entroit-on point dans sa chambre; mais, le soleil se haussant, la royne y vint et y entrèrent assez de gens, mesmement les prestres qui y firent le service où se trouva la Royne sa mère. Depuis qu'il a entendu l'exécution de Coconas il a meilleur visage que devant, disant qu'il espéroit tant vivre qu'il verroit la fin de ces conspirateurs contre lesquels il se

la Mothe, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escrit au bois de Vincennes, le XXIII may 1574.

CATERINE.

montra fort ennemy et demandant fort la vengeance. Mr le duc d'Alençon, entendant l'estat du procès de La Mole et du conte de Coconas, supplia le Roy de leur pardonner, ou à tous moyens leur remettre la mort publique et ignominieuse; il en a esté refusé, puis se retira à la Reine sa mère et à genoux la supplia, puisqu'il a recen tant d'honneur que d'estre son filz, qu'elle luy fasse ceste faveur et prière envers le Roy que ses gens ne meurent pas par supplice publique et que, s'il est possible, elle obtienne du Roy leur rémission. En parlant, cette dame obtint du Roy le supplice secret, comme aucuns disent, et que l'on escriproit au Parlement pour surseoir l'exécution; mais le porteur des lettres arrivant à Paris trouva la porte St Antoine fermée, et cependant l'exécution du supplice fut tellement avancée qu'en un moment ils furent tous deux exécutés, ce que l'on dict avoir esté faict par l'avertissement d'un parfumeur milanois nommé René qui vint raconter le cas au premier Président, comme il estoit passé en court, disant davantage que la Reine mère avoit obtenu leur rémission, qui fut cause de les faire sortir plus tost de la Conciergerie et de faire cheminer hastivement la charette et incontinent qu'arrivèrent en Grève de les faire exécuter sans faire les proclamations accoustumées. La mesme après disner furent constitués prisonniers deux astrologiens, faisant profession de la judiciaire, l'ung Italien nommé messire Novio, pensionnaire de la Reine mère, et l'aultre François nommé La Brosse, demeurant ès faubourg St Germain des Prés, et ont esté confrontés à ung Italien nommé Cosme, natif de Florence, aussy pensionnaire de la Reine mère, auquel a esté rasé tout le poil. Le Cte Charles de Mansfeld, qui naguères avoit espousé la fille aisnée du mareschal de Brissac, s'est trouvé coupable de cette entreprise et s'est retiré doucement en Luxembourg et a esté poursuivi jusqu'en Lorraine. Depuis que Mr le Duc entendit l'exécution de La Mole, il en prist tel deuil qu'il en est tombé malade, gardant le lit et la chambre où peu de gens ont entré, ne cessant de soupirer et de pleurer, regrettant sa condition et sa fortune.» (Record office, *State papers*, France.)

1574. — 23 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3255, f° 29 r°.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, le désir que nous avons d'entendre de voz nouvelles est cause que le Roy monsieur mon filz vous dépesche ce courrier présent porteur, affin que par luy vous le rendiez promptement informé de ce que vous espérez des prises de Dompfront et Sainct Lo, ensemble des conte de Montgommery et Columbières, où nous nous asseurons que vous n'oubliez rien de ce qui peult servir pour en venir bien tost là. Et par ce que vous verrez par la lectre du Roy mondict sieur et filz les nouvelles que nous avons eues de Guienne et l'estat de sa santé[1], je ne vous en

[1] Le 28 mai, Charles IX écrivait :

«Monsieur de Matignon, quand j'ay sceu les nouvelles que m'avez escriptes par des Chappelles présent porteur et ce qu'il m'a dict de vostre part de ce qui s'est passé à Dompfront et de l'espérance qu'avez d'avoir bien tost le chasteau et surtout que le conte de Montgommery et les autres, qui sont dedans, ne se peulvent saulver, mais que m'en renderez bon compte dedans peu de jours, je me suis fort resjouy, d'aultant que ce sera un très grand bien et réputation en mes affaires et service. Je suis infiniment marry de la poltronnerye de ces canailles de soldats qui ont, comme m'a dict ledict Chappelles, si mal faict aux assaulx donnez au chasteau dudict Dompfront. Il fault que vous en fassiez faire quelque exemplaire justice ou démonstration, par l'advis des seigneurs cappitaines et autres gens de bien qui sont par delà et qui y ont si bien faict leur debvoir, comme m'avez escript et que j'ay particulièrement entendu dudict des Chapelles, estant infiniment marry de la perte que j'ay faicte du pauvre cappitaine Sainte Coulombe et de ceulx qui y ont esté tuez et pareillement de ceulx qui ont esté blessez, faisant si bien et vaillamment leur debvoir, comme m'avez escript qu'ont faict aussi les sieurs de Fervaques et de Laverdin et pareillement le cappitaine Thomassin et aultres, ausquelz j'escripts particullièrement des lettres que leur baillerez, et aussi aux aultres seigneurs qui sont par delà avecq vous et lesquelz vous asseurerez de la bonne oppinion que j'ay d'eulx et de leur

leray aucune redicte, mais me remectant à icelles, je prieray Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au bois de Vincennes, le XXIII^e jour de may 1574.

CATERINE.

PINART.

valeur, et combien j'estime grand le service que vous et eulx me faictes en ceste occazion, qui ne m'est pas de petite importance; car oultre la grande réputation que se sera à mes affaires, quand aurez prins ledict Dompfront avec ledict Montgommery et ceulx qui sont dedans, il en adviendra une deffaveur si grande aux aultres qui se sont eslevez et ont prins les armes contre moy, que j'espère qu'après cella l'on aura bon marché d'eulx et que Sainct-Lo et Carenten ne dureront guères, quand ils verront ledict Montgommery et les aultres qui sont avec luy prins, espérant qu'estant l'estendue de vostre charge, comme elle sera lors, bien réduicte en mon obéissance, que le reste de la Normandye et lieux circonvoisins seront bien à repos; et pour ce, je vous prye encores derechef, aultant que vous aimez mes affaires et service, de ne perdre une seule occazion ny heure de temps, et surtout donner si bon ordre que ledict Montgommery et les aultres chefs ne se puissent eschapper. J'escripts aussi au cappitaine Lucey que je m'asseure estre fort vaillant, bien affectionné à mon service, et qui a de bons hommes, et si fais encores à chacun une lettre aux sieurs de Lucé et Bussy, affin que leurs soldatz réparent la honte des autres; et en attendant les bonnes nouvelles que j'espère de bref avoir de vous, je vous diray que j'en attendz aussy bien tost de fort bonnes de mon cousin le duc de Montpensier, car il avoit gaigné, il y a desjà huict jours, les faulxbourgs de Fontenay et asseoit son artillerye pour le battre, comme il aura faict bien tost après, sans beaucoup tarder à faire bresche et venir aux mains, ayant avec luy une fort bonne trouppe de gens en déliberation de m'y faire ung bon service; et du costé de Guyenne j'espère aussy que, comme je vous ay escript dernièrement, tout ce pays-là sera bientost nestoyé et que, selon que le sieur de la Vallette verra, il se pourra attaquer à Montauban. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte et digne garde.

«Escrit au bois de Veincennes, ce XXVIII^e jour de may 1574.» (Même volume, f° 32.)

1574. — 25 mai.

Orig. Archives municipales de Rouen.

A MESSIEURS

## LES CONSEILLERS ET ESCHEVINS

DE LA VILLE DE ROUEN.

Messieurs, le repos et conservation de toutte la Normandie despend du succès de la guerre qui est en la charge du s^r de Matignon, les affaires y sont à présent, graces à Dieu, en si bon estat que nous espérons en avoir bientost une bonne issue. Pour ce faire nous avons advisé d'envoyer au s^r de Matignon une bonne somme de deniers, qui me faict vous prier, suivant ce que le Roy monsieur mon fils vous escript, regarder à vous employer que nous puissions recouvrer à Rouen la somme de quarante mille livres.

C'est chose sy nécessaire qu'il faut que vous fassiez ce service au Roy mon fils sans excuse ny remise; avec cella les préditions de ce prest sont si doubles et les seurettés telles que ceulx qui feront ce prest ne doibvent doubter qu'ils n'en soient incontinent remboursés, comme vous verrez par la lettre du Roy monsieur mon filz, et comme vous diront les s^rs de Bourdiné et premier président et général des finances Bonacorsy; priant Dieu vous avoir en sa saincte garde.

Escript au bois de Vincennes, le XXV^e jour de may 1574.

CATERINE.

---

1574. — 25 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3236, f° 3.

## MONSIEUR LE DUC DE NEMOURS.

Mon cousin, nous nous asseurons que ce voiage que vous avez délibéré de faire en Piedmont ne sera pas long et que bien tost nous vous reverrons de deçà. Vous n'avez pas



IMPRIMERIE NATIONALE.

fait peu de service au Roy monsieur mon fils d'avoir faict arrester celluy qui estoit dépesché pour la levée de quelques reistres pour ceulx de la nouvelle oppinion de Languedoc et de Daulphiné, lequel s'est trouvé chargé de plusieurs mémoires sur ce fait[1]. Sa Majesté désire que ledict prisonnier soit mys en tel lieu qu'il lui puisse estre représenté en temps et lieu, ainsi que plus amplement Sadicte Majesté vous faict entendre par la lettre qu'elle vous escript[2], sur laquelle me remectant, pour ne vous en dire autre chose, je prieray Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

Escript au boys de Vincennes, le xxv^eme^ jour de may 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] D'après la lettre de Charles IX, qui accompagne celle-ci (même volume, fol. 2), il se nommait le comte de Hesse.

[2] Voici cette lettre de Charles IX (même volume, fol. 2) :

«Mon cousin, je m'asseure que le voiage que vous avez délibéré de faire en Piedmont ne sera long, et que bientôt je vous verray près de moy, comme je vous ay fait entendre le désirer. J'ay sceu comme vous avez fait arrester ung nommé le conte de Hesse qui estoit dépesché par ceulx de la nouvelle oppinion de Languedoc et Daulphiné pour la levée de quelques reistres, lequel s'est trouvé chargé de plusieurs mémoires sur ce fait. Vous ne m'avez pas fait peu de service en cest endroit, et d'aultant que je désire que ledict prisonier soit mis en tel lieu qu'il me puisse estre représenté lorsque je le demanderay, et que vostredit voiage vous pourroit mectre en peyne de luy, je vous prye l'envoyer soubz bonne et seure garde à mon cousin le prince Daulphin qui est en Daulphiné, à quy j'ay escript le recevoir et le faire si bien loger qu'il n'en adviene inconveniant. Priant Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde.

«Escript au boys de Vincennes le xxv^e^ jour de may 1574.»

1574. — 25 mai.

Copie. Bibl. nat. Cinq cents Colbert, n° 366, f° 613.

## A MONSIEUR DU FERRIER.

Monsieur du Ferrier, encores qu'il n'y ait pas grand subject de vous escripre, si est-ce que le Roy monsieur mon filz a voulu vous faire ceste petite despesche[1] pour vous advertir de la réception des vostres et vous donner lumière des choses qui passent par deçà, affin que les bruicts divers qui en courent de toutes parts ne vous en ostent la vraye connaissance, qui est tout ce que je puis vous dire, priant Dieu, Monsieur du Ferrier, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript au chasteau de Vinceines, le xxv^e^ de may 1574.

CATERINE.

FIZES.

[1] Voici cette petite dépêche du Roi : «Montgommery, s'estant mis aux champs pour essayer de s'estendre davantage, a esté pressé et serré de si près qu'il a esté contrainct de se jeter dans la ville de Domfront assez foible et mal soustenable. Il a esté aussitost environné par les forces que conduict le sieur de Matignon qui a fait retrancher toutes les saillies de ladicte ville, de sorte que ledict Montgommery est hors de toute apparence d'en sortir et avoir secours, et pense que Dieu nous fera la grace dedans peu de jours de l'avoir par deçà mort ou vif, pour luy faire porter la pénitence du premier malheur qu'il a causé en ce royaume et de tant de troubles et de misères qu'il ait depuis suscités. Mon cousin le duc de Montpensier est aussy en Poictou avec bonnes forces, ayant repris le lieu de Tallemont que les rebelles occupoient et est maintenant devant Fontenay duquel j'espère qu'il aura bonne issue et que petit à petit nétoyeray mon royaume de ceux qui l'ont troublé par tant de manières.» (Même volume, p. 612.)

1574. — 29 mai.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726. nuova numerazione, p. 390.

A MON COUSIN

## Mr LE GRAND-DUC DE TOSCANE[1].

Mon cousin, j'ay entendu tant par vostre lettre du xxvme du passé, que par ce que le marquis Horatio dal Monte m'a dict, la mort de feu mon cousin le grand-duc de Toscane vostre père, qui m'a apporté ung infini regret et desplaisir, tant pour la singullière affection que je luy ay tousjours portée, à vous et à toute vostre maison, que pour la perte que a faicte toute la chrestienté d'un si vertueulx, prudent et saige prince que luy, duquel la mémoire sera tousjours vive auprès de moy, ensemble ma bonne volonté et affection envers vous et tout ce qui luy appartient, comme je prie ledict seigneur marquis vous dire de ma part, lequel j'eusse bien désiré faire veoir au Roy monsieur mon filz, pour s'acquicter envers luy de la charge qu'il avoit de vous; mais craignant que la nouvelle de la mort de vostredict père ne luy apportast si grand déplaisir, qui luy donnast matière d'augmenter son mal, j'ay prié ledict seigneur Horatio s'en depporter; et luy ay promis de vous prier l'avoir pour excusé, s'il n'a satisfaict à vostre commandement pour ce regard, ce que je vous prie faire pour l'amour de moy, priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le xxixme jour de may 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] François de Médicis.

1574. — 29 mai.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726. nuova numerazione, p. 394.

A MA COUSINE

## LA GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

Ma cousine, la nouvelle perte advenue non seullement en vostre maison, mais à la chrestienté par la mort de feu mon cousin le grand-duc de Toscane vostre père, m'a apporté grand desplaisir avec ung très grand regret, tant pour le grand ennuy que je sçay que vous et toute vostre maison en avez receu, que pour l'avoir tousjours aymé et estimé pour ses grandes vertuz et prudence, pour l'amour desquelles la mémoire en sera tousjours vive à la postérité, et en moy principallement avec le mesme désir et affection de favoriser et ayder la grandeur et prospérité de sa maison, que j'ay eu en l'endroict de luy, durant sa vye, comme j'ay prié le seigneur Horatio dal Monte vous dire de ma part; sur lequel me remectant, je feray fin, priant Dieu, ma cousine, vous tenir en sa saincte garde[1].

Escript au chasteau de Vincennes, le xxixe jour de may 1574.

Vostre bonne cousine.

CATERINE.

---

1574. — 29 mai.

Orig. Arch. des Médicis à Florence, dalla filza 4726. nuova numerazione, p. 391.

A MON COUSIN

## LE SEIGNEUR DON PIETRO DE MÉDICIS.

Mon cousin, ayant entendu, tant par ce que le seigneur Horatio del Monte m'a dict, que par vostre lettre du xxvie du passé, la mort

[1] Les obsèques du grand-duc eurent lieu à Notre-Dame le 26 mai. (*Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 931.)

de feu mon cousin le grand-duc de Toscane, j'ay receu ung si grand desplaisir et en ay eu ung tel regret, qu'il convient à si grande perte et dommaige advenu, tant en vostre maison que à toute la chrestienté, d'un prince de telle valleur et vertueulx qu'il estoit et à la singullière amitié que je luy portoys, que je garderay tousjours à sa mémoire, à toute vostredicte maison, pour l'ayder et favoriser aultant qu'il me sera possible, comme j'ay prié ledict seigneur Horatio vous dire de ma part, priant Dieu, mon cousin, vous tenir en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le xxix^e jour de may 1574.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1574. — 30 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3256, f° 93.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, nous ne vous sçaurions assez dire le plaisir et contentement que nous avons receu de la belle prise et réduction que vous avez faicte de Dompfront et du conte de Montgommery, qui estoit dedans, dont le sieur de S^t Léger présent porteur nous a faict entendre l'histoire. Vous avez si bien et heureusement commencé que je m'asseure que Dieu nous fera la grace que vous acheverez de mesme et remettrez S^t-Lo et Carentan soubz l'obéissance du Roy monsieur mon fils, pour nous rendre du tout en repos de vostre costé; en quoy vous avez desjà acquis et vous reviendra tout l'honneur que peult désirer ung bon et grant capitaine, vous priant continuer avec la mesme vigillance et promptitude que vous avez faict, et vous asseurer que le Roy mondict filz fera pour vous et vostre advancement tout ce qu'il luy sera jamais possible et vous en reposez sur moy, qui prie Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa saincte garde.

Escript au bois de Vincennes, le xxx^eme jour de may 1574 [1].

CATERINE.

PINART.

[1] La veille, Charles IX avait écrit à Matignon : «Je ne receuz il y a fort longtemps nouvelle qui m'ayt esté plus agréable, que le discours que m'a faict le sieur de Saint-Léger présent porteur du très grand debvoir et dilligence que vous faictes non seullement pour reprendre Saint-Lo, mais aussy pour attrapper ce malheureux conte de Montgommery, qui est cause de tant de maulx en ce royaulme et, pour ceste cause, je vous prye, sur tous les services que désirez me faire et aussy tous les gens de bien qui sont par delà avecq vous, s'employans aussy de toute affection pour mon service, comme ledict sieur de Saint-Léger m'a bien amplement et particullièrement dict, de voulloir faire en sorte que ledict conte n'eschappe poinct; car je tiens pour certain que, s'il peut estre pris, oultre le grant plaisir que ce me sera plus que je ne vous sçaurois dire, le pauvre pays de Normandye sera rédimé de toutes les continuelles vexations qu'il a si souvent receues par luy et à son occasion... Vécz là pourquoy je vous prye derechef, mais c'est de la plus grande affection qu'il m'est possible et tous les bons serviteurs que j'ay aussi par delà, de s'y bien pourveoir et faire en sorte qu'il n'eschappe poinct, mais que vous le puissiez de bref envoyer en bonne et seure garde prisonnier à Paris où je désire plus que nulle autre chose lui faire bonne et exemplaire justice, comme vous dira aussy le sieur de Sainct-Léger, duquel j'ay aussi entendu la difficulté qui s'est meue pour l'estat de mestre de camp entre les sieurs de Fervacques et Villermoy; sur quoy j'ay advisé pour les contenter que tous deulx auront semblable auctorité et estat de mestre de camp, dont j'ay commandé au trésorier de l'extraordinaire doubler le payement, affin que tous deulx y reçoivent la solde et l'exercent l'ung et l'autre ensemblement, m'asseurant qu'ils auront toute bonne intelligence pour mon service et que deulx gens de bien et de valleur, comme ils sont, s'employans comme ils font, feront beaucoup plus, estans deulx, que s'il n'y en avoit que ung employé en ceste charge-là. Quant à l'auctorité pour commander en vostre absence, il n'est, graces à Dieu, point de besoing, vous portant comme vous faictes, graces à Dieu, fort bien, et

1574. — 31 mai.

Orig. Archives de Modène.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Mon cousin, vous avez entendu la malladie du feu Roy monsieur mon filz[1] lequel, congnoissant enfin que Dieu voulloit l'appeler a soy, a ordonné de sa derniere volunté pour l'administration des affaires de ce royaume et voulu m'en remetre la charge, attendant le retour en icelle du roy de Polongne monsieur mon filz, quelque temps après il a rendu l'esprit et quicté les misères de ceste vie, m'ayant laissée oultrée de la douleur que naturellement peult avoir une mère après la perte de la chose qu'elle avoit la plus chère et précieuse, qui me faict désirer de quicter

puis j'envoye Monsieur de Sanssac, qui est si ancien et viel chevalier, et lequel je m'asseure se comportera si bien avecq vous, et vous avecq luy que mon service sera bien et dignement faict et que nulles difficultés n'adviendront en ces choses-là, mais que par vos prudences des ungs et des aultres tout se conduira avecq toute bonne et perfecte intelligence. J'escriptz aux sieurs de Vassay et de la Hunaudaye et aultres qui sont par delà pour mon service, ausquels je vous prye bailler mes lettres et les asseurer du grand contentement que j'ay d'eulx, aiant entendu tant par vos lettres que par ledict sieur de Saint-Léger le bon et grand debvoir qu'ils font par delà pour mon service; en quoy je les prye de continuer, comme je m'asseure qu'ilz feront. J'ay aussi veu dudict sieur de Saint-Léger comme il vous est venu des officiers et canonniers de mon artillerye, mais qu'ils se veullent retirer, s'ils ne sont payez de leur solde extraordinairement, ainsy qu'ils ont accoustumé, quant ils marchent. Cella est bien raisonnable, et pour ceste cause envoyez moy estat de leurs noms et de ce que se monte par mois leur extraordinaire, et quel jour ils doibvent entrer en payement et je feray promptement bailler ce qu'il fault pour cella au trésorier de l'extraordinaire de l'artillerye, mais cependant retenez-les et vous en servez et regardez de les faire accommoder de quelque argent par prest, qui sera rabatu et rendu lorsque l'on les payera...» (Même volume, fol. 24.)

[1] Charles IX, la veille également, avait écrit à M. de Matignon : «Vous avez cy-devant entendu mon indisposition, laquelle depuis ung jour en çà est fort acreue et suis aujourd'huy en tel estat, que j'atendz ce qu'il plaira à Dieu faire de moy, en la main duquel sont toutes choses humaines, estant tout prest de me conformer à sa sainte volunté; cependant j'ay prié la Royne madame ma mère que, suppléant au deffault de ma malladie, elle vueille avoir plus grant soing que jamais de mes affaires et de ceulx de mon royaume, ainsi que très dignement elle s'en est acquittée jusques icy, désirant qu'elle soit obéye en tout ce qu'elle commandera, tant durant ma malladie que là où il plaira à Dieu faire son sainct commandement de moy, jusques à ce que le roy de Polongne mon frère, qui est mon légitime successeur, soit arrivé de par deçà; et quant à vous, Monsieur de Matignon, encores que je m'asseure bien que vous ne défaudrez en rien de votre debvoir à contenir toutes choses en bon repos en vostre gouvernement, et à faire congnoistre à mes subjectz l'auctorité de madicte dame et mère et à les retenir en l'affection et dévotion d'obéissance qu'ilz doibvent à mondict frère, en cas qu'il pleust à Dieu faire sa volunté de moy, comme dessus est dict, si esse que je vous en ay bien voullu escrire et vous prier, qu'en remettant devant les yeulx de tous mes subjectz, tant de ma noblesse que autre sorte d'estatz de vostre charge, la grande fidélité et loyaulté que ont tousjours gardées les François envers ceulx à qui légitimement est advenue la succession de la coronne et sceptre royal, dont ils ont esté recongneuz par dessus toutes les nations du monde, ils en vueillent user de mesme à l'endroict de mondict frère le roy de Polongne sur l'accident qui me pourroit survenir, y tenant, de vostre part, la bonne main pour aller au-devant de tous les maulx qui pourroient résulter, à la généralle ruine et subversion de mesdicts subjectz, là où ils feroient aultrement et se dévoieroient de ce qui est de leur debvoir selon Dieu et la loy de nature. J'ay faict entendre ceste mienne volunté à mes frères les ducs d'Alençon et roy de Navarre, qui m'ont promis et asseuré de l'ensuivre et obéir à madicte dame et mère selon l'amour et bonne affection qu'ilz luy portent et le désir qu'ilz ont à la conservation du repos général de mon royaume, me confiant bien qu'ilz y feront tout loyal debvoir de leur part, comme je m'asseure que ferez aussi de la vostre. Je n'estandray la présente plus avant que pour prier Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte garde.

«Escript au boys de Vincennes, le XXIX^ème^ jour de may 1574.» (Bibl. nat., fonds français, n° 2256, fol. 92.)

et remetre tous affaires pour chercher quelque tranquillité. Néantmoins vaincue de l'instante prière qu'il m'a faicte par son dernier propoz d'embrasser cest office au bien de ceste couronne, à laquelle je recongnois estre tenue de tout ce que Dieu m'a départy, j'ay esté contraincte d'accepter ladicte charge, espérant que Dieu me fera la grace (assistée de la bonne volunté de mon filz le duc d'Allençon, du roy de Navarre, mon beau-filz, et autres princes et bons serviteurs de ceste couronne), de conduire toutes choses avec telle modération et par si bon conseil et adviz que ce désastre, encores qu'il soit le plus grand qu'il en peust advenir, n'altérera riens du repoz et tranquillité de cest Estat, dont je vous ay bien voulu advertir, m'asseurant que vous participperez à cest ennuy, tant pour la perte dudict seigneur, qui vous estoit très affectionné, que pour l'amitié que vous portez à ceste couronne envers laquelle je vous prie de la continuer, me voulant bien prometre que le roy de Polongne mondict sieur et filz embrassera tousjours, de sa part, la mesme affection que le deffunt avoit envers vous et se vouldra de bon cueur disposer à toute la correspondance d'amitié et bonne intelligence que vous en pouvez désirer, comme je feray aussy, de ma part, priant sur ce le Créateur, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde[1].

Escript au chasteau du boys de Vincennes, le dernier jour de may.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Pareille lettre et dans les mêmes termes fut adressée au duc de Mantoue.

1574. — 31 mai.

Copie. Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 500, f° 88.

## AU ROY MONSIEUR MON FILS, ROY DE POLOGNE.

Monsieur mon fils, je vous envoyai yer en grant diligence Chemerault pour vous aporter une piteuse nouvelle pour moi pour avoyr veu tant mourir de mes enfans. Je prie à Dieu qu'il m'envoye la mort avant que je en voy plus, car je cuide désespérée de voyr un tel spectacle et l'amitié qu'il m'a monstrée à la fin, ne pouvant me laisser et me prier que vous envoyasse en toute dilligence quérir et, en ce pendent que fussiez arrivé me prioit que je prinse l'administration du royaume et le voulouir et que je fisse faire bonne joustice des prisonniers qu'il savoit estre cause de tout le mal du royaume; qu'il avoit connu que ses frères avoient regreet en lui, qui lui faisoit penser qu'ils me seroient obéissans et à vous, mais que fussiez isy et après me dict adieu et me pria de l'embrasser, qui me cuyda fayre crever. Jamais homme ne mourust avec plus d'entendement, parlant à ses frères, à Monsieur le cardinal de Bourbon, au chanselier, au secrétayre, au capitaine des gardes, tant d'archers que de Suisses, leur commandant à tous de m'obéir comme à luy mesme jusques à vostre arrivée et qu'il s'asseuroit que le vouliez ainsy, les prians de vous bien servir et vous estre fidèles, recommandant à tous le roiaume et sa conservation, et tousjours disant vostre bonté et que l'avez tousjours tant aimé et obéi et ne luy avez jamays donné poyne, mais faict de grans services; au reste il est mort, ayant receu Dieu le matin, se portant bien, et sur les quatre heures il mourut, le meilleur chrestien qui fust jamays, ayant receu tous les sacrements et la dernière parole qu'il dict ce fut : « Et ma mère. » Cela n'a pu estre sans une

extresme douleur pour moy et ne trouve autre consolation que de vous voyr bientost icy et penser que Dieu vous oste de là où désirez estre hors avecques plus d'honneur et de grandeur que l'on auroit pu penser, de mesme que ni la grandeur ni l'ayse que avez de vous revoyr avecque nous de la façon ne vous laissera pour cela que vous ne ressentiez que avez perdu un bon frère et un grand appuy et que le monde est assez grand et vous et luy ensemble assez puissans pour vous fayre greus et contens sans ce désastre; mais puisqu'il plait à Dieu que je soys de lui esprouvée et de telle façon visitée si souvent, je le loue et le prie me donner patience et ceste consolation de vous voir icy bien tost comme vostre royaume en a besoin, et en bonne santé, car si je vous venois à perdre, je me feroys enterrer avec vous toute en vie, car je ne pourrois aussi bien porter ce mal, qui me faict vous prier de bien regarder le chemin que tiendrez et si passerez par chez l'Empereur et de là en Italie, que je pense estre le plus seur pour vous, car par l'Allemagne je ne pense pas qu'il soit seur pour vous, estant Roi de France; car y sont trop de quereles à démeler avec vous, mais je suis d'avis que aliez par l'aultre et que envoyiez quelque gentilhomme pour visiter les princes et leur faire vostre excuse que la haste que vous avez eu de venir vous a faict prendre l'aultre chemin; néantmoins les remerciez du bon traictement que vous avez receu à vostre passage et les priez qu'ils vous veuillent estre amis comme vous leur voulez estre et que celle là (cette amitié) que vous avoient monstrée au passage que avez faict, qu'ils la veuillent continuer et confirmer par plus sure promesse, et advisez s'il seroit bon d'envoyer Monsieur de Bellièvre et qu'il peut faire quelque chose avec eux qui vous puisse apporter du repos en vostre royaume, et que, à vostre arrivée, il vous vint rapporter ce qu'il sauroit; vous y penserés. Quant à vostre partement de Pologne, ne le retardez en nulle façon et prenez garde qu'ils ne veuillent vous retenir jusques à ce qu'ils ayent donné ordre à leur faict et ne le faictes pas, car nous avons besoin de vous icy; avecques cela je meurs d'ennuy de vous revoir, car rien ne me peut faire consoler et oublier ce que j'ay perdeu que vostre présence; car vous sçavez combien je vous aime et, quant je pense que ne bougerez jamais plus d'avec nous, cela me faict prendre tout en patience. Si vous pouviez laisser quelqu'un où vous estes, qui peult conduire et que ce royaume de Pollongne vous demeurast ou à vostre frère, je le désirerois bien fort et leur dire que ou vostre frère ou le second enfant que vous aurez vous leur envoyrez, et en ce pendant qu'ils se gouvernent entre eux, eslisant tousjours un François pour assister à tout ce qu'ils feroient et croy qu'ils en seroient bien aises, car ils seroient roys eulx mesmes jusques à ce qu'ils esleussent celui que y envoyrez; et cela est beau, pour pauvres qu'ils soient, d'estre roi de deux grans royaumes, l'un bien riche et l'autre de grande estendue et de noblesse. Voylà ce que je pense, affin de ne rien perdre. Quant à cecy vous veoyez la grace que Dieu vous faict, bénissez-le bien et vous prie que l'expérience, la nécessité et travail que vous avez eus vous serve à vous y gouverner si sagement et si prudemment que le puissiez remectre en son entier et l'honneur de Dieu premièrement; et ne vous laissez aller aux passions de vos serviteurs, car vous n'estes plus Monsieur qui faille dire je gagneray ceste part, affin d'estre le plus fort. Vous estes le Roy, et tous fault qu'ils vous fassent le plus fort, car tous fault qu'ils vous servent et les fault tous aymer et nul haïr que ceux qui vous haïront, mais les querelles particulières les appoincter et ne vous passion-

ner et que vos serviteurs ne se fassent plus perdre. Aymez-les et leur faictes du bien, mais que leur partialitez ne soient point les vostres, pour l'honneur de Dieu; aussy je vous prie, ne donnez rien que vous ne soyiez icy, car vous sçaurez ceulx qui vous auront bien servy ou non; je les vous nommeray et monstreray à vostre veneue, et vous garderay tout ce qui vacquera de bénéfices, d'offices; nous les metterons à la taxe; car il n'y a pas ung escu pour fayre ce qui vous est nécessaire pour conserver vostre royaume, et je vous prie en donner poinct, car il y en a de si avaricieux qu'ils ne sont jamais saouls, et contens ensemble; et aussy ils ne les auront point, car puisque le feu Roy vostre frère m'a donné la charge de vous conserver ce royaume, je croy que vous ne le désavouez pas, je mectray poyne, si je puis, de vous le remectre tout entier et en repos, affin que n'ayiez que à faire ce que connoistrez pour vostre grandeur et vous donner un peu de plaisirs après tant d'ennuis et de peine; et vous prie vous délibérer de ne donner tous les estats à ung seul, comme l'on a faict jusques icy, car cela a mal contenté beaucoup de personnes et l'expérience qu'avez acquise par vostre voyaige est telle que je m'asseure qu'il n'y eut jamays un plus sage roy, ce est que je prie à Dieu de faire la grace et ne me voldrez mal à l'appétit de ceux qui ne sauroient vivre que sur leur fumier, car j'espère que vostre élection et allée en Pologne ne vous aura point apporté de mal ni de diminution de honneur et grandeur et de réputation, et le mal n'aura esté que à moy qui, depuis vostre partement, ay eu ennui sur ennui; aussy je pense que vostre retour m'apportera joye et contentement sur contentement et que n'auray plus de mal ni de fascherie que je prie à Dieu qu'ainsi soyt pour que je vous puisse voir en bonne santé et bien tost.

Du boys de Vincennes, ce dernier de may 1574.

Vostre bonne et affectionnée mère, s'il y a jamais au monde [1].

CATERINE.

---

1574. — 31 mai.

Orig. Bibl. nat. fonds français, n° 3256, f° 94.

## A MONSIEUR DE MATIGNON.

Monsieur de Matignon, vous avez entendu par la lettre que le feu Roy mon filz vous a puis naguères escripte quelle a esté sa dernière volunté sur l'administration des affaires de ceste couronne, ce qu'il a encores voulu confirmer par ses lettres patentes. Depuis il a pleu à Dieu l'appeler à soy et combien que la perte que j'ay faicte en luy de la personne qui m'estoit naturellement la plus chère et la plus recommandée m'astriste et aggrave tellement de douleur que je ne désire riens plus que remectre et quicter tous affaires pour chercher quelque tranquilité de vie, néantmoings, vaincue de l'instante prière qu'il m'a faicte par ses derniers propos d'embrasser cet office au bien du roy de Polongne mon filz son légitime successeur et héritier au bien de ceste couronne, à laquelle je recongnois estre tenue de tout ce que Dieu m'a départy, j'ay esté contraincte me charger encores de ladicte administration et de la régence qu'il m'a cominse, attendant l'arrivée par deçà de mondict filz le roy de Polongne, qui sera, comme j'espère, dedans peu de temps, ayant donné ordre de l'advertir incontinent de ce désastre. Je m'asseure que chascun a peu congnoistre le désir que j'ay tousjours eu au repos de cet

[1] Voir Lemay : *Discours des derniers propos de Charles IX* (Rouen, Martin Mégissier, 1574); — *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, dépêche de Alamani (t. III, p. 929); — *Calendar of State papers* (1574), p. 510.

Estat, pour à quoy parvenir, je n'ay voulu pardonner à aucune peine, mesmes au danger de ma propre personne, comme l'on congnoistra encore mieulx par l'ordre que j'espère donner à toutes choses durant son absence avec telle modération et par le bon conseil de ceulx qui y tiennent les premiers lieux comme vous, que je me veulx promectre que Dieu fera la grace à ce royaume d'y establir quelque bon repos, vous priant, pour la dévotion et affection que vous avez toujours eue au bien et conservation d'icelluy, vouloir tenir la main où vous estes d'obvier à toutes entreprinses qui se pourroient faire pour troubler la tranquilité publicque, admonestant ceulx de la noblesse et autres estats de continuer et persévérer au debvoir qu'ilz ont tousjours constamment rendu à leurs roys et souverains, dont ils sont si recommandables par toutes nations. Vous sçavez que l'intention du Roy mondict sieur et filz a tousjours esté de conserver tous ceulx qui se disposeroient à vivre doucement soubz le bénéfice de ses loix et éditz; comme je sçay que telle est la volunté de son successeur, ce que je désire que vous faciez observer, afin de convier ung chascun à recercher et procurer ce qui regarde la réunion en son entier de ce royaume, comme aussy vous vous ayderez de la force et auctorité que vous avez en main contre ceulx qui s'oublieroient de tant que décliner l'obéissance dont ilz seront tenus, de manière qu'ilz soient chastiés et pugnis et les bons conservez, comme ilz méritent; priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript au bois de Vincennes, le dernier jour de may 1574.

CATERINE.

Monsieur de Matignon, je vous prie escripre au Roy monsieur mon filz et luy faire entendre la bonne desvotion et affection qu'avez à son service et de luy garder la mesme fidellité qu'avez faict à ses prédécesseurs, m'envoiant vos lettres que je luy feray tenir incontinent.

La malladye du feu Roy monsieur mon fils a esté une grosse fiebvre continue, causée d'une inflammation de polmons que l'on estime luy estre procédée des viollens exercices qu'il a faictz; et ayant esté ouvert après sa mort, l'on a trouvé toutes les aultres partyes de son corps aussy saines et entières que se puisse veoir en homme bien compozé et est à présuposer que, sans les viollens exercices, il estoit pour vivre fort longuement, dont je vous ay bien voullu advertir, et par mesme moyen vous dire qu'estant ceste fortune si résente et en attendant l'arrivée du Roy monsieur mon filz, il est nécessaire que vous preniez garde et advertissiez incontinant en l'estendue de vostre charge ad ce qu'il n'entre ny ne sorte, sans passeport de moy, personnaige hors du royaulme, ou que ne le congnoissiez ou que ne m'en advertissiez incontinent.

CATERINE.

PINART.



IMPRIMERIE NATIONALE

# APPENDICE.

1571. — 20 janvier.

Copie. Bibl. nat. Bretagne, n° 22310, f° 229.

A MON COUSIN

MONSIEUR DE GUEMENÉ [1],

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY,

CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES.

Mon cousin, les services que le s^r de Boisdoré a faict au feus Roys prédécesseurs et au Roy monsieur mon fils et ce que j'ay entendu par mon cousin le duc de Guise et mesmement en cette dernière bataille où il s'est si bien et vaillamment porté que, vous aiant pourveu d'une compagnie de gens d'armes, je le vous ay voulu recommander et prier en ma faveur de luy bailler ung des membres de vostre compaignie ou le guidon ou enseigne, lequel vous voudrez, vous pouvant asseurer que oultre le contentement que vous en aurez pour ce qu'il s'en sçaurra très bien et dignement acquicter, vous ferez chose que j'auray bien fort agréable, et sur ce je prieray Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Ce xx^cme jour de janvier 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] Louis de Rohan.

1571. — Février.

Aut. Arch. nat. collect. Simancas, K. 1535. n° 54.

AU ROI CATOLIQUE M^R MON FILS [1].

Monsieur mon fils, m'aseurent que le cardinal Alexandrino avoyt fayt entendre hà Votre Majesté la réponse que le Roy mon fils et moy lui fime sur le propos que nous fint du mariage du roy de Portugal et de ma fille, cela aysté cause que n'ann é fayst neule réponse au padre général de jésuistes, me remetent à cet que yl en entendret par ledist cardinal, ni ausi ne volès user de rediste en répondent alla letre de Votre Majesté, sachent que aylle set devret bien sovenir della réponse que nous enn avoyt fayst fayre par les letres du sieur de Furquevaulx, lors embassadeur pour le Roy mon fils près Votre Majesté, que de dis ans ledist roy de Portugal ne se povoyt marier, come ces letres que nous avons encore en font foys, chause que je ouis à mon grent regret pour n'avoyr jeamès guière désiré plus de voyr avenir chause que cet mariage, cet que voyent qu'il n'avoyt plus d'espérense pour la réponse que ledist de Furquevaulx nous manda, le Roy voyent que

[1] Durant l'impression de ce volume, nous avons trouvé cette lettre importante dans un carton renfermant des lettres d'une date postérieure.

le mariage que la royne de Navarre leu requéroyt de sa seur aveques son fils luy aportoit comodisté à ses afayres, lui ha accordé sadiste seur pour ayposer son fils le prinse de Navarre, cet que j'é trové bon, puisqu'elle ayst en lieu qu'ele sert au Roy mon fils et à cet royaume, de quoy j'é bien voleu avertir Votre Majesté, come je fayré toujour de tout cet qui nous touche si alliés come nous sommes et par la grase de Dieu si bons amis, je dis la grase de Dieu, car je croy qu'il n'i a guère des hommes qui en souint ayse, ni désiret la voyr contineuer. Cet que je puis aseurer hà Votre Majesté que du cousté du Roy son frère ayle ne seré jeamès comensée à diminuer ni rompue la paix que le Roy son père Monseigneur [avoit faite] avec vous et vos péys, come ausi veu-je m'aseurer que, de votre couté, ne lui en donnerés neule aucasion et menderés à tous vos ministres de user en cet qui leur touche, come yl doyvet enver un prinse qui vous ayst si proche et vous ayme et n'est à dédeigner, car come mère qui ha cet honneur de l'estre de tou deus, je voldroys plus tost mourir que voyr altérer ni dimineuer cete bonne amitié qui ayst déjeà si aystablie entre vous deus; et quant je conoistré de cet couté chause qui feult pour l'altérer, je metré pouine[1] en cet que j'é de moyen vers le Roy mon fils m'employer de fason que Votre Majesté conestra tousjour que je n'é neul désir plus grent que de voyr toute ma vie contineuer la pays et amytié entre vous deus, come je m'aseure qu'ele contineuré, car Dieu par tous moyens nous relie ensemble, puisqu'il lui plest nous fayre cet bien que la royne ma fille ayst grose, de quoy je resan tent de joye que je ne puis que ne m'an rejouyse haveques Votre Majesté et prie à Dieu lui donner un fils, come yl a fayst hà Votre Majesté et les volouir aveques les pères et mères guarder longuement en bonne santé, come de son bon ceour[1] lui en suplie

Vostre bonne mère,

CATERINE.

[1] *Pouine*, peine.

---

1571. — 25 février.

Orig. Bibl. nat. Bretagne, n° 23310, f° 232.

A MADAME MA COUSINE

MADAME DE GUEMENÉ[2].

Ma cousine, suyvant les propos que je vous tins vendredy dernier pour le mariage de Bonin, l'un de mes maistres des requestes, avec Gilette de Quelen, l'une de voz damoiselles, lesquelz se sont mariez et contractez par parolles de présent, du consentement et voulonté de dix-huict de ses plus proches parens, ne restant que à eulx espouzer, j'ai bien voulu vous prier en faveur de la présente consentir de ce faire, et parce que je sçay bien que la difficulté que vous en faictes n'est qu'à cause que nostre cousin le s^r de Rohan vous en a rescript contre ledict Boniu, auquel j'en escripray pour luy faire trouver bon ledict mariage, prenant en main qu'en demeurerez envers lui deschargée; et pour ce faire la mettrés entre les mains du gentilhomme présent porteur pour les conduire aux esponzailles. En cet faisant vous me ferez chose très agréable, priant Dieu, ma cousine, vous tenir en sa saincte garde.

De Paris, ce xxv^e jour de février 1571.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

[1] *Ceour*, cœur.

[2] Catherine de Laval.

1573. — 3 mai.

Orig. Bibl. nat. collect. Dupuy, n° 801, f° 112.

MONSIEUR DE THOU,

PREMIER PRÉSIDENT EN LA COURT DE PARLEMENT DE PARIS.

Monsieur le Président, le Roy monsieur mon filz satisfaict et respond bien particulièment au contenu de voz lettres du XXIII^e jour du mois passé, ainsi que vous verrez par celle qu'il vous escript, qui sera cause que je n'en feray aulcune reprinse, sinon pour ce qui touche la publication de l'édict de création d'un maistre des requestes; sur quoy je veulx bien vous dire qu'ayant esté faict pour les considérations qui vous ont esté escriptes, nous désirons bien fort qu'il n'y intervienne aucune difficulté, mais qu'il passe selon la forme et teneur; à quoy je vous prie vous employer ce que je sçay que avez de moyen pour nous en fayre recepvoir le contentement que nous en espérons; et si la Cour a quelques remonstrances à fayre là-dessus au Roy mondict sieur et filz, je vous prie fayre en sorte qu'elle les envoye par escript au plus tost qu'il sera possible, sans remettre à les fayre quand nous serons par delà, affin que, les ayant veues, il déclare son intention. En cest endroict, vous recommandant au demourant la constitution de rente des cent mil livres, afin que les deniers en puissent venir bien tost, et aussi tout ce que le Roy mondict filz vous escript par sesdictes lettres, ausquelles me remettant, je prieray Dieu, Monsieur le Président, vous avoyr en sa saincte garde.

Escript à Blois, le III^e jour de may 1573.

CATERINE.

PINART.

---

1573. — 5 mai.

Aut. Bibl. nat. fonds français, 3193, f° 102.

A MON COUSIN

MONSIEUR LE DUC DE NEVERS.

Mon cousin, j'é reseu vostre lettre, et suys bien ayse que le secours leurs aye de si peu servy[1], et tent à vous, car je croy qu'i leurs a plus fayst de mal que s'il ne set feut poynt monstré. J'espère que, n'ayant plus d'espéranse, que vous les auré bien tost. Je an prie Dyeu, mès yl est byen facheus qu'il souynt alés en Bele-Yle, et ne fault pas leur donner temps de s'i fortifier. Le Roy a mendé par tous les pors de prandre tous les véseaulx et à La Malleraye de se metre desus et les aler conbatre. Je m'aseure que mon fils, de son couté ausi, ne houbliré ryen de cet qu'il poura. Nous somes tousjour ysi, au est veneu vostre femme nous trover et vostre fille aynaye, et set portet toute deus fort bien, et votre fils, à cet qu'ele m'a dyst ausi, Dieu mersis, lequel je prie volouyr vous bien guarder.

De Fonteinebleau, ce V^esme de may 1573.

Vostre bonne cousine,

CATERINE.

---

1574. — 4 janvier.

Orig. Chartrier du château du Plaisse.
Communiqué par M. le marquis de Moustiers-Mérinville.

MONSIEUR LE COMTE DE CHOISY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY MONSIEUR MON FILS, CONSEILLER EN SON CONSEIL PRIVÉ ET CAPPITAINE DE LA FOREST D'ORLÉANS[2].

Monsieur le comte, j'ay veu ce que m'avez ecrit par vos lettres du XXVIII du mois passé;

[1] Allusion à la flotte de Montgommery, destinée à secourir la Rochelle.

[2] Louis de l'Hospital, seigneur de Sainte-Mesme, comte de Choisy.

à quoi je vous diray qu'il est besoin de cesser et différer ce qui est à exécuter de la réformation encommencée en la forest d'Orléans pour bonnes considérations, et pour ce je vous prie qu'il n'y soit passé plus avant, suivant la charge qui en a esté donnée au s^r du Vivier; mais pour le regard de la garde des bestes, je vous prie la faire faire soigneusement pour le plaisir du Roy monsieur mon fils, ce que vous ferez aisément avec les huit gardes que vous avez, qui sont suffisants pour cest effect, n'estant possible vous bailler plus grand nombre desdicts gardes et charger le Roy mondict sieur et fils de ceste dépense inutille, sachant bien que votre soin et dilligence proffiteront plus en cela que nulle autre chose, m'asseurant que ne vous y espargnerez aucunnement; mais vous y employerez de l'affection que vous avez au bien du service du Roy mondict sieur et fils. Je ne vous feray cette lettre plus longue que pour prier Dieu, Monsieur le comte, vous avoir en sa saincte garde.

Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le quatriesme jour de janvier mil cinq centz septante quatre.

CATERINE.

# TABLE CHRONOLOGIQUE

## DES LETTRES

### CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.


| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| I. | Septembre 1570. | A M. de Bellièvre | 1 |
| II. | 11 septembre 1570. | Au Roi Catholique | 1 |
| III. | 13 septembre 1570. | A la duchesse de Nemours | 1 |
| IV. | 14 septembre 1570. | A M. d'Humières | 2 |
| V. | 15 septembre 1570. | A M. de Fourquevaux | 2 |
| VI. | 15 septembre 1570. | Au même | 2 |
| VII. | 16 septembre 1570. | A Mlle de Poizieux | 3 |
| VIII. | 22 septembre 1570. | A M. de la Mothe-Fénelon | 3 |
| IX. | 26 septembre 1570. | Au même | 3 |
| X. | 27 septembre 1570. | A M. d'Humières | 5 |
| XI. | 1er octobre 1570. | A M. de Fourquevaux | 5 |
| XII. | 12 octobre 1570. | Au même | 5 |
| XIII. | 20 octobre 1570. | A M. de la Mothe-Fénelon | 6 |
| XIV. | 20 octobre 1570. | Au même | 11 |
| XV. | 20 octobre 1570. | Au même | 11 |
| XVI. | 24 octobre 1570. | A la Reine Catholique | 12 |
| XVII. | 24 octobre 1570. | A Mme Maria Chacon | 12 |
| XVIII. | 24 octobre 1570. | Au Roi Catholique | 13 |
| XIX. | 31 octobre 1570. | A M. de Fourquevaux | 13 |
| XX. | 3 novembre 1570. | Au même | 14 |
| XXI. | 6 novembre 1570. | A M. de la Mothe-Fénelon | 15 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| XXII. | 8 novembre 1570. | Au duc de Florence | 16 |
| XXIII. | 20 novembre 1570. | A M. de la Mothe-Fénelon | 17 |
| XXIV. | 21 novembre 1570. | Au même | 18 |
| XXV. | 3 décembre 1570. | A M. de Roissy | 18 |
| XXVI. | 4 décembre 1570. | A M. de Fourquevaux | 19 |
| XXVII. | 6 décembre 1570. | A MM. les prévost des marchands et eschevins de Paris. | 19 |
| XXVIII. | 16 décembre 1570. | Aux mêmes | 20 |
| XXIX. | 16 décembre 1570. | A MM. les gens du Parlement de Paris | 20 |
| XXX. | 28 décembre 1570. | A Mme la duchesse de Savoie | 20 |
| XXXI. | Janvier 1571. | Aux capitouls de Toulouse | 21 |
| XXXII. | Janvier 1571. | Au duc de Florence | 21 |
| XXXIII. | 1er janvier 1571. | A Mme la duchesse de Savoie | 22 |
| XXXIV. | 3 janvier 1571. | A la reine de Navarre | 22 |
| XXXV. | 5 janvier 1571. | A M. de Fourquevaux | 24 |
| XXXVI. | 6 janvier 1571. | A don Francès de Alava | 24 |
| XXXVII. | 8 janvier 1571. | Au prince de Toscane | 24 |
| XXXVIII. | 8 janvier 1571. | A M. de Fourquevaux | 25 |
| XXXIX. | 20 janvier 1571. | A M. de Gueméné | App. 315 |
| XL. | 29 janvier 1571. | A M. de Fourquevaux | 25 |
| XLI. | 2 février 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 26 |
| XLII. | 8 février 1571. | A M. de Bellièvre | 28 |
| XLIII. | 18 février 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 28 |
| XLIV. | 22 février 1571. | A M. de Fourquevaux | 29 |
| XLV. | 23 février 1571. | A M. d'Humières, gouverneur de Péronne | 30 |
| XLVI. | 25 février 1571. | A Mme de Gueméné | App. 316 |
| XLVII. | 28 février 1571. | A M. de Fourquevaux | 30 |
| XLVIII. | 28 février 1571. | A M. de Gordes | 31 |
| XLIX. | Mars 1571. | A M. de Saint-Gouard | 31 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| L. | 2 mars 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 31 |
| LI. | 10 mars 1571. | A M. le Grand Maistre et au conseil de Malte | 33 |
| LII. | 10 mars 1571. | Au duc de Florence | 34 |
| LIII. | 18 mars 1571. | Au duc de Nemours | 34 |
| LIV. | 19 mars 1571. | A Mme la duchesse de Nemours | 34 |
| LV. | 19 mars 1571. | A M. le président de Metz | 35 |
| LVI. | 27 mars 1571. | A MM. les gens tenant la cour de Parlement à Rouen. | 35 |
| LVII. | 3 avril 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 35 |
| LVIII. | 4 avril 1571. | Au Roi Catholique | 36 |
| LIX. | 5 avril 1571. | Au duc de Florence | 37 |
| LX. | 6 avril 1571. | A MM. les gens tenant la cour de Parlement à Rouen. | 38 |
| LXI. | 8 avril 1571. | A M. de Fourquevaux | 38 |
| LXII. | 12 avril 1571. | Au Roi Catholique | 38 |
| LXIII. | 13 avril 1571. | A M. de Fourquevaux | 39 |
| LXIV. | 18 avril 1571. | Au duc de Florence | 39 |
| LXV. | 20 avril 1571. | Au même | 40 |
| LXVI. | 30 avril 1571. | A M. Viart, conseiller du Roi et président à Metz | 40 |
| LXVII. | 2 mai 1571. | A M. de Fourquevaux | 40 |
| LXVIII. | 4 mai 1571. | A M. de Danzay | 41 |
| LXIX. | 7 mai 1571. | Au duc de Florence | 41 |
| LXX. | 9 mai 1571. | Au commandeur François Petrucci | 42 |
| LXXI. | 14 mai 1571. | Au duc de Florence | 42 |
| LXXII. | 20 mai 1571. | A M. de Fourquevaux | 43 |
| LXXIII. | 21 mai 1571. | Instruction de la Reine mère à Jérôme de Gondy | 43 |
| LXXIV. | 24 mai 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 44 |
| LXXV. | 24 mai 1571. | Au marquis de Brandebourg | 45 |
| LXXVI. | 24 mai 1571. | A don Francès de Alava | 45 |
| LXXVII. | 24 mai 1571. | Au duc de Florence | 46 |




IMPRIMERIE NATIONALE.

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| LXXVIII. | 25 mai 1571. | A Mme la duchesse de Nemours | 47 |
| LXXIX. | 27 mai 1571. | A M. de Fourquevaux | 47 |
| LXXX. | 28 mai 1571. | Au duc de Florence | 47 |
| LXXXI. | 30 mai 1571. | Au Roi Catholique | 48 |
| LXXXII. | 4 juin 1571. | A M. de Fourquevaux | 48 |
| LXXXIII. | 4 juin 1571. | Au duc de Mantoue | 49 |
| LXXXIV. | 8 juin 1571. | Au duc de Florence | 49 |
| LXXXV. | 8 juin 1571. | A Mme la duchesse de Nemours | 50 |
| LXXXVI. | 8 juin 1571. | A Mme la duchesse de Ferrare | 50 |
| LXXXVII. | 11 juin 1571. | Aux doyen, chanoines et chapitre de N.-D. de Rouen. | 50 |
| LXXXVIII. | Juin 1571. | A la Reine Catholique | 51 |
| LXXXIX. | Juillet 1571. | A M. de Longueville | 51 |
| XC. | Juillet 1571. | A MM. les gens du Parlement de Bordeaux | 51 |
| XCI. | 3 juillet 1571. | Aux prévôt des marchands et échevins de Paris | 52 |
| XCII. | 3 juillet 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 52 |
| XCIII. | 6 juillet 1571. | A M. de Piennes | 54 |
| XCIV. | 6 juillet 1571. | Au vicomte de Horte | 54 |
| XCV. | 8 juillet 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 54 |
| XCVI. | 10 juillet 1571. | Au duc de Florence | 55 |
| XCVII. | 12 juillet 1571. | A MM. les gens du Parlement de Paris | 56 |
| XCVIII. | 25 juillet 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 56 |
| XCIX. | 27 juillet 1571. | A M. de Fourquevaux | 57 |
| C. | 31 juillet 1571. | Au duc de Florence | 58 |
| CI. | 31 juillet 1571. | Au Roi Catholique | 58 |
| CII. | Août 1571. | Au cardinal de Rambouillet | 58 |
| CIII. | Août 1571. | Au Roi Charles IX | 59 |
| CIV. | Août 1571. | Au Roi Catholique | 60 |
| CV. | 1er août 1571. | A la reine d'Angleterre | 60 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CVI. | 2 août 1571. | A M. de Fourquevaux | 62 |
| CVII. | 2 août 1571. | A M. l'évêque d'Acqs | 62 |
| CVIII. | 4 août 1571. | A MM. les gens du Parlement de Paris | 63 |
| CIX. | 6 août 1571. | A M. de Fourquevaux | 64 |
| CX. | 6 août 1571. | Au même | 65 |
| CXI. | 7 août 1571. | Jeanne d'Albret à la Reine mère | 65 |
| CXII. | 28 août 1571. | A M. de Thou | 66 |
| CXIII. | 28 août 1571. | Au marquis de Brandebourg | 66 |
| CXIV. | 1er septembre 1571. | A Chapin Vitelli | 67 |
| CXV. | 12 septembre 1571. | Aux seigneurs de Venise | 68 |
| CXVI. | 22 septembre 1571. | A M. de Vulcob | 68 |
| CXVII. | 27 septembre 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 69 |
| CXVIII. | 28 septembre 1571. | A M. de Fourquevaux | 70 |
| CXIX. | 28 septembre 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 71 |
| CXX. | Octobre 1571. | A M. de Ferals | 75 |
| CXXI. | 7 octobre 1571. | Au cardinal de Ferrare | 76 |
| CXXII. | 8 octobre 1571. | Au duc de Florence | 76 |
| CXXIII. | 17 octobre 1571. | Au même | 77 |
| CXXIV. | 18 octobre 1571. | A M. de Fourquevaux | 77 |
| CXXV. | 28 octobre 1571. | Au duc de Florence | 78 |
| CXXVI. | 31 octobre 1571. | A M. de Fourquevaux | 78 |
| CXXVII. | 2 novembre 1571. | Au duc de Florence | 79 |
| CXXVIII. | 2 novembre 1571. | A l'ambassadeur du duc de Florence | 79 |
| CXXIX. | 6 novembre 1571. | Au maréchal de Cossé | 80 |
| CXXX. | 20 novembre 1571. | A M. de Schomberg | 80 |
| CXXXI. | 28 novembre 1571. | Au président de Thou | 81 |
| CXXXII. | 1er décembre 1571. | A M. de la Mothe-Fénelon | 81 |
| CXXXIII. | 16 décembre 1571. | A MM. les échevins et conseillers de la ville de Paris. | 84 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CXXXIV. | 21 décembre 1571. | Aux gens du Parlement de Paris | 85 |
| CXXXV. | 26 décembre 1571. | A M. de Fourquevaux | 85 |
| CXXXVI. | 27 décembre 1571. | A M. de Thou | 86 |
| CXXXVII. | 28 décembre 1571. | A Mme la duchesse de Nemours | 86 |
| CXXXVIII. | 2 janvier 1572. | Au Roi Catholique | 87 |
| CXXXIX. | 5 janvier 1572. | A M. de Thou | 88 |
| CXL. | 13 janvier 1572. | A la princesse de Portugal | 88 |
| CXLI. | 24 janvier 1572. | Au duc de Nemours | 88 |
| CXLII. | 3 février 1572. | A M. de Prie | 89 |
| XLIII. | 6 février 1572. | Aux échevins, manans et habitants de Lyon | 89 |
| CXLIV. | 6 février 1572. | A la reine d'Angleterre | 89 |
| CXLV. | 7 février 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 90 |
| CXLVI. | 11 février 1572. | A M. de Thou | 90 |
| CXLVII. | 9 mars 1572. | A MM. les gens du Parlement de Paris | 91 |
| CXLVIII. | 10 mars 1572. | A M. de Thou | 91 |
| CXLIX. | 11 mars 1572. | Au duc de Ferrare | 92 |
| CL. | 15 mars 1572. | A MM. les gens tenant la cour du Parlement à Rouen. | 92 |
| CLI. | 22 mars 1572. | A M. de Thou | 92 |
| CLII. | 22 mars 1572. | Au duc de Nemours | 93 |
| CLIII. | 28 mars 1572. | Au pape Pie V | 93 |
| CLIV. | 29 mars 1572. | A M. de Fourquevaux | 94 |
| CLV. | 29 mars 1572. | A M. d'Andelot | 95 |
| CLVI. | 31 mars 1572. | A M. de Thou | 95 |
| CLVII. | 3 avril 1572. | Au duc de Nemours | 95 |
| CLVIII. | 3 avril 1572. | A M. du Croc | 96 |
| CLIX. | 12 avril 1572. | A M. de Hautefort | 96 |
| CLX. | 14 avril 1572. | A M. de Saint-Gouard | 96 |
| CLXI. | 22 avril 1572. | A la reine d'Angleterre | 97 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CLXII. | 26 avril 1572. | A M. de Thou | 98 |
| CLXIII. | 27 avril 1572. | Au même | 99 |
| CLXIV. | Mai 1572. | A la reine d'Espagne | 99 |
| CLXV. | 10 mai 1572. | A MM. les gens du Parlement de Paris | 100 |
| CLXVI. | 12 mai 1572. | A M. de Ferals | 100 |
| CLXVII. | 12 mai 1572. | Au comte de Sussex | 101 |
| CLXVIII. | 12 mai 1572. | A lord Burghley | 101 |
| CLXIX. | 14 mai 1572. | Au duc de Florence | 102 |
| CLXX. | 17 mai 1572. | Au commandeur Petrucci | 102 |
| CLXXI. | 25 mai 1572. | A M. de Thou | 102 |
| CLXXII. | 26 mai 1572. | Au même | 103 |
| CLXXIII. | 28 mai 1572. | A M. de Mauvissière | 103 |
| CLXXIV. | 5 juin 1572. | A la reine d'Angleterre | 103 |
| CLXXV. | 16 juin 1572. | A M. de Vulcob | 104 |
| CLXXVI. | 13 juin 1572. | A la reine d'Angleterre | 105 |
| CLXXVII. | 27 juin 1572. | A lord Burghley | 105 |
| CLXXVIII. | 3 juillet 1572. | Au pape Pie V | 106 |
| CLXXIX. | 8 juillet 1572. | A M. de Thou | 107 |
| CLXXX. | 17 juillet 1572. | A M. de Saint-Gouard | 107 |
| CLXXXI. | 20 juillet 1572. | A M. de Villeroy | 108 |
| CLXXXII. | 9 août 1572. | Au Roi Catholique | 109 |
| CLXXXIII. | 10 août 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 109 |
| CLXXXIV. | 19 août 1572. | Au pape Pie V | 110 |
| CLXXXV. | 21 août 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 111 |
| CLXXXVI. | 22 août 1572. | Au duc de Florence | 112 |
| CLXXXVII. | 27 août 1572. | Au vicomte de Horte | 112 |
| CLXXXVIII. | 28 août 1572. | Au Roi Catholique | 113 |
| CLXXXIX. | 29 août 1572. | A M. de Saint-Gouard | 114 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CXC. | 31 août 1572. | Aux seigneurs de la République de Gênes | 115 |
| CXCI. | 4 septembre 1572. | Au pape Pie V. GREGOR. XIII | 116 |
| CXCII. | 5 septembre 1572. | A M. de Monluc | 116 |
| CXCIII. | 5 septembre 1572. | Au duc de Longueville | 117 |
| CXCIV. | 7 septembre 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 117 |
| CXCV. | 8 septembre 1572. | Au même | 118 |
| CXCVI. | 8 septembre 1572. | A Philippe Strozzi | 119 |
| CXCVII. | 11 septembre 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 119 |
| CXCVIII. | 13 septembre 1572. | A M. de Schomberg | 120 |
| CXCIX. | 13 septembre 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 122 |
| CC. | 15 septembre 1572. | Au duc de Florence | 127 |
| CCI. | 15 septembre 1572. | Au même | 128 |
| CCII. | 21 septembre 1572. | Aux capitouls de Toulouse | 128 |
| CCIII. | 21 septembre 1572. | Aux conseillers et échevins de Rouen | 129 |
| CCIV. | Octobre 1572. | A Mme la duchesse de Ferrare | 129 |
| CCV. | 1er octobre 1572. | A M. du Ferrier | 130 |
| CCVI. | 2 octobre 1572. | Au Roi Catholique | 133 |
| CCVII. | 4 octobre 1572. | Au pape Pie V. GREGOR. XIII | 134 |
| CCVIII. | 4 octobre 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 135 |
| CCIX. | 14 octobre 1572. | Au duc de Florence | 135 |
| CCX. | 20 octobre 1572. | A M. de Damville | 136 |
| CCXI. | 23 octobre 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 137 |
| CCXII. | 28 octobre 1572. | Au cardinal Ursin | 138 |
| CCXIII. | 30 octobre 1572. | Au Roi Catholique | 139 |
| CCXIV. | 30 octobre 1572. | A la reine d'Espagne | 140 |
| CCXV. | 1er novembre 1572. | A M. de Saint-Gouard | 140 |
| CCXVI. | 11 novembre 1572. | A M. de Damville | 140 |
| CCXVII. | 14 novembre 1572. | A M. de la Fontaine | 141 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCXVIII. | 14 novembre 1572. | A M. de Grantrye | 141 |
| CCXIX. | 18 novembre 1572. | Au maréchal de Damville | 141 |
| CCXX. | 18 novembre 1572. | Au duc de Florence | 142 |
| CCXXI. | 18 novembre 1572. | A M. de Schomberg | 142 |
| CCXXII. | 19 novembre 1572. | Au pape Pie V | 144 |
| CCXXIII. | 19 novembre 1572. | Au duc de Nevers et au maréchal de Tavannes | 144 |
| CCXXIV. | 20 novembre 1572. | A MM. de Créquy, duc de Nevers, de Tavannes | 145 |
| CCXXV. | 21 novembre 1572. | Au duc de Nevers et au maréchal de Tavannes | 145 |
| CCXXVI. | 28 novembre 1572. | Au Roi Catholique | 146 |
| CCXXVII. | Décembre 1572. | Au marquis de Villars | 146 |
| CCXXVIII. | 3 décembre 1572. | A M. de Bellièvre | 146 |
| CCXXIX. | 3 décembre 1572. | Au même | 147 |
| CCXXX. | 4 décembre 1572. | A M. de Rambouillet | 147 |
| CCXXXI. | 5 décembre 1572. | A M. de Saint-Gouard | 148 |
| CCXXXII. | 6 décembre 1572. | A M. de Bellièvre | 148 |
| CCXXXIII. | 10 décembre 1572. | A M. de la Mothe-Fénelon | 149 |
| CCXXXIV. | 11 décembre 1572. | Au pape Pie V | 149 |
| CCXXXV. | 12 décembre 1572. | A Mme la duchesse de Ferrare | 150 |
| CCXXXVI. | 12 décembre 1572. | A M. de Bellièvre | 150 |
| CCXXXVII. | 12 décembre 1572. | Au même | 151 |
| CCXXXVIII. | 22 décembre 1572. | A M. de Matignon | 151 |
| CCXXXIX. | 29 décembre 1572. | A M. de Bellièvre | 152 |
| CCXL. | 12 janvier 1573. | A M. du Ferrier | 153 |
| CCXLI. | 12 janvier 1573. | A M. de Damville | 154 |
| CCXLII. | 13 janvier 1573. | A la reine d'Espagne | 154 |
| CCXLIII. | 13 janvier 1573. | A M. de Bellièvre | 154 |
| CCXLIV. | 13 janvier 1573. | Au pape Pie V | 155 |
| CCXLV. | 17 janvier 1573. | A M. de Bellièvre | 155 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCXLVI. | 18 janvier 1573. | A M. du Ferrier | 156 |
| CCXLVII. | 23 janvier 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 156 |
| CCXLVIII. | 3 février 1573. | A M. de Bellièvre | 157 |
| CCXLIX. | 4 février 1573. | Au duc d'Anjou | 158 |
| CCL. | 4 février 1573. | Au duc de Florence | 159 |
| CCLI. | 4 février 1573. | A M. de Damville | 160 |
| CCLII. | 4 février 1573. | Au maréchal de Cossé | 160 |
| CCLIII. | 5 février 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 160 |
| CCLIV. | 6 février 1573. | Au maréchal de Cossé | 161 |
| CCLV. | 7 février 1573. | A M. du Ferrier | 162 |
| CCLVI. | 7 février 1573. | Au même | 162 |
| CCLVII. | 7 février 1573. | Au duc d'Anjou | 163 |
| CCLVIII. | 7 février 1573. | A M. de Damville | 163 |
| CCLIX. | 7 février 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 164 |
| CCLX. | 8 février 1573. | A M. de Saint-Gouard | 164 |
| CCLXI. | 9 février 1573. | A la reine d'Angleterre | 165 |
| CCLXII. | 10 février 1573. | Au duc de Montpensier | 166 |
| CCLXIII. | 10 février 1573. | Au duc de Nevers | 166 |
| CCLXIV. | 13 février 1573. | Au duc de Montpensier | 167 |
| CCLXV. | 13 février 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 167 |
| CCLXVI. | 14 février 1573. | A M. de Damville | 167 |
| CCLXVII. | 15 février 1573. | A M. de Matignon | 168 |
| CCLXVIII. | 16 février 1573. | Au duc de Montpensier | 168 |
| CCLXIX. | 17 février 1573. | A M. du Ferrier | 168 |
| CCLXX. | 17 février 1573. | Au même | 169 |
| CCLXXI. | 18 février 1573. | A l'évêque de Valence | 169 |
| CCLXXII. | 21 février 1573. | A M. du Ferrier | 170 |
| CCLXXIII. | 22 février 1573. | A M. de Thou | 171 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCLXXIV. | 23 février 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 171 |
| CCLXXV. | 25 février 1573. | Au duc d'Anjou | 172 |
| CCLXXVI. | 27 février 1573. | A M. de Bellièvre | 174 |
| CCLXXVII. | 27 février 1573. | Au duc de Montpensier | 174 |
| CCLXXVIII. | 28 février 1573. | A M. de Gordes | 175 |
| CCLXXIX. | 28 février 1573. | A M. de Thou | 175 |
| CCLXXX. | 1er mars 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 176 |
| CCLXXXI. | 2 mars 1573. | A M. de Matignon | 176 |
| CCLXXXII. | 2 mars 1573. | Au duc de Montpensier | 177 |
| CCLXXXIII. | 2 mars 1573. | Au duc d'Anjou | 177 |
| CCLXXXIV. | 3 mars 1573. | A M. de Thou | 177 |
| CCLXXXV. | 4 mars 1573. | A M. de Bellièvre | 178 |
| CCLXXXVI. | 10 mars 1573. | Au même | 179 |
| CCLXXXVII. | 10 au 15 mars 1573. | Au duc de Nevers | 180 |
| CCLXXXVIII. | 13 mars 1573. | Au duc d'Anjou | 180 |
| CCLXXXIX. | 14 mars 1573. | A M. de Bellièvre | 181 |
| CCLXC. | 14 mars 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 181 |
| CCLXCI. | 14 mars 1573. | A M. de Bellièvre | 182 |
| CCLXCII. | 16 mars 1573. | A M. du Ferrier | 182 |
| CCLXCIII. | 17 mars 1573. | Au duc de Montpensier | 183 |
| CCLXCIV. | 17 mars 1573. | A M. de Matignon | 183 |
| CCLXCV. | 18 mars 1573. | A M. de Gordes | 183 |
| CCLXCVI. | 18 mars 1573. | A M. du Ferrier | 184 |
| CCLXCVII. | 18 mars 1573. | A M. de Damville | 184 |
| CCLXCVIII. | 20 mars 1573. | Au duc d'Anjou | 184 |
| CCLXCIX. | 20 mars 1573. | Au duc de Savoie | 185 |
| CCC. | 21 mars 1573. | A M. de Bellièvre | 185 |
| CCCI. | 23 mars 1573. | A M. de Damville | 186 |




IMPRIMERIE NATIONALE.

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCCII. | Du 25 au 30 mars 1573. | Au duc d'Anjou | 186 |
| CCCIII. | 30 mars 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 189 |
| CCCIV. | 30 mars 1573. | Au même | 193 |
| CCCV. | 1er avril 1573. | A M. de Saint-Gouard | 194 |
| CCCVI. | 2 avril 1573. | Au duc d'Anjou | 194 |
| CCCVII. | 2 avril 1573. | A M. de Gordes | 196 |
| CCCVIII. | 4 avril 1573. | Au duc d'Anjou | 196 |
| CCCIX. | 6 avril 1573. | Au même | 197 |
| CCCX. | 7 avril 1573. | Au duc de Nevers | 198 |
| CCCXI. | 8 avril 1573. | A M. du Ferrier | 199 |
| CCCXII. | 8 avril 1573. | A M. de Gordes | 199 |
| CCCXIII. | 10 avril 1573. | A M. de Damville | 199 |
| CCCXIV. | 12 avril 1573. | Au duc de Montpensier | 200 |
| CCCXV. | 13 avril 1573. | Au maréchal de Cossé | 200 |
| CCCXVI. | 15 avril 1573. | A M. de Gordes | 200 |
| CCCXVII. | 19 avril 1573. | A M. de Thou | 201 |
| CCCXVIII. | 19 avril 1573. | A M. du Ferrier | 201 |
| CCCXIX. | 21 avril 1573. | A M. de Schomberg | 202 |
| CCCXX. | 21 avril 1573. | A la reine d'Angleterre | 206 |
| CCCXXI. | 21 avril 1573. | A M. de Matignon | 206 |
| CCCXXII. | 22 avril 1573. | A la reine d'Espagne | 207 |
| CCCXXIII. | 23 avril 1573. | A M. de Gordes | 207 |
| CCCXXIV. | 23 avril 1573. | Au duc de Montpensier | 207 |
| CCCXXV. | 25 avril 1573. | Aux maire et échevins de Nantes | 208 |
| CCCXXVI. | 26 avril 1573. | A la reine d'Angleterre | 208 |
| CCCXXVII. | 26 avril 1573. | Au duc de Nevers | 209 |
| CCCXXVIII. | 27 avril 1573. | A M. de Thou | 210 |
| CCCXXIX. | 29 avril 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 210 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCCXXX. | 1er mai 1573. | Au duc d'Anjou | 211 |
| CCCXXXI. | 2 mai 1573. | A M. du Ferrier | 212 |
| CCCXXXII. | 2 mai 1573. | Au même | 213 |
| CCCXXXIII. | 3 mai 1573. | A M. de Thou | App. 317 |
| CCCXXXIV. | 5 mai 1573. | Au duc de Nevers | App. 317 |
| CCCXXXV. | 6 mai 1573. | A M. de Thou | 213 |
| CCCXXXVI. | 7 mai 1573. | A M. de Mauvissière | 213 |
| CCCXXXVII. | 13 mai 1573. | A M. de Thou | 214 |
| CCCXXXVIII. | 15 mai 1573. | A M. de Gordes | 214 |
| CCCXXXIX. | 15 mai 1573. | A M. du Ferrier | 215 |
| CCCXL. | 16 mai 1573. | Au duc de Nevers | 215 |
| CCCXLI. | 18 mai 1573. | Au duc de Montpensier | 215 |
| CCCXLII. | 18 mai 1573. | A M. de Matignon | 216 |
| CCCXLIII. | 18 mai 1573. | A M. de Thou | 216 |
| CCCXLIV. | 22 mai 1573. | A M. du Ferrier | 216 |
| CCCXLV. | 24 mai 1573. | A M. de Matignon | 217 |
| CCCXLVI. | 25 mai 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 217 |
| CCCXLVII. | 28 mai 1573. | A M. de Schomberg | 218 |
| CCCXLVIII. | 28 mai 1573. | A M. de Gordes | 219 |
| CCCXLIX. | 28 mai 1573. | A M. de Matignon | 219 |
| CCCL. | 29 mai 1573. | Au roi de Pologne | 220 |
| CCCLI. | 29 mai 1573. | A la reine d'Angleterre | 221 |
| CCCLII. | 30 mai 1573. | A M. de Damville | 223 |
| CCCLIII. | 30 mai 1573. | Au roi de Pologne | 224 |
| CCCLIV. | 31 mai 1573. | Au duc de Nevers | 225 |
| CCCLV. | 31 mai 1573. | Au duc de Montpensier | 226 |
| CCCLVI. | 31 mai 1573. | Au même | 226 |
| CCCLVII. | Juin 1573. | Au roi de Pologne | 226 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCCLVIII. | 1er juin 1573. | Au même | 227 |
| CCCLIX. | 3 juin 1573. | A Mme la duchesse de Ferrare | 228 |
| CCCLX. | 9 juin 1573. | Au roi de Pologne | 228 |
| CCCLXI. | 11 juin 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 229 |
| CCCLXII. | 13 juin 1573. | A M. de Saint-Moris | 230 |
| CCCLXIII. | 13 juin 1573. | A M. de Matignon | 231 |
| CCCLXIV. | 14 juin 1573. | A M. de Gordes | 231 |
| CCCLXV. | 14 juin 1573. | A M. de Matignon | 231 |
| CCCLXVI. | 14 juin 1573. | A M. de Damville | 232 |
| CCCLXVII. | 15 juin 1573. | A M. de Schomberg | 232 |
| CCCLXVIII. | 16 juin 1573. | A M. du Ferrier | 234 |
| CCCLXIX. | 18 juin 1573. | A M. de Matignon | 235 |
| CCCLXX. | 23 juin 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 235 |
| CCCLXXI. | 26 juin 1573. | Au roi de Pologne | 238 |
| CCCLXXII. | 28 juin 1573. | Au duc de Florence | 239 |
| CCCLXXIII. | 29 juin 1573. | Au marquis de Villars | 239 |
| CCCLXXIV. | 29 juin 1573. | A M. de Gordes | 240 |
| CCCLXXV. | 2 juillet 1573. | A M. de Damville | 240 |
| CCCLXXVI. | 3 juillet 1573. | Au roi de Pologne | 240 |
| CCCLXXVII. | 15 juillet 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 241 |
| CCCLXXVIII. | 16 juillet 1573. | Aux princes de la Germanie, aux électeurs du St-Empire. | 242 |
| CCCLXXIX. | 17 juillet 1573. | A M. de Thou | 242 |
| CCCLXXX. | 17 juillet 1573. | Au président Viart | 243 |
| CCCLXXXI. | 18 juillet 1573. | A M. de Gordes | 243 |
| CCCLXXXII. | 20 juillet 1573. | A M. Brulart | 244 |
| CCCLXXXIII. | 20 juillet 1573. | Au Roi Charles IX | 244 |
| CCCLXXXIV. | 23 juillet 1573. | A M. de Danzay | 244 |
| CCCLXXXV. | 24 juillet 1573. | A M. du Ferrier | 245 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCCLXXXVI. | 30 juillet 1573. | A M. de Damville | 246 |
| CCCLXXXVII. | 1er août 1573. | A M. le duc de Nemours | 246 |
| CCCLXXXVIII. | 3 août 1573. | A M. de Damville | 246 |
| CCCLXXXIX. | 3 août 1573. | A M. du Ferrier | 247 |
| CCCXC. | 12 août 1573. | A M. l'abbé de l'Isle | 247 |
| CCCXCI. | 12 août 1573. | Au pape Pie V... GREGOR XIII | 247 |
| CCCXCII. | 12 août 1573. | Aux seigneurs de Venise | 248 |
| CCCXCIII. | 12 août 1573. | A M. de Damville | 249 |
| CCCXCIV. | 13 août 1573. | A M. l'abbé de l'Isle | 249 |
| CCCXCV. | 14 août 1573. | A M. de Gordes | 249 |
| CCCXCVI. | 20 août 1573. | Au même | 250 |
| CCCXCVII. | 22 août 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 250 |
| CCCXCVIII. | 26 août 1573. | A M. de Damville | 251 |
| CCCXCIX. | 31 août 1573. | Au duc de Savoie | 25 |
| CCCC. | 1er septembre 1573. | Au Roi Charles IX | 251 |
| CCCCI. | 2 septembre 1573. | A M. du Ferrier | 252 |
| CCCCII. | 9 septembre 1573. | Au duc de Mantoue | 252 |
| CCCCIII. | 17 septembre 1573. | A M. du Ferrier | 253 |
| CCCCIV. | 21 septembre 1573. | A M. d'Humières | 254 |
| CCCCV. | 22 septembre 1573. | A M. de Danzay | 254 |
| CCCCVI. | 22 septembre 1573. | A M. de Gordes | 255 |
| CCCCVII. | 22 septembre 1573. | Au prince de Toscane | 255 |
| CCCCVIII. | Octobre 1573. | Au duc de Savoie | 257 |
| CCCCIX. | 6 octobre 1573. | A M. de Thou | 257 |
| CCCCX. | 6 octobre 1573. | A M. de Ferals | 258 |
| CCCCXI. | 7 octobre 1573. | Au pape Pie V... GREGOR XIII | 258 |
| CCCCXII. | 7 octobre 1573. | A Mme la comtesse de la Miraude | 259 |
| CCCCXIII. | 7 octobre 1573. | Au sieur Loys Pico | 259 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DÉSTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCCCXIV. | 7 octobre 1573. | Au cardinal d'Armagnac | 260 |
| CCCCXV. | 7 octobre 1573. | Au duc de Mantoue | 260 |
| CCCCXVI. | 14 octobre 1573. | A M. du Ferrier | 261 |
| CCCCXVII. | 16 octobre 1573. | A M. de Varennes | 261 |
| CCCCXVIII. | 16 octobre 1573. | A M. de Danzay | 261 |
| CCCCXIX. | 17 octobre 1573. | Au pape Pie V | 262 |
| CCCCXX. | 17 octobre 1573. | A M. de Tavannes | 263 |
| CCCCXXI. | 31 octobre 1573. | A M. de Damville | 263 |
| CCCCXXII. | 10 novembre 1573. | A M. de Rambouillet | 264 |
| CCCCXXIII. | 13 novembre 1573. | A M. de Gordes | 264 |
| CCCCXXIV. | 14 novembre 1573. | Au Roi Charles IX | 265 |
| CCCCXXV. | 19 novembre 1573. | A M. de Bellièvre | 265 |
| CCCCXXVI. | 21 novembre 1573. | Au duc de Nemours | 265 |
| CCCCXXVII. | 23 novembre 1573. | Au Roi Charles IX | 266 |
| CCCCXXVIII. | 26 novembre 1573. | A la reine d'Angleterre | 267 |
| CCCCXXIX. | 28 novembre 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 267 |
| CCCCXXX. | 2 décembre 1573. | A M. de Villequier | 268 |
| CCCCXXXI. | 4 décembre 1573. | A M. de Bellièvre | 269 |
| CCCCXXXII. | 9 décembre 1573. | A M. de Rambouillet | 269 |
| CCCCXXXIII. | 10 décembre 1573. | A M. de Bellièvre | 269 |
| CCCCXXXIV. | 12 décembre 1573. | A la duchesse de Ferrare | 270 |
| CCCCXXXV. | 17 décembre 1573. | A M. de Damville | 271 |
| CCCCXXXVI. | 17 décembre 1573. | A M. du Ferrier | 272 |
| CCCCXXXVII. | 17 décembre 1573. | A M. de Thou | 272 |
| CCCCXXXVIII. | 22 décembre 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 273 |
| CCCCXXXIX. | 27 décembre 1573. | A M. de Damville | 273 |
| CCCCXL. | 29 décembre 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 274 |
| CCCCXLI. | 29 décembre 1573. | A M. de la Mothe-Fénelon | 275 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCCCXLII. | 29 décembre 1573. | A M. de Bellièvre | 275 |
| CCCCXLIII. | 29 décembre 1573. | A M. le vidame de Chartres | 275 |
| CCCCXLIV. | 31 décembre 1573. | A M. de Thou | 276 |
| CCCCXLV. | 5 janvier 1574. | A M. du Ferrier | 276 |
| CCCCXLVI. | 6 janvier 1574. | Au même | 277 |
| CCCCXLVII. | 13 janvier 1574. | Au Roi Charles IX | 277 |
| CCCCXLVIII. | 13 janvier 1574. | A la Reine Catholique | 277 |
| CCCCXLIX. | 18 janvier 1574. | A M. de la Mothe-Fénelon | 278 |
| CCCCL. | 20 janvier 1574. | A M. de Damville | 279 |
| CCCCLI. | 21 janvier 1574. | A M. de Thou | 279 |
| CCCCLII. | 24 janvier 1574. | A M. de Rambouillet | 279 |
| CCCCLIII. | 25 janvier 1574. | A M. du Ferrier | 280 |
| CCCCLIV. | 27 janvier 1574. | A M. de Rambouillet | 281 |
| CCCCLV. | 5 février 1574. | A M. de la Mothe-Fénelon | 281 |
| CCCCLVI. | 5 février 1574. | A M. Vellutelli | 282 |
| CCCCLVII. | 10 février 1574. | A M. le président de Metz | 282 |
| CCCCLVIII. | 13 février 1574. | Au Roi Catholique | 283 |
| CCCCLIX. | 14 février 1574. | A M. de Rambouillet | 283 |
| CCCCLX. | 18 février 1574. | A la reine d'Angleterre | 285 |
| CCCCLXI. | 22 février 1574. | A M. de Damville | 285 |
| CCCCLXII. | 3 mars 1574. | Au même | 286 |
| CCCCLXIII. | 6 mars 1574. | A M. de Thou | 286 |
| CCCCLXIV. | 9 mars 1574. | A M. de Matignon | 287 |
| CCCCLXV. | 14 mars 1574. | Au même | 288 |
| CCCCLXVI. | 15 mars 1574. | A M. de Bourdeilles | 289 |
| CCCCLXVII. | 16 mars 1574. | A M. de Thou | 289 |
| CCCCLXVIII. | 21 mars 1574. | Au même | 289 |
| CCCCLXIX. | 5 avril 1574. | A M. de Damville | 290 |
| CCCCLXX. | 17 avril 1574. | A M. de Hautefort | 291 |
| CCCCLXXI. | 18 avril 1574. | A M. de Damville | 291 |
| CCCCLXXII. | 18 avril 1574. | A M. du Ferrier | 292 |
| CCCCLXXIII. | 20 avril 1574. | A M. de Damville | 293 |

| NUMÉROS D'ORDRE. | DATES. | DESTINATAIRES. | PAGES. |
|---|---|---|---|
| CCCCLXXIV. | 25 avril 1574. | A M. de Hautefort | 294 |
| CCCCLXXV. | 25 avril 1574. | A M. de Bourdeilles | 294 |
| CCCCLXXVI. | 25 avril 1574. | A M. de la Mothe-Fénelon | 294 |
| CCCCLXXVII. | 29 avril 1574. | A M. le procureur général La Guesle | 296 |
| CCCCLXXVIII. | 29 avril 1574. | Au même | 297 |
| CCCCLXXIX. | 29 avril 1574. | A M. de Damville | 297 |
| CCCCLXXX. | 1er mai 1574. | Au duc de Savoie | 297 |
| CCCCLXXXI. | 9 mai 1574. | A M. de Matignon | 298 |
| CCCCLXXXII. | 12 mai 1574. | Au même | 298 |
| CCCCLXXXIII. | 18 mai 1574. | A M. de Damville | 300 |
| CCCCLXXXIV. | 18 mai 1574. | A M. de Thou | 300 |
| CCCCLXXXV. | 19 mai 1574. | A M. de Matignon | 301 |
| CCCCLXXXVI. | 23 mai 1574. | A M. de la Mothe-Fénelon | 303 |
| CCCCLXXXVII. | 23 mai 1574. | A M. de Matignon | 304 |
| CCCCLXXXVIII. | 23 mai 1574. | Au même | 305 |
| CCCCLXXXIX. | 25 mai 1574. | A MM. les conseillers et échevins de Rouen | 305 |
| CCCCXC. | 25 mai 1574. | Au duc de Nemours | 306 |
| CCCCXCI. | 25 mai 1574. | A M. du Ferrier | 306 |
| CCCCXCII. | 29 mai 1574. | Au grand-duc de Toscane | 307 |
| CCCCXCIII. | 29 mai 1574. | A la grande-duchesse de Toscane | 307 |
| CCCCXCIV. | 29 mai 1574. | Au seigneur don Pietro de Médicis | 307 |
| CCCCXCV. | 30 mai 1574. | A M. de Matignon | 308 |
| CCCCXCVI. | 31 mai 1574. | Au duc de Ferrare | 309 |
| CCCCXCVII. | 31 mai 1574. | Au Roi Charles IX | 310 |
| CCCCXCVIII. | 31 mai 1574. | A M. de Matignon | 312 |
| CCCCXCIX. | 31 mai 1574. | Au même | 313 |

# TABLE DES PERSONNES

## A QUI SONT ADRESSÉES LES LETTRES DE CATHERINE DE MÉDICIS.


### A

Alava (Don Francès de), ambassadeur d'Espagne, 24, 95.
Albret (Jeanne d'), reine de Navarre, 22.
Anjou (Le duc d'), 158, 162, 172, 177, 180, 184, 186, 194, 196, 197, 211, 220, 224, 226, 227, 228, 239, 240, 310.
Armagnac (Le cardinal d'), 260.
Autriche (Anne d'), reine d'Espagne, 12, 51, 99, 140, 184.

### B

Bellièvre (M. de), 1, 28, 146, 148, 150, 152, 153, 155, 157, 174, 177, 179, 180, 182, 185, 269, 275.
Bourdeilles (M. de), 289, 294.
Brandebourg (Le marquis de), 45, 66.
Brulart (M.), 144.
Burghley (Lord), 101, 105.

### C

Chacon (Marie), 12.
Chapin Vitelli, 67.
Charles IX, 59, 244, 265.
Chartres (Le vidame de), 275.
Choisy (M. de), 316.
Cossé (Le maréchal de), 80, 160, 161, 200.
Créquy (Le cardinal de), 145.
Croc (Du), ambassadeur en Écosse, 96.

### D

Damville (Le maréchal), 136, 140, 141, 154, 157, 160, 163, 174, 184, 186, 199, 211, 223, 232, 240, 246, 249, 271, 273, 279, 285, 286, 290, 291, 293, 297, 300.
Danzay (M. de), ambassadeur en Suède, 244, 261.
Dax (Mr l'évêque de), 62.

### E

Élisabeth (La reine d'Angleterre), 60, 89, 97, 103, 105, 165, 206, 208, 221, 267, 285.

### F

Ferals (M. de), ambassadeur à Rome, 75, 100, 258.
Ferrare (La duchesse Renée de), 50, 130, 150, 228, 270.
Ferrare (Le cardinal de), 76.
Ferrare (M. le duc de), 88, 91, 309.
Ferrier (M. du), ambassadeur à Venise, 153, 156, 162, 169, 170, 184, 199, 201, 212, 213, 215, 216, 234, 245, 247, 252, 253, 261, 277, 279, 292, 306.
Florence (Le duc de Cosme de Médicis), 16, 21, 34, 37, 39, 40, 41, 42, 46, 47, 49, 55, 57, 76, 77, 78, 79, 102, 112, 127, 135, 142, 150, 159, 239, 307.
Fourquevaux (M. de), ambassadeur en Espagne, 2, 5, 14, 19, 24, 25, 26, 29, 30, 38, 39, 40, 43, 47, 48, 64, 65, 76, 78, 85, 90, 94.

### G

Gênes (Les seigneurs de la république de), 114.
Gondy (M. Gérome de), 45.
Gordes (M. de), 31, 87, 175, 196, 199, 202, 209, 214, 219, 231, 240, 243, 245, 249, 255, 264.
Grand maître de Malte, 33.
Granrie (M. de), 141.
Grégoire XIII (Le pape), 106, 110, 116, 134, 144, 149, 159, 241, 258, 262.
Guemenée (M. de), 314.

### H

Hautefort (M. de), 96, 291, 294.
Horte (Le vicomte de), 112.
Himières (M. d'), 2, 5, 30, 254.

### J

Juana (Dona), sœur de Philippe II, 88.

### L

La Fontaine (M. de), 141.
La Guesle (Le procureur général), 297.
La Mirande (La comtesse de), 51, 258.
La Mothe-Fénelon, ambassadeur, 3, 6, 10, 11, 15, 17, 18, 26, 28, 31, 35, 44, 52, 56, 70, 81, 109, 111, 117, 118, 119, 122, 135,





Imprimerie nationale.

137, 149, 156, 157, 158, 160, 164, 176, 180, 189, 193, 210, 215, 235, 241, 250, 267, 273, 274, 275, 278, 281, 294, 303.
Longueville (Le duc de), 117.

M

Mandelot (M. de), 94, 109.
Matignon (M. de), 151, 158, 168, 176, 183, 206, 215, 217, 219, 231, 235, 287, 288, 298, 301, 304, 305, 308, 309, 312, 313.
Mauvissière (M. de), 103.
Médicis (Pietro de), 307.
Monluc, évêque de Valence, 116, 169.
Montpensier (Le duc de), 156, 157, 158, 174, 177, 179, 183, 200, 215, 226.

N

Nemours (La duchesse de), 1, 35, 47, 50, 84.
Nemours (Le duc de), 34, 93, 246, 265, 306.
Nevers (Le duc de), 144, 145, 156, 180, 198, 209, 215, 225, 316.

P

Paris (Les échevins de), 19, 20, 52, 89.
Paris (Les gens du Parlement de), 63, 66, 84, 92, 100.
Petrucci, ambassadeur de Toscane, 42, 102.
Philippe II, 1, 12, 13, 35, 37, 38, 48, 58, 60, 87, 109, 113, 133, 139, 152, 251, 277, 283, 315.
Pico (Louis), 259.
Pie V (Le pape), 93.
Piennes (M. de), 54.
Poizieux (M^lle de), 3.
Prie (M. de), 89.
Princes de la Germanie, 242.

R

Rambouillet (M. de), 58, 146, 264, 269, 279, 281, 283.
Roissy (M. de), 18.
Rouen (Les échevins de), 130, 305, 309.
Rouen (Les gens du Parlement de), 35.

S

Saint-Gouard (M. de), ambassadeur en Espagne, 31, 107, 114, 140, 148, 164, 194.
Saint-Moris (M. de), 230.
Savoie (La duchesse de), 20, 22.
Savoie (Le duc de), 185, 251, 257, 297.
Schomberg (M. de), 80, 120, 142, 202, 218, 232.
Strozzi (Philippe), 119.
Sussex (Le comte de), 101.

T

Tavannes (Le maréchal de), 144, 145, 263.
Thou (M. le premier président de), 66, 81, 86, 88, 91, 92, 95, 96, 99, 102, 103, 107, 171, 175, 201, 210, 212, 213, 214, 216, 242, 257, 272, 276, 279, 286, 289, 300, 316.
Toscane (Le prince de), 24, 255.
Toulouse (Les capitouls de), 121, 128.

U

Ursin (Le cardinal), 138.

V

Varennes (M. de), 261.
Venise (Les seigneurs de la république de), 68, 148.
Viart (Le président), 35, 243, 293.
Villars (Le marquis de), 146.
Villequier (M. de), 268.
Villeroy (M. de), 108.

# TABLE DES MATIÈRES.

## A


Aix, 92.

Alava (Don Francès d'), rassuré par Catherine sur la santé de la jeune reine, femme de Charles IX, 24. — Ses mauvais procédés envers Catherine, 30. — Bruits qu'il fait courir d'une prétendue cession de Sienne à Don Juan d'Autriche, 49. — Plaintes que fait de lui Catherine à Philippe II, 58, 60. — Mériterait une sévère remontrance, 60. — S'enfuit de Paris, 61. — Prétexte une maladie pour ne pas prendre congé de Charles IX, 61. — Catherine demande à Philippe II de le réprimander sévèrement, 61. — Son dernier entretien avec Catherine, 64. — Ses griefs, ses plaintes, 64.

Albe (La duchesse d'), présents que lui fait Catherine, 2. — Retirée d'auprès les infantes, 6, 13, 14.

Albe (Le duc d'), emploie Cavalcanti, 32, note. — Les dépêches de son courrier prises, 51. — Reprend Valenciennes, 106, note. — Invité à faire tuer les prisonniers de Mons, 115, note. — Ses succès satisfont Catherine, 134. — Le traitement favorable qu'il fait à Ludovic de Nassau blâmé par elle, 134. — Reîtres recrutés par lui, 194, note. — Nouvelle répandue de sa mort, 203, note. — Succès qu'il obtient sur la flotte du prince d'Orange, 232. — Motifs de sa générosité envers Ludovic de Nassau, 233, note. — Blâme la Saint-Barthélemy, 233, note. — Hostile au nouveau roi de Pologne, 254, note. — Envoie de l'argent à Marie Stuart, 274.

Alberi (Martin), attendu à Paris, 128.

Albi (L'évêque d'), recommandé par Catherine à Damville, 240.

Albret (Jeanne d'), reine de Navarre, parle de la visite du maréchal de Cossé, 22, note. — Ses plaintes à Catherine, 23, note. — Proteste de son dévouement, 23 note. — Projet de lettre que Catherine soumet à Charles IX pour l'inviter à venir à la cour, 59. — Sa lettre à Catherine, 65, 66. — Se plaint de la défaveur faite à son fils, 66. — Prend les bains en Béarn, 70, note. — Opposée au mariage de son fils avec Marguerite de Valois, 75, note. — Menacée, si elle persiste dans son refus, 75, note. — Simple mention de sa mort par Catherine, 106.

Alençon (Le duc d'), fortune que le vidame de Chartres ambitionne pour lui, 8, note. — Catherine veut le poser comme prétendant à la main de la reine Élisabeth, 23. — Elle prie Walsingham de l'appuyer auprès de ladite reine, 74. — Son mariage recommandé de nouveau par Catherine à La Mothe-Fénelon, 90. — Recommandé également à Burghley, 105. — Nouvelles instances pour son mariage, 109. — Ce projet jugé par Catherine en bonne voie, 120. — Désiré au lendemain de la Saint-Barthélemy, 123. — Portrait que Catherine fait du duc d'Alençon à La Mothe-Fénelon, 157. — Il est recommandé par elle au maréchal de Cossé durant le siège de la Rochelle, 160. — Ce qu'elle dit de lui à La Mothe-Fénelon, 160. — Le projet de mariage retardé par Élisabeth, 161, note. — Nouvelles instances de Catherine afin qu'Élisabeth en finisse, 169. — Menées contre ce projet, 198, note. — Détails que Catherine donne sur cette négociation, 186, 187, 188. — Réponse aux articles proposés par Élisabeth pour la réalisation du contrat de mariage, 187, note. — Ce qu'y ajoute lord Burghley, 185, note. — Ce projet débattu entre Catherine et Walsingham, 189, 191, 193, note. — Le duc persiste à vouloir épouser Élisabeth, 208. — Entrevue demandée pour lui par Catherine, 208. — Réponse que la reine Élisabeth adresse à ce sujet, 208, 209, note. — Walsingham favorable à cette union, 211. — L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne jugée favorable pour sa réussite, 217. — Lettre que la

reine Élisabeth écrit au duc pour temporiser, 217, note. — Il demande à aller la voir, 222. — Catherine y consent, quel que soit le résultat de cette entrevue, 223. — Chargé du gouvernement de Paris, 226, note. — Signe une lettre à la reine d'Angleterre, 229, note. — Cité, 229. — Catherine invitée à différer de quelques mois la négociation de ce mariage, 236. — D'après l'avis du capitaine Franchetti, elle doit être retardée, 236. — Entrevue demandée de nouveau pour le duc à la reine Élisabeth, 237, note. — Conditions qu'elle y met, 238, note. — Sa réponse à ce sujet, 239. — Cette entrevue recommandée par Catherine à La Mothe-Fénelon, 242. — La maladie du duc, 256. — Son rétablissement, 256. — Lettre que lui écrit la reine Élisabeth, 256, note; 261. — Randolph a une très bonne impression de lui, 208. — Son mariage recommandé à La Mothe-Fénelon, 253. — Il est compromis, 267, note. — Burghley en attribue le motif aux marques visibles de la petite vérole, 287, note. — Randolph chargé de le vérifier, 265, note. — Sa lettre à Walsingham, 253. — Catherine désire le succès de ce mariage, 274, 275. — Elle parle des chances qu'elle y entrevoit, 281. — Tentative d'évasion du duc, 292, note. — Enchantement du fait de Ruggieri pour lui faire aimer La Mole, 297. — Sollicite la grâce de La Mole et de Coconas, 303, note. — Obtient qu'ils ne soient point exécutés en Grève, 303, note. — Chagrin qu'il prend de leur mort, 304, note. — Assure Catherine de sa soumission au roi de Pologne, 310.

Alfonsina Orsini, grand'mère de Catherine, 136.

Allemagne (L'), 8, note; 243, note.

Allemagne (Les princes d'), 203, note.

—— (Faux bruits répandus en), 263.

Allemands (Les), 258.

Amboise, 86, 87, 88, 89.

Anet, 42.

Angers, 185, note. — Ses échevins complimentés par Catherine, 67.

Angleterre (L'), 119, 123, 249.

Angleterre (Les États d'), 9.

Angoulême (Le chevalier d'), l'abbaye de Clairac demandée pour lui par Catherine, 155.

Angoussolle (Le comte Jehan d'), ses intrigues en Suisse, 28, 39, 43.

Anjou (Le duc d'), cité, 3. — Son projet de mariage avec la reine Élisabeth, poursuivi à la fois par le cardinal de Châtillon et le vidame de Chartres, 7, note. — Catherine préférerait pour lui une parente de la reine, 9. — Lettre de l'évêque de Glascow lui est communiquée, 16. — Catherine ambitionne pour lui la souveraineté du Comtat et Avignon, 17. — S'en ouvre à Cosme de Médicis, 17. — Elle croit que la négociation de son mariage avec la reine Élisabeth n'a pour but que de les tromper, 18. — Il refuse d'épouser la reine Élisabeth, 26. — Motifs qu'il en donne, 26, note. — S'y décide, 31. — Cette négociation traitée par Cavalcanti, 36. — Son portrait commandé à Janet, 52. — Son mariage en bonne voie, 53. — Lettre écrite par Élisabeth au sujet de la demande faite par lui de sa main, 61, 62, note. — L'évêque de Dax chargé de l'encourager à épouser la reine Élisabeth, 63. — La rupture de son mariage n'altérera pas l'amitié entre les deux couronnes, 70, note. — La reine Élisabeth s'est refroidie, 74. — Lettre que lui écrit Saint-Gouard pour lui faire connaître la crainte qu'a Philippe II d'être attaqué par la France, 107, 108, note. — Catherine pense pour lui à la fille aînée de Philippe II, 114. — Accusé d'être l'instigateur de la Saint-Barthélemy, 131. — Cité, 122. — Le légat favorable à son élection au trône de Pologne, 131. — Édouard VI a été son parrain, 137. — Désiré pour chef d'une armée de terre contre les Turcs, 138, note; 145, note. — Part pour la Rochelle, 153. — Son itinéraire tracé par Brulart, 153, note. — Ses chances au trône de Pologne, 156, note. — Ce que lui écrit Catherine au sujet du mariage de M^lle de Mouchy, 158. — Elle le prie de donner à M. de Mandelot la compagnie de gendarmes de feu M. de Ventadour, 163. — Écrit à Charles IX en faveur de M. de Matignon, 163, note. — Difficultés que soulève son élection au trône de Pologne, 170, note. — Catherine lui envoie copie des lettres de La Mothe-Fénelon, 172. — Elle le prie de hâter le siège de la Rochelle, 172. — Rend un compte détaillé au Roi son frère des opérations de ce siège, 172, note. — Il attend la réponse de La Noue entré dans la ville, 172, note. — Charge Bouillé de veiller sur Belle-Isle, 173, note. — Entretient Charles IX de l'attaque du bastion de l'Évangile, 173, note. — Prévenu par Catherine des préparatifs de Montgomery, 173. — Prié par elle de faire choisir le capitaine Dallon pour gouverneur du vicomte de Curson, 177. — Conseils donnés par Tavannes, lui sont transmis par Catherine, 180. — Invité par elle à se défier de La Noue, 180. — Lettre qu'elle lui écrit au sujet du mariage du duc d'Alençon, 186, 187, 188. — Recommandations qu'elle lui fait durant le siège de la Rochelle, 194, 195. — Prévenu qu'elle a fait répandre

le bruit que Philippe II veut faire tuer le prince d'Orange, 195. — Instructions qu'il reçoit de Charles IX, en cas de prise de la Rochelle, 195, note; 198, note. — Prévenu par lui de la venue de la flotte de Montgomery, 207. — Prié de faire prendre par celui qui commandera la compagnie de feu Cosseins les enseignes commandées par celui-ci, 212. — Prévenu par Catherine du meurtre de M. de Mauvissière, 214. — Chargé par Charles IX d'en faire la punition, 214. — Son élection au trône de Pologne annoncée par Catherine à La Mothe-Fénelon, 217. — Craintes exprimées pour son passage en Allemagne, 219. — Mis au courant par Catherine des menées et des armements de Montgomery en Angleterre, 220. — Invité par elle à remercier Dieu de son élection au trône de Pologne, 226; — à obéir aux intentions du Roi son frère après la soumission de la Rochelle, 227; — à ne plus mettre ce mot *serviteur*, en lui écrivant, mais *fils*, 227. — Lettre que lui écrit Charles IX au sujet de son passage en Pologne, 227, note. — Invité à envoyer vingt-cinq blancs-seings pour les princes de la Germanie, 227, note. — Prévenu par Catherine de la publication de son élection, 228; — de la prochaine arrivée de l'ambassade polonaise, 228. — Lettres qu'elle l'engage à écrire, 229. — La venue d'un seigneur polonais lui est annoncée, 229. — Invité à se faire appeler roi, 229; — à protester de son obéissance au Roi son frère, 229. — Ses tentatives pour réduire la Rochelle, 233. — Détails sur son élection au trône de Pologne, 234, note. — Sera bien accueilli par le landgrave de Hesse, 234, note; — par l'empereur Maximilien, 234, note. — Échappe à un grand danger au dernier assaut donné à la Rochelle, 235. — A prévenu une surprise que devait tenter Montgomery, 236. — Regrets que lui exprime Catherine de n'avoir pu donner la place de secrétaire du roi à Ruzé son secrétaire, 239. — La Guiche recommandé par lui aura une compagnie de 50 hommes d'armes, 239. — Lettre de la reine d'Angleterre lui est envoyée, 239. — Recommandations que lui fait Catherine au sujet des 5,000 soldats qu'il doit emmener en Pologne, 240. — Recevra bientôt le nouvel édit de pacification, 241. — Recommandations que Catherine fait à Danzay au sujet de son passage en Pologne, 244. — Son entrée dans les villes, 244. — Attendu à Paris, 244. — Cité, 247. — Son élection au trône de Pologne bien accueillie par Grégoire XIII, 248. — Elle sera profitable à la religion catholique, 248. — Cité, 251. — Vérification des lettres de supplément à son apanage, 257. — Déclaré par Charles IX son héritier à la couronne, 257, note. — Permission lui est donnée de faire couper des bois pour les dépenses de son voyage de Pologne, 258. — Les lettres de supplément à son apanage sont vérifiées par le Parlement, 257. — Sa légitimité à l'héritage de France reconnue en conseil par Charles IX, 257, note. — Renonce à passer par le Danemark, 262, note. — Prêt à partir pour la Pologne, 264. — Catherine annonce son prochain départ, 264. — Une lettre de Pinart attribue le retard à une indisposition, 264, note. — Charles IX malade se flatte de son prochain rétablissement pour le conduire à Nancy, 264, note. — Charles IX écrit à La Mothe-Fénelon que, pris par la maladie, il n'a pu l'accompagner plus loin que Vitry-le-François, 265, note. — Accompagné par Catherine jusqu'en Lorraine, 266. — Décharge donnée de ses bagues par Catherine à M. de Villequier et à Vigny, 269. — Elle se plaint de n'avoir pas de ses nouvelles, 270. — Détails donnés par Schomberg à Catherine sur son voyage, 270, note. — S'arrête à Fulda, 270, note. — Attendu par le landgrave, 270, note. — Escorte que lui donne le comte Palatin, 270, note. — Secours d'argent dont il a besoin, 275, 277. — Catherine demande à M. de Rambouillet de bien la renseigner sur sa réception en Pologne, 281. — Détails donnés sur son entrée dans son nouveau royaume, 284. — Sa lettre au sujet de l'arrestation de La Mole et de Coconas, 295, note. — La mort de Charles IX lui est annoncée par sa mère, 310. — La régence que lui a confiée le feu Roi lui est notifiée, 310. — Indications pour l'itinéraire de son retour, 311. — Conseils qui lui sont donnés pour tâcher de conserver la Pologne pour lui ou pour son frère, 311. — Sa conduite comme roi lui est tracée, 312.

Anne (La princesse). Voy. Autriche.

Arches (Le sieur des), envoyé à Lyon pour y administrer la justice, 89. — Recommandé par Catherine aux échevins, 89.

Armagnac (Le cardinal d'), félicité par Catherine du traité qu'il a fait avec le gouverneur d'Orange, 259.

Aubespine (L'), envoyé à Londres, 18. — Cité, 29.

Audelet, titulaire du prieuré de Champagne, 33.

Aumale (Le duc d'), regrets de Catherine sur sa mort, 180.

Autriche (Anne d'), reine d'Espagne, son passage en Espagne, 5. — Catherine invite Fourquevaux à la vi-

siter, 5. — Un gentilhomme sera envoyé spécialement pour cette mission de congratulation, 6. — Félicitée par Catherine de son heureuse arrivée en Espagne, 12. — Lettre qu'elle lui écrit et dans laquelle elle proteste de son affection envers le roi son mari, 51. — La grossesse de sa sœur lui est annoncée, 99. — Catherine lui renouvelle ses assurances de bonne affection, 207. — Elle lui fait part de la naissance de sa petite-fille, 140. — Lettre qu'elle lui écrit à l'occasion de la mort de sa belle-sœur, la veuve du roi de Portugal, 277. — Les Infantes lui sont recommandées, 278.

Autriche (Barbe d'), duchesse de Ferrare, sa mort, 145.

Autriche (Don Juan d'), prétendue cession que le duc de Florence lui a faite de Sienne, 49. — Marie Stuart disposée à l'épouser, 82. — Chef de l'armée navale contre les Turcs, 139, note.

Autriche (Élisabeth d'), sa légère indisposition, 24. — Sa convalescence assurée, 29. — Sa grossesse annoncée par Catherine à la duchesse de Nemours, 34. — Inquiétudes que lui cause un accident de chasse de Charles IX, 50, note. — Ses couches prochaines, 93. — Supporte bien sa grossesse, 104, note.

Autriche (La Maison d'), 8, 120, 121, note; 198, 273.

Avogadre (Pietro), offre à Catherine de lui livrer une place en Italie, 280, note. — Lettre à ce sujet de du Ferrier, 280, note.

Aymont (Le Jésuite), Catherine engage le duc d'Anjou à se défier de lui, 225.

## B

Baden (La diète de), 151.

Balagny, envoyé en Pologne, 151. — Charles IX se plaint de ses lenteurs, 151, note. — Rend compte de l'élection du duc d'Anjou, 223, note.

Bar (La ville de), 266.

Barbezieux, s'empare des meubles de Mme d'Andelot, 23, note. — Lettre que lui écrit Catherine, 162.

—— (La ville de), 290, note.

Barbi (Le comte de), 271, note.

Basée, 143, note.

Bavière (La fille du duc de), épouse l'archiduc Charles, 9.

—— (Le duc de). Sa maladie, 104, note.

Bayonne (L'entrevue de), 123.

Bazin (Jean), part qu'il prend à l'élection de Pologne, 228. — Apportera la nouvelle de la publication de cette élection, 228. — Note sur lui, 228. — Assurances qu'il donne, 229. — Rapporte des nouvelles de Pologne, 234, note.

Béarn (Le), 70, note.

—— (Les gens du), jouent un tour à M. de Gramont, 210.

Beaumont-sur-Oise, 124.

Beauvielle (M. de), envoyé à Rome, 100, note; 139, 257, 276.

Bellegarde (M. de), proposé par Catherine pour chef des soldats qui suivront le duc d'Anjou en Pologne, 241.

Belle-Isle, 221.

Bellièvre. Catherine l'invite à se conformer aux instructions du Roi son fils, 1. — Informé par Charles IX d'une grave sédition survenue à Paris, 145, note. — Complimenté par Catherine pour avoir obtenu le renvoi de la journée des lignes, 145; — pour avoir fait traduire en allemand sa version sur la Saint-Barthélemy, 147. — Chargé de lever en Suisse 500 hommes pour la garde du Roi, 148. — Prévenu que son frère ne peut encore aller le remplacer, 150. — Catherine le félicite d'être arrivé à temps pour assister à la diète de Baden, 151. — Charles IX lui écrit au sujet des difficultés que soulève cette diète, 151, note. — Catherine le prie de s'occuper d'un emprunt pour le nouveau roi de Pologne, 152. — Le congé de son frère demandé par Catherine à Damville, 154. — Mis au courant par Brulart du départ du duc d'Anjou pour la Rochelle et de son itinéraire, 153. — Détails que lui transmet Charles IX sur ce qui s'est passé en Bresse, 155, note. — Remercié des concessions qu'il a obtenues en Suisse, 156. — Chargé de porter de 800 à 1,200 hommes la levée des Suisses pour la garde du Roi, 154. — Prié par Catherine de les faire marcher, 178. — Invité par Charles IX à faire précéder la levée des Suisses par une avant-garde de 800 hommes, 178. — Complimenté par Catherine et assuré de sa protection, 181. — Invité à veiller sur toutes les mauvaises pratiques tentées en Suisse, 182. — Il annonce que Ludovic de Nassau veut tenter de secourir la Rochelle, 185, note. — Pressé par Catherine de faire partir la nouvelle levée de 6,000 Suisses, 265. — La venue de M. de Hautefort pour remplacer La Fontaine-Godart lui est annoncée, 265. — Catherine lui envoie Saugier, 269. — L'engage à prendre toutes ses précautions en traversant l'Allemagne, 269. — Prévenu par elle de son arrivée à Reims.

270. — Chargé de trouver l'argent dont le roi de Pologne a besoin, 273.
Berlin (Archives de), 45.
Berne, 147.
—— (Ceux du canton de), gratifiés de sel marin, par Catherine, 31.
Biette, envoyé du roi de Suède, 41. — Catherine est satisfaite de lui, 41.
Bigareau (Le sieur de), envoyé en Pologne, 269.
Biron, porte de l'argent à Strozzi, 119. — Sa lettre à La Noue au sujet de la soumission de la Rochelle, 172, note. — Chargé d'interroger La Noue, 185. — Traite de la paix avec lui, 290.
Bische (Le comté de), 177.
Blamont, 271, note.
Blanzac (La ville de), 289, note.
Blois, 34, 35, 75, 76, 77, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 90, 135.
Bohême (Les princes de), fils de l'empereur Maximilien, séjournent en Espagne, 19.
Boinville (Le président), chargé d'interroger Ruggieri, 296, note.
Boisdoré (Le sieur de), recommandé pour une charge de guidon à M. de Guemenée par Catherine, 315.
Boivin (François), envoyé du duc de Savoie, 20. — Recommandé au duc de Florence, 21. — Emilio son fils recommandé également, 21.
Bonacorsi, président général des finances, 306.
Bonin. Le maître des requêtes appuyé par Catherine dans son projet de mariage avec Gilette de Quelen, 315.
Bonneuil (M. de), 296.
Bordeaux, 291, note.
—— (Les gens du Parlement de), lettre que leur écrit Catherine, 51.
Bouchage (Du), en procès avec le duc de Montpensier, 100. — Lettre qu'il reçoit de Nançay, 183, note.
Bouchard (René), porte-manteau de Catherine, 289.
Bouillon (Le duc de), possesseur de Sedan, 298, note.
Boulogne (La Maison de), 250.
—— (La ville de), 103, 113, 211.
—— (Le château de), 49, 105, 239, 240, 246, 248, 249.
Bourbon (Le cardinal de), désavoue Landonnière, 64. — Absolution demandée pour lui, 139, note. — Officie pour le baptême de la fille de Charles IX, 161, note. — Cité, 253.
Bourdeille, félicitations que Catherine lui adresse, 289.
Bouroiné (M. de), 306.
Bourgogne (La recette générale de), 206.
Bourgueil, 83.
Bout, chantre de la chapelle de Catherine, recommandé par elle aux chanoines de l'église de Saint-Esprit de Tours, afin qu'ils lui conservent le salaire qu'il y recevait, 50.
Brachet (Charles), nommé conseiller au siège présidial d'Orléans, 300. — Catherine écrit en sa faveur au président de Thou, 300.
Bragelonne (Le sieur de), avertit Catherine de l'émeute provoquée par le transport de la croix de Gastines, 89, note.
Brandebourg (Le), 80, note.
—— (Le marquis de). Lettre que lui écrit Catherine, lui promettant même amitié qu'à son père, 45. — Nouvelle lettre que lui écrit Catherine, 67. — Cité, 218, 266, 277.
Bremond d'Ars (Le vicomte), cité, 31, note.
Brest, 241.
Bretagne (Anne de), épouse de Louis XII, 258, note.
—— (François, duc de), 258, note.
Brion, 184.
Briquemault, arrêté dans l'hôtel de Walsingham, 118.
Brissac (M. de). Sa fille aînée mariée au comte de Mansfeld, 304, note.
Bruet, chargé des affaires de Catherine en Italie, 47, 58, 114, 128, 135, 142.
Brunswick (Le duc de), 122, note.
Bruxelles, 68, 254.
Buchanan. Son libelle contre Marie Stuart prohibé par Catherine, 92.
Buckhurst (Lord). Son entretien avec Catherine, 31, 32. — Sa lettre à la reine Elisabeth, 31, note. — Ce qu'il dit de Cavalcanti, 32, note. — Cité, 36.
Burghley (Lord). Walsingham lui fait part d'un entretien qu'il a eu avec Catherine, 36. — Lettre qu'il lui écrit, 37, note. — Favorable au mariage du duc d'Anjou, 53. — Ses lettres, 62, note. — Relation que lui envoie Walsingham d'un entretien qu'il a eu au sujet de Marie Stuart, 72, note. — Lettre qu'il reçoit de lui, 98, note. — Walsingham dans une lettre datée de Blois lui résume la situation, 69 et 70, note. — Catherine lui recommande le maréchal de Montmorency et M. de Foix qui vont à Londres, 101. — Lettre qu'il reçoit de Catherine, 105. — Désiré par elle pour une mission en France, 135. — Ce qu'il propose pour le mariage du duc d'Alençon, 187, note; 188, note. — Transmet à La Mothe-Fénelon l'offre d'une intervention de la reine Elisabeth pour pacifier la France, 230. — Lettre qu'il reçoit de Valentin Dale, 238, note. — Cité, 250, note. — Ce qu'il dit à La Mothe-Fénelon des marques de la petite vérole du visage du duc d'Alençon, 265, note. — Lettre que lui écrit le docteur Dale, 277, note. — Lettre qu'il reçoit de Montgomery, 298, note.
Bussy d'Amboise, envoyé au siège de Domfront, 299, note.

## C

Camille, envoyé par le duc de Nevers, 225.

Carentan, 298, note; 308.

Casimir (Le duc Jean), visité par Schomberg, 80, note. — Cité, 113, note. — Schomberg invité à le voir de nouveau, 143, note. — Escorte le roi de Pologne, 250, note. — Ses réclamations pour les sommes qui lui sont dues, 283. — Catherine en entretient le président Viart, 283.

Casse, envoyé par Danzay, 294.

Castres, 128, note.

Catet, conseiller du Parlement de Bordeaux, 83.

Cavalcanti, remet à Catherine un portrait de la reine Élisabeth, 32. — Détails sur lui, 32, note. — — Désire être chargé de la négociation du mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth, 33. — Envoyé à Londres, 36. — Raconte à Burghley un accident de Charles IX à la chasse, 49.

Cayas (Le secrétaire d'État). Son entretien avec M. de Saint-Gouard au sujet du mariage du prince de Navarre, 77, note.

Chacon (Marie). Catherine s'applaudit de la voir auprès des Infantes ses petites-filles, 13. — Les lui recommande, 38.

Chalons, 266.

Chambord (Le château de), 100.

Chambre (Le marquis de la). Sa compagnie demandée au duc de Savoie par Catherine pour le comte de la Chambre, son fils, 251. —

Champagne (Le prieuré de), sollicité par Catherine en faveur du chevalier de Seurre, 33, 42, 55, 56.

Chantereau, 110, 210, 228, 262.

Chapelles (M. des). Apporte des nouvelles du siège de Domfront, 304, note.

Charles VIII, 258, note.

Charles (L'archiduc), préféré comme époux par la reine Elisabeth, 7. — Se marie à sa cousine de Bavière, 9.

Charles IX. Sa lettre à La Mothe-Fénelon au sujet de l'Écosse, 4, note. — Une lettre de l'évêque de Glascow lui est communiquée, 26. — Se plaint de la façon dont Torres a traité le mariage de sa sœur, 25, note. — Ne veut plus entendre parler de ce projet, 25, note. — Se plaint à Fourquevaux des mauvais procédés d'Alava, 30, note. — Désavoue l'intention qu'on lui prête de vouloir faire la guerre au roi d'Espagne, 41, note. — Catherine lui cache les mauvais propos tenus pour ne pas l'exciter contre le roi d'Espagne, 48. — Son accident de chasse, 49. — Propositions que lui fait Catherine pour l'état de la maison de sa sœur Marguerite, 59. — Pour les cadeaux qu'elle lui destine, 59. — Invité à envoyer le maréchal de Cossé auprès de Jeanne d'Albret pour la prier de venir à la cour, 59. — Don Francès de Alava s'enfuit de Paris pour ne pas prendre congé de lui, 61. — Sa lettre à Schomberg pour assurer les princes de la Germanie de son bon vouloir, 67, note. — Complimenté de son mariage par Contarini, 68. — Annonce à La Mothe-Fénelon la prochaine arrivée de M. de Foix, 69, note. — Lui fait part d'un entretien avec Walsingham, 69. — Dans les conditions exigées par Élisabeth pour la religion voit un prétexte de rupture de son mariage avec son frère, 69, note. — Affirme à La Mothe-Fénelon que, sans la question de la religion, ce mariage eût été chose conclue, 70, note. — Il a reçu l'amiral à Blois sur la supplication qu'il lui en a faite, 70. — Depuis son arrivée s'est entendu avec lui pour l'exécution de l'édit, 70, note. — Obligé par honneur de soutenir Marie Stuart, 73, note. — Donne à Fourquevaux les raisons qui justifient le séjour de Ludovic de Nassau à la cour, 77. — Écrit à M. de Cossé au sujet d'un emprunt à négocier à Paris, 80, note. — Sa lettre aux échevins de Paris à l'occasion des troubles suscités par l'enlèvement de la croix de Gastines, 85, note. — Lettre à La Mothe-Fénelon à l'occasion d'un libelle contre Marie Stuart, 93, note. — Entretient Vulcob de la maladie du duc de Bavière et du roi de Pologne, 104, note; — des troubles des Pays-Bas, qu'il désavoue, 104, note. — Désavoue également toute entente avec le comte Ludovic de Nassau, 106, note. — Ce qu'il dit des troubles des Pays-Bas, 106, note. — N'y entreprendra rien, 106, note. — Ordonne à Mandelot d'arrêter les courriers venant d'Italie, 110. — Prie Schomberg de faire entendre aux princes de la Germanie les causes de la mort de Coligny, 112. — Annonce la Saint-Barthélemy au vicomte de Horte, 112. — Le prie de veiller à la sécurité de Bayonne, 112, note. — D'y maintenir l'ordre et le repos, 112, note. — De punir les contrevenants, 112. — Compte rendu que lui envoie Saint-Gouard de son entretien avec Philippe II après la Saint-Barthélemy, 115, note. — Lettre qu'il écrit au maréchal de Cossé pour défendre de tuer et de piller, 127, note. — Félicite les

capitouls de Toulouse du maintien de l'ordre dans leur ville au lendemain de la nouvelle de la Saint-Barthélemy, 128. — Lettre qu'il reçoit d'eux, 128, note. — Fait part à M. de Bellièvre d'une émotion survenue dans Paris, 145, note; — de ce qu'il a répondu au légat Ursin, 150, note. — Déclare ne vouloir pas entrer dans la ligue catholique, 150, note. — Entretient Bellièvre des difficultés que soulèvera la diète de Baden, 151. — Refuse de coopérer à la destruction de Genève, 153. — Donne des détails sur ce qui s'est passé en Bresse, 155, note. — Complimente Bellièvre de la levée de Suisses qu'il a obtenue, 156, note. — Entretient La Mothe-Fénelon de la mission du comte de Worcester, 156, note. — Se plaint des Guises, 156, note. — Sa lettre au sujet de la comtesse de Randan, 201, note. — Écrit au duc d'Anjou au sujet de la levée des Suisses qu'il a fait suspendre, 157, 158, note. — Fait savoir à La Mothe-Fénelon que la mission du comte de Worcester est limitée au baptême de sa fille, 161, note. — Le prévient qu'il a envoyé Mauvissière pour le recevoir, 161, note. — Lui observe que la reine Élisabeth cherche à retarder son mariage avec le duc son frère, 161, note. — Le prévient que Worcester et Walsingham doivent en parler à la Reine sa mère, 161, note. — Annonce à Saint-Gouard l'accomplissement du baptême de sa fille, 161, note. — Invite l'évêque de Dax à s'entendre avec celui de Valence, 162, note. — Proteste de sa bonne volonté envers les Vénitiens, 162, note. — Lettre que le duc d'Anjou lui écrit en faveur de Matignon, 163, note. — Entretient Saint-Gouard des difficultés que rencontre l'élection de son frère au trône de Pologne, 170, note. — Invite Bellièvre à faire précéder la marche des Suisses par une avant-garde de 800 hommes, 178. — Sa lettre à Schomberg au sujet de la marche des Suisses, 139. — Se blesse en chassant le sanglier, 184. — Annonce au duc d'Anjou qu'il commence à se guérir, 185, note. — Lui fait part de la venue de Ludovic de Nassau, 185, note. — Va faire marcher les Suisses, 185, note. — Rend compte à Saint-Gouard des opérations du siège de la Rochelle, 177, note. — Prévient le duc d'Anjou de la venue de la flotte de Montgomery, 207, note. — Décidé à faire punir le meurtrier de Mauvissière, 214. — Sa lettre à Schomberg relative à la négociation de Pologne, 218, note. — Manifeste au duc d'Anjou les inquiétudes que lui cause le mauvais vouloir de la reine Élisabeth, 220, note. — Consent au départ du duc d'Alençon pour l'Angleterre, 222. — Sa lettre à La Mothe-Fénelon pour lui annoncer l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 223, note. — Invite le duc son frère à envoyer sur-le-champ 4,000 Gascons en Pologne, 227, note. — Lui communique les lettres qu'il a écrites pour lui à tous les princes de la Germanie, 227, note. — Mauvaises menées contre la reine d'Angleterre dont Philippe II l'accuse faussement, 232. — Mémoire que Ludovic de Nassau lui soumet, 232, note. — Annonce à Schomberg qu'il s'occupe du voyage de son frère en Pologne, 234, note. — Approuve l'avis qu'il a donné que les ambassadeurs de Pologne viennent ouvertement, 234, note. — L'approuve d'avoir renvoyé l'homme de Ludovic de Nassau, 234, note. — Lui écrit au sujet du passage de son frère le duc d'Anjou en Pologne, 234, note. — A bien fait de remercier Ludovic de Nassau de son bon concours pour cette élection, 234, note. — Fait part à Matignon du danger auquel a échappé son frère au dernier assaut donné à la Rochelle, 235, note. — Lui donne des détails sur la blessure reçue par le duc d'Anjou au siège de la Rochelle, 235, note. — Fait part à Schomberg des bonnes attentions du landgrave de Hesse à l'égard du roi de Pologne, 234, note. — Lui affirme qu'il n'a point contribué à la paix conclue entre les Vénitiens et le Grand Seigneur, 234, note. — En déplacement à Charleval, 241, note. — Recommandations qu'il adresse au maître des requêtes Viart envoyé en Allemagne, 243, note. — Invité à retarder sa venue au château de Madrid, 244. — Gondi lui est envoyé, 244. — Recommandations de Catherine pour sa santé, 244. — Catherine en écrivant à M. de Gordes s'en réfère à sa lettre, 244. — Fait demander passage pour le roi de Pologne son frère aux Vénitiens, 252, note. — Recommande les affaires de La Mirande à du Ferrier, 252, note. — Espère après quelques jours de repos à Vitry être en état d'accompagner son frère le roi de Pologne à Nancy, 254, note. — Écrit à Danzay, 254, note. — Lettre qu'il reçoit de Mondoucet, 254, note. — Lettre qu'il reçoit de la reine Élisabeth, 256, note. — Écrit à M. de Ferals au sujet de M. de Foix que le pape ne veut pas recevoir, 257. — Remercie le président de Thou d'avoir fait vérifier les lettres de supplément à l'apanage du duc d'Anjou, 257. — Se plaint de ce que l'on



IMPRIMERIE NATIONALE

porte ainsi atteinte à la réputation de ses serviteurs, 257, note. — Déclare en conseil que le roi de Pologne est son seul héritier, 257, note. — Cité, 258, note. — Écrit à Ferals au sujet des accusations portées à Rome contre M. de Foix, et s'en plaint, 259, note. — Sa lettre à Loys Pico au sujet de son dissentiment qu'il blâme avec sa belle-sœur la comtesse de la Mirande, 259, note. — Ne permet pas l'entrée des troupes du pape dans le Comtat, 260, note. — Détails qu'il donne à Saint-Gouard sur le voyage de son frère le roi de Pologne, 260. — Nouvelle lettre de lui au sujet de la comtesse de la Mirande et de son beau-frère, 261, note. — Trace l'itinéraire qu'il va suivre au maréchal Damville, 264, note. — Remercie Élisabeth de l'avoir fait visiter par Randolph, 267, note. — Sa lettre à Damville au sujet de la situation du Languedoc, 271, note. — Le charge de faire de sévères remontrances aux députés des protestants, 271, note. — Prend en main la cause de M. de Foix à Rome, 276, note. — Sa lettre à Damville où il énumère les difficultés d'arriver à la paix avec les protestants, 285, note. — Instructions qu'il donne à Saint-Sulpice et à Villeroy pour la pacification du Languedoc, 286, 289, note. — Annonce à Damville le retard de leur départ, 286, note. — Une conspiration le contraint de quitter Saint-Germain, 287, note. — Sa lettre à Damville, 291, note. — Lui annonce la prochaine arrivée de Villeroy et de Saint-Sulpice, 291, note. — Sa lettre à Condé où il lui parle de la défaite du comte Ludovic de Nassau, 293, note. — En espère une heureuse conséquence pour la pacification de son royaume, 293, note. — Fait part de la conspiration du Mardi Gras et de l'arrestation de La Mole et de Coconas, 292, note. — Fait connaître à du Ferrier les conditions de la soumission de la Rochelle, 295, note. — Lui annonce le départ de Montmorin pour l'Allemagne, 295, note. — Lui parle des chemins que peut suivre le roi de Pologne, 295, note. — Félicite Matignon d'avoir enfermé Montgomery dans Domfront, 298, note. — Recommandations qu'il lui fait pour le siège, 298, note. — Renforts qu'il lui envoie, 298, note. — Promet le pardon à ceux qui se sépareront de Montgomery, 301, note. — Charge Matignon de le faire publier, 301, note. — Nouvelle lettre à ce sujet, 304, note. — Annonce à du Ferrier que Montgomery est cerné dans Domfront, 306. — La cause de sa maladie et de sa mort expliquée par Catherine à Matignon, 313.

Charleval, 200, 201, 241.

Charron, valet de chambre de Charles IX, 229.

Chastelier (Le sieur de), envoyé par Ludovic de Nassau auprès de Charles IX, 232, note.

Châteauneuf (La ville de), 290, note.

Châtelet (Le). Ses difficultés avec les échevins de Paris, 103.

Châtillon (Le cardinal de), s'occupe du mariage du duc d'Anjou, 16. — Prié par l'intermédiaire de La Mothe-Fénelon de pénétrer la résolution de la reine Élisabeth pour cette union, 32; — d'en venir conférer avec Catherine, 32.

Châtillon (L'amiral de). Voir Coligny.

Chassincourt. Catherine désire qu'elle reste en qualité de gouvernante auprès de ses petites-filles, 86.

Chauvigny, envoyé en mission à Rome, 111.

Chavigny (M. de), accompagne M. de Montpensier, 215. — Sera récompensé de ses services, 215. — Cité, 226.

Chémerault, envoyé en Pologne, 310.

Chenonceaux, 40, 67, 102.

Chiverny (M. de), chargé d'un emprunt pour le nouveau roi de Pologne, 152. — S'en occupe, 275.

Choisy. Instructions qu'il reçoit de Catherine pour une réformation commencée en la forêt d'Orléans, 316.

Christophe (Le duc), fils du comte Palatin, est tué, 293, note.

Cire (Le capitaine), blessé à l'assaut de Domfront, 301, note.

Clément (Le capitaine), tué à l'assaut de Domfront, 301, note.

Chapin (Vitelli), cité, 49.

Claiac (L'abbaye de), sollicitée par Catherine pour le chevalier d'Angoulême, 155.

Clèves (Le duc de), marié à Jeanne d'Albret, 75, note.

Clèves (Le pays de), 293, note.

Clèves (Marie de), princesse de Condé, absolution pour son mariage sollicitée par Catherine, 135.

Cobham (Lord), destiné à une mission en France, 82. — Accusé de complicité avec Norfolk, 82.

Coconas (Le comte), envoyé auprès de Chapin Vitelli par Catherine, 67. — Ce qu'écrit le roi de Pologne à son sujet à M. de Nançay, 295, note. — Son arrestation, 292, note. — Sa grâce sollicitée par le duc d'Alençon, 303, note. — Exécuté précipitamment, 304, note.

Coignet (La tour de), 173, note.

Coligny, écrit à Charles IX au sujet de la mission du maréchal de Cossé, 23, note. — Envoie M. de Quincé à la cour, 23, note. — Proteste à Catherine de son bon vouloir et de son dévouement, 23, note. — D'après Charles IX, c'est sur sa demande qu'il vient à Blois.

70, note. — S'est entendu avec le Roi pour l'exécution de l'édit, 70, note. — Son arrivée à Blois, 70, note. — Fait dire à Walsingham que par prudence il ne peut le voir, 70, note. — Obtient de Charles IX l'enlèvement de la croix de Gastines, 84, note. — Sa mort racontée par Charles IX, 113, note. — Papiers trouvés après son meurtre qui démontrent son hostilité contre les Anglais, 118. — Ils sont communiqués à Walsingham, 118. — La Mothe-Fénelon chargé d'en parler à la reine d'Angleterre, 118. — Cité, 123. — Conspiration que lui reproche Catherine, 131.

Coligny (Les enfants de), recommandés par le landgrave de Hesse, 233, note; — par le duc de Saxe, 234, note.

Cologne (L'électeur de). Tentatives pour le détacher de la maison d'Autriche, 270, note.

Colombières. Sa prise d'armes, 287, note.

Commendon (Le cardinal), 276.

Comtat (Le), 260, note.

Condé (Le prince de). Son absolution sollicitée par Catherine, 135. — Sa fuite d'Amiens, 285. — Charles IX lui annonce la défaite de Ludovic de Nassau, 293.

Conix, 168, 169, note.

Constantin (L'empereur), 124, note.

Contarini (Léonard), envoyé par les seigneurs de Venise pour complimenter Charles IX à l'occasion de son mariage, 68.

Contremoulin (Le capitaine). Avis qu'il donne de la marche de Montgomery, 299, note.

Copola (Le sieur), envoyé par Damville, 186.

Corbouzon (M. de), prend Bray-sur-Seine, note, 86.

Cordeliers (Le général des). Saint-Gonard s'en sert auprès de Philippe II, 165, note.

Corse. Charles IX accusé de vouloir conquérir la Corse, note, 24.

Cossé (Le maréchal de), envoyé auprès de la reine de Navarre, 22. — Chargé par Catherine de négocier un emprunt à Paris, 80. — Lettre que Charles IX lui écrit à ce sujet, 80, note. — Reçoit l'ordre de ne laisser tuer ni piller sous prétexte de religion, 129, note. — Chargé de veiller sur les ducs d'Anjou et d'Alençon au siège de la Rochelle, 160. — Complimenté par Catherine, 200. — Son arrestation, 295, note.

Coutances, 298, note.

Cracovie, 168, 269, 284.

Crenay (M. de), gouverneur de Brest, 241.

Créquy (Le cardinal de), félicité par Catherine d'avoir rétabli l'ordre dans Paris, 145.

Crispinus (Le docteur), mission que lui confie Catherine, 204, 205.

Croc (Du), chargé de veiller sur Marie Stuart, 79, 90, 96.

Curson (Le vicomte de). Un gouverneur pour lui est désigné par Catherine, 177.

Cussy (L'abbaye de), promise au frère de Mauvissière, 214.

## D

Dadda (Paul-Camille), gentilhomme milanais, recommandé par Catherine à Philippe II, 38; — à Fourquevaux, 39.

Daffis, le président du Parlement de Toulouse, expose à Charles IX la triste situation du Languedoc, 253, note. — Retenu à Toulouse, ne peut aller assister le maréchal Damville, 279, note.

Dale (L'ambassadeur Valentin), affirme la sincérité du duc d'Alençon, 223, note. — Sa lettre à Walsingham, p. 235. — Se porte garant du désir d'Élisabeth d'entretenir de bonnes relations, 236. — Vient sonder les intentions de Catherine, 295. — Sa dépêche à lord Burghley, 238, note. — Audience qu'il obtient, 238, note. — Conditions qu'il met, au nom d'Élisabeth, à une entrevue, 238, note. — Demande à Catherine des nouvelles du siège de Lislebourg, 238. — Lui annonce que la reine Élisabeth s'approche de Douvres pour faciliter une entrevue, 238. — Lui parle de Montgomery, 238. — Cité, 250, 264. — Dénonce la pénurie d'argent de la cour de France, 277, note. — Sa lettre à Walsingham, 285, note. — Sollicite la grâce de La Mole, 295, 296.

Dallon (Le capitaine), indiqué par Catherine pour gouverneur du vicomte de Curson, 177.

Damville, prévenu de l'arrivée de l'avocat général de Moncal, 140. — Catherine a vu ce qu'il a mandé sur la situation de son gouvernement, 141. — Cité, 150, note. — Prévenu du départ du duc d'Anjou pour la Rochelle, 153. — Prié de veiller sur son gouvernement, 153. — De laisser partir M. de Bellièvre, 153. — Complimenté pour ses bons services par Catherine, 174. — Prié de donner de ses nouvelles, 184. — Remercié de ce qu'il mande du Languedoc, 186. — Félicité par Catherine de la prise de Sommières, 211. — Instructions qu'il reçoit, 211. — Invité à soulager les bons

sujets du Roi, 232. — Prié de veiller sur son gouvernement, 232. — L'évêque d'Albi lui est recommandé par Catherine, 240. — N'a point répondu aux articles qu'il a reçus pour la pacification, 246. — Mis en demeure de faire exécuter les instructions du Roi, 247. — De recouvrer une somme de 36,100 livres, 247. — Catherine s'applaudit de ce qu'il veut bien accompagner le duc d'Anjou en Pologne, 251. — Invité par elle à pacifier son gouvernement, 251. — Sera payé de ses états, 251. — Invité par Catherine à se hâter de rentrer dans son gouvernement, 263. — Charles IX lui trace l'itinéraire qu'il suit, 264, note. — Lettre qu'il lui écrit au sujet des troubles du Languedoc, 271, note. — Chargé de faire de sévères remontrances aux députés des protestants, 271, note. — Recommandations que lui fait Catherine au sujet de la conférence qu'il doit avoir avec ceux de la religion, 273. — Espérance qu'elle fonde sur cette entrevue, 279. — Prévenu par Charles IX qu'il ne pourra être assisté par le président Daffis, 279, note. — Compliments qu'il reçoit de Catherine pour ses bons services, 285, note. — Prié de les continuer, 285. — Lettre que lui écrit Charles IX sur les difficultés d'arriver à la paix, 285, note. — Prévenu de l'abouchement qui a eu lieu entre M. de Biron et La Noue, 290; — de l'extension donnée aux instructions de M. de Strozzi, 290. — Catherine espère que la venue de Saint-Sulpice et de Villeroy auprès de lui, permettra de conclure la paix, 291. — Réponse lui est faite par elle au sujet des conditions de la pacification du Languedoc, 297. — Elle espère qu'il pourra profiter de la suspension d'armes pour y parvenir, 300.

Danemark (Le), 218, note.

Danemark (Le roi de), 227, note. — Passage lui est demandé pour le roi de Pologne, 244. — Mauvaise démonstration de sa part, 261. — Lettre à ce sujet de Charles IX, 262, note. — La ligne de conduite à suivre à son égard, tracée à M. de Danzay, 262, note.

Danes, apporte à Rome la nouvelle de la Saint-Barthélemy, 139, note.

Danzay, ambassadeur en Danemark, envoie des haquenées à Catherine, 2. — Elle lui témoigne la satisfaction qu'elle a eue de la négociation poursuivie par les deux ambassadeurs du roi de Suède, 41. — Lettre qu'elle lui écrit à l'occasion du voyage du roi de Pologne son fils, 254. — Prévenu de la réception de l'ambassade polonaise, 258. — Catherine reconnaît le mérite de ses services, 261. — Ligne de conduite qu'elle lui trace à l'égard du roi de Danemark, 261, 262, note.

Dauphiné (La noblesse protestante du), 245. — Troubles de cette province dissipés, 260.

Dauphiné (Le), 25, note; 196, 306.

Dax (L'évêque de). Voir Noailles.

Die (Le doyen de), rend compte de l'élection de Pologne, 224, note.

Domfront (Le siège de), 294, 301. — Sa réduction, 308.

Domini, apporte des nouvelles de Pologne, 218, note.

Doublet (L'orfèvre), 269, note.

Doucues (M.), mis à la disposition de M. de Gordes, 219.

Douvres, 113, 135, 238.

Duhamel, 231, note.

Dumbarton, 11, note.

Duras (M. de). Sa querelle avec le jeune Montafié, 144. — Apporte à Grégoire XIII la soumission du roi de Navarre, 149.

Duretal, 81, 83.

## E

Écosse (L'), 98, note; 99, 101, 119, 192, 222. — Catherine revendique sa protection pour la France, 72, note. — Ce qu'a coûté la guerre d'Écosse, 225. — Ce que dit Catherine à Walsingham de sa situation, 193, note. — Sa défense recommandée par du Ferrier à Catherine, 133, note.

Écosse (Les troubles de l'), 83. — Killegrew offre à Catherine de les pacifier, 83.

Édouard VI. Henri II veut lui donner sa fille, 125. — Parrain du duc d'Anjou, 137.

Elbeuf (Le duc d'), accompagne le roi de Pologne, 206, note.

Élisabeth (La reine). Sa lettre à Sussex, 4, note. — Sa main refusée par le duc d'Anjou, 26. — Entretien qu'a avec elle La Mothe-Fénelon au sujet de son mariage, 26, note. — Accueille favorablement la demande du duc d'Anjou, 27, note. — Il se décide à l'épouser, 31. — Lettre que lord Buckhurst lui écrit, 31, note. — Catherine désire avoir son portrait, 53. — Remerciée par elle de sa

lettre apportée par Larchant, et de sa sincérité à poursuivre la négociation de son mariage, 62. — Sa lettre en réponse aux propositions de ce projet, 62, note. — Conditions qu'elle exige du duc pour l'exercice de sa religion, 69. — Elles sont regardées par Charles IX comme un prétexte de rupture, 69, note. — La religion, seule cause du non-accomplissement de son mariage avec le duc d'Anjou, 70, note. — Les relations de bonne amitié avec la cour de France n'en seront pas altérées, 70, note. — Catherine lui fait recommander Marie Stuart par du Croc, 89, 90. — Lettre qu'elle lui écrit pour lui exprimer son contentement de leur nouvelle alliance, 97. — Ses instructions pour la ligue avec la France, 98, note. — Catherine se persuade qu'elle épousera le duc d'Alençon, 111. — Mission qu'elle envoie en France, 103. — Catherine lui renouvelle ses protestations de bonne amitié, 104. — Lui fait de nouvelles instances en faveur de son mariage avec son fils d'Alençon, 104. — Lui donne l'assurance de l'entière exécution de la ligue, 105. — La Mothe-Fénelon invité à lui faire connaître l'hostilité que portait Coligny aux Anglais démontrée par les papiers trouvés après sa mort, 118. — Catherine voudrait savoir ce qu'elle pense de la prétendue conspiration de l'amiral, 119. — Elle espère la décider à épouser le duc d'Alençon, 120. — Entrevue sollicitée d'elle, 120. — Ses pratiques suspectes à Charles IX, 120, note. — Catherine écrit à La Mothe qu'elle n'entend ne pas rompre avec elle, 131. — Sa réponse pour une entrevue, 135. — Cherche à retarder son mariage avec le duc d'Alençon, 160, note. — A besoin d'être rappelée à l'accomplissement du dernier traité, 164. — Nouvelles insistances de Catherine pour qu'elle accepte le duc d'Alençon, 164. — Lettre qu'elle en reçoit, 165. — Catherine redoute qu'elle n'assiste secrètement ceux de la Rochelle, 156. — Sa réponse aux articles de son mariage qui lui ont été soumis, 186, 187, note. — Conditions qu'elle exige, 193, note. — Recherchée par le roi de Hongrie, 194, note. — Catherine s'inquiète de ce projet de mariage, 197. — Menées à ce sujet, 198, note. — Catherine lui exprime de nouveau l'extrême désir qu'a le duc d'Alençon de l'épouser, 208. — Lui demande une entrevue pour lui après la reddition de la Rochelle, 208. — Sa réponse à ce sujet, 208, 209, note. — Lettre qu'elle écrit au duc d'Alençon, 209, note; 211. — L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne jugée favorable pour la disposer à épouser le duc d'Alençon, 217. — Lettre qu'elle écrit au duc, pour temporiser, 217, note. — Paraît disposée à intervenir en France, 220, note. — Lettre que lui écrit Catherine pour lui annoncer qu'elle consent au départ du duc d'Alençon pour l'Angleterre, 222; — pour lui annoncer l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 223. — Offre de nouveau sa médiation pour pacifier la France, 227, note; 229, 230. — Propos mensongers que Philippe II lui fait tenir, 232. — Portée à faire alliance avec la France avant la Saint-Barthélemy, 233, note. — Disgracie Leicester, 236. — Elle est indisposée, 236. — A pris un nouveau favori, 236. — S'explique avec La Mothe-Fénelon sur l'entrevue qui lui est demandée, 237, note. — Se met en travers des desseins de Montgomery, 237. — Conditions qu'elle met à une entrevue avec le duc d'Alençon, 238, note. — Envoie en mission le capitaine Horsey, 238. — Mise en demeure de s'expliquer sur l'entrevue qui lui est demandée pour le duc d'Alençon, 237, note. — Réponse d'elle à ce sujet, 239. — La Mothe-Fénelon chargé de la rassurer sur le passage des 4,000 hommes qui suivent le duc d'Anjou en Pologne, 241. — Catherine prie de nouveau La Mothe-Fénelon de ménager une entrevue avec le duc d'Alençon, 242. — Lettre qu'elle écrit au duc pour le remercier d'avoir voulu la visiter, 256, note. — Lettre qu'elle écrit à Catherine pour la même cause, 256, note; 266, note. — Catherine lui annonce qu'elle a reçu Randolph son envoyé, 267. — Remerciée par Charles IX, 267, note. — Nouveau désir que Catherine lui exprime de la voir mariée à son fils d'Alençon, 274, 275.

Embrux (L'évêque d'), recommandé par Catherine au pape, 262.

Entragues (M. d'), rassuré par Catherine au sujet des empiétements de Martinengo sur son autorité, 56. — Cité, 140.

Ernest (L'archiduc), 194, note. — Prétendant à la main de la fille de Philippe II, 197. — Compétiteur malheureux au trône de Pologne, 234, note.

Espagne (Guerre avec l') redoutée, 98, note.

Espagne (La reine d'). Voir Anne d'Autriche.

Espagnols (Les). Leur hostilité et mauvais vouloir, 170, note.

Espinasse (M. de l'). Envoyé en Écosse, 111.

Este (Le cardinal d'), 64, 99, 107.
Estourneau (Le commissaire), 84, note.
Étampes (Madame d'). Son procès contre la veuve de M. de Martigues, 289.
Évangile (Le bastion de l'), 173, 192, 198, 199.
Eysenach, 271, note.

## F

Farnèse (Le cardinal), désiré comme pape par Charles IX, 100, note.
Férals (M. de). Son arrivée à Rome annoncée par Catherine, 54. — Reçoit communication du mariage de Marguerite de Valois avec le prince de Navarre, 75. — Prié de solliciter du Saint Père une dispense, 75. — Annonce à Charles IX la nomination comme pape du cardinal Boncompagni, 101, note. — Lettre que lui écrit le Roi à l'occasion des troubles des Pays-Bas, 106, note. — Ne parvient pas à rassurer les Espagnols sur la destination de l'armée de mer de Charles IX, 107. — Présente de nouvelles instances pour l'obtention de la dispense du mariage de Marguerite de Valois, 110. — Prévient Charles IX que le pape s'est rendu à ses raisons et que l'envoi de la dispense pour le mariage de sa sœur n'est qu'une question de jours, 111. — Fait mention du départ pour la France du cardinal Ursin et des motifs de sa mission, 138, 139, note. — Fait également part à Charles IX de l'impression produite à Rome par la nouvelle de la Saint-Barthélemy, 138, 139, note. — Sollicite la dispense pour récompense de cette nouvelle, 139, note. — Chargé par Catherine d'une mission auprès de Cosme de Médicis, 237. — Cité, 250, note. — Lettre que lui écrit Charles IX au sujet de M. de Foix, 253, note. — Prié par Catherine d'insister auprès du pape afin qu'il ne refuse plus de recevoir M. de Foix, 258. — Invité à solliciter la nomination de M. de Foix au cardinalat, 258.
Ferrare (Le cardinal de), soutenu par Catherine dans sa candidature à la papauté, 42, 43. — M. de Férals lui est recommandé par Catherine, 76. — Sa candidature à la papauté soutenue par Charles IX, 100, 102. — Chargé par Catherine de solliciter la dispense pour le mariage de Marguerite de Valois, 105.
Ferrare (L'ambassadeur de), son conflit avec celui de Florence, 16.
Ferrare (Le duc de), 50. — Lettre que lui écrit Catherine en faveur du chevalier Gianelli, 88. — Cité, 227, note. — Lettre de condoléance qu'il reçoit de Catherine pour la mort de la duchesse, 271. — Prévenu par elle de celle de Charles IX et de la régence qu'il lui a confiée, 309. — Assurances d'affection qu'il en reçoit, 310.
Ferrare (Renée de). Lettre d'amitié que lui écrit Catherine, 50. — Prévenue par Catherine de la naissance de la fille de Charles IX, 130. — Invitée par elle à revenir à la religion catholique, 130. — Lettre qu'elle en reçoit à l'occasion de la mort de la duchesse sa belle-fille, 150. — Catherine lui demande pour Loys Le Vasseur, son valet de pied, la maladrerie de Gisors, 228.
Ferrier (Du), dépeint à Catherine l'horreur que la Saint-Barthélemy a inspirée à l'Europe, 132, note. — On l'impute à elle et au duc d'Anjou, 132, note. — On l'accuse d'avoir agrandi la puissance du meurtrier de sa fille, 132, note. — A appris que l'élection de Pologne est en bonne voie, 132, note. — Avertit Catherine que la révocation de l'évêque de Dax envoyé à Constantinople est désirée par le pape, 133, note. — L'invite à soutenir l'Écosse, 133, note; — à se défier des Anglais, 133. — L'avertit des menées de l'archiduc Ernest pour la succession de Pologne, 133, note. — Ne croit pas que le choix de l'évêque de Valence soit profitable, 133, note. — Prévient Catherine du bon vouloir du pape pour la préséance en faveur de la France, 133, note. — Chargé par elle d'acheter des perles, 153. — Réception lui est accusée de ses lettres, 156. — Sa lettre à Catherine au sujet de l'élection au trône de Pologne, 156, note. — Prévenu de l'envoi des lettres du Roi, 162. — Chargé d'envoyer une lettre de change à l'évêque de Valence à Cracovie, 162. — Prie de l'inviter à écrire plus souvent, 168; — d'adresser ses lettres audit évêque à Cracovie par la voie de Venise, 169. — Lettre que lui écrit Charles IX sur l'élection au trône de Pologne, 171, note. — Remercié par lui des déclarations traduites en latin sur la Saint-Barthélemy qu'il a fait passer en Pologne, 171. — Prévenu de la prochaine soumission de la Rochelle, 171, note. — Sera satisfait des assignations qui lui sont dues, 184. — Entretenu par Charles IX des affaires de la Mirande, 184, note. — L'arriéré de ses appointements lui est promis,

199. — Catherine lui manifeste son contentement de la paix conclue entre les Vénitiens et les Turcs, 201. — Prié d'accuser réception d'un paquet envoyé pour Madame de Bandan, 201. — Prévenu de l'envoi de la lettre du Roi pour le payement de Mahamut, 212. — Chargé de faire part à l'évêque de Dax de ce qu'il a négocié avec Mahamut, 212. — Prévenu par Catherine que le Roi emploiera la force pour réduire ses sujets rebelles, 216. — Des nouvelles de la Pologne lui sont demandées par Catherine, 215, 227, note. — Sa lettre pour annoncer l'élection de Pologne a été devancée. 234. — Prévenu de la facilité que le nouveau roi aura à traverser l'Allemagne, 234. — Reçoit une lettre pour remettre au sieur Grimani. 235. — Chargé de remercier le doge de Venise de la satisfaction qu'il a témoignée de l'élection de Pologne, 235. — Prévenu de la soumission de la Rochelle, 245; — du voyage de Louis de la Mirande, 245. — Renseignements lui sont demandés pour le chemin que doit suivre le roi de Pologne, 245, 248. — Lettre qu'il reçoit de Catherine pour l'achat de cimeterres et de perles, 249. — Chargé d'en finir avec les affaires de la Mirande, 251. — De négocier le passage du duc d'Anjou par les États Vénitiens, 252. — Charles IX lui fait connaître ses bonnes dispositions pour eux, 212. — Sa lettre à Charles IX pour les achats faits à Mahamut, 212. — Catherine lui écrit pour le féliciter de la paix que les Vénitiens ont faite avec le Turc, 213. — Chargé d'aller à la Mirande réconcilier la comtesse de la Mirande et son beau-frère Loys Pico, 259, 261, note. — Prévenu du retour de Catherine, 272. — Mis au courant des motifs qui ont déterminé à donner le titre d'ambassadeur à M. de Foix, 272. — Lettre que lui écrit Catherine au sujet des gens de M. de Foix, 276. — Chargé de faire fournir deux cent mille écus au roi de Pologne, 277. — Lettre qu'il reçoit de Catherine en réponse à celle où il lui fait part de l'offre d'une place d'Italie par Pietro Avogadre, 280, note. — Prévenu par elle de la dernière conspiration découverte au bois de Vincennes, 293. — Charles IX lui annonce que Montgomery est cerné dans Domfront, 306.

Ferrières (Jean de), vidame de Chartres. Preuves de dévouement qu'il donne à Charles IX et à Catherine, 275, 276, note.

Fervaques (M. de), commande l'assaut donné à Domfront, 301, note. — Y est blessé, 301, note.

Fizes, 259, 261.

Flandres, les dépenses qu'elles ont causées à la reine Élisabeth, 70, note; 97, note; 108, 139, 238. — (Les troubles des), 113. — (Voyage de Montgomery dans les), 238.

Floquet, l'historien du Parlement de Normandie, cité, 36.

Florence, 304, note.

Florence (Le duc de). Voir Médicis.

Foix (M. de), envoyé à Londres pour le mariage du duc d'Anjou, 62. — S'emploie pour la ligue avec l'Angleterre, 98, note. — Recommandé par Catherine à lord Burghley, 101. — Sa réception à Londres, 103, note. — Envoyé auprès du pape. — Chargé de visiter le duc de Savoie, 257. — Catherine prie M. de Férals de supplier le pape de le recevoir, 258. — Accusations portées contre lui à Rome et dont Charles IX se plaint, 257, note. — Le chapeau de cardinal demandé pour lui, 258. — Sa nomination recommandée à Férals, 258. — Sa généalogie, 258, note. — Chargé de visiter le duc de Mantoue, 260. — Reçoit le titre d'ambassadeur, 262. — Motifs que Catherine en donne à du Ferrier, 272. — Charles IX prend sa défense auprès du pape, 276, note.

Foix (Gaston de), 258, note.

Foix (Marguerite de), épouse de François, duc de Bretagne, 258, note.

Fontaine, 184.

Fontainebleau, 57, 58, 64, 65, 73, 201, 206, 207, 208, 210, 193, 195, 199, 200, 224, 225, 226, 250, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 221.

Fontenai, secrétaire du Roi, 239.

Fourquevaux. Chargé par Catherine de présenter de sa part des haquenées à Philippe II, 2; — d'offrir aux Infantes ses petites-filles deux chiens de Lyon et deux pièces de velours pour la duchesse d'Albe, 2. — Invité par Catherine à prendre la défense du sieur de Saint-Étienne accusé d'être mauvais catholique, 13 et 14. — Recommandations qu'elle lui adresse au sujet du mariage de Marguerite de Valois avec dom Sébastien et défiances qu'elle lui exprime à l'égard de Loys Torres envoyé par Pie V, 14. — Annonce le départ d'Espagne des fils de l'empereur Maximilien, 19, note. — Mémoire que lui adresse Charles IX pour rompre le mariage de Portugal, 25. — Sa femme comprise dans la maison de Catherine, 25. — Prié de rassurer Philippe II sur la santé de la jeune reine de France, 25. — Chargé par Catherine de remettre des présents aux Infantes, 29. — Averti de la convalescence de la jeune reine, 29. — Catherine lui manifeste le désir qu'elle a de voir Catherine de

Véra auprès des Infantes ses petites-filles, 24. — Se plaint à lui des mauvais procédés de don Francès de Alava, 30. — Invité à se servir d'Almeida, 39; — à s'occuper des intérêts du sieur Dadda, 39. — Informé par Catherine de la bonne réception faite à Lasso l'envoyé de l'Empereur, 41. — Chargé de démentir les bruits de guerre, 41; — de féliciter Philippe II de la grossesse de la reine sa femme, 41. — Remercié par Catherine pour les tapisseries qu'il lui a envoyées d'Espagne, 43. — Saura tout ce que désirent elle et le Roi par Gondi, 57. — Catherine lui recommande de nouveau Lasso pour l'obtention d'une commanderie eu égard aux services rendus par son père, 57. — Elle lui raconte son dernier entretien avec Alava, 64. — Prévenu du retour en France de Geronimo Gondi, 65. — Chargé par Catherine de justifier la présence de Ludovic de Nassau à la cour, 77. — Prévenu de l'envoi d'un gentilhomme pour complimenter Philippe II de la naissance de son fils, 86. — Prié d'engager Chassincourt à demeurer près des Infantes, 86; — de rester encore en Espagne, 86. — Averti de la réception de ses lettres, 94.

Français, réfugiés en Angleterre demandent à rentrer, 236.

Franchetti (Le capitaine), conseille à Catherine de ne pas poursuivre pour le moment le mariage du duc d'Anjou avec la reine Élisabeth, 236. — Lui fait part de la maladie de ladite reine, 236. — Mis en rapport avec Morvilliers, 236. — Avertit Catherine de la disgrâce de Leicester, 236. — Surveillé dans sa mission par quatre gentilshommes, 236.

François Ier, allié des Turcs, 139, note; 258, note.

Frégose Galeas, porte une lettre du duc de Florence à Catherine, 76. — Négocie avec le comte Ludovic de Nassau, 232. — Cité, 196. — Chargé de lui témoigner la bonne volonté de Charles IX, 233.

Fulda (L'abbé de), attend à Fulda le roi de Pologne, 271, note.

Fumée (Me Martin). Son procès rapporté par Me Poille, 289.

## G

Gaillon, 43, 45, 47, 50, 242, 243.

Galeas. Voir Fregose.

Gamaches (M. de). Prétend à la main de Mlle de Mouchy, 139.

Garonne (La), 291, note.

Gastines (Philippe de). Condamné pour exercice de la religion réformée, 84, note. — Sa maison rasée, 84, note.

Gayasso (Le comte de). Démarches tentées pour le faire sortir de prison, 31. — Ce qu'en écrit Catherine au duc de Florence, 46.

Gênes (Les seigneurs de). Catherine leur recommande Julien Senturion, 115.

Genève. Sa destruction proposée à Catherine par le cardinal Ursin, 153.

Germanie (Les princes de la), 123. — Catherine leur fait part de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 242. — Montmorin envoyé vers eux pour s'assurer du chemin que doit suivre le roi de Pologne, 245, note. — Offrent passage au nouveau roi, 252, note.

Germiny (M. de). Ses dépêches doivent servir de règle de conduite à l'évêque de Dax, 169.

Gianelli (Le chevalier). Ce que Catherine écrit de flatteur pour lui au duc de Ferrare, 88.

Gien (Le bailliage de), 95.

Gisors (La maladrerie de). Demandée par Catherine pour Loys Le Vasseur, 228.

Glascow (L'évêque de), ambassadeur de Marie Stuart, 15.

Gonas (La compagnie de), 239.

Gonas (Le capitaine), 239.

Gondi (Geronimo de). Amène à Catherine un cheval offert par Philippe II, 1. — Envoyé en Espagne, 43. — Ses instructions, 43, 44. — Chargé de faire connaître à Fourquevaux les intentions du Roi et de Catherine, 47. — Propos qu'il a avec l'ambassadeur d'Espagne, 114. — Ce qu'il lui dit de l'élection de Pologne, 224. — Envoyé par Catherine auprès de Charles IX, 244. — Son entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, 281.

Gondi (Jean-Baptiste). Chargé de faire un emprunt pour le nouveau roi de Pologne, 152, 255.

Gonzague (Charles de). Envoyé par le duc de Mantoue, 252.

Gordes (M. de). Chargé de faire expédier du sel marin à ceux du canton de Berne, 31. — Instructions que lui a données Charles IX renouvelées par Catherine, 155. — Chargé d'arrêter les protestants qui se réfugient en Dauphiné, 196. — Nouvelles instructions qu'il reçoit de Catherine, 200. — Nouvelle lettre qu'il reçoit d'elle, 214. — Nouvelles recommandations qu'elle lui adresse, 217. — Le sr Douches lui est envoyé, 219. — Chargé par Cathe-

rine de négocier avec Montbrun et Mirebel, 231. — Invité par elle à continuer son bon service, 243. — Prié d'insister auprès de la noblesse protestante du Dauphiné, afin qu'elle accepte les conditions de la pacification, 245. — Catherine lui exprime le regret de ce que les Suisses n'ont pas été licenciés, 264.

Gramont (M. de). Mauvais tour que lui jouent les gens du Béarn, 210.

Grantrie (M. de). Ce qu'il a fait entendre aux seigneurs des Ligues au sujet de la Saint-Barthélemy est conforme aux intentions du Roi, 141. — Sa lettre à Catherine pour lui faire connaître l'impression causée en Suisse par la Saint-Barthélemy, 143, note.

Grégoire XIII, complimenté par Catherine de son élévation à la papauté, 106. — Supplié d'accorder la dispense pour le mariage de Marguerite de Valois et du prince de Navarre, 106, 107. — Sollicité de nouveau pour l'obtention de cette dispense, 110. — Prié par Catherine de donner l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire à Claude Sublet, s^r de Saint-Étienne, 116. — L'absolution du roi et de la reine de Navarre et celle du prince et de la princesse de Condé lui sont demandées par Catherine, 134. — Veut empêcher la guerre dans les Flandres, 139, note. — Protestations qu'il reçoit de Catherine, 144. — Remercié par elle de la dispense qu'il a accordée au roi et à la reine de Navarre, 144. — Intercession qu'il reçoit de Catherine en faveur du roi de Navarre et de sa soumission, 149. — L'abbaye de Clairac lui est demandée pour le chevalier d'Angoulême, 154. — Remercié par Catherine de la joie qu'il a manifestée de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 248. — Assurances lui sont données qu'elle sera profitable à la religion catholique, 248. — Refuse de recevoir M. de Foix, 251, note. — Lettre que Catherine écrit à M. de Ferals à l'effet d'obtenir que Sa Sainteté veuille recevoir M. de Foix, 258. — L'archevêque d'Embrun lui est recommandé, 262. — Fait don à Charles IX de la part qui lui revient sur un prisonnier turc, 283.

Grisons (Les), 143, note.

Guemené (Le s^r de) est prié par Catherine de prendre pour guidon de sa compagnie le s^r de Boisdoré, 315.

Guernesey, 120, 135.

Gueux (Les). Désavoués par Charles IX, 104, note.

Guiche (La), 129, note. — Nommé capitaine de 50 hommes d'armes, 239.

Guise (Henri de). Catherine ne veut pas de lui pour accompagner le duc d'Anjou en Pologne, 225. — Cité, 318.

Guise (Charles de), duc du Maine. Blessé au siège de la Rochelle, 200. — Accompagne le roi de Pologne, 268.

Guises (Les). Opposés à l'alliance avec l'Angleterre, 70, note. — Accusés d'avoir machiné la Saint-Barthélemy, 143, note. — Charles IX se plaint d'eux à La Mothe-Fénelon, 156, note. — Leur présence à Compiègne, 274.

Guyenne (La), 125, note; 315.

## H

Harlay (M. de). Chargé d'une mission par Charles IX, 243.

Hautefort (M. de). Catherine compte sur ses bons services en Suisse, 96. — La mission qu'il y remplit, 265. — Lettre que lui écrit Catherine au sujet de la levée des Suisses, 291.

Heidelberg, 283.

Henneqin (Le président). Chargé du procès de La Mole, 297.

Henri II. Veut donner sa fille à Édouard VI, 125. — Cité, 131.

Henri VIII, 125.

Hesse (La), 266, note.

Hesse (Le landgrave de). Visité par Schomberg, 80, note; 113, note; 122, note. — Consent aux demandes de Catherine, 203, note. — Intercède en faveur des enfants de Coligny, 203, note. — Cité, 218, note; 227, note.

Hesse (Le comte de). Fait prisonnier, 306. — Sa garde confiée au duc de Nemours, 306.

Hongrie (Rodolphe roi de), le fils cadet de Maximilien, prétend à la main de la reine Élisabeth, 198, note. — Catherine s'en inquiète, 198. — Proposé pour roi des Romains, 198. — Intrigues pour son mariage avec la reine Élisabeth, 198, note.

Horsey (Le capitaine). Envoyé en mission par la reine Élisabeth, 238, note.

Horte (Le vicomte de). Catherine l'invite à faire entendre aux protestants de son gouvernement les intentions du Roi, 114.

Hotman (Le docteur). Obtient la permission de vendre ses biens, 204.

Huguenots. Leurs tentatives sur les Pays-Bas, 30, note.

Humières (M. d'). Ordre qu'il reçoit de Catherine pour l'envoi de haque-



IMPRIMERIE NATIONALE.

nées, 2. — Remercié par elle pour les avoir fait accompagner, 6. — Catherine lui demande un chantre pour sa chapelle, 30. — Rejoint le duc de Longueville, 204. — Cité, 256.

## I

Isle (L'abbé de l'). Voir Noailles. — Italie (L'), 108, note.

## J, K

Jacquelot (La veuve du sieur). Son procès recommandé par Catherine à M. de Thou, 289.
Jersey, 120, 135.
Jouarre (L'abbaye de). Scandale qui y a été signalé, 92.
Kenilworth (Le château de), 186, note.
Killegrew (Arthur). Reçu par Catherine, 81. — Ce qu'il lui dit de Marie Stuart, 82. — Propose de pacifier l'Écosse, sans parler d'elle, 83. — L'accuse de complicité avec Norfolk, 83.

## L

La Bastille (Le capitaine). Tué devant Domfront, 313.
La Brosse, négromancien, enfermé dans la Conciergerie, 304, note.
La Fère, 266.
La Fontaine-Godard. Félicité par Catherine de sa mission en Suisse après la Saint-Barthélemy, 141. — Lettre que lui écrit Charles IX pour justifier la nécessité de la Saint-Barthélemy, 141, note. — Révoqué de sa charge de résident en Suisse, 265.
Lagarde. Acerbo Velutelli lui réclame un pastel, 282.
La Gardie. Envoyé du roi de Suède, 41. — Satisfaction qu'a de lui Catherine, 41. — Mémoire remis par lui, 262, note.
Lagny (Le bourg de). Désigné pour la halte de l'ambassade polonaise, 249.
La Guesle. Chargé d'une commission de Catherine auprès de M. de Thou, 276. — Lettres que lui écrit Lansac au sujet de La Mole, 295, note; — au sujet de Ruggieri, 296, note.
Lair des Granges. Défend Lislebourg, 152.
La Livonie, 262, note.
Lamarque. Envoyé en Espagne, 78. — Tué en chemin, 79, note.
La Mirande (La comtesse de). Son dissentiment avec son beau-frère Loys Pico, 259. — Lettre que lui écrit Catherine à ce sujet, 259. — Elle intervient entre elle et son beau-frère, 259. — Pareille intervention de Charles IX, 259, note; 260, note.
La Mirande (La place de), 259, note.
La Mirande (Louis de). Du Ferrier prévenu de son voyage, 245.
La Mole. Allusion de Catherine aux enchantements du fait de Ruggieri pour le faire aimer du duc d'Alençon, 295. — Ce qu'elle écrit de son exécution à La Mothe-Fénelon, 303. — Regrets qu'en témoigne le duc d'Alençon, 303, note. — Son supplice hâté, 303, note.
La Mothe-Fénelon. Prié par Catherine d'intervenir en faveur de Marie Stuart, 3; — d'avoir l'œil sur les armements par lui signalés, 3; — d'inviter les réfugiés français à rentrer, 4. — Renseigné sur ce qui a été fait au sujet des réclamations de marchands anglais, 4. — Une grande circonspection lui est recommandée vis-à-vis de la reine Élisabeth, 4. — Prévenu par Catherine de l'ouverture faite par le cardinal de Châtillon d'un projet de mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre, 6, note. — Renseigne Catherine sur la négociation de ce mariage, 16, note. — Les intérêts de Marie Stuart lui sont recommandés, 15. — Invité à se rendre compte de la sincérité de la reine Élisabeth dont se défie Catherine, 17, 18. — Prévenu du refus de la main de la reine Élisabeth par le duc d'Anjou, 26. — Catherine le prie de trouver le moyen de ne pas perdre ce royaume, 27. — Prévenu que Cavalcanti a remis un portrait de la reine Élisabeth, 32; — que l'on a répondu au cardinal de Châtillon, 32; — qu'on le prie de venir en France pour conférer du projet de mariage du duc avec Élisabeth, 32. — Catherine lui annonce que le duc d'Anjou se décide à épouser Élisabeth, 31. — Compte rendu qu'elle lui fait de son entretien avec lord Buckhurst dans le jardin des Tuileries, 32. — Instruit du désir exprimé par la reine

Élisabeth qu'une personne de qualité soit envoyée pour traiter de son mariage avec le duc d'Anjou, 36. — Le choix de Cavalcanti lui est notifié, 36. — Ce qu'il dit du portrait du duc d'Anjou, 52. — Explication que Catherine lui donne pour le portrait de la fille du duc de Montpensier, 53. — Ce que lui dit Catherine du portrait du duc d'Anjou commandé à Janet, 52. — Est prié de se reporter aux lettres du Roi, 53. — Instructions qu'il reçoit pour le mariage du duc, 53. — Prié d'envoyer un portrait de la reine Élisabeth, 53. — Averti des bruits qui courent sur la mauvaise volonté qu'elle porte au projet de son mariage, 55. — Averti que Walsingham les a démentis, 55. — Chargé de protester de la sincérité de Leurs Majestés, 55. — Apprend le refus fait par le duc d'Anjou de passer en Angleterre, 57. — Chargé de voir s'il y a moyen de substituer le duc d'Alençon à son frère, 57. — Cité, 62, note. — Catherine lui fait part d'un entretien qu'elle a eu avec Walsingham au sujet des affaires d'Écosse, 71. — Justifié par elle à l'occasion de l'argent qu'il a remis aux secrétaires de Norfolk, 73. — Prié de faire de son mieux pour la réussite du mariage du duc d'Alençon, 73. — Lettre qu'il reçoit de Charles IX à l'occasion d'un libelle contre Marie Stuart, 73, note. — Chargé de veiller sur elle, 74. — Catherine lui fait part du bon espoir qu'elle a de la conclusion du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, 111. — Lui parle d'un projet d'entrevue, 111. — Lui recommande Marie Stuart, 111. — Communication lui est faite des papiers trouvés chez Coligny après sa mort, 118. — Prié de faire connaître à la reine Élisabeth la haine qu'il portait aux Anglais, 118. — Invité à rendre compte des impressions de ladite reine sur la Saint-Barthélemy, 119. — Chargé de nouveau de lui proposer une entrevue, 119; — d'aplanir les difficultés pour le mariage du duc d'Alençon, 119. — Prévenu que Walsingham y est toujours favorable, 119. — Bien renseigné sur l'entretien que Catherine a eu avec lui, 120. — Bon espoir que lui témoigne Catherine de la réussite du mariage du duc d'Alençon, 120. — Chargé de nouveau de ménager une entrevue, 120. — Récit que lui fait Catherine de son entretien avec Walsingham après la Saint-Barthélemy, 122, 123, 124. — Explique et justifie la Saint-Barthélemy, 123. — Rend compte à Catherine de l'impression qu'elle a causée en Angleterre, 125, note. — Fait part d'un entretien avec Élisabeth, 125, note. — Ne croit pas une entrevue possible, 125, note. — Catherine lui parle de nouveau de ce projet, 135. — Du choix des compères et commères pour le baptême de sa petite-fille, 138. — Lui manifeste le désir qu'elle a que la reine se fasse représenter par un grand personnage, 138. — Prié de renouer le projet de mariage du duc d'Alençon, 149. — De tenter de faire rentrer les réfugiés français, 149. — Lettre qu'il reçoit de Catherine au sujet de l'arrivée du comte de Worcester, 157. — Désir qu'elle exprime de renouer le mariage, 157. — Portrait qu'elle lui fait du duc d'Alençon, 157. — Prié de renouveler ses protestations d'amitié à la reine Élisabeth, 160. — Chargé de lui donner l'explication d'une lettre de Charles IX, 167. — Catherine lui observe que les lettres de la reine Élisabeth se contredisent en tout ce qu'elles concernent, 168. — Invité à poursuivre la négociation du mariage, 168; — à venir en aide aux assiégés du château de Lislebourg, 181. — Prié d'annoncer l'arrivée de Vérac, 182; — de veiller sur les affaires d'Écosse, 182. — Résume un entretien qu'il a eu avec lord Burghley, 188, note. — Communication que lui fait Catherine des propos qu'elles a eus avec Walsingham, 189, 190. — Prévenu du départ de Walsingham pour Londres, 211. — Prié de lui rappeler le concours qu'il a promis pour faire réussir le mariage du duc d'Alençon, 211. — L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne lui est annoncée par Catherine, 217. — Espoir qu'elle en a pour la conclusion du mariage du duc d'Alençon, 217. — La négociation lui en est de nouveau recommandée, 218. — Charles IX l'avertit des menées de Montgomery, 220, note. — Chargé de demander des sûretés pour le voyage du duc d'Alençon en Angleterre, 222. — Prié de savoir les conditions que la reine Élisabeth propose pour s'entremettre entre les rebelles et le Roi et les remettre en l'obéissance, 230. — Catherine lui fait part de l'entretien qu'elle vient d'avoir avec le capitaine Franchetti venu d'Angleterre, 235. — Lui transmet tout ce qu'elle a appris sur Montgomery, 236. — Lui communique les offres que le Roi lui a faites, 237. — L'entretient d'un projet d'entrevue avec Élisabeth, 237. — Audience qu'il a de la reine d'Angleterre, 237, note. — L'entretien que Catherine a eu avec le docteur Dale, le nouvel ambassadeur d'Angleterre, lui est transmis, 238. — Envoie

une lettre d'Élisabeth, 239. — Prévenu par Catherine du prochain embarquement des troupes qui suivent le duc d'Anjou en Pologne, 241. — Invité par elle à rassurer la reine Élisabeth sur leur passage, 241. — Chargé de ménager une entrevue pour le duc d'Alençon, 242. — Catherine lui annonce l'arrivée des ambassadeurs polonais, 250. — Ce qu'elle en espère, 250. — Craintes qu'elle lui exprime sur la guerre dont la reine d'Angleterre les menace, 260. — Invité à prévenir le maréchal de Cossé de se tenir sur ses gardes en Picardie, 261. — Charles IX lui annonce que, retenu par la maladie à Vitry, il n'a pu accompagner plus loin son frère le roi de Pologne, 265, note. — Recommandations que lui fait Catherine au sujet du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, 265. — Prévenu de la découverte d'une nouvelle conspiration, 275. — Le mariage du duc d'Alençon lui est de nouveau recommandé, 275, 278, 281. — Catherine l'entretient d'un pastel réclamé par Vellutelli, 282. — Elle lui explique les motifs qui l'empêchent de gracier La Mole, 295. — Chargé de présenter des observations à la reine Élisabeth sur son exécution, 303; — de savoir au juste ce qui en est de la confidence que veut faire Élisabeth, 303. — Détails qui lui sont donnés sur l'état de santé de Charles IX, 303.

Langoreu (M. de). Amène à La Noue les forces de la Guyenne, 291, note.

Languedoc (Le), 306.

Languedoc (Aide du), 186.

—— (Triste situation du), 263, 273.

Languillier, envoyé en Angleterre par Montgomery, 120. — Sa visite au duc d'Anjou annoncée, 173. — Parti d'Angleterre pour la Rochelle, 188.

La Noue. Négocie avec ceux de la Rochelle, 172, note. — Défiances qu'a de lui Catherine, 180. — Biron chargé de l'interroger, 185, note; — de s'aboucher avec lui pour arriver à une pacification, 290. — Ce que Pinart écrit de ses opérations militaires, 290, note; 291, note.

Lansac, 165, 224. — Va au-devant de l'ambassade polonaise, 250. — Sa lettre à La Guesle au sujet de La Mole, 295, note; — au sujet de Ruggieri, 296, note.

La Pacoudière, porteur d'une lettre au duc de Montpensier, 165.

La Patrière. Enfermé dans le donjon de Domfront, 301, note.

Larchant. Envoyé en mission en Angleterre pour le mariage du duc d'Anjou, 53. — Son retour de Londres attendu par Catherine, 55. — Revenu de sa mission, 62.

La Roche (Le capitaine). Apporte la nouvelle de la défaite des Turcs à Lépante, 132. — Blessé à l'assaut de Domfront, 301, note.

Larochefoucault (La ville de), 290, note.

La Rochelle, 23, note. — Vaisseaux sortis de), pour aller sur les côtes de Picardie, 64. — Menacée par Strozzi, 143, note. — (Le siège de), 183, 192. — Instructions que Charles IX donne au duc d'Anjou en cas qu'elle soit prise, 195, note; 196, 199, note. — La force de sa situation, 199, note. — Opérations du siège, 199, note. — Le mariage du duc d'Alençon subordonné à sa reddition, 215. — Montgomery suspecté de vouloir la secourir, 220, 221, note; 231, note. — Ses tentatives, 231, note; 233. — Ne sera pas secourue par l'électeur de Saxe, 234, note. — Le duc d'Anjou blessé sous ses murs, 235. — Attend toujours le secours de Montgomery, 236. — Nouvelles en sont demandées par Catherine, 238. — M. de la Guiche s'y signale, 239. — Fin du siège, 245, 246, 251, note.

La Roche-Posay, envoyé auprès du duc Casimir, 271, note.

La Salle, envoyé en Espagne, 38.

Laski (Le). L'évêque de Valence est invité à le gagner par des présents, 170. — Schomberg chargé de l'entretenir dans de bonnes dispositions, 205.

Lasso (Don Diego de). Recommandé par Catherine à Fourquevaux pour l'obtention d'une commanderie, 57.

Lasso (Francisque), 57.

La Valette (M. de), 291, note.

Lavardin. Envoyé au siège de Domfront, 299, note. — Y est tué, 301, 304, note.

La Vauguyon (M. de), 291, note.

Laville. Remboursement que Catherine désire lui être fait, 146.

Leber (Le fonds), cité, 288, note.

Legras, 261, 262, note.

Le Hue, chantre renommé que Catherine demande à M. d'Humières pour sa chapelle, 30.

Leicester (Le comte de). Catherine compte sur lui pour savoir les véritables intentions de la reine Élisabeth dans la négociation de son mariage avec le duc d'Anjou, 18. — Elle lui fait remettre deux portraits du duc d'Anjou par La Mothe-Fénelon, 53. — Ses bons offices pour le mariage du duc, 53. — Désiré par Catherine pour remplir une mission en France, 135. — En disgrâce, 236. — Parle à La Mothe des marques de la petite vérole restées au visage du duc d'Alençon, 265, note.

Le Seurre, 183.

Levayer (M.). Donne des détails à Morvilliers sur l'arrivée du nouveau roi de Pologne en ses États, 284, note.
Lezigny, 238.
Liancourt (M. de). Catherine renonce à le proposer comme prétendant à la main de Mademoiselle de Mouchy, 159.
Licinius, 129, note.
Lincoln (Lord). Sa mission en France, 103, note. — Retourne en Angleterre, 105, note.
L'Isle (L'abbé de). Voir Noailles.
Lisleboug (Le château de). Assiégé par Morton, 181, 238. — Promesse faite par Catherine à ses défenseurs, 192.
Lombardie (La), 144.
Londonnière. Accusé par Alava d'être soutenu par le cardinal de Bourbon.
Londres, 220, 221.
Longueville (Le duc de). Lettre qu'il reçoit de Catherine, 51. — Rejoint par M. d'Humières, 254.
Lorailles (Le s^r de). Ses biens confisqués et donnés par Catherine à Marguerite Grecque, 151.
Lorraine (Le cardinal de). Demande la dispense pour le mariage de Marguerite de Valois, 105. — L'appuie auprès du pape, 117. — Donne des détails à Grégoire XIII sur la Saint-Barthélemy, 139, note. — Se charge de faire rentrer le subside du clergé, 224. — Ce que lui dit Catherine au sujet de l'argent à envoyer en Pologne, 225.
Lorraine (Le duc de), 197, note. — Son procès pour la souveraineté de Bar, 201. — Cité, 266.
Losco (Nicolo). Désigné par Catherine pour gouverneur de la Mirande, 252, note; 261, note.
Loué (M. de). Son procès avec le duc de Montpensier, 100.
Louis XII, 258, note.
Lucé (Le s^r de). Envoyé au siège de Domfront, 299, note.
Lude (Du), 80.
Lyon (Petits chiens de). Envoyés par Catherine à ses petites-filles, 2. — (Meurtre commis à), 143, note; 263, 265.
Lyons (La forêt de), 49, 50.

## M

Mâcon (L'évêque de). Permission de couper des bois lui est donnée, 213. — Confesseur de la femme de Charles IX, 213.
Madrid (Le château de), 244.
Mahamut. Objets de prix qu'il laisse à du Ferrier, 247.
Maillerayе (La). Ses vaisseaux sortis par ordre de Charles IX, 316.
Maine (Le duc du). Voir Guise.
Malart (L'orfèvre Guillaume), 269, note.
Malicorne (M. de). Va à Madrid féliciter la nouvelle reine d'Espagne, 12. — Chargé de renseigner Fourquevaux sur la situation des affaires de France, 14. — Mémoire qu'il rapporte d'Espagne, 29.
Mandat (L'interprète). Envoyé par Catherine en Suède, 244. — Son retour en France facilité par M. de Varennes, 260. — Catherine en parle, 262, note. — Revient en France, 262, note.
Mandelot (M. de). Chargé par Catherine de négocier un emprunt, 94. — Reçoit l'ordre de ne laisser passer aucun courrier venant de Rome, 109. — Cité, 139, note. — Accusé par les marchands étrangers, 143, note. — La compagnie des gendarmes de feu M. de Ventadour demandée pour lui par Catherine au duc d'Anjou, 163. — L'abbaye de Saint-Martin également demandée pour lui, 163. — Lettre écrite en sa faveur par le duc d'Anjou, 163, note. — Chargé de recevoir de l'argent pour la paye des Suisses, 264.
Manegre. Propos qu'il répand contre Monluc, évêque de Valence, envoyé en Pologne, 116.
Mans (Le vidame du). Voir Rambouillet.
Mansfeld (Le comte Charles de), réfugié dans le Luxembourg, 304, note.
Mantes (Attaque de), 285.
Mantoue (Le duc de), assuré par Catherine de sa bonne amitié, 49. — Cité, 223, note. — Remercié par elle des félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 260. — Visité par M. de Foix, 260.
Marcel (Le prévôt des marchands), chargé de recouvrer les trois cents mille francs fournis par le clergé, 224.
Marteau d'or (La maison du) démolie par le peuple de Paris, 84, note.
Martigues (La veuve de M. de). Son procès contre M^me d'Étampes, 289.
Martin (Le commissaire), 249.
Martinengo, chargé d'une mission auprès de Damville, 297, note.
Massey (Scipion), natif de Lyon, dispensé par Catherine de son apprentissage de mercier, 66.
Matignon. Instructions que lui donne Catherine pour un don fait à Marguerite Grecque, 151. — Invité par elle à redoubler de surveillance, 170. — Chargé de surveiller Montgomery, 200, 201. — Réception de ses lettres lui est accusée par Catherine, 215.

— Une active surveillance lui est ordonnée, 215. — Sa lettre à Catherine, 215, note. — Prévenu que ses compagnies seront payées, 215; — que Montgomery s'est réfugié en Angleterre, 231. — Averti par Catherine du danger qu'a couru le duc d'Anjou à un assaut de la Rochelle, 235. — Reçoit pareille lettre de Charles IX, 235, note. — Catherine lui accuse réception de ses lettres sur la situation de la Normandie, 288. — Elle compte sur ses services, 288. — Lettre que Charles IX lui écrit au sujet du siège de Domfront, 298, note. — Il lui est recommandé par Catherine de ne pas laisser échapper Montgomery, 298. — Félicité de ce qu'il s'est mis à sa poursuite, 298. — Invité à tout faire pour s'emparer de lui, 301. — Chargé par Charles IX de faire publier promesse de pardon à ceux qui le quitteront, 301, note. — Prié par Catherine de donner au s^r de Lavardin la compagnie de feu le capitaine La Bastille, 312. — Prévenu par elle de la mort de Charles IX, et de la régence qu'il lui a laissée, 312. — Chargé de veiller à l'ordre dans son gouvernement, 312; — d'écrire au roi de Pologne, 312. — Détails qui lui sont donnés sur la maladie du Roi, 313.

Malvissière (Le s^r de). remercié par Catherine d'avoir été à Calais au-devant de lord Lincoln, 103. — Cité, 122. — Chargé de recevoir le comte de Worcester, 161. — Regrets que Catherine lui témoigne de la mort de son frère, 214. — Assuré de la punition du meurtrier, 214. — Héritera du château de son frère, 214. — L'abbaye de Cussy réservée à son autre frère, 214.

Maximilien II, empereur d'Allemagne. Ne reconnaît pas Cosme de Médicis comme grand-duc de Florence, 68. — S'accorde avec Catherine pour un changement dans les postes, 68. — Tout disposé à renouveler la vieille querelle de Metz, 122, note. — Ses menées pour l'élection de Pologne, 133, note. — Gagné par ses présents le Laski, 170. — S'unit à l'Espagne pour l'élection au trône de Pologne, 171. — Ses promesses dans ce but au Moscovite, 171, note. — D'accord avec le duc de Saxe, 195. — Ce qu'il a dépensé pour l'élection de Pologne, 225. — Promet bonne réception au nouveau roi de Pologne, 234, note. — Fait prier l'électeur de Saxe par sa femme de ne pas le recevoir, 251, note.

Mayence, 266, note; 250, note.

Médicis (Catherine de). Invite Bellièvre à se conformer aux instructions du Roi son fils, 1. — Remercie Philippe II de l'envoi d'un cheval, *le Tigré*, 1. — Demande à la duchesse de Nemours des nouvelles de la santé de son mari, 2. — Fait présenter par Fourquevaux les haquenées qu'elle envoie à Philippe II et les petits chiens de Lyon dont elle fait présent à ses petites-filles, 2. — Fait remettre par lui à la duchesse d'Albe deux pièces de velours, 2. — Prescrit à M. d'Humières d'adresser directement à Paris et secrètement l'homme qui lui ramène des haquenées de Danemark, 2. — Écrit également à Fourquevaux pour les haquenées envoyées par elle à Philippe II, 2. — L'invite à l'avertir du passage de la reine d'Espagne, 3. — Le renseigne sur ce qui a été fait au sujet des réclamations des marchands anglais, 4. — Prie La Mothe-Fénelon d'intervenir en faveur de Marie Stuart, 4. — D'avoir l'œil sur les armements par lui signalés, 4. — L'invite de nouveau à user de grande circonspection vis-à-vis de la reine Élisabeth, 4; — à engager les Français réfugiés en Angleterre à rentrer en France, 4. — Demande à Fourquevaux la cause du renvoi de la duchesse d'Albe d'auprès les Infantes, 6. — L'invite à visiter la nouvelle reine d'Espagne, 6. — L'entretient de la mission de Torres en Portugal à l'occasion du mariage de sa fille Marguerite, 6. — S'inquiète de savoir comment la nouvelle gouvernante de ses petites-filles se comportera vis-à-vis d'elles, 7. — Avoue à La Mothe-Fénelon la défiance que lui inspire la négociation du mariage du duc d'Anjou avec la reine Élisabeth, 11. — Envoie L'Aubespine en Angleterre à l'effet d'obtenir une réponse sur le fait de la reine d'Écosse, 11. — Écrit à Marie Chacon qu'elle est heureuse de la voir auprès des Infantes, ses petites-filles, 13. — Les lui recommande, 13. — Justifie le sieur de Saint-Étienne, accusé de n'être pas bon catholique, 13. — Annonce à Fourquevaux qu'elle a écrit au cardinal de Rambouillet afin de moyenner le renvoi de Torres en Portugal, 14. — L'invite toutefois à veiller sur lui, car elle s'en défie en sa qualité d'Espagnol, 14. — Veut être éclairée sur les chances du mariage de sa fille, 14. — Entretient La Mothe-Fénelon des affaires de Marie Stuart, 15. — Ambitionne Avignon et le comtat Venaissin pour le duc d'Anjou, 15. — S'en ouvre au duc de Florence, 17. — Lui parle de ses difficultés avec la duchesse de Parme, 17. — Invite La Mothe-Fénelon à démêler les véritables intentions de la reine Élisabeth dans la négociation de son mariage avec le duc d'Anjou, 18. — L'engage à se servir

de Leicester, 18; — à prendre de nouveau en main la cause de Marie Stuart, 18. — Annonce à Fourquevaux le retour de Charles IX après ses noces à Paris, 19. — Remercie le prévôt et les échevins de Paris d'avoir réparé les ponts de leur ville endommagés par les grandes crues, 20. — Invite les gens du Parlement de Paris à vérifier les nouveaux édits, 20, 21. — Donne à la duchesse de Savoie des nouvelles de ses enfants, 20, 21. — Lui parle de son amitié pour le duc son mari, 21. — Refuse aux capitouls de Toulouse une modification dans les édits de pacification, 21. — Recommande François Boivin au duc de Florence, 21. — Lettre qu'elle reçoit de Jeanne d'Albret, 23, note. — Fait valoir auprès de la reine de Navarre tout ce que Charles IX fait pour elle et le prince son fils, 24. — Demande à Fourquevaux de faire entrer au service des Infantes ses petites-filles Catherine de Vera, 24. — Rassure l'ambassadeur Alava sur la santé de la reine sa belle-fille, 24. — Écrit au prince de Toscane et s'en remet à Troile Ursin, 24, 25. — Accuse réception à Fourquevaux de son mémoire au sujet du mariage de Marguerite de Valois, 25. — Se félicite de l'affection témoignée par la reine d'Espagne à ses petites-filles, 25. — Satisfaite de ce que Philippe II a trouvé belles les haquenées envoyées, 25. — Prend à son service Madame de Fourquevaux, 25. — Prie Fourquevaux de rassurer Philippe II sur la santé de la femme de Charles IX, 25. — Annonce à La Mothe-Fénelon que le duc d'Anjou refuse la main de la reine Élisabeth, 26. — Regrets qu'elle en éprouve, 27. — — Voudrait qu'elle adoptât une de ses parentes, 27. — Pense à substituer le duc d'Alençon au duc d'Anjou, 27. — Félicite M. de Bellièvre de la conduite qu'il a tenue en Suisse, 28. — Annonce à La Mothe-Fénelon que le duc d'Anjou s'est décidé à épouser la reine Élisabeth, 28. — Ne l'a pas confié à ceux de son entourage, 28. — Le prie de découvrir à cet égard les intentions de la reine d'Angleterre, 29. — Charge Fourquevaux d'offrir des présents de sa part aux Infantes, 29. — Lui fait part de la convalescence de la reine sa belle-fille, 29. — Se reporte pour le mariage de Portugal aux intentions de Charles IX, 29. — Demande à M. d'Humières le Heu, chanteur renommé, pour sa chapelle, 30. — Se plaint à Fourquevaux des mauvais procédés de don Francès de Alava, 30. — Rappelle les services qu'elle a rendus au Roi Catholique dans les Pays-Bas, 30, note. — Charge M. de Gordes de faire expédier du sel marin à ceux du canton de Berne, 31. — Prévient M. de Saint-Gouard qu'elle a vu ce qu'il a mandé pour le fait du comte de Gaiasso, 31. — Le prie de revenir, 31. — A reçu le portrait de la reine Élisabeth remis par Leicester à Cavalcanti, 32. — A répondu au cardinal de Châtillon, 32. — Désire son retour en France pour conférer avec lui du mariage du duc d'Anjou, 32. — Annonce à La Mothe-Fénelon que le duc d'Anjou est décidé à épouser la reine Élisabeth, 32. — Lui fait part de son entrevue avec lord Backhurst dans le jardin des Tuileries, 32. — Son entretien avec Téligny au sujet du mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth, 33. — Recommande au grand maître de Malte le s^r de Seurre, 33. — Sur la demande de la duchesse de Nevers, recommande au duc de Florence le chevalier Venturelli, 34. — Exprime au duc de Nemours son regret de ne pouvoir le gratifier de l'objet de sa demande, 34. — S'excuse auprès du président Viart de ne le pouvoir nommer maître des requêtes, 35. — Invite les gens du Parlement de Rouen à parachever l'information contre les auteurs de la récente émotion, 35. — Transmet à La Mothe-Fénelon la réponse favorable d'Élisabeth aux propositions de mariage, 36. — Lui fait part du désir exprimé par ladite reine de l'envoi d'une personne de qualité pour négocier son union avec le duc d'Anjou, 36. — Trouve plus expédient d'y envoyer Cavalcanti, 37. — Remercie Philippe II de lui avoir envoyé le comte Olivarès, 37. — Proteste de l'amitié et du dévouement qu'elle lui porte, 37. — Écrit au duc de Florence au sujet de la succession des Médicis et des droits qu'elle y prétend, 35. — Recommande à la reine d'Angleterre Villeroy envoyé en Écosse, 37. — Recommande à Fourquevaux maître Hugonius, 38. — Ne sait que penser du voyage de Philippe II, 38. — Prie Fourquevaux de s'en tenir pour le fait du Portugal au mémoire de L'Aubespine, 38. — Complimente les gens du Parlement de Rouen d'avoir puni les coupables de la récente émotion, 38. — Annonce à Fourquevaux qu'on lui envoie La Salle, 38. — Le prie de veiller sur les Infantes, 38. — Recommande à Philippe II Paul Camille Dadda, gentilhomme milanais, 38, 39. — Invite Fourquevaux à se servir d'Almeida, 39. — Promet une place de maître des requêtes au président Viart, 40. — Le prévient que rien ne sera

changé à Metz pour le lieu désigné du prêche, 40. — Charge l'évêque Salviati d'une communication secrète pour le duc de Florence, 40. — Prie ledit duc de s'intéresser au procès d'Audoyn de Thurin contre les Baillons, 40. — Témoigne à M. de Danzay la satisfaction qu'elle a eue des deux ambassadeurs du roi de Suède, 41. — Écrit à Fourquevaux au sujet de la réception de don Francisco Lasso, 41. — Le prie de démentir les bruits de guerre que l'on fait courir en Italie, 41; — de féliciter Philippe II de la grossesse de la reine sa femme, 41. — Écrit à Petrucci, l'ambassadeur de Florence, au sujet de la candidature du cardinal de Ferrare à la papauté, 42. — Écrit dans le même sens au duc de Florence, 42, 43. — Remercie Fourquevaux des tapisseries qu'il a envoyées d'Espagne, 43. — Instructions qu'elle donne à M. de Gondi au sujet de sa mission en Espagne, 43. — Se justifie des accusations de l'ambassadeur d'Espagne, 43. — Craintes qu'elle témoigne à La Mothe-Fénelon au sujet de la reine Élisabeth, 44. — Élisabeth se défie d'elle, 44. — Mettra peine à maintenir l'amitié entre la France et l'Espagne, 44. — Alava a été cause de tous les dissentiments survenus, 45. — Charge Gondy de recommander à Philippe II les Infantes, 45. — Écrit au marquis de Brandebourg qu'elle reportera sur lui l'amitié qu'elle portait à son père, 45. — Écrit à l'ambassadeur Alava au sujet d'actes de piraterie dont se plaint Philippe II, 46. — Sa lettre au duc de Florence à l'occasion du nouveau pape, 46. — Revient sur le fait du comte de Gaiasso, 46. — Voudrait voir le duc de Nemours en meilleur état de santé, 47. — Lui parle de la reine sa belle-fille toute apprivoisée, 47. — Sa lettre au duc de Florence au sujet des droits qu'elle prétend sur la succession des Médicis, 47. — S'en rapporte à ce que dira de sa part Gondi à Philippe II, 47. — A fait en sorte de cacher au Roi son fils les mauvais propos tenus par l'ambassadeur d'Espagne, 48. — Exprime au duc de Mantoue que le Roi son fils sera toujours disposé à le favoriser, 49. — A reçu la lettre du duc de Florence et le remercie de nouveau de tout ce qu'il a fait pour le comte de Gaiasso, 49. — L'entretient d'une prétendue cession qu'il aurait faite de Sienne à don Juan d'Autriche, 49. — Lui annonce que le Roi son fils s'est blessé à la chasse, 49. — Lui annonce la prompte guérison de son fils après cet accident de chasse, 49. — Lettre d'amitié qu'elle écrit à la duchesse de Ferrare, 50. — Invite les gens du Parlement de Paris à vérifier les lettres de création de la charge de grand prévôt de France en faveur de M. de Montruel, 50. — Prie les chanoines de l'église du Saint-Esprit de Rouen de ne pas retirer ses gages à Bout, devenu chantre de sa chapelle, 50, 51. — Profite d'une lettre à la reine d'Espagne pour protester de son dévouement et de son affection envers le roi son mari, 51. — Se remet à une lettre du Roi écrite au duc de Longueville, 51. — Sa lettre aux gens du Parlement de Bordeaux, 51. — Prie les échevins de Paris de lui trouver cent mille livres pour envoyer à Metz, 52. — Détails qu'elle donne à La Mothe-Fénelon sur un portrait du duc d'Anjou commandé à Janet, 52. — S'applaudit de la bonne voie que prend le projet de mariage du duc, 53. — Demande à La Mothe-Fénelon un portrait de la reine Élisabeth, 53. — Ne peut envoyer encore celui de la duchesse de Nevers, 53. — Renvoie La Mothe-Fénelon aux lettres de Charles IX, 53. — Sa lettre à M. de Piennes, 54. — Regrette de n'avoir pu gratifier le vicomte de Horte de l'abbaye de Saint-Sever, 54. — Attend le retour de Larchant de Londres, 55. — Prie La Mothe-Fénelon d'assurer la reine Élisabeth et ses ministres de leur sincérité dans cette négociation de mariage, 55. — L'entretient des bruits qui courent sur la mauvaise volonté qu'y met la reine Élisabeth, 55. — Ces bruits ayant été démentis par Walsingham, elle reprend bon espoir, 55. — Prie le duc de Florence d'intervenir auprès du pape pour l'obtention du prieuré de Champagne pour M. de Seurre, 56. — Fait part à La Mothe-Fénelon du refus du duc d'Anjou d'aller en Angleterre, 56. — En soupçonne Villequier, Lignerolles et Sarret, 57. — Les en fera repentir, 57. — Pense à substituer son fils d'Alençon à son frère, 57. — Veut faire une ligue avec l'Angleterre, 57. — Recommande à Fourquevaux don Diego de Lasso pour une commanderie à obtenir du roi d'Espagne, 57. — Envoie Bruet en Toscane, 58. — Se plaint à Philippe II des mauvais procédés de son ambassadeur Alava, 58. — Remercie M. de Rambouillet de ses bons services, 59. — Lui annonce l'envoi de M. de Ferals, 59. — Entretient Charles IX de l'état de la maison de Marguerite sa sœur et des cadeaux à lui faire pour son mariage, 59. — L'invite à envoyer le maréchal de Cossé auprès de Jeanne d'Albret et à la prier de venir à la cour, 59. — Se plaint

de nouveau à Philippe II d'Alava, 60. — Voudrait qu'il lui fît de sévères remontrances, 60. — Lui annonce sa fuite de Paris sous prétexte de maladie pour éviter de prendre congé du Roi, 61. — Désavoue ce qu'il a mandé de leur désir de commencer la guerre, 61. — Demande à Philippe II de lui faire une admonestation, 61. — Écrit à Élisabeth pour la remercier de sa lettre apportée par Larchant et de ce qu'elle veut sincèrement poursuivre la négociation de son mariage, 62. — Prie Fourquevaux de mettre à part les réponses qu'il lui adresse, 62. — Prie l'évêque de Dax de remontrer au duc d'Anjou les avantages de son mariage avec la reine Élisabeth, 62, 63. — Invite les gens du Parlement de Paris à recevoir Arnault de Cavaignes en sa qualité de conseiller et de maître des requêtes de l'hôtel du Roi, 63. — Fait part à Fourquevaux de son dernier entretien avec Alava, 64. — Lui énumère ses plaintes, 64. — Lui annonce le retour d'Espagne de Geronimo Gondi, 65. — Lettre que lui écrit Jeanne d'Albret, 65. — Dispense les sieurs Scipion Massey et Antoine Rives, natifs de Lyon, de leur apprentissage de mercier, 66. — En informe M. de Thou, 66. — Sa lettre au marquis de Brandebourg, 67. — Regrette de n'avoir pu s'entretenir avec Chiapin Vitelli allant en Espagne, 67. — Lui envoie le comte de Coconas, 67. — Le prie de lui donner des nouvelles de ses petites-filles, 67. — Entretient Vulcob des difficultés soulevées pour le titre de grand-duc donné à Cosme de Médicis, 68. — Remercie les Seigneurs de Venise d'avoir envoyé Léonard Contarini complimenter Charles IX à l'occasion de son mariage, 68. — Entretient Vulcob d'un changement pour les postes d'accord avec l'Empereur, 68. — Lui fait part de nouveau des difficultés que soulève l'élévation de Cosme de Médicis à la dignité et au titre de grand-duc, 69. — Prend son parti, 69. — Rassurée par La Mothe-Fénelon sur les bruits qui courent du mariage de la reine Élisabeth avec un autre que le duc d'Anjou, 69. — Le mariage de sa fille décidé, 69. — Désavoue toute entente de ceux de la Rochelle avec le prince d'Orange, 70. — Affirme que l'amiral qui est avec eux à Blois s'oppose à tous les actes de piraterie, 70. — Remercie Fourquevaux des nouvelles qu'elle a reçues des Infantes, 70. — Le prévient que le Roi ne veut plus entendre parler du mariage de Portugal, 70. — S'applaudit de la révocation d'Alava, 71. — Fait inviter Almeida à lui écrire, 71. — Raconte à La Mothe-Fénelon l'entretien confidentiel qu'elle a eu avec Walsingham, 71. — Lui confirme qu'elle est toujours dans l'intention de substituer le duc d'Alençon à son frère comme prétendant à la main d'Élisabeth, 71. — Walsingham lui a montré des lettres de Marie Stuart hostiles à la France, 71. — Elle justifie La Mothe-Fénelon d'avoir remis de l'argent pour Marie Stuart, 71. — Déclare qu'ils sont tenus de l'aider, 73. — Prie Walsingham, en tant qu'ambassadeur, à ne pas tenir compte du refroidissement pour le mariage du duc d'Anjou, 74. — Lui soumet les conditions qu'elle exige pour ce mariage, 74. — Le prie de mettre en avant le duc d'Alençon, 75. — Annonce à M. de Ferals le mariage de sa fille Marguerite avec le prince de Navarre, 75. — Le charge d'obtenir du Saint-Père une dispense, 75. — Le recommande au duc de Ferrare, 76. — Fait part au duc de Florence du mariage de sa fille Marguerite avec le prince de Navarre, 76. — Lettre confidentielle qu'elle lui écrit, 77. — Explique la venue de Ludovic de Nassau à la cour, 77. — Charge Fourquevaux d'en justifier le séjour auprès de Philippe II, 77. — Complimente Schomberg du bon succès de ses négociations auprès de l'électeur de Saxe, 80. — Charge M. de Cossé de négocier un emprunt à Paris, 80. — Met en demeure le président de Thou de présenter au Parlement les édits nécessaires pour obtenir les sommes destinées aux étrangers, 81. — Prévient La Mothe-Fénelon qu'elle a reçu Killegrew venu pour remplacer Walsingham, 81. — Réponse qu'elle lui a faite, 81. — Prévenue par Killegrew que la reine Élisabeth se dispose à lui envoyer un ambassadeur extraordinaire, 82. — Ce qu'il lui a dit de Marie Stuart, 82. — Réponse qu'elle lui a faite, 82. — Offre qu'il lui soumet de pacifier l'Écosse en dehors de Marie Stuart, 83. — Promet d'en parler au Roi son fils, 83. — Réponse qu'elle lui fait à l'occasion de l'argent envoyé à Marie Stuart, 83. — Remercie les échevins de Paris de leurs bonnes démonstrations pour le mariage du Roi, 84. — Se plaint à eux de la façon dont on a procédé pour le transport de la croix de Gastines, 84. — Exige la punition exemplaire des auteurs des troubles qui en ont été la suite, 84, 85. — Regrette la mort de Lamarque envoyé en Espagne, 85. — Prévient Fourquevaux de l'envoi d'un gentilhomme pour complimenter Philippe II à l'occasion de la naissance de son fils, 86. — Réponse qu'elle le prie de faire, quand on



IMPRIMERIE NATIONALE.

lui parlera du mariage de sa fille avec le roi de Navarre, 86. — L'invite à engager Chassincourt à rester auprès de ses petites-filles, 86. — Le supplie de prolonger son séjour en Espagne, 86. — Recommande de nouveau à M. de Thou l'affaire de la croix de Gastines, 86. — Complimente la duchesse de Nemours sur l'amélioration de la santé du duc, 87. — Désire la revoir, 87. — Regarde comme certaine l'arrivée à la cour du roi de Navarre, 87. — Espère la conclusion prochaine de son mariage, 87. — Félicite Philippe II de la naissance de son fils, 87. — Le prie d'ajouter foi, comme à elle-même, à ce que lui dira Saint-Gouard, 87. — Recommande à M. de Thou le procès de Mᵉ de Martigues, 88. — Complimente la princesse de Portugal de l'accouchement de la reine sa belle-sœur, 88. — Parle avantageusement au duc de Ferrare du chevalier Gianelli, 88. — Donne l'ordre à M. de Prie de tenir à Tours des chevaux prêts pour le légat Alexandrin, 89. — Recommande aux échevins de Lyon le sieur des Arches envoyé en leur ville pour y administrer la justice, 89. — Par l'entremise de du Croc envoyé en Écosse recommande Marie Stuart à la reine Élisabeth, 89, 90. — Écrit à La Mothe-Fénelon pour lui recommander de nouveau le mariage du duc d'Alençon, 90. — Doit prochainement conférer avec Walsingham et Worcester pour ce projet d'union, 90. — Complimente le président de Thou de la publication des édits, 91. — Lui annonce que le Roi a disposé de l'état de président vacant en faveur de maître Simon Roger, 91. — N'oubliera pas ceux qui ont été présentés pour cette charge, 91. — Prévient les gens du Parlement de Paris que le Roi entend que de son édit sur la création des états de gardes des sceaux résulte une pleine et entière exécution, 92. — Voit avec plaisir que les troubles de l'abbaye de Jouarre ne sont pas si grands qu'on les faisait, 92. — Recommande au duc de Ferrare messire Julien de Médicis dont elle veut faire un cardinal, 92. — Écrit aux gens du Parlement de Rouen au sujet de la création des états de gardes des sceaux, 94. — Demande au président de Thou où a été imprimé contre Marie Stuart un libelle qu'elle fait brûler secrètement, 92, 93. — Voudrait voir le duc de Nemours, 93. — Le prie de se hâter de se guérir, 93. — Écrit au Saint-Père à l'occasion d'un procès pendant à la rote, 93. — Avertit Fourquevaux de la réception de sa lettre, 94. — Charge M. de Mandelot de la négociation d'un emprunt, 94. — Prie M. de Thou de recevoir au serment maître Vincent Odry nommé lieutenant général au bailliage de Gien, 94. — Demande au duc de Nemours de ses nouvelles, 95. — L'attend à la cour, 95. — Annonce de nouveau la grossesse de la reine sa belle-fille, 95. — Écrit à Élisabeth pour la féliciter de leur nouvelle alliance, 97. — Recommande de nouveau Marie Stuart à toute la vigilance de du Croc, 96. — Espère que M. de Hautefort est arrivé en Suisse, 96. — Compte sur ses bons services, 96. — Invite Saint-Gouard à visiter souvent les Infantes, 97. — Entretient de nouveau M. de Thou de l'édit des sceaux, 98. — Prend en main les intérêts de Scipion Sardini, 99. — Annonce la grossesse de sa belle-fille à la reine d'Espagne, 99. — Recommande aux gens du Parlement de Paris un procès du duc de Montpensier, 100. — Prie M. de Ferals de soutenir la candidature du cardinal de Ferrare à la papauté, 100. — Recommande au vicomte de Sussex le duc de Montmorency qui va en mission à Londres, 101. — Le recommande également à lord Burghley, ainsi que M. de Foix, 101. — Remontre au duc de Florence la nécessité de choisir un bon pape, 102. — Invite Petrucci à appuyer auprès du duc de Florence la candidature du cardinal de Ferrare à la papauté, 102. — Prie M. de Thou de tenir la main à la publication de l'édit sur les draps, 102. — L'engage à intervenir dans le différend survenu entre les échevins de Paris et le Châtelet, 103. — Remercie M. de Mauvissière d'avoir été au-devant de lord Lincoln et de sa suite, 103. — Renouvelle ses protestations d'amitié à la reine d'Angleterre, 104; — ses instances pour le mariage du duc d'Alençon, 104. — Recommande à Burghley la cause du duc d'Alençon, 105. — Félicite Grégoire XIII de son élévation à la papauté, 106. — Désavoue toute pensée de guerre contre Philippe II, 106. — Sollicite la dispense pour le mariage de Marguerite de Valois et du prince de Navarre, 106, 107. — Explications qu'elle donne à Villeroy, 108. — Remercie Philippe II de l'envoi d'une jument d'Espagne, 109. — Promet récompense exceptionnelle à La Mothe-Fénelon s'il mène à bonne fin le mariage du duc d'Alençon, 109. — Prescrit à M. de Mandelot de ne laisser passer aucun courrier venant de Rome, 109. — Insiste auprès du pape pour l'obtention de la dispense de

mariage de Marguerite de Valois, 110. — Annonce au vicomte de Horte réception de ses lettres, 112. — L'invite à suivre les intentions du Roi, 112; — à maintenir toutes choses en repos dans son gouvernement, 113. — Conserve bon espoir de la réussite du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, 113. — Offre une entrevue entre Boulogne, Douvres ou Calais, 113. — Recommande Marie Stuart à La Mothe-Fénelon, 113. — Fait part à Philippe II de la Saint-Barthélemy, 113. — Jugement qu'elle porte sur la politique espagnole, 114. — Voudrait la fille aînée de Philippe II pour le duc d'Anjou, 114. — Justifie la Saint-Barthélemy, 114. — Propose au duc de Florence de s'entendre directement avec lui pour la succession des Médicis, 114. — Empêchée par la Saint-Barthélemy d'envoyer Montaigne en Espagne, 115. — Instructions données à Saint-Gouard pour l'envoi d'une jument d'Espagne, 115. — Recommande Julien Senturion aux Seigneurs de Gênes, 115. — Sollicite du pape l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire pour Claude Sublet, sieur de Saint-Étienne, précepteur de ses filles, 116. — Dément les bruits semés par Manegre contre Monluc, évêque de Valence, 116. — Prie Monluc de se tenir assuré de la bonne grâce du Roi, 117. — S'excuse sur la Saint-Barthélemy de n'avoir pas écrit au duc de Longueville, 117. — Propose de nouveau une entrevue à la reine Élisabeth, 117. — Prie La Mothe-Fénelon d'aplanir les difficultés pour le mariage du duc d'Alençon, 117. — Se loue de Walsingham, 118. — A pourvu à sa sûreté, 118. — Il ne s'est ému que pour la prise de Briquemault, 118. — Fait part à La Mothe-Fénelon du contenu des papiers trouvés chez Coligny après sa mort, qui démontrent son hostilité contre les Anglais, 118. — Les a communiqués à Walsingham, 118. — Le prie d'en parler à Élisabeth, 118; — de lui écrire ce qu'elle pense de la conspiration de l'amiral dont il lui a fait part, 119. — Instructions qu'elle donne à Philippe Strozzi pour la flotte qu'il commande, 119. — Lui annonce un secours d'argent, 119. — Témoigne à La Mothe-Fénelon toute la confiance qu'elle a dans la réussite du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, 120. — Réclame de nouveau une entrevue, 120. — Sa lettre à Schomberg pour les négociations qu'il poursuit en Allemagne, 120. — L'invite à traiter avec les princes de la Germanie, sans tenir compte de la Saint-Barthélemy et de la mauvaise interprétation qui y a été donnée, 120, 121. — Fait à La Mothe-Fénelon le récit de son entretien avec Walsingham, 122, 123, 124. — Annonce à La Mothe que ceux de la Rochelle sont prêts à se soumettre, 124. — Plaide la cause du duc d'Alençon pour l'obtention du consentement d'Élisabeth à son mariage, 125. — Communique à Walsingham une lettre de Coligny trouvée après sa mort, 126. — Prie La Mothe de requérir l'extradition de Montgomery, 126. — Consent à la vente de ses biens, 126. — Remercie le duc de Florence de la lettre qu'il lui a écrite pour la féliciter de la Saint-Barthélemy, 127. — Espère en tirer le fruit nécessaire à la restauration de la religion, 127. — Remercie également le prince de Toscane, 128. — Complimente les capitouls de Toulouse de leur bon devoir, 128. — Manifeste son mécontentement aux échevins de Rouen du massacre des protestants en leur ville, 129. — Fait part à la duchesse de Ferrare de la naissance de la fille de Charles IX, 129. — Voudrait la voir revenir à la religion catholique, 130. — Lui annonce que sa fille de Nemours est accouchée d'un fils, 130. — Se justifie vis-à-vis de du Ferrier de la Saint-Barthélemy, 130. — Lui énumère ses griefs contre Coligny, 130. — L'accuse d'avoir conspiré contre la personne de son roi, 131. — Regrette la mort de certains protestants, 131. — Ne veut pas croire que Philippe II ait tué sa fille, 131. — N'entend pas rompre avec la reine Élisabeth, 131. — Prie du Ferrier de soutenir la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne vis-à-vis du légat, 131. — Maintient la préséance sur l'Espagne, 131. — Affirme que le Roi restera en bonne amitié avec le Grand Seigneur, 131. — Prie du Ferrier de favoriser de son mieux l'élection de Pologne, 132. — L'invite à beaucoup de prudence avec les agents du comte Palatin et du duc de Saxe, 132. — Annonce la Saint-Barthélemy à Philippe II, 133. — S'applaudit des succès du duc d'Albe, 134. — N'approuve pas néanmoins le traitement favorable qu'il a fait au comte Ludovic de Nassau, 134. — Remercie le Roi Catholique d'avoir laissé visiter les Infantes par Montaigne, 134. — S'applaudit auprès du pape de l'heureuse situation de la France, 134. — Sollicite l'absolution pour le roi de Navarre, 134. — La sollicite également pour sa fille Marguerite et pour le prince et la princesse de Condé, 135. — Fait part à La Mothe-Fénelon de la réponse d'Élisabeth pour l'entrevue, 135. — Sa lettre au grand-duc de

Florence au sujet de la succession des Médicis, 135, 136. — Accuse réception au maréchal Damville de ses lettres, 137. — Revient sur le projet d'une entrevue avec Élisabeth, 137. — Entretient La Mothe-Fénelon du choix des compères et commères pour sa petite-fille, 137. — Désire qu'Élisabeth se fasse représenter par un grand personnage, 137. — Annonce à La Mothe-Fénelon que le Roi fera punir les meurtres commis après la Saint-Barthélemy dans certaines villes, 138. — Fera pourvoir à la sûreté des marchands anglais, 138. — Invite le cardinal Ursin à ne pas venir, 138. — Annonce à Philippe II la naissance de sa petite-fille, 139. — En fait part à la reine d'Espagne, 140. — Envoie M. de Moncal visiter le maréchal Damville, 140. — Félicite M. de la Fontaine-Godart de sa mission en Suisse après la Saint-Barthélemy, 141. — Déclare à M. de Grantrie que ce qui est advenu à Paris, le 24 août, est conforme à l'intention du Roi son fils, 141. — Ce que lui écrit M. de Damville sur la disposition des affaires de son gouvernement, 141. — Rend justice aux services rendus par Petrucci durant son ambassade, 142. — Félicite Schomberg de la façon dont il a usé vis-à-vis de l'électeur de Saxe, 142. — Le prie de continuer à faire entendre à ceux de par delà la vérité sur la Saint-Barthélemy, 142. — Protestations qu'elle adresse à Grégoire XIII, 144. — Le remercie de la dispense envoyée pour le roi et la reine de Navarre, 144. — Charge le duc de Nevers et M. de Tavannes de maintenir l'ordre dans Paris, 144. — Les remercie de ce qu'ils y ont fait, 145. — Accompagne sa fille en Lorraine, 145, note. — Remercie Philippe II de l'avoir fait visiter par le marquis d'Ayamont, 146. — Entretient le marquis de Villars de l'ordre à apporter aux finances, 146. — Complimente Bellièvre de ce qu'il a obtenu des Ligues, 147. — Le remercie d'avoir fait traduire en allemand ce qu'il a dit aux sieurs des Ligues sur la Saint-Barthélemy, 147. — L'invite à se servir de M. de Vaucluse, 147. — Prie M. de Rambouillet de passer par Ferrare, 147. — Annonce à M. de Saint-Gouard le départ du marquis d'Ayamont, 148. — Prie le Saint-Père de vouloir bien accueillir M. de Duras lui apportant la soumission du roi de Navarre, 149. — Compte sur le baptême de sa petite-fille pour renouer bonne amitié avec Élisabeth, 149. — Invite La Mothe à insister pour le mariage du duc d'Alençon, 149; — à tenter de faire rentrer les réfugiés français, 149. — Lettre de condoléance qu'elle écrit à Renée de Ferrare pour la mort de sa belle-fille, 150. — Se reporte à une lettre de Charles IX pour le fait du légat Ursin, 150, note. — S'applaudit de ce que Bellièvre est arrivé à temps pour assister à la diète de Bade, 151. — Écrit à Matignon au sujet de la confiscation des biens du sieur de Lorailles accordée à Marguerite Grecque, 151. — Désire que Lorailles soit pris et puni, 151. — Entretient Bellièvre d'un emprunt pour son fils le roi de Pologne, 152. — Repousse la proposition que lui fait le cardinal Ursin de coopérer à la destruction de Genève, 153. — Écrit à du Ferrier à l'occasion de perles qu'elle désire acquérir, 153. — Annonce à Damville le départ du duc d'Anjou pour la Rochelle, 154. — Le prie de bien veiller sur son gouvernement, 154; — de laisser partir M. de Bellièvre, 154. — Lettre de condoléance qu'elle adresse à la reine d'Espagne à l'occasion de la mort de sa belle-sœur, 154. — Fait part à Bellièvre de ce qui s'est passé en Bresse, 154. — En désavoue la responsabilité, 154. — Demande au pape l'abbaye de Clairac pour le chevalier d'Angoulême, 155. — Complimente Bellièvre des concessions qu'il a obtenues en Suisse, 156. — Accuse à du Ferrier réception de ses lettres, 156. — Impatiente de la venue du comte de Wolcester, 157. — Voudrait renouer avec lui le propos de mariage du duc d'Alençon, dont elle fait le portrait, 157. — Prie Bellièvre de faire marcher la levée des Suisses, 158. — Entretient le duc d'Anjou du mariage de la fille de M. de Monchy, 158. — N'y pense plus pour M. de Liancourt, 159. — Recommande au duc de Florence Ferrand Vitelli, 159. — Ne peut secourir Damville d'argent, 160. — Prie M. de Cossé d'empêcher que ses fils ne se hasardent trop au siège de la Rochelle, 160. — Proteste de sa sincérité envers Élisabeth, 160. — Prévient le maréchal de Cossé que ce qui a été pris à la Bastille pour le baptême de sa petite-fille y a été remis, 162. — Voudrait le voir auprès du duc d'Alençon, 162. — Prévient du Ferrier que le Roi répond à ses lettres, 162. — Le prie de faire tenir une lettre de change à l'évêque de Valence, 162. — Invite le duc d'Anjou à donner à M. de Mandelot une compagnie de gendarmes, 163. — Prie La Mothe-Fénelon d'insister auprès d'Elisabeth pour l'accomplissement sincère du dernier traité, 164. — C'est Walsingham qui lui a conseillé d'en écrire à sa maîtresse, 164. — Félicite Saint-Gouard de sa pru-

dence, 164. — Sa lettre à la reine Élisabeth, 165. — Prie le duc de Montpensier de servir de père à ses fils, 166. — Remercie le duc de Nevers des nouvelles qu'il lui a données de ses fils, 166. — Remercie le duc de Montpensier de sa délibération d'aller trouver le duc d'Anjou, 166. — Lui envoie M. de Lansac, 167. — Prie La Mothe de donner à la reine Élisabeth l'explication de la lettre de Charles IX, 167. — Annonce à Damville l'envoi de Saint-Sulpice, 167. — Invite Matignon à empêcher toute descente des Huguenots en Normandie, 168. — Complimente le duc de Montpensier sur ce qu'il a fait en son gouvernement, 168. — Prie du Ferrier de lui mander nouvelles de l'évêque de Valence, 168; — d'adresser audit évêque des lettres par la voie de Venise, 169. — L'avise de ce que le Roi mande à l'évêque de Dax, 170. — Prévient l'évêque de Valence que l'Empereur a gagné par présents le Laski, 170. — L'invite à le faire reprendre par une femme, 170; — à souvent écrire, 170. — Compte sur l'effet produit en Pologne par les déclarations traduites en latin que du Ferrier y a envoyées, 171, note. — Espère que les Rochellois se soumettront bientôt, 171, note. — S'en réfère dans une lettre à du Ferrier à celle de Charles IX, 171. — Recommande au président de Thou le procès du sieur du Molay, 171. — Accuse réception de ses lettres à La Mothe-Fénelon, 172. — En a adressé le double au duc d'Anjou, 172. — Avertit le duc d'Anjou des préparatifs de Montgomery, 173. — Lui demande s'il a reçu la visite de Languillier, 173. — Va trouver le Roi son fils à Saint-Léger, 173. — Assure le duc d'Anjou qu'il recevra prochainement un secours d'argent, 173. — Prie M. de Bellièvre de porter la levée des Suisses de la garde du Roi de 800 à 1,200, 174. — Prie Damville de persévérer dans sa bonne volonté, 174. — A reçu des nouvelles du duc de Montpensier, 174. — L'invite à modérer l'ardeur de ses fils et à veiller sur eux, 175. — Renouvelle à M. de Gordes les instructions que lui a données Charles IX, 175. — Recommande au président de Thou le procès du vicomte de Venaiz, 175. — S'inquiète de la contradiction des lettres de La Mothe-Fénelon au sujet des intentions de la reine Élisabeth, 176. — Craint son intervention secrète en faveur de la Rochelle, 176. — Invite La Mothe à poursuivre les propos de mariage du duc d'Alençon, 176. — Ce mariage lui conciliera les princes de la Germanie, 176. — Invite Matignon à un redoublement de surveillance, 176. — Regrette de ne pouvoir accorder à M. de Sansac l'abbaye de la Novaille, 177. — Recommande M. Dallon au duc d'Anjou pour en faire le gouverneur du vicomte de Curson, 177. — Enjoint au président de Thou d'éviter toutes difficultés pour la création d'une charge de maître des requêtes, 178. — Prescrit à Bellièvre de faire marcher la levée des Suisses, 178. — Exprime au duc de Nevers le regret qu'elle a de la mort du duc d'Aumale, 180. — Entretient le duc d'Anjou de ce que lui a dit Tavannes au sujet de la Rochelle, 180. — Se défie de La Noue, 180. — Conseils donnés par Tavannes transmis par elle au duc d'Anjou, 180. — Lui annonce l'accouchement de la duchesse de Nevers, 181. — Va à Fontainebleau, 181. — Complimente Bellièvre et lui promet sa protection, 181. — Invite La Mothe-Fénelon à reconforter les assiégés de Lislebourg, 181. — Lui annonce l'arrivée de Vérac, 182. — Lui prescrit de veiller sur les affaires d'Écosse, 182. — Invite Bellièvre à déjouer toutes les menées qui se font en Suisse, 182. — Charge du Ferrier d'un paquet pour M^me^ de Randan, 182. — Supplie Montpensier d'empêcher ses fils de trop se hasarder au siège de la Rochelle, 183. — Avertit Matignon des craintes que lui inspire Montgomery, 183. — Recommande à M. de Gordes de bien veiller sur son gouvernement, 184. — Annonce au duc d'Anjou la blessure de son frère à la chasse, 184. — En fait part au duc de Savoie, 185. — S'applaudit de l'arrivée de la levée des Suisses, 185. — Espère la bonne issue du siège de la Rochelle, 185. — Remercie Damville de ce qu'il mande de la situation du Languedoc, 186. — Regrette les pertes faites au siège de Sommières, 186. — Prie Damville de s'aider de ce que doit fournir le Languedoc, 186. — Fait connaître au duc d'Anjou en quels termes est le mariage du duc d'Alençon, 186. — Fait part à La Mothe-Fénelon d'un entretien qu'elle a eu avec Walsingham au sujet de ce mariage, 189. — Se refuse à une entrevue avant l'acceptation des articles du contrat, 189. — Fait le portrait de son fils, 190. — Fait l'éloge de Charles IX, 190. — Se plaint du traitement fait à Vérac, 191. — Promet de tenir secrètes les conditions du mariage du duc d'Alençon, 191. — Audience accordée à Walsingham, 192. — Désire la soumission de la Rochelle, 192. — Ses réponses aux remontrances de Walsingham, 193,

note. — Sa lettre à La Mothe pour accompagner celle de Charles IX, 193. - Reproche à Walsingham l'arrestation de Vérac allant en Écosse, 193, note. — Se plaint à Saint-Gouard d'être accusée de nuire aux intérets du roi d'Espagne, 194. — Accuse réception au duc d'Anjou de sa lettre, 194. — Le prie de ménager sa personne au siège de la Rochelle, 195. — L'invite à obéir aux instructions du Roi son frère, 195. — Enjoint à M. de Gordes d'empêcher le passage des protestants fugitifs qui veulent gagner le Dauphiné, 196. — Prévient le duc d'Anjou des projets de Montgomery, 197. — Lui communique les nouvelles venues d'Espagne, 197. — Lui écrit qu'elle a fait répandre par Schomberg le bruit que Philippe II veut faire tuer le prince d'Orange, 197. — S'inquiète du mariage du roi de Hongrie avec la reine Élisabeth, 197. — Attend toujours la nouvelle de la prise de la Rochelle, 198. — La voudrait avec peu de pertes d'hommes, 198. — Annonce à du Ferrier qu'il sera satisfait de l'arriéré de sa charge, 199. — Invite Gordes à surveiller son gouvernement, 199. — Avertit Damville de la situation de la Rochelle, 199. — Recommande ses enfants au duc de Montpensier, 200. — Très fâchée de la blessure de M. de Nevers, 200. — Complimente M. de Cossé, 200. — Donne de nouvelles iostructions à M. de Gordes, 200. — Remercie le duc de Nevers des nouvelles qu'il lui a données de la flotte de Montgomery, 209. — Lui fait part du tour joué par ceux du Béarn à M. de Gramont, 210. — Annonce à La Mothe-Fénelon le départ pour Londres de Walsingham bien édifié sur leurs intentions, 211. — Présents qu'elle lui a donnés, 211. — Compte sur lui pour mener à bonne fin le mariage du duc d'Alençon, 211. — Heureuse de la prise de Sommières, 211. — Prie le duc d'Anjou de faire prendre par celui qui commandera la compagnie du sieur Cosseius les enseignes qu'il avait commandées, 212. — Se plaint à du Ferrier de l'opiniâtreté des protestants rebelles, 212. — L'avertit de la lettre qu'il recevra pour le payement de Mahamut, 212. — Le prie d'avertir l'évêque de Dax de ce qu'il a négocié avec ledit Mahamut, 212. — Recommande à M. de Gordes de maintenir l'ordre en son gouvernement, 200. — Remercie le président de Thou du soin qu'il apporte à ses affaires, 201. — S'applaudit de ce que le Roi son fils a pu réconcilier les Vénitiens et le Grand Seigneur, 201. — Attend réponse de du Ferrier pour le paquet envoyé à Mr de Randan, 201. — A communiqué au Roi son fils l'entretien que Schomberg a eu avec Ludovic de Nassau, 202. — — A vu ce qui s'est passé entre Schomberg et le Landgrave de Hesse, 203. — Permet au docteur Hotman de vendre ses biens, 204. — Prie Matignon de surveiller Montgomery, 206. — Ne peut gratifier Schomberg sur la recette de Bourgogne, 206. — A entendu de Valentin Dale, le nouvel ambassadeur d'Angleterre, le désir qu'a Élisabeth de continuer leurs bonnes relations d'amitié, 206. — Se loue de Walsingham son prédécesseur, 206. — Recommande à M. de Gordes le service du Roi son fils, 207. — Annonce au duc de Montpensier l'arrivée de la flotte de Montgomery, 207. — Avertit les échevins de Nantes de la venue de cette flotte, 208. — Renouvelle à Élisabeth l'extrême désir du duc d'Alençon de l'épouser, 208. — Demande pour lui une entrevue après la prise de la Rochelle, 208. — Annonce à Schomberg l'envoi du docteur Crispinus vers la douairière de Brunswick, 204. — Lui rappelle tout ce que Charles IX a fait en faveur de la veuve de Coligny, 204. — Ne peut faire ce que le Landgrave lui demande pour les enfants de Coligny, 208. — Recommande à M. de Thou les intérêts de Scipion Sardini, 210. — Se félicite de la paix conclue entre les Vénitiens et le Turc, 213. — Avertit le président de Thou de la permission donnée à l'évêque de Mâcon de faire une coupe de bois, 213. — Exprime à Mauvissière la part qu'elle prend à la mort de son frère, 213. — Poursuivra la punition de son meurtrier, 214. — Lui fera donner le château de son frère, 214. — Pourvoira son autre frère de l'abbaye de Cussy, 214. — S'applaudit du bon devoir fait par les soldats au siège de la Rochelle, 215. — Prie le duc de Nevers de lui donner souvent des nouvelles de ses enfants, 215. — Écrit à M. de Thou au sujet de troubles survenus à Châteaudun, 214. — Espère que la soumission de la Rochelle pacifiera tout, 214. — Sa lettre à M. de Gordes, 214. — Demande à du Ferrier des nouvelles de la Pologne, 215. — Approuve la résolution du duc de Montpensier de se rendre dans son gouvernement, 215. — Le fait accompagner par M. de Chavigny qu'elle promet de récompenser, 215. — Complimente le duc de Montpensier de la naissance de son petit-fils, 216. — Accuse à Matignon réception de ses lettres, 216. — Lui recommande une vigilante

surveillance, 216. — A vu la lettre écrite par de Thou au Roi son fils, 216. — Annonce à du Ferrier que le Roi usera de la force pour réduire ses sujets, 216. — Prévient Matignon que ses compagnies seront payées, 217. — Fait part à La Mothe-Fénelon de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 217. — Espère qu'elle servira au mariage du duc d'Alençon, 217. — Interroge Schomberg sur l'impression produite en Allemagne par cette élection, 218, 219. — Désire savoir de lui si le passage par l'Allemagne ne sera pas interdit au duc d'Anjou, 219. — Prévient M. de Gordes qu'on lui envoie M. Dourches pour s'en servir, 219. — Écrit à Matignon qu'elle n'a point eu connaissance de l'imposture dont il l'entretient, 219. — Lui renouvelle son estime, 220. — Prévient La Mothe-Fénelon des menées de Montgomery en Angleterre, 220. — En avertit le duc d'Anjou, 220. — S'occupe de réaliser la somme offerte par le clergé, 224. — Répond au cardinal de Lorraine qu'il ne sortira pas tant d'argent pour l'élection de Pologne qu'il en est sorti pour la guerre d'Écosse, 225. — Évalue ce qu'en rapportera le trafic, 225. — Expose les raisons qui déterminent le duc d'Alençon à aller en Angleterre sans crainte de la défaveur qui en pourra résulter, en cas que le mariage ne s'ensuive pas, 221, 222. — Le Roi son fils et elle y consentent, 222. — A fait parvenir au duc son fils les lettres qu'Élisabeth lui a écrites, 223. — Fait part à la reine d'Angleterre de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 223. — Annonce à Damville l'intention de Charles IX d'accorder l'évêché d'Agde à celui qu'il désignera, 223. — Lui mande l'élection de Pologne, 224. — Fera ce qu'elle pourra pour le payement des pensions du duc de Montpensier, 226. — Est persuadée de la satisfaction que lui a causée l'élection de Pologne, 226. — Invite le duc d'Anjou à se méfier du jésuite Aymont qui répand de mauvais bruits, 225. — Lui parle du désir que le duc de Nevers a de le suivre en Pologne, 225. — Ne lui conseille pas d'emmener le duc de Guise, esprit trop brouillon, 225. — L'invite à bien remercier Dieu de son élection au trône de Pologne, 226. — Le prie d'obéir aux intentions du Roi son frère, après être entré dans la Rochelle, 227. — De ne plus mettre dans les lettres qu'il lui écrit, *serviteur*, 227. — Demande à Renée de Ferrare la maladrerie de Gisors pour Loys le Vasseur, 228. — Écrit au duc d'Anjou que Bazin a annoncé comme certaine la publication de son élection au trône de Pologne, 228. — Lui fait part de la prochaine arrivée des ambassadeurs polonais, 228. — Lui conseille d'écrire en Pologne, mais d'attendre pour cela l'arrivée d'un seigneur polonais, 229. — A envoyé son chariot au-devant de cet ambassadeur, 229. — Le Roi son frère attendu, 229. — Invite le duc d'Anjou à se faire appeler roi, 229; — à protester de son obéissance envers le Roi son frère, 229. — Lui fait part du mécontentement que son élection au trône de Pologne a causé aux Guises, 229. — En a annoncé la nouvelle à tous les ambassadeurs, 229. — Accuse le chiffre de la dépense de cette élection, 229. — Fait part à La Mothe-Fénelon des propositions d'intervention soumises par la reine d'Angleterre pour ramener les sujets du Roi à l'obéissance, 230. — Le prie d'en savoir les conditions, 230. — Promet à Saint-Moris de récompenser ses services, 230. — Invite Matignon à déjouer les mauvais desseins de Montgomery, 231. — Charge M. de Gordes de tenir tête à Montbrun et à Mirebel, 231. — — Recommande à Matignon de veiller sur Montgomery, 231. — Invite M. de Gordes à traiter avec MM. de Montbrun et de Mirebel, 231. — Dément les propos que Philippe II a fait tenir à la reine d'Angleterre, 232. — Croit à la mauvaise situation du prince d'Orange dans les Pays-Bas, 232. — Ignore ce que Frégose rapportera de Ludovic de Nassau, 232. — A fait connaître audit Ludovic toute leur bonne volonté, 233. — Fait part à Schomberg de tout ce qu'on tente pour réduire la Rochelle par force ou par composition, 233. — Annonce à du Ferrier que la nouvelle de l'élection de Pologne lui est arrivée avant qu'elle ne soit parvenue à Venise, 234. — Espère que rien ne s'opposera au passage de son fils, 234. — Lui envoie une lettre du sieur Grimani, 235. — Annonce à Matignon le danger auquel le roi de Pologne a échappé au siège de la Rochelle, 235. — Lui fait part de sa blessure, 235. — Entretient La Mothe-Fénelon des propositions que le sieur Franchetti lui a faites pour assurer la pacification, 235. — Lui raconte l'entretien qu'elle a eu avec ledit capitaine, 235. — S'étonne de ce que celui-ci lui a conseillé de rétablir les prêches, 235. — Se méfie de ses rapports, 236. — Renseignements qu'un gentilhomme normand lui a donnés sur Franchetti, 236. — Sur les menées de Montgomery en Angleterre, 236. — Fait part à La Mothe-

Fénelon des offres qu'elle lui a adressées, 237. — Attend la réponse d'Élisabeth sur le fait d'une entrevue, 237. — Parle à La Mothe d'une visite qu'elle a reçue de l'ambassadeur Valentin Dale, 238. — N'a point eu de nouvelles du siège de Lislebourg, 238. — Proteste de sa bonne affection envers Élisabeth, 238. — Exprime au duc d'Anjou le regret de ne pouvoir donner la charge de secrétaire du Roi à Ruzé son secrétaire, 239. — A sa recommandation la Guiche a été nommé capitaine de 50 hommes d'armes, 239. — Lui envoie une lettre d'Élisabeth relative à l'entrevue, 239. — Invite le duc de Florence à croire ce que le sieur de Ferals lui dira de sa part, 239. — S'en rapporte à M. de Villars pour ce qui est à faire en son gouvernement, 240. — Prie M. de Gordes de continuer ses bons services, 240. — Recommande à Damville l'évêque d'Albi qui a subi des pertes, 240. — Annonce à La Mothe-Fénelon qu'elle a tout préparé pour l'embarquement des 4,000 hommes que le duc d'Anjou doit emmener en Pologne, 241. — Le prie de rassurer la reine Élisabeth sur le passage de ces troupes, 242; — de ménager l'entrevue avec le duc d'Alençon, 242. — Fait part aux princes de la Germanie de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 242. — Recommande au président de Thou le recouvrement du don de cent mille livres, 242. — Instructions qu'elle donne au maître des requêtes Viart envoyé en Allemagne, 243. — Engage le Roi son fils à retarder son arrivée au château de Madrid, 244. — Lui fait connaître les empêchements mis au départ du roi de Pologne, 244. — Lui enverra Gondi pour savoir s'il veut recevoir les ambassadeurs polonais, 244. — Invite le duc d'Anjou à rassembler les 4,000 soldats qui doivent le suivre en Pologne, 240; — à se servir des vaisseaux dont il dispose, 241. — Il aura bientôt l'édit de pacification, 241. — Écrit à Danzay, ambassadeur en Suède, au sujet du départ de son fils le roi de Pologne, 244. — Lui annonce la prochaine arrivée dudit roi à Paris, 244. — Recommande à M. de Gordes de continuer à bien faire, 243. — Envoie des blancs-seings du roi de Pologne au secrétaire d'État Brulart, 244. — L'invite à faire partir le vidame du Mans pour le château de Boulogne, 244. — Entretient du Ferrier de ce qui s'est passé à la Rochelle, 245; — du voyage de Louis de la Mirande, 245; — de celui du roi de Pologne, 245. — Invite de Gordes à tâcher de faire accepter par la noblesse protestante du Dauphiné les conditions de l'édit de pacification, 245. — Remercie Damville de son offre d'accompagner le duc d'Anjou en Pologne, 246. — Félicite le duc de Nemours du rétablissement de sa santé, 246. — Lui annonce la prochaine arrivée des ambassadeurs polonais, 246. — N'a pas reçu réponse du maréchal Damville sur les articles de la pacification qu'elle lui a envoyés, 246. — Lui recommande de faire exécuter les intentions du Roi, 297; — de recouvrer une somme de 36,000 livres, 297. — Entretient du Ferrier de divers achats faits pour elle, 241. — Remercie Gilles de Noailles de tout ce qu'il a fait pour l'élection de Pologne, 247. — S'applaudit du contentement qu'a le pape de cette élection, 248. — En espère beaucoup pour la religion catholique, 248. — Remercie les Seigneurs de Venise de leur démonstration favorable à cette élection, 248. — Leur envoyé Morosini s'est bien acquitté de sa mission, 248. — Invite Damville à diminuer la dépense des gens de guerre, 249. — Annonce à l'abbé de l'Isle de quelle sorte seront reçus les ambassadeurs polonais, 249. — S'en remet à M. de Gordes sur une lettre de Charles IX, 249. — Annonce à La Mothe-Fénelon l'arrivée des ambassadeurs polonais, 250. — Rend compte de leur réception, 250. — En désigne deux qui se sont arrêtés en route, 250. — Espère qu'ils repartiront satisfaits, 250. — Exprime à Damville le contentement qu'elle a de le voir accompagner le duc d'Anjou en Pologne, 251. — Recommande le marquis de la Chambre au duc de Savoie, 251. — Sollicite pour son fils la compagnie qu'il commande, 251. — Demande à Philippe II passage pour le roi de Pologne par ses États, 252. — Proteste de son amitié et de celle de ses fils, 252. — Invite du Ferrier à résoudre les affaires de la Mirande, 252. — A négocier le passage du duc d'Anjou par les États Vénitiens, 252. — Remercie le duc de Mantoue de la satisfaction qu'il a témoignée de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 252. — Prendra les perles que du Ferrier a achetées pour elle, 254. — Envoie l'obligation d'Adjaccio, 254. — S'applaudit de ce que M. d'Humières est auprès du duc de Longueville, 254. — Accuse à M. de Danzay réception de ses lettres, 254. — Lui envoie celles de son fils au roi de Danemark pour lui demander passage, 254. — Lui fait part de la réception de l'ambassade polonaise, 255. — Lettre que lui écrit la reine

Élisabeth, 256, note. — Félicite M. de Gordes de ses bons services, 255. — Remercie le prince de Toscane de l'intérêt qu'il a pris à la maladie du duc d'Alençon, 256. — Voudrait que le Grand-Duc son père pût se rétablir, 256. — Écrit au duc de Savoie qu'elle lui envoie M. de Foix, 257. — Félicite M. de Thou de ce que les lettres du supplément à l'apanage du duc d'Anjou ont été vérifiées par le Parlement, 257. — Le prie de faire publier la permission accordée au duc d'Anjou de faire couper des bois de haute futaie pour recouvrer de l'argent pour son voyage, 258. — Écrit à Ferals au sujet des accusations portées contre M. de Foix, 258. — Le prie d'insister auprès du pape afin qu'il ne refuse plus de le recevoir, 258. — Écrit pour le même sujet au pape, 258. — Intervient dans les affaires de la Mirande, 259. — Y envoie du Ferrier, 261. — Sa lettre au pape en faveur de la nomination de M. de Foix au cardinalat, 259. — Regrette la mauvaise intelligence survenue entre la comtesse de la Mirande et son beau-frère Loys Pico, 259. — Écrit à ce sujet à Loys Pico, 259. — Félicite le cardinal d'Armagnac d'avoir ménagé une bonne paix avec le gouverneur d'Orange, 260. — Fait visiter le duc de Mantoue par M. de Foix, 260. — Insiste auprès de du Ferrier, afin qu'il se rende à la Mirande, 261. — Remercie M. de Varennes d'avoir facilité le retour de Mandat, 261. — Complimente M. de Danzay, 261. — S'en remet à Charles IX pour lui tracer une ligne de conduite auprès du roi de Danemark, 262. — Écrit au pape au sujet de l'archevêque d'Embrun, 262. — Invite Tavannes à veiller sur son gouvernement de Bourgogne, 263. — Désire le retour du maréchal Damville dans le sien, 263. — Remercie M. de Rambouillet de ses bons services en Pologne, 264. — Exprime à Damville son regret du non-licenciement des Suisses, 264. — A chargé Mandelot de recouvrer l'argent pour leur paye, 264. — Se félicite dans une lettre à M. de Rambouillet des bonnes nouvelles apportées de Pologne par Bazin, 264. — Annonce le départ du roi de Pologne son fils, 264. — Demande une réponse sur le mémoire qu'elle lui a remis au départ, 264. — Annonce à Charles IX la venue de deux ambassadeurs polonais, 265. — Le prie de leur écrire de venir la rejoindre, 265. — Presse Bellièvre de faire partir la levée des six mille Suisses, 265. — Lui annonce l'envoi de M. de Hautefort, 265. — Regrette que l'indisposition du duc de Nemours l'empêche de venir la voir, 266. — Prévient Charles IX qu'elle va accompagner le roi de Pologne jusqu'en Lorraine, 266. — Lui détaille son itinéraire, 266. — Lui annonce l'arrivée des ambassadeurs anglais, 266. — Écrit à la reine Élisabeth qu'elle s'est entretenue avec Randolph au sujet du traité de commerce proposé, 265. — Donne une décharge à Villequier des bagues du roi de Pologne, 268. — Invite Bellièvre à prendre ses précautions en traversant l'Allemagne, 269. — Fait présent d'une chaîne d'or à Randolph, 268. — Entretient La Mothe-Fénelon de la mission de Randolph, 267, 268. — Lui parle de la bonne impression qu'il a eue en voyant le duc d'Alençon, 269; — du traité de commerce qu'il lui a proposé, 268. — Se plaint à Bellièvre de n'avoir nouvelles ni de lui ni du roi de Pologne, 270. — Détails que lui donne Schomberg sur le voyage du roi de Pologne, 270, note. — Envoie une lettre à M. de Rambouillet par l'entremise de M. de Nozerolles, 269. — Lui annonce la venue de l'homme du sieur Bazin, 269. — Prévient M. de Bellièvre de son arrivée à Reims, 270. — Recommande à M. de Thou la justice de sa cause à l'encontre des prétentions du duc de Montpensier, 272. — Annonce son retour de Lorraine à du Ferrier, 272. — Lui fait part des motifs qui l'ont décidée à donner le titre d'ambassadeur à M. de Foix, 272. — Écrit au duc de Ferrare au sujet de la mort de la duchesse, 271. — Se joint à Charles IX pour recommander à Damville de mettre fin aux troubles du Languedoc, 272. — Offres de vin de Gascogne qu'elle fait à la reine Élisabeth, 274. — Craint de ne pouvoir châtier le capitaine Normand, coupable de déprédations, 274. — Parle à La Mothe-Fénelon de son séjour à Compiègne, 274; — des chasses de Charles IX, 274. — Le prie de tout faire pour le mariage du duc d'Alençon, 273. — L'invite à montrer sa lettre à Élisabeth, 273. — Fait de nouvelles recommandations à Damville au sujet de la conférence qu'il doit avoir avec ceux de la religion, 273. — Annonce à La Mothe-Fénelon la découverte d'une nouvelle conspiration, 275. — Écrit à M. de Bellièvre au sujet de l'argent dont son fils le roi de Pologne a besoin d'être secouru, 275. — Remercie le vidame de Chartres des preuves de son dévouement, 276. — Envoie La Guesle parler de sa part au président de Thou, 276. — Remet une lettre pour du Ferrier



IMPRIMERIE NATIONALE.

aux gens de M. de Foix, 276. — Écrit à Philippe II pour se condouloir de la mort de la princesse sa sœur, 277. — Lui recommande ses petites-filles, les Infantes, 277. — Écrit pareille lettre à la reine d'Espagne, 277, 278. — Prie du Ferrier d'emprunter deux cent mille écus pour son fils le roi de Pologne, 277. — Recommande de nouveau à La Mothe-Fénelon la négociation du mariage de son fils d'Alençon avec Élisabeth, 278. — Attend le résultat de la conférence de Damville avec ceux de la religion, 279. — Prie M. de Thou de mettre une bonne fin à ses dettes, 279. — Remercie M. de Rambouillet de ce qu'il a fait en Pologne, 279.— L'entretient de questions d'argent, 280. — Transmet à du Ferrier l'offre que lui a faite le sieur Avogadre d'une place en Italie, 280. — Envoie pour cela M. de Montmorin, 280. — Le prie de trouver des prêteurs à Venise, 280. — Demande à M. de Rambouillet des nouvelles de la réception du nouveau roi de Pologne en son royaume, 281. — Entretient La Mothe-Fénelon des propos tenus par l'ambassadeur d'Angleterre à Gondi et des chances du mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, 281. — Fait part de la réclamation d'un pastel par Velutelli au baron de la Garde, 282. — Remercie Velutelli de ses bons offices pour la négociation du mariage du duc d'Alençon, 282. — Fait part à M. Viart de ce que le Roi a décidé pour désintéresser le duc Casimir, 283. — Prie Philippe II de faire don au Roi son fils de la part à laquelle il peut prétendre sur un prisonnier turc, 283. — Remercie M. de Rambouillet d'avoir assisté aux funérailles du roi Sigismond, 284. — Écrit à Élisabeth pour la remercier de sa bonne résolution d'épouser le duc d'Alençon, 285. — Loue le maréchal Damville de ses bons services, 285. — Lui donne de meilleures nouvelles de la santé de Charles IX, 285. — Prie le président de Thou d'expédier des lettres patentes pour la vente des bois de l'abbaye de Valsery, 287. — Annonce à Matignon qu'elle a reçu les lettres où il lui rend compte de la situation de la Normandie, 288. — Lui écrit au sujet de Montgomery, 288. — Compte sur lui pour le prendre, 288. — Félicitations qu'elle fait à M. de Bourdeilles, 289. — Recommande à M. de Thou la veuve de Jacquelot, maréchal des logis de la reine sa fille, 289. — Lui recommande également le procès de Madame de Martigues, 289. — Répond à Damville au sujet des conditions proposées pour pacifier le Languedoc, 297. — Rassure le duc de Savoie sur la santé de Charles IX, 297. — Informe Damville de l'abouchement qui a eu lieu entre Biron et M. de la Noue, 290. — A donné ordre d'étendre les instructions données à Strozzi, 290. — Écrit à M. de Hautefort au sujet de la levée des Suisses, 291. — Écrit à Damville qu'elle espère que l'arrivée auprès de lui de Saint-Sulpice et de Villeroy lui permettra de traiter de la paix, 291. — Annonce à du Ferrier la dernière conspiration découverte au château de Vincennes, 292. — Mande à Damville la défaite du comte Ludovic de Nassau, 293. — Espère qu'elle aidera à la pacification du Languedoc, 293. — Écrit à M. de Hautefort au sujet de la solde des Suisses, 294. — S'en remet à une lettre écrite par Charles IX à M. de Bourdeilles, 294. — S'applaudit dans une lettre à La Mothe-Fénelon des bonnes dispositions de la reine d'Angleterre, 295.— Refuse à ladite reine la grâce de La Mole qu'elle lui a demandée, 295. — Fait part au procureur général La Guesle de révélations de Ruggieri, 297. — Le prie de les communiquer au président Hennequin, 297. — Lui enjoint d'obtenir de lui la vérité, 297. — Invite Matignon à ne pas laisser échapper Montgomery, 298. — Invite le président de Thou à faire expédier les lettres de provision de Brachet, nommé conseiller au siège présidial d'Orléans, 300. — Écrit à Damville qu'elle espère qu'il parviendra à pacifier le Languedoc, 300. — Demande à Matignon ce qu'il espère de la prise de Domfront, de Saint-Lô et de Montgomery, 304. — Écrit à La Mothe-Fénélon, à l'occasion de l'exécution de La Mole, 303. — Rappelle celle de Norfolk, 303. — Voudrait que la reine Élisabeth s'ouvrît à La Mothe de ce qu'elle ne veut dire de bouche, 303. — Donne des détails sur l'état de la santé de Charles IX, 303. — Prie Matignon de l'informer de ce qu'il a pu faire au siège de Domfront, 305. — Lui envoie les nouvelles de la Guyenne, 305. — Recommande aux échevins de Rouen d'aider au recouvrement d'une somme de quarante mille livres, 305, 306. — S'en remet dans une lettre à du Ferrier à celle que le Roi lui adresse, 306. — Écrit à François de Médicis à l'occasion de la mort de son père, 303. — Écrit également à la grande-duchesse de Toscane, 303; — à Piétro de Médicis, 305. — Écrit au duc de Nemours au sujet du comte de Hesse fait prisonnier, 306. — Félicite Matignon de la réduction de Domfront et de la prise de Montgomery,

308. — Fait part au duc de Ferrare de la mort de Charles IX, 309. — Lui annonce qu'elle est régente, 309. — Annonce au roi de Pologne la mort de Charles IX, 310. — Conseils qu'elle lui donne pour l'itinéraire de son retour, 310. — Joie qu'elle a de le revoir, 311. — Voudrait que le royaume de Pologne lui demeurât ou à son frère, 312. — Conseils qu'elle lui donne, 312. — Annonce à Matignon la mort de Charles IX et le choix qu'il a fait d'elle comme régente, 313. — Lui recommande de maintenir l'ordre dans son gouvernement et d'écrire au roi de Pologne, 312, 313. — Décrit la maladie du Roi, 313. — Enjoint à Matignon de remettre au s^r de Lavardin la compagnie du capitaine La Bastille mort récemment, 313. — Prie M. de Guéméné de choisir pour guidon de sa compagnie de gens d'armes le s^r de Boisdoré, 315. — Écrit à Madame de Guéméné de ne pas faire opposition au mariage de Gillette de Quelen avec Bonin, l'un de ses maîtres de requêtes, 316. — Presse M. le président de Thou de faire publier l'édit sur la création d'un maître des requêtes, 317. — Transmet l'ordre de prendre dans tous les ports les vaisseaux de la Meilleraie, 317. — Donne des instructions au comte de Choisy au sujet de la forêt d'Orléans, 317. — Sa lettre au sujet de la reddition prochaine de la Rochelle, 317.

Médicis (Cosme de). Lettre que lui écrit Catherine au sujet du titre de grand-duc de Florence qui lui est disputé par l'empereur Maximilien, 16, 17. — Elle le prie d'insister auprès de Pie V, afin qu'il abandonne Avignon au duc d'Anjou, 17. — Lui recommande François et Émilio Boivin, père et fils, 20. — Lettre qu'elle lui adresse au sujet de la succession des Médicis, 37. — Prié de recommander au Saint-Père le chevalier de Seurre, 41, 42. — D'appuyer la candidature du cardinal de Ferrare à la papauté, 42, 43. — Lettres qu'il reçoit d'elle au sujet du nouveau pape, 46; — au sujet du comte de Gayasso, 46. — Au sujet des biens des Médicis en Italie, 47. — Remercié de son intervention en faveur du comte de Gayasso, 49. — Prévenu que l'ambassadeur d'Espagne assure qu'il a cédé Sienne à don Juan d'Autriche, 49. — L'accident de Charles IX à la chasse lui est mandé, 49. — Chargé d'intervenir en faveur de M. de Seurre pour l'obtention du prieuré de Champagne, 55, 56. — Difficultés que soulève son élévation au titre de grand-duc de Toscane, 68, 69. — Catherine prend fait et cause pour lui, 69. — Est avisé du mariage de Marguerite de Valois avec le prince de Navarre, 76. — Prié d'intervenir auprès du pape pour la dispense nécessaire, 76. — Lettre confidentielle que Catherine lui adresse, 77. — Prié de lui envoyer des ouvriers pour dresser une cassine, 78. — Le comte de Petilliano lui est recommandé, 79. — Son intervention réclamée pour la dispense, 79. — Catherine lui propose de s'entendre directement avec elle pour régler la succession des Médicis, 110. — Elle lui remontre la nécessité de choisir un bon pape, 101. — Complimente Catherine pour la Saint-Barthélemy, 127. — Nouvelle lettre qu'elle lui écrit au sujet de la succession des Médicis, 133. — Ferrand Vitelli lui est recommandé, 159. — Prié de lui faire restituer son héritage, 159. — Prié de croire ce que M. de Ferrals lui dira de la part de Catherine, 239. — Triste état de sa santé, 256. — Intérêt qu'y prend Catherine, 256. — La nouvelle de sa mort apportée par Horatio del Monte, 307.

Médicis (François), 99, note. — Félicite Catherine à l'occasion de la Saint-Barthélemy, 128. — Remercié par elle de l'intérêt qu'il lui a témoigné à l'occasion de la maladie du duc d'Alençon, 256. — Son rétablissement lui est annoncé, 256. — Catherine souhaite qu'il en soit de même pour le grand-duc son père, dont la santé est très compromise, 256. — Compliments de condoléance qu'elle lui adresse à l'occasion de la mort de son père, 307. — Éloge qu'elle en fait, 256. — N'a osé en faire part au Roi son fils, si malade lui-même, 256.

Médicis (L'archevêque Julien de), recommandé par Catherine au duc de Ferrare, 92.

Médicis (Piétro de). Lettre que lui adresse Catherine à l'occasion de la mort de Cosme de Médicis, 307.

Médicis (Succession de la maison de), 33, 45, 110, 133.

Médina Celi. Sa fille promise au fils du prince d'Orange, 193, note. — Son voyage dans les Flandres, 98.

Melun, 188.

Mendose, 105.

Metz. Rien de changé à l'état des protestants de Metz, 40, 52. — Prétentions sur Metz de l'empereur Maximilien, 120, note. — Meurtres commis à Metz, 143.

Mézières, 18.

Milan, 8, note; 143, note.

Mirande (La comtesse de la). Ses démêlés avec Loys Pico, 184, note. — Affaires qui la concernent recommandées par Catherine et Charles IX à du Ferrier, 252, note.

Mirande (Louis de la), 202.

Mirande (La ville de la), 252, note.

Mirande (Les affaires de la), confiées à du Ferrier, 252.

Mirebel (M. de), mis sous la surveillance de M. de Gordes, 231.

Mole (La). Propositions qu'il soumet à la reine Élisabeth, 186, note. — Emprisonné et mis entre les mains du Parlement, 292, note. — Figures de cire trouvées à son logis, 295. — Intervention de la reine Élisabeth en sa faveur, 295. — Joie du roi de Pologne en apprenant son arrestation, 295, note. — Refus de sa grâce par Catherine à Élisabeth, 295. — Questions faites sur lui à Cosme Ruggieri, 296, note. — Sa grâce demandée par le duc d'Alençon, 303, note. — Son supplice, 304, note.

Moncal (L'avocat général de), envoyé par Catherine auprès du maréchal Damville, 140.

Monceaux, 1, 2, 3, 17, 52, 53, 54, 55, 56, 145, note; 229, 230, 258, 260.

Monchy (Mlle de). Projets de mariage pour elle, 158. — Sa filiation, 158, note.

Mondoucet. Dénonce à Charles IX la mauvaise volonté des Espagnols, 234, note. — Lui annonce la défaite du comte Ludovic de Nassau, 293, note.

Mondragon (Le sr de), 186.

Monluc, évêque de Valence. Désaveu que lui adresse Catherine des propos de Manègre, 116. — Assuré du bon vouloir de Charles IX, 117. — Une lettre de change lui est envoyée par Catherine à Cracovie, 162. — Lettre écrite par elle à du Ferrier à son sujet, 168, 169. — Prévenu que le Laski a été gagné par les présents de l'Empereur, 169. — Chargé de le reprendre par le moyen d'une femme, 170. — Argent qu'il reçoit de Schomberg pour favoriser l'élection du duc d'Anjou, 218, note. — Cité, 228. — Sa harangue aux États de Pologne traduite en français, 229, note. — Envoie de Pologne Bazin porter des nouvelles, 234, note. — Instruit le Roi de ce qui s'est passé en Pologne, 234, note. — Cité, 252.

Monneins, trouvé dans le Louvre, la veille de la Saint-Barthélemy, 131, note.

Mons (Extrémité des assiégés de), 109, note.

——— (Les prisonniers de), 109. — Leur mort demandée, 115, note.

Montafié (Le jeune). Se cache dans Paris, 144, 145.

Montaigne. Son départ pour l'Espagne retardé par la Saint-Barthélemy, 115. — Chargé de visiter les Infantes, 134. — Son retour, 148.

Montataire (M. de), 291, note.

Montauban (Lettre des habitants de), acceptant les conditions de la pacification, 249.

Montbazon. Lettre qu'il rapporte à Catherine, 290.

Montbrun (Le sr de), mis sous la surveillance de M. de Gordes, 231. — Trouble le Dauphiné, 261.

Montferrant (M. de), 291, note.

Montgomery. Son extradition demandée, 126. — Catherine consent à la vente de ses biens, 126. — Ses préparatifs d'attaque annoncés par Catherine au duc d'Anjou, 173. — Inquiétudes que causent ses menées en Normandie, 183. — Secours qu'il reçoit en Angleterre, 193, note. — Ses projets signalés par Sigognes, 196. — Recommandé à toute la surveillance de Matignon, 206. — Son arrivée annoncée par Catherine au duc de Montpensier, 207. — Annoncée également par Charles IX, au duc d'Anjou, 207, note. — Cherche à soulever la Normandie, 216, note. — Ses armements en Angleterre, 220, 221, note. — Élisabeth se sert de son nom pour traverser les desseins de Charles IX, 222, note. — Matignon prévenu qu'il s'est retiré en Angleterre, 231, note. — Ses mouvements signalés, 231. — Son échec en venant secourir la Rochelle, 231, note. — Charles IX prescrit à Matignon d'empêcher qu'il ne débarque en Normandie, 231, note. — Il espère toujours pouvoir secourir la Rochelle, 236. — Part pour l'Irlande, 237. — Offres que lui fait Charles IX, 237. — Se propose de retourner au secours de la Rochelle, 136. — Catherine disposée à traiter avec lui, 237. — Son voyage en Flandre, 238. — Matignon reçoit ordre de le prendre, et de faire en sorte qu'il ne s'échappe, 288. — Catherine désireuse de l'avoir entre ses mains, 298. — Poursuivi par Matignon, 298. — Sa lettre à Burghley où il lui parle de ce qu'il a fait en Normandie, 298, note. — Enfermé dans le donjon de Domfront, 300, note. — Charles IX veut l'avoir mort ou vif, 304, note. — Sa prise par Matignon, 308.

Montgomery (Mme de), 220.

Montluet, envoyé par le duc de Nevers, 190.

Montmorency (Le maréchal François de). Le vidame de Chartres s'ouvre à lui d'un projet de mariage du duc d'Anjou avec la reine Élisabeth, 7, note. — Attendu à Paris, pour réprimer une émeute populaire, 85, note. — S'emploie en faveur de la ligue avec l'Angleterre, 98, note. — Recommandé par Catherine au comte de Sussex, et à lord Burghley, 101. — Sa réception à Londres, 103, note. — Entretient Catherine du mariage du duc d'Alençon, 111. — Chasse avec le roi à Compiègne, 274. — Repousse une attaque sur Mantes, 287, note. — Mis à la Bastille, 291.

Montmorin (M. de), 221. — Sa mis-

sion en Allemagne, 245, note. — Porte une lettre de Catherine au duc d'Anjou, 224. — Communication qu'elle lui fait, 225. — Envoyé en Italie, 280.

Montpensier (Le duc de). Procès qu'il a au Parlement recommandé par Catherine, 100. — Prié par elle de servir de père à ses fils, 166. — Remercié de son intention d'aller rejoindre le duc d'Anjou, 166. — Sansac lui est envoyé par Catherine, 167. — Complimenté de sa bonne volonté, 174. — Prié par Catherine de veiller sur ses fils, 175. — Regrets qu'elle lui exprime de ne pouvoir faire droit à sa demande d'une abbaye pour Sansac, 177. — Chargé d'empêcher les fils de Catherine de trop se hasarder au siège de la Rochelle, 183. — Ils lui sont de nouveau recommandés, 200. — Prévenu par Catherine de l'arrivée de la flotte de Montgomery, 207. — Approuvé de se rendre en son gouvernement, 215. — Chargé par Catherine de dire à M. de Chavigny qui l'accompagne, que ses services seront récompensés, 215. — Assuré du payement de ses pensions, 226. — Satisfaction qu'il a dû recevoir de l'élection de Pologne, 226. — Félicité par Catherine de la naissance de son petit-fils, 226. — Son procès, 289.

Montpellier (La recette générale de), 210.

Montrichard (La seigneurie de), comprise dans les lettres de supplément à l'apanage du duc d'Anjou, 237.

Montruel (M. de), créé grand prévôt de France, 56.

Morosini (Jehan-François), envoyé en France à l'occasion de l'élection de Pologne, 298.

Morton (Le comte de), assiège Lislebourg, 181. — Nommé régent d'Écosse, 181, note.

Morvilliers, chargé de pénétrer les menées du capitaine Franchetti, 236. — M. Levayer lui raconte l'arrivée du duc d'Anjou dans son royaume de Pologne, 284.

Moscovite (Le). Promesses que lui fait l'empereur Maximilien, 171, note.

Mulhausen (Diète de), 121, note.

## N

Nançay (M. de). Sa lettre sur le siège de la Rochelle, 183, note. — Lettre qu'il reçoit du roi de Pologne au sujet de La Mole et de Coconas, 295, note.

Nancy, 264, note; 265.

Nantes (Les échevins de), prévenus par Catherine de la venue de la flotte de Montgomery, 208.

Nantouillet (M. de), 145.

Naples (Le royaume de), 8, note.

Nassau (Jean de). Va trouver l'électeur de Cologne pour le détacher de la maison d'Autriche, 250, note.

Nassau (Ludovic de). Vaisseaux soi-disant envoyés par lui de la Rochelle en Picardie, 64. — Laisse un homme de confiance à Blois, 70. — Fourquevaux chargé d'expliquer et de justifier son séjour à la cour, 77. — Charles IX en donne les raisons, 77, note. — Désavoué par Charles IX, 100, note. — Traité favorablement par le duc d'Albe, 134. — Accusé de vouloir secourir la Rochelle, 185. — Sa conférence avec Schomberg, 202, 203, note. — Négocie avec Charles IX par l'entremise de Frégose, 233. — Mémoire soumis par lui à Charles IX, 232, note. — Explique les motifs de la générosité à son égard du duc d'Albe, 233, note. — Schomberg approuvé d'avoir renvoyé son agent, 234, note. — Cité, 270. — Attendu à Sedan, 298. — Sa défaite annoncée par Charles IX au prince de Condé, 293, note.

Navarre (La reine Marguerite de). — Voir Valois.

Navarre (Henri de). Son projet de mariage avec la reine Élisabeth écarté, 69, note. — La religion, seul obstacle à son union avec Marguerite de Valois, 70, note. — Son mariage avec Marguerite annoncé par Catherine à M. de Ferals, 75. — Sa mère refuse d'y consentir, 75, note. — Attendu prochainement à la cour, 87. — Bon espoir exprimé par Catherine pour la conclusion de son mariage, 87. — Ce que dit de lui Saint-Gouard au secrétaire d'État Cayas, 97, note. — Avantages que Catherine attend de cette union, 98. — Dispense de son mariage sollicitée du pape Grégoire XIII, 106, 107. — Nouvelles instances pour l'obtention de cette dispense, 110. — Présenté par Ferals au Saint-Père comme devant accepter les conditions que Sa Sainteté désire, 111. — Ne peut se rendre en Béarn, 113, note. — Absolution sollicitée par Catherine pour lui, 134. — Dispense envoyée pour lui par Grégoire XIII, 144. — Cité, 233, note. — Sa tentative d'évasion, 292, note. — Assure Catherine de sa soumission au roi de Pologne, 310.

Nemours (Duchesse de). Catherine regrette de la savoir malade et de n'avoir pu satisfaire à la demande du duc son mari, 34. — Lui fait part de la grossesse de la reine sa belle-fille, 34. — Lettre qu'elle

écrit au sujet de la mauvaise santé du duc, 47. — Catherine lui parle de la reine sa belle-fille, toute apprivoisée, 47. — Heureuse de la savoir à Paris et le duc guéri, 49. — Prévenue de la guérison de Charles IX à la suite d'un accident de chasse, 49. — De l'arrivée prochaine du prince de Navarre, et de la bonne espérance de son mariage, 87. — Désirée et attendue à la cour, 95. — Accouche d'un fils, 130.

Nemours (Duc de). Catherine fait demander des nouvelles de sa maladie, 2. — Regrets qu'elle lui exprime de ne pouvoir lui accorder ce qu'il lui demande, 34. — S'en va en Savoie, 34. — Attendu par Catherine, 93. — Invité de hâter sa guérison, afin de venir pour les couches de la jeune reine, 93. — Choisi pour témoin du baptême de la fille de Charles IX, 161, note. — Félicité par Catherine du rétablissement de sa santé, 246. — Prévenu du retour de la Rochelle des ducs d'Anjou et d'Alençon, 246; — de la prochaine arrivée de l'ambassade polonaise, 246. — Instructions que lui donne Catherine au sujet du comte de Hesse qui a été pris, 306.

Neufville (De), 213, 214.

Nevers (Le duc de). Chargé par Catherine de maintenir l'ordre dans Paris, 144. — Complimenté pour l'y avoir maintenu, 145. — Remercié par Catherine pour nouvelles données de ses fils, 166. — Regrets qu'elle lui exprime de la mort du duc d'Aumale, 180. — Avertit Catherine de la venue de Montgomery, 209. — Prévenu par elle du tour joué par ceux du Béarn à M. de Gramont, 210. — Lettre qu'elle lui écrit au sujet du siège de la Rochelle, 199. — Sa blessure, 200. — Lettre où Catherine lui témoigne sa satisfaction du bon devoir des troupes au siège de la Rochelle, 215. — Nouvelles lui sont demandées des ducs d'Anjou et d'Alençon, 215. — Offre de suivre le duc d'Anjou en Pologne, 225. — Catherine heureuse de sa détermination, 225. — Elle lui fait part du regret que lui cause le départ du duc, 228. — Le prie de tâcher d'en finir avec le siège de la Rochelle, 228. — Accompagne le roi de Pologne, 266, note. — Lettre qu'il reçoit de Catherine au sujet la reddition prochaine de la Rochelle, 317 (appendice).

Nevers (Duchesse de). Accouche d'un fils, 181.

Noailles (François de), évêque de Dax. Lettre que Catherine le prie d'écrire au duc d'Anjou pour le décider à épouser Élisabeth, 62. — Sa révocation d'ambassadeur à Constantinople désirée par le pape, 133, note. — Renvoyé à Constantinople, 234, note.

Noailles (Gilles de), abbé de l'Isle, 229, note. — Remercié par Catherine de ce qu'il a fait pour l'élection de Pologne, 297.

Norfolk. Argent que Walsingham prétend que La Mothe-Fénelon a remis à ses secrétaires, 71. — Aucune confidence en ce qui regarde son procès n'est faite à Catherine, 303.

Normandie (La), 120, 291, 298, note.

Norris (L'ambassadeur). Ses lettres à Cécil et à la reine Élisabeth, 4, note; 12, note.

Novaille (L'abbaye de la). Refusée à M. de Sansac, 177.

Novio (Le négromancien). Enfermé à la Conciergerie, 304, note.

Nozerolles (M. de). Porteur d'une lettre de Catherine, 269.

Nozières (Loys de). Son procès contre les manants d'Orléans, 107.

## O

Oobr (Vincent). Nommé lieutenant général au bailliage de Gien, 95.

Ohem (Le docteur). Très favorable aux protestants de France, 270, note.

Olivarès (Le comte d'). Envoyé par Philippe II à la cour de France, 35. — Détails sur lui, 37, 38, note.

Orange (Guillaume de Nassau, prince d'). Cité, 8, note. — Défendu par Catherine de toute participation avec ceux de la Rochelle, 70. — Non combattu, 115, note. — Cité, 194, note. — Philippe II veut le faire tuer, 197. — Propositions faites en son nom à Charles IX, 203. — Son armée de mer battue par le duc d'Albe, 232. — Ses affaires jugées par Catherine en mauvais état, 232. — Renfort que Montgomery espère de lui, 237.

Orange (Le gouverneur d'). Son accord avec le cardinal d'Armagnac, 260.

Orléans (Meurtres commis à), 143, note; 153, note.

—— (Les bouchers d'). Leur procès, 137.

—— (Forêt d'), 316.

Orsay (Le capitaine). Envoyé en mission en France par Élisabeth, 237, note.

Orsini. Voy. Alfonsina.

Orte. Voy. Horte.

Orthez, 273, note.

## P

Paistou (Le capitaine). Blessé à l'assaut de Domfront, 101, note.
Palatin (Le comte). Visité par Schomberg, 80, note; 123, note; 202, note. — Son agent soupçonné par Catherine, 132. — Schomberg invité de nouveau à le visiter, 142, note. — Cité, 260, note. — Escorte le nouveau roi de Pologne, 270, note.
Pancallier (La comtesse de), 20.
Paris, 2, 5, 14, 15, 19, 20, 29, 38, 39, 40, 43, 46, 48, 59, 66, 87, 100, 109, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 211, 224, 228, 236, 239, 250, 251, 252, 253, 254, 271, 286, 289.
—— (Les échevins de). Catherine les remercie de la part qu'ils ont prise au mariage de Charles IX, 19. — Leur envoie le discours qui a été fait des cérémonies, 19. — Chargés par elle d'emprunter cent mille livres, 52. — Remerciés de leurs bonnes démonstrations pour le mariage du Roi, 84. — Réprimandés pour retard apporté au transport de la croix de Gastines, 84. — Chargés de punir les auteurs des troubles, 85. — Cités, 103.
—— (Les gens du Parlement de), invités par Catherine à vérifier les lettres de la création de la charge de grand prévôt en faveur de M. de Montluel, 56. — Catherine leur écrit que le Roi entend que son édit sur la création des états de garde des sceaux soit exécuté, 91.
Parlement. Voy. Paris.
Parme (La duchesse de). A l'usufruit des biens de Catherine en Italie, 47. — Loue d'elle un palais, 136.
Parme (Le duc de), 227, note.
Pays-Bas (Les). Préservés par Catherine d'une invasion des huguenots, 30, note; 108, 115, 119, 194, 198, 232, note.
Pays-Bas (Conquête des), 63.
—— (Les troubles des), 104, note.
—— (Pacification des), 203.
Péronne, 2.
—— (L'église de), 30.
Petrucci (L'ambassadeur florentin). Cité, 99, note. — Invité par Catherine à appuyer auprès du duc de Florence la candidature du cardinal de Ferrare à la papauté, 102.
Pezénas. Conférence qui y est tenue par Damville avec ceux de la religion, 279, note.
Pfyffer, colonel suisse. Refuse de prendre le commandement des Suisses, 193, note.
Philippe II. Catherine le remercie de l'envoi d'un cheval, 1. — Attend sa réponse au sujet du mariage de Portugal, 6. — Écrit à Catherine que sa seconde femme aura soin de ses petites-filles, 13, note. — Catherine craint qu'il n'entre en jalousie si Pie V intervient trop ostensiblement dans la négociation du mariage de Marguerite de Valois avec dom Sébastien, 14. — Prévenu de la convalescence de la jeune reine de France, 29. — Remercié par Catherine de l'envoi du comte d'Olivarès, 35. — Assuré de son amitié et dévouement, 37. — Rassuré sur les bruits de guerre, 41. — Félicité sur la grossesse de la reine sa femme, 41. — Lettre que lui adresse Catherine par Gondi, 48. — Prévenu qu'elle a caché au Roi son fils certains propos pour maintenir entre eux un bon accord, 48. — Marques d'affection que lui témoigne Catherine, 51. — Plaintes qu'elle lui adresse au sujet des mauvais procédés de son ambassadeur Alava, 58, 60. — Prévenu de sa fuite de Paris pour éviter de prendre congé du Roi, 61. — Prié par Catherine de le réprimander sévèrement, 61. — Fourquevaux chargé de lui expliquer les raisons du séjour de Ludovic de Nassau à la cour, 77, note. — Complimenté par Catherine à l'occasion de la naissance de son fils, 87. — Prié de s'en rapporter à ce que lui dira le s^r de Saint-Gouard, 87. — Charles IX affirme qu'il ne veut pas lui faire la guerre, 106, note. — Rassuré sur la destination de l'armée de mer de Charles IX, 107. — Lettre que Saint-Gouard écrit au duc d'Anjou au sujet des craintes qu'elle inspire, 108, note. — Remercié par Catherine pour l'envoi d'une jument d'Espagne, 109. — Lettre qu'il en reçoit pour lui annoncer la Saint-Barthélemy, 113. — Sa fille aînée recherchée par Catherine pour le duc d'Anjou, 114. — Audience qu'il donne à Saint-Gouard après la Saint-Barthélemy, 115, note. — Sa réponse à Saint-Gouard, 115, note. — Accusé d'avoir fait mourir sa femme Élisabeth, 131. — Catherine n'y ajoute pas foi, 132. — Sa puissance agrandie par Catherine, 132, note. — Son entretien avec le général des Cordeliers au sujet de la Saint-Barthélemy, 165, note. — Cité, 171. — Ses intrigues dévoilées par Charles IX à Saint-Gouard, 194, note. — Accusé de vouloir faire tuer le prince d'Orange, 197. — Mau-

vais bruits qu'il fait répandre sur les menées de Charles IX contre la reine d'Angleterre, 232. — Se réjouit des malheurs de la France, 233, note. — Lettre que lui écrit Catherine pour se condouloir de la mort de la princesse sa sœur, et pour lui recommander les Infantes, 277. — Prié par elle de gratifier le Roi son fils de la part à laquelle il a droit sur un prisonnier turc, 283.

Picardie (La), 64.

——— (La frontière de), 185, note; 274.

Pico (Loys). Ses contestations avec la comtesse de la Mirande, 184, 252, note. — Catherine intervient entre lui et la comtesse sa belle-sœur, 259. — Pareille intervention de Charles IX, 259, note. — Cité, 260, note.

Pie V. Envoie Torres en Portugal traiter du mariage du jeune roi dom Sébastien avec Marguerite de Valois, 6. — L'y renvoie, 7, note. — Catherine invite le cardinal de Rambouillet à le presser de favoriser ce mariage, 14. — Elle voudrait obtenir de lui la cession d'Avignon en faveur du duc d'Anjou, 17. — Trompé par Torres qui ne sert que les intérêts de l'Espagne, 25, note. — Cité, 31, 53. — Refuse le prieuré de Champagne à M. de Seurre, 55, 56. — Dispense pour le mariage de Marguerite de Valois lui est demandée par M. de Ferals, 75.

Piémont (Le), 145.

Piennes (Marie de). Catherine lui confie l'éducation des filles de M. de Crevant, 3.

Piles (M. de). Trouvé dans le Louvre, la veille de la Saint-Barthélemy, 113, note.

Pinart. Cité, 45, 53, 214, 231. — Parle d'une indisposition du roi de Pologne, 264, note. — Cité, 288. — Détails qu'il donne à M. de Montpensier sur les opérations de la guerre contre La Noue, 290, note. — Ses lettres, 291, note.

Pissot, enfermé dans le donjon de Domfront, 301, note.

Place (Le s^r de la), 125, note.

Plassac. Blessé à l'assaut de Domfront, 301, note.

Plessis-lès-Tours, 276, 277.

Poille (M^e). Rapporteur du procès de M^e Martin Fumée, 289.

Poizieux (M. de). Conduit à M^me d'Alluie, par ordre de Catherine, les filles de M. de Crevant, 3.

Pologne (La), 121, 168, 169, 170, note; 180, 181-215, 218, 231, 233, 235, 247, 252, 254, 255, 258, 262, 264.

Pologne (L'élection au trône de), 133, note; 134. — Les menées de l'empereur Maximilien pour assurer cette couronne à son fils signalées par Charles IX, 171, note. — Les chances du duc d'Anjou annoncées par Catherine à La Mothe, 219. — Menées des Espagnols pour empêcher cette élection, qui a lieu, 233, note; 234.

Pologne (Le roi de). Voir Sigismond.

Pologne (L'Infante de), 204, note.

Pologne (Les ambassadeurs de). Leur voyage, 234, note. — Schomberg approuvé de leur avoir conseillé de venir ouvertement, 234, note. — Attendus à Paris, 246. — Catherine fait savoir à l'abbé de l'Isle de quelle sorte ils seront reçus, 249. — Lagny leur est désigné pour s'y reposer, 249. — Leur arrivée à Paris et leur réception, 250.

Pologne (Les postes de), 283.

Pompadour (M. de). Se rapproche de l'armée de La Noue, 291, note.

Portugal (Le), 38.

——— (Le roi de). Voir Dom Sébastien.

Posnanie (L'évêque de). L'abbé de l'Isle chargé de lui faire savoir comment sera reçue l'ambassade polonaise, 249.

Poulet, 228, note.

Praillon (L'interprète), 243, note.

Prieur (Le grand). Voir Angoulême.

Profsoffki. Entretient Catherine d'un changement dans les postes approuvé par l'Empereur, 68.

Provence (La), 125, note.

## Q

Quelen (Gillette de). Catherine favorable à son mariage avec le maître des requêtes Bonin, 315. — Quincé, envoyé de Coligny, 23.

## R

Rambouillet (Le cardinal de). Chargé d'une mission auprès de Pie V, 6. — Invité par Catherine à presser le pape d'agir en faveur du mariage de Marguerite de Valois avec le roi du Portugal, 14. — Félicité par elle, 58. — Prévenu de la prochaine arrivée à Rome de M. de Ferals, 59. — Son séjour se prolonge à Rome, 59, note. — Absolution demandée pour lui, 139, note.

Rambouillet (M. de). Prié d'aller à Ferrare à l'occasion de la mort de la duchesse, 147. — Attendu au château de Boulogne, 244. — Félicité par Catherine de ce qu'il a fait en Pologne, 264. — Prévenu du départ du duc d'Anjou, 264. — Catherine lui envoie une lettre par M. de Nozerolles, 269. — Elle lui demande des nouvelles de la réception faite à son fils en Pologne, 281. — Remercié pour avoir été assister aux funérailles du roi Sigismond, 283.

Randan (Mme de). Catherine lui envoie un paquet, 252, note.

Randolph (L'ambassadeur anglais Thomas). Vient trouver Catherine, 260, note. — Ses instructions pour un traité de commerce, 266, 267, note. — Chargé de constater si le duc d'Alençon a le visage gâté par la petite vérole, 267, note. — En a une bonne impression, 268. — Reçoit une chaîne de Catherine, 268.

Ranguet, 205.

René (Le parfumeur). Avis qu'il donne au premier président du Parlement, 304, note.

Requesens (Le commandeur de). Défait Ludovic de Nassau, 293, note.

Retz (Le maréchal de). Accompagne le roi de Pologne, 266, note.

Ruin (Le), 266, note.

Rives (Antoine). Dispensé par Catherine de son apprentissage de mercier, 66.

Roanne (Les manants de), 147.

——— 185, note.

Rochelle (Compte rendu des opérations du siège de la), adressé par le duc d'Anjou à Charles IX, 172, note. — Sa prochaine soumission espérée par Charles IX, 171. — Regrets qu'éprouve Catherine de son obstination, 179. — Mission qu'y remplit l'abbé de Gadagne, 180.

Rochelle (Les gens de la). Leur lettre à la reine Elisabeth pour obtenir son aide, 124, note; 125, note. — Le vice-amiral d'Angleterre est envoyé dans leur ville, 125, 126.

Rodolphe. — Voir Hongrie.

Roger (Me Simon). Nommé président, 91.

Rohan (Le sr de). Défavorable au projet de mariage du sr Bonin et de Gillette de Quelen, 315.

Rome, 276, note; 239, 257, note.

Rothelin (M. de), 287, note.

Rouen (Émotion survenue à), 35.

Rouen (La chapelle du Saint-Esprit de), 50.

Rouen (Les échevins de). Blâmés par Catherine pour le massacre des protestants de leur ville, 129. — Priés par Catherine de faciliter le recouvrement de quarante mille livres, 305.

Rouen (Les gens du Parlement de). Invités par Catherine à parachever l'information contre les auteurs de la récente émotion survenue dans leur ville, 35. — Avertis par Catherine de ce qu'exige le Roi pour l'édit des états de garde des sceaux, 92.

Ruggieri (Cosme). Ce qu'écrit à son sujet Lansac au procureur général La Guesle, 296, note. — Mis à la Conciergerie, 304, note.

Ruillard. Rapporteur d'un procès contre les manants d'Orléans, 107.

Ruzé. Place de secrétaire d'État refusée pour lui, 239.

## S

Sabatier. Conseiller du Parlement de Bordeaux, 51.

Sabran, cité, 44. — Envoyé par Catherine à Londres, 278.

Saint-Antoine (La porte). Fermée, 304, note.

Saint-Barthélemy (La), 112. — Annoncée par Catherine à Philippe II, 113. — Avantages qu'elle veut en tirer, 114. — Catherine désireuse de savoir ce que pense Élisabeth de la conspiration de Coligny, 118; 121, note; 122, note. — Impression qu'elle produit en Angleterre, 125, note. — Conseillée par le duc d'Anjou, 131. — Horreur qu'elle inspire à l'Europe, 132, note. — La nouvelle en est apportée à Rome par Danes, 139, note. — Ce qu'en dit au pape le cardinal de Lorraine, 139, note. — Sa nécessité expliquée par Charles IX, 141, note. — Schomberg prié d'en donner l'explication dans les termes qui lui sont indiqués, 142. — Impression qu'elle produit en Suisse, 143, note. — Blâmée par le duc d'Albe, 233, note; 237, note; 277, note.

Saint-Benoît-sur-Loire (L'abbaye de). Sollicitée par Catherine pour Claude Sublet, sr de Saint-Étienne, 116.

Saint-Bonnet, 173.

Sainte-Catherine (La fête de), 266.

Sainte-Colombe (M. de). Tué au siège de Domfront, 304, note.

Saint-Denis, 35.

Saint-Esprit (Les chanoines de la chapelle du). Priés par Catherine de maintenir ses gages à Bout devenu chantre de la sienne, 51.

Saint-Étienne (M. de). — Voir Sublet.

Saint-Germain-en-Laye, 19, 20, 244, 245, 273-284. — (Surprise de), 287, note.

Saint-Gouard chargé à Rome du fait du sr de Gayasso, 31. — Invité



IMPRIMERIE NATIONALE.

par Catherine à revenir, 31. — Envoyé en Espagne, 85. — Catherine prie Philippe II de s'en rapporter à ce qu'il lui dira de sa part, 87. — Prié de visiter souvent les Infantes, 97. — Fait part d'un entretien qu'il a eu avec le secrétaire d'État Cayas au sujet du mariage du prince de Navarre et de Marguerite de Valois, 97, note. — Chargé de prévenir Philippe II que Charles IX va faire sortir son armée de mer, 107. — Exprime au duc d'Anjou les craintes que Philippe II a de la guerre, 107, 108, note. — Rend compte à Charles IX de l'audience qu'il a eue de Philippe II après la Saint-Barthélemy, 115, note. — Invité par Catherine à mettre en avant et comme de lui-même le mariage du duc d'Anjou avec la fille aînée de Philippe II, 115. — Instructions qu'il reçoit pour l'envoi d'une jument, 115. — Réception de sa lettre accusée par Catherine, 140. — Mis au courant de ce qu'a fait dans sa mission le marquis d'Ayamonte, 148. — Approuvé dans sa conduite, 148. — Chargé de remercier le prince d'Evoli de sa bonne volonté, 148. — Prévenu par Charles IX que le baptême de sa fille a eu lieu, 161, note. — Raconte à Catherine son entretien avec le général des Cordeliers, 165, note. — S'en est servi auprès de Philippe II, 165, note. — Entretenu par Charles IX des difficultés que soulève l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 170, note. — Averti par Charles IX des démarches faites pour réconcilier les Vénitiens et le Grand Seigneur, 194, note. — Prévenu des intrigues de Philippe II, et des mariages qu'il poursuit par hostilité contre la France, 194, note. — Cité, 197, note. — Dénonce les menées de Philippe II, 198. — Compte rendu lui est fait par Charles IX des opérations du siège de la Rochelle, 199, note.

Saint-Honoré (Le faubourg), 31, 33, 288.

Saint-Léger, 40, 173-180.

Saint-Léger (M. de). Annonce à Catherine la réduction de Domfront, 308.

Saint-Lô. Sa prise par Colombières, 287, note; 308.

Sainte-Marie (Le capitaine) annonce l'arrivée de la flotte de Montgomery, 205, note.

Saint-Martin (L'abbaye de). Demandée pour M. de Mandelot, 163.

Saint-Martin (Le capitaine). Éloge qu'en fait Catherine, 314.

Saint-Maur-des-Fossés, 78, 80.

Saint-Moris (M. de). Reçoit promesse de récompense, 230.

Saint-Per (Le capitaine). Tué à l'assaut de Domfront, 301, note.

Saint-Sulpice. Envoyé en mission auprès de Damville, 163, 285, 290, 300.

Salviati (Le chevalier). Envoyé à la cour de France au sujet du prieuré de Champagne, 55, 56.

Salviati (L'évêque), cité, 31. — Sa mission en France, 66. — Cité, 139.

Samogitie (Le capitaine de la), 280.

Sandomir (Le palatin de), 280.

Sansac. Envoyé au siège de Domfront, 279, note. — Ne peut obtenir l'abbaye de la Novaille, 177.

Sardini (Scipion). Ses intérêts défendus par Catherine, 99. — Recommandé par elle à M. de Thou, 210.

Sarlabos, 86.

Sarrebourg, 266.

Savoie (La duchesse de), Marguerite de France. Catherine lui donne des nouvelles de ses enfants, 20, 21. — Se plaint à elle de la captivité du comte de Gayasso, 22.

Savoie (Le duc de). Affection que lui témoigne Catherine, 21. — Disposé à coopérer à la destruction de Genève, 153. — Prisonniers qu'il a fait arrêter en Bresse, 155, note. — Désavoué par Charles IX, 155, note. — Représenté par le duc de Nemours au baptême de la fille de Charles IX, 161, note. — Prévenu de la blessure à la chasse de Charles IX, 185. — Catherine lui fait part de la marche du prince d'Orange qui se rapproche de la Bresse, 217. — Protestations d'amitié qu'elle lui adresse, 218. — La compagnie du marquis de la Chambre lui est demandée pour le comte de la Chambre son fils, 251. — Visité par M. de Foix, 257.

Saxe (La), 266, note. — (La maison de), 8, note.

Saxe (Le duc Auguste de). Visité par Schomberg, 67, note. — Cité, 113. — Bien disposé pour la France, 121, note; 122, note. — Son agent soupçonné par Catherine, 134, note. — Nouvelle mission de Schomberg auprès de lui, 142. — Cité, 197. — Sa femme s'oppose à ce qu'il reçoive le roi de Pologne, 231, note. — N'est nullement disposé à secourir la Rochelle, 234, note. — N'intercède pas auprès de Charles IX en faveur des enfants de Coligny, 234, note.

Saxe (Jean-Guillaume de). Ce qu'il prétend sur la recette générale de Bourgogne, 206.

Schomberg. Sa mission auprès du duc de Brandebourg, 45, 66, 67. — Sa mission auprès des princes de la Germanie, 65, note. — Lettre que Charles IX lui écrit à ce sujet, 67, note. — Rend compte au Roi de sa mission en Allemagne, 80, note. — Chargé par Catherine de faire entendre aux princes de la Germanie les causes de la mort de Coligny, 113, note. — Conseils

qu'il donne à Catherine pour mettre de son côté les princes de la Germanie et les détacher de la maison d'Autriche, 120, 121, note. — Loué par elle de sa conduite vis-à-vis de l'électeur de Saxe, 142. — Félicité également par Charles IX, 142, note. — Invité par lui à voir le comte Palatin, le duc Casimir et à leur faire entendre la vérité sur la Saint-Barthélemy, 142, 143, note. — Lettre que lui écrit Charles IX au sujet de la marche des Suisses, 159. — Rend compte de sa négociation avec le comte Ludovic de Nassau, 202, note. — Conseils qu'il donne au Roi, 202, note. — Énumère les conditions proposées par le prince d'Orange, 202, note. — Avertit le Roi des desseins des Espagnols, 202, note. — Fait part à Catherine de l'acceptation par le landgrave de Hesse de tout ce qu'elle a demandé, 203, note. — Lui transmet la requête dudit landgrave en faveur des enfants de Coligny, 203, note. — Prie Catherine, au nom du landgrave de Hesse, d'intercéder auprès du duc de Savoie en faveur de la veuve de Coligny, 204. — Une gratification ne peut lui être allouée sur la recette de Bourgogne, 206. — Lettre que lui écrit Charles IX au sujet de la négociation de l'élection au trône de Pologne, 218, note. — Interrogé par Catherine sur l'impression produite en Allemagne par l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 219. — Avertit le Roi que rien n'est vrai de ce que Philippe II a fait dire à la reine d'Angleterre, 232. — Prévenu des négociations entamées avec Ludovic de Nassau, 232. — Sa négociation avec Ludovic de Nassau, 232, note. — Prévenu de tout ce qu'on tente pour ravoir la Rochelle ou par force ou par composition, 233. — Donne à Catherine des détails sur le voyage du roi de Pologne, 270, note.

Sébastien (Dom), roi de Portugal. Négociation de son mariage avec Marguerite de Valois, 6. — Promet d'écrire au Saint-Père, 6, note. — Ne tient pas sa promesse, 6, note. — Charles IX renonce au projet de le marier à sa sœur, 25, note. — Ne peut se marier de dix ans, 97, note.

Selim (Le sultan). Catherine ne veut pas rompre avec lui, 131. — Fait la paix avec les Vénitiens, 201, 234. — Cité, 245.

Seurre (Le chevalier de). Recommandé par Catherine au grand maître de Malte, 33. — Le prieuré de Champagne sollicité pour lui, 33. — Recommandé par Catherine au duc de Florence, 41, 42, 55, 56.

Sienne. Prétendue cession faite de cette ville à don Juan d'Autriche, 49.

—— (La guerre de), 59.

Sigismond, roi de Pologne, 104, note. — Ses funérailles, 284.

Sigognes (M. de). Avertissement qu'il donne sur les projets de Montgomery, 196.

Siguence (Le cardinal de). Accuse le s^r de Saint-Étienne d'être mauvais catholique, 14.

Silésie (La), 250.

Smith (Sir Thomas). Ce dont le charge Catherine pour la reine Élisabeth, 97, 98.

Soderini (Les), banquiers Vénitiens. Annoncent l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, 234.

Soissons, 19, 272.

Sommières (Le siège de), 186, 211.

Strasbourg, 143, note.

Strozzi (Philippe). Craintes que sa flotte inspire, 98, note. — Instructions que lui donne Catherine, 119. — Assuré d'être secouru d'argent, 119. — Lettre que lui écrit le duc d'Anjou pour les avantages à tirer de la Saint-Barthélemy, 119. — Accusé de feindre de vouloir aller aux Indes, 143. — Extension donnée aux instructions qu'il a reçues pour traiter de la paix avec La Noue, 290. — N'a pu encore le rejoindre, 291, note.

Stuart (Marie), citée, 7, note. — Lettre écrite en sa faveur par Charles IX à Walsingham, 11, note. — Ses affaires recommandées à La Mothe-Fénelon par Catherine, 58. — Citée, 70, note. — Pratiques entre elle et La Mothe-Fénelon dénoncées par Walsingham, 71. — Catherine se dit obligée de défendre sa cause, 72, note. — Accusée par Walsingham d'être hostile à la France, 72, note. — Selon lui, sa conduite l'a rendue indigne de protection, 72, note. — Bien traitée dans la maison du comte de Schrewbury, 82. — Se défie de la France, et se dispose à épouser don Juan d'Autriche, 82. — Killegrew invite Catherine à pacifier l'Écosse en dehors d'elle, 83. — Libelle de Buchanan contre elle, prohibé par Catherine, 92. — Ce qu'en écrit Charles IX à La Mothe-Fénelon, 93, note. — Recommandée par Catherine à du Croc, 96. — Exposée de nouveau au ressentiment d'Élisabeth, 96.

Sublet (Claude, s^r de Saint-Étienne), justifié par Catherine, 13. — Précepteur des filles de Catherine et recommandé au pape par elle pour l'obtention de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, 116.

Suède (Le roi de). Catherine satisfaite des bons rapports qu'elle a avec lui, 41. — Cité, 227, note. — Passage lui est demandé pour le roi de Pologne, 244. — Cité, 262.

Suisse (La), 96.

Suisses (Les), 8, 158. — Leur levée mise en marche, 178. — Charles IX demande qu'une première avant-garde soit d'abord envoyée, 178, note. — Ce qu'écrivent Catherine et Charles IX à Schomberg à ce sujet, 179, note; 180. — Leur licenciement regretté par Catherine, 264. — Nouvelle levée de six mille hommes, 265.

Surgères, 291, note.

Sussex (Le comte de). Favorable au mariage du duc d'Anjou, 53. — Catherine lui recommande le duc de Montmorency qui va à Londres, 101.

Seze (M. de). Envoyé à Avignon, 286, note.

## T

Tahitou (Le fort de), pris par Montgomery, 299, note.

Tartares (Les), 104.

Tavannes (Le maréchal de). Chargé par Catherine de maintenir l'ordre dans Paris, 144. — Complimenté pour l'y avoir maintenu, 145. — Sa maladie, 153, note. — Ce qu'il espère du duc d'Anjou, 181. — Invité par Catherine à veiller sur son gouvernement de Bourgogne, 263.

Téligny presse Catherine de répondre au cardinal de Châtillon au sujet du mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth, 33. — Son entretien avec elle à ce sujet, 33.

Thelner (Le P.), cité, 40, note; 106, note.

Thomas, envoyé à Rome, 59.

Thomassin (Le capitaine), tué au siège de Domfront, 301, note; 304.

Thou (Le président de), pressé par Catherine de présenter au Parlement les édits nécessaires pour obtenir de l'argent, 81. — Félicité par elle de la publication des nouveaux édits, 91. — Prévenu que le Roi a disposé de l'état de président en faveur de Me Simon Roger, 91. — Prié par Catherine de savoir où a été imprimé un libelle contre Marie Stuart, 92. — Chargé de le faire brûler, 93. — Invité par elle à publier l'édit sur les draps, 102; — à pacifier le différend entre les échevins de Paris et le Châtelet, 103. — Le procès de MM. du Vernoy et de Nozières contre les manants d'Orléans lui est recommandé par Catherine, 107. — Le procès du vicomte de Venaiz lui est également recommandé, 175. — Invité à éviter toutes difficultés pour la création d'une charge de maître des requêtes, 178. — Remercié par Catherine pour le soin apporté à ses affaires, 201. — Complimenté pour ce qu'il a fait pour le comté de Bar, 201. — Scipion Sardini lui est recommandé par Catherine, 210. — Prévenu de la permission donnée à l'évêque de Meaux de faire une coupe de bois, 213. — Remercié par Catherine du bon ordre mis à Paris, 214. — Prévenu par elle des troubles de Châteaudun, 214. — Réception de ses lettres lui est accusée, 216. — Complimenté par Catherine d'avoir obtenu la vérification des lettres pour le supplément de l'apanage du duc d'Anjou, 253. — Catherine lui recommande son procès contre M. de Montpensier, 272. — Communication que M. de la Guesle lui adresse de la part de Catherine, 276. — Chargé par elle d'éteindre ses dettes, 279. — Prié de faire procéder à la vente des bois de l'abbaye de Valsery, 287. — Les procès de la veuve Jacquelot et de Mme de Martigues lui sont recommandés, 289. — Chargé par Catherine de faire expédier les lettres de provision à Me Charles Brachet, nommé conseiller au siège présidial d'Orléans, 300. — Lettre que lui adresse Catherine pour publier l'édit de création d'un maître des requêtes, 316.

Tonnerre (M. de), tué à l'assaut de Domfront, 301, note.

Torcy (Le capitaine de) envoyé par le Roi auprès de Montgomery, 299.

Torres (Don Loys de) chargé par Pie V de négocier le mariage de Marguerite de Valois avec dom Sébastien de Portugal, 7. — Retourne à Lisbonne par ordre de Pie V, 7, note. — Défiance qu'il inspire à Catherine, 14. — Remplit très mal sa mission en Portugal, 25, note.

Toscane (Le prince de). — Voir François de Médicis.

Touchet, enfermé dans le donjon de Domfront avec Montgomery, 300, note.

Toulouse, 186, 273, note.

——— (Le Parlement de), 63.

——— (Les capitouls de) invités par Catherine à ne pas toucher aux édits de pacification, 21. — Complimentés par elle pour le bon ordre maintenu au lendemain de la Saint-Barthélemy, 128; — par Charles IX, 128, note. — Leur lettre à Charles IX, 128, note.

Toutin (L'orfèvre Richard), 269, note.

Trente (Le concile de), 123.

Turcs (Les), 109, 165. — Leur défaite annoncée par La Roche, 132.

——— (Ligue contre les); 157, note.

Turenne (Le vicomte de), envoyé par le Roi auprès de Montgomery, 298, note.

## V

Vach, 230, 271, note.
Valenciennes (Prise de), 2, 25. — Reprise par le duc d'Albe, 106, note.
Vallée, envoyé en mission en Espagne, 6.
Valois (Claude de), duchesse de Lorraine, attendue à la cour, 2. — Atteinte de la fièvre, 20, 24. — Citée, 145; note, 159.
Valois (Élisabeth de). Sa mort attribuée à Philippe II, 151. — Catherine ne le croit pas, 152.
Valois (Marguerite de). Négociations de son mariage avec le jeune roi de Portugal, 6, 14. — Ce projet rompu par Charles IX, 25, note. — État de maison que lui destine Catherine, 59. — Cadeaux pour ses noces, 59. — Lettre que Walsingham écrit au sujet de son mariage, 59, note. — La religion seul obstacle à son union avec le prince de Navarre, 70, note. — Son mariage annoncé avant sa conclusion par Catherine à M. de Ferals, 75. — Jeanne d'Albret refuse d'y consentir, 75, note. — Instances pour la dispense de son mariage, 79. — Ce qu'en dit Saint-Gouard, 97, note. — Avantages de son mariage avec le prince de Navarre, 98. — Dispense sollicitée de Grégoire XIII, 106, 107, 110. — Absolution pour son mariage sollicitée par Catherine, 135. — Dispense envoyée par Grégoire XIII, 144. — Remercie le duc de Mantoue de la part qu'il a prise à l'élection du roi de Pologne, son frère, 212, note.
Valois (Marie-Élisabeth de), fille de Charles IX, son baptême, 161, note.
Varennes (M. de), remercié par Catherine pour services rendus à M. Mandat, 261. — Prié de maintenir la bonne intelligence avec le roi de Suède son maître, 261.
Varsovie, 169, note.
Vassal, 220.
Vassery (L'abbaye de), vente de ses bois, 287.
Vaucluse (M. de). Catherine engage M. de Bellièvre à l'utiliser, 147.
Vaijour, 79.
Velutelli (Acerbo), fait entendre à Catherine les bons termes où en est le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, 281. — Réclame un pastel au baron de la Garde, 282. — Remercié par Catherine de ses bons offices pour le mariage du duc d'Alençon, 282.
Venaiz (Le vicomte de). Son procès recommandé par Catherine au président de Thou, 175.
Venise (Le doge de), remercié par l'entremise de du Ferrier de la part qu'il a prise à l'élection de Pologne, 235.
Venise (Les Seigneurs de), remerciés par Catherine de l'envoi de Léonard Contarini, 68. — Cités, 162, 169, note. — Passage leur est demandé pour le duc d'Anjou, 252, note.
Vénitiens (Les), leur ligue avec Philippe II préjudiciable à leurs intérêts, 234, note. — Font la paix avec le Grand Seigneur, 234. — Charles IX n'y a point contribué, 234, note. — Chemin que pourrait suivre le roi de Pologne en traversant leur pays, 245, note. — Font don à Charles IX de leur part sur un prisonnier turc, 283.
Ventadour (Le comte de). Sa compagnie de gendarmes demandée par Catherine pour M. de Mandelot, 163.
Venturelli (Le chevalier Ermodio), recommandé par Catherine au duc de Florence, 34.
Vera (Catherine de), désirée par Catherine pour le service des Infantes ses petites-filles, 24. — Leur est attachée, 148.
Vérac. Sa mission en Écosse, 72, note; 182, 191. — Arrêté en chemin, 193, note.
Verdusan (Le capitaine), blessé à l'assaut de Domfront, 301, note.
Vernoy (Michel du). Son procès contre les manants d'Orléans, 107.
Viart (Le président). Excuses que lui adresse Catherine pour ne l'avoir pas nommé maître des requêtes, 35. — Reçoit la promesse d'une prochaine nomination, 40. — Prévenu que le lieu de Courcelles pour prêche des protestants de Metz est maintenu, 40. — Envoyé en Allemagne, 242. — Instructions que lui donne Catherine, 243. — Lettre que lui écrit à ce sujet Charles IX, 243. — Entretenu par Catherine des réclamations du prince Casimir, 283. — L'entrée du roi de Pologne en ses États lui est annoncée, 283.
Vieille-Monnaie (La rue de la), 84, note.
Vieilleville (Le maréchal de), consulté par Catherine au sujet du sieur de Granvilliers qui veut entrer au service du Roi, 10. — Est d'avis qu'on ne change en rien l'état des protestants de Metz, 40. — Cité, 86.
Vigny, receveur de la ville de Paris, déchargé des bagues du roi de Pologne, 269. — Chargé de faire droit aux réclamations du duc Casimir, 283.
Villars (Le marquis de). Instructions qu'il reçoit de Catherine pour le fait des finances, 146. — Cathe-

rine le fera récompenser de ses services, 240.

Villemain. Son décès rend vacante une charge de maître des requêtes, 35.

Villequier (M. de). Catherine prie l'évêque de Dax de lui écrire afin qu'il encourage le duc d'Anjou à épouser la reine Élisabeth, 63. — Déchargé par Catherine de la garde des bagues du roi de Pologne, 269.

Villeroy (M. de). Lettre que lui écrit Catherine, 108. — Chargé de la pacification du Languedoc, 286. — Lettre que Charles IX écrit à Damville pour lui annoncer sa venue, 286, note.

Villers-Cotterets, 19, 20, 21, 261, 263, 264.

Vincennes, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 300, 301, 305, 306, 307, 308, 309, 310.

Vincennes (Le bois de), 288.

Virieu (M. de) envoyé auprès de M. de Gordes, 231, 295; — auprès du maréchal Damville, 232.

Vitelli (Chiappin). Catherine regrette de n'avoir pu le voir, 67. — Lui envoie le comte Coconas, 67. — Prié de lui donner des nouvelles des Infantes, 67.

Vitelli (Fernand), recommandé par Catherine au duc de Florence, 159.

Vitry-le-François, 264, 265.

Vulcob. Catherine lui fait part des difficultés que rencontre l'élévation de Cosme de Médicis au titre de grand-duc de Toscane, 68, 69. — Remercié par elle des nouvelles qu'il a données sur les Turcs, les Polonais et les Tartares, 104. — Lettre que lui écrit Charles IX sur la maladie du duc de Bavière et du roi de Pologne, et sur les troubles des Pays-Bas, 104. — Annonce le premier l'élection de Pologne, 234. — Prévient Catherine de la bonne réception qu'aura à Vienne le duc d'Anjou, 234.

## W

Walsingham. Entretien de Charles IX avec lui au sujet de l'Écosse, 4, note. — Cité, 11. — Lettre que lui écrit Charles IX en faveur de Marie Stuart, 11, note. — Rend compte à lord Burghley d'un entretien qu'il a eu avec Catherine au sujet du projet de mariage de la reine Élisabeth avec le duc d'Anjou, 36, note. — Sa réponse, 36, note. — Sa lettre à lord Burghley, 37, note. — Dément les bruits qui courent sur la mauvaise volonté d'Élisabeth au sujet de son mariage avec le duc d'Anjou, 55. — Ce qu'il écrit de celui de Marguerite de Valois, 59, note. — Fait part à Burghley de son entretien avec Catherine, 72, note. — Se plaint de l'argent remis par La Mothe aux secrétaires du duc de Norfolk, 72, note. — Justification que Catherine lui en donne, 72, note. — Engage Catherine à se désintéresser des affaires d'Écosse, 72, note. — Grief qu'il articule contre Marie Stuart hostile à la France, 73, note. — Remplacé provisoirement par Killegrew, 81, 82, 83, 103, note. — Lettre de Coligny lui est communiquée par Catherine, 126. — Éloge qu'il fait de l'amiral, 126, note. — Cité, 127, note. — Son entretien avec Catherine raconté par elle, 189, 190. — Ses réponses aux observations de la Reine, 192, 193, note. — Son départ pour Londres, 211. — Itinéraire qu'il suit, 211. — Favorable au mariage du duc d'Alençon, 211. — Lettre que lui écrit ledit duc, à l'occasion de son mariage, 253, note.

Winter (L'amiral). Vient demander la restitution de Calais, 47.

Worcester (Le comte de) chargé de négocier le mariage du duc d'Alençon, 90. — Attendu en France, 153. — Représente la reine Élisabeth au baptême de la fille de Charles IX, 161, note. — Engage Catherine à écrire à la reine, 165.

## Y

Yeurre (La terre d'). Promise à Mauvissière, 214.

## Z

Zucacuio (Le lac) acquis par la grand'-mère de Catherine, 136.

Zuleger, homme de confiance du comte Palatin, 270, note.

# ERRATA.

Page 84, première colonne, au lieu de *Villers-Cotterets;* lisez : *Duretal.*

Page 142, première colonne, au lieu de *Schambert;* lisez : *Schombert.*

Page 147, note, au lieu de *Rambouillet remplacé par M. de Ferals;* lisez : *Rambouillet, capitaine des gardes, envoyé à Rome en mission temporaire.*

Page 265, deuxième colonne, au lieu de *Paris, le* 111*e jour de novembre*, lisez : *Vitry-le-François*.....

DC
119
.8
A4
1880
t.4

Catherine de Médicis, consort of Henry II, King of France
Lettres

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY